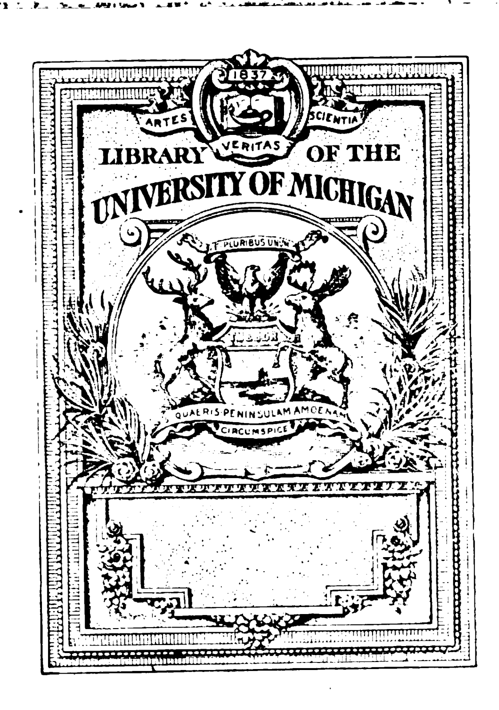



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

GÉOGRAPHIE

DE LA

GAULE ROMAINE

TOME DEUXIÈME

LA CONQUÊTE

PARIS. — IMPRIMERIE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

GÉOGRAPHIE

HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE

DE LA

GAULE ROMAINE

PAR

ERNEST DESJARDINS

DE L'INSTITUT

TOME DEUXIÈME

LA CONQUÊTE

CONTENANT

10 PLANCHES DONT DEUX CARTES EN COULEUR ET UNE EAU-FORTE

TIRÉES A PART

et 29 figures intercalées dans le texte.

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C[ie]

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

MDCCCLXXVIII

GÉOGRAPHIE
HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE
DE LA GAULE

CHAPITRE PREMIER

LE PAYS GAULOIS ET LA PATRIE ROMAINE

Un poëte géographe a dit, en parlant de Rome :

Fecisti patriam diversis gentibus unam;
Profuit injustis te dominante capi[1].

« Aux diverses nations du monde tu as fait une seule patrie, et, sous ton empire, ceux qui ignoraient la justice ont tiré profit de leur propre défaite. »

Ce n'est pas là — qu'on le remarque — la réflexion personnelle et critique d'un écrivain placé à distance des événements : c'est l'énoncé d'un fait, d'une vérité tenue déjà pour indiscutable dans les temps anciens. Que Rome se fût assimilé le monde après l'avoir soumis, c'était, pour les hommes du IVe siècle, l'évidence même, et pas n'était besoin de démonstration pour établir ce que chacun voyait. Il semble cependant qu'aujourd'hui la preuve d'une pareille proposition soit encore à faire. La raison en est sans doute qu'il répugne à notre patriotisme d'admettre que la nationalité se perde tout à fait; qu'un peuple qui s'est héroïquement défendu consente à abdi-

1. Rutilius Numatianus, *Itiner.*, I, vers 62-63. — On a voulu lire « *invitis* » au lieu de « *injustis* »; mais, si le premier est plus latin, il n'exprime qu'une naïveté.

quer et se puisse résoudre, même avec le temps, à passer à l'ennemi. L'histoire moderne ne nous présente en effet que bien peu d'exemples d'un aussi complet renoncement à soi-même. Les oppressions séculaires ou les exterminations en masse ont eu pour effet ordinaire de laisser, dans un pays subjugué, des classes dépossédées et misérables, ou d'espacer les hommes sur le sol par des vides sanglants; on ne voit pas qu'ils aient été nulle part facilement assimilés à leurs vainqueurs, — c'est-à-dire conquis. Il est donc constant, pour nous, que c'est surtout le pieux attachement que nous portons à notre pays qui nous empêche de croire ou d'admettre que les peuples anciens, absorbés dans l'unité romaine, soient devenus promptement, entièrement Romains, et aient consenti à dépouiller volontairement et pour jamais leur caractère national : rien n'est cependant plus vrai, et ce fait, unique dans les annales du passé, donne, si nous ne nous trompons, à l'histoire de Rome une singulière originalité et à son action dans le monde une incomparable puissance.

« La patrie, c'est tout ce qu'on aime, » dit M. Fustel de Coulanges; le mot est touchant, mais il nous semble devoir s'appliquer surtout au pays natal. La patrie, n'est-ce pas plutôt ce qu'on a appris à aimer? Tout le monde ne la sent pas; il y faut une initiation spéciale dont les peuples civilisés seuls sont capables. Si l'amour naturel pour le pays s'agrandit et s'accroît de ce sentiment raisonné et non moins vif qui crée le lien du patriotisme, il paraît bien difficile de persuader aux hommes de s'affranchir des devoirs et de renoncer aux biens que représente cette idée et qu'exprime ce mot. Aussi Rome ne songea-t-elle pas à détruire aussi complétement qu'on le croit la patrie des peuples qu'elle avait vaincus. Il faut s'empresser d'ajouter d'ailleurs que, pour plusieurs de ces peuples, ce que nous appelons la patrie n'existait pas; que pour quelques-uns elle commençait seulement à naître, et que le plus grand nombre ne connaissait que « le pays » ; elle entreprit seulement de transformer, en la fortifiant, cette notion encore

vague et de lui donner, avec un champ plus limité, un sens plus précis.

Il fallait apporter à une pareille œuvre tout autre chose que la violence; on ne devait pas même se contenter de convaincre les esprits par l'ascendant irrésistible d'une civilisation supérieure : Rome comprit qu'elle devait gagner les âmes, rendues aux joies du foyer, à la noble satisfaction de la conscience libre, de la dignité assurée, de la possession réelle, non plus de cette communauté nationale qui n'avait été que confusément entrevue par eux, mais d'une vraie patrie, étroite et visible. En ce sens, la patrie ne leur fut pas ôtée, elle leur fut au contraire donnée, mais réduite à la cité. On y tint d'autant plus, que l'amour du clocher n'a besoin ni d'éducation politique ni de prédication. On peut donc dire que l'institution romaine transforma le pays natal en patrie : or une patrie qu'on voit tout entière est une notion et, à la fois, un sentiment simple s'écartant peu des objets de nos affections naturelles, de celles que nous éprouvons pour le domaine héréditaire, pour le toit familier, pour le berceau de l'enfant, la sépulture des ancêtres, le champ qui nourrit, la famille qu'on élève; en un mot, pour tout ce que l'homme, par tout pays et dans tous les temps, aime sans effort et défend par instinct, comme sa vie... — N'est-ce pas en effet toute sa vie? — C'est cela que les Romains — une fois les rigueurs de la guerre passées — se sont bien gardés de détruire. Ils ont au contraire cherché à développer ce sentiment chez les peuples qu'ils avaient privés de leur existence politique. C'est là qu'ils ont placé la source de devoirs plus stricts et de droits plus sérieux, de jouissances plus intimes et d'une religion plus accessible. Ce que le Gaulois, par exemple, aimait dans sa bourgade et dans les campagnes qui l'avaient vu naître, ce n'était que le pays auquel le fixaient des liens naturels, quoique ces liens n'eussent pas toujours été assez forts pour le détourner des aventures lointaines et des émigrations fructueuses. Toutefois, dans la dernière et terrible guerre de l'an 53, on put croire un instant qu'avec Vercingétorix ces efforts généreux, malheu-

reusement trop tardifs, marque d'une évidente conformité de besoins, l'étaient aussi d'une certaine communauté de sentiments, et que la patrie gauloise venait enfin de naître... pour mourir. Nous nous sommes épris d'abord d'un amour presque filial pour ce vaillant champion qui nous semblait personnifier notre plus ancienne patrie; mais un examen plus froid et plus impartial des faits qui ont précédé cette glorieuse agonie, une étude plus attentive de l'état du pays, de sa constitution ethnographique et politique, nous permettent d'affirmer aujourd'hui qu'il n'y avait guère autre chose au fond de ce soulèvement de la Gaule, après six années de guerre, que l'intérêt trop évident d'une action d'ensemble, et que cet intérêt seul avait resserré les liens de tous ces peuples, avait converti les « clientèles » en ligues et réuni la masse des guerriers dans une confédération qu'ils auraient dû juger depuis longtemps nécessaire. Que de difficultés, en effet, que de discordes n'avaient pas retardé la formation de ce faisceau et avaient paralysé l'action simultanée de toutes les forces de la Gaule! On employa tous les moyens pour animer, rapprocher et électriser ces éléments étrangers ou rivaux. Au jour des plus vives alarmes, il est probable que le langage qui fut tenu à ces peuples exaltés par l'approche du dénoûment ne différa pas sensiblement de celui qu'un historien moderne met dans la bouche d'Harold : « Ils ne viennent pas seulement pour nous ruiner, mais pour ruiner aussi nos descendants, pour nous enlever le pays de nos ancêtres; et que ferons-nous, où irons-nous quand nous n'aurons plus de pays[1]? » C'est par de semblables discours qu'on parvint sans doute à réveiller et à armer la Gaule. César, qui n'a pu les entendre, les suppose tels[2]. On savait cependant, par l'exemple de la Narbonnaise, réduite en province depuis soixante et dix

1. Aug. Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, t. I, liv. III, p. 255 de la 10e édition.

2. *De bello Gall.*, VII, 44 : « Haec si gravia aut acerba videantur, multo illa gravius aestimare liberos, conjuges in servitutem abstrahi, ipsos interfici; quae sit necesse accidere victis. »

ans déjà, qu'un sort aussi cruel que celui dont on disait la Gaule chevelue menacée, ne pouvait lui être réservé.

Si grand que fût l'effort de nos pères, le spectacle de cette lutte opiniâtre n'est pas capable de nous faire oublier les rivalités qui divisaient les peuples entre eux, ni les défections hâtives dont César sut tirer un si grand parti en s'assurant toujours des alliés dans les pays où il devait opérer, comme les Éduens en Celtique[1], les Lingons[2] et les Rémois[3] en Belgique. On ne saurait effacer de sa mémoire ces déchirements intérieurs qui avaient préparé sur tous les points, par la chute des anciens rois, l'avénement d'une oligarchie jalouse dont les membres se disputaient le pouvoir même en face de l'ennemi, comme Liscus et Dumnorix[4], ou trahissaient leur pays, comme Divitiac[5] et Commius[6]. C'est ce qui empêchera l'historien exact et attentif de croire qu'il existât en Gaule rien de semblable à ce lien puissant et sacré qui s'appelait à Rome, comme il s'appelle chez nous, la patrie ; que la grande communauté nationale dont nous venons de parler, et qui fut, nous l'avons dit, improvisée aux jours des périls suprêmes, ait pu créer entre les peuples de la Gaule cette unité politique qui seule eût pu faire leur force et assurer leur délivrance. Il faut remarquer d'ailleurs que ni les nombreuses peuplades de l'Aquitaine proprement dite, ni celles de la Belgique rhénane, ni, dans le cœur même du pays celtique, les Rémois, les Lingons, les Trévères, les Bellovaques, n'envoyèrent de contingent et ne figurèrent sous les murs d'*Alesia*[7]. On voit bien partout des peuples gaulois, nulle part la patrie gauloise. Quelle que fût donc la fragilité du lien qui réunit, dans ces circonstances critiques, les deux tiers environ des tribus de la Gaule[8], il est

1. *De bello Gall*, I, 11 et suiv.
2. Id., *ibid.*, VII, 63.
3. Id., *ibid.*, II, 3.
4. Id., *ibid.*, I, 16 et suiv.
5. Id., *ibid.*
6. Id., *ibid.*, IV, 21 et suiv. ; VI, 6.
7. Id., *ibid.*, VII, 75 ; cf. 63 et 76.
8. Il ne faut donc pas prendre au pied de la lettre la phrase de César : « tanta

assuré qu'il s'opéra, entre celles-ci du moins, une sorte de rapprochement, et qu'il fit même naître chez elles un certain sentiment de solidarité.

C'est ce lien qui fut brisé par la conquête, comme l'avaient été, en Italie, les confédérations étrusque, ombrienne et samnite; car la première maxime de la politique romaine était, comme on sait, de veiller avec un soin jaloux à ce que les ligues fussent détruites et rendues impossibles. Les assemblées religieuses elles-mêmes, prétexte ordinaire d'alliances secrètes ou de restaurations du passé, furent partout interdites. C'est en étudiant les premières guerres et les plus anciens établissements de Rome qu'on peut découvrir le secret de ces pratiques habiles qui lui ont procuré la conquête du monde.

On est étonné d'abord du peu d'empressement qu'elle mit à s'assurer la possession de terres nouvelles : il lui fallut près de cinq siècles pour s'emparer d'un domaine qui lui appartînt en propre et qui n'excéda guère le *Submoenium* de la Ville. Jamais de territoires pris en bloc aux vaincus; jamais d'annexions immédiates. Aucun géographe n'a pu jusqu'à ce jour tracer sur la carte les limites progressives des accroissements de la République et l'étendue exacte de ses frontières, en 509, par exemple, après l'expulsion des rois, ou en 395, après la prise de Véies, ou même en 290, après la guerre du Samnium, qui fut, à vrai dire, la grande guerre italique. Pour se rendre compte de ce fait, il faut se rappeler que le Sénat était seul chargé d'organiser la conquête, seul dépositaire de ce que nous appelons les affaires étrangères, car il n'y avait pas à Rome de

tamen *universae Galliae consensio* fuit libertatis vindicandae et pristinae belli laudis recuperandae, ut neque beneficiis, neque amicitiae memoria moverentur *omnes*que et animo et opibus in id bellum incumberent. » (VII, 76.) Nous ne devons pas perdre de vue que César lui-même nous a dit que les Lingons, les Rémois, les Trévères et même les Bellovaques, qui venaient d'être vaincus par Labienus, ne voulurent pas prendre part à cette guerre (*ibid.*, 63). Nous voyons, d'autre part, qu'aucun peuple d'Aquitaine n'y figura : ni les *Sebusates*, ni les *Medulli*, ni les *Cocosates*, ni les *Elusates*, ni les *Tarbelli*, ni les *Lactorates*, ni les *Ausci*, etc.; qu'en Belgique, les *Menapii*, les *Batavi*, les *Ubii*, les *Vangiones*, les *Nemetes* et les *Triboci* s'abstinrent. Ce n'était donc pas « *universa Gallia* », il s'en fallait de plus d'un tiers.

ministères, il n'y en eut aucun jusqu'aux grandes réformes de Dioclétien, qui marquent la fin de l'ordre ancien et datent —peut-être plus que la fondation de l'Empire, plus que l'invasion des Barbares — l'ère nouvelle. Jusqu'en 286 après J. C. on ne sut donc pas ce qu'étaient les bureaux. Le monde a été conquis et gouverné sans bureaux! Jusqu'à Auguste, le Sénat fit tout; puis, à partir de l'an 27 avant notre ère, il partagea les provinces, c'est-à-dire l'administration extérieure avec l'Empereur. Or la politique du Sénat se résumait en deux mots : détruire les confédérations et leur substituer partout la cité; ruiner la patrie nationale et faire vivre et prospérer la patrie municipale. Il n'était pas besoin, pour y parvenir, de longues occupations militaires, d'ailleurs impossibles, puisque Rome n'eut pas d'armées permanentes avant Auguste et que les légions, jusqu'au temps des grandes guerres lointaines, ne furent, à proprement parler, qu'une garde nationale mobile composée de citoyens armés, exercés, enrôlés, puis — la guerre finie — rendus à leurs devoirs civils. Il n'était pas d'usage non plus de procéder à des confiscations en masse de terres ou d'autres immeubles, parce qu'on ne voulait prendre que ce qu'on pouvait garder; aussi les progrès matériels de la conquête furent-ils extrêmement lents. On sait comment elle a dû procéder.

Dans les récits des anciennes guerres de Rome, on voit qu'après une de ces victoires qui semblent propres à consommer la ruine de l'ennemi, on lui signifiait d'abord que tous les liens rappelant, même sous le manteau de la religion, les souvenirs de l'ancienne fraternité nationale, étaient brisés, et, pour le lui faire bien entendre, on déclarait « les mariages, les échanges commerciaux et toute espèce d'assemblées », avec ses voisins ou alliés, et surtout avec les peuples issus d'un même sang, rompus pour jamais[1]. Les forces de l'union ainsi

1. Tite-Live, en parlant des conditions faites aux Latins en 338, s'exprime ainsi : « ceteris Latinis populis connubia, commerciaque et concilia inter se ademerunt. » (VIII, 14.) — Plus loin, à propos des Herniques, en 306 : « Anagninis quique arma Romanis intulerant concilia, connubiaque adempta. »

désagrégées, les éléments dont se composait la nation une fois isolés, on réduisit l'existence politique aux étroites limites de la cité; mais chaque cité devint une unité administrative, et, comme nous disons dans notre langage juridique, « une personne civile, » un État organisé auquel ne manqua aucun des ressorts de la grande république dont il semblait une image réduite, bien que Rome — étant dans l'origine une colonie latine — n'offrît elle-même que l'image agrandie de constitutions municipales beaucoup plus anciennes[1]. Mais comme ces cités, véritables petites républiques, ainsi groupées dans la région soumise et pacifiée la veille, auraient été naturellement tentées de se rapprocher pour renouer les anneaux d'une chaîne rompue, le Sénat fit à chacune d'elles une condition particulière et les soumit toutes à des régimes différents.

La diversité des droits créa l'opposition des intérêts et eut pour effet immédiat d'isoler et de rendre ces cités étrangères les unes aux autres. La différence de ces conditions locales fut telle que, longtemps après la loi *Plautia Papiria*, qui proclama l'égalité des droits en Italie en 88[2], après la *lex Julia municipalis* de 45, qui établit l'uniformité de la constitution dans la Péninsule, les magistrats municipaux conservèrent, même sous l'Empire, leurs anciens titres, souvenirs de leur dissemblance originelle. C'est ainsi que nous trouvons, à côté des duumvirs qui existent dans presque toutes les colonies, des quattuorvirs qui se rencontrent dans la plupart des municipes, des dictateurs persistant à Aricie[3], à Cære[4], à Fidènes[5], à Lanuvium[6], à Nomentum[7]; des préteurs à Auximum[8], à Cora[9],

1. Léon Renier, *Cours du Collége de France.*
2. Cicéron, *pro Archia poeta*, 3 : « si qui foederatis civitatibus adscripti fuissent; si tum, quum lex ferebatur, in Italia domicilium habuissent, et si sexaginta diebus apud praetorem essent professi [cives sunto]. »
3. Orelli, 1455.
4. Id., 3787.
5. Id., 112.
6. Orelli-Henzen, 5157.
7. Id., 7032.
8. Orelli, 3868.
9. Orelli-Henzen, 7022.

à Setia[1], à Signia[2], etc.; trois édiles, magistrature suprême, à Fundi[3] et à Arpinum[4]. Grâce à un morcellement aussi complet, on comprend sans peine que tout espoir de retour au passé dut s'évanouir. Par contre, toutes les aspirations à la renaissance de la vie politique furent habilement dirigées, d'abord vers une sérieuse autonomie municipale, avec la protection de Rome pour garantie, et ensuite vers l'absorption future dans la *civitas romana*, non comme menace, mais au contraire comme promesse et comme récompense. C'est vers elle que se tournèrent désormais les regards et les bras suppliants.

Au milieu du pays soumis Rome établit d'abord ses colonies, composées de citoyens sortis de son sein, animés de son esprit, parlant sa langue et jouissant de la plénitude de leurs droits, comme s'ils fussent restés dans l'intérieur de la ville mère[5]. Ces nouveaux venus, d'ordinaire au nombre de trois cents[6], offrant une « image réduite du peuple romain[7] », dont ils rappelaient les trois cents familles ou *gentes* privilégiées[8], étaient des colons armés, des soldats propriétaires[9], recevant un tiers des terres, les deux autres tiers étant laissés aux premiers occupants[10]; car, contrairement à l'usage des Grecs, dont les colonies étaient « des établissements nouveaux[11] », les Romains

1. Orelli-Henzen, 7024.
2. Id., 7023.
3. Id., 7036.
4. Id., 7033; cf. Cic., *Ep. famil.*, XIII, XI, 3.
5. Voy. Servius *ad Aen.*, I, 12 : « Sane veteres colonias ita definiunt : colonia est coetus eorum hominum qui universi deducti sunt in locum certum, aedificiis munitum, quem certo jure obtinerent; alii : colonia est quae graece ἀποικία vocatur; dicta autem est a colendo : est autem pars civium aut sociorum missa, ubi rem publicam habeant ex consensu suae civitatis aut publico, ejus populi unde profecti sunt, consilio. Hae autem coloniae sunt, quae consensu publico, non ex secessione, sunt conditae. »
6. Denys d'Halic., II, 35, 53. — Tite-Live, VII, 21, XXXII, 29; XXXIV, 45. — Cf. Madvig, *De jure et conditione coloniarum Populi Romani*, dans ses *Opusc.*, Hafniae (Copenhague), 1834.
7. Aulu-Gelle, XVI, XIII : « quasi effigies parvae simulacraque Populi Romani. »
8. Niebuhr, *Röm. Gesch.*, II, p. 55. — Cf. Madvig, *op. cit.*, p. 225.
9. Denys d'Halic., II, 53, 54; III, 49.
10. Denys d'Halic., II, 35, 50, 53. — Tite-Live, X, 1.
11. Niebuhr, *loc. cit.*

n'envoyèrent les leurs que « dans des localités déjà habitées ». Les colons y formèrent d'abord une aristocratie souveraine, mais, avec le temps, d'assez facile accès, se résignant à ouvrir ses rangs et à se fusionner avec les descendants des indigènes[2], avec ceux-là seulement qui se trouvaient compris dans les limites de la ville coloniale[3]. La colonie était donc la sentinelle vigilante et l'incorruptible surveillante des intérêts de Rome, comme l'a si bien dépeinte M. Duruy; mais elle était quelque chose de plus : elle offrait, au sein d'une région récemment soumise, le spectacle instructif de la sécurité et de la prospérité dont jouissaient les citoyens romains en possession de la plénitude de leurs droits, et l'on ne tardait pas à comprendre que ce qui constituait un privilége envié pouvait devenir un jour la condition commune; c'est-à-dire qu'on aspira à l'égalité civile et politique. La colonie était donc un appât toujours présent, très-propre à exciter de salutaires convoitises et à nourrir de légitimes espérances. Ces espé-

1. Becker et Marquardt, *Handbuch*, III, 1re partie, p. 15 de la 1re édition.

2. Ce n'est que dans les premiers temps de Rome qu'on voit les dépossédés transférés à Rome. (Tite-Live, I, 33.)

3. Il paraît probable que, dans le principe, le terme de colonie ne comprenait que les colons romains à l'exclusion des anciens habitants (Denys d'Halic., VIII, 14; — cf. Niebuhr, II, p. 52). La situation de ces derniers dut être d'abord très-défavorable; nous les voyons en effet tenter parfois de recouvrer leur liberté par l'expulsion ou l'extermination des colons (Denys d'Hal., II, 54; — Tite-Live, IX, 23; — Diodore de Sic., XIV, 102; — cf. Madvig, *loc. cit.*, p. 227). M. Madvig pense que les indigènes des colonies romaines avaient la *civitas sine suffragio* (*loc. cit.*, p. 232-244). La fusion de la population indigène avec les colons venus de Rome, ou plutôt avec leurs descendants, dut s'accomplir vers l'époque où les classes inférieures, à Rome, eurent accès à la vie publique et où toutes les magistratures furent partagées entre les patriciens et les plébéiens. Cette observation ingénieuse de Becker et de Marquardt est fort probable en effet (*Handbuch*, III, 1re partie, p. 17 de la 1re édition) : « Le sens donné au mot *colonie* dut subir un changement lorsque les colons et les habitants se fondirent en un seul corps, de même qu'à Rome les *cives* et le commun de la multitude formèrent par la fusion un seul peuple romain. Ce résultat n'était pas possible dans les colonies avant que la fusion dont on vient de parler se fût accomplie dans la Ville. » (Niebuhr, *Röm. Gesch.*, II, p. 52.) — « Depuis les Gracques, on perdit complétement de vue le but primitif des colonies, et l'on se préoccupa surtout, dans la colonisation nouvelle, de venir en aide aux citoyens pauvres. Enfin, depuis l'an 100, on parut se proposer seulement de récompenser les soldats libérés en leur donnant la propriété d'un champ. » Voy. Vell. Paterc. (I, xv, 5) : « *neque facile mandaverim quae nisi militaris post hoc tempus* (100 ans avant notre ère) *deducta sit.* »

rances elles-mêmes étaient dirigées vers le seul but permis et possible pour les habitants dépouillés de leurs anciens droits et privés de leur existence fédérale ou nationale.

Les cités qui entouraient les colonies étaient des municipes de différents degrés, des préfectures et des villes alliées. Parlons d'abord des municipes. Les témoignages des anciens ne nous fournissent guère de lumière pour connaître leur point de départ, c'est-à-dire leur condition au lendemain de la défaite. Tous les auteurs qui ont cherché à la définir, en s'attachant, comme Varron, Aulu-Gelle et Festus, au sens juridique du mot, n'ont guère considéré que la dernière période de leur lente transformation[1]. Il est toutefois indubitable pour nous que, dans l'origine, la condition des municipes — excepté peut-être de ceux qui se trouvaient dans le voisinage du *Submoenium* et qui étaient plus anciens que la Ville, comme *Tibur*, ou

1. Nous avons plusieurs définitions du *municipium:* malheureusement les auteurs qui nous les donnent appartiennent à des époques assez basses; ils n'ont pas toujours eu en vue les mêmes temps et ces temps ne sont pas assez anciens; peut-être aussi ont-ils mal compris ceux qui en avaient parlé avant eux ou mal expliqué ce qu'ils connaissaient d'une institution que le temps avait détruite dans l'Italie et singulièrement modifiée dans les provinces. Festus s'exprime ainsi (Paul Diacre, édit. Müller, p. 127) : « Municipium id genus hominum dicitur qui, quum Roman venissent, neque cives Romani essent, participes tamen fuerunt omnium rerum ad munus fungendum una cum Romanis civibus, praeterquam de suffragio ferendo aut magistratu capiendo, sicut fuerunt Fundani, Formiani, Cumani, Acerrani, Lanuvini, Tusculani, qui, post aliquot annos, cives Romani effecti sunt. Alio modo, quum id genus hominum definitur, quorum civitas universa in civitatem Romanam venit, ut A....., Cerites, Anagnini. Tertio, quum id genus hominum definitur qui ad civitatem Romanam ita venerunt ut municipia (*sic;* rectification de Niebuhr et de M. Madvig : *municipes*) essent suae cujusque civitatis et coloniae, ut Tiburtes, Praenestini, Urbinates, Nolani, Bononienses, Placentini, Nepesini, Sutrini. » — On voit que ce passage vise un état relativement moderne, et que les municipes dont il y est parlé, et qui sont de trois catégories, donnaient à leurs habitants la plénitude des droits civils pour la première catégorie; la plénitude des droits civils et politiques pour la seconde, et, pour la troisième, la même condition, sauf qu'ils conservaient une autonomie plus apparente. — Aulu-Gelle (XVI, 13), moins les catégories, nous permet de nous faire à peu près la même idée de leur condition avantageuse : « Municipes ergo sunt cives Romani ex municipiis, legibus suis et suo jure utentes, muneris tantum cum populo Romano honorarii participes, a quo munere capessendo appellari videntur. » — Cf. Varron, *De lingua lat.*, V, § 179, édit. Müller : « municipes qui una munus fungi debent. » — Cf. encore Ulpien (*Dig.*, L, I, § 1) : « ut proprie quidem municipes appellantur muneris participes, recepti in civitatem ut munera nobiscum facerent. » — Aulu-Gelle, d'ailleurs, avoue avec une louable bonne foi qu'il ignore en quoi les municipes différaient des colonies au point de vue du droit : « Municipia quid et quo jure sint, quantumque a colonia differant, ignoramus. » (*Loc. cit.*)

qui ne lui avaient que faiblement résisté — avait consisté dans la conservation illusoire de leur constitution et la sujétion complète à Rome, avec des prestations en hommes et en argent; mais ces dures conditions, qui les rendaient assimilables aux villes alliées « *foederatae* », c'est-à-dire sujettes, se modifièrent sans doute d'assez bonne heure. Le Sénat sut mesurer à la soumission volontaire de ses nouveaux sujets et aux services rendus par eux à la République la concession partielle de droits nouveaux qui les en rapprochaient: d'abord le droit de commerce et de mariage, avec Rome seule, bien entendu; puis l'ensemble des droits civils (sans *suffrage* et sans accès aux *honneurs*), c'est ce qu'on a appelé le *jus latinum* ou la *latinitas;* et enfin, comme couronnement, le *jus optimo jure,* ou plénitude des droits civils et politiques. M. Mommsen a énuméré ces différences constitutionnelles[1]; elles marquent autant de concessions de Rome, et nous montrent comme l'acheminement progressif des municipes italiens vers l'assimilation à la grande cité. Quant à l'obtention du *jus optimo jure,* il constituait naturellement le plus haut degré de faveur. Aussi le Sénat ne l'accorda-t-il qu'après avoir reçu les témoignages multipliés d'une soumission parfaite et d'un dévouement sans bornes qui fissent connaître comme étant dignes de partager les prérogatives du peuple souverain ceux qui s'étaient montrés capables d'en remplir les devoirs. Mais il semble qu'un municipe, mis ainsi en possession de tous les droits de cité romaine, fût absolument semblable à une colonie; ce qui devait l'en distinguer toutefois, c'était que celle-ci représentait une pure extension de la cité, et que le municipe, ayant formé longtemps une communauté autonome avec ses magistrats et ses formes constitutionnelles à part, resta distinct de Rome, bien qu'il eût tous les priviléges dont on jouissait dans la Ville elle-même[2].

1. *Die Römischen Tribus*, § 13; *Die cives sine suffragio*, p. 157 et suiv.

2. Festus, p. 142 : « *ut semper rempublicam separatim a Populo Romano haberent.* » Mais ce n'était là qu'une forme, qu'un souvenir de l'ancienne autonomie, et l'orgueil local parut en tirer un avantage, purement nominal d'ailleurs; cela ressort

Quant aux prestations, toutes les cités y furent également soumises : dans celles qui étaient privées de tous les droits, c'était une charge; dans celles qui étaient incorporées à la patrie romaine, c'était un honneur, car on admettait les habitants, non plus comme auxiliaires, mais comme citoyens, à partager avec ceux-ci les dangers de la guerre. Rome d'ailleurs exigea toujours des unes et des autres beaucoup d'hommes et peu d'argent. Quant à ces oppressions inutiles et dangereuses par lesquelles les conquérants modernes font sentir avec une sorte d'ostentation qu'ils sont les maîtres : attentat à la liberté du for intérieur, entreprises contre la religion des ancêtres, tyrannie des âmes sous tous les noms et avec toutes les formes humiliantes dont un vainqueur maladroit s'ingénie à la revêtir, la politique romaine ne les a jamais connues. Après avoir pris une part des terres pour l'établissement de ses colonies et pour s'indemniser des frais de la guerre, Rome déclarait les peuples « libres ».

La recrue et l'impôt, à cela se bornaient ses seules exigences effectives. Or — qu'on ne s'y trompe pas — quand la fortune les a trahis, les peuples consentent volontiers à payer : l'argent ne laisse qu'un vide, non une tache; ils offrent volontiers leur sang : le sacrifice de la vie n'humilie pas, il ennoblit au contraire et parfois réhabilite. Mais ce qui touche à l'insaisissable conscience, c'est sur quoi un vainqueur intelligent ne doit jamais porter la main; c'est là qu'est l'affront, l'insupportable

clairement du passage d'Aulu-Gelle (XVI, XIII, 5-6), où il rapporte que les Prénestins sollicitèrent de Tibère la faveur de changer leur titre de colonie en celui de municipe, alléguant que les municipes étaient composés de citoyens romains « *ex municipiis legibus suis et suo jure utentes* », faisant évidemment allusion à un état dont l'apparente indépendance et l'antique autonomie rehaussaient leur cité à leurs propres yeux. Capoue, qui avait conservé longtemps son *meddix tuticus*, son sénat, son assemblée du peuple (Tite-Live, XXIII, 2, 3; XXIV, 19; XXVII, 6), se servait de la langue osque (Mommsen, *Die unteritalischen Dialekten*, p. 104 et suiv.), faisait ses levées de « Romains » (Polybe, I, 7 : Ῥωμαῖοι; Valère-Maxime, II, VII, 15) : « *cives Romani*, » et qui jouissait par conséquent, en 214 avant notre ère, de toutes les prérogatives d'un municipe du premier degré, se vit, après sa défection à Hannibal, privée de toutes ces prérogatives, et tomba, par une fortune contraire à celle de la plupart des municipes, dans la condition où elle était au lendemain de la conquête, c'est-à-dire dans l'état d'un municipe du rang le plus inférieur (Cicéron, *De lege agraria*, II, 33 (89).

contrainte, et les hommes placent avec raison dans ces biens invisibles leurs dernières consolations, leur plus précieux trésor, — leur honneur même, — après les revers.

On a dit souvent que ces proclamations de liberté, dont Rome se montrait si prodigue au lendemain de ses victoires, n'étaient qu'une dure et hypocrite ironie; mais on n'a peut-être pas bien compris le sens de sa conduite et de ses paroles, et lui a-t-on gratuitement prêté le parti pris d'abuser les vaincus par un leurre puéril et lâche. Ne laissait-elle pas, en effet, aux peuples soumis leurs lois, leurs usages, leur religion, leurs propriétés en partie; les dieux du temple et ceux du foyer? Mais ce qu'il faut bien entendre, c'est que la suppression de l'ancienne vie nationale, la privation des liens politiques et religieux avec les pays voisins, et, plus encore que tout cela peut-être, le spectacle de la colonie romaine établie près d'eux, chez eux, ne tardaient pas à leur faire sentir que la liberté qu'on leur laissait, pour être effective et réelle, n'en était que plus bornée... ou plutôt on ne leur avait pas ôté leurs libertés anciennes : seulement elles étaient devenues illusoires, et on ne leur avait donné aucune des libertés nouvelles, devenues nécessaires, c'est-à-dire aucun des droits sans lesquels on n'était rien en face de la loi romaine. Pour les obtenir, les cités italiennes n'épargnèrent pas plus leur temps, leurs efforts et leur sang que nos communes du moyen âge, auxquelles la France dut de voir ces vaillantes patries locales conquérir leurs franchises pour se fondre plus tard dans la grande patrie nationale.

Sans doute il y eut bien d'abord, dans cette Italie vaincue par les légions, un sentiment général de regret, le souvenir vivace des antiques confédérations et de l'indépendance réelle des aïeux. De généreux champions se rencontrèrent, qui ne virent que les blessures encore saignantes et tentèrent des soulèvements désespérés. On en vit, surtout dans les premiers temps, préférer, aux avantages attachés à la possession à venir de la cité romaine, la décevante autonomie qui leur était offerte[1].

1. Tite-Live, IX, 43.

Mais ces tentatives de révolte échouèrent dans l'isolement : le pays n'était déjà plus le même; le morcellement était commencé, et d'inflexibles rigueurs étouffèrent dans le sang des victimes ces héroïques protestations.

Or les châtiments ne peuvent donner lieu à un état permanent. L'état transitoire auquel ils correspondirent paraît avoir été désigné sous le nom de *préfecture*. Telle est du moins l'opinion de Sigonius[1]. Il convient d'ajouter que ces préfectures dans lesquelles auraient été envoyés des *praefecti* armés d'un pouvoir absolu auraient été soumises à une condition bien plus rigoureuse que celle dont parle Festus en se référant à des temps évidemment postérieurs[2]. Si la révolte se propageait, ce qui

1. *De antiquo jure Italiae*, II, 10 : « Inter omnes Italicas civitates praefecturarum conditio fuit ac fortuna durissima. Sic enim a majoribus erat traditum ut quae civitates, iniquae ingrataeve erga Populum Romanum fuissent ac fidem datam semel atque iterum fefellissent, ubi in potestatem ditionemque essent adductae, in praefecturae formulam referrentur. Formula vero praefecturae non longe a provinciae formula videtur abfuisse. Ut enim quotannis in provincias praetores Roma mitti soliti, sic in praefecturas praefecti qui eas administrarent ac jus dicerent. » (Cf. Madvig, *op. cit.*, p. 235.) — Sigonius nous paraît avoir trouvé, au XVI[e] siècle, la solution de cette grave difficulté; mais nous pensons qu'il a eu tort de considérer comme un état permanent ce qui ne pouvait être qu'une mesure exceptionnelle, et par conséquent transitoire.

2. Page 233, édit. Müller : « Praefecturae eae appellantur in Italia in quibus et jus dicebatur et nundinae agebantur et erat earum res publica, neque tamen magistratus suos habebant. In qua his legibus praefecti mittebantur quotannis qui jus dicerent, quorum genera fuerunt duo : alterum in quas solebant ire praefecti quattuor, viginti sex virum numero, pro populi suffragio creati erant, et haec oppida : Capuam, Cumas, Casilinum, Volturnum, Liternum, Puteolos, Acerras, Suessulam, Atellam, Calatium. Alterum in quos ibant, quas praetor urbanus quotannis in quaeque loca miserat legibus, ut Fundos, Formias, Caere, Venafrum, Allifas, Privernum, Anagniam, Frusinonem, Reate, Saturniam, Nursiam, Arpinum, aliaque complura. » Festus lui-même, qui vivait, comme on sait, au commencement du IV[e] siècle de notre ère, et dont le dictionnaire est si précieux pour nous parce qu'il a connu les anciens usages et les anciennes institutions de Rome, — dont Tite-Live, Denys d'Halicarnasse, Diodore et Plutarque, tous étrangers, n'ont pas tenu assez de compte et qu'ils nous ont en partie laissé ignorer, — n'a pas toujours dû les bien comprendre. Il est indubitable pour nous qu'il a commis, dans le passage si connu que nous venons de rapporter, une erreur analogue à celle de Sigonius au XVI[e] siècle, en considérant comme un état fixe une disposition éphémère et suspensive. On ne saurait nier en effet que la plupart des préfectures dont il nous donne la liste ont joui d'une façon permanente de la condition de municipes ou de colonies. Les témoignages épigraphiques et les textes classiques s'accordent pour l'établir. De plus, Festus, ou plutôt les documents dans lesquels il puisait, avaient en vue une époque beaucoup plus récente et qu'il faut même faire descendre jusqu'aux derniers temps de la République, comme le prouve la mention des quatre *praefecti* choisis parmi les *viginti sex viri* et délégués, pour un temps, par le préteur urbain à l'administration

n'arriva guère et ne pouvait arriver que chez les peuples éloignés, montagnards, habitants de bourgades, et dont le pays n'avait pu donner prise à l'œuvre de décomposition, les consuls, véritables exécuteurs des hautes œuvres du Sénat, transportaient en masse et à grands frais, à cent cinquante lieues de son pays, toute la population rebelle, pouvant s'élever au chiffre de 40000 âmes, la conduisaient dans une région inconnue, lui distribuaient des terres, avec l'argent nécessaire au premier établissement, lui octroyaient une constitution coloniale; et, l'ayant ainsi dépaysée, exilée, — mais avec les femmes et les enfants, — ils lui imposaient un nom nouveau, et ce nom, qui était celui

judiciaire de certaines cités, peut-être sur leur demande. Les inscriptions nous font connaître ces sortes de délégations, d'où les *quattuor ex viginti sex viris* tiraient leurs noms de *praefecti Capuam Cumas*. On en a trouvé à *Alsium* (Palo) : M·HERENNIVS·M·F| MAE·RVFVS|PRAEF·CAP·CVM·Q (Henzen, 6463) : « M. Herennius, Rufus fils de Marcus, inscrit dans la tribu *Maecia*, préfet de Capoue-Cumes, etc., questeur ; » une autre à Capoue même : L·SORA·L·F | L·ARRIVS·M·F·IIIIVIR·PR·D·S·S·|TERM·C (Mommsen, *Inscr. regni Neapol.*, 3956) : « L. Sora, fils de Lucius, et L. Arrius, fils de Marcus, quattuorvirs préfets, en vertu d'une sentence du Sénat, prirent soin de poser ces bornes séparatives. » M. Léon Renier a démontré que ces deux personnages étaient des *praefecti Capuam Cumas* du collége des *viginti sex viri*, envoyés par le Sénat à Capoue pour y exercer ces fonctions : le savant épigraphiste croit que c'est à la suite de la guerre punique que Rome priva un certain nombre de villes du droit de nommer leurs magistrats (*Leçons du Collége de France*, du mardi 27 janvier 1863 et du mardi 20 avril 1869). Cela est vrai de Capoue, et la délégation dont il s'agit pouvait y être permanente; mais il ne saurait en être de même de la plupart des cités de la liste de Festus. — En tout cas, les préfectures, que cet état fût accidentel ou fixe, sont toujours distinguées des municipes et des colonies (Cic., *Pro Sextio*, 14, alias 32; — *Philipp.*, IV, 3, al. 7; — *Lex Julia* apud *Tabul. Heracl.*, l. 20 et suiv. ; — *Lex Gall. cisalp.*, col. II, l. 2, 26, etc.). Sous l'Empire, on sait que les *praefecti* des cités désignent tout autre chose, et nous représentent les magistrats municipaux remplissant, au lieu et place de l'Empereur, la magistrature locale dont ce dernier avait accepté le titre; mais cette délégation, qui n'était qu'une forme conventionnelle, ne suffisait pas pour imposer à la cité le nom de *praefectura*. Le mot *praefectura* a, dans les *Gromatici veteres*, une acception toute particulière qui n'a rien de commun avec l'objet qui nous occupe, puisqu'il désigne « la portion de territoire ajoutée à une colonie et enlevée à une cité voisine » (*De limit. agror.*, p. 26, édit. de Berlin). Malheureusement les renseignements nous font défaut sur la plus ancienne acception du mot *praefectura* et sur l'état originel qu'il désigne et qu'a si nettement entrevu Sigonius. Peut-être en trouvons-nous une image dans l'histoire légendaire de Tarquin abattant les têtes de pavots (Tite-Live, I, 53-54; — Denys d'Hal., IV, 55-57; — Florus, p. 10, édit. O. Jahn; — Festus, au mot *Clypea*) : les rigueurs de Sextus Tarquin à Gabies nous rappellent peut-être, en effet, sous le voile de la légende, la forme brutale des répressions de ces anciennes cités rebelles, car Gabies était une colonie latine qui avait dû être soumise par Rome et où la tradition plaçait l'école primaire de Rémus et de Romulus.

des consuls eux-mêmes, imprimait ainsi à ce peuple étonné l'indélébile flétrissure de la rébellion étouffée — et utilisée [1].

Dans les pays récemment soumis s'élevaient encore, à côté de la colonie, « image fidèle de Rome, » à côté des municipes de différents degrés, à côté des préfectures, les cités dites fédérées, comme Naples, Nole, Nucérie, Vélia, Locres, assimilables, selon M. Marquardt, aux anciennes colonies latines [2] (ce qui ne veut pas dire aux cités jouissant du droit latin, mais aux colonies fondées par la ligue latine, à la création desquelles Rome était restée étrangère, et qui devaient, par conséquent, être considérées par elle comme des étrangères). Ces cités fédérées n'avaient aucun des droits que le Sénat accordait graduellement aux municipes italiens; mais il est indubitable que toutes ne tardèrent pas à souhaiter avec passion de les acquérir. Quelques-unes cependant paraissent avoir trouvé, pour un temps, dans ce *foedus* des garanties suffisantes d'indépendance. Ce furent surtout — nous l'avons vu — les villes commerçantes de la côte : Rome en avait besoin pour ses approvisionnements et pour sa marine; le pacte d'alliance dut donc être moins illusoire pour elles que pour celles de l'intérieur. Une seule s'en tint à ce titre, et ce n'est pas en Italie que nous la rencontrons : c'est Marseille, qui conserva, même sous l'Empire, à la faveur de ce contrat respecté, son autonomie, sa constitution grecque, assez semblable d'ailleurs à ce que furent dans le moyen âge celles de Gênes et de Venise; mais partout ailleurs les cités fédérées n'étaient rien : le *foedus* valait la *libertas* des cités dites *libres* que nous trouvons dans les provinces, en Sicile et en Gaule. Les *civitates foederatae* cherchèrent donc à se débarrasser le plus

1. Tite-Live, XL, 37-38; an 572 de Rome, 181 de notre ère.

2. *Handbuch*, III, 1re partie, p. 31 (1re édition). Cicéron dit en effet, dans le *pro Balbo* (24, alias 54) : « *latinis, id est foederatis...* ». Chaque ancien peuple de l'Italie avait fondé des colonies avant les Romains : les Samnites, les Èques, les Ombriens, les Étrusques, les Lucaniens, et surtout les Latins. Rome n'est elle-même qu'une colonie latine. La ligue des peuples latins ne cessa de fonder des colonies que lorsqu'elle cessa d'exister, c'est-à-dire à la fin du IVe siècle avant notre ère : on comprend dès lors que vis-à-vis de Rome les colonies d'origine latine fussent dans la même condition que les *foederatae*, puisque Rome était restée étrangère à leur organisation coloniale.

vite possible de ce titre vide, parfois onéreux, rappelant une alliance sans effet ou une liberté inutile, pour s'acheminer lentement et sûrement vers l'obtention des droits de cité romaine.

Telle était la diversité de conditions que présentait l'Italie après les victoires de Rome.

On comprend que, dans un territoire ainsi morcelé en tant de républiques, dont les constitutions, les droits et les intérêts étaient aussi nettement distincts, tout soulèvement fût impossible, tout essai de retour au passé chimérique, et que tous aspirassent à Rome.

Un jour, l'Italie, ainsi transformée et municipalisée, offrant le vaste tableau d'une foule de sujettes tenues en laisse et convoitant avec des vœux plus ou moins ardents, suivant que le but était plus ou moins éloigné, l'obtention du droit de cité, s'irrita des délais que les vieux partis opposaient à l'unanimité de ses désirs. C'était l'an 90 avant notre ère. En vain les esprits les plus éclairés de Rome avaient demandé, comme Scipion Émilien en 132[1], que les portes de la cité s'ouvrissent devant ceux qu'on avait vus combattre sous les enseignes de la République, à Zama, à Numance, dans les champs de la Macédoine et de l'Asie; le parti conservateur d'alors s'y opposa, et, dès que la tentative aussi vaine qu'insensée des Gracques eut échoué, la réaction des partisans obstinés d'une exclusion jalouse ne connut plus de mesure. Les Italiens alors se donnèrent, d'un bout à l'autre de la Péninsule, comme une sorte de mot d'ordre, le sol trembla partout sous les pas de nouveaux légionnaires groupés autour d'enseignes improvisées. Ceux qui n'avaient pu pénétrer dans la grande cité songèrent à se passer d'elle et osèrent lui opposer une capitale italienne : consuls contre consuls, préteurs contre préteurs[2]. La lutte dura deux ans; elle eut ses héros et ses martyrs, aussi grands que Mithridate et Vercingétorix, car elle fut rehaussée et ennoblie par un généreux désespoir qu'exaltèrent sans relâche la voix et les exemples

1. Aurelius Victor, *De viris illustr.*, 68.
2. Strabon, V, IV, 2.

des Papius Mutilus, des Pompaedius Silo et des Judacilius, et il fallut, pour le réduire, faire appel à toutes les forces, à toutes les gloires de la République ; aux deux Jules César, à Cn. Pompée, à Marius, à Sylla. Les confédérés furent vaincus, accablés, décimés ; mais — ce qui ne s'est jamais vu dans aucun temps, à l'issue d'aucune guerre victorieuse — Rome, après avoir versé tant de sang, accorda par la loi *Plautia Papiria*, aux rebelles — ainsi justifiés par ses tardives concessions — la possession du droit qui lui avait été si fièrement réclamé[1], — du droit de cité, c'est-à-dire de l'assimilation au vainqueur.

Un pareil exemple est plus propre que tout le reste à nous faire comprendre la portée, le caractère et les fruits de la politique du Sénat. L'Italie, en effet, — qui avait porté dans ses flancs tant de nations indépendantes, Étrusques, Ombriens, Samnites, Picentins, toutes soumises à la suite de guerres, les plus terribles peut-être qui aient jamais marqué la sanglante agonie des peuples, — avait été ainsi amenée lentement à dépouiller son hostilité, à oublier ses liens nationaux, à vivre de la vie municipale, à se créer de petites patries locales, à se rapprocher de sa dure maîtresse, à lui livrer ses enfants pour l'aider dans sa tâche ambitieuse ; et elle n'avait repris les armes que pour lui arracher, comme comble de faveur, la récompense due à sa longue fidélité ; elle s'était battue enfin avec une énergie surhumaine, — non pour échapper à son joug, — mais au contraire pour se perdre dans son sein et pour mériter l'honneur de porter le nom de son ancienne et impitoyable ennemie. Ces enfants, si durement châtiés, ne demandèrent qu'une place au foyer et dans le sein maternels. On put dire alors, et sans aucune exagération, qu'à partir de ce jour la patrie romaine s'agrandit de toute l'Italie et que la conquête fut consommée.

L'œuvre d'assimilation, une fois accomplie dans la Péninsule, se poursuivit dans les provinces.

1. Cicéron, *pro Archia poeta*, 3 : « si qui foederati civitatibus adscripti fuissent, si tum, quum lex [Plautia Papiria] ferebatur, in Italia domicilium habuissent, et si, sexaginta diebus, apud praetorem essent professi [cives sunto]. »

Le Sénat, qui « ne se départait jamais de ses maximes anciennes », sembla cependant vouloir agir, pour les pays réduits en provinces romaines, autrement qu'il n'avait fait pour les peuples de la péninsule italique. Les nationalités déjà formées en Afrique, en Macédoine, en Grèce, en Espagne surtout, opposèrent une plus longue résistance et ne purent être détruites qu'avec plus de lenteur. L'action de Rome, moins directe et plus éloignée, ne put s'exercer que par l'entremise des proconsuls, de ces despotes avides jouissant sans mesure et sans remords de l'impunité que leur assuraient leurs trois cents complices, engraissés des dépouilles du monde, et qui composaient le sénat romain. L'abus d'un pouvoir sans maître, et par conséquent sans frein, conduisit les gouverneurs de province aux malversations et aux crimes des Verrès et des Fonteius, l'un accusé, l'autre défendu par Cicéron : le premier, condamné, non pour avoir pillé les temples, volé le blé de l'État, foulé et pressuré les sujets de Rome, mais sur ce chef, bien autrement grave, d'avoir mis en croix Gavius, un citoyen romain ! — le second, acquitté sans doute, quoique l'accusation d'*Indutiomare*, soutenue par le plaidoyer de Pletorius, eût mis à sa charge d'avoir détourné, par des emprunts forcés[1], par des droits frauduleusement imposés à l'octroi des vins[2], par des gratifications exigées des concessionnaires de travaux[3], plus de 30 millions de sesterces[4] (valant 6 millions de francs environ du poids de notre monnaie d'argent). A nos yeux, aux yeux de la morale une et absolue, les fautes sont les mêmes : Fonteius vaut Verrès, Verrès vaut Pison et tant d'autres ! c'est le supplice d'un citoyen romain, victime du propréteur de Sicile, qui gâta seul son affaire et empêcha Cicéron de la plaider. Ne reconnaît-on pas d'ailleurs, dans le *pro Fonteio*, les procédés familiers aux avocats des mauvaises causes ? rien n'y manque :

1. Cicéron, *pro Fonteio*, 4.
2. Id., *ibid.*, 7.
3. Id., *ibid.*, 8.
4. Id., *ibid.*, 2.

ni les lieux communs à l'usage des derniers harangueurs du barreau, ni les agréables digressions, ni les flatteries intéressées à l'adresse des hommes influents, capables par conséquent de peser sur les décisions de la justice, ni l'appel à la sensibilité des juges, ni ces moyens, dédaignés de nos jours, même par les défenseurs d'assises : larmes de l'accusé, apparition d'une mère éplorée, d'une sœur haut placée dans l'estime publique par le caractère sacré dont elle est revêtue... Ici — il faut le dire — le dieu de l'éloquence semble avoir lui-même pris soin de susciter ce puissant artifice de péroraison. Quelle bonne fortune! la sœur de l'accusé est une vestale... « Il ne sera pas dit, s'écrie l'orateur, que le feu éternel de Vesta, entretenu par les soins religieux et les saintes veilles de Fonteia, aura été éteint par ses larmes[1]. »

La scandaleuse administration des proconsuls de la République ajourna certainement l'annexion des provinciaux à la *civitas romana* jusqu'au temps où ces provinces elles-mêmes contribuèrent, — plus que les légions obéissantes de César, cédées comme « un héritage » à Octave[2], — plus que la démocratie, depuis un siècle impuissante à sauver même ses défenseurs, — plus que l'Italie satisfaite, déjà privilégiée et jalouse à son tour de ses prérogatives, — plus que tout cela, la haine des provinciaux contribua au renversement de la République et à l'établissement de l'Empire. Notre grand Corneille a mieux formulé que personne cette grande vérité historique :

« Assez et trop longtemps l'arrogance de Rome
A cru qu'être Romain c'était être plus qu'homme.
Abattons sa superbe avec sa liberté,
Dans le sang de Pompée éteignons sa fierté.

1. *Pro Fonteio*, 20 : « ne ille ignis aeternum nocturnis Fonteiae laboribus vigiliisque servatus, sacerdotis vestrae lacrymis exstinctus esse dicatur. »

2. Voy. les *Fragments* de Nicolas de Damas, contemporain d'Auguste, témoin des faits qu'il rapporte. Dans ces fragments, découverts en 1849, les soldats de César protestent de leur attachement à Octave, son fils adoptif; un d'eux prend la parole après les ides de mars, et conjure Octave de les considérer tous « comme l'*héritage* que César lui a laissé » : καὶ γινώσκειν ὅτι κληρονομία οἱ πάντες εἶεν αὐτοῦ (édit. Didot, 1850, p. 65).

Tranchons l'unique espoir où tant d'orgueil se fonde
Et donnons un tyran à ces tyrans du monde.
Secondons le destin qui la veut mettre aux fers,
Et prêtons-lui la main pour venger l'univers.
Rome, tu serviras, et ces rois que tu braves
Et que ton insolence ose traiter d'esclaves
Adoreront César avec moins de douleur,
Puisqu'il sera ton maître aussi bien que le leur[1]. »

Sous Auguste, Rome commença « à servir », en effet, ou, pour parler plus exactement, ce fut cette aristocratie, jadis si puissante par son union, mais divisée alors par des rivalités séculaires, qui devint la sujette des Césars. Ce furent les provinces, ce fut le monde fatigué qui firent l'Empire et en profitèrent. La différence de condition des cités dans chaque province, différence peut-être moins apparente qu'elle ne l'avait été autrefois en Italie, n'en était pas moins réelle et n'assura pas moins sûrement la pacification par l'isolement des intérêts et l'unanimité des vœux. Pour ne parler que de la Gaule, n'y voyait-on pas d'abord deux colonies de citoyens romains, Narbonne[2] et Lyon[3]? puis des cités peuplées d'indigènes, mais ayant reçu d'abord, avec les droits civils ou *latinitas*, le titre de colonies, comme Arles sous César[4], comme Orange et Vienne sous les triumvirs[5], comme Aix et Riez sous Auguste[6], etc. Quelques-unes d'entre elles obtinrent de bonne heure la plénitude des droits avec l'inscription dans les tribus; d'autres cités avaient le titre de municipe; dans d'autres encore, les *primores*, anciens magistrats locaux, avaient reçu la *civitas optimo jure*, c'est-à-dire avec l'accès aux « honneurs », comme Autun sous Claude[7]; d'autres étaient « fédérées », comme Marseille,

1. Corneille, *la Mort de Pompée*, acte Ier, sc. Ire.
2. Cicéron, *pro Fonteio*, 4 : « Narbo Martius, colonia nostrorum civium. »
3. Tacite, *Hist.*, I, 65 : « [Lugdunum] se esse coloniam romanam..... »
4. Borghesi a démontré (*Œuvres complètes*, édit. de Paris, t. V, p. 255-283, *Sulla iscrizione Perugina della porta Marzia*) qu'elles se reconnaissaient à leur titre de *Julia Paterna*.
5. Appelées simplement du nom de *colonia Julia* (voy. Borghesi, *ibid.*).
6. *Colonia Julia Augusta* ou *colonia Augusta* (voy. Borghesi, *ibid.*).
7. Tacite, *Annales*, XI, 25. L'admission des « *primi Aedui* » au Sénat est la marque de la *civitas optimo jure*.

Reims et Langres, ou « libres », comme Trèves et Soissons[1]. En outre, la composition des colléges de magistrats différait aussi d'un pays à l'autre. On trouve ici des quattuorvirs, là des duumvirs, plus loin des préteurs. Tel empereur donna la latinité à toute une province, comme Vespasien le fit pour l'Espagne[2].

L'administration provinciale venait à son tour compléter ces dissemblances : la Narbonnaise, d'abord à l'Empereur, passa au Sénat dès que la flotte d'Actium eut été rappelée de Fréjus; ce qu'on appelait les Trois Provinces (Aquitaine, Lyonnaise, Belgique) furent attribuées à l'Empereur, qui les fit administrer par des légats triennaux de rang prétorien; les deux Germanies, également impériales, le furent par des légats quinquennaux de rang consulaire; la Narbonnaise, par un proconsul, ancien préteur et par un questeur, tous deux annuels. Le service des finances ne fut pas confié aux mêmes fonctionnaires dans cette dernière que dans les provinces impériales; enfin la ligne de la douane laissa en dehors les deux Germanies, où se trouvaient les légions intentionnellement exemptées des droits du *portorium publicum.*

C'est ainsi que l'ensemble de cette organisation concourut à hâter le travail de la décomposition nationale. Les intérêts étant devenus différents, chaque cité formant, comme en Italie, une unité politique, capable de se suffire à elle-même, les révoltes, même partielles, devinrent très-rares; elles ne se perpétuèrent pas au delà du règne de Vespasien, et encore furent-elles plutôt le contre-coup des guerres civiles et des rébellions de citoyens romains qu'elles ne furent des insurrections nationales. Julius Florus, Sabinus et Antonius Saturnius n'étaient pas des Gaulois, mais des citoyens romains; les légions de Vindex et de Vitellius, en quittant leurs campements de Germanie pour descendre en Italie, firent acte de guerre civile : Bedriac fut une

1. Pline, III, v (IV), 4 : « *Massilia... foederata.* » — IV, XXXI (XVII), 2 : « *Lingones foederati, Remi foederati.* » — « *Suessiones liberi..., Treveri liberi.* »

2. Pline, *Hist. nat.*, III, IV (III), 15 : « universae Hispaniae Vespasianus imperator Augustus..... Latii jus tribuit. »

nouvelle bataille de Pharsale, moins le génie des chefs, et la Gaule n'y eut aucune part. Mais quel plus frappant témoignage de la prompte soumission et de l'assimilation de notre pays à Rome que l'absence complète de garnisons dans l'intérieur de la Gaule, et cela dès l'époque d'Auguste ? pas une légion en Narbonnaise, en Aquitaine, en Lyonnaise, en Belgique. Si nous les trouvons toutes cantonnées sur les bords du Rhin, c'est apparemment qu'elles faisaient face aux Barbares et étaient placées là pour protéger la Gaule et non pour la contenir. Après le lumineux mémoire de Borghesi sur les légions du Rhin[1], après les leçons de notre maître, M. Léon Renier, au Collége de France, sur la même matière, et le tableau si utile, dressé par notre confrère M. Charles Robert[2], nous savons à point nommé où elles se trouvaient, la durée de leur séjour, la place de leurs camps, le nombre de leurs détachements, et nous pouvons affirmer que, même pendant la durée du premier siècle, il n'y eut jamais, résidant dans les trois provinces de Gaule et dans l'ancienne Narbonnaise, d'autres force armée qu'une cohorte urbaine venue de Rome et établie à Lyon, et, très-accidentellement, la légion VIIIe Augusta à Néris, où elle paraît n'avoir séjourné, sous le règne de Vespasien, de Titus et au commencement de celui de Domitien, que le temps nécessaire à la construction des thermes, dont les briques portent ses marques[3], et d'où L. Appius Norbanus l'emmena en 88, comme l'a démontré M. Léon Renier[4], pour la conduire sur le Rhin helvétique contre Saturninus, qui venait de se révolter en Germanie supérieure.

Si la Gaule n'eût été déjà « romanisée » à la mort d'Auguste,

1. *Sulle iscrizioni romane del Reno, e sulle legioni che stanziarono nelle due Germanie da Tiberio fino a Gallieno* (*Œuvres complètes*, IV, p. 181-268, Paris, in-4°, 1865).

2. *Les légions du Rhin et les inscriptions des carrières*, gr. in-4°. Paris, 1867, 50 pages.

3. LEG·VIII·AVG·L·APPIO·LEG. — *Legio Octava Augusta, L. Appio legato* : « Légion VIIIe Augusta, L. Appius étant légat. »

4. *Académie des inscriptions et belles-lettres, Comptes rendus des séances de* 1872, 3e série, t. Ier, p. 423-427.

il serait impossible d'expliquer qu'elle eût pu être maintenue dans l'obéissance avec une poignée d'hommes dix fois inférieure à celle qui occupe aujourd'hui telle de nos anciennes provinces, dont la surface ne représente pas la centième partie de la Gaule romaine. Ce fait capital et cette opposition singulière entre les deux époques dans l'histoire des conquêtes s'expliquent aisément, si l'on prend garde qu'après la constitution donnée par Auguste à la Gaule, les « patries locales » se trouvèrent formées, que les classes élevées furent de très-bonne heure associées à la vie romaine, que le culte de Rome et d'Auguste divinisés avait été organisé à Lyon, par Agrippa, vers l'an 12 avant notre ère, avec un sacerdoce annuel, exercé toujours par un Gaulois, et que s'y trouvait déjà sans doute ce fameux « *Conseil des Gaules*[1] », composé des délégués des soixante cités[2], créées l'an 27, par Auguste[3], à Narbonne[4]; que ce conseil était admis, non plus à porter à Rome, devant des juges intéressés, les plaintes timides ou les stériles accusations d'un nouvel Indutiomare, mais à formuler librement les griefs du pays contre l'administration des agents impériaux, à rechercher leurs actes, et même à flétrir leur conduite; tandis que d'autres députés, en prenant leur défense, s'ils trouvaient juste de le faire, loin d'encourir le reproche de faiblesse et de trahison, s'honoraient aux yeux de leurs concitoyens, au point que l'on vit les Trois Provinces souscrire pour leur élever un monument dans leur propre cité, comme il arriva au T. Sollemnis du fameux marbre de Thorigny[5]. Déjà la participation au droit latin et la place très-large faite aux indigènes dans le culte public de l'État, déjà l'acheminement rapide vers la plénitude des droits de cité

1. Ces mots : *Concilium Galliarum*, figurent dans le marbre de Thorigny : IN CONCILIO|GALLIARVM (face 2, lignes 15 et 16).

2. Strabon, IV, III, 2.

3. C'est la date que Dion Cassius assigne à l'organisation de la Gaule par le premier empereur (LIII, 22).

4. *Epitome* de Tite-Live, CXXXIV.

5. Tout ce qui précède résulte de l'explication de l'inscription trouvée à Vieux. Ce monument, connu dans la science sous le nom de marbre de Thorigny, est aujourd'hui conservé dans la mairie de Saint-Lô. (Voy. l'*Introduction*, t. Ier, p. 7.)

qui permettait l'accès aux honneurs de la grande carrière publique de l'Empire, avaient complétement désagrégé la patrie gauloise, décomposé la nation de Vercingétorix et des druides, et jeté, même dans les classes élevées, les germes d'une ambition plus haute que celle des carrières municipales.

Le respect du vainqueur pour les cultes anciens du pays se conciliait heureusement d'ailleurs avec la religion de Rome : comme le temple de Janus était resté ouvert tant qu'avaient duré les guerres, à son tour le Panthéon s'ouvrit, après la pacification générale, à tous les dieux du monde. Les divinités étrangères entrèrent en foule, elles aussi, dans la grande cité religieuse, comme les peuples dans la cité politique. Quant aux petites divinités topiques qui se montrèrent trop attachées aux lieux qui les avaient vues naître, et ne purent se décider à quitter leurs collines, comme *Rosmerta*, leurs sources et leurs forêts, comme *Borvo* et *Damona*, les rivages de l'Océan, comme *Nehalennia*, on les y laissa et même on s'empressa de les y chercher. Rome ne dédaigna pas de venir à elles. De même que l'autel des mariniers de la Seine nous montre, au temps de Tibère, l'alliance consommée d'Ésus avec Jupiter et de Tarvos Trigaranus avec Vulcain, les Lares se déplacèrent pour venir se mêler aux dieux topiques de la Gaule, et le nom d'Auguste protégea et sanctionna cette intelligente fusion. Ils eurent aussi leurs desservants parmi les petites gens ; la création du sacerdoce inférieur des sévirs augustaux, choisis dans les corporations ouvrières, à la fois chefs de confréries et juges des différends, les modestes préfets de villages, les honneurs décernés aux plus dignes par les associations industrielles et commerciales, cet ensemble de satisfactions offertes à toute cette foule d'artisans, ingénus ou non, maintint la séparation des classes et contint les ambitions des « humbles » dans les plus étroites limites. La propriété très-morcelée, sans aucun doute, en Transalpine, comme nous savons qu'elle l'était en Cisalpine au temps de Trajan, l'industrie très-active, les aspirations du patriotisme satisfaites par la liberté très-

réelle dont on jouissait certainement dans les cités gauloises, comme nous savons qu'on en jouissait dans les cités espagnoles sous Domitien : tel fut le secret de la paix et de la prospérité de la Gaule et du reste du monde, oublieux de ses défaites, municipalisé et « romanisé » par la sagesse et le génie politique de Rome :

« *Fecisti patriam diversis gentibus unam.* »

CHAPITRE II

ÉTAT DE LA RÉGION SUD-EST DE LA GAULE A L'ARRIVÉE DES ROMAINS

(124 avant notre ère.)

Les propositions que nous avons énoncées dans le chapitre précédent, qui forme comme l'introduction de notre second volume, ont déjà été l'objet de critiques, d'ailleurs fort courtoises dans la forme, assez sérieuses toutefois quant au fond, puisqu'elles n'allaient à rien moins qu'à en contester la valeur et à en déclarer les conclusions contraires à la vérité historique[1]. Mais — outre que les faits généralisés dans ce chapitre ne sauraient être appréciés sans l'examen des preuves, c'est-à-dire des textes et des discussions consignés dans les notes dont nous avons peut-être eu le tort de les séparer — il importe de rappeler que notre méthode diffère essentiellement de celle qui a été le plus souvent suivie jusqu'à ce jour pour l'étude de l'histoire romaine. L'heure étant venue, selon nous, de la considérer comme une science positive, il ne nous

1. Ce chapitre avait été communiqué par nous, — mais, bien entendu, sans les notes, qui en sont pour ainsi dire le commentaire et les *pièces à l'appui*, — dans la séance ordinaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres du 13 octobre 1876, et il avait été choisi, par un vote de la Compagnie, comme devant être lu à la séance publique annuelle du 3 novembre suivant. Il a donc été publié, — toujours sans les notes qui accompagnaient le manuscrit, — dans la forme usitée pour les publications des séances solennelles de l'Institut, c'est-à-dire en un fascicule in-4° dont il occupe les pages 75 à 100, fascicule qui est distribué aux membres des cinq Académies. Les conclusions formulées par nous dans ce chapitre ont soulevé quelques objections, qui disparaîtront, nous osons l'espérer, dès qu'on aura pris connaissance de l'ouvrage dont ces quelques pages avaient été distraites.

paraît plus permis d'en faire un thème d'opinions préconçues, bien que sincères, et encore moins d'allusions systématiques. On ne demande plus à celui qui entreprend d'écrire l'histoire et, à plus forte raison, d'écrire une géographie historique, des appréciations plus ou moins personnelles sur les événements. L'opinion d'un auteur touchant la conquête romaine et la politique du Sénat, ses préférences ou son éloignement pour César ou Auguste, pour la forme républicaine ou impériale, n'intéressent plus personne. Si Machiavel ou Montesquieu revenaient au monde, nul doute que ces grands esprits ne le comprissent eux-mêmes. « Donnez-nous des faits bien établis sur des preuves certaines; dégagez les vérités nouvelles des documents inconnus de nos pères; faites porter l'effort de vos recherches et la sagacité de vos critiques sur le choix et le classement des instruments du travail; manifestez des vérités indiscutables, et laissez-nous le soin de nous former une opinion : » voilà, sans aucun doute, à l'heure présente, le vœu, c'est-à-dire le besoin du plus grand nombre des lecteurs. Nous n'avons donc pas eu un seul instant la pensée d'exprimer une opinion et de recommencer ces agréables tournois où la politique contemporaine pouvait revendiquer une large part et dans lesquels des lettrés de talent, comme Ampère le jeune ou Prévost-Paradol, se plaisaient à prendre carrière. « Pas une proposition historique qui ne soit un fait; pas un fait qui ne soit établi sur des preuves, c'est-à-dire sur des textes. » Tel est le but que chacun doit poursuivre, tel est du moins le but que nous poursuivons. Mais il faut un volume de preuves accessoires bien coordonnées pour établir d'une manière indubitable l'ensemble des faits généraux exposés dans le chapitre précédent. Il n'est que l'énoncé des vérités historiques et géographiques que nous nous proposons de développer; c'est, en quelque sorte, le sommaire anticipé des conclusions que chacun pourra formuler à sa manière après nous avoir lu.

En faisant connaître l'état géographique de la région Rhodanienne et Languedocienne qui correspond au pays occupé

le premier par les Romains en Gaule, c'est-à-dire à la province Narbonnaise, nous devons d'abord rappeler ici la déclaration qui termine notre premier volume. Nous nous bornerons à constater la présence et à caractériser les traits essentiels des races et des peuples que nous trouvons établis en ce pays lors de la première apparition des légions conquérantes, sans nous perdre dans les discussions touchant leur origine; non qu'on ne puisse y trouver un grand intérêt, — supérieur peut-être à celui qui résulte de nos modestes études; — mais, c'est un travail étranger à l'objet de ce livre, et nous ajouterons que des controverses historiques, toutes récentes, démontrent surabondamment que la solution satisfaisante et définitive de ces séduisants problèmes n'apparaît pas encore, même dans un avenir éloigné.

Pour n'admettre que des faits incontestés aujourd'hui, disons d'abord que la portion de la Gaule méridionale baignée par la mer Intérieure était occupée par cinq ou six grandes familles ethnographiques, dont deux n'étaient plus reconnaissables, lors de l'arrivée des Romains, qu'aux souvenirs qu'elles avaient laissés sur le sol et dans l'onomastique géographique. Ce sont naturellement les plus anciennes, et c'est par elles qu'il nous faut commencer : les Ibères (*Iberi*) et les Ligures (*Ligyes* ou *Liguses*); puis viendraient les Ombres, les Phéniciens, les Grecs, et enfin les Celtes, que les Romains n'ont pas distingués des Gaulois.

§ 1. — LES IBÈRES.

Il peut paraître hors de notre sujet et de notre compétence de toucher à la question des origines de la langue que parlait ce peuple, dont le berceau demeure inconnu, et que les Celtes, les Phéniciens, les Grecs et les Romains trouvèrent fixé dans la plus grande partie de la péninsule hispanique et de la Gaule méridionale; mais nous pouvons au moins rappeler ici le peu qu'on sait de cette race si profondément distincte de celles qui vinrent plus tard partager avec elle cette contrée de l'Europe occidentale.

Strabon dit qu'outre l'Espagne on comprenait autrefois sous le nom d'Ibérie la région située entre le Rhône et l'isthme qui sépare les deux golfes gaulois (c'est-à-dire le *sinus Gallicus*, ou golfe du Lion, et le *sinus Aquitanicus*, ou golfe de Gascogne), mais que, de son temps, on bornait ce pays, vers le nord, aux Pyrénées[1] : c'est-à-dire qu'il avait dû correspondre, sous le règne de Tibère, à la seule presqu'île espagnole.

Le Périple de Scylax, — dont Letronne fait descendre la rédaction à une époque beaucoup trop basse, selon nous, en la supposant du temps d'Alexandre[2], et dont le texte primitif, probablement interpolé en quelques-unes de ses parties, accuse, surtout par la nomenclature détaillée des côtes phéniciennes de l'Afrique, une date antérieure de plus d'un siècle au conquérant macédonien[3], — Scylax, après avoir dit que « la navigation des côtes de l'Ibérie était de sept jours et de sept nuits », ajoute, sous le titre « *Ligyes* (*Ligures*) et *Ibères* » : — « après les Ibères, viennent les *Ligyes*, mêlés à ces derniers et s'étendant jusqu'au Rhône[4]. » Ainsi, de même qu'en Espagne les *Celtiberi* (Aragon et Catalogne) représentèrent plus tard, comme l'indique le nom de ce peuple, un mélange de Celtes et d'Ibères, de même, en Gaule, le pays qui forma au temps des Romains la Narbonnaise transrhodanienne avait été habité beaucoup plus anciennement

1. III, IV, 19 : ἐπεὶ καὶ Ἰβηρίαν ὑπὸ μὲν τῶν προτέρων καλεῖσθαι πᾶσαν τὴν ἔξω τοῦ Ῥωδανοῦ καὶ τοῦ ἰσθμοῦ τοῦ ὑπὸ τῶν Γαλατικῶν κόλπων σφιγγομένου, οἱ δὲ νῦν ὅριον αὐτῆς τίθενται τὴν Πυρήνην.

2. Letronne, *Journal des savants*, 1826, *Dissertation sur le Périple de Scylax et sur l'époque présumée de sa rédaction*, trois articles : p. 75 et suiv., p. 195 et suiv., et p. 259 et suiv. — Cf. la dissertation de M. C. Müller, dans les *Prolegomena* de son édition des *Geographi minores* de Didot, 1855, p. XXX-LI.

3. C'est l'ancienne opinion déjà soutenue par Sainte-Croix (*Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, anc. série, t. XLII, p. 358). — Cette opinion a été reprise par Walckenaer (*Géographie des deux Gaules*, I, p. 29). Ces deux auteurs font remonter ce périple à l'an 492 avant J. C., c'est-à-dire aux temps des guerres médiques. — Dodwell, dans sa collection des *Geographi minores* (1698), déclare que Scylax de Caryande n'est pas l'auteur du Périple, et fait descendre la rédaction de ce document beaucoup plus bas. — Gronovius, en 1700, combattit cette opinion, alors nouvelle, dans sa *Geographia antiqua*. La vérité, croyons-nous, est entre les deux. La rédaction première est assurément fort ancienne, mais certaines parties paraissent beaucoup plus modernes.

4. *Periplus*, §§ 2 et 3, t. Ier, p. 11 des *Geographi minores* (édit. Didot). — Cette même extension leur est donnée par un certain Hérodore, cité dans Étienne de Byzance.

par une autre population mixte à laquelle on aurait pu donner le nom d'Ibéroligures. Il paraît en effet hors de contestation aujourd'hui que les *Ligyes*, *Liguses*, vulgairement *Ligures*, — dont on faisait autrefois un rameau de la race Ibérienne, — en étaient parfaitement distincts. M. d'Arbois de Jubainville, le dernier savant qui ait traité avec compétence la question relative à ce peuple, n'a pas jugé superflu de le démontrer[1].

Mais laquelle de ces deux familles était le plus anciennement établie dans notre pays? Quels étaient l'origine et le berceau de l'une et de l'autre? Quels vestiges ont-elles laissés? Il n'est pas facile de répondre à ces questions, et elles sont en outre quelque peu étrangères à l'objet de ce livre. Il nous importe toutefois d'assigner sa place à cet élément ethnographique dans l'ensemble des races qui ont peuplé la Gaule et qui pouvaient se reconnaître encore à l'arrivée des Romains. Réduite à ces proportions, la recherche de l'élément ibérien se trouve facilitée par la géographie. Car, il faut le dire, les textes classiques, d'ailleurs fort peu nombreux, mentionnant les Ibères d'Occident, ne nous permettent de rien ajouter à la tradition rapportée plus haut, à savoir que ces peuples, franchissant les Pyrénées et sortant de leur domaine propre, qui était l'Espagne, s'étaient avancés jusqu'au Rhône, et que, dans cette région, ils se trouvèrent plus tard mêlés aux Ligures. L'élément ligure paraît donc s'être fondu dans le sang ibérien au point de perdre sa physionomie propre et de disparaître tout à fait sous la couche des envahisseurs gaulois, qui s'étendirent, par la suite, jusqu'en Espagne pour s'y mêler avec la famille ibérienne sous le nom de Celtibères, de la même manière que les Ibères s'étaient mêlés aux Ligures dans la région Narbonnaise[2]. Nous

1. *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXX, octobre 1875, p. 211-223. — *Ibid.*, p. 309-321. — *Ibid.*, p. 373-382. — Cf., du même, ses observations critiques sur *les Ligures* de M. le docteur Lagneau, dans ce recueil, tome XXXI, juin 1876, p. 379-388.

2. Diodore de Sicile, V, 33 : « Les Ibères et les Celtes se disputèrent longtemps le pays, et, la paix conclue, ils habitèrent ensemble et se confondirent par des mariages au point de ne plus former qu'un seul peuple, les Celtibères. »

verrons s'il reste autre chose de l'occupation ligurienne, dans le pays compris entre le Rhône et les Alpes, que le témoignage des auteurs; mais, en tout cas, c'est à la tradition qu'ils nous en ont rapportée que se borne le souvenir de leur séjour dans le reste de la Gaule. Il n'en est pas de même des Ibères. La géographie romaine nous a conservé des noms de villes, situées au nord des Pyrénées, qui ont, pour ainsi dire, perpétué leur empreinte, et leurs descendants directs se trouvent peut-être encore dans les profondes vallées de la Navarre et du Béarn, pour nous empêcher d'oublier et même de méconnaître leurs ancêtres.

La première phrase des *Commentaires* de César n'est, comme on sait, que l'énoncé d'une division ethnographique et nullement politique[1], car ces « *tres partes* » de la Gaule: Aquitaine, Celtique et Belgique, se retrouvent chez tous les géographes; elle servit d'origine à la division administrative créée, après César, des *Tres Provinciae;* seulement, pour égaliser à peu près ces provinces, Auguste agrandit l'Aquitaine des quatorze peuples compris entre la Garonne et la Loire[2]; mais Strabon nous fait clairement entendre que c'était là une répartition administrative et purement conventionnelle, car les peuples du sud de la Garonne et du bassin supérieur de ce fleuve jusqu'aux Cévennes parlaient une autre langue que le gaulois : cette langue semble avoir été l'ibérien. De plus, ils différaient des autres par leur type physique, leurs usages, leurs lois[3], et « ressemblaient beaucoup plus aux habitants de l'Espagne (Ibères) qu'aux Celtes[4] ». Aussi bien ces peuples se trou-

1. *De bello Gall.*, I, 1 : « Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt *Belgae*, aliam *Aquitani*, tertiam qui, ipsorum lingua *Celtae*, nostra *Galli* appellantur. » — Les *Aquitani* sont des peuples de race ibérienne, ainsi que nous l'établirons plus bas. — Cf. Strabon, IV, I, 1.

2. Strabon, IV, I, 1 : ὁ δὲ Σεβαστὸς Καῖσαρ τετραχῇ διελὼν..... 'Ακυϊτανοὺς δ'οὕσπερ [ὁ Θεὸς Καῖσαρ], προσέθηκε δὲ τετταρακαίδεκα ἔθνη τῶν μεταξὺ τοῦ Λείγηρος ποταμοῦ νεμομένων.

3. Strabon, *ibid.* : ... Τοὺς μὲν 'Ακυϊτανοὺς ἐξηλλαγμένους οὐ τῇ γλώττῃ μόνον, ἀλλὰ καὶ τοῖς σώμασιν.

4. Id., *ibid.* : ἐμφερεῖς ῎Ιβηρσι μᾶλλον ἢ Γαλάταις. Le mot « Ibères » est évidemment synonyme ici d'habitants de l'Espagne.

vaient-ils groupés entre la Garonne et les Pyrénées, avec Auch pour centre, et Auch portait le nom ibérien d'*Eliberre*[1] ou *Elimberrum*[2], qu'elle conserva même jusqu'au temps de Pomponius Mela, pour prendre celui d'*Augusta Auscorum*. Nous rencontrons, de même, dans le Roussillon, le nom, tout aussi significatif, d'*Illiberre*[3] ou *Illiberis*[4], donné à un fleuve et à une ville, jadis très-importante au rapport de Pline[5], et qui garda cette appellation jusqu'au temps des fils de Constantin, pour prendre celui d'*Helena* (Elne)[6]. Ces noms géographiques ont une physionomie et présentent un sens sur lequel il n'est plus permis de se méprendre. *Ili*, *iri*, signifiaient indubitablement dans la langue des Ibères « lieu habité, village, ville », et *berri*, « nouveau »; la traduction de ces noms est donc « ville neuve », comme nous allons le voir.

On s'est demandé depuis longtemps — et il était fort naturel de le faire — si la langue basque ou euskarienne, qui se parle aujourd'hui dans un pays que M. le docteur Broca a nettement circonscrit[7] et qui était situé sur les deux versants des Pyrénées, par conséquent espagnol et français, ne serait pas un débris de l'ibérien. Alexandre de Humboldt, cet esprit à la fois étendu et pénétrant, a cherché, un des premiers, à rattacher la

1. C'est ce nom que porte le chef-lieu de la cité des *Ausci* (Auscitains) sur la *Table de Peutinger* (segment I, A, 2, de notre édition); mais il ne faudrait pas en conclure que cette appellation eût subsisté jusqu'au IVe siècle de notre ère, date, sinon du dressement général de ce document, du moins de l'établissement du réseau des voies sur cette carte. Nous avons démontré (p. 68 et suiv., col. 2, de notre édition in-f°, et p. LIII et suiv. de la *Gaule d'après la Table de Peutinger*, édit. in-8°) que la division des provinces et la nomenclature officielle des cités de la Gaule se référait à une époque comprise entre la mort d'Agrippa (12 avant notre ère) et celle d'Auguste (14 après J. C.).

2. III, 2 : « Aquitanorum clarissimi sunt *Ausci*,... urbesque opulentissimae : ... in *Auscis*, *Elimberrum*. » — Pomponius Mela écrivait au temps de Caligula.

3. *Table de Peutinger*, segment I, B, 2, de notre édit. Voy. le texte, p. 55, col. 2, n° 2 de l'édit. in-f°, et p. 382 de la *Gaule d'après la Table de Peutinger*.

4. Tite-Live, XXI, 24 : « *Illiberis*. » — Mela, II, 5 : « *Illiberris*. » — Pline, III, V (IV), 1 : « *Illiberis*. » — Ptolémée, II, X (IX), 9 : Ἰλλιβερίς.

5. Pline, *loc. cit.* : « *Illiberis*, magnae quondam urbis tenue vestigium. »

6. Eutrope, X, p. 186. — Aurelius Victor, *Epitome*, XLI. — Zosime, *Histor.*, II, p. 693. — Paul Orose, VII, 29.

7. *Sur l'origine et la répartition de la langue basque, Basques français et Basques espagnols*, br. in-8° (extr. de la *Revue d'anthropologie*), tirage à part de 54 pages, Paris, 1875, avec 2 planches, dont une carte.

langue vivante à la langue morte, et il a essayé d'établir cette filiation à l'aide de la conformité qu'il avait cru remarquer de certains noms caractéristiques de l'ancienne Espagne, de la Gascogne et du Roussillon avec les mots du vocabulaire géographique de la langue basque[1]. Fauriel, quoique moins clair-

LIMITE ACTUELLE DE LA LANGUE BASQUE EN FRANCE
(d'après M. le docteur BROCA).



Echelle de 1 : 926.000

0 10 20 30 40 Kil.

voyant et moins savant, s'est déclaré dans le même sens[2]. Malheureusement ils ont commis l'un et l'autre un certain nombre d'erreurs graves dans l'application de ce système, et dans les exemples qu'ils ont donnés, parce qu'ils n'étaient pas assez versés dans l'étude de la langue euskarienne, et surtout parce

1. *Prüfung der Untersuchungen über die urbewohner Hispaniens, vermittelst der baskischen Sprache.* Berlin, 1821.

2. Voy. dans son *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains*, t. II (1836), l'*Appendice*, n° II, p. 507-528. — On sait depuis longtemps qu'indépendamment des explications fantaisistes qui ont infirmé la valeur du plus grand nombre de ses rapprochements, le chant national basque qu'il donne (p. 523-528) comme remontant au temps d'Auguste n'est rien moins qu'ancien.

qu'ils n'avaient pas soumis leurs procédés à la méthode sévère des philologues et des linguistes modernes.

Or, pour étudier cette question, nous possédons aujourd'hui trois sources d'informations au lieu d'une : les noms de lieu de l'époque romaine et de l'époque actuelle; les légendes monétaires des pièces dites ibériennes que les Espagnols appellent encore *desconocidas* (inconnues); enfin un petit nombre d'inscriptions en langue ibérique. Pour ce qui regarde les légendes monétaires, on peut dire qu'après les travaux de MM. Boudard de Béziers[1], Jacob Zobel Zangroniz[2], et surtout de M. Aloïs Heiss[3], l'origine ibérienne de ces pièces semble à peu près démontrée, mais que le lien qui en rattacherait les légendes au basque est loin d'être établi[4]; quant aux inscriptions, leur déchiffrement n'est pas assez avancé pour qu'il soit permis d'en tirer aucune conséquence[5]. Restent donc les noms géographiques qui, mieux connus que du temps de Humboldt, nous fournissent seuls des éléments certains de comparaison.

Depuis quelques années surtout, on a vu s'élever, parmi les hommes qui se sont voués à l'étude des origines de la langue euskarienne, une école qu'on peut appeler l'école des sceptiques, dont les deux représentants les plus autorisés sont MM. Bladé[6] et Vinson[7]. Le premier n'hésite pas à nier l'existence

1. *Essai de numismatique ibérienne.* Paris, 1857.

2. *Spanische Münzen mit bisher unerklörten Auschriften.* Leipzig, 1863. — Ce jeune savant cherche à rattacher ces légendes aux idiomes indo-européens et à faire descendre les Basques des Alains (!).

3. *Description générale des monnaies de l'Espagne.* Paris, Impr. nation., 1870, 1 vol. in-4°, VI-IJ-548 p., 68 pl.

4. Voy. *La question ibérienne*, par Julien Vinson (extr. des *Mém du Congrès scientifique de France*, session de 1873, t. II, p. 357-368), tirage à part.

5. Il existe une vingtaine d'inscriptions; plusieurs sont incomplètes, mais il en est une qui nous est parvenue dans son intégrité : c'est celle de la lame de plomb découverte en 1851, près de Castellon de la Plana, par M. Portefaix, et publiée par M. Lorichs (*Recherches numismatiques*), rééditée par M. Phillips, en 1871, dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie de Vienne* (tirage à part sous ce titre : *Ueber eine in der Nähe von Castellon gefundene Inschrift*, Wien, 1871, in-8°, 10 p. et une pl.).

6. *Études sur l'origine des Basques.* Paris, 1869, in-8°, VII-IV-549 p. — Cf. l'article de M. d'Avezac sur cet ouvrage dans la *Revue critique* des 19 et 26 mars 1870.

7. *La question ibérienne*, ouvrage cité plus haut. — Cf. le feuilleton du journal *la République française* du 14 août 1874, et opusc. divers.

politique des Ibères. Les conclusions du second sont que « la science ne peut rien dire encore, ni sur l'origine des Basques, ni sur la langue des Ibères ». « Rien », c'est bien peu, après tant de recherches consciencieuses et tant de faits, certainement considérables, que la science géographique a mis entre nos mains. Il faut dire que M. Vinson, qui n'est pas seulement sceptique, comme on voit, mais « nihiliste », est en outre peu géographe, car il paraît ignorer les récentes observations faites dans le pays même qu'il habite. Ne jamais « s'écarter des voies rigoureuses de la science positive » est une règle excellente que M. Vinson a grande raison de rappeler aux autres et qu'il fait bien d'appliquer à ses propres recherches; mais c'est à la condition que, pour aborder l'étude du problème, on commencera par en connaître les données : ce sont ces données qu'il semble ne pas soupçonner. M. Luchaire, qui a commencé, comme lui, par faire table rase, a été frappé des résultats auxquels l'examen consciencieux des noms géographiques peut nous conduire. Dans une première étude comparative des noms basques avec les noms ibériens, il était parvenu à dégager, avec le sens d'un grand nombre de mots usuels, les lois de transformation à l'aide desquelles on peut remonter jusqu'à la langue mère[1]. Les identifications ainsi préparées, il a fait l'application de sa méthode et a déterminé d'abord la valeur du mot basque *iri*[2]. Sans affecter le dédain stérile de M. Vinson pour tout ce qui a été tenté jusqu'à lui dans la voie des analogies, M. Luchaire déclare qu'il s'en faut que toutes les assimilations de Humboldt soient indignes d'attention; il en est un certain nombre au contraire qu'il croit, non-seulement vraisemblables, « mais justes, » et le jeune professeur ajoute : « Quiconque se donnera la peine — ce que nous avons fait nous-même, dit-il, — de recommencer

1. *Remarques sur les noms de lieux du pays basque* (extr. du *Compte rendu des trav. du Congrès scient. de France*, XXXIXe session, tenue à Pau), tirage à part, Pau, br. in-8° de 31 pages, 1874.

2. *Du mot basque* IRI *et de son emploi dans la composition des noms de lieux de l'Espagne et de l'Aquitaine antiques* (extr. du *Bulletin de la Soc. des sc., lettres et arts de Pau*), tirage à 25 exempl., br. in-8° de 12 p., Pau, 1875.

le travail toponymique de Humboldt avec toute la rigueur de la vraie méthode étymologique, c'est-à-dire après avoir consciencieusement étudié, d'une part les lois de formation de la nomenclature géographique aujourd'hui subsistante, d'autre part les lois phonétiques et le vocabulaire de la langue basque; quiconque, disons-nous, se sera imposé cette indispensable préparation, pourra adhérer sans témérité à la proposition suivante : Au temps de Strabon, de Pline et de Ptolémée, des *localités à noms basques* existaient sur les bords du Guadalquivir, du Tage et de l'Èbre et sur les deux versants des Pyrénées. Pourquoi dès lors hésiterait-on à en tirer cette conséquence très-logique que le domaine de l'euskara était jadis plus étendu qu'aujourd'hui, et qu'il comprenait au moins les deux tiers de l'Espagne et une notable partie de la Gaule méridionale? Remarquons qu'il n'est question ici, ni des Ibères, ni des Ligures, ni des médailles dites ibériennes; mais d'un simple fait de linguistique que, ni les excentricités des disciples maladroits de Humboldt, ni toutes les moqueries plus ou moins loyales de ses adversaires, ne sauraient compromettre. »

Ainsi M. Luchaire se contente, pour faire la première application de sa méthode, de prendre un des radicaux basques les plus reconnaissables dans la nomenclature antique : *iri*, « localité, ville, lieu habité, » qui, joint au mot *berri*, signifie « ville neuve[1] ». La permutation de la voyelle *i* en *u* et de la liquide *r* en *l* permet de ramener à la même lecture les formes dialectales modernes *uri*, *ili*, *ulli* et *uli*, et l'on peut opérer le rapprochement direct de ces radicaux ou suffixes basques avec les noms ibériens *Illiberis* (Elne, en Roussillon), *Elimberre* (Auch, en Gascogne), *Illiberis* (Grenade, en Bétique), pour ne prendre que les trois points extrêmes de la domi-

1. *Irun* (*Iri-un*), la bonne ville, ou plutôt la ville, *un* étant, pour M. Luchaire, un suffixe toponymique; *Irizar*, vieille ville; *Iribe* ou *Iribehere*, ville basse; *Irigain*, *Irigoyen*, *Irigaray*, ville haute; *Iribarren*, *Iribarne*, *Iribarnia*, ville de l'intérieur, sur un plateau.

nation des anciens Ibères. « Ces trois noms suffiraient à eux seuls, dit M. Luchaire, pour établir que le basque fut parlé jadis dans l'Andalousie, en Gascogne et en Roussillon. Mais, si l'ancien nom *Illiberis* ou *Iliberis* représente exactement le nom euskarien moderne *Iriberri*, il devait signifier la même chose (ville neuve)[1]. »

L'auteur a d'ailleurs soin de nous avertir qu'il faut s'arrêter sur cette pente glissante des analogies, et que, dans l'état actuel de la science, ce serait « ne pas se placer sur un terrain solide que de rattacher à *uri Calaguris*, *Harcuris* et *Lacuris* », et il lui paraît préférable de rapprocher *gur-is* et *cur-is* du radical basque *gor* (haut). Les formes *ilar*, *iler*, *ilor*, *ilur*, qui constituent l'élément principal des noms ibériens *Harcuris*, *Ilerda*, *Illurcis*, *Illurco*, *Ilorcum*, semblent pouvoir correspondre aussi à *hillar* (dans *hillareak*, bruyères), *elori* (ronce), *elur* (neige); cependant il inclinerait à voir dans les radicaux de ces noms anciens les mots *ili* et *iri*, « ville, » et nous pensons comme lui. En somme, dit-il en terminant ce mémoire, selon nous décisif dans la question, l'ensemble du travail de Humboldt sur l'assimilation des noms de lieux ibériens avec le basque « contient un grand fond de vérité. On s'en convaincrait facilement si l'on voulait examiner l'un après l'autre les différents radicaux basques qui entrent dans la composition des noms ibériens, et faire pour chacun d'eux ce que nous avons fait pour *ili* ou *iri*. »

Le résultat auquel M. Luchaire est parvenu — par l'application des procédés les plus rigoureux d'une méthode, pour la première fois, vraiment scientifique, — est considérable. Qui n'en voit les conséquences? Il est désormais hors de doute que l'euskarien ou le basque, cette langue agglutinative, qui ne présente dans sa structure et dans son organisme aucune analogie avec

1. Par analogie :

Ili-gor correspond à *Irigaray* (haute ville)
Ili-pa correspond au biscayen *Uri-be* ou au navarrais *Iri-ba-s* (basse ville);
Iri-a, *Ili-a*, signifient simplement « la ville »;
Gracc-uris (ville de Gracchus), avec *uri* suffixe.

les langues indo-européennes, ni avec aucune grammaire à flexions, procède de l'ancienne langue ibérienne; que les Ibères — qui ont peuplé, dans un temps très-reculé, toute l'Espagne et la partie de la Gaule méridionale cispyrénéenne par rapport à nous; — qui se sont vu plus tard enlever par les Celtes les régions du nord-ouest et de l'est, — comme la Galice et une partie du Portugal où l'empreinte de ces derniers se reconnaît encore, — et qui ont partagé avec eux l'Aragon et la Catalogne, pays correspondant à l'antique Celtibérie; — qui se sont laissé ravir de même, par les Phéniciens et les Grecs, une partie des côtes baignées par la mer Intérieure; — que ces Ibères, disons-nous, sont les ancêtres des Espagnols, et, plus particulièrement, des Vascons et des Basques. Il en résulte qu'un élément étranger à la grande famille aryenne a occupé la Gaule méridionale, et que cet élément est représenté par les Ibères. S'étant avancés peut-être jadis jusqu'à l'Auvergne et aux collines du Limousin, — car ce sont les reliefs du sol, et non les fleuves et les vallées, qui ont dû servir de frontières aux races primitives antérieurement aux conventions politiques, — ils se trouvaient limités, au temps de la plus ancienne conquête romaine, comme ils l'étaient encore au temps de César et de Strabon, par la rive gauche de la Garonne inférieure, sauf le territoire occupé sur cette rive par les *Bituriges Vivisci*[1], poste avancé des Celtes, faisant saillie dans le pays vascon; qu'ils tenaient les sources et le cours supérieur du même fleuve, et qu'enfin, sur le versant oriental des Cévennes, ils occupaient le territoire du Roussillon et le littoral de la mer Méditerranée jusqu'aux environs de Narbonne : — leurs deux centres en Gaule étant *Eliberris* (Auch) et *Illiberris* (Elne).

Quant à la question de leur origine première, le problème demeure entier. Il est également impossible de retrouver

1. Strabon, IV, II, 1 : « La Garonne coule dans le pays des *Bituriges Oïsci* (*Vivisci*)... C'est le seul peuple qui soit étranger dans l'Aquitaine. » Ὁ μὲν Γαρούνας... εἰς τὸ μεταξὺ Βιτουρίγων τε τῶν Ὀΐσκων. Μόνον γὰρ δὴ τὸ τῶν Βιτουρίγων τούτων ἔθνος ἐν τοῖς Ἀκουιτανοῖς ἀλλόφυλον ἵδρυται.

aujourd'hui les vestiges de leurs pas en Europe ou en Afrique et de risquer la moindre conjecture sur le chemin qu'ils ont tenu pour se diriger vers l'Espagne.

Mais on peut se demander s'il n'existe aucune trace de leur ancienne extension hors des limites que l'antiquité classique nous a permis de leur assigner. Sans rechercher ces traces dans la Maurétanie Tingitane, située trop en dehors de notre cadre, nous pouvons du moins interroger les textes géographiques pour la région qui nous avoisine en Italie, et si, jusqu'à ce jour, la Provence ne nous révèle aucune analogie toponymique certaine avec la langue des Ibères, ce n'est pas sans quelque étonnement que nous trouvons des témoignages de leur présence dans la vallée supérieure et sur la rive droite du Pô. *Iria* (Voghera)[1] porte un nom ibérien, ainsi que la rivière *Ira* (la Staffora), qui l'a même conservé jusqu'au temps de Jordannès[2], et ce n'est pas là une analogie fortuite ne portant que sur un seul nom, car, dans le même pays, nous rencontrons, au temps de Trajan, un certain nombre de territoires des cités de *Veleia* et de *Placentia* (Plaisance) [3] auxquels on peut reconnaître une physionomie ibérienne.

Si ce groupe de noms ibériens demeure jusqu'à présent isolé

1. Pline, III, VII (V), 3. — Ptolémée, III, I, 35. — *Table de Peutinger*, segment III, A, 1, et p. 153, col. 1, n° 2 de notre édit.

2. Jordannès (nom rectifié de Jornandès : voy. nos *Monum. épigr. du Musée nation. hongrois*, n° 244), *De reb. getic.*, 45. — Cf. *Hist. misc.*, XVI.

3. Voy. l'inscription alimentaire de *Veleia*, conservée aujourd'hui au musée Farnèse, à Parme, section des *Antiques*, et publiée par de Lama (*Tavola alim. Velejate*, Parma, 1819), et par nous (*De tabulis alimentariis*, Paris, 1854). Nous remarquons, dans la longue liste des propriétés, portant les appellations géographiques des champs, à la fin du Ier siècle de notre ère (voy. cette liste publiée à la suite du second ouvrage sus-mentionné), les noms suivants : la *collis Muletas* (col. 1, l. 2); les *fundi Arsuniacus* (col. 1, l. 19), *Ibitta* (?) (col. 1, l. 57), *Lereianus* (col. 2, l. 46); le *pagus Luras* (*pago Lurate*) (col. 2, l. 85); le *saltus Bitunia Albitemius* (?) (col. 3, l. 32); les *fundi Berullianus* (col. 3, l. 46), *Ibocelis* (col. 3, l. 60), *Orbianiacus* (col. 5, l. 3-4), *Budacelius* (col. 5, l. 4-5), *Larconianus* (col. 5, l. 80), *Ucubatianus* (?) (col. 5, l. 93); le *vicus Irvacco* (col. 6, l. 14); le *fundus Ulamonius* (col. 6, l. 57-58); les *praedia Beruselis* (?) (col. 6, l. 66), *Boratiolae* (?) (col. 6, l. 67) et le *fundus Birianus* (col. 6, l. 96). Il faut faire abstraction de certaines terminaisons en *acus*, résultant de l'occupation gauloise postérieure, présentant absolument le même caractère, et rappelant les mêmes procédés qui ont été appliqués aux noms gaulois romanisés avec la terminaison *us*, *ius*. Il convient donc de restituer ainsi les formes primitives de ces noms : *Arsuni*, *Orbini*.

et espacé par une distance considérable des derniers vestiges certains de la race ibérienne, vestiges qui se rencontrent : 1° dans le Roussillon à *Illiberis ;* 2° peut-être dans le bas Languedoc, aux environs de Narbonne où étaient les *Elisyci*, qu'Hérodote distingue des Ligures[1] ; et 3° jusqu'à Béziers (*Baeterræ*), plus anciennement *Besara*, peut-être faut-il l'attribuer à ce fait, que nous possédons, pour le Placentin et le Véléiate, l'incomparable source de noms géographiques fournis par la Table alimentaire, ce contrat hypothécaire passé entre Trajan et les propriétaires qui y font la déclaration de leurs champs en les désignant par leurs noms, avec l'indication des fonds de terre qui leur étaient limitrophes. Nous ne faisons pas de doute que, si, par une semblable bonne fortune, on venait à découvrir une énumération géographique analogue dans la région des Alpes, dans la Provence et dans le bas Languedoc, nous ne fussions mis en possession des anneaux de cette chaîne interrompue, et que nous ne pussions retrouver, sous la couche des appellations gauloises, grecques et romaines, les traces plus anciennes et géographiquement intermédiaires, du séjour des Ibères dans ces pays. Le nom des *Iconii* de Strabon, près des *Vocontii* et des *Tricorii*[2], et que d'Anville place près de Gap[3] ; et celui d'*Iloncia* (aujourd'hui Ilonsa), vallée de la Tine ou *Tinia*, affluent de gauche du Var, nom qui figure dans une

1. Hérodote (VII, 165) distingue, il est vrai, les *Helisyci* des Ligures; mais il les distingue aussi des Ibères : ... Ἰβήρων καὶ Λιγύων καὶ Ἐλισύκων. — Hécatée en fait une peuplade ligurienne (voy. Étienne de Byzance : Ἐλισύκοι ἔθνος Λιγύων). — Festus Avienus (*Oræ marit.*, v. 584-586) dit simplement que « la nation des *Elesyces* occupait ce pays, et que *Narbo* était leur capitale » :

« ... Gens Elesycum prius
Loca haec tenebat, atque Narbo civitas
Erat ferocis maximum regni caput. »

Ils ne semblent pas avoir laissé leur nom à l'étang de Narbonne, *Helyce stagnum*, dont l'étymologie grecque ἑλίκη, oseraie, paraît plus naturelle (voy. t. I, p. 215). Il est donc difficile de dire si les *Elisyces* étaient des Ibères ou des Ligures dans l'origine, mais ils durent être considérés, par la suite, comme des Ibéroligures.

2. IV, I, 11, et VI, 5.

3. *Notice de la Gaule*, p. 378. — Cf. Jacopo Durandi, *Il Piemonte Cispadano antico*. Turin, 1774, p. 13.

charte de l'an 811[1], sont peut-être des jalons propres à guider les chercheurs de l'avenir. Il est à propos de remarquer que le document géographique si connu sous le nom de *Table de la Polcevera*, daté de l'an 117 avant notre ère, et qui nous livre un certain nombre de noms de champs dans la rivière de Gênes et sur le versant méridional de l'Apennin[2], ne nous permet d'identifier aucun de ces noms avec ceux du vocabulaire ibérien. Que les Ligures aient occupé ce pays ainsi que toute la région cispadane supérieure et la Provence, personne ne le conteste; mais qu'ils doivent être considérés comme un rameau des Ibères, c'est ce qu'il n'est plus permis de soutenir. Si donc des noms ibères se rencontrent dans la Cispadane, il faut: ou bien que les Ibères eux-mêmes, à une époque bien antérieure aux Gaulois, et vraisemblablement antérieure même aux Ligures, les y aient laissés comme un témoignage de leur occupation; ou bien que les Ligures, mêlés à ces derniers, comme nous savons qu'ils l'ont été dans le bas Languedoc, aient été les dépositaires et les messagers fidèles de leur langue géographique.

Sans chercher à pénétrer le mystère qui entoure le berceau, les ascendants et la marche de la race ibérienne, dont la langue est unique en Europe, il est permis du moins de se demander quelle a pu être son extension sur le sol occidental de l'ancien continent, puisqu'il paraît aujourd'hui démontré que les Ibères sont, historiquement, les plus anciens de tous ces peuples, et que les Celtes ou Gaulois, les Ombres et les Ligures eux-mêmes les y ont trouvés établis. Il n'y a d'autre obstacle à les étendre dans toute la Gaule, dans l'Italie et dans la Grande-Bretagne, que l'absence complète de souvenirs dans l'onomastique géographique de ces contrées. Or, comme leur langue

1. Durandi, *ibid.*, p. 55.

2. Voy. *Corpus inscr. lat.*, I, p. 73-74; et conf., sur cette inscription, le travail géographique de M. Cornelio Desimoni, *Sulla Tavola della Polcevera e sul modo di studiare le antichità ligustiche*, gr. in-8° (Genova, 1865), avec une *Carta comparativa della valle di Polcevera antica e moderna per la dichiarazione della tavola di bronzo.*

accuse un organisme à part, les noms qui en étaient formés ont une physionomie très-caractérisée qui ne permettrait pas de méconnaître les traces de leur séjour dans les pays qu'ils auraient occupés. Nous n'hésitons pas à déclarer qu'à nos yeux, pour des temps aussi reculés, les témoignages en quelque sorte écrits sur le sol et conservés dans le vocabulaire géographique des fleuves, des vallées, et surtout des champs qui ne sont nommés que dans les titres de propriétés et sur les registres du cadastre (noms qui s'altèrent bien moins d'ailleurs dans le cours des siècles que ceux des bourgs et des villes)[1], ont beaucoup plus de valeur que les rares traditions historiques qui nous sont parvenues, plus ou moins obscurcies, mêlées aux légendes par les poëtes et les mythographes, altérées enfin par des transcriptions erronées, défigurées par les copistes, qui nous en ont transmis les textes inexacts ou mutilés. Ainsi l'Espagne, l'Aquitaine proprement dite, le Roussillon, le bas Languedoc et le Placentin italien sont, jusqu'à ce jour, les seules régions de l'Europe où se retrouve la toponymie ibérienne. C'est en vain qu'on l'a cherchée en Sicile, où Thucydide rapporte que les Sicanes, qui passaient pour être les plus anciens habitants de l'île, « étaient des Ibères chassés par les Ligures des rives du fleuve Sicanos en Ibérie[2]. » Cette tradition avait été conservée, il est vrai, par des écrivains très-anciens : Hécatée (fin du VIe siècle avant notre ère)[3], et Philiste de Syracuse (fin du Ve siècle)[4]; elle nous a été transmise par des auteurs plus

1. C'est ainsi que *Ticinum* s'appelle aujourd'hui Pavie et s'appelait, déjà au temps de Charlemagne, *Papia*, tandis que les noms des fonds de terre du temps de Trajan, *Fabianus*, *Canianus*, *Melellianus*, *Messianus*, *Ibocelis*, *Cabardiacus*, *Cornelianus*, se retrouvent indubitablement sur les registres du cadastre moderne dans les champs Fabiano, Cagno, Metteglia, Missano, Boselli, Cabardico-Vecchio, Cornegliano (voy. la *Tabula aliquorum pagorum Veleiae et Placentiae civitatum*, accompagnant notre travail déjà cité : *De tabulis alimentariis*).

2. Thucydide, VI, 2 : « Σικανοὶ... Ἴβηρες ὄντες, καὶ ἀπὸ τοῦ Σικανοῦ ποταμοῦ τοῦ ἐν Ἰβηρίᾳ ὑπὸ Λιγύων ἀναστάντες. »

3. Étienne de Byzance : Σικάνη, πόλις Ἰβηρίας, ὡς Ἑκαταῖος (Εὐρώπῃ).

4. Diodore de Sicile, V, 6 : « Philiste rapporte que les Sicanes, premiers habitants de la Sicile, sont une colonie venue des rives du fleuve Sicanos, en Ibérie, d'où ils ont pris leur nom : » περὶ δὲ τῶν κατοικησάντων ἐν (Σικελίᾳ) πρώτων Σικανῶν... Φίλιστος μὲν γὰρ

modernes : Denys d'Halicarnasse[1], Diodore de Sicile[2], Servius[3], Festus Avienus[4]. On ne doit pas faire plus de fond sur la tradition rapportée par Pausanias à propos de « l'île de Sardaigne qui aurait reçu des Ibères sous la conduite

φησὶν, ἐξ Ἰβηρίας αὐτοὺς ἀποικισθέντας κατοικῆσαι τὴν νῆσον, ἀπό τινος Σικανοῦ ποταμοῦ κατ' Ἰβηρίαν ὄντος τετευχότας ταύτης τῆς προσηγορίας.

1. Voy. Denys d'Halicarnasse, I, 22 : Σικανοὶ, γένος Ἰβηρίκον... Λίγυας φεύγοντες.

2. V, 2 : « la Trinacrie reçut, par suite de l'occupation des Sicanes, le nom de Sicanie : » ἀπὸ δὲ τῶν κατοικησάντων αὐτὴν (Τριναχρίαν) Σικανῶν, Σικανία προσαγορευθεῖσα.

3. *Ad Aeneid.*, VIII, p. 405 de l'édit. de Venise, 1552 : « *Sicani* autem, secundum nonnullos, populi sunt Hispaniae, a fluvio *Sicori* dicti. » — Cf. Lucan. :

« Hesperios inter *Sicoris* non ultimus amnis. »

4. En parlant de l'île de *Gymnesia*, dans les *Orae maritimae*, v. 469 :

« Usque ad *Sicani* praefluentis alveum. »

Et, un peu plus bas, il cite la ville de *Sicana*, en Espagne, v. 479-480 :

« Adtollit inde se *Sicana* civitas,
Propinquo ab amni sic vocata Ibericis. »

On n'est pas d'accord sur l'emplacement du fleuve *Sicanos*, que M. Amédée Thierry identifie avec la Sègre, affluent de l'Èbre (*Hist. des Gaulois*, I, *Introd.*, p. 20, édit. de 1862), et M. d'Avezac, avec le *Sucron*, aujourd'hui Xucar (*Examen critique de l'Étude sur l'origine des Basques*, de M. J.-G. Bladé, dans la *Revue critique* de mars 1870). M. d'Arbois de Jubainville rappelle que, pour les plus anciens écrivains, comme Hérodore, l'Ibérie, comprenant, outre l'Espagne, une partie de la Gaule méridionale jusqu'au Rhône (voy. fragments d'Hérodore, dans les *Fragmenta historic. graecor.* de Didot, t. II, p. 34), on pouvait chercher le fleuve *Sicanos* ailleurs qu'en Espagne, et il cite, à l'appui de cette interprétation, M. Müllenhoff (*Deutsche Altertumskunde*, t. I, Berlin, 1870), qui, à la page 104 (et non 105) de cet ouvrage, dit en effet que l'Ibérie comprenait une partie de la Gaule méridionale ; mais le savant allemand n'exprime pas cette opinion à propos du fleuve *Sicanos*, que l'ordre suivi par Avienus nous oblige à chercher en Espagne. M. d'Arbois de Jubainville ne dit pas, dans le mémoire auquel nous empruntons ce qui précède (*les Ligures*, observations à propos d'une communication faite à l'Académie des inscriptions par le docteur Lagneau, *Rev. arch.*, nouv. série, t. XXXI, p. 379-388, juin 1876), dans quel pays il place le *Sicanos ;* mais il le dit dans le second des trois articles qu'il a consacrés à l'étude des Ligures (même recueil, t. XXX, novembre 1875, p. 317) : « Ce fleuve Sicane était situé en Ibérie : c'était, dit-il, la Seine, *Sequana*, dont le bassin a été très-anciennement compris dans la vaste étendue des pays soumis à la domination des Ibères. » Cette opinion nous paraît inadmissible, parce que, jusqu'à ce jour, rien ne nous autorise à croire qu'à aucune époque les Ibères aient dépassé la ligne de la Garonne, du Tarn, du Gard et de la Durance, et qu'on ne trouve aucun nom qui rappelle leur séjour dans la contrée située au nord de cette ligne, et ensuite parce que la concordance des textes classiques, et surtout le passage de Festus Avienus, nous obligent à chercher ce fleuve au sud des Pyrénées. S'il était possible de le chercher au nord, on trouverait un autre fleuve en Provence qu'il serait bien plus naturel d'identifier avec celui des Sicanes, et qui se trouve précisément sur la route qu'ont dû suivre ces peuples chassés par les Ligures : c'est le Σηκόανος ποταμὸς Μασσαλιωτῶν, cité par Artémidore (Étienne de Byzance, au mot Σηκόανος), que nous avons identifié avec l'Arc, qui se jette dans l'étang de Berre (t. I, p. 173).

de Norax, et où ces Ibères auraient fondé la ville de Nora[1] ». On doit distinguer, en effet, avec le plus grand soin, surtout chez les écrivains grecs, le mot *Ibérie*, employé pour désigner simplement l'Espagne, du nom ethnographique *Iberi*, *Iberes*, *Iberia*, servant à désigner les peuples de la race ibérienne et le pays qu'ils occupaient dans les plus anciens temps. Il faut dire cependant, pour ce qui regarde le passage précité touchant la migration des Ibères en Sardaigne, qu'on trouve dans cette île un peuple appelé *Ilienses*, que Pausanias fait venir naturellement de Troie, *Ilium*[2], en Asie, et qui pourrait bien avoir eu plutôt une certaine parenté d'origine avec la race ibérienne[3].

Mais, si les Gaulois n'étaient pas encore arrivés dans l'Europe occidentale[4], si les Ligures ont suivi, et non précédé les Ibères dans notre pays, la place était vacante sur le sol : on peut en conséquence être tenté d'étendre l'ancien domaine de ces derniers, comme l'a fait M. d'Arbois de Jubainville, dans la contrée du nord et jusque dans le bassin de la Seine[5]. Mais, soit que les Gaulois doivent être confondus avec les Celtes, comme le croit ce savant[6], soit qu'il faille au contraire les en distinguer comme le supposent MM. Alexandre Bertrand[7] et

1. X, XVII, 5 : Ἴβηρες ἐς τὴν Σαρδὼ διαβαίνουσιν ὑπὸ ηγεμόνι τοῦ στόλου Νώρακι, καὶ ᾠκίσθη Νώρα πόλις ὑπὸ αὐτῶν. On connaît les ***nuraghi***, ces monuments des environs de Nura, qui ont un caractère phénicien si accusé; on sait combien d'antiquités carthaginoises provenant de ces lieux remplissent les musées de Cagliari et de Turin. C'est une colonie phénicienne venue d'*Ibérie*, c'est-à-dire d'Espagne, qu'indique évidemment ce passage de Pausanias.

2. *Loc. cit.*, § 7.

3. *Ili-enses.* — Cf. Mela, II, VII, 19; — Tite-Live, XL, 19; XLI, 10 et 16; — Pline, III, XIII (VII). — Voyez les observations de Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, III, p. 822, note 29. — On a rapproché aussi les *Sardones* ou *Sordonés* du Roussillon des *Sardes* de l'île qui a gardé leur nom. Mais ces rapprochements nous paraissent sans valeur pour la question ibérienne.

4. L'opinion de M. d'Arbois de Jubainville est que les Celtes n'avaient pas encore franchi le Rhin pour entrer en Gaule l'an 800 avant notre ère (*Revue arch.*, nouvelle série, t. XXX, p. 373, décembre 1875).

5. *Ibid.*, p. 317, novembre 1875.

6. *Les Celtes, les Galates, les Gaulois* (*Rev. archéol.*, nouvelle série, t. XXX, p. 4-18 juillet 1875).

7. *Les Gaulois*, mém. lu à l'Acad. des inscript. (*Rev. archéol.*, nouv. série, t. XXIX, p. 281-303, mai 1875).

Henri Martin[1], nous pensons que les monuments mégalithiques qui couvrent le sol de l'Armorique et des provinces de l'Ouest sont les témoignages d'une civilisation bien autrement ancienne que celle des âges historiques auxquels on fait arriver les migrations gauloises dans notre pays; mais nous estimons qu'on doit s'interdire absolument de leur imposer les noms de « monuments celtiques » ou « druidiques »[2]; le nom de « mégalithiques » leur convient seul, et, mettant tout le monde d'accord, il laisse toutes les recherches permises.

Il ne faut pas non plus exagérer l'importance du passage de Denys le Périégète qui place en Cornouaille et aux Cassitérides « l'opulente descendance des illustres Ibères » : ou bien c'était une confusion de nom avec l'*Hibernia* (Irlande); ou bien le texte grec donne à entendre, comme ceux de Tacite et de Jordannès, qu'il s'agissait d'une colonie venue d'Espagne[3].

Quant à ces analogies curieusement rapprochées par plusieurs savants, et en dernier lieu par M. le docteur Lagneau, des Ibères, des Ligyes et des Bébryces d'Occident avec les peuples portant des noms identiques, — ou crus tels, — dans le Caucase et dans l'Asie Mineure[4], M. d'Arbois de Jubainville en a fait justice[5]; il est vrai que sa critique pénétrante

1. Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences morales, séance du 11 novembre 1876 (*Journal offic.* du 15 nov., p. 8287).

2. M. Henri Martin croit que « l'âge dit de la *pierre polie* n'est autre, en Gaule, que celui des Celtes primitifs » (*loc. cit.*). Cette opinion n'est soutenable que si l'on convient de désigner sous le nom de Celtes tous les peuples inconnus qui ont occupé notre pays à une époque dépassant de beaucoup en ancienneté nos connaissances historiques, et auxquels on doit attribuer les monuments mégalithiques. Mais c'est sur cette convention qu'il est précisément très-difficile de s'accorder, et, pour notre part, nous ne voyons aucune bonne raison qui permette de baptiser des peuples sur lesquels nous n'avons d'autre donnée que des monuments muets dont l'âge est ignoré de tous.

3. *Orb. descript.*, vers 561-564. Le dernier vers dit, en effet, παῖδες : ἀφνειοὶ ναίουσιν ἀγαυῶν παῖδες Ἰβήρων. — Cf. Tacite, *Agric.* 11. — Jordannès, *De Get.*, I, 2.

4. Voy. *les Ligures* de M. le docteur Lagneau, p. 18 et suiv.

5. *Les Ligures* (observations sur le mémoire du docteur Lagneau), *Rev. archéol.*, nouvelle série, t. XXXI, p. 379-388, juin 1876. — M. d'Arbois de Jubainville prouve, de la façon la plus ingénieuse : 1° que le passage d'Hérodote, où figure le nom des *Ligyes* d'Asie (V, 72), offre une leçon déclarée suspecte par le *Thesaurus* (V, col. 283); 2° que le texte de Lycophron (v. 1312), où le mot Λιγυστινήν figure, doit être rectifié en Λιβυστικήν, d'après Étienne de Byzance (au mot Κύτα); 3° que ces peuples ne sont autres que les Λιβυστῖνοι, dont parle Diophante, cité par le même géographe; 4° que ces Libystins de

et vive n'est pas exempte de ces hardiesses, qui parfois compromettent, mais qui souvent aussi font avancer la science. On ne saurait assez applaudir à cet amour ardent de recherches audacieuses, qui ouvre les tranchées et révèle en tout cas le solide savoir et l'esprit vigoureux d'un maître.

Pour nous résumer en ce qui regarde la place que nous pouvons légitimement accorder aux Ibères dans la formation ethnographique de notre pays, nous croyons qu'elle était considérable à l'époque romaine, que leur présence est indiscutable dans toute l'Aquitaine proprement dite, c'est-à-dire dans la région transgaronnienne, où elle est encore parfaitement reconnaissable aujourd'hui, quoiqu'elle soit plus resserrée et en quelque sorte acculée au pied des Pyrénées, sur la rive gauche de l'Adour; qu'elle était aussi, lors de l'arrivée des Romains, très-visible dans le Roussillon et le bas Languedoc, quoique mitigée sur ce versant des Cévennes par le mélange de cette race avec la famille aryenne; et qu'on en peut encore saisir les vestiges, de nos jours, dans le souvenir de la toponymie ancienne des vallées du Tech, du Tet et de l'Agly.

la Colchide sont les Africains ou les Égyptiens, dont Hérodote lui-même (II, 104-105) place une colonie en ce pays. — La démonstration de M. d'Arbois de Jubainville est presque aussi satisfaisante pour les Ibères d'Asie, nommés pour la première fois par Apollodore, au second siècle de notre ère, et dans le pays desquels les noms géographiques ont, pour la plupart, une origine iranienne. L'analogie du nom de ces peuples est donc une rencontre fortuite, comme il s'en présente souvent dans des langues qui n'ont d'ailleurs aucun lien entre elles. On n'en saurait tirer aucune conséquence touchant la parenté des peuples qui ont porté les mêmes noms, surtout quand ces ressemblances sont isolées. Appien, dans le *De bello Mithridatico* (101), avait déjà répondu : « Les Ibères d'Asie ont, suivant les uns, colonisé l'Ibérie d'Europe; suivant d'autres, ils sont originaires d'Europe; d'après un troisième système, les Ibères d'Asie et ceux d'Europe n'ont de commun que le nom, car ni dans leurs mœurs, ni dans leur langue, on ne trouve aucune similitude. » — Pour ce qui regarde les Bébryces, nous croyons que M. d'Arbois de Jubainville aurait dû s'en tenir à ces explications par analogies, d'autant plus faciles à justifier que les deux peuples qui ont porté le même nom doivent avoir, cette fois, appartenu à la même race indo-européenne; mais, quant à supposer que ces deux noms sont dérivés du thème *bhabhra*, dont le sens est « castor », et que les noms *Bibracte* et *Bibrax* auraient la même origine, nous croyons qu'il n'y a nulle apparence, et que la démonstration scientifique n'est faite sur ce point qu'en ce qui touche au point de départ des deux peuples appartenant à la même race; ce qui ne veut pas dire qu'ils soient identiques.

§ 2. — LES LIGURES

Les caractères si tranchés et l'individualité ethnique si persistante des Ibères rendent naturellement plus sensibles les traits communs de tous les peuples qui n'appartiennent pas à leur race. Mais autant il est aisé de saisir, dans une vue d'ensemble, la présence ou le passage de ces peuples sur le sol de la Gaule, autant il est difficile de les distinguer entre eux. Pour ne parler que de ceux qui ont un nom, une histoire, et dont les traces subsistaient encore à l'époque romaine, nous commencerons par le plus ancien de tous, — les Ibères exceptés, — et nous nous occuperons avec quelque développement ici des Ligures. Si la toponymie, c'est-à-dire les noms géographiques qu'ils ont dû laisser comme une empreinte durable dans les régions qu'ils ont occupées, n'est pas suffisamment reconnaissable, les textes classiques qui les concernent sont, en revanche, nombreux et clairs.

C'est avec raison que M. d'Arbois de Jubainville a rétabli, d'après le thème *Ligus* et l'adjectif *ligusticus*, la vraie orthographe primitive de ce peuple : *Liguses*, dont l'*s* médiane a dû être changée par les Romains en *r*, à l'époque de la réforme orthographique attribuée à Appius Claudius[1], le censeur de l'an 312, — et supprimée par les Grecs : Λιγύες.

Le même savant a parfaitement démontré[2], selon nous, que l'origine des *Ligures* ou *Liguses* était absolument indépendante de celle des Ibères, et ce qui le prouve, c'est que partout où la tradition nouvelle les représente comme occupant les pays sans s'être mêlés à ceux-ci, on ne rencontre aucun de ces radicaux caractéristiques *ili* ou *iri*, propres aux pays ibériens, radicaux que le vocabulaire géographique ancien fait figurer dans la composition de quarante-six noms pour l'Espagne, l'Aquitaine et le

1. D'Arbois de Jubainville, *Revue archéolog.*, nouvelle série, t. XXX, p. 309, novembre 1875.
2. Id., *ibid.*

Roussillon[1]. L'auteur aurait pu ajouter que l'absence complète de ces noms ibériens dans la rivière de Gênes et sur tout le versant méridional de l'Apennin, même sur la Table de bronze qui énumère les propriétés situées dans la vallée de la Polcevera, à la fin du second siècle avant notre ère, est un argument décisif : car c'est le pays des Ligures par excellence ; c'est là que les anciens les ont connus, qu'ils ont donné leur nom au golfe, *sinus Ligusticus*, et au pays même, « la Ligurie » ; c'est là qu'ils sont encore avec leur physionomie tranchée, leur caractère particulier, cet esprit subtil et délié, éminemment propre aux transactions commerciales ou politiques, et qui a fait aux Génois une réputation proverbiale jusqu'à Constantinople, où l'on dit communément qu'il faut « deux Grecs pour tromper un Arménien et dix Arméniens pour tromper un Génois ». Pendant que la Provence est devenue grecque, gauloise et romaine, la république de Gênes est restée le domaine des Ligures. Mais, si M. d'Arbois de Jubainville démontre que les noms des pays liguriens ne sauraient être rattachés à la langue des Ibères, il faut convenir que presque tous les noms ligures qu'il analyse sont gaulois. Pline nous apprend, par exemple, que le nom donné au Pô par les Ligures était *Bodincus*[2] (sans fond[3]); le mot « ligure » *saliunca* (lavande)[4]; les noms de peuples : les *Segobrigii*, que Justin donne comme « Ligures[5] », les *Taurini* et *Tau-*

1. La liste en a été donnée dans les *Comptes rendus de la classe de philosophie et d'histoire de l'Académie des sciences de Vienne*, t. LXVII, p. 365-366. — Une liste analogue a été publiée dans le même recueil (p. 377-378) pour les noms ibériens dans lesquels entrent les syllabes *ur*, *uri*, qui sont au nombre de 32, dont 7 le représentent figurant comme radical et 25 comme suffixe.

2. III, xx (xvi), 8 : « Ligurum quidem lingua amnem *Bodincum* vocari. »

3. Id., *ibid.* : « quod significat *fundo carentem*, cui argumento adest oppidum juxta, *Industria*, vetusto nomine *Bodincomagum*, ubi praecipua altitudo incipit. » Nous croyons que Pline a commis une double erreur dans ce passage : 1° que *Bodincus* et *Bodincomagus* sont des noms essentiellement et exclusivement gaulois ; 2° que c'est précisément par suite de son défaut de profondeur que le Pô a été réputé de tout temps impropre à la navigation, aussi bien à Casale (qui correspond à *Industria Bodincomagus*) que sur les autres points de son cours.

4. Diefenbach, *Origines europaeae*, p. 414 ; — cf. Zeuss, *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 807.

5. XLIII, 3 : « sed *Ligures*... Graecos... fatigabant » ; cf. *ibid.*, 3 : « mortuo rege Nanno *Segobrigiorum*. »

risci, « Ligures » aussi, selon Strabon[1]; les *Ilvates*, de même. d'après Tite-Live[2], et qu'il faut rapprocher des *Ilvates* de l'Espagne, des *Helvetii*, des *Helvii* de la Gaule (que M. d'Arbois de Jubainville propose d'écrire plus correctement *Elvetii*, *Elvii*); enfin *Genua* (dont il croit devoir expliquer le nom par le gaulois *genava*, bouche, pouvant aussi signifier port) : tous ces noms, sans exception, dénoncent une origine celtique qui n'est nullement distincte de ce que nous savons de l'onomastique gauloise, et qu'il est facile pour tout le monde de ramener aux formes les plus caractéristiques de cette langue. Or, si nous rencontrons une pareille conformité dans l'Italie,— où les Ligures ont fait un séjour si prolongé, qu'on peut dire qu'il n'a jamais cessé et que la rivière de Gênes est, pour ainsi dire, le port où ils se sont définitivement fixés, — combien la difficulté ne sera-t-elle pas plus grande pour déterminer, en Gaule, — où ils n'ont fait que passer, — les noms qui appartiendraient en propre à un ancien idiome ligurien ! Nous en sommes donc réduits, en l'état actuel de la science sur ce point, à ne rien avancer, sinon que la langue parlée par ce peuple n'avait aucun rapport avec celle des Ibères, et qu'elle avait au contraire la plus grande affinité avec la langue des Gaulois. Est-ce à dire que les Ligures fussent Gaulois et formassent comme une première migration de la grande nation qui a occupé la majeure partie de notre pays? Les textes classiques qui distinguent soigneusement ces premiers venus des tribus celtiques qui les ont suivis, nous interdisent de le faire; mais nous croyons pouvoir dire sans témérité que les Ligures représentent un des rameaux historiques de la grande race aryenne ou indo-européenne, et que leur langue se rattache, comme les idiomes celtiques, — sans que nous ayons, jusqu'à ce jour, les éléments nécessaires qui nous permettent de l'en distinguer, — à la même famille linguistique. La question d'origine est donc tranchée dès à présent, selon nous; par conséquent, la route qu'ont suivie les Ligures est bien près d'être

1. IV, VI, 6.
2. XXXI, 10; XXXII, 31.

également connue. Ils sont venus de l'Orient et ont dû remonter la vallée du Danube, cette grande voie des migrations vers l'Occident. La question de savoir s'ils ont pénétré en Gaule par l'Italie, et, en ce cas, dans la péninsule italique par la vallée de l'Inn ou par celle de la Save; — ou bien en Italie par la Gaule, est beaucoup plus difficile à trancher, et nous ne croyons pas qu'on soit autorisé à le faire quant à présent.

Mais si nous interrogeons les auteurs anciens touchant les Ligures, non-seulement il sera possible de reconnaître leur rôle historique, mais il le sera également de leur assigner une place sur notre sol et de leur accorder même une certaine part dans la formation de notre faisceau national. Les textes classiques nous apprennent d'abord que les Ligures se sont rencontrés en Gaule, en Espagne et en Italie, mais dans des proportions et avec une durée différente dans ces trois pays. Pour ce qui regarde leur séjour dans la Grande-Bretagne, comme il n'est attesté que par le passage très-embrouillé, au point de vue géographique du moins, du poëte Festus Avienus, — qui semble, avec sa prétention archéologique, avoir voulu jeter dans l'esprit de ses lecteurs la confusion qui résultait d'anciennes traditions mal comprises sans doute, et de contradictions évidentes entre les voyages d'Himilcon et ceux de Pythéas, — nous estimons, comme M. d'Arbois de Jubainville, qu'il n'en faut pas tenir grand compte. Les explications données par ce savant[1] et par M. Müllenhoff[2] peuvent ne pas nous satisfaire; mais elles ont assurément le mérite de risquer une explication à peu près raisonnable d'un texte qui ne l'est pas[3]. C'est au pied des Pyrénées, au fond du golfe de Gascogne, *Aquitanicus sinus*, qu'il conviendrait peut-être de placer un de leurs séjours temporaires;

1. *Rev. archéol.*, 2e série, t. XXX, p. 319-321, novembre 1875, et t. XXXI, p. 379-380, juin 1876.

2. *Deutsche Altertumkunde*, I, p. 73-203; cf. *Karte zum alten Periplus der* ORA MARITIMA dressée par M. H. Kiepert (dans le même volume).

3. Il est impossible, en effet, de donner une explication satisfaisante des données suivantes, qui résultent du poëme des *Orae maritimae*, dont la lecture est d'ailleurs loin d'être correcte et dont le texte ne sera jamais fixé. En partant de *Gaddir*, l'ancienne *Tartessus* (Cadix) et des Colonnes d'Hercule (*Abyla* et *Calpe*), on trouve,

c'est là qu'ils auraient été plus tard vaincus par les Gaulois, et chassés du pays au sud duquel ils auraient refoulé les Ibères,

tout auprès, dans le même pays, « la haute montagne que l'antiquité a appelée *Oestrymnis* ».

> « Et prominentis, *hic*, surgit caput
> *Oestrymnin* istud dixit aevum antiquius » (v. 91-92).

« Au pied de ce promontoire les habitants voient s'ouvrir le golfe Oestrymnique : les îles Oestrymnides y apparaissent avec leurs vastes plaines, leurs riches mines d'étain et de plomb; elles sont très-peuplées. Leurs habitants ont le cœur fier, l'habileté qui engendre le succès, la passion innée du commerce. Leurs barques, connues de la mer, la troublent au loin... Ils ne savent pas construire des navires de pin ou d'érable... ; mais ils façonnent leurs esquifs avec des peaux cousues ensemble, et c'est sur du cuir qu'ils parcourent le vaste Océan. » (V. 94-107.) — Ainsi, d'après ce premier passage, le mont ou promontoire Oestrymnique, le golfe Oestrymnique et les îles Oestrymnides, « avec leurs vastes plaines, » et habitées par une population de marins, dont les mœurs sont, comme on voit, fort différentes de celles des Phéniciens, auraient été très-près, « *hic*, » de *Gadès* et des Colonnes d'Hercule, — dans le voisinage desquelles il n'a jamais existé d'îles aux vastes plaines. Si les mines font songer aux Cassitérides (îles Sorlingues ou Scilly), ces îles, très-petites, n'ont pu posséder non plus, par conséquent, de « vastes plaines ». — Le poëte poursuit : « de là, *hinc*... » (v. 108). Est-ce à partir des îles Oestrymnides ou à partir des colonnes d'Hercule? Il n'est pas facile de le dire; mais comme ces îles elles-mêmes étaient situées, d'après le passage rapporté plus haut, près de Cadix, on peut entendre littéralement *hinc* (à partir du pays qui renferme *Gaddir*, *Abyla*, *Calpe*, le mont, le golfe et les îles *Oestrymnides*), « ... de là jusqu'à l'île Sacrée (c'est ainsi que les anciens l'ont appelée), il y a deux jours de navigation, » ce qui porterait l'île Sacrée sur les côtes du Portugal, — où il n'y a point d'île « élevant au milieu des eaux sa vaste surface ». Mais cette île a un nom chez le poëte : « la nation *hibernienne* l'habite sur une grande étendue » (v. 111) : l'île Sacrée est donc l'*Hibernia* ou l'Irlande, et « près d'elle on rencontre l'*île des Albions* » (v. 112), qui est l'Angleterre. Mais alors nous sommes fort loin, et non « à deux jours de navigation » du pays de *Gaddir*. « C'était la coutume des Tartessiens (c'est-à-dire des Gaditains) de faire le commerce aux îles Oestrymnides : de même les colons de Carthage et la multitude répandue autour des colonnes d'Hercule visitaient ces mers. Le Carthaginois Himilcon, qui rapporte avoir fait lui-même l'expérience de cette navigation, affirme qu'on peut à peine les parcourir en quatre mois » — (et ce qui suit prouve, ou qu'il les a bien mal vues, ou que son rapport a été bien mal compris, car les eaux de cette mer seraient, selon lui, toujours immobiles, sans fond, remplies de monstres qui entravent la marche des navires (v. 112-129). Le poëte poursuit : « Des îles Oestrymnides, si l'on ose pousser plus avant dans la mer, vers les climats où la fille de Lycaon glace les airs, on aborde au pays désolé d'une peuplade ligurienne; car il y a longtemps que les Celtes ont ravagé ce pays par de fréquents combats. Des Liguriens, chassés de leur patrie par les vicissitudes de la fortune, vinrent en ces lieux presque partout hérissés de ronces : c'est un sol pierreux où l'on voit des roches escarpées, des monts menaçants qui touchent le ciel. Longtemps la tribu fugitive vécut dans les creux des rochers, loin des eaux; car elle craignait la mer, qui lui rappelait d'anciens dangers; puis, son audace croissant avec le sentiment de sa sécurité, les loisirs de la paix l'amenèrent à abandonner ces hautes demeures et à descendre sur le rivage. » (V. 129-145.) — Ainsi le poëte place au nord des îles Oestrymnides un pays désolé par les guerres qu'y ont faites les Celtes, et ce pays est habité par une peuplade ligu-

c'est-à-dire jusqu'au pied des Pyrénées, dans les vallées où se parle la langue euskarienne, et où, par conséquent, ils se

rienne chassée de sa patrie; et l'on trouve, dans ce pays désolé, de hautes montagnes et d'âpres rochers. Mais, dans le premier passage rapporté plus haut, les îles Oestrymnides sont près de Cadix; dans le second passage, ce sont les Sorlingues : il en résulte que la peuplade ligurienne aurait été, dans le premier cas, au nord de l'Espagne et au pied des Pyrénées, sur l'Océan; dans le second cas, dans les montagnes de l'Écosse. — A partir du vers 146, Festus Avienus reprend sa description océanienne : « Revenons, dit-il, au détroit dont nous avons parlé déjà » (c'est le détroit des Colonnes d'Hercule, aujourd'hui de Gibraltar). « Au delà de ce détroit, la mer développe un vaste golfe jusqu'à l'Ophiuse, et, des rivages de l'Ophiuse, si l'on retourne vers cette partie de la mer Intérieure qu'on appelle mer de Sardaigne, au lieu où j'ai dit que l'Océan pénétrait dans les terres, on compte sept jours de marche. » (V. 146-151.) Autrement dit : — il y a sept jours de marche pour un piéton, « *pediti,* » entre l'île d'Ophiuse et les Colonnes d'Hercule (250 kilomètres représentant à peu près sept jours de marche). Ceci nous porterait, pour Ophiuse, sur la côte du Portugal; mais le poëte ajoute que « le développement des côtes d'Ophiuse est égal à l'étendue de l'île de Pélops », — c'est-à-dire au Péloponèse, qui n'est pas une île, comme on sait. — « L'île d'Ophiuse s'appelait d'abord Oestrymnis, car son territoire et ses campagnes étaient habités par les Oestrymniens; mais la multitude des serpents en avait chassé les habitants et lui avait imposé le nom qu'elle a porté depuis lors. » (V. 152-158.) — De sorte que nous avons : soit une autre *Oestrymnis*, soit l'île dont il a été parlé plus haut. Nous avons vu que la première aurait été très-près de Cadix; la seconde en aurait été distante de sept jours de marche : ce qui fait quatre données contradictoires qui nous conduiraient, pour *Oestrymnis* : 1° aux Sorlingues; 2° au pied des Pyrénées, vers le fond du golfe de Gascogne; 3° sur la côte du Portugal; 4° aux environs de Cadix. — « Plus loin (qu'*Oestrymnis*) est le cap de Vénus : les flots mugissent autour de deux îles si petites, qu'on ne peut les habiter; puis on trouve un nouveau cap vers l'âpre septentrion. De ce cap aux Colonnes d'Hercule, il y a cinq jours de navigation; on trouve ensuite l'île *Pelagia,* riche en plantes et consacrée à Saturne. La nature est si violente dans ces parages, que la mer y est toujours en fureur, et que l'île elle-même en est ébranlée... Là se trouve un cap, et de ce cap au rivage d'Ophiuse il y a deux jours de navigation... » (V. 158-173.) « Vient ensuite un golfe à la vaste courbure..., et, pour aller de là à pied à *Gades,* il faut quatre jours de marche, et jusqu'à *Malaca* cinq jours. » (V. 173-182.) — Ce grand golfe paraît ne pouvoir être que le golfe de Gascogne; mais il faut des bottes de sept lieues pour aller du golfe de Gascogne à Cadix en quatre jours. — « On voit ensuite s'élever le *Cepresicum jugum,* et, au-dessous, s'étend l'île que les habitants appellent *Achale* (v. 182-184)... Dans le pays d'Ophiuse, les *Cempsi* et les *Saefes* occupent la partie montagneuse; auprès d'eux l'agile Ligurien et la race des Draganes avaient établi leurs demeures sous le septentrion neigeux. A l'occident se cache l'île *Paetanion* avec un vaste port. Près des *Cempsi* sont les *Cynetes* et le *Cyneticum jugum,* tourné vers le couchant, et formant la fière limite de l'opulente Europe... Le fleuve *Ana* (Guadiana) arrose le pays des *Cynetes...*; plus loin s'étend un nouveau golfe; la côte décrit un arc dont la concavité regarde le midi, etc. » (V. 195-202.) — Il n'est guère possible de tirer quelque lumière de données géographiques si notoirement contradictoires; mais la dernière mention des Liguriens (v. 196) servira peut-être à éclaircir la première (v. 132). Or il est très-probable que la seconde s'applique à un peuple situé au nord de l'Espagne, comme le croit M. d'Arbois de Jubainville (*Rev. archéol.*, nouv. série, XXXI, p. 379), et il rapproche très-judicieusement en effet le passage d'Avienus relatif aux *Cempsi,*

trouvent encore (voy. la note 3 de la page 52, où le témoignage d'Avienus est amplement discuté). Nous ne possédons d'ailleurs, sur le séjour assez problématique des Ligures en Aquitaine, que le passage douteux et obscur du poëte-géographe. Celui d'Artémidore (vers l'année 110 avant J. C.), cité par Étienne de Byzance (fin du v[e] siècle de notre ère)[1], — qui nous les montre comme occupant la vallée de la Loire, et qui s'appuie sur la prétendue analogie de *Ligus* avec *Liger*, — n'est pas beaucoup plus probant : M. d'Arbois de Jubainville en a donné les raisons[2]. On ne doit peut-être pas en dire autant des arguments qu'on a tirés de deux noms géographiques du Limousin pour faire séjourner les Ligures dans ce pays[3]. Mais on peut être très-

« voisins de ces Ligures, » de celui de Denys le Périégète (v. 338), qui place les *Cempsi* au pied des Pyrénées :

Κεμψοί θ', οἳ ναίουσιν ὑπαὶ πόδα Πυρηναῖον.

M. Müllenhoff, de son côté, a identifié les *Insulae Oestrymnidae* avec les îles Britanniques ; le *sinus Oestrymnicus* avec la Manche, et le rivage *Oestrymnis* avec l'Armorique. Il place les *Ligures* d'Avienus dans la vallée inférieure de la Loire, les *Dragani* dans celle de la Garonne, les *Saefes* en Galice, les *Cempsi* en Portugal ; il fait d'*Ophiuse* toute la contrée occidentale de la péninsule hispanique, et du *jugum Cyneticum* la pointe Saint-Vincent (voy. *Deutsche Altertumkunde*, I, p. 73-210 et carte). Mais tout cela est un jeu de patience que chacun peut recommencer à sa manière, et qui ne nous paraît guère plus profitable à la science géographique que la tentative qui consisterait à faire la carte du *Pantagruel* : c'est le voyage au pays des songes. Festus Avienus s'amusait à faire de l'archéologie. Les contradictions et les impossibilités résultant des vieilles légendes des voyageurs lui paraissaient sans doute aussi curieuses à réunir qu'à nos cartographes bibliophiles les cartes vénérables et insensées du XIII[e] siècle, avec leurs dessins informes, remplis de monstres marins, et donnant des configurations absurdes. Avienus était, lui aussi, un amateur d'antiquités qui s'est bien gardé de rien débrouiller et de rien éclaircir. Je crains qu'il ne se soit même un peu diverti par avance — pour ce qui regarde la partie de son poëme relatif aux côtes de l'Océan — aux dépens de M. Müllenhoff et des autres savants de l'avenir qui entreprendraient d'expliquer et de commenter sérieusement ce cauchemar poétique.

1. Λίγυρες, ἔθνος προσεχὲς τοῖς Τυῤῥηνοῖς. 'Αρτεμίδωρος (ἐν ἐπιτομῇ τῶν ἕνδεκα), ἀπὸ Λιγύρου πόταμοῦ. Eustathe (XII[e] siècle de notre ère), dans son commentaire au vers 76 de Denys le Périégète, reprend cette ancienne tradition : Λίγυρες ἀπὸ Λίγυρος ποταμοῦ ὀνομάζονται. (*Geographi minores* de M. Ch. Müller, édit. Didot, t. II, p. 232, l. 5.)

2. *Rev. archéol.*, nouv. série, XXXI, p. 380, juin 1876. D'après ce savant, on disait avant 312, *Liguses* et non *Ligures*, et la nouvelle orthographe aura trompé Artémidore, et l'aura sans doute séduit par une analogie qui n'existait pas avant le changement de l'*s* en *r*. De plus, l'*e* de *Liger* ne peut avoir engendré l'*u* de *Ligus*, *Ligures*.

3. Voy. Maximin Deloche, *Études sur la géographie historique de la Gaule, et spécialement sur les divisions territoriales du Limousin au moyen âge* (*Mém. présenté par div. savants à l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, 2[e] série 1860, t. IV, p. 401) : Deux paroisses sont désignées fréquemment, depuis le XI[e] siècle jusqu'à nos jours, comme

affirmatif pour la Provence, où ils ont dû pénétrer, soit en descendant la vallée du Rhône après avoir passé le Rhin, soit par la corniche italienne ou les défilés des Alpes ; peut-être par ces deux directions, comme l'ont fait plus tard, en sens inverse, les Ombres et les Gaulois.

La Provence est la région de la Gaule où les Ligures ont fait incontestablement la plus longue résidence : c'est là surtout que leur souvenir s'est perpétué, c'est là qu'il devait subsister très-vivace encore à l'arrivée des Romains.

On voit d'abord, d'après le classement chronologique des documents fournis par l'antiquité classique, que les Ligures ont précédé les Gaulois et les Grecs dans ce pays : leur présence y est attestée dès le IXe siècle avant notre ère. Il était d'usage chez les anciens géographes de délimiter le monde connu d'eux par l'énumération des nations barbares situées aux quatre points cardinaux. Ainsi le Pseudo-Scymnus, dans son poëme (rédigé vraisemblablement au commencement du Ier siècle avant notre ère[1]), nous dit que les extrémités du continent étaient occupées par les Éthiopiens au sud, les Indiens à l'est, les Scythes au nord et les Celtes à l'ouest[2], passage qui paraît au dernier éditeur des *Petits Géographes grecs*, M. Müller, avoir été emprunté à Éphore (contemporain d'Alexandre). En remontant à l'époque d'Hésiode (IXe siècle avant notre ère), nous voyons que les barbares du couchant n'étaient pas encore les Celtes, mais les Ligures[3]. Aux limites du monde étaient donc, pour Hésiode, « les Éthiopiens, les Ligures et les Scythes[3] ».

appartenant à ce canton (celui des *Leuci*) : *Saint-Jean de Ligoure* et *Saint-Priest de Ligoure*, et, en latin, « *Ligora.* » Aucune réflexion n'accompagne ce passage. C'est M. le docteur Lagneau (*les Ligures*, tir. à part, p. 6, note 4) qui dit que notre savant ami regarde ce nom de « Ligoure » comme « le vestige de l'ancienne occupation de cette région par les Ligures ».

1. Voy., dans les *Geographi minores* de Didot, les *Prolegomena* de M. Müller, t. I, p. LXXVIII, § 113.

2. *Orbis Descriptio*, vers 170-174.

3. Ce vers d'Hésiode avait été cité par Ératosthène, auquel Strabon a emprunté à son tour la citation (VII, III, 7) :

Αἰθίοπας τε Λίγυς τε ἰδὲ Σκύθας ἱππημολγούς.

Ce judicieux rapprochement du passage d'Hésiode et de celui du Pseudo-Scymnus est dû à M. Herzog, *Galliae Narbon. prov. rom. Historia*, *Proemium* (p. 2. Leipz., 1864).

Les antiques traditions marseillaises, recueillies par le poëte-archéologue Festus Avienus, donnent le Rhône comme séparation entre les Ligures, — qui auraient alors occupé toute la Provence, — et les Ibères, — qui se seraient trouvés ainsi cantonnés dans le Languedoc[1]. Or cette répartition du pays entre les deux peuples doit remonter au delà du VIe siècle avant notre ère, puisque Hécatée, qui vivait au temps de Darius, nous montre les Ligures comme ayant déjà envahi la rive droite du Rhône[2], dont ils avaient dû chasser les Ibères[3].

Au temps du Périple de Scylax, dont nous avons fait remonter la rédaction première à l'époque des guerres médiques, l'envahissement par les Ligures de la région comprise entre les Cévennes, le Rhône, les Pyrénées et la mer était un fait déjà ancien, et la fusion de ce peuple avec les Ibères paraît y avoir été accomplie : « Après les Ibères [proprement dits, occupant l'Espagne jusqu'à *Emporium* (Ampurias)], sont les Ligures mêlés aux Ibères, jusqu'au Rhône[4]. » Le Périple accuse ensuite la présence des seuls Ligures et de la ville grecque de Marseille avec ses colonies dans toute la région maritime comprise entre le Rhône et *Antium*[5], qui est certainement Gênes[6]; mais il n'y

1. *Ora marit.*, vers 608-610, le poëte dit, en parlant du Rhône :

« . . . . hujus alveo
Ibera tellus atque *Ligyes* asperi
Intersecantur... »

2. Étienne de Byzance : Ἐλίσυκοι, ἔθνος Λιγύων (Ἑκαταῖος Εὐρωπῇ). On sait que les *Elisyci* étaient en Languedoc. Voy. plus bas.

3. Ce calcul chronologique est ingénieusement établi par M. d'Arbois de Jubainville, mais il assigne peut-être des dates trop précises à ces déplacements de peuples (*Rev. archéol.*, nouv. série, t. XXX, p. 373-382). Nous sommes seulement autorisés à penser, d'après le rapprochement de ces textes, que c'est vers le VIe siècle que les Ligures auraient franchi le Rhône pour s'avancer dans le Languedoc.

4. *Peripl.*, § 3 (*Geogr. min.*, édit. Didot, I, p. 11) : ἀπὸ δὲ Ἰβήρων ἔχονται Λίγυες καὶ Ἴβηρες μιγάδες μέχρι ποταμοῦ Ῥοδανοῦ.

5. *Ibid.* : Ἀπὸ Ῥοδανοῦ ποταμοῦ ἔχονται Λίγυες μέχρι Ἀντίου.

6. Le Périple compte sept jours et sept nuits de navigation pour la côte d'Espagne, depuis les Colonnes d'Hercule jusqu'à *Emporium*, deux jours et deux nuits d'*Emporium* aux bouches du Rhône, enfin quatre jours et quatre nuits des bouches du Rhône à *Antium*. En prenant donc pour étalon la moitié de la distance d'Ampurias à l'embouchure du Rhône, et en appliquant quatre fois cette unité de mesure à la côte située à l'orient du fleuve, nous arrivons, non pas à *Antium*, du pays volsque et latin, mais à Gênes. D'ailleurs le texte ne laisse aucun doute à cet égard, puisque le Périple ajoute

mentionne pas les Celtes ou Gaulois. Il serait donc à croire qu'au commencement du v[e] siècle les peuples de cette grande famille ne s'étaient pas encore avancés jusqu'à la région maritime de la Provence, qui aurait été occupée exclusivement alors par les Ligures et les colons de Phocée.

Les traditions des mythographes, relatives aux voyages d'Hercule (Melkarth) dans cette contrée, doivent être examinées avec grand soin, car le caractère fabuleux de ces fictions n'exclut nullement la fidélité des descriptions géographiques des pays qu'on leur a donnés pour théâtre; seulement il faut avoir grand égard à l'époque où écrivaient les auteurs qui nous les ont rapportées, au plus ou moins de critique dont ils ont fait preuve, enfin au plus ou moins d'ancienneté des sources auxquelles ils ont dû puiser. C'est ainsi que le poëte Eschyle, contemporain, comme Scylax, des guerres médiques, dans un précieux fragment du *Prométhée délivré*, qui nous a été conservé

qu'« au delà d'Antium sont les Tyrrhènes », c'est-à-dire l'Étrurie. Dans ce passage, le nom 'Αντίου figure trois fois avec la même orthographe; malgré cela, Cluvier proposait de lire ''Αρνου, et de rapporter cette mention à l'embouchure de l'Arno (*Italia antiqua*, I, p. 54). Gronovius voulait lire 'Αλπίου, et identifier cette position avec *Albium Intemelium :* Gail et Kiepert ont adopté cet avis. Letronne cherchait l'*Antium* de Scylax aux environs de Gênes (*Journal des sav.*, 1826, p. 84). M. Müller voit dans 'Αντίον la colonie grecque d''Αντίπολις (*Geogr. min.*, I, p. 11, note et carte III). Ukert est de la même opinion. Seul Walckenaer, se fondant sur les distances mêmes du Périple, avait soupçonné la véritable identification d'*Antium* (*Géogr. des Gaules*, I, p. 33), mais il n'avait pas vu que la Table alimentaire de *Veleia* mentionnait le territoire de Gênes sous son ancien nom, dans le passage suivant (col. III, ligne 99) : L·GRANIVS PRISCVS·PER VICTOREM SER SVVM·PROF·EST..... FVND·ATILIANIUM·ARRVNTIAN|-INNIELIVM·ANTIATE·ET·VELEIATE·PAG·FLOREIO, etc. : « L. Granius Priscus a déclaré, par l'entremise de Victor, son esclave... le fonds de terre Atilianius Arruntianinnielius, situé dans le territoire des cités d'Antium et de Veleia, dans le canton Floréius... En comparant cette mention à la teneur des autres articles du même contrat hypothécaire, on voit que l'énumération des fonds hypothéqués à Trajan est toujours accompagnée : 1° du nom de la cité; et 2° du nom du canton ou *pagus* sur le territoire desquels ces propriétés sont situées. On n'avait remarqué jusqu'à ces derniers temps que cinq cités nommées dans la Table alimentaire : *Veleia*, *Placentia*, *Parma*, *Libarna*, *Luca*, lorsqu'il nous sembla que les mots IN ANTIATE ne pouvaient désigner qu'une sixième cité, voisine de *Veleia*, comme les cinq autres, et que cette sixième cité ne pouvait avoir été que Gênes, dont le nom primitif, 'Αντίον, mentionné par le Périple, avait dû se conserver jusqu'au temps de Trajan, dans la partie la plus écartée de son territoire, sur le versant nord de l'Apennin. (Voy. *De tabulis alimentariis*, Paris, 1854, p. 45; — cf. *Table de Peutinger*, édit. in-f°, texte, p. 104, col. 3, n° 37, et p. 105, col. 1.)

par Strabon, met dans la bouche de son héros s'adressant à Hercule ces paroles prophétiques : « Tu auras à combattre la courageuse armée des Ligures, » et il ajoute que, dans la lutte qu'il aura à soutenir contre eux, « n'ayant plus de javelots et ne pouvant trouver de pierres sur le sol, Jupiter, prenant pitié de l'extrémité où son fils se verra réduit, fera pleuvoir un nuage de pierres avec lesquelles il vaincra sans peine l'armée des Ligures[1]. » Il s'agit donc ici des *Campi Lapidei*, c'est-à-dire de la Crau[2]; les Ligures étaient par conséquent, pour Eschyle, les seuls habitants de la Provence. Apollodore (IIe siècle avant notre ère), en rapportant la même légende, ne parle, lui aussi, que des Ligures[3]. Solin, qui, au IIIe de notre ère, a recueilli des traditions fort anciennes, place le même combat dans la Ligurie[4], et ce nom désigne évidemment, pour lui, la Crau en Provence. Le commentateur de Denys le Périégète, l'archevêque de Thessalonique, Eustathe, qui mourut à la fin du XIIe siècle, se montre tout aussi fidèle observateur de la tradition géographique d'Eschyle, en appelant le chef des adversaires d'Hercule, *Ligus*, qui aurait, selon lui, donné son nom aux Ligures[5]. Cependant, au Ier siècle déjà, cette tradition avait commencé à s'altérer avec Denys d'Halicarnasse, qui place bien le théâtre du combat « chez les Ligures, lesquels, postés à l'entrée des Alpes, opposèrent à Hercule une résistance digne de leur valeur»; mais il fait intervenir d'autres «peuples barbares» qu'il ne nomme pas[6]. Avec Diodore, elle perd tout caractère ethnographique; l'auteur, étranger à la saine critique scientifique, se contente de parler de ces pays tels qu'ils étaient, non au temps assigné aux exploits héroïques d'Hercule, non au temps des premiers récits des colons de Phocée, mais à l'époque qui précède immédiatement la conquête romaine.

1. Strabon, IV, I, 7.
2. Voy. tome I, p. 195.
3. *Fragmenta hist. graec.*, édit. Didot, I, p. 140.
4. Voy. tome I, p. 195, note 5.
5. *Commentarii* ad vers. 76 (*Geogr. minor.*, édit. Didot, II, p. 231).
6. I, 41.

L'Ibérie, pour lui, est synonyme de l'Espagne, et la région traversée par le héros devient la Celtique; ce sont les Gaulois dont Hercule entreprend d'adoucir les mœurs; c'est en Gaule qu'il fonde *Alesia*, et il n'arrive en Ligurie qu'après avoir franchi la frontière d'Italie : c'est-à-dire que Diodore ne connaît, en parlant des âges héroïques, que les divisions géographiques de son temps[1]. M. d'Arbois de Jubainville, avec la sagacité qui le distingue, a reconnu que Timagène et Parthenius sont de la même école que Diodore[2]; que l'auteur du *De mirabilibus auscultationibus* (faussement attribué à Aristote, et dont la rédaction est d'une époque beaucoup plus basse) a procédé de même lorsqu'il nous parle de « la *via Heraclea* », passage très-curieux d'ailleurs, car il nous révèle, longtemps avant l'arrivée des Romains, l'existence d'une route conduisant d'Italie en Gaule, chez les Celto-Ligures, et en Espagne chez les Ibères, et il nous apprend que les Grecs et les indigènes pouvaient y voyager en toute sécurité, la garde de cette voie étant confiée aux habitants, responsables, chacun sur son territoire, des attaques ou des dommages causés aux voyageurs[3].

Il est probable que les légendes relatives au passage d'Hercule en Gaule remontent, avec les circonstances dont l'imagination des Grecs s'est plu à les entourer, à l'arrivée des colons de Phocée, c'est-à-dire au commencement du VIe siècle avant notre ère. Ces légendes, les Grecs ne les ont pas apportées avec eux, mais ils les ont trouvées dans le pays qu'ils venaient coloniser, et les ont adaptées à leurs mythes. Il est bien évident, comme le croit M. Herzog, qu'elles ont une origine libyco-punique

1. IV, 19.

2. Non pas précisément, comme le dit ce savant, que « les légendes grecques qu'ils rapportent soient relativement modernes »; mais c'est qu'ils ont placé ces légendes anciennes dans un cadre moderne (voy. d'Arbois de Jubainville, *les Ligures*, in *Rev. archéol.*, nouv. série, t. XXX, p. 374, note 4, décembre 1875). Nous ne possédons que des fragments de ces deux écrivains. Voy., pour Timagène, *Fragm. hist. gr.* de Didot, t. III, p. 323; et pour Parthenius, les *Erotici scriptores graeci* de Teubner, I, p. 29-30.

3. Aristote, édit. Didot, t. IV, 1re partie, p. 88, ch. LXXXV : ἐκ τῆς Ἰταλίας φασὶν ἕως τῆς Κελτικῆς καὶ Κελτολιγύων καὶ Ἰβήρων εἶναί τινα ὁδὸν Ἡράκλειαν καλουμένην· δι' ἧς ἐάν τε Ἕλλην, ἐάν τε ἐγχώριος τις πορεύηται, τηρεῖσθαι ὑπὸ τῶν παροικούντων, ὅπως μηδὲν ἀδικηθῇ. Τὴν γὰρ ζημίαν ἐκτίνειν, καθ' οὓς γίνηται τὸ ἀδίκημα.

et concernent Melkarth ou l'Hercule tyrien[1]? C'est ce que nous examinerons bientôt. Qu'il nous suffise de retenir, quant à présent, qu'à l'époque qui a suivi de près la fondation grecque de Marseille, le théâtre de la légende héraclide de la Crau et de la Provence était, d'après l'opinion des plus anciens auteurs, occupé par les seuls Ligures.

Si nous passons aux événements historiques et aux circonstances variées, si diversement rapportées, qui ont accompagné l'arrivée des Phocéens et l'établissement de la colonie de Marseille, nous voyons que le plus ancien témoignage, celui d'Hécatée, place cette fondation en Ligurie; et il ajoute que les Celtes en étaient proches[2]. Le Pseudo-Scymnus ne parle même pas des Celtes et dit simplement que « la grande colonie phocéenne de Marseille fut fondée en Ligurie[3] ». Justin dit qu'elle le fut au sein des Ligures et des peuples sauvages de la race gauloise[4] »; mais c'étaient bien les Ligures qui l'entouraient : c'est avec eux qu'elle fut en lutte[5]. Strabon confirme le fait et le nom en affirmant que « les anciens Grecs appelaient Ligustique le pays qu'occupa le territoire de Marseille[6] ».

L'extension certaine des Ligures dans la région comprise entre le Rhône, la mer et les Alpes ne saurait être déterminée exactement pour les âges reculés qui ont précédé l'arrivée des Grecs sur la côte et celle des Celtes sur les rives de la Durance. Tout ce qu'on en peut dire, c'est que les deux courants de peuples et de civilisation, l'un venu de la mer, l'autre des vallées supérieures du Rhône et de la Saône, pour se réunir

1. *Gallia Narbonensis*, p. 7.
2. Dans Étienne de Byzance : Μασσαλία πόλις τῆς Λιγυστικῆς κατὰ τὴν Κελτικήν.
3. *Orbis Descript.* (*Geogr. min.*, édit. Didot, I, p. 204, vers 209-211) :

.... Μασσαλία δ' ἐστ' ἐχομένη,
Πόλις μεγίστη, Φωκαέων ἀποικία.
'Εν τῇ Λιγυστικῇ δὲ ταύτην ἔκτισαν.

4. Justin, XLIII, 3 : « *Massiliam* inter *Ligures* et feras gentes *Gallorum* condidit. »
5. *Ibid.* : « sed *Ligures* incrementis urbis invidentes, etc. »; — cf. *ibid.*, 4 « cuncti *Ligures*, etc. »
6. IV, VI, 3. Οἱ μὲν παλαιοὶ τῶν Ἑλλήνων..... τὴν χώραν ἣν ἔχουσιν οἱ Μασσαλιῶται Λιγυστικὴν..... ὀνομάζουσι.

dans la contrée qui fut plus tard la Provence, ont dû être presque simultanés. Les Ligures, reculant du sud au nord devant les Grecs, et du nord au sud devant les Celtes, se trouvèrent refoulés et comprimés dans les monts des Maures et dans les Alpines par leurs deux ennemis, que leur pays sépara longtemps encore. Ils durent traiter avec les premiers, — qui cherchaient peu à s'étendre parce qu'ils n'avaient souci que de la mer qui les avait apportés, et qu'ils n'avaient confiance qu'en elle ; — mais ils se fusionnèrent lentement avec les autres, au point de former une population mixte qui porta le nom de *Celto-Ligures*[1], et auxquels Strabon assigne même des limites[2], population que Plutarque étend sur les rivages de la mer Tyrrhénienne et sur les flancs des Alpes[3] ; enfin, que l'auteur du *De mirabilibus* semble rapprocher de la côte où serpentait la *via Herculea*[4].

Comme les textes classiques sont à peu près nos seuls guides pour la restitution géographique du pays ligurien de la région rhodanienne, il importe de les soumettre à un classement chronologique en étudiant : 1° ceux qui visent l'époque antérieure à l'arrivée des Romains, comme l'a fait M. d'Arbois de Jubainville, et comme nous l'avons fait plus haut nous-même en suivant la même méthode; et 2° ceux qui se réfèrent, comme le passage de Ptolémée, à une époque postérieure à la conquête, et qui ont conservé les noms et le périmètre des peuples disparus, pour y grouper, dans des cadres connus et même populaires, les cités nouvelles.

Les peuples dont l'origine ligurienne est indiscutable sont d'abord, en partant des Alpes Maritimes, ces « Ligures chevelus », *Ligures comati*, que Dion Cassius place sur la pente

1. Strab., IV, vi, 3.

2. Ce passage de Strabon, dont la lecture n'est pas certaine, a été l'objet d'une explication spéciale (t. I, p. 168-169), à propos des affluents du Rhône et des dérivations de la Durance.

3. *Aemil. Paull.*, 5. Dans ce passage, il n'est pas seulement question des Ligures d'Italie, puisque Plutarque dit que « les Ligures sont mêlés aux Gaulois et aux Ibères maritimes » : Λίγυες... μεμίγμενοι Γαλάταις καὶ τοῖς παραλίοις Ἰβήρων.

4. Le mot Κελτολίγυες se trouve dans le passage cité plus haut, page 60, note 3.

de ces montagnes, du côté de la mer, et qui conservèrent leur liberté jusqu'à l'an 23 avant notre ère[1]. Tous les textes s'accordent ensuite pour inscrire parmi les Ligures les *Deceates* ou *Deciates*[2] et les *Oxybii*[3], les deux premiers peuples que les Romains, commandés par le consul Q. Opimius[4], soumirent au delà du Var[5], limite classique de la Gaule et de l'Italie. Ptolémée, grâce aux noms rétrospectifs dont il décore les territoires des cités romaines de la Narbonnaise, nous permet d'abord de fixer la position des *Deciates* : leur pays devait correspondre à la région située sur la rive droite du Var et aux campagnes d'Antibes[6]. Nous savons que les *Oxybii* étaient sur la côte, et assez voisins des *Deciates*[7]. Chacun de ces peuples avait des villes; mais comme elles portent des noms grecs, il est probable, ou qu'ils s'en étaient emparés sur les colons de Marseille, à une époque relativement récente, ou que les Marseillais, après la défaite de ces peuples par les Romains, auront

1. LIV, 24 : αἱ Ἄλπεις αἱ Παραθαλάσσιοι ὑπὸ Λιγύων τῶν Κομητῶν καλουμένων ἐλευθέρων ἔτι καὶ τότε νεμόμεναι, ἐδουλώθησαν. Il ne s'agit pas ici des peuples du royaume de Cottius qu'Auguste laissa libres et qui était plus au nord, mais de ceux qui furent soumis et même réduits en esclavage l'an 23 av. J. C., et dont les noms doivent figurer parmi ceux du *Trophée des Alpes* de l'an 6 avant notre ère (Pline, III, XXIV (XX), 4), sans qu'il soit possible de distinguer sur cette liste les Ligures de ceux qui en différaient par l'origine.

2. Polybe, XXXIII, VII, 8, p. 101 des *Reliquiae*, édit. Didot : Δεκίηται [Λιγυστινοί]; cf. *ibid.*, VIII, 9; — cf. encore Polybe, cité par Strabon, IV, VI, 2 : τῶν Λιγίων... Δεκιητῶν... — Florus, *Bell. liguric.* (édit. O. Jahn, p. 33) : après avoir donné pour limite aux Ligures la *Magra* et le *Varus*, qui sont les bornes de la Ligurie italienne, Florus énumère cependant parmi les Ligures certains peuples placés en dehors de ces limites, et, parmi eux, les *Deciates*. — Pline, III, V (IV), 5 : « regio *Deciatium* »; — VII (V), 1 : « *Ligurum* celeberrimi..... *Deciates*. » — Mela, II, V, 3 : « Oppidum *Deciatum*. » — Ptolémée, voy. plus bas, la note 6. — Artémidore, dans Étienne de Byzance, au mot Δεκίητον. — Anonyme de Ravenne, V, 3 : « *Micalo* colonia *Diceorum*; » cf. Guido, 80 : « *Nicalon* colonia. »

3. Polybe, *loc. cit.* : Ὀξύβιοι [Λιγυστινοί]. — Strabon, IV, I, 10, et VI, 2 : τῶν Λιγύων... Ὀξυβίων. — Pline, III, V (IV), 5 : « regio *Oxubiorum*; » — Florus, p. 33, édit. O. Jahn : « *Ligures... Oxubii.* » — Quadratus, cité par Étienne de Byzance : Ὀξύβιοι, μοῖρα Λιγύων.

4. Polybe. *loc. cit.*

5. L'*Epitome* de Tite-Live, l. XLVII, confirme encore l'origine ligurienne de ces peuples : « Q. Opimius, consul, *Transalpinos Ligures*, qui *Massiliensium* oppida *Antipolim* et *Nicaeam* vastabant, subegit. » Ces *Transalpini Ligures* sont les *Deciates* et les *Oxybii*. Polybe nous le dit (*loc. cit.*).

6. Ptolémée, II, X (IX), 8 : εἶτα Δεκιατίων Ἀντίπολις καὶ αἱ τοῦ Οὐάρου ποταμοῦ ἐκβολαί.

7. Polybe, XXXIII, VII-VIII. Ils en étaient séparés par les *Ligauni* de Pline (voy. plus bas).

pris possession de leurs établissements maritimes; car ce que nous savons de cette race ligurienne, de ses intérêts mercantiles, de ses habitudes de pillage et de piraterie[1] (s'il faut s'en rapporter du moins aux témoignages des écrivains grecs et romains), nous fait penser qu'avant l'arrivée des colons de Phocée, la mer les avait déjà attirés. N'est-ce pas la mer en effet qui devint le véritable domaine de leurs descendants? n'est-ce pas au commerce maritime qu'ils durent leur fortune et même leur importance politique? Les ports des Ligures situés au delà du Var, c'est-à-dire de ceux que Dion Cassius appelle *Comati*, étaient déjà nombreux sans doute dans la Rivière de Gênes. Nous ne citerons pas, car nous croyons qu'il était phénicien (voy. plus bas, § IV), le port de Monaco, *Portus Herculis Monoeci* ou *Monoecus*, quoiqu'il soit cité comme « ville ligustique » par Hécatée[2]. La ville des *Deciates* nous est connue par Artémidore, qui l'appelle *Decietum*[3], et qui la place, par erreur, en Italie. Elle est seulement mentionnée par Mela comme « *oppidum* » de ce peuple[4]. Ce port pouvait être vers Cagnes, à l'embouchure du Loup[5], que l'on a identifié avec l'*Apron* de Polybe[6]. Il aura dû être abandonné pour les mêmes causes qui ont frappé de mort tous les ports situés autrefois aux estuaires des fleuves de la Méditerranée, comme Pise, Fréjus, Narbonne et tant d'autres: ces causes, développées ailleurs[7], sont dues à un perpétuel

1. « Ils exerçaient le brigandage sur terre et sur mer. » (Strabon, IV, vi, 3). — Cf. Florus, édit. O. Jahn, p. 33.

2. Dans Étienne de Byzance : Μόνοιχος, πόλις Λιγυστική (Ἑκαταῖος Εὐρώπῃ). Τὸ ἐθνικὸν Μονοίκιος. Cela veut dire sans doute « située en Ligurie ».

3. Dans Étienne de Byzance : Δεκίητον, πόλις. Ἰταλίας Τὸ ἐθνικὸν Δεκιῆται, ὡς Ἀρτεμίδωρος ἐν α' Γεωγραφουμένων.

4. Mela, II, v, 3.

5. C'est une simple conjecture; mais on remarquera toutefois que nous avons bien peu de choix, car la côte des *Deciates* devait être fort limitée : *Antipolis* étant, d'une part, très-rapprochée du Var, qui formait la limite orientale de ce peuple, et, d'autre part, ayant eu, comme colonie de Marseille, une existence simultanée avec *Decietum*, ne peut avoir été confondue avec ce port par Artémidore. A l'occident d'Antibes ne commençait pas immédiatement le territoire des *Oxybii;* car il faut intercaler les *Ligauni* de Pline, dont nous parlerons plus bas. Il n'y a donc guère d'autre emplacement que l'embouchure du Loup pour placer *Decietum*.

6. XXXIII, viii, 2. Voy. notre tome I, p. 174 et note 3.

7. Tome I, p. 194-197. — Cf. *Aperçu histor. sur les embouch. du Rhône*.

dépôt des apports fluviaux qu'aucun agent de dispersion ne vient enlever. Aussi les seuls ports préservés dans la Méditerranée sont-ils ceux que ne baignent pas les eaux douces des fleuves.

Pour les *Oxybii*, nous avons la ville d'*Aegitna*, nom grec qui se sera substitué sans doute au nom ligurien. C'est Polybe qui mentionne *Aegitna* dans le récit qu'il nous a laissé de l'ambassade romaine et de l'expédition qui s'en suivit en 154 avant notre ère, expédition dont le commandement fut donné au consul Q. Opimius. C'était un port, puisque les ambassadeurs y débarquèrent en compagnie des Marseillais[1]. On ne sait où placer *Aegitna*, mais elle ne pouvait avoir été loin de Cannes. L'accès devait en être facilité par le golfe Jouan[2]. Outre cette ville, les *Oxybii* avaient un autre port qui en était distinct, et que Strabon mentionne ainsi : « le port des *Oxybii*, qui a reçu le nom même des *Oxybii–Ligures*[3]. » Nous avons proposé de le placer au port Agai[4], à moins que ce dernier ne représente *Aegitna.*

Si l'origine ligurienne des *Deciates* et des *Oxybii* n'est pas contestée, il n'en est pas de même de celle des *Salyes*, *Sallyi* ou *Salluvii*[5]; les variantes de ce nom désignent un seul et même peuple, dont l'extension paraît avoir été fort considérable. Il embrassait sans doute une sorte de clientèle, composée des *Oxybii*, des *Deciates* eux-mêmes, des *Segobrigii*, etc., confédération analogue à celles que nous voyons plus tard en Gaule sous le patronage des Bituriges, des Éduens et des Arvernes, et dont les chefs avaient qualité pour les présider, les réunir et leur commander au besoin. En rassemblant,

1. Polybe, XXXIII, VII, 2 : πρεσβευταί ... οἱ καὶ πλέοντες μετὰ τῶν Μασσαλιητῶν, προσέσχον τῆς Ὀξυβίων χώρας κατὰ πόλιν Αἴγιτναν. Cette ville est mentionnée une seconde fois dans le récit de la guerre d'Opimius, qui s'en empara (*ibid.*, VIII, 3).

2. Les circonstances rapportées par Polybe (*loc. cit.*) nous obligent à ne pas l'éloigner du territoire des *Deciates*, par conséquent d'Antibes.

3. IV, I, 10.

4. Tome I, p. 179.

5. « *Sallues* », Vell. Paterc., I, XV, 4 ; — « *Sallyes* », Jul. Obsequens, *De prodigiis*, 90 ; — « *Salyes* », Strab., IV ; Tite-Live, V, 34 ; — « *Sallyi* », Pline, III, XXI (XVII), 2 ; « *Sallucii* », III, V (IV), 6 ; — « *Salluvii* », *Epitome* de Tite-Live, LX, LXI ; Florus, p. 33, édit. Otto Jahn, p. 33 ; — « *Sallyae* », César, *Bell. civ.*, I, 35.

pour les comparer entre eux, les textes qui concernent les *Salluvii*, il nous paraît démontré que c'étaient des *Ligures*. Strabon dit, en propres termes, que « les anciens Grecs appelaient les *Salyes* des Ligures », et que « Marseille fut fondée en Ligurie[1] ». Il ajoute que « les Grecs d'un âge plus moderne les appelaient *Celtoligures* ». Il est difficile de mieux faire entendre qu'à l'époque de la fondation de Marseille il n'y avait que des Ligures aux environs de la nouvelle colonie phocéenne; que parmi ces *Ligures* étaient les *Salluvii;* que, plus tard enfin, les Celtes, étant descendus dans les contrées méridionales, ces derniers se mêlèrent aux *Salluvii*, qui prirent en conséquence le nom de *Celtoligures*. Pline n'est pas moins explicite : « Les plus célèbres des *Ligures* au delà des Alpes (c'est-à-dire en Gaule) sont les *Salluvii*, les *Deciates* et les *Oxybii*[2]. » Florus, en énumérant les peuples Ligures situés hors de l'Italie, nomme « les *Saluvii*, les *Deciates*, les *Oxubii* et les *Euburiates*[3] ». L'*Epitome* de Tite-Live (l. LX) rapporte que « Fulvius Flaccus le premier soumit les *Ligures Transalpini*, en portant secours aux Marseillais, dont les campagnes étaient ravagées par les *Salluvii Galli*[4] ». Les *Gallo-Salluvii* sont évidemment ici les mêmes que les *Celtoligures* du second âge de la domination grecque, et que nous avons vus désignés par ce nom mixte dans Strabon et chez l'auteur du *De mirabilibus;* c'est-à-dire qu'ils nous représentent les Ligures, premiers occupants, mêlés aux Celtes, nouveaux venus. Nous possédons sur les *Salluvii* un document officiel, les *Fastes triomphaux*, qui, pour les années 631 et 632 de la Ville (125 et 124 avant

1. IV, VI, 3 : καλοῦσι δὲ τοὺς Σάλυας οἱ μὲν παλαιοὶ τῶν Ἑλλήνων Λίγυας καὶ τὴν χώραν, ἣν ἔχουσιν αἱ Μασσαλιῶται, Λιγυστικήν.

2. III, VII (V), 1 : « *Ligurum* celeberrimi ultra Alpes : *Salluvii*, *Deciates*, *Oxubii*. »

3. Édit. Otto. Jahn, p. 33; — voy. plus haut, p. 63, note 2. — Les *Euburiates* étaient en Italie (voy. Durandi, *Piemonte Cispad.*, p. 46-47).

4. Nous avons cité plus haut (p. 63, note 5) le passage de l'*Epitome* (liv. XLVII) où il est parlé de la soumission des *Ligures Transalpini* par Opimius; donc Fulvius Flaccus n'aurait pas été « le premier ». C'est à Opimius au contraire que conviendraient les mots « qui primus »; mais il s'agit ici d'une soumission bien autrement importante, et qu'on peut considérer comme définitive, puisqu'elle fut suivie de la création de la Province romaine.

notre ère), mentionnent les victoires du consul M. Fulvius Flaccus (125) et du proconsul C. Sextius Calvinus (123)[1] sur les *Ligures*, les *Vocontii* et les *Salluvii*[2]; ce qui peut signifier que ces personnages auraient triomphé des deux peuples *Ligures*, à savoir les *Vocontii* et les *Salluvii*. Il est toutefois plus naturel de voir trois peuples distincts dans cette énumération : les *Vocontii*, qui étaient des Gaulois; les *Salluvii*, qui étaient des Gallo-Ligures, et les peuples plus près de la côte, qui ne s'étaient mêlés ni aux Grecs ni aux Celtes; tels étaient les *Deciates* et les *Oxybii*. Mais, de ce que les *Salluvii* sont mentionnés à part des Ligures proprement dits, c'est-à-dire de ce qu'ils étaient purs de tout mélange à la fin du IIe siècle, après cinq cents ans d'occupation grecque sur la côte, cela n'implique nullement que les *Salluvii* fussent Gaulois : seulement il est évident qu'ils s'étaient fusionnés avec ceux-ci, au nord, tandis qu'au sud Marseille s'était agrandie à leurs dépens. L'*Epitome* de Tite-Live ne mentionne que les *Salluvii* comme ayant été vaincus par C. Sextius Calvinus, et il ajoute que Cn. Domitius, avec le titre de proconsul (c'est-à-dire après l'an 122, époque de son consulat), fit la guerre aux *Allobroges*, parce qu'ils avaient accueilli favorablement Teutomal, roi des *Salluvii*[3]. L'alliance de ce personnage (dont le nom présente quelque intérêt philologique[4]) avec un peuple gaulois, alliance contractée

1. L'*Epitome* mentionne cette victoire, qui fut suivie de l'organisation de la province (l. LXI), C. Sextius étant proconsul : cette guerre est donc de l'an 123, car il fut consul en 124.

2. *Corpus inscr. latin.*, I, p. 460 :

M·FV*lvi*VS·M·F·Q·N·FLACCVS·PRO·AN·DCXXX
*cos·de·li*GVRIBVS·VOCONTIEIS
SALLVVEISQ VI.. ....
C·SEXTIVS·C·F·C·N·CALVIN·PROCOS·*anno dcxxxi*
DE·LIGVRIB·VOCONTIEIS·SALLVVIEISQ....

3. *Epit.*, l. LXI : « Sextius proconsul, victa *Salluviorum* gente, coloniam *Aquas Sextias* condidit (nous verrons que c'est une erreur de l'auteur de l'*Epitome* : la colonie romaine d'Aix date de la fin du règne d'Auguste)... Cn. Domitius proconsul adversus *Allobrogas* ad oppidum *Vindalium* (?) feliciter pugnavit, quibus bellum inferendi causa fuit quod Teutomalium, *Salluviorum* regem fugientem, recepissent et omni ope juvissent. »

4. Malgré les analogies nombreuses de ce nom avec les anciens vocables germaniques, il faut se rappeler le nom *Teutates*.

au lendemain d'une défaite, ne prouve nullement en faveur de la communauté d'origine des *Allobroges* et des *Salluvii*. L'intérêt politique présent et la menace de l'occupation romaine, — déjà envahissante, puisque les *Vocontii* étaient soumis, — durent leur imposer un pareil rapprochement, sans qu'il nous soit permis d'en tirer aucune conséquence ethnographique. Le fameux passage de Tite-Live relatif à l'émigration de Bellovèse, qui date du milieu du VIe siècle avant J. C.[1], nous paraît favorable à l'opinion qui ferait considérer les *Salluvii* comme des Ligures; car cet historien s'exprime ainsi : Les Gaulois émigrants « apprirent que des étrangers cherchant des terres étaient en lutte avec les *Salluvii :* ces étrangers étaient les Marseillais partis de Phocée sur des navires. Les Gaulois... portèrent secours aux colons grecs[2]. » Par conséquent, s'ils combattirent contre les *Salluvii* pour soutenir la cause des Grecs venus de si loin, on peut en induire que les *Salluvii* étaient déjà fixés dans le pays longtemps avant le VIe siècle, et que les Celtes les considéraient peut-être comme n'appartenant pas à leur nation. Le passage, cité plus haut, des *Actes triomphaux* n'ajoute rien sans doute aux textes classiques précités, mais il est loin aussi d'en infirmer la valeur.

Strabon dit que les *Salluvii* occupaient, avec les Marseillais,

1. La date de l'émigration de Bellovèse a donné lieu à de nombreuses controverses, assez récentes pour la plupart. M. Mommsen (*Röm. Gesch.*, I, 300; t. II, p. 13 et note, de la traduction française de M. C. A. Alexandre) la place vers l'an 400. MM. Weisenborn et d'Arbois de Jubainville adoptent cette opinion. M. Deloche (*Mém.* inédit, communiqué à l'Acad. des inscript. à la séance du 28 juillet 1876, Comptes rendus dans le *Journal officiel* du 1er août 1876, p. 5799) se prononce pour l'année 534, et nous croyons qu'il est plus près de la vérité : 1° parce qu'il est moins en contradiction avec le texte original, qui énonce le fait comme étant presque contemporain de la fondation de Marseille, l'an 600, et comme ayant eu lieu sous le règne de Tarquin l'Ancien, « *Prisco Tarquinio Romae regnante* » (615-578); 2° parce que les raisons alléguées par M. Mommsen ont un caractère trop général et se fondent principalement sur l'étendue de l'occupation étrusque au nord de l'Apennin, ce qui n'empêcherait nullement de supposer que les émigrants aient pu quitter la Gaule, franchir les Alpes et stationner dans la région transpadane pendant un siècle et demi avant de pousser leurs invasions jusque dans le pays occupé par les *Senones* sur les bords de l'Adriatique, pays d'où nous savons qu'ils sont partis pour marcher contre Rome au commencement du IVe siècle.

2. Tite-Live, V, 34.

toute la côte jusqu'au Var, c'est-à-dire jusqu'à la Ligurie italienne [1]. Dans la lutte que Marseille eut à soutenir contre les Barbares maîtres du pays, nous voyons que les colonies de *Tauroentum*, d'*Olbia*, d'*Antipolis* et même de *Nicaea*, avaient pour mission de tenir en respect les *Salluvii* et les *Ligures* des Alpes [2]. Ces deux peuples sont désignés ici par Strabon comme ils le sont, — et plus nettement encore, — dans ce passage : « Ce pays (la Provence) est montagneux et fortifié par la nature. Il offre, du côté de Marseille, une plaine peu étendue; mais, plus au levant, il est resserré entre les hauteurs et la mer, de telle sorte qu'à peine un passage y est ménagé. La première région (celle qui est la plus voisine de Marseille) est occupée par les *Salluvii*, la seconde (celle qui est du côté de l'Italie) l'est par les *Ligures* [3]. » Le géographe grec dit encore que « depuis *Antipolis* jusqu'à Marseille, et même un peu au delà, les *Salluvii* habitent toutes les montagnes qui dominent la mer et une partie du rivage, mêlés aux Grecs [4] ». Ces données, absolument certaines, se retrouvent dans Tite-Live, qui nous montre le consul P. Cornelius Scipion suivant, en 218, « avec ses soixante longs navires, les côtes de l'Étrurie, puis celles de la Ligurie, rangeant enfin la montagne des *Salluvii* pour se rendre à Marseille et aux bouches du Rhône [5] ». Mais rien de tout cela n'implique contradiction avec ce qui précède; seulement les époques sont différentes. Dans le premier cas, les textes que nous avons rapportés visent l'âge qui a précédé la fondation de Marseille et l'arrivée des Gaulois; dans le second cas, ils se réfèrent aux temps qui ont précédé la conquête romaine, c'est-à-dire aux temps où les *Oxybii* et les *Deciates* représentaient seuls l'élément ligure pur de mélange, et où les anciennes populations de la même race, — rapprochées des Grecs d'une part, fusionnées

1. IV, I, 3 : ...παραλία, ἣν ἔχουσιν οἵ τε Μασσαλιῶται καὶ οἱ Σάλυες μέχρι Λιγύων ἐπὶ τὰ πρὸς Ἰταλίαν μέρη καὶ τὸν Οὔαρον ποταμόν.
2. Id., IV, I, 5.
3. Id., IV, I, 9.
4. Id., IV, VI, 3.
5. Id., XXI, 26.

avec les Gaulois de l'autre, — avaient formé les *Celtoligures* ou les *Gallo-Salluvii*. Les anciens *Salluvii* du VIIe siècle étaient des Ligures, dont l'homogénéité primitive s'altéra par la suite, et qui ne représentaient plus, au IIe, qu'une population mixte. L'étendue première du territoire de cette nation nous a été conservée dans le cadre que Ptolémée donne, — sous le nom de ce peuple disparu et absorbé depuis longtemps dans la province romaine, — aux cités et aux villes suivantes avec leurs dépendances : *Tarasco* (Tarascon), *Glanum* (Saint-Remy), *Arelate* (Arles), *Aquae Sextiae* (Aix), et *Ernaginum* (Saint-Gabriel)[1]. Encore n'était-ce là certainement que le domaine le plus restreint des anciens *Salluvii*. Mais les petits peuples dont Ptolémée groupe les circonscriptions anciennes autour de ceux-ci peuvent être considérés comme faisant partie de la confédération salluvienne, ou, si l'on veut, comme les « clients » de cette antique nation ligurienne[2] : tels sont : 1° les *Avatici*[3], chez lesquels s'éleva, plus tard sans doute, la colonie de *Maritima* (ruines au fond de l'étang de la Valduc)[4], et où se trouvait l'embouchure du *Caenus* (la Touloubre), sur les bords des

1. II, x (IX), 15.

2. Ce système n'est pas nouveau; il est exposé par deux écrivains provençaux : 1° M. Rouard, en 1851 (*Bas-reliefs gaulois trouvés à Entremont*, br. in-8, tirage à part, avec la pagination du tome VI des *Mémoires de l'Acad. d'Aix*, p. 342-433). L'auteur dit (p. 376-377), en parlant des *Salluvii*, qu'ils étaient « à la tête d'une confédération puissante à laquelle ils donnaient leur nom, et dont les membres épars, tels que les *Deciates*, les *Oxybii*, les *Suelteri*, les *Commoni*, les *Segobrigii*, les *Avatici*, etc., étaient répandus dans ce que nous appelions la basse Provence, aujourd'hui les départements du Var et des Bouches-du-Rhône. » — 2° M. Rouchon (*Des Saliens*, dans le tome VIII des *Mém.* de la même Compagnie, p. 249-364, avec 2 cartes, 1861) parle de la fédération des *Salluvii*, mais il distingue, mal à propos selon nous, les *Salluvii* des *Salyes*, imitant en cela les auteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône*. Pour M. Rouchon, « ce sont les *Salyes* (p. 265) qui auraient formé une grande fédération à l'image de celle des Cavares, des Allobroges, des Volces Arécomiques et des Volces Tectosages. » Le défaut de ce mémoire, qui renferme de bonnes parties et d'heureux aperçus, est une absence complète de renvois aux textes, des rapprochements hasardés et des conjectures trop souvent substituées aux faits et aux preuves.

3. II, x (IX), 8 : Αὐατικῶν... Les variantes des manuscrits donnent Αὐατιλῶν, 'Ανατιλῶν, ce qui ne permet pas cependant de les identifier avec les *Anatilii* de Pline (voy. plus bas), car Pline mentionne aussi les *Avatici* (III, v (IV), 4) : « oppidum *Maritima Avaticorum;* »— cf. Mela : « *Maritima Avaticorum* stagno adsidet » (II, v, 4).

4. Voy. tome I, p. 173 et 193, note 4 et pl. V.

étangs de Berre et de l'Estomac; les *Commoni*[1], dont le nom, transcrit sans doute du latin *communes*, semble indiquer simplement la réunion des peuples, que nous retrouvons en effet aux abords de Marseille, et que nous allons nommer. Les *Commoni* de Ptolémée correspondirent plus tard aux territoires des cités et des villes suivantes : *Massilia*, *Tauroentum* (Tarento)[2], *Citharistes* (la Ciotat)[3], *Olbia* (Almanare?)[4], *Forum Julii* (Fréjus); les embouchures de l'*Argens*[5] sont comprises dans cette même division. Il est donc facile de reconnaître que ces soi-disant *Commoni* ne représentent autre chose que la réunion de plusieurs peuplades : 1° les *Segobrigii*[6], que Justin donne pour *Ligures*, et sur le domaine desquels fut fondée Marseille[7]; 2° la région des *Tricores*[8]; que Pline porte sur la côte, ainsi que la région des *Camatullici*[9]; et

1. II, x (IX), 8.
2. Voy. tome I, p. 188 et pl. V.
3. *Ibid.*, p. 190 et pl. V.
4. *Ibid.*, p. 186 et pl. V.
5. *Ibid.*, p. 174 et pl. V.
6. M. d'Arbois de Jubainville convient que ce nom est gaulois, quoique ce peuple ait une origine ligurienne bien constatée. Il faut conclure, avec lui, de ce fait et de bien d'autres faits analogues, que les Ligures sont de la même race que les Gaulois, et que leur langue ne différait pas assez sensiblement de la leur pour qu'on songe à lui faire une place à part dans le groupe linguistique des anciens idiomes indo-européens. — Voy. *les Ligures* (*Revue arch.*, t. XXX, p. 313).
7. XLIII, 3 : « Phocaeensium juventus... *Massiliam* inter *Ligures* et feras gentes Gallorum condidit... Itaque regem *Segobrigiorum*, *Nannum* nomine, in cujus finibus urbem condere gestiebant, amicitiam petentes, conveniunt. » Après avoir rapporté la fondation de Marseille, le même écrivain ajoute : « *Ligures*, incrementis urbis invidentes, Graecos assiduis bellis fatigabant ». *Comanus*, fils de Nannus, lui succéda. Au chapitre suivant, il est parlé des guerres que Marseille eut à soutenir contre ses voisins : « magna illis cum *Liguribus*, magna cum Gallis fuere bella. » Justin est donc d'accord avec les témoignages cités plus haut pour nous montrer le sol de la Provence occupé, à la fin du VIIe siècle, par des *Ligures* qui commençaient à faire place aux populations gauloises.
8. Pline, III, v (IV), 4 : « rursus a mari [regio] *Tricorium*. » Il faut donc lire *Tricores* et non *Tricorii*, qui n'ont évidemment aucun rapport avec les *Tricorii* de Tite-Live (XXI, 31) et de Strabon (IV, I, 11, et VI, 5). *Tricores* paraît être une transcription du grec Τρικόρια (τρεῖς, τρία, et κόριον ou κόρη), « les trois Vierges, » qui désignaient peut-être trois sommets ou trois caps, blancs l'hiver, comme le cap Croisette, le Bec de l'Aigle et le cap Sicié.
9. Id., *ibid.* : « *Regio Camatullicorum*, » nommée après, c'est-à-dire à l'est de *Citharista portus* (la Ciotat). Elle paraît, d'après ce qui suit dans le texte, s'être étendue jusqu'à *Athenopolis*, c'est-à-dire jusqu'aux environs du golfe de Saint-Tropez.

enfin les *Oxybii*, dont nous avons parlé plus haut, peuples que Ptolémée ne mentionne pas, bien qu'il cite les lieux situés dans leur périmètre.

Pomponius Mela et Pline nous permettront de compléter peut-être ce tableau des petits peuples dont l'origine ligurienne est probable, et qui avaient dû se placer sous le patronage des *Salluvii*. Pline mentionne, en partant du Rhône pour se diriger vers les Alpes[1] : les Fosses Mariennes[2], l'étang *Mastromela* (étang de Berre)[3], *Maritima*, ville des *Avatici*[4], au-dessus de laquelle il nomme les *Campi Lapidei* (la Crau)[5]; puis la région des *Anatilii*, « *Regio Anatiliorum*, » et, dans l'intérieur des terres, « *intus*, » celle des *Desuviates* ou *Dexuiates* et celle des *Cavares;* puis, en partant de nouveau du bord de la mer, « *rursus à mari*, » la région des *Tricores;* dans l'intérieur, celles des *Tricolli* ou *Tritolli*, des *Vocontii*, des *Segovellauni*, enfin celle des *Allobroges*. Il revient ensuite à la côte, mentionne Marseille, le promontoire *Zao* (cap Croisette)[6], le port *Citharista* (la Ciotat)[7]; puis la région des *Camatullici* ou *Camactulici;* ensuite les *Suelteri*, au-dessus desquels étaient les *Verrucini* ou *Verucini*. Retournant encore au rivage, il nomme *Athenopolis*[8], *Forum Julii* (Fréjus)[9], le fleuve *Argenteus* (l'Argens)[10], la région des *Oxybii*[11] et des *Ligauni*, au-dessus de laquelle étaient les *Suetri*, les *Quariates* et les *Adunicates;* enfin, revenant une dernière fois à la mer: *Antipolis* (Antibes)[12], la région des *Deciates*[13] et le *Varus* (Var)[14]. On remarquera

1. III, v (iv), 4.
2. Voy. tome I, p. 199-212.
3. *Ibid.*, p. 192-193.
4. *Ibid.*, p. 193, et, plus haut, tome II, p. 70, note 3.
5. Voy. tome I, p. 194-195.
6. *Ibid.*, p. 191.
7. *Ibid.*, p. 187, 190.
8. *Ibid.*, p. 179-180.
9. *Ibid.*, p. 179.
10. *Ibid.*, p. 174.
11. Voy. plus haut, tome II, p. 65-67
12. Voy. tome I, p. 176.
13. Voy. plus haut, t. II, p. 65-67.
14. Voy. tome I, p. 174-175.

que cette énumération qui, du sud au nord, s'étend de la côte maritime jusqu'au pays des *Allobroges*, c'est-à-dire jusqu'à l'Isère, ne mentionne pas le plus important des peuples qui s'y trouvaient compris, les *Salluvii*, et cette omission s'explique d'autant moins que c'est Pline lui-même qui, dans un autre passage[1] déjà rappelé plus haut[2], les désigne comme étant « les plus célèbres des peuples Liguriens situés au delà des Alpes ». Il est vrai que cet écrivain, dans l'énumération des cités de l'intérieur, énumération qui suit immédiatement celle des positions maritimes et celle des peuples de tout le pays, dit, en parlant d'Aix : « *Aquae Sextiae Salluviorum*[3] ; » mais — outre qu'il semble restreindre ici au seul territoire de cette cité le cadre dans lequel Ptolémée, au IIe siècle, par conséquent longtemps après lui, renfermait *Aquae Sextiae*, *Arelate* (Arles), *Glanum* (Saint-Remy) et *Tarasco* (Tarascon) — on peut se demander si Pline n'a pas substitué, dans le second passage, à l'ancienne confédération des *Salluvii* les petits peuples qui en avaient été les clients. On peut s'étonner, en effet, de ne trouver chez aucun autre écrivain et de ne connaître même par aucun autre témoignage la « *Regio Anatiliorum* », dont l'emplacement a fort embarrassé les géographes, et que la plupart d'entre eux ont placée en Camargue[4], avec la ville d'*Anatilia*, que Pline nomme un peu plus bas, mais dont le nom offre une lecture qui n'est rien moins que certaine[5].

Le motif qui avait surtout décidé les géographes modernes à placer en Camargue la *Regio Anatiliorum*, était l'existence de deux inscriptions, l'une attribuée à l'époque d'Ataulf, et qui aurait été trouvée à Saint-Gilles, l'autre qu'on faisait bravement remonter au temps de César, et qui provenait,

1. III, VII (V), 1.
2. Page 66 et note 2.
3. III, V (IV), 6.
4. D'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 66. — *Statistique des Bouches-du-Rhône*, II, p. 195, 1126, et atlas, pl. IX. — Walckenaer, II, 186, etc.
5. III, V (IV), 6. Plusieurs manuscrits, entre autres celui de Leyde, le plus ancien de tous (IXe siècle), donnent la leçon *Abatilia* et *Auatilia*.

disait-on, du village des Saintes-Maries, — ce berceau des superstitions et des rêveries, — toutes deux nommant, bien entendu, les *Anatilii*, mais qui sont fausses toutes deux. A ces raisons d'Anville en ajoute une autre : c'est qu'il n'y a pas de place ailleurs[1]. Il faut ajouter qu'au temps de d'Anville, comme on n'avait pas comparé avec assez de soin les divers manuscrits de Ptolémée, on croyait que ce géographe avait mentionné les *Anatilii* au lieu des *Avatici*, et qu'il avait attribué aux premiers la ville de *Maritima*, que Pline et Mela donnent aux seconds, ce qui le mettait par conséquent en désaccord avec eux. Pline nommait d'ailleurs les deux peuples. Or la bonne leçon de Ptolémée, celle qui a été adoptée par Casaubon et par Wilberg, est *Avatici*[2]. Pour ce qui regarde les inscriptions, la première, celle d'Ataulf, a été publiée par Honoré Bouche, par Spon, par du Cange, par les PP. Ménétrier et Hardouin; déclarée suspecte par Tillemont, elle a été éliminée par les auteurs de l'*Histoire du Languedoc*[3]; depuis lors on a cessé d'en parler : nous n'avons donc pas à nous en occuper. Rappelons seulement qu'elle plaçait *Heraclea* à Saint-Gilles et les *Anatilii* en Camargue, et qu'elle tranchait, par conséquent, d'un seul coup deux difficultés géographiques : c'était trop. La seconde inscription, celle des Saintes-Maries, ayant été citée dans des ouvrages récents, où elle figure encore

1. *Notice de la Gaule*, p. 64-66 : « vu que les *Avatici* occupaient *Maritima* (c'est-à-dire le pays avoisinant l'étang de Berre), et que, par une distinction que l'expression [de Pline] *intus* met entre leur emplacement et celui des *Desuviates* (au nord de la Crau, vers l'étang de Deseaumes), ils (les *Anatilii*) devaient être voisins de la mer;... on ne voit de place pour eux que vers le Rhône, et vraisemblablement entre ses embouchures. »

2. Casaub., p. 184. — Wilberg, p. 145. Ἀὐατικῶν est la leçon des manuscrits nos 1403 et 1404, de Paris. Le manuscrit 1401 de Paris, qui est plus ancien (XIVe siècle), porte, il est vrai, Ἀὐατιλῶν, qu'ont adopté les plus vieilles éditions; mais Ἀὐατιλῶν, qui est évidemment une copie inexacte d'Ἀὐατικῶν, par la substitution d'un λ au κ, n'est pas, en tout cas, Ἀνατιλῶν. Cette dernière lecture se rencontre sur le manuscrit Coislin, no 337 (du XIVe ou du XVe siècle), qui renferme tant de leçons différentes, et dont les erreurs ont été signalées par Montfaucon (*Catal. des manuscr. gr. de la biblioth. Coislin*, 1715, p. 611), et sur le manuscrit no 1402. Le contexte nous indique surtout ici la leçon que nous devons préférer, leçon qui ne saurait être que Ἀὐατικῶν.

3. Voy. d'Anville, *Notice de la Gaule*, au nom *Anatilii*, p. 65.

comme authentique, nous sommes tenu de répéter ici qu'elle est fausse et qu'elle a même été inventée par un ignorant dans un but de revendication d'ancienneté historique et religieuse[1] en faveur des Saintes-Maries.

1. Il existe aux archives des Saintes-Maries un document, sans titre, écrit en latin et appelé le *Livre noir;* il a été composé, en 1521, par un Avignonnais, personnage facétieux, qui l'a signé de cette façon, qu'il a crue plaisante sans doute : « 2000 Philipon, » voulant donner à entendre qu'il s'appelait Vincent (*vingt-cent* Philipon). Il a été rédigé d'après les procès-verbaux relatifs à *l'invention des corps des saintes Maries;* traduit en français au XVIIIe siècle, cette traduction porte en tête : « *La légende des sainctes Marie Jacobé et sainctes Marie Salomé, patronnes de Nostre-Dame de la Mer.* » C'est dans le livre de Philipon que sont consignés tous les détails de la fameuse légende qu'on veut nous donner aujourd'hui comme un document sérieux pour aider à la solution d'une des questions les plus importantes de la science géographique. Cela vaut donc la peine qu'on y regarde. Le récit qu'on en a tiré, et dont nous avons rapporté les circonstances principales, d'après M. l'ingénieur Lenthéric (t. I, p. 223-225), diffère quelque peu du document original. D'après le *Livre noir*, Marie Jacobé, mère de saint Jacques le Mineur, et Marie Salomé, mère de saint Jacques le Majeur et de saint Jean l'évangéliste, et leurs servantes Marcelle et Sara (cette dernière, avant d'entrer en condition chez les saintes femmes, aurait été la femme de Ponce Pilate), puis saint Lazare le ressuscité et sa famille, enfin plusieurs disciples de Jésus-Christ, auraient été contraints par les Juifs de quitter la Palestine et de s'embarquer sur un navire « sans voiles » qui fut conduit « miraculeusement » jusqu'à l'île de Camargue. Débarqués sains et saufs, ils rendirent grâce à Dieu, — et il y avait bien de quoi. Cela fait, ils se dispersèrent dans la Provence pour y prêcher la foi. Les deux Maries restèrent seules sur le lieu de leur débarquement, avec Sara pour les servir. Cette tradition est consignée dans l'office de sainte Marthe des anciens bréviaires romains. Elle paraît avoir été surtout répandue avant et pendant le XIIIe siècle, car Gervais de Tilburi, maréchal du royaume d'Arles pour l'empereur Othon IV, la rapporte dans ses *Otia imperialia*, écrits en 1210. Les trois saintes femmes se seraient livrées à la prédication et auraient converti les païens qui habitaient cette contrée. Elles furent ensevelies près d'une source où elles avaient coutume de boire, mais le lieu de leur sépulture ne fut découvert qu'au temps du roi René. Philipon dit que Sara parcourait la Camargue, appelée alors *Sticados*, et il ajoute que ce pays était alors un archipel dont « l'île principale était celle où avaient débarqué les saintes », — détail précieux pour nous, qui nous réconcilierait presque avec la légende et, du même coup, avec ceux qui y croient, sans bien la connaître, puisqu'ils paraissent avoir ignoré cette particularité. Si les saintes femmes et Lazare avaient en effet débarqué dans une île, rien ne nous empêche de voir dans cette île la *Metina* de Pline : « [*insula*], *in Rhodani ostio, Metina* » (II, XI, *al.* V, 3), que nous avons placée plus au nord, comptant pour rien la légende (tome I, p. 216, et pl. V); mais nous ne faisons nulle difficulté d'étendre cette île vers le sud, de manière à y comprendre le territoire des Saintes-Maries, la restitution des côtes laissant d'ailleurs toujours une place assez large aux conjectures; peut-être même le portulan de Bartolome Olives (1584) conserve-t-il un souvenir de *Sticados* dans le nom, sans doute mal transcrit, de *Spigai* (t. I, p. 217). M. Lenthéric et tous ceux qui font profession d'appliquer les légendes à la géographie n'ont donc plus aucune raison de faire violence à leurs convictions religieuses ni aux lois physiques, historiques et géographiques, — ce qui surtout importe. Il paraît que, longtemps après la mort des deux Maries et de Sara, toute la population du pays ayant disparu, il ne restait qu'un ermite,

A ce propos, et pour n'y plus revenir, il importe une bonne fois de déblayer le terrain de la science de ces puériles imaginations, et d'en finir avec cette légende des saintes Maries que

près de la source. Un comte de Provence, résidant à Arles, étant venu chasser en Camargue, vit l'ermite; celui-ci lui assura qu'il avait eu révélation du lieu où était le tombeau des saintes femmes : le prince, animé, non-seulement d'un « zèle pieux », mais, à ce qu'il semble, d'une confiance très-solide, n'eut pas même l'idée de vérifier près de la source si la vision de l'ermite avait quelque fondement, et il fit bâtir une église pour honorer les saintes Maries. Il est vrai que cette église était à deux fins, car elle avait aussi les défenses et l'apparence menaçante d'une forteresse propre à surveiller les côtes et à les protéger contre les surprises des pirates. Il fit creuser un grand fossé, enveloppant de son circuit un terrain, où ne tardèrent pas à s'élever des maisons et à s'établir une colonie de pêcheurs, de mariniers de la côte et de bergers de la Camargue. Tel est l'exposé succinct des faits racontés par Vincent Philipon dans ce recueil facétieux appelé, on ne sait pourquoi, le *Livre noir* (voy. la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 1126-1132). Ici finit la partie légendaire du récit de Philipon; ce qui suit appartient à l'histoire.

Les auteurs de la *Statistique* supposent, avec quelque vraisemblance, que le comte de Provence qui a bâti l'église des Saintes-Maries pourrait bien avoir été Guillaume Ier, fils de Boson, connu par sa libéralité, ce qui porterait à la fin du xe siècle la fondation de cet édifice à la fois militaire et religieux. Il est probable qu'il était alors dans une île ou dans une presqu'île, et que la ville qui commença à se bâtir au xie siècle n'était pas encore complétement réunie à la terre ferme par les apports du Rhône. On l'appela d'abord *Villa de la Mar*. Le plus ancien des actes authentiques qui la concernent est daté du « 1er des kalendes d'avril 1272 ». Tous les actes postérieurs à cette date témoignent de la sollicitude des comtes de Provence pour cette vigie de la côte. L'église et la petite ville existaient depuis plus de trois siècles, lorsqu'un prédicateur parla de la pieuse tradition relative aux saintes femmes devant « le bon roi René », alors à Aix, pendant l'année 1448; celui-ci résolut de découvrir la sépulture des deux Maries. Ce dessein, bien digne d'un prince aussi puissant, n'avait rien que de parfaitement réalisable. Il écrivit au pape Nicolas V pour obtenir la permission de se livrer à cette recherche, tardive sans doute, mais qui ne pouvait manquer cependant d'être fructueuse. La permission fut accordée. L'archevêque d'Aix, Robert Damien, se rendit sur les lieux, fit fouiller dans l'ancienne chapelle des Saintes-Maries, située au milieu de la nef. Le travail dura plusieurs jours. On trouva sous le sol un canal d'eau douce que l'on suivit, et qui conduisit à « la source ». Près de la source était « un autel de terre pétrie », et, à côté, un pilier soutenant une plaque de marbre... — Ici la légende recommence. — Ce marbre fut brisé « par la maladresse » des travailleurs, mais les fragments portaient les traces d'une inscription datant du Ier siècle avant notre ère. Tout près de ce monument furent trouvés naturellement les corps des saintes femmes, et, de plus, une tête qui devait être celle de saint Jacques le Mineur, apportée de Palestine par Marie Jacobé, sur « la barque sans voiles ». C'est l'ensemble de cette opération qu'on a appelé « l'*invention des corps des saintes Maries* ».

On comprend dès lors quel double intérêt recommandait cette inscription. M. Toulouzan, un des rédacteurs les plus actifs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, se rendit, vers le commencement de la Restauration, aux Saintes-Maries; il copia le texte et fit le dessin du monument qui figurait sur le *Livre noir* de Philipon. Il fit mieux encore : on lui montra les fragments du marbre, d'après lesquels il put « la restaurer », et c'est sa lecture qui a été publiée (t. II de la *Statistique*, p. 1126, et pl. XIII, fig. LXX de l'Atlas, 1826). Elle a été reproduite et citée depuis par plusieurs écrivains et

nous rencontrons pour la seconde fois sur notre route et qui fait obstacle de la façon la plus imprévue à la recherche patiente et désintéressée des hommes sérieux.

Un catholique éclairé autant que convaincu écrivait, le 29 décembre 1853, au R. P. dom Piolin, religieux bénédictin de la congrégation de Solesmes[1], au sujet de l'ouvrage alors récent, de M. l'abbé Faillon[2] : « Ces *Monuments inédits* font beaucoup de bruit en ce moment. Ils ruinent de fond en comble toutes les notions prises de Grégoire de Tours et de Sulpice Sévère, détruisent toute la critique des trois derniers siècles, rappellent les légendes apocryphes que les évêques avaient généralement cru devoir supprimer, et replacent toute l'origine historique de

archéologues provençaux; les termes dans lesquels elle est conçue ne font cependant pas beaucoup d'honneur au savoir et au bon sens du faussaire qui l'a fabriquée. La voici telle que la donne l'Atlas, avec les restitutions de M. Toulouzan :

D M
IOV M L CORN BALBVS
P ANATILIORVM
AD RHODANI
OSTIA SACR ARA
V S L M.

Elle doit se lire évidemment, dans la pensée du faussaire : « *Dis manibus. Jov. Maximo. L. Cornelius Balbus, patronus Anatiliorum, ad Rhodani Ostia sacravit aram. Votum solvit libens merito,* » ce qui est complétement absurde. Nous avons eu déjà l'occasion d'expliquer que cette inscription était fausse pour les raisons suivantes : 1° La formule D M (*Diis manibus*) ne pouvant se rencontrer que sur des monuments funéraires et ne présentant aucun sens sur un autel, le culte des dieux mânes n'ayant jamais été associé d'ailleurs à celui de Jupiter. 2° Les lettres IOV M, employées ici pour exprimer les noms de ce dieu, ne peuvent se justifier par aucun exemple, l'abréviation usitée étant I·O·M, *Jovi Optimo Maximo*. 3° Le *nomen gentilitium* CORN (pour CORNELIVS) ne peut s'abréger; le P qui commence la troisième ligne est fort rare comme abréviation de PATR*onus*. 4° Les motifs qui ont donné lieu à la fraude sautent aux yeux : c'est d'abord le nom des *Anatilii* trouvé en Camargue; ensuite le besoin d'étayer la légende miraculeuse des saintes Maries, par l'existence, — dans le lieu même de « l'*invention* », — des prétendues reliques qu'on espérait faire dater ainsi du Ier siècle avant notre ère, attendu que L. Cornelius Balbus, ami de César, a été consul *suffectus* l'an 714 de Rome, 40 avant J. C. (Voy. nos *Nouvelles Observations sur les Fosses Mariennes et le canal Saint-Louis*, dans le *Bullet. de la Soc. de géogr.* de 1869, 5e série, t. XVIII, p. 96-98, et tirage à part in-4°, p. 20-22.)

1. *Origines chrétiennes de la Gaule. Lettres au R. P. dom Paul Piolin en réponse aux objections contre l'introduction du christianisme dans les Gaules aux* IIe et IIIe *siècles*, in-8° de 240 pages. Paris, Julien Lanier et Cie, rue de Buci, 1855 (l'auteur est M. d'Ozouville).

2. *Les Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence et les autres apôtres de cette contrée.* 2 vol. in-8°, 1846.

l'Église des Gaules sur les fondements admis comme traditionnels par les XI[e] et XII[e] siècles... Pour ma part, je l'avouerai, le succès de *ce défenseur* me cause à la fois appréhension, chagrin, et je dirai presque de la honte. Que de fois n'avons-nous pas brûlé ce que nous avions adoré, pour l'adorer de nouveau bientôt après? N'est-ce pas là ce qui nous est encore une fois demandé? Trois siècles se sont écoulés, glorieux pour l'Église, pour celle de France en particulier, trois siècles de science, d'érudition, de saine critique : voilà ce qu'on nous sollicite d'effacer. Nous avons les travaux des Mabillon, des Bollandistes et de leurs successeurs, des frères Sainte-Marthe et des leurs, et de tant d'autres : voilà ce qu'on nous demande de déchirer. Et au profit de quoi? De toutes les imaginations vraies ou supposées auxquelles le clair-obscur du moyen âge se prête si facilement!... Vous pourrez être d'avis que *le défenseur de la Provence* (M. l'abbé Faillon) n'a rien établi de ce qu'il déclarait vouloir établir. Tout porte sur des découvertes dues *au defenseur* lui-même; or, on peut bien le dire, aucune de ces découvertes ne paraît pertinente à la chose. » Et l'auteur de ces lettres à Dom Piolin déclare que « la Vie de sainte Madeleine, attribuée à Raban Maur », et qui « est le fondement de tout l'édifice... n'est ni de Raban Maur, ni de son siècle. »

On sait, en effet, que Raban Maur, auteur du IX[e] siècle, jouit d'une renommée qui ne permet pas de traiter légèrement les traditions qu'il a recueillies. Si l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Gaule lui était imputable, il y aurait lieu de discuter; mais on sait parfaitement que les prétentions de M. l'abbé Faillon reposent uniquement sur une méprise, sur la confusion en un seul de deux hommes écrivant à cinq siècles d'intervalle l'un de l'autre. Un certain personnage du nom de Raban a écrit, au XV[e] siècle, la légende des saintes Maries à l'occasion de la fondation du collége, encore appelé aujourd'hui *collége de la Madeleine*, à Oxford. Or ce Raban n'a aucun autre rapport avec Raban Maur que la première moitié de son nom. Dans l'écrit du second Raban, écrit qui se voit à Oxford, on trouve

des indices d'une époque très-postérieure au premier, comme le mot « *Normannia* », que l'abbé Faillon propose de corriger en « *Neustria* » (!). Il est démontré que Raban Maur n'a jamais parlé de Marie-Madeleine, et qu'il n'y a, par conséquent, non-seulement aucune analogie, mais aucun lien entre les écrits de l'auteur du IXe siècle et les inventions de son quasi-homonyme, qui vivait à Oxford au XVe. Il est vrai néanmoins que c'est surtout au IXe siècle que la légende du débarquement des saintes Maries commença à se répandre dans le midi de la France. Avant cette époque, — rien; car personne ne s'avisera de parler sérieusement aujourd'hui de cette pièce apocryphe des archives de Tarascon, d'après laquelle Clovis, ayant gagné un lumbago au siége d'Avignon, aurait été se faire guérir aux tombeaux des saintes femmes. Cette pièce a été examinée par M. Paul Meyer, le jeune et savant professeur du Collége de France, et il s'est refusé à la classer, déclarant qu'elle portait avec elle, à chaque mot, la marque de sa véritable origine, et qu'il fallait la faire descendre au XVe siècle.

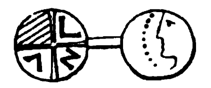
Le tombeau de sainte Marie-Madeleine, dans l'église des Saintes-Maries de la Camargue, n'empêche pas d'ailleurs Vezelai d'en posséder un autre, également authentique; mais ce dernier a du moins l'avantage de ne pas faire parler de lui et de ne pas mettre en opposition les ingénieurs-géographes avec les lois de la nature.

Nous ne pouvons donc invoquer, touchant les *Anatilii*, aucun autre texte que celui de Pline, et aucune autre raison pour les placer en Camargue que celle que d'Anville en donne, à savoir, qu'on ne saurait, faute de place, les mettre ailleurs. On a parlé aussi, en Provence[1], d'une certaine médaille de la collection de M. le marquis de Lagoy, qui aurait été trouvée dans le pays, et qui aurait porté ANAT*ilia,* une des trois leçons qu'on croyait lire dans Pline[2], et qui aurait été le nom de la ville des *Anatilii*. — La collection Lagoy est aujourd'hui

1. Voy. Rouchon, *Des Saliens* (*Mém. de l'Acad. d'Aix*, 1861, t. VIII, p. 289).
2. *Anatilia, Abatitia, Auatilia.* Voy. plus haut, page 73 et note 5.

au Cabinet de France. « La pièce en question, nous écrit M. Chabouillet[1], conservateur, est cataloguée sous le n° 2643 de l'inventaire; l'attribution de M. le marquis de Lagoy est abandonnée depuis longtemps : c'est M. de Saulcy qui a donné l'éveil, et nous attribuons, avec lui, la pièce aux *Volcae Arecomici*[2]. »

Notre confrère, le savant numismatiste M. Charles Robert, nous écrit à son tour, à la date du 25 janvier 1877 : « J'ai été voir au Cabinet de France la petite pièce qui vous intéresse.



Vous jugerez, par le petit croquis ci-joint, qu'il n'y a pas grand chose à en tirer, à moins d'avoir recours aux hypothèses. Le type des monnaies à la croix n'est pas particulier aux Volkes. »

On remarquera que c'est en partant du Rhône que Pline nomme la *Regio Anatiliorum;* par conséquent, il la place à l'est de l'étang de Berre (*stagnum Mastromela*) et de la Crau (*Campi Lapidei*). Or les *Avatici* pouvaient occuper l'ouest et le nord de l'étang, et laisser aux *Anatilii* les montagnes de l'Estaque qui s'élèvent au sud et dominent la rade de Marseille. Ce serait une première solution, qui a du moins l'avantage de conserver l'ordre suivi par le texte de Pline, seul témoignage authentique qui nous soit parvenu touchant les *Anatilii*. En second lieu, il est difficile de méconnaître dans ce nom *Anatilii* une appellation marseillaise dérivée du mot signifiant, en grec, l'Orient (ἀνατολή); or Pline a conservé, comme on sait, un certain nombre de noms grecs de ce pays, noms qu'il s'est contenté de transcrire : tels sont ceux des îles *Prote*, *Mesa* et *Hypaea*, qu'il eût pu traduire par *insula Prior*, *insula Media*, *insula Superior;* en outre, comme il ne nomme pas les *Sego-*

1. Lettre du 17 janvier 1877.
2. « Description de la pièce : *Tête virile*, à gauche. ℟ VNV, dans les rayons d'une croix. Le marquis de Lagoy a fait une lettre avec une branche de la croix et des A renversés avec les deux V, dont le premier est très-large. Il n'y a donc pas de médailles ou de monnaies des *Anatilii*. » (Lettre précitée de M. Chabouillet.)

brigii, sur le territoire desquels avait été fondée Marseille, au rapport de Justin (voy. plus haut, page 71 et note 7), et que la côte tourne brusquement vers le sud à partir de l'Estaque, si bien qu'aucune partie du territoire de Marseille ne se trouve à l'ouest de cette ville, il se pourrait que la *Regio Anatiliorum* fût tout simplement le territoire vague situé à l'orient de la colonie phocéenne, *regio orientalis*, *ἀνατολικὴ χώρα*, et qu'*Anatilii*, nom de peuple, désignât « ceux qui étaient au levant », ce que les Grecs eussent exprimé par les mots : *χώρα τῶν* Ἀνατολικῶν, ou simplement par le terme Ἀνατολή, « le Levant ». Il est donc possible que Pline ait transcrit, — d'après les *Commentaires* d'Agrippa, dont il a dû copier ou faire copier la nomenclature, — « *Regio Anatoliorum* », que ces copistes auront pris pour un peuple, et « *Anatolia* », qu'il aura pris lui-même pour une ville disparue. L'altération *Anatolii* en *Anatilii* serait imputable aux transcriptions de Pline, et aurait été reproduite ensuite dans quelques manuscrits de Ptolémée à l'époque de la recension de ses *Tables* : la fausse leçon *Anatilii*, dans le texte du géographe grec, leçon empruntée aux manuscrits de Pline, aura été substituée par quelques copistes de Ptolémée à celle des *Avatici*, qui est la bonne, puisque *Maritima* est le nom de leur ville, et que ce texte, ainsi rétabli, est en concordance avec celui d'un autre passage de Pline, « *Maritima Avaticorum*[1] », et avec le texte de Pomponius Mela[2].

Nous ne donnons tout ce qui précède que comme une hypothèse, mais elle a peut-être une certaine vraisemblance, que vient augmenter encore l'impossibilité d'établir un peuple, même au temps de Pline, dans la Crau, dans les marais inhabitables de la rive gauche du Rhône, et enfin dans la Camargue, alors en voie de formation, — le Valcarès devant avoir été, à cette époque, un golfe et non encore un étang, ainsi que nous l'avons

1. Nous remarquerons même qu'un des manuscrits de Ptolémée, en adoptant la leçon fautive, porte Ἀνατίαλων. Voy. Wilberg, *loc. cit.*

2. II, v : « *Maritima Avaticorum.* »

vu plus haut[1]. Les ruines romaines signalées par M. l'ingénieur Poulle sur trois points de l'île fluviale[2] devaient se rattacher à des habitations isolées et non à des villes. N'oublions pas que, si deux petites îles de l'archipel rhodanien sont mentionnées par Pline, le nom de Camargue est relativement moderne. On s'étonne de le voir figurer dans la carte antique de la Gaule de MM. Spruner et Menke[3], car la première mention qui soit faite de la *Camaria* est postérieure à Charlemagne[4].

Mais, soit que les noms *Anatilii*, *Anatilia*, de Pline se rapportent à un peuple et à une ville, soit qu'ils désignent — ce qui nous paraît plus probable — la région géographique située au levant de Marseille avec ses habitants, ce pays avait certainement appartenu aux Ligures, était en pleine Ligurie et avait dû se trouver dans la dépendance des *Salluvii*.

Il en était de même des *Desuviates*, que Pline mentionne[5] comme étant dans l'intérieur, « *intus* », et qui se trouvaient compris entre les populations maritimes des *Avatici* et des *Anatilii*, d'une part, et les *Cavari*, de l'autre. Ces derniers étant au nord de la Durance, c'est entre Aix et Arles qu'il convient de chercher les *Desuviates*. Le nom de l'étang de Déseaumes ou Dezeaumes, — au moyen âge *stagnum Desuatus*[6], *lacus Desuviaticus*[7], — situé au nord-ouest de la Crau[8], ne laisse guère de doute sur leur emplacement. Quant à la dépendance où ils pouvaient se trouver vis-à-vis de la nation des *Salluvii*, à titre de clients sans doute, elle ressort : 1° du passage de Strabon qui étend le domaine de

1. Tome I, p. 223.
2. *Ibid.*, p. 228, note 1.
3. *Atlas antiquus*, pl. n° XVIII.
4. Voy. Valois, *Notit. Galliae*, p. 119, au mot *Camaria insula*. Cette mention est de 859, *Annales de Saint-Bertin* : « piratae Danorum Rhodanum ingrediuntur, depopulatisque quibusdam civitatibus in *insula* quae *Camarias* dicitur, se disponunt. » Pour l'année 869, on lit : « nimis undecumque ditissima in qua res Abbatiae Sancti Caesarii plurima conjacent, et in qua portum Saraceni habere solebant, castellum opere tumultuario de sola terra aedificasse. »
5. III, V (IV), 4.
6. Voy. la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 195.
7. Rouchon, *Des Saliens* (*loc. cit.*, p. 290).
8. Voy. tome I, pl. V.

ce dernier peuple jusqu'au Rhône, à l'ouest, en lui donnant pour limitrophes les *Volcae* (bas Languedoc)[1]; 2° du texte de Ptolémée, qui enferme dans leur circonscription *Tarasco* (Tarascon), *Glanum* (Saint-Remy), *Arelate* (Arles) et *Ernaginum* (Saint-Gabriel, sur la pente occidentale des Alpines)[2]. De telle sorte que ces deux géographes les enferment, sans les nommer, dans le territoire des *Salluvii*, et par conséquent dans celui des anciens Ligures.

Que peut-on tirer de l'archéologie géographique, si intentionnellement confuse, de Festus Avienus, qui, après avoir mentionné Arles, dit qu'une navigation de deux jours et de deux nuits conduit chez les *Veragri* (ou, selon une autre lecture, chez les *Nearchi*)[3] « et à la cité de *Bergine* », d'où nous passons « chez les féroces *Salyes*, puis à la ville la plus antique de l'étang *Mastramela*, au promontoire élevé que les habitants appellent *Citharistium*, et enfin à Marseille[4]? » — *Mastramela* est l'étang de Berre; les *Salyes* ou *Salluvii* avaient pour centre Salon et s'étendaient, par leur clientèle, jusqu'à Arles même : que signifient donc les deux jours et les deux nuits de navigation qui auraient séparé Arles de la cité de *Bergine* et des *Veragri*, puis ces derniers des *Salluvii* et de l'étang de *Mastramela?* Les seuls peuples du nom de *Veragri* qui soient mentionnés dans les autres textes classiques sont ceux que César[5] et Dion Cassius[6] placent dans la vallée supérieure du Rhône. Nous remarquerons,

1. IV, I, 12.
2. II, X (IX), 15.
3. Suivant une ancienne correction de Vossius, reprise par les Allemands, et en particulier par M. Müllenhoff (*Deutsche Altertumsk.*, I, p. 199).
4. *Ora marit.*, vers 679 et 689-694 :

« *Arelatus* illic civitas adtollitur,
. . . .
Cursus carinae biduo et binoctio est :
Gens hinc *Veragri* * *Bergine*que civitas,
Salyes atroces, oppidum *Mastramelae*
Priscum paludis, terga celsum prominens
Quod incolentes *Citharistium* vocant;
Massilia et ipsa est. »

5. *De bello Gall.*, III, 1.
6. XXXIX, 5. Dion les étend jusque sur les bords du lac de Genève.
* Vel *Nearchi*, selon Vossius.

d'autre part, que le vocable *Bergine*, qui n'est ni grec ni latin, présente une certaine analogie avec les noms géographiques *Bergintrum*[1], en Tarentaise, *Bergusium* (Bourgoin, dans l'Isère)[2], et avec *Berconum* ou *Vergoanum*, dans l'île *Lerina* (Saint-Honorat, la plus petite des îles Lerins), ville détruite au temps de Pline[3], et avec un assez grand nombre de localités situées dans différents pays, notamment en Espagne : *Bergusia*[4], *Bergium Castrum*[5] (Berga), capitale des *Bergistani; Bargusii*[6], et, en Italie, *Bergomum* (Bergame). La conformité des préfixes de tous ces noms semble indiquer une origine gauloise et rappeler un radical celtique bien connu. Or l'époque visée par Festus Avienus est antérieure à l'arrivée des Celtes en Provence, quoiqu'il cite Marseille, dont la fondation paraît coïncider à peu près avec leur immigration; mais ce n'est pas la raison qui nous empêche de chercher les *Veragri* et *Bergine* dans le pays ligure, puisque nous avons vu qu'on ne saurait, quant à présent, attribuer à ce peuple une onomastique distincte de celle des Gaulois. Pour nous en tenir au passage d'Avienus, nous croyons que les deux jours et les deux nuits de navigation qui séparaient Arles du pays des *Veragri* et de *Bergine* désignent la distance par le Rhône à la remonte, ce qui conduirait, — en plus de quarante-huit heures, il est vrai, — jusqu'à la région où se trouvent groupés *Bergusia*, *Bergintrum* et les *Veragri* de César[7]; après avoir indi-

1. *Table de Peuting.*, segment II, B, 1; voy. texte in-f°, p. 57, col. 1, n. 8, et p. 395 de notre édit., in-8°, *la Gaule d'après la Table de Peutinger.*
2. *Ibid.*, *ibid.*, segm. II, A, 1, voy. le texte in-f° p. 55, col. 2, n. 1, et édit. in-8°, p. 383.
3. Voy. tome I, p. 177.
4. Ptolém., II, VI, 68.
5. Tite-Live, XXXIV, 20.
6. Polybe, III, 35; Tite-Live, XXI, 19, 23, etc.
7. M. de Saulcy, dans son *Étude sur l'Ora maritima* d'Avienus (*Rev. arch.*, nouv. série, t. XV et carte, p. 96), propose de corriger dans le texte *Veragri* par *Cavari*, et de placer *Bergine* aux ruines bien connues de Vernègues. Mais on n'est autorisé à corriger un texte qu'après avoir épuisé toutes les explications qu'il comporte, et encore, en ce cas même, vaut-il mieux s'abstenir. — Quant à M. Wilhelm Christ, dans son mémoire intitulé : *Avien und die ältesten Nachrichten über Iberien und die Westküste Europa's*, etc. (*Mémoires de l'Acad. de Bavière*, t. XI, 1865, tirage à part, voy. la carte), il place *Bergine* en face d'Arles : les quarante-huit heures de navigation qui les séparent chez le poëte deviennent donc pour lui des minutes. M. Müllenhoff (*Deutsche Altertumskunde*, I, p. 199, voy. la carte) porte *Bergine* à Bouc. Il est vrai qu'il met le « *vasta palus*

qué ce trajet fluvial, le poëte géographe reprendrait sa description des côtes, et le reste s'expliquerait alors sans trop de difficulté.

D'après l'hypothèse de Vossius, c'est-à-dire en substituant *Nearchi* à *Veragri* dans le passage précité d'Avienus, on pourrait considérer ce nom grec, dont le sens est « nouveaux dominateurs », comme se rapportant d'une manière générale aux colons de Phocée qui venaient de prendre possession du pays à l'époque que le poëte semble avoir en vue. Il nous montre en effet le Rhône comme séparant les Ligures (Provence) des Ibères (Languedoc), et l'on sait qu'au VIIe siècle les Ligures n'étaient pas encore mêlés aux Ibères sur la rive droite du fleuve [1].

Toute la côte ligurienne entre Marseille et le *Sambracitanus sinus* (golfe de Saint-Tropez) [2] étant occupée par les *Segobrigii*, par la *Regio Anatiliorum* [3], ou mieux par la région située à l'orient de la colonie phocéenne, par celle des *Tricores* [4] ou région des Trois-Vierges (*promontorium Zao* au cap Croisette [5], le *Cithariste* [6] et peut-être le cap Sicié); — c'est vers la rade de Toulon qu'on devait entrer dans la *Regio Camatullicorum* [7]; et c'est aux bouches de l'*Argenteus* (Argens) [8] que commençait le territoire des *Oxybii* [9].

Accion », — que nous avons démontré devoir être identifié avec le lac de Genève (t. I, p. 159, note 12), — dans les marais d'Arles et du Petit-Rhône; ces étangs du moins existaient, tandis que le Valcarès n'existait pas à l'époque romaine. — M. Rouchon (*Des Saliens, loc. cit.*, p. 277) place *Bergine*, comme M. Müllenhoff, vers l'étang de Berre; il rapproche le nom *Bergine* de celui de *Bergion*, le héros ligure de la légende d'Hercule selon Mela, et il compare le nom de la ville de *Tarasco* à celui du héros *Tauriscus* d'Ammien Marcellin (XV, IX, 9).

1. Fest. Avienus, *Ora marit.*, vers 608-610 :

« *Rhodani*........... : hujus alveo
Ibera tellus atque *Ligyes* asperi
Intersecantur... »

2. Voy. tome I, p. 179.
3. Voy. plus haut, tome II, p. 71, note 8. Sa médaille aux types de Marseille et portant la légende OKIPT, que M. le marquis de Lagoy a lue de droite à gauche, TPIKO, pourrait se rapporter : soit aux *Tricolli*, soit plutôt aux *Tricorii* de la vallée du Drac : telle est l'attribution géographique qu'en a faite M. de la Saussaye (*Numism. de la Narbonn.*, p. 116).
4. *Ibid.*, p. 81.
5. Voy. tome I, p. 191.
6. *Ibid.*, p. 187 et 190.
7. Tome II, p. 71, note 9.
8. Tome I, p. 174.
9. Tome II, p. 63, 65 et 72.

Quoiqu'il ne semble pas rester de place sur la côte entre les *Oxybii* et les *Deciates*[1], surtout si nous nous rappelons la première campagne des Romains dans la Gaule et le siége d'*Aegitna* raconté par Polybe[2], cependant l'ordre suivi par Pline nous oblige à séparer les territoires de ces deux peuples par « la région des *Ligauni*[3] », dont le nom, — rapproché de ceux des *Ligures* et des *Ingauni*, peuple très-ancien de la rivière de Gênes, — nous paraît devoir se rattacher de la manière la plus certaine au vocabulaire géographique de la nation ligurienne. Les *Oxybii* et les *Deciates*, ces deux peuples ligures[4], devant être limitrophes l'un de l'autre[5], il n'y a guère d'espace entre eux pour les *Ligauni;* il faudrait donc, ou placer ces derniers sur les hauteurs de Cannes et de Grasse, ou lire dans le texte de Pline *Oxybiorum Ligaunorum*, en supprimant l'enclytique « *que* » après le second de ces noms[6].

On peut affirmer que tous ces peuples de la côte, — soit sous les noms qui leur sont donnés par les auteurs, soit sous des noms plus anciens disparus, — étaient de race ligurienne, et que tous avaient été plus ou moins dans la clientèle de la nation des *Salluvii*.

Il devait en être de même des peuples de l'intérieur compris entre la Ligurie maritime, la Durance, le Verdon et les Alpes, tels que : 1° les *Tricolli*, — que Pline met dans l'intérieur du pays, « *intus* », entre les soi-disant *Tricores* de la côte et les

1. Tome II, p. 63 et 65..
2. Voy. plus haut, tome II, p. 65 et notes.
3. III, v (IV), 5 : « amnis *Argenteus*, *regio Oxybiorum*, *Ligaunorumque*..., at in ora oppidum *Antipolis*, *regio Deciatium*, amnis *Varus*. » Ainsi, ce serait entre l'*Argenteus*, c'est-à-dire à partir de Fréjus et d'*Antipolis* (Antibes), qu'il faudrait placer les *Oxybii* et les *Ligauni*. Mais comme *Aegitna* devait être au fond du golfe de Jouan, que c'était une ville des *Oxybii* (voy. t. I, p. 176), et que le *portus Oxybiorum* devait se trouver dans la rade d'Agai (*ibid.*, p. 179); que, d'autre part, ce petit peuple aurait occupé la côte depuis l'Argens jusqu'à Antibes, Ptolémée plaçant cette colonie marseillaise dans l'ancien territoire des *Deciates*, il ne reste plus de place sur la côte pour les *Ligauni*.
4. Voy. plus haut, tome II, p. 65.
5. *Ibid.*
6. M. Rouchon (*Des Saliens*, *loc. cit.*, p. 295) porte les *Ligauni* vers les bouches de l'Argens, où l'on trouve le Rocher des Lions et Leguinio.

Vocontii d'outre-Durance[1], — qu'il faut bien se garder de confondre avec les *Tricores*, et avec les *Tricorii* comme l'a fait d'Anville[2], — et que les auteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône* placent, avec beaucoup de vraisemblance, dans la région de la Trévaresse, dont la chaîne se divise en trois collines : celles de Saint-Cadanet, de Puy-Sainte-Réparade et de Beaulieu, qui s'avancent toutes trois en longues pointes vers la Durance[3]. Les *Tricolli*, d'après cet emplacement même, auraient fait certainement partie de la confédération des *Salluvii*, mais ce nom latin avait évidemment remplacé l'ancienne appellation de cette région et du peuple qui l'habitait, ou bien il désignait une portion du pays salluvien plutôt qu'il ne s'appliquait à un peuple particulier. L'observation faite plus haut pour les noms *Anatilii*, *Tricores*, et pour les trois *Stoechades*, s'étendrait ainsi à un certain nombre de vocables qu'il faudrait rayer de la liste des peuples et considérer comme rentrant dans une sorte de toponymie vague, dépourvue de caractère ethnique; il en serait de même du nom « des *Albici*, qui furent, à une époque ancienne, les alliés des Marseillais et habitaient les montagnes qui dominent leur ville[4]. »

Après la région des *Camatullici*, dont nous avons parlé plus haut, venaient les *Suelteri*, au-dessus desquels se trouvaient les *Verrucini*[5]. La Table de Peutinger inscrit les premiers en

1. III, v (IV), 4 : « rursus a mari, [regio] *Tricorium* et, intus, *Tricollorum*, *Vocontiorum*, etc. »

2. *Notice de la Gaule*, p. 657-659. Pour les *Tricores*, voy. p. 71 et 85. Les *Tricorii* étaient dans la vallée du Drac beaucoup plus au nord.

3. *Statistique*, t. II, p. 195.

4. *De bello civ.*, I, 34 : « *Albicos*, barbaros homines, qui in eorum [*Massiliensium*] fide antiquitus erant, montesque supra *Massiliam* incolebant, ad se vocaverant. » Cf. *ibid.*, I, 56 et 57 : « asperi et montani, — exercitati in armis. » — Papon (*Hist. gén. de Prov.*, I, p. 122-126) combat l'opinion qui en ferait un peuple voisin de Marseille; mais les auteurs de la *Statistique* (t. I, p. 199) soutiennent, avec raison, que le nom *Albici*, sans être un ethnique, désigne bien des peuples montagnards voisins de Marseille, ce que le texte latin ne permet pas de mettre en doute, et ils les placent sur les sommets qui dominent la vallée de l'Huveaure (*Ubelka*); ils prétendent même retrouver des traces de ce nom dans plusieurs localités modernes, comme d'Aubagne, appelée, au moyen âge, *Albania* et *Urbs Albica*. En tout cas, il paraît impossible de confondre les *Albici*, voisins de Marseille, avec les *Albiocci* de Strabon, voisins de Riez.

5. Pline, III, v (IV), 5.

grandes lettres rouges, sous la forme *Selteri*[1], entre *Forum Julii* et la Durance, et il se trouve, par exception, que la position donnée à ce peuple, — très-certainement ligure, et faisant probablement partie de la confédération salluvienne, — est à peu près exacte ; car c'est avec raison, croyons-nous, que Valois veut les voir dans les montagnes de l'Estérel, dont le nom rappelle le leur[2] : ils devaient donc se trouver au nord-ouest des *Oxybii* et s'étendre peut-être jusqu'à Saint-Maxime[3]. Quant aux *Verrucini*, qui étaient au-dessus, c'est-à-dire au nord des *Suelteri*, H. Bouche les place entre Draguignan et Riez, vers un lieu appelé Vérignon (qu'il a tort d'écrire Varignon) ; d'Anville accepte cette toponymie[4] et M. Rouchon la reproduit[5].

Dans la liste alphabétique que Pline nous a laissée des villes et des peuples de l'intérieur, il en est deux qui paraissent avoir appartenu au groupe ligurien entre la mer, le Rhône et la Durance ; ce sont : 1° les *Caenicences*[6], dont le nom se rencontre sur une médaille aux types de Marseille, éditée en 1834 par M. le marquis de Lagoy, d'après un exemplaire unique découvert dans le sud du département des Bouches-du-Rhône[7]. On a dû rapprocher ce nom de peuple de celui du fleuve *Caenus* de Ptolémée identifié avec la Touloubre[8], et placer, en conséquence, les *Caenicences* de Pline sur ses rives, entre Marseille et Salon. 2° Les *Samnagenses*[9]. Le même antiquaire a trouvé, à Saint-Remy (l'ancienne *Glanum*), une médaille qu'il a expli-

1. Segment II, A, voy. le texte, in-f°, p. 6, col. 3, n° 16, et *Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 34.
2. *Notitia Galliar.*, p. 536.
3. Rouchon, *loc. cit.*, p. 294.
4. *Notice de la Gaule*, p. 693.
5. *Des Saliens, loc. cit.*, p. 293. — M. Rouchon, outre Vérignon, cite Varages et Varais, village détruit. Varages est aussi le nom de la rivière, ce qui a plus d'importance comme témoignage d'ancienneté.
6. III, v (IV), 6.
7. Marquis de Lagoy, *Descript. de quelques médailles inédites*, p. 25 ; cf. la Saussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, 1842, p. 103-107 et pl. XIII. Description : *Tête d'Apollon* (et non de *Bacchus*, comme l'avait pensé M. le marquis de Lagoy) à gauche. — ℞ ΚΑΙΝΙ-ΚΗΤΩΝ, *Lion rugissant*, à droite.
8. Voy. tome I, p. 172-173.
9. Pline, III, v (IV), 6. — Bien que les anciennes éditions portent *Sannagenses*, la bonne leçon est certainement *Samnagenses*.

quée le premier en la comparant à une autre qui se trouvait au cabinet de Marseille, et à une troisième provenant du territoire d'Avignon : ce sont trois exemplaires de la même pièce, avec variantes, portant tous trois, pour légende, le nom de ce peuple[1], que M. le marquis de Lagoy et, après lui, M. Walckenaer[2], ont placé dans les environs de Sénas (au moyen âge, *Senacium* ou *Senassium*), entre Orgon et Lambesc[3]. Si les *Samnagenses* existaient, sous ce nom et à cette place, avant la fondation de Marseille, on voit qu'ils devaient appartenir à la confédération des *Salluvii*, et qu'ils se trouvaient même compris dans le territoire que Ptolémée attribue à cette ancienne nation ligurienne[4]. Il en était de même des *Caenicences*, la Tou-

1. Marquis de Lagoy, *Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules*, p. 28; — cf. de la Saussaye, *Numism. de la Gaule Narbonnaise*, p. 99-102, et pl. XIII, n° 1. ACTIKO, *Tête d'Apollon*, à droite. — ΣαμναΓΗΤ, *Taureau cornupète*, à droite. M. de Lagoy explique ACTIKO, Αστικῷ, « à Apollon, protecteur de la ville ». — Cf. l'autre exemplaire dont la légende est complète : De Lagoy, *Description de quelques médailles inéd.*, p. 58; — cf. de la Saussaye, *loc. cit.*, n°s 2 et 3, *Tête de Diane couronnée d'olivier*, à droite, ou *coiffée d'un diadème en forme de bandeau*. ℞ ΣΑΜΝΑΓΗΤ, même légende et même type sur les deux exemplaires.

2. *Géogr. anc. des Gaules*, I, p. 281, 282.

3. Voy. la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 284; — cf. la *Statist. du canton d'Orgon*, par le docteur Quenen, dans le *Répert. des trav. de la Soc. de statist. de Marseille*, II, p. 61 et 63.

4. Ce nom figure, d'après ce qu'ont supposé Millinghen, le marquis de Lagoy et M. de la Saussaye (*loc. cit.*, p. 101), dans l'inscription de Gruter (p. LXXXIV, n° 1), provenant de Nîmes et concernant les présents faits par le conseil des décurions des *Bituriges* à la colonie de Nîmes, concernant aussi le peuple des *Samnagenses* :

ISIS‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖
SERAPIS·VESTAE·DIANAE·SOMNI·HS·N̄·V̄Ī
ET·PHIALAS·II·CHRYSEN‖‖‖‖‖CLI‖*si*GNA
DEORVM·ARGENTEA·CASTRENSIA·DOMO
HABEBAT‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖ITEM
DEDICATIONE·TEMPLI·ISIS·ET·SERAPIS
DEO‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖
*decuri*ONIBVS·NEMAVSENSIVM·ET·ORNA
MENTA·R*iis omn.* SINGVLIS X V·ITA·VT (*sic pro* ORNAMENTAR*iis*)
IN·PVBLICO·VESCERENTVR·DISTRIBVI
IVSSIT·INQVE·EIVS·DOMVS‖‖‖‖‖‖‖‖
‖‖‖‖‖‖‖‖*tu*TELAM·HS·N·X·RELIQVIT
ITEM‖‖‖‖‖‖‖‖‖IMAGINEM·MARTIS·AR
GENTEAM·EX‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖*s*
AMNAGENSIBVS·DEDIT‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖
C·ORDO·BITVR*igum*‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖
‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖‖

Dans la restitution, quelque peu conjecturale, que M. Herzog a tentée de cette inscrip-

loubre, sur le cours de laquelle ils étaient, se trouvant située entre les cités d'Arles et d'Aix[1].

Nous faisons plus de difficulté de placer en Provence, et en terre ligurienne, les *Libeci* ou *Libici*, dont M. de la Saussaye croit lire le nom sur une médaille frappée aux types de Marseille et portant des caractères dits *ibériens*[2]. Le savant numismatiste allègue pour raison que les *Ligures Libici*, *Lebeci* ou *Libui*, établis en Cisalpine[3], avaient une origine commune avec les *Ligures Salluvii* de la Transalpine, et que ces mêmes *Salluvii* avaient fondé *Vercellae* (Verceil)[4]; il appuie en outre son opinion sur la désignation d'*ora Lybica*, donnée par Pline aux embouchures occidentales du Rhône[5]. Rien de moins certain qu'une pareille identification qui ne repose sur aucun texte. Nous ne sommes donc nullement autorisé à placer le peuple ligurien des *Libeci* en Provence; mais le marquis de Lagoy ne nous paraît pas avoir agi plus sagement en attribuant aux peuples voisins de Verceil la monnaie en question, d'abord parce

tion (*Gall. narbon.*, *Append. epigr.*, n 111), il suppose que les premières lignes sont relatives à des statues d'Isis, de Sérapis, de Vesta, de Diane et de Somnus (divinisé); que ces statues valaient ensemble six mille sesterces, « *sestertium nummum* VI *millia* »; la suite indique en effet des objets précieux, tels que deux coupes d'or ou dorées, « *phialas duas chrysen*[*as*] (?) », et d'autres statues de divinités en argent, qui semblent avoir été destinées à la dédicace d'un temple d'Isis et de Sérapis; enfin il est question d'un don de cinq deniers par tête aux décurions et aux *ornamentarii* de Nîmes (titre local bien connu), pour faire un repas public. Il semble que ce soit le conseil des décurions de Bourges (*Ordo Biturigum*) qui ait fait ces présents. On comprendrait qu'ils fussent tous faits à Nîmes par une cité lointaine et amie; mais, en supposant que la restitution SAMNAGENSIBVS soit juste, on comprend moins comment un autre peuple se trouve associé à ces bienfaits. Les lacunes de l'inscription ne permettent pas d'éclaircir cette difficulté. M. Herzog, se fondant sur le sens trop précis qu'il lui a donné, se refuse à admettre que les *Sammagenses* aient été situés dans cette partie de la Narbonnaise (*op. cit.*, p. 124), et voudrait les renfermer dans la Narbonnaise transrhodanienne, aux environs de Nîmes.

1. Ces deux cités étaient toutes deux dans le pays des anciens *Salluvii*, d'après Ptolémée. Voy. plus haut, p. 70.

2. *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, p. 92-95, et pl. XIII : *Tête de Diane couronnée d'olivier*, à droite, *avec pendants d'oreilles*. — ℞ ᛁᛕᛋᛞᛁᛋ *Lion* à droite.

3. *Libici*, Pline, III, XXI (XVII), 2 : « *Vercellae Libicorum ex Salluviis ortae* »; — Λιδικοί, Ptol., III, I, 36; — Λεδέκιοι, Polyb., II, XVII, 4; — *Libui*, Tite-Live, V, 35; XXI, 38.

4. Pline, *loc. cit.*

5. Voy. tome I, 216; — cf. Pline, III, XI (V), 3.

qu'elle est frappée aux types marseillais, ensuite parce que l'emploi des caractères ibériens s'expliquerait difficilement dans cette région. Le mieux est de s'abstenir.

Nous ne saurions non plus identifier, comme le propose d'Anville[1], les *Bormanni* ou *Borniani* de Pline[2] avec Bormes, qui donne son nom à la rade située à l'orient de celle d'Hyères, quoique Honoré Bouche ait trouvé, pour l'année 1200, le nom de *Castrum de Borma* donné à cette localité[3]; nos raisons sont les suivantes : 1° le texte de Pline est fort incertain; 2° cet écrivain place les *Bormanni* ou *Borniani*, non sur la côte, mais dans l'intérieur, « *in mediterraneo*[4] ».

Au-dessus des *Ligauni*, les *Suetri*[5], — le dernier peuple mentionné dans l'inscription du *trophée des Alpes*[6], et qui fut plus tard compris, avec ses salines, dans la petite province des Alpes Maritimes[7], — peuvent être nommés à la suite des *Suelteri*, dont il faut les distinguer soigneusement, malgré l'analogie qui semble les en rapprocher. Mais cette analogie doit les faire figurer dans le même groupe ethnique, ligurien ou gaulois, plus probablement ligurien. On s'accorde à les placer vers Castellane (Basses-Alpes)[8]. Mais, au nord des départements actuels des Bouches-du-Rhône et du Var, il est à peu près impossible de saisir le moindre indice de nationalité ligurienne, lorsque les textes classiques ne nous le fournissent pas.

Strabon range naturellement parmi les peuples de l'Italie les Ligures situés au delà du Var, dans la rivière de Gênes, puisque le Var était la limite conventionnelle des deux contrées[9]; mais il ajoute que la plupart des peuples des Alpes

1. *Notice de la Gaule*, p. 171; — cf. Albert Germondy, *Cantons de Saint-Tropez et de Grimaud*, dans le *Bulletin de la Soc. des sc. de Toulon*, 1860, p. 362.

2. III, IV (V), 6.

3. *Hist. et chorogr. de Provence*, t. I, p. 340.

4. Voy. tome I, p. 185, et note 5.

5. Pline, III, V (IV), 5.

6. Id., *ibid.*, XXIV (XX), 4.

7. Ptolémée, III, I, 42 : Σουητρίων ἐν Παραλίοις Ἄλπεσιν · Σαλῖναι.

8. Voy. Papon, *Hist. de Prov.*, I, p. 116, et Honoré Bouche, *Chorogr. et hist. de Prov.*, III, 2.

9. IV, VI, 4 : τῶν δὲ μεταξὺ τοῦ Οὐάρου καὶ τῆς Γενούας Λιγύων οἱ μὲν ἐπὶ τῇ θαλάττῃ τοῖς

étaient Ligures, notamment les *Taurini* (territoire de Turin) et ceux qui obéissaient à Donnus et à Cottius[1], peuples dont l'arc de Suse[2] nous a conservé la liste, et qui s'étendaient sur les deux versants des Alpes. Nous avons vu précédemment[3] que le royaume de Cottius se trouve, — grâce à la concordance des textes de César, de Strabon, des itinéraires, d'Ammien Marcellin, de l'Anonyme de Ravenne et des inscriptions, — délimité par le pays des *Vocontii*, à l'ouest, les points extrêmes étant, de ce côté, *Ebrodunum* (Embrun) et *Caturiges* (Chorges) ; et à l'est, par une ligne qui passait vers *Ocelum* (*Drubiaglio*, sur la rive gauche de la Dora Riparia, en face d'*Avigliana*[4]).

C'est une erreur de croire que Strabon ait désigné les *Salassi*, les *Ceutrones*, les *Varagri* et les autres peuples voisins du lac de Genève comme Ligures. Le passage du géographe grec rapporté plus haut ne désigne comme Ligures que les *Taurini* et les peuples du royaume de Cottius[5].

Ἰταλιώταις εἰσὶν οἱ αὐτοί. Polybe fait passer aussi une des quatre grandes voies des Alpes chez les Ligures (ap. Strab., IV, VI, 12); mais cette voie, étant celle qui conduisait de la vallée de la Bormida à Vado, *Vada Sabatia*, près de Savone, par le col de Cadibone, nous conduit en pleine Ligurie : ce texte ne nous apprend donc rien de plus que le précédent sur l'extension de la race ligurienne.

1. IV, VI, 6 : ... Ταυρινοί τε οἰκοῦσι, Λιγυστικὸν ἔθνος καὶ ἄλλοι Λίγυες. Τούτων δ' ἐστὶ καὶ ἡ τοῦ Ἰδεόννου (pour Δόννου : voy. la médaille gauloise citée t. I, p. 81, note 2) λεγομένη γῆ καὶ ἡ τοῦ Κοττίου. Pour ce qui regarde les *Taurini*, cf. Pline (III, XXI, *alias* XVII, 1) : « *Augusta Taurinorum antiqua Ligurum stirpe.* »

2. Voy. pl. I du tome I, p. 80.

3. Voy. tome I, p. 81-83.

4. *Ibid.*, p. 82. Nous aurons l'occasion de revenir sur les délimitations du royaume de Cottius, qui servirent de frontière, du côté de l'est du moins, à la province des Alpes Cottiennes et à la douane des Gaules, comme le démontrent : 1° le quatrième vase gaditain de Vicarello, qui porte AD FINES XXXX XVI : « *Ad fines Quadragesimae* [*Galliarum*], XVI [*millia passuum*] » ; 2° les inscriptions publiées par M. Carlo Promis (*Storia dell' antica Torino*, p. 286 et suiv.), qui proviennent d'Avigliana, et qui sont relatives au service du bureau de la douane ou du Quarantième des Gaules. Sur ce point, voy. l'*Explication d'un passage de l'itinéraire inscrit sur le quatrième vase apollinaire de Vicarello* (in *Rev. archéol.*, août 1870, nouv. série, XI[e] année, t. VIII, p. 124-129).

5. IV, VI, 6. M. le docteur Lagneau dit, à propos de ces peuples (*les Ligures*, p. 12-13) : « Strabon, qui range parmi les Ligures les habitants des Alpes Cottiennes, s'étendant du mont Viso au mont Cenis, c'est-à-dire les *Caturiges*, et les Ceutrons ou Centrons (*sic*) du versant occidental, correspondant au pays d'Embrun et à la Tarentaise, paraît en rapprocher également les Salasses, *Salassi*, Σαλασσοί, les Véragres, *Veragri*, Οὐάραγροι, et les *Nantuates*, Ναντουάται, anciens habitants du val d'Aoste,

Ces peuples, qui nous sont connus par l'arc de Suse, daté de l'an 8 avant notre ère[1], sont au nombre de quatorze. L'inscription les désigne ensemble par l'appellation de cités[2]. Cottius, — qui était lui-même « romanisé », puisqu'il prend les noms officiels de M(*arcus*) IVLIVS·REGIS·DONNI·F(*ilius*) COTTIVS, — y est qualifié, non plus, comme son père, du titre de *rex*, mais de celui de PRAEFECTVS CEIVITATIVM.

Ces peuples sont les suivants :

1° Les *Segovii*, dont le nom appartient à l'onomastique gauloise, et qui auraient été, selon Durandi, sur la rive droite de la *Duria Riparia*, entre la descente du mont Genèvre et le col de Sestrières, lequel conduit du val de Suse dans le val de Fenestrelles, parce qu'il existe, au sud et à l'est d'*Oulx*, deux villas du nom de Sauze et de Seuyes, qui lui semblaient rappeler le nom de ce petit peuple[3].

du bas Valais et du Chablais. Il faut toutefois remarquer que l'origine ligure de plusieurs de ces dernières peuplades des Alpes est peu certaine. Leur origine celtique serait peut-être plus vraisemblable, ainsi que pour les Ségusiaves, *Segusiavi*, ou Ségusiens, Σεγουσιανοί, des environs de Briançon, Βριγάντιον, et de Suse, Σεγούσιον. » L'auteur a tort de confondre ici les *Segusini*, habitants de *Segusio*, Suse en Italie, avec les *Segusiavi*, habitants du Forez et du Lyonnais; mais il a raison de croire que la physionomie du nom de *Segusio* est gauloise, ce qui n'exclurait nullement d'ailleurs l'origine ligurienne du peuple sur le territoire duquel s'éleva, plus tard sans doute, la ville de ce nom. Nous ne saurions admettre, pour cette étude, d'autres témoignages que ceux des textes classiques, puisqu'il est bien établi que nous ne pouvons distinguer l'onomastique ligurienne de celle des Gaulois; il faut donc s'en tenir aux informations tirées des auteurs anciens, mais il importe de les bien interroger et de ne leur faire dire que ce qu'ils disent en effet. Or Strabon ne rattache nullement les *Salassi*, les *Veragri* et les *Nantuates* aux Ligures. La phrase où il mentionne ces peuples suit immédiatement celle que nous avons rapportée plus haut, et qui est relative à l'origine ligurienne des *Taurini* et des peuples de Cottius, mais elle en est indépendante. Strabon n'énumère pas les peuples ligures, il fait la géographie des Alpes, et, après avoir nommé les peuples de Cottius, il poursuit : « Après ceux-ci et après le Pô, sont les *Salassi*, au-dessus desquels, dans les régions élevées [des Alpes], sont les *Ceutrones*, puis les *Caturiges*, puis les *Varagri*, puis les *Nantuates* et le lac *Lemenna* (lac Léman ou lac de Genève), que traverse le Rhône; enfin la source de ce fleuve. » Ce n'est pas, comme on voit, une énumération de peuples faisant suite à la mention des *Taurini* et des sujets de Cottius, dont l'origine ligurienne est indiquée en passant; c'est la continuation de la géographie descriptive des Alpes.

1. Voy. tome I, p. 80, note 4.

2. C'est aussi par le mot de *civitates* que sont désignés, dans César, les territoires des peuples de la Gaule, et l'on peut même dire les peuples eux-mêmes. — Cf. Pline, III, XXIV (XX), 3 : « *Cottianae civitates*. »

3. Jacopo Durandi, *Il Piemonte cispadano antico*. Torino, 1774, p. 32-33.

2° Les *Segusini*, dont on peut comparer, mais non pas confondre le nom avec celui des *Segusiavi* du Forez et du Lyonnais, occupaient le territoire de *Segusio*, Suse. Nous ne pouvons nier ni affirmer, malgré des coïncidences géographiques remarquables, que ce nom soit ligurien, car, si nous rencontrons ses analogues dans les pays que nous savons, de certitude, avoir été occupés anciennement par les Ligures, comme les environs de Marseille, par les *Segobrigii;* la partie orientale de la rivière de Gênes (*Segesta Tiguliorum*), les abords de Sisteron (*Segustero*); certaines parties de l'Espagne, où les textes classiques nous apprennent que les Ligures ont anciennement disputé le terrain aux Ibères (les deux *Segobriga*, Ségorbe et Priego; *Segontia* ou *Saguntia*, la fameuse Sagonte, vers Siguenza; *Segovia*, Ségovie, etc.), nous pouvons remarquer, d'autre part, que le même préfixe se rencontre aussi dans la basse vallée de l'Isère (les *Segovellauni*); dans le Forez et le Lyonnais (les *Segusiavi*); dans le Rouergue (*Segodunum*, Rodez); aux environs de Besançon (*Segobodium*); puis *Segessera* (vers Bar-sur-Aube : *Table de Peut.*); *Aquae Segestae* (entre Auxerre et Orléans : *ibid.*); *Aquae Segetae* (Montbrison : *ibid.*); *Segora* (entre Nantes et Poitiers : *ibid.*); *Segorigienses* (près de Cologne : *Inscr. rhen.* de Brambach, n° 306); en Pannonie (*Segesta*, Sissek ou Sisak, sur la Save); au fond de l'Adriatique, chez les *Carni* (*Segeste*); en Germanie enfin (*Segodunum*, vers Würzburg)[1], noms auxquels M. d'Arbois de Jubainville aurait pu ajouter la ville sicilienne de *Ségeste*, ce qui rentrait dans son système touchant les Sicules, considérés par lui comme un des rameaux principaux de la race ligurienne. Quoi qu'il en soit, ces indices ne nous paraissent pas suffisants pour suivre la marche, déterminer les stations, marquer le séjour, l'arrivée et les limites des établissements de la race ligurienne, comme le

1. Ces analogies ont été signalées par M. d'Arbois de Jubainville (*Revue archéol.*, nouvelle série, tome XXX, p. 312-315) avec plus de détails et avec des explications portant sur la racine *sego;* dans les langues indo-européennes, *sagh*, « tenir, résister », d'où seraient venus le grec ἐχυρός, « fortifié », et le sanscrit *saghuris*, « puissant ».

voudraient les gens pressés; mais ces analogies indiquent peut-être une piste : malheureusement elle n'est pas assez distincte de celle des Gaulois.

3° Les *Belaci*, que Durandi place à l'ouest des *Segovii*, sur la rive gauche de la *Duria*, vers Beaulard, dans la vallée de Bardonnèche[1].

4° Les *Caturiges*[2], qui figurent à la fois sur l'arc de Suse et sur le *trophée des Alpes*, étaient aux environs de Chorges, qui a conservé leur nom, et ils eurent, plus tard sans doute, pour capitale *Eburodunum* (Embrun). La grande nation des *Vagienni*, au delà des Alpes, en descendait[3], et Pline donne en effet à ces derniers l'origine ligurienne que Strabon attribue à leurs ancêtres[4]. Remarquons, en passant, que le nom d'*Eburodunum* ou *Ebrodunum* a de nombreux analogues en Grande-Bretagne, en Gaule, en Allemagne et en Espagne[5]. Il est impossible, en

1. *Loc. cit.*, p. 33. Nous ne le contestons pas; nous eussions seulement voulu connaître les raisons de Durandi; car s'il n'en a pas eu d'autres que l'analogie du nom *Belaci* avec Beaulard, on peut les considérer comme nulles.

2. César, *De bello Gall.*, I, 10 : « *Caturiges* »; — Strab., IV, vi, 6 : Κατόριγες; — Ptol., III, 1, 39 : Κατούριγες. — Pline les mentionne : 1° après les mots « *Cottianae civitates: Caturiges* ». (III, xxiv (xx), 3); 2° dans l'inscription du *trophée des Alpes* (*ibid.*, *ib.*, § 4), quoiqu'il prenne soin de dire que sur cette inscription officielle on n'a pas fait figurer les douze cités cottiennes qui ne furent pas hostiles : « *non sunt adjectae Cottianae civitates* XII *quae non fuerunt hostiles.* » Il ne devrait donc pas y avoir double emploi; cependant les *Caturiges*, les *Medulli*, les *Vesubiani*, les *Egdini*, ou *Ectini* et les *Esubiani*, se trouvent mentionnés sur l'arc de Suse et sur le trophée des Alpes, sans doute parce que ces six peuples, bien que sujets de Cottius, n'avaient pas adhéré à la paix qu'il avait signée avec Rome. L'inscription de Suse est de l'an 8 avant notre ère, et le trophée des Alpes de l'an 6.

3. Pline, III, vii (v), 1 : « *Ligurum* celeberrimi... citra [Alpes] *Veneni* et *Caturigibus* orti *Vagienni.* » — Cf. III, xxi (xvii) : « *Caturiges Insubrium* exules »; — et *ibid.*, xxvi (xx), 3.

4. Strabon ne le dit pas expressément pour les *Caturiges;* mais, en donnant les peuples de Cottius pour Ligures, il comprend virtuellement les *Caturiges*, attendu que l'inscription de Suse les désigne comme sujets de Cottius.

5. En Angleterre, *Eboracum*, York; — en Gaule, *Eborolacum*, Évreul (dans Sidoine Apollin., *Epist.*, III, v); *Eburobriga*, Avrolles, dans l'Yonne; *Eburodunum*, Yverdun, en Suisse; *Eburomagus*, en Languedoc, près de Carcassonne; et, ce qui paraîtra plus significatif, c'est que le préfixe de ces noms géographiques se retrouve dans les ethniques de deux nations importantes de la Gaule, les *Eburones* et les *Eburovices*, d'où est dérivé le nom moderne d'Évreux; — en Allemagne, dans la vallée de la Morawa, *Eburodunum*, Brünn; *Eburum*, Olmütz; — en Espagne, enfin, les trois *Ebora :* 1° Evora; 2° ville aux environs de Santa-Cruz et d'Alcala la Real; 3° vers Ixar.

conséquence, de le considérer plutôt comme ligurien que comme gaulois. Le nom *Caturiges* est celui du peuple ou de la cité ; *Caturigae*[1], *Caturrigomagus*[2], est celui d'une ville ou d'une bourgade de cette cité. Il faut rapprocher ce nom de celui de *Caturices* ou *Caturrigis* que les itinéraires placent dans le Barrois[3].

5° Les *Medulli*, que Strabon place « sur les sommets les plus élevés des Alpes, hauts de cent stades », dit-il (18 ½ kilom.) ! Il est évident qu'il indique la pente du côté de la Gaule, quoique son texte exprime l'altitude (ὀρθιώτατον ὕψος); mais il ajoute qu'elles mesurent le même nombre de stades pour la descente du côté de l'Italie[4]. Il n'y a rien à tirer de ce passage pour fixer la position de ce peuple, car il est manifestement inexact de tous points. Strabon ajoute en effet que, « sur ces mêmes sommets, dans de profondes cavités, se trouve un grand lac, et qu'il s'y rencontre, à peu de distance l'une de l'autre, les sources de deux fleuves : la Durance (ὁ Δρουεντίας[5]), rivière torrentielle, qui se précipite vers le Rhône; et, sur le versant opposé, la Doire (ὁ Δουρίας), qui coule vers le Pô, dans la Celtique, en deçà des Alpes (c'est-à-dire dans la Cisalpine), en traversant le pays des *Salassi*[6] ». Est-il besoin de signaler

1. *Itin. d'Anton.*, p. 342 et 357. -- Cf. l'*Itin. Hyerosolym.*, p. 555, et l'Anon. de Ravenne, (IV, 27). Le nom de la cité fut celui du peuple, et le chef-lieu de cette cité dut être à Embrun, *Ebrodunum*, et non à Chorges, *Caturrigomagus*. Ainsi l'inscription de Spon (*Miscell.*, p. 161), qui porte CIVIT·CATVR, ne désigne pas Chorges, mais le territoire des *Caturiges*, devenu la *civitas Caturigum*, dont les magistrats résidaient à *Ebrodunum*.

2. *Vases apollin.* (Aurès, IIIe tabl.); cf. *Tabl. de Peut.*, segment II, B, 2, et texte in-f°, p. 60, col. 3, n° 10; *Géogr. de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 422.

3. *Table de Peut.*, segm. I, C, 1, texte in-f°, p. 21, col. 1, n° 3, et *Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 137. — Cf. la monnaie mérov. portant, comme l'inscription de Metz, CATHIRIGI (Anat. de Barthélemy, *Liste de noms de lieux mérov.*, p. 12); voy., sur une inscription, CATHIRIG (Robert, *Inscr. de la Moselle*, p. 21 et suiv., pl. I, fig. 8; cf. *Géogr. de la Gaule d'après la Table de Peut.*, Introd., p. 46, et texte in-f°, p. 69, col. 3).

4. IV, VI, 5.

5. Certains manuscrits portent Δαρυέντιος, que l'on pourrait rapprocher du mot *Darantasia;* mais c'est l'Isère, Ἴσαρα, qui coule dans la Tarentaise, et l'Isère est nommée d'autre part, et sous le nom d'*Isara*, par Strabon. Il n'est donc pas possible de voir autre chose que la Durance dans le passage qui nous occupe.

6. *Ibid.*, *ibid*

toutes les impossibilités accumulées en ce peu de lignes par le géographe d'Amasie ? Les sommets les plus élevés des Alpes, — même pour les anciens, qui ne savaient pas mesurer les altitudes de montagnes, — étaient évidemment les Alpes Pennines, où se trouvent les massifs du mont Blanc, du grand Saint-Bernard et du mont Rose. 2° Il n'y a pas de grand lac sur ces sommets ; et, dans les Alpes Grées et Cottiennes, il n'y a et il n'y avait vraisemblablement pas, au temps de Strabon, d'autre lac que celui du mont Cenis, montagne dont le col ne fut frayé sans doute qu'au temps de Charlemagne, et qui, en tout cas, n'apparaît dans l'histoire qu'au IXe siècle de notre ère. 3° Le lac du mont Cenis n'est ni dans des cavernes, ni dans des creux profonds. 4° C'est bien des sommets des Alpes Pennines, « les plus élevées » de la chaîne, que sort la Dora Baltea, *Duria major*, qui traversait le pays des *Salassi*, c'est-à-dire la vallée d'Aoste (*Augusta Praetoria*) et d'Yvrée (*Eporedia*) ; mais c'est fort loin de là que la Durance prend sa source, ainsi que le Drac, l'Isère, l'Arc et la Dora méridionale (*Duria minor*). Revenons aux *Medulli*. Strabon les étend jusqu'au confluent de l'Isère avec le Rhône, et c'est là qu'il place surtout leur centre[1]. Il est probable que le texte de tout ce passage a subi les plus graves altérations. Les *Medulli* figurent aussi dans le *trophée des Alpes* de l'an 6 avant notre ère[2], et dans Ptolémée[3]. L'indication de Vitruve, relative aux goîtres qui affligeaient les *Medulli*, et que l'on attribuait à la composition des eaux qu'ils buvaient[4], est de nature à nous éclairer davantage ; car on sait que c'est surtout dans les vallées supérieures du Valais, de la Savoie, mais tout particulièrement de la Maurienne, que l'on rencontre le plus grand nombre de goîtreux[5]. C'est donc surtout

1. *Ibid.* : ὑπέρκεινται δ' οἱ Μέδουλλοι μάλιστα τῆς συμβολῆς τοῦ Ἴσαρος πρὸς τὸν Ῥόδανον.

2. Pline, III, XXIV (XX), 4. Voy., plus haut, la note relative aux *Caturiges*, p. 95, note 2.

3. II, X (IX), 11.

4. Vitr., *De architect.*, VIII, 3 : « in Alpibus natione *Medullorum*, est genus aquae, quam qui bibunt, efficiuntur turgidis gutturibus. »

5. L'opinion déjà ancienne qui attribuait la formation des goîtres aux eaux provenant

dans la vallée de l'Arc qu'il faut établir les *Medulli*, — les *Ceutrones* occupant d'ailleurs la Tarentaise et les sommets qui l'entourent, comme nous l'avons vu plus haut[1]. Ce serait, dans ce cas, le lac du mont Cenis, que Strabon aurait indiqué sans pouvoir le décrire autrement que par ouï-dire, le passage de Gaule en Italie, sur ce point de la chaîne des Alpes Grées, n'étant pas pratiqué de son temps. Il faudrait voir dans les *Medulli* du confluent de l'Isère et du Rhône une tribu éloignée de ce peuple montagnard, à moins qu'on ne soupçonne une fausse lecture dans le texte grec, pour Σεγαλλαυνοί[2]. Ce ne serait pas la Durance moderne que Strabon aurait signalée, mais la Clarée, qui sort du versant méridional des Alpes de Maurienne, et qui devait être la *Druentia* des anciens, ainsi que nous l'avons établi plus haut[3]; enfin, c'est la *Duria minor* qu'il aura voulu dire, et non la *Duria* du pays des *Salassi*, laquelle répond à la *Duria major* (aujourd'hui Dora Baltea). Les *Medulli* sont donc bien, pour nous, les peuples de la Maurienne, vers Modane, où les place d'ailleurs Jacopo Durandi[4]. Si ces peuples sont des Ligures, comme Strabon le dit de tous les sujets de Cottius, il est curieux de rechercher les noms analogues au leur : nous les trouvons sur la route de l'Espagne, aux environs de Bordeaux, où étaient les *Medulli* (Médoc)[5]; en

de la fonte des neiges, à l'emploi d'eaux séléniteuses, calcaires, magnésiennes, et, en général, au défaut de matières iodées, semble confirmée par un rapport récent fait à l'Académie des sciences.

1. Tome I, p. 76-78 et notes.

2. On peut s'étonner, en effet, de ne pas voir mentionnée dans Strabon cette peuplade importante qui était immédiatement au sud des *Allobroges*, qui avait pour chef-lieu *Valence* (Ptolémée, II, x, *al.* IX, 12), et qui est appelée dans Pline les *Segovellauni* (III, v, *al.* IV, 4). Il est vrai que Ptolémée (II, x, *al.* IX, 11) mentionne les *Meduli* comme étant au-dessus des Allobroges; mais la phrase indique exactement que les « Allobroges, situés à l'orient du Rhône, sont le peuple le plus septentrional [de la Narbonnaise], avec Vienne pour capitale, et qu'ils sont au-dessous des *Meduli*, ὑπὸ Μεδούλους », ce qui s'accorde précisément avec la position que nous proposons de donner à ce peuple dans les sommets élevés des Alpes et dans la vallée supérieure de l'Arc, ou Maurienne.

3. Tome I, p. 94 et note 3.

4. *Il Piemonte cispadano antico*, p. 29-31.

5. Pline, XXXII, XXI (VI), 4. — Ausone, *Epist.*, VII, I, II; IX, 18. — Sidon. Apollin., *Epist.*, VIII, XII.

Espagne même, *Medullus mons*, entre la Galice et Léon[1]; puis, en Italie, où se trouvait l'ancienne ville de Sabine, *Medullia*[2] (S.-Angelo in Capoccia), précisément dans le pays occupé, longtemps avant la fondation de Rome, par les Sicules, que M. d'Arbois de Jubainville[3], sur l'autorité de Philiste de Syracuse[4] et du poëte Silius[5], fait, avec vraisemblance, descendre de la grande famille ligurienne.

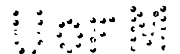
6° Les *Tebavii* de l'arc de Suse, qui ne sont pas nommés ailleurs. Durandi les place dans la vallée de l'Ubaye, uniquement d'après la prétendue analogie du nom moderne de cette rivière et du lieu appelé Tevaches avec le nom ancien[6]. Nous ne connaissons aucun nom analogue à celui de *Tebavii* dans la géographie ancienne, et nous ne savons où les placer.

7° Les *Adanates* de Cottius, qui ont été rapprochés, peut-être à tort, des *Edenates* du *trophée des Alpes*[7] et des *Adunicates*, que Pline semble porter au nord des *Suetri* et des *Quariates*[8]; mais nous ne comprenons guère qu'on leur assigne une place sans autre raison que les prétendues dérivations de noms modernes qui n'ont le plus souvent aucune relation avec les noms anciens.

8° Les *Savincates*, que d'Anville propose de placer près de Savines, aux environs d'Embrun[9].

9° Les *Egdinii*, qui sont, sans aucun doute, les mêmes que les *Ectini* du *trophée des Alpes*[10].

1. Florus, IV, 12. — Orose, VI, 21.
2. Denys d'Halic., III, 1. — Tite-Live, I, 33, 38. — Pline, III, IX, (V), 16
3. *Ligusès, vulgairement Ligures*, dans la *Rev. archéol.*, nouv. série, XXX, oct. 1875, p. 211 et suiv ; — cf. *Les premiers habitants de l'Europe*, du même savant, p. 232.
4. *Fragm. Hist. graec.* de Didot, I, p. 185, fragm. 2. — Denys, I, 22.
5. XIV, v, 37 :
« Mox *Ligurum* pubes *Siculo* ductore notavit. »
6. *Il Piem. cisp. ant.*, p. 33.
7. Pline, III, XXIV (X), 4.
8. Id., *ibid.* V, (IV), 5.
9. *Notice de la Gaule*, p. 584; tandis que Walckenaer (*Géogr. des Gaules*, II, p. 32-33) propose de les mettre en Italie, alléguant que « leur nom se retrouve encore dans celui de l'ancienne terre de Sauvenceaux, à la droite de la Doria (pour Dora) », et il cite Durandi (*Il Piem. cisp. ant.*, p. 47, pour 33). Mais Durandi nomme « Jouvenceaux », et non « Sauvenceaux », et il n'y a plus dès lors aucune analogie entre le nom ancien et le nom moderne.
10. Pline, III, XXIV (XX), 4. — D'Anville (*Notice de la Gaule*, p. 287) et Walckenaer



10° Les *Veamini*[1],

11° Les *Venisani*,

12° Les *Iemerii*, qui n'ont pu être identifiés avec plus de certitude.

13° Les *Vesubiani* de Cottius, qui ressemblent beaucoup aux *Esubiani* du *trophée des Alpes*[2]; mais ces derniers, qui étaient probablement sur les bords de la Vesubia, affluent de gauche du Var, paraissent trop s'écarter du groupe Cottien : c'est ce qui a décidé d'Anville, après une certaine hésitation, à les distinguer des *Vesubiani* de Cottius et à porter ces derniers dans la vallée de l'Ubaye, et les *Esubiani* du *trophée* dans celle de la Vesubia[3]. Mais on doit remarquer que le nom ancien de la Vesubia est *Vulpis* (*Table de Peutinger*, segm. II, 2, B); or le nom *Vulpis* n'a aucun rapport avec celui des *Vesubiani*. Rien de plus commun d'ailleurs que le radical *Ves* appliqué aux rivières de la Gaule et de la France moderne.

14° Les *Quadiates*, le dernier des peuples mentionnés sur l'arc de Suse, ont été naturellement rapprochés des *Quariates* que Pline nomme entre les *Suetri* et les *Adunicates*[4]; ils ont même été confondus avec ces *Quariates* et placés dans la vallée du Guil, où vers Queyras, dont le nom était *Quadratium* au moyen âge[5]. Malheureusement, si les deux noms doivent désigner le même peuple, il n'y a dès lors qu'une bonne leçon, et il est présumable que c'est celle de l'inscription officielle; or *Quadiates*, qui serait cette bonne leçon, n'a plus qu'un rapport fort éloigné avec Queyras. Si l'on en fait deux peuples différents, Walckenaer propose de mettre les *Quadiates* dans le val Queyras, — quoique l'analogie soit singulièrement atténuée par

(*Géogr. des Gaules*, II, p. 33) placent ce peuple dans la vallée de la Tinea, affluent du Var. Nous avouons que l'analogie des noms ancien et moderne ne nous frappe nullement.

1. Ils figurent aussi dans le *trophée* (Pline, III, XXIV, *al.* XX, 4).

2. D'Anville (*Notice*, p. 293-294) est tenté de les confondre, et Walckenaer n'hésite pas à le faire (*Géogr. des Gaules*, II, 34), et il place ce peuple sur les bords de la *Vesubia*; mais cette position semble bien éloignée du groupe formé par les peuples de Cottius.

3. *Notice de la Gaule*, p. 293-294.

4. III, V (IV), 5 : « *Regio Oxybiorum, Ligaunorum*que, super quos *Suetri, Quariates, Adunicates*que. »

5. D'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 536.

la présence du *d* au lieu de l'*r*, — et les *Quariates* vers Forcalquier[1].

On remarquera qu'outre ces quatorze peuples dénommés sur l'arc de Suse, l'inscription porte ET·CIVEITATES·QVAE SVB·EO·PRAEFECTO·FVERVNT. Il nous est donc impossible de délimiter, au nord et au sud, le royaume de Cottius, et il faut nous contenter des frontières de l'est et de l'ouest, indiquées par Strabon, par César, par les Itinéraires et par les inscriptions[2]. Si nous voulons nous conformer à l'indication de Strabon, qui attribue une origine ligurienne à tous ces peuples, nous ne devons pas oublier que les noms de plusieurs d'entre eux ont pu se modifier, surtout dans une région qui n'a cessé d'être le lieu de passage des populations gauloises[3].

Si l'on considère la liste des peuples mentionnés à la fin de l'inscription du *trophée des Alpes*, peuples qui appartiennent visiblement à la région des Alpes Maritimes, il semble naturel de penser qu'entre le domaine de Cottius au nord, — les peuples Ligures de Provence à l'ouest, — la Ligurie italienne ou Ligurie proprement dite et les défilés de la chaîne occupés également par des Ligures d'après le témoignage de Polybe[4], à l'est, — enfin la mer au sud, — il ne pouvait y avoir place, dans les temps antérieurs à l'arrivée des colons grecs, que pour des peuples appartenant à cette famille ligurienne; mais faut-il en conclure que tous les noms de ces peuples, — lesquels ne sont connus de nous que par des témoignages contemporains d'Auguste, et qui se trouvaient resserrés dans un pays ainsi étroitement circonscrit, — accusent la même origine? — Nous devons nous garder de le croire, et il faut bien se persuader, au contraire, qu'en général, sur les grandes routes des émigrations, dans tous les lieux de passage, ici comme aux

1. *Géogr. des Gaules*, II, p. 34-35. Les chroniques du XIIIe siècle ne sont pas très-favorables à cette étymologie : elles portent *Fons Calcarius;* il est vrai que le nom ancien de Forcalquier est *Forcalquerius* (Valois, *Notitia Gall.*, p. 459), qui est moins éloigné de *Fons Calquerius* et du *Fons Quariatium* de Walckenaer.

2. Voy. tome I, p. 81, 82, et notes.

3. Tite-Live, V, 34.

4. Cité par Strabon, IV, VI, 12.

abords du mont Genèvre, les Gaulois ont dû postérieurement modifier d'une manière très-sensible le caractère primitif de ces peuples. On se persuaderait difficilement en effet que des noms comme celui des *Gallitae*, qui figure sur le *trophée des Alpes*[1], et qui devait se trouver précisément dans le bassin supérieur du Var, n'attestent pas une nationalité celtique. Faute d'indications positives dans les textes classiques, nous devons donc nous abstenir, et renvoyer l'étude de cette topographie au paragraphe qui traitera des peuples de race gauloise occupant ce pays lors de l'arrivée des Romains. Rappelons-nous d'ailleurs que Strabon lui-même prend soin de nous mettre en garde sur ce point : « Les Alpes, dit-il, renferment, outre les Ligures, beaucoup de nations gauloises. Quoique les Ligures soient d'une autre race, ils ont le même genre de vie. Ils occupent la partie des Alpes contiguë à l'Apennin et une portion de cette dernière chaîne[2]. »

Ce serait excéder le cadre tracé par l'objet même de ce livre que de relever les traces beaucoup plus visibles des Ligures en Italie. Il importe cependant, pour se rendre compte de l'extension de cette race et de ses points d'attache avec notre pays, de rappeler d'abord qu'ils n'ont cessé d'occuper la rivière de Gênes[3] et le versant méridional des Apennins[4] jusqu'à *Luna*[5], jusqu'à Pise[6], et même jusqu'à *Arretium*[7]; que le versant

1. Pline, III, XXIV (XX), 4.

2. II, V, 28 : ἔθνη δὲ κατέχει πολλὰ τὸ ὄρος τοῦτο (*i. e.* Ἄλπεις) Κελτικὰ πλὴν τῶν Λιγύων. Οὗτοι δ' ἑτεροεθνεῖς μέν εἰσι, παραπλήσιοι δὲ τοῖς βίοις· νέμονται δὲ μέρος τῶν Ἄλπεων τὸ συνάπτον τοῖς Ἀπεννίνοις ὄρεσι, μέρος δέ τι καὶ τῶν Ἀπεννίνων ὀρῶν κατέχουσι.

3. *Genua*, dont nous avons donné l'étymologie plus haut, d'après M. d'Arbois de Jubainville : « bouche, port », doit être rapproché de *Geneva* (Genève), qui est le même nom, et dont la situation justifierait de même le sens que ce savant lui attribue. Ce ne serait d'ailleurs pas le seul indice qui nous permît de conjecturer que les Ligures auraient séjourné sur les bords du lac de Genève. Quant au nom d'*Antium* que Gênes aurait dû porter à une époque antérieure, comme cela ressort du passage de Scylax rapporté plus haut (p. 57 et note 6), il nous est impossible d'en indiquer l'origine, si ce nom n'appartient pas à l'époque grecque et ne représente pas l'appellation que les premiers colons de Phocée avaient donnée à *Genua* située « à l'opposite de Marseille ».

4. Strab., IV, VI, 1 et 2.

5. Mela, II, IV, 9.

6. Justin, XX, 1.

7. Polybe, II, XVI, 2.

oriental des Alpes avait été habité et l'était encore, au temps des Romains, par les hommes de cette race : nous l'avons vu plus haut pour ce qui regarde les peuples de Cottius et pour les grandes nations des *Taurini*[1] et des *Vagienni*[2]. On y peut ajouter les peuples de Verceil[3], les *Ilvates*[4] (bassin supérieur de la Bormida) et *Ilva* (île d'Elbe) dont M. d'Arbois de Jubainville rapproche les noms de ceux des *Helvii* et des *Helvetii*, qu'il propose d'écrire *Elvii*, *Elvetii*[5], auxquels on peut joindre *Helvillum* (Sigillo, en Ombrie) et *Helvetum* (en Alsace). Les Ligures paraissent s'être étendus dans toute la région du Pô déjà au temps d'Hésiode, qui fait de Cucnos leur roi en ce pays[6]. *Ticinum* (Pavie) et le *Ticinus* (Tésin) paraissent cependant avoir été la limite la plus orientale des Ligures dans la Transpadane[7], et les *Salassi*, dans le val d'Aoste, semblent même avoir toujours été étrangers à cette race[8]. Toute la portion cispadane qui en fut détachée, sous Auguste, pour former, avec la rivière de Gênes, la neuvième région appelée Ligurie, devait avoir eu pour origine, avant l'arrivée des Gaulois, la répartition ethnographique du pays, entre les Ligures et les Étrusques, lorsque les Ombres furent refoulés vers l'Adriatique et l'Apennin central. Le pays des *Veleiates* et celui des *Umbranates*, avec la *Città d'Umbria*, dans le Placentin, — dont il sera parlé plus bas, — devaient former la frontière et comme une sorte de marche entre ces deux races, ou mieux, entre ces deux rameaux d'une même race.

Mais laissons l'Italie et revenons à la Provence, qui a été longtemps la véritable Ligurie dans la géographie historique

1. Strabon, IV, vi, 6.
2. Pline, III, vi (v), 1 : voy. p. 95 et note 2; —*ibid.*, xxiv (vx), 3 : « ex *Caturigibus* orti *Vagienni Ligures* ».
3. Pline, III, xxi (xvii), 2 : « *Vercellae* Libicorum ex *Salluviis* ortae. »
4. Tite-Live, XXXI, 10; XXXII, 2.
5. *Les Ligures* (*Rev. archéol.*, nouv. série, t. XXX, p. 316-317); — cf. *Les premiers habitants de l'Europe*, par le même savant, p. 232.
6. Hésiode, *Fragm.* 104, édit. Didot, p. 58.
7. Tite-Live, V, 35 : « ... post hos *Salluvii* qui prope antiquam gentem *Laevos Ligures*, incolentes circa *Ticinum* amnem. »
8. Voy. d'Avezac, *Rev. crit.*, 19 et 26 mars 1870.

de nos origines ethniques; car il faut se garder de supposer sans preuves, comme le fait M. d'Arbois de Jubainville, que les bassins de la Loire, du Rhône et de la Seine même, fissent partie de la Ligurie vers l'an 800[1] avant notre ère : nous n'en savons absolument rien. Nous connaissons maintenant tous les peuples et tous les pays qui, par l'indication formelle des textes ou d'après leur position géographique d'enclaves, nous paraissent avoir eu une origine ligurienne et avoir été, de près ou de loin, compris dans la confédération de la grande nation des *Salluvii*. Quant à ces derniers, ils se rattachaient non-seulement à la race ligurienne, mais ils avaient formé la pépinière ou tout au moins le centre politique des Ligures de Provence à l'époque de l'arrivée des Grecs. Ce centre comprenait non-seulement le pays qui s'étendait, d'après Ptolémée, depuis la cité d'Aix jusqu'au Rhône, mais « toute la côte, qu'ils partagèrent plus tard avec les Grecs entre Marseille et la Ligurie [italienne][2] ». Il est certain que, si plusieurs de ces petits peuples avaient perdu le caractère primitif de leur race lorsque les légions commencèrent à les attaquer, ils en avaient du moins conservé quelques traits distinctifs, et leur situation respective au sud, à l'est et à l'ouest des *Salluvii*, aussi bien que leur ancienneté bien constatée, ne peuvent laisser dans notre esprit aucun doute à cet égard. D'ailleurs ce n'est pas seulement pour la région maritime de la Provence que leurs traces, subsistantes dans l'onomastique romaine, nous signalent leur antique séjour aux petites *Stoechades*, près de Marseille, qu'on appelait encore, au temps d'Apollonius de Rhodes, *Ligustidae insulae*[3]; mais, dans l'intérieur du pays, au voisinage même de la Durance, les noms modernes ont perpétué leur souvenir jusqu'à nous. C'est ainsi qu'au sud de Peyrolles, un groupe de montagnes s'appelle encore *Lygours*; qu'une plaine haute est

1. *Les Ligures* (*Rev. arch.*, t. XXX, p. 373); — cf. *Les prem. hab. de l'Eur.*, p. 233.
2. Strab., IV, I, 3 et 9; cf. IV, VI, 3 et 4.
3. *Argonaut.*, IV, vers 554-555 :

..... νήσους τε Λιγυστίδας αἳ καλέονται
Στοιχάδες.

Cf. Étienne de Byzance, et voy. t. I, p. 181, note 7.

connue sous le nom des *Ligourets*, et que la Vauluguière paraît venir de *vallis Ligurum*.

Il faut bien se garder toutefois de prendre pour des villes liguriennes celles que les textes classiques font suivre des mots : « en Ligurie ». Cette indication ne permet pas de conclure à leur origine, mais elle indique seulement leur situation dans le pays qu'un ancien usage populaire autorisait à appeler de ce nom, en souvenir de ses premiers occupants. C'est dans ce sens qu'Hécatée écrit : « Marseille, ville de Ligurie[1]. » Il est fort difficile de dire quelles étaient les villes qui, par leur antique origine, pouvaient se remonter au temps de la domination ligurienne, ou même s'il existait alors des villes proprement dites. Il est probable en tout cas que ces peuples avaient des ports : le *portus Oxybiorum*[2], par exemple, semble témoigner des instincts précoces de cette race, sinon pour le commerce maritime, du moins pour la piraterie et les tentatives aventureuses, qui leur ont été si fort reprochées aux âges plus civilisés[3].

Il nous reste à rechercher dans les textes les vestiges que le passage des Ligures a laissés dans la région comprise entre le Rhône, les Cévennes et les Pyrénées. On se rappelle que Festus Avienus, le poëte archéologue, tout en nommant Marseille, ne signale que les Ibères comme occupant la région située à droite du Rhône, et que ce fleuve formait, pour lui, la limite de séparation entre les nations ibériennes et liguriennes[4], fait confirmé par Hérodore au v[e] siècle[5]. Eschyle mettait le Rhône en Ibérie[6]. D'où l'on peut conclure, avec M. d'Arbois de Jubainville[7], qu'au commencement du vi[e] siècle, les Ligures

1. Dans Étienne de Byzance : Μασσαλία, πόλις τῆς Λιγυστικῆς, κ. τ. λ.
2. Voy. tome I, p. 179; Strabon, IV, I, 10.
3. Strabon, IV, VI, 3 et 4.
4. Vers 608 et 609 : « Rhodani........ flumini : hujus alveo
Ibera tellus atque *Ligyes* asperi
Intersecantur... »
5. *Fragm. Hist. graec.* de Didot, II, p. 34; — cf. Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, I, p. 105.
6. Voy. Pline, XXXVII, XI (II), 3 : « Aeschylus in *Iberia Eridanum* esse dixit, eumdemque appellari *Rhodanum* ».
7. *Les Ligures* (*Rev. arch.*, t. XXX, p. 377). Cf. *les Elesyces* (t. XXVIII, p. 230-237).

n'avaient pas encore occupé la rive et les pays situés à l'occident de ce fleuve. Les colonies fondées par Marseille, dans cette région ou les localités qui en dépendaient : *Rhodanusia* (vers Beaucaire)[1], *Agatha* (Agde), l'ont été encore « en Ibérie »[2]. C'est en vain que M. Müllenhoff conteste cette lecture du passage du Pseudo-Scymnus[3]. Hérodore et Strabon la confirment[4]. Sans vouloir assigner à cette invasion de la Septimanie par les Ligures une date aussi précise que M. d'Arbois de Jubainville, nous répéterons qu'il convient de la placer entre 550 et 450 avant notre ère. Il est vrai qu'Avienus, qui ne voit que des Ibères dans le Languedoc à l'époque de la fondation de Marseille (600), fait de Narbonne la capitale des *Elisyces*[5], et nous savons par Hécatée que ces peuples étaient des Ligures[6]; mais M. d'Arbois de Jubainville remarque, avec raison, que le défaut d'exactitude et de critique du poëte géographe n'est pas aussi sensible en histoire qu'en géographie, et qu'il lui arrive aussi souvent de brouiller la chronologie que de confondre, de rapprocher ou d'éloigner à son gré les pays[7]. Hérodote parle de ces mêmes *Eliscyces* comme ayant été les mercenaires d'Hamilcar en Sicile, en 480[8]. L'historien d'Halicarnasse les distingue avec raison des Ligures. C'étaient, en effet, probablement, des Ibéro-Ligures, comme le Périple de Scylax nous le donne à entendre lorsque, vers la même époque, il applique à une partie de cette région le nom d'Ibéro-Ligurie[9]. Ces Ibéro-Ligures étaient mêlés peut-être, à l'époque d'Hérodote, aux colonies de Carthage (voy. § 4). Il est facile de se convaincre, d'après le rapprochement des textes, qu'au v[e] siècle les Gaulois n'avaient pas encore fait leur appa-

1. Étienne de Byzance, *ad voc.* 'Ροδανουσία πόλις Μασσαλίας. — Cf. t. I, p. 213 et note 1.
2. Pseudo-Scymnus, v. 204-214.
3. *Deutsche Altertumskunde*, p. 105.
4. *Fragm. Hist. graec.*, édit. Didot, II, p. 34. — Cf. Strabon, III, IV, 19.
5. Vers 584-586.
6. Hécatée, fragm. 20 : 'Ελίσυκοι ἔθνος Λιγύων (*Fragm. Histor. graec.*, I, p. 2).
7. D'Arbois de Jubainville, *les Ligures* (*Revue archeol.*, t. XXX, p. 377).
8. VII, 165.
9. Scylax, édit. Müller-Didot des *Geogr. minor.*, I, p. 17.

rition dans le bas Languedoc, et que ni Scylax ni Hérodote n'ont eu connaissance de la conquête celtique. Mais, deux cent cinquante ans après, nous voyons, par les récits de Polybe[1] et de Tite-Live[2], qu'Hannibal n'a rencontré, dans cette même région, que des populations gauloises. La conquête de la Septimanie jusqu'aux Pyrénées par les Celtes était donc un fait entièrement accompli en 220. Il faut cependant remarquer que les *Sordones*, dont il sera parlé plus bas (§ 4), et les *Bebryces*, n'étaient pas des Celtes, et que Silius Italicus représente ces derniers comme une nation dont le territoire a été traversé par le général carthaginois[3]. La région des Pyrénées qui dépendait de Narbonne avait appartenu jadis aux « *Bebrycae*[4] ». Festus Avienus les met entre le Guadalaviar et l'Èbre[5]. Malgré leur nom indo-européen, l'ancienneté des Bebryces semble résulter de ces témoignages, et leur marche se serait produite du sud vers le nord; ils auraient pu former, à ce compte, plutôt une tribu ibérienne

1. III, XL-XLI.
2. XXI. — Cf. Silius Italicus, III, vers 418.
3. Sil. Ital., III, vers 417-420. Il faut remarquer que c'est du haut des Pyrénées qu'Hannibal voit sur un versant les Ibères, sur l'autre les Celtes :

« Pyrene celsa nimbosi verticis arce
Divisos Celtis late prospectat Iberos,
Quae aeterna tenet magnis divortia terris.
Nomen *Bebrycia* duxere a virgine colles.

Suit la légende de la jeune fille et de son père *Bebryx*, légende qui nous apparait, au pied des Pyrénées, comme mêlée à celle d'Hercule et de Géryon; c'est ainsi que nous trouvons la même légende héraclide mêlée, en Provence, à celle des Ligures. Le nom du roi *Bebryx* est mentionné au vers 423 :

« .... saeva *Bebrycis* in aula. »

C'est en quittant la Bébrycie qu'Hannibal arrive sur le territoire des *Volcae*. Voy. vers 442-445 :

« Jamque per et colles, et densos abiete lucos
Bebryciae Poenus fines transcenderat aulae,
Inde ferox quaesitum armis per inhospita rura
Volcarum populatur iter... »

Ce territoire des *Volcae Tectosages*, tel qu'il est délimité par Ptolémée, comprenait *Illiberis* (Elne) et *Ruscino* (Castel-Roussillon) : il est donc possible de restreindre la Bébrycie aux pentes septentrionales des Pyrénées.

4. Dion Cassius, ap. Tzetzès *ad Lycophr.*, v. 1305; voy. *Fragm.*, p. 11 du tome I de l'édition de Stürz. — Cf. Zonaras, VIII, 21, et Étienne de Byzance.—Le Pseudo-Scymnus, moins explicite, les place dans l'intérieur du pays et, au-dessous d'eux, les Ligures maritimes et les colonies grecques (*Orb. descr.*, vers 199-203).

5. Après avoir parlé du fleuve *Tyrius* (Guadalaviar), Avienus s'exprime ainsi (*Ora marit.*, v. 485-489, voy. Müllenhoff, *Deutsche Altert.*, I, carte) : « Là les *Bebryces*,

engagée dans le bas Languedoc à la suite des Ibères proprement dits, qu'un rameau des Ligures. Peut-être était-ce une population mixte ibéro-ligure. On peut en dire autant des *Ceretes* et des *Acroceretes* d'Avienus, qui devaient s'étendre sur les deux versants des Pyrénées et dont la ville moderne de Céret peut bien nous avoir conservé le souvenir[1].

Ainsi renfermée dans ces étroites limites de temps (de 550 à 240 environ), la domination des Ligures dans le bas Languedoc n'a pas dû laisser beaucoup de traces. Ces peuples paraissent toutefois s'être mêlés avec une remarquable facilité aux Ibères d'abord, aux Gaulois ensuite ; mais c'est en Espagne surtout qu'ils se sont montrés doués de cette aptitude spéciale d'absorption ou de fusion. Si l'on considère en effet le peu de durée de leur domination dans le Languedoc, — ce pays ayant dû être le seul trait d'union entre la région rhodanienne et la péninsule ibérique, — on ne voit pas sans étonnement, dans les traditions écrites de ce pays, les souvenirs qu'ils y ont laissés. Le fleuve *Tartessus* du poëte Festus Avienus (Guadalquivir ou Guadiana) sortait, disait-on, des « marais ligustiques », et quoique cette donnée ne présentât aucune exactitude topographique, il faut convenir qu'elle conserve toute sa valeur quant à la toponymie. Étienne de Byzance, peut-être d'après Hécatée, nomme « la ville *Ligustine* », près de *Tartessus*. Quant aux trois peuples ligures nommés par Théopompe : les *Ipsicuri*, les *Arbaxani* et les *Eubii*, on ne sait où les placer[2]. (Voy. pl. IV.)

A cela se bornera notre restitution de la domination ligurienne

nation agreste et barbare, erraient au milieu de leurs nombreux troupeaux ; du lait, du fromage épais, formaient leur grossière nourriture : ils vivaient comme des bêtes sauvages. »

> « *Bebryces* illic, gens agrestis et ferox,
> Pecorum frequentes inter errabant greges.
> Hic lacte semet atque pingui caseo
> Praedure alentes proferebant spiritum
> Vicem ad ferarum.......... »

1. *Ora marit.*, vers 549-551 :

> « At quidquid agri cedit alto a gurgite,
> *Ceretes* omne et *Acroceretes* prius
> Habuere duri. »

2. Voy. Étienne de Byzance, *ad voc.* Ἰψίκουροι.

dans l'Europe occidentale. Il est plus aisé de retrouver dans les textes classiques les traits distinctifs de cette race « farouche[1] » et « rude[2] », car il suffit de répéter ce que Diodore, Aristote, Strabon, Plutarque et Polyen, nous en rapportent, en nous rappelant toutefois qu'ils parlaient de ce qu'ils voyaient, et que les mœurs des habitants de la rivière de Gênes, au temps d'Auguste, avaient dû s'être singulièrement adoucies; qu'elles avaient même dû perdre, avec leur barbarie d'autrefois, les caractères tranchés qui les distinguaient des Ibères et des Gaulois. Ils rapportent que le Ligure était petit, de complexion sèche et nerveuse, sobre, économe, dur au travail, mais fourbe, perfide, intéressé[3]; que, de leur temps encore, « les Ligures exerçaient le brigandage sur terre et sur mer, et qu'ils avaient joui d'une telle puissance (à l'époque de la République), que c'est à peine si, avec de grandes armées, on avait pu se frayer une route à travers leur pays, et l'on sait que ce ne fut qu'après quatre-vingts ans de guerre que les Romains obtinrent d'eux qu'un passage leur fût assuré, ayant 12 stades (2 kil. 220 m.) de large[4] »; et le même géographe a dit plus haut que ces peuples fermaient aux Romains la route de l'Espagne. « Les Ligures vivaient du produit de leurs troupeaux, de lait et de bière d'orge. Leurs pâturages étaient dans les montagnes et sur le bord de la mer[5]. Sur ces hauteurs se trouvaient des bois qu'ils employaient pour la construction de leurs navires. On y voyait des arbres de huit pieds de diamètre et d'essences variées; ils en faisaient des tables qui ne le cédaient en rien aux meubles de bois de citronnier[6]. Ces bois étaient apportés à Gênes, qui était aussi le grand marché pour

1. « *Salyes atroces.* » (Festus Avienus, *Ora marit*, vers 691.)
2. « *Ligyes asperi.* » (Id., *ibid.*, v. 609.)
3. Virg. *Georg.*, II, 168. — Diodore, IV, 20; V, 39. — Caton ap. Serv. *ad Aen.*, XI. — Pseudo-Aristote, *De mirabilib. auscult.*
4. Strabon, VI, vi, 4. — Cf. Diodore v. 39.
5. Ce passage prouve qu'ils avaient des moutons transhumants, et que les usages pratiqués encore aujourd'hui par les bergers de la Crau et des Alpines, et que nous avons décrits plus haut (t. I, p. 195, note 8), remontaient à la plus haute antiquité.
6. Il s'agit, dans ce passage, de la Ligurie italienne et d'une époque plus moderne, contemporaine même de Strabon; mais il importe de remarquer que cette industrie s'est conservée à Gênes.

les troupeaux, les cuirs, le miel, l'huile, et même, — en transit, —pour les vins d'Italie, car ils en faisaient très-peu chez eux, les mêlant à la poix, ce qui les rendait très-durs au goût. Leur pays produisait aussi des chevaux, des mulets (*ginni*), des tuniques et des saies dites *ligustiques*; enfin, du *lyngurium* ou *electrum*[1]. » La laine qu'ils employaient était rude[2]. Médiocres cavaliers, comme tous les peuples de montagnes, ils avaient une bonne infanterie, tant lourde que légère; leurs boucliers d'airain ressemblaient à ceux des Grecs[3]. « Ils étaient plus belliqueux que les Étrusques, et furent, pour ces derniers, des voisins fort incommodes[4]. » Les femmes étaient honorées et elles intervenaient dans les querelles civiles et dans les transactions politiques avec une singulière autorité[5]. Mais les traits suivants, plus typiques, regardent un temps plus éloigné, et concernent les Ligures de Provence. Posidonius rapporte qu'étant à Marseille, logé chez un certain entrepreneur ou propriétaire rural, du nom de Charmolaüs, ce dernier lui raconta ce qui suit : Conduisant à certains travaux de terrassement des hommes et des femmes de race ligurienne, une de ces femmes, étant prise des douleurs de l'enfantement, avait accouché sans s'éloigner du chantier, et qu'après sa délivrance, elle avait repris sa tâche pour ne pas perdre le fruit de sa journée. Ce que voyant, Charmolaüs lui paya son salaire et la renvoya. Un jour, une autre femme mit au monde un enfant près d'une fontaine. Après l'avoir lavé et enveloppé dans des lambeaux d'étoffe qu'elle avait sous la main, elle l'emporta chez elle[6]. Ces exemples de rudesse vaillante et de farouche volonté sont caractéristiques sans doute; mais ce qui nous frappe surtout, c'est ce trait du récit de Posidonius : « sans s'éloigner du chantier », trait qui fait songer aux descendants directs des Ligures. C'est parce qu'elle n'a jamais « perdu le fruit de sa

1. Strabon, IV, VI, 2.
2. Id., V, I, 12.
3. Id., IV, VI, 2.
4. Id., V, II, 5.
5. Plutarque, *De virtute mulier.*, VI. — Polyen, *Stratag.*, VII, 50.
6. Strab., III, IV, 17. — Cf. Diodore, IV, 20.

journée » que Gênes est devenue la maîtresse de la Méditerranée, dont Venise était la reine. C'est parce qu'elle « ne s'est pas écartée du chantier » que la Ligurie a produit dans des genres fort divers tant d'hommes doués d'aptitudes si variées, parfois de génie, mais surtout d'une rare énergie et d'une inébranlable volonté : les Doria, les Della Rovere (Jules II), le pape Ghislieri (Pie V), Christophe Colomb, Masséna, Mazzini, Garibaldi.

Les traces des Ligures peuvent se retrouver peut-être ailleurs que dans les livres. Nous n'avons pas à parler de la langue, dont on n'est parvenu, jusqu'à ce jour, à recueillir aucun débris qui se distingue nettement du gaulois, du grec et du latin, et qui soit imputable aux seuls Ligures[1]; mais nous nous arrêterons un instant aux souvenirs que ces peuples ont pu laisser sur le sol, n'ayant pas même à faire mention des amas mégalithiques dont la date échappe à toutes recherches et précède, à coup sûr, de bien des siècles les âges historiques. Il est un autre monument, jusqu'à ce jour unique en France, car c'est le seul, parmi ceux qui présentent des figures en relief, qu'on puisse faire remonter avec une certitude presque absolue à une époque antérieure à l'arrivée des Romains et qui ne participe pas de l'influence grecque, en admettant, ce qui est indubitable à nos yeux, qu'il soit postérieur à la fondation de Marseille. C'est le célèbre monument trouvé à Entremont

1. Les auteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône* (t. III, p. 132 et suiv., 1826) ont dressé un vocabulaire des mots de la langue provençale dont ils croyaient ne retrouver l'origine dans aucun des idiomes que nous venons de nommer; et, procédant ainsi par élimination, ils se sont persuadé que ces mots ne pouvaient être que les débris de la langue ligurienne. Malheureusement cette élimination est si mal faite, qu'on y voit figurer *aleouge* (allègre), qui vient de *leou, levis; — aouffo* (sparte, sparterie), qui vient du français *alfa; — badar* (bailler), qui vient de *badare; — baou* (escarpement), qui vient de *bausium*, baus, d'où le Baux dans les Alpines; — *bresco* (rayon de miel), qui vient du vieux français *bresche*, exprimant la même chose; — *brusc* (ruche), de *rusca*, mot de basse latinité ayant la même signification; — *ego* (haras), d'*equa; — escaboua* (troupeau de chèvres), de *capra; — faoudo* (giron), de *falde* et *faude*, vieux français; — *cacheio* (fromage), du latin *caseus; — jarro* (cruche), de *jarre; — niero* (puce), du latin *niger*, de l'italien *nero*, parce que les puces sont noires, etc. C'est à première vue que M. Paul Meyer a reconnu, sans hésiter, les dérivations modernes de la plupart de ces mots provençaux; il est à présumer qu'un examen attentif du prétendu vocabulaire ligurien nous conduirait à un résultat aussi négatif pour les autres.

en 1817, à quelques kilomètres au nord d'Aix, parmi les ruines d'un oppidum barbare, par M. Reynaud, professeur à la Faculté de théologie, et par quelques-uns de ses élèves. Bien que peu éloignées du champ de bataille de Marius en 102, les figures représentées en reliefs plats sur trois des faces des trois pierres carrées qui le composent en se superposant, n'ont évidemment aucun rapport avec le grand événement dont elles ont été témoins; car, ainsi que l'a fort bien dit M. Rouard, l'examen de ces reliefs prouve qu'ils étaient destinés à perpétuer le souvenir d'une « victoire de barbares sur d'autres barbares[1] ». (Pl. I.)

Ils avaient été déjà publiés, mais très-imparfaitement, dans l'Atlas de la *Statistique des Bouches-du-Rhône*[2]. M. Rouard est le premier[3] qui ait étudié, avec le soin qu'il mérite, ce précieux débris, le plus ancien spécimen de sculpture indigène que nous possédions et, à coup sûr, l'une de nos antiquités nationales les plus intéressantes. Le savant bibliothécaire d'Aix, qui nous en a donné aussi le premier dessin exact, a eu le tort seulement d'avoir préjugé la question d'origine dans l'intitulé de son mémoire; car si les sculptures sont relatives à une victoire de barbares sur d'autres barbares, la place où elles ont été trouvées et le souvenir historique de la lutte des Ligures-Salluviens contre les Gaulois venus du nord, au VIIe et au VIe siècle, enfin le caractère de férocité des anciens dominateurs de la Provence

1. *Bas-reliefs gaulois trouvés à Entremont, près d'Aix en Provence*, mém. couronné par l'Acad. des inscript. et belles-lettres dans sa séance publ. ann. du 22 août 1851 (extr. des *Mém. de l'Acad. d'Aix*, 1851, t. VI, p. VIII-342-433, 5 pl.; voy. p. 383).

2. Atlas, pl. XII, fig. 1-9, et texte, t. II, p. 257 et 470. Les auteurs croient les bas-reliefs d'une date postérieure à l'époque romaine.

3. Outre la *Statistique*, on peut citer comme ayant précédé la publication de M. Rouard : 1° par M. de Saint-Vincens, *Mémoire sur quelques découvertes d'antiquités faites à Aix en* 1817 (tome I des *Mémoires de l'Acad. d'Aix*, 1819, p. 194) : l'auteur croit que ces bas-reliefs sont du moyen âge; 2° par M Castellan, *Discours sur l'histoire des Salyens*, prononcé dans la séance du 12 juillet 1834, à l'Acad. d'Aix, dont il était président : il attribue ces bas-reliefs aux « Salyens »; — 3° par M. Michel de Loqui, *Recherches sur les ruines d'Entremont*, mention honorable de l'Acad. des inscript., séance du 10 août 1838 : l'auteur croit le monument fort ancien, mais il ne se prononce qu'avec réserve; — 4° par M. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, 1835, p. 225-240. Ce livre renferme sur ce sujet quelques mots assez dédaigneux, qui sont l'écho de ce qu'on aura dit à l'auteur, et non le résultat d'un examen personnel et attentif, mais ils concluent en faveur de l'origine salluvienne.



Hachette et Cie Imp J Bestault aîné

MONUMENT D'ENTREMONT

d'après l'original

pourraient nous faire incliner plutôt à y voir, non-seulement le produit barbare de l'art local, mais aussi le trophée de victoire de ces peuples, des «*atroces Salluvii*», des «*Ligyes asperi*», sur un ennemi venu du nord, à moins que ce ne soient les Gaulois qui, définitivement vainqueurs, aient laissé, sur le champ récemment conquis par eux, ce témoignage de leur féroce domination. Rien de plus « féroce » en effet que les représentations qui nous sont offertes par le monument d'Entremont, rien de plus barbare que les sentiments qui l'ont inspiré, les mœurs qu'il rappelle et le ciseau qui l'a ébauché (voy. pl. I).

La face de gauche représente, ou plutôt représentait trois têtes coupées unies par un enroulement en forme d'S. La tête supérieure seule a les yeux encore ouverts; deux mains, dont la place est reconnaissable, semblent avoir saisi cette tête par la chevelure fournie et tressée qui l'entoure. Une épaisse moustache couvre la lèvre de ce visage hideux. La seconde tête a les yeux fermés. La face de droite représente six têtes coupées, les yeux fermés. Ce sont là les trophées. La face principale est réservée au vainqueur, elle comprend quatre registres; la figure la plus visible est celle du registre supérieur : c'est un cavalier vu de profil allant à droite, revêtu de la tunique, la main droite armée d'une lance la pointe dirigée obliquement vers le sol. Ce cavalier porte, sur la cuisse droite, la longue épée dite gauloise. Un objet suspendu au cou du cheval semble bien être une tête coupée. Le registre du milieu n'accuse que la forme, à peine visible, d'un homme à pied, vu de profil, qui est peut-être occupé à faire une construction. Les deux registres inférieurs représentaient deux cavaliers dont un seul est à peu près complet, la lance en arrêt. Le mouvement du corps est naturel; celui des chevaux est vrai; le modelé, qui n'est d'ailleurs qu'indiqué, semble appartenir à un autre art et à une autre époque. Par le rapprochement, auquel s'est livré M. Rouard, des sculptures d'Entremont avec les textes anciens, il a démontré qu'il ne pouvait subsister aucun doute sur l'époque reculée à laquelle il fallait faire remonter ce monu-

ment, sauf que les deux cavaliers du bas de la face principale ont pu être dégrossis ou retouchés postérieurement; mais il n'est question, bien entendu, dans les passages de Diodore, de Tite-Live et de Strabon, que des Gaulois, dont ces écrivains n'ont pas distingué les habitudes militaires, les armes et les vêtements de ceux des Ligures[1]. Cependant les textes qui sont relatifs aux seuls Gaulois s'appliquent parfaitement aux reliefs de la face principale et ne conviennent à ceux des faces latérales qu'en ce qui regarde les usages des Gaulois après la victoire. D'où l'on est tenté de conclure que les personnages à cheval sont des Gaulois et que les têtes coupées sont celles des *Ligures Salluvii;* mais ce n'est là qu'une conjecture.

§ 3. — LES AMBRONS, OMBRIENS OU OMBRES.

Plutarque raconte[2] qu'avant la bataille d'Aix, les Ambrons répétaient, en dansant, leur propre nom; que les Ligures italiens de l'armée de Marius, en entendant ces clameurs, se mirent à crier de leur côté que ce nom qui frappait leurs oreilles était celui de leur patrie d'origine, et Plutarque ajoute : « C'est ainsi que les Ligures se nomment eux-mêmes (Ambrons) quand ils désignent leur race[3]. » D'après ce curieux

1. Nous ferons remarquer que la coiffure que Diodore de Sicile donne aux Gaulois : « cheveux relevés sur le sommet du front et rejetés en arrière, ce qui les fait ressembler à des paons ou à des satyres » (V, 28 et 30), ne s'accorde nullement avec les têtes coupées des bas-reliefs d'Entremont. Quoi qu'en ait dit M. Rouard (p. 352), nous y voyons les cheveux tressés autour de la tête ou coupés ras. Comment ne pas être très-frappé au contraire de la conformité des textes touchant les Gaulois avec le cavalier de la face principale? « Les tuniques fendues et à manches » (Strabon, IV, IV, 3); cet usage où ils étaient « de couper la tête à leurs ennemis vaincus et de l'attacher au cou de leurs chevaux... », de « suspendre ces têtes, comme prémices de leur butin, aux murailles de leurs maisons » (Diod., X, 29), usage attesté aussi par Strabon (IV, IV, 5) et par Tite-Live (X, 26) : « ... *Gallorum equites, pectoribus equorum suspensa gestantes capita et lanceis infixa ovantesque moris sui carmine* »; ce « long sabre qui leur pend au côté droit » (Strab., IV, IV, 3); « ces longues épées », dont parle aussi Diodore (X, 30), et dont on possède tant de spécimens (voyez le musée de Saint-Germain) : tout cela se retrouve chez les personnages de la face principale du monument d'Entremont.

2. Plut., *C. Marius*, XIX.

3. Id., *ibid.*, XIX, 5 : σφᾶς γὰρ αὐτοὺς οὕτως [Ἄμβρωνας] ὀνομάζουσι κατὰ γένος Λίγυες.

passage il semblerait que les Ligures ne fussent qu'une tribu de la grande famille des Ambrons, lesquels seraient, par conséquent, identiques aux *Umbri*, « regardés comme la nation la plus ancienne de l'Italie... ; on lit dans les histoires, nous dit Pline, que trois cents de leurs villes furent soumises par les Étrusques[1] ». Nous possédons du moins, pour les *Umbri* de l'Italie centrale, — refoulés sur le versant oriental de l'Apennin par les Étrusques, et subissant plus tard, comme ces derniers, la pression des envahisseurs gaulois, — cet incomparable monument de leur langue, si savamment interprété par M. Michel Bréal[2], monument connu dans la science sous le nom de *Tables Eugubines*. Mais, si ce document témoigne invinciblement de l'origine indo-européenne de ces peuples, on ne doit pas oublier qu'il appartient à l'époque la plus basse de leur histoire nationale, puisqu'il faut le faire descendre jusqu'aux temps des guerres puniques, c'est-à-dire jusqu'au temps où Plaute, de *Sarsina*, ville du nord de l'Ombrie, écrivait, en bon latin, ses comédies. Peut-être doit-on rattacher à cette race les Insubres, dont Polybe écrit le nom *Isombres*[3], mais dont Tite-Live fait une colonie d'un *pagus* des *Aedui*[4]; nous remarquerons seulement que, si l'origine des *Ambrones* ou *Umbri* est commune avec celle des Ligures, les premiers apparaissent en Italie très-distincts des seconds. Il n'existe aucun souvenir historique de leur passage en Gaule, si ce n'est l'invasion des Ambrons mêlés aux Teutons, et détruits à Aix par Marius, en 102; mais la géographie et l'archéologie nous apportent des témoignages irrécusables et certainement plus anciens de leur séjour dans notre pays.

Pline, dans ses énumérations par ordre alphabétique des

1. III, XIX (XIV), 1 et 2.
2. *Biblioth. de l'École des hautes études* (*sciences, philosophie et histoire*), 26e fasc., LXVII-391 pages in-8°, et album petit in-fol. Paris, 1875.
3. Polybe : Ἴσομβρες (II, XVII, 4, *passim*).
4. V, 34 : « haud procul Ticino flumine, cum in quo consederant agrum *Insubrium* appellari audissent, cognomine *Insubribus* pago Aeduorum ibi omen sequentes loci condidere urbem, *Mediolanium* appellarunt. » — Cf. Pline, III, XXI (XVII), 2.

villes et des peuples de Narbonnaise, nomme les *Umbranici*[1]. Nous ne pouvons rien tirer de cette mention en ce qui regarde la position de ce peuple; mais la Table de Peutinger vient à notre aide. Ce document renferme, en effet[2], un nom de pays écrit ainsi, *Umbranicia*, en grandes lettres rouges, à l'est de celui des *Volcetectosi*[3] (*Volcae Tectosages*). Voici le fac-simile de cette disposition :

Volcetectosi · Umbranicia

Nous avons nous-même cherché à démontrer[4] que la position relative des noms sur la Table de Peutinger ne pouvait être exacte, en raison de la déformation intentionnelle que le dessinateur avait donnée à cette carte, dont les contours, démesurément étirés dans le sens horizontal et singulièrement réduits dans le sens vertical, indiquaient, entre autres preuves, que l'*Orbis pictus* d'Agrippa, sous le portique de Polla[5], avait dû lui servir de prototype, ainsi qu'à toutes les cartes routières romaines; mais notre démonstration a porté sur le défaut de coïncidence entre les noms des régions, des provinces, des peuples, d'une part, — et le réseau des routes sur lesquelles sont les villes, de l'autre. Il ressort de ces observations que ce réseau avait dû être établi sur un fond plus ancien, c'est-à-dire sur une carte primitive qui ne donnait que la nomenclature topographique des pays et des peuples, et que le dessinateur chargé d'y ajouter postérieurement les voies et les villes n'avait pas dû s'occuper de les faire concorder avec ces anciens noms; de là des écarts considérables entre certains peuples et leurs

1. III, v (IV), 6.
2. Segm. I, C, 2; texte in-f°, p. 5, col. 1, n° 2, et *Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 22-23.
3. Voyez ce nom exactement reproduit d'après le manuscrit original, dans notre édition, *loc. cit.*
4. Voy. texte in-f°, p. 66, col. 2 et 3, et *Gaule d'après la Table de Peutinger*, Introduction, p. XXII-XXX.
5. Dion Cassius, LV, 8.

capitales, de là aussi la suppression de tous les anciens noms qui se trouvaient sur le chemin de son pinceau : c'est ce que nous avons établi à l'aide de preuves nombreuses. Mais il ressort en outre de l'emploi bien constaté de ce procédé primitif ou, pour mieux dire, de ce grossier sans-gêne, qu'il faut tenir grand compte des rapprochements et des situations relatives des noms appartenant au premier dressement. Faisant donc abstraction des routes et des localités routières qui avoisinent le nom *Umbranicia*, et ne considérant que les noms de peuples ou de pays ménagés dans les intervalles du réseau, nous obtenons la disposition suivante, tirée des segments I et II :

	Gallia	Comata	Vocontii	
			Cavares	
Auci	volcetectosi	Umbranicia		Selteri
			Gretia	
		Ostia	fl[ii] Rodani	

donc l'*Umbranicia* doit être cherchée à l'est des *Volcae Tectosages*, par conséquent chez les *Volcae Arecomici*, sur la rive droite du Rhône.

Il est à propos de remarquer qu'il existe en Italie un autre peuple également mentionné par Pline sous le nom d'*Umbranates*, dans une liste, malheureusement alphabétique, des peuples et des cités de la VIII[e] région d'Auguste (Gaule Cispadane)[1]. Gabriel Brottier, dans son édition de Pline (1760), avait déjà rapproché le nom des *Umbranates* de celui d'une petite localité appelée *Città d'Umbria*[2]. En 1861, M. Alexandre Wolf, archéologue américain, guidé par les conjectures de Brottier, s'y transporta et y entreprit des fouilles. La *Città d'Umbria* est sur la rive droite du torrent Ceno, au-dessous de son confluent avec la Noveglia, au pied du *monte Barigazzo*,

1. III, xx (xv), 2.
2. Tome I, p. 465 : « *Umbranates* », ita manuscrit Barberin. et Cl. Rezzonic. Nunc *Città d'Ombria* ubi multa adhuc manent antiquitatis vestigia. »

sur la pente orientale du *Pizzo d'Occa*, entre *Pareto*, au sud, et *Cucarello*, au nord (district de Bardi, *circondario de Fiorenzuola*, province de Plaisance[1]). Le résultat de ces fouilles a été consigné dans une publication spéciale de M. Bernardo Pallastrelli, de Plaisance, intitulée la *Città d'Umbria* (1864)[2]. Les planches photographiques V, VI, VII et VIII représentent les murs mis au jour en cet endroit et permettent de se rendre compte de leur construction. Nous avions rapproché déjà les noms *Umbranates*, *Umbranici* de Pline, de celui d'*Umbra*-

1. Cette position ne figure dans aucune carte récente : ni dans celle de Cocconcelli, ni dans la *Carta corografica dei ducati di Parma, Piacenza e Guastalla* de Gaetano Testa, ni dans la carte de l'*Institut géogr. milit.* (autrichien) *de Milan* (1828-1849), ni même dans la feuille XI de la carte de Scheda en XX feuilles, 1870. — Mais la *Città d'Ombria* est mentionnée dans les *Éphémérides* de G. B. Anguissola, dans lesquelles se trouve une lettre de Picinelli à Landolo, Milan, 31 juillet 1617. — Une vue de la *Città d'Umbria*, gravée sur bois, figure dans la 2e édition du *Libro della descrizione in rame de i Stati e feudi imperiali di don Frederico Landi*, par Carlo Natali, peintre de Crémone; aux deux éditions (1615 et 1617) est jointe une carte topographique de ce territoire où il est fait mention de la localité de *Città d'Umbria*, et dans le texte se trouve une courte description des ruines. — On la trouve représentée encore en 1603, dans l'*Arbre* (*généalogique*) *des princes de Val di Taro*. — En 1615 et en 1625, dans un grand atlas topographique du diocèse de Plaisance, l'ingénieur Alessandro Bolzoni a nommé, exactement à sa place, la *Città d'Umbria*. — Magini, dans sa *Géographie italienne* (1620), carte de la rivière de Gênes, place *Tosia* et *Città d'Antria*, évidemment pour *Tosca* et *Città d'Umbria*. — Nicoli, dans ses *Riscontri e note di alcune carte topografiche dei ducati di Parma, Piacenza e Guastalla* (Piacenza, 1830, p. 93, 97), rappelle une carte inédite de Girolamo Asquini, d'Udine (XVIe siècle), où figure la *Città d'Ambria* (pour *Umbria*). — Dans la carte dessinée sur un mur de l'évêché de Plaisance, on voit, près de *Pizzo d'Occa*, les mots *Città d'Ombria*. — Molossi, dans son *Vocabulario topografico dei ducati di Parma*, etc., mentionne la *Città d'Ombria* au mot *Bardi*. — Enfin, dans la grande carte de la *Topographia* (*sic*) *della Liguria*, par l'ingénieur espagnol D. Joseph Chafeion (1685), se lit, à la même place, *Cittaduntria*.

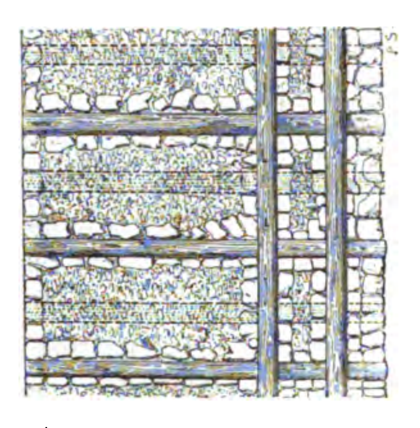
2. Publié aux frais de la *Reale deputazione di Storia patria*, in-4°, 76 pages, avec 2 plans topographiques et 7 planches photographiques. Ce travail est divisé en cinq chapitres : « I. Résultat des fouilles de M. Al. Wolf. — II. Bibliographie de la *Città d'Umbria*, mentionnée comme localité ancienne dans les écrivains du pays aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. — III et IV. Examen du problème historique qui se rattache à la découverte. » Dans cette partie de son livre, M. Pallastrelli croit reconnaître : 1° que cette cité est antérieure à l'époque romaine; 2° qu'elle ne saurait être gauloise; 3° qu'elle doit être considérée comme ligurienne ou ombrienne, mais il incline plutôt pour cette dernière opinion. — « V. Examen des constructions et des objets mis au jour par les fouilles : murs d'appareil original et ne rappelant ni les procédés gaulois, ni ceux des Étrusques, ni ceux des Romains : haches de pierre, de bronze, flèches de silex. » — Voy. l'analyse de ce livre et les observations personnelles qu'il nous avait suggérées, — et dont nous ne retenons d'ailleurs presque rien aujourd'hui, — dans un article intitulé : *Découverte des ruines d'une cité inconnue aux environs de Plaisance* (*Revue archéol.*, nouv. série, t. XI, p. 129-136, février 1865).

nicia de la Table de Peutinger[1]; mais nous pouvons comparer aujourd'hui les murs de *Città d'Umbria* avec les plus anciens spécimens connus des constructions primitives de l'Italie et de la Gaule. Celles qui appartiennent à l'époque romaine doivent être écartées tout d'abord, ainsi que celles des Étrusques. Il en est de même de celles des Gaulois. César nous a laissé une description très-détaillée des murs de l'enceinte d'*Avaricum* (Bourges)[2], et l'on a retrouvé, en 1867, des spécimens absolument conformes à cette description, à Mursceint ou Mursens, commune de Cras, canton de Lauzes, arrondissement de Cahors (Lot)[3], et à *Bibracte*, sur le mont Beuvray, près d'*Augustodunum*

1. *Cité inconnue, loc. cit.*, p. 134. — Cf. *Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 22-23, et édit. in-f°, p. 5, col. 1, n° 2.
2. *De bello Gall.*, VII, 23.
3. *Revue archéol.*, nouv. série, t. XVII, p. 249, avril 1868 : enceinte découverte, mesurée et dessinée par M. Castagnez en 1868, 1 pl. ; — cf. *ibid.*, XVIII, juillet 1868, p. 73; voy. la planche 38 (classement provisoire) du *Dictionnaire arch. de la Gaule, Époque celtique*, publiée par la *Commission de la Carte des Gaules*, 1875. On y



MUR GAULOIS DE MURSCEINT
(aspect du parement extérieur).



MUR GAULOIS DE MURSCEINT
(plan : disposition intérieure).

retrouve ces « poutres d'une seule pièce, posées en longueur sur le sol, d'équerre avec la direction du mur et à la distance de deux pieds (0m,2963 étant le pied romain dont César fait usage, 0m,2963 × 2 = 0m,5926) les unes des autres, reliées, dans œuvre, par des traverses revêtues entièrement de terre, à l'exception du parement formé de grosses pierres logées dans les intervalles sus-nommés ». Et César ajoute : « Ce premier rang, solidement établi, on élève au-dessus un second rang semblable, disposé de façon que les poutres ne touchent pas celles du rang inférieur, mais de manière qu'elles n'en soient séparées que par ce même intervalle de deux pieds, dans lequel on encastre pareillement des blocs de pierre bien ajustés ; on continue de même jusqu'à ce que le mur ait atteint la hauteur voulue. Ce genre d'appareil, avec ses pierres et ses poutres alternées

(Autun)[1]; mais les anciens murs de Murviel et de Nages dans le bas Languedoc, ceux de la *Città d'Umbria* en Cispadane, et les murs de Fiesole (l'ancienne *Faesulae*, au nord de la Toscane), diffèrent essentiellement des constructions gauloises d'*Avaricum*, de *Bibracte* et de Mursceint.

Pour les constructions du bas Languedoc, nous avons deux spécimens : 1° celui de Nages en Vaunage (canton de Sommières, arrondissement de Nîmes), à égale distance (13 kilom.) de Nîmes et du Vidourle, Nages, dont l'emplacement est désigné par le nom de *Castellas*, et dont les murs, fort anciens, sont composés « de pierres sèches, grands blocs de calcaire marneux, mesurant jusqu'à 2 mètres de longueur sur 30 à 40 centimètres d'épaisseur[2] » ; 2° les débris de l'*oppidum* de Murviel (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Béziers, Hérault), qui ont été décrits par MM. A. de Montgravier et Ad. Ricard, chargés par M. de Saulcy, président de la Commission de la topographie des Gaules, d'exécuter des fouilles sur ce point. Ces murs, « sur 2 kilomètres d'étendue, ne présentent pas trace de ciment...; ils sont construits en calcaire lias...; les pierres ont souvent 2 mètres de longueur; les parements extérieurs forment des assises horizontales irrégulières...; les assises, jointives l'une à l'autre, se soutiennent par leur propre masse et l'agencement des joints, sans même que l'on ait essayé de remplir les vides par un blocage. Au reste, les matériaux bruts ont été choisis sur place avec tant de soin, que partout où l'on sonde les murs, on ne trouve que peu de vides, et qu'ils forment encore des masses très-solides...

régulièrement, produit un ensemble qui n'est point désagréable à l'œil, et qui est, de plus, parfaitement adapté à la défense des places. » Un spécimen de ces murs a été exécuté en réduction, relief colorié, et se voit au musée de Saint-Germain.

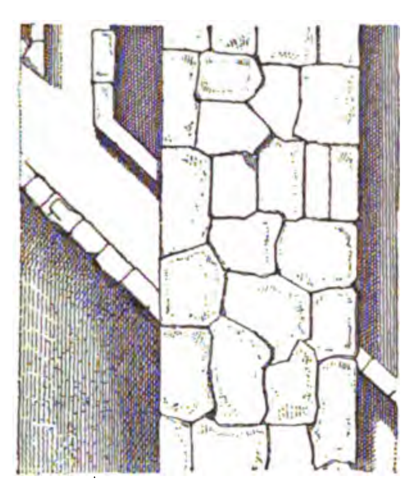
1. *Revue archéol.*, nouv. série, t. XX, p. 398-414, *Fouilles de Bibracte*, par M. Bulliot, en 1869, p. 400 et suiv., numéro de décembre 1869.

2. *Revue archéol.*, nouv. série, t. XXX, déc. 1869, art. intitulé *l'Oppidum de Nages*, 1869, par Ed. Flouest, p. 392-397 : voy. p. 393. — Mais certaines parties de l'enceinte et les objets qui y ont été trouvés semblent témoigner de l'existence de cette ville à une époque plus moderne, et prouvent que ces anciens murs auraient été utilisés par les Gaulois et peut-être par les Romains.

Aucun de ces matériaux ne paraît avoir été taillé ni même dégrossi *sur les faces des joints*, et ils ne portent aucune trace de scellement[1]. » Cet endroit porte, comme à Nages en Vau-



MUR DE MURVIEL
(élévation).



MUR DE MURVIEL
(plan : coupe suivant AB).

nage, le nom de *Castellas*. Certaines parties des constructions, des médailles et objets gaulois et romains, trouvés en grand nombre en ce lieu[2], prouvent qu'elles ont été utilisées postérieurement. « Ces murs n'ont pas d'analogues parmi ceux des villes romaines connues[3] », disent les auteurs du *Rapport*. Ils auraient pu ajouter qu'ils n'en avaient pas non plus parmi les constructions gauloises, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la comparaison du spécimen de Murviel, qu'on vient de voir, avec celui de Mursceint donné plus haut. Mais en 1863, époque à laquelle remonte leur description, on ne connaissait encore ni les murailles de Mursceint, ni celles de *Bibracte*, qui sont venues donner depuis une si éclatante confirmation à l'exactitude de César (VII, 23); les conclusions du *Rapport* à

1. *Revue archéol.*, nouv. série, t. VII, 1863, n° de mars, p. 146-166. L'article porte pour titre : *Murviel, ruines d'un oppidum des Volsques Arécomiques*, titre inexact, comme nous le verrons bientôt. Il nous a trompé nous-même (voy. t. I, p. 432).
2. *Op.* et *loc. cit.*, p. 157 et suiv.
3. *Ibid.*, p. 160.

propos de Murviel, eussent sans doute été tout autres : « L'ensemble de ces observations nous amène, disent-ils, à conclure que les enceintes de Murviel doivent être attribuées à la confédération des Volces Arécomiques établis dans la Gaule méridionale[1] vers l'an 350 avant notre ère[2] », — conclusion inadmissible aujourd'hui.

Par une ingénieuse conjecture, M. de Saulcy rapproche la légende monétaire des Longostalètes[3], qu'il a été impossible, jusqu'à ce jour, d'identifier avec aucune localité moderne : 1° du nom de *Naustalo* cité, pour cette région, dans un vers de Festus Avienus[4], et que le savant antiquaire propose de corriger en *Longostalo;* 2° des ruines découvertes à Murviel[5].

Si nous passons maintenant à la description des ruines de *città d'Umbria*, dans le Placentin, « l'épaisseur des murs est de 2m,03[6]... Les pierres qui constituent cette enceinte ne sont pas travaillées; elles ne sont pas jointes ensemble à l'aide de ciment[7] ». On peut voir, dans la note ci-dessus (page 118, note 2), que M. Pallastrelli ne découvre aucune analogie entre ces constructions et celles des Romains ou des Gaulois; mais il croit apercevoir quelques points de ressemblance avec celles

1. Nous avons nous-même reproduit cette attribution (t. I, p. 432), qu'un examen comparatif plus sévère nous a démontré être inexacte.

2. Rapport à M. de Saulcy, *loc. cit.*, p. 161.

3. Cabinet de France. Voy. Ch. Robert, *Numismatique de la province de Languedoc* (extr. du tome II, de la nouv. édit. de l'*Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, 1876), p. 53, pl. IV, fig. 13 : *Buste de Mercure*, à droite ; ℟ ΛΟΓΓΟΣΤΑ|ΛΗΤΩΝ en deux lignes verticales séparées par un *trépied surmonté de deux étoiles*; travail grec. — Cf. deux autres moins anciennes, mais de travail gallo-grec, avec la légende ΛΟΓΓΟCΤΑ|ΛΗΤΩΝ. Cabinet de France. — Voy. la Saussaye, *Numismatique de la Narbonnaise*, p. 186-192, pl. XXIII. — Cf. Robert, *op. cit.*, p. 54 et 55, pl. IV, nos 13 et 14.

4. Il s'agit des positions anciennes voisines de l'étang de Thau, *Taphros :* « Tum *Mansa* vicus, oppidumque *Naustalo* » (*Ora marit.*, vers 612). — Voy. notre tome I, p. 239, note 9. M. de Saulcy propose de corriger ce vers ainsi : « Tum *Mansa*, *Vicus*, oppidum *Longostalo* », en identifiant *Mansa* avec Mèze (ce que nous avons proposé, t. I, *loc. cit.*), en faisant de *Vicus* un nom propre qu'il identifie avec Vic, en supprimant après *oppidum* la conjonction *que* qui est inutile, et en changeant le dernier nom. (*Étude topographique sur l'*ORA MARITIMA *d'Avienus*, dans la *Revue archéol.*, nouv. série, t. XV, février 1867, p. 90.)

5. De Saulcy, *loc. cit.*, p. 90-91.

6. Pallastrelli, *la Città d'Umbria*, p. 13.

7. Id., *ibid.*, p. 17.

de l'ancien Latium et de l'Étrurie, en quoi il se trompe et prouve par là que les constructions anciennes de ces deux contrées de l'Italie centrale lui sont mal connues. Il y a cependant une exception à faire pour ce qui regarde les murs de Fiesole.

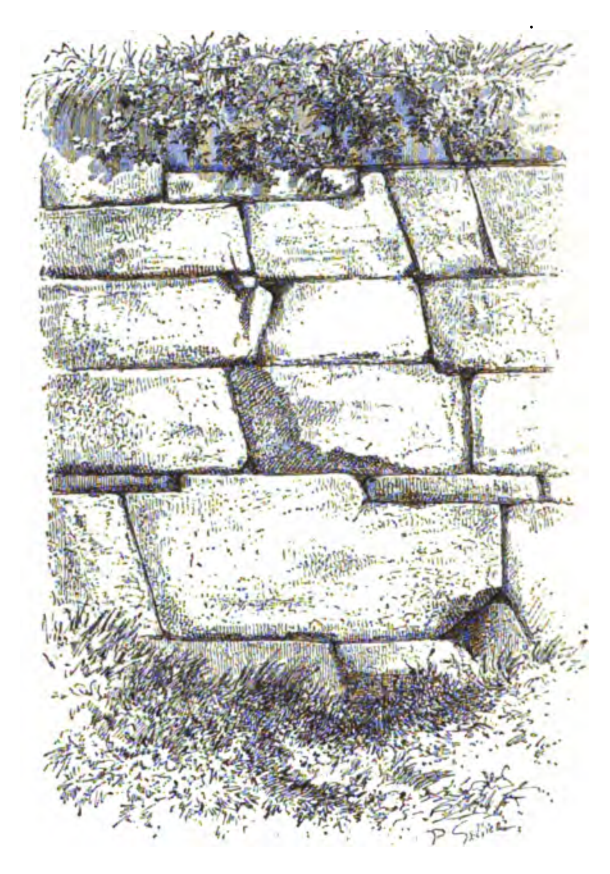


MURS DE CITTA D'UMBRIA.

La position géographique de cette ville explique tout naturellement que les occupants de la Cispadane aient dû facilement communiquer avec les peuples qui ont précédé les Étrusques dans la vallée supérieure de l'Arno. Une tradition fort ancienne représentait même *Tyrrhenus* (c'est-à-dire les Étrusques) comme étant venu dans le pays des Ombriens[1]. Nous avons dessiné nous-même, le 4 septembre 1864, un des parements les mieux conservés des murs de *Faesulae*, et, bien que cette construction révèle un art plus avancé, on pourra comparer

1. Pseudo-Scymnus, *Orb. descript.*, v. 221 :
Τυρρηνὸς ἐπὶ τοὺς 'Ομβρικοὺς ἐλθὼν ποτε.

entre eux, 1° ce quatrième spécimen avec les deux précédents pour en découvrir la lointaine analogie, 2° avec le spécimen gaulois de Mursceint pour en constater la complète différence.



MURS DE FAESULAE
(Fiesole).

Nous conclurons de ce qui précède que *Città d'Umbria* était un *oppidum* des *Umbranates* de Pline, et que les murs archaïques de Nages et de Murviel appartenaient à des *oppida* des *Umbranici* mentionnés par le même auteur; que l'*Umbranicia* placée par la Table de Peutinger à l'est des *Volcae Tectosages* et à l'ouest du Rhône était la région occupée par ces peuples; qu'ils appartenaient eux-mêmes à une race indo-européenne congénère de celle des Ligures[1]; que cette race a

1. Voy. Plutarque, cité plus haut, p. 114.

dû occuper, d'un côté, comme ces derniers, une partie considérable de l'Italie, surtout le versant septentrional et oriental de l'Apennin, d'où elle aura été refoulée par les Ligures, puis par les Étrusques et plus tard par les Gaulois, dans le pays auquel elle a donné son nom, l'Ombrie, et elle se sera établie, d'un autre côté, comme ces mêmes Ligures, dans une partie de la Gaule méridionale, notamment dans le bas Languedoc, d'où elle aura été expulsée et détruite, ces peuples ayant dû se fondre avec leurs prédécesseurs et avec les nouveaux venus, c'est-à-dire avec les Ibères d'abord, avec les Ligures ensuite, et enfin avec les Gaulois et les Romains. Nous ajouterons que Valois[1], d'Anville[2] et Walckenaer[3] ne s'étaient pas très-sensiblement écartés de la vérité en plaçant les *Umbranici* de Pline, et l'*Umbranicia* de la Table de Peutinger, dans la partie sud du diocèse d'Albi. On doit seulement regretter que, manquant des indications fournies par les découvertes archéologiques plus récentes, ils n'aient pas donné plus d'extension à leur domaine, qui devait comprendre, outre le diocèse d'Albi, ceux de Montpellier, une partie de celui de Nîmes, et s'étendre sur tout le bas Languedoc, cela, bien entendu, avant l'arrivée des Gaulois, et peut-être même avant celle des Ligures.

§ 4. — LES PHÉNICIENS.

Depuis que des écrivains de talent et de savants linguistes ont entrepris d'étudier les rares débris de l'histoire, de la langue, de la religion, en un mot de ce qui constitue l'ensemble de la civilisation des races sémitiques, et en particulier des Phéniciens; depuis que la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*, constituée le 17 avril 1867, dans le sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres[4], a réuni

1. *Notitia Galliar.*, p. 616.
2. *Notice de la Gaule*, p. 712-714.
3. *Géogr. des Gaules*, t. II, p. 175.
4. MM. de Saulcy, de Longpérier, de Slane, Waddington, Renan, de Vogüé et Derembourg composent aujourd'hui cette commission du *Corpus des inscriptions*

ce nombre inespéré de documents originaux tirés surtout des ruines et des environs de Carthage, — on commence à se faire une idée plus exacte de ces peuples, et l'on renonce aux banalités traditionnelles à mesure que se dissipe l'ignorance de nos devanciers. On s'aperçoit que M. Movers lui-même est loin d'avoir dit le dernier mot sur cette question, dans son livre trop vanté[1] et dans son article plus récent de l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber. On a déjà pu convaincre le savant allemand d'opinions préconçues, de rapprochements hasardés, d'explications étymologiques sans valeur, enfin d'un défaut presque absolu de critique dans le choix de ses documents, qui sont empruntés à des époques très-diverses et n'ont qu'une autorité souvent contestable. On ne saurait naturellement lui reprocher d'avoir ignoré les monuments épigraphiques que le zèle si méritant de M. de Sainte-Marie a depuis lors mis entre nos mains. Mais M. Movers n'a même pas su tirer des textes classiques les faits et les concordances légitimes qu'ils offrent pour ainsi dire d'eux-mêmes aux esprits réfléchis.

Ce n'est pas sans raison d'ailleurs qu'on s'est épris de cette tâche difficile qui a pour but de reconstituer, en partie du moins, l'histoire de ces peuples silencieux et intentionnellement discrets, que l'on a trop longtemps et trop exclusivement considérés comme les colporteurs et les commissionnaires du commerce international des Égyptiens et des Orientaux d'abord, puis des Grecs et des Romains. Les Phéniciens, en effet, peu soucieux de leur passé, indifférents à l'avenir, et plus attirés vers les bénéfices d'un négoce lucratif que touchés de la renommée durable qui s'attache aux lettres et aux arts, paraissent même avoir été peu jaloux des profits et de la solide gloire que peuvent assurer les succès militaires. Il est bien vrai que ces négociants de Sidon, de Tyr, de Carthage et de *Gades*, — voyageurs intrépides sur des mers inconnues, et qui ont frayé

sémitiques. — Le regretté M. Munk, M. Movers, et surtout M. Renan, se sont occupés plus particulièrement des études phéniciennes dans ces derniers temps.

1. *Die Phoenizier.*

peut-être la route, vingt et un siècles avant la Renaissance[1], aux Diaz, aux Gama et aux Albuquerque, — semblent n'avoir fait dépense d'esprit inventif, d'intelligence, de bon sens pratique, d'intrépidité, de génie même, que pour « gagner », comme les Normands du moyen âge ; qu'ils n'ont songé à vivre que dans le présent, et n'ont voulu peiner que pour jouir. Mais on ne s'est peut-être pas assez souvenu qu'ils avaient une histoire écrite, et que si leurs livres, leurs fastes et leurs archives se sont perdus, c'est que les Grecs et les Romains, auxquels ils ont cédé l'empire du monde, les avaient détruits. On n'a pas assez réfléchi, d'autre part, que leur prospérité commerciale, leur prépondérance surtout, n'avaient pu s'acquérir qu'à la faveur du plus grand mystère et se conserver qu'au prix de la plus rigoureuse discrétion. La source de la fortune de Tyr et de Carthage n'était pas sous leurs mains : elle se trouvait au contraire fort éloignée et dans des pays d'accès plutôt ignoré que difficile. Le secret était donc la condition même d'un négoce tout de transit et de commission ; si bien que les mines de plomb argentifère de l'Espagne, les ivoires de l'Afrique apparaissaient sur les marchés de la Grèce et de l'Orient sans qu'on en soupçonnât la provenance. C'est avec les Grecs surtout qu'ils se gardaient bien de causer. *Gades* n'était, dira-t-on, pas tenue au même secret, parce qu'elle avait à ses portes le riche grenier de *Tartessus* ou de la Bétique, qui alimentait ses riches exportations d'huiles, de plomb, d'argent, de vin et de salaisons, tous produits du pays[2]. Mais l'éducation était plus forte que la réflexion, et le mot d'ordre universel de ces domi-

1. Nous ne faisons nul doute, quant à nous, que le récit d'Hérodote sur les navigateurs phéniciens qui, au temps de Néchao, auraient fait le tour de l'Afrique et seraient revenus en Égypte après deux ans de navigation, ne soit parfaitement authentique. Ceux qui l'ont nié n'ont peut-être pas pesé avec assez d'attention les expressions mêmes employées par Hérodote, et notamment cette phrase touchant le point de leur voyage où ils ont dû atteindre le cap de Bonne-Espérance : καὶ ἔλεγον, ἐμοὶ μὲν οὐ πιστὰ, ἄλλῳ δὲ δή τεῳ, ὡς περιπλώοντες τὴν Λιβύην, τὸν ἥλιον ἔσχον ἐς τὰ δεξιά : « ils ont dit, mais moi je ne saurais y ajouter foi, — qu'un autre le croie s'il veut, — qu'en naviguant autour de l'Afrique ils avaient eu le soleil à leur droite » (IV, *Melpom.*, 42).

2. Strabon, III, II et suiv.

nateurs des mers semble avoir été « de ne pas parler et de ne rien écrire ». Carthage et Tyr surtout avaient pu dire, au sens littéral du mot : « Le silence est d'or. » La première a même si bien observé ce silence, qu'après les révélations incomplètes de Pline et le gros ouvrage du général Armandy[1], on se demande encore d'où elle tirait ses éléphants. Il est donc incontestable que, — chez ces peuples sémitiques, les gros profits du négoce et, dans le négoce, de la commission, dominant tout, — ils devaient s'abstenir de parler, dans la crainte de révéler la source de leur trafic. Ce parti pris ne leur permettait pas, comme on pense, d'être aussi aimables que les Grecs, dont le commerce, sans rayonner aussi loin que celui de la Phénicie, créait de plus actifs courants pour les choses de l'esprit : mais il faut bien se garder d'y voir un signe de barbarie; on ne peut se défendre, au contraire, d'une certaine admiration pour ce peuple, qui, tout captivé qu'il fût par les intérêts matériels, a cependant ouvert les voies à la civilisation grecque, a précédé les colonies de l'Hellade sur toutes les mers et dans tous les pays, longtemps avant qu'Homère chantât les exploits des héros de ce petit coin de terre qui commençait à compter dans le monde. Comment oublier que le grand Melkarth a tracé la route à l'Hercule grec, moins audacieux, moins fort que lui; que Carthage a exploité ces mines qu'on n'a jamais su faire aussi habilement valoir depuis lors; qu'elle a laissé la Sardaigne et l'Espagne si riches, si peuplées du moins, qu'au sortir de ses mains, la première a pu opposer à Rome et faire tuer 107 000 de ses défenseurs en moins de quatre ans[2], et la seconde plus de 317 700, pour la Celtibérie, la Lusitanie et le pays des Vaccéens, et cela dans une période de vingt-cinq ans seulement[3]? — Une si nombreuse population n'est-elle pas

1. *Histoire militaire des éléphants*, in-8°. Paris, 1843.

2. Tite-Live, XLI, 11 : l'an 177, morts 12000; — *ibid.*, 17 : l'an 176, morts 15000; *ibid.*, 28 : en 174, morts ou pris, 80000 (inscription du temple de *Mater Matuta*).

3. Tite-Live, XXXI, 49 : en l'an 200 avant notre ère, morts 15000; — XXXIII, 44 : en 196, morts 12000; — XXXIV, 10 : en 195, morts 12000; — *ibid.*, 15 : morts 40000 (chiffre emprunté par Tite-Live à Valérius d'Antium, et probablement exagéré);

l'indice d'une prospérité, que ces deux pays n'ont d'ailleurs su retrouver dans aucun temps depuis? Comment ne pas s'étonner de l'aptitude prodigieuse et de l'intelligence si variée et si souple de cette nation punique qui, « faisant toujours la guerre sans l'aimer[1] », parvint à tirer de ses alliés, à défaut d'armée nationale, des mercenaires disciplinés, souvent mal payés, révoltés parfois, cruellement châtiés toujours, mais d'ordinaire bien commandés, et parfois vainqueurs des légions? Comment ne pas être confondu surtout de voir sortir du sein de ce peuple de commerçants cette famille de héros, d'hommes de génie, grands capitaines et grands politiques, qui, ne trouvant plus à Carthage ni vertu, ni enthousiames, emportèrent avec eux, et au bout de leurs épées, la patrie punique, la patrie faite colonie? qui la représentèrent seuls, et seuls la firent prospérer, sur la terre d'Espagne, autour de la Carthage nouvelle, *Carthago nova?* qui firent tout eux-mêmes, pourvurent à tout, trouvèrent des bras dévoués et des cœurs fidèles; firent sortir des armées obéissantes d'un sol étranger, les animèrent de leur esprit, de leur passion, et, par des prodiges de volonté, les conduisirent, — à travers tous les obstacles, à travers les Pyrénées, le Rhône, les défilés de l'Oisans, les glaciers du Pelvoux, et les Alpes blanches de neige et vierges alors du pas des soldats, — jusque dans les plaines de l'Italie; vainquirent Scipion au Tésin, Sempronius à la Trébie; détachèrent de la cause romaine les Gaulois d'abord hésitants; franchirent l'Apennin, dont « l'accès dépassa presque en difficulté celui des Alpes[2] »; jetèrent Flaminius et ses 17000 légionnaires dans les eaux du Trasimène, écrasèrent Paul Émile, Varron et leurs 80000 soldats dans les champs de l'Aufidus; réduisirent Capoue, cette autre capitale de l'Italie, et enten-

— XXXV, 1 : en 193, morts 12000; — XXXIX, 31 : en 185, morts 30000; — XL, 32 : en 181, morts 23000 et 4700 prisonniers; — *ibid.*, 33, même année: 1200 morts et 5000 prisonniers; — XLVI, 40: en 180, 17000 morts et 4000 prisonniers; — *ibid.*, 48 : en 179, morts 9000; — *ibid.*, 50 : même année, 22000 et 35000 morts; — XLI, 4 : en 178, morts 40000; — *ibid.*, 26 : en 175, morts 15000.

1. Montesquieu, *Grandeur et Décadence des Romains*, chap. IV.

2. Tite-Live : « ita ut... Alpium prope foeditatem superaverit. »

dirent, de leur camp, le formidable cri de détresse poussé dans les rues de Rome : *Hannibal ad portas!* — Et tout cela, et tout ce qui suivit, — plus étonnant peut-être par l'habileté, par la constance dans le dénûment, et par la persévérance dans la fortune contraire, — tout cela, nous ne le savons que par les historiens de Rome, par les fils des vaincus de Cannes ! — C'est comme si nous ne pouvions interroger sur Iéna, Auerstaedt et Friedland que les historiens ou les gazetiers de Berlin. La race qui a porté dans ses flancs, qui a nourri, élevé de tels hommes, en dehors de ses goûts, de ses traditions et de ses besoins, n'était-elle pas au plus haut degré perfectible et douée de toutes les aptitudes, au point qu'on peut dire qu'il ne lui a manqué que le signe d'élection providentielle qui fait les grands peuples politiques et civilisateurs? Les Grecs et les Romains ont pensé à l'avenir et se sont attachés à la gloire de se survivre ; les Phéniciens n'ont travaillé que pour le présent : de là vient que les siècles qui ont vu naître et se développer leur civilisation et leur prospérité matérielles n'ont eu ni longs crépuscules ni lentes décadences ; leur déclin subit les a précipités tout entiers dans la nuit sans nous laisser d'autres traces de leur passage sur la terre et sur les eaux — leur vrai domaine — que l'écho lointain de tant de grandeurs éphémères, dans la bouche de leurs plus jaloux rivaux et de leurs plus implacables ennemis.

Mais aujourd'hui cet écho, qui a suffi à contenter la curiosité peu exigeante de nos pères, n'a plus de quoi nous satisfaire : nous voulons en savoir plus que les Grecs et les Romains ne nous en ont dit ; nous voulons savoir si, pour ce qui regarde notre pays, par exemple, les Lybi-Phéniciens n'ont pas mis le cap sur nos ports naturels, s'ils n'ont pas visité nos champs provençaux et languedociens, s'ils n'ont pas porté les rayons discrets de leurs lampes dans les profondeurs de nos mines, leur argent sur les marchés des sauvages Ligures ; s'ils n'ont pas échangé le plomb, les salaisons et le vin de l'Espagne contre les toisons de la Crau et du Canigou. Faut-il croire, enfin, avec

M. Movers, qu'ils n'aient eu chez nous qu'un seul établissement, *Ruscino*[1], dont le nom suffit à signaler leur passage, — ou au contraire, avec Amédée Thierry et d'autres écrivains contemporains, qu'ils aient été partout, sans qu'on puisse étayer cette conjecture, beaucoup trop libérale pour eux, d'un seul raisonnement ni d'un seul texte[2]? Nous pensons que la vérité vient se placer entre la sèche affirmation dépourvue de critique du premier et l'hypothèse dépourvue de preuves des seconds.

N'oublions pas d'abord que les Grecs, qui ont tout embelli, ont par conséquent tout défiguré et se sont tout approprié; que Marseille, par exemple, a trop ingénieusement promené les agréables légendes de l'Hercule grec sur les traces de Melkarth, qu'elle a trouvées partout empreintes sur le sol de la Provence. Dans la marque des pas du géant elle a mis les pas du fils de Jupiter, et Eschyle s'est fait, un siècle après la fondation de la ville Ionienne, le poëte inspiré de ces traditions agrandies qui avaient dû sourire au chantre de Prométhée [3]. Mais Hercule n'était pas le dieu de Phocée : nous savons que ses dieux étaient la Diane d'Éphèse et l'Apollon de Delphes (voy. le paragr. suiv.). Pourquoi donc trouvons-nous Hercule partout : à *Heraclea* du Rhône (Saint-Gilles[4]), à *Heraclea Caccabaria* (dont le nom, avec sa physionomie punique, peut se traduire : « la *Ville carthaginoise de Melkarth* », Καккαбή étant, comme on sait, un des noms grecs de Carthage[5]? Ne rencontrons-nous pas encore, sur les

1. *Die Phoenizier*, II, II, p. 644 et suiv.; 654 et suiv.

2. *Les Gaulois*, I, p. 20 et suiv. — Cf. Lindenschmidt, *Die Vaterländ Altertüm der Hohenzoll. Sammlung*. (Mayence, 1860), p. 164 et suiv.; et Herzog, *Gall. Narb.*, *Proemium*, p. 7.

3. Voy. plus haut, p. 58 et 59.

4. Voy. tome I, p. 212.

5. La seule mention qui soit faite d'*Heraclea Caccabaria* est celle de l'*Itinéraire maritime* d'Antonin (p. 505). Il faut remarquer que sur les vingt-trois manuscrits que nous possédons de ce monument, il y en a sept qui donnent l'orthographe « *Cacabaria* » avec un seul *c*, et trois qui portent « *Catabaria* », évidemment fautif; restent donc treize manuscrits qui présentent la leçon du *c* redoublé. Or, si la lecture devait être *Cacabaria*, au lieu de *Caccabaria*, ce nom pourrait venir de *Cacabus*, vase, amphore, au lieu de venir de Καккαбή (Carthage). Il faut remarquer que le baron de Bonstetten, qui paraît avoir placé avec beaucoup de vraisemblance cette *Heraclea* aux ruines qui

côtes de Provence, la *Via Herculea*[1], mettant en communication les colonies marseillaises, comme elle avait dû rapprocher d'abord les uns des autres les comptoirs phéniciens? Comment ne pas reconnaître surtout, ainsi que nous l'a fait remarquer M. Renan, Melkarth, « le dieu seul », le dieu sans rivaux, qui ne souffre ni émule, ni voisins, dans le *portus Herculis Monoeci* (μόνος οἰκῷ, seul dans la maison), dont le nom même révèle invinciblement son antique résidence, et dont le roc, détaché en presqu'île, — comme Gibraltar, l'ancienne *Calpe* phénicienne des *Colonnes d'Hercule* (c'est-à-dire de Melkarth), — avait certainement attiré les regards des navigateurs de Carthage? (Pl. II.) Est-il permis de douter que Port-Vendres, le *Portus Veneris*[2], que l'Aphrodite[3] qui dominait la crête des Pyrénées maritimes, que l'étang de Vendres près de Narbonne, où se reflétait le temple de la même déesse[4], aient donné asile auparavant à la Vénus phénicienne, à l'impudique Astarté? Partout où les vaisseaux de Tyr conduisaient ces aventureux commerçants, ils apportaient avec eux deux divinités et deux cultes : le culte du dieu fort, du dieu des mers, propice aux périlleuses entreprises, l'austère Melkarth, et cet autre culte, moins noble, enfanté par le besoin moins avouable de retrouver sur les rivages lointains une image de l'amour, une ombre de la femme absente et délaissée.

M. de Saulcy nous fait observer que, pour la basse époque, c'était beaucoup moins la conformité d'attributs que l'identité des noms qui avait déterminé les rapprochements, parfois un peu forcés, des dieux de la Phénicie avec ceux de la Grèce; mais c'était très-probablement, pour *Melkarth-Hercule* du

dominent la baie de Cavalaire (voy. tome I, p. 180), dit que cet emplacement est tout couvert de débris. Comme c'est un texte de la basse époque qui mentionne seul cette ville, il se pourrait, à la rigueur, que, par analogie au *monte Testaccio* de Rome, on eût pu dire l'« *Heraclea des poteries* ». Mais ce qui importe, c'est, avant tout, le nom d'Hercule, que les Marseillais n'ont pas honoré comme une de leurs divinités principales et qui se rencontre partout dans cette région parce qu'ils l'y ont trouvé.

1. Voy. plus haut, p. 60.
2. Tome I, p. 252.
3. Tome I, p. 253.
4. Ausone (*Epist.*, IX) mentionne, seul dans l'antiquité, cette position.

moins et pour *Anaït–Diane*, le singulier hasard de l'arrangement des lettres dont les principales se retrouvent dans les noms de ces divinités ainsi accouplées. Il faut remarquer toutefois que ces noms se lisaient de droite à gauche en phénicien, et dans le sens contraire en grec. C'est ainsi qu'en transcrivant le nom de Melkarth en lettres grecques, on obtenait :

ΘϤΑꓘΛƎΜ

qui pouvait se lire en grec :

[Η]ΡΑΚΛΕΣ ou [Η]ΡΑΚΛΗΣ

(Μ et Σ étant le même signe avec une direction différente), et *Anaït* (lisez de droite à gauche) :

TIANA

qui fait

[D]IANA

D'ailleurs n'avons-nous pas un témoignage du séjour de la Phénicie aux flancs des Pyrénées et sur les rivages qu'elles abritent? A côté de *Portus Veneris* et de l'*Aphrodisium promontorium*, n'avons-nous pas *Ruscino*[1] (Castel-Roussillon), *Rusukmo*[2] (rocher des Sycomores), dont le nom se retrouve sous les murs mêmes de Carthage[3], — de même que celui de *Barcino* (Barcelone), en Espagne, rappelle l'héroïque famille d'Hamilcar? Ne rencontrons-nous pas, dans la même région, les noms très-anciens du fleuve *Sordus*[4], du *Sordice stagnum*[5], et de cette nation des *Sordi*[6], *Sordones*[7] ou *Sardones*[8], fixée sur le rivage du Rous-

1. Voy. tome I, p. 150, 151 et 252; — cf. Movers, *Die Phoenizier* (*loc. cit.*).
2. Tite-Live, XXX, 10.
3. Id., *loc. cit.*
4. Voy. tome I, p. 151-152.
5. *Ibid.*, p. 248-251.
6. Festus Avienus, *Ora marit.*, vers 552-553 :

« . . . . *Sordus* inde denique
Populus agebat inter avios locos... »

Cf. vers 558 :

« In *Sordiceni* cespitis confinio,
Quondam *Pyrene*, civitas, etc. »

7. Pomponius Mela, II, v, 8 : « inde est ora *Sordonum.* » — Pline, III, v (IV), 1 : « in ora, regio *Sordonum.* » Trois manuscrits portent « *Sordinum* » : celui du Vatican, n° 3861; celui de Paris, n° 6795; celui de Leyde, *Lips.*, VII. — Le *Codex Riccardianus* porte « *Sardinum* ».
8. Les éditeurs des XVII[e] et XVIII[e] siècles avaient fait prévaloir la forme « *Sardones* »,

sillon « dans un pays d'accès difficile[1] », sans doute du sol mobile des étangs et des marais qui baignaient des abruptes pentes pyrénéennes? Comment n'être p de rapprocher ces noms de ceux des colons hispano-ph qui ont peuplé la Sardaigne, qui ont imposé à cette île le qu'elle a gardé depuis lors, et donné, pendant toute la antique, le nom de *mare Sardonium* à cette mer incess sillonnée par les vaisseaux de Carthage ? La vieille form du nom de la ville appelée par les Gaulois *Narbo*, et Romains *Narbo-Martius* (Narbonne), est significative Sans nous arrêter au *Setius mons* (montagne de Cette)[3], radical *Seth* paraît cependant phénicien ; ni à *Magalona*[4] (lone), dont la terminaison pourrait être ramenée à la forr (dieu suprême du panthéon tyrien), et dont l'ensemble peut signifier « citadelle du Dieu suprême » ; sans

qui établissait une conformité absolue entre le nom de ces peuples et celui tants de la Sardaigne, et tranchait par conséquent la question d'origine en Phéniciens. (Voy. Hardouin, *ad Plin.*, *loc. cit.*; d'Anville, *Notice de la Gau* 581 ; — cf. Mannert, II, 2[e] partie, p. 60 ; — Forbiger, III, p. 180, note 4 plus grand nombre des manuscrits, comme on peut le voir dans la note pré justifient pas cette lecture.

1. D'Anville (*Notice de la Gaule*, p. 580) voudrait étendre dans la haute Pyrénées le domaine de cet ancien peuple, mais aucun des trois textes cl nous autorise à l'éloigner de la mer et des étangs du Roussillon. (Voy. ci textes cités, p. 113, notes 6 et 7.)

2. Un fragment d'Hécatée (commencement du v[e] siècle), cité par Étienne (nous donne le plus ancien vocable de Narbonne : Ναρβών, ἐμπόριον καὶ πό Ἑκαταῖος (Εὐρωπῇ)· ἔστι καὶ λίμνη Ναρβωνῖτις καὶ ποταμὸς Ἀταχός, Ἑκαταῖος δ αὐτούς φησι (voy. *Fragm. histor. gr.* de Didot, I, p. 2, fragm. 19). La forme gaul *Narbon*, apparaît pour la première fois dans Polybe (fragm. du t. XXXIV, v, ' bois de Jubainville, qui a remarqué cette différence d'orthographe (voy. *R* nouv. série, t. XXX, p. 377-378), croit voir dans *Narba* une terminaison au lieu de se borner à constater qu'elle différait de la terminaison gauloise Phéniciens ne lui est pas venue. C'est là qu'étaient les *Elycici*, Ἐλίσυκοι, d rienne (Hécat., *loc. cit.*, fragm. 20). M. d'Arbois de Jubainville remarque qu'Hérodote (VII, 165), en mentionnant les peuples qui fournirent des mer général carthaginois Hamilcar, en Sicile, distingue les Hélisyces des Ligur il pas entendre qu'une partie des peuples du bas Languedoc était formée une autre partie d'Ibères, et une troisième partie, celle qui servit la cause d en Sicile, des Lybico-Hélisyces de *Narba*, ville qui devait peut-être son ori colonie phénicienne?

3. Voy. tome I, p. 238, et notes 1 et 2. On remarquera que ce nom est aussi, puisqu'il est cité par Avienus.

4. Voy. tome I, p. 236-237.

même, ni sur l'île *Phoenice* à l'entrée de Marseille, ni sur les ports *Incarus*[1] (Carry), *Carsici*[2] (Cassis), quoique le suffixe du premier et le préfixe du second fassent songer au mot *karth* (ville) des Phéniciens; ni sur le nom moderne d'*Almanare*[3], « phare, fanal », dans les langues sémitiques, mais qui paraît avoir été donné par les Arabes du moyen âge aux lieux où gisent les ruines d'*Olbia*[4] près de la presqu'île de Giens, — mentionnons du moins le *Sambracitanus sinus* (golfe de Saint-Trópez)[5], dont le vocable latinisé semble évoquer un souvenir phénicien. Mais comment n'être pas convaincu du long séjour que ces peuples ont dû faire sur nos côtes et dans le bas Rhône, lorsque nous voyons le nom d'*ora Lybica* conservé encore, au temps de Pline[6], aux deux petites bouches occidentales du fleuve, celles qui devaient embrasser l'île *Metina*[7] et qui donnaient précisément accès à l'*Heraclea* du Rhône (Saint-Gilles), c'est-à-dire au port fluvial de Melkarth[8]? Enfin Marseille elle-même a caché jusqu'en 1845, dans les fondations de la maison d'Allègre, près de l'ancien cimetière de la Major[9], cette

1. Voy. tome I, p. 191.
2. *Ibid.*, p. 189.
3. *Ibid.*, p. 186.
4. *Ibid.*, *ibid.*
5. *Ibid.*, p. 179. Les variantes données par les manuscrits de l'*Itinéraire maritime* (p. 505) sont : *Samblacitanus*, *Samlacitanus*, *Sabracitanus*, *Sambricitanus*, *Sambraccitanus* et *Sambragitanus*.
6. Pline, III, v (iv), 2 : « *Lybica* appellantur *duo* ejus (*Rhodani*) *ora*, ex his alterum *Hispaniense*, alterum *Metapinum* ». — Voy. tome I, p. 216.
7. Pline, III, xi (v), 3 : « in Rhodani ostio, *Metina.* » — Cf. t. I, p. 216.
8. Voy. tome I, p. 212.
9. Cette inscription célèbre, qui nous offre le règlement du culte à exercer dans un temple érigé sur une terre étrangère, a donné lieu à de nombreux et savants commentaires. M. de Saulcy est le premier qui en ait fait l'objet d'un travail scientifique : *Sur une inscription phénicienne déterrée à Marseille en juin* 1845 (dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2e série, t. XVII, 1re partie. Paris, 1847, p. 310-347. — Dans l'ordre chronologique, vient se placer ensuite : M. Judas, *Étude démonstrative de la langue phénicienne*. Paris, 1847, p. 163, 175. — Puis M. l'abbé Bargès, *Temple de Baal à Marseille, ou grande inscription phénicienne, etc.* Paris, 1847. — M. Movers, *Phönizische Texte*, II : *Das Opferwesender Karthager*. Breslau, 1847. — M. Munk, *Inscription phénicienne de Marseille traduite et commentée* (*Journ. Asiat.*, novembre-décembre 1847, p. 473-532).—Viennent ensuite : M. Ewald, *Ueber die neuentdeckte phönikische Inschrift zu Marseille*. Göttingue, 1849. — M. Judas, *Nouvelle analyse de l'inscription phénicienne de Marseille*. Paris, 1857. — De nouveau :

curieuse inscription phénicienne de vingt et une lignes
provoqué tant de récents travaux, et qui nous fait con
les prescriptions religieuses envoyées, — comme la
sur laquelle elle est gravée [1], — de Carthage, de la
patrie, et dont les caractères ne dénoncent malheureus
qu'une époque assez basse, probablement le IIe siècle
notre ère. Mais si l'inscription de Marseille est postérieur
fondation de la colonie phocéenne, elle prouverait du n
comme les inscriptions analogues trouvées à Athènes
les Phéniciens avaient un comptoir et peut-être leur qu
réservé dans la ville phocéenne. Il nous paraît même vra
blable que l'emplacement de Marseille, si favorable à la
tion d'un port, n'avait pas dû être négligé par eux; c
semblent avoir compris partout que chaque grand fleuve,
la vallée qu'il arrose et le bassin qui l'entoure, devait
ses débouchés, et que les estuaires des fleuves de la
Intérieure, offrant déjà, dans ces temps reculés, les plus sé
obstacles à la navigation, les ports établis aux embouc
devaient être insensiblement remplacés par la création
trepôts et de comptoirs maritimes situés à portée des g
courants fluviaux : c'est ce qui les a décidés sans aucun
à fonder *Barcino* (Barcelone) et *Tarraco*, non sur l'Èbre,
près des bouches de l'Èbre; Carthage et Utique, prè
Bagradas (Medjerdah); *Gades* et *Calpe*, pour command
détroit des Colonnes d'Hercule-Melkarth. Les mêmes motif
dû les porter à interroger la côte marseillaise et à y ét

M. l'abbé Bargès, *Inscription phénicienne de Marseille. Nouvelle interprétation.* 1858. — M. Meier, *Die phönizische Opfertafel von Marseille* (*Zeitschrift de deu Morgenlandischen Gesellschaft*, XIX, 1865, p. 90-115. — Pour la troisième M. l'abbé Bargès, *Inscription phénicienne de Marseille. Nouvelles observations riques de la découverte et description exacte de la pierre, le tout accompagné de iustificatives et d'une planche lithographique.* Paris, 1868. — M. Halévy, *No considérations sur l'inscription de Marseille* (*Journ. Asiat.*, 1868). — Enfin Sch *Die Opfertafel von Marseille* (*Die Phöniziche Sprache*, p. 237-247).

1. Cette pierre est un calcaire dolomitique, qui n'a aucun rapport avec ceu fournissent les environs de Marseille. Elle y a donc été apportée. Une autre inscr analogue et gravée sur une pierre absolument semblable, a été découverte à Car en 1865 et donnée par Mme Cornu à la Bibliothèque nationale. Elle est conserv Cabinet de France.



MONACO

ANCIEN PORT PHÉNICIEN DE *MELKARTH-SEUL*. — *PORTUS HERCULIS MONOECI* DES GRECS ET DES ROMAINS.

Heraclea · Caccabaria, pour suppléer l'*Heraclea* située sur le delta du Rhône, alors en formation, et peut-être même le port *Lacydon* sur l'emplacement où s'éleva plus tard Marseille. Le *Portus Veneris* (Port-Vendres) dut suppléer, de même, *Ruscino* (du phénicien *Rusukmo*[1], Castel-Roussillon) ensablé déjà par les apports du Tet (*Tichis*) et du Tech (*Tetum* ou *Ruscino*, portant le même nom que la ville). Tout cela s'accorde d'ailleurs avec les souvenirs de la lutte soutenue par les colons grecs contre les flottes de Carthage au VIe et au Ve siècle[2], et par les légendes hellénisées de Melkarth, partout présent sur la terre liguro-grecque : dans les deux *Heraclea*, dans les bouches *Lybiques* du Rhône, dans les *Campi lapidei*, témoins de sa lutte contre les *Ligures*, dans la voie *Herculea* conduisant au premier *portus Herculis* (Villefranche)[3] et, un peu plus loin, au second, le port d'Hercule *Monoecus* (Melkarth seul). Ainsi même au delà du Var se retrouve le souvenir des dieux de Carthage, et surtout de Melkarth. Les côtes de l'Océan ont dû recevoir aussi des comptoirs phéniciens, et *Corbilo* (que les découvertes toutes récentes de M. Kerviller nous invitent à porter à Saint-Nazaire, et non plus à Bêlon, où nous l'avions placé) est peut-être un de ces comptoirs[4]. Mais, si la navigation d'Himilcon[5] nous permet de croire que les Carthaginois ont visité ces côtes, comme les navires de Hannon ont colonisé celles de l'Afrique, nous n'avons aucun nom à citer avec certitude, et la prétendue inscription de Guérande est fausse[6]. Il n'en est pas de même des rivages de la Méditerranée; et il n'est pas impossible de

1. Cf. Tite-Live, XXX, 10. Petit port à l'orient de Carthage et dans le *submoenium* de cette ville : « Carthaginienses... navigatione absumpto sub occasum solis in portum — *Rusucmona* Afri vocant — classe appulere. »

2. Justin, XLIII, 5. — Thucydide, I, 13. — Strabon, IV, I, 5. Dans ce passage, Strabon ne nomme pas les Carthaginois, mais il les désigne assez clairement en parlant des dépouilles enlevées par les Marseillais à ceux « qui leur disputaient l'empire des mers ».

3. Ptolémée (III, I, 2) distingue, à l'est de Nice : 1° Ἡρακλέους λιμήν (Villefranche); 2° Μονοίκου λιμήν (Monaco).

4. Voy. tome I, p. 289.

5. Festus Avienus, *Ora marit.*, passim.

6. Voy. tome I, p. 289, où nous en avions parlé sans nous être suffisamment renseigné.

découvrir, pour qui sait lire les noms géographiques, que, si la Phénicie a été méconnue, parce qu'elle avait été proscrite et hellénisée, son empreinte est encore reconnaissable sur nos rivages maritimes après vingt-quatre siècles de silence et d'oubli. (Voy. pl. II et IV.)

§ 5. — LES GRECS.

Dès que les Grecs apparaissent sur les côtes lointaines de l'Occident, dès qu'ils prennent vie dans les temps anciens de l'histoire, tout s'anime et s'embellit, — comme le rivage accidenté de la Provence s'éveille et se colore aux premiers feux du jour. C'est le « *post tenebras lux* » de notre pays. On s'accorde généralement à dater ce grand événement de la XLVe olympiade, c'est-à-dire de l'an 600 avant notre ère. Mais Solin commet une erreur évidente lorsqu'il fait coïncider le départ des Phocéens de l'Asie Mineure avec la conquête de l'Ionie par les Perses[1]. Selon Tite-Live[2] et Justin[3], c'est sous le règne de Tarquin l'Ancien, à Rome, que Marseille aurait été fondée. Or le règne du premier Tarquin est compris entre les années 615 et 578 avant J. C. D'après Eusèbe, ce serait vers 597 (ou 592 suivant d'autres manuscrits). Timée dit que cette fondation est de cent vingt ans antérieure à la bataille de Salamine (480)[4], ce qui donne exactement l'an 600, comme pour Solin. On a expliqué l'écart chronologique de ce dernier en supposant qu'il y avait eu deux colonies successives de Phocéens, et que la

1. II, 52, p. 47 de l'édit. Mommsen : « per Ligurum oram... in qua Phocaeenses quondam fugati, Persarum adventus *Massiliam* urbem, olympiade XLV^a, condiderunt. »

2. V, 34 : « Prisco Tarquinio Romae regnante... adlatum est advenas quaerentes agrum ab *Salluviorum* gente oppugnari. *Massilienses* erant *ii*, navibus a Phocaea profecti. »

3. XLIII, 3 : « temporibus Tarquinii regis, ex Asia Phocaeensium juventus, ostio Tiberis invecta, amicitiam cum Romanis junxit : inde in ultimos Galliae sinus navibus provecta, *Massiliam* inter Ligures et feras gentes Gallorum condidit. »

4. Voyez, dans le Pseudo-Scymnus, *Orb. descript.*, vers 208 et suiv., le passage que nous traduisons ainsi : « Vient ensuite Marseille, très-grande ville, colonie des Phocéens, qui la fondèrent en Ligurie, à ce qu'on rapporte, cent vingt ans avant la bataille de Salamine. C'est ainsi, du moins, que Timée parle de cette fondation. »

seconde serait venue retrouver les émigrants de l'an 600, à l'occasion de la conquête de l'Ionie par les Perses, c'est-à-dire après les victoires de Cyrus[1].

Tout le monde connaît la légende ingénieuse et aimable qui nous représente l'un des deux chefs de la colonie grecque, Protis[2], surnommé sans doute plus tard Euxénus, arrivant chez Nannus, roi des *Segobrigii*[3], lui demandant son amitié et des terres pour y fonder un port, et recevant de sa fille, Gyptis ou Petta (appelée en grec Aristoxène[4]), la coupe du festin qu'elle devait offrir à celui qu'elle favorisait entre tous de son choix. On se rappelle comment Comanus, fils et successeur de Nannus, alarmé des accroissements rapides de Marseille, touché de l'apologue très-grec de « la lice et sa compagne », que lui aurait raconté un Ségobrige, — plus lettré sans doute que les autres Ségobriges, — aurait, à l'occasion de la solennité des *Floralia*, envoyé dans la nouvelle ville des hommes déterminés, tandis que d'autres Ligures s'y introduisaient, cachés dans des chariots couverts de branchages, son armée étant d'ailleurs sur pied dans la montagne voisine; comment toute cette trame fut découverte par une Ligurienne, parente du roi, et qui aimait un Grec; comment enfin le complot fut noyé dans le sang de Comanus et de ses sujets[5]. Selon Tite-Live, c'est contre les *Salluvii* que les Marseillais auraient été en guerre. Les Gaulois de Bellovèse, qui se disposaient à passer en Italie, auraient été leurs alliés[6].

Hérodote nous montre les Phocéens d'Asie assiégés par Harpagus, abandonnant tous leur ville pour échapper à la servitude et faisant voile vers Chios, puis vers *Cyrne* (la Corse), où, vingt ans auparavant, leurs compatriotes avaient fondé *Alalia*

1 Voy., dans Herzog (*Gall. Narbon.* p. 10, note 37), la savante discussion touchant cette question chronologique et l'indication bibliographique des auteurs modernes qui s'en sont occupés.
2. Athénée, XIII, 5.
3. Plutarque, *Solon*, 2; — cf. Justin, XLIII, 4.
4. Voy. plus haut, tome II, p. 71, et note 6.
5. Justin, XLIII, 4. — Athénée, XIII, 5.
6. V, 34.

(*Aleria*), et où ils auraient séjourné cinq ans avec ceux-ci auraient remporté une victoire navale sur la flotte com des Étrusques et des Carthaginois; se seraient rendus ensu Étrurie et dans le Bruttium[1], d'où ils seraient allés fon colonie de *Velia*, au sud de *Posidonia* (*Paestum*). Mais Hé ne dit rien de la fondation de Marseille.

L'historien syracusain Antiochus, qui vivait en 440 notre ère, raconte qu'au temps où Harpagus, général de C s'empara de Phocée, les habitants s'embarquèrent avec familles, et arrivèrent d'abord en Corse sous la condui Créontiade, puis ensuite à Marseille, d'où, étant repouss allèrent à Élée (*Velia*)[2].

Strabon, qui nous fait connaître la tradition sicilienne vient de lire, rapporte, de son côté, d'après la version des seillais, que leurs ancêtres, en abandonnant Phocée, pour à un oracle, se seraient rendus d'abord à Éphèse, aur demandé des ordres à Diane, et qu'Aristarché, une des trones les plus vénérées du temple, après leur avoir ord d'emporter une des images de la déesse, se serait embar avec eux, et que ceux-ci ayant fondé la colonie de Mar et le temple de Diane d'Éphèse, ou l'*Ephesium*, cette Arist en serait devenue la prêtresse; il ajoute que, dans toute colonies fondées ensuite par les Marseillais, le même et des images semblables furent établis[3].

Ammien Marcellin, reprenant et poursuivant le récit d rodote, nous représente les colons de Phocée comme di en « deux corps, dont l'un aurait fondé *Velia* en Lucan l'autre Marseille en Viennoise (*sic*)[4] ».

Tous ces récits ne sont pas aussi contradictoires qu'i paraissent. La prise de Phocée par Harpagus est de avant J. C. C'est donc peu de temps après que *Velia* et M seille auraient reçu la grande colonie; mais ces colons n

1. *Clio*, I, 164-167.
2. Citation d'Antiochus par Strabon, VI, I, 1.
3. Strabon, IV, I, 4.
4. XV, IX, 7.

raient pas été les premiers, et cinquante-huit ans avant la prise de Phocée, le premier départ d'Asie Mineure aurait eu lieu, et le premier établissement grec sur les côtes de notre pays aurait été fondé vers l'an 600. *Aleria* de Corse aurait dû son existence à une autre colonie établie en cette île, vingt ans avant la prise de Phocée et trente-huit ans après la fondation de Marseille; enfin les deux villes grecques auraient reçu un accroissement considérable par suite de l'arrivée des nouveaux colons sous la conduite d'Aristarché.

Marseille dut s'assurer d'abord le pays où elle avait fondé et étendu sa puissance par de grandes guerres sur la terre ferme contre les Ligures et les Gaulois[1]; puis elle eut bientôt à disputer le commerce du pays[2] et l'empire des mers d'Occident aux Lybi-Phéniciens de Carthage, « à l'occasion d'un conflit qui aurait éclaté entre quelques barques de pêche, » ce qui engendra des luttes où elle eut toujours l'avantage, et à l'issue desquelles elle accorda la paix à ses rivaux[3]. Thucydide, qui écrivait, comme on sait, pendant la seconde moitié du ve siècle, mentionne une de ces victoires de Marseille sur Carthage[4]. Pausanias parle de la statue de bronze de Minerve Pronoée, déposée par les Marseillais dans le temple de cette déesse à Delphes, à la suite d'avantages signalés sur leurs ennemis[5]; et Strabon rappelle les riches dépouilles qui se trouvaient dans la citadelle de la colonie phocéenne, « fruit des victoires remportées, à diverses époques, par les flottes marseillaises sur ceux qui leur disputaient injustement (*sic*) le domaine de la mer[6] ». Mela admire, avec raison, que Marseille se soit établie aussi facilement parmi des nations barbares, qui n'avaient aucun point de ressemblance avec elle, et y ait conservé ses usages intacts[7].

1. Voy. le paragraphe précédent, p. 61.
2. Justin, XLIII, 5: « magna illis cum *Liguribus*, magna cum *Gallis* fuere bella. »
3. Id., *ibid.*
4. I, 13.
5. X, VIII, 6.
6. Strabon, IV, I, 5.
7. II, V. — Tite-Live dit au contraire, mais, il est vrai, dans le discours qu'il prête au consul Manlius, dans la guerre de Galatie, en Asie Mineure: « *Massilia*, inter

Une fois débarrassée de voisins hostiles et de rivaux j‹ après avoir propagé son esprit, sa religion et son com: sur le rivage maritime de notre pays par un cordon de co sorties de son sein, depuis le cap *Aphrodisium* jusqu'au *Herculis Monoeci* (voy. plus bas), Marseille résolut d'ét plus loin ses relations commerciales et de fonder des com] sur la côte d'Espagne, où elle rencontra ses anciens concur maîtres du pays. On a exagéré, sans aucun doute, la gravi contre-coup porté à la Tyr occidentale par la destruction capitale des Sémites, en 330, et par la fondation d'Alexand qui confisqua au profit de la Grèce la prépondérance comı ciale de la Phénicie. Carthage ne dut le ressentir que fa ment; il est même probable qu'elle ne tarda pas à en prof car elle était depuis trop longtemps en possession d'un s‹ dont les Phocéens ne pouvaient s'emparer en un jour ni m en un siècle : celui de la connaissance approfondie des situés hors du centre d'action et des horizons bornés d marine hellénique. C'est vers ce temps qu'elle dut précisém fortifier ses comptoirs océaniens et s'en créer de nouveaux ‹ des régions lointaines. Voyant la Méditerranée lui échap] elle prit plus résolument son essor au delà des Colonnes d'H cule-Melkarth, et Hannon vers le sud, Himilcon vers le nord l'un pénétrant bien au delà du Sénégal et du cap Vert, distribu sur des rivages inhospitaliers et inconnus de véritables essa de colons embarqués à Carthage sur les grands vaisseaux *Cothon*, porteurs de 500 colons chacun [2], — l'autre s'avanç

Gallos sita, traxit aliquantum ab accolis animorum (XXXIII, 17). » Mais il corrig jugement (XXXVII, 54) dans le discours qu'il prête aux Rhodiens : « *Massilienses*, q si natura insita velut ingenio terrae vinci posset, jampridem efferassent tot indom circumfusae gentes, in eo honore, in ea merito dignitate audimus apud vos esse, ‹ medium umbilicum Graeciae incolerent. Non enim sonum modo linguae, vestitum et habitum, sed ante omnia mores et leges et ingenium sincerum integrumque a ‹ tagione accolarum servarunt. »

1. Montesquieu, *Grandeur et Décadence*, chap. IV.

2. Voy. le Périple de Hannon, traduit, comme on sait, par un Grec qui a dû lai échapper quelques méprises, monument capital pour l'histoire de la géographie, q fourni matière à tant de controverses scientifiques, mais dont l'authenticité ne sau être mise en doute par les hommes vraiment au courant des études géographiqu

le long des côtes de l'Espagne et de la Gaule jusque dans les parages de la Bretagne et de l'Hibernie, et naviguant peut-être sur les flots extrêmes de la mer Germanique[1]. On ne voit pas que jamais les Grecs de Marseille aient été en mesure de lutter avec les Phéniciens sur les marchés et dans les mines de l'Espagne, et ce pays a dû rester carthaginois tant qu'a duré Carthage. Après la chute de cette ville, son influence et le mouvement qu'elle avait créé lui survécurent : *Gades* en hérita, bien plus que les rares comptoirs marseillais de la côte orientale. Cependant les grandes entreprises d'exploration et de colonisations océaniennes furent un stimulant pour Marseille, qui confia la direction d'une reconnaissance géographique — dans les parages maritimes de la Gaule et de la Bretagne, jusqu'aux régions dites hyperboréennes — à Euthymène et à l'illustre Pythéas, le grand géographe-astronome dont les procédés scientifiques pour la mesure du méridien et la détermination des latitudes ont devancé ceux d'Ératosthène[2]. L'époque de Pythéas marque, sans aucun doute, l'apogée de la république phocéenne. Les voyages et les travaux de ce savant suffiraient seuls à caractériser l'état florissant de cette sentinelle perdue de la civilisation grecque en Occident.

Quant aux guerres que Marseille eut à soutenir contre les peuples voisins, Ligures et Gaulois, elles durent être longues et difficiles, car elles contraignirent les colons grecs à entretenir une armée et à conserver cet appareil militaire qui la détournait de ses voies et grevait un budget qu'elle devait assurément souhaiter de consacrer en entier au développement de sa puissance maritime. Un seul auteur nous parle de ces guerres : c'est Justin, qui en place la date vers l'an 400 avant notre ère ; malheureusement son récit ressemble fort à une légende[3].

Voy. *Geogr. minores*, édit. Müller-Didot, t. I; *Prolegomena*, p. XVIII-XXXIII, et texte avec variantes, et notes, p. 1-14.

1. Festus Aviénus, *Ora marit.*, vers 117 et suiv.; 383 et suiv.

2. Voy. Strabon, II, I, 12-10, IV, 1 et suiv., V, 8; III, IV, 4; IV, II, 1; VII, III, 1, etc.; cf. Müllenhoff, *Deutsche Altertumkunde*, p. 211-494.

3. XLIII, 5. « Lorsque Marseille, dit-il, était florissante par la renommée de ses hauts

En parlant bientôt des colonies de Marseille, nous en prendrons occasion de rechercher quelle avait pu être la plus grande extension de son domaine dans l'intérieur du pays ; mais nous pouvons dire dès à présent que le souvenir et peut-être même l'étendue réelle de ce domaine se retrouvent encore indiqués sur la partie la plus ancienne, c'est-à-dire sur celle qui fait le fonds primitif, de la Table de Peutinger, où l'on voit, à la



gauche du Rhône, et au-dessus du nom de la colonie phocéenne[1], cette curieuse indication : **Gretia**, — une de celles qui ont dû être empruntées à l'*Orbis pictus* du portique de Polla[2]. Elle atteste que Marseille avait étendu sa domination sur une partie de la basse Provence. L'époque de sa grande prospérité

faits, l'abondance de ses richesses et l'imposant appareil de ses forces, les peuples voisins accoururent tout à coup pour détruire jusqu'à son nom, comme s'il se fût agi d'éteindre un incendie. Ils donnèrent, d'un consentement unanime, le commandement de l'armée à l'un de leurs chefs, *Catumandus* (ou *Caramaudus*), qui vint mettre le siége devant Marseille avec une grande armée composée de soldats d'élite. Soit effet de son imagination, soit supercherie des Marseillais, Caramaudus, épouvanté pendant son sommeil par l'apparition d'une femme terrible d'aspect qui se disait déesse, fit de lui-même la paix avec les Marseillais, et, ayant demandé à pénétrer dans la ville pour qu'il lui fût permis d'adorer leurs dieux, à l'instant où il pénétrait dans la citadelle de Minerve, il aperçut sous les portiques la statue de la déesse qui lui était apparue pendant son sommeil, et il s'écria : « C'est elle, c'est bien elle qui m'avait frappé d'épouvante en m'ordonnant de lever le siége. » Il offrit à Minerve un collier d'or, et fit une alliance perpétuelle avec Marseille. » — Le nom du roi *Catumandus* ou *Caramaudus* se retrouve dans le provençal *Garaumaudo*, sorte de croquemitaine dont on fait peur aux enfants (*Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. I, p. 26, note 1).

1. Segm. II, A, 2.

2. Voy. le texte in-f°, p. 67, col. 2, et la *Gaule d'après la Table de Peutinger*, Introduction, p. XXIX.

date surtout des guerres que Rome eut à soutenir contre les Étrusques; mais elle paraît avoir quelque peu baissé après la ruine de Carthage, événement qui semblait au contraire devoir assurer sa prépondérance. Marseille, si bien servie par les Romains en toutes circonstances, s'est maintenue bien plus longtemps que les colonies, non moins riches et non moins peuplées, de la Grande Grèce, dont la décadence avait précédé la conquête romaine; on peut dire de Marseille qu'elle a toujours duré, mais avec des périodes d'affaiblissement, car il est évident que les Ligures et les Gaulois, sans cesser de convoiter ses immenses richesses, cessèrent de craindre ses armes, et qu'elle en fut réduite à implorer le secours de Rome, qui s'empressa de le lui accorder, car elle avait à la fois besoin d'elle, du pays de ses ennemis et de la possession d'une route ouverte entre l'Italie et l'Espagne. L'alliance de Rome et de Marseille fut toujours très-étroite et très-solide, leurs ambitions ne pouvant jamais se rencontrer, et leurs intérêts devant toujours se confondre. Sans exagérer l'importance des récits de Justin à cet égard, il faut se rappeler que Trogue Pompée, dont il n'a été que l'abréviateur, était originaire du pays des Voconces[1], très-voisin de Marseille, et que cet historien ne pouvait manquer d'être fort au courant de l'histoire et des traditions de la colonie phocéenne. Nous croyons toutefois qu'il faut faire bon marché de cette souscription des Marseillais en faveur de Rome assiégée par les Gaulois en 390, de la rançon en partie payée par eux et du deuil que ces bons alliés auraient porté en apprenant la douloureuse extrémité du Capitole; cette tradition peut aller avec celle qui fait remonter cette grande amitié jusqu'au règne de Tarquin l'Ancien[2]. On voit trop clairement le motif qui a donné naissance à ces récits imaginaires dont les Romains n'étaient pas dupes, mais qu'il entrait dans leurs vues de laisser

1. Justin, XLIII, 5 : « in postremo libro; Trogus majores suos a Vocontiis originem ducere, avum suum Trogum Pompeium, Sertoriano bello, civitatem a Cn. Pompeio percepisse dicit. »
2. Id., *ibid.*, 3.

croire. Quant à la statue de la Diane de l'Aventin faite s modèle de la Diane de Marseille, et dont Strabon parle co d'un témoignage de cette même amitié[1], elle existait d temps, il l'avait vue et nous devons le croire. Il n'es douteux, d'ailleurs, que « Marseille n'ait été secourable Romains dans bien des circonstances critiques[2] » ; il est r facile de les rappeler, car elles sont aussi connues qu passage d'Hannibal dans la Gaule en 219, que la bataille en 102, et, en remontant plus haut, que l'antagonisme v rieux de la ville grecque contre Carthage. Ces circonstance certainement dû contribuer à resserrer les liens d'une a qui fut soigneusement entretenue par les magistrats des républiques, attendu qu'elle avait une cause permanen toujours efficace. Les Marseillais étaient les « commis naires » de Rome pour tous les produits de la Gaule et Bretagne. Nous avons vu plus haut[3] quels étaient les duits naturels de la Gaule; l'industrie locale en tran mait déjà une partie à ces âges reculés. C'était don commerce d'exportation qui amenait, de Marseille à Ostie marchandises brutes et manufacturées de toute la Gaule ; pays devait fournir des quantités considérables de peau de minerai de cuivre[4]. Le port phocéen était en outre le de transit nécessaire de l'étain de la Cornouaille et des C térides[5], et l'on sait quel usage on fit de tout temps, à R du bronze, dans la composition duquel l'étain entrait pou dixième et le cuivre pour neuf dixièmes. Rome fut donc u principaux débouchés du port de Marseille. D'autre part que les Romains s'occupèrent de l'Espagne et commencèr envoyer des armées dans cette direction, on comprend sans p

1. IV, I, 5.
2. Ammien Marcellin, XV, XI, 14 : « *Massilia*..., cujus societate et viribus, in minibus arduis, fultam aliquoties legimus Romam. »
3. Tome I, p. 409-475.
4. Voy. tome I, p. 40) et suiv.
5. Strabon, III, II, 9 : τὸν δὲ κασσίτερον... ἐκ τῶν Βρεττανικῶν δὲ εἰς τὴν Μασσαλίων ζεσθαι.

de quelle utilité leur fut l'alliance de Marseille, pour les armements, les approvisionnements, la construction des navires, le stationnement et le refuge d'un bon port, bien fortifié, sur ces côtes inhospitalières; sans parler de la sécurité et de l'entretien de la vieille route *Herculea*, qui suivait le rivage ou s'engageait dans les défilés de l'Esterel et des montagnes des Maures pour se rendre de Nice à Narbonne et au delà. Les colonies grecques de ces parages durent recevoir de la mère patrie les ordres les plus formels à l'égard de cette protection de la viabilité offerte aux légions. Marseille, de son côté, tirait de l'amitié des Romains un grand prestige et un sérieux appui vis-à-vis des Gaulois et des pirates de la Ligurie qui troublaient la tranquillité des mers [1]. On apprit, dès le milieu du IIe siècle, qu'offenser Marseille, c'était provoquer Rome, et il était de la politique du Sénat de défendre ses alliés tant qu'on les lui jugeait nécessaires; il ne lui déplaisait même pas qu'on estimât son appui intéressé ; en agissant ainsi, Rome travaillait pour elle. Bien choisir ses alliés était un art où elle excellait, et où elle fit parfois preuve de génie politique. Ce choix fait, elle savait parfaitement qu'elle ne pouvait se déjuger sans dommage pour elle-même ; elle estimait que l'abandon des alliances était la marque, ou d'un défaut de jugement, ou d'un manque de fermeté, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus propre à hâter la décadence des républiques; car la politique égoïste, qui était celle de Rome, a toujours pour premier soin de faire entendre qu'elle défendra des amis utiles, et parce qu'ils lui sont utiles. La confiance réciproque se mesure au sentiment de cette mutuelle utilité. « Mon intérêt vous répond de moi [2] », a été le dernier mot de la sage politique dans tous les temps, à la condition que les hommes seront d'autant plus dévoués à la chose publique que les États se montreront plus égoïstes. Ce sont ces deux forces unies qui gagnent les grandes parties; mais la chevalerie des chefs,

1. Tite-Live, XL, 25-34.
2. Beaumarchais.

qui n'est que le déguisement de l'orgueil personnel, mène infailliblement gouvernants et gouvernés à la ruine. Aussi les Romains, qui ont beaucoup pratiqué l'héroïsme discipliné, ont-ils ignoré la chevalerie politique. Marseille, qui parlait à la fois grec, latin et gaulois[1], toute à son commerce, — Rome toute à l'accroissement de sa puissance, — ont donc été liées éternellement l'une à l'autre, parce que la solidité de leur amitié était garantie par la dissemblance et la perpétuité de leurs intérêts[2]. On ne voit même pas que le nuage qui s'éleva plus tard entre la ville pompéienne et César, devenu maître du monde, ait été capable de rompre des liens aussi forts et de compromettre l'autonomie, unique dans l'Occident romanisé, de la république phocéenne. La constitution de Marseille, qui avait attiré l'attention d'Aristote, était remarquablement appropriée à la nature de sa puissance toute commerciale. C'est cet accord entre son organisation et ses besoins qui lui donna la durée et lui assura la paix intérieure, sans laquelle il n'y a pas de prospérité pour les villes vivant de négoce. Cette constitution, qui a excité une si générale admiration[3], était d'abord exclusivement oligarchique[4]; puis, sans jamais cesser de l'être, elle fit insensiblement une plus large place à tous ceux qui participaient par leur fortune et leur activité à la prospérité publique. « Elle était gouvernée par un conseil de six cents membres perpétuels appelés les *timouchi* (honorables), présidés par *quinze* magistrats chargés de l'administration de la République. Dans ce collége des Quinze, *trois*

1. Varron, cité par saint Jérôme, *Commentar. in Epistol. ad Galatas*, chap. III.

2. Florus, *Bellum Allobrog.*, éd. O. Jahn, p. 56 : « fidissima atque amicissima civitas *Massilia.* » — Cf. Cicéron, *pro Fonteio*, 14 (34) : « fidelissimi socii ». — *Philipp.*. XIII, 15 (32) : « Reipublicae semper fuit amicissima. »

3. Aristote, deux fragments rapportés par Athénée, et *Polit.*, V, 6; VI, 4. — Justin, XLIII, 4. — Tite-Live, XXXVII, 54; — Cicéron, *De Rep.*, I, 27 et suiv.; *pro Flacco*, 26, 63, etc. — Strabon, IV, I, 5. — César, *De bello civili*, I, 35. — Valère Maxime, II, 6-9.

4. Aristote (*De Republ.*, V, 6) dit que ce furent ceux d'entre les riches qui ne participaient pas aux honneurs qui mirent fin à l'oligarchie; et il ajoute (VI, 7) que l'on faisait le partage de ceux qui étaient dignes de gouverner l'État et de ceux qui étaient écartés des fonctions publiques : κρίσιν ποιουμένους τῶν ἀξίων τῶν ἐν τῷ πολιτεύματι, καὶ τῶν ἔξωθεν.

avaient surtout le pouvoir exécutif. On ne pouvait prétendre à la dignité de *timouchus* si l'on n'avait une postérité assurée et si l'on ne comptait pas parmi les citoyens depuis trois générations au moins. Les antiques lois ioniennes, auxquelles la constitution était empruntée, se trouvaient exposées en public[1]. » Le pouvoir judiciaire, au criminel, était confié aux *timouchi*[2]. Nous voyons un magistrat prévaricateur, Ménécrate, condamné par eux à la perte de ses biens et déclaré infâme[3].

Mais c'était surtout la sévérité des lois et des mœurs des Marseillais qui était devenue proverbiale déjà au temps de Plaute[4]. « Je ne vous oublierai pas, Marseille, s'écrie Cicéron, vous dont les mœurs et les solides vertus sont au-dessus de tout ce qu'on voit, non-seulement chez les autres Grecs, mais chez tous les peuples de l'univers ; vous dont la République..., placée à l'extrémité du monde, entourée de nations gauloises, battue, pour ainsi parler, par les flots de la barbarie, est si bien gouvernée par la prudence de son conseil d'*optimates*, qu'il est plus facile de louer que d'imiter ses institutions[5]... » Prenons garde toutefois que c'est l'avocat qui parle ici, et que les Marseillais étaient favorables à son client. Mais cette gravité de mœurs, cette austère fidélité aux anciennes lois sont vantées aussi par Valère Maxime : il n'était pas même permis aux mimes, dit-il, de représenter sur les théâtres de Marseille rien qui pût porter atteinte au respect des mœurs ; la mendicité était interdite, et surtout celle qui se couvre du manteau de la religion pour exploiter la crédulité publique, — et si Marseille a fait cela, elle se montra supérieure, et à Rome elle-même pendant ses plus beaux temps, et à bien des États modernes. On rapporte, dit le même écrivain, que, depuis la fondation de la colonie, le glaive destiné au châtiment des coupables était tellement rongé

1 Strabon, IV, I, 5.
2. Valère Maxime, II, 6.
3. Lucien, *Amicitia*.
4. *Casina*, act. V, sc. IV, v. 1 :
« Ubi tu es qui colere mores Massilienses postulas? »
5. *Pro Valerio Flacco*, 26 (63).

par la rouille, qu'il eût été impropre à l'usage auquel il était destiné. Les funérailles y étaient célébrées sans lamentations et sans gémissements publics, et un repas funèbre terminait seul la cérémonie. Personne ne pouvait entrer armé dans la ville[1]. Une loi interdisait aux femmes l'usage du vin[2]. On retrouve les tendances aristocratiques de la société marseillaise dans les lois qui donnaient pouvoir au maître, après la *manumissio* de l'affranchissement, de ressaisir son ancien esclave jusqu'à trois fois. Parmi ce concert d'éloges s'élève cependant la voix d'Athénée, qui représente les Marseillais comme «peu propres à la guerre et efféminés par suite de la mollesse qui leur était naturelle et des vices honteux auxquels ils s'abandonnaient[3] ». Il est vrai qu'Athénée, qui rapporte d'ordinaire touchant la Gaule des témoignages fort anciens, parle ici en son nom; or il vivait au temps de Marc-Aurèle, c'est-à-dire à une époque où la ville grecque était en pleine décadence.

La gloire des anciennes écoles d'où étaient sortis des savants comme Pythéas survécut à la période brillante de cette «*magistra studiorum*[4] »; elles furent certainement aussi florissantes après qu'avant l'arrivée des Romains, car Strabon pouvait dire, au Ier siècle : « Cette ville, naguère encore l'école des Barbares, et qui communiquait aux Gaulois le goût des lettres grecques, au point que ces peuples rédigeaient leurs contrats en cette langue, engage aujourd'hui les plus illustres Romains à préférer, pour leur instruction, le voyage de Marseille à celui d'Athènes[5]. »

Massilia, Μασσαλία, en provençal *Marsillo*, nom dont on n'est pas parvenu à donner une étymologie raisonnable[6], avait été

1. Valère Maxime, II, 6.
2. Élien, *Var. hist.*, II, 19; — cf. Athénée, X, 8.
3. XII, 5.
4. Tacite, *Agricola*, 4.
5. IV, I, 5.
6. Voy. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, II, p. 207. Celle qu'en donne Eustathe (*Comment. ad Dionys. Perieg.*, v. 75) n'est pas plus satisfaisante : il fait venir le nom de Μασσαλία de μάσσαι, qui, en éolien, signifie « attacher », et de ἁλιεῦ, pêcheur.

bâtie sur un terrain pierreux, à quelque distance de l'embouchure [la plus orientale] du Rhône, dans un golfe écarté, angle véritable formé par la mer[1]; son port était situé au sud, au pied d'un rocher en amphithéâtre, entouré, comme la ville entière, de fortes murailles; son étendue était considérable. Dans la citadelle était l'*Ephesium*, temple de Diane, et celui d'Apollon Delphien, sorte d'*Ionium* pour tous les Grecs de la contrée[2] (pl. III). Le port, avec sa rade, portait le nom de *Lacydon*[3]. Marseille était entourée par la mer de trois côtés, et n'était accessible par terre que d'un seul; de ce côté était la citadelle, protégée par une vallée profonde[4]. C'est par ignorance des lieux que Gossellin[5], longtemps après Isaac Vossius, a placé la ville ancienne au cap Croisette, où il n'existe ni havre, ni ruines. Le port de la colonie de Phocée était au midi de la ville, ayant son entrée entre les deux points où s'élèvent les forts Saint-Jean et Saint-Nicolas, c'est-à-dire qu'il se trouvait dans le grand bassin actuel sur lequel s'ouvre la Canebière[6]. La ville était tout entière au nord du port. Elle devait avoir 1200 mètres environ sur son côté sud : le côté est s'étendait sans doute depuis l'angle formé par le Cours et la Canebière jusqu'à la porte d'Aix (ou de la Joliette), soit 700 mètres; au nord, la petite base du trapèze que couvrait la ville grecque devait gagner la mer en partant de la porte d'Aix[7]. Elle était limitée par un ravin (vallon de la Joliette), qui la séparait des collines de même nom et de celle de l'ancien lazaret, aujourd'hui rasée. L'entrée du port actuel forme un goulet étroit de 100 mètres environ, entre deux rochers où viennent aboutir

1. Justin, XLIII, 3.
2. Strabon, IV, I, 4.
3. Méla, II, v. 3; — cf. t. I, p. 191.
4. César, *De bello civ.*, II, 1.
5. Dans ses *Commentaires à la traduction française de Strabon*, t. II, p. 9, note 3.
6. Voy. sur la topographie historique de Marseille le travail récent de M. Ed. Rouby, dont un extrait a été publié dans le *Bulletin de la Soc. de géographie*, septembre 1873, 6e série, t. VI, p. 225-248, avec 2 cartes. Nous avons emprunté à ce travail, intitulé : *Le sol de Marseille au temps de César*, une partie de notre résumé, et la disposition générale du plan, et les courbes horizontales dans notre planche III.
7. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, II, p. 208 et suiv

les extrémités de deux chaînes qui se recourbent en contraire. Le bassin du *Lacydon* est entouré d'une ceir presque circulaire, offrant trois dépressions : celle de la p d'Aix au nord; le col de la Madeleine à l'est (route de gnoles), et la porte de Rome, au sud (route de Toulon) point le plus élevé de cette ceinture circulaire est Notre-D de la Garde, au sud (140 mètres); de l'est à l'ouest, la co de Saint-Charles, près de l'embarcadère du chemin de fe Paris (54 mètres). Trois collines étaient entièrement comp dans l'enceinte : la butte des Carmes (38 m.), la butte Moulins (49 m.), et la butte Saint-Laurent (24 m.), à laq se rattache le fort Saint-Jean, en face du fort Saint-Nic bâti en 1666. Ce quartier de Marseille porte encore le populaire de « Vieille Ville ». Le quatrième côté du tra était formé par l'ancien rivage, aujourd'hui creusé par la entre l'anse de la Joliette et le fort Saint-Jean.

La mer a certainement entamé le rivage au nord de défense moderne. M. le commandant Rouby a pu const dans son récent travail, d'après les recherches faites les histoires locales et dans divers dépôts, que les mura de la ville à l'ouest avaient été souvent menacées par le flot 1667, par exemple. Ces envahissements étaient signalés côté de la *Major*[1] ou de la cathédrale (c'est là qu'a été t vée la fameuse inscription phénicienne); l'ancienne rout Marseille aux Martigues a disparu sous les eaux. M. le c mandant Rouby évalue à 200 ou à 250 mètres le progrè la mer sur la terre, depuis César[2]; nous y reviendrons bas. C'est à peu près dans les mêmes proportions que son ac s'est exercée sur toute la côte de Provence exposée au sud-o et sur les points qui ne sont pas protégés par les reliefs abr et la composition géologique plus ou moins résistante du riv

1. Voy. Rouby, *op. cit.*—Cf. Lautard, *Lettres archéol. sur Marseille*, 1844.—Au Fabre, ***Rues de Marseille.*** — Boudin, ***Hist. de Marseille.*** — Grosson, ***Recueil des quités et monuments de la ville de Marseille***; — et surtout Martin, travail inséré le tome VII des ***Mém. de l'Acad. de Marseille***, 1808.

2. *Loc. cit.*, p. 234.

Il est probable, par contre, que le vallon ou ravin de la Joliette était plus profond autrefois, et que les dépôts des sables et le sol superficiel détaché par les pluies de cet hémicycle de hauteurs ont dû combler l'ancien golfe sur ce point. En jetant les yeux sur la planche (voy. pl. III), on se convaincra sans peine de l'exactitude des descriptions de Festus Aviénus, de César et de Denys le Périégète. Le premier dit que Marseille était « une presqu'île[1] » ; le second, que la mer l'entourait de trois côtés sur quatre[2], et le troisième nous apprend que ce port était

1. *Ora. marit.*, v. 694 jusqu'à la fin : « Devant une source s'étend le rivage; un chemin étroit s'ouvre entre les eaux, et la mer en baigne les deux côtés. L'étang entoure la ville; les eaux y pénètrent et atteignent même les maisons, de sorte que la cité est une véritable presqu'île. Ainsi, la main des hommes a fait pénétrer la mer dans l'intérieur, et le travail persévérant des premiers fondateurs a triomphé, à force d'art, de la forme des terrains et de la nature des lieux. »

« *Massilia* et ipsa est; cujus urbis hic situs :
Pro fonte litus praejacet; tenuis via
Patet inter undas; latera gurges adluit,
Stagnum ambit urbem et unda lambit oppidum
Laremque fusa : civitas *paene insula est :*
Sic aequor omne cespiti infudit manus,
Labos et olim conditorum diligens
Formam locorum et arva naturalia
Evicit arte. »

Mais il faut toujours se défier de ce poëte, si curieux de restitutions archéologiques. Il représente ici le sol de Marseille, non tel qu'il était, mais tel qu'il se le figurait au temps de l'arrivée des premiers colons. Or il est bien difficile d'admettre que l'isthme qui rattachait la ville de Marseille au continent fût aussi étroit qu'il le dit. Nous admettrons sans peine que la Canebière ait été comprise dans le port ainsi que tout le quartier longeant le Cours, à l'ouest; mais nous avons des altitudes de 30 mètres entre l'anse de la Joliette et la Canebière, et les courbes qui donnent ces altitudes sont écartées de 100 mètres l'une de l'autre. Les courbes qui donnent la cote de 10 mètres d'altitude ont 300 mètres d'écart : il est donc impossible que l'isthme ait eu, dans aucun temps, moins de 200 à 300 mètres de largeur. On sait que le terrain a été nivelé en partie dans cette direction pour l'établissement du quartier neuf.

2. César, *De bello civ.*, II, 1. Nous voyons, dans ce passage, que C. Trébonius, légat de César, attaque la ville de deux côtés, « *duabus ex partibus* », par des « *aggeres* » : 1° du côté du port et des *navalia*, c'est-à-dire vers la Canebière et le Cours; 2° du côté qui donne accès à la ville quand on vient de l'Espagne, c'est-à-dire du côté de la route d'Aix. « Or Marseille, ajoute le texte, est baignée par la mer de trois côtés. Le quatrième est le seul qui donne accès à la ville par terre..... Une partie de l'espace qu'il occupe, celle qui touche à la citadelle, présentait, par la nature des lieux et la profondeur de la vallée, un abord très-difficile. » Pour venir à bout de son entreprise, C. Trébonius fit venir de toute la province un grand nombre d'hommes et de bêtes de somme, et fit porter en ce lieu des bois et des matériaux pour construire un talus de quatre-vingts pieds de haut.

« recourbé[1] ». Mais il y a peu de villes dont le sol ait subi aut de modifications que Marseille, tant par l'action continu envahissante des flots que du fait de l'homme.

Pour ce qui regarde l'action de la nature, M. le comman Rouby énumère[2] les invasions les plus connues de la mer p dant l'époque moderne : plusieurs rues existaient au mo âge, entre l'église cathédrale et la mer; et l'on sait qu'av les derniers travaux qui ont remanié la côte et étendu art ciellement les quais du côté de l'ouest pour l'établissement nouveau système de ports, la Major se trouvait sur l'extr limite de la terre ferme, et le quartier qui l'avait séparée au fois de la mer ne figurait déjà plus sur les plans du XVIII[e] siè Les murailles qui défendaient la ville de ce côté avaient jadis rebâties plus à l'est, entre les années 1381 et 1431. Avant la c struction des nouveaux ports, se détachaient constamment débris de ces blocs de poudingues, qui jadis accusaient l'e de la Joliette et prolongeaient en mer le quartier de la Vie Boucherie au sud, et le Lazaret au nord. Plus près de l'Esta les plages sablonneuses ont été envahies, comme à *Tauro tum*[3], et la route qui conduisait de Marseille aux Martigue longeant la côte a disparu depuis longtemps. Dans un mém lu en 1808 à l'Académie de Marseille[4], l'auteur (un nom M. Martin) a calculé, d'après des documents authentiques, l'avance de la mer sur la terre aurait été de 78 mètres p une période de 606 ans (de 1202 à 1808), soit 128 m mètres par an, 1[m],28 par dix années et 12[m],80 par siècle. S

1. Denys le Périégète, *Orbis descriptio*, v. 74-75 :

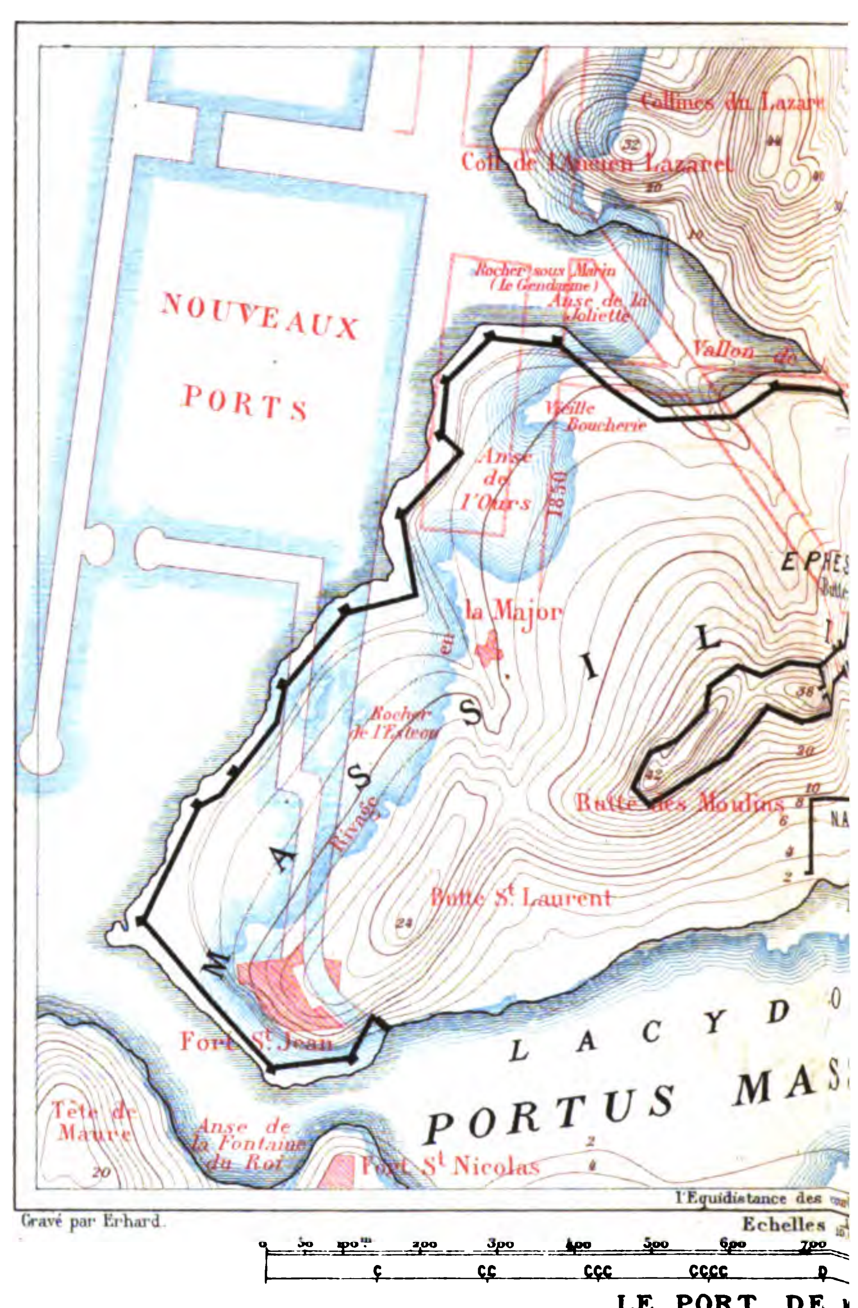
Τὸν δὲ μετεκδέχεται Γαλάτης ῥόος, ἔνθα τε γαῖα
Μασσαλίη τε τάνυσται, ἐπίστροφον ὅρμον ἔχουσα.

Nous avons rendu par « recourbé » le mot ἐπίστροφον. Eustathe commente cette expr par les trois termes suivants : περιφερῆ, περίδρομον, καὶ καμπύλον, « rond, circula recourbé »; et il ajoute : οὗ ἐπιστρέφονται οἱ ναυτιλλόμενοι, « dans lequel les navig décrivent une courbe prononcée ». Nous savons que le port de Marseille n'a j été circulaire; seulement il devait former une sorte de fer à cheval.

2. *Bullet. de la Soc. de géogr.* de 1873, 6[e] série, t. VI, p. 231 et suiv.

3. Voy. tome I, p. 188.

4. *Mém.* de cette Académie, t. VII, p. 43.



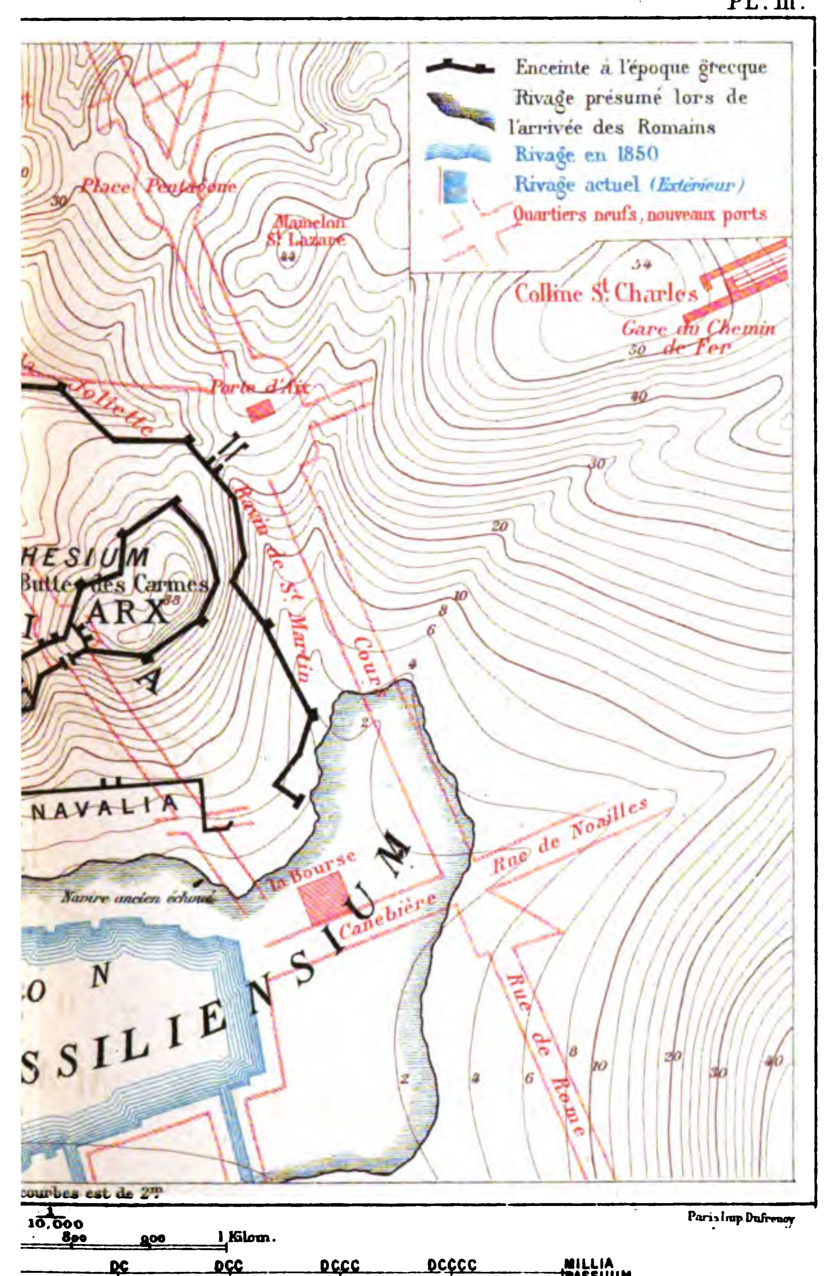
Gravé par Erhard.

LE PORT DE

A L'ÉPOQUE GRECQUE, EN 1850,

Noms modernes en rouge

PL. III.



MARSEILLE

ET EN 1877. Etat ancien en noir.

Rivages modernes en bleu.

progression est régulière, comme le croit M. le commandant Rouby, il faut admettre que la terre ferme a reculé sur ce point de 250 mètres depuis l'époque de César et de 317 mètres depuis la fondation de la colonie phocéenne. La longueur de ce côté de la ville, du nord au sud, étant de 800 mètres, la surface détruite depuis l'an 600 avant notre ère aurait donc été de 253 600 mètres carrés : soit 25 hectares et 36 ares; et de 193 672 mètres carrés ou de 19 hectares 36 ares depuis l'arrivée des Romains en Gaule (124 ans av. notre ère), ce qui n'a rien d'excessif assurément. C'est donc sur ces bases que nous avons dû établir la restitution qui figure sur la planche III, ce qui augmente de plus d'un quart l'espace occupé par la ville à l'époque grecque, si l'on ne tenait pas compte de ce changement.

Pour ce qui regarde l'œuvre des hommes, on sait à combien de transformations, de travaux de terrassement, lesquels ont produit tantôt des comblements et tantôt des nivellements, — le sol de Marseille a été soumis. L'histoire n'a enregistré ces changements que lorsqu'ils se rapportaient à quelque circonstance mémorable, comme le siége qu'elle subit de la part de C. Trébonius au temps de la guerre civile. Nous voyons en effet ce légat de César attaquer la ville par le seul des quatre côtés qui fût alors accessible par terre, et comme « une partie de l'espace occupé par ce côté — qui touchait à la citadelle — présentait, par la nature même des lieux et la profondeur de la vallée, un abord très-difficile, C. Trébonius, pour triompher de ces obstacles, fit venir de toute la province un grand nombre d'hommes et de bêtes de somme, et fit apporter en ce lieu des branches (*vimina*) et des matériaux pour construire un remblai (*aggerem*) de 80 pieds (23^{m},68) ». César a dit précédemment que Trébonius avait commencé les opérations du siége « en établissant sur deux points des retranchements garnis de tours et de ces sortes de défenses appelées *vineae*. Ces deux points étaient : 1° celui qui se trouvait près du port et des arsenaux, *navalia;* 2° celui qui donne accès à la route venant d'Espagne et de Gaule. » Dans le premier passage, nous avons traduit le mot

« *agger* » par « remblai », dans l'autre par « talus ». Le côté par lequel Marseille fût accessible du côté de la terre mait en effet une sorte d'isthme dont le milieu était primit ment assez élevé et les bords déprimés; mais il est certain « cette profonde vallée » comblée par un remblai de 23 m avait été artificiellement creusée entre la butte des Ca (38 m.), qui était dans l'enceinte, et le mamelon Saint-La (44 m.), qui était en dehors, ainsi que la colline Saint-Ch (54 m.), où se trouve aujourd'hui la gare du chemin de fer. courbes horizontales équidistantes que nous avons emprui au plan de M. Rouby accusent, à la cote d'altitude de 20 mè entre le vallon de la Joliette et le ravin de Saint-Martin, sorte d'isthme. C'est vers ce point que devait être la « ı *altissima* » que Trébonius avait comblée. Nous voyon chapitre suivant que l'espace comblé était, sur un poin 60 pieds (17ᵐ,77); or l'*agger* des Romains ayant 80 p le talus devait s'élever de 20 pieds (5ᵐ,90) au-dessus des rel du ravin, et se trouver au niveau du sol de la ville. I évident, d'après le texte latin, que la citadelle était la butt Carmes, « *spatii pars ea quae ad arcem pertinet*[1] », et qu camps de Trébonius, « d'où il pouvait voir ce qui se passait la ville[2] » étaient sur le mamelon Saint-Lazare, sur la c du Lazaret (44 m.) et sur la colline de Saint-Charles (54 m est vrai que le point culminant de la ville était la butte Moulins, haute de 42 mètres, tandis que la butte des Ca n'en a que 38. Ces deux sommets sont éloignés l'un de l' de 400 mètres seulement. Il se pourrait donc que la cite les eût embrassés tous deux : sur l'un se serait élevé l'*E sium* et sur l'autre le temple d'Apollon Delphien[3]. Mais ne signale pas tous les mouvements de terrain qui euren

1. Il est vrai que la butte des Carmes n'a que 38 mètres, et que la butte de lins en a 42; mais cette différence de 4 mètres n'est pas assez forte pour no négliger l'indication formelle de César.

2. *Bell. civ.*, II, 5 : « facile erat ex castris C. Trebonii atque omnibus supe locis prospicere in urbem. »

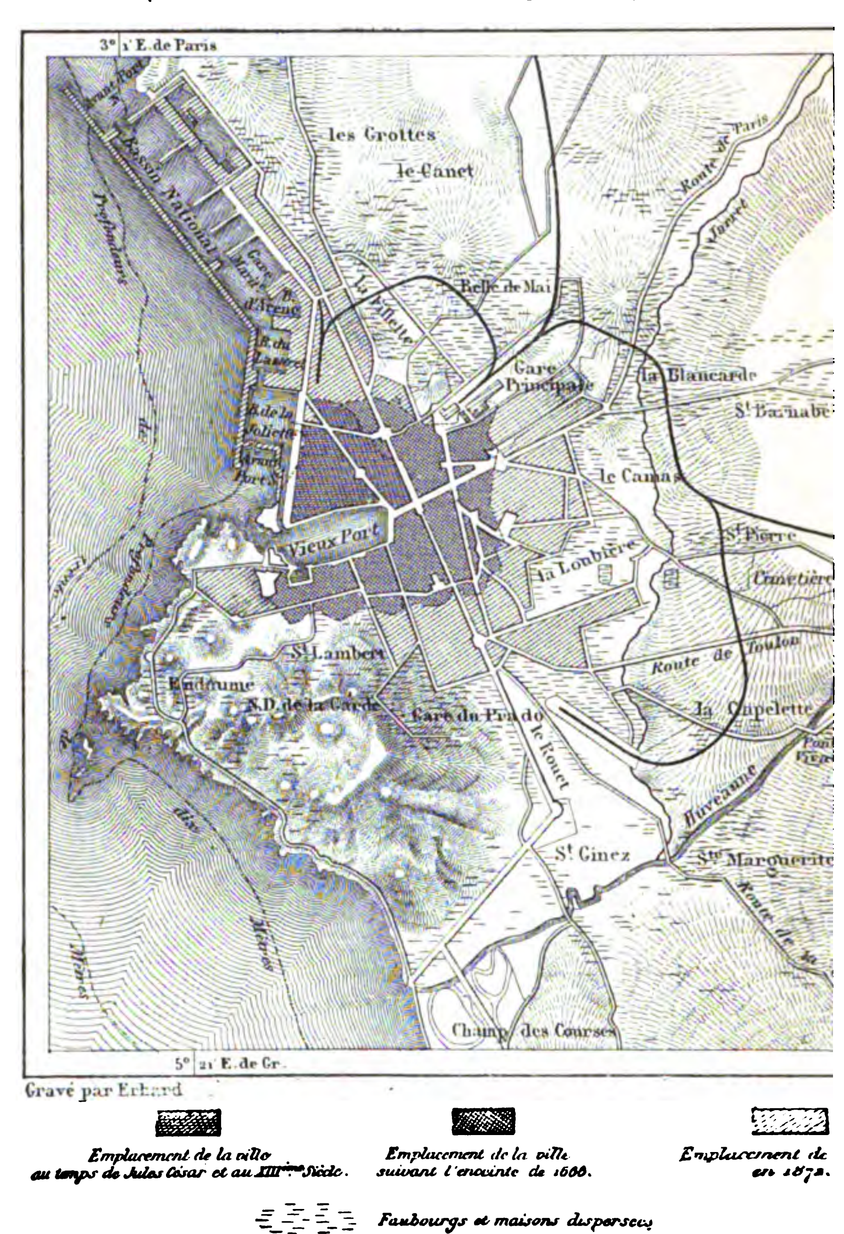
3. Strabon, IV, I, 4

à l'occasion du siége de Marseille. Vitruve nous apprend que les assiégés, ayant su que l'ennemi avait creusé plus de trente galeries, firent eux-mêmes un fossé si profond au pied des remparts, que les mines des assiégeants vinrent y aboutir au lieu de passer dessous; que là où les Marseillais ne purent creuser en dehors des murs sans être vus, ils le firent dans l'intérieur de la ville, et, qu'ayant conduit l'eau des puits et celle de la mer elle-même dans ces espèces de rivières souterraines improvisées, lorsque l'ennemi perça sur ce point, l'eau se précipita dans ces galeries et que les mineurs romains furent noyés ou écrasés par suite de l'éboulement des terres délavées[1].

On ne soupçonne guère l'état ancien de Marseille lorsqu'on se promène dans la grande rue Nationale qui conduit de la Canebière au quartier des nouveaux ports, rue qui a été pratiquée entre la butte des Moulins et celle des Carmes au prix d'un immense nivellement qui coupe en deux parties l'ancienne assise de la citadelle phocéenne. Là des vallées ont été creusées d'abord, puis comblées ensuite; ici les collines ont été abaissées; du côté des grèves, les rochers ont été jetés à la mer et le littoral lui-même, après avoir reculé de 300 mètres, vient de s'avancer sur la mer par les prodigieux travaux d'art de la Joliette. Il est certain que l'isthme, dont parle Festus Aviénus et qui faisait de Marseille, dans les plus anciens temps, une véritable presqu'île, s'est toujours accru jusqu'aux temps modernes. De même que l'Heptastade d'Alexandrie est devenu le quartier très-spacieux aujourd'hui, qui réunit l'ancienne *Pharos* à la terre ferme, — de même le ravin de Saint-Martin et le vallon de la Joliette, envahis jadis par les eaux de la mer, ont été mis à sec par divers exhaussements du sol : apports que les pluies ont arrachés aux collines voisines[2], travaux artificiels qui, sous Trébonius, avaient comblé la « *vallis altissima* » dont parle César. Au temps d'Eumène, le panégyriste de Constantin, nous voyons que cet isthme si étroit à l'époque grecque, cette « *tenuis*

1. Vitruve, X, 22.
2 Commandant Rouby, *op.* et *loc. cit.*

via, pressée entre les eaux », occupe un vaste espace de 1500 pa romains (2222 mètres ou une lieue gauloise), c'est-à-dire un



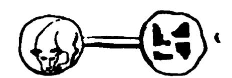
PORTS ACTUELS ET ACCROISSEMENTS DE MARSEILLE.

distance aussi considérable que celle qui sépare aujourd'l Canebière des nouveaux quais. Pour l'époque grecque

nous occupe présentement, il est indubitable que le goulet d'entrée était au moins de 200 mètres plus à l'est; que les *navalia* étaient au nord-ouest du vieux port, et que le marais figuré sur les plans des siècles passés, là où fut construite la Canebière, formait le fond du port. Cette partie étant en retour vers le nord, la disposition générale du *Lacydon* devait être celle d'un fer à cheval, ce qui justifie l'expression de Denys le Périégète (voy. plus haut, p. 154, note 1).

On voit, en somme, combien l'emplacement de l'antique Marseille était limité, car on peut se convaincre, en jetant les yeux sur le plan (p. 160), qu'il n'occupait guère plus de la cinquième partie de la ville de 1877, même en tenant compte de ce que la mer lui a ravi. La population de Marseille est aujourd'hui, d'après le recensement qui vient d'être arrêté au 31 décembre 1876, de 318 742 habitants[1]; celle de l'ancienne colonie ne pouvait guère atteindre plus de 60000 à 70000 habitants, à moins qu'on ne suppose que les matelots et les étrangers eussent été dispersés autour du port et en dehors de l'enceinte.

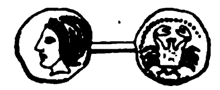
Nous n'avons pas à parler ici des produits des campagnes de Marseille, ni de ses oliviers, ni de son vin, ni de la pêche des thons et des huîtres[2]; mais, pour être complet, nous ne devons pas oublier que « c'est à Marseille que l'art monétaire a pris naissance sur le sol de notre pays[3] ». Il faut voir dans nos médailliers publics la série si riche et si variée des types caractéristiques de chaque période. M. de la Saussaye distingue jusqu'à huit époques : les monnaies anépigraphes, les



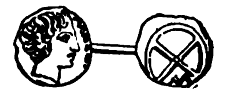
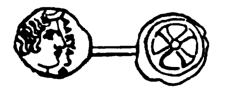
plus anciennes, portant seulement les images de poissons, du griffon et du fameux lion dévorant qui est resté l'emblème de

1. *Journ. offic.* du 11 janvier 1877.
2. Voy. tome I : pour les carrières de pierres ou *Latomiae*, p. 192; — pour la vigne p. 444 et 445; — pour l'olivier, p. 446; — pour le corail, p. 453; — pour les huîtres, p. 454; — pour le thon, p. 455; — pour les autres poissons, p. 456-457.
3. De la Saussaye, *Numismatique narbonnaise*, p. 7.

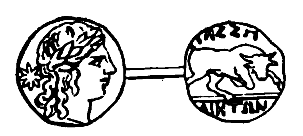
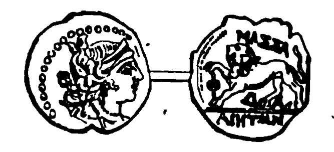
Marseille pendant toute l'antiquité. L'apparition de la tête de Diane, avec le crabe et l'initiale M, caractérise le second âge.



Apollon, avec des initiales, puis avec les mots ΜΑΣΣΑ (*Massalia*), ΛΑΚΥΔΩΝ (nom du port de Marseille, *Lacydon*), marquent

la troisième et la quatrième période. Pendant les trois dernières, les deux divinités protectrices partagent le champ des pièces

avec le lion et le taureau cornupète; la légende ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ s'y lit souvent en toutes lettres.

Le territoire de Marseille, c'est-à-dire le pays qui dépendait de la ville grecque au temps de sa splendeur, — par conséquent avant l'arrivée des Romains, — s'étendait jusqu'aux Alpines et même au delà, puisque Cavaillon (*Cabellio*)[1] et Avignon (*Avenio*) lui ont été soumises[2]. L'ancien nom de *Theline*, donné à Arles par Festus Aviénus, est grec, et nous savons que les « Grecs l'habitaient ». C'était donc évidemment aussi une dépendance de Marseille[3]. Nous voyons Marius abandonner aux Marseillais l'exploitation du canal qu'il avait creusé et qui portait son nom, *Fossae Marianae*, et nous savons que ce canal gagnait le Rhône vers Arles et la Durance, et avait son entrée principale en mer, au pied de Fos, où fut plus tard établi le *Portus Fossarum*

1. Artémidore, cité par Étienne de Byzance : Καβελλιών, πόλις Μασσαλίας.
2. Étienne de Byzance : Αὐενίων, πόλις Μασσαλίας πρὸς τῷ Ροδανῷ.
3. Festus Aviénus, *Ora marit.*, vers 679-681 :

« *Arelatus* illic civitas adtollitur,
Theline vocata sub priore saeculo
Graio incolente. »

Marianarum[1]; nous ne devons pas oublier que les Marseillais élevèrent, à l'une des ouvertures de ce canal, des tours avec des signaux et un temple à leur Diane Éphésienne, « afin, dit Strabon, de bien constater qu'ils en prenaient possession[2] ». Ce fait n'est postérieur que de vingt-deux ans seulement à l'arrivée des Romains. Enfin le mot Gretta de la Table de Peutinger est comme un souvenir de l'extension du domaine de Marseille sur la terre de Provence.

A peine établis, les colons de Phocée se mirent en devoir d'essaimer à leur tour, et les colonies de Marseille apparaissent en effet à l'ouest et à l'est très-peu de temps après la fondation de la ville, qui semblait avoir hâte de prendre le titre de métropole en Occident[3].

Nous avons déjà vu que la fondation de *Tauroentum* (Tarento) avait été presque contemporaine de celle de Marseille[4]. Il est fort probable que, — contrairement à la pratique suivie d'ordinaire par les Grecs, qui créaient des villes coloniales, tandis que les Romains n'établirent leurs colonies que dans des villes déjà existantes, — ils occupèrent quelques comptoirs des Phéniciens, qui les avaient précédés dans ces parages, et qu'ils effacèrent partout, comme nous l'avons dit dans le paragraphe précédent, le nom de Melkarth pour le remplacer par celui d'Hercule. Il est donc démontré pour nous que, s'il y eut une colonie marseillaise à *Heraclea Caccabaria* (dans la baie de Cavalaire)[5], elle dut remplacer celle de Carthage. Pour l'*Heraclea* du Rhône (Saint-Gilles), où l'on a trouvé des inscriptions grecques[6], pour le *Portus Herculis*, placé par Ptolémée entre Nice et Monaco[7], et qui devait être, par conséquent, dans la belle rade de

1. Voy. tome I, p. 196-231.
2. IV, I, 8.
3. Cette ambition était très-réelle. Nous en avons des exemples curieux. *Tomis*, sur le Pont-Euxin, revendiquait avec orgueil le titre de ΜΑΤΡΟΠΟΛΙC ΕΥΞΕΝΟΙΟ, « métropole du Pont-Euxin ». Voy. *Annal. dell' Instit. di corrisp. arch. de Rome*, 1868, p. 91.
4. Voy. tome I, p. 188.
5. *Ibid.*, p. 180.
6. *Ibid.*, p. 212, note 3.
7. III, I, 2.

Villefranche, enfin pour *Monoecus*[1] ou *Portus Herculis Monoeci* (Monaco), l'établissement des Grecs, bien que n'étant pas formellement mentionné dans les textes, paraît certain[2], et la substitution de ces derniers aux Phéniciens ne nous semble pas douteuse ; elle a dû s'opérer dès que l'accord, et par conséquent le partage commercial, a cessé d'être possible entre eux. Les Marseillais d'ailleurs n'étaient pas aussi rebelles à ces rapprochements qu'on le croit communément, et nous les voyons, à *Emporiae* (ou mieux *Emporium*, Ampurias, en Espagne), — une de leurs colonies où le culte de Diane d'Éphèse était le plus en honneur, — occuper une moitié de la ville et laisser l'autre aux *Hispani*, nom sous lequel il faut sans doute entendre un mélange d'Ibères, de Celtes et de Phéniciens[3].

La fondation, à proximité d'*Emporium*, de *Rhoda* (Rosas), par les Rhodiens, dont elle conserve le nom et le gracieux emblème (leurs monnaies représentent une rose[4]), ne tarda pas à la con-

1. C'est le nom que lui donne Hécatée : Μόνοικος, πόλις Λιγυστική (cité par Étienne de Byzance).

2. Le *Portus Herculis Monoeci* est mentionné par Strabon (IV, VI, 1 et 3) comme ne pouvant recevoir ni de grands, ni de nombreux navires : « Là, dit-il, se trouve un temple d'Hercule *Monoecus*, et ce nom semble autoriser la conjecture que le domaine des Marseillais s'étendait jusque-là. » Strabon ne considère ici que le nom grec Λιμὴν Ἡρακλέους Μονοίκου, sans s'apercevoir que ce nom n'est qu'une traduction faite par les Grecs du nom phénicien « Temple et Port de Melkarth-Seul » (voy. plus haut, p. 132). Ptolémée en fait deux localités distinctes : « le *Portus Herculis* » et le « *Portus Monoecus* », et il semble les attribuer toutes deux aux Marseillais : Μασσαλιωτῶν Νίκαια, Ἡρακλέους λιμήν, Τρόπαια Σεβαστοῦ, Μονοίκου λιμήν (III, I, 2) ; mais il est probable que le mot Μασσαλιωτῶν ne retombe que sur le premier nom, Νίκαια. — Cf. encore Pline, qui place le *Portus Herculis Monoeci* en deçà des « *Ligustica ora* » (III, VII, *al.* V, 1) ; — cf. enfin l'*Itin. marit.* (p. 503) : « *a Vintimilio Hercle Manico*, portus XVI ; *ab Hercle Manico Avisione*, portus XXII, etc. »

3. Tite-Live, XXXIV, 9 : « *Emporiae* duo oppida erant muro divisa : unum Graeci « habebant a *Phocaea*, unde et *Massilienses* oriundi, alterum Hispani. » — Strabon dit la même chose (III, IV, 8), mais il fait d'*Emporium* une colonie directe de Marseille ; il rapporte, en outre, qu'avec le temps ces deux villes, séparées seulement par un mur, n'en formèrent qu'une ; que les populations se confondirent, et que leurs lois furent un mélange d'institutions grecques et d'usages barbares ; enfin il ajoute « qu'il en fut de même de bien d'autres établissements » ; c'est-à-dire qu'en bien des villes les Grecs se trouvèrent mêlés avec les anciens habitants. — Pline (III, IV, *al.* III, 5) dit aussi qu'« *Emporiae* était une ville double, moitié aux indigènes, moitié aux Grecs descendants des Phocéens ».

4. M. Ch. Robert attribue à ce type une très-grande importance : « Les monnaies d'argent qui se rencontrent dans le Languedoc, dit-il, ne se rapportent qu'exceptionnel-

vertir en comptoir de Marseille, puisque Strabon y montre le culte de Diane d'Éphèse très-florissant [1]; mais ces deux établissements marseillais, étant en Espagne, sont hors de notre cadre, ainsi que *Maenaca* (Almuneçar) [2], *Hemeroscopeium* et *Dianium* avec son temple de la Diane Éphésienne [3]. D'après Hérodote, il faudrait étendre, déjà vers cette époque, les relations des Phocéens d'Asie jusqu'au *Baetis* (Guadalquivir) [4]. Quant à l'ancienne ville de *Pyrene*, mentionnée par Festus Aviénus et que nous avons placée conjecturalement à Banyuls, « si elle faisait un grand commerce avec Marseille », comme le dit ce poëte archéologue [5], rien ne nous autorise à la considérer comme comptoir de la colonie phocéenne. On peut en dire autant de *Portus Veneris* (Port-Vendres) nommée *Aphrodisias* par Étienne de Byzance, mais dont le nom ne doit nous représenter que le souvenir phénicien d'Astarté, traduit par les Grecs en *Aphrodite*, comme pour le promontoire qui l'abrite [6], et de *Caucholiberis*, qui n'apparaît qu'à la basse époque, mais dont le nom hybride, fort ancien, révèle une origine mixte où semble avoir prévalu l'élément ibérien [7].

Malgré la prédominance de la langue grecque sur les types monétaires de tout le bas Languedoc [8], il n'y a donc que deux villes seulement dans cette région dont l'origine marseillaise

lement aux types de la Massaliétide; c'est de la monnaie de *Rhoda* qu'elles procèdent... Ces monnaies n'ont été attribuées jusqu'ici qu'aux seuls Tectosages; mais, en raison même de leur nombre et de l'étendue de leur gisement, il est difficile de ne pas admettre qu'elles appartenaient, non-seulement aux *Arecomici*, mais aux *Bituriges Vivisci*, et même aux habitants du sud-ouest de la Gaule, entre la Garonne et les Pyrénées. » (*Numism. de la prov. de Languedoc*, p. 9; extr. du tome II, nouv. édit. de l'*Hist. génér. du Languedoc*, p. 465.) — Cf. de Longpérier, *Rev. numism.*, 1840, p. 414 et pl. XXIII, n° 6.

1. Strabon, III, IV, 8. Le texte n'est pas certain. M. Müller adopte 'Ροδόπη, au lieu de 'Ρόδη, mais il ne peut y avoir de doute, puisque 'Ρόδη ou *Rhoda* se lit dans tous les autres textes classiques : le Pseudo-Scymnus, Tite-Live, Méla, Ptolémée, Denys le Périégète et son commentateur Eustathe; enfin dans Étienne de Byzance. — Cf. d'ailleurs Strabon, XIV, II, 10, où *Rhoda* est mentionnée comme colonie des Rhodiens.

2. Pseudo-Scymnus, vers 146-149; Strabon, III, IV, 2; Aviénus, *Ora marit.*, v. 426.

3. Strabon, III, IV, 6.

4. I, 163.

5. Voy. tome I, p. 253-254.

6. Voy. plus haut, tome II, § 4, p. 133.

7. Voy. tome I, p. 254 et note 2.

8. Strabon, III, IV, 19.

soit indubitable : c'est *Agatha* (Agde) et *Rhodanusia*. *Agatha*, la ville noire, adossée, à l'ouest, au massif volcanique que l'Hérault (*Arauris*) embrassait de ses eaux jadis divisées en deux bras, comme pour en faire un delta montagneux, devait son nom plutôt à la « Bonne Fortune », Ἀγαθὴ Τύχη[1], qu'aux avantages de sa position et à la prospérité du pays où elle avait été bâtie. Strabon dit en propres termes que c'était une fondation de Marseille[2]. Il ne faut donc attacher aucune importance à ce qu'en rapporte Étienne de Byzance, qui en fait « une ville des Ligures ou des Celtes », ce qui est d'autant moins explicable en effet qu'il cite le passage de Scymnus de Chio, lequel en fait « une ville des Phocéens ». Nous en avons parlé en faisant la description des côtes, et nous avons rapporté les textes qui la mentionnent[3]. Mais si le véritable nom d'*Agatha* eût été Ἀγαθὴ Τύχη, « le premier mot, étant accentué sur la dernière, ne serait plus qu'un adjectif », comme le remarque Étienne de Byzance. Une autre *Agatha* aurait existé dans les marais Ligustiques[4]. Lorsque cet écrivain nous dit « qu'*Agatha* était une ville des Ligures ou des Celtes », il faut entendre qu'elle était dans un pays occupé jadis par les Ligures, puis par les Celtes : c'est dans le même sens qu'il dit que Marseille et *Olbia* étaient des villes « de Ligurie », ou « des Ligures » : cela veut dire, situées dans le pays anciennement occupé par ces mêmes peuples ; mais cela ne signifie pas que les Ligures fussent déjà dans le bas Languedoc lorsque Agde fut fondée. Strabon[5], Pline, le Pseudo-Scymnus et Vibius

1. Timosthène, cité par Étienne de Byzance.
2. IV, I, 6 : κτίσμα Μασσαλιωτῶν.
3. Voy. tome I, p. 242-243 et note 2 de la page 242.
4. Étienne de Byzance, *loc. cit.*
5. Strabon, IV, I, 6 : « l'Hérault..., sur lequel est *Agatha*, établissement (ou fondation) des Marseillais » : ὁ Ραυράρις 'έφ' οὗ δὲ 'Αγάθη, κτίσμα Μασσαλιωτῶν. — Pseudo-Scymnus : voy. passage cité plus bas. — Pline, III, V (IV), 2 : « *Agatha* quondam *Massiliensium*. » — Vibius Séquester, *De fluminibus* : « *Cyrta Massiliensium* secundum *Agatham* urbem. » Voy. tome I, p. 157. Nous avons fait du premier nom, *Cyrta*, un synonyme d'*Arauris*, l'Hérault, en le rapprochant du *Cynorus* de Festus Aviénus (au v. 594) ; mais peut-être ce nom, qui vient certainement du grec Κύρτα, ou mieux Κυρτία (ustensiles de pêche, filets, nasse), désigne-t-il seulement la partie basse du fleuve et les étangs voisins d'Agde, et doit-il se traduire par « Pêche des Marseillais ».

Séquester désignent Agde comme « dépendance » de Marseille, comme « établissement » de Marseille ; aucun texte n'emploie l'expression « colonia », *ἀποικία*. Méla, Ptolémée et l'Anonyme de Ravenne se contentent de la mentionner comme une « ville située sur l'Hérault[1] ».

Ce qui prouve que la fondation d'*Agatha* (Agde) et de *Rhodanusia* est fort ancienne et qu'elle était même presque contemporaine de celle de Marseille, c'est que le Pseudo-Scymnus désigne encore sous le nom d'« Ibérie » le pays « où les Phocéens fondateurs de Marseille commencèrent à posséder ces deux établissements[2] ». D'après ce passage, les Ligures n'auraient donc pas encore occupé cette région, et n'auraient même pas encore fait leur apparition sur la rive droite du Rhône ; or nous avons vu plus haut que c'était vers le milieu du VIe siècle — c'est-à-dire cinquante ou soixante ans après la fondation de Marseille — qu'ils avaient dû opérer leur déplacement de la Provence maritime pour passer dans le bas Languedoc. Il faudrait donc admettre qu'*Agatha* et *Rhodanusia* eussent été créées entre 600 et 550. Strabon confirme l'ancienneté attribuée implicitement par le Pseudo-Scymnus à *Agatha* et à *Rhodanusia*, car il rapporte qu'elles avaient été établies dans ce pays pour résister aux barbares de la région Rhodanienne[3], et nous voyons, par un autre passage du même géographe, que dans cette contrée, qui appartenait anciennement aux Ibères, la langue grecque prédomina d'assez bonne heure[4]. Les attributions monétaires faites par M. Aloïss Heiss à Agde sont trop douteuses pour qu'il en soit tenu compte ici[5].

1. Pomponius Méla, II, v, 6 : « *Arauris* juxta *Agatham* » ; Ptolémée, II, x (IX), 2 : Ἀραυρίου ποταμοῦ ἐκβολαί (22°-42° 50′), Ἀγάθη πόλις (22° 15′-42° 50′). — Anon. Rav., IV, 28 : « Agate. »

2. *Orbis Descript.*, vers 206-208 :

> .... ἐλθόντες εἰς Ἰβηρίαν
> οἱ Μασσαλίαν κτίσαντες ἔσχον Φωκαεῖς
> Ἀγάθην Ῥοδανουσίαν τε...

3. Strabon, IV, I, 5 : τὴν δὲ Ῥόην (*sic*) [καὶ] Ἀγάθην τοῖς περὶ τὸν ποταμὸν οἰκοῦσι τὸν Ῥοδανὸν βαρβάροις.

4. Id., III, IV, 19.

5. Il s'agit d'une pièce à légendes ibériennes que M. Al. Heiss (*Descript. des monum.*

Quant à *Rhodanusia*, la lecture n'en est pas certaine dans Strabon, et Pline a commis deux erreurs évidentes sur ce nom : 1° en confondant *Rhoda*, colonie rhodienne d'Espagne (aujourd'hui Rosas), avec *Rhodanusia;* 2° en croyant qu'elle avait donné son nom au Rhône[1]. *Rhodanusia* est citée dans le Pseudo-Scymnus, qui nous la représente comme arrosée et même comme « entourée » par les eaux du Rhône, et dans Étienne de Byzance qui en fait une ville dépendante de Marseille[2]. Il ne faut retenir du passage de Pline que les mots « *ubi fuit* », qui prouveraient que cette ville, — dont la position est inconnue, et qu'on peut conjecturalement placer entre Saint-Gilles (*Heraclea*) et Beaucaire (*Ugernum*) et que nous avons mise dans une île du Rhône en face de Beaucaire même, — n'existait plus de son temps. Point de doute que l'ancienne ville phénicienne de Melkarth-Hercule du Rhône ne soit devenue dans la suite une possession de Marseille sous le nom d'*Heraclea*[3].

Les dépendances de Marseille situées sur la côte de Provence étaient, outre la colonie de *Tauroentum* dont il a été parlé plus haut[4] : très-certainement *Maritima*[5] et *Mastromela*[6], quelle qu'ait été d'ailleurs leur origine, car, étant comprises toutes deux entre la métropole grecque de ces parages et Arles ; étant situées, — la première surtout, — aux abords mêmes des *Fossae Marianae* dont les Marseillais prirent possession en 102[7], il

de l'Espagne, 1870, p. 433) lit ON TH ΓΑ, « le bon lieu », qu'il rapproche d'Ἀγαθὴ Τύχη; mais quoi de moins satisfaisant qu'une pareille explication? M. de la Saussaye propose de rejeter cette pièce au delà des Pyrénées (*Revue numism.*, 1866, p. 398), et M. Robert, avec sagesse, propose de s'abstenir (*Numism. de la province du Languedoc*, tir. à part, p. 36) : nous imiterons sa prudence.

1. Müller, dans son texte de Strabon, adopte la leçon Ῥόην, qui est celle des manuscrits. Casaubon a introduit la lecture Ῥόδην, très-peu satisfaisante, quoique fondée sur le passage de Pline (III, v, *al.* IV, 2) : « *Agatha quondam Massiliensium* et *regio Volcarum Tectosagum;* atque ubi *Rhoda Rhodiorum* fuit, unde dictus multo Galliarum fertilissimus *Rhodanus* amnis. » C'est Ῥοδανουσίαν qu'il faut lire dans Strabon.

2. Voy. tome I, p. 213 et note 1.

3. *Ibid.*, p. 212, et tome II, p. 131 et 135.

4. *Ibid.*, p. 188, et tome II, p. 163.

5. Tome I, p. 193.

6. *Ibid.*, p. 192.

7. Tome II, p. 161 et 163.

était inévitable que ces établissements eussent été enclavés dans leur domaine.

Nous n'osons dire la même chose pour *Dilis* (Couronne-Vieille)[1], *Incarus* (Carry)[2] et *Immadrae* (en face de l'île Maire)[3], — toujours pour ce qui regarde les temps antérieurs aux Romains, — parce que nous ne connaissons l'existence de ces trois positions maritimes que par un document des bas temps et que nous ne savons si elle remontait à l'époque grecque.

Qu'il y eût ou non des établissements grecs dans les grandes et les petites *Stoechades*, c'est-à-dire aux îles d'Hyères et aux petites îles de la rade de Marseille, comme elles ne nous sont connues que sous les noms grecs qui leur avaient été imposés par les colons de Phocée, il est impossible de ne pas les rappeler ici. Nous avons cherché à établir plus haut[4] que les premières (au nombre de quatre et non de trois, attendu que la presqu'île de Giens n'a dû cesser d'être une île qu'à la fin de la période romaine)[5] étaient : *Prote* (île du Levant), *Mese* (Port-Cros), *Hypaea* (Porquerolles), et *Pomponiana* (la seule qui nous soit connue sous un nom latin, aujourd'hui presqu'île de Giens); et que les secondes, comprises sous la dénomination commune de *parvae Stoechades* ou de *Ligustidae insulae*, au nombre de trois, étaient : *Iturium* ou *Sturium* (Riou?), *Phila* (Ratonneau) et *Phoenice* (Pomègues), dont le nom est un souvenir manifeste des Carthaginois, premiers occupants de ces rivages.

Carsici semble accuser de même une origine phénicienne (*cars*, *carth*, ville), et les Grecs, en ce cas, n'auraient pu manquer de se l'approprier, mais il n'est malheureusement mentionné que par l'Itinéraire maritime[6].

C'est la forme grecque du nom *Citharista portus*[7], *Citha-*

1. Voy. tome I, p. 192.
2. *Ibid.*, *ib.*
3. *Ibid.*, p. 191.
4. Voy. tome I, p. 180-185.
5. *Ibid.*, p. 186.
6. Page 506.
7. Pline, III, v (iv), 5.

risten (la Ciotat)[1], et du promontoire *Citharistes*[2] (Bec de l'Aigle)[3], qui seule peut engager à en faire un établissement marseillais, mais son ancienneté et sa dépendance de la colonie phocéenne ne sont signalées nulle part.

Nous rappellerons en passant ce qui a été déjà dit plus haut[4] de *Tauroentum* (Tarento), qui a été désignée à la fois comme « ville celtique » et comme « colonie de Marseille[5] », ce qui signifie, dans Étienne de Byzance, que c'était non pas dans l'origine une ville gauloise, mais, au temps de cet auteur, une ville située en Gaule, et une ancienne colonie de Marseille. D'après ce que nous voyons de ses ruines et ce que nous savons de son histoire, c'était la plus ancienne colonie de Marseille, peut-être même une colonie venue directement de Phocée, si l'on s'en rapportait à la tradition recueillie par Apollodore; mais Strabon nous dit qu'elle fut fondée par les Marseillais, qui voulaient l'opposer comme défense de la côte aux barbares de l'intérieur, c'est-à-dire aux *Salluvii*[6]. Elle dut jouir d'une certaine prospérité pendant la période grecque; mais elle n'était plus guère qu'un *castellum* au temps de la guerre civile de l'an 49[7]. Elle reprit quelque importance à l'époque romaine, puisque Strabon lui restitue le titre de ville[8], et que ses ruines appartiennent surtout à l'époque impériale.

Nous ne dirons rien d'*Aemines*, placé conjecturalement par nous en face de l'île des Embiez[9], entre la baie de Saint-Nazaire et le cap Sicié, — ni de *Telo Martius*[10], attendu que les documents qui les mentionnent sont de la basse époque. Il est difficile d'admettre toutefois que la rade et le port de Toulon n'aient pas attiré les Marseillais et, avant eux, les Phéniciens.

1. Méla, II, v, 3.
2. Ptolémée, II, x (ix), 8.
3. Voy. tome I, p. 190.
4. Voy. tome I, p. 188, et tome II, p. 163 et 168
5. Ταυρόεις, πόλις Κελτική, Μασσαλιωτῶν ἄποικος.
6. IV, i, 5.
7. César, *De bello civ.*, II, 4.
8. IV, i, 9.
9. Voy. tome I, p. 187.
10. *Ibid.*, *ib.*

Quant à *Olbia*, « l'Heureuse », que nous avons placée à Almanare, au nord de la presqu'île de Giens[1], laquelle formait jadis une des îles *Stoechades*[2], nous savons qu'elle avait été établie par les Marseillais pour tenir en respect les *Salyes* (*Salluvii*)[3]. Elle est encore nommée ailleurs parmi « les villes des Marseillais[4] ». Elle était peu éloignée de *Tauroentum*[5], et Strabon dit que le *Forum Julii* (Fréjus) était « entre *Olbia* et *Antipolis*[6] ». Étienne de Byzance ne parle pas de son origine ni de son attache avec Marseille; mais il dit simplement que « c'était une ville ligustique », ce qui signifie qu'elle était située dans le pays anciennement occupé par les Ligures (en Provence)[7]. Ptolémée[8] en fait simplement une ville du territoire des soi-disant *Commones* ou *Communi*[9]. Quoique le titre de *colonia* ne lui soit attribué par aucun texte classique, le passage de Strabon ne permet pas de douter qu'*Olbia* ne fût en effet une colonie de Marseille. Elle a joué le rôle de ville forte pour la défense des côtes pendant la période grecque; elle a eu sans doute un port, et ce port existait encore au moyen âge, comme l'indique son nom arabe (*al manar*, le fanal). M. le baron de Bonstetten nous tient au courant des découvertes faites à Almanare, surtout depuis 1845 : on y a retrouvé les thermes antiques, la longue jetée, la colonnade, le grand *castellum* du nord posant sur une plate-forme que soutient un mur cyclopéen formé d'énormes blocs de grès superposés sans mortier et complété par une construction romaine; les restes d'un mur d'enceinte de 90 mètres de long, mais qui, avec son chemin de ronde et ses tours circulaires,

1. Voy. tome I, p. 186-187.
2. *Ibid.*, p. 186.
3. Strabon, IV, I, 5 : Ὀλβίαν... τῷ τῶν Σαλύων ἔθνει.
4. Id., *ibid.*, § 9 : τῶν Μασσαλιωτῶν... ἔχει πόλεις... Ὀλβίαν...
5. Pseudo-Scymnus, vers 215-216 :

   ....Τουρόεις καὶ πλησίον
   πόλις Ὀλβία.

Elle est citée par Méla comme étant entre *Athenopolis* et *Tauroïs* (II, v, 3).

6. IV, I, 9.
7. Ὀλβία, πόλις Λιγυστική.
8. II, x (IX), 10 · Ὀλβία πόλις.
9. Voy. plus haut, p. 71.

pourrait bien appartenir à une époque assez basse; des haches de pierre et des flèches de silex, des monnaies massaliotes et romaines; des poteries, des fragments de tuiles avec inscriptions; des objets de bronze, des poids, etc. : tout cela prouve la haute antiquité et l'existence non interrompue d'*Olbia*[1] pendant les époques ligurienne, grecque, romaine et du moyen âge.

Pergantium (fort Brégançon)[2] et *Alcone*, ou *Alconis portus* (au fond de la baie de Cavalière)[3], — quoique mentionnés seulement, le premier dans Étienne de Byzance, le second dans l'Itinéraire maritime d'Antonin, c'est-à-dire à une très-basse époque, — portent cependant des noms grecs (le premier signifiant forteresse, et le second, défense, d'ἀλκή, en latin *praesidium*) qui semblent autoriser à leur donner une origine marseillaise analogue à celle d'*Olbia*, d'*Antipolis* et de *Nicaea*, créées pour résister aux barbares. Il est vrai qu'Étienne de Byzance fait de *Pergantium* une « ville des Ligures » ; mais nous savons le sens de ses indications qu'il faut traduire ainsi : « ville située dans le pays anciennement occupé par des Ligures ». La distance de XII milles (17 kil. 772 m.) à laquelle devait se trouver « *Alconis* » d'*Heraclea Caccabaria*, et celle de XVI milles (23 kil. 696 m.)[4] qui séparait cette dernière du *Sambracitanus sinus* (golfe de Grimaud ou de Saint-Tropez), ont permis à M. le baron de Bonstetten de localiser avec une presque certitude la première aux ruines qui couvrent, sur un espace de six hectares, le fond du petit golfe de Cavalière, entre le cap Nègre et la pointe du Layet. Ce petit golfe est dominé par un amphithéâtre de collines appelées *leï Muro* et *leï Boutiquo*, « les murs et les boutiques », dont la pente, faisant face à la mer, est couverte de tuiles à rebords, de tessons de poteries et de débris de murailles[5]. Le même savant antiquaire a identifié la seconde, *Heraclea Caccabaria*, avec le hameau de Cavalaire, où l'on a recueilli sur le

1. Baron de Bonstetten, *Carte archéol. du département du Var*. Toulon, 1873, p. 8.
2. Voy. tome I, p. 185.
3. *Ibid.*, *ib.*
4. Page 505.
5. *Op. cit.*, p. 15.

domaine du docteur Pardigon, et près de la ferme qui appartenait à feu M. le marquis de Lagoy, des objets antiques, des tombes et des monnaies ; enfin on a signalé, dans l'*Annuaire du Var* de 1862, le long de la plage et dans une localité appelée, comme à Cavalaire, *leï Boutiguo*, des murs en ruine s'avançant perpendiculairement à la mer, des tuiles, des tuyaux de plomb et des monnaies en grand nombre[1]. Nous avons parlé plus haut de cette mystérieuse et antique résidence de Melkarth dont l'origine phénicienne ne fait pas de doute pour nous, et que les Marseillais ont nommée l'« *Heraclea carthaginoise* ».

Si l'*Heraclea Caccabaria* a retrouvé sa vraie position à Cavalaire, le fond du *sinus Sambracitanus*, dont l'identification avec le golfe de Saint-Tropez est absolument certaine, présentait une position plus favorable autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui pour l'établissement d'un port, à cause des atterrissements apportés par les petits fleuves qui s'y jettent. Il a dû en conséquence attirer d'abord les Phéniciens, comme le nom même de *Sambracitanus* semble en témoigner[2], et ensuite les Grecs. C'est peut-être là qu'il faut inscrire sur nos cartes « *Athenopolis* des Marseillais[3] » que l'on n'a pu s'accorder à localiser. Ici les mesures de l'Itinéraire d'Antonin nous font défaut, et les deux seuls textes classiques qui mentionnent cette ville, dont le nom rappelle indubitablement un établissement marseillais, sont Méla et Pline ; or ils suivent un ordre inverse : le premier procède de l'est à l'ouest et le second de l'ouest à l'est. Méla nomme *Forum Julii* (Fréjus), *Athenopolis*, et *Olbia* (Almanare)[4] ; Pline, le *Citharista portus* (la Ciotat), la *Regio* des *Camatullici*, *Athenopolis Massiliensium* et le *Forum Julii*[5]. *Athenopolis* était donc nécessairement dans l'espace compris entre Fréjus et Almanare. Les emplacements possibles au fond des golfes ou des baies étant occupés par *Pergantium* (Brégançon ?),

1. Bonstetten, *op. cit.*, p. 14-15.
2. Voy. plus haut, p. 137.
3. Voy. tome I, p. 179-180.
4. II, v, 1.
5. III, v (IV), 5.

Alconis portus (Cavalière) et *Heraclea Caccabaria* (Cavalaire), il ne reste plus guère que le golfe de Saint-Tropez ou de Grimaud qui soit vacant. Si les grandes ruines font à peu près défaut au fond de ce golfe, on ne saurait trop s'en étonner, car plusieurs cours d'eau viennent s'y jeter : et notamment un fleuve d'une certaine importance formé par les quatre rivières des Campeaux, de la Verne, de Gisèle et de la Garde, et les atterrissements considérables de ces rivières ont comblé le fond du golfe et ont pu faire disparaître en conséquence les vestiges d'un ancien port. Il faut toutefois remarquer qu'on voit à Grimaud « les restes majestueux d'un grand aqueduc qui amenait les eaux de Painchaux à 3 kilomètres de distance[1]... », à un kilomètre de la mer, au hameau de Saint-Pons. Des tombes en briques et des murs ruinés entre Saint-Pons et Grimaud; au quartier Saint-Pierre, des tuiles romaines, des meules, un *columbarium*, aujourd'hui détruit; à un kilomètre au sud de Grimaud, l'autel de marbre à trois faces, avec figures et fragments d'inscription grecque et une épitaphe en latin[2]; dans la vallée de Rascas, des tuiles romaines et des débris de murs; enfin au pied d'un tertre dans la même localité, les restes d'un chemin antique taillé en partie dans le roc et se dirigeant, par la montagne, vers le *Forum Voconii* par la Garde-Freinet[3], sont autant de témoignages de l'antique occupation de ces rivages.

Nous n'avons pas à insister de nouveau sur la distance qui sépare Fréjus du fond du golfe de Grimaud. Nous avons montré plus haut[4] que le principe qui a dirigé MM. Parthey et Pinder, les derniers éditeurs de l'Itinéraire d'Antonin, devait être abandonné aujourd'hui en ce qui concerne les chiffres indiquant les distances. On comprend à la rigueur que l'on adopte pour les noms géographiques la leçon que présentent le plus grand nombre de manuscrits et les plus autorisés, surtout quand cette leçon

1. Bonstetten, *op. cit.*, p. 24.
2. Id., *ibid.*, p. 16-17.
3. Id., *ibid.*, p. 24.
4. Tome I, p. 179, note 5.

concorde avec celles des textes classiques ou des documents épigraphiques : sur ce point aucune difficulté ; mais, pour les distances, il y faut un peu plus de critique et de savoir. Il faut se préoccuper des intervalles réels sur le sol et sur les cartes, et n'y eût-il qu'un petit nombre de manuscrits, n'y en eût-il même qu'un seul exprimant la distance exacte, il faut l'adopter dans l'établissement du texte, lorsque les positions reliées entre elles par ces chiffres sont indubitables : c'est le cas ici. *Forum Julii* est Fréjus ; le *sinus Sambracitanus* est le golfe de Grimaud. La distance réelle de Fréjus au fond du golfe est de 22 kilomètres valant xv milles romains. Neuf manuscrits, sur vingt-trois, donnent le chiffre xv indiquant l'intervalle exact, et quatorze donnent le chiffre xxv indiquant une distance visiblement fausse par suite d'un excédant de x milles : MM. Parthey et Pinder laissent subsister dans leur texte la leçon fautive de Wesseling, au lieu d'y introduire la seule leçon qui soit conforme aux mesures prises sur le terrain. Il est inutile dès lors de collationner vingt-trois manuscrits et d'avoir sous les yeux les cartes exactes qui ont manqué à Wesseling et à d'Anville lui-même. Des publications comme celles de MM. Parthey et Pinder sont des *instrumenta* précieux assurément, puisqu'ils donnent les leçons des manuscrits ; mais la vraie édition — celle qui exige un savoir géographique aussi sûr qu'étendu, une critique judicieuse et sévère conduisant au choix de la meilleure leçon et offrant un texte définitif — reste à faire.

La plus ancienne mention que nous ayons du *Forum Julii* étant une lettre de Cicéron à Munatius Plancus, datée de l'an 42[1], et le nom même de ce port indiquant une fondation de César, nous n'aurions pas lieu de nous y arrêter, si la position remarquable qu'il occupait aux bouches de l'*Argenteus* (Argens ou mieux Argent) ne nous faisait penser qu'il a dû exister en ce lieu, antérieurement à la colonie Julienne, un établissement maritime, soit des Phéniciens, soit des Marseillais, soit peut-être un des

1. *Epist. famil.*, X, xvii.

ports liguriens des *Oxybii*. On pourrait même y voir l'emplacement du *Portus Oxybiorum* que nous avions conjecturalement porté à Agai[1], ou bien celui de l'*Aegitna* de Polybe que nous avions proposé de chercher près de Cannes[2]. Les inscriptions grecques trouvées à Fréjus sont de l'époque romaine[3].

Nous n'avons rien à ajouter à ce qui a été dit plus haut[4] des îles *Lero* ou *Lerona* (Sainte-Marguerite) et *Lerinus* (Saint-Honorat), qui représentent ensemble les îles Lérins. Il est indubitable que les Marseillais en avaient pris possession, et il est probable que le peu d'importance de ces îles leur avait valu leur nom grec (de λῆρος, rien, bagatelle) ; cependant Strabon parle du temple de la divinité topique *Leron* qui y était honorée[5]. On ne saurait dire si la ville de *Berconum* (dans la plus petite des deux), qui n'était déjà plus qu'un souvenir au temps de Pline[6], avait une origine ligure, phénicienne ou grecque. Malgré le nom grec d'*Aegitna*, on ne doit rien ajouter au récit de Polybe qui en fait le port principal des *Oxybii*[7]. Les noms grecs qui figurent dans cette région, tant sur les médailles que dans la toponymie, ne sauraient prouver qu'une chose, c'est la prédominance de la langue des Marseillais dans une contrée où ils représentaient avec une telle supériorité sur leurs voisins l'élément civilisateur.

La fondation d'*Antipolis* (Antibes), « ville des Marseillais[8] », nous est rapportée par Strabon comme se rattachant à la première période de la domination de Marseille, car elle avait pour but de concourir, avec *Tauroentum*, *Olbia* et *Nicaea*, à contenir les *Salyes* ou *Salluvii* et les Ligures des Alpes[9], et de défendre la voie du littoral contre ces barbares. Le nom même d'*Anti-*

1. Voy. tome I, p. 179.
2. *Ibid.*, p. 176.
3. Voy. *Rev. archéol.*, nouv. série, t. II, p. 370-375; t. IV, p. 10-19.
4. *Ibid.*, p. 176-178.
5. IV, I, 10 : ἐν δὲ τῇ Λήρωνι καὶ ἡρῷόν ἐστι τὸ τοῦ Λήρωνος.
6. III, XI (V), 3.
7. XXXIII, VIII, 2; — voy. tome I, p. 174, note 3, et tome II, p. 86 et 185.
8. « *Massiliensium* oppidum. » (*Epit.* de Tite-Live, XLVII.)
9. Strabon, IV, I, 5.

polis semble indiquer qu'elle a été fondée après *Nicaea* (les portulans du moyen âge la désignent de la même façon, sous le nom d'*Antivari*, ville située à l'opposite du Var). On a considéré, d'après le texte interpolé du Pseudo-Scymnus[1], *Antipolis* comme étant, dans la direction de l'est, « la dernière ville » des Marseillais ou des Ligures, c'est-à-dire des villes situées en Ligurie; mais ἔσχατα peut désigner la dernière ville située en Gaule, le Var servant de limite géographique entre ce pays et l'Italie. C'est dans le même sens que parle Strabon. Le monument grec trouvé en 1866, par M. le Dr Mougins, de Roquefort, dans la maçonnerie d'une bastide isolée de la banlieue rurale d'Antibes, au lieu dit la Peyrégoue, est certainement le plus ancien témoignage de la civilisation grecque dans notre pays, car il doit remonter à une époque très-voisine de la fondation d'*Antipolis* et même de celle de Marseille[2]. M. Heuzey a parfaitement expliqué que ce monument n'était pas seulement un de ces talismans auxquels on aurait prêté des vertus surnaturelles.

En Asie, où le culte des pierres noires était très-répandu, il faut bien entendre que ces bétyles représentaient, non plus

1. *Orb. descript.*, vers 216 :

πόλις 'Ολβία κἀντίπολις αὐτῶν ἐσχάτη

2. Publié d'abord dans le compte rendu du *Congrès scientifique* de Nice 1866, séance



du 28 décembre, par l'auteur de la découverte; puis dans la *Revue archéol.*, nouvelle série, t. XV, p. 360, mai 1867. La première explication du texte a été donnée par

des talismans ou des *ex-voto*, mais l'image de la Divinité elle-même. Telle était la pierre noire de la grande Déesse phrygienne[1]. « Autrefois, chez tous les Grecs, dit Pausanias[2], des pierres à l'état naturel étaient honorées comme les images des dieux. » Mais c'est en Béotie surtout que ce culte était répandu ; on a même cherché dans ce fait la signification des légendes relatives à la colonisation phénicienne de Cadmus ; d'autant plus que ces bétyles grecs de Béotie représentaient particulièrement des divinités du cycle d'Aphrodite, c'est-à-dire d'Astarté. M. Georges Ceccaldi, en décrivant les fouilles du temple de Golgos, a signalé la présence d'un cône sacré de calcaire bleuâtre qui n'était autre que la figure d'Aphrodite. La pierre d'*Antipolis* est un dieu, peut-être Eros ; il s'appelle Terpon, et c'est lui qui parle[3] : « Je suis Terpon (traduit M. Heuzey) — serviteur de l'auguste déesse Aphrodite ; que Cypris » récompense de sa faveur ceux qui m'ont placé ici. » Il faut remarquer que c'est à peu près la même formule qui figure dans le banquet de Platon touchant l'Amour : « Eros a été l'acolythe et le serviteur d'Aphrodite[4]. » Notre savant confrère propose de considérer le mot *Terpon* « comme un surnom mythologique », comme « une de ces appellations locales par lesquelles les cités grecques désignaient souvent les dieux ou les génies qu'elles adoraient ». *Terpon*, « le Charme, le Plaisir », aurait été un des

feu M. Henri Bazin, professeur de rhétorique à Nice. Enfin M. Heuzey en a publié le dessin avec une explication nouvelle dans le tome XXXV des *Mém. de la Soc. des antiq. de France* (Paris 1874).

Le monument de Nice est un galet poli (serpentine ou diorite très-dure, d'un vert très-foncé), de $0^m,65$ de long sur $0^m,21$ dans sa plus grande largeur ; son poids est considérable relativement au volume. Sa surface polie et arrondie accuse cependant une disposition prismatique confuse et présente trois faces longitudinales plus ou moins convexes. Il n'offre aucune trace de scellement et n'a jamais dû être encastré dans une muraille ni enchâssé dans un support. L'inscription, gravée en creux dans une matière aussi dure, a dû demander beaucoup de peine et de temps.

1. Arnobe, *Disputat. adv. gent.*, VII, 49.

2. VII, XXII, 4 : τὰ δὲ ἔτι παλαιότερα καὶ τοῖς πᾶσιν Ἕλλησι τιμὰς θεῶν ἀντὶ ἀγάλματων εἶχον ἀργοὶ λίθοι.

3. Τέρπων εἶμι θεᾶς θεράπων σεμνῆς Ἀφροδίτης,
Τοῖς δὲ καταστήσασι Κύπρις χάριν ἀνταποδοίη.

4. Τῆς Ἀφροδίτης ἀκόλουθος καὶ θεράπων γέγονεν ὁ Ἔρως.

acolythes d'Aphrodite, et un des noms d'Eros, celui sous lequel il était adoré topiquement à *Antipolis*, comme *Leron* l'était dans l'île de ce nom située vis-à-vis.

M. Heuzey fixe comme date approximative à ce monument le ve siècle avant notre ère. « Il y avait longtemps, ajoute-t-il, que les Grecs n'en étaient plus réduits à adorer des pierres brutes. Mais l'attachement persistant aux formes les plus primitives du culte à travers tous les progrès de l'art est, pour ainsi dire, une loi de l'histoire des religions. Ce ne fut qu'après le temps de Périclès que l'Amour de Praxitèle et celui de Lysippe furent placés à côté du grossier caillou auquel on sacrifiait dans le temple de Thespies. Ce ne fut qu'au temps de Pausanias, c'est-à-dire en plein empire romain, que l'on songea à consacrer, dans le temple d'Orchomène, à côté des trois pierres adorées pendant toute la période hellénique, le groupe des Grâces tel que l'avait conçu la statuaire grecque. Encore les créations de l'art n'étaient-elles que des offrandes, des ornements des sanctuaires, qui ne diminuaient en rien le prestige religieux des idoles véritables, des fétiches informes consacrés par la tradition. » La pierre d'*Antipolis* a précisément ce caractère. « Cette longue fidélité aux usages primitifs s'explique surtout chez un peuple d'émigrés séparés du centre de leur race et qui se trouvaient en contact sur ces mers lointaines..... avec les Phéniciens et les Carthaginois de tous temps adonnés à des superstitions du même genre. » Ainsi nous rencontrons encore à *Antipolis* le souvenir d'*Astarté*, et cette pierre noire est peut-être le lien qui rattache la colonie grecque à un ancien comptoir Libyen. — On se rappelle que ce furent les entreprises des Ligures contre les deux colonies marseillaises d'*Antipolis* et de *Nicaea* qui fournirent aux Romains le prétexte d'intervenir en Gaule[1]. *Antipolis* était sur le territoire des *Deciates*[2].

De l'autre côté du Var, c'est-à-dire en Italie, mais dans

1. Polybe, XXXIII, fragm. IV. — Cf. *Epitome* de Tite-Live, XLVII.
2. Ptolémée, II, X (IX), 8.

cette partie de la Ligurie qui se rattache à la Gaule[1] et qui comprendra plus tard la province des Alpes maritimes, s'éleva de très-bonne heure la ville de *Nicaea* (Nice, Nizza), colonie marseillaise[2] qui reçut la même destination que *Tauroentum*, *Olbia* et *Antipolis*[3], et fut spécialement chargée de surveiller et de contenir, non plus les *Salyes* ou *Salluvii*, comme les précédentes, mais les Ligures des Alpes. Entre le Var, la mer et les escarpements de la chaîne, — « *Nicaea tangit Alpes*[4] », — au débouché de la Corniche, Nice semblait favorablement située en effet pour tenir en respect le brigandage de ces peuples pasteurs, montagnards et pirates.

Nous possédons des séries monétaires presque partout aux types de Marseille pour les villes grecques de la Gaule et pour quelques peuples de l'intérieur. M. de la Saussaye a tracé le tableau de ces séries dans la *Numismatique narbonnaise*, et M. Ch. Robert, dans son récent travail sur la *Numismatique de la province du Languedoc*, a repris et étendu la question, seulement, il est vrai, pour ce qui regarde ce pays, à toutes les pièces de provenance ibérienne, gauloise ou grecque. Mais nous n'avons pour ainsi dire qu'exceptionnellement des monnaies dont la date ait précédé l'arrivée des Romains. Ainsi la précieuse pièce de *Glanum* (Saint-Remi), portant ΓΛΑΝΙΚΩΝ, est de « la 7[e] période monétaire de Marseille ». On peut en dire

1. Strabon, IV, I, 9. — Ptolémée, III, I, 2. — Pline, III, VII (V), 1. — Ammien Marcellin nomme *Nicaea* dans son tableau géographique de la Gaule (XV, XI, 15), parce que la province des Alpes maritimes était attribuée à la Gaule : il est vrai qu'il omet de citer cette province dans sa liste, mais c'est un oubli, car elle figure dans la liste de Vérone, qui est antérieure de près d'un siècle à Ammien.

2. Strabon (IV, I, 9) ne se sert pas du mot ἀποικία, il dit seulement que *Nicaea* était aux Marseillais : Μασσαλιωτῶν πόλεις... Νίκαιαν, κ. τ. λ. — Ptolémée de même : Μασσαλιωτῶν Νίκαια (III, I, 2). — Pline donne bien à entendre que c'était une colonie, mais sans prononcer le mot : « Nice, ville fondée par les Marseillais, — *Nicaea, oppidum a Massiliensibus conditum* » (III, VII (V), 1). — Il en est de même enfin de l'*Epitome* de Tite-Live : « *oppidum Massiliensium* » (XLVII). — Mais Étienne de Byzance se sert bien du mot ἄποικος, « colonie », pour désigner Nice : Νίκαια πόλις Κελτικὴ Μασσαλιωτῶν ἄποικος, ce qui signifie, non pas « Nice, ville celtique »; mais « ville de Gaule, colonie de Marseille » : la Gaule comprenant, pour lui, les Alpes maritimes.

3. Strabon, IV, I, 5.

4. Méla, II, V, 3.

autant de celles d'*Avenio*, AOYENIOAN. Celle qui a été attribuée aux *Oxybii*, portant OIOIXVO, pourrait être plus ancienne; mais les pièces d'*Antipolis*, ANTIΠ, portent les noms des proconsuls de Narbonnaise. Nous aurons occasion d'en parler dans la suite. Il en est de même des inscriptions grecques.

Nous ne sommes pas autorisés à supposer avec d'Anville que Ptolémée « distingue à tort le port d'Hercule... du port *Monoecus*[1] ». Le texte classique est ainsi conçu :

« Des Marseillais [dépendent] : *Nicaea* (28° — 43°5'), le *Portus Herculis* (28°15' — 42°45'), les Trophées d'Auguste (28°30' — 42°30'), le port *Monoecus* (28°40' — 42°40')[2]. » On remarquera : 1° que *Portus Herculis* et *Monoecus* sont mentionnés séparément et qu'entre les deux figurent les Trophées des Alpes (à la Turbie); 2° que les méridiens sont différents, et 3° qu'il y a 25' d'écart entre ces deux ports : il n'est donc pas admissible que la Table Ptoléméenne renferme, soit une répétition oiseuse, soit un seul et même nom dédoublé par suite d'une méprise de copiste. Cluvier, plus versé que d'Anville dans la connaissance et la critique des textes classiques, ne s'y est pas trompé, et il place le *Portus Herculis* de Ptolémée dans le beau havre de Villefranche (Villa Franca), et le *Portus Monoecus* (pour Portus *Herculis Monoeci*), à Monaco[3]. Cette même distinction entre le *Portus Herculis* et *Monoecus* se trouve exprimée, croyons-nous, dans Lucain[4]. Dans tous les textes où se rencontre seule-

1. *Notice de la Gaule*, p. 372.
2. Ptolémée, III, I, 2.
3. *Italiae antiquae* lib. I, p. 63.
4. *Pharsal.*, I, vers 405-408 :

« Quaque sub *Herculeo* sacratus *numine portus*
Urget rupe cava pelagus : non *Corus* in illum
Jus habet, aut *Zephyrus* : solus sua littora turbat
Circius, et tuta prohibet *statione Monoeci.* »

Le *Circius* est le mistral qui, soufflant du nord-ouest, écarte les navires de l'un et de l'autre port, c'est-à-dire de Villefranche et de Monaco, mais surtout de Monaco, dont la petite baie est opposée au sud-est. Les navires qui viennent du large ont donc vent debout quand souffle le mistral; il est vrai que la force de ce vent, qui se fait sentir plus faiblement en mer que sur la côte de Provence, est en outre amortie par le rempart des Alpes. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas sans intention, croyons-nous, que le

ment la mention de *Portus Herculis*, — sans le nom *Monoecus* et sans aucun des traits caractéristiques, soit de ce site pittoresque, de ce rocher péninsulaire de Monaco, soit des particularités religieuses qui avaient perpétué, en le transformant, le culte de « Melkarth Seul », devenu l'Hercule grec, — c'est de Villafranca qu'il s'agit. L'existence simultanée des deux ports est clairement énoncée dans Ptolémée : on s'entendait donc parfaitement lorsqu'au second siècle on désignait, dans ces parages, le *Portus Herculis* (situé par 28°15′) et le *Portus Monoeci* (situé par 28°45′ longitude). Il est donc rigoureusement logique d'appliquer à Villefranche tous les textes classiques qui ne mentionnent l'un des deux ports que par ces mots « Port d'Hercule ». Outre les textes de Ptolémée et de Lucain, nous avons ceux de Valère Maxime[1] et de Julius Obsequens[2] qui sont dans le même cas. D'ailleurs Strabon, en parlant du *Portus Monoeci*, dit qu'il « ne peut recevoir ni beaucoup ni de grands navires[3] ». Aussi bien est-ce moins son port que son caractère antique et sacré qui recommandait ce rocher, portant au milieu des eaux bleues de la Méditerranée sa forteresse et son temple d'Hercule gracieusement détachés de cet amphithéâtre de forêts parfumées qui font songer à Gaëte et aux citronniers de *Formianum*. Le même géographe ajoute en effet : « Ici se trouve le temple d'*Hercules Monoecus*, nom qui semble rappeler que le domaine maritime de Marseille s'étendait jusque-là[4]. » Strabon ignorait évidemment le sens religieux attaché au mot Μόνοικος, — exprimant l'at-

poëte a employé deux termes différents : 1° « *Herculeo sacratus numine portus* » ; 2° *statio Monoeci* ». Il est probable qu'il a voulu désigner deux localités différentes, d'ailleurs très-voisines l'une de l'autre : le Port d'Hercule (Villefranche) et Monaco ; dans le premier cas, il mentionnerait alors un port naturel accessible aux navires d'un fort tonnage, et dans l'autre une « station » de relâche, Monaco. Le dernier vers signifierait, en outre, que, quand le mistral souffle, non-seulement on ne peut aborder à Villefranche, mais qu'il n'est même pas possible d'entrer à Monaco.

1. I, VI : « quum ab *Herculis portu*, quo pedibus pervenerat [C. Hostilius Mancinus consul], navem conscenderet... »

2. *De prodigiis*. Il raconte le même fait à peu près dans les mêmes termes : « ... *Portu Herculis* quum conscenderet navem... »

3. IV, VI, 3 : ὁ δὲ τοῦ Μονοίκου λιμὴν ὅρμος ἐστὶν οὐ μεγάλαις οὐδὲ πολλαῖς ναυσίν.

4. *Ibid.* : ἔχων ἱερὸν Ἡρακλέους Μονοίκου καλουμένου ἔοικε δὲ ἀπὸ τοῦ ὀνόματος καὶ μέχρ δεῦρο διατείνειν ὁ Μασσαλιωτικὸς παράπλους.

tribut le plus caractéristique de Melkarth, — mot que les Grecs avaient dû traduire sans le comprendre, car, appliqué à leur Hercule, il n'a plus de sens. C'est donc indubitablement Monaco qui est désigné par tous les textes où le mot *Monoecus* est seul exprimé, comme dans Hécatée, cité par Étienne de Byzance[1]; et, à plus forte raison, lorsque cette localité est particulièrement signalée en outre par le mot « *arx* », comme dans Virgile[2], ou par les mots « *colles* » et « *saxa* », comme dans Silius Italicus[3] et dans Mamertin[4]. C'est le petit port de Monaco que désignent Ptolémée[5] et Tacite, — lequel nous donne son nom complet en indiquant très-clairement, comme Lucain, que ce n'est qu'une « station », un refuge ou un petit port de relâche pendant la tempête[6]. Pline est aussi explicite quant au nom[7]. Mais les deux textes classiques les plus intéressants sont ceux qui regardent l'origine de *Monoecus*, de ses « *arces* » ou « *saxa* », et surtout de son temple, Ammien Marcellin rapporte qu'Hercule, se proposant de tuer Géryon, s'arrêta près des Alpes maritimes, et qu'il consacra « comme un monument éternel de son nom la forteresse et le port de *Monoecus*[8] » : on voit donc que la fondation de cette citadelle et de ce port remontait, dans la pensée des Romains et des Grecs, à la légende de l'Hercule d'Occident, c'est-à-dire de l'Hercule phénicien ou Melkarth. Servius est le seul auteur ancien qui ait entrevu le vrai sens du mot *Monoecus ;* il s'exprime ainsi dans son commentaire sur le passage de Virgile rappelé précédemment : « C'est là, dit-il,

1. Μόνοικος πόλις Λιγυστική. Ἑκαταῖος Εὐρώπῃ.
2. *Aeneid.*, VI, vers 830 :

   « Aggeribus socer Alpinis atque *arce Monoeci*
   Descendens..... »

3. I, vers 586 :

   « *Herculei* ponto coepere exsistere *colles*,
   Et nebulosa jugis attollere *saxa Monoeci.* »

4. *Panegyr. Maximiani Aug.* : « jam *summas arces Monoeci Herculis* praeteribas. »
5. Voy. plus haut, p. 178.
6. *Hist.*, III, 42 : « Fabius Valens e sinu Pisano saevitia maris aut adversante vento *Portum Herculis Monoeci* depellitur. »
7. III, VII (V), 1 : « *Portus Herculis Monoeci*, Ligustica ora. »
8. XV, 9, X : ... *Monoeci* similiter *arcem* et *portum* ad perennem sui memoriam consecravit. »

qu'est le port de *Monoecus Hercules*, en Ligurie; il est surnommé Μόνοικος, soit parce qu'ayant chassé tout le monde, Hercule habita seul ce lieu, soit *parce que dans le temple aucune autre divinité ne devait être adorée en même temps :* le contraire a lieu pour Jupiter, qui souffre le voisinage de Junon et de Minerve; pour Vénus, qui admet Cupidon au partage du culte qu'on lui rend. » En accordant que l'Hercule des Grecs et des Romains eût été aussi exclusif que le dit Servius, — ce qui n'est pas, — puisque nous avons précisément l'*Hercules consors*, « associé » par conséquent à une autre divinité, à celle des empereurs, par exemple[1], — ne serait-ce pas précisément du Melkarth phénicien qu'ils auraient emprunté ce caractère d'isolement sans en comprendre la rigueur exclusive?

Il est à peine utile d'ajouter ici que le *Portus Herculis* (port de Villefranche), et le *Portus Monoeci* avec son temple, sa forteresse et ses rochers (Monaco), ont dû être tous deux des dépendances de Marseille et, plus anciennement, les résidences de Melkarth. On peut s'étonner sans doute du silence de Strabon et de Pline, mais le texte de Ptolémée et l'aspect du havre de Villefranche, « sur une côte dépourvue de ports naturels[2] », nous font penser que ni les Grecs, ni les Ligures peut-être, ni surtout les Phéniciens, n'ont dû négliger cette position.

Nous ne dirons rien ici d'*Olioula*, d'*Anao* et d'*Avisio*, que l'Itinéraire maritime (p. 503-504) place entre *Nicaea* et *Monoecus*, parce que cette topographie prendra place dans l'étude des voies antiques de la Gaule.

D'autres établissements marseillais sont signalés dans les textes classiques, comme *Troezen* en Italie[3], *Azania*[4], *Cyrène*[5].

1. Orelli, 1535 : HERCVLI|AVG|CONSORTI|D̄ N̄|AVRELIANI INVICTI AVGVSTI, etc. Pesaro.

2. Strabon, IV, VI, 2 : « tout ce rivage, depuis le port *Monoecus* jusqu'à l'Étrurie, est continu et dépourvu de ports » : ἡ παραλία αὕτη πᾶσα... ἔστι... ἀλίμενος...

3. Étienne de Byzance : ἔστι καὶ ἄλλη Τροιζὴν ἐν Μασσαλίᾳ τῆς Ἰταλίας, ἣν Χάραξ Τροιζηνίδα χώραν φησί· — Cf. Eustathe *ad Iliad.*, II, v. 561 : ἔστι δὲ καὶ ἑτέρα Τροιζὴν ἐν Ἰταλίᾳ Μασσαλιωτική. Voy. Herzog, *Gall. Narbon.*, *Proemium*, p. 16, note 55.

4. Étienne de Byzance : Ἀζανία... ἔστι καὶ Μασσαλίας ἄλλη, ὡς Φίλων.

5. Id. : Κυρήνη... ἔστι καὶ Μασσαλίας ἄλλη.

DOMAINE DE MARSEILLE AU TEMPS DE SA PLUS GRANDE PROSPÉRITÉ

Les dépendances de Marseille étaient donc :

1° MASSILIA avec le LACYDON, le *Submoenium*, et les petites *Stoechades* ou *Ligustidae insulae*, à savoir : *Phoenice* (île Pomègues), *Phila* (île Ratonneau) et *Iturium* (île Riou).

2° Dans l'intérieur des terres : les pays des *Segobrigii*, des *Avatici*, des *Desuviates*, des *Samnagenses*, des *Caecinenses* et, en grande partie, celui des *Salluvii*, ce qui correspondait ensemble aux arrondissements de Marseille et d'Aix, aux environs de l'étang de Berre et au domaine qui le sépare d'Arles.

3° Les cités intérieures de *Cabellio* (Cavaillon), de *Theline*, plus tard *Arelate* (Arles) et d'*Avenio* (Avignon), de *Rhodanusia* (vers Beaucaire ou Fourques), d'*Heraclea* du Rhône (Saint-Gilles), et les accès du fleuve, *Ostia Lybica*.

4° Colonies ou dépendances directes de Marseille :

HEMEROSCOPIUM et DIANIUM, en Espagne;
EMPORIUM, Ampurias, en Espagne;
PORTUS VENERIS, Port-Vendres;
AGATHA, Agde;
TAUROENTUM, Tarento;
OLBIA, Almanare;
ATHENOPOLIS, dans le golfe de Saint-Tropez;
ANTIPOLIS, Antibes;
NICAEA, Nice;
PORTUS HERCULIS, Villefranche;
ARX et PORTUS HERCULIS MONOECI, Monaco.

5° Comptoirs et positions maritimes en relation avec Marseille.

Sur la côte transrhodanienne : *Rhoda* (Rosas); — *Pyrene* (Banyuls?); — *Caucoliberis* (Collioure); — *Narba*, plus tard *Narbo* (Narbonne).

Sur la côte cisrhodanienne : *Maritima* (Saint-Gervais, sur

l'étang de la Valduc); — *Mastromela* (vers l'embouchure de l'Arc, étang de Berre); — *Incarus* (Carry); — *Carsici portus* (près de Cassis); — *Citharista portus* (la Ciotat); — les grandes *Stoechades* (îles d'Hyères), à savoir : *Prote* (île du Levant); *Mesa* (île Port-Cros); *Hipaea* (île Porquerolles); — *Pergantium* (Brégançon); — *Heraclea Caccabaria* (baie de Cavalaire); — *Lero* ou *Lerona insula* (île Sainte-Marguerite) et *Lerinus* avec la ville de *Berconum* (dans Saint-Honorat) : ensemble des îles Lérins; — *Aegitna* (vers Cannes, soit sur l'emplacement occupé plus tard par le *Forum Julii*, Fréjus, soit au port Agai?).

§ 6. — CELTES OU GAULOIS

« Avant les races historiques, dit M. Gaidoz, a vécu toute une série de races anonymes apparentées par le langage aux Gaulois ou Celtes, et qu'on a réunies de nos jours à ces derniers en les comprenant sous le nom général de race celtique[1]. » Dans ces derniers temps, et pour ne citer que les écrivains qui se sont occupés de ces études depuis la mort de Zeuss, le célèbre auteur de la *Grammatica celtica*, M. Alexandre Bertrand s'est fait l'archéologue de ce qu'on peut appeler « la question celtique[2] »; M. d'Arbois de Jubainville en est le véritable historien à nos yeux[3]; MM. Gaidoz[4] et Abel Hovelacque[5] en sont, avec lui, les linguistes, M. le D[r] Broca[6], l'anatomiste; MM. de Saulcy et Ch. Robert, les numismatistes. Quant à M. le D[r] Lagneau[7], il peut prétendre au rôle de bibliographe, tant il a apporté de zèle à l'œuvre de dépouillement des textes classiques. M. Hovelacque, — tout en faisant connaître la con-

1. *République française* du 14 février 1873, feuilleton : *Revue des sciences historiques*, LIII, *les Études celtiques*, col. 1.
2. Voyez plus bas, l'énoncé de ses récents travaux sur la question.
3. *Les Celtes, les Galates, les Gaulois* (*Revue archéol.*, 4-18, 1875).
4. Cours à l'École des sciences politiques et à l'École pratique des hautes études; divers articles dans la *Revue celtique*, qu'il dirige et qui forme déjà deux volumes.
5. *Revue d'anthropologie*, articles divers, avant 1875.
6. *Ibid.*, *ibid.*
7. *Les Celtes* (*Dictionn. encyclopéd. des sciences médicales*, 1875, p. 699-782; tirage à part, sans pagination spéciale).

stitution des deux groupes de langues dites *celtiques*, qui constituent, selon lui, une transition toute géographique — et nullement chronologique — entre le système des idiomes germaniques et celui des langues italiques, déclare que la linguistique est complétement désintéressée dans la question historique et ethnographique, et qu'elle est inhabile à éclairer la question des races qui ont parlé le celtique.

Rien de plus arbitraire — on ne saurait le proclamer assez haut — que le système qui a prévalu jusque dans ces derniers temps et qui nous représente les Celtes comme établis dans notre pays dès le XVI[e] siècle avant J. C.[1]; si ce n'est cet autre système, plus récent, qui en fait un peuple ou même une race essentiellement distincte du peuple et de la race gauloise[2]. Deux savants, M. d'Arbois de Jubainville et M. le D[r] Broca, — adonnés à des études très-différentes, — nous paraissent avoir réduit la question à ses véritables termes : le premier, en éliminant toutes les théories préconçues, qui n'ont pris naissance que dans des temps très-rapprochés de nous, et en ramenant l'ensemble des documents certains aux seuls textes classiques soumis à une étude sérieuse et à une sévère critique; — le second, en constatant, grâce à l'anthropologie, que la seule classification acceptable nous est fournie par les différences physiques, observables encore de nos jours, entre les deux types désignés par lui sous les noms de « type belge » et « type celtique ». Rappelons d'abord les résultats obtenus par le premier de ces savants.

« On n'a encore trouvé, dit M. d'Arbois de Jubainville[3], le nom des Celtes dans aucun texte antérieur aux environs de

1. Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. I[er], chap. I. — Henri Martin, *Hist. de France*, t. I[er].

2. Alex. Bertrand, *Les Gaulois*, lu à l'Acad. des inscript. et belles-lettres, avril 1875 (*Revue archéol.*, nouv. série, 1875, t. XXXI, p. 281-303, 391-394); *De la valeur des expressions* Κελτοί *et* Γαλάται, Κελτική *et* Γαλατία, *dans Polybe*, lu à l'Acad. des inscr., en décembre 1875 (*Rev. arch.*, 1875, t. XXX, p. 4-18). — Cf. Henri Martin, *Hist. de France*, t. I[er], et *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences morales et politiques*, séances du 4 septembre 1875 (*Journal officiel* du 9 septembre 1875) et du 11 novembre 1876 (*Journal officiel* du 15 nov. 1876).

3. *Loc. cit.*, p. 5.

l'année 500 av. J. C. C'est la date d'Hécatée de Milet[1] ; et l teur anonyme auquel Aviénus a emprunté les traits fondar taux de sa description de l'Espagne et de la Gaule méridior écrivait à peu près dans le même temps, c'est-à-dire apr fondation de Marseille (600 avant J.-C.), et avant la conq de l'Espagne par les Celtes[2], événement connu d'Hérodc vers 450 et peut-être même un peu plus tard. Hécatée et auteur anonyme sont donc les plus anciens écrivains parlent des Celtes : ils sont de mille ans postérieurs à la de 1500 av. J. C., qui a été proposée, mais qu'aucun texte justifie. La présence des Celtes en Gaule antérieurem au VI[e] siècle avant J. C. n'est donc qu'une hypothèse. »

Quant aux Γαλάται, ils apparaissent pour la première fois d Timée[4], dont les histoires se terminent en 264 avant notre è

La plus ancienne mention du mot *Galli*,— qui d'ailleurs sem bien être la transcription en latin du nom grec Γαλάται (à mo qu'on ne préfère voir dans le nom grec la transcription du n latin), — se rencontre dans les *Origines* de Caton[5], écrites siècle après Timée. Mais on peut dater l'apparition du nom Galates ou *Galli* du IV[e] siècle, « si l'on suppose — comme remarque M. d'Arbois de Jubainville — que le récit de le premières guerres avec les Romains a été emprunté par écrivains latins aux *Annales maximi* qui étaient rédigés p les pontifes au fur et à mesure des événements[6] ». Dans to les cas, la première mention, dans l'histoire écrite, du nc Γαλάται ou *Galli* ne saurait être antérieure au IV[e] siècle ava notre ère.

1. Cité par Étienne de Byzance, fragm. 21 et 22, ***Fragmenta historic.*** ***grae*** éd. Müller-Didot, I, p. 2 : Νύραξ, πόλις Κελτική. — Μασσαλία... κατὰ τὴν Κελτικήν.

2. Mais le nom des Celtes figure au vers 133; seulement il s'agit des pays situés nord et dont les Ligures auraient été dépossédés par eux.

3. II, 33.

4. Fragm. 37, dans les ***Fragm. hist. graec.***, I, p. 200 : Γαλατία χώρα· ὠνομάσθη ἀ Γαλάτου, Κύκλωπος καὶ Γαλατείας υἱοῦ.

5. Fragm. 35 : voy. les ***Historicorum romanorum relliquiae*** de Hermann Pete t. p. 61.

6. *Loc. cit.*, p. 5.

Pour ce qui regarde l'étendue de la Κελτική, « région celtique », c'est-à-dire du pays occupé par les Celtes, nous avons le témoignage d'Éphore (époque de Philippe et d'Alexandre), qui comprenait dans la Celtique, d'un côté, la plus grande partie de l'Espagne jusqu'à Γαδείραι (*Gades* ou Cadix)[1], ce qui est confirmé par Hérodote[2] et par la géographic ancienne de cette contrée. Les Celtes d'Éphore s'étendaient depuis la région des Éthiopiens jusqu'à celle des Scythes[3]. La tribu la plus occidentale de ces derniers peuples ayant dû être celle des *Sigynnae*, d'Hérodote[4], qui reculèrent bientôt devant les Celtes, se réfugièrent aux bouches du Danube où Apollonius nous les montre[5], et de là dans le Caucase, où les place Strabon[6]. M. d'Arbois de Jubainville rapproche le nom des *Sigynnae* de celui de *Singidunum*, qui serait alors un nom hybride, semi-gaulois, nom] donné à Belgrade[7]. Les Celtes, voisins des Scythes, au temps d'Éphore (milieu du IVe siècle), devaient donc posséder la vallée supérieure et moyenne du Danube probablement jusqu'aux Portes-de-Fer, barrière fluviale qui continue sous les eaux les obstacles naturels des Carpathes au nord et des Balkans au sud. « *Nurax*, ville celtique » mentionnée par Hécatée[8], semble au même savant désigner une cité du Norique (haute Autriche); mais cela nous paraît douteux, d'autant plus que nous avons « en Gaule » *Noreià* (il s'agit ici de la Gaule orientale, voy. plus bas). En tout cas, les Celtes s'avançaient alors jusqu'à la mer Adriatique, et cela déjà au temps de Scylax, c'est-à-dire un siècle avant Alexandre, et ils paraissent avoir été laissés en ce pays lors d'une grande « expédition » faite par la race entière sans doute[9]. Ils s'y trou-

1. Fragm. 43, dans les *Fragmenta histor. graec.* de Müller-Didot, t. I, p. 245.
2. Hérodote, II, 33.
3. Éphore, fragm. 38, *ibid.*, p. 243-244.
4. V, 9.
5. *Argonaut.*, IV, au vers 320.
6. Strabon, XI, XII, 8.
7. *Loc. cit.*, p. 6.
8. Fragm. 21, dans les *Fragm. historic. graec.* de Müller-Didot, t. I, p. 2.
9. Scylax, § 18, éd. Müller-Didot, *Geogr. min.*, t. I, p. 25 : Μετὰ δὲ Τυρρηνούς εἰσι

vaient encore en 336, au temps d'Alexandre[1]. La dominati des Celtes se serait donc étendue, à cette époque, sur majeure partie de l'Espagne et de la Gaule, sur la vallée su rieure et médiane du Danube jusqu'à Belgrade ou même ju qu'aux Carpathes méridionales et au Veliki-Balkan; elle serait avancée sur le versant sud des Alpes Rhétiques Carniques jusqu'aux rivages de l'Adriatique. Sans aller jusqu prétendre, comme M. d'Arbois de Jubainville[2], que cette in mense contrée, presque aussi vaste que l'a été plus tard l'empi de Charlemagne, aurait été gouvernée par Ambigat, ce roi ti de la nation des *Bituriges* sous lequel eut lieu l'émigration Bellovèse et de Sigovèse, ses parents[3], nous ne saurions trop a prouver la méthodique restitution chronologique que le sava celtologue a tentée du domaine de nos pères aux différents âg historiques. Il a parfaitement établi cette extension si rema quable au IVe siècle, et plus remarquable encore au IIIe.

Ce qu'Éphore et Ptolémée fils de Lagus, Scylax et Arrie nous apprennent des Celtes, Ératosthène le dit des Galates « Les Galates, aurait-il écrit, au témoignage de Strabon, hab

Κελτοὶ, ἔθνος, ἀπολειφθέντες τῆς στρατείας ἐπὶ στενῶν μεχρὶ Ἀδρίου : « Après les Étrusques so des Celtes, reste de l'expédition, et qui occupent les défilés jusqu'à la mer Adriatique

1. Ptolémée, fils de Lagus, Fragm. 2, éd. Müller-Didot, *Scriptor. rerum Alexand Magni*, p. 87 : Κελτοὺς τοὺς περὶ τὴν Ἀδρίαν. — Cf. Arrien, I, IV, §§ 6-8 : « Alexand reçoit les envoyés des Celtes qui bordent le golfe Ionique (mer Adriatique) : ces pe ples ont une haute stature et un grand caractère. » Tout le monde connaît la répon que l'historien leur prête : qu'ils « ne craignaient que la chute du ciel », ce qui aur provoqué de la part d'Alexandre cette réflexion, qui semble être et doit demeurer jamais la devise de leurs descendants : « Les Celtes sont fiers : ἀλαζόντες Κελτοὶ εἰσιν Le fait relaté par Arrien, et qui devait l'être sans doute dans les mêmes termes p Ptolémée fils de Lagus, est de l'époque de la guerre contre les Triballes, les Gètes les peuples du Danube, c'est-à-dire de 336.

2. *Loc. cit.*

3. Tite-Live, V, 34. Quelle que soit la concession qu'on veuille faire à M. Mommse nous avons montré plus haut (p. 68, note 1) qu'il n'est pas possible de séparer par bien long intervalle la fondation de Marseille (600 avant notre ère) du départ de Bellovès il n'est donc pas nécessaire de faire d'Ambigat, — comme le propose M. d'Arbois Jubainville, le roi « tout-puissant », en traduisant *biturix* au sens que Zeuss lui a donn et non par le nom du peuple, — et de le faire régner sur tous les pays compris ent Cadix et Belgrade, puisque son règne serait séparé, par un intervalle de deux siècles moins, de l'époque d'Alexandre, et que nous ne savons rien de l'étendue politique la Celtique au temps où Tite-Live place Ambigat.

ent jusqu'à Cadix[1]. » Nous verrons bientôt que *Galates* et *Celtes* sont mots synonymes. Mais si la limite de la domination celtique est encore la même du côté de l'Occident au temps des successeurs d'Alexandre, c'est-à-dire vers le commencement du IIIe siècle, elle s'est considérablement reculée du côté de l'Orient par suite de l'affaiblissement des peuples danubiens, Gètes, Thraces, Triballes, Scythes, et du démembrement de l'empire macédonien, qui leur avait un instant fait la loi. « La Celtique s'étend alors de la mer Extérieure (c'est-à-dire de l'océan Atlantique) jusqu'au *Palus Maeotis*, et jusqu'à la Scythie Pontique », dit Plutarque[2]. Denys d'Halicarnasse absorbe même la Germanie dans la Celtique lorsqu'il divise l'empire des Celtes en deux parties : la *Galatia*, à l'ouest du Rhin, et la *Germania* à l'est[3]. Diodore désigne les peuples que César eut à combattre au delà du fleuve, non pas sous le nom de Germains, mais sous celui de « Galates d'outre-Rhin[4] ». Il faut ajouter à ces renseignements fournis par les textes classiques, que c'est sur le sol, d'un bout à l'autre de la vallée du Danube, depuis la Forêt-Noire, où il prend sa source, jusqu'aux bouches de Kilia, de Soulina et de Saint-George, dans la mer Noire, que nous rencontrons partout la toponymie gauloise, marque certaine, sinon d'une domination politique durable, du moins d'une très-longue occupation. Le Danube, — destiné, de nos jours, — à devenir la grande voie pacifique du commerce européen, le pourvoyeur de l'Occident par le transport à bon marché, c'est-à-dire par la batellerie, — avait autrefois une tout autre fonction : il a été, pendant toute l'antiquité, le rempart des nations civilisées, et à la fois la grande route suivie par les peuples barbares en marche vers l'Occident, lorsqu'ils étaient en quête d'établissements, ou vers l'Orient, lorsqu'ils avaient

1. Strabon, II, IV, 4 : μεχρὶ Γαδείρων ὑπὸ Γαλατῶν περιοικεῖσθαι.

2. Plutarque, *Marius*, XI, 6 : εἰσὶ δὲ οἵ καὶ τὴν Κελτικὴν... ἀπὸ τῆς ἔξωθεν θαλάσσης καὶ τῶν ὑπαρκτίων κλιμάτων πρὸς ἥλιον ἀνίσχοντα καὶ τὴν Μαιῶτιν ἐπιστρέφουσαν ἅπτεσθαι τῆς Ποντικῆς Σκυθίας λέγουσι.

3. XIV, I.

4. V, 25 : τοὺς πέραν κατοικοῦντας [Ῥήνου] Γαλάτας.

soif de conquêtes et de pillage. C'est par centaines, sans sort des limites de la géographie classique, que nous trouvons d noms absolument identiques à ceux de la Gaule propre, ou da lesquels nous reconnaissons les termes et les suffixes les pl caractéristiques des idiomes celtiques : les deux *Cambodunu* (Kempten en Bavière et Weilheim), *Artobriga* (près de Laufen *Abodiacum* (Abach en Bavière), *Boiodurum* (en face de Passau *Vindobona* (Vienne en Autriche), *Bregetio* (O'Zöny en Hongrie *Singidunum* (Belgrade en Servie), pour ne citer que les vill les plus connues; et, dans le bas Danube, aux limites mêmes d l'Europe, les noms de *Durostorum* (Silistrie) et de *Noviodunu* (Isaaktcha), noms identiques à ceux qu'on trouve sur les bor de la Marne et de l'Oise. Les familles gauloises fixées penda ces âges reculés dans cette grande vallée, qui séparait le mon civilisé du monde barbare, subsistent encore pendant les b temps de l'Empire, et nous lisons sur les monuments du mus de Pest qui proviennent de la région moyenne du Danub des *cognomina* d'hommes et de femmes comme ceux-ci *Matomarus*[1], *Tempbriga*[2], *Cacurio*[3], *Eraviscus*[4], *Comiumara* *Cobromara*[6], *Brogimara*[7], etc. On peut parcourir la table d noms propres dans le tome III du *Corpus* des inscriptions latin de Berlin. Quoique cette partie du recueil soit fort incon plète, on sera frappé de la persistance de l'élément ethniq gaulois dans la vallée du Danube aux IIe, IIIe et IVe siècles d notre ère.

Il faut ajouter qu'au moment du plus grand accroissement d la domination celtique vers l'Orient, elle perdait beaucoup d son importance à l'extrémité occidentale de son empire, c'es à-dire en Espagne, et cela s'explique naturellement par la pri

1. Voy. nos *Monuments épigraphiques du musée national hongrois*, n° 224.
2. *Ibid.*, n° 200.
3. *Ibid.*, n° 298.
4. *Ibid.*, n° 187.
5. *Ibid.*, n° 215.
6. *Ibid.*, n° 214.
7. *Ibid.*, n° 222.

de possession de la Péninsule par les Carthaginois, et la domination politique de la famille Barcine en ce pays. Le souvenir de leur occupation n'y persista pas moins qu'en Orient : il est attesté par les textes classiques et par la toponymie de nombreuses localités, surtout dans la Celtibérie, dans la Lusitanie et dans la Galice, où il n'est même pas impossible de la reconnaître encore aujourd'hui.

Quant à la distinction qu'on a prétendu faire entre les Celtes et les Gaulois, M. d'Arbois de Jubainville[1] a démontré qu'il était chimérique de chercher à la découvrir dans les textes classiques. Il faut en excepter un passage de Diodore dont il sera parlé plus bas. Ce sont les Celtes, « *Celtae* », qui sont nommés dans le fameux chapitre de Tite-Live[2] relatif à l'émigration de Bellovèse au VIe siècle. Ce sont les Celtes, Κελτοί, qui ont pris Rome, selon Denys d'Halicarnasse[3] et Diodore de Sicile[4]. Il est vrai que Polybe, qui mentionne deux fois cet événement, désigne trois fois les Celtes, Κελτοί, dans un même passage[5], et les Galates, Γαλάται, dans l'autre[6]; mais, en présentant le résumé des conquêtes faites par les Romains sur ces envahisseurs, il les appelle quatre fois Celtes, Κελτοί[7]. Puisqu'il est indubitable que ce sont les mêmes peuples et les mêmes armées que l'historien a en vue dans ces divers passages, il est évident qu'il désigne indifféremment par ces deux termes une seule et même nation, et que par conséquent ces termes sont pour lui synonymes. C'est par suite de la même synonymie qu'Ératosthène appelle Galates, Γαλάται, les peuples qui s'étendaient jusqu'à Cadix[8], et qu'Éphore, parlant de la même extension prise par cette même race au IVe siècle, la désigne

1. *Les Celtes, les Galates, les Gaulois* (*Revue archéol.*, t. XXX, 1875, *loc. cit.*, p. 12 et suiv.).
2. V, 34.
3. I, 74; XIII, 6-12.
4. XIV, 113-116.
5. II, XVII, 3 et 5; XVIII, 18.
6. I, VI, 2.
7. I, VI, 4, 6, 8.
8. *Loc. cit.*; voy. plus haut, p. 187-188, et note 1 de la page 188.

sous le nom de Celtes, Κελτοί[1]. Pausanias, d'ailleurs, ne dit-il pas, en propres termes, que le nom de Gaulois, Γαλάται, est postérieur, mais que ces peuples s'appelaient eux-mêmes plus anciennement Κελτοί[2]? Appien ne dit-il pas que les Celtes sont appelés de son temps *Galatae* ou *Galli*[3]? Strabon ne représente-t-il pas les *Taurisci* comme des « Galates »[4], et ne les compte-t-il pas en même temps comme nation « celtique »[5]? Sempronius Asellion, dans un fragment conservé de son histoire (Ier siècle av. J. C.), ne vient-il pas affirmer à son tour que la ville de *Noreia* est « en Gaule »[6], et ne savons-nous pas par Pline[7] que *Noreia* dépendait de ces mêmes *Taurisci*? Enfin César ne dit-il pas que Celtes et Gaulois sont termes synonymes s'appliquant à un peuple identique[8]? Il n'y a qu'un seul texte qui semblerait pouvoir autoriser la supposition de M. Alexandre Bertrand : c'est celui de Diodore, qui s'exprime ainsi (V, 32) : « Les peuples qui habitent l'intérieur du pays, au-dessus (c'est-à-dire au nord) de Marseille, ceux qui habitent la région des Alpes et la contrée sise en deçà des Pyrénées, s'appellent les Celtes. Mais ceux qui occupent le pays situé au delà de la Celtique (proprement dite), vers le *Notus*, l'Océan et les monts Hercyniens (forêt Noire) jusqu'à la Scythie (à l'est), s'appellent Galates. Les Romains les comprennent tous deux sous la même appellation. » C'est-à-dire qu'ils auraient employé indifféremment le même nom pour désigner deux peuples ethnographiquement distincts. Si Diodore était une autorité capable de balancer celle de tous les autres témoignages, ce passage aurait un poids considérable dans la question ; mais il est facile de voir que cet écrivain fait ici une étrange confusion, et que son texte

1. *Loc. cit.*, voy. plus haut.
2. I, III, 6 : Ὀψὲ δέ ποτε αὐτοὺς καλεῖσθαι Γαλάτας ἐξενίκησε. Κελτοὶ γὰρ κατά τε σφᾶς τὸ ἀρχαῖον καὶ παρὰ τοῖς ἄλλοις ὠνομάζοντο.
3. *De reb. Hispan.*, I, p. 34 de l'édit. Didot : Κελτοὶ ὅσοι Γαλάται τε καὶ Γάλλοι.
4. VII, II, 2.
5. VII, III, 2.
6. Voy. dans les *Historicorum romanor. Relliquiae* d'Hermann Peter, t. I, p. 183.
7. III, XXIII (XIX), 4 : « *Tauriscis Noreia.* »
8. *Bell. Gall.*, I, 1 : « qui ipsorum lingua *Celtae*, nostra *Galli* appellantur. »

est loin de remplir les vues du savant directeur du musée de Saint-Germain : c'est le contraire de ce qu'avance Diodore qui servirait la thèse de M. Bertrand ; ce sont les Gaulois qui devraient se trouver au nord de Marseille et dans la région des Alpes, et les Celtes, au contraire, qui devraient occuper la région la plus éloignée. Il est probable que l'historien d'Agyrium a transporté dans la topographie ce qui était purement chronologique dans les appellations de Celtes et de Gaulois : il a voulu dire sans doute que le premier de ces noms était celui que ces peuples se donnaient eux-mêmes, et que ce nom de Celtes était devenu plus récemment le nom des Galates. Nous ne serions pas éloigné de ne voir dans Galates qu'une simple transcription, de Κελτοί, Κελτικοί, Κελταί en Γαλάται.

Quant aux Gaulois de la Cisalpine, dont on a voulu faire un rameau différent de celui de la Gaule, et qui seraient exclusivement venus en Italie par les défilés orientaux des Alpes, la phrase suivante de Polybe détruit ce système : « Le titre particulier de Gaulois transalpins ne tient pas à une différence de race, mais à leur position géographique[1]. » S'il existe une distinction possible entre les Celtes et les Gaulois, il faut donc renoncer à la trouver dans les textes classiques. Interrogeons une autre source d'informations et voyons ce que nous enseigne l'ethnographie éclairée par les récentes observations de l'anthropologie.

La première phrase de César dans ses *Commentaires* de la guerre des Gaules nous met sur la voie des vraies divisions ethniques saisissables de son temps : « Toute la Gaule, dit-il, est divisée en trois parties, dont une est occupée par les Belges, une autre par les Aquitains, une troisième par les peuples qui se donnent dans leur langue le nom de Celtes, et que nous appelons Gaulois. » Pline, de son côté, s'exprime ainsi : « Entre la Garonne et les Pyrénées sont les Aquitains ; entre la Garonne et la Seine sont les Celtes ; entre la Seine et l'Escaut (ou le Rhin) sont les Belges. » Telles sont les limites que le Natu-

1. II, xv, 9.

raliste assigne à ces régions de la « Gaule chevelue[1] ». Nous les retrouvons identiques dans Strabon sous les mêmes noms[2]; et comme le géographe grec, contemporain de Tibère, devait se préoccuper aussi du tableau récemment dressé des provinces romaines, il a bien soin de nous avertir que ces trois groupes ethnographiques ont été brisés par Auguste, afin de faire une répartition plus égale des pays, et que les quatorze peuples détachés de la Celtique et joints aux Aquitains, pour former la province d'*Aquitania*, ne sont pas pour cela de la même race, qu'ils parlent même une langue différente, et que leur type s'en distingue également. Pomponius Méla conserve la même répartition[3]. Nous la retrouvons encore dans Ptolémée, au milieu du IIe siècle de notre ère; et, bien que l'ordre de ses tables, dressées deux cents ans après la conquête, doive être subordonné à l'organisation administrative des provinces, cependant les divisions générales qu'il nous donne de la Gaule sont encore les mêmes, sauf que la Celtique n'est plus connue que sous le nom de Lyonnaise. Pour ne pas effacer l'ancienne répartition ethnographique, il préfère renfermer la province prétorienne impériale de Belgique et les deux provinces consulaires impériales de Germanie supérieure et de Germanie inférieure — dont la création remonte à la mort d'Auguste — sous le titre commun de Belgique appliqué à ces trois divisions administratives[4]. Dion Cassius semble commettre une étrange méprise en supprimant l'appellation de Belgique et en la remplaçant par le nom de « Celtique », qui, pour lui, n'est pas la Lyonnaise. Il entend sans doute par là que la Lyonnaise avait pris une partie de l'ancienne Celtique, et que ce qui en restait s'étendait jusqu'au Rhin ; il ajoute en effet : « Car quelques-uns des Celtes auxquels nous appliquons le nom de Ger-

1. IV, XXXI (XVII).
2. IV, I, 1 : Ἀκυϊτανοί, Βέλγαι, Κέλται.
3. II. V; III, II.
4. II, VII, VIII, IX. Voyez, dans le IXe chapitre, qui regarde la Belgique, la Γερμανία ἡ κάτω, et la Γερμανία ἡ ἄνω, qui ne forment dans l'économie de son livre que des sous-divisions.

mains, habitant toute la Celtique qui confine au Rhin, ont entraîné, par cela même, la désignation de Germanie donnée à cette région [rhénane][1]. » Ce qui signifie simplement que la Celtique comprenait, pour l'historien du IIIe siècle, toute la Lyonnaise et toute la Belgique avec les deux provinces de Germanie; en d'autres termes, il ne reconnaît pas de distinction ethnographique entre les Celtes et les Belges, et en cela il se trompait, comme on va le voir bientôt. Il faut reconnaître que M. Amédée Thierry, — sauf l'erreur grave qu'il commet en considérant les Ligures comme une famille des Ibères, et les Cimbres, *Kimbri*, comme identiques aux Cimmériens[2], — a tenu grand compte de cette dualité de la famille gauloise en Celtes proprement dits et Belges[3].

Laissant à part les Aquitains, que nous avons vus plus haut[4] devoir répondre au groupe ethnique des anciens Ibères, M. le Dr Broca retrouve les deux autres groupes signalés par César, Strabon, Méla, Pline et Ptolémée. Pour ce savant, les Celtes et les Belges constitueraient les deux branches principales de la nationalité gauloise, et les caractères anthropologiques de ces deux branches se retrouveraient encore aujourd'hui, plus ou moins modifiés par les croisements : les Belges avaient la taille élevée, les cheveux et les yeux de couleur claire et le crâne dolichocéphale; les Celtes avaient la taille moins haute, les cheveux et les yeux de couleur plus foncée et le crâne brachycéphale. Les Auvergnats de la montagne et, à un moindre degré, les Bas-Bretons et les Bretons-Gallois, ont conservé à peu près pur le type de la race celtique à la-

1. LIII, 12.

2. *Histoire des Gaulois*, Introduct., p. 48 et suiv., 5e édition. — Cette confusion, généralement adoptée jusqu'à ces derniers temps, repose sur une pure hypothèse de Posidonius, qui paraît à Strabon assez bien imaginée (VII, II, 2), qui a été reproduite par Diodore (V, 32), mais que Plutarque lui-même considérait comme appartenant au domaine des hypothèses et non à celui de l'histoire (*Marius*, XI, 9). — Cf. d'Arbois de Jubainville, *loc. cit.*, *Rev. archéol.*

3. *Histoire des Gaulois*, Introduction, p. 23 et suiv. de la 5e édit., et tome I, liv. IV, chap. I.

4. Voy. plus haut, chap. II, p. 34.

quelle appartenaient leurs ancêtres les Arvernes et les Armoricains[1].

Si l'on remonte aux âges paléontologiques, il est évident que les ossements humains recueillis dans les strates de terrains quaternaires et dans les cavernes permettent de constater l'existence fort ancienne de plusieurs races distinctes dans les régions occidentales de notre pays[2]. Il paraît acquis à la science que « les types les plus divers coexistaient sur notre sol dès les temps les plus reculés[3] ». L'époque de César aurait donc présenté une grande simplification ethnique en ramenant la population de la Gaule chevelue aux trois groupes sus-désignés. Les Aquitains sont identiques aux Ibères[4]. Restent donc les peuples du centre et ceux de la Belgique dont les types auraient été différents entre eux. Faut-il adopter la distinction faite par Diodore seul, et voir dans les premiers, c'est-à-dire dans les plus voisins de l'Italie, des Celtes; dans les seconds, c'est-à-dire dans les plus rapprochés de l'Océan, des Gaulois? Personne n'est disposé à l'admettre; mais quel que soit le nom qu'on donne à ces deux groupes, il est indubitable qu'ils existaient et que leurs caractères étaient très-distincts et même fort tranchés. Or cette dualité, qui ressort des textes classiques[5] et des observations récentes des anthropologistes, n'apparaît jamais dans

1. Telles sont les conclusions auxquelles est parvenu M. le Dr Broca, dans son étude sur la *Race celtique ancienne et moderne*, publiée dans la *Revue d'anthropologie*. Cf. le feuilleton de la *République française* du 18 août 1874, intitulé : *Revue scientifique*, CXLI art., *Sciences anthropologiques*.

2. Voy. le résumé des découvertes et des observations auxquelles elles ont donné lieu, dans l'article CELTES, par le docteur Gustave Lagneau (*Dictionn. encyclop. des sc. médicales*, p. 744 et suiv.).

3. Alex. Bertrand, *Les Gaulois* (*Revue archéol.*, 1875, t. XXIX, nouv. sér., mai, p. 285).

4. Voy. plus haut, chap. II, § 1, p. 40 et note 1.

5. Le texte de Pline suffirait seul à le prouver, lorsqu'il dit qu'en deçà du Rhin et de la mer du Nord, « jusqu'à l'Escaut, habitaient des nations germaniques : *toto autem hoc mari ad Scaldim usque fluvium Germanicae accolunt gentes* » (IV, XXVIII, *al.* XIV, 1). Il parle ailleurs de quelques-uns de ces peuples germains situés dans la province de Belgique, laquelle comprenait aussi les deux provinces de Germanie : « *Germaniae gentium in eadem provincia, Nemetes, Tribochi, Vangiones*, etc. » (IV, XXXI, *al.* XVII, 1). Ce sont même les Germains fixés en Gaule qui ont valu, selon Dion Cassius, aux deux provinces cisrhénanes leur nom de Germanie : οὓς δὴ Γερμανοὺς καλοῦμεν πᾶσαν τὴν πρὸς τῷ Ῥήνῳ Κελτικὴν κατασχόντες, Γερμανίαν ὀνομάζεσθαι ἐποίησαν (LIII, 12).

les portraits que les anciens nous ont laissés des Gaulois ou des Celtes, — car tous, même Diodore, les confondent et n'en font qu'un seul et même groupe ethnique; ces portraits peuvent être ramenés à un type homogène et absolument identique à lui-même. « Parlerai-je, dit Polybe, de la grandeur et de la beauté physique des habitants de la Cisalpine[1]? » Et il ajoute que « le nom particulier de Gaulois transalpins ne vient pas de la différence de race, mais de leur position géographique ». Ce n'est pas autrement que César et Diodore nous dépeignent les habitants de la Gaule chevelue : « Ils sont grands, dit César, au point de mépriser notre petite taille[2]. » Et Diodore, en parlant des peuples de la Gaule Transalpine : « Ils sont grands, dit-il, bien membrés, blancs de peau; leurs cheveux ne sont pas toujours blonds naturellement[3]. » Il n'y a donc pas de raison pour voir la moindre différence entre les peuples de la Cisalpine et ceux de la Transalpine. — Mais M. Alexandre Bertrand croit en découvrir dans les mœurs : « Les Cisalpins n'avaient pas de villes, mais seulement des villages; ils couchaient sur la paille, mangeaient de la chair, étaient étrangers à toute autre occupation que la guerre et l'agriculture[4]. » Ils combattaient avec furie (c'est déjà la *furia francese*)[5]; chez eux la valeur était tout[6]; ils étaient mobiles et inconstants d'esprit[7], mous et paresseux[8]; ils combattaient parfois nus, par bravade[9]; ils entonnaient des chants guerriers[10], attachaient aux cous de leurs chevaux les têtes de leurs ennemis vaincus[11], et ils aimaient beaucoup le vin[12].

1. III, xv, 7.
2. *Bel Gall.*, II, 30.
3. V, 28.
4. *Id.*, II, xvii, 9 et 10.
5. Polybe, II, xxxiii, 2.
6. Id., II, xxxv, 3.
7. Id., III, lxx, 4.
8. Id., III, lxxix, 4.
9. Id., II, xxviii, 8.
10. Id., II, xxix, 6.
11. Tite-Live, X, 26.
12. Polybe, XI, iii, 1.

Voyons donc ce qu'on rapporte des Transalpins. « Ils avaient un tel mépris de la mort, qu'ils allaient au combat nus jusqu'à la ceinture[1]. » Ils prenaient leurs repas couchés à terre sur des peaux de loups ou de chiens[2]; ils attachaient aux cous de leurs chevaux ou suspendaient aux murs de leurs maisons les têtes coupées de leurs ennemis, comme on fait des bêtes tuées à la chasse[3]. Ils aimaient beaucoup le vin[4]; ils ne parlaient d'eux-mêmes que par louangeuses hyperboles, et des autres qu'avec mépris; ils étaient pleins de jactance; leur esprit était délié, mais indiscipliné[5]. Ils étaient belliqueux, féroces, toujours prêts pour le combat, s'y précipitant sans prudence[6]; avides de changement, ils se laissaient facilement entraîner à la guerre. Ils aimaient la liberté et haïssaient la servitude[7], etc. On n'aperçoit pas jusqu'ici de différences notables entre les deux peintures, et il est bien difficile de ne pas y reconnaître la même race, voire le même peuple.

Il est vrai que Diodore, Strabon, et surtout César, nous font connaître chez les Transalpins de la Gaule chevelue une organisation intérieure de castes, et cette autorité si prépondérante des druides : toutes choses que rien ne nous autorise à supposer établies chez les Cisalpins; mais l'importance de cette remarque de M. Bertrand se trouve fort atténuée, sinon détruite, par l'observation de M. d'Arbois de Jubainville que le druidisme, loin d'être une institution ancienne et propre à toute la race celtique, n'était que le fruit d'une importation étrangère et récente. « On assure, dit César, que la science des druides, originaire de la Bretagne, a été apportée en Gaule. » Et elle ne pouvait l'avoir été depuis longtemps, puisque l'auteur des *Commentaires* ajoute : « ceux qui veulent la con-

1. Diodore de Sicile, V, 29.
2. Id., *ibid.*, 28.
3. Diodore, V, 29; Strabon, IV, IV, 5.
4. Diodore, *ibid.*, 26.
5. Id., *ibid.*, 31.
6. Strabon, IV, IV, 2.
7. César, *De bello Gall.*, III, 10 et 19.

naître à fond vont l'étudier dans cette île ». C'est cette révolution récente que rappelle aussi Ammien Marcellin : « Selon les druides, dit l'écrivain du IVe siècle, une partie des habitants de la Gaule auraient été indigènes, mais d'autres seraient venus d'îles éloignées et des régions transrhénanes, d'où ils avaient été chassés par de fréquentes guerres ou des inondations maritimes[1]. » Il en résulte que, si le druidisme n'a pas franchi les Alpes, il n'a pas non plus passé le Rhin ; que la révolution sociale et religieuse qui a transformé la Gaule Transalpine est postérieure à la grande émigration dite de Sigovèse et de Bellovèse, qui se serait accomplie, d'après Tite-Live, vers l'époque de la fondation de Marseille. Le druidisme est un apostolat, une propagande religieuse et sociale faite par des initiés dont le foyer ou plutôt l'école était au delà du *Fretum Gallicum*, en Bretagne, et dont le succès fut si rapide et l'action si profonde, qu'elle leur procura, par surcroît, la domination politique. Mais quelle que soit l'analogie manifeste des monuments mégalithiques de la Bretagne et de la Gaule, personne ne prétendra plus aujourd'hui qu'ici ou là ils aient le moindre rapport avec le druidisme. Plus de mille ans peut-être séparent des manifestations aussi dissemblables de la pensée religieuse dans notre pays.

On sait qu'une opinion nouvelle s'est produite dans ces derniers temps, qui a pour but d'infirmer la valeur du témoignage de l'historien de Padoue, de faire considérer le récit de l'émigration du livre V (chapitres XXXIV et XXXV) comme une pure légende en désaccord avec le témoignage de Polybe, dont le récit devait être seul conservé comme appartenant à une époque plus ancienne et émanant d'une autorité historique supérieure. On s'est appliqué à démontrer d'abord que cette émigration des Gaulois qui prirent Rome ne pouvait être placée à une époque

1. XV, IX, 4. A la fin de ce même chapitre, il est parlé (§ 8) des *bardi*, des *euhages* et des *druidae*, et l'on voit bien que ces prêtres et ces poëtes, en raison de l'art très-perfectionné de leurs chants, appartiennent à un âge relativement très-moderne : « bardi quidem fortia virorum illustrium facta heroicis composito versibus cum dulcibus lyrae modulis cantitarunt. »

aussi reculée que le commencement du VIe siècle avant notre ère; que les peuples de la liste de Polybe, ne se rencontrant pas, en apparence du moins, dans la Gaule, devaient s'être rendus en Italie par les défilés du Brenner et du Tarvis, et qu'ils étaient arrivés directement de la vallée du Danube dans celle du Pô, sans passer par notre pays[1]. D'autres savants, sans détruire aussi radicalement la « légende de Tite-Live », pensent qu'elle peut se concilier avec le système qui ferait venir de la région danubienne tous les Gaulois qui ont occupé la Cisalpine : ils allèguent que ces peuples, ayant franchi, d'après le texte de Tite-Live, « l'*Alpis Julia*[2] » chez les *Taurini*, ne pouvaient venir de la Transalpine, mais du bassin du Danube, les Alpes Juliennes se trouvant au nord-est et non au nord-ouest de la Péninsule et les *Taurisci* de Pline étant précisément de ce côté. Ils ne prennent pas garde aux détails si explicites de ce passage. Tite-Live, en rapportant que sous le règne du Biturige Ambigatus, qui dominait sur toute la Celtique, ses deux neveux Bellovèse et Sigovèse ayant préparé une double émigration et ayant tiré au sort la direction que prendrait chacun d'eux, Sigovèse dut se mettre en route vers la forêt Hercynienne (forêt Noire), tandis que Bellovèse devait descendre en Italie; que les peuples qui l'accompagnèrent furent les *Bituriges*, les *Arvernes*, les *Senones*, les *Aedui*, les *Ambarri*, les *Carnutes* et les *Aulerci*; qu'ils traversèrent le pays des *Tricastini* (département de la Drôme) et se trouvèrent en face non pas des *Alpes Juliae*, mais des « *saltus Alpis Juliae* », c'est-à-dire du sommet de la chaîne appelé *Alpis Julia*; qu'ils s'allièrent aux Grecs de Phocée — lesquels venaient de fonder Marseille — pour accabler les *Salluvii*, qui étaient des Ligures; qu'ils franchirent l'« Alpe Julienne » et le pays des *Taurini* (et non *Taurisci*) et qu'ils défirent l'armée des Étrusques non loin du Tésin; que là, ayant appris qu'ils se trouvaient sur le domaine des *Insubres*, sortis d'un

1. C'est la thèse de M. Alexandre Bertrand. Voy. les publications de ce savant citées plus haut.

2. V, 34 : « *ipsi per Taurinos saltusque Juliae Alpis transcenderunt.* »

canton (*pagus*) des *Aedui*, ils fondèrent Milan; qu'une autre bande, celle des *Cenomani*, conduite par Elitovius, vint se fixer vers *Brixia* (dans le Brescian) et *Verona* (le Véronais); qu'en troisième lieu, les *Boii* et les *Lingones*, ayant franchi les Alpes par le passage du *Poeninon* (grand Saint-Bernard) et occupé tout le pays compris entre le Pô et les Alpes (région Transpadane), passèrent ce fleuve sur des radeaux et se trouvèrent en face, non plus des Étrusques, mais des Ombriens, qu'ils chassèrent des plaines situées en deçà de l'Apennin, et qu'ils s'y établirent; qu'en quatrième lieu, les *Senones* arrivèrent les derniers et se fixèrent dans le pays compris entre l'*Utens* et l'*Aesis* (Esino). C'est cette nation qui prit Rome; on ne peut dire s'ils étaient seuls ou s'ils étaient assistés des autres peuplades gauloises. Tel est le résumé des deux chapitres de Tite-Live, objet de tant de controverses récentes au sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres[1]. On a contesté d'abord que la date assignée par Tite-Live à cette émigration pût coïncider avec la fondation de Marseille en 600, qui serait trop ancienne, et avec la retraite des Étrusques de la région du Tésin, fait qui serait, dit-on, plus moderne, d'après un passage de Denys d'Halicarnasse[2], qu'on ne paraît pas avoir bien compris. L'expulsion des Étrusques par les Gaulois étant de 527 à 524 d'après Denys, on ne saurait où placer ces Gaulois pendant les soixante-treize ans qui sépareraient le départ de Bellovèse de la défaite des Étrusques. Nous avons déjà répondu plus haut à

1. Les Mémoires de M. Bertrand ont été publiés; le travail de M. Maximin Deloche, son contradicteur, ne l'a pas encore été: il est donc à peine permis d'en parler, et l'on ne peut le faire que d'après les *Comptes rendus des séances de l'Académie*, dans le *Journal officiel*. Le mémoire est intitulé : *Des invasions gauloises en Italie* (voy. le *Journal officiel* des 13 juin 1876, p. 4136; 20 juin, p. 4335; 26 juin, p. 4616; 4 juillet, p. 4831-4832; 1er août, p. 5799-5800; 15 août, p. 6416; 29 août, p. 6672). Sauf pour la chronologie, sur laquelle notre savant ami fait une concession au système de MM. Mommsen et d'Arbois de Jubainville, il défend absolument et justifie la tradition de Tite-Live, et s'applique à montrer qu'elle se concilie avec le récit de Polybe.

2. Denys (VII, 3) rapporte que, dans la LXIVe olympiade (527-524 av. J. C.), ceux des Tyrrhènes (Étrusques) qui habitaient autour du golfe Ionique (mer Adriatique), ayant été, avec le temps, chassés de là par les Celtes, plusieurs autres peuples barbares tentèrent avec eux de détruire *Cumae* (Cumes, près de Pouzzoles). Mais « avec le temps » peut s'entendre « par la suite des temps, plus tard »; c'est-à-dire que les

ces objections[1], et, si nous nous refusons à abaisser jusqu'en 527 la grande émigration dite de Bellovèse en Italie, on nous accordera que ce n'est pas en une année que durent se produire les luttes et les occupations successives des plaines, des vallées et des montagnes de la Cisalpine par ces nouveaux venus, et l'on remarquera d'ailleurs qu'il y a quatre émigrations distinctes mentionnées dans Tite-Live : 1° celle dite de Bellovèse ; 2° celle d'Elitovius ; 3° celle des *Boïi* et des *Lingones;* 4° celle des *Senones*, formant le second départ de ce peuple et le dernier de la grande émigration. Nous considérons comme très-vraisemblable, et presque comme nécessaire, que ces émigrations successives, obligées de lutter pour l'occupation du nord, et de dépenser un certain temps pour s'établir dans un pays hostile et sur un sol nouveau pour eux, aient pu et dû y employer les trois quarts d'un siècle.

On s'est fait un argument du peu d'accord qui semble exister entre le tableau des peuples gaulois fixés en Italie, tel qu'il résulte des immigrations d'après Tite-Live, et celui que Polybe nous a laissé. D'après ce dernier historien, les Étrusques auraient occupé ce pays dans le même temps qu'ils tenaient la Campanie. Les Gaulois, en raison de leur proximité sur l'autre versant des Alpes, auraient eu de fréquents rapports avec eux. Ravis de la beauté du pays, sous un léger prétexte ils auraient envahi l'Italie tout à coup, avec une nombreuse armée, auraient chassé les Étrusques des campagnes arrosées par le Pô, et se seraient avancés vers l'est jusqu'à la nation des *Veneti*, — qui avaient quelque ressemblance avec les Gaulois pour les vêtements et

Étrusques, refoulés plus tard vers le sud par l'invasion gauloise, cherchèrent à se dédommager en envahissant la portion de la Campanie qu'ils n'avaient pas encore occupée. En supposant que ce passage dût permettre de regarder comme simultanées l'expulsion des Étrusques du nord de l'Italie par les Gaulois et la prise de Cumes entre 527 et 524 avant notre ère, sous le règne de Tarquin le Superbe, en quoi cela prouve-t-il que le passage des Alpes par les premiers Gaulois, ceux dits de Bellovèse, doive être reporté à l'année 527 ? C'est au contraire bien avant cette date qu'il faut placer cet événement. M. Mommsen (*Hist. rom.*, trad. d'Alexandre, t. II, p. 13 et note) n'y a pas pensé sérieusement.

1. Voy. la note précédente, et cf. p. 68 et note.

les mœurs, mais aucune pour la langue. Les peuples qui se seraient fixés vers les sources du fleuve auraient été : les *Lai* (Λάοι) et les *Lebeci* (Λεβέκοι); plus loin, les *Insubres*, *Isombres* (Ἴσομβρες), le plus considérable de tous; ensuite, et le long du fleuve, les *Cenomani*. « Au delà du Pô », dit Polybe (et il prend pour point de départ la Gaule, au lieu de dire « en deçà », par rapport à Rome; il ajoute en effet, « dans le voisinage de l'Apennin » : c'est donc bien la Gaule Cispadane qu'il entend désigner); « au delà du Pô, dans le voisinage de l'Apennin, étaient établis : d'abord les *Ananes;* après eux, les *Boii*, et, plus près de la mer Adriatique, les *Lingones;* enfin, les plus éloignés de tous et sur le bord de cette mer, les *Senones*. [1] » Il faut ajouter à ces noms : les *Taurisci* (Ταυρίσκοι) et les *Agones* [Ἄγωνες] mentionnés au chapitre xv. Ces *Taurisci*, qui sont nommés trois fois sous cette forme [2], paraissent être les mêmes que les *Taurini* (Ταυρίνοι). En effet, Polybe, après avoir cité les premiers au livre II, en faisant connaître vaguement leur situation géographique « sur le versant des Alpes opposé au bassin du Rhône », dit des seconds qu'ils « sont situés à la racine des Alpes », et qu'ils furent soumis par Hannibal [3]; enfin, que c'est dans leur pays qu'il accomplit son passage à travers ces montagnes [4]. Il faut remarquer d'abord que Polybe ne raconte pas l'émigration, mais qu'il fait un tableau géographique de la Cisalpine au moment où les Gaulois entrèrent pour la première fois en rapport avec Rome, c'est-à-dire vers la fin du ve siècle. A cette époque, les Gaulois transalpins n'ayant pas encore subi l'influence du druidisme, il n'est pas surprenant que Polybe dise des Cisalpins qu'ils étaient « étrangers à toute autre science, à tout autre art que la guerre ou l'agriculture ».

On s'est demandé comment il se faisait que la liste de Polybe différât aussi sensiblement de celle de Tite-Live.

1. Polybe, II, xvii.
2. Id., II, xv, 8; xxviii, 4; xxx, 6.
3. III, lx, 8.
4. Fragm. XXXIV, x, 18, cité par Strabon.

POLYBE.	TITE-LIVE.
Lai ou *Laevi.*	
Lebeci.	
	Bituriges.
	Arverni.
Isombres	*Aedui. Insubres ex pago Aeduorum.*
CENOMANI	*Aulerci-* CENOMANI[1].
Ananes.	
	Carnutes.
BOII	BOII.
	Carnutes.
LINGONES	LINGONES.
SENONES	SENONES[2].
Taurisci.	
Agones.	

On ne comprend pas comment on n'a voulu voir qu'un seul nom conforme dans les deux listes, celui des *Senones*[3]. Il est facile d'en compter quatre : les *Cenomani*, les *Boïi*, les *Lingones* et les *Senones*, dont trois se trouvaient en Gaule Transalpine et un sur les rives du Danube supérieur (les *Boïi*). Les noms des peuples qui ne se rencontrent pas parmi les tribus gauloises transalpines sont les *Lai* ou *Laevi*, les *Lebeci*, les *Ananes*, les *Taurisci* et les *Agones*. Ceux de la liste de Tite-Live qui ne se trouvent pas en Italie sont les *Bituriges*, les *Arverni*, les *Carnutes;* quant aux *Aedui*, il en est fait mention, puisque les *Insubres* seraient sortis d'un *pagus* des *Aedui*.

1. Dans une lettre datée du 25 avril 1877, M. d'Arbois de Jubainville nous adresse l'observation suivante : « Il ne faut pas confondre les *Cēnŏmănī* d'Italie avec les *Cēnŏmānnī* de Gaule. *Cēnŏmănī*, dans « *Te jubet agnates visere Cēnŏmănōs* », n'est pas le même mot que *Cēnŏmānnī*, « *le Mans* » : la quantité et l'accent diffèrent. Dans *Cenomānni* de Gaule, la syllabe *măn* est longue et accentuée ; c'est pour cela qu'elle subsiste dans « le Mans ». Dans *Cenomăni* d'Italie, au contraire, la syllabe *măn* est brève et atone ; en français elle aurait disparu. En Italie, *Cenomani* est un nom de peuple ; en Gaule, c'est un surnom des *Aulerci.* » — Ce n'en est pas moins le même mot, la même racine et le même peuple à nos yeux, dont le nom a changé d'accent et de quantité en passant les Alpes, comme cela arrive en passant d'un idiome à un autre.

2. M. d'Arbois de Jubainville (même lettre) : « Les *Sēnŏnes* de Gaule ne peuvent être identiques aux Σήνωνες d'Italie, dont la première syllabe est longue. » — Il nous est impossible de ne pas voir le même nom et le même peuple dans l'un et l'autre. Il n'en est pas des noms historiques, et surtout des noms des peuples et de peuples émigrants, comme des noms communs. Les raisons phonétiques alléguées ici tombent devant l'évidence de la conformité historique et géographique.

3. *Revue archéol.*, t. XXIX, p. 294.

Si nous prenons les noms de Polybe qui ne sont pas dans Tite-Live et ne se trouvent pas en Transalpine, il faut remarquer que les *Lai* ou *Laevi*, et que les *Lebeci* ne sont probablement pas Gaulois, mais Ligures; pour ces derniers, c'est même certain. Si les *Taurisci* sont identiques aux *Taurini*, nous avons vu qu'ils seraient aussi Ligures[1]; si l'on veut les en distinguer et les rapprocher des *Taurisci* de Pannonie et de ceux des environs d'Aquilée (selon Pline), on peut admettre, en effet, qu'ils étaient venus de la vallée du Danube par les Alpes Carniques et Cadoriques. Nous ne savons ce qu'étaient les *Ananes* et les *Agones*, qui ne se rencontrent pas ailleurs. Le nom de ces derniers pourrait bien désigner une population militaire comme les *Gesates*, que personne ne peut songer à localiser. On peut concevoir, en outre, que de très-petites fractions de très-grands peuples aient pris part à l'émigration du VIe siècle : tel aurait été le cas de ces détachements de *Bituriges*, d'*Arverni* et de *Carnutes*, et il est facile d'expliquer comment ils auraient pu se fondre dans la masse des autres émigrés au point de perdre leurs caractères propres et jusqu'à leurs noms.

La difficulté résultant du nom de *Julia Alpis*, donné par Tite-Live à la partie de la chaîne que les Gaulois de Bellovèse auraient franchie, c'est-à-dire à la partie des *Graiae Alpes*, plus tard appelée *Alpes Cottiae*, a été résolue plus haut[2]. D'ailleurs, si peu que l'on conserve du récit de Tite-Live, il est impossible d'en appliquer la moindre circonstance au pays situé à l'orient de la Cisalpine. Marseille, le pays des *Tricastini* et les noms mêmes des peuples gaulois nous ramènent invinciblement à la Gaule Transalpine et à la vallée du Rhône.

Quant à supposer que les peuples gaulois qui occupèrent la Cisalpine aient pu venir, en partie de la vallée du Danube, en partie de la Gaule à des époques différentes, nous ne faisons aucune difficulté de l'admettre. Nous pensons même qu'il faut chercher dans les vallées de l'Inn, de la Drave et de la Save les

1. Strabon, IV, II, 6; voy. plus haut, p. 103.
2. Tome I, p. 86.

traces de leur route, et dans les défilés des Alpes Rhétiques, Carniques et Illyriennes celles de leur passage. Nous croyons que la région danubienne a été la grande pépinière des émigrations celtiques vers l'Italie d'une part, vers la Gaule et l'Espagne de l'autre ; que ce double courant a une origine relativement moderne, sans toutefois que l'histoire puisse en préciser l'origine. Si elle n'a enregistré que les principaux déplacements et les plus saillantes invasions, il faut se garder de croire que le mouvement des émigrations de ce pays vers l'Italie ne se soit produit que par intermittence : nous pensons au contraire qu'il a eu lieu d'une façon presque continue, et que les routes frayées et suivies une première fois n'ont cessé d'être ouvertes et même fréquentées qu'à l'époque où les constantes victoires des légions ont fait sentir de proche en proche, et parfois avec de terribles commotions et de lointains contre-coups que, dans les belles plaines de la Cisalpine on ne moissonnait plus que la défaite et la mort.

Faire le partage exact des deux migrations n'est pas chose facile. Il faudrait d'abord, dans la liste des peuples, et mieux dans les noms géographiques de la Cisalpine, mettre à part ceux qui accusent une origine ombrienne, ligurienne, étrusque et vénète. Ayant ainsi déblayé le terrain des éléments ethniques plus anciens, qui sont évidemment étrangers à la race celtique, on pourra chercher des analogies dans la nomenclature générale de ce pays, comparée d'abord aux deux listes de Polybe et de Tite-Live, — d'ailleurs incomplètes toutes deux, — et comparée ensuite, en dehors de ces listes, aux noms géographiques de la Transalpine et de la vallée du Danube. Quant à présent, nous ne pouvons établir comme départ certain de cette étude que les faits suivants acquis à l'histoire : 1° On retrouve dans la vallée du Pô les *Cenomani*, les *Boii*, les *Lingones*, les *Senones*, qui sont à la fois dans la liste de Tite-Live et dans celle de Polybe ; 2° d'autre part, les *Taurisci* qui se rencontrent dans les vallées supérieures de la Drave et de la Muhr sont certainement les parents des *Taurisci* des environs d'Aquilée, et peut-être, sans que cela soit le

moins du monde démontré, de ces *Taurisci* que Polybe place au pied des Alpes Grées. Il n'est permis de les confondre avec les *Taurini* que si l'on considère ces derniers comme une population mixte de Ligures et de Celtes, car nous avons vu plus haut[1] que des témoignages très-explicites leur donnent une origine ligurienne. En dehors de ces éléments, qui nous suffisent du moins pour justifier la double origine de l'immigration gauloise en Italie, nous ne trouvons qu'incertitude : nous ne savons, par exemple, ce qu'étaient les *Salassi*, les *Ananes*, les *Anamari*, les *Lepontii*, ni même les *Insubres* ou *Isombres*, quoique nous inclinions à les considérer aussi comme un mélange de Gaulois et d'Ombriens, etc. Quant aux *Vagienni*, aux *Ilvates* et à tous les peuples de l'Apennin septentrional et de la rivière de Gênes, nous avons énuméré plus haut les preuves ou les présomptions qui nous engageaient à les considérer comme des Ligures.

Pour nous résumer, nous croyons que le récit de Tite-Live (livre V, chap. XXXIV et XXXV) doit être conservé en entier, sauf peut-être en ce qui regarde la date de l'émigration; nous estimons que la liste qu'il a dressée des peuples de la Transalpine qui y ont pris part est excellente; nous pensons enfin que celle de Polybe est également bonne, sauf que, ne racontant pas, comme Tite-Live, une transmigration, mais traçant un tableau géographique de la Cisalpine, il ne s'est pas astreint à distinguer en termes aussi nets les peuples d'origine gauloise de ceux que d'autres témoignages nous obligent à considérer comme Ligures; mais il ne faut pas perdre de vue qu'il a plutôt énuméré, — dans une liste d'ailleurs volontairement incomplète, à quelque point de vue qu'on l'envisage, — une partie des peuples situés en Gaule Cisalpine, qu'il n'a prétendu citer des peuples exclusivement gaulois d'origine.

Nous n'avons rien dit des preuves archéologiques mises en œuvre par M. Bertrand, et qui constituent le côté le plus neuf et le plus intéressant de ses études. Il résulte, dans le précieux

1. Page 92, note 1.

inventaire des richesses archéologiques découvertes pendant ces derniers temps et classées par ses soins d'après les renseignements « de plus de trois cents correspondants », que les tombeaux antiques, c'est-à-dire les *tumuli*, ont donné, avec une prédominance très-sensible, à l'exclusion du fer, des objets de bronze associés à la pierre polie, en Irlande, en Danemark, en Hanovre, en Mecklembourg, dans la Hongrie méridionale et en Suisse, tandis qu'ils ne se rencontrent que « sporadiquement » en Italie et en Gaule. D'autre part, la zone des *tumuli* et des cimetières où dominent les armes de fer se trouve surtout dans la vallée du Danube, s'épanouit à l'approche des Alpes, pour se développer avec la même intensité dans les vallées du Rhin et du Pô[1]. Ce résultat est curieux, sans doute; mais en quoi prouve-t-il qu'à l'époque historique, la seule qui nous occupe ici, il existât deux races : les Gaulois et les Celtes; que les Celtes eussent été répandus dans la partie centrale et occidentale de la Gaule et les Gaulois surtout en Italie? Nous avouons ne saisir aucun rapport entre ces deux faits, absolument étrangers l'un à l'autre, et ne pouvant établir à aucun point de vue la dualité qu'il s'agit de démontrer. L'âge de la pierre polie, ceux du bronze et du fer n'ont rien à voir avec l'état ethnographique de la Gaule à l'époque de l'arrivée des Romains. Ce sont là des éléments excellents dont s'empareront avec toute raison les savants adonnés à l'étude des âges inconnus qui ont précédé la civilisation, et dont l'étude confine à la géologie et à l'anthropologie; mais une saine méthode nous oblige à les proscrire des études historiques, les seules qui entrent dans le programme de nos recherches et dans le cadre de ce livre.

Nous n'avons même pas à nous occuper, quant à présent, du degré de civilisation auquel étaient parvenus les Gaulois lors de l'arrivée des Romains. La portion de notre pays dont nous cherchons à déterminer, au point de vue géographique, les éléments ethniques, correspondant à la seule région qui formera bientôt la province Narbonnaise; l'arrivée des Celtes ou Gau-

1. *Revue archéol.*, juin, 1875, t. XXIX, p. 392-393.

lois dans cette partie de la Gaule étant alors un fait relativement récent et assurément très-moderne; de plus, des races ou des peuples étrangers à la grande famille celtique ayant occupé et dominant encore le bas Languedoc et la Provence, — nous devons renvoyer l'étude d'ensemble des Gaulois à l'époque de l'arrivée de César, lorsque nous aurons à embrasser d'un seul coup d'œil toute la Gaule Chevelue.

Il ne nous reste plus, en terminant ce long chapitre, qu'à dresser un tableau des peuples gaulois fixés dans la région du sud-est. Nous nous bornerons presque à une simple énumération, car les territoires de la plupart de ces peuples ayant été formés dans les limites mêmes des cités romaines, c'est en faisant l'étude détaillée de ces cités que nous devrons en déterminer l'emplacement exact, en décrire le périmètre et en tracer les frontières. On ne s'étonnera donc pas de notre sobriété en ce qui regarde les nations les plus importantes et des indications plus complètes au contraire que nous donnerons touchant les plus petites peuplades, sur lesquelles nous n'aurons guère l'occasion de revenir dans la suite que pour la topographie détaillée de leur territoire.

On a vu plus haut que l'arrivée des Celtes ou Gaulois dans le bas Languedoc n'avait pu dater que d'une époque postérieure à la retraite des Ibères devant les Ligures. Les Ligures ayant pris possession de cette contrée, — qu'ils ont dû partager avec ces mêmes Ibères au sud, avec les *Umbranici* du côté de Nimes, puis avec les premières colonies grecques, auxquelles les Phéniciens, sur le littoral, du côté de *Ruscino* et du pays des *Sordones*, avaient déjà fait place, — les Gaulois n'ont pu la conquérir, en refoulant tous ces peuples vers l'Espagne, qu'à une époque tellement récente, qu'il n'est pas possible de la faire monter plus haut que le ve ou le vi^e^ siècle avant notre ère. Parmi ces conquérants gaulois, la nation des *Volcae*, Οὐολκαί, Οὐῶλκαί, était de beaucoup la plus considérable. Elle était divisée en deux tribus, les *Tectosages* et les *Arecomici*, et l'extension de chacune d'elles sur le sol envahi fut si importante, qu'il s'en

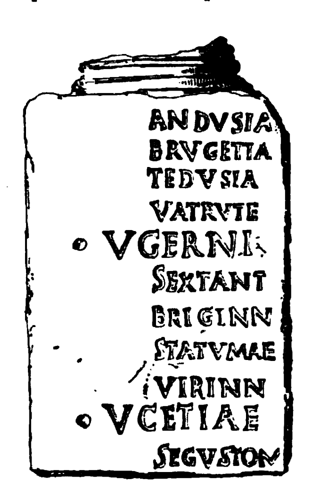
fallut bien qu'elle correspondît plus tard à une seule cité romaine, comme ce fut le cas ordinaire des répartitions de peuples dans la Gaule transcébennine; le territoire des seuls *Volcae* comprit, au contraire, dans la suite, plusieurs cités de premier ordre. C'est ainsi que le pays des *Volcae Tectosages*[1], *Tectosagi*[2], *Volcae Tectosi*[3], dans César *Tolosates*[4], embrassa plus tard, d'après Ptolémée, les cités de *Tolosa* (Toulouse), de *Carcaso* (Carcassonne), de *Narbo* (Narbonne), de *Baeterrae* (Béziers), de *Cessero* (Saint-Thibery), et comprit même les villes phéniciennes et ibériennes de *Ruscino* et d'*Illiberis*[5], tous noms qui témoignent d'une origine antérieure à l'arrivée des Romains, qu'ils soient ibères, phéniciens ou gaulois. Strabon, qui place *Narbo* chez les *Volcae Arecomici*, étend cependant les *Volcae Tectosages* jusqu'aux promontoires maritimes et aux Pyrénées vers le sud, et jusqu'aux Cévennes vers le nord[6]. Leur domaine aurait donc embrassé ceux des anciens *Elisyces*[7], des *Bebryces*[8] et des *Ceretes*[9], peut-être même celui des *Consoranni* (Couserans)[10] : ce qui ne veut pas dire que les *Tectosages* eussent conquis tout ce pays; mais que, dans les instants de crise, ces petits peuples se seront placés dans leur clientèle et y seront restés comme les peuplades liguriennes de la Provence dans celle des *Salluvii*.

Les *Volcae Arecomici* avaient *Nemausus* (Nîmes) pour centre et certainement déjà pour capitale[11], car l'origine gauloise de

1. Strabon, IV, I, 12, *passim* : Οὐόλκαι Τεκτοσάγες. — Ptolémée, II, X (IX), 9 : Οὐόλκαι Τεκτοσάγες. — César, *Bell. Gall.*, VI, 24 (il s'agit, dans ce passage, de ceux qui étaient sur les confins de la forêt Hercynienne). — Tite-Live, XXXVIII, 16 (il s'agit de ceux de l'Asie Mineure).
2. Justin, XXXII, 3. — Ausone, *Clarae Urb.*, *Narbo*, vers 8.
3. *Table Peut.*, segm. I, BC, 2, et texte in-f°, p. 6, col. 1, n°s 11 et 12; et dans l'édit in-8°, *Gaule*, p. 30.
4. *Bell. Gall.*, VII, 7.
5. II, X (IX), 9.
6. IV, I, 12 et 13.
7. Voy. plus haut, t. II, p. 107.
8. *Ibid.*
9. *Ibid.*, 108.
10. Pline (III, V, *al.* IV, 1), les nomme en effet en Narbonnaise
11. Strabon, IV, I, 12.

cette ville ne paraît pas douteuse. Avant de recevoir la colonie romaine, elle semble l'avoir emporté sur Narbonne par le nombre de ses habitants, répartis dans la ville et dans ses vingt-quatre villages[1], que Pline appelle même des villes, « *oppida* »[2], et dont quelques-unes figurent sur l'inscription trouvée près de la fontaine de Nîmes[3]. Le nom de la divinité topique, étant le même que celui de la ville, témoigne d'une origine purement gauloise, quoiqu'un passage d'Étienne de Byzance fasse songer aussi aux Grecs ou plutôt aux Phéniciens, c'est-à-dire à Melkarth : « *Nemausus*, ville de Gaule, tirant son nom de *Nemausus*, descendant d'Hercule. » Mais les monuments abon-

1. Strabon, *ibid.* : ὑπηκόους γὰρ ἔχει κώμας τέτταρας καὶ εἴκοσι.
2. III, v (iv), 6.
3. Ménard, VII, p. 226. — Léon Renier, *Itinéraires romains de la Gaule*, 1850 (*sic*), p. 62 (dans l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France* pour 1848); *Histoire générale du Languedoc*, réimpression, tome I, p. 152.



L'inscription se lit sur la face d'un dé servant de base à une petite colonne. Cette face est haute de $0^m,20$ seulement et large de $0^m,12$. Il est probable que ce socle faisait partie de la décoration d'un monument votif, décoration dans laquelle figuraient au moins deux, et probablement quatre colonnettes, et que la liste des noms géographiques comprenait, en conséquence, le double ou le triple de ceux que nous possédons : peut-être les vingt-quatre « *oppida* » de Pline, c'est-à-dire les *pagi* et les *vici* de la cité de Nimes. *Ugernum* est Beaucaire; *Ucetia*, Uzès; *Sextantio*, Substantion près de Montpellier; *Vatrute*, peut-être Vestric; *Andusia*, Anduze (voy., plus bas, p. 219). Il faut remarquer que les noms *Seguston*, *Brugetia*, *Briginnum*, rappellent les radicaux de certains noms géographiques que nous rencontrons chez les peuples qui nous sont donnés pour Ligures (voy. plus haut, p. 84 et 94).

dent à Nimes même, qui nous rappellent cette divinité[1]. Enfin, en 1742, on a trouvé, près du temple de Diane et de la fontaine même à laquelle présidait ce dieu topique[2], une inscription en lettres grecques, à laquelle on a attribué — à tort (M. d'Arbois de Jubainville l'a démontré), — un sens géographique[3]. Quoi qu'il en soit, cet ensemble de textes et de monuments rappelle très-certainement une existence antérieure à la colonie romaine, et l'on peut ajouter une existence prospère. *Vindomagus*, ville que Ptolémée seul mentionne, et que d'Anville propose d'identifier avec le Vigan[4], était, selon le géographe grec, sur le territoire des *Volcae Arecomici;* il faut bien y comprendre aussi *Ugernum* (Beaucaire), *Ucetia* (Uzès), *Sextantio* (Substantion), et étendre le domaine de ces peuples jusqu'aux Cévennes, au nord-ouest et à l'est; jusqu'au

1. On trouve le nom de la divinité topique de Nimes sur des monuments votifs où elle figure tantôt seule : DEO NEM. (Ménard, VII, p. 221); ΘΕΩ ΝΕΜΑΥϹΩ (id., *ibid.*, p. 225); — NEMAVSO... (id., *ibid.*, p. 217); tantôt associée à d'autres dieux I·O·M·HELIOPOLITAN | ET·NEMAVSO... (*Jovi Optimo Maximo*, etc., Orelli 1245); — |||EO·SILVANO.ET·LIBERO|PATRI·ET·NEMAVSO... (Spon, *Miscell.*, p. 169); — LARIBVS·AVG|SACRVM·ET|MINERVAE|NEMAVSO... (Ménard, VII, p. 209). — Tous ces monuments sont, il est vrai, de l'époque romaine; mais la divinité locale en l'honneur de laquelle ils ont été élevés est antérieure à l'arrivée des Romains.

2. C'était bien la fontaine elle-même qui portait le nom de *Nemausus;* car Ausone, en parlant de la source *Divona*, à Bordeaux, la compare à la célèbre fontaine de Nimes, et il s'exprime ainsi : « ..... vitrea non luce *Nemausus*
Purior. »

3.

ΙΑΡΤΑΙ ΛΛΑΝΟΙΤΑΚΟΖ ΔΕΔΕ
ΜΑΤΡΕΒΟΝΑΜΑΥΣΙΚΑΒΟΒΡΑΤΟΥΔΕ

On avait rapproché ΒΡΑΤΟΥΔΕ de *Vatrute;* ΝΑΜΑΥΣ, de *Nemausus* (et avec raison); ΥΤΑΚΟ, d'*Ucetia* (!); ΣΔΕΔΕ|ΜΑ, de *Statumae;* ΙΚΑΒΟ, d'Uchaud. ΙΑΡΤΑ..., ΛΛΑΝΟ, n'avaient pas été identifiés. — Une autre inscription aussi en caractères grecs, également trouvée à Nimes, porte, aux quatre premières lignes, les mots suivants : ΚΑϹϹΙΤΑΛΟϹ| ΟΥΕΡϹΙΚΝΟϹΔ|ΕΔΕΒΡΑΤΟΥΔ|ΕΚΑΝΤΕΝΑΛΑ, que M. d'Arbois de Jubainville propose de séparer ainsi : Κασσιταλος. Ουερσικνος. δεδε. Βρατουδε. « Dans la première inscription de Nimes, les mots δεδε Ματρεβο Ναμαυσικαβο se rapportent évidemment à une dédicace faite aux Déesses Mères de Nimes, *Deabus Matrabus;* δεδε serait un parfait : *dedit Matrabus Namausiciis.* » Βρατουδε serait le nom, au datif, d'une divinité quelconque. (*Revue des Soc. sav.*, 1877.) L'inscription de Vaison donne l'ethnique gaulois ΝΑΜΑΥϹΑΤΙϹ.

4. *Notice de la Gaule*, p. 707-709.

département de l'Ardèche au nord, où étaient les *Helvii;* enfin, il touchait le Rhône à l'est. S'il faut en croire Tite-Live, ils se seraient même annexé, au temps d'Hannibal, une portion de la rive gauche de ce fleuve, empiétant ainsi sur le territoire des *Cavari*[1]. Mais, à part cette époque et ce témoignage, le Rhône était et resta leur limite naturelle[2]. Ils avaient absorbé presque entièrement l'*Umbranicia*, dont il est parlé plus haut[3], et s'étaient substitués, dans toute cette région, aux *Ombri* ou *Ambrones* et aux *Ligures*[4]. Les *Stagna Volcarum* (étangs de Thau, de Mauguio[5]) se trouvaient chez eux[6]. Quoique Strabon leur attribue *Narbo*[7], on peut estimer que l'*Arauris* (Hérault), ou une ligne vague, passant entre cette rivière et l'*Orbis* (Orb), les séparait des *Tectosages*. Les *Arecomici* formaient donc une seconde tribu des *Volcae*, très-distincte de la première, et leur arrivée dans cette région est certainement postérieure à celle des *Tectosages*.

Sans nous arrêter à l'étymologie celtique du nom de *Volcae*, que M. d'Arbois de Jubainville a discutée avec sa compétence ordinaire[8], il nous suffira de constater qu'ils sont bien Gaulois, qu'on ne les voit apparaître qu'après les Ibères, les Ligures, les Ombriens, les Phéniciens et les Grecs, et qu'on suit leurs traces depuis la Pannonie, où ils ont laissé une de leurs tribus[9], qui descendit en Grèce pour aller de là s'établir en Galatie (Asie Mineure)[10]. On en trouve une autre vers la source du Danube, sur la lisière de la forêt *Hercynia* (forêt Noire)[11], dont un débris subsistait peut-être au temps d'Isidore de Séville, sous le nom

1. XXI, 26 : « colunt... utramque ripam *Rhodani.* »
2. Voy. Méla, II, v, 6 : « *Rhodanum* inter *Volcas* et *Cavaras* emittitur. »
3. Tome II, p. 114-125.
4. Voy. tome II, p. 107.
5. Voy. tome I, p. 234.
6. Méla, II, v, 6.
7. IV, I, 13; voy. plus haut, p. 212.
8. *Revue des questions histor.*, 1873, p. 37 et suiv.
9. Justin, XXXII, 3 : « ex gente *Tectosagorum* non mediocris populus, praedae dulcedine, *Illyricum* repetivit, spoliatisque Istris, in Pannonia consedit. »
10. Id., *ibid.*
11. César, *Bell. Gall.*, IV, 24.

de *Tolosates*, au milieu des Bructères et des Chamaves[1]. Ils auraient donc apporté avec eux ce dernier nom, qui devait être celui de leur principal établissement en Gaule. Il ne faut pas oublier que les *Garumni* sont des Aquitains pour César[2]; mais ils n'occupaient pas tout le cours supérieur de la Garonne. Strabon, d'autre part, arrête le territoire des *Volcae* aux Cévennes, et l'on peut expliquer son texte comme l'ont fait MM. Robert[3] et Jouglar[4], en supposant que les anciens peuples dépossédés par les Gaulois *Volcae* se seraient retirés vers la montagne, laissant le bas pays et les vallées aux envahisseurs : on accorde ainsi les témoignages de Pline et de Ptolémée avec ceux de César et de Strabon, si l'on représente la partie occidentale du territoire des *Volcae Tectosages* comme formant, dans la vallée de l'Ariége et de la Garonne, un angle pénétrant qui laisserait au sud les sources de ces deux rivières occupées par les *Consoranni*, les *Convenae* et les *Garumni*. L'extension plus grande que leur donne dom Vaissette[5] dans cette direction s'appuie sur le texte de Ptolémée; mais il faut remarquer que les cadres de ce géographe, cadres d'après lesquels la conquête romaine aurait établi la répartition des cités sous les rubriques des anciens peuples, sont souvent aussi factices que ceux qui étendaient la dénomination d'Aquitaine aux quatorze peuples compris entre la basse Garonne et la Loire[6], lesquels n'étaient rien moins qu'Aquitains. Le point de vue qui nous occupe est tout autre : nous ne songeons nullement, quant à présent, aux répartitions administratives créées par les Romains sous des dénominations artificielles et inscrites dans l'aire plus ou moins élastique des anciens peuples; nous cherchons à retrouver l'étendue des domaines de ces peuples tels qu'ils étaient à l'arrivée des Romains. La difficulté d'un pareil travail résulte

1. *Etym.*, IX, 2. Le texte n'est pas certain.
2. *Bell. Gall.*, III, 27.
3. *Numismatique de la province du Languedoc*, tirage à part, p. 10, col. 1, note 1.
4. *Mém. de la Soc. d'archéol. du midi de la France*, 1849, p. 244.
5. *Hist. génér. du Languedoc*, I, p. 110.
6. Strabon, IV, I, 1.

d'abord de la pénurie où nous sommes de documents géographiques pour cette époque, et ensuite de ces liens de patronage et de clientèle si répandus dans la Gaule, liens qui empêchent d'isoler ces peuples et parfois même de les distinguer entre eux. Ces liens, plus ou moins durables, unissaient par une dépendance plus ou moins étroite les petits peuples aux grands[1], et créaient quelquefois même une échelle à deux ou à plusieurs degrés, comme pour les fiefs du moyen âge, témoin les Allobroges, qui, lors de leur lutte suprême contre les Romains, rangèrent sous leur commandement les petits peuples voisins, en se plaçant eux-mêmes, ainsi que les nations du Midi, dans la vaste clientèle des Arvernes[2]. Nous savons que celle-ci embrassa, à deux époques différentes, — au temps de Luernius et de Bituitus, puis au temps de Vercingétorix, — la Gaule presque entière, qu'on vit alors obéir à un seul chef pouvant commander à quatre cent mille soldats[3]. Mais, comme le remarque M. Charles Robert, « une domination de cette nature n'était qu'une sorte de suzeraineté ne comportant pas l'absorption des pouvoirs administratifs[4] ». Le savant antiquaire aurait pu même ajouter qu'elle ne détruisait en rien l'autonomie des clients au profit de leurs « suzerains ».

Pour toute la contrée occupée par les *Volcae*, quoique les villes y fussent encore assez rares au Ier siècle[5], elles y étaient certainement moins clair-semées, lors de l'arrivée des Romains, que dans le reste de la Gaule, et même que dans la Narbonnaise cisrhodanienne et transdurancienne; la raison en est simple.

1. Polybe, III, L, 6. Cf. César, *Bell. Gall.*, VI, 11.
2. Strabon, IV, II, 3.
3. Id., *ibid*... παρέχονται... πολεμῆσαι πρὸς Ῥωμαίους τοτὲ μὲν μυριάσιν εἴκοσι, πάλιν δὲ διπλασίαις. Nous voyons un peu plus bas que « les Arvernes étendirent leur domination jusqu'à Narbonne et jusqu'aux limites mêmes du domaine de Marseille, et qu'ils donnèrent des lois aux peuples compris entre les Pyrénées, l'Océan et le Rhin », c'est-à-dire à toute la Gaule, sauf les colonies grecques et les peuples des Alpes : διέτειναν δὲ τὴν ἀρχὴν οἱ Ἀρούερνοι καὶ μέχρι Νάρβωνος καὶ τῶν ὅρων τῆς Μασσαλιώτιδος, ἐκράτουν δὲ καὶ τῶν μέχρι Πυρήνης ἐθνῶν καὶ μέχρι Ὠκεανοῦ καὶ Ῥήνου.
4. *Numism. de la prov. de Languedoc*, tirage à part, p. 10, col. 1.
5. Méla, II, V, 6 : « ... raras urbes rarosque portus et omnem plagam Austro atque Africo expositam ». — Cf. Pline, III, V (IV), 2 : « oppida esse rara praejacentibus stagnis. »

Les Gaulois, qui ne devinrent constructeurs qu'à une époque assez basse et très-rapprochée de la conquête, trouvèrent des villes toutes faites : les Ibères leur avaient laissé *Illiberis* (Elne), *Caucoliberis* (Collioure), peut-être *Pyrene* (Banyuls ?), probablement *Baeterrae;* les Phéniciens, *Rusucmon* ou *Ruscino*, et probablement *Narba;* les *Umbranici*, *Longostalo* (Murviel?) et Nages en Vaunage. Les Grecs, enfin, leur présentèrent des modèles de villes civilisées et de ports, comme *Emporium*, *Agatha*, *Heraclea*, *Rhodanusia*. Il est hors de doute que les deux villes qui prirent, pendant la domination gauloise, le plus grand développement furent d'abord l'antique *Narba* (Narbonne), *Narbo* sous les Gaulois, plus tard, sous les Romains, *Colonia Narbo-Martius*, — et *Nemausus* (Nimes). La première était déjà fort considérable, puisqu'elle est citée par Hécatée dès le commencement du vᵉ siècle[1], et que Polybe en parle, au milieu du IIᵉ, comme étant, avec *Marseille* et *Corbilo* (sur la Loire), une des « trois villes les plus importantes de la Gaule[2] ». Quant à la seconde, elle semble bien exclusivement celtique; elle aurait été par conséquent le plus ancien spécimen d'une grande ville gauloise dans notre pays. *Narbo* était vraisemblablement, à l'arrivée des Romains, le seul port dont pussent librement user les *Volcae;* aussi bien recevait-il les marchandises de toute la Gaule. « L'importance du transit et du commerce d'importation qui se faisait certainement dans cette ville des *Volcae* explique l'extrême abondance de numéraire qu'ils nous ont laissé[3] », quoique *Narbo* elle-même ne nous ait fourni aucune monnaie autonome. Ayant reçu de bonne heure (118 avant notre ère) une colonie romaine de citoyens possédant, non pas la *latinitas* (droit de cité moins le *jus honorum* et les droits politiques[4]), mais le *jus optimo jure*, comme à Rome[5], il n'est pas surprenant qu'elle n'ait pas, depuis ce

1. Voy. plus haut, t. II, p. 136, note 2.
2. Polybe (XXXIV), cité par Strabon, IV, II, 1 : αἵπερ ἦσαν ἄρισται πόλεις τῶν ταύτῃ.
3. Ch. Robert, *Numism. de la prov. de Languedoc*, tirage à part, p. 10, col. 2.
4. Voy. plus haut, tome II, chap. I, p. 12.
5. Cicéron, *Pro Fonteio*, 4 et 5 : « *Narbo Martius, colonia nostrorum civium.* »

temps déjà très-reculé, de monnayage spécial, comme Nimes, qui frappa monnaie longtemps après la conquête, parce qu'elle n'était que ville latine.

Nous avons reproduit plus haut l'inscription géographique de Nimes. Nous ne savons quels étaient les vingt-quatre κώμαι (*vici*) de Strabon, ou « *oppida* » de Pline, qui dépendaient de cette « métropole des *Arecomici*[1] » ; mais il est probable que cette inscription, qui n'est qu'un fragment, nous fait connaître une partie d'entre eux, peut-être même la moitié, car elle comprend onze noms. Quant à leur origine, on remarquera qu'aucun de ces noms n'est romain, mais qu'ils semblent tous accuser une origine ligurienne, phénicienne ou gauloise[2] : *Andusia* (Anduze)[3], *Brugetia*[4], *Tedusia*[5], *Vatrute*, *Ugernum* (Beaucaire), *Sextantio*[6], *Briginnum*[7], *Statumae*[8], *Virinnum*[9],

1. Strabon, IV, I, 12.

2. Voy. plus haut, p. 213, note 3, l'inscription.

3. Comparez les noms *Andecavi* (Anjou), *Andautonia* (en Pannonie), *Andelagus* (les Andelys), *Andeleius* (l'Andelle, riv.), *Andelous* (Andelot), *Anderitum* (ch.-l. des *Gabali*, Gévaudan), *Andomatunum* (*sic.* dans la *Table de Peutinger*, Langres), etc. — Cf. la *Lettre inéd.* de M. d'Arbois de Jubainville, du 4 mai 1877 : « *Ande-cavi*, *Ande-ritum*, *Ande-matunnum*, sont des composés dont le premier terme, le préfixe *ande*, a été étudié par Zeuss (*Gramm. celt.*, 2e édit., p. 867, 877, 896, 897), et, depuis, par d'autres savants. Est-il sûr que *Andusia* soit pour *Ande-usia*, et *Andantonia* pour *Ande-Antonia* ? *Andelous* est un mot auquel il manque, je crois, quelque chose : c'est une forme qui me semble d'une très-basse époque pour *Ande-lavos* (?). On n'est pas sûr de l'antiquité d'*Andelagus* et d'*Andeleus*. » — La lecture *Andautonia*, et non *Andantonia*, est certaine. — Nous n'admettons pas l'origine ibérienne du terme *and* dans les noms qui précèdent, bien que *andi*, en basque, signifie « grand » : voy. Luchaire, *De lingua Aquitanica*, p. 7 (1877).

4. Dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques, on retrouve le premier terme de ce mot. Cf. *Bruga* (Brugg, ou Suisse), *Brugae* (Bruges), etc.

5. Ce nom est plus rare. Ses analogues se rencontrent en Liburnie : *Tedanius*, fl., *Tediastum* ; *Tedoad* (Doué, en Anjou).

6. Voy., plus bas, p. 220, note 3.

7. Les analogues dans les pays celtiques sont infinis, surtout en composition, *briga* signifiant, en gaulois, « montagne, élévation, forteresse » : *Litanobriga*, « large montagne » (d'Arbois, *Lettre inédite* du 11 avril 1877). C'est donc par erreur que nous avons interprété ce nom tout autrement (tome I, p. 162, note 1).

8. On trouve des termes analogues en *Noricum* : *Stanacum* (Schärding), et en Dalmatie (*Staneclum*). — « Dans *Stanacum*, *acum* ou *aco-m* est un suffixe. *Stanacum* est dérivé d'un thème *stana*, dont la racine peut être *sta* ; cf. le latin *stare* et le grec ἵ-στη-μι, ἵ-στα-μαί. On peut encore comparer à *Stanacum*, Stenay, autrefois *Satanacum*. Je ne sais ce que c'est que *Staneclum*, mot dalmate, dont l'origine est inconnue. » (D'Arbois de Jubainville, *Lettre inédite* du 4 mai 1877.)

9. Il faut rapprocher ce nom de toute une famille de mots dont les préfixes sont

Ucetia[1], *Seguston*[2]. Deux de ces noms sont au génitif et sont gravés en plus gros caractères : VGERNI (*Ugernum*, Beaucaire) et VCETIAE (*Ucetia*, Uzès) ; d'où il résulte que ces deux localités, plus importantes, sans aucun doute, que les autres, étaient au nombre des chefs-lieux de *pagi* (ou de canton) de la cité de *Nemausus*, et que les autres noms étaient probablement ceux des *vici* qui y étaient renfermés. *Sextantio* (peut-être phénicienne)[3], *Briginnum*, *Statumae* et *Virinnum* auraient donc dépendu d'*Ugernum; Seguston* et la suite, qui nous manque, devaient ressortir à *Ucetia*. Les quatre premiers noms : *Andusia*, *Brugetia*, *Tedusia* et *Vatrute* auraient été, en ce cas, des dépendances d'un autre chef-lieu de canton, peut-être de *Vindomagus*[4]. C'est encore dans le territoire des *Arecomici* que se trouvaient quelques villes ou bourgades dont les noms rappellent une origine parfois ombrienne ou ambronne, comme *Ambrussum*[5], *Ambrusium*[6] ou *Ambrosium*[7] (Pont-Ambruis, Embrieu ou Ambrois sur le Vidourle) ; plus souvent ligurienne ou gauloise : *Luteva* ou *Loteva* (Lodève)[8], *Mesua* (Mesve)[9], *Latera* (Lattes)[10].

Après *Narbo*, la ville importante des *Tectosages*, ville pro-

évidemment les mêmes, et qui se rencontrent dans les pays celtiques : *Virodunum* ou *Viridunum* (Verdun), *Viromandui* ou *Veromandui* (Vermandois), *Viromagus* ou *Bromagus* (Promasens), *Viritium* (Wrietzen), *Virosidum* (Old-Carlisle, en Angleterre), *Virovesca* (Briviesca, en Espagne), *Viroviacum* (Werwick, en Flandre), *Virunum* (Klagenfurt, en Carinthie), etc.

1. Cf. *Uceni*, peuple des Alpes, voisin des Allobroges (voy. plus bas) ; cf. aussi *Uciense* (en Espagne méridionale), etc.

2. Peut-être est-ce un nom ligure ; voy. plus haut, t. II, p. 94.

3. Ce nom peut être rapproché de celui du port phénicien dit des *Sexitani*, en Bétique. Strab., III, IV, 2 : Ἐξιτανῶν πόλις, dont le nom, dans Ptolémée, est Σέξ (II, IV, *al.* III, 7), et dans Pline « *Sexita* » (XXXII, LIII, *al.* XI, 47).

4. Ptolémée, II, X (IX), 10 : Οὐινδόμαγος.

5. *Itinér. d'Antonin*, p. 389 et 396 ; cf. les *Vases Apollin.*

6. *Table de Peutinger*, segment I, C, 2, texte in-f°, p. 50, col. 2, n° 14, et l'édit. in-8°, *Gaule, d'apr. la Table de Peut.* p. 347.

7. *Itinér. Hiérosolym.*, Wessel., p. 552.

8. *Table de Peutinger*, I, B, 2, texte in-8°, p. 374, et in-f°, p. 54, col. 1, n° 2 ; Pline, III, V (IV), 6 ; *Notitia prov.*, Guérard, p. 31. — Cf. les noms *Lutetia* (Paris), *Lutera* (Lure), *Lutia* (en Espagne), *Lutitia* (Loitz, en Prusse), etc.

9. Voy. tome I, p. 239. — Cf. *Massava* (*Table de Peut.*, in-f°., p. 32, col. 3, n° 7), pour *Masava*, qui a produit aussi Mesve-sur-Loire.

10. *Ibid.*, p. 234-235. Cf. *Latobrigi* (en Suisse).

bablement gauloise, est *Tolosa* (Toulouse)[1], dont l'origine remonte au moins, en tout cas, aux premiers temps de l'occupation. Justin l'appelle « l'antique patrie » des *Volcae*. Tout le monde connaît le récit plus ou moins légendaire de cet historien sur la peste qui aurait désolé ses habitants et sur l'oracle qui leur aurait ordonné de jeter leurs trésors dans ce *lacus Tolosensis*, desséché depuis lors, qu'on cherche encore aujourd'hui et dans lequel on voudrait glaner quelques lingots, dans l'espoir que le consul Caepio n'aura pas tout emporté[2]. L'*aurum Tolosatium* était devenu proverbial[3] comme les richesses d'Attale. Prise l'an 105 par les Romains, ce que nous venons d'en rapporter prouve qu'elle avait une existence déjà ancienne : on y a trouvé des monuments portant des noms gaulois très-caractéristiques, comme *Hannarus* fils de *Dannorix*[4], *Dunohox*[5]; mais on en trouve aussi qui paraissent ibères[6].

Parmi les villes et les bourgades des *Tectosages* dont les noms semblent accuser une origine gauloise ou phénicienne, nous citerons *Carcaso* ou *Carcasum*[7], qui devint plus tard chef-lieu de cité romaine. Les autres étaient sans doute de simples villages, comme les trois localités : *Crodunum*, *Vulchalo*[8] et *Cobiamacho* ou *Cobiamagus*, dont parle Cicéron,

1. Le nom des *Tolistoboii*, peuple de Galatie, paraît un composé de *Tolosates* et de *Boii*, et s'y trouve géographiquement rapproché, comme en Gaule, de celui des *Tectosages*. Voy. Strabon, IV, I, 13. — « L'identité de *Tolisto* avec *Tolosates* me paraît une hypothèse bien hardie », nous écrit M. d'Arbois de Jubainville (*Lettre inédite* du 4 mai 1877).

2. Justin, XXXII, 3. — Cf. Posidonius dans Strabon et la version de Strabon lui-même, IV, I, 13 et 14.

3. Cicéron, *De natura Deorum*, III, 30.

4. Herzog, *Gall. Narbon.*, *Append. epigr.*, n° 281.

5. *Musée de Toulouse*, *Catalogue des antiques*, par Ernest Roschach, n° 21, p. 18.

6. Voy. Luchaire, *De lingua aquitanica*, p. 7 et suiv.

7. César lui accorde le titre de *civitas* (*Bell. Gall.*, III, 20). — Pline, III, v (IV), 6 : « *Carcasum Volcarum Tectosagum* » ; etc. *Carcaso* a certainement de l'analogie avec les noms sémitiques : *Carcar*, au nord de Petra, en Pérée ; *Carchemis*, en Mésopotamie ; et le premier terme, *car*, avec le mot *cars*, ville, dans *Carthadash* que les Romains ont transcrit assez mal, *Carthago*, et les Grecs *Carchedon*, Καρχήδων (Carthage), et qui signifie *ville neuve*.

8. On l'a placé à Bouchalot, sur la Garonne (voy. réimpression de l'*Hist. du Languedoc*, tome I, p. 134, note 3) ; mais cette identification, fondée sur l'apparente conformité des noms, est bien peu satisfaisante.

ce dernier entre Toulouse et Narbonne[1], et *Eburomagus*[2] ou *Hebromagus*[3], sur la même route. *Cessero* (Saint-Thibery, rive droite de l'Hérault) paraît avoir eu plus d'importance. Ptolémée la place dans le territoire des *Tectosages*[4], mais elle était bien près de leur limite. Nous nommerons encore *Usuerva*[5] à XVI milles romains (23 kil. 1/2) à l'ouest de Narbonne, et dont le nom est aussi écrit *Hosuerbae*[6]. Quant à *Calagurris*, station donnée par l'Itinéraire d'Antonin[7] entre Toulouse et Saint-Bertrand de Comminges, sa physionomie, qui paraissait ibérienne, est cependant contestée[8].

Nous n'avons pas à nous arrêter à la richesse du pays des *Tectosages*, à la facilité du commerce, à la culture des champs, et nous renvoyons à la peinture que Strabon fait de cette région favorisée[9]. Ce sont les drachmes grecques de *Rhoda* qui ont prévalu dans ce pays, c'est-à-dire que les types de la rose « épanouie et de la rose vue retournée » ont été imités par ces peuples, et que les plus anciennes émissions peuvent bien remonter un peu au delà de l'arrivée des Romains, mais ne présentent jamais, même pour les pièces anépigraphes, les spécimens d'un monnayage original[10]. Les sépales du calice de la rose vue retournée sont devenus souvent de véritables croix : de là vient la quantité si prodigieuse de ces pièces dites « à la croix », que l'abbé Audibert raconte avoir vu les paysans s'offrir à travailler pour rien aux ouvrages de terrassement de la Vieille-Toulouse[11]. On sait qu'une tradition fort ancienne

1. *Pro Fonteio*, 8 (19).
2. *Table Peut.*, segm. I, A, 2, texte in-f°, p. 52, col. 3, n° 23 et édit. in-8°, p. 364.
3. *Itinér. Hierosolym.*, Wessel., p. 551.
4. II, x (IX), 9; cf. *Itinér. d'Antonin*, p. 389 et 396; les quatre *Vases Apollin.*, et la *Table de Peut.*, segment I, B, 2, édit. in-f°, p. 50, col. 3, n° 17, et édit. in-8°, p. 350.
5. *Table de Peutinger*, segm. I, B, 2, texte in-f°, p. 52, col. 2, n° 20, et édit. in-8°, p. 361.
6. *Itinér. Hierosolym.*, Wessel., p. 551-552.
7. Edit. Vessel., p. 457. Sa position n'est pas déterminée. Voyez la réimpression de l'*Hist. du Languedoc* de dom Vaissette, tome I, p. 133 et notes.
8. *Cala* est celtique et n'existe pas en basque (Luchaire, *op. cit.*, p. 12.
9. IV, I, 14.
10. Voy. Ch. Robert, *Numism. de la prov. de Languedoc*, tirage à part, p. 12 et suiv.
11. *Dissertat. sur les origines de Toulouse*, 1764.

nous rappelle une émigration de ces *Tectosages*, à peine fixés dans la *Gallia Bracata*. D'après un passage du *De fluviis*, faussement attribué à Plutarque, « Momorus et Atepomarus, chassés de l'État de Séséron, auraient, se conformant à un oracle, jeté les fondements de *Lugdunum* sur une colline où, ayant vu beaucoup de corbeaux, ils imposèrent à la ville le nom de *Lugdunum* : *lug* signifiant corbeau et *dun* colline ». Mais *Seseron*, qu'on a voulu identifier avec *Cessero*, peut désigner tout autre chose ; il n'est pas même assuré que ce soit un nom géographique[1]. Cette légende a été jugée déjà par dom Vaissette[2].

Si nous quittons la mer pour remonter la rive droite du Rhône vers le nord, nous passons du pays des *Volcae Arecomici* dans celui des *Helvii* (Vivarais), dont le nom présente, pour M. d'Arbois de Jubainville, une certaine analogie avec celui des *Helvetii* et le nom de ces derniers avec celui des *Ilvates* ou *Eleates*, peuple ligure d'Italie. Leur capitale, *Alba Helvia* (Aps), devint chef-lieu de cité romaine. Le territoire de ce peuple correspondant à celui de la cité, et étant borné au nord et à l'ouest par les Cévennes[3], à l'est par le Rhône, nous en parlerons plus bas dans la géographie administrative des cités romaines de la Gaule. Il ne paraît pas d'ailleurs qu'ils aient été englobés très-nettement dans la Province, car ces peuples furent compris dans la liste des contingents de Vercingétorix[4].

Nous ne dirons rien ici des *Ruteni Provinciales*[5] de César, parce que les *Cebennae*, au delà desquelles étaient les *Ruteni*, ont formé la limite physique de la région que nous étudions. De telle sorte que la partie transrhodanienne du pays qui sera plus

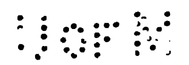
1. *De fluviis*, Pseudo-Plutarque. Voy. éd. Didot, *Plutarchi Fragm.*, p. 85. Le texte grec porte : ὑπὸ Σεσηρονέως τῆς ἀρχῆς ἐκβληθέντες.

2. *Hist. génér. du Languedoc*, réimpression, 1872, t. I, p. 10.

3. César, *Bell. Gall.*, VII, 7 et 8 : « *Cevenna*, qui *Arvernos* ab *Helviis* discludit ». Or les *Vellavii* sont entre les *Arverni* et les *Helvii*; mais César dit ailleurs (VII, 75) que les *Vellavii* sont compris dans le gouvernement des *Arverni*.

4. Id., VII, 75.

5. Valois lisait : « *Ruteni*, *Provinciales* »; c'est-à-dire les *Ruteni* et les hommes de la Province.



tard la Narbonnaise devait être limitée, en partant des Pyrénées, par les *Consoranni* (Conserans), les *Garumni* (cours supérieur de la Garonne), plus tard mêlés aux *Convenae* de Pompée, les *Lactorates* (Lectoure, Armagnac) et les *Auscii* (Auch, Estarac, Fesenzac) qui étaient Ibères — ou Aquitains, selon la géographie des Romains; — puis les *Nitiobroges* (Agénois), les *Cadurci* (Quercy), les *Ruteni* (Rouergue), les *Gabali* (Gévaudan), les *Vellavi* (Velay), les *Allobroges* d'outre-Rhône, qui ont occupé accidentellement quelques cantons de la rive droite[1], et dont nous parlerons plus bas, enfin les *Segusiavi* (Forez et Lyonnais).

Passant à la contrée comprise entre les Alpes, le Rhône et la mer (Provence et Comtat, Dauphiné et Savoie), nous n'avons pas à nous occuper des peuples situés au sud de la Durance et du Verdon (départements des Bouches-du-Rhône et du Var) : nous les avons étudiés plus haut, et nous avons vu que l'élément ligure dans l'intérieur, les colonies phéniciennes, puis grecques sur la côte, dominaient exclusivement dans ce pays lors de l'apparition des Gaulois. Après leur arrivée, après la lutte victorieuse des Celtes contre les *Ligures-Salluvii*, il est certain pour nous que, si l'accord se fit, les Ligures, loin d'être absorbés, conservèrent jusqu'à l'époque romaine leur vivante individualité ethnique. Le mélange a pu s'opérer partiellement, comme semble en témoigner la dénomination de *Celto-Ligures* ou *Gallo-Salluvii*[2] que les géographes ont donnée au principal groupe de ces peuples; mais c'était là sans doute une exception. Si l'on tient compte, et de ce nom hybride sous lequel étaient comprises deux nations, plutôt juxtaposées que fondues ensemble, et du nom d'*Arelas, Arelate*, qui se substitua à celui de *Theline*, et de quelques autres encore remplacés par des appellations gauloises, nous n'avons rien à ajouter à ce qui a été dit plus haut touchant cette partie méridionale de la Provence. Le pays qui faisait suite, à l'ouest du Var, à la

1. César, *Bell. Gall.* I, 11.
2. Voy. plus haut, p. 66; cf. Strabon, IV, vi, 3.

rivière de Gênes, peut être appelé Ligurie gauloise, comme celui qui est à l'est de ce fleuve est nommé Ligurie italienne. Il en est tout autrement de la région transdurancienne, où la superposition des races a tellement effacé les vestiges des premiers occupants, qu'elle les a rendus presque invisibles.

En passant la Durance et le Verdon, nous entrons véritablement dans la Gaule. Trois grands peuples attirent tout d'abord notre attention : Les *Cavari* ou *Cavares*[1], qui s'étendaient sur toute la rive gauche du Rhône comprise entre la *Druentia* au sud et l'*Isara* (Isère) au nord[2], laissant le cours supérieur de la Sorgues (*Sulgas*), de l'Ouvèze, de l'Eygues, du Lez, du Jabron, du Roubion et de la Drôme (*Druna*) à leurs voisins de l'est les *Vocontii*. Le territoire des *Cavari*, disputé, même sur la rive orientale du Rhône, par les *Volcae Arecomici*, qui s'en étaient rendus maîtres au temps d'Hannibal[3], dut rentrer en leur possession avant l'arrivée des Romains. Les *Cavari* durent former une confédération comme les *Ligures-Salluvii* et les *Volcae;* de sorte que d'autres peuples, de moindre importance, se développèrent sous leur patronage et dans l'aire même de leur domaine politique : comme les *Segallauni*[4] ou *Segovellauni*[5], dont les limites servirent plus tard de cadre à la cité

1. Tous les textes grecs portent Καουάροι, Καύαροι, *Cavari*. La *Table de Peutinger* donne la leçon *Cavares* (segm. II, A, 2), qui est aussi celle de Pline (III, v, *al.* iv, 4 et 6), et de Méla (II, v, 2 et 5).

2. Strabon, IV, i, 11 et 12; cf. Pline, *loc. cit.*; Ptolémée, II, x (ix), 14. Valois a tort d'imputer à erreur ce texte de Strabon (*Not. Gall.*, p. 35). D'Anville a remarqué avec raison que la présence d'autres peuples dans l'espace accordé par Strabon aux *Cavares*, entre la Durance et l'Isère, n'exclut nullement l'extension de cette nation, et se concilie avec l'usage de la clientèle (*Notice de la Gaule*, p. 219).

3. Tite-Live, XXI, 26 : « [*Volcae Arecomici*] colunt autem circa *utramque ripam Rhodani.* »

4. Ptolémée, II, x (ix), 13 : Σεγαλλαυνοὶ ὧν πόλις Οὐαλεντία : il les place « au-dessous des *Allobroges* ».

5. Pline, III, v (iv), 4 : « [regio] *Segovellaunorum.* » Il les comprend dans la domination politique des *Cavares*, puisqu'il fait de *Valentia* une ville de l'*Ager Cavarum* (III, v, *al.* iv, 6). — « *Sego-vellauni* est un mot gaulois, au moins quant au second terme. *Vellaunos* égale *vellava-nos*, et est dérivé de *Vellavus*, qui lui-même est dérivé d'un adjectif *vello*, lequel se retrouve dans le breton *gwel*, « meilleur », et dont la racine paraît identique à celle du grec βέλ-τερος. *Villauno-s* est identique au nom d'homme breton *Wallon*, qui figure plusieurs fois dans le cartulaire de Redon ». (D'Arbois de Jubainville, *Lettre inédite* du 24 mai 1877.)

romaine de *Valentia*, et les *Tricastini*[1] (Tricastin et Saint-Paul-Trois-Châteaux) dont le territoire forma la cité romaine d'*Augusta Tricastinorum*, sous les Gaulois *Neomagus*, près de *Senomagus* (Saint-Pierre de Sénos) et non loin d'*Aeria*, mentionnée par Artémidore[2]. Si nous enlevons du territoire des *Cavari* les deux pays des *Tricastini* et des *Segallauni* ou *Segovellauni*[3], qui formèrent plus tard deux cités romaines, nous trouvons encore dans le sud du domaine des *Cavares* quatre territoires qui donnèrent naissance à quatre autres cités, plus tard colonies romaines et portant toutes les quatre des noms gaulois : *Avenio* (Avignon)[4] et *Cabellio* (Cavaillon)[5], qui avaient été comme les postes avancés de Marseille au temps de sa prospérité[6]. Les deux autres sont *Arausio* (Orange)[7] et *Acusio*[8] « colonie », d'après Ptolémée, qu'on n'a jamais distinguée de l'*Acunum* des Itinéraires[9]; mais on fera mieux de placer cette dernière, avec M. le baron de Coston, à Aigu[10], au sud de Montélimar, qu'à Ancone avec la plupart des géographes. A ces quatre cités, situées dans le territoire des *Cavares*, aussi bien que les *Tricas-*

1. Tite-Live, V, 34; XXXI, 32; Pline, III, v (iv), 6; Ptolémée, II, x (ix), 13.

2. *Senomagus*, *Table de Peutinger* (segm. II, A, 1) : voy. texte in-f°, p. 47, col. 3, n° 7, et édit. in-8°, p. 328. — *Neomagus*, dans Ptolémée (*loc. cit.*). — *Aeria*, Ἀέρια, Artémidore cité par Strabon, IV, i, 11.

3. Voy. plus haut, tome II, p. 94.

4. Comparez les noms *Avennae* (Avesnes), *Aventicum* (Avenches, en Suisse), *Avenacum* (Avenay, département de la Marne, près de Reims), etc.

5. Comparez *Caballiacensis* ou *Cabellicus ager* (le Chablais, en Savoie), *Cabillonum* ou *Caballinum* (Chalon-sur-Saône), *Cabelia* et *Cabliacum* (Chablis, Yonne), etc.

6. Voy. plus haut, p. 162.

7. Comparez *Aravia* ou *Araugia* (Aarau, en Suisse), *Araura* (Saint-Thibery) et *Arauris*, fl. (Hérault), etc.

8. Ptolémée, II, x (ix), 14 : Ἀκουσιῶν κολωνία. Les manuscrits sont d'accord, sauf le manuscrit Coislin, qui donne la leçon Ἀκουσίων. Les latitudes comparées d'*Avenio* 44°, d'*Arausio* (44° 30′), et d'*Acusio* (44° 15′), nous obligeraient à placer *Acusio* entre Avignon et Orange, à égale distance de l'une et de l'autre, tandis que la station *Acunum* ne saurait être qu'à Montélimar ou aux environs, d'après les mesures des Itinéraires. Il faudrait donc chercher cette « colonie » sur la rive gauche du Rhône, vers Châteauneuf, entre Caderousse, Courthison, Bédarrides et Sorgues; car, plus à l'est, nous trouvons une autre cité, *Carpentoracte*.

9. *Table de Peutinger*, segm. II, A, 2; *Itiner. Hierosolym.*, édit. Wessel., p. 553-554. Cf. avec les noms *Acunum* ou *Aciminicum*, en Pannonie; — « *Acounos* », en gaulois « rocher ». (Zeuss, *Gramm. celtica*, 2e édit., p. 34.)

10. *Étymologies des noms de lieux du departement de la Drôme*. Paris, 1872, p. 74.

GALLIA BRACA

RÉGION DU SUD-EST DE L

AVANT L'ARRIVÉE DES ROM

PAR ERNEST DESJARDINS

LÉGENDE EXPLICATIVE DES NOMS ET DES C

Peuples Ibériens et villes Ibériennes .... IBERI . BA

Etablissements des Phéniciens .... PHOENICE

Etablissements des Ombriens .... UMBRANICI

Colonies Grecques et leurs dépendances .... GRAECI . MA

Peuples Liguriens et villes Liguriennes .... LIGURES

CELTAE


PL. IV.
VIBERI
Rhône
Majeur
INSUBRES
Tessin R.
TICINUS FL.
BODINCUS FL.
Pô

tini et les *Segallauni*, il faut nécessairement ajouter la petite peuplade des *Memini*, dont *Carpentoracte* (Carpentras) [1] était capitale [2] (plus tard chef-lieu d'une cité romaine); car d'Anville remarque, avec raison, que le territoire de Carpentras sépare presque complétement celui de *Cabellio* (Cavaillon) de ceux d'*Arausio* (Orange) et des *Tricastini* [3], que nous savons avoir fait partie tous les deux du pays des *Cavares* [4].

Le domaine de ce peuple comprenait donc un territoire qui répondit plus tard à six cités romaines. Presque tous les noms que nous fournit la géographie ancienne y sont gaulois. A ceux que nous venons de citer on peut encore ajouter *Cerebelliaca* [5] (coteau de Serrebel, commune de Montoison, entre Valence et Aouste) [6]; *Adletoce* [7] (à l'embouchure du Lez), qu'on a toujours lu en deux mots, mais qui n'en fait peut-être qu'un seul, *Ad* étant aussi, comme l'a démontré Zeuss, un préfixe gaulois [8]. Quant à *Ventia*, Οὐεντία, qui figure dans le récit que Dion Cassius nous a laissé de la guerre des Allobroges [9], M. Le Blant nous paraît avoir démontré qu'elle est identique à *Valentia* (Οὐαλεντία) [10]. Le nom de *Solonium*, qui figure dans le même récit, et dont la position ne pouvait être éloignée de Valence, doit être comparé à celui des *Solonates* de Pline en Cisalpine, de *Solonium* en Étrurie et du *Solonius ager* du Latium; peut-être est-ce un souvenir des Ligures. De même *Umbenno*, entre

1. Comparez ce nom avec ceux des *Carpates montes*, des *Carpesii* et *Carpentani* (peuple d'Espagne), des *Carpi* ou *Carpiani* (en Sarmatie); du fleuve *Carpis* (en Pannonie), de la ville *Carpis* (Ptolém.), de *Carpona* (en Hongrie); de *Carpium*, sur l'Adige, en Vénétie, etc.

2. Pline, III, v (iv), 6 : « *Carpentoracte Meminorum.* » Cf. Ptolémée, II, x (ix), 16 : Μήμινοι.

3. Voy. Ptolémée, II, x (ix), 14.

4. *Notice de la Gaule*, p. 205.

5. *Itiner. Hierosolym.*, p. 554.

6. Baron de Coston, *Étymologie des noms de lieux du département de la Drôme*, p. 103.

7. *Itiner. Hierosolym.*, p. 553.

8. *Gramm. celtica*, 2e édit., p. 865, comme dans *Aduatuca*, *Adunicates*, etc.

9. XXXVII, 47.

10. *Note sur VENTIA de Dion Cassius*, dans la *Revue archéol.* d'avril 1876, nouv. série, t. XXXI, p. 268-277.

Valence et Orange[1], pourrait être l'orthographe altérée d'un nom rappelant les *Umbranici*[2].

Les *Vocontii*[3] ou *Bocontii*[4], — qui ne formèrent plus tard qu'une seule grande cité romaine avec deux chefs-lieux, *Vasio* (Vaison) et *Lucus* (Luc en Diois)[5], et un centre religieux, *Dia* (Die), ayant tous trois ensemble un seul collége de magistrats, — occupaient un territoire plus considérable encore que celui des *Cavares*, et avaient, comme ces derniers, de petits peuples dans leur clientèle, car c'était une « *gens foederata* »[6], étaient limités à l'ouest par les *Cavares*, au sud par les *Memini* dont nous venons de parler, et par les *Vulgientes* — dont le territoire forma, sous les Romains, la cité d'*Apta Julia* (Apt)[7] avec le *pagus* des *Vordenses*[8] (Gordes) — et qui étaient probablement clients des *Vocontii*; — à l'est par les *Quariates*, que nous avons placés très-conjecturalement vers Forcalquier[9], par les *Bodiontici* ou *Brodontii* (?) et les *Avantici*, rameaux détachés des peuples alpins et inscrits, sous l'empereur Galba, dans le rôle de la Province. Sur le territoire des *Bodiontici* était la ville de *Dinia* (Digne)[10]. Mais

1. *Itiner. Hierosolym.*, p. 554.

2. Voy. *Table de Peutinger*, texte in-f°, p. 5, col. 1, n° 3, et in-8°, p. 23.

3. Tite-Live, XXI, 31; César, *Bell. Gall.*, I, 10; Méla, II, v; Strabon, IV, I, 3, 11, 12; Pline, III, v (IV), 4, 6.

4. *Table de Peut.*, segm. II, A, 1; texte in-f°., p. 6, col. 2, n° 15. — L'orthographe *Bocontii* est plus récente, selon M. d'Arbois de Jubainville, que celle de *Vocontii*.

5. Pline, III, v (IV), 6 : « *Vocontiorum*, civitatis foederatae duo capita *Vasio* et *Lucus*. »

6. Pline, VII, XVIII, 2. *Gens foederata* n'a pas de rapport avec *civitas foederata*.

7. Pline, III, v (IV), 6 : « *Apta Julia Vulgientium*. »

8. Spon, *Miscell.*, p. 164, n. 4; cf. Orelli, 197 :

C·ALLIO·C·F
VOLT·CELERI
IIII·VIR·FLAM
AVGVR·COL·I
APT·EX·V·DEC
VORDENSES
PAGANI PATRONO

« A C. Allius, Céler, fils de Caïus, inscrit dans la tribu *Voltinia*, quattuorvir, flamine, augure de la colonie *Julia Apta*, faisant partie des cinq décuries de juges. Les habitants du canton *Vordensis* ont élevé ce monument à leur patron. »

9. Voy. plus haut, t. II, p. 100-101.

10. Pline, III, v (IV), 6 : « adjecit formulae Galba imperator ex Inalpinis *Avanticos* atque *Bodionticos*, quorum oppidum *Dinia*. » — Le préfixe de ce nom doit être rap-

Ptolémée, au milieu du second siècle de notre ère, attribue, il est vrai, *Dinia* aux *Sentii* et semble en faire le chef-lieu de leur cité[1]. Il est donc probable que ce petit peuple, obscur avant la conquête romaine, aura dans la suite donné son nom à l'ancien territoire des *Bodiontici*, lequel aura été augmenté d'une partie de celui des *Vediantii*, qui avaient *Sanitium* (Senez) pour centre (voy. plus bas). Quoi qu'il en soit, au temps de Strabon, les *Bodiontici* s'avançaient probablement, vers l'ouest, jusqu'à la Durance. Quant aux *Avantici*, qu'on a placés sur les bords du Vanson, affluent de gauche de cette rivière[2], ils nous semblent devoir s'étendre au nord de Sisteron (*Segustero*), que nous laisserions de préférence aux *Bodiontici*. Nous retrouvons le nom des *Avantici* d'une manière bien plus frappante dans la petite rivière de l'Avance, affluent de droite de la Durance, dans les communes d'Avançon et de Saint-Étienne d'Avançon, noms qui se groupent à l'ouest de Chorges et dont la réunion nous paraît des plus significatives[3]; car c'est une règle, en géographie comparée, de prêter une certaine extension au pays dont les noms modernes, rappelant les noms anciens, se groupent, appliqués à des cours d'eau, à des communes et à des hameaux et sont employés comme désignations complémentaires avec la mot « en » : comme Saint-Père en Retz, Bourgneuf en Retz, Pornic en Retz; — Saint-Martin en Vercors, Saint-Étienne en Vercors, la Chapelle en Vercors, que nous verrons plus bas, etc. Ces noms employés ainsi ne désignent pas un souvenir isolé et circonscrit à la localité elle-même, mais se réfèrent évidemment à l'ancien périmètre d'un canton dont l'appellation s'est

proché de celui de *Bodiocassès*, peuple de la Gaule Belgique; de *Bodio-s* « victorieux » (Zeuss, *Gramm. celt.*, 2e éd., p. 22 et 99), etc. — Nous ne saurions dire si c'est mal à propos qu'on a voulu voir, dans les *Bodiontici* de Digne, le même peuple que les *Brodiontii* du Trophée des Alpes (Pline, III, XXIV, *al.* XX, 4).

1. II, X (IX), 19 : « A l'orient des *Vocontii* et des *Memini*, sont les *Sentii*, Σέντιοι, dont la ville, située au centre, est *Dinia*. »

2. Antonin Macé, *Mémoire sur le Dauphiné et la Savoie pendant la domination romaine*, p. 20. Cf. la traduction d'Aymar du Rivail, par le même, p. 239.

3. Le nom des *Avantici* doit être rapproché de celui d'*Aventicum* (Avenches), en Suisse.

ainsi conservée, ou d'un peuple disparu dont ils gardent précieusement le souvenir. Les *Avantici* étaient donc au couchant des *Caturiges* — dont nous avons localisé le domaine plus haut, avec *Caturigae* ou *Caturigomagus* (Chorges) et *Ebrodunum* (Embrun) pour villes principales[1] — et à l'est des *Vocontii*. Ils pénétraient ainsi entre ces deux peuples, et devaient avoir pour centres de population, déjà au temps des Gaulois, *Ictodurum* (la Bâtie-Vieille)[2] et *Vapincum* ou *Vappincum* (Gap). Leur limite à l'ouest se trouve déterminée sans doute par la station de l'Itinéraire Hiérosolymitain, *Ad Fines*[3], située à XII milles (17 kil. 772 m.) au couchant de Gap, par conséquent vers Manteyer ou la Roche-les-Arnauds, à la séparation des bassins des Buech et de la Durance. Ce peuple se serait donc étendu sur les deux rives de cette rivière. Il serait possible que les *Bodiontici* ne fussent pas limitrophes des *Vocontii*; car la vallée des Buech, d'après plusieurs géographes, aurait été occupée par les *Iconii* ou *Siconii*, que Strabon leur donne pour voisins et dont on a pensé retrouver les vestiges dans les noms de Sigottier (?), commune du canton de Serres, et Sigoyer, canton de Tallard, situées toutes les deux dans l'arrondissement de Gap, des deux côtés de la Durance. Mais cela est fort douteux. Il faudrait d'abord que la lecture de ce mot dans Strabon fût certaine. Le géographe grec parle de ce peuple dans deux passages : les manuscrits autorisés donnent *Iconii*, Ἰκόνιοι, dans le premier, et Σικόνιοι dans l'autre, et il s'agit évidemment du même peuple dans les deux[4]. On ne saurait dire quelle est la bonne leçon. Σικόνιοι peut avoir été la transcription en grec du nom latin, gaulois ou ligure, *Siconii*[5]; elle a pu se faire indifféremment par

1. Voy. plus haut, tome II, p. 95 et 96.

2. *Table de Peutinger*, segm. II, A, 2. Voy. texte in-f°, p. 60, col. 3, n° 9; édit. in 8°, p. 422. — Le nom d'*Ictodurum* est composé de *durus*, terme d'un grand nombre de noms celtiques, et d'*Icto*, qui se retrouve dans *Ictumuli* (Gaule Transpadane), dans *Ictium* (l'Isle-Jourdain, département du Gers), etc.

3. Édit. Wessel., p. 555.

4. Strabon, IV, I, 11, et IV, VI, 5.

5. On remarquera que le préfixe de ce nom, si cette leçon était adoptée, serait le même que celui de *Siculi*, dont M. d'Arbois de Jubainville a démontré l'origine ligurienne (voy. plus haut, t. II, p. 99 et notes).

le Σ ou à l'aide d'un esprit rappelant la sifflante initiale, comme dans Ἐξίτανοι de *Sexitani*[1]. « Au-dessus des *Cavares*, dit Strabon dans le premier passage, sont les *Vocontii*, les *Tricorii*, les *Iconii*, les *Medulli*. » Dans le second : « Après les *Vocontii*, sont les *Siconii*; après eux les *Medulli*. » Nous devrions donc chercher les *Iconii* ou *Siconii* vers le nord-est, pour nous rapprocher des *Medulli*, qui occupaient la Maurienne, et des *Tricorii*, qui se trouvaient dans la vallée du Drac. D'autre part, celle de la Romanche, autrement dit l'Oisans, paraît réservée aux *Uceni*, peuple qui figure entre les *Medulli* et les *Caturiges* dans l'inscription du trophée des Alpes[2], qui observe assez bien l'ordre géographique. L'accord qui semble résulter du texte de Strabon et de la place que tient ce nom dans le trophée d'Auguste a suggéré l'idée de n'y voir qu'un seul et même peuple, les *Uceni*, dont la transcription en grec aurait donné Ὑκένοι, Ὑκένιοι, assez voisin de Ἰκόνοι, Ἰκόνιοι. Il faudrait donc abandonner la leçon Σικόνιοι, et considérer l'Oisans comme le séjour des *Uceni* ou *Iconii*. Les noms *Durotincum* (Villard d'Arène), *Mellosedum* (Mizoën) et *Catorissium* (près Bourg-d'Oisans), qui s'y trouvaient, appartiennent à l'époque gauloise; mais l'Oisans ne touchait pas aux *Vocontii*. Il en était séparé par la vallée du Drac. Ce torrent, sortant, comme la Romanche, son affluent, du massif et des inaccessibles glaciers du Pelvoux, arrose une vallée plus large, séparée de la précédente par un puissant contrefort hérissé de rochers, couronné de neiges, sillonné de ruisseaux cristallisés, — et séparée des bassins de la Durance, des Buech et de la Drôme par le Devoluy, la montagne d'Aurouze et la chaîne vulgairement nommée Monts de France, dont la crête devait former la limite orientale des *Vocontii*. Cette vallée a été certainement occupée par les *Tricorii*, qui s'avançaient vers le nord jusqu'à l'Isère. Cette situation ressort du

1. Cette orthographe a été introduite exceptionnellement, il est vrai, dans les transcriptions par suite d'un raisonnement réciproque de celui qui a introduit l'*s* dans les transcriptions en latin de certaines initiales grecques, comme ἕξ, *sex;* ἕρπω, *serpens*, etc.

2. Pline, III, XXIV (XX), 4.

récit de l'expédition carthaginoise dans Tite-Live, puisque cet historien nous montre Hannibal s'écartant de la frontière des *Allobroges*, c'est-à-dire de la rive gauche de l'Isère, et se dirigeant vers le sud, comme s'il voulait retourner au pays des *Tricastini;* puis effleurant la limite des *Vocontii* et fléchissant vers les *Tricorii*[1], qui devaient occuper par conséquent et la vallée du Drac et la région sise au confluent de cette rivière avec la Romanche, et peut-être aussi la vallée inférieure de cette dernière. Il est probable que les *Uceni*, qui en tenaient la portion supérieure, dans laquelle dut s'engager Hannibal, n'étaient que les clients des *Tricorii :* c'est pour cela que Tite-Live ne les mentionne pas. Cet emplacement s'accorde, comme nous l'avons vu plus haut, avec les données fournies par les deux passages de Strabon concernant ce peuple : il y est nommé entre les *Vocontii* et les *Iconii* ou *Uceni* (Oisans); et les *Medulli* (Maurienne) le sont après ceux-ci. Les *Tricolli* et les *Tricores* de Pline n'ont aucun rapport avec les *Tricorii* de la vallée du Drac[2]. Nous serions beaucoup plus tenté, après réflexion, d'attribuer la médaille aux types purement marseillais et à la légende rétrograde OKPIT[3] aux *Tricolli* de Provence qu'aux *Tricorii* voisins des *Vocontii* et des *Allobroges*.

Ce n'est pas sans raison qu'en traçant la limite des *Vocontii* du côté du sud et de l'est, nous en avons presque fait la topographie : c'est que l'importance assez secondaire de tous ces peuples, *Memini*, *Vulgientes*, *Quariates* (?), *Bodiontici*, *Avantici*, *Tricorii* et *Uceni* avait dû les faire absorber dans la clientèle des *Vocontii*. Pour les *Vertacomacori* (situés dans le Vercors, entre la Bourne, la Lionne et la Gresse, au nord de Die), il ne saurait y avoir doute, puisque Pline, en nous appre-

1. XXI, 31.
2. Voy. plus haut, tome II, p. 71 et note 8; p. 85, note 3, et p. 87.
3. De la Saussaye, *Numism. de la Narbonn.*, p. 117 et pl. XIV. *Tête de Diane à droite, avec deux petites branches d'olivier dans les cheveux, pendants d'oreilles en forme de trident, collier de perles, carquois sur les épaules.* ℟ *Lion marchant à droite, légende* OKIPT (qui doit se lire de droite à gauche, quoique les lettres P et K soient gravées dans le sens ordinaire); *au-dessous*, K.

nant que *Novaria* (Novare) d'Italie leur devait son origine, et non pas aux Ligures, comme le croyait Caton, ajoute que ce petit peuple « formait encore de son temps » un canton (*pagus*) des *Vocontii*[1]. L'*Aletanus pagus* (Taulignan)[2], l'*Epotiacus pagus* (Upaix)[3] portent des noms qui témoignent d'une origine gauloise. L'Isère formait, au nord, la limite des *Vocontii*.

Nous ne savons quelles villes ou quelles bourgades, sur les dix-neuf dont parle Pline[4], pouvaient exister déjà à l'arrivée des Romains dans l'aire ainsi délimitée de ce peuple ; car, sauf *Vasio* (Vaison), *Darentiaca* (Saillans)[5], *Castuiacia* (Carluc)[6], *Alaunium* (Alaun)[7], *Vologatae*[8], *Cambonum*[9], les autres portent des noms romains et ne rappellent que des fondations romaines.

Dans un travail fait avec soin sur le pays des *Vocontii*[10], M. Long a essayé de tracer les limites du territoire de ces peuples. La plus grande partie appartiendrait, selon lui, au département de la Drôme; mais leur domaine empiéterait aussi sur les départements de Vaucluse, des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes et de l'Isère. Nous croyons qu'en général c'est une erreur de considérer les fleuves comme ayant servi de limites conventionnelles dans ces âges reculés ; mais cette observation est surtout vraie pour les régions montagneuses, et, comme nous en sommes réduits à un tracé conjectural, le bon sens indique l'impossibilité d'un partage politique effectué dans une vallée comme celle du Drac de telle sorte qu'un peuple ait dû occuper la rive droite et un autre peuple la rive gauche : la crête des montagnes est la vraie frontière des peuples, et surtout des peuples barbares.

1. III, XXI (XVII), 2.
2. Orelli, 3984 : ..... PAGI·ALETANI...
3. Orelli, 4025 : ..... PAGI·EPOT...
4. III, V (IV), 6 : « oppida vero ignobilia, XIX. »
5. *Itiner. Hierosolym.*, p. 554.
6. *Itiner. Anton.*, p. 343 et 388; *Table de Peut.*, segm. II, A, 2; *Vases apollin.*
7. *Itiner. Anton.*, p. 342-343 et 388; *Table de Peut.*, segm. II, A, 2; *Vases Apollin.*
8. *Itiner. Hierosolym.*, p. 554.
9. *Ib.*, p. 555.
10. *Recherches sur les antiquités du pays des Vocontiens* (*Mém. présentés par div. sav. à l'Acad. des inscript.*, 2e série, *Antiquités de la France*, t. II, 1849, p. 278-482, avec une carte).

Rien de plus facile à déterminer que l'aire du pays des *Allobroges*[1] ou *Allobriges*[2], qui, malgré sa vaste étendue, ne forma sous les Romains d'abord qu'une seule cité romaine, celle de *Vienna*, découpée plus tard en trois : *Cularo* (*Gratianopolis*, Grenoble), *Genava* (Genève) et *Vienna* (Vienne). Ce pays a pu s'étendre, par exception, sur la rive droite du Rhône, mais le fleuve et le lac Léman d'où il sort n'en ont pas moins été sa limite naturelle et normale. On peut dire, à plus forte raison, la même chose de la moyenne et de la basse Isère. Les petits peuples fixés le long du cours supérieur du Rhône, c'est-à-dire avant son entrée dans le lac, et ceux des Alpes, qu'ils aient été clients des *Allobroges*, ou qu'ils en aient été indépendants, leur ont formé une limite fixe à l'est. Nous connaissons la position des premiers, dans l'étroite vallée resserrée entre les Alpes Pennines et les Alpes Bernoises; il y en avait quatre : c'étaient les *Veragri*, au coude de Martigny (*Octodurus*); les *Seduni*, en remontant la rive du fleuve dans la vallée de Sion (*Sedunum*) jusqu'au-dessus de cette ville; les *Viberi*, dans le haut Valais, en remontant le fleuve jusqu'aux glaciers d'où il s'échappe en filet argenté, et jusqu'au Simplon qu'aucune route ancienne n'a franchi; enfin les *Nantuates*, groupés autour d'*Agaunum* (Saint-Maurice), au bas du Rhône torrentiel et près de « son repos » vers Villeneuve. Ces derniers s'étendaient peut-être sur la rive méridionale jusqu'à Évian, à l'ouest de *Tauretunum*, qui était certainement à eux : ils pouvaient contempler ainsi la Dent du Midi sous ses trois aspects, du couchant, du nord et du

1. Pline, III, v (iv), 6; Méla, II, vi; Ptolém., II, x (ix), 11 : Ἀλλόβρογες.

2. Ἀλλόβριγες, Strabon, IV, i, 11; Dion Cass., XLVI, 50. M. d'Arbois de Jubainville croit que la forme *Allobriges* n'est pas gauloise et qu'elle est le résultat d'une erreur de transcription en grec, l'*o* de *brogi* subsistant encore aujourd'hui dans le breton *bro* et dans le gallois (*Lettre inédite* du 4 mai). Mais dans une lettre plus récente (en date du 7 mai 1877), M. d'Arbois s'exprime ainsi : « Où donc est la preuve que le nom *Allobriges* soit le même mot et désigne le même peuple qu'*Allobroges*? Il y a là deux mots composés qui n'ont de commun que le premier terme; *brogi*, « pays », ne saurait être confondu avec *brigi*, *briga*. Quant à l'adjectif pronominal gaulois *allo-s*, en gallois et en breton *all*, voy. Zeuss, *Gramm. celt.*, 1re édit., p. 226, 240, 363; 2e édit., p. 203, 207, 353, 402. Rien n'est mieux établi que le sens d'*allo*. Tandis que les Gallo-Bretons disaient *allo-s*, les Irlandais disaient *alio-s* (autre, *alius*).

levant. Nous savons un des points exacts de la limite des *Allobroges* du côté des Alpes, limite qui devait les séparer des *Medulli* (vallée de l'Arc ou Maurienne), et des *Ceutrones* (vallée de l'Isère ou Tarentaise). Dans notre description des Alpes nous avons localisé ces derniers sans indiquer leurs limites exactes, en expliquant l'inscription découverte à la Forclaz du Prarion[1]. Nous en devons montrer ici l'application à la géographie politique. Le monument sur lequel cette inscription est gravée a été trouvé dans la vallée supérieure de l'Arve, entre Chamonix et Sallanches. Elle nous permet de rétablir approximativement la limite assignée, au Ier siècle de notre ère, aux *Viennenses* (c'est-à-dire au pays des anciens *Allobroges*) d'une part, et aux *Ceutrones* de l'autre : cette limite passait d'abord au lieu même où le monument a été trouvé. La délimitation de frontière dont elle parle, délimitation faite à nouveau sous Vespasien, l'an 74 de notre ère, par Cneius Pinarius Clemens, qui fut chargé de l'opération : INTER VIENNENSES ET CEVTRONAS TERMINAVIT, semble donner à penser que cette limite n'existait pas avant cette époque. Sans doute elle n'existait pas avec la précision que les Romains lui ont donnée; mais, comme ces deux peuples étaient, en l'an 74, à la même place respective qu'avant l'arrivée des Romains, il est indubitable que le premier occupait déjà toute la rive droite de la vallée de l'Isère, et le second la Tarentaise et les montagnes environnantes; il est très-probable qu'il ne s'est pas même agi, au temps de Vespasien, d'une rectification de frontière, mais d'une délimitation plus précise et surtout officielle, propre sans doute à mettre fin à quelques différends. L'inscription ayant été trouvée dans la vallée de l'Arve, un peu au-dessous du point où cette rivière reçoit le Bonnant qui passe à Saint-Gervais, la limite des *Ceutrones* et des *Allobroges*, en partant de ce point, c'est-à-dire de la Forclaz du Prarion (au-dessus de Sallanches), gagnait, par le défilé de Combloux, la vallée de l'Arly; elle

1. Voy. plus haut, tome I, p. 78, note 3.

devait la suivre jusqu'à son confluent avec l'Isère, à Albertville; elle gagnait de là les crêtes élevées de la Vanoise, qui s'élèvent entre la Tarentaise et la Maurienne, c'est-à-dire qui séparent la vallée de l'Isère de celle de l'Arc. Le pays des *Ceutrones* comprenait donc : 1° la vallée de l'Isère (Bourg-Saint-Maurice, Aime, Moutiers, Aigue-Blanche); 2° la vallée de son affluent, le Doron méridional (Bozel, Brides-les-Bains); 3° la vallée du Doron du nord, affluent de l'Arly (Beaufort, Villars et Quége), avec celle de l'Argentine, affluent du Doron (et qui s'y jette à Beaufort); 4° enfin celles de l'Arve depuis les glaciers (passant par Chamonix et Servos) et du Bonnant, son affluent (passant par Saint-Gervais).

Nous avons vu que les *Medulli* occupaient la vallée de l'Arc ou Maurienne, les *Uceni* ou *Iconii* (?) celle de la Romanche, et les *Tricorii* celle du Drac; la limite orientale des *Allobroges* rasait donc le pied de tous ces contreforts à l'issue de toutes ces vallées, c'est-à-dire qu'elle s'écartait peu de la rive gauche de l'Isère. Mais, comme nous n'admettrons pas que les rivières aient servi de limites, nous croyons qu'aux temps qui ont précédé les Romains, les *Allobroges* ne durent pas s'enfermer dans cette « île » dont parle Polybe, et qui était formée par le Rhône, l'Isère et les Alpes; la ligne de leur frontière dut surtout s'écarter de l'Isère, au large épanouissement des vallées de la Romanche et du Drac, dans cette douce plaine du Graisivaudan où leurs eaux tumultueuses ont le temps de se calmer avant de verser dans la grande rivière leurs apports réunis. A partir des montagnes de Saint-Nizier, la frontière normale semble n'avoir plus quitté cette rivière jusqu'au Rhône; mais qui peut l'affirmer? Le Rhône, avec le Léman, avaient dù séparer les *Allobroges* des *Helvetii*, des *Sequani*, des *Ambarri*, des *Segusiavi* et des *Helvii*.

La nomenclature géographique du pays des *Allobroges*, de cette puissante confédération dont Tite-Live disait : « *nulla gallica gente opibus aut fama inferior*, » a conservé sous les Romains un assez grand nombre de souvenirs celtiques.

Remarquons d'abord que leur nom se retrouve aux bords du Rhin sous la forme *Allobrix*, pour désigner un autre peuple, ainsi que l'a remarqué M. Jules Quicherat[1]. *Vienna*, jadis « village », κώμη, fut « métropole des Allobroges[2] » avant de devenir colonie romaine, puisqu'elle ne le fut qu'après la guerre d'Alexandrie, peut-être même un peu plus tard, sous les Triumvirs, « exécuteurs des volontés de César »[3], et que César la mentionne dans la *Guerre des Gaules*[4] et Plancus dans une lettre adressée à Cicéron[5]. Il faut remarquer d'ailleurs que les Romains n'ont jamais fondé de colonies là où il n'existait pas de villes, comme l'ont fait les Grecs, et en général les peuples commerçants, qui créent des débouchés partout où les produits abondent et où de nouveaux besoins se révèlent. Rome, se déterminant d'après des motifs d'ambition et agissant dans un but de conquête par lente assimilation, ne fondait pas de villes nouvelles; mais elle faisait de ses colons, sous la République du moins, de véritables apôtres politiques. En Gaule, elle n'envoya, comme on sait, que très-peu de citoyens partis de Rome : à Narbonne et à Vienne, puis à Lyon. Déjà, dans les provinces, la *colonie* n'étant plus qu'un titre accordé aux habitants, il est évident que la ville qui le recevait existait depuis longtemps : de sorte que, partout où nous trouvons établi l'état colonial romain, nous sommes sûrs de la préexistence de la ville. *Vienna* est appelée *Vigenna* dans la Table de Peutinger, qui a dû nous conserver la leçon ancienne, c'est-à-dire l'orthographe gauloise; de même le nom de la Vienne, rivière, vient de *Vingenna* ou *Vigenna*[6]; la forme celtique s'est même conservée

1. *Mém. des antiq. de France.*
2. Strabon, IV, I, 11.
3. Comme en témoigne son nom de *Colonia Julia Viennensium* (voy. Borghesi, *Œuvres*, V, p. 260).
4. VII, 9.
5. *Epist. famil.*, X, IX, 1 (3).
6. *Vingenna* est le nom qu'elle porte dans Grégoire de Tours et dans Fortunat. Valois croit que la vraie leçon est *Vigenna* (*Notitia Gall.*, p. 612). — Pour M. d'Arbois de Jubainville, « il est très-douteux que la forme *Vigenna* soit la bonne. Comparez *aligenare* = *alienare; aliginigenus* = *alienigenus; magiorem* = *maiorem*; *magii* = *maii* (Schuchard, *Vokalismus des Vulgaerlat.*, I, p. 70 et 72). (*Lettre inéd.*, citée plus haut.)

dans la Vingeanne, rivière de Bourgogne[1], mais partout ailleurs, en France du moins, elle est devenue Vienne[2]. Outre la métropole, nous trouvons dans le pays des Allobroges : *Tegna* (Tain), *Turedonnum*[3] (Tourdan), *Bergusium* (Bourgoin), *Morginnum* (Moirans), *Lavisco*[4], *Lemincum* (Lemins, près de Chambéry)[5], *Mantala*[6] (vers Saint-Pierre d'Albigny), *Cularo* (Grenoble), qui existait comme ville au temps de Munatius Plancus et de Cicéron[7], etc. A propos du nom *Bergusium*, M. d'Arbois de Jubainville nous adresse[8] la remarque suivante qui confirme la conjecture géographique que nous avions émise plus haut, à propos des Ligures[9] : « Je penche fort à croire, dit le savant celtologue, que *bergo*, *berga* sont ligures; que c'est la forme ligure du gaulois *briga.* » L'importance capitale de cette observation n'échappera à personne.

Les petits peuples qui avoisinaient les *Allobroges* étaient : dans la vallée supérieure du Rhône; les *Nantuates*, les *Veragri* et les *Seduni*, « qui s'étendaient depuis les frontières allobrogiques jusqu'au sommet des Alpes[10] »; ils ne furent soumis que par Ser. Galba, légat de César, en 56. Nous savons qu'*Octodurus* (Martigny) était un bourg (*vicus*) des *Veragri*[11] ou *Varagri*[12]; mais ils n'occupaient pas seulement la vallée : on voit par le récit de la guerre de Galba qu'ils habitaient aussi les

1. *Vingenna, Vincenna* (voy. Valois, *ibid.*). — « Dans Vingeanne il y a une *n* qui manque dans *Vienne.* » (D'Arbois de Jubainville.)

2. *Vienne* est encore le nom d'une rivière du département de la Seine-Inférieure; d'une commune du Calvados; d'un faubourg de Blois; d'une commune du Rhône; d'une commune du Loiret (Vienne en Val); de deux communes de la Marne (Vienne-la-Ville et Vienne-le-Château), etc.

3. Et non *Turecionnum*, que portent toutes les éditions anciennes de la *Table de Peutinger;* mais l'original (segm., II, A, 1) porte bien *Turedonno* (voy. texte in-f°, p. 57, col. 2, n° 1, et in-8°, p. 396).

4. Voy., sur le suffixe, *isco* la *Grammat. celtica*, 1re édit., p. 775.

5. Sur le suffixe *incum*, voy. Zeuss, *Gramm. celt.*, p. 774.

6. Voy. Zeuss, *Gramm. celt.*, 1re édit., p. 726.

7. Cic., *Epist. famil.*, X, XXIII, 3 (7).

8. *Lettre inédite* du 4 mai 1877.

9. Tome II, p. 84.

10. César, *Bell. Gall.*, III, 1.

11. Id., *ibid.* Voy. plus haut, p. 234; cf. Tite-Live, XXI, 38 : « *Seduni, Veragri.* »

12. Οὐάραγροι, Strabon, IV, VI, 6; Ὀαράγροι, Dion Cass., XXXIX, 15.

hauteurs, et Strabon, en les nommant avec les *Nantuates*, les *Ceutrones* et les *Caturiges*, dit de ces quatre peuples qu'ils étaient répandus « sur les sommets des Alpes[1] ». Il faut remarquer que Dion Cassius leur donne plus d'extension et semble les considérer comme seuls dominateurs de cette région, puisqu'il les étend jusqu'au lac *Lemanus* sans parler des *Nantuates* ni des *Seduni*, et qu'il les représente comme les seuls adversaires de Ser. Galba[2]. Si nous rapprochons ce témoignage de celui de Festus Aviénus[3], nous pourrons considérer les *Veragri* comme ayant exercé une sorte de suprématie sur la confédération des peuples du Rhône supérieur et même sur les pays qui ont formé le Chablais et le Faucigny; ils n'auraient été bornés par conséquent à l'ouest et au sud que par le pays des *Allobroges* et celui des *Ceutrones*. Il est très-probable que cette suprématie cessa de s'exercer à l'époque qui précéda la conquête, car le trophée des Alpes et César nomment pour cette vallée, le premier trois, le second quatre peuples, comme étant sur le pied d'égalité : VIBERI · NANTVATES · SÉDVNI · VERAGRI[4].

Les *Nantuates*[5] ou *Nantuatae*[6], qui auraient été autrefois dans la clientèle des *Veragri*, semblent donc avoir joui de leur autonomie au temps de César. Ils étaient placés au-dessous de ces derniers dans la vallée du Rhône, c'est-à-dire vers Saint-Maurice et Villeneuve : c'est par leur pays que Ser. Galba, en quittant *Octodurus* (Martigny), gagna le pays des *Allobroges*[7]. Il est peut-être permis d'ailleurs de regarder les *Nantuates* des bords du lac de Genève comme des nouveaux venus. A ne considérer que l'énumération des pays arrosés par le Rhin, d'après le texte de César, et peut-être d'après celui de Strabon, on voit

1. Strabon, *ibid.* : ἐν ταῖς κορυφαῖς.
2. XXXIX, 5 : Γάλβας ὁ Σερούϊος ..... Ὀαράγρους παρά τε τῇ Λεμβάνῳ λίμνῃ, καὶ πρὸς τοῖς Ἀλλόβριξι, μέχρι τῶν Ἄλπεων... παρεστήσατο.
3. *Ora marit.*, au vers 690. — Voy. plus haut, p. 83-84.
4. Pline, III, xxiv (xx); 4; cf. César, *Bell. Gall.*, III, 1 et suiv.
5. César, *loc. cit.*
6. Strabon, IV, vi, 6 : Ναντουᾶται.
7. César, *loc. cit.*, 6.

que ce fleuve sort du pays des *Lepontii*, qui habitent la section centrale des Alpes et leur ont même laissé leur nom [1], « traverse le territoire des *Nantuates*, des *Helvetii*, des *Sequani*, etc. [2] » S'il est permis de reconnaître dans ces *Nantuates* du Rhin supérieur le même peuple que César a mentionné au livre III, on ne saurait les placer dans le même pays. Ce sont probablement deux tribus formées à la suite du déplacement d'une partie de cette nation. Nous croyons que l'explication de ce dédoublement, ou, si l'on veut, de cette dualité des *Nantuates*, se rencontre dans le premier livre des *Commentaires*. César, à propos de la guerre de Genève, « a présente à la mémoire la défaite du consul L. Cassius qui fut, en 107 av. J. C. [3], battu et tué par les *Helvetii* et dont l'armée fut réduite à passer sous le joug » ; et plus bas il nous apprend que ce peuple était les *Tigurini*, occupant « un des quatre *pagi* de la cité des *Helvetii* », qu'ils « étaient sortis de leur pays [4] » ou s'étaient « détachés de leur cité [5] » pour faire cette expédition ; et l'*Epitome* de Tite-Live ajoute que cette bataille eut lieu « *in finibus Allobrogum* », ce qui nous conduit dans le Chablais ou dans le Faucigny, vers le pays des *Nantuates*. On remarquera que le *pagus* des *Tigurini* s'étendait probablement jusque sur la rive gauche du Rhin supérieur [6],

1. Voy. tome I, p. 98.

2. IV, 10. Cf. Strabon, IV, III, 3. Les éditions modernes ont adopté la leçon 'Ελουήττιοι dans la phrase : τὴν δ'ἐπὶ τῷ 'Ρήνῳ πρῶτοι τῶν ἁπάντων οἰκοῦσιν 'Ελουήττιοι. Mais les manuscrits portent Αἰτουάτιοι, d'où Cluvier a conjecturé que la vraie leçon, d'accord avec le texte de César, devait être Ναντουάται, correction adoptée par les anciens éditeurs : il ne nous est nullement démontré qu'ils se soient trompés. La leçon Ναντουάται est moins éloignée du texte Αἰτουάτιοι que 'Ελουήττιοι. D'ailleurs, les *Helvetii* sont nommés plus bas dans Strabon, et, là, les manuscrits s'accordent pour la leçon 'Ελουητανοί.

3. L. Cassius Longinus, consul avec C. Marius, l'an 647 de Rome. C'est l'année qui a précédé le désastre d'Orange, essuyé par un autre consul, Q. Servilius Caepio.

4. *Bell. Gall.*, I, 7 ; cf. 12 : « hic pagus quum domo exisset. »

5. *Epitome* de Tite-Live, LXV : « a civitate secesserant. »

6. C'est là du moins que l'avaient placé Valois (*Notitia Gall.*, p. 553), Sanson (*Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule*, p. 79, n° 191 et carte), Cluvier (*German. antiq.*, II, p. 13 et 19, et carte), d'Anville (*Notice de la Gaule*, p. 642 et carte), etc. Il est vrai que l'on croyait, avant la découverte faite, en 1847, de l'inscription du P(*rae*)P(*ositus*) STA(*tionis*) TVRICEN(*sis*) Q(*uadragesimae*) G(*alliarum*), « préposé du bureau de la douane des Gaules à *Turicum* » (Mommsen, *Inscr. helv.*, 236), que *Tigurum* était l'ancien nom de Zürich ; mais Hagenbüch a démontré (*Cod.*, 285, p. 59) que Zürich s'appelait *Turicum*. D'Anville déjà le savait (*loc. cit.*), et il connaissait aussi l'inscription

et que les *Nantuates*, se trouvant dans cette même région, auraient bien pu venir avec eux, ou par la même route qu'ils ont suivie, pour s'établir dans un pays que la victoire de leurs compatriotes avait illustré ; mais nous ne saurions dire si l'arrivée de ce peuple dans le Valais est antérieure ou postérieure à l'an 124 avant notre ère, limite assignée à ce chapitre. En tout cas, l'occupation du bas Valais, vers Saint-Maurice, par les *Nantuates*, postérieurement à la grande extension des *Veragri*, n'est pas douteuse, surtout depuis la découverte faite en ce lieu

« au Génie du *pagus Tigorinorum* », trouvée dans le territoire d'Avenches (Mommsen, *Inscr. helv.*, n° 159); mais il ne croyait pas que cela dût faire abandonner l'emplacement qu'on avait toujours attribué au pays des *Tigurini*, entre la Limmat et le Rhin supérieur : il est vrai qu'il ajoutait foi à une autre inscription à peu près semblable, qui aurait été trouvée dans les environs de Zürich, et nous savons que celle-ci est l'œuvre d'un faussaire. Mais la présence sur le territoire d'Avenches de la seule qui soit authentique, ne prouve nullement que le *pagus Tigurinus* dépendît d'*Aventicum*, ou fût même dans cette direction : GENIO | PAG·TIGOR | P·GRACCIVS | PATERNVS·T P· | SCRIBONIA | LVCANA | H·F·C. De ce qu'un particulier, en effet, a disposé par testament, T(*estamento*) P(*oni*) I(*ussit*), qu'un monument devra être élevé au « Génie du canton des *Tigurini* », vœu qui fut accompli par une certaine Scribonia Lucana, son héritière, H(*eres*) F(*aciendum*) C(*uravit*), et de ce que la plaque a été trouvée dans le mur d'une église à Münchweiler, près d'*Aventicum* (Avenches), il ne s'ensuit nullement qu'elle n'ait pu y être apportée d'un autre pays, soit anciennement, soit à une époque moderne; il n'est même pas nécessaire que la volonté du testateur ait été exécutée dans le pays même dont le *Genius* devait être honoré par lui. Rien ne prouve d'ailleurs que P. Graccius Paternus soit mort dans le *pagus Tigurinus;* et, s'il est mort à Avenches, il se peut faire que Scribonia Lucana ait estimé que le *Genius* des *Tigurini* se fût tenu pour satisfait, bien que le monument lui eût été consacré sur une terre étrangère. C'est ce qui fait que ceux qui ont écrit postérieurement à cette découverte épigraphique n'ont pas hésité à conserver aux *Tigurini* la position que les anciens géographes leur avaient donnée (voy. Haller, *Helvetien unter den Römern*, II, p. 101 et carte).— On ne doit pas appliquer au même peuple le texte de Florus (édit. O. Jahn., I, 37, p. 60) : « *Cimbri Teutoni* atque *Tigurini* ab extremis Galliae profugi, cum terras eorum inundasset Oceanus, novas sedes toto orbe quaerebant, etc. ». Le nom des *Tigurini* est ici associé mal à propos à celui des *Cimbri* et des *Teutoni*. A la fin du même chapitre, on voit que les *Tigurini*, après le double désastre d'Aix et de Verceil, se sont retirés dans les *Alpes Noricae*, et se sont adonnés au brigandage, puis qu'ils se sont ensuite dispersés ou dissipés, « *evanuit* ». Il ne peut donc y avoir qu'un rapport de nom et peut-être d'origine entre ces peuples, venus des bords de l'Océan en compagnie des Cimbres et des Teutons, et que Florus fait disparaître après l'an 100, et les *Tigurini*, formant un canton des *Helvetii*, soixante ans plus tard. Ce passage de Florus a peut-être trompé Paul Orose, car il suppose que L. Cassius a poursuivi les *Tigurini* jusqu'aux rives de l'Océan : « *usque Oceanum* persecutus est ». Valois (*Not. Gall.*, p. 553) propose, il est vrai, avec toute vraisemblance, de lire : « *usque ad Rhodanum* ». — M. d'Arbois de Jubainville nous fait remarquer que la démonstration d'Hagenbüch était d'ailleurs conforme aux lois de la phonétique : « *Turicum* = Zürich. *Tigurinus* aurait donné *Zikur* en bas-allemand, *Zichur* en haut-allemand. » (*Lettre inédite* du 4 mai 1877.)

du fragment d'inscription datée de l'an 12 à l'an 6 avant J. C.[1]. On pourrait croire même que les *Nantuates* eurent la prépondérance sur les quatre peuples de la *vallis Poenina*[2]; mais ce rôle semble avoir appartenu plutôt aux *Veragri*. La capitale des *Nantuates* était *Agaunum*, qui changea son nom pour celui de Saint-Maurice. Ces quatre peuples ou cités étaient, nous le répétons, les *Nantuates*, les *Veragri*, les *Seduni* (Sion) et les *Viberi*. Il faut remarquer qu'*Octodurus*, chef-lieu des *Veragri* avant César, porta, à l'époque romaine, les noms de *Civitas Vallensis*[3], *Forum Claudii Vallense Octodurus*[4]. La position centrale de Martigny dans le Valais, et l'importance que lui donnait le passage du *Summus Poeninus* (Grand-

1. Mommsen, *Inscript. Helvet.*, n° 15 :

																			AP·CAESA																	
														DIVI·F·AVGVSTO									
							*c*OS·XI·TRIBVN·POTEST							
						*p*ONTIFI*ci* MAXI																	
		NANTV*ate*S PATRON											

Ce monument était élevé, comme on voit, par les *Nantuates* à leur patron, qui n'est autre qu'Auguste; il est daté de la période qui sépare le neuvième consulat de cet empereur (an 23) du dixième (an 5); mais, comme Auguste ne reçut le titre de *pontifex maximus* que l'an 14, après la mort de Lépidus, c'est entre les années 14 et 6 qu'il faut placer l'inscription.

2. C'est à Saint-Maurice que fut du moins trouvé un des monuments relatifs aux « Quatre Peuples » de la vallée (Mommsen, *Inscr. Helv.*, 17); il a été élevé en l'honneur de Drusus César, fils de Tibère, après l'an 23 de notre ère.

*d*RVSO · CAESARI
ti.AVGVSTI · F · DIVI · AVGVSTI
NEPOTI · DIVI · IVLII · PRONEP
AVGVRI · PONTIF · QVAESTORI
*f*LAMINI · AVGVSTALI · COS II
*t*RIBVNICIA · POTESTATE · II
*ci*VITATES IIII VALLIS
POENINAE

« A Drusus César, fils de Tibère Auguste, petit-fils du Divin Auguste, et arrière-petit-fils du Divin César, augure, pontife, questeur, flamine augustal, deux fois consul (l'an 15 et l'an 21), revêtu de la puissance tribunitienne pour la seconde fois (l'an 23), les Quatre Cités de la vallée Pennine [ont élevé ce monument]. »

Drusus César étant mort l'an 23, cette inscription est datée, ou de l'année de sa mort, ou de peu après.

3. Voy. Mommsen, *Inscr. Helv.*, 117 : ..... CIVI VALLINSAE... etc.

4. Id., *ibid.*, n° 314. C'est une borne milliaire portant, à la quatrième ligne : F·CL·VALL·OCT.. Cf. *ibid.*, n° 316, où on lit, à la ligne 5e : FOR·CL·VAL.

Saint-Bernard), passage qui ne pouvait s'effectuer qu'en partant de ce lieu, font penser que si l'une des quatre villes principales de la *vallis Poenina* affecta la prépondérance sur les trois autres (comme *Cirta*, en Numidie, sur les trois colonies *Milev*, *Cullu* et *Rusicade*)[1], ce dut être la cité des *Veragri*, chef-lieu *Octodurus*.

Les *Seduni*, « dans les Alpes »[2], troisième peuple mentionné par César dans la guerre du Valais par Ser. Galba (3e campagne[3]), et nommés dans le trophée des Alpes, formaient une des quatre *civitates Vallenses* de l'inscription de Martigny et avaient pour centre Sion, *Sedunum*. C'est là qu'on a trouvé l'inscription, datée de l'an 8 à l'an 7 avant notre ère, et dans laquelle se lisent les mots de *civ*|ITAS·SEDVNORVM[4].

Les VIBERI du trophée des Alpes, ou *Uberi*, qui formaient le quatrième peuple de la confédération des *Vallenses Poenini*, « habitant vers les sources du Rhône », appartenaient à la grande nation des *Lepontii*[5], répandue sur les pentes escarpées et dans les vallées dont les profonds sillons rayonnent du Saint-Gothard. Leur origine, comme celle des *Salassi*, semblait à Caton venir des *Taurisci*[6]. Il ne peut y avoir de doute sur l'emplacement des *Viberi*, et il ne leur était guère loisible de s'écarter de la gorge où ils étaient comme emprisonnés pendant de longs hivers, entre les inaccessibles sommets hérissés de glaciers du Finsteraarhorn

1. Léon Renier, *Inscript. de l'Algérie*; voy. ces noms.
2. *Bell. Gall.*, III, 7 : « *Seduni* in *Alpibus*. »
3. *Ibid.*, III, 1, 2.
4. Mommsen, *Inscr. Helv.*, 8 :

*i m*P·CAESARI·DIVI FI *l*
a VGVSTO·COS·XI
t RIBVNICIA POTESTATE XVI
*p a*TR·PATRIAE
pontif ICI·MAXIMO
civ ITAS·SEDVNORVM
p ATRONO

« A l'Empereur César Auguste, fils du Divin César, onze fois consul, revêtu de la puissance tribunitienne pour la seizième fois, père de la patrie, grand pontife. La cité des *Seduni* [a élevé ce monument] à son patron. »

5. Pline, III, XXIV (XX), 2 : « *Lepontiorum* qui *Viberi* vocantur, fontem *Rhodani* [adcolunt]. » — Cf. *ibid.*, XXIV (XX), 4 : VIBERI·NANTVATES·SEDVNI·VERAGRI.
6. Id., *ibid.*

et de l'Aletsch au nord, le difficile passage du mont Furka à l'est, et le Simplon au sud. Quoique les Romains n'aient jamais construit de routes pour sortir de la vallée du Rhône supérieur, c'est de ce côté que l'issue était le moins difficile : c'est au pied du Simplon, à Brieg[1], dont le nom rappelle le séjour des Gaulois, que devait être le centre de la cité des *Viberi*, et l'on parle encore dans le pays du *murus Vibericus*[2].

Les quatre peuples ou les quatre cités gauloises, peut-être liguro-celtiques, de la *vallis Poenina* sont mentionnés tous les quatre dans l'inscription du trophée des Alpes[3] : leur soumission définitive daterait donc d'une époque beaucoup plus récente que l'organisation de la Province et plus récente même que la soumission des *Allobroges*.

Presque tous les noms géographiques anciens du Valais sont gaulois. Le dieu topique *Penn*, honoré d'un culte public sur le sommet du Grand-Saint-Bernard, *Summus Poeninus*[4], se retrouve encore près de Villeneuve, vers les bords du lac, dans *Pennolucus*[5], à Penne[6]; *Tarnadae*, à Massonger, près de Saint-Maurice, et qu'on peut confondre avec *Agaunum ;* enfin *Tauretunum* dont la première mention date de Grégoire de Tours sous la forme de *castrum Tauredunum*[7]; cette ville figure aussi dans la chro-

1. *Briga*, « montagne », un des termes de composition gaulois les plus répandus.

2. D'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 699; cf. Haller, *Helvetien unter den Römern*, II, p. 542 et carte.

3. Pline, III, XXIV (XX), 4 : LEPONTII, VIBERI·NANTVATES·SEDVNI·VERAGRI·SALASSI... On remarquera qu'en général l'ordre géographique, de l'est à l'ouest, puis du nord au sud, est assez bien observé dans cette liste. Les *Nantuates* devraient donc figurer après les *Seduni* et les *Veragri;* mais d'autres interpositions prouvent que cet ordre n'est pas absolument rigoureux dans l'inscription.

4. Voy. les *ex-veto*, tome I, p. 70, note 1.

5. *Table de Peutinger*, segm. II, B, 1, texte in-f°, p. 35, col. 3, n° 3; édit. in-8°, p. 241.

6. Voy. d'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 513. — « J'ai cru jusqu'à présent, dit M. d'Arbois de Jubainville, que *Poeninus*, pour *Penninus*, était gaulois; mais aujourd'hui *Poeninus*, dont l'*oe* est dû à une fausse étymologie des anciens, me semble devoir se rapprocher d'*Apeninus* (voy. *C. I. L.*, I, p. 72, 74). Ce serait un mot ligure, et vraisemblablement *Peninus*, écrit à tort *Poeninus* par les Romains, est aussi ligure. *Apeninus* est un composé dont le premier terme *A* est préfixe et *peninus* un substantif ou un adjectif. » (*Lettre inédite* du 7 mai 1877.)

7. *Hist. Franç.*, IV, 31. — « Il faudrait voir si l'orthographe *Taurutenum*, pour *Tauredunum*, ne serait pas due à l'influence germanique. » (D'Arbois de Jubainville, *loc. cit.*)

nique de Marius d'Avenches avec la leçon « *Mons* validus *Tauretunensis*[1] », noms qui accusent l'un et l'autre une haute antiquité gauloise. La catastrophe qui a fait disparaître *Tauretunum* a été décrite par ces deux auteurs contemporains[2]. On voit par leur récit que cette ville était peu éloignée, au sud, de l'entrée du Rhône dans le lac[3], et qu'elle se trouvait dans le territoire des *Vallenses :* « in *territorio Vallensi* »; par conséquent elle devait dépendre des *Nantuates*. La Durance ou les contreforts des Alpes qui s'élèvent des deux côtés de cette rivière et viennent mourir à Thonon d'un côté, à Évian de l'autre, ont dû marquer la frontière de la confédération des « Quatre Peuples » de la *vallis Poenina* — et du territoire des *Allobroges*.

Nous avons tracé plus haut les limites exactes qui séparaient le pays des *Allobroges* de celui des *Ceutrones :* pour compléter les frontières de cette nation de montagnards, nous n'avons qu'à les rattacher à la grande crête des Alpes en gagnant, au nord, à partir de Sallanches, Chamonix et le mont Blanc, et à joindre cette même crête, au sud, en suivant les hauteurs de la Vanoise depuis Albertville. Les noms de *Bergintrum* et de *Darantasia* sont, chez les *Ceutrones*, les deux souvenirs les plus saillants de l'époque gauloise.

1. Chron. datant de la fin du VI[e] siècle; voy. *ad. ann.* 563 (*Patrolog.*, édit. Migne, tome LXXII, p. 799).

2. « Cette montagne s'est écroulée tout à coup dans le lac, ainsi que le *castrum* qui en était proche et les villages avec tous leurs habitants. Cette chute effroyable fit refluer les eaux du lac sur les deux rives, et submergea un grand nombre de bourgades anciennes, brisa le pont de Genève, etc. » Tel est en substance le récit de Marius d'Avenches. — Grégoire de Tours rapporte que, pendant les soixante jours environ qui précédèrent la catastrophe, on entendit un sourd mugissement, et qu'enfin, disjointe et détachée de l'autre montagne, celle qui portait le *castrum* et qui dominait l'embouchure du fleuve s'écroula subitement, entraînant dans sa chute les hommes, les églises, les biens et les maisons; que l'issue du fleuve fut comblée de ce côté, et que ses eaux remontèrent pour s'échapper plus loin (vers le nord) : car ce lieu était enfermé des deux côtés par des montagnes entre lesquelles le torrent s'échappa, inondant toute la partie qui se trouvait sur la rive septentrionale, qu'il couvrit et ravagea. L'eau, s'étant ainsi accumulée sur cette rive, y surprit les habitants à l'improviste, en noya un grand nombre, renversa les maisons, détruisit les bestiaux, et tout ce qui se trouvait sur les bords du lac jusqu'à Genève subit les plus graves atteintes de cette catastrophe, etc.

3. On croit que le petit village de Bret ou Brit, à 58 kilomètres de Genève, entre Meillerie et Saint-Gengolph, est construit sur l'emplacement de *Tauretunum*. — Voy. l'*Itin. de Savoie* (*Guides*-Joanne), p. 432; cf. Haller, *Helvet. unter den Röm.*, II, p. 22.

Les *Medulli* ont été placés par nous dans la Maurienne, vallée de l'Arc[1];

Les *Uceni*, dans la vallée de la Romanche[2];

Les *Tricorii*, dans celle du Drac[3];

Les *Caturiges* et les autres peuples mentionnés dans l'arc de Suse, dans les vallées de la *Duria* méridionale, en Italie, et dans celles de la Durance supérieure et de ses affluents en France[4].

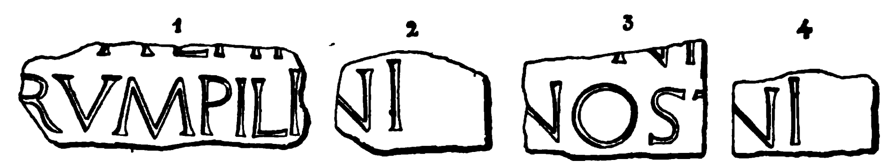
Il ne nous reste donc plus qu'à nous occuper, pour terminer ce chapitre, des peuples des Alpes. Ceux de la Gaule sont mentionnés, pour la plupart, à la fin de la fameuse inscription du trophée des Alpes, daté de l'an 7 avant notre ère, dont Pline a dû reproduire le texte avec exactitude ; mais il ne nous est parvenu qu'en passant par la main des copistes[5]. Quelques fragments de ce monument célèbre ont été retrouvés à la Turbie, entre Villefranche et Monaco, aux *Tropaea Augusti* de Pto-

1. Tome II, p. 97-99.
2. *Ibid.*, p. 231.
3. *Ibid.*, p. 231-232.
4. *Ibid.*, p. 95.
5. III, XXIV (XX), 4. Voici le texte tel que nous avons cru pouvoir l'établir, sans tenir compte de la division des lignes, que les manuscrits ne nous ont point conservée

1. IMPERATORI·CAESARI·DIVI·F·AVGVSTO·PONTIFICI
2. MAXIMO·TRIBVNICIAE·POTESTATIS·XVII
3. S·P·Q·R·QVOD·EIVS·DVCTV·AVSPICIISQVE
4. GENTES·ALPINAE·OMNES·QVAE·A·MARI·SVPERO
5. AD·INFERVM·PERTINEBANT·SVB·IMPERIVM
6. POPVLI·ROMANI·SVNT·REDACTAE
7. GENTES·ALPINAE·DEVICTAE
8. TRVMPILINI·CAMVNI·VENOSTES·VENNONETES
9. ISARCHI·BREVNI·GENAVNES·FOCVNATES
10. VINDELICORVM·GENTES·QVATTVOR
11. CONSVANETES·RVCINATES·LICATES·CATENATES
12. AMBISONTES·RVGVSCI·SVANETES·CALVCONES
13. BRIXENTES·LEPONTI·VIBERI·NANTVATES
14. SEDVNI·VERAGRI·SALASSI·ACITABONES
15. MEDVLLI·VCENI·CATVRIGES·BRIGIANI
16. SOGIONTI·BRODIONTI·NEMALONI·EDENATES
17. ESVBIANI·VEAMINI·GALLITAE·TRIVLLATI
18. EGDINI·VERGVNNI·EGVITVRI·NEMATVRI
19. ORATELLI·NERVSI·VELAVNI·SVETRI

La leçon que nous avons suivie résulte des meilleurs manuscrits de Pline mis en comparaison avec l'inscription de l'arc de Suse, pour les quatre noms du moins qui

lémée[1]. Les ruines de cet immense édifice de marbre blanc sont encore debout et témoignent de son élévation; mais, « des trophées, des scènes militaires qui étaient figurées sur les murs, des colonnes, des chapiteaux qui les ornaient, de la statue d'Auguste qui en dominait le faîte, il ne reste rien, rien qu'un immense bloc, fragment de frise (?) orné de draperies[2] ». Avant l'année 1869, on ne connaissait, des cent mots qui composent l'inscription, que quatorze lettres réparties sur quatre fragments. C'étaient les seuls qu'eût connus Joffredy, l'historien niçois, et ils lui avaient suffi pour établir l'identité des ruines de la Turbie avec le trophée des Alpes. Ces quatre premiers fragments portent :



M. Cerquand a pu ajouter cinq nouveaux fragments provenant de la démolition d'une voûte dans laquelle ils avaient été em-

figurent dans les deux monuments, et d'après l'orthographe usitée au temps d'Auguste :

OBSERVATIONS ET VARIANTES :

Ligne 1. Il devait y avoir IMP·CAESARI·AVGVSTO·DIVI·F, comme sur l'arc de Suse.

Ligne 2. Après l'énoncé de la puissance tribunitienne, il devait y avoir IMP·XIII.

Ligne 6. Peut-être POPVLI ROMANI était-il en toutes lettres.

Ligne 8. D'après le fragment RVMPILI, qui nous est conservé, on a corrigé, et avec raison, le texte de Pline, qui donne TRIVMPILINI, car la leçon *Trumpilini* est justifiée par la *Table de Peutinger* (segm. III, A, 1; cf. le texte in-f°, p. 93, col. 1, n° 8): Trũpli. — Les variantes des manuscrits donnent CAMVNNI.

Ligne 9. ISARCI ou ISARCHI, variantes des manuscrits. — CAENAVNES, *ibid.*, pour CENAVNES.

Ligne 10. Il faut nécessairement QVATTVOR et non QVATVOR.

Ligne 11. Var. COSVANATES, COSVANETES.

Ligne 12. Var. AMBISONTES, préférable à AMBISVNTES. — ALLVCONES, var. des manuscrits peu probable.

Ligne 13. VBERI, mauvaise variante. Le nom des *Viberi* est connu d'ailleurs.

Ligne 14. VARAGRI, mauv. var. — AGITABONES et ACITAVONES sont des variantes des manuscrits de Pline.

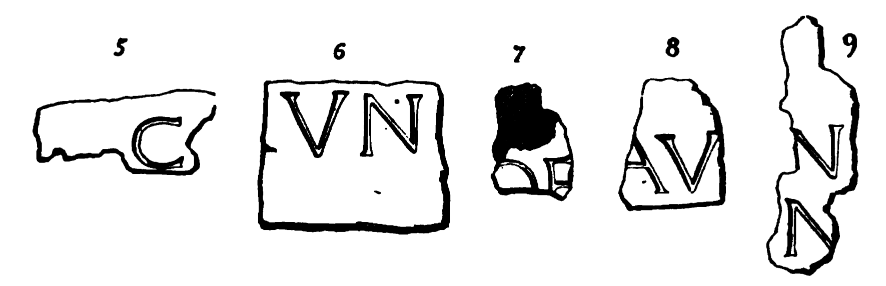
Ligne 15. VCENNI, VCERMI, variantes.

Ligne 18. ECTINI, var. — NEMENTVRI, id.

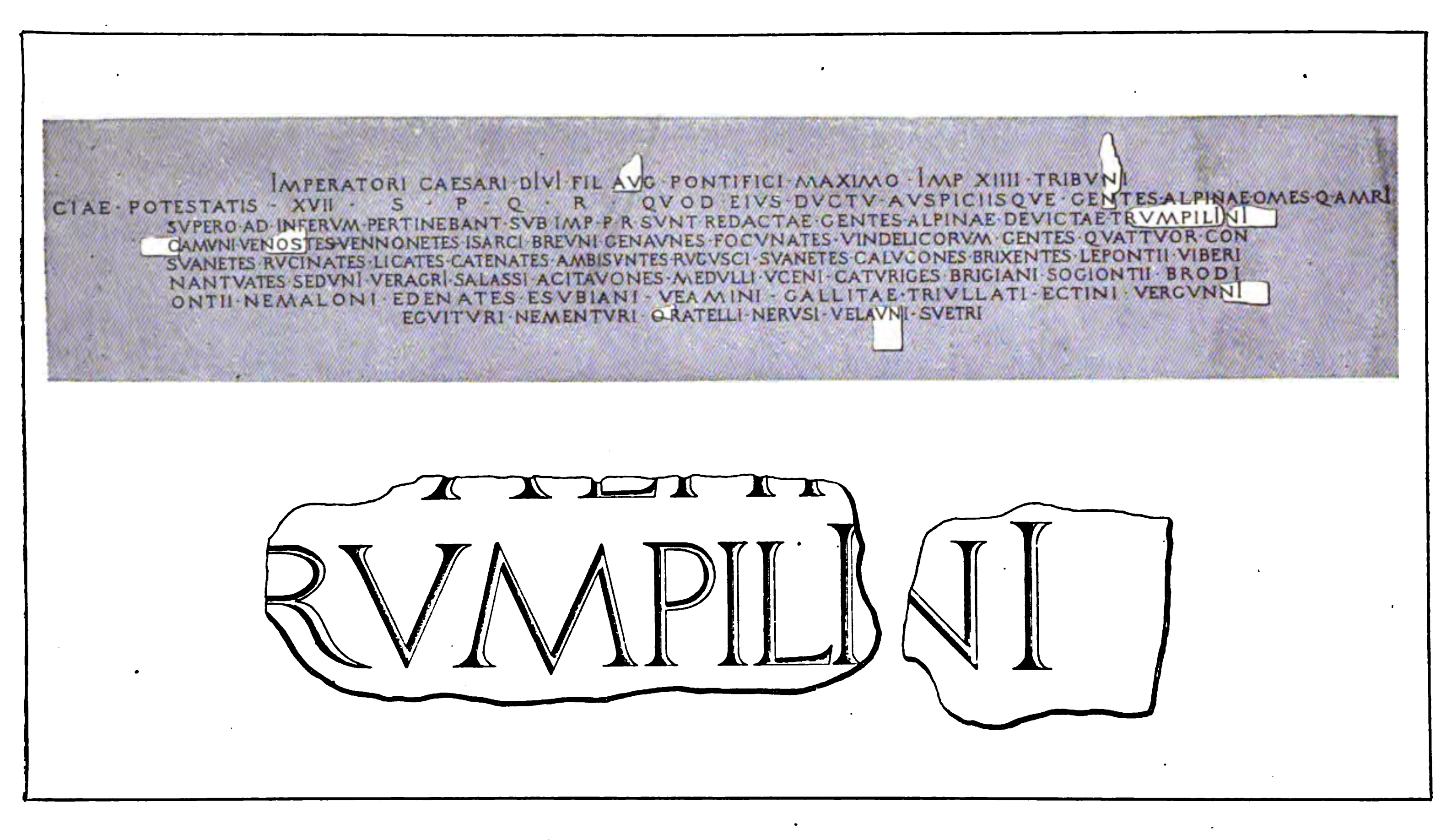
1. III, I, 2 : Μασσαλιωτῶν Νίκαια (28° — 43° 5'), Ἡρακλέους λιμήν (28° 15' — 42° 45'), Τρόπαια Σεβαστοῦ (28° 30' — 42° 30'), Μονοίκου λιμήν (28° 40' — 42° 40').

2. Cerquand, *Fragments d'inscriptions de la Turbie*, lettre à M. Al. Bertrand, datée du 28 août 1869 (*Rev. archéol.* d'octobre 1869, nouv. série, t. XX, p. 280-285 et 1 pl.).

ployés comme matériaux de construction. C'étaient les suivants :



On remarquera : 1° que les fragments 2 et 4 terminent des lignes, puisqu'ils laissent voir un espace vide à droite ; — 2° que le fragment 5 commence une ligne, puisqu'il laisse un espace libre à gauche ; — 3° que les fragments 8 et 9 appartenaient à la première ligne de l'inscription, puisqu'on voit au-dessus un espace également vide, et que nous savons par les fragments 1, 3 et 9 que les lignes étaient très-rapprochées (la hauteur des lettres étant de 0m,19 et l'espace entre les lignes de 0m,065 environ) ; — 4° que le fragment 6 appartenait à la dernière ligne, puisqu'un grand espace est laissé libre au-dessous ; — 5° que le fragment 1 s'applique nécessairement au mot TRIVMPILINI du texte de Pline, qu'il faut corriger conséquemment en TRVMPILINI, quoique, à la rigueur, on puisse prétendre que la barre verticale de l'R, barre qui nous manque, eût pu être liée à un I et eût pu se lire ainsi Ɽ ; mais il n'y a pas une seule ligature dans les autres fragments, et comme il n'y en a pas non plus dans l'arc de Suse, on est d'autant moins autorisé à la supposer ici, que la Table de Peutinger porte également Trumpli pour désigner ce peuple. — 6° On remarquera en outre que le bas des lettres qui appartiennent à la ligne supérieure de ce fragment ne sauraient se lire que ALPIN, mot qui est employé deux fois dans le texte du trophée, avant le nom des TRVMPILINI, et que ce mot ALPIN est précédé dans les deux cas du mot GENTES ; — 7° qu'il n'y a qu'un seul nom dans toute l'inscription qui puisse convenir au troisième fragment, celui de VENOSTES ; — 8° qu'il n'y en a que deux auxquels puisse s'adapter le sixième fragment : GENAVNES et VELAVNI ; mais, comme ce frag-



DISPOSITION PROPOSÉE POUR L'INSCRIPTION DU TROPHÉE DES ALPES

ment appartient certainement à la dernière ligne et que les *Velauni* sont l'avant-dernier peuple de la liste du trophée des Alpes, tandis que les *Genaunes* appartiennent à la première partie de l'énumération, c'est bien aux seuls VELAVNI qu'il convient de l'appliquer; — 9° que, le huitième fragment AV appartenant à la première ligne, il ne saurait convenir qu'au nom de l'Empereur : AV[*g*(*usto*)], ou, à la rigueur, en supposant les lignes d'une longueur démesurée, à AVSPICIISQVE; — 10° que le neuvième fragment qui représente deux N superposées, appartenant aux lignes 1 et 2, puisqu'il existe un espace vide au-dessus de la première de ces deux lettres, a pu appartenir aux deux mots TRIBVNICIAE et GENTES.

En rapprochant ces diverses remarques et en les appliquant au texte de Pline, nous obtenons la disposition de l'inscription originale (voy. pl. V)[1].

Ces neuf fragments sont au musée de Saint-Germain ainsi qu'un débris de trophée représentant, en bas-relief, une draperie, tunique avec ceinturon enrichi de médaillons, et retenant une épée, le tout sur un vaste manteau. Cette seule dépouille, qui n'était que le débris d'un des ornements accessoires des trophées, ne mesure pas moins de 2m,20 de large sur 0m,96 de haut, et le haut et le bas de la tunique et du *pallium* manquent. Ce fragment peut donc donner une idée du développement considérable d'une des faces de ce colossal monument.

1. Le système de M. Cerquand, qui suppose que les noms des peuples étaient gravés sur une seule colonne, à raison d'un mot par ligne, ne nous paraît pas admissible, parce qu'à raison de 0m,25 par ligne (0m,19, hauteur des lettres + 0m,6 à 0m,7 d'écartement = 0m,25), l'inscription étant composée de cent mots, dont quarante-cinq noms de peuples, nous aurions, pour la liste des peuples seulement, une inscription de 11m,25, auxquels il faut ajouter tout le texte de l'en-tête : soit trente-huit mots qui auraient dû occuper au moins dix lignes : cela ferait, pour toute l'inscription, une hauteur de 14 ou 15 mètres, ce qui est impossible. En outre, on ne peut supposer qu'une inscription officielle et monumentale de cette importance, élevée en l'honneur d'Auguste, ait présenté dans son début un pareil morcellement de texte haché par la fréquence des alinéas. Il serait tout au moins nécessaire d'admettre que les noms des peuples eussent été disposés en colonnes au-dessous du texte qui servait d'explication à la liste; mais, dans ce cas, M. Cerquand, en tenant compte des espaces libres à gauche et à droite sur certains fragments, a négligé ceux qui sont également vides au-dessus et au-dessous des lettres sur les fragments 6, 8 et 9.

Un certain ordre géographique a été observé dans la liste des peuples du trophée des Alpes. Quoique cet ordre ne soit pas rigoureux (nous avons eu l'occasion de le remarquer plus haut[1] pour les quatre peuplades de la *vallis Poenina*); cependant on voit qu'il procède d'abord de l'est à l'ouest en partant des bords du Danube et des sommets de la Rhétie et de la Vindélicie, et ensuite, à compter des *Salassi*, du nord au sud; en d'autres termes, il suit la courbe des Alpes depuis le méridien d'Aquilée et le confluent du Danube et de l'Inn jusqu'au *Portus Herculis Monoeci* (Monaco). Nous n'avons pas à nous arrêter ici aux noms qui précèdent les LEPONTII, et, comme nous avons déjà parlé plus haut des VIBERI, des NANTVATES, des SEDVNI, des VERAGRI, qui suivent ce nom; que les SALASSI, qui viennent après, étaient en Italie; que la position des ACITABONES est inconnue[2], que les MEDVLLI, les VCENI et les CATVRIGES ont été étudiés plus haut[3], il nous reste à placer, autant qu'il sera possible, les dix-sept peuples qui terminent la liste. Nous avons déjà remarqué[4] que, malgré le texte de Pline qui semble nous avertir que les noms des peuples du trophée des Alpes ne font pas double emploi avec ceux de l'arc de Suse, — puisque en effet ce dernier monument énumère ceux qui conservèrent leur autonomie, tandis que le trophée d'Auguste semble consacré à l'énumération des peuples vaincus et soumis, — cependant quatre de ces quarante-cinq noms se lisent sur les deux monuments.

En suivant l'ordre de l'inscription de Pline, commençons par les *Brigiani*. C'est cet ordre même qui détermine Walckenaer[5] à les placer près de Briançon, d'après Honoré Bouche[6] et en raison d'une inscription du temps de Gallien qui se rapporte au conseil

1. Page 214, note 3.
2. Walckenaer les place aux sources de l'Isère, dans les montagnes de la Vanoise (*Deux Gaules*, II, p. 37); mais il n'en donne pas les raisons.
3. *Medulli*, p. 96 et suiv.; *Uceni*, p. 230-232; *Caturiges*, p. 95-96.
4. Page 95, note 2.
5. *Deux Gaules*, II, p. 36.
6. *Chorogr. de la Provence*, IV, III.

des décurions de *Brigantio* (Briançon)[1] et n'a rien à faire avec le peuple des *Brigiani*. Reste l'analogie du nom de la ville avec celui de ce peuple, qui doit nous porter à l'inscrire en effet dans la vallée supérieure de la Durance au nord des *Caturiges*. On peut s'étonner toutefois qu'il ne figure pas sur l'arc de Cottius, car *Brigantio* ou *Brigantium*[2] faisait partie d'un pays certainement soumis à ce roi. Si cette ville, qui fut, au temps de Ptolémée, un des deux *oppida* des *Segusiani*, eût été le chef-lieu des *Brigiani*, il semble qu'elle eût dû figurer plutôt dans le monument de Suse que dans le trophée des Alpes.

Les *Sogiontii* ont une égale importance, car ils ont été constitués en *civitas* dès le Ier siècle, ainsi que le prouve l'inscription découverte en 1757 à Saint-Romain en Gal, près de Vienne[3] et cependant on ne sait où était ce peuple, que Walckenaer[4] propose de placer aux environs de Sigonce, au nord-est de

1. Orelli, 1012 : D·N·P·LICINIO·COR|NELIO·SALONINO·VALERIANO|NOBILISSIMO CAESARI·ORDO·BRIG· « *Ordo Brigantionum* ». Cf. Muratori, p. CCLV, n° 1.

2. Ptolémée, III, I, 14; — *Table de Peutinger*, II, B, 1-2; — *Itin. Antonin*, p. 341; — *Hierosolym.*, p. 555.

3. Allmer, *Inscript. de Vienne*, I, p. 412, n° 109.

D M
|||MINNI VENVSTI
*de*C CIVITAT SOGION
*ti*OR ET SEXTI MINNI VA
LERIANI FILI EIVS ET SEX
*m*INNI QVINTILIANI
|||||MINNIVS VESTINVS
EMERITVS
COH XIII VRB*anae*
*d*ECVRIO LVG VENVSTO
*p*ATRI VALERIANO FRATRI
*q*VINTILIANO CONSO*b*
*r*INO KARISSIMIS POSVI*t*
SVB ASCIA DEDICA
VIT

« Aux Dieux Manes de... Minnius Vénustus, décurion de la cité des *Sogiontii*, et de son fils Sex. Minnius Valérianus et de Sex. Minnius Quintilianus. — Minnius Vestinus, soldat émérite de la XIIIe cohorte urbaine, décurion de Lyon, a élevé ce monument à Vénustus, son père, à Valérianus, son frère, à Quintilianus, son cousin, ses parents bien-aimés, et l'a dédié sous l'*ascia* » (c'est-à-dire au sortir des mains de l'ouvrier, par conséquent neuf).

4. *Deux Gaules*, II, p. 3.

Forcalquier, par conséquent au sud des *Caturiges*, des *Avantici* et des *Bodiontici*; mais rien n'est plus douteux.

Les *Brodiontii*, que l'on a songé naturellement à identifier avec les *Bodiontici* de Pline, dont il est parlé plus haut[1], auraient été, en ce cas, dans les environs de Digne. Mais Walckenaer nous invite à ne pas faire cette confusion et les met dans la vallée d'Olle, parce qu'elle est dominée par une montagne appelée Brodon[2]; il a tort toutefois d'écrire *Brodontii*, les manuscrits de Pline portant *Brodiontii* : ce rapprochement est donc peu décisif.

La position des *Nemaloni* est également inconnue. Nous ne pouvons découvrir le rapport que présente ce nom avec Miolan, dans la vallée de Barcelonnette.

La demeure des *Edenates*, qu'on a confondus avec les *Adanates* de l'inscription de Suse[3], est également à découvrir.

Pour les *Esubiani*, rapprochés de même des *Vesubiani*, sujets du roi Cottius, nous avons dit plus haut[4] qu'on était bien tenté de les placer dans la vallée de la Vesubia, affluent du Var. Malheureusement cette place, qui semble appartenir aux *Vesubiani*, est bien éloignée du groupe de Cottius : ce qui fait qu'on leur a offert la vallée de l'Ubaye. Mais qu'ils fassent un ou deux peuples, nous nous avancerons cette fois, par exception, sur la pente glissante des analogies, et nous les inscrivons sur les bords de cette dernière rivière.

Les *Veamini* des deux inscriptions de Suse et de la Turbie n'ont pu être placés[5].

Durandi[6] et Walckenaer[7] veulent mettre les *Gallitae* au confluent de l'Esteron et du Var, parce qu'il se trouve en cet endroit un lieu appelé Gillette (!).

Les *Triullati* n'ont pas lieu d'être plus satisfaits, car on les a

1. Page 228.
2. *Deux Gaules*, II, p. 38.
3. Voy. plus haut, p. 99.
4. Voy. plus haut, p. 100.
5. Voy. plus haut, p. 100.
6. *Piemonte Cispad. antico*, p. 26.
7. *Deux Gaules*, II, p. 41.

mis sur le Var au point où se trouvent des cours d'eau appelés Tueli, et une cime appelée Alette (!)[1].

Nous avons dit que *Egdini* et *Ectini* devaient représenter le même peuple sur les deux monuments[2]; mais la même obscurité plane sur le lieu de leur retraite, car les conduire sur les bords de la *Tinea* (Tinier), sous le prétexte que le nom de cette rivière a gardé leur souvenir, ne saurait plus contenter personne.

Pour les *Vergunni* on est plus heureux : ils se trouvaient certainement aux environs de Vergon, à l'ouest d'Entrevaux. Les actes du moyen âge rapportés par Honoré Bouche, et qui mentionnent le nom de « *Vergunni* » pour cette localité, ne doivent guère laisser de doute sur cette identification[3].

Pour porter les *Eguituri* aux environs d'Égouares, au confluent de l'Ubaye et de la Durance, ou bien entre les deux Guiers, on a peut-être eu quelque bonne raison de le faire.

La place des *Nematuri* ou *Nemanturi* est à chercher.

La montagne d'Orel, à l'est d'Embrun, a-t-elle vu les *Oratelli?* On en peut douter.

Pour les *Nerusi*, nous savons où les placer : Ptolémée leur donne pour chef-lieu « *Vintium* (Vence), dans les Alpes Maritimes[4] ». Ils formèrent la cité romaine de ce nom.

Walckenaer[5] voit les *Velauni* sur les bords du Verdon, au nord de Castellane, dans les environs de Vevelause (?).

Les *Suetri* ont été nommés plus haut et placés conjecturalement vers Castellane[6], où l'on s'accorde à voir *Salinae*, que Ptolémée leur donne pour capitale, et que les inscriptions nous représentent comme un chef-lieu de cité dès les premiers siècles de notre ère.

Ici s'arrête la liste des peuples du trophée des Alpes. Mais

1. *Deux Gaules*, loc. cit.
2. Voy. plus haut, p. 99.
3. *Chorogr. de la Provence*, I, p. 176.
4. III, I, 41 : Νερουσίων ἐν Παραλίοις Ἄλπεσιν, Οὐίντιον.
5. *Deux Gaules*, II, p. 66.
6. Tome II, p. 91.

Pline[1], Ptolémée[2] et les monuments épigraphiques[3] nous permettent de nommer et de localiser encore les *Vediantii* ou *Vediantes*,

1. Pline, III, VII (V), 1 : « oppidum *Vediantiorum* civitatis *Cemelion.* »

2. Ptolémée, III, I, 43 : Οὐεδιαντίων ἐν Παραλίοις Ἄλπεσιν Κεμενέλεον, Σανίτιον.

3. M. Mommsen déclare fausse l'inscription publiée par Durandi (*Cispadano antico*, p. 6). M. Henzen semble la croire authentique, puisqu'il la donne dans le Supplément d'Orelli sans l'accompagner du signe *. Elle aurait été trouvée à Pré-Forêt, hameau de Saint-Dalmas de Selvage, col de l'Argentière, par Joseph Meyranesi, s'il fallait en croire Durandi (*Piemonte Cispad. ant.*, p. 6). Elle est ainsi conçue :

I·O·M
M·FVLVIVS
DEVICTIS·ET·SVPERATIS
LIGVRIBVS·BAGIENNIS
VEDIANTIBVS·MONTANIS
ET SALLVVIEIS
V·S·L·M.

Elle est fausse sans aucun doute et a été fabriquée d'après les *Fastes triomphaux* : voy. pour l'année 631, *Corp. Inscript. lat.*, t. I, p. 460 :

M·FV*lvi*VS·M·F·Q·N·FLACCVS·PRO·AN·DCXXX
*cos·de·li*GVRIBVS·VOCONTIEIS
SALLVVEISQ (*al. ap.* Smet : SALLVVIEISQ)

Quant à celle qui a été publiée par M. Bourquelot (*Inscriptions antiques de Nice, de Cimiez et de quelques lieux environnants*, dans les *Mém. des antiq. de Fr.*, tome XX, 1850, p. 105, n. 71), et par M. Carlone (*Vestiges épigr. de la domination gréco-massaliote et de la domination romaine dans les Alpes Maritimes*, 1868, p. 109, n° 174), provenant du Plan de Revel, M. Léon Renier propose de la restituer ainsi :

numinibus matronarum
VEDIANTIARVM
VOT·LIB·*mer*·RED
DIT·L·VAL·VELOX
MIL·LEG·XIIII·*gem*
*mar*T·VICTR*ic*. 7
CLA*udi*·*r*EPETINI (pour *r*EPENTINI)

« [Aux Divinités des Matrones] Védiantiennes, L. Valérius Vélox, soldat de la légion quatorzième *Gemina Martia Victrix*, de la centurie de Claudius Répentinus, accomplit son vœu volontiers. » — Voici l'autre inscription votive de Tourette, publiée par Gioffredo (Joffredy) dans sa *Nicaea civitas* (p. 13), par beaucoup d'autres, et en dernier lieu par M. Bourquelot (*op.* et *loc. cit.*, p. 61, n° 14), par Orelli (2093), et par M. Carlone (*op.* et *loc. cit.*, p. 110, n° 175). Les trois premières lignes manquent aujourd'hui, mais elles ont été vues par les anciens éditeurs :

[MATRONIS	« Aux Matrones Védiantiennes,
VEDIANTIABVS	P. Enistalius Paternus,
P·ENISTALIVS·P·F]	fils de P.,
CL·PATERNVS	inscrit dans la tribu *Claudia*,
CEMENELENSIS	de *Cemenelum*, *optio*
OPTIO AD ORDINEM	(sous-officier), proposé pour le grade
7 LEG·XXII	de centurion dans la légion XXII[e]
PRIMIGENIAE	*Primigenia Pia Fidelis*,
PIAE·FIDELIS·L·M.	a acquitté volontiers de son vœu. »

avec leurs villes de *Cemelion* ou *Cemeneleum* (Cimiez) et *Sanitium* (Senez). La première donna son nom à une cité romaine (voy. plus haut) ; la seconde paraît avoir formé une dépendance des *Sentii* que Ptolémée, dans un autre passage, place à *Dinia*. Il est donc probable que la confédération des *Vediantii* s'était jadis étendue sur les deux rives du Var, à Cimiez et à Senez, et qu'elle avait, à une certaine époque, absorbé dans sa clientèle les *Sentii*, les *Suetri*, les *Nerusi* et même les *Deciates*.

Un petit autel trouvé dans le monastère de Saint-Pons nous donne encore le nom d'une peuplade, qui pourrait bien n'avoir désigné qu'un canton à l'époque romaine : celui des *Almanicenses*[1].

Nous aurons l'occasion d'étudier, dans la suite, au point de vue géographique, les divinités topiques dont la plupart ont une origine gauloise.

Nous parlerons des rares monuments en langue gauloise et des mœurs de cette nation à propos de la Gaule chevelue, dans le chapitre IV.

Mais nous pouvons dès à présent déclarer qu'il n'est pas de mine plus riche pour le linguiste, pour l'ethnographe et même pour l'historien que ces séries de noms gaulois que fournit la topographie de notre pays : non pas seulement la topographie des cités, des *pagi* et des *vici*, mais cette topographie de détail qui n'a laissé de vestiges que dans les appellations des sources,

1. Joffrédy, *Hist. des Alpes marit.*, p. 112; Orelli, n° 2012; Bourquelot (*Op. et loc. cit.*, p. 95, n° 148) :

HERCVLI LAPIDARI ALMANI CENSES P	« A *Hercules Lapidarius*, les *Almanicenses* ont élevé cet autel. »

Hercule, auquel, dans ce même pays, plusieurs autres monuments ont été élevés, est honoré dans celui-ci sous le nom de *Lapidarius*, qu'on a rapproché de l'*Hercules Saxanus*, dont nous possédons des autels et des ex-voto dans le nord de la Gaule. Il rappelle en outre la divinité phénicienne de Melkarth, à laquelle cette région montagneuse et maritime était consacrée. L'*Hercules Lapidarius* n'est pas étranger peut-être à l'*Hercules Monoecus* ni aux « *saxa* » de ce port libyco-grec.

des cours d'eaux, des champs dont les chartes, les actes de donation ou de vente du moyen âge et surtout les cartes du cadastre moderne nous ont conservé le souvenir.

La région sud-est de notre pays, tel qu'il était en 124 avant notre ère, étant connue du lecteur sous ses divers points de vue physique, ethnographique et historique, nous allons y introduire les Romains.

CHAPITRE III

CONQUÊTE ROMAINE ET ORGANISATION PROVISOIRE DE LA PROVINCE

(124-27 avant J. C.)

Nous ne faisons pas un livre d'histoire : nous n'avons donc pas à raconter en détail les événements de la conquête; mais nous devons les passer rapidement en revue avant d'en montrer les résultats. L'ordre géographique et administratif qui est sorti de cette conquête exige la connaissance préalable des faits, au même titre que l'effet exige la connaissance des causes qui l'ont produit.

Un événement unique dans l'histoire par l'audace de l'entreprise et l'habileté de l'exécution doit trouver place ici. Comme le passage d'Hannibal a précédé de moins d'un siècle la conquête romaine, et que les guerres d'Espagne qui furent la conséquence de l'expédition punique en Italie amenèrent les premières légions à traverser notre pays, et sans doute à y prendre goût, nous devons dire un mot de ces événements, si bien liés à ceux qui suivirent, qu'ils en sont l'introduction nécessaire. Nous le ferons sans nous écarter des faits géographiques, c'est-à-dire en nous bornant à tracer : 1° l'itinéraire d'Hannibal, et 2° la route ordinaire des troupes romaines se rendant en Espagne.

Hannibal, après la prise de Sagonte, avait réuni sur les bords

de l'Èbre 90000 hommes d'infanterie et 12000 chevaux[1]. Cette armée traversa le fleuve, divisée en trois corps[2]. On a supposé que les trois points sur lesquels elle le franchit étaient Amposta, où passa lord Bentinck en 1813, Mora, où Suchet établit en 1810 un pont volant, et Mequinenza[3]. Les peuples qui occupaient la région comprise entre l'Èbre et les Pyrénées, région qui répond à la Catalogne moderne, furent soumis, non sans de grands sacrifices, puisqu'au pied des Pyrénées l'armée d'Hannibal se trouva sensiblement réduite. Ces peuples étaient les *Ilergetes*[4] (environs de Lerida), qui avaient pour capitale *Athanagia*[5] (Sananja); les *Bargusii*[6] (environs de Berga); les *Ausetani*, nommés par Tite-Live seul; tandis que Polybe mentionne deux autres peuples qui ne figurent pas chez l'historien latin : les *Aerenosii* et les *Andosini*, qu'il faut chercher vraisemblablement, les premiers près de Manresa, les seconds autour de Cardona. Mais Tite-Live désigne tout ce pays sous le nom de *Lacetania*, nom qui a paru à quelques-uns devoir comprendre la Catalogne entière[7].

Après avoir confié à son frère Hannon la garde de cette nouvelle conquête avec 10000 hommes et 1000 chevaux, — ce qui, ajouté aux licenciements, réduisit l'armée d'abord à 70000 et ensuite à 59000 hommes en tout[8], — Hannibal franchit les Pyrénées : — première question géographique controversée.

Nous avons déjà dit combien les légendes hannibaliennes étaient répandues[9], et combien ces prétendues traditions historiques étaient dangereuses pour le géographe : elles nous donnent la portée de voix de la renommée, non les traces des

1. Polybe, III, xxxv, 1. — Cf. Tite-Live, XXI, 23.
2. Tite-Live, *loc. cit.* : « tripartito *Iberum* copias trajecit. »
3. Hennebert, *Histoire d'Hannibal*, I, p. 410.
4. Polybe, III, xxxv, 2. — Tite-Live, XXI, 23.
5. Tite-Live, XXI, 61.
6. Polybe et Tite-Live, *loc. cit.*
7. Cependant l'expression « *Lacetania quae subjecta Pyrenaeis montibus* » (XXI, 23) indique bien la situation de ce pays, mais ne l'étend ni ne le limite vers le sud.
8. Polybe, III, xxxv, 7.
9. Tome Ier, p. 87.

hommes. Le nom d'Hannibal est aussi répandu dans toute la chaîne des Pyrénées que celui d'Horace aux environs de Tivoli. Qui se fierait à la légende géographique serait amené à cette conclusion qu'Hannibal a passé partout. Deux de ces appellations populaires simulent cependant un écho fidèle : 1° les « *Échelles d'Hannibal*[1] », près d'*Emporiae*, où fut en effet le quartier général de l'armée avant qu'elle s'engageât dans la montagne ; 2° le « *Pont d'Hannibal* » sur le Llobrégat, à son confluent avec la Noya, point où nous savons qu'elle a dû passer. Les autres n'ont aucune raison d'être : tels sont « le *Gué d'Hannibal* » près de Sauveterre (Basses-Pyrénées), le *Saut*, le *Mur*, la *Digue* et la *Brèche d'Hannibal*, dans la vallée du Tech, au-dessus d'Amélie-les-Bains et près d'Arles-sur-Tech, lieux qui ne se trouvaient probablement pas sur la route qu'il a suivie. On a voulu diviser et faire passer l'armée carthaginoise sur trois points différents de la chaîne, quoiqu'il n'y ait aucune indication dans les textes classiques qui motive cette conjecture. M. Hennebert[2] suppose qu'une première colonne, suivant la côte de la Méditerranée, se serait engagée dans le col de Belistre et serait arrivée naturellement à Banyuls pour gagner, par Port-Vendres et Collioure, *Illiberis* (Elne), lieu du rendez-vous général ; le second corps aurait passé par le col de Banyuls pour descendre, non à Banyuls, mais à Port-Vendres, en contournant, à gauche, le pic de Taillefer ; le troisième aurait abordé le col Tarrès pour gagner les sources de la Massane et descendre par la vallée de cette rivière jusqu'à son embouchure ancienne, c'est-à-dire jusqu'à Argelès en mer. La plupart des hommes de guerre ne veulent point l'éloigner de la mer, et Napoléon, sans diviser l'armée carthaginoise en trois corps pour lui faire franchir la chaîne sur trois points différents, — comme lui l'avait fait dans les Alpes avant la bataille de Marengo, et pour de très-évidentes

1. Méla, II, 2 : « *Clodianum* ad *Emporias*, tum *Mons Jovis*, cujus partem Occidenti adversam, eminentia cautium, quod, inter exigua spatia, ut gradus subinde consurgunt, *Scalas Hannibalis* appellant. »
2. *Histoire d'Annibal*, I, p. 420 et suiv.

raisons — la fait descendre à Collioure[1]. M. Lavalette imagine, comme le commandant Hennebert, trois passages, qu'il suppose avoir eu lieu par les cols de Perthus, de Massane et de Banyuls[2]. Le colonel Fervel[3] le fait passer « à l'est du col de Perthus », donc par un des deux cols sus-mentionnés, soit celui de la Massane, soit celui de Banyuls. M. Henri[4] conduit Hannibal par le col de la Massane, qu'il juge plus favorable que celui de Banyuls : « La route y est large, dit-il, — et au moins aussi accessible que celle du col de Perthus. » Quant à la division de l'armée en trois corps et, par suite, quant au passage de la chaîne sur trois points, nous croyons qu'ils eussent été nécessaires s'il se fût agi de tomber dans un pays ennemi ; mais, bien que préoccupé d'abord des dispositions des Gaulois[5], Hannibal avait été bientôt rassuré en apprenant que les députés de la Gaule avaient accueilli par des éclats de rire l'invitation des ambassadeurs de Rome de s'opposer au passage des Carthaginois dans leur contrée[6]. Il s'était d'ailleurs mis en devoir de fixer leur inconstance en sa faveur, car il avait beaucoup d'argent, et il les savait très-corruptibles[7] ; d'ailleurs les souvenirs de Carthage et de ses anciennes colonies n'était pas oublié dans la région des *Sordones*, à *Ruscino*, au *Portus Veneris* (Port-Vendres), au *Fanum Veneris* (étang de Vendres), dans ces anciens domaines de Melkarth et d'Astarté, et l'on voit, par le récit des deux historiens, que l'armée en marche ne rencontra pas d'hostilité jusqu'à l'Hérault, c'est-à-dire jusqu'au pays des *Volcae Arecomici*. Encore ce dernier peuple ne songea-t-il pas à arrêter la marche de l'armée punique en son propre pays, et se retira-t-il sur la rive gauche du Rhône.

1. *Notes* publiées par M. Montholon, relatives aux *Considérations de l'art de la guerre*, du général Rogniat.
2. *Recherches sur l'histoire du passage d'Hannibal d'Espagne en Italie à travers les Gaules*. Montpellier, 1838.
3. *Campagnes de la Révolution française dans les Pyrénées orientales*, I, p. 8.
4. *Histoire du Roussillon*, 1835.
5. Polybe, III, XL, 1 : κατάφοβος ὢν τοὺς Κελτούς.
6. Tite-Live, XXI, 20.
7. Id., *ibid.*, 23 : « ... praemissis qui Gallorum animos, qua traducendus exercitus erat, donis conciliarent. »

Les premières difficultés sérieuses attendaient donc Hannibal au passage de ce fleuve. Point de dissentiments sur cet itinéraire entre les Pyrénées et le Rhône; mais c'est sur ces deux points que se présentent, chez les écrivains modernes, les plus notables divergences. Malgré l'autorité des militaires, nous ne voyons pas de bonnes raisons pour supposer que l'armée punique — divisée en trois corps au passage de l'Èbre — dût l'être de même pour franchir les Pyrénées, car les textes ne mentionnent pas cette circonstance; d'ailleurs la population n'était pas hostile. Mais il faut considérer surtout que la seule route romaine établie plus tard dans la partie orientale de la chaîne a dû l'être dans un col déjà frayé par les émigrations ibériennes, d'Espagne en Gaule, ou liguriennes et gauloises, de Gaule en Espagne, et surtout par le passage d'une armée de 60 000 hommes avec ses *impedimenta*. Or cette *via* figure dans les six itinéraires anciens : elle passait par le col Perthus, entre le fort de Bellegarde (versant espagnol) et le Boulou (versant français), et c'est celle que suit aujourd'hui la grande route de Perpignan à Barcelone : — nous n'hésitons donc pas à inscrire sur notre carte l'itinéraire de l'armée, unique, selon nous, d'Hannibal à travers les Pyrénées, au col Perthus. Cette voie romaine, la seule qui ait été pratiquée dans la région orientale de la chaîne, nous est connue par la Table de Peutinger, par deux passages de l'Itinéraire d'Antonin et par les quatre vases Apollinaires[1]. Il est vraiq u'il existe

1. Voici le tableau comparatif de ces documents :

Table de Peutinger, segm. I, B, 2.		Itinéraire d'Antonin, p. 397.		Itinéraire d'Antonin, p. 389-390.	
Juncaria.		*Juncaria.*		*Juncaria.*	
Declana.............	XII				
In Summo Pyreneo...	IIII	*Summo Pyreneo.*	XVI	*Ad Pyrneum....*	XVI
Ad centenariam.......	V	*Ad Centuriones..*	V		
				Ad Stabulum....	XVI
				Salsulis.........	XLVIII
Illiberre...	XII				
Ruscione.............	VII	*Ruscione........*	XX		
		Combusta.......	VI		
		Ad Vicensimum.	XIIII		
Narbone......	VI (pour XL)	*Narbone........*	XX	*Narbone..........*	XVI
	LXXX		LXXXI		LXXXXVI

quelques variantes entre ces textes, soit par suite de légères déviations «*per compendium*», pour abréger; mais la somme des distances entre *Juncaria* (Junquera) et Narbonne étant la même, à I mille près, c'est-à-dire donnant le total de LXXX milles, — sauf pour un des parcours de l'Itinéraire d'Antonin, qui en donne XCVI, parce qu'il devait faire un grand détour pour gagner « *ad Stabulum* », — nous n'avons qu'une seule et même direction générale, par conséquent une seule route. Les voies romaines ont naturellement été pratiquées dans des chemins frayés antérieurement : c'est surtout le cas pour les pays accidentés et les passages de montagnes. Il n'y a donc pas de doute pour nous que cette voie nous marque la direction suivie par Hannibal à travers les Pyrénées. Elle se raccordait à Narbonne avec une voie plus ancienne, la *via Domitia*, dont parle Cicéron comme étant pratiquée depuis longtemps[1], lors de l'administration de Fontéius (entre les années 71 à 77 avant notre ère), puisqu'elle avait besoin de réparation. Nous savons, en effet, par Polybe, mort en 124, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, qu'elle existait déjà de son temps, vers l'an 150, qu'elle avait été « mesurée avec soin par les Romains, en *passus*, et que des bornes milliaires y avaient été placées, indiquant les distances de huit en huit stades » ; et l'histo-

1er vase Apollinaire.		2e vase.	
IVNCARIAM.		IVNCARIA.	
IN PYRENEVM......	XVI	IN' PYRENEO......	XVI
RVSCINONEM.......	XXV	RVSCINE...........	XXV
COMBVSTA.........	VI	COMBVSTA........	VI
NARBONEM.........	XXXIIII	NARBONE.........	XXXIIII
	LXXXI		LXXXI

3e vase.		4e vase.	
IVNCARIA.		IVNCARIA.	
IN PYRENAEO......	XVI	SVMMO PYRENAEO.	XVI
RVSCINONE.........	XXV	RVSCINONE........	XXV
COMBVSTA.........	VI	AD COMMVSTA....	VI
NARBONE..........	XXXIIII	NARBONE..........	XXXIIII
	LXXXI		LXXXI

1. *Pro Font.*, 7 (18) : ..... « quum ad rempublicam pertineret *viam Domitiam* muniri... »

rien de *Megalopolis* nous donne précisément ces détails à propos de la marche d'Hannibal, qui eut à parcourir 1600 stades (296 kilomètres) entre *Emporium* (Ampurias) et le point où il franchit le Rhône[1]. Il est indubitable que cette route — soit qu'elle existât déjà au temps des comptoirs phéniciens, soit qu'elle eût été créée à l'époque des colonies grecques et des premiers établissements gaulois, comme prolongement de la *via Herculia* de la Provence maritime, — devait suivre la même direction que tint Hannibal. Elle reliait évidemment *Narbo*, d'une part à *Illiberis* (Elne), en passant par *Ruscino* (Castel-Roussillon) : nous savons qu'Hannibal a traversé ces trois villes[2] ; — et, d'autre part, à *Nemausus*, en passant par *Baeterrae* (Béziers), *Cessero* (Saint-Thibery), peut-être *Lostalo* (Murviel ?), *Sextantio* (Substantion), *Ambrussum* (Pont-Embrieu, sur le Vidourle), et l'*oppidum Umbranicorum* (Nages), — tous noms anciens de localités certainement antérieures elles-mêmes à l'année 220. En d'autres termes, si la marche du général carthaginois s'écarta de la direction des routes romaines tracées plus tard d'après l'ancienne *via Domitia*, cet écart dut être tout à fait insignifiant.

Quant au point où il passa le Rhône, M. Hennebert[3], après avoir fait une bibliographie — encore très-incomplète[4] — des opinions divergentes qui se sont produites sur cette question[5],

1. III, XXXIX, 8 : καὶ μὴν ἐντεῦθεν (c'est-à-dire à partir d'Ἐμπορεῖον) ἐπὶ τὴν τοῦ Ῥοδανοῦ διάβασιν, περὶ χιλίους ἑξακοσίους [σταδίους] · ταῦτα γὰρ νῦν βεβημάτισται, καὶ σεσημείωται κατὰ σταδίους ὀκτὼ διὰ Ῥωμαίων ἐπιμελῶς.

2. Tite-Live, XXI, 24 : « ad oppidum *Illiberi* castra locat. » Voy. les chap. suiv.

3. *Hist. d'Annibal*, I, liv. IV, chap. III.

4. Id., *ibid.*, liv. IV, chap. I, p. 431-433.

5. On a fait passer le Rhône par Hannibal : 1° en face de Loriol, Drôme, arrondissement de Valence (Whitaker, *The Course of Hannibal*, Londres, 1794) ; — 2° à Montélimar (général Rogniat, *Considérations sur l'art de la guerre*) ; — 3° à Saint-Paul Trois-Châteaux (marquis de Saint-Simon, *Histoire de la guerre des Alpes en* 1744, Amsterdam, 1770) ; — 4° entre Orange et Pont-Saint-Esprit (dom Vaissette et Cl. Vic, *Histoire générale de Languedoc*, I, p. 600, note 5) ; — 5° vis-à-vis d'Orange (Napoléon, *Notes sur les Considérations sur l'art de la guerre* de Rogniat ; Giraud, *Acad. des sc. morales et politiques*, séance du 14 avril 1877, dans le *Journal officiel* du 19 avril 1877, p. 2951) ; — 6° à Tarascon (De Marca, *Hispania*, etc. ; Mandajors, *Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. III, p. 95 et suiv.) ; — 7° à Arles ou aux environs (Pierre Quiqueran,

arrive, selon nous, à circonscrire si étroitement l'espace où ce passage a pu s'effectuer, que l'on peut considérer comme acquis qu'il a eu lieu entre l'Ardèche (rive droite) et la Durance (rive gauche). Napoléon en a donné les raisons. Si les mesures de Polybe étaient exactes, — comme cet écrivain dit que le lieu du passage était à 1600 stades (296 kilomètres) d'*Emporium*[1], et à quatre jours de marche de la mer, d'une part[2], et du confluent de l'Isère avec le Rhône[3], d'autre part, — on tomberait également aux environs de Caderousse. Quant au détachement commandé par Hannon, fils de Bomilcar, et qui avait pour mission de passer le fleuve à 200 stades (37 kilomètres) en amont, afin de tourner, sur la rive opposée, l'armée des *Arecomici*, en la prenant à dos au moment où Hannibal traverserait le fleuve, — comme ce *trajectus* se trouvait à un endroit où le Rhône divisé donne naissance à une petite île[4], c'est évidemment vers Pont-Saint-Esprit qu'il convient de l'établir, dès qu'on admet que le gros de l'armée a franchi le Rhône à l'Ardoise, en face de Caderousse. Or le passage de l'Ardoise fut historiquement et traditionnellement connu et fréquenté jusqu'à l'époque de

De laudib. Prov., 1550; Doujat, *Notes sur Tite-Live*, au XXI[e] livre; le P. Fabre, *Panégyrique de la ville d'Arles*, 1743); — 8° un peu au-dessous d'Avignon (Honoré Bouche, *Hist. de Provence*, 1644); — 9° campement établi avant le passage à Villeneuve-lez-Avignon et passage dans l'île de la Barthelasse (Cambis, *Annales manuscrites d'Avignon*, I, note 1), ce qui est en dehors des données de Polybe, qui dit que le passage eut lieu dans un endroit où toutes les eaux du fleuve étaient réunies (III, XLII, 1); — 10° à une demi-lieue au-dessus d'Avignon (Imbert-Desgranges, Mémoire inséré dans les notes sur le *Tite-Live* de l'édition Nisard, tome I); — 11° immédiatement au-dessous de Roquemaure (Du Puy, *Carte du Comtat Venaissin*, Avignon, 1697; Fortia d'Urban, *Antiquités et monuments du département de Vaucluse*, 1808); — 12° un peu au-dessus de Roquemaure, à 17 kilomètres au nord d'Avignon (Letronne, *Journal des savants*, janvier 1819); — 13° entre Roquemaure et Caderousse (Am. Thierry, *Hist. des Gaulois*, I, p. 319); — 14° dans le voisinage de Montfaucon (Lavalette, *Recherches sur l'hist. du passage d'Hannibal d'Espagne en Italie à travers la Gaule*, p. 43); — 15° à une lieue au-dessus de Roquemaure, à l'endroit dit l'Ardoise, en face de Caderousse (Martin de Bagnols, *Notice sur les travaux de l'Acad. du Gard*, 1811, II, p. 153 et suiv.; Hennebert, *Hist. d'Annibal*, I, p. 433), etc. — On voit que la plupart de ces écrivains ont limité le lieu du passage entre Orange et Avignon. Mandajors se rendit plus tard à cette opinion.

1. Polybe, III, XXXIX, 8.
2. Id., *ibid.*, XLII, 1.
3. Id., *ibid.*, XLIX, 1.
4. Id., *ibid.*, XLII, 7.

la construction des ponts d'Avignon et de Saint-Esprit; c'était presque le seul point de la rive gauche où l'on trouvât au débarquement une plaine immense et qui dût être, plus qu'aucun autre lieu, propice au développement et aux opérations de la cavalerie numide et des éléphants. Ces raisons nous ont convaincu.

Quant au reste de l'itinéraire d'Hannibal, il s'exécuta certainement en remontant la rive gauche du Rhône, «*pendant quatre jours*[1], » jusqu'à l'«*Ile*» formée par les Alpes et le confluent de ce fleuve et de la rivière, dont nous avons établi plus haut l'identité avec l'*Isara*, quoique ce nom nous soit arrivé quelque peu défiguré dans les manuscrits des deux historiens. Comment — avec cette donnée de «quatre jours de marche», — distance égale à celle qui séparait de la mer le lieu du passage, — et, d'autre part, avec le plan de campagne d'Hannibal expliqué par Tite-Live, plan qui consistait à éviter l'armée de Scipion, et à ne combattre qu'en Italie[2], — comment peut-on prétendre que le général carthaginois ait continué sa route directement vers les Alpes par la vallée de l'Eygues ou Aigues, — qui se jette dans le Rhône près d'Orange et qui prend sa source assez près du cours de la Durance, à 45 kilomètres au sud-ouest de Gap, — sous le prétexte que cette rivière s'appelait *Bicarus* au moyen âge, et que *ar* est un radical celtique signifiant cours d'eau[3]. Il faut méconnaître les données du problème, et n'étudier qu'une partie des textes, pour ne pas voir qu'Hannibal a suivi la rive gauche du Rhône, puis la rive gauche de l'Isère; qu'il s'est engagé ensuite dans celle de la Romanche pour passer le col de Lautaret, qu'il a traversé ensuite la Durance, vers Briançon, comme le veulent Tite-Live et Silius Italicus; enfin qu'il a gravi le mont Genèvre, pour tomber dans le pays des *Taurini*, comme l'exigent encore Polybe et Tite-Live, et ainsi que nous l'avons expliqué plus haut[4].

1. Polybe, *ibid.*, XLIX, 5.
2. Tite-Live, XI, 31.
3. Séance de l'*Acad. des sciences morales* du 14 avril 1877, dans le *Journal officiel* du 19 avril.
4. Tome Ier, p. 88-96, et voy. les notes.

Dès qu'Hannibal fut dans les plaines de Cisalpine, on sait combien le Sénat se préoccupa d'opérer une diversion et de couper ses communications avec l'Espagne, vraie patrie des Barca, quartier général de Carthage, lieu des approvisionnements et des recrues : aussi tous les soins de Rome furent-ils donnés à assurer — grâce à l'aide de Marseille, restée fidèle et fort intéressée d'ailleurs dans la querelle par suite de son antagonisme commercial avec la Libye phénicienne — ses libres communications avec la péninsule Ibérique à travers la Gaule. C'est par l'ancienne *via Herculea*, en Provence, et par celle qui fut la *via Domitia*, dans le Languedoc, que les légions se rendirent incessamment en Espagne. On comprend que la possession et la sûreté de cette route, sans cesse défendue contre les Barbares, Ligures ou Gaulois, dut avoir une importance du premier ordre tant que dura la guerre punique, et surtout tant que durèrent les guerres d'Espagne, c'est-à-dire jusqu'en 133. Toute menace contre la libre circulation à travers la Gaule devait être et devint en effet, pour les Romains, un *casus belli*, et le jour où elle fut sérieusement inquiétée, la nécessité de la protéger dut amener les légions sur les côtes de Provence.

§ 1er. — PREMIÈRES VICTOIRES. — PREMIER ÉTABLISSEMENT.

Il était conforme aux principes de la politique romaine de s'assurer de puissants alliés et même d'utiles auxiliaires dans le pays qui leur servait de passage et dont ils avaient dû bientôt entreprendre la conquête. Nous avons déjà vu plus haut[1] combien la longue et fidèle amitié des Marseillais devait leur être précieuse. C'est Marseille qui avait instruit le Sénat du moment où Hannibal avait passé l'Èbre[2]; ce furent des mercenaires gaulois au service des Grecs qui surveillèrent la marche de

1. Tome II, chap. II, § 5, p. 147, *passim*.
2. Tite-Live, XXI, 25 : « *Iberum* transisse Hannibalem a *Massiliensium* legatis Romam perlatum erat. »

l'armée carthaginoise en Gaule[1]. Lorsque Cn. Cornélius Scipion fut envoyé en Espagne, il trouva à *Emporiae* (Ampurias), principal établissement phocéen sur la frontière de ce pays, un lieu sûr pour y débarquer son armée et y faire mouiller sa flotte[2]. Après la création de la province dans cette péninsule, en 206, l'assistance des Marseillais et de leurs colonies fut plus effective encore : M. Porcius Caton, en 195, aborda à *Emporiae*, comme l'avait fait Scipion, pour aller combattre les Espagnols[3]. En 189, des députés de Marseille annoncèrent que le préteur L. Baebius, qui se rendait en Espagne, avait été attaqué près de cette ville ; qu'entouré par les Ligures il avait été fort maltraité par ces barbares, et que, s'étant retiré dans la ville phocéenne, il y était mort trois jours après des suites de ses blessures[4] ; c'est dans cette même ville que mourut aussi le préteur Fabius, se rendant également en Espagne, en 173[5]. Ces attaques continuelles des Ligures, qui n'épargnaient pas les chefs romains eux-mêmes, eurent pour effet de hâter une intervention déjà si impérieusement nécessitée par la création de la province d'Espagne et par la résistance que les légions y trouvèrent pendant les soixante-neuf ans qui séparent la bataille de Zama (202) de la prise de Numance (133). Depuis la fin de la guerre punique, les Marseillais n'avaient guère dû cesser d'appeler avec les plus pressantes sollicitations la présence des armées romaines en Transalpine, et le Sénat dut songer, comme le remarque judicieusement M. Herzog, à embrasser dans une seule et même guerre, dirigée contre les peuples d'une seule et même race, la Ligurie italienne et la Ligurie gauloise[6].

1. Polybe (III, XLI, 9) dit, en parlant de P. Scipion : τριακοσίους δὲ τῶν ἱππέων ἐξαπέστειλε τοὺς ἀνδρωδεστάτους, συστήσας μετ' αὐτῶν καθηγεμόνας ἅμα καὶ συναγωνιστὰς Κελτοὺς, οἳ παρὰ τοῖς Μασσαλιώταις ἐτύγχανον μισθοφοροῦντες. — Cf. Tite-Live, XXI, 26 : « trecentes interim delectos equites, ducibus Massiliensibus et auxiliaribus Gallis ad exploranda omnia visendosque ex tuto hostes praemittit [P. Scipio]. »

2. Tite-Live, XXVI, 19.

3. Id., XXXIV, 8 et 9.

4. Id., XXXVII, 57.

5. Id., XLII, 4.

6. *Galliae Narbonensis prov. rom. Historia*, cap. I, p. 41-42.

C'est sur la frontière de l'Italie, en 154[1], que ces Ligures vinrent fournir d'eux-mêmes l'occasion des premières hostilités, en attaquant les établissements marseillais d'*Antipolis* et de *Nicaea;* aussi le cri d'alarme de Marseille fut-il cette fois entendu à Rome. Nous avons déjà eu l'occasion de dire que les peuples Ligures qui donnaient ainsi le signal étaient les *Oxybii* et les *Deciates*[2]. Les députés de la ville phocéenne furent écoutés par le Sénat et s'en retournèrent avec trois commissaires, Flaminius, Popilius Lénas et L. Pupius, chargés d'examiner de leurs propres yeux l'état des affaires en ce pays. Les Ligures s'opposèrent à leur débarquement vers *Aegitna* (Cannes?), attaquèrent et blessèrent Flaminius, dont ils méconnurent ainsi le caractère d'ambassadeur. Le consul Q. Opimius rassembla des troupes à *Placentia* (Plaisance), passa l'Apennin, attendit l'armée des *Deciates* et des *Oxybii* sur les bords de l'*Apron* (Loup), s'empara d'*Aegitna,* battit d'abord les *Oxybii* qui l'avaient attaqué, sans donner le temps aux *Deciates* d'opérer leur jonction avec eux, puis eut facilement raison de ces derniers. Opimius donna aux Marseillais tout ce qu'il put détacher du territoire ligurien, obligea ces barbares à envoyer des otages, leur enleva leurs armes, plaça des garnisons romaines dans le pays et y passa l'hiver[3].

Malgré cette victoire et les sûretés prises par le vainqueur, les Ligures transalpins, en ravageant le territoire de Marseille, l'an 125, nécessitèrent de nouveau la présence des légions romaines. Le consul M. Fulvius Flaccus, le fidèle ami de C. Gracchus et qui devait plus tard partager son sort[4], les vainquit, et cette guerre eut une importance si décisive, que Flaccus fut considéré comme « le premier qui soumit les *Ligures Transalpini*[5] »

1. Et non en 143, comme le porte par erreur le livre de M. Herzog, *Gall. narb.*, p. 42.
2. Tome II, p. 64-65.
3. Polybe, fragm. IV, VII et VIII. — *Epitome* de Tite-Live, XLVII : « Q. Opimius cos. *Transalpinos Ligures*, qui Massiliensium oppida *Antipolim* et *Nicaeam* vastabant. subegit. »
4. *Epitome* de Tite-Live, LXI.
5. *Epitome* de Tite-Live, LX : « Fulvius Flaccus primus *Transalpinos Ligures* domuit bello. »

(quoique Q. Opimius eût vaincu, vingt-neuf ans auparavant, les deux peuplades liguriennes, transalpines aussi, des *Oxybii* et des *Deciates*), et cette victoire de Flaccus fut inscrite sur les Fastes triomphaux[1]. Il est vrai que ces archives officielles des victoires de la République, en mentionnant les peuples vaincus en cette circonstance, nomment, outre les *Ligures*, les *Salluvii*, que nous avons montrés plus haut[2] avoir fait partie eux-mêmes de la confédération ligurienne, et les *Vocontii*, habitant au nord de la *Druentia* (Durance)[3]. La campagne de 125 ne termina pas la guerre : M. Fulvius Flaccus resta en Gaule à l'expiration de son consulat, avec le titre de proconsul, et l'un des consuls de l'an 124, C. Sextius Calvinus, vint se joindre à lui ; mais s'il acheva la soumission des *Salluvii* cette même année 124, il ne triompha qu'en 123, puisqu'il porte le titre de *proconsul* dans les Fastes[4]. Il détruisit la métropole de ces peuples et fonda près de ses ruines un *castellum* qui, du nom des eaux, déjà célèbres sans doute, situées en ce lieu, joint à celui du vainqueur, s'appela *Aquae Sextiae* (Aix), devint plus tard une ville[5], et, après la mort de César seulement, une colonie romaine. C'est une erreur grave, en effet, que de confondre la création de ce *praesidium* avec la fondation de la colonie. Il est vrai que l'*Epitome* de Tite-Live porte : « *coloniam condidit*[6] » ; mais il faut se rappeler que l'auteur inconnu

1. Nous avons donné plus haut ce passage des *Fasti triumphales*, t. II, p. 256, note 3.

2. Tome II, p. 65 et suiv.

3. Voy. plus haut, t. II, p. 67, note 2, et p. 225 et 233; *Corp. inscr. lat*, t. I, p. 460.

4. Voy. plus haut, t. II, p. 67, note 2; *Corp. inscr. lat.* t. I, p. 460. La date restituée par le *Corpus* pour ce triomphe est inexacte. Celui du *consul* Flaccus étant de DCXXX, et *Sextius*, qui succéda à Flaccus dans le consulat, étant désigné dans les *Fastes* sous le titre de PROCOS, il faut placer au moins deux ans d'intervalle entre les deux triomphes, et restituer ainsi la date du second : *anno dcxxxii*, et non *dcxxxi*.

5. Strabon, IV, I, 5 : « Sextius, qui battit les *Salyes* (*Salluvii*), fonda près de Marseille une ville (πόλιν κτίσας), ainsi appelée de son nom et de celui des eaux chaudes, — devenues froides, dit-on, depuis, — et y établit un poste ou une garnison romaine (φρουρὰν κατῴκισε Ῥωμαίων); il rejeta ainsi loin du rivage qui sépare Marseille de l'Italie ces barbares que la cité grecque n'avait pu contenir. »

6. *Epit.*, LXI : « C. Sextius proconsul, victa *Salluviorum* gente, *coloniam Aquas Sextias* condidit, ob aquarum copiam è calidis frigidisque fontibus atque nomine suo ita appellatas. »

de l'*Epitome*, grammairien qui vivait un siècle environ après l'historien dont il nous a laissé, pour chaque livre, les sommaires qu'il avait rédigés pour son usage,— sommaires précieux surtout pour les livres perdus, — ne connaissait les *Aquae Sextiae* que comme colonie, parce qu'elle l'était de son temps. Or, par contre, Pline, qui a copié, pour ainsi dire de toutes pièces, son tableau géographique dans les *Commentaires* d'Agrippa, et qui nous a donné une nomenclature presque toujours officielle de la Gaule, ainsi que nous l'avons démontré ailleurs[1] et que nous aurons occasion de l'établir dans la suite de cet ouvrage, ne désigne pas cette ville sous le titre de colonie[2], quoiqu'elle le fût de son temps; il est vrai qu'elle l'était déjà, mais depuis peu, lorsque furent rédigées, avant la mort d'Agrippa (l'an 12 avant notre ère), les archives géographiques auxquelles il a emprunté ses énumérations. Il faut remarquer qu'aucun autre écrivain ayant mentionné les *Aquae Sextiae* pour l'époque antérieure à Auguste ne lui attribue la condition de colonie[3]; or, si elle l'eût été, ils n'auraient pas manqué de le dire en parlant de la bataille de l'an 102, à laquelle cette ville a donné son nom[4]. Ces observations avaient déjà été faites par M. Mommsen[5] et par M. Herzog[6]. La victoire de Sextius,

1. *Table de Peutinger*, texte in-f°, p. 68, col. 1 et 2; — cf. *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peut.*, in-8°, *Introduction*, p. XXXV-XL.

2. III, V (IV), 6 : il compte *Aquae Sextiae* parmi les villes latines de la Narbonnaise. « [in Narbonensi]..... *oppida latina : Aquae Sextiae Salluviorum.* » — Cf. XXXI, II.

3. Les noms officiels que porte la cité des *Aquae Sextiae*, sous l'Empire, rappellent une création coloniale postérieure à la mort de César : COL·IVLIA|AVG·AQVIS·SEXTIS, etc. (voy. le *fac-simile*, dans Rouard, *Bas-reliefs gaulois trouvés à Entremont*, 1851); nous l'avons déjà donné plus haut (t. I, p. 168, note). Ainsi *Aquae Sextiae* n'est même pas une colonie de César, car elle s'appellerait *Julia Paterna*. Les Triumvirs, et par conséquent Octave, comme exécuteur des volontés de César, donnèrent aux colonies qu'ils fondèrent le nom de *Colonia Julia*, et lorsque Octave s'appela Auguste, celui de *Colonia Julia Augusta*, ou plus simplement, celui de *Colonia Augusta*, ainsi que l'a démontré Borghesi dans son célèbre mémoire intitulé : *Sulla iscrizione Perugina della porta Marzia* (*Œuvres*, édit. de Paris, t. V, p. 257-283).

4. Velléius Paterculus (I, XV, 4) : « Sextio Calvino, qui *Sallues* apud *Aquas* quae ab eo *Sextiae* appellantur... » — Cf. id. (II, XII, 4) : « circa *Aquas Sextias.* » — Florus, I, 37, p. 60) : « in *loco* quem *Aquas Sextias* vocant. » — Plutarque (*Marius*, 18) : ἐγένοντο πρὸς τοῖς καλουμένοις ὕδασι Σεξτίοις.

5. *Rom. Gesch.*, II, p. 164, 2e édit., et t. V, p. 127 de la trad. française de M. Alexandre.

6. *Gall. Narbon.*, p. 44.

comme celle de Fulvius Flaccus, fut inscrite sur les Fastes triomphaux, et il y est mentionné comme ayant vaincu les mêmes peuples que lui : *Ligures*, *Vocontii* et *Salluvii*[1]. C'est sans doute vers Entremont, où a été trouvé le bas-relief que nous avons donné plus haut (Pl. I), qu'était l'ancienne ville des *Salluvii*. Nous aurons occasion de revenir plus tard sur les eaux qui ont donné leur nom à *Aquae Sextiae*. Ce qu'il importe de dire quant à présent, c'est que cette ville fut le premier établissement créé par les Romains en Transalpine, qu'il le fut par C. Sextius Calvinus pendant la seconde année qui suivit son consulat, c'est-à-dire en 122[2]; que ce n'était d'abord qu'un simple *praesidium* ou *castellum*, ayant une garnison romaine, φρουρά; qu'autour des « sources bienfaisantes, froides et chaudes », voisines de ce *praesidium* se forma bientôt une ville, πόλις, *oppidum*; qu'aucune colonie romaine n'y fut établie à l'origine et que les *Aquae Sextiae* ne prirent certainement pas ce titre avant la mort de César.

Quant à ce qu'on appelle communément et très-improprement « la réduction de la Gaule Transalpine en province romaine », nous dirons bientôt, à l'occasion des victoires de Domitius et de Fabius, ce qu'il en faut penser.

Le proconsulat de C. Sextius Calvinus dut expirer au commencement de 121 ; mais on avait vu arriver en Gaule, l'année précédente, l'un des nouveaux consuls, le terrible C. Domitius Ahenobarbus, le bisaïeul de l'empereur Néron, celui dont l'orateur Licinius Crassus disait « qu'il n'était point surprenant que sa barbe fût d'airain, puisqu'il avait un visage de fer et un cœur de plomb[3] ». Il s'en fallait beaucoup que la conquête romaine s'étendît alors bien loin au nord de la Durance; si les Fastes triomphaux nous montrent les *Vocontii* comme vaincus, en même temps que les *Ligures* et les *Salluvii*, par Flaccus et

1. Voy. l'inscription plus haut, t. II, p. 256, note 3.
2. Voy. *Epit.* de Tite-Live, LXI; Cassiodor., *Chron.* Cf. Henzen, *Commentarii ad Fastos triumph.* (*Corp. inscr. lat.*, t. I, p. 463).
3. Suétone, *Nero*, 2.

par Sextius, nous verrons qu'ils n'étaient pas soumis. Ils confinaient, comme on sait, au pays des *Allobroges*[1]. C'est à ces derniers que Domitius déclara la guerre, alléguant deux griefs : 1° ils avaient dévasté les campagnes des alliés du Peuple romain, les *Aedui*, qui s'en étaient plaints; 2° « Teutomalius, roi des *Salluvii*, battu et chassé dans la guerre précédente, s'était réfugié chez ces mêmes *Allobroges*[2] ». Se réclamant sans doute de sa qualité de client de ces peuples, il fut bien reçu malgré les graves conséquences que devait avoir pour eux cette généreuse hospitalité. Ils s'attendaient d'ailleurs à la guerre que Rome ne pouvait manquer de leur déclarer pour cette cause ou sous ce prétexte, et, n'osant se fier à leurs propres forces, les *Allobroges* firent appel à ces mêmes liens, si forts chez les Gaulois, et demandèrent assistance à leurs patrons, les *Arverni*. Cette nation semble avoir été pour lors maîtresse de la plus puissante confédération de la Gaule, confédération très-élastique d'ailleurs, qui s'étendait ou se resserrait suivant les circonstances, et qui pouvait englober, dans les instants de crise, presque tous les peuples de la Celtique, comme cela eut lieu précisément en 122, puisqu'ils avaient alors « soumis à leur domination », c'est-à-dire rangé dans leur clientèle, ou, mieux encore, enrôlé dans une ligue politique dont ils formaient la tête, tous les pays compris entre leurs montagnes, « les dépendances de Marseille et le territoire de Narbonne, et qu'ils s'étendaient même de ce côté jusqu'aux Pyrénées[3] » ; ne connaissant d'autres limites à la vaste coalition à laquelle ils présidaient, que « l'Océan » vers l'ouest, et « le Rhin » à l'est : ce qui correspondait à toute la Celtique en deçà de ce fleuve, c'est-à-dire à ce qui fut plus tard la Lyonnaise, à la plus grande

1. Voy. plus haut, tome II, p. 228-233.
2. *Epitome* de Tite-Live, LXI : « quibus [*Allobrogibus*] bellum inferendi causa fuit, quod Teutomalium, *Salluviorum* regem, fugientem recepissent et omni ope juvissent, quodque Aeduorum agros, sociorum Populi Romani, vastassent. » — Cf. Appien, *De reb. gallicis*, XII ; — Florus, I, 36, p. 59 : « adversus eos [*Allobroges* et *Arvernos*] similes *Aeduorum* querellae opem et auxilium nostrum flagitarent. »
3. Strabon, IV, I, 3. Nous avons donné plus haut le texte de ce passage (voy. t. II, p. 217, note 3).

portion de l'Aquitaine d'Auguste, à la Belgique méridionale et à une notable partie de la Narbonnaise; ils embrassaient par conséquent, au moins dans les temps de crise, lors des levées nationales de boucliers, tous les membres épars de la famille gauloise, à l'exception des peuples rivaux que de longues inimitiés jetaient dans les bras de l'étranger, comme les *Aedui*. Il est indubitable que l'Aquitaine transgarumnienne et la Belgique rhénane et maritime durent toujours échapper à la « domination » arverne. Nous verrons, en effet, cette même ligue politique se reformer plus tard à l'appel de Vercingétorix et envoyer ses contingents sous les murs d'*Alesia*, sans que pas un peuple de l'Aquitaine proprement dite y figurât; elle ne compta parmi ses adhérents qu'un petit nombre de peuples de la Belgique[1].

Les Romains, conformément aux pratiques d'une prévoyante politique, s'étaient assuré un puissant allié au cœur de la Gaule chevelue longtemps avant d'avoir même la pensée d'y pénétrer; et, de même que les Marseillais avaient été leurs « fédérés » et devinrent leurs auxiliaires le jour où les légions se risquèrent sur les côtes de Provence, de même, plus tard, César s'assura la neutralité, sinon l'amitié des *Remi* (Rémois) avant d'attaquer la Belgique[2]; de même, entre ces deux époques, le Sénat, mettant à profit les rivalités des grandes nations celtiques, vit entrer les *Aedui* dans ses intérêts, parce que ces derniers étaient les ennemis nés des *Arverni*, et conséquemment des *Allobroges*, clients de ces derniers[3].

Les *Arverni*, qui se vantaient, au temps de César, d'être de la même origine que les Romains[4], avaient alors pour roi

1. Voy. plus haut, tome II, p. 5, note 8.

2. César, *De bello Gall.*, II, 3, 5, etc.

3. Florus, I, 36 (p. 59 de l'édit. Otto Jahn) : « *Allobroges* et *Arverni*, cum adversus similes *Aeduorum* querellae opem et auxilium nostrum flagitarent... » — Cf. l'*Epitome* de Tite-Live, LXI, où les *Aedui* sont appelés « socii Populi Romani ».

4. Lucain, *Phars.*, I, v. 427-428 :

« *Arverni*que ausi Latio se fingere fratres,
Sanguine ab Iliaco populi... »

Bituitus[1] ou *Betultus*[2]. C'est par erreur qu'Appien en fait le roi des *Allobroges*[3]. *Bituitus* était fils de ce *Luerius*[4] ou, mieux, *Louernios*[5], dont les richesses auraient été si grandes que, « pour faire parade de son opulence, il jetait, en parcourant le pays monté sur son char, des pièces d'or et d'argent aux populations empressées de les recueillir[6] ».

L'ensemble si menaçant des forces réunies des *Allobroges* et des *Arverni*, leurs alliés, dut faire différer l'entrée en campagne jusqu'à l'année suivante, 121.

C'est en 122 qu'avait été envoyé en Gaule Transalpine le consul Cn. Domitius Ahenobarbus; mais il est certain que la grande bataille contre les *Arverni* n'eut lieu qu'après l'arrivée du consul Q. Fabius Maximus, c'est-à-dire l'année suivante. Cn. Domitius, déjà en Gaule en 122, année de son consulat, y resta, comme proconsul, sous les ordres de Fabius,

1. ***Bituitus*** est la leçon que donnent la plupart des manuscrits et qui est adoptée par les éditions classiques : Eutrope, IV, 22 (10); Valère-Maxime, IX, VI, 3; Paul Orose, V, 14; *Epit.* de Tite-Live, LXI; Appien, *De reb. gallic.*, XII : Βιτοίτος; Florus, I, 36, p. 59 : « *Vituitus* »; Strab., IV, II, 3 : Βιτυίτος, Βιτίτος, Βίττος, selon les variantes.

2. Les *Fasti triumph.*, portent BETVLTO (voy. *Corp. inscr. lat.*, I, p. 460). — Quant aux monnaies à la légende BITOYKOC et BITOYIOC ΒΑΣΙΛΕΩΣ, attribuées à *Bituitus* par le dernier éditeur de Paul Orose (Thorn, 1877, vol. II, p. 356, ad cap. XIV, lib. V), d'après le *Thesaur. Brandenb.* de Beger (p. 9), nous remarquons qu'aucune pièce authentique n'a été attribuée à *Bituitus* par le *Dict. archéol. de la Gaule.* — « La leçon *Betultus* n'est pas la bonne : *Bitu-itos* dérive de *bitu*, thème encore survivant dans les dialectes néo-celtiques. *Bitu* (en breton, *bed*) veut dire : monde. » (D'Arbois de Jubainville, *lettre inédite* du 20 juin 1877).

3. *De reb. gall.*, XII.

4. Les manuscrits de Strabon (IV, II, 3) portent Λουερίος.

5. C'est la leçon d'Athénée (IV, 13), qui cite Posidonius (XXIII[e] livre), et elle nous paraît préférable. On lit dans le *Dictionn. archéol. de la Gaule*, art. ARVERNI, p. 83 : « Sur les monnaies de cuivre de ce peuple on voit presque toujours un renard. » M. d'Arbois nous écrit que « *louarn* (renard), pluriel *louern*, est breton (dialecte de Léon); à Vannes, on dit *loarn*; en cornique du XIII[e] siècle, on disait *louuern*; le pluriel est *levirn* dans un document gallois du XII[e] siècle. On peut en conclure que *renard* était en gaulois *lovernos*, pluriel *loverni* : c'est probablement d'une forme féminine du thème *loverno* que les Romains ont fait le nom de leur déesse *Laverna*. » (*Ibid.*)

6. Strabon, IV, II, 3. On voit, par Athénée (IV, 13), que Strabon a tiré ce récit du XXIII[e] livre de Posidonius; mais l'emprunt fait par le polygraphe de Naucratis à ce voyageur ami du merveilleux est beaucoup plus complet. C'est à propos des libéralités peu communes de Luernius que Posidonius parle de cet enclos carré de 12 stades de superficie, accessible à tout le monde et où se trouvaient des vivres inépuisables, des étangs remplis de boissons délicieuses, et cela pendant plusieurs jours, avec des serviteurs empressés de satisfaire les convives.

en 121 ; il est probable que ce dernier n'y séjourna pas toute l'année, mais qu'il retourna en Italie après sa victoire. Les deux grandes batailles de *Vindalium* et de l'*Isara* durent être livrées la même année ; mais le désaccord des textes rend difficile de savoir laquelle l'a été la première[1]. M. Mommsen n'hésite pas à placer la victoire de Fabius avant celle de Domitius, sans doute parce qu'elles sont inscrites dans cet ordre dans les Fastes triomphaux[2]. Mais cet ordre porte sur la date où le triomphe a été célébré et non sur celle de la victoire, et l'on ne doit pas oublier que l'auteur de l'*Epitome* de Tite-Live, qui a suivi l'économie de l'historien lui-même quant à la succession des faits, les place dans l'ordre inverse ; or les Décades sont des annales : il faut donc tenir grand compte de l'*Epitome* en ce qui touche la chronologie. M. Duruy y a conformé son résumé[3], et nous adoptons cette disposition ; mais nous croyons que Domitius, pourvu du commandement suprême dans la Transalpine pendant son consulat en 122, n'a dû livrer la bataille de *Vindalium* qu'en 121, et qu'il l'a livrée, non contre les *Arverni*, mais contre les seuls *Allobroges*[4]. « Les chefs des

1. L'*Epitome* de Tite-Live nous montre (LXI) Cn. Domitius en qualité de « proconsul », remportant la victoire de *Vindalium* sur les *Allobroges*, puis, postérieurement à cette bataille, Q. Fabius Maximus, « consul », bat « les *Allobroges* et Bituitus, roi des Arvernes ». Or, s'il ne résulte pas des autres témoignages que la victoire de Fabius ait précédé celle de *Vindalium*, elle figure du moins dans cet ordre dans les Fastes triomphaux (*Corp. inscr. lat*, I, p. 460). Paul Orose (V, 13) place les faits dans le même ordre, et Eutrope (IV, 22, *al.* 10), qui ne parle pas de Fabius, attribue le succès de la campagne contre Bituitus au seul Domitius ; mais il faut dire que son récit est inexact de tous points. Dans le fragment d'Appien que nous possédons sur ces événements (*De reb. gall.*, XII), il n'est parlé que de Domitius ; mais Bituitus devient le roi des *Allobroges*. Florus (I, 36, p. 59) nomme la bataille des bords de l'« *Isara* » avant celle des bords du « *Vindelicus* » (Sorgues). Le récit de Valère-Maxime ne peut laisser subsister aucun doute sur l'ordre chronologique dans lequel il place ces deux événements. De ce récit (IX, VI, 3), il résulte que Domitius aurait commencé la guerre contre les Arvernes, que Fabius l'aurait continuée « *ad Q. Fabii successoris sui dexteram confugere* », et que Domitius serait resté en Gaule après lui.

2. *Röm. Gesch.*, II, p. 163, 2e édit. ; tome V, p. 123-124 de la traduct. fr. de M. Alexandre.

3. *Hist. des Rom.*, nouvelle édit., 1871, t. II, p. 142.

4. Strabon dit « contre les Celtes » (IV, I, 11). Appien ne nomme que les *Allobroges* (*De reb. gall.*, XII). Suétone cite les *Allobroges* d'abord et les *Arverni* ensuite, comme ayant été vaincus par Cn. Domitius (*Nero*, 2). L'*Epitome* de Tite-Live nomme la victoire de Domitius contre les seuls *Allobroges* à *Vindalium* (LXI). Il est vrai que Vel-

Salyes, dit Appien, après la défaite de ce peuple par les Romains, se sauvèrent chez les *Allobroges*, auxquels ils furent vainement réclamés. Sur le refus que firent ces derniers de les rendre, les légions, sous les ordres de Cn. Domitius, les attaquèrent. Au moment où le général romain franchissait la frontière des *Salyes*, il rencontra l'ambassadeur de Bituitus, etc. » Ce fragment n'indique pas le lieu de l'action, mais il est complété par d'autres textes, d'où il résulte que Domitius aurait livré la bataille de *Vindalium* au commencement de l'année 121, avant l'arrivée du consul Fabius, et Paul Orose donne à Domitius le titre de proconsul. *Vindalium*[1] était près du confluent de la *Sulgas*, Σούλγας (Sorgues), avec le Rhône[2] : on l'a porté naturellement à Port-Traille ; mais nous croyons plutôt qu'il faut le placer sur la Sorgues, à Bédarrides, appelée *Biturritae* dans un acte de 822, ce qui semble rappeler les « tours » élevées par Domitius dans les lieux témoins de sa victoire[3]. Cette bataille fut sanglante; les éléphants qui se trouvaient dans l'armée romaine jetèrent l'épouvante dans la cavalerie ennemie et bientôt dans toute l'armée, et vingt mille Gaulois restèrent sur la place, trois mille furent pris[4]. C'est

léius Paterculus ne nomme que les *Arverni* comme ayant été vaincus par Domitius et les seuls *Allobroges* comme l'ayant été par Fabius (II, x, 2); mais cela vient sans doute de ce que Domitius prit part aussi à la bataille de l'Isère en qualité de proconsul, sous les ordres de Fabius, et de ce que ce dernier, bien qu'il eût défait les deux peuples en cette journée, reçut le surnom d'*Allobrogicus* et non celui d'*Arvernicus*. Florus nomme les *Allobroges* les premiers et les *Arverni* les seconds; plus bas, en parlant des trophées élevés par les vainqueurs, il nomme Domitius le premier et Fabius le second (I, 36, p. 59). Orose (V, 13) place aussi la victoire de Domitius sur les *Allobroges* avant celle de Fabius sur les *Arverni*.

1. Les auteurs qui nomment *Vindalium* ou *Vindalum*, sont : Strabon, IV, I, 11 ; l'*Epitome* de Tite-Live, LXI; Paul Orose, V, 13, et Florus, I, 36, p. 59, qui ne mentionne pas l'*oppidum*, mais désigne seulement la Sorgues sous le nom de *Vindelicus*.

2. Strabon, IV, I, 11. Cf. tome Ier, p. 164.

3. Florus, X, 36, p. 59 : « Domitius Ahenobarbus et Fabius Maximus ipsis quibus dimicaverant locis saxeas erexere *turres*, etc. »

4. Paul Orose, V, 13 : « Cn. Domitius, pro consule, *Allobroges Gallos* juxta oppidum *Vindalium* gravissimo bello civit, maxime cum elephantorum nova forma equi hostium hostesque conterriti diffugissent; XX millia ibi *Allobrogum* caesa referuntur, III millia capta sunt. » — Le nom de Domitius fut associé dans l'histoire à ceux de Fabius et de Marius : cf. Cicéron, *Pro Fonteio*, 15 (27).

sans doute vers le printemps que le consul Q. Fabius Maximus, petit-fils de Paul Émile, le vainqueur de Pydna[1], vint prendre le commandement de l'armée de Transalpine, en lui amenant sans aucun doute un renfort. Les *Arverni*, avec leur roi Bituitus, étaient venus, en nombre considérable, au secours des *Allobroges*, leurs clients, et c'est chez eux, sur la limite de leur pays, au confluent du Rhône et de l'Isère, que la rencontre eut lieu. L'armée romaine ne comptait que trente mille hommes[2], et devait par conséquent comprendre cinq légions. Tout le monde connaît la jactance du roi des *Arverni*, qui, à la tête de deux cent mille combattants selon les uns[3], de cent quatre-vingt mille selon les autres[4], se serait écrié, à la vue du petit nombre de ses ennemis, qu'il n'y avait pas de quoi nourrir ses chiens[5]. Il y avait, bien entendu, dans cette armée un grand nombre de peuples de leur clientèle, notamment les *Ruteni*[6]. Il existait un pont sur le Rhône en cet endroit; mais Bituitus, l'ayant jugé insuffisant, en avait improvisé un autre en reliant ensemble de grandes barques à l'aide de chaînes. Après une longue et vive action, les Gaulois prirent la fuite en désordre, s'écrasèrent aux ponts pour passer le fleuve, et l'un des deux rompit. Tant noyés que tués, ils perdirent cent cinquante mille hommes[7], cent vingt mille, dit l'*Epitome* de Tite-Live (XI), « une innombrable multitude », selon un autre écrivain, et les vainqueurs firent un riche butin dans lequel figuraient surtout des colliers gaulois[8]. Un magnifique trophée fut élevé par Fabius « sur le lieu même de la victoire », avec

1. Velléius Paterc., II, x, 2; *Epitome* de Tite-Live, LXI.
2. Strabon, IV, i, 11.
3. Id., *ibid.*
4. Paul Orose, V, 14.
5. Id., *ibid.* Le texte ajoute : « quos in agmine habebat ». C'était l'usage de ces peuples d'emmener leurs chiens à la guerre et de se faire suivre par eux dans leurs cortéges (cf. Appien, *De reb. gall.*, xii).
6. César, *De bell. Gall.*, I, 45 : « bello superatos esse *Arvernos* et *Rutenos* ab Q. Fabio Maximo, quibus Populus Romanus ignovisset, neque in provinciam redegisset, neque stipendium imposuisset. »
7. Paul Orose, V, 14.
8. Eutrope, IV, 22 (10).

deux temples : l'un à Mars, l'autre à Hercule[1]. Cette victoire fut inscrite sur les Fastes triomphaux[2], et Fabius reçut le surnom d'*Allobrogicus*. Il retourna à Rome, laissant en Gaule Cn. Domitius pour pacifier le pays; mais celui-ci, froissé de ce que Bituitus avait conseillé à ses alliés de se soumettre à Fabius et non à lui, s'empare traîtreusement de sa personne et l'envoie à Rome; le Sénat exigea en outre qu'on lui livrât son fils *Congonnetiacus*[3]. Domitius ne dut revenir à Rome que plus tard. Il se promenait en triomphateur dans ce pays pacifié, monté sur un éléphant et accompagné d'un nombreux cortége[4]. Mais il ne reçut le triomphe officiel qu'après Fabius, quoique la victoire de ce dernier eût suivi la sienne[5]. Après cette double victoire, il n'est pas douteux que, si le Sénat, — fidèle à ses maximes ordinaires de sage lenteur en ce qui regarde l'occupation des pays qu'une guerre promptement menée avait mis à

1. Strabon, IV, I, 11. — Cf. Florus, I, 36, p. 59. — On a pensé retrouver les débris de ce trophée dans le monument dit la *Sarrasinière*, près d'Andance; mais Andance est trop éloigné du confluent du Rhône et de l'Isère.

2. *Corp. inscr. lat.*, I, p. 460 :

Q·FABIVS·Q·AEMILIANI·F·Q·N·AN·DC*xxxiii*
MAXIMVS·PROCOS·DE·ALLOBRO*gibus*
ET·REGE·ARVERNORVM·BETVLTO·X·K...

3. Valère-Maxime, IX, VI, *De perfidia Romanor.*, 3 : « Cn. autem Domitius, summi generis et magni animi virum, nimiae gloriae cupiditas perfidum exsistere coegit; iratus namque Bituito, regi *Arvernorum*, quod quum suam, tum etiam *Allobrogum* gentem, se etiam tum in provincia morante, ad Q. Fabii, successoris sui, dexteram confugere hortatus esset, per colloquii simulationem arcessitum hospitioque exceptum vinxit, ac Romam nave deportandum curavit : cujus factum Senatus neque probare potuit neque rescindere voluit, ne remissus in patriam Bituitus bellum renovaret; igitur eum *Albam* custodiae causa relegavit. » — Cf. l'*Epitome* de Tite-Live, LXI : « Ex Bituiti exercitu caesa millia hominum centum viginti ipse rex cum, ad satisfaciendum Senatui, Romam profectus esset, *Albam* custodiendus datus est, quia contra pacem videbatur ut in Galliam remitteretur; decretum quoque est ut Congenatus (*vel* Congonnetiacus), filius ejus, comprehensus, Romam mitteretur. *Allobroges* in deditionem accepti. »

4. Suétone, *Nero*, 2 : « atavus ejus [Imp. Caes. Neronis Aug.] Cn. Domitius, in consulatu (ce serait donc en 122, mais c'est impossible) *Allobrogibus Arvernis*que superatis, elephanto per provinciam vectus est, turba militum, quasi inter sollemnia triumphi, prosequente. » — On sait ce que disait de lui l'orateur Licinius Crassus : « Non esse mirandum quod aeneam barbam haberet, cui os ferreum, cor plumbeum esset ». — Voy. plus haut, p. 273.

5. *Corp. inscr. lat.* I, p. 460 :

CN·DOMITIVS·CN·F·CN·N·AHENOBARB·A*n.dcxxxiii*
PROCOS·DE·GALLEIS·ARVERNEIS·XVI·K...

sa merci, — s'abstint d'occuper le pays des *Arverni*, et il lui eût été facile assurément de le faire, il dut fortifier du moins et étendre sa première conquête en y ajoutant le pays des *Allobroges* (Dauphiné septentrional) et la région transrhodanienne. Les *Helvii* et les *Volcae*, qui étaient compris dans la clientèle des *Arverni*, comme nous l'avons vu plus haut, ayant vu se briser par la défaite de leurs patrons le lien de leur confédération, ne purent songer à opposer la moindre résistance au vainqueur, et durent même se donner à lui. Rome borna le territoire de sa conquête au cours du Rhône au nord, et aux Cévennes à l'ouest, sauf que, profitant de la trouée naturelle qu'offre la dépression du coteau de Saint-Félix et des Corbières pour pénétrer dans la haute vallée de la Garonne, elle dépassa quelque peu *Tolosa* dans cette direction; mais, bien que César cite les *Ruteni provinciales*[1], il est probable que la limite de l'ancienne occupation romaine ne s'étendit pas au delà de la crête cébennine. Il est bien difficile d'admettre, avec M. Herzog[2], que cette limite eût été le Tarn, cette rivière n'étant pas une frontière politique sérieuse; mais, ce qui est tout à fait impossible, c'est de croire, avec M. Mommsen, qu'il faille substituer la leçon *Segodum* à *Crodunum*, dans un passage du *Pro Fonteio* (8, *al.* 19), et que *Segodum* (Rodez) ait été compris dans la Province[3]. M. Herzog lui-même se refuse à admettre cette explication[4]. Il est vrai que ce dernier allègue le passage de Pline, qui semble permettre de renfermer les *Ruteni* dans la province de Narbonnaise du temps d'Auguste[5]; mais il ne prend pas garde que le Naturaliste nomme aussi ce peuple dans la province d'Aquitaine[6], ce qui donne lieu de supposer que, pour lui, une partie des *Ruteni*, et probablement le gros de la nation ou de la

1. *De bello Gall.*, VII, 7.
2. *Gall. narb.*, cap. I, p. 48.
3. Voy. l'édit. Baiter.
4. *Gall. Narb.*, p. 48.
5. III, V (IV), 6 : « [in *Narbonensi provincia*], *oppida latina : .... Ruteni.* »
6. IV, XXXII (XIX), 2 : « *Aquitanicae* sunt] : ... *Narbonensi provinciae* contermini *Ruteni.* »

cité, était dans l'Aquitaine administrative telle que la définit Strabon, figurant pour un des quatorze peuples compris par le géographe grec entre la Garonne et la Loire[1], et que l'autre partie occupait, au sud, les montagnes limitrophes, et n'était autre sans doute que les *Ruteni provinciales* de César.

On ne peut douter, dit M. Herzog, que Cn. Domitius Ahenobarbus ait été chargé de créer et d'organiser la province de Narbonnaise : il avait pris une part considérable aux deux victoires décisives de l'an 121 ; il avait été certainement prorogé dans son commandement de Transalpine avec le titre de proconsul, il a pu l'être même deux ou trois fois, et il probable qu'il est l'auteur de cette célèbre *via Domitia* qui prolongeait la *via Herculea*, dans la région transrhodanienne, et reliait ensemble *Nemausus*, *Sextantio*, *Cessero*, *Agatha*, *Baeterris*, *Narbo*, *Ruscino*, *Illiberis*, et, par le passage des Pyrénées, *Emporiae* et *Tarraco*, en Espagne. On se rappelle que la *via Domitia* est mentionnée par Cicéron dans son plaidoyer pour Fontéius[2], comme ayant eu besoin de réparations déjà vers l'an 75 avant notre ère ; donc elle était déjà ancienne, et, comme elle porte un nom romain, elle ne pouvait guère remonter qu'à l'an 121, époque de la conquête : ceci lui donnerait une existence de quarante-six ans antérieure au temps de l'administration de Fontéius. Mais il ne faut pas oublier que Domitius n'aurait pas été le vrai fondateur de cette voie, bien qu'elle portât son nom, puisque Polybe, mort en 124, parle de la route établie par les Romains dans un pays encore indépendant, et jalonnée de 8 stades en 8 stades, c'est-à-dire de mille en mille, pour les besoins de leurs communications avec l'Espagne[3] ; elle était d'ailleurs établie sur les traces de l'itinéraire suivi par Hannibal[4]. Il est néanmoins certain qu'elle fut réparée ou refaite par un Domitius ; or ce personnage ne sau-

1. IV, II, 1.
2. *Pro Fonteio*, 7 (18). — Voy. plus haut, tome II, p. 264, note 1.
3. Voy. plus haut, p. 264-265 et note 1.
4. Voy. plus haut, *ibid.*

rait être que le vainqueur de *Vindalium*. Mais de là à conclure qu'il organisa la province de Narbonnaise, il y a loin; aussi bien n'avons-nous aucun texte qui parle de cette organisation et qui nous permette d'en fixer exactement la date. Cependant nous avons vu, par des témoignages cités plus haut, que les auteurs qui racontent les campagnes de Domitius et de Fabius se servent du mot *provincia* dans le sens géographique de circonscription administrative; on n'en saurait conclure toutefois que cette dénomination appartînt à l'époque dont ils parlent. Le désaccord des savants qui se sont occupés de cette question porte sur un intervalle de plus de vingt ans. M. Zumpt place la création de la province vers l'an 100, après la bataille d'Aix[1]. M. Mommsen[2] et M. Herzog[3], son disciple, la font suivre immédiatement les victoires de 121. Ce dernier surtout voudrait que Domitius eût été l'auteur de cette « réduction en province »; et c'est pour cela qu'il prolonge, ainsi que M. Fischer[4], les proconsulats de Cn. Domitius jusqu'à la fondation de la colonie de Narbonne, qui est de 118. « A quoi bon? » dit avec raison M. Henzen[5], puisque c'est Licinius Crassus, et non Cn. Domitius, qui conduisit cette colonie[6].

Mais toutes ces discussions paraîtront oiseuses à ceux qui se font une idée exacte de la *provincia romana*, et qui comprennent le sens politique et juridique attaché à ce mot sous la République. Depuis le savant mémoire de M. Mommsen intitulé : *La question de droit entre César et le Sénat*[7], surtout depuis les lumineuses leçons professées au Collége de France par M. Léon Renier, en 1869 et en 1872, nous possédons une notion juste de ce terme, notion sans laquelle on ne peut rien

1. *Studia rom.*, p. 15-18.
2. *Röm. Gesch.*, II, p. 163 de la 2ᵉ édit., et tome V, p. 126 de la traduction franç. de M. Alexandre.
3. *Gall. Narbon.*, p. 48, note 27.
4. *Zeittafeln*, p. 53.
5. *Corp. inscr. lat.*, I, p. 463, *Commentar. ad ann.* 634 pour les *Fasti triumph.*
6. Cicéron, *Brut.*, 43 (160).
7. *Die Rechtsfrage zwischen Caesar und dem Senat*, Breslau, 1857, 58 p. in-8° (extr. des *Mém. de l'Acad. d'hist. et de philol. de Breslau*, 1ᵉʳ vol.).

comprendre à l'organisation de la conquête, ni à la géographie administrative de la République et de l'Empire.

Il y avait à Rome, dès l'origine, deux sortes d'*imperium* ou de compétences : l'*imperium* militaire et l'*imperium* judiciaire. Jusqu'à la création de la préture (365), qui ne fut, comme on sait, qu'un démembrement des fonctions consulaires, les consuls, et, avant eux, les rois, avaient réuni les deux compétences ou la double autorité de chef d'armée et de juge suprême[1]. Dans l'origine, le mot *provincia* n'exprime rien autre chose que l'exercice de ce pouvoir et n'a trait qu'à l'*imperium*, soit militaire, soit judiciaire. On dit : la *provincia urbana*, la *provincia peregrina*, pour désigner la compétence du *praetor urbanus* et celle du *praetor peregrinus*[2]. On n'a jamais dit la *provincia* de l'*aedilis plebis*, la *provincia* du *tribunus plebis*[3], parce que ces magistrats, n'ayant pas d'*imperium*, ne peuvent jamais avoir de *provincia*. Ainsi la compétence d'un magistrat revêtu de l'*imperium* est proprement la *provincia*. Tel est le sens des expressions qu'on rencontre si souvent dans les textes relatifs à l'histoire de la République : « Il eut la *province* des Volsques et des Herniques[4] », c'est-à-dire l'exercice de l'*imperium militare* pendant la durée de la campagne contre les Volsques et les Herniques ; il eut « la *province* de la guerre contre Hannibal » ; il eut « la *province* de la flotte »[5] ; il eut « la *province* de *Luca* » ou « la *province d'Ariminum*[6] », pour indiquer que le magistrat entré nouvellement en

1. Leçon inédite faite au Collége de France, par M. L. Renier, le 14 déc. 1869.

2. Tite-Live, XXVIII, 38 : « praetoriae *provinciae* in sortem conjectae : *urbana* Cn. Servilio obtigit »; etc.

3. M. Mommsen a soin de faire remarquer que, si l'on dit « la province du questeur » (Cic., *Verr.*, I, 3, *al.* 34), ces mots n'expriment nullement l'exercice d'un *imperium* questorien, lequel n'existe pas, mais bien l'*imperium* du magistrat supérieur, consul ou préteur, dont le *quaestor* n'est que l'auxiliaire ou le subordonné.

4. Tite-Live, II, 40 : « consules T. Sicinius et C. Aquillius : Sicinio *Volsci*, Aquillio *Hernici... provincia* evenit. »

5. Tite-Live, XXVI, 28 : « decrevere Patres, ut alteri consulum Italia bellumque cum Hannibale *provincia* esset, alter classem. »

6. Tite-Live, XXVIII, 38 : « praetoriae *provinciae* in sortem conjectae : ... *Ariminum*, ita Galliam appellabant, Sp. Lucretio [obtigit] »; etc.

charge, et quittant Rome pourvu de l'*imperium*, prenait, dans les villes frontières de l'Italie, le commandement de l'armée qu'y avaient laissée ses prédécesseurs. C'était donc à *Ariminum* et à *Luca* que commençait l'exercice de cet *imperium* ou de ce commandement. Chez les comiques, le mot *provincia* est employé dans une acception dérivée du sens juridique, et qui n'a rien de géographique[1]. Tel est l'ancien emploi et le vrai sens originel du mot *provincia*. C'est dans la suite qu'on l'appliqua, non plus seulement à l'usage du commandement ou à la compétence judiciaire, mais au champ matériel dans lequel cette double compétence s'exerçait comme délégation annuelle. Plus tard encore on lui assigna des limites précises; mais ce ne fut que le jour où l'on voulut établir des démarcations entre des compétences provinciales devenues voisines. Les circonstances firent que les deux premières conquêtes définitives hors de la Péninsule furent des îles : la Sicile — et la Sardaigne avec la Corse. Il ne faudrait pas croire cependant que ces limites, rigoureusement déterminées par les eaux qui en baignaient de toutes parts les contours, entraînassent dans l'esprit des hommes de ce temps-là l'idée que la *provincia Sicilia*, la *provincia Sardinia et Corsica* dussent avoir une aire géographique nettement délimitée : d'ailleurs toute la Sicile ne fut pas soumise en une fois, et les mots « province de Sicile » n'exprimaient que le commandement exercé dans ce pays pendant un an. Il y a telle *provincia romana*, la Gaule Cisalpine par exemple, pour laquelle il est naturellement facile de tracer des limites du côté de la mer, puis au midi, attendu que la compétence des magistrats qui exerçaient l'*imperium* dans ce pays était forcément arrêtée dans cette direction par la frontière même de l'Italie ; il l'est beaucoup moins de déterminer l'extension croissante de cette *provincia* au nord et à l'ouest, parce qu'elle a

1. Plaute, *Capteivei*, acte III, sc. I, v. 24 : « ipsi obsonant, quæ parasitorum ante erat *provincia* ». — Térence, *Phormio*, acte I, sc. II, v. 24 : il s'agit de la direction de deux fils de famille confiée à un esclave : « O Geta, *provinciam* cepisti duram... »

progressé avec la conquête. Quant à la résidence du magistrat — ou « du gouverneur », comme nous disons fort improprement, — il est impossible de l'indiquer : aucun texte n'en parle. Sa résidence était celle d'un chef d'armée en campagne, c'est-à-dire qu'elle était partout et nulle part. La *provincia* d'*Illyricum* était, à proprement parler, le commandement exercé annuellement par le consul ou le préteur, par l'ancien consulaire ou l'ancien préteur, dans un pays limité dans un sens par la mer Adriatique, mais dont l'autre frontière était et devait rester vague. Personne n'a jamais pu dessiner sur une carte les bornes orientales et septentrionales de l'*Illyricum* sous la République. C'était tout le pays conquis ou à conquérir dans la direction de l'Orient, jusqu'à ce qu'on rencontrât la compétence du personnage revêtu de l'*imperium* ou qui avait la *provincia* consulaire de Macédoine. En Espagne, lors des premières expéditions entre les Pyrénées et l'Èbre, on commença à désigner la région à conquérir située au sud de la chaîne sous le nom de *province d'Espagne*. Quand la conquête s'étendit au delà de l'Èbre, on divisa le champ des conquêtes faites ou à faire en deux commandements : l'un fut appelé *provincia Citerior*, l'autre *provincia Ulterior*[1], de *citra*, *ultra*, mots qui se rapportent visiblement au cours du fleuve *Iberus*. Mais il s'en faut que l'Èbre divise la Péninsule en deux parties égales ; de sorte que le jour où l'Espagne entière fut la proie des Romains, on étendit la *provincia Ulterior* jusqu'à Malaga environ ; puis on réduisit le pouvoir attribué aux deux délégations à une seule *provincia*, puis on le dédoubla de nouveau[2], enfin on le porta plus tard à trois *provinciae*[3], et les limites des compétences varièrent longtemps. Elles ne devinrent fixes dans tout l'Empire

1. Tite-Live, XXXII, 27 et 28 ; cf. Cic., *pro Fonteio*, 7 (16), etc. Voy. *Handbuch der römisch. Alterth.*, IV : *Röm. Staatsverwaltung*, von Marquardt, 2e édit., p. 101.

2. Tite-Live, XLIVI, 17, et XLV, 16 : « Q. Aelio, M. Junio cos. (167 av. J. C.) de provinciis referentibus censuere Patres *duas provincias Hispaniam* rursus fieri, quae *una* per bellum Macedonicum fuerat. »

3. On voit dans César l'origine de ces trois provinces (*De bello civ.*, I, 38). Cf. le *Handb.* de M. Marquardt, 2e édit., t. IV, p. 99-109.

que sous Auguste, tant on considérait peu, sous la République, les *provinciae* comme des répartitions territoriales, tant le mot *provincia* conserva longtemps son sens primitif, sens vague et indéterminé comme expression géographique, très-précis au contraire lorsqu'il désigne le commandement militaire d'une armée en campagne.

Si nous appliquons ces observations à la Gaule Transalpine, on se convaincra que c'est un soin superflu et même une recherche oiseuse que de vouloir déterminer la limite exacte de la *Provincia* au nord et à l'ouest. Cette limite ne sera nettement définie et n'aura besoin de l'être qu'à la création des autres provinces, c'est-à-dire après la conquête de César. On peut se demander, si l'on y tient, quelle était l'aire du pays conquis après la bataille de *Vindalium* et après celle de l'Isère; mais on verra bientôt que, si l'on y comprend le pays des *Vocontii* et celui des *Allobroges*, ces peuples n'étaient rien moins que soumis en 121. Si l'on veut absolument découvrir le premier « gouverneur » de « la province » de Narbonnaise, on ne parviendra pas plus aisément à le nommer avec certitude qu'on n'obtiendra une détermination de frontières politiques en 118, en 107 et en 102. Ce qu'on peut affirmer, c'est que : 1° *Fulvius Flaccus* a reçu l'*imperium* en prenant les faisceaux consulaires en 125, et que le Sénat lui a donné la *provincia* de la Gaule, c'est-à-dire le commandement de la guerre à faire en Gaule; 2° que le consul C. Sextius Calvinus, revêtu comme lui de l'*imperium* en 124, a reçu la même *provincia;* 3° qu'après eux, ont été envoyés en Transalpine les consuls Cn. Domitius, en 122, et Q. Fabius Maximus, en 121. Comme ils n'ont pas été pourvus dans le même temps de titres égaux, ils n'ont pu se partager l'*imperium* ni la *provincia;* quand l'un était *consul* et l'autre *proconsul*, le premier commandait au second, qui devenait son *legatus*. Le consul Fabius, quittant la Gaule avant l'expiration de son année de consulat et même avant la fin de la campagne, Cn. Domitius, *proconsul*, rentrait en possession de l'*imperium* absolu dans la *provincia*. Il va sans dire que tous

les chefs militaires ayant aussi l'*imperium* judiciaire, lorsque ces pouvoirs furent exercés au loin, dans des pays conquis, c'est-à-dire dans des *provinciae* annuelles, ils réunissaient les deux pouvoirs.

La date de 118 n'a d'importance, pour ce qui regarde la *provincia* de Gaule Transalpine, qu'en ce qu'elle marque l'existence d'un centre et d'une résidence par la création de la colonie romaine de Narbonne, et si l'on veut faire dater « l'organisation » plus ou moins imparfaite de la *provincia Narbonensis* de cette époque, nous n'y faisons aucune objection; mais il est probable qu'après les deux grandes victoires de Cn. Domitius et de Q. Fabius Maximus, le Sénat, en laissant le premier, c'est-à-dire le plus ancien des deux, dans ce pays, conçut, par le fait, le dessein d'y rendre la délégation permanente, et de la confier à des magistrats annuels ou revêtus de l'*imperium* pour un temps limité et renouvelable : ce fait, qui résulte d'ordinaire tout naturellement de l'état d'avancement de la conquête, n'apparaît pas avec éclat dès son début. Il dut se produire pour la Gaule Transalpine en 121, et nous croyons qu'en effet Domitius, restant après Fabius sur les bords du Rhône, peut être considéré comme le premier magistrat ayant exercé l'*imperium* annuel de la *provincia*; il est probable, en outre, qu'à partir de cette époque il ne cessa d'y avoir en Transalpine, comme en Sicile, en Sardaigne et en Espagne, des magistrats romains pourvus de l'*imperium* en permanence. Cependant on n'augmenta pas exprès le nombre des préteurs, comme on l'avait fait pour ces trois autres pays[1]; il en résulta qu'il fallut prendre les chefs parmi les anciens préteurs et les anciens consuls, qui durent administrer avec le titre de propréteurs ou de proconsuls, titre qui pouvait se perpétuer deux, trois et cinq ans dans le même pays, sans qu'il fût nécessaire de renouveler chaque année l'*imperium*, c'est-à-dire la délégation militaire et judiciaire du Sénat pour la province. La

1. *Epitome* de Tite-Live, XX, en 227; — Tite-Live, XXXII, 28, et XXXIII, 26, pour l'Espagne.

même chose eut lieu d'ailleurs pour les provinces à l'occasion desquelles on avait créé de nouveaux préteurs, puisque Verrès exerça plus d'une année l'autorité en Sicile. Il en fut de même pour Fontéius, en Gaule, qui porta le même titre de *pro praetore;* mais, de tout temps, la compétence d'un magistrat supérieur venant dans la province, ou ne faisant même que la traverser, absorba celle du magistrat inférieur ayant l'*imperium* annuel, et étant, comme nous dirions, le gouverneur officiel régulier. Ainsi, pendant le séjour prolongé que fit le consul Marius en Gaule de 104 à 102, lors de la guerre des Teutons et des Cimbres, l'autorité du proconsul ou du propréteur, s'il y en eut, disparut devant la sienne.

Ce qui est assuré, c'est que le nom de *Provincia Narbonensis* ne dut exister qu'à partir de l'envoi de la colonie romaine à Narbonne, en 118. Mais, pas plus avant cette époque qu'après, la limite de la compétence des magistrats annuels ne fut fixée du côté de la Gaule Chevelue, et il faut bien comprendre que le champ de leur action fut toujours indéterminé jusqu'à César, en ce sens que le mot *Provincia Narbonensis*, bien que s'appliquant à un pays parfaitement délimité au sud, assez vaguement à l'est, ne le fut jamais au nord et à l'ouest, et ne cessa, dans cette direction du moins, d'être un commandement militaire, ne répondant même pas exactement à une expression géographique, comme on se l'imagine communément. Ainsi, ce qui constitua l'état provincial dans la Gaule Transalpine, ce fut la perpétuité de l'*imperium* exercé par périodes annuelles, biennales, triennales, renouvelables ou non, mais de telle sorte que jamais il ne pût y avoir suspension de l'autorité militaire et judiciaire déléguée par le Sénat. La régularité du fonctionnement est donc l'indice d'un état provincial bien caractérisé. Le propréteur ou proconsul avait toujours avec lui un questeur désigné, soit par le sort[1], soit sur sa demande[2], parmi les questeurs élus à Rome;

1. Cicéron, *Epist. ad Quintum*, fr. I, I : « quaestorem habes non tuo judicio delectum, sed eum *quem sors dedit.* »
2. Tite-Live, XXX, 23.

il devait l'assister, non-seulement pour le recouvrement de l'impôt, mais aussi dans l'administration de la justice. Que le proconsul eût ou n'eût pas avec lui de troupes composées de légionnaires et de corps auxiliaires, il avait un *legatus* au moins. Le questeur et le légat pouvaient exercer, au nom du proconsul ou propréteur, l'autorité ou partie de l'autorité militaire et judiciaire. On disait la *provincia quaestoria*, pour désigner la délégation[1] du questeur dans la *provincia* du magistrat supérieur. La garnison de la *Provincia Narbonensis* dut nécessairement varier suivant les besoins de la défense, c'est-à-dire selon l'état des esprits à l'intérieur et les menaces des ennemis à l'extérieur.

M. Herzog tient beaucoup à faire coïncider la création de la Province avec la révolution des Gracques et le gouvernement de C. Gracchus (124–122)[2]; il voit dans l'envoi de la colonie romaine à Narbonne, en 118, une suite du mouvement qui avait porté hors de l'Italie des colons partis de Rome : Carthage avait été la première colonie fondée avec les « expatriés du *Forum* », et elle l'avait été, comme on sait, par C. Gracchus lui-même. C'est de la même façon que L. Licinius Crassus aurait fait rendre le décret concernant la création de la colonie de Narbonne, et l'aurait conduite lui-même[3], sous le consulat de M. Porcius Cato et de Q. Marcius Rex (118), le vainqueur des *Stoeni*, dans la chaîne des Alpes[4]. C'est même le nom de ce consul qui donna lieu à l'étrange méprise, encore assez répandue aujourd'hui, qui consiste à faire venir de Marcius le nom de la colonie; mais on ne prend pas garde que le *gentilitium* de la famille *Marcia* s'écrit par un *c*, et que le *cognomen* de la colonie, s'écrivant *Martius*, par un *t*, vient du dieu Mars. Il semble avoir été d'usage, en effet, de placer les premières colonies envoyées

1. Voy. plus haut, p. 284, note 3.
2. *Gall. narb.*, p. 49-50.
3. Cic., *Brutus*, 43 (160) : « [L. Licinius Crassus] voluit adolescens in *colonia Narbonensi* causae popularis aliquid attingere eamque *coloniam*, ut fecit, ipse deducere. » — Cf. *Pro Cluentio*, 51 (140).
4. *Epitome* de Tite-Live, LXII : « Q. Marcius consul *Stoenos*, gentem Alpinam, expugnavit. »

hors d'Italie sous la protection d'un dieu : la colonie de *Carthago* fut surnommée *Veneria;* celle de *Corinthus*, *Junonia;* celle de *Narbo* reçut, de même, le surnom de *Martius*.

On s'est demandé quelle avait été la condition des anciens habitants après la *deductio* et l'établissement des *cives romani* parmi eux. La réponse ne saurait être douteuse : la colonie nouvelle dut être absolument dans les mêmes conditions que les colonies fondées en Italie. Nous savons, surtout depuis les excellents commentaires de M. Madvig[1] et les discussions consignées dans les deux éditions du *Handbuch* de M. Marquardt[2], quelle était la condition des colons romains. Ils jouissaient naturellement, loin de Rome; du *jus optimo jure*, comme s'ils étaient dans le sein de la Ville, mais, ne pouvant naturellement pas exercer le *jus suffragii,* ils conservaient du moins le privilége envié du *jus honorum*. Si l'on veut se reporter à ce que nous avons dit des colonies romaines de l'Italie, dans le premier chapitre de ce volume[3], on n'aura qu'à l'appliquer à Narbonne; car, dès que celle-ci était formée par *deductio*, c'est-à-dire composée de colons venus de Rome, — probablement au nombre de trois cents familles, comme dans les anciens temps de la République[4], — il ne devait y avoir aucune différence entre les colons de Narbonne et ceux de l'Italie, ils constituaient une petite aristocratie pour ainsi dire implantée sur un sol étranger. Quant à la *latinitas* et aux colonies de droit latin, comme nous n'avons aucun témoignage qui nous autorise à faire remonter leur établissement en Narbonnaise à une époque antérieure à la guerre des Cimbres, nous n'avons pas à nous en occuper ici : nous en parlerons à leur date. Narbonne étant donc « *colonia nostrorum, specula Populi Romani et propugnaculum*[5] », c'est la condition des anciens habitants qui peut seule

1. *De jure et conditione coloniarum Populi Romani*, dans ses *Opusc.*
2. *Handbuch*, t. III, 1re partie, p. 17 et suiv., de Becker et Marquardt; cf. la 2e édit., t. IV, p. 35-41.
3. Voy. pages 9 et 10, et les notes qui accompagnent ce passage.
4. *Ibid.*
5. Cicéron, *pro Fonteio*, 4 (3).

faire l'objet d'une question nouvelle. Nous avons dit qu'en Italie les anciens occupants de la ville nouvellement colonisée devaient conserver les deux tiers des biens immeubles, l'autre tiers étant attribué aux colons, et nous avons ajouté que cette aristocratie dut consentir presque partout à fusionner avec les indigènes[1]; quant à la condition que M. Madvig accorde à ces derniers, de la *civitas sine suffragio*, nous dirons, d'après cette doctrine juridique, que les *Atacini*[2] — nom par lequel on a voulu que les anciens habitants de Narbonne eussent été distingués des colons romains — ont dû jouir d'abord de la *latinitas*, c'est-à-dire de tous les droits civils, à l'exclusion des droits politiques; — c'est ce qu'on appelait les *cives sine jure honorum :* or ce *jus honorum* permettait seul l'accès de la carrière politique romaine. Mais nous croyons que, la fusion s'étant opérée assez promptement, sans doute par les alliances des colons romains avec les anciennes familles du pays, — enrichies par le commerce, — le nombre des *cives romani* dut s'accroître sensiblement, et que tous les ingénus propriétaires et domiciliés dans la colonie, après avoir joui des avantages de la *latinitas*, durent parvenir, avec le temps, au *jus optimo jure*. Les citoyens de la colonie, romains et latins, formaient sans doute comme une sorte de haute bourgeoisie; la seconde classe de la société était composée d'*incolae* étrangers à la cité, de fils d'affranchis, d'affranchis et d'esclaves.

Quant à la condition des terres dans la Province, on ne peut se faire une idée exacte de ce qu'elle était alors qu'en se reportant à la loi agraire de l'an 111, dont un fragment considérable nous a été conservé[3]. Cette loi, — sorte de liquidation de toutes les difficultés soulevées par la tentative infructueuse des Gracques, difficultés que n'avaient pu résoudre ni la réaction violente préparée par les lois Liviennes et accomplie par le consul Opimius

1. Voy. plus haut, t. II, p. 10.
2. Pomponius Méla, II, 5.
3. *Corp. inscr. lat.*, I, p. 75 et suiv. Voyez la savante dissertation juridique et historique de M. Mommsen, p. 80-100.

en 121, ni les règlements de M. Drusus et de Spurius Thorius, — est divisée en trois parties : la première est relative aux terres de l'Italie, nous n'avons pas à nous en occuper ici; les deux autres concernent les terres d'Afrique et de Corinthe. Les dispositions de la loi agraire de l'an 111, en ce qui regarde la condition des *agri* de la province d'Afrique, et en particulier de ceux qui avoisinaient Carthage, devaient assurément présenter une grande analogie avec les lois et les règlements qui furent appliqués en Narbonnaise. Cette analogie résulte d'abord de l'organisation presque contemporaine des deux provinces; ensuite des circonstances identiques qui y ont amené la fondation des deux colonies : *Carthago*, *colonia deducta* de 122, composée par conséquent de citoyens romains, — et *Narbo Martius*, également *colonia deducta*, de 118, quatre ans après. « C. Gracchus mort, dit M. Mommsen[1], la faction gouvernante écarta sans peine le projet de la reconstruction de Carthage; on laissa d'ailleurs aux possesseurs les assignations déjà concédées. Mais, sur un autre point pourtant, le parti démocratique réussit à fonder un établissement pareil, *Narbo Martius*. » On voit par la lecture de la loi agraire de 111, improprement appelée *lex Thoria*[2], qu'elle procède de l'esprit même de la constitution romaine, et que, loin d'être l'expression isolée d'un besoin local, elle se rattache à tout un ensemble de traditions et d'usages ayant pour but de transporter de l'Italie dans les provinces les réglementations concernant la condition des terres. Ainsi ce que nous voyons établi à cette époque en Afrique dut l'être dans les autres provinces, et plus particulièrement dans la Narbonnaise.

Il est indubitable, à nos yeux, que toutes les terres du pays nouvellement conquis furent considérées comme réparties sous deux titres dont la valeur juridique est parfaitement connue : l'*ager privatus* et l'*ager publicus*. L'*ager privatus* constituait les biens des particuliers; il était de deux sortes : 1° l'*ager privatus ex jure Quiritium*, qui donnait seul droit à la

1. *Hist. rom.*, trad. franç. de M. Alexandre, t. V, p. 83-84.
2. M. Mommsen l'a démontré (*Corp. inscr. lat.*, I, p. 77).

propriété absolue, exempte d'impôts, fixe et héréditaire, propriété dont jouissait le *civis romanus* : telle fut la condition de la terre « donnée-assignée », *ager datus adsignatus*, aux colons de Narbonne : c'est ce qu'on appelle aussi l'*ager colonicus* ; 2° l'*ager privatus ex jure peregrino*, propriété également exempte d'impôts, héréditaire et reconnue, non précisément par la loi romaine, mais plutôt par la politique romaine, aux alliés ou aux amis du peuple souverain : il désigne les biens des habitants dans les *civitates foederatae*, comme étaient Marseille et ses colonies, ou ceux des *civitates liberae*, — expression que M. Mommsen trouve justifiée précisément par ce fait que leurs habitants étaient propriétaires de leurs terres[1], et par l'exemption de *vectigalia* ; mais ce mot *libera* ne fut plus sous l'Empire qu'un vain souvenir[2]. La propriété romaine et la propriété pérégrine sont donc, d'une manière générale, des propriétés : mais qui n'en voit la différence ? l'une est un *dominium* ; l'autre ne constitue, aux yeux de la loi romaine, qu'une *possessio*. La première est inviolable ; l'autre est soumise à toutes les variations, à toutes les incertitudes du *foedus*. On le sentit bien à Marseille, dans la ville pompéienne, lorsque César fut vainqueur de son rival et maître de tout.

Il faut donc bien entendre que toutes les terres de la Province ne rentrant pas dans ces deux catégories d'*agri privati*, — c'est-à-dire reconnus : 1° par la loi romaine aux *cives romani*, 2° par la tolérance romaine aux *socii* ou *foederati* des *civitates liberae* ou *foederatae*, — étaient toutes, sans exception, considérées virtuellement comme *agri publici Populi Romani*. La formule si connue de l'« *adversus hostem aeterna auctoritas* », appliquée aux personnes qui n'étaient, ni dans la catégorie des citoyens, ni dans celle des « amis », semble s'appliquer même aux terres : partout où les aigles victorieuses avaient passé,

1. *Comment. ad leg. agrar.* (*Corp. inscr. lat.*, I, p. 99).
2. M. Léon Renier croit cependant que les termes *civitas libera*, dans les provinces, sous l'Empire, signifient que ces cités pouvaient régler elles-mêmes leurs finances et disposer de leurs propres deniers sans l'intervention d'un *curator* étranger : on ne voit jamais figurer de *curatores* dans les *civitates liberae*.

partout où le Sénat avait envoyé le magistrat annuel revêtu de l'*imperium*, partout où la *provincia* était constituée, il n'existait, en dehors des terres privées des citoyens romains et des alliés, qu'une seule espèce de biens, le domaine du Peuple Romain : la terre étant à lui, il pouvait la vendre, la prêter, la donner; mais on ne doit jamais dire qu'il « la laissait » ou « la rendait » aux vaincus. Par le fait de la conquête, il ne pouvait plus exister de « propriétés » entre les mains des vaincus, à moins qu'ils ne devinssent *liberi*, *foederati*, *latini*, et enfin *cives romani*. Donc l'*ager publicus Populi Romani* comprend toute la province, sauf les *agri privati* des citoyens et des alliés[1].

Maintenant l'*ager publicus*, suivant les usages divers qu'il convient au Peuple Romain d'en faire, peut d'abord être vendu par le magistrat de Rome, préteur ou questeur. Une fois acheté, « *emptus* » (par opposition à *datus adsignatus*, termes usités pour l'*ager colonicus* constituant le *dominium* des colons)[2], l'*ager publicus* ne peut donner lieu pour le détenteur qu'à la « *possessio* », c'est-à-dire à la jouissance, soit personnelle, soit héréditaire, mais jamais à la propriété, *dominium*[3]. Non-seulement il est toujours recouvrable, le titre de propriété du Peuple Romain étant imprescriptible, mais il est frappé le plus souvent d'un impôt, *vectigal*, au profit du Trésor, *Aerarium :* il est dit alors *ager vectigalis*, sans cesser jamais d'être *ager publicus Populi Romani;* il peut même devenir, par le fait, accidentellement *ager privatus;* mais, pour le distinguer des *agri privati*, propriété quiritaire ou pérégrine, dont il est parlé plus haut, on appelait ces biens, ainsi détachés d'une façon précaire du domaine public, *agri privati vectigales*[4], et ce dernier mot, indiquant qu'ils étaient grevés de redevances, rappe-

1. Mommsen, comment. *ad leg. agr.* (*Corp. inscr. lat.*, I, p. 98) : « *Ager publicus Populi Romani* est quicquid, praeter duo genera supra exposita, inter fines provinciae comprehenditur. »

2. *Lex agr.*, p. 49-66 : « *emptus esto et privatus vectigalisque.* »

3. *Possessio*, *possidere*, *habere*, tels sont les termes usités dans la loi agraire de 111 pour désigner les terres qui ne sont pas *ex jure Quiritium* (l. 82, 83, 88, 91, 92, 93).

4. *Lex agraria*, l. 49, 63, 66; cf. Mommsen, comment. (*Corp. inscr. lat.*, I, l. 98).

lait en même temps sa condition originelle : c'était comme la marque de propriété de l'État. L'acquéreur de ces biens pouvait, le plus souvent, disposer de la terre, la vendre, la léguer[1], la donner; celui qui en devenait détenteur connaissait l'étendue bornée de ses droits sur un fonds dont il n'avait que la *possessio* : il ne devait y avoir ni surprise, ni usurpation, car le terme dont on le désignait était indélébile et inhérent à la terre; il lui en rappelait le caractère tout en lui marquant les limites de sa jouissance. Le *vectigal* était ou n'était pas exigé : dans le cas où il n'était virtuellement qu'exigible, il était dit *certum vectigal*; dans le cas où la redevance était réclamée, il était dit *vectigal verum*: si bien que le détenteur n'était proprement que le fermier de l'État, lequel ne cessait d'être le vrai propriétaire. L'*ager vectigalis* pouvait être dit aussi *ager publicus stipendiarius*, quand il était frappé d'un *vectigal impositum* (que ce *vectigal* fût *certum* ou *verum*), si la *possessio* du détenteur résultait d'une location faite par le censeur, *censoria locatio*; le fonds pouvait même s'appeler *ager publicus stipendiarius datus adsignatus*[2]; mais l'usufruit lui-même n'était jamais garanti, si bien que c'étaient les détenteurs, et non les champs qui en Afrique étaient appelés *stipendiarii*[3]. Quand les anciens domaines des peuples vaincus ou des rois clients et amis restaient entre leurs mains et que la prise de possession au nom du « Peuple » n'avait été accompagnée d'aucune formalité de transmission, le *dominium Populi Romani* n'en était pas moins réel, légal; ces *agri* étaient dits, en ce cas, *permissi*, et ne pouvaient donner lieu à autre chose qu'à une simple *possessio* ou jouissance sur laquelle pouvait s'exercer, sans aucune prescription possible, le droit de reprise de l'État. Quant aux *agri publici* et aux *viae publicae*,

1. Dans ce cas, le *vectigal* était de droit (Mommsen, *ibid.*, p. 98-99). Cf. Tite-Live, XXXI, 13 : « in jugera asses testandi causa publicum agrum esse. »

2. Cicéron, *Verr.*, III, 6 (12) : « ... aut impositum vectigal quod *stipendiarium* dicitur, est *certum*..., aut *censoria locatio* constituta est. » Cicéron oppose ailleurs (*pro Balbo*, 9, *al.* 24 et 18, *al.* 41) les « *Gaditani foederati* » aux « multati agro *stipendioque* ».

3. *Lex agr.*, l. 78 (*Corp. inscr. lat.*, I, p. 84) : « *stipendiariis det adsignetve*, etc. »

quant à ces domaines dont l'usage était laissé à tous, comme les terrains vagues, les pâturages publics, les routes (*viae*) et les chemins (*itinera*), désignés ensemble, dans les titres officiels, sous le nom de « *populus* »[1], il est à peine besoin de dire qu'ils constituaient une propriété entière et absolue du Peuple Romain. De toutes ces formes de l'*ager publicus*, la plus usitée était celle de la terre vendue ou louée par les censeurs; cette dernière, *ager publicus Populi Romani a censoribus locari solitus*, nommé aussi *censorius ager*[2], provenait surtout des biens des cités prises par force; elle était, bien entendu, soumise au *stipendium*.

On dut trouver dans la Province, après la fondation de la colonie de Narbonne, toutes les conditions de terres que nous venons de définir sous ces noms divers, et il ne devait en exister aucune qui ne rentrât dans les catégories comprises sous le titre d'*agri privati* de droit quiritaire ou étranger, et d'*agri publici Populi Romani*; en d'autres termes, la propriété gauloise n'existait pas dans les limites de la Province : il n'y avait de propriétés privées que celles des citoyens romains de Narbonne et celles du territoire de Marseille et de ses colonies, et même le seul *dominium* véritable était la propriété quiritaire, — c'est-à-dire celle des colons citoyens romains. Quant aux *latini*, c'est-à-dire quant à ceux qui n'étaient, pour ainsi parler, que

1. Voyez la Table alimentaire de *Veleia* dans laquelle cette appellation revient si souvent pour désigner, entre autres, la *via Aemilia*. Cf. notre *De tabulis alim.*, p. 36, où les opinions de Muratori, de MM. Mommsen et Henzen sont rapportées. Dans une lettre inédite de Borghesi, à nous adressée de Saint-Marin, à la date du 3 octobre 1856, on lit : « Sono concorde con voi nell' ammettere che la voce *populus* adoperata per » confine dei fondi non indichi soltanto le strade rurali che si conducevano, ma anche » qualunque terreno di pubblica ragione, specialmente anche le strade che noi diremmo » *comunali* o *provinciali*, non essendo credibile che, fra tanti fondi, niuno ve ne fosse » ad esse limitrofo. »

2. Cicéron, *De lege agr.*, I, 2 (5); II, 19 (51) : « [lex] jubet venire quae..., P. Servilii imperio et victoria vestra facta sunt..., — adjungit *agros* quibus nunc *publicani fruuntur* et [ii] qui *a censoribus locati* sunt et *certissimum vectigal.* » Cf. id., *Verr.*, III, 6 (13) : « perpaucae civitates sunt superiore bello a majoribus nostris subactae, quarum *ager*, cum esset *publicus Populi Romani* factus, tamen illis est *redditus*, is *ager a censoribus locari solet.* » On comprend bien qu'il s'agit ici d'un *ager redditus* non pas « *jure* », mais à titre gracieux et précaire.

demi-citoyens, ayant, sous le titre de *latinitas*, la jouissance de tous les droits civils sans aucun droit politique dans la grande *civitas romana*, en d'autres termes sans le *jus honorum*, — on sait que cette classe comprit d'assez bonne heure le plus grand nombre des *ingenui* de la Narbonnaise ; mais, comme il ne dut y avoir qu'exceptionnellement des *latini* venus d'Italie, la grande majorité des latins était composée d'hommes du pays et ce titre ne leur fut guère donné que postérieurement à l'époque de la création de la Province, puisque ce fut à la fois la récompense de la soumission des vaincus et un gage de la confiance du Sénat, ce qui suppose un certain temps écoulé entre la conquête et cette concession du vainqueur qu'on peut considérer comme le premier pas des sujets vers l'assimilation. Il fallait en effet que le renoncement à l'ancienne indépendance nationale fût complet et sans esprit de retour ; il fallait ensuite que l'obéissance fût absolue, et enfin que le désir de voir s'ouvrir l'accès à la *civitas romana* eût été exprimé, que ce désir fût devenu le but, l'ambition suprêmes, pour être d'abord écouté, puis partiellement et progressivement satisfait. Il ne faut donc pas s'étonner si, pendant les années qui suivent la conquête et la création de l'état provincial, on ne rencontre en Narbonnaise que trois conditions de personnes : les *cives romani*, colons de Narbonne, les *foederati* ou *liberi*, et les sujets, sous quelque nom qu'on les désigne, *dedititii;* rarement *subditi*, *Galli*, *socii* même, par euphémisme; et si la condition des terres ne comprend, à vrai dire, que deux grandes catégories : la propriété privée quiritaire, *dominium ex jure Quiritium*, et la *possessio*, jouissance, avec ses variétés de propriété privée des étrangers, *agri privati ex jure peregrino;* de dépendances médiates ou immédiates du domaine de l'État, *ager publicus Populi Romani*, comprenant à leur tour les terres vendues, louées, rétrocédées, à titre viager ou héréditaire, mais toujours précaire, même pour les contrats emphytéotiques de la plus longue durée. Car pour toutes les terres qui n'étaient pas *ex jure Quiritium*, malgré les adoucissements de la langue juri-

dique, on peut, en résumé, reconnaître qu'il y avait pour l'État romain droit imprescriptible de reprise.

Vienne ensuite, dans les provinces, la création de la classe nouvelle des *latini*, classe de demi-citoyens, classe intermédiaire entre les *cives optimo jure* — et les *foederati*, *liberi*, *socii*, *dedititii*, c'est-à-dire, en un mot, étrangers, — nous verrons naître pour les terres une condition également intermédiaire, sorte de demi-propriété, correspondante à la situation parfaitement définie des « latins ».

Quoique nous n'ayons pas d'inscriptions administratives remontant à l'époque de la fondation coloniale de Narbonne, nous pouvons affirmer que les noms de *praetores duumviri*[1], d'*aediles*[2] et de *quaestores*[3], que nous trouvons gravés sur les monuments du Ier siècle de notre ère, remontent à l'année 118. L'existence des *praetores* surtout est un indice d'antiquité, car les premiers consuls, à Rome, avaient porté ce titre, emprunté aux villes latines plus anciennes. On sait qu'en Italie, dans toute colonie, se trouvait un collége annuel de six magistrats nommés par l'assemblée du peuple, qu'ils étaient choisis parmi les membres du conseil des décurions; que ce conseil, appelé *curia* ou *ordo*, était composé de cent membres, comme l'a prouvé la table complète ou *album* du conseil de *Canusium* (Canose), qui est parvenue jusqu'à nous[4]; que ces cent membres étaient nommés par les deux premiers magistrats, c'est-à-dire par les *praetores* ou *duumviri juridicundo* en charge l'année du cens, et qui, en qualité de *censores*[5], et sous le titre de *duumviri* ou *praetores quinquennales*, plus simplement de *quinquennales*, étaient chargés des opérations du recensement comme les censeurs à Rome. Ils inscrivaient sur les tables publiques les noms des décurions ou membres de l'*ordo*,

1. Grüter, p. 61, n° 5; rectifiez avec Herzog, *Gaule Narb.*, Append. épigr., p. 8.
2. Orelli Henzen, n° 5233.
3. Muratori, p. 168, n° 2.
4. Mommsen, *Inscr. Regni Neapol.*, n° 635.
5. Cicéron donne ce nom aux 130 magistrats municipaux chargés de faire le cens en Sicile (voy. les *Verrines*, *actio* II, 55, *al.* 137), ce qui correspond au nombre des 65 cités de cette île, à raison de deux *censores* par cité. Cf. Marquardt, *Handbuch*, IV, p. 93, note 1.

ayant par conséquent le soin de pourvoir aux places vacantes dans son sein. Quant aux autres emplois des *praetores* ou *duumviri* municipaux, il suffit de citer leur titre de *juridicundo*, et de se rappeler ce qu'étaient les consuls à Rome avant le « démembrement » qui fut fait de leurs fonctions lors de la création de la censure et de la préture, pour s'en faire à priori une idée assez exacte (sauf, bien entendu, que les grands magistrats de Rome seuls pouvaient avoir l'*imperium*). Les *aediles* et les *quaestores* municipaux étaient de même une miniature de ceux de la Ville. Les inscriptions d'Espagne, surtout les tables qui nous font connaître la constitution des villes latines de *Salpensa*, de *Malaca*[1] au temps de Domitien, et celles, beaucoup plus anciennes, de la *colonia Julia Genetiva*[2] peuplée de citoyens romains, tables datées de l'année de la mort de César, nous ont fait comprendre quelle était l'étendue de l'autorité populaire, quelle était celle des assemblées qui nommaient les magistrats; nous pouvons, à plus forte raison, supposer que, dans une colonie de citoyens romains comme était *Narbo Martius*, l'ensemble de la constitution municipale qui la régissait devait donner l'idée très-complète d'un État libre et d'une petite république autonome.

Quant au *castellum* d'*Aquae Sextiae*, lorsqu'il vit se former à ses pieds une « ville », il est probable que cette ville obtint de bonne heure la *latinitas*; puis, lorsqu'elle devint chef-lieu d'une cité, il est certain que sa condition fut exactement celle d'une cité latine; lorsqu'elle prit enfin le titre de colonie, elle le reçut

1. Voyez surtout le mémoire de M. Mommsen intitulé : *Die Stadtrechte der latinischen Gemeinden* SALPENSA *und* MALACA *in der Provinz* BAETICA, dans les Mémoires de l'Académie de Saxe (*Abhandl. d. K. S. Ges. d. Wissensch.*, III, p. 363-507). — Cf. Ch. Giraud, *les Tables de Salpensa et de Malaga*, 2e édit., Paris, 1856, in-8°, 187 p.

2. Voy. surtout Mommsen, *Lex coloniae Juliae Genetivae Urbanorum sive Ursonis, data ann. U. C.* DCCX (44 av. J. C.) (dans l'*Ephemeris epigraphica*, t. II, p. 105-151), *et Legis coloniae Juliae Genetivae* etc. *fragmenta nova* (*Ephem. epigr.*, t. III, p. 86-112). — Cf. Ch. Giraud, *les Bronzes d'*OSUNA, *fragments nouvellement découverts de la loi coloniale de* GENETIVA JULIA. (Paris, impr. nat., 1874, gr. in-8°, 108 p.), et *les Nouveaux Bronzes d'*OSUNA, nouv. édit. (Paris, impr. nat., avril 1877, même format, 61 p.). — Il faut remarquer que les fragments découverts et publiés en dernier lieu prennent rang avant les premiers dans l'ordre des articles de la loi.

avec la seule *latinitas*, c'est-à-dire que sa qualité de colonie ne modifia pas la condition des habitants, attendu qu'elle ne fut pas colonie au même titre que Narbonne, par *deductio*, puisqu'elle ne reçut jamais de colons venus de Rome.

De même qu'*Aquae Sextiae*, — qui ne fut d'abord qu'un simple lieu de garnison, φρούρα, — *Tolosa* (Toulouse), ville gauloise, sans doute assez importante, ne fut, au point de vue de l'occupation, qu'un *castellum*, φρουρίον[1].

Ainsi, à l'époque où commença la guerre des Cimbres, la *Provincia Narbonensis* devait exister à l'état permanent, c'est-à-dire que les magistrats, pourvus du double *imperium* avec commission provinciale en Gaule Transalpine, se succédaient sans interruption après une résidence d'un an au moins, se faisant proroger souvent pendant deux ou trois années. Quant à ses limites, elle avait d'abord celles que la nature lui assignait, c'est-à-dire la mer, et celles que la compétence du propréteur d'Espagne citérieure lui imposait au sud, en prenant pour séparation la crête des Pyrénées; de même, la compétence des magistrats de Cisalpine, le Var et les peuples libres des Alpes la bornaient vaguement à l'est. Mais bien plus indéterminée était la frontière du commandement des propréteurs de Narbonnaise du côté de l'Aquitaine et de la Gaule Chevelue : il est certain que cette limite était flottante comme l'avait été celle des provinces d'Espagne avant la soumission complète de la Péninsule, et comme le demeura celle de l'*Illyricum*. Il y avait donc, l'an 110, en Narbonnaise : 1° une seule colonie romaine, *Narbo Martius Atacinorum;* 2° des *castella* ou *praesidia*, φρουρία, avec garnisons romaines, à *Aquae Sextiae*, à *Tolosa*, et probablement dans d'autres lieux encore; 3° la ville grecque de Marseille, avec ses colonies, dont l'autonomie était respectée et pour lesquelles le titre de *foederata* produisit, à l'inverse de ce qui se passait partout ailleurs, tous les effets naturels et logiques du *foedus;* 4° enfin, les villes, les bourgades

1. Dion Cass., fragm. xc.

et les territoires des peuplades salluviennes et gauloises, simples sujettes, et sous quelque nom qu'on se plût à les désigner, peuplées de *dedititii*. Ces territoires de peuples vaincus n'offraient encore — à cette époque du moins — aucune différence entre eux, et étaient tous dépourvus de droits, sans aucune garantie, au regard de la loi romaine, bien entendu. Soumis aux *vectigalia* irréguliers et illimités, les habitants étaient imposables à discrétion quant aux impôts fonciers, capitations, droits de la douane (*portorium publicum*) et d'octroi, de prestations en nature, etc.; si bien que ce n'est pas assez de dire, comme au moyen âge, qu'ils étaient « taillables et corvéables à merci »; ils étaient aussi recrutables à merci. Mais la plaie ou le fléau d'un Verrès et d'un Fontéius n'était cependant pas un état normal. Comme, en vertu de l'apophthegme romain : « *Adversus hostem aeterna auctoritas* », ils étaient sans sauvegarde contre le magistrat prévaricateur, cupide et inique, ils bénéficiaient, par contre, de l'administration des propréteurs intègres et « bons justiciers ». Mais il faut dire que les immenses fortunes des Scaurus, des Hortensius, des Lucullus, des Licinius, nous permettent d'affirmer que les bons gouverneurs étaient fort rares.

Tel était l'état que présentait la Province, lorsqu'un terrible orage, formé dans les régions du Nord, vint fondre sur la Gaule romaine et menacer l'Italie.

§ 2. — CIMBRES, TEUTONS, AMBRONS, TOYGÈNES, TIGURINS. — MARIUS (113-101).

Les Cimbres, *Cimbri*, dont le nom resta proverbial pour désigner des brigands[1], étaient des Germains, comme nous le prouvent les textes classiques[2] et le monument officiel qui porte

1. Plutarque, *Marius*, XI, 5.
2. Id., *ibid.* — Strabon place les restes de cette nation, c'est-à-dire les descendants de ceux qui n'avaient pas pris part à l'expédition, en Germanie, près de l'Océan, parmi des peuplades de médiocre importance (VII, I, 3) : πρὸς δὲ τῷ 'Ωκεανῷ Σούγαμβροί τε καὶ Χαύβοι καὶ Βρούκτεροι καί Κίμβροι. Il ajoute plus bas (*ibid.*, II, 4) qu'entre le Rhin et l'Elbe, les plus importants de ces peuples étaient les Σούγαμβροι et les Κίμβροι : et il

gravé le testament d'Auguste[1]. M. d'Arbois de Jubainville a démontré[2] qu'il n'y avait pas de rapport entre ce peuple et les Cimmériens, célèbres par leurs brigandages en Asie Mineure, bien que la plupart des auteurs anciens[3] et modernes les aient considérés comme identiques; il a établi en outre que c'était à tort que quelques-uns de ces derniers écrivains avaient fait sortir du même tronc les Celtes-Kymris de la Grande-Bretagne, qui n'avaient rien de commun ni avec les uns ni avec les autres. Les Teutons, *Teutones* ou *Teutoni*, qui se joignirent aux Cimbres, étaient de la même race[4]. Nous les voyons, dans leur grande invasion, tantôt séparés, tantôt réunis. Mais leur point de départ et la cause qui les a décidés à quitter leur patrie sont identiques. « La Chersonèse Cimbrique (Jutland), au delà de

s'agit bien ici d'un débris de la nation qui descendit en Italie; car Tacite, plus explicite (*Germ.*, 37), dit que sur les bords de l'Océan étaient, de son temps, des *Cimbri*, « peuplade aujourd'hui peu nombreuse, mais grande par la gloire; les monuments de leur ancienne renommée, dit-il, subsistent encore sur les deux rives: camps et espaces dont l'étendue rappelle la masse imposante de leurs forces et des puissantes armées de cette nation. Il en fut question pour la première fois sous le consulat de Papirius Carbon (113 av. J. C.) ».— Pline nous fait comprendre que le Jutland moderne était occupé par les *Cimbri*, puisqu'il parle (IV, XXVII, *al.* XIII, 7) de ce *promontorium Cimbrorum* qui s'avance au loin et fait une péninsule entre les mers : « excurrens in maria longe peninsulam efficit. » Cette presqu'île s'appelait *Cartris*, et auprès étaient « les vingt-trois îles qui ont été connues par les armées romaines ». Le même écrivain rattache ce peuple, en partie à la famille des *Ingaevones*, en partie à celle des *Istaevones*, deux des cinq qui, selon lui, composaient la race germanique. Le *promontorium Cimbrorum* (cap Skagen) est encore mentionné ailleurs par lui (II, LXVII, 1). — Cf. Méla, III, 3. — Ptolémée, II, XI (X), 2 et 12. — Plutarque, *Marius*, XI, 5.

1. *Corp. inscr. lat.*, III, p. 782, l. 16-17 :
.... CIMBRIQVE·ET·CHARYDES
ET·SEMNONES·ET·EIVSDEM·TRACTVS·ALII·GERMANORVM·POPV[illegible]...

2. *Les premiers habitants de l'Europe d'après les auteurs de l'antiquité et les recherches les plus récentes de la linguistique.* Paris, 1877, p. 160.

3. Strabon (VII, II, 2), qui cite l'opinion de Posidonius et paraît l'approuver : Ποσειδώνιος οὐ κακῶς εἰκάζει. Cf. Diodore de Sicile, V, 32.—Plutarque, en rapportant à son tour cette tradition, qui ne doit probablement son origine qu'à l'imagination de Posidonius, a soin d'ajouter que « c'est plutôt une conjecture qu'un récit historique » : εἰκασμῷ μᾶλλον ἢ κατὰ βέβαιον ἱστορίαν (*Marius*, XI, 9). — Voy. d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, p. 160.

4. César, *Bell. Gall.*, I, 33; cf. *ibid.*, 40, où on lit, dans le discours de César touchant les Suèves, Germains commandés par Arioviste : « factum *ejus hostis* periculum patrum nostrorum memoria, quum *Cimbris* et *Teutonis* a C. Mario pulsis, etc. » — Méla, III, 3; – Pline, IV, XXVIII (XIV), 2 : il les rattache à la famille des *Ingaevones*, tandis que les Cimbres sont partagés entre cette famille de peuples et celle des *Istaevones*.

l'Elbe », a conservé toujours le nom des premiers[1], dont les descendants, ceux du moins qui étaient demeurés dans le pays, se trouvaient être encore, au temps de Ptolémée, le plus septentrional des peuples de Germanie[2]. Le point extrême de la région occupée par leurs ancêtres est donc parfaitement déterminé; seulement l'antique nation avait dû occuper un pays beaucoup plus étendu, limitrophe sans doute de celui des Teutons. Le territoire de ces derniers était par conséquent baigné par la mer Baltique, car les débris de cette population se rencontraient encore près des *Saxones*, et confinaient aux *Suevi*, dans le second siècle[3]. Pythéas dit que les *Guttones* vendaient l'*electrum* aux *Teutones* « leurs voisins », et cette opinion était admise par Timée[4]. Méla, plus explicite, décrit « le grand golfe *Codanus*, situé au delà de l'Elbe, rempli de grandes et de petites îles, ce qui fait, dit-il, que cette mer, introduite dans le sein des terres, ne s'élargit nulle part, et que ses eaux, glissant entre les côtes et les îles voisines les unes des autres, ressemblent plutôt à des fleuves ou à des canaux qu'à une mer; un détroit resserré se courbe en suivant un long rivage. C'est dans ce golfe que sont les *Cimbri* et les *Teutoni*[5]. » A cette description si fidèle des îles du Danemark et des détroits qui les séparent de la Suède, comment ne pas reconnaître la Baltique et les rivages du Jutland, du Holstein, du Mecklembourg et de la Poméranie? Les *Cimbri* occupant la presqu'île, les *Teutoni* ne pouvaient être ailleurs que sur les côtes qui séparent le port de Kiel des bouches de l'Oder.

Strabon hésite à croire aux anciennes traditions qui nous montrent ces peuples comme chassés de leur pays par une inondation maritime; mais les raisons qu'il allègue pour en

1. Ptolémée (II, XI, *al.* X, 2) : Κιμβρικῆς χερσονήσου ἡ μετὰ τὸν Ἄλβιν ἐξοχή.
2. Id., *ibid.*, XI (X), 12 : πάντων δὲ ἀρκτικώτεροι Κίμβροι.
3. Id., *ibid.*, XI (X), 17.
4. Pythéas, dans Pline, XXXVII, XI (II), 5 : « *Proximisque Teutonis* vendere. » Voy. les explications et les corrections proposées en sens différent par Zeuss (*Die Deutschen*, p. 135) et par M. Müllenhoff (*Deutsche Altertumkunde*, I, p. 479).
5. Méla, III, 3.

douter sont précisément celles qui nous les rendent probables[1], ainsi qu'à M. Mommsen[2]; car de semblables invasions de la mer dans les terres basses de ces contrées ne sont malheureusement que trop fréquentes dans tous les temps, et il n'aura sans doute fallu rien moins qu'une grande catastrophe de ce genre pour convertir à la vie aventureuse et nomade les populations de la Germanie, sédentaires par instinct et par habitude. Il ne s'agit pas ici en effet d'un simple déplacement, ni de ces mouvements qui consistent à transporter un peuple entier d'un pays dans un autre à la suite d'une conquête, comme l'histoire de la race germanique en fournit de si nombreux exemples; mais nous assistons à une course désordonnée qui entraîne cette « nation errante[3] » à travers la vallée danubienne, la Gaule, l'Espagne et l'Italie : c'est une véritable émigration de barbares, animés, comme le seront plus tard les peuples asiatiques de la grande invasion, d'une soif ardente de pillage sans autre pensée d'établissement que l'occupation de l'Italie vainement convoitée par eux[4]; et ne les voyons-nous pas, comme les hordes des Huns et des Alains, au ve siècle de notre ère, arrêtés tout à coup dans leur marche dévastatrice, et, comme eux, tomber anéantis sur deux champs de bataille ?

Les mœurs qui leur sont attribuées les rattachent indubitablement à la Germanie. Cette férocité, cette audace, cette haute stature, ces yeux bleus, ces cheveux blonds[5]; cette multitude de chariots ou de fourgons couverts de cuirs, remplis de richesses, fruit de leurs pillages, et portant leurs familles; ces femmes, leurs épouses, qui les accompagnent à la guerre et sont adonnées à la vaticination[6]; qui, avec leurs enfants, assistent à l'action, vêtues de noir, véritables furies vengeresses de la défaite, immolant ces mêmes enfants et se sacrifiant, elles aussi,

1. VII, II, 1.
2. *Hist. rom.*, trad. fr. de M. Alexandre, t. V, p. 136, note 1
3. « *Gens vaga* » (*Epit.* de Tite-Live, LXIII).
4. Plutarque, *Marius*, XI, 3 et 11.
5. Id., *ibid.*, XI, 5.
6. Strabon, VII, II, 3.

pour échapper à la honte de la servitude[1] : à tous ces traits ne reconnaît-on pas les anciens Germains, dont les Allemands d'aujourd'hui ne représentent plus qu'une image affaiblie, — reconnaissable pourtant à certains égards?

« On comprend aisément qu'après quelque vingt ou trente ans de vie voyageuse peut-être, l'essaim, ramassant, dans ses courses à travers les pays celtiques, des frères d'armes et des volontaires, toujours bien accueillis, se soit grossi d'une foule d'aventuriers gaulois[2]. » C'est ainsi que le chef des Cimbres s'appelait *Boiorix*[3]. Mais si nous voyons les Gaulois se joindre à eux, comme le firent les deux peuplades helvètes des *Tigurini* et des *Toygeni*[4], dont le contingent paraît avoir été assez considérable pour être cité à propos des batailles d'Orange[5] et d'Aix[6], il n'est pas facile de dire où les Teutons avaient recruté, pour les entraîner avec eux, les *Ambrones*, mentionnés comme adversaires de Marius, dans le récit du même événement, par l'*Epitome*[7], par Strabon[8] et par Plutarque[9]. Nous ne savons d'où ils venaient, ni si quelque lien de parenté les unissait aux Teutons, — ce qui, en ce cas, rapprocherait ces derniers de la

1. Strabon, *ibid.*, XXV, XXVI, XXVII. — Cf. Mommsen, *Hist. rom.*, trad. fr. de M. Alexandre, t. V, p. 136 et suiv. : « Les noms mêmes de ces peuples, leurs caractères physiques et ethnologiques, leur genre de vie, tout chez eux les rattache à la grande famille du Nord, et surtout à la grande famille germanique. »

2. Mommsen, *Hist. rom.*, trad. de M. Alexandre, t. V, p. 136.

3. Plutarque, *Marius*, XXV, 3; — cf. l'*Epitome* de Tite-Live, LXVII. — *Lettre inédite* de M. d'Arbois de Jubainville, du 6 juillet 1877 : « Il faut remarquer, à propos du nom *Boiorix*, « roi des *Boii* », que la plupart des noms sous lesquels apparaissent les chefs germains à une époque ancienne sont gaulois : *Ario-viste*, *Maro-boduus;* le nom même de *Germani* est certainement étranger aux langues germaniques; *Teutoni* est gaulois; *Thiudanos*, gothique, est dérivé d'un thème *thiuda*, transcrit par Strabon δευδο dans Δευδόριξ (VII. I, 4). Ce nom gaulois de *Boiorix* donné au chef des Cimbres peut renfermer une allusion à la guerre de ces peuples contre les *Boii*. » Grimm (*Geschichte*, 3e édit., p. 445) croit que la forme *Boiorix* est le résultat d'une confusion faite par les Gaulois avec un nom germanique qui serait en gothique *Bauga-reiks*, « roi du collier ». Tite-Live (XXXIV, 46) donne ce nom de *Boiorix* à un roi des *Boii* d'Italie. »

4. Strabon, VII, II, 2; IV, III, 3. — Cf. Florus, I, 37, p. 60 : « *Cimbri, Teutoni* atque *Tigurini*, etc. », et Paul Orose, V, 16.

5. Paul Orose, V, 16.

6. Strabon, IV, I, 8.

7. LXVIII.

8. IV, I, 8.

9. *Marius*, XIX, 3.

grande et antique famille ligurienne[1], — mais nous remarquerons qu'ils sont nommés par Strabon, seuls avec les *Toygeni*, à propos de cette bataille, et que, pour le géographe grec, ils semblent tenir la place des Teutons eux-mêmes, en raison d'une véritable synonymie[2].

La marche des Cimbres nous est assez mal connue à son début : il semble, au témoignage de Posidonius[3], qu'avant de franchir le Rhin, ils soient venus se heurter contre les *Boïi*, qui occupaient alors la forêt *Hercynia* (forêt Noire), et que, repoussés par ces peuples, ils aient descendu la vallée du Danube jusqu'au pays des *Scordisci*, peuples de Pannonie[4] (alors « Gaule orientale[5] »), lesquels devaient occuper la rive droite du grand fleuve (Bosnie et Serbie), et dont la victoire sur le consul M. Porcius Cato (118)[6] dut coïncider à peu près avec la visite qu'ils firent aux rives de la Save. C'est l'année même de la fondation de la colonie de Narbonne[7] et de l'avantage remporté par l'autre consul, Q. Marcius Rex, sur un peuple des Alpes, les *Stoeni*[8] ou *Stoni*, que l'on a placé au nord du Véronais, près des *Tridentini* (Tyrol italien)[9], et dont les Fastes

1. Voy. plus haut, t. II, p. 114 et suiv.

2. *Loc. cit.* : Μάριος δὲ... κατὰ τὸν πρὸς Ἄμβρωνας καὶ Τωυγενοὺς πόλεμον.

3. Cité par Strabon, VII, II, 2.

4. Ptolémée (II, XVI, *al.* XIV, 3) les cite comme les plus méridionaux de la Pannonie : μεσημβρινώτεροι δὲ Σκορδίσκοι.

5. *Epitome* de Tite-Live, LXIII : « ..... *Scordiscos*, gentem a Gallis oriundam. » — Strabon, *loc. cit.* : ... καὶ τοὺς Σκορδίσκους Γαλάτας καταβῆναι (cf. VII, V, 2). — Cf. Tite-Live, XL, 57 ; XLI, 19. — Phlégon, cité par Étienne de Byzance, en fait un peuple de Péonie : Σκορδίσκοι καὶ Σκίρτιοι, ἔθνη Παιονίας. — Au surplus, « les Grecs confondent souvent la Péonie avec la Pannonie. Cette confusion s'explique : les grands *Scordisci* habitaient, il est vrai, la Pannonie ; mais les petits *Scordisci* avaient occupé la Thrace et la Mésie, *Noviodunum* (Isaatcha, dans la Dobrudja), *Durostorum* (Silistrie), ont été fondées par eux. » (D'Arbois de Jubainville, *lettre inéd.* du 6 juillet 1870.)

6. *Epitome* de Tite-Live, LXIII : « Cato Porcius consul in Thracia male adversus *Scordiscos* pugnavit. » Il faut remarquer que la désignation du pays occupé par ce peuple serait ici fort inexacte, si les Romains de cette époque n'eussent pas confondu sous le nom d'*Illyricum* et de Thrace tous les pays situés à l'est de l'Adriatique, sans distinguer même l'une de l'autre ces deux vagues régions. — Pour la défaite de Caton, cf. Eutrope, IV, 24.

7. Voy. plus haut, t. II, p. 290.

8. *Epitome* de Tite-Live, LXII : « Q. Marcius cos. *Stoenos*, gentem Alpinam, expugnavit. »

9. Strabon, IV, VI, 6.

triomphaux font des Ligures[1]. Il se pourrait cependant que cette visite des Cimbres fût contemporaine de la victoire du consul M. Livius Drusus sur ces mêmes *Scordisci*, en 112[2].

Rétrogradant ensuite vers le nord-ouest, les Cimbres auraient passé du pays des *Scordisci* dans celui des *Taurisci*[3], « peuple gaulois » aussi et ligure, qui s'étendait sur les deux versants des Alpes Carniques, aux sources de la Save, de la Drave et du *Sontius* (Isonzo)[4]. *Nauportus*[5] et *Noreia*[6] étaient chez eux et ils s'avançaient, à l'orient, jusqu'au mont *Claudius* (Warasdiner Gebirge), qui marquait leur frontière et celle des *Scordisci*[7].

Le consul M. Æmilius Scaurus avait vaincu (115) les *Taurisci*, dont on a fait des *Gallo-Ligures*[8], et que les Fastes triomphaux appellent des *Galli-Karni*[9]. C'est l'état d'affaiblissement dans lequel cette victoire a dû laisser ces peuples qui aura déterminé l'arrivée des Cimbres chez eux. Quoi qu'il en soit, deux ans après (113) ils se rencontrèrent pour la première fois avec les Romains, et battirent le consul Cn. Papirius

1. *Corp. inscr. lat.*, I, p. 460 :

Q·MARCIVS·Q·F·Q·N·REX·PROCOS·AN·DCX*xxvi*
DE·LIGVRIBVS·STOENEIS·III·NON·DE*c*.

2. *Epit.* de Tite-Live, LXIII : « Livius Drusus cos., adversus *Scordiscos*, gentem a Gallis oriundam, in Thracia feliciter pugnavit. »

3. Strabon, VII, II, 2 : ..... εἶτ' ἐπὶ Τευρίστας καὶ Ταυρίσκους, καὶ τούτους, Γαλάτας. M. Müller explique καὶ par *sive* : « les *Teuristes* appelés aussi *Taurisci* »; ce serait donc, pour lui, un seul et même peuple. Il s'appuie sur le passage du même livre VII, III, 2), passage très-explicite dans le texte adopté par M. Müller; mais ce texte est malheureusement fort incertain : « Les populations celtiques de cette contrée sont les *Boii*, les *Scordisci* et les *Taurisci*. Quelques-uns appellent les *Scordisci* du nom de *Scordistae;* et les *Taurisci*, des noms de *Ligurisci* et *Tauristae.* » Cf. VII, V, 2.

4. Strabon, IV, VI, 9 : « Il y a dans le *Noricum* des *Taurisci* et des *Carni.* »

5. Id., VII, V, 2. *Nauportus* est Gornja Liubljana (Ober-Laibach).

6. Pline, III, XXIII (XIX), 4. *Noreia* est Neumarkt.

7. Pline, III, XXVIII (XXVII), 2.

8. Nous avons peine à croire que M. Mommsen (*Hist. rom.*, trad. fr., t. V, p. 134, note 1) ait rétabli la bonne leçon dans le passage d'Aurélius Victor, *De vir. illustr.*, LXXII, 7, où on lisait : « [M. Aemilius Scaurus] consul *Ligures* et *Gandiscos* (vel *Cauriscos*) domuit atque de his triumphavit »; il veut lire « *Ligures Tauriscos* ». Mais les *Taurisci* ne sont pas Ligures, et il faut les distinguer des *Taurini*, malgré la confusion que les textes classiques ont faite. Voy. plus haut, t. II, p. 92, note 2, et p. 208, 209.

9. *Fasti triumph.*, *Corp. inscr. lat.*, I, p. 460 :

M·AEMILIVS·M·F·L·N·SCAVRVS·COS·*an.* DCXXXIIX
DE·GALLEIS·KARNEIS· V.....*de*C.

Carbo[1] sous les murs de *Noreia* (Neumarkt), « en Gaule[2] » danubienne. Malgré cette victoire, nous ne voyons pas les Cimbres séjourner bien longtemps dans les vallées de la Drave et de la Mur; il faut songer que C. Cæcilius Métellus Caprarius, l'autre consul de l'an 113 et le collègue de Carbon, remporta dans ce même pays un avantage qui lui mérita le triomphe[3], et nous avons vu que, l'année suivante (112), le consul Livius Drusus fut vainqueur des *Scordisci*. Cette revanche des légions décida sans doute les Cimbres à passer, soit en Italie[4], soit en Gaule occidentale, chez les *Helvetii*[5]. Ces derniers étaient riches et vivaient en paix; mais, dès qu'ils virent leurs biens devenir la proie des Barbares, ils résolurent — surtout les peuples de deux des quatre cantons qui se partageaient cette région[6], les *Tigurini* et les *Toygeni* — de participer à leur vie de pillage et d'aventures, et ils les suivirent.

Nous ne saurions désormais que bien peu de chose des Cimbres avant la bataille de *Vercellae* en 101, si nous n'avions que le récit de Plutarque. Ce sont les *Teutones*, les *Ambrones* et les *Toygeni* qui semblent avoir figuré surtout à la bataille d'Aix, et l'on pourrait croire que seuls ils avaient parcouru la Gaule de 110 à 102. Cependant un fort détachement des hordes cimbriques s'était, sans aucun doute, joint à eux. Il faut remarquer, en effet, que les Cimbres réunis aux Teutons avaient dû passer le Rhin ou le Jura, car ce sont ces deux nations que les

1. *Epitome* de Tite-Live, LXIII : « *Cimbri*, gens vaga, populabundi in *Illyricum* venerunt : ab iis Papirius Carbo cos. cum exercitu fusus est. » — Cf. Tacite, *Germ.* : « DCXL[um] annum Urbs nostra agebat, quum primum *Cimbrorum* audita sunt arma, Caecilio Metello ac Papirio Carbone coss. »

2. Voy. les Fragm. de Sempronius Asellio; — cf. Mommsen, *Hist. rom.*, trad. Alex., V, p. 148), qui reproduit les deux épisodes saillants de cette campagne. — Voy. aussi d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habit.*, p. 290.

3. Eutrope, IV, 25; Velléius Paterc., II, VIII, 2. — Cf. *Fasti triumph.*, *Corp. inscr. lat.* I, p. 460; — et voyez, pour l'explication de ce passage des *Fastes*, Borghesi, *Bullett. dell' Inst. arch.* de 1857, p. 85.

4. Eutrope, IV, 25.

5. Strabon, VII, II, 2. Immédiatement après avoir parlé de leur séjour chez les *Taurisci*, le géographe grec poursuit : εἶτ' ἐπὶ 'Ελουηττίους.

6. César, *Bell. Gall.*, I.

Belges auraient repoussées, d'après César[1] et Strabon[2]; elles sont associées dans le souvenir des ravages qui avaient réduit à la dernière extrémité tant de villes de la Gaule[3]; les *Aduatuci* étaient un reste de ces deux peuples[4]. Enfin, Florus les conduit ensemble en Gaule[5], et Orose, qui a connu le texte de Tite-Live, fait figurer les *Cimbri* avec les *Teutones*, les *Tigurini* et les *Ambrones* à la bataille d'Orange (105)[6]. L'*Epitome* de Tite-Live, plus explicite encore, dit en propres termes que « les *Cimbri*, après avoir dévasté tout le pays compris entre le Rhône et les Pyrénées, passèrent en Espagne par les défilés de cette chaîne; que là, après avoir exercé les mêmes ravages, ils furent mis en fuite par les *Celtiberi*, et que, revenant en Gaule, ils opérèrent leur jonction avec les Teutons[7] ». Mais nous savons qu'ils se séparèrent de nouveau avant la bataille d'Aix (102), que les Cimbres contournèrent les Alpes et descendirent en Italie, où ils furent exterminés à Verceil[8].

C'est l'an 109 que le consul M. Junius Silanus, le collègue de Q. Cæcilius Métellus, aurait combattu avec succès les Cimbres, au rapport d'Eutrope[9]; mais Florus[10], l'*Epitome* de Tite-Live[11] et Velléius Paterculus[12] disent au contraire qu'il fut défait et mis en fuite par ces barbares, Cimbres et Teutons. Il est en effet probable qu'avant Marius aucun général romain n'avait pu leur résister en Gaule[13]. Ils ne comptaient pas moins

1. *Bell. Gall.*, II, 4.
2. IV, IV, 3.
3. César, *Bell. Gall.*, VII, 77.
4. Id., *ib.*, II, 29 : « [*Aduatuci*] erant ex *Cimbris Teutonisque* prognati. »
5. I, 36, p. 60, édit. Otto Jahn.
6. V, 16.
7. LXVII.
8. Plutarque, *Marius*, XV, 5 et XXIII, 2.
9. IV, 27 : « à M. Junio Silano... *Cimbri* in Gallia..... victi sunt. »
10. I, 37, p. 60 de l'édit. Otto Jahn : « nec primum impetum Barbarorum Silanus sustinere [potuit]. »
11. LXVI : « M. Junius Silanus consul adversus *Cimbros* infeliciter pugnavit. »
12. II, XII, 2 : « cum... Silanum [*Teutoni* et *Cimbri*] fudissent in Galliis... »
13. Plutarque, *Marius*, XI, 10 : πολλῶν δὲ καὶ μεγάλων Ρωμαϊκῶν στρατοπέδων καὶ στρατηγῶν, ὅσοι προεστήκεσαν τῆς ἐκτὸς Ἄλπεων Γαλατίας, ἀνηρπασμένων ἀκλεῶς. — Cf. Florus,

de trois cent mille combattants bien armés, et le nombre des femmes et des enfants qui les accompagnaient était plus considérable encore[1]; aussi la demande qu'ils firent d'une cession de vastes domaines en Italie pour y établir et y faire vivre cette multitude de déshabitués du travail ne put-elle être admise.

Tandis qu'ils ravageaient la Gaule, les *Tigurini* — occupant un des quatre grands cantons des *Helvetii* — suivirent l'exemple des *Helvetii Toygeni*, qui avaient quitté leur pays pour se joindre aux Cimbres[2], et menacèrent la Province. En 107, ils s'avancèrent, sous la conduite de Divicon[3], jusqu'à la limite du pays des *Allobroges*. C'est là que les rencontra le consul L. Cassius Longinus, qui fut pris par ruse, battu et tué avec son lieutenant, le consulaire L. Calpurnius Piso Cæsoninus (il avait été consul l'an 112). C. Popilius, l'autre légat, ne sauva les restes de l'armée que par une capitulation honteuse : les légions passèrent sous le joug[4]. C'est cette humiliante défaite de Rome dont le pinceau de Gleyre a fait le premier trophée de ses compatriotes.

Entre la défaite du consul L. Cassius (107) et le désastre d'Orange (105), l'*Epitome* (LXVII) place « la victoire des Cimbres sur M. Aurélius Scaurus, légat du consul (sans doute de Cæpio, consul de 106, ayant l'*imperium* en Gaule). L'armée de Scaurus fut mise en déroute et lui-même fut pris. Introduit dans le conseil des chefs barbares, il entreprit de les détourner

I, 36, p. 60 : « nec primum barbarorum impetum Silanus, nec secundum Manilius (*i. e.* Cn. Mallius), nec tertium Caepio, sustinere potuerunt : omnes fugati, exuti castris, factum erat, nisi Marius illi saeculo contigisset. »

1. Plutarque, *Marius*, XI, 3.

2. Voy. plus haut, p. 308.

3. César, *Bell. Gall.*, I, 13. — C'est ce même Divicon qui, quarante-huit ans plus tard, fut envoyé en ambassade à César, par les *Helvetii*, après le passage de la Saône.

4. Voy. plus haut, t. II, p. 240 et note 6. Les textes relatifs à la défaite de L. Cassius Longinus sont : l'*Epitome* de Tite-Live (LXVI); — César, *Bell. Gall.*, I, 7 et 12; — Paul Orose surtout, V, 15. Ce dernier dit que L. Cassius avait commencé par poursuivre les *Tigurini* jusque sur les côtes de l'Océan; c'est pour cela sans doute que M. Mommsen (*Hist. rom.*, trad. fr. de M. Alexandre, V, p. 141) a corrigé dans l'*Epitome* « *Allobroges* » en « *Nitiobroges* »; mais, outre que le texte de César (*Bell. Gall.*, I, 7) semble donner raison à la leçon « *Allobroges* », le témoignage d'Orose ne saurait balancer ceux de Tite-Live et de César, et cette poursuite jusqu'à l'Océan, par un chef dont la mission devait être de protéger la Province, paraît bien peu probable.

de franchir les Alpes et d'entrer en Italie, leur assurant qu'ils y trouveraient des ennemis invincibles, — sur quoi il fut tué par Boiorix, jeune homme d'humeur sauvage[1]. » C'est la même année 106 que le consul Q. Servilius Cæpio commandait en Narbonnaise, lorsque les *Tolosates*, excités par les promesses des Cimbres, ou à la faveur du trouble que causaient leurs ravages dans toute la Gaule, jetèrent dans les fers la garnison romaine. Mais « cette riche et ancienne ville » de *Tolosa* fut reprise et pillée par les Romains; l'or de ses temples fut enlevé; les dépôts sacrés ne furent pas même épargnés[2]. Selon Timagène, ces richesses auraient été, en grande partie, les dépouilles du temple de Delphes, que les Gaulois avaient dû rapporter dans leur patrie; selon Posidonius, ces mêmes richesses auraient été tirées du pays. Strabon se prononce aussi dans ce sens[3]. Justin rapporte l'autre version; mais l'un et l'autre écrivain rendent Cæpio responsable de la profanation et du pillage des temples et des offrandes[4]. C'est une erreur de copiste très-facile à comprendre qui a fait substituer mal à propos le nom de *Scipio* à celui de *Caepio* dans le texte de Strabon[5].

L'année suivante (105), Cæpio se trouvait encore en Gaule en qualité de proconsul, lorsque le consul Cn. Mallius Maximus vint prendre le commandement des légions opposées aux Barbares, alors tous réunis, *Cimbri*, *Teutones*, *Tigurini*, *Ambrones*[6].

1. Orose place la mort de M. Aurélius Scaurus après la bataille d'Orange, et dit simplement qu'il y aurait été pris et tué (V, 16).

2. Dio. Cassius, fragm. XCVII. On remarquera, dans le texte, les mots ἔνσπονδον οὖσαν τοῖς Ῥωμαίοις, en parlant de Τόλοσσα; Ἔνσπονδος correspond au latin *foederata;* mais dans le *foedus* fait entre Rome et les *Tolosates*, il avait certainement dû être stipulé qu'une garnison romaine résiderait dans la ville : c'est précisément ce qui est dit dans le même fragment : ὡς καὶ τοὺς φρουροὺς δεθῆναι.

3. IV, I, 13. — Tout ce passage de Strabon est consacré à la discussion un peu oiseuse de ces deux opinions contraires.

4. XXXII, 3.

5. *Caepio* étant de la famille *Servilia*, il est évident qu'un premier copiste aura écrit en abrégé son *gentilitium :* Σ. Καιπίων, *Servilius Caepio*, et que ceux qui sont venus après auront écrit Σκαιπίων.

6. Eutrope, V, 1. — Cf. Paul Orose (V, 16), dont le témoignage a une assez grande importance, car il a connu certainement le texte de Tite-Live que nous n'avons plus. La date de Paul Orose « ab U. C. DCXLII » est erronée, pour DCXLIX.

Ceux-ci, profitant de la mésintelligence des deux chefs romains[1], firent, près d'*Arausio* (Orange), un si grand massacre de légionnaires, que leur perte se serait élevée à quatre-vingt mille, en comptant les alliés, et que celle des *calones* et des *lixae* (goujats et valets de camp) n'aurait pas été moindre de quarante mille, sans parler des deux fils du consul qui y furent tués. Les chiffres qu'on vient de lire, évidemment exagérés, surtout pour le nombre des goujats, sont empruntés à Valérius d'Antium[2], et c'est là une preuve que Paul Orose a dû puiser les détails qu'il nous donne dans le livre LXVII des *Décades* de Tive-Live que nous n'avons plus[3]; car on sait que l'écrivain latin a eu souvent recours à Valérius d'Antium, d'ailleurs contemporain de la bataille d'Orange, et l'on sait aussi que c'est à cet historien, sans doute peu connu de Paul Orose, que Tite-Live a coutume d'emprunter les chiffres des pertes, en ayant soin d'avertir que ses estimations sont fort exagérées.

Mais le passage d'Orose offre, pour l'objet qui nous occupe, un tout autre intérêt en nous faisant connaître, comme une des causes du désastre d'Orange, la rivalité des deux chefs, Q. Servilius Cæpio, consul de l'année 106, et alors proconsul, et le consul de l'an 105, Cn. Mallius Maximus. Si l'on se rappelle ce que nous avons dit plus haut des pouvoirs attachés à l'*imperium*, dont l'exercice, en devenant annuel dans certains pays conquis, permettait d'attribuer une valeur géographique au mot *provincia*, qui n'exprimait, avant ce changement, que la mission du magistrat revêtu de l'*imperium;* si l'on se rappelle la date à laquelle nous avons supposé que l'état pro-

1. Paul Orose, *ibid.* : « C. Manlius (*i. e.* Cn. Mallius Maximus) cos. et Q. Caepio proconsule... missi provincias sibi *Rhodano* flumine medio diviserunt. Ubi dum inter se gravissima invidia et contentione disceptant, cum magna ignominia et periculo Romani nominis, victi sunt. » — Cf. Salluste, *Jugurtha*, 94.

2. Paul Orose, V, 16 : « Antias scribit. »

3. Cf. l'*Epitome* du liv. LXVII : « ab iisdem hostibus (i. e. *Cimbris*) Cn. Manlius (*i. e.* Cn. Mallius Maximus) consul et Q. Servilius Caepio proconsul victi praelio castrisque binis exuti sunt : militum millia octoginta occisa, calonum et lixarum quadraginta secundum *Arausionem.* » Et dans Orose (V, 16) : « octoginta millia Romanorum sociorumque ea tempestate trucidata, quadraginta millia calonum atque lixarum interfecta Antias scribit. »

vincial avait dû être constitué en Gaule, date que nous croyons être celle du consulat et du proconsulat de Cn. Domitius Ahenobarbus (122 et 121), on remarquera que le conflit qui s'était élevé jadis entre ce chef et Fabius, et qui n'empêcha pas leurs armées d'être victorieuses, se renouvela identiquement le même entre Cæpio et Mallius. Il est probable qu'il eut pour cause l'état transitoire et encore mal défini de la *provincia*. On comprend en effet qu'un ancien consul, prorogé à l'expiration de sa charge dans la possession de l'*imperium* annuel avec le titre de *proconsul*, dût supporter impatiemment qu'un consul, neuf dans le pays, y affectât le commandement absolu, en substituant à la *provincia* fixe du proconsul, gouverneur régulier du pays, un commandement précaire qui commençait à l'instant où les faisceaux consulaires franchissaient la limite de sa compétence et cessait à l'instant où ils se retiraient. Ces questions, que nous trouvons parfaitement réglées sous l'Empire[1], ne l'étaient pas encore en 105, mais elles semblent l'avoir été en 104, l'année qui suivit la bataille d'Orange, lorsque C. Marius eut la *provincia* de Narbonnaise avec l'*imperium* consulaire pour le conserver pendant trois ans (104, 103 et 102). Nous ne voyons aucun personnage exercer le proconsulat provincial annuel pendant ce temps, et cela se comprend sans peine : C. Marius étant consul avec l'*imperium* annuel dans la *provincia*, non-seulement son autorité ne pouvait donner lieu à aucun conflit; mais la Narbonnaise ne dut avoir d'autre chef ni d'autre gouverneur que lui pendant ces trois années. La guerre finie et lui parti, l'exercice de l'*imperium* annuel, c'est-à-dire le gouvernement provincial, dut reprendre sa marche régulière. La funeste rivalité des deux généraux de l'an 105 avait certainement dû contribuer à ce résultat. Nous savons, en effet, que l'indiscipline de Cæpio fut punie d'une façon inusitée : il fut condamné, ses biens furent vendus par autorité de justice, et,

1. Voyez dans Tacite (*Annales*, XIII, 53) le conflit qui éclata entre le légat propréteur de la province de Belgique, Ælius Gracilis, personnage de rang prétorien, et le légat propréteur de la province de Germanie, L. Vétus, personnage consulaire.

— ce qui ne s'était pas vu depuis Tarquin, — son *imperium* fut abrogé[1]. Les Gaulois ne manquèrent pas de voir dans ces châtiments exceptionnels l'expiation du pillage des temples et du trésor sacré des *Tolosates*, et Timagène nous en montre les terribles effets jusque dans ses filles misérablement déshonorées[2].

Pour la topographie des campagnes de Marius (104-102), nous n'avons que la narration de Plutarque, un passage de Strabon et les abréviateurs. Il est fort difficile, d'après ces témoignages, de savoir au juste quels ennemis furent opposés au consul romain, car le plus complet désaccord règne à cet égard dans les textes classiques. Il est certain que les *Cimbri* avaient pénétré dans les Gaules avec les *Teutones* : César nous dit en effet que les Belges défendirent leur pays contre ces deux nations. C'est contre eux aussi qu'eut à combattre M. Junius Silanus en 109 : nous l'avons vu plus haut; il est également indubitable que les *Helvetii Toygeni* et *Tigurini* se joignirent à ces deux grands peuples, ainsi que les *Ambrones*. C'est contre tous ces Barbares réunis qu'avaient eu à lutter Cæpio et Mallius, à Orange. Marius attendit l'ennemi pendant les deux années 104 et 103 (2e et 3e consulat); c'est pendant l'année 102 seulement (4e consulat) qu'il le vit apparaître. De quels peuples était composée l'armée formidable qu'il eut en face de lui à Aix? D'après l'*Epitome* de Tite-Live[3], les *Cimbri*, après avoir ravagé le nord de l'Espagne, auraient opéré leur jonction avec les *Teutones* restés en Gaule et vivant probablement, pendant ces deux années, aux dépens des régions occidentales de ce pays; mais Plutarque[4] nous fait entendre que ce rapprochement fut éphémère, et que les Barbares se divisèrent de nouveau en deux corps, dont l'un, formé surtout des *Cimbri*, contourna les Alpes pour aller attaquer, par le *Noricum*, l'Italie,

1. *Epitome*, LXVII.
2. Strabon, IV, I, 13.
3. LXVII-LXVIII.
4. *Marius*, XV, 5.

où les attendait l'autre consul de l'an 102, Q. Lutatius Catulus. L'*Epitome*, qui ne parle pas de cette séparation, la sous-entend, puisqu'il ne fait figurer, comme Plutarque, parmi les Barbares engagés dans la campagne de Provence, en 102, que les *Teutones* et les *Ambrones*, et qu'il cite, plus bas, les *Cimbri* seuls à *Vercellae*. Velléius[1] et Florus parlent, pour la bataille d'*Aquae Sextiae*, des seuls *Teutones*, et le second nomme leur roi, *Teutobocchus*[2]. Mais il s'en faut que les autres historiens soient d'accord avec eux sur ce point : les adversaires de Marius à Aix auraient été, selon Strabon[3], les *Ambrones* et les *Toygeni*; selon Eutrope, surtout les *Cimbri*, commandés par *Teutobodus* (c'est le nom qu'il donne à leur chef)[4]. Selon Paul Orose, les *Teutones*, les *Cimbri*, les *Tigurini* et les *Ambrones*; mais il ajoute plus bas que ce furent surtout ces deux derniers peuples, désignés par lui sous le nom de « *Galli* », qui furent vaincus dans cette bataille[5] avec leur roi *Teutobodus*, tandis que les *Cimbri* et les *Teutones* auraient passé presque intacts en Italie[6]. Enfin, selon Aurélius Victor, les *Cimbri* auraient été vaincus à Aix en Gaule, et les *Teutones* dans les *Campi Raudii*, en Italie[7]. En pesant la valeur de ces témoignages contradictoires, on peut considérer comme très-probable : 1° que les *Teutons* composèrent, avec les *Ambrones*,

1 II, XII, 3-5.

2. I, 36, p. 60-61 de l'édit. Otto Jahn. — *Teutobocchus* est évidemment une mauvaise leçon due à la fausse analogie de ce nom avec celui du roi de Maurétanie, Bocchus, qui avait joué, comme on sait, un rôle décisif dans la guerre de Jugurtha que Marius venait de terminer si heureusement. C'est *Teutobodus*, leçon d'Eutrope (V, 1) et de Paul Orose (V, 16), qui est évidemment la bonne orthographe. — « *Teutobodus* est un nom gaulois : cf. *Teutobodiaci* (Zeuss, *Gramm. celt.*, 2e édit., p. 22) » (D'Arbois de Jubainville, *lettres inéd.* du 6 juillet 1870).

3. IV, I, 8.

4. V, 1 : « cum *Cimbris* itaque conflixit et duobus praeliis », etc., dit Eutrope, en parlant des deux actions successives de la bataille d'Aix.

5. V, 16 : « ... *Gallorum* corpora... ; dux quoque eorum *Teutobodus*, occisus est..... Haec de *Tigurinis* et *Ambronibus* gesta sunt. »

6. Id., *ibid.* : « *Teutones* autem et *Cimbri*, integris copiis, Alpium nives emensi, Italiae plana pervaserant. »

7. *De vir. illustr.*, 67 : « *Cimbros*, in Gallia, apud *Aquas Sextias*, *Teutones* in Italia, in *campo Raudio* [C. Marius] vicit deque his triumphavit. »

la masse de l'armée[1] exterminée[2] par Marius aux Eaux-Sextiennes; peut-être faut-il y ajouter un reste des *Toygeni*[3]; 2° que le chef de cette immense armée, qui fut ou tué[4], ou pris[5] et réservé pour le triomphe[6], était le roi *Teutobodus;* 3° que les *Cimbri*, après avoir ravagé la Gaule de concert avec les *Teutones* de 109 à 105, ont dû passer seuls en Espagne après la bataille d'*Arausio* (105), et que ces derniers attendaient leur retour pour concerter, avant la bataille d'Aix, leur plan d'attaque contre l'Italie; 4° que leur séjour au delà des Pyrénées avait duré deux ans, ce qui permit à Marius d'organiser la résistance dans la vue de les empêcher de franchir les Alpes ou de s'engager dans la Corniche; 5° que, de retour d'Espagne, les *Cimbri* avaient combiné une action commune avec les autres Barbares, dont ils ne se séparèrent de nouveau qu'après avoir pris rendez-vous en Italie, où ils devaient pénétrer, eux par le *Noricum*, et les *Teutones* par les défilés des Alpes occidentales.

Dans le récit de Plutarque, le seul qui donne des détails circonstanciés sur cette mémorable campagne, nous aurions quelques particularités topographiques intéressantes à relever; or nous avons déjà tenté d'expliquer plus haut avec détail tout ce qui se rattache à la difficile question des *Fossae Marianae*[7]; nous nous contenterons donc de rappeler brièvement ici les conditions essentielles fournies par les textes classiques avant d'aborder la solution du problème topographique de la campagne de Marius en Provence.

Écartons d'abord la phrase de Paul Orose, qui établit le camp de Marius au confluent de l'Isère et du Rhône[8], ce qui est en désaccord avec tous les autres témoignages.

1. Plutarque, *Epitome* de Tite-Live, Florus, Velléius Paterculus.
2. « *Gensque excisa Teutonum.* » (Vell. Paterc., II, XII, 5).
3. Strabon, IV, I, 8.
4. Orose, V, 16.
5. Eutrope, V, 1.
6. Florus, I, 36, p. 61 (édit. Otto Jahn) : « rex ipse Teutobocchus, quaternos senosque equos transilire solitus, vix unum, quum fugeret, ascendit, proximoque in saltu comprehensus, insigne spectandum triumphi fuit. »
7. Tome Ier, p. 192-214.
8. V, 16.

Nous voyons que Plutarque parle d'un camp permanent où l'armée dut passer deux ans entiers, et qui était situé de telle sorte que Marius pût surveiller la marche des Barbares dès qu'ils feraient mine de se diriger vers l'Italie, et d'où il pourrait, ou leur barrer la route, ou les suivre de près. Ce camp était près du Rhône, si bien approvisionné et si bien fortifié, que le consul ne pouvait être contraint à combattre que s'il y trouvait son avantage[1]. Il est superflu de répéter ici comment le camp romain avait été mis en communication avec la mer à l'aide d'un canal creusé ou approfondi par les légionnaires, si bien exercés à toute sorte de travaux et si durs à la fatigue[2] : nous l'avons fait précédemment, et nous persistons à placer le camp vers Saint-Gabriel, adossé au massif des Alpines; à faire commencer le canal maritime au Rhône, immédiatement en aval d'*Arelate* (Arles), en lui créant une alimentation supérieure par les dérivations de la Durance; à le conduire parallèlement au Rhône jusqu'au Galéjon, où dut se trouver, plus tard sans doute, un de ses accès; puis, parallèlement à la mer, jusqu'au pied de Fos, où était son entrée principale, et où fut créé plus tard le *portus* des *Fossae Marianae*. Nous savons combien la question est complexe, et nous n'avons pas prétendu donner une solution définitive : il est probable que de nouvelles études achèveront d'aplanir les dernières difficultés[3], car plusieurs points

1. Plutarque, *Marius*, XV.

2. On n'a pas assez remarqué le passage de Plutarque relatif aux plaintes des soldats de Marius (XVI, 5); la nature des travaux auxquels le consul romain les avaient soumis y est spécifiée : « Se servira-t-il tout le temps de nous comme d'ouvriers, pour creuser des fosses, enlever la vase et détourner les fleuves ? » ἡμῖν δὲ λειτουργοῖς χρήσεται διὰ πάντος, ὅταν δέηται τάφρους ὀρύσσειν καὶ πηλὸν ἐκκαθαίρειν καὶ ποταμούς τινας παρατρέπειν. Donc ils ont creusé un canal, ils l'ont approfondi en enlevant la vase des terrains marécageux et ils ont détourné des cours d'eau naturels.

3. Depuis que notre premier volume a paru, deux opuscules ont été publiés sur cette question, et nous y avons cherché avec empressement des informations nouvelles. Le premier, lu à la séance publique de la *Société archéol. d'Arles*, le 21 janvier 1877, a été publié dans le *Musée, revue arlésienne historique et littéraire, organe de la Société archéologique*, n° 16, p. 123-127. L'auteur est M. A. Gautier Descottes. Il relève dans notre livre quelques erreurs de détail qui sont imputables, pour la plupart, aux écrivains mêmes de son pays, et surtout aux auteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, auxquels nous avons eu le tort d'attribuer une autorité que leur compatriote leur refuse, non sans quelque raison. Nous aurons occasion de rectifier ces erreurs

sont encore obscurs pour nous. Nous voyons bien, en restituant l'ancienne topographie des étangs aux environs d'Arles, et en

dans la partie de notre ouvrage réservée à la topographie; mais, dès à présent, nous reconnaissons : 1° que la Durance n'a jamais dû être navigable dans aucun temps; que Pertuis était un passage sur cette rivière et non un « port », et que tel doit être le sens du mot *portus* dans la charte citée par nous (t. I[er], voy. note 2 de la page 163); 2° que, dans les deux passages de Strabon relatifs à *Dourio* ou *Luerio* (IV, I, 11, et IV, VI, 3), il est possible, en effet, que ce soit le mont Lubéron qui soit désigné et non la dérivation de la Durance, appelée *Loouruou* (p. 168). Mais, quel que soit le bien fondé de ces observations, il est facile de découvrir le motif de la forme malveillante sous laquelle elles se produisent dans cette critique finale : « Enfin, où M. D... nous paraît être dans l'erreur la plus complète, c'est lorsqu'il prétend, de par la science, que le Rhône dépose annuellement à son embouchure 21 millions de mètres cubes de matières minérales, qui augmentent d'autant la superficie du Delta, et qu'il plaisante agréablement M. Lenthéric sur l'opinion émise par celui-ci que le territoire des Saintes-Maries existait à l'époque romaine. » Ce n'est pas nous qui avons calculé les apports annuels du fleuve, c'est M. l'ingénieur Surrel, et nous n'avons fait que consigner le résultat d'observations qu'il a faites pendant plusieurs années (t. I, p. 196 et suiv.), résultat admis par tous les hommes sérieux et compétents. Ce n'est pas nous qui avons prouvé l'accroissement régulier du delta du Rhône : il a été constaté, à la suite d'études spéciales, et M. Germain, l'ingénieur-hydrographe de la marine, a reconnu, après nous, et par des procédés scientifiques d'une rigueur indiscutable (voy. t. I[er], p. 198), que ces 21 millions annuels n'étaient pas dispersés comme on l'avait cru jadis, mais qu'ils augmentaient incessamment le dépôt d'alluvions de la Camargue et des embouchures; ce n'est pas nous, c'est M. Lenthéric qui a dit que ces apports augmentaient d'autant « la superficie » du delta (p. 422 des *Villes mortes*). Nous l'avions repris, au contraire (t. I[er], p. 227, note 5), pour avoir confondu un cube avec une surface. Reste donc l'éternelle légende des saintes Maries, dont on ne saurait trop plaisanter, « agréablement » ou non, et dont nous croyons avoir fait justice pour n'y plus revenir (voy. plus haut, t. II, p. 75, note 1). Quel que soit le motif qui suscite en ce lieu des miracles, nous ne saurions lui sacrifier les lois de la physique. En remerciant le savant Arlésien des utiles observations que notre travail lui a suggérées, nous devons l'avertir que Tite-Live n'a jamais parlé, au « livre II », de la Durance « innavigable », et que si lui, M. Gautier Descottes, avait fait la découverte d'une « *Histoire d'Hannibal* par Plutarque », il serait généreux de sa part d'en faire profiter la science, car tout le monde, excepté lui, ignore l'existence de ce curieux ouvrage.

L'autre opuscule, intitulé : *Note sur le canal et le camp de Marius*, par M. Alfred Salles, ingénieur des ponts et chaussées (extr. des *Comptes rendus du congrès tenu à Arles par la Soc. fr. d'archéol. en sept.* 1876, Tours, br. in-8°, de 19 p.), n'a pas beaucoup plus de valeur; mais l'auteur s'attaque à des opinions déjà anciennes soutenues par nous, opinions sur la plupart desquelles nous sommes revenu nous-même (t. I[er], p. 196-231, du présent ouvrage). L'auteur est un esprit net et rigoureux comme on es en droit de l'attendre d'un homme de sa profession; ses raisonnements seraient excellents s'il connaissait toutes les données du problème et tous les textes; malheureusement il s'en faut de beaucoup, et l'on voit bien que l'antiquité classique est pour lui un terrain neuf sur lequel il s'est risqué sans préparation suffisante. C'est ainsi qu'il a tort de croire : 1° que « *seul* Pline l'ancien se sert du pluriel en parlant du canal de Marius ». Ptolémée dit : Φόσσαι Μαριαναί (II, X, *al.* IX, § 2), et M. Salles paraît ignorer le passage si important de Solin : « *C. Marius, bello Cimbrico factis manu* FOSSIS, *invitavit mare, perniciosamque ferventis Rhodani navigationem temperavit* » (II, 53, p. 47-48 de l'édit. Mommsen; cf.

plaçant le camp de Marius à Saint-Gabriel, se dérouler cette immense plaine dans laquelle aurait aujourd'hui la place suffi—

notre t. I[er], p. 210). L'*Itinéraire d'Antonin* (p. 299) porte « *Fossis Marianis* »; l'*Itinéraire maritime* (p. 507) porte « *Fossis Marianis* » et « *Fossis* »; l'Anonyme de Ravenne (p. 244, 245 et 340 de l'édition Parthey et Pinder), trois fois « *Fossis Marianis* »; la *Table de Peutinger* (segm. I, C, 2, de notre édition), « *Fossis Marianis* »; enfin, Guido (p. 513 de l'édit. Parthey et Pinder) « *Fossis Marianis* » : ce qui fait, avec Pline, huit textes classiques différents qui donnent ce nom au pluriel. Plutarque (*Marius*, XV, 4) dit, il est vrai, au singulier, τάφρον μεγάλην ἐνέβαλε, « il creusa une grande fosse »; et Strabon (IV, I, 8) : ἔτεμε καινὴν διώρυγα, « il ouvrit un nouveau canal », parce que ces deux écrivains parlent, dans ces passages, de l'opération de Marius, c'est-à-dire de la prise d'eau faite au Rhône : ils n'avaient donc à mentionner que le premier travail; or il n'y eut vraisemblablement d'abord qu'une seule « fosse » (*fossa*, διώρυξ, τάφρος). Mais ailleurs Strabon emploie le pluriel, car il connaît les deux entrées : ἔτι μένει δυσείσπλοα (sous-entendu στόματα), « et les entrées sont encore difficiles » : dans le premier passage, il rend compte de l'opération de Marius; dans le second, il parle des *fossae* telles qu'elles étaient de son temps. Tant que le canal fut unique, il eut certainement sa direction parallèle au Rhône depuis Arles, et parallèle à la plage pour la fin du parcours, s'infléchissant vers l'est pour communiquer avec la mer vers la pointe Saint-Gervais, au sud de Fos. Cet émissaire artificiel forma une nouvelle embouchure au fleuve. Strabon dit en effet (IV, I, 8) : « Au-dessus des embouchures du Rhône s'étale un étang maritime qu'on appelle *Stomalimne*... Il en est qui comptent cet estuaire parmi les bouches du Rhône, ceux-là surtout qui lui attribuent sept bouches; mais ils se trompent doublement, car une colline sépare l'étang du fleuve. » Il n'est pas possible de méconnaître dans le *Stomalimne* l'étang de l'Estomac, qui avait jadis une entrée libre en mer; la colline est certainement celle sur laquelle est aujourd'hui le village de Fos (32 mètres d'altit.); la sixième bouche du fleuve est l'entrée du canal de Marius : c'est là que furent construits plus tard le port et la ville dont les ruines, en partie sous l'eau, se voient encore, et ont été décrites par les auteurs de la *Statistique* (voy. notre tome I[er], page 206, note 2). Marius ayant donné son canal aux Marseillais, ils y firent ces établissements et ouvrirent, au Galéjon, l'autre embouchure artificielle : là étaient les « tours », πύργοι, sorte de « sémaphores », σημεῖα, et « là aussi », « κἀνταῦθα, s'éleva le temple de Diane d'Éphèse, dans une île formée par les bouches du fleuve ». Les tours sont le moulin de la Roque, ou roc de Dour, et Castellas (8 mètr. d'altit.). Ainsi, au temps de Marius, il n'y eut d'abord qu'un canal, allant de Saint-Gabriel et d'Arles jusqu'à Fos; puis, entre l'année 202 av. J. C. et l'époque de Tibère, sous le règne duquel écrivait Strabon, les Marseillais pratiquèrent une nouvelle entrée au Galéjon, construisirent un temple et des tours de signaux sur ce point; peut-être avaient-ils commencé à approfondir le port au pied de Fos et à bâtir une ville. Mais, sous Caligula, époque où Méla écrivait, quoique les deux entrées existassent déjà, on disait encore *Fossa Mariana*, « le canal de Marius », parce qu'on savait à cette époque que Marius n'en avait ouvert qu'une seule; au temps de Ptolémée (première moitié du II[e] siècle), l'usage avait déjà prévalu d'employer le pluriel pour désigner ensemble le travail de Marius et celui des Marseillais, et, chez tous les écrivains qui en ont parlé depuis lors, on trouve invariablement *Fossae Marianae* : le port ainsi que la ville s'étant agrandis au pied de la colline de Fos, qui séparait l'entrée du *Stomalimne* de celle du canal de Marius, on a appelé cette localité maritime *Fossae Marianae*. Lorsque Strabon parle du « peu d'élévation, ταπεινότητα, de la côte, si basse en ce point, dit-il, qu'on peut à peine l'apercevoir dans les temps obscurs » (IV, I, 8), il a en vue la nouvelle entrée pratiquée par les Marseillais, c'est-à-dire le canal du Galéjon

sante pour se développer en face du camp romain une armée aussi considérable que celle des Teutons provoquant les légions

— 2° M. l'ingénieur Salles ignore également qu'un seul manuscrit, sur les vingt-trois que nous possédons de l'*Itinéraire maritime d'Antonin*, porte XX milles comme distance entre « *Dilis* » et « *Fossis Marianis* », et que tous les autres portent « XII »; que si MM. Parthey et Pinder ont introduit dans leur texte le chiffre XX, c'est parce qu'ils se sont fait un devoir — mal à propos d'ailleurs, et nous les en avons blâmés — de conserver le texte et la pagination de l'édit. de Wesseling; mais, aux variantes de la ligne 6, à la page 507 (p. 248 de Parthey et Pinder), M. l'ingénieur Salles aurait pu lire : « XX *sic* P; XII *reliqui* », ce qui signifie que le seul *codex Scorialensis*, connu sous le nom de manuscrit d'Oviedo, porte « XX », et que « le reste », c'est-à-dire les vingt-deux autres manuscrits portent « XII »; il aurait pu voir aussi, aux annotations de la même ligne : « [*portus*] *sic* P, *om. reliqui* », ce qui signifie que le mot « *portus* », qui suit le nom « *Fossis Marianis* », n'est donné que par le seul même manuscrit d'Oviedo, et que les vingt-deux autres l'ont omis : « *om* [*iserunt*] *reliqui* ». Ainsi la plus ancienne entrée des *Fossae*, celle qu'avait pratiquée Marius au pied de Fos, était, pour les géographes anciens, le point important : le port et la ville, qui se trouvaient bien au même endroit où l'on en voit les ruines, étaient secondaires à leurs yeux. La connaissance de ces particularités essentielles des textes eût certainement modifié l'opinion de M. Salles, et il eût compris que c'était cette manière de voir, non la nôtre, qui était « inadmissible ». — 3° Dans ce passage de l'*Itinéraire maritime* (p. 508) : « *a Gradu per fluvium Rhodanum, Arelatum* XXX », M. Salles n'admet pas que le chiffre XXX, exprimant la distance d'Arles au *Gradus Massilitanorum*, embouchure orientale naturelle du Grand-Rhône en suivant le fleuve, soit le résultat d'une erreur. Ammien Marcellin, qui vivait à peu près dans le temps où ce document a été écrit, place cette embouchure à XVIII milles de cette ville (XV, XI, 18). Malgré cet écart de XII milles, M. Bernard (*Notes sur le canal de Marius*, 1870) pense que ces deux chiffres peuvent se concilier, parce que l'un exprimerait la distance par terre ou à vol d'oiseau, et l'autre le parcours par le fleuve, dont les méandres et les sinuosités pourraient justifier à la rigueur une telle différence. M. Salles, qui adopte cette explication, suppose qu'au IVe siècle le Rhône aurait formé un coude très-prononcé en face du Pas de-Bouchet, aurait passé ensuite par le bras de l'Escale, par celui du Japon, et aurait atteint la mer à l'étang de Fangassier, à XVIII milles d'Arles en ligne droite, à XXX milles en suivant les sinuosités du fleuve, et à LVI milles de Marseille; il suppose que cette embouchure n'était, au temps de Marius, qu'au Mas des Charlots, sur le bras du Japon. Cette hypothèse de MM. Bernard et Salles est « inadmissible », parce que le Bras-de-Fer, ou canal du Japon, est de formation moderne : à la suite de l'inondation exceptionnelle du 24 août 1583, « le Rhône, en 1587, changea son cours du côté du couchant, où il forma un nouveau lit appelé le *Bras de-Fer* » (*Abrégé chronol. de l'hist. d'Arles*, par le Noble Lalauzière, p. 372; cf. 369 notre *Aperçu histor. des embouch. du Rhône*, p. 58 et suiv.). Quant à la conciliation des deux distances, elle peut se soutenir; mais il faut s'abstenir de préciser et de tracer un dessin fantaisiste des méandres du Rhône. — 4° M. Salles (p. 8) a le tort de croire que Strabon désigne seulement le canal de Marius : c'est la tranchée des Marseillais, vers le Galéjon, qu'il indique clairement dans le passage relatif au peu d'élévation de la côte, aux tours et au temple de Diane. — 5° Nous avons eu raison de soutenir, en nous appuyant sur des textes, que le docte ingénieur ignore, ou qu'il a mal compris, que la *Fossa Mariana* aboutissait au pied de Fos; son système est « inadmissible », parce que d'abord Strabon désigne clairement, sous le nom de *Stomalimne*, l'étang de l'Estomac, près de l'ouverture duquel était l'entrée du canal primitivement unique; que son texte s'applique aux deux ouvertures, dont l'une, celle de Fos, était l'ouvrage de Marius,

au combat[1] : cette plaine est celle qui sépare la Montagnette des Alpines et Tarascon de Saint-Remy, plaine qui nous donne aujourd'hui des cotes d'élévation variant de 6 à 10 mètres; mais il s'y trouve toutefois une dépression qui la partage par le milieu et où se remarquent des laisses de cette ancienne dérivation durancienne, qui, prenant naissance entre Rognonas et Châteaurenard, devait alimenter la *Fossa Mariana*. La même dérivation, qui, avec le Rhône, la Durance et le canal, formait une île de la Montagnette et du territoire de Tarascon, empêche de concevoir bien nettement la marche des Barbares, leur arrivée[2], leur vaste campement et leur défilé, accompli à la portée de la voix et des javelots du *vallum* romain[3], et qui dura six jours. La difficulté résultant de cette disposition des lieux est la

et l'autre, celle du Galéjon, était la tranchée des Marseillais; ensuite parce que les Codoulières, bien qu'étant des cordons littoraux, ont dû être utilisées et rectifiées par Marius; puis parce que vingt-deux manuscrits, sur vingt-trois, de l'*Itinéraire maritime*, donnent XII milles entre *Dilis* et le port des *Fossae Marianae*, et non XX milles, distance qui n'est fournie que par un seul manuscrit (ajoutons que c'est bien le port des *Fossae Marianae* qui est représenté sur la *Table de Peutinger*); enfin parce que l'auteur de la brochure ne tient nul compte, en son calcul, des distances de XXXIIII milles, d'une part, donnée par l'*Itinéraire d'Antonin* (p. 299), entre *Calcaria*, qui est Calas, et *Fossis Marianis*, qui est au pied de Fos, et de XXXIII milles, d'autre part, donnée par le même document, entre *Fossis Marianis* et *Arelate*, distances qui nous conduisent toutes deux au pied de Fos, en contournant l'étang de Berre à l'E. et les anciens marais d'Arles à l'O. — 6° Quant au système qui consiste à supposer gratuitement qu'il existait un *portus* des *Fossae Marianae* au Galéjon, distinct de la ville des *Fossae Marianae* au pied de Fos, il est purement chimérique, n'étant fondé sur aucun texte, sur aucun vestige au Galéjon, et il ne peut se soutenir qu'en omettant le témoignage formel et les distances fournies par l'*Itinéraire d'Antonin* et le témoignage non moins formel de la *Table de Peutinger* et de vingt-deux manuscrits sur vingt-trois de l'*Itinér. maritime*. — 7° Enfin, M. Salles propose de placer le camp de Marius à Saint-Remy et non à Saint-Gabriel, où M. Aurès, M. Gilles (1re étude) et nous (dernière étude, t. Ier de la *Géogr. de la Gaule rom.*, p. 202) l'avons supposé; mais son système est « inadmissible », puisque le texte de Plutarque (*Marius*, XV, 1) dit : τειχίσας στρατόπεδον παρὰ τῷ Ροδανῷ ποταμῷ, « ayant fortifié son camp près du Rhône », et que Saint-Remy est à 14 kilomètres du fleuve. Il ne suffit pas de dire : « J'estime qu'un camp établi à Saint-Remy pouvait et devait même être considéré comme situé près du fleuve », il faut encore que cela soit. En résumé, l'opinion nouvelle, soutenue avec une grande assurance et une regrettable ignorance des textes, est presque de tout point « inadmissible ».

1. Plutarque, *Marius*, XV, 6.

2. Ils arrivèrent sans doute en franchissant le Rhône, au nord d'Avignon, et probablement vers l'Ardoise, où Hannibal l'avait passé, puis en traversant la Durance vers Rognonas. Les trajets directs avaient été interceptés par Marius : « *occupatis compendiis* » (Florus, I, 36, édit. Mommsen).

3. Plut., *ibid.*, XVIII, 1 et 2; — cf. Florus, I, 36.

même, qu'on établisse le camp à Saint-Gabriel ou à Saint-Remy ; ce dernier emplacement aurait eu, de plus, l'inconvénient grave d'être, non pas « près du Rhône », comme le veut le texte de Plutarque, mais à 14 kilomètres du fleuve. Quoi qu'il en soit, c'est très-vraisemblablement entre la Montagnette, la Durance



CHAMP DE BATAILLE D'AIX.

et les Alpines que le défilé des Teutons et des Ambrons eut lieu, et, dès lors, leur armée a dû, de toute nécessité, passer entre Orgon et les Eygalières, c'est-à-dire entre la Durance et les Alpines, pour se diriger vers Aix.

Ce défilé terminé, Marius lève le camp et les suit doucement, se fortifiant sur les sommets, afin de passer les nuits à l'abri de toute surprise. Il arrive aux *Aquae Sextiae*, à une assez faible distance des pentes des Alpes, et occupe probablement les mêmes lieux où le consul Sextius Calvinus avait établi en 124 « ses campements d'hiver »[1]; là, il se prépare à livrer bataille. Il établit son camp dans un lieu assez bien défendu, mais où l'eau manquait[2]; montrant à ses soldats altérés la

1. Solin, II, 54, p. 58 (édit. Mommsen) : « *Aquae Sextiae* illic obclaruerunt, quondam hiberna consulis, postea excultae moenibus. »

2. Plut., *Mar.*, XVIII, 4 : κατέλαβε τῷ στρατοπέδῳ τόπον ἰσχυρὸν μὲν, ὕδωρ δὲ ἄφθονον οὐκ ἔχοντα.

rivière[1] qui coulait près du camp ennemi : « Vous achèterez l'eau avec du sang », leur dit-il[2]. Force fut donc aux hommes de corvée de descendre dans la vallée et de livrer un premier combat; mais ce fut à un petit nombre de Barbares seulement, car la plupart se lavaient ou prenaient leur repas après le bain : il y avait en ce lieu des sources d'eaux thermales. Pris à l'improviste, beaucoup d'entre eux ne tardèrent pas à accourir. Les légionnaires volèrent au secours de leurs hommes de corvée, et Marius ne put les retenir. Ceux qui se trouvèrent engagés dans cette première journée furent les *Ambrones*, les plus belliqueux des Barbares présents, ceux-là même qui avaient le plus contribué à la défaite de Mallius et de Cépion. Ils coururent aux armes au nombre de trente mille. Nous avons vu plus haut[3] que les Ligures qui se trouvaient dans l'armée de Marius, en entendant les cris de ces soldats gorgés de vin et de viande et répétant en dansant leur propre nom, reconnurent ce nom pour être celui de leur ancienne nation[4]; mais cela n'empêcha point l'action d'être très-vive. On cria des deux côtés; on se grisa à force de crier. Les Ambrons passèrent le cours d'eau qui les séparait des Romains[5], mais ils n'eurent pas le temps de se mettre en ligne. Les légionnaires, se précipitant du lieu élevé qu'ils occupaient[6], accoururent au secours des Ligures, leurs auxiliaires; la confusion des Ambrons fut telle que, réduits à la fuite, ils remplirent le cours d'eau de leurs cadavres[7].

1. Plut., *ibid.*, XVIII, 5 : δείξας τῇ χειρὶ ποταμόν τινα ῥέοντα, κ.τ.λ.

2. Id., *ibid.*

3. Tome II, p. 114.

4. « Grimm (*Geschichte des deutschen Sprache*) trouve que le nom d'*Ambron* « a une couleur germanique ». Pour se convaincre qu'il est dans le vrai, on peut consulter Förstemann (*Ortsnem*, 2e édit., col. 63-74), où l'on voit deux colonnes de noms germaniques rapprochés de celui-là : cf. les *Personen Namen*, col. 8. Zeuss (*Die Deutschen*) suppose que *Ambron* est l'ancien nom des Saxons, et cette hypothèse a quelque vraisemblance. Cela n'empêcherait pas le nom *Ambron* d'être ligure. » (D'Arbois de Jubainville, *lettre inéd.* du 9 juillet 1877.)

5. Plut., *Mar.*, XIX, 7 : τοὺς μὲν οὖν Ἄμβρωνας διέσπασε τὸ ῥεῖθρον : ... διαβάντες, κ.τ.λ. Ici c'est ῥεῖθρον, cours d'eau; plus haut, c'était ποταμός.

6. Id., *ibid.* : ἄνωθεν.

7. Id., *ibid.* : encore ῥεῖθρον.

Ceux qui étaient parvenus de l'autre côté de la rivière[1] n'osèrent faire front aux légionnaires, qui les poursuivirent l'épée aux reins jusqu'au camp où étaient leurs chariots[2]; mais là ils trouvèrent leurs femmes, armées de haches et de sabres, et qui, faisant entendre des cris effroyables, se mirent en travers des fuyards et de ceux qui les pressaient; les uns étant lâches et traîtres à leurs yeux, les autres ennemis. Elles saisissaient les armes de leurs bras nus et nerveux, arrachaient les boucliers... et dans la mort seule s'éteignait leur rage. La rivière fut conquise, mais teinte de sang[3]. Les Romains se tinrent en éveil toute la nuit; on entendait au loin comme un immense murmure : ce n'était pas la plainte du désespoir, mais la belliqueuse menace de la colère. Le jour suivant, rien. Les armées ennemies passèrent ainsi deux nuits en présence l'une de l'autre[4].

Si l'on se donne le plaisir de lire dans Plutarque l'éloquente narration dont nous venons de présenter une sèche analyse, et de la lire dans la vallée supérieure de l'Arc, qui s'étend à l'est de la ville d'Aix, tout commentaire est superflu et même nuisible. Sur ce champ de bataille accidenté on suit le récit de l'historien, comme à Trasimène celui de Tite-Live; la vue du pays permet de localiser toutes les circonstances de la lutte, et d'abord celles du premier combat : il suffit de regarder, et — que le récit soit fidèle ou non — le tableau qu'on a devant les yeux l'explique avec une grande clarté. Entre la source de la rivière, vers Saint-Maximin, dans le département du Var, et l'ancienne *Aquae Sextiae*, on compte 30 kilomètres à vol d'oiseau. Cette vallée est entourée d'un cirque de montagnes : celles du Cingle, de Sainte-Victoire, de Pain de munition et de Pourrières au nord, sur la rive droite du cours d'eau; le mont de l'Olympe et la montagne de Regaignas, au sud et à gauche de l'Arc. De nombreux ruis-

1. Plut., *Mar.* : ποταμός.
2. Id., *ibid.* : ἄχρι τῶν ἁμαξῶν.
3. Id., *ibid.*, XIX, 9 : ... τὴν μὲν οὖν παραποτάμιον μάχην...
4. Id., *ibid.*, XIX-XX.

seaux descendent de ces hauteurs qu'elles sillonnent en autant de ravins. Le petit plateau de Pain de munition n'a pas d'eau; ce n'est pas l'Arc qui coule au pied : ce sont deux affluents de cette rivière. Les ruines qui couvrent ce sommet, dont M. Melchior Tiran a donné le plan[1], ne rappellent en rien, contrairement à ses observations, la disposition des camps romains. Il est bien difficile de dire lequel des quatre sommets du nord Marius a occupé; mais le lieu de la première bataille a certainement été resserré dans la vallée supérieure de l'Arc et dans un espace qui ne saurait s'étendre au delà et en deçà des 12 kilomètres qui séparent Pourrières (en amont) de Châteauneuf-de-Rouzé (en aval).

Marius, ayant avisé au-dessus de l'ennemi un lieu élevé et couvert de bois, y envoya, secrètement et par de longs détours, Claudius Marcellus avec trois mille soldats de lourde infanterie. Il refit ses hommes par une bonne nourriture et un paisible sommeil, et, le surlendemain de la première action, dès l'aurore, il rangea son armée en bataille à mi-côte, en ayant soin de faire battre la campagne par une avant-garde de cavalerie. Ce que voyant, les Teutons ne se continrent plus, et, ne donnant pas aux légions le temps de descendre dans la plaine, ils coururent aux armes et commencèrent à gravir la pente. Marius envoya partout ses ordonnances pour recommander aux chefs de rester en place et d'attendre l'ennemi. A portée du *pilum*, on le lança, et l'on se servit de l'épée quand on fut pied à pied. Les Barbares, ayant le terrain contre eux, leurs coups ne portant pas, et eux-mêmes n'étant pas protégés par leurs boucliers, tombèrent en grand nombre. A peine rangés en bataille, les premiers rangs enfoncés jetèrent le désordre parmi ceux qui suivaient; mais la vraie déroute commença lorsque Claudius Marcellus, avec sa petite troupe, parut sur les derrières de l'armée des Teutons, qui prirent la fuite où ils purent. Il n'en

1. *Étude d'un camp retranché aux environs de la ville d'Aix, et nouvelles recherches sur les travaux militaires, les marches et les combats de C. Marius dans la guerre contre les Teutons* (tome V, 2e sér. des *Mém. de la Soc. des antiq. de Fr.*), tirage à part de 60 pages in-8o, avec une carte et un plan.

dut pas échapper beaucoup, car il ne s'agissait pas seulement de les vaincre, on voulait les détruire. Plutarque porte le nombre des morts et des prisonniers à plus de cent mille[1]. L'*Epitome* de Tite-Live à deux cent mille morts et quatre-vingt-dix mille prisonniers, et il ajoute : « dans les deux combats livrés près d'*Aquae Sextiae*, Marius les détruisit », *eos hostes delevit*[2]. Selon Velléius Paterculus, cent cinquante mille hommes auraient été massacrés à Aix ; il ne parle pas de prisonniers, mais il rapporte comme l'abréviateur de Tite-Live, que « la nation entière des Teutons fut tuée », *gensque excisa Teutonum*[3]. Eutrope et Orose répètent le chiffre de l'*Epitome* pour le nombre des morts, et tous deux portent celui des prisonniers à quatre-vingt mille[4]. La destruction des Teutons dans la vallée de l'Arc eut sa légende comme la Syrienne Marthe[5], et ces récits populaires étaient déjà fort répandus au temps de Plutarque, qui a pris la peine de nous les transmettre : les Marseillais se seraient servis longtemps des ossements des morts pour former les enclos de leurs vignes[6]. Le nom de la montagne de la Victoire, — naturellement de Sainte-Victoire au moyen âge, — peut bien être un souvenir de la bataille. *Pourrières* doit rappeler les *Campi putridi ;* aussi bien est-ce sur ce point et dans le fond de la vallée qu'a dû avoir lieu le plus grand massacre. Marius était campé, nous l'avons vu, sur les hauteurs du nord ; le combat s'engagea à mi-côte et se poursuivit dans les terrains bas ; l'embuscade de Claudius Marcellus devait être au sud, dans les bois de Pourcieux, vers les montagnes de l'Olympe ou de Regaignas, et la déroute dut s'accomplir dans la partie supérieure de la

1. Plut., *Mar.*, XXI, 4.
2. *Epit.*, LXVIII. Mais il n'est pas vrai que la nation entière des Teutons ait été détruite par Marius (voy. Zeuss, *Die Deutschen*, p. 149).
3. II, XII, 3-5.
4. Eutrope, V, 1. — Paul Orose, V, 16.
5. Plut., *Mar.*, XVII. M. Gilles a même consacré un travail à l'explication d'un monument funéraire du IIe ou du IIIe siècle de notre ère, dans lequel son imagination lui a fait voir Marius, Marthe et Julie (*Campagne de Marius dans la Gaule, suivie de Marius, Marthe, Julie devant la légende des Saintes Maries*, 1870, in-8°, 220 p. et pl.).
6. Plut., *Marius*, XXI, 5 : περιθριγχῶσαι signifie « enclore » ; il ne faut donc pas dire que ces ossements « servirent d'échalas pour soutenir les vignes ».

vallée, entre Pourrières, les Pégières, grande et petite (la grande est appelée aussi *Tegulata*), Pourcieux et Saint-Maximin. Il est sage de s'en tenir là ; car si nous nous mettons à la recherche des vestiges de Marius sur la piste des traditions locales et de leurs interprètes, où ne les retrouverons-nous pas? Partout sont des camps de Marius; chaque canton, chaque commune veut avoir le sien : la moindre ruine, le plus petit mouvement de terrain, sont des indices suffisants; et que n'a-t-on pas vu dans les « lieux-dits » Mariset ou Mariet, Mérindol (*Marii Dolium!*), Marles, *lou.bdou dé Marius* (*Rupes Marii*, à Castellas), le ruisseau Délubre, etc.? Tous les ans on retrouve, en Provence, l'arc de triomphe et les trophées de Marius[2], surtout depuis qu'on sait que l'arc d'Orange a été élevé sous Tibère pour perpétuer le souvenir de la victoire des légions contre Julius Florus et Sacrovir, et que le mot MARIO, qui se lit sur le bouclier d'un des trophées de cet arc, est le nom, au nominatif, d'un obscur chef gaulois qui a dû figurer dans cette guerre[3]. Plutarque ne parle que de l'immense bûcher[4] sur lequel Marius fit porter toutes les dépouilles de l'ennemi après en avoir prélevé tout ce qui pouvait figurer à Rome le jour de son triomphe. L'historien biographe ajoute qu'il mit le feu à ces dépouilles au moment même où des courriers lui apportaient la nouvelle de son élection au consulat (le cinquième). Tout ce qu'on a cherché et même trouvé de l'arc, de la pyramide, des temples et des trophées de Marius aux environs d'Aix, est le fruit de l'imagination provençale.

Les résultats de la victoire d'Aix furent considérables pour l'Italie, pour la civilisation menacée, pour la sécurité de la République, la réhabilitation de ses armées et la renaissance

1. Voy. surtout Melchior Tiran, *op. cit.*
2. Voy. surtout Gilles, *op. cit.*, p. 123 et suiv.
3. On peut rapprocher de ce nom gaulois celui du potier MARIO (*Corp. inscr. lat.*, t. II, p. 674, n° 4970, 299, et t. VII, p. 248, n° 1335, 3). Ce mot paraît à M. d'Arbois de Jubainville un dérivé de *Maros*, « grand ». Le nom latin *Marius* semblait à M. Corssen « signifier brillant, illustre, pur » : voy. *Ueber Aussprache*, 2e édit., p. 401. (*Lettre inéd.* de M. d'Arbois de Jubainville, du 9 juillet 1877.)
4. Plut., *Mar.*, XXII, 1 : ἐπὶ πυρᾶς μεγάλης κατασωρεύσας...

de son prestige; mais nulle part les heureux effets n'en furent mieux sentis qu'en Narbonnaise, dont les peuples reconnaissants s'habituèrent à voir dans Rome, non plus une dure maîtresse, mais une protectrice vigilante et respectée.

§ 3. — LA PROVINCE DE 102 à 59.

Les années qui suivirent la victoire de Marius paraissent avoir été calmes; l'administration de la Province, régulière et paisible, car nous ne connaissons pas un fait et pas un nom de proconsul de 102 à 90. Après cette date, nous avons :

M. Porcius Cato, petit-fils de Caton le Censeur, qui fut édile curule, puis préteur, et chargé, en qualité de propréteur, du gouvernement de la Province, où il mourut[1]; mais nous n'avons pas la date de sa mort.

C. Cæcilius administra aussi la Narbonnaise et fit rentrer dans le devoir les *Salluvii* révoltés, en 90[2].

C. Valérius Flaccus, propréteur de Narbonnaise en 83, fut salué *imperator* pour une victoire sur les Celtibères et sur les Gaulois[3]. Nous savons, depuis qu'on a publié les nouveaux fragments de Granius Licinianus, que c'est pour cette victoire qu'il reçut le triomphe en 80[4]. César nous apprend que, sous l'administration de Flaccus, des Gaulois, en petit nombre sans doute, reçurent le titre de citoyens romains; car nous voyons, au temps de la guerre contre Arioviste, un certain C. Valérius

1. Aulu-Gelle, XIII, XIX, 12.

2. *Epitome* de Tite-Live, LXXIII : « C. Caecilius in Gallia Transalpina *Salluvios* rebellantes vicit ». L'année de son gouvernement serait 90, d'après une conjecture de Pighius (tome III, p. 223).

3. Cicéron, *Pro Quintio*, 6-7 (22-24) : « Scipione et Norbano cos..... in Gallia..., expulsus atque ejectus e praedio Quintius..... confugit ad C. Flaccum imperatorem qui tum erat in provincia. » C'est lui que Borghesi croit être désigné sur le denier de la famille *Valeria* portant : C·VAL·FLA·IMPERAT·EX·S·C· (*Schede Borghesiane* inédites).

4. *Grani Liciniani quae supersunt* emendatoria edidit Philologorum Bonnensium Heptas, Leipzig, 1858, l. XXXVI, ad ann. U. C. 674 (80 av. J. C.), p. 39 : « Valerius Flaccus ex Celtiberia et Gallia (triumphavit). »

Procillus, dont le père, le Gaulois Caburus, reçut, avec la *civitas*, le nom de C. Valérius Caburus. Son fils savait le latin, mais n'avait cessé de parler le gaulois, puisque César l'employa comme interprète auprès d'Arioviste, qui entendait aussi cette langue, quoique ce ne fût pas la sienne[1].

Nous ne savons de quel propréteur était légat L. Valérius Præconinus, qui essuya une défaite et fut tué en Aquitaine; mais il devait être de cette époque[2].

M. Æmilius Lepidus, le consul de 78, fut désigné par le sort comme proconsul de Narbonnaise[3]; mais on sait qu'il ne vit pas la Province, ayant péri en Sardaigne après la défaite qu'il essuya dans la guerre imprudemment entreprise par lui contre les partisans de Sylla[4]. On avait cru que c'était la Cisalpine qui lui était échue; mais nous savons que c'est à M. Brutus que cette province avait été assignée pour 77[5].

L. Manlius, auquel César et l'*Epitome* de Tite-Live donnent le titre de *proconsul*, quoiqu'il n'eût pas été consul[6], gouvernait la Narbonnaise pendant la première période des guerres de Sertorius en Espagne, vers 78. C'est lui qui, avant l'arrivée de Pompée, vint, avec trois légions et quinze cents hommes de cavalerie, au secours de Métellus, serré de près par ce redoutable adversaire[7], lui qui fut vaincu[8], ainsi que le légat L. Domi-

1. César, *Bell. Gall.*, I, 47 : « commodissimum visum est C. Valerium Procillum, C. Valerii Caburi filium..., cujus pater a C. Valerio Flacco civitate donatus erat, etc. »
2. César, *ibid.*, III, 20.
3. Appien, *Bell. civ.*, I, 107 : κληρωσάμενος δ'ὁ Λέπιδος τὴν ὑπὲρ Ἄλπεις Γαλατίαν.
4. Id., *ibid.* Cf. Florus, II, XI, p. 92, édit. Otto Jahn; *Epit.* de Tite-Live, XC; Granius Licinianus, l. XXXVI, fragm., p. 43-45, édit. de Bonn.
5. *Epitome* de Tite-Live, XC.
6. L'usage commençait à prévaloir de désigner d'une manière générale les gouverneurs de province par le titre de *proconsul*, quand ils n'avaient pas spécialement celui de propréteurs (et ils ne prenaient ce dernier titre que lorsqu'ils obtenaient leurs provinces au sortir de la préture).
7. Plutarque, *Sertorius*, XII, 3 : ... Λεύκιον μὲν Μάλλιον ἐκ τῆς περὶ Ναρβῶνα Γαλατίας ἐλθεῖν αὐτῷ (Μετέλλῳ) βοηθόν... On avait lu *L. Lollius*, le grec portant ΛΛόλλιον. On a corrigé depuis, d'après le nom donné à ce personnage par l'*Epitome* de Tite-Live (voy. plus bas, note 8), Λ. Λόλλιον en Μάλλιον, qu'il faut transcrire en latin *Manlius*.
8. *Epitome* de Tite-Live, XC : « L. Manlius proconsul et L. Domitius legatus ab Hirtuleio quaestore victi sunt ». — Orose, V, 23 : « Adversus hunc [Sertorium]... duo duces missi, Metellus et Domitius, quorum Domitius ab Hirtuleio, Sertorii duce cum exercitu

tius, par le questeur sertorien Hirtuléius, lui enfin qui perdit son armée et fut rejeté dans Ilerda, seul et sans ressources. Il ne tarda pas à regagner la Gaule. Nous savons que L. Manlius ne fut pas plus heureux dans une guerre contre l'Aquitaine, d'où il fut contraint de se retirer aussi après avoir perdu tous ses *impedimenta*[1]. Borghesi ne doute pas que ce Manlius ne soit le propréteur de Sylla qui avait figuré dans le combat de la porte Colline en 82 (désigné dans Plutarque par son surnom de Torquatus)[2], qui mourut enfin en 76, dans la seconde guerre contre Mithridate[3], et dont nous avons des médailles[4].

Il n'est pas surprenant qu'après cette déroute, Pompée, en traversant la Gaule pour aller en Espagne combattre Sertorius, ait trouvé ce pays en pleine insurrection, et qu'après avoir franchi les Alpes par un nouveau passage situé « entre les sources du Rhône et celles du Pô[5] (ce qui lui fournit l'occasion de se comparer insolemment à Hannibal[6]) », il en ait été réduit « à ouvrir un passage à ses légions au milieu des morts[7] ». Malgré l'exagération évidente de ces expressions, cela nous prouve que Sertorius avait engagé les Gaulois dans son parti. Pompée, dans cette circonstance, trouva Marseille dévouée à sa cause, qui était celle de la légalité, et il l'en récompensa en ajoutant au domaine que les Romains lui avaient déjà attribué sur la rive gauche du Rhône (*Arelate*, *Avenio*, *Cabellio*, etc.) des terres enlevées aux *Helvii* et aux *Volcae Arecomici*, sur la rive

oppressus est. Manilius (Avercamp a restitué le vrai nom, Manlius), pro consule Galliae, in Hispania, cum tribus legionibus et mille quingentis equitibus transgressus, iniquam cum Hirtuleio pugnam conseruit, a quo castris copiisque nudatus, in oppidum *Ilerdam* pene solus refugit. »

1. César, *Bell. Gall.*, III, 20.
2. Plutarque, *Sylla*, XXXIX, 7.
3. Appien, *De bello Mithrid.*, 71.
4. *Schede Borghes.* inédites. Voy. Cohen, *Méd. de la Républ.*, p. 198-199, nos 3, 4, 5, 6 : L·MANLI·PRO·Q· ℞ L·SVLLA·IM.
5. Appien, *Bell. civ.*, I, 109.
6. Voyez la lettre de Pompée au Sénat, dans les *Fragm.* de Salluste, III : « Diebus XL exercitum paravi, hostesque in cervicibus jam Italiae equites submovi per eas iter aliud atque Hannibal nobis opportunius patefeci; recepi Galliam, etc. »
7. Cicéron, *De lege Manilia*, al. *De imp. Cn. Pompeio*, 11 (29) : « testis est Gallia, per quam legionibus nostris in Hispaniam iter Gallorum internecione patefactum est. » Cf. la lettre de Pompée au Sénat, dans les *Fragmenta* de Salluste, III, 11.

droite du fleuve[1]. On sait que la Gaule fournit à Pompée et à Métellus de l'argent et du blé[2]. C'est Pompée qui, pendant sa guerre en Espagne, aurait laissé Fontéius en Gaule pour pacifier la Province. M. Mommsen assigne, en conséquence, au gouvernement de ce propréteur les dates 76-74[3]; Borghesi, 75-73, ce qui nous paraît préférable[4].

Sertorius fut tué en 72. Pompée, qui termina cette guerre civile en Espagne, ne dut plus trouver Fontéius en Narbonnaise, lorsqu'il traversa de nouveau ce pays pour retourner en Italie. En tout cas, les trois années du gouvernement de Fontéius ont été contemporaines de la dernière période de la lutte sertorienne. Un des arguments employés par Cicéron pour justifier les sommes excessives extorquées aux Gaulois par son client, les énormes quantités de blé et les forts contingents de cavalerie qu'il en avait exigés, est précisément tiré de cette guerre d'Espagne[5] et de l'hivernage des armées de Pompée dans la Gaule[6].

M. Fontéius, fils de ce M. Fontéius qui fut tué à *Asculum* (Ascoli), au début de la guerre sociale[7], commença sa carrière politique par la fonction de *triumvir monetalis;* il fut ensuite

1. César, *Bell. civ.*, I, 35 : « agros *Volcarum Arecomicorum* et *Helviorum* publice iis concesserit... »

2. Lettre de Pompée au Sénat (*Sallustii Fragm.*, III) : « Gallia, superiore anno (i. e. 76), Metelli exercitum stipendio frumentoque aluit; et nunc malis fructibus, ipsa vix agitat. »

3. *Röm. Gesch.*, III, p. 210, et tome VII, p. 8, de la trad. fr. d'Alexandre. M. Zumpt lui assigne les dates de 73-71 (*Stud. rom.*, p. 6), et M. Clotz le place en 77-75 (*Ciceronis Opert*, V, p. 152)

4. *Schede Borghesiane* inédites.

5. Voy. les *fragm.* tirés du rhéteur Aquila, XXXIII, 14, édit. Halm, et cf. Martianus Capella, 482, 2 : « frumenti maximus nume(rus) e Gallia, peditatus amplissimae copiae e Gallia, equites numero plurimi e Gallia. » — Voy. l'ancien texte du *Pro Fonteio*, 5 : « magnos equitatus ad ea bella, quae tum in toto orbe terrarum a Populo Romano gerebantur, magnas pecunias ad eorum stipendium, maximum frumenti numerum ad Hispaniense bellum tolerandum imperavit. »

6. Id., *ibid.*, 6 : « Quum Galliae Fonteius praeesset, scitis, judices, maximos Populi Romani exercitus in duabus Hispaniis clarissimosque imperatores fuisse. Quam multi equites, quam multi tribuni militum, quales et quot et quoties legati ad eos? exercitus praeterea Cn. Pompeii maximus atque ornatissimus hiemavit in Gallia, M. Fonteio imperante. »

7. *Schede Borghesiane* inédites. — Appien, *Bell. civ.*, I, 38. — Cic., *Pro Fonteio*, 17 : « recens memoria parentis, cujus sanguine, non solum *Asculanorum* manus, etc. »

quaestor urbanus[1], *aedilis*, puis *legatus* du propréteur de la province d'Espagne Ultérieure en 82, « à l'époque même du retour de Sylla en Italie [2] » ; puis il remplit la même fonction dans la province consulaire de Macédoine qu'il aurait même, s'il faut en croire son avocat, tirée d'un grand péril en la protégeant contre les Thraces[3]. Cette dernière légation se place naturellement entre les années 81 et 77. Il fut ensuite *praetor*, et obtint, avec le titre de *pro praetore* et l'*imperium*, la *provincia Narbonensis*, qu'il administra pendant trois ans[4], pendant que Pompée faisait la guerre contre Sertorius, guerre qui l'occupa plus de quatre années, de 77 à 72. On peut se demander quelle était la situation de Fontéius lorsque Pompée, chargé d'un commandement aussi important, se trouvait en Gaule, soit pour se rendre dans la Péninsule, soit pour refaire son armée rudement éprouvée par les campagnes de 75 et de 74. Il serait facile de le dire si les compétences légales des gouverneurs de province eussent été alors parfaitement réglées, car Pompée n'avait pas été consul, et son *imperium* était borné à l'Espagne ; mais son autorité était considérable alors, et, quoiqu'il n'eût pas reçu les pouvoirs étendus que lui conféra la loi Manilia en 69, ce n'en était pas moins un très-grand personnage avec lequel il fallait compter. Il avait été chargé en effet d'une guerre en Gaule, distincte de celle d'Espagne[5]. D'ailleurs, s'il est vrai que Pompée reçut l'*imperium* pour l'Espagne, non en vertu de l'exercice d'une magistrature, mais sans avoir aucun titre, et « comme simple particulier », par commission expresse

1. Cicéron, *Pro Font.*, 3 : « duorum magistratuum, quorum uterque in pecunia maxima tractanda procurandaque versatus est : triumviratus et quaesturae. »

2. Id., *ibid.*, 3 : « Hispaniensis legatio consecuta est, turbulentissimo reipublicae tempore, quum, adventu L. Sullae in Italiam, etc. » Cf. *ibid.*, 19 : « constituitur ex altera parte Ulterior Hispania, etc. »

3. Id., *ibid.*, 19 : « Macedoniae provinciae, quae, quum se ac suas urbes non solum consilio, sed etiam manu Fonteĩ conservatam esse dicat, ut illa per hunc a Thracum adventu et depopulatione defensa fuit. »

4. Id., *ibid.*, § 13 : « ... illo triennio... »

5. Cicéron, *De imp. Cn. Pomp.* ou *Pro lege Manilia*, 10 (28) : « Transalpinum, Hispaniense... bellum, etc. » Cf. *ibid.*, 11 : « testis est Gallia, per quam legionibus nostris in Hispaniam iter Gallorum internecione patefactum est. »

du Sénat, et non du Peuple, il ne faut pas oublier qu'il avait été chargé de cette guerre sur le refus des consuls, et qu'il était en conséquence, non pas seulement *pro consule*, mais, comme le dit Cicéron, *pro consulibus*[1]. C'est en 77 qu'il franchit les Alpes, comme nous l'avons vu plus haut, qu'il pacifia la Gaule et passa en Espagne[2]. Il est probable que Fontéius fut établi par lui, une des deux années suivantes, comme *pro praetore* de Narbonnaise. Les pouvoirs exceptionnels de Pompée devaient lui assurer la pleine autorité des deux côtés des Pyrénées, et elle a dû être incontestée en Gaule toutes les fois que, pendant ces quatre années, 76, 75, 74 et 73, les nécessités et les malheurs de la guerre sertorienne l'obligèrent à s'y réfugier pour y refaire son armée et y établir ses hivernages[3]. Il est fort possible qu'il ait blâmé les actes de Fontéius, condamné ses malversations, et peut-être même provoqué son rappel. N'est-il pas fort étrange, en effet, que Cicéron n'ait pas invoqué le témoignage de Pompée au profit de son client, si ce témoignage, si considérable, lui eût été favorable ? Il ne nomme ce personnage que pour rejeter les impôts excessifs prélevés par le gouverneur de Narbonnaise sur les nécessités de la guerre et des quartiers d'hiver pompéiens. Dans les nouveaux fragments du *Pro Fonteio*, le nom de Pompée est cité deux fois[4], mais sans qu'il soit fait la moindre allusion à ses bonnes dispositions à l'égard de Fontéius. On voit bien qu'il a exigé de lui des subsides, mais il est évident qu'il n'a pas approuvé les bénéfices personnels réalisés par le propréteur de Narbon-

1. Cicéron, *Philipp.* XI, 8, 18 : « Sertorianum bellum a Senatu *privato* datum est, quia consules recusabant : quum L. Philippus *pro consulibus* eum (Pompeium) se mittere dixit, non *pro consule*. » — Cf. Mommsen, *Hist. rom.*, trad. fr. de M. Alexandre, tome VI, p. 156.

2. Mommsen, *Hist. rom.*, trad. fr. de M. Alexandre, tome VI, p. 157.

3. Cicéron, *Pro Font.*, 6. — Plutarque n'en parle pas dans la *Vie de Pompée*, et, dans celle de *Sertorius*, il est dit que c'est Métellus qui se serait réfugié en Gaule (XXI, 5).

4. *Ueber eine Handschrift des Nicolaus von Cues nebst ungedruckten Fragmenten Ciceronischer Reden*, von Jos. Klein, Berlin, 1866, p. 570, n° 6 : « Cn. Pompeius eximia virtute et felicitate in Hispania bellum gessit » ; n° 8 : « Cn. Pompeii summi imperatoris et fortissimi viri gestum est subsidiis. »

naise aux dépens de la Province, et surtout aux dépens de ces subsides eux-mêmes, qui ont dû s'en trouver amoindris; l'illustre avocat n'aurait eu garde de jeter dans la balance de la justice l'approbation de Pompée, et de placer les agissements de son client à l'abri de ce grand nom. Nous ne connaissons pas l'issue du procès : il est probable que Plétorius et Fabius, les accusateurs[1], furent déboutés de leur demande, et Fontéius renvoyé des fins de la plainte; ce qui est certain, c'est qu'en l'année 65 il acheta, au prix de 130 000 sesterces, la maison de Rabirius à Naples : c'est Cicéron lui-même qui le mande à Atticus[2].

En lisant avec attention ce plaidoyer, il est facile de se convaincre que l'accusation était fondée, qu'Indutiomare était parfaitement recevable en ses griefs, et que Fontéius était presque aussi coupable que Verrès, quoique Cicéron ait pris le soin de dire lui-même que « ce n'était pas la même chose[3] » : ce qui faisait sans doute la grande différence aux yeux de ses juges, c'est que Verrès avait osé porter la main sur « un citoyen romain » en faisant mettre en croix Gavius, tandis que Fontéius, plus habile, s'était contenté de fouler des Gaulois, ayant eu soin de mettre dans ses intérêts les colons de Narbonne et même les *foederati* de Marseille. Il n'y aurait donc à tirer aucune lumière de ce plaidoyer si l'on ne s'intéressait qu'au fond même du procès; or c'est là précisément ce qui importe le moins, car toutes les provinces eurent, pendant le dernier siècle de la République, leurs Verrès et leurs Fontéius; mais ce qui fait le prix du *Pro Fonteio* à nos yeux, ce sont les renseignements qu'il renferme sur l'état économique de la Province à cette époque, ce sont tous les faits accessoires sur lesquels le grand orateur n'avait aucun intérêt à altérer la vérité : or, à part ces détails, tout y a été évidemment exagéré,

1. Voy. *Pro Font.*, passim.
2. *Epist. ad Attic.*, I, VI.
3. Fragment donné par Julius Victor, 400, 12, édit. Halm. « *Pro Fonteio M. Tullius exsequitur* « quod ejus (Fonteii) causa non sit eadem quae Verris ».

atténué ou même dissimulé par lui, partant tout y est faussé pour le besoin de la défense, et l'historien n'aurait rien à y prendre s'il n'y rencontrait des informations dont l'exactitude et l'intérêt se mesurent à leur inutilité même en ce qui touchait le fond du procès. Laissons donc l'avocat s'évertuer à prouver que son client n'a pas dû voler pendant sa propréture de Narbonnaise, attendu que ses antécédents étaient excellents et qu'il n'avait rien pris au Trésor pendant sa questure à Rome, « ses registres étant parfaitement tenus ». Arrêtons-nous cependant à cette phrase : « Quelle est cette accusation..... qui met plus d'application à défendre les finances des *Ruteni* que le Trésor du Peuple Romain[1]? » Elle nous prouve que la cité des *Ruteni* (Rouergue), que nous avons laissée en dehors de la Province à l'époque de Domitius, et qui paraît avoir été rendue à la liberté lors de l'arrivée de César, avait été momentanément englobée dans la Narbonnaise, sans doute par Pompée en 77, et que les vols de Fontéius ne l'avaient pas épargnée.

Un peu plus loin le fond du procès est abordé. L'accusation avait argué des emprunts énormes que les Gaulois avaient été mis en demeure de contracter, ce qui veut dire que leurs dettes avaient été aggravées par l'usure : « Sous l'administration de mon client, dit l'avocat, la Gaule a été écrasée par ses dettes; mais à qui ont été empruntées ces sommes immenses? Aux Gaulois? Non, certes. A qui donc? C'est aux citoyens romains eux-mêmes qui font des affaires en Gaule. Pourquoi donc alors n'entendons-nous pas leurs dépositions? Pourquoi ne produit-on pas leurs registres[2]? » Si cet argument n'était des plus habiles, il serait des plus naïfs? Cicéron ne pouvait ignorer pourquoi Plétorius n'avait pas cité comme témoins à charge les complices mêmes de Fontéius; mais il était aussi adroit que

1. *Pro Font.*, 2 : « quae... diligentius *Rutenorum* quam Populi Romani defendat aerarium. »

2. *Pro Font.*, 4 : « Hoc praetore oppressam aere alieno Galliam. A quibus versuras tantarum pecuniarum factas esse dicunt? A Gallis? Nihil minus. A quibus igitur? A civibus romanis qui negotiantur in Gallia. Cur eorum verba non audimus? cur eorum tabulae nullae proferuntur? »

perfide de feindre de s'en étonner. L'opération dont il s'agit était fort simple; elle avait consisté en ceci : attirer en Narbonnaise, par l'appât du gain, des chevaliers, capitalistes et banquiers, des entrepreneurs, des exploiteurs, tous citoyens romains « parfaitement honorables », mais tous usuriers; forcer les Gaulois à payer des *vectigalia* énormes, soi-disant à l'*aerarium*, mais par les mains de Fontéius, de son questeur et de ses deux légats. L'argent exigé, les Gaulois ne l'ont pas; mais la terre et ses fruits sont là pour répondre, et le Romain prête sur gage, « contre obligation hypothécaire », *obligatio*, ou contre produits en nature, le tout, à quel taux? On le sait; ce n'était pas à 12 pour 100, intérêt légal à Rome. L'usure était flagrante, honteuse, mais tolérée par le propréteur, à quel prix? Les registres le disaient peut-être...; encore n'est-ce pas sûr : les pots-de-vin ne figurant pas d'ordinaire sur les livres de commerce. Mais que de monde intéressé à se taire! Les accusateurs ne pouvaient s'aliéner tout ce qui portait le titre de *civis romanus*, et, voyant que l'accusation n'osait parler, l'orateur poursuit : « Je le dis sans crainte, ce n'est pas à la légère que je l'affirme : la Gaule est remplie de négociants et de citoyens romains; aucun Gaulois ne fait d'affaires sans eux : il ne circule pas en Gaule une seule pièce d'argent qui ne soit portée sur les livres des citoyens romains. Eh bien! — voyez jusqu'où va ma bonne volonté et combien je me relâche de mes habitudes, c'est-à-dire des précautions minutieuses que doit prendre la défense, — qu'on produise un seul registre offrant la moindre trace, le moindre indice de pots-de-vin donnés à Fontéius; que parmi ce grand nombre de commerçants, de colons, de fermiers publics, d'entrepreneurs de cultures ou de pâturages, on trouve un seul témoin, et j'abandonne la défense[1]. » Il est bien évident que Fontéius n'avait

1. *Pro Font.*, 4 : « Audacter hoc dico, judices; non temere confirmo : referta Gallia negotiatorum est, plena civium romanorum : nemo Gallorum sine cive romano quidquam negotii gerit; nummus in Gallia nullus sine civium romanorum tabulis commovetur. Videte quò descendam, judices; quam longe videar ab consuetudine mea et

point donné quittance des sommes qu'il avait extorquées; mais c'était de compte à demi avec les usuriers que l'opération avait dû se faire : le créancier romain prêtait, par exemple, 1000 sesterces à un Gaulois, il en donnait 1000, à titre de « droit », au préteur, et en inscrivait 2000 au débit du Gaulois, ces 2000 sesterces étant producteurs d'intérêts mensuels (argent ou nature) à 24 ou 30 pour 100. Plus simplement encore, il prenait hypothèque sur le commerce ou sur la terre, et sur les produits de cette terre ou de ce commerce, et inscrivait au passif du compte courant de l'emprunteur une somme de 4000 sesterces pour 1000, qui avaient été prêtés effectivement, prétextant sans doute que le rendement de la terre était annuel et non mensuel comme l'intérêt commercial. Il y avait d'ailleurs mille moyens de voler ceux que rien ne protégeait, puisqu'ils étaient en dehors de la cité romaine, c'est-à-dire hors la loi. Chez nous, pour voler, il faut frauder la loi. Dans les provinces romaines, en Gaule, pourvu qu'on ne causât aucun dommage aux citoyens romains, tout allait bien : aussi l'avocat avait-il pour complices les seuls témoins autorisés. Mais l'intérêt du passage qu'on vient de lire est surtout dans la révélation de ce mouvement commercial, de cette exploitation savante et active du provincial par l'entrepreneur romain. Les *negotiatores* ne sont pas tous nécessairement des citoyens romains : il devait s'y trouver nombre de Grecs, de Marseillais, de *foederati*; cependant il est dit plus bas *negotiatores vestri*[1]. Les *publicani* sont des chevaliers romains, et leurs agents, ce sont les *conductores* ou fermiers de l'impôt, de tous les impôts. Les *aratores* ne sont certainement pas des cultivateurs gaulois, mais ce sont probablement les entrepreneurs, recevant à ferme les grandes cultures de l'*ager publicus Populi Romani*, c'est-à-dire des

cautione et diligentia discedere. Unae tabulae proferantur, in quibus vestigium sit aliquod quod significet pecuniam Fonteio datam; unum ex toto negotiatorum, colonorum, publicanorum, aratorum, pecuariorum numero testem producant... vere accusatum esse concedam. »

1. § 6 : « Utrum colonis vestris, negotiatoribus vestris, amicissimis atque antiquissimis sociis et consulere et credere malitis, etc. »

fonds des indigènes dépossédés par l'usure ou la confiscation; les *pecuarii* étaient, de même, des entrepreneurs de pâturages. Il n'y a certainement pas un seul Gaulois parmi ceux dont Cicéron met au défi d'invoquer le témoignage contre son client.

Un peu plus loin, le plaidoyer renferme une allusion aux guerres que Fontéius eut à soutenir contre les Gaulois pendant la durée de son gouvernement. Nous savons, par d'autres passages, qu'il s'agit de la révolte des nations voisines de Narbonne et de celles qui étaient situées près de Marseille[1]. Quant à ces peuples condamnés par sentence du Sénat à la perte de leurs villes et de leurs terres[2], ils subissent l'effet ordinaire de la conquête. Nous avons vu que ces villes et que ces terres faisaient de droit partie de l'*ager publicus*[3]. Puis vient l'éloge de Narbonne, « cette colonie formée de nos citoyens », c'est-à-dire de citoyens venus de Rome, « lieu d'observation et de défense du Peuple Romain, obstacle opposé à ces mêmes nations gauloises »; et de Marseille, « cette alliée si vaillante et si fidèle qui, par ses armes et ses troupes, a permis au Peuple Romain de faire face aux dangers des guerres gauloises et qui renferme en outre un grand nombre de bons citoyens et de gens dignes de toute estime[4] ». Nous savons quelle était l'organisation de la colonie de Nar-

1. § 4 : ... « Qui cum ipso M. Fonteio ferrum ac manus contulerunt multoque ejus sudore ac labore sub Populi Romani imperium ditionemque ceciderunt... » Et plus bas, § 5 : « qui ex bello, caede, fuga nunc primum audent contra M. Fonteium inermem consistere. » Enfin, d'après le § 19, on voit que la ville de Marseille voulait montrer sa reconnaissance envers son sauveur : « *Massilia*... a quo ipsa servata est, parem gratiam referre videatur. » Pour ce qui regarde Narbonne, elle a été délivrée dernièrement d'un siége par le courage de Fontéius : « *Narbonensis colonia* quae per hunc ipsa nuper obsidione hostium liberata. » Ces peuples sont sans doute, pour la région de Marseille, les *Salluvii* ou les *Vocontii;* pour celle de Narbonne, les *Volcae Tectosages* ou les *Ruteni.*

2. § 4 : « ab Senatu agris urbibusque multati sunt. »

3. Tome II, p. 295.

4. *Ibid.* : « Est in eadem provincia *Narbo Martius*, colonia nostrorum civium, specula Populi Romani ac propugnaculum, istis ipsis nationibus oppositum et objectum. Est item urbs *Massilia*..., fortissimorum fidelissimorumque sociorum, qui Gallicorum bellorum pericula Populo Romano copiis armisque compensarunt; est praeterea numerus civium Romanorum atque hominum honestissimorum. » L'orateur parle encore, un peu plus bas, de Narbonne et de Marseille, § 5 et § 19 : « hunc per vos volunt, se per hunc incolumes existimant esse. »

bonne, et nous comprenons sans peine quelle était la situation de ces citoyens romains que le commerce et des entreprises multiples attiraient dans cette partie de la Province comme sur une proie. Protégés par la colonie, assimilés à l'aristocratie de cette cité, jouissant de tous les droits, abusant sans peur et sans remords de leurs prérogatives, ils erraient librement dans le pays, fiers de leur impunité, haïs et craints, mais respectés de tous. S'éloignaient-ils de l'égide coloniale, ils cherchaient à se grouper, comme à Marseille et comme dans des contrées plus éloignées de toute civilisation grecque ou italienne. Comment s'organisaient ces petites sociétés privilégiées parmi des étrangers, de conditions et de droits différents? Nous n'avons pas de témoignage contemporain qui nous permette de nous en rendre un compte exact; mais, à l'époque d'Auguste, ces renseignements ne nous font pas défaut, et il est permis de supposer que les groupes de citoyens romains, — qui, au temps de Fontéius, se rencontraient en Narbonnaise, dans des lieux écartés, où ils étaient attirés le plus souvent par les intérêts de leur négoce, car ils n'étaient évidemment pas tous à Narbonne, mais ils devaient se trouver aussi dans les villes grecques de la côte, à Marseille, au *Portus Veneris*, à *Agatha*, à *Olbia*, à *Tauroentum*, etc., ou dans les villes gauloises de l'intérieur, à *Nemausus*, à *Cabellio*, à *Arausio*, ou bien enfin dans les campagnes qu'ils exploitaient, au cœur du pays, — avaient adopté les mêmes usages et se comportaient de la même manière que ceux que nous rencontrons, au Ier siècle de notre ère, dans les nouvelles provinces qui n'avaient pas encore le *jus civitatis :* par exemple à Bavai, à Lausanne, à Nyon, à Mayence. Or, dans ces différentes localités, nous voyons ces citoyens romains former entre eux une association civile et confier la gestion de leurs intérêts à un chef élu parmi eux et par eux, ayant l'autorité d'un magistrat dans l'association, et portant le nom de *quaestor civium Romanorum* ou celui de *curator civium Romanorum*. Quelquefois les deux titres sont réunis, plus souvent ils sont séparés ; mais, dans les deux cas, ils ne doivent pas

exprimer la même chose[1]. Ces groupes épars avaient entre eux un lien dont semblent témoigner les inscriptions d'une époque un peu postérieure : ainsi, nous voyons un certain Sex. Ligurius Marinus qualifié de *summus curator civium Romanorum*, non plus pour une association isolée et locale, mais pour tous les citoyens romains épars dans la province de Lyonnaise[2]. Il faut

1. Voyez l'inscription de Bavai conçue en ces termes :

D M
M·POMP·VICTOR
Q·C·R·C·N
SIBI ET OCRATIAE
SECVNDAE VXORI
VIVOS F

(Voy. notre *Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai et du musée de Douai*, 1873, pl. II, et p. 21-28) : *D(iis) M(anibus). M(arcus) Pomp(eius) Victor*, ‖*q(uaestor) c(ivium) R(omanorum) c(ivitatis) N(erviorum)*, ‖*sibi et Ocratiae* ‖*Secundae uxori vivos* (pour *vivus*) *f(ecit)*. Voyez de nombreux exemples de ces *quaestores civium Romanorum*, dans l'*Index* du Supplément d'Orelli, par M. Henzen, p. 178 et 179. Pour le titre de *curator*, qui se rencontre non moins fréquemment dans les associations industrielles (voy. Henzen, *ibid.*, p. 176), on peut citer l'inscription de Lausanne, dans laquelle nous voyons un *curator vikanor(um) Lousonnensium* prendre le titre de C·C·R|CONVENTVS·HEL, c'est-à-dire, *curator civium Romanorum conventus Helvetici* (voy. Mommsen, *Inscript. Helvet.*, n° 133), titre que nous retrouvons dans une inscription de Nyon (*Noviodunum*), sous la forme CVR·C·R·CONVEN‖‖‖‖|HEL VETIC (id., *ibid.*, n° 122). Le sens des abréviations C·R. n'est pas douteux, puisque l'on a la formule en toutes lettres à Mayence (*Mogontiacum*) : il s'agit d'un vétéran de la XVI[e] légion qui porte le titre de CVRATOR·CIVIVM·ROMANO|MOGONTIACI (Orelli, 4976). Nous trouvons enfin un citoyen romain de la cité de *Taunus*, qui, étant venu s'établir dans cette même ville de *Mogontiacum* pour y exercer son négoce, y avait été choisi par les autres citoyens romains, établis aussi sur le territoire de cette cité, pour *quaestor* et pour *curator* de leur association (Brambach, *Inscript. Rhen.*, 956) :

IN · H · D D	*In h(onorem) D(omus) d(ivinae),*
DEO · MERCV	*Deo Mercu-*
RIO · L · SENILIV	*rio, L. Senilius*
DECMANVS · Q	*Decmanus, q(uaestor),*
C · C · R · M · NEG · MOG (le G est dans l'O).	*c(urator) c(ivium) Ro(manorum) M(ogontiaci), neg(otiator) Mog(ontiaci).*
C·T·V·S·L·L·M·SAT	*c(ivis) T(aunensis), v(otum) s(olvit) l(ibentissime) m(erito). Sat-*
VRNIO·ET·GALLO COS (198 de J. C.).	*urnio et Gallo co(n)s(ulibus).*

2. De Boissieu, *Inscript. ant. de Lyon*, p. 160 :

SEX·LIGVRIVS·SEX·FIL	« Sex. Ligurius Marinus, fils de Sextus.
GALERIA·MARINVS	inscrit dans la tribu Galeria, grand
SVMMVS·CVRATOR·C·R	curateur des citoyens romains de
PROVINC LVG, etc.	la province Lyonnaise, etc. »

Voyez, pour cette question, Ch. Morel : *Associations des citoyens romains et des curatores civium romanor. Conventus Helvetici* (t. XXXIV des *Mém. et docum. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande*), tir. à part, 50 p. in-8°, Lausanne, 1877.

se rappeler d'ailleurs que toutes les associations, quel qu'en fût le caractère, depuis les corporations ouvrières des cités jusqu'aux corporations funèbres, depuis les confréries religieuses jusqu'au cercle des sous-officiers, avaient calqué leur organisation sur celle des cités. L'administration municipale était devenue le prototype à l'imitation duquel s'était modelée la société romaine tout entière, et, comme aucun peuple n'a été plus pénétré de l'utilité de l'association, il en résulte qu'on retrouve partout le souvenir des magistratures municipales. L'association, ayant donc toutes les formes de l'institution politique, enveloppa insensiblement, comme dans un vaste réseau, le monde conquis, et ces petites compagnies commerciales, ces petits groupes de citoyens romains, offrant l'image d'une administration régulière calquée sur celle du municipe, donnaient ainsi aux peuples les plus éloignés une idée juste de l'ordre qui régnait dans la société romaine et dans la grande cité lointaine, mais partout présente.

On voit bien que ce qui fit la force de Fontéius, c'est qu'il avait pour lui tous les citoyens romains résidant dans la Province : « tous sans exception estiment qu'il a bien mérité de la Province, de l'État, des alliés et des citoyens[1] ». Ils avaient en effet tout lieu de se louer de lui; s'ils eussent été assignés, on aurait entendu autant de témoins à décharge. La cause de Plétorius était mauvaise, car il ne pouvait répondre à Cicéron : « Fontéius a bien mérité de tous ses complices. » Mais, par contre, comme, non-seulement les Volces et les Allobroges[2], mais tous les Gaulois sans exception, eussent été des témoins à charge, Cicéron, dans sa plaidoirie, devait les accabler; il devait rappeler « qu'ils venaient à peine de déposer les armes, qu'ils avaient été contraints de céder leurs terres, confis-

1. § 5 : « nemo est ex tanto numero quin hunc optime de Provincia, de imperio, de sociis, de civibus meritum esse arbitretur... » Et ailleurs encore, § 13 : « quum omnes legati nostri, omnes equites romani, qui in sua provincia fuerunt, omnes negotiatores ejus provinciae, denique omnes in Gallia qui sunt socii Populi Romani atque amici M. Fonteium incolumem esse cupiant, etc. ». — Voy. encore § 14, *passim*.

2. § 11 : « Volcarum atque Allobrogum testimonia non credere timetis. »

quées par le Sénat [1]; que de motifs d'irritation et de plaintes, et quel témoignage impartial peut-on attendre de ceux que l'intérêt de l'État a obligé Fontéius de traiter hier encore en ennemis publics! » Ce sont ces terres nouvellement annexées à l'*ager publicus Populi Romani*, qui avaient attiré surtout cette nuée de spéculateurs avides arrivant de Rome leurs ceintures pleines d'or, et accaparant les produits de la Province. C'est une erreur de croire qu'ils fussent pressés de réaliser. Trois seulement l'étaient : le propréteur, son lieutenant et son questeur ; mais la foule des appelés à la curée prenait son temps. Les Romains, si prompts à la guerre, ne se hâtaient pas en affaires : ils s'établissaient le plus souvent dans un pays, afin d'être mieux à même de s'enrichir et de jouir. Les Grecs leur apprirent à tirer du commerce de gros bénéfices, et ils apprirent aux Grecs à tirer de la terre tous ses fruits : aussi quelle réception les Marseillais firent-ils à Fontéius! ils s'entendaient comme des amis en foire. Quant aux Gaulois, les seuls lésés par le fait, « ils ne méritent aucune créance, parce qu'ils sont irrités, ni aucune estime, parce qu'ils sont perfides [2] ». — Au fond, rien de plus insolent et de plus naïf à la fois que cette argumentation; il s'en faut de bien peu que l'avocat ne traite les Gaulois de « brutales victimes ». Le regrettable et excellent doyen de la Faculté des lettres de Paris, Victor Le Clerc lui-même, cet ami fidèle, ce traducteur passionné de Cicéron, n'y tient plus, son vieux cœur gaulois se sent ému du superbe cynisme de l'orateur romain, de tant d'injustices et de mauvaises raisons; du fond de son cabinet de la Sorbonne, il s'échauffe, au souvenir de ses propres succès de concours, et il compose *ab irato* le plaidoyer des Gaulois en réponse au *Pro Fonteio* [3]. Malheureuse-

1. § 5 : « qui erant hostes subegit; qui proxime fuerant eos ex iis agris, quibus erant multati, decedere coegit. » Plus bas, l'orateur rappelle les contributions en hommes, surtout en cavalerie et en blé, que son client a été contraint d'exiger de ces peuples.

2. § 6 : « ... quibus (Gallis) neque, propter iracundiam fidem; neque propter infidelitatem, honorem habere. »

3. Voyez cette curieuse harangue scolaire à la fin de l'*Introduction* que le savant éditeur a faite au *Pro Fonteio*.

ment il n'y a pas de plaidoyer à faire contre le *Vae victis!* et il est indubitable que Plétorius lui-même se souciait bien moins de faire rendre justice aux Gaulois que de perdre Fontéius. Mais nous ne saurions assez le répéter : tout cela, c'est la conquête; et toute conquête procède par l'injustice et la violence. Aussi ce qui produit une certaine irritation à la lecture du plaidoyer de Cicéron, c'est moins l'atteinte portée à l'équité que toutes ces protestations jésuitiques d'honneur avec tout cet appareil de légalité menteuse. En fait le procès se réduisait à ceci : Est-on malhonnête homme pour voler les Gaulois? Non, tant que ce sont des ennemis; oui, si tous les biens du vaincu sont, en principe, propriété du Peuple Romain; car c'est le Peuple Romain qui est lésé. — C'est là ce que dut plaider l'adversaire de Cicéron

L'orateur revient souvent, comme on pense, sur les impôts exceptionnels nécessités par la guerre : tantôt il rappelle que « deux et trois fois les Gaulois ont été contraints de fournir des cavaliers, du blé, de l'argent[1] »; tantôt ce sont « les grandes armées et les généraux illustres guerroyants dans les deux Espagnes, et tantôt tous ces chevaliers romains, tous ces tribuns militaires qualifiés et nombreux, tous ces légats envoyés aux généraux, et si souvent; les hivernages de la plus belle et de la plus forte des armées romaines[2] », — tout cela à pourvoir, à entretenir, à honorer et à défrayer.

Fontéius était accusé de s'être fait donner des pots-de-vin par les entrepreneurs chargés de la réparation des voies ; or, il y avait deux manières d'en tirer de cette source : « en ne faisant pas exécuter les travaux », ou en les recevant qu'ils fussent bien ou mal faits[3] », c'est-à-dire en offrant de racheter la corvée pour

1. § 11 : « equites, frumentum, pecuniam semel atque iterum, ac saepius invitissimi, dare coacti sunt. »

2. § 6 : « Quum Galliae Fonteius praeesset, scitis, judices, maximos Populi Romani exercitus in duabus Hispaniis, clarissimosque imperatores fuisse. Quam multi equites romani, quam multi tribuni militum, quales et quot, et quoties legati ad eos! exercitus praeterea Cn. Pompeii maximus atque ornatissimus hiemavit in Gallia, M. Fonteio imperante. »

3. § 7 : « objectum est etiam, quaestum M. Fonteium ex viarum munitione fuisse; ut au ne cogeret munire, aut id quod munitum esset ne improbaret. »

la construction des voies, ou bien en fermant les yeux sur leur mauvaise exécution. Pour établir l'innocence du propréteur sur ce chef, la défense déclare que ce n'est pas lui, mais C. Annius Belliénus et C. Fontéius qui furent chargés par lui de diriger les travaux de restauration de la *via Domitia*[1], et que c'étaient de bien braves gens. Si les juges se sont tenus pour satisfaits de cette démonstration, c'est qu'ils n'étaient pas bien exigeants.

Un autre chef d'accusation est relatif aux exactions touchant la circulation des vins, *crimen vinarium*. Il ne s'agit pas ici seulement de la douane, mais de l'octroi et du passe-debout. Fontéius était accusé d'avoir organisé tout un système de fiscalité frauduleuse étant encore en Italie, de telle sorte qu'il n'aurait eu qu'à le faire appliquer par ses agents à son arrivée dans la Gaule : ainsi, l'un d'eux, Titurius, à Toulouse, frappait chaque amphore de vin d'un droit de 4 deniers[2]; Porcius et Numius d'un droit de 3 victoriats[3] dans une petite localité du nom de *Crodunum;* Servæus, d'un droit de 2 victoriats à *Vulchalo*[4]. On disait même que le *portorium* avait été exigé, non pas seulement pour l'entrée des villes, mais à la sortie des villages : ainsi, pour enlever du vin de *Cobiamachus*[5], petit *vicus* situé entre Toulouse et Narbonne, bien que ce vin n'entrât pas à Toulouse, il fallait payer[6]. La partie de la plaidoirie où

1. Voy. plus haut, tome II, p. 264-265 et p. 282.

2. Le denier égale 80 centimes du poids de notre monnaie d'argent; 4 deniers valent donc 3 fr. 20 c. L'*amphora* contenait 26 litres, ce qui fait 12 centimes par litre. Toulouse étant une ville, l'octroi y était plus élevé que dans les villages.

3. Le *victoriatus* ou quinaire était le demi-denier, valant par conséquent 2 sesterces; il vaut donc 40 centimes du poids de notre monnaie d'argent. Le droit dont était frappée l'amphore de vin à *Crodunum* était donc de 1 fr. 20 c., soit 4 centimes et demi par litre.

4. 80 centimes par amphore, ce qui fait 3 centimes par litre.

5. « *Cobia-machus* est, je crois, une mauvaise leçon pour *Cobio-magus*. *Cobio* se trouve dans le composé *Ver-cobius* (Orelli, 2789). *Cobio-s*, *Cobius*, signifie probablement « victorieux ». Cicéron a écrit *machus* au lieu de *magus* par suite d'une confusion, très-concevable chez un Romain, avec le thème grec μάχος; aussi a-t-il mis *Cobiamacho*, locatif grec, au lieu de *Cobiomagi* qu'exigeait la grammaire latine. Les Marseillais semblent avoir passé par là. » (D'Arbois de Jubainville, *Lettres inédites* des 29 septembre et 3 octobre 1877.)

6. § 8 : « Fonteio non in Gallia primum venisse in mentem, ut portorium vini institueret, sed hac in Italia proposita ratione Roma profectum; itaque Titurium *Tolosae* quaternos denarios in singulas vini amphoras portorii exegisse; *Croduni*, Porcium et

l'avocat combat ce chef de l'accusation nous manque ; il reconnaît que cette espèce d'impôt odieux et vexatoire devait rendre des sommes énormes, mais qu'il avait le tort très-grave de frapper inconsidérément la production.

Toute l'accusation étant établie sur les seuls témoignages des Gaulois, il n'était pas difficile à l'avocat d'en infirmer la valeur en prétextant l'irritation naturelle d'un ennemi si récemment vaincu et dont le ressentiment était encore si vivace, qui n'avait pas, comme les Romains, la religion du serment et n'était pas retenu par la crainte des dieux ; « tandis que les autres peuples, dit-il, entament des guerres pour défendre leur religion, ils en entreprennent, eux, pour attaquer la religion de tous les autres peuples[1] ». C'est encore là une antithèse que l'Histoire n'autorise nullement : le pillage du temple de Delphes est le seul fait qu'on puisse alléguer en ce sens ; quant au siége du Capitole, c'était le droit de la guerre, et *Caepio* ne pilla-t-il pas le trésor sacré des Tolosates ? Les victimes humaines viennent ici naturellement servir d'argument à l'orateur : mais, au fond, tout cela se réduit à ceci : le dogme et les rites du culte des Gaulois sont différents de ceux de la religion romaine, et les premiers n'étaient pas plus tenus de vénérer les dieux de l'Olympe que les seconds ne l'étaient de respecter les pratiques des druides. Nous ne sommes pas cependant très-éloignés du temps où se consommera, à Lutèce même, sur l'autel des *nautae parisiaci*, l'alliance de Jupiter et d'Esus, de Vulcain et de Tarvos Trigaranus.

Après les arguments, bons ou mauvais, propres à prévenir les juges contre la valeur des dépositions des Gaulois, l'orateur ne leur épargne pas l'insulte : ce sont des hommes iniques, em-

Numium ternos victoriatos ; *Vulchalonis* Servaeum binos victoriatos ; atque his locis ab his portorium esse exactum, si qui *Cobiamacho*, qui vicus inter *Tolosam* et *Narbonem* est, deverterentur, neque *Tolosam* ire vellent ; Elesiodolum tantum senos denarios ab his qui ad hostem portarent exegisse. » L'édition de Nobbe (Leipzig, 1869) porte *Elesiodaluscantum*, mot dans lequel M. d'Arbois de Jubainville propose de voir deux mots : 1° un nom d'homme, 2° un nom géographique.

1. § 11 : « quod ceterae pro religionibus suis bella suscipiunt, istae contra omnium religiones. »

portés, impies ; puis il emploie l'arme du ridicule contre ces étrangers revêtus de saies et portant des pantalons ! *sagati, bracati ;* ces hommes au langage barbare, horrible à entendre : *barbaro atque immani terrore verborum.* Il parle enfin de leur attitude, de leur ton menaçant, et il se donne carrière pour montrer à quel point il serait honteux de paraître céder à la crainte et aux menaces d'un ennemi « qu'on a appris à mépriser en apprenant à le vaincre[1] ». Fabius, un des accusateurs, porte un nom que l'habileté cicéronienne ne pouvait négliger : « Nous prierons Fabius de fléchir ces Allobroges auprès desquels son nom jouit d'un si grand prestige[2]. » Nous ne reviendrons pas ici sur cette banale péroraison[3] qui fait aussi peu d'honneur à l'avocat qui l'a débitée qu'aux juges qui l'ont entendue.

C'est en 72 que Pompée, après la pacification de l'Espagne, fonda *Lugdunum Convenarum* (Saint-Bertrand de Cominges), peuplée par les habitants des Pyrénées qu'il y rassembla, circonstance qui valut à cette ville le nom de *Convenae*[4].

De 66 à 64, C. Calpurnius Piso[5], consul de 67, fut proconsul de Narbonnaise. Il s'opposa à la levée militaire que Pompée faisait faire en Gaule par ses légats. Il paraît que ces levées avaient donné lieu à un soulèvement ; aussi Cicéron dit-il ironiquement en parlant de Pison : « On m'a préféré le pacificateur des Allobroges[6]. »

Le Licinius Muréna qui fut consul en 62 et fut défendu par Cicéron avait été propréteur de Narbonnaise en 64, « où sa jus-

1. Voy. les §§ 14 et 15.
2. § 14 : « M. Fabium rogabimus ut Allobrogum animos mitiget, quoniam apud illos Fabiorum nomen est amplissimum. »
3. Voy. plus haut, tome II, p. 21.
4. Saint Jérôme, *Op.*, tome II, p. 121, édit. de Basle : *Adv. Vigilantium :* « Respondet (Vigilantius) generi suo, ut qui de latronum et convenarum natus est semine, quos Cn. Pompeius, e domita Hispania et ad triumphum redire festinans, de Pyrenaei jugis deposuit et in unum oppidum congregavit, unde et *Convenarum* urbs nomen accepit. »
5. Dion Cass., XXXVI, 20.
6. Cicéron, *Epist. ad Attic.*, I, XIII : « praepositum esse nobis pacificatorem Allobrogum. » — Cf. *ibid.*, epist. I, où Cicéron dit qu'il ira faire un tour du côté de Pison, parce que la Gaule sera d'un grand poids dans les suffrages : « quoniam videtur in suffragiis multum posse Gallia, excurremus... ad Pisonem. »

tice et son zèle permirent de recouvrer des créances qu'on croyait désespérées[1] »; mais il est assez difficile de concilier l'équitable administration que Cicéron attribue à Muréna, son ami, avec les crimes qu'il reproche, dans une autre harangue, à P. Clodius, son ennemi, lorsqu'il était sous les ordres de ce même Muréna. L'avocat reparaît ici : on a peine à comprendre, en effet, comment le propréteur, « cet homme si droit, si honnête », a pu permettre à son questeur de « fabriquer des testaments, de faire périr des pupilles, de signer des pactes et de former des associations avec des scélérats[2] ». C. Licinius Muréna, frère du propréteur, était en Narbonnaise en 63[3], il s'y trouvait donc à l'époque de la conspiration de Catilina[4]. On se rappelle comment P. Umbrénus fut envoyé par Lentulus, l'un des principaux conjurés, auprès des députés allobroges qui se trouvaient à Rome pour présenter leurs griefs au Sénat. Cet Umbrénus, qui avait fait le commerce en Gaule, connaissait tous les personnages marquants de ce pays, et, sachant que ce peuple était accablé de dettes publiques et privées, qu'il se plaignait de la cupidité des magistrats et de l'indifférence du Sénat, il espérait les enrôler dans les bandes de Catilina. D'abord assez hésitants, ils se laissèrent presque persuader, surtout lorsqu'ils entendirent exposer le plan de la conspiration, devant Gabinius, dans la maison de Brutus. Cependant, tout bien pesé, ils allèrent demander conseil à leur patron Q. Fabius. Le consul Cicéron fut immédiatement informé par ce dernier de ce qui s'était passé, et il sut mettre les députés allobroges dans ses intérêts, qui étaient ceux de l'Etat. L'agitation avait gagné l'Italie, les deux Gaules, Citérieure et Ultérieure; c'est alors que C. Muréna, proconsul en Narbonnaise, fit jeter en prison bon nombre de perturbateurs. Les Allobroges, se laissant guider par les conseils et séduire par les promesses de l'ancien

1. Cicéron, *Pro Murena*, 20 (42).
2. *De harusp. resp.*, 20 (42) : « inde, cum Murena, se in Galliam contulit : in qua provincia mortuorum testamenta conscripsit, pupillos necavit, nefarias cum multis scelerum pactiones societatesque conflavit. »
3. *Pro Murena*, 41 (89).
4. Salluste, *Catil.*, 42.

défenseur de Fontéius, — circonstance bien propre à éloigner les soupçons, — exigèrent, par l'intermédiaire de Gabinius, de Lentulus, de Céthégus, de Statilius et de Cassius, un engagement revêtu de leur sceau, alléguant qu'à moins de ce témoignage écrit, ils pourraient difficilement entraîner leurs compatriotes dans une aventure aussi grave. On leur remit cet écrit qui sauva la République. Cassius quitte Rome quelques heures avant eux, leur promettant de se rendre dans leur pays. Le Crotoniate Vulturcius, porteur d'un mot de Lentulus pour Catilina, doit accompagner les ambassadeurs pour les mettre en rapport avec le chef qui se trouvait alors dans le nord de l'Étrurie; enfin le départ s'effectue la nuit du 2 au 3 décembre. On sait comment, par l'ordre du consul, l'embuscade des deux préteurs, L. Valérius Flaccus et C. Pomptinus, arrêta le cortége au pont *Milvius*, à trois milles de l'enceinte Servienne, et comment on saisit les preuves et les témoins qui manquaient à Cicéron pour faire saisir les coupables et les traduire devant le Sénat, qui les fit arrêter par un véritable coup d'État (car le Sénat n'avait pas les jugements). C'est le jour même (3 décembre) que Cicéron prononça à la tribune aux harangues sa troisième catilinaire. Le lendemain, au Sénat (4 déc.), grâce à la fermeté et à l'honnête éloquence de Caton et de Cicéron (quatrième catilinaire), les conjurés furent condamnés à mort et exécutés sur l'heure dans leur prison. Les dépositions des députés allobroges n'y avaient pas nui[1], et le Sénat leur décerna des récompenses — nous ne savons quelles — pour prix de leurs révélations[2] : il est certain que ces récompenses furent très-éloignées de satisfaire la nation allobrogienne ; il est même probable que les ambassadeurs furent désavoués par elle. Nous savons, en effet, que l'agitation suscitée en Narbonnaise par la conspiration de Catilina fut loin de se calmer pendant l'année 63[3], que la révolte

1. Salluste, *Catilina*, 40-47.
2. Id., *ibid.*, 50.
3. Cicéron, en effet, s'exprime ainsi dans le discours *De provinciis consularibus*, 13 (32) : « Modo ille meorum laborum, periculorum, consiliorum socius, C. Pomptinus,

se prépara pendant l'année 62, et qu'elle éclata enfin l'an 61, sous le gouvernement de C. Pomptinus, qui avait été préteur à Rome pendant le consulat de Cicéron[1]. Sa propréture doit commencer en 62 et se prolonger jusqu'à la fin de l'an 60. Il avait pour légats Manlius Lentinus, L. Marius et Servius Galba[2]. Cette guerre, conduite par le chef de la nation, Catugnatos[3], paraît avoir été très-sérieuse. L'*Epitome* de Tite-Live se contente de la mentionner[4]; mais Dion Cassius la raconte en ces termes :

« Comme les Allobroges ravageaient la province de Gaule Narbonnaise, le propréteur C. Pomptinus envoya contre eux ses lieutenants. Quant à lui, il établit son camp dans un lieu favorable d'où il pût observer ce qui se passait, les aider de ses conseils ou leur porter secours, suivant que les circonstances l'exigeraient. Manlius Lentinus, ayant dirigé ses troupes vers la ville de *Ventia* (Οὐεντία), causa une telle épouvante aux habitants, que la plupart prirent la fuite et que les autres députèrent vers lui pour traiter de la paix. Cependant les gens des campagnes, accourant à leur secours et tombant à l'improviste sur les Romains, contraignirent Lentinus à s'éloigner des murs; mais il ravagea, sans être inquiété, toute la région jusqu'à ce que Catugnatos, le chef de la nation entière des Allobroges, auquel se joignit un certain nombre d'habitants des bords de l'Isère, vînt en aide à ce pays. Lentinus n'avait pas osé les empêcher de franchir la rivière parce qu'ils avaient un grand nombre de barques, mais il craignait qu'ils ne se rassemblassent en un seul corps s'ils voyaient les Romains s'avancer vers eux en ordre de bataille; il cacha des détachements dans les lieux qui bordaient la rive gauche et qui étaient couverts de bois, attaqua les Bar-

fortissimus vir, ortum repente *bellum Allobrogum atque hac scelerata conjuratione excitatum*, praeliis fregit eosque domuit qui lacessierant; et ea contentus, Republica metu liberata, quievit. »

1. *In L. Catilinam oratio* III^a, 2 (5), et *passim;* cf. Salluste, *Catil.* Voy. plus haut.

2. Dion Cass., XXXVII, 47-48.

3. « *Catu-gnatos* (habitué aux combats): le premier terme se trouve en irlandais, *cath* (combat); cf., pour *gnatos*, le vieil irlandais *gnâth* (habitué), identique au gallois *gnawd.* » (D'Arb. de Jubainville, *Lettre inéd.* du 30 septembre 1877.)

4. CIII : « C. Pomptinus, praetor, *Allobrogas*, qui rebellaverant, ad *Solonem* domuit. »

bares et les tailla en pièces au fur et à mesure qu'ils traversaient la rivière ; mais, ayant donné la chasse à quelques fuyards et rencontrant Catugnatos, Lentinus était perdu sans un violent orage qui éclata tout à coup et détourna les Barbares de leur poursuite. Catugnatos s'étant ensuite retiré assez loin de là, Lentinus courut encore la campagne, et prit enfin la ville près de laquelle il avait précédemment échoué. Mais L. Marius et Servius Galba passèrent le Rhône, ravagèrent les terres des Allobroges et arrivèrent enfin à *Solonium* (Σολώνιον) ; ils s'emparèrent d'un château situé au-dessus, vainquirent dans un combat ceux qui leur résistaient et brûlèrent un quartier de cette ville construite en bois ; mais l'arrivée de Catugnatos les empêcha de la prendre. A cette nouvelle, Pomptinus marcha avec toute son armée contre Catugnatos, cerna les Barbares et les fit tous prisonniers, à l'exception de leur chef. Dès lors il fut facile à Pomptinus de soumettre tout le reste du pays. »

D'après ce récit, il nous paraît évident que *Ventia* n'était pas chez les Allobroges, mais bien sur la rive gauche de l'Isère. Catugnatos franchit en effet « la rivière » et sort des limites de son pays pour secourir cette ville ; les deux légats, Marius et Galba, passent le Rhône pour attaquer *Solonium* : ils étaient donc sur la rive droite et arrivaient par le pays des *Helvii* ; à moins qu'on ne veuille placer cette ville sur les terres transrhodaniennes que César attribue aux Allobroges[1], auquel cas les deux légats eussent traversé le fleuve en sens contraire, c'est-à-dire en passant du pays des *Cavares* dans celui des *Helvii*. Mais cela n'est guère probable.

Les avis sont d'ailleurs très-partagés sur l'emplacement et l'étendue des dépendances du domaine des Allobroges situées, au temps de César, sur la rive droite du fleuve. Nous n'en avons pas parlé plus haut (p. 237), parce que rien ne prouve qu'aucune terre transrhodanienne ait été attribuée à ce peuple au temps de l'arrivée des Romains, ni même pendant la période

1. *Bell. Gall.*, I, 11 : « item Allobroges qui trans Rhodanum vicos possessionesque habebant. »

qui a précédé immédiatement César. En supposant toutefois que ce territoire eût déjà fait partie de leur pays avant l'année 59, il est fort difficile de savoir jusqu'où il s'étendait vers le nord et vers l'ouest. MM. Debombourg[1] et Jacques Guillemaud[2] pensent, avec quelque apparence de raison, que toute la partie de l'ancien diocèse de Vienne qui confinait à ceux de Lyon, des *Vellavi* et de Valence — soit l'espace compris entre Bans, Tournon et les montagnes du Vivarais — formait une de ces dépendances allobrogiennes. Dans sa Carte de la Gaule au temps de Grégoire de Tours, M. Longnon détermine de la même manière l'étendue du diocèse de Vienne sur la rive droite du fleuve. Le bassin du Furan, entre Cordon, Belley et Tenay, aurait représenté, selon M. Debombourg, la portion des terres transrhodaniennes des Allobroges située au nord de leur pays.

Nous ne savons où était la ville de *Solonium* ou *Solone* « contruite en bois » ; mais nous avons admis, faute de mieux[3], l'hypothèse de M. Ed. Blanc qui place *Ventia* à Valence et qui croit que les copistes des manuscrits grecs auront, par l'omission de deux lettres, abrégé Οὐ[αλ]εντία en Οὐεντία[4]. Cette question topographique, qui s'est prêtée à tant de dissertations[5] et qui nous paraît

1. *Les Allobroges*. Voy. les *Mémoires de la Soc. littér. de Lyon pour* 1866.

2. *Étude sur la campagne du préteur Pomptinus dans le pays des Allobroges*, p. 4-6. Voyez plus bas, note 5.

3. Voy. plus haut, tome II, p. 227.

4. Note sur *Ventia de Dio Cassius*, dans la *Revue arch.* d'avril 1876, nouvelle série, t. XXXI, p. 268-277.

5. Parmi ces publications, il en est une qui mérite cependant d'être mentionnée, c'est une *Étude sur la campagne du préteur Pomptinus dans le pays des Allobroges* (*Ventia et Solonium*), par M. Jacques Guillemaud, 1869. Adrien de Valois place *Ventia* à Vinay, petit village situé à 10 kilomètres au nord-est de Saint-Marcellin (*Notitia Galliar.*, art. *Solloniensium civitas vel Salinae*, p. 528-529). D'Anville (*Notice de la Gaule*, p. 688), dom Bouquet (tome I, p. 487, note), et M. Jean-Denis Long (*Recherches sur les antiq. rom. du pays des Vocontiens;* voy. carte, dans les *Mém. des sav. étrangers de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 2e série, tome II, *Antiquités de la France*, 1849), reproduisent cette opinion, qui, en tout cas, ne saurait raisonnablement s'appuyer sur le rapport du nom ancien avec le nom moderne. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à la synonymie proposée par Ortelius, qui semble, dans son *Thesaurus*, confondre *Ventia* avec *Vintium* (Vance), dans les Alpes-Maritimes. Walckenaer (*Deux Gaules*, I, 197) place cette ville « à Vence, sur la petite rivière de même nom, entre Grenoble et la Grande-Chartreuse, près d'un lieu nommé, dit-il, *Scia*, et d'un château appelé le *Château d'Hercule* ». Mais les archéologues du pays ignorent l'existence de ce lieu appelé Scia,

présenter un assez médiocre intérêt, étant à peu près insoluble, faute de données suffisamment précises, ne cessera de fournir par conséquent matière aux discussions de ceux des archéologues du Dauphiné qui sont gens de loisir.

et ils se demandent si le prétendu « château d'Hercule » ne serait pas une propriété de la famille de Reculais (*Ventia et Solonium*, par Guillemaud, p. 56). M. Antonin Macé croit que c'est au confluent même de la Vence avec l'Isère, sur le rocher de Cornillon, formant plateau, qu'il faut chercher *Ventia* : on y a trouvé des ruines, mais principalement du moyen âge (*Mém. sur quelques points controversés de la Géogr. des pays qui ont constitué le Dauphiné et la Savoie, avant et pendant la domination romaine*, p. 28). Le même professeur croit que *Solonium* pourrait être Solaize (*ibid.*, p. 33); mais Solaize devait être *Solatium*, et l'analogie qu'il croit découvrir entre le nom ancien et ce nom moderne ne saurait se justifier par les lois de la phonétique. Chorier avait porté *Ventia* chez les Voconces, sans préciser davantage. M. Lacour (*Congrès de France*, 24e session, tome II, p. 371-372) suppose, comme d'Anville et Walckenaer, que la rive gauche de l'Isère, au-dessus de son confluent avec le Rhône, appartenait aux Allobroges, et il place *Ventia* dans les environs de Saint-Nazaire en Royans, point sur lequel ont été trouvées des antiquités (voy. la *Revue du Dauphiné*, tomes I et II). Il est inutile de s'arrêter à l'opinion de M. Fivel, de Chambéry, qui place *Ventia* et *Solonium* en Savoie. Enfin, M. Guillemaud (*Ventia et Solonium*, p. 68 et suiv.) porte *Ventia* à Saint-Donat sur l'Herbasse, chef-lieu de canton du département de la Drôme, rive droite de l'Isère, quand, malgré le raisonnement de l'auteur, il faudrait, d'après le texte de Dion Cassius, que cette ville fût sur la rive gauche de cette rivière; l'ancien nom de Saint-Donat paraît avoir été Jovencieu (Dochier, *Mém. sur la ville de Romans*), *vicus Jovenciacus*, nom dans lequel M. Guillemaud trouve « *Jovis Ventia*, la *Ventia* de Jupiter ». *Solonium* serait, selon Walckenaer (*Deux Gaules*, I, p. 198), Scillonaz (ou plutôt Seillonas), dans le département de l'Ain. D'après M. Denis Long, tout aussi peu informé des règles de la transformation des mots (*op. cit.*), *Solonium* serait Soyons, sur la rive droite du Rhône, dans le département de l'Ardèche. Adrien de Valois (*loc. cit.*) avait proposé le lieu appelé la Sone, sur la rive droite de l'Isère, au sud de Saint-Marcellin. M. Lacour (*loc. cit.*) la place à 10 kilom. à l'ouest de cette ville et de cette rivière, vers les villages de Saint-Antoine, de Montagne et de Montmirail, se fondant sur ce qu'il a découvert dans le cartulaire de l'église de Saint-Barnard de Romans, charte de l'an 944, ce texte : *in pago Leviacensi, villa quae dicitur Solo.* Une autre charte du même cartulaire désigne la même localité par ces mots : *in loco qui dicitur Sole;* il s'agit d'une église de Saint-Christophe cédée par l'abbé de Montmajour, et cette église est ainsi désignée dans une troisième charte du même cartulaire : « Saint-Christophe de Sor »; elle correspond à l'église paroissiale du village moderne de Montmirail. D'autres ont placé *Solonium* à Romans. M. Mermet aîné, l'historien de la ville de Vienne, se contente de dire qu'elle était « sur l'Isère, au-dessus de son embouchure dans le Rhône », ce qui peut convenir également à Romans. Chorier et Dochier (*op. cit.*) la portent à Saillans, sur la Drôme. M. Delacroix (*Statistique du département de la Drôme*, 1835) déclare que c'est dans la vallée de l'Isère, et non dans celle de la Drôme, qu'il faut chercher *Solonium*. On ne peut tenir compte de l'opinion d'Aymard du Rivail qui la portait à Solon, près de Saint-Remy en Provence. On a encore proposé Salaise, station du chemin de fer qui précède celle de Saint-Rambert; Salaize, près de Saint-Symphorien d'Ozon (M. Macé, *op. cit.*, voyez plus haut). M. Guillemaud (*op. cit.*, page 102 et suiv.) propose Salagnon, entre Crémieu et Morestrel, au nord de la Tour-du-Pin.

Pomptinus ne reçut les honneurs du triomphe à Rome, qu'en l'année 54, sept ans après la campagne d'Allobrogie[1].

Dès l'année 60, sous le consulat de Q. Cæcilius Métellus Céler et de L. Afranius, les Suèves d'Arioviste avaient franchi le Rhin; les Éduens, que Cicéron appelle « *fratres nostri* », étaient aux prises avec eux; les Séquanes étaient en armes, faisant des excursions sur les terres de la Province. Le Sénat décida que les consuls tireraient au sort les deux Gaules, qu'on ferait de nouvelles levées sans avoir égard aux exemptions, et qu'on enverrait des *legati* avec pleine autorité auprès des « *civitates*, » c'est-à-dire vers les peuples de Gaule, surtout pour les empêcher de se joindre aux Helvètes : les légats désignés furent Q. Cæcilius Métellus[2], L. Flaccus, préteur l'année du consulat de Cicéron, et Lentulus, fils de Clodianus[3]. Les menaces contre la Province paraissent avoir été moins vives dès le printemps de la même année, car le consul Métellus parut regretter que l'occasion d'un triomphe lui eût été enlevée[4].

La Gaule entière était alors (en l'an 60) divisée en deux fédérations ayant à leur tête, l'une les Éduens, l'autre les Arvernes. Ces peuples se disputaient le protectorat de la Celtique depuis plusieurs années, lorsque des Germains furent engagés comme mercenaires par les Arvernes et les Séquanes. Il y en eut d'abord 15000 qui passèrent le Rhin; « mais bientôt ces hommes rudes et grossiers, séduits et attirés en plus grand nombre par la fertilité des campagnes et les richesses de la

1. *Corp. inscript. lat.*, I, p. 460 :

c. pomptinus..... f... n. pro. pr. A·DCXCIX
de allobrogibus *iv. non, nov.*

Cette restitution est certaine. Voyez, relativement au retard apporté au triomphe de Pomptinus, Cicéron, *Epist. ad Attic.*, IV, XVI, 13; *ad Quint. fr.*, III, IV, 6; Dion Cass., XXXIX, 65; cf. *Corp. inscript. lat.*, I, p. 464, col. 1, *ad ann.* 700; enfin Drumann, *Röm. Geschichte*, III, p. 228.

2. Ce n'est pas l'ancien consul de 69 qui fut désigné pour la Gaule avec le titre de *proconsul* (voy. Pomponius Méla, III, 5); c'est bien le consul lui-même (Pline, II, LXVII, 4), Q. Cæcilius Métellus Céler, puisque Pline le désigne comme collègue de L. Afranius dans le consulat.

3. Cicéron, *Epist. ad Att.*, I, XIX, 2. — Cf. César, *Bell. Gall.*, I, *passim*.

4. Cic., *Epist. ad Attic.*, I, XX, 5.

Gaule, s'y trouvèrent au nombre de 120000. Les Éduens et leurs clients, leur ayant livré deux batailles, éprouvèrent un grand désastre et perdirent toute leur noblesse, leur sénat et leur cavalerie....; ils en furent même réduits à laisser comme otages chez les Séquanes les hommes les plus considérables de leur cité, à jurer que jamais ils ne les réclameraient et qu'ils ne demanderaient point de secours aux Romains. » Divitiacus seul refusa de se soumettre à ces humiliantes conditions, et il vint à Rome invoquer l'appui du Sénat. « Mais les Séquanes, vainqueurs des Éduens, furent plus maltraités encore que leurs ennemis vaincus : car Arioviste, le chef des Germains, s'établit dans leur pays ; les Suèves s'emparèrent du tiers de leurs terres, — et ces terres passaient pour les plus riches de toute la Gaule ; — puis ils exigèrent bientôt qu'on leur en abandonnât un second tiers, attendu que 24000 Harudes vinrent se joindre à eux, et qu'il fallait leur faire place en leur procurant les moyens de fixer leur demeure dans cette même région. Les Gaulois se trouvèrent donc menacés d'être peu à peu chassés de leur pays, au fur et à mesure que d'autres Germains viendraient à passer le Rhin.... Arioviste comprima toute résistance après sa victoire de *Magetobriga* (vers Broye, au confluent de la Saône et de l'Ognon); il se montra comme un maître fier et cruel, exigeant pour otages les enfants de toute la noblesse[1]. » Les choses en étaient là vers le commencement de l'an 59, sous le consulat de César, qui reçut du Peuple, pour cinq ans, en vertu de la loi *Vatinia*, les provinces des deux Gaules (Cisalpine et Transalpine ou Narbonnaise) et l'Illyricum, avec sept légions ; le Sénat y ajouta la *Gallia Comata*[2], qui était à conquérir.

1. César, *Bell. Gall.*, I, 31. — Cf. Dion Cassius, XXXVIII, 34, et Plutarque, *Vie de César*, XIX, 1.

2. Dion Cassius (XXXVIII, 8) ne parle que de quatre légions et ne désigne la Gaule Chevelue que par les mots τήν τε Γαλατίαν τὴν ἐπέκεινα τῶν ὀρῶν. Le texte de Paul Orose est plus explicite et plus complet (VI, 7) : « C. Caesare et L. Bibulo consulibus (59), lege Vatinia, Caesari tres provinciae cum legionibus septem, in quinquiennium, datae : *Gallia Transalpina* et *Cisalpina* et *Illyricum*. *Galliam Comatam* postea Senatus adjecit. »

Nous verrons dans le chapitre suivant quel était, à l'arrivée de César, l'état de cette contrée, et dans le chapitre cinquième nous essayerons de retrouver les vestiges de chacune de ses campagnes à travers la Gaule.

CHAPITRE IV

ÉTAT DE LA GAULE CHEVELUE A L'ARRIVÉE DE CÉSAR

La *Gallia Bracata*, habitée par les Gaulois portant des braies ou culottes, était appelée ainsi chez les Romains, non pour la distinguer du reste de la Transalpine, où ce même usage était répandu, mais de la Cisalpine, désignée sous le nom de *Togata* et considérée par conséquent comme déjà « romanisée » à l'époque de César. Nous avons vu que la *Gallia Bracata* répondait exactement, dans la pensée des Romains, à la Narbonnaise. La *Gallia Comata* était donc pour eux tout le reste de la Gaule, ou la région comprise entre le Rhin, l'Océan, les Pyrénées et la Province, correspondant au pays conquis par César et qui forma ce qu'on appela les « Trois Provinces », *Tres Provinciae*.

Les Trois Provinces, qui ne reçurent leur organisation que sous Auguste, l'an 27 avant notre ère, cessèrent alors de représenter l'ancienne répartition ethnographique que rappelaient indubitablement, dans César, les noms d'Aquitaine, de Celtique et de Belgique : « *Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgae, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtae, nostra Galli appellantur*[1]. »

Strabon trace, à son tour, ces grandes lignes qui marquaient les distinctions de races : « Le géographe, dit-il, a le devoir de faire connaître les divisions établies par la nature et l'ethnogra-

1. *Bell. Gall.*, I, 1.

phie comme étant plus dignes de mémoire que celles dont les chefs d'État s'avisent selon le besoin des temps; pour celles-là il suffit d'une rapide indication; on doit au contraire consacrer aux premières une scrupuleuse description[1]. » Aussi le géographe d'Amasie s'applique-t-il d'abord à nous faire comprendre la différence qui existait entre l'Aquitaine ethnographique et l'Aquitaine politique d'Auguste : — la première, occupée par « une race différant absolument des Celtes et des Belges par la langue et le type physique, bien plus semblable à celui des habitants de l'Espagne qu'à celui des Celtes[2] », et comprise « entre les Pyrénées, l'Océan, les Cévennes et la Garonne[3] », dont le cours supérieur seulement aurait été par conséquent dépassé, puisque la limite rejoignait, non « les Cévennes », mais les Corbières, ceinture orientale du bassin; — la seconde, l'Aquitaine politique d'Auguste, comprenait, outre le pays que nous venons de délimiter, « les quatorze peuples placés entre la Garonne et la Loire[4] ». Strabon répète tout ce qui précède au commencement du chapitre II du même livre[5]. Il semble qu'un seul peuple de race celtique se trouvât sur la rive gauche de la Garonne inférieure (Gironde), les *Bituriges Vivisci*, avec leur *emporium* de *Burdigala* (Bordeaux)[6]. Or, en comptant les peuples nommés par Strabon dans ce second chapitre comme dépendant de la partie de l'Aquitaine politique comprise entre

1. IV, I, 1 : ὅσα μὲν οὖν φυσικῶς, διώρισται δεῖ λέγειν τὸν γεωγράφον καὶ ὅσα ἐθνικῶς, ὅταν ᾗ καὶ μνήμης ἄξια. ὅσα δ'οἱ ἡγεμόνες πρὸς τοὺς καιροὺς πολιτευόμενοι διατάττουσι ποικίλως, ἀρκεῖ κἂν ἐν κεφαλαίῳ τις εἴπῃ, τοῦ δ'ἀκριβοῦς ἄλλοις παραχωρητέον.

2. IV, I, 1 : ... τοὺς μὲν 'Ακυϊτανοὺς τελέως ἐξηλλαγμένους οὐ τῇ γλώττῃ μόνον, ἀλλὰ καὶ τοῖς σώμασιν, ἐμφερεῖς Ἴβηρσι μᾶλλον ἢ Γαλάταις.

3. Id., *ibid.* : ... 'Ακυϊτανοὺς μὲν τοίνυν ἔλεγον τοὺς τὰ βόρεια τῆς Πυρήνης μέρη κατέχοντας καὶ τῆς Κεμμένης μέχρι πρὸς 'Ωκεανὸν τὰ ἐντὸς Γαρούνα ποταμοῦ.

4. Id., *ibid.* : ['Ακυϊτανοῖς] προσέθηκε δὲ [ὁ Σεβαστὸς Καῖσαρ] τετταρεσκαίδεκα ἔθνη τῶν μεταξὺ τοῦ Γαρούνα καὶ τοῦ Λείγηρος ποταμοῦ νεμομένων.

5. Pour ce qui regarde la différence entre les Aquitains et les autres peuples de la Gaule, Strabon est plus explicite dans ce second passage : « Les Aquitains, dit-il, diffèrent de la race gauloise, φύλου, quant à la constitution des corps, τὰς κατασκευάς, et quant à la langue, et ils ressemblent davantage aux habitants de l'Espagne, Ἴβηρσι ». Il parle, en ce second passage, des quatorze peuples de la race gauloise qui s'étendaient de la Loire jusqu'aux rives de la Garonne et du Rhône, par conséquent jusqu'à la province de Narbonnaise.

6. Strabon, IV, II, 1.

la Garonne et la Loire, on n'en trouve que douze, et, en y ajoutant les *Bituriges Vivisci*, treize : il faut les y comprendre, puisque le texte grec dit en parlant d'eux que, bien que situés dans le pays des Aquitains proprement dits, « ils ne contribuaient pas avec eux », οὐ συντελεῖ αὐτοῖς. Ces treize peuples sont les *Pictones* (Poitou), les *Santones* (Saintonge), les *Bituriges Cubi* (Berri), les *Lemovices* (Limousin), les *Petrocorii* (Périgord), les *Cadurci* (Quercy), les *Ruteni* (Rouergue), les *Arverni* (Auvergne), les *Gabali* (Gévaudan), les *Helvii* (Vivarais), les *Vellavii* (Velai), les *Segusiavi* (Forez), et les *Nitiobroges* (Agenois). Pour trouver le quatorzième peuple, il faut : — ou bien y joindre les *Turones* (Touraine), la plus grande partie de leur pays étant en effet au sud de la Loire (il est vrai que les *Turones* sont compris par Pline et Ptolémée dans la Lyonnaise qui correspond à cette partie de la Celtique qu'on peut nommer transligérine ; Strabon ne mentionne nulle part ce peuple, et il aurait pu être omis par lui dans son second chapitre) ; ou bien chercher ce quatorzième peuple à côté des *Bituriges Vivisci*, parmi les Celtes du sud de la Garonne (voyez plus bas).

§ 1. — AQUITAINE PROPREMENT DITE.

Nous proposant, quant à présent, d'étudier l'Aquitaine telle qu'elle était à l'arrivée de César, c'est-à-dire l'Aquitaine proprement dite, nous n'avons pas à nous occuper d'un État conventionnel postérieur, et nous rendrons à ce pays son caractère ethnographique et ses anciennes limites : Océan, Pyrénées, vallée de la Garonne et ceinture orientale de son bassin supérieur.

Les limites de cette région ainsi déterminées par Strabon, la race qui l'occupait, les Ibères, étant bien connus de nous, puisque nous leur avons consacré le § 1[er] du chapitre II (tome II), il importe de connaître les peuples qui se trouvaient compris sous le nom d'Aquitains. Et d'abord rien de moins concordant que le témoignage des auteurs quant à leur nombre. Strabon compte

« en Aquitaine plus de vingt petits peuples, peu importants d'ailleurs, la plupart vers l'Océan, quelques-uns dans l'intérieur, d'autres enfin sur les hauteurs des Cévennes qui touchent au pays des Tectosages[1] ». Mais, de ces vingt peuples, chiffre approximatif, Strabon n'en nomme que trois, et il en mentionne peut-être un quatrième, les *Onesii*, auxquels il attribue des thermes fort remarquables avec des eaux « délicieuses à boire[2] ». Des trois autres, il en est un, les *Convenae*, qui, nous le savons, doit sa capitale à Pompée et son nom à la circonstance même qui les a rapprochés; dans Strabon, il ne faut donc compter comme devant figurer parmi les Neuf Peuples que les *Tarbelli*, les *Ausci*, et le territoire occupé, à une époque relativement récente, par les *Convenae*.

Par l'inscription d'Hasparren, qui est certainement du temps d'Auguste, nous savons qu'il y avait déjà en Aquitaine neuf peuples principaux, ce qui justifie le nom postérieurement donné à ce pays, nom dont l'origine est certainement fort ancienne, puisque dans les textes du IVe siècle où il est employé, la *Notitia provinciarum* par exemple, ce n'est pas neuf, mais douze peuples qui sont énumérés sous le titre de *Novempopulana*. L'inscription parfaitement authentique d'Hasparren est en vers; elle peut se traduire ainsi[3] :

« Flamine, duumvir, questeur, *magister* de ce *pagus*, Vérus,
» s'étant acquitté de la charge de délégué auprès de l'empereur

1. IV, II, I : ἔστι δὲ ἔθνη τῶν Ἀκυϊτανῶν πλείω μὲν τῶν εἴκοσι, μικρὰ δὲ καὶ ἄδοξα, τὰ πολλὰ μὲν παρωκεανιτικά, τὰ δὲ εἰς τὴν μεσόγαιαν καὶ τὰ ἄκρα τῶν Κεμμένων ὀρῶν μέχρι Τεκτοσάγων ἀνέχοντα.

2. IV, II, 1. Il semble que, dans ce membre de phrase πρὸς μὲν τῇ Πυρήνῃ τὴν τῶν Κωνουενῶν ὅ ἐστι συγκλύδων, ἐν ᾗ πόλις Λούγδουνον καὶ τὰ τῶν Ὀνησιῶν Θερμά, ces derniers mots désignent une localité dépendante du territoire des *Convenae*, et ne s'appliquent pas à un peuple distinct. Mais ce texte est fort incertain, et M. Müller n'a pu l'établir d'une manière satisfaisante.

3. La petite plaque de marbre sur laquelle est gravée cette inscription est aujourd'hui encastrée dans le tympan de l'église d'Hasparren; elle a été trouvée en 1660, dans les fondations de l'ancien maître autel de cette église. Elle fut communiquée d'abord au *Journal de Trévoux* (octobre 1703, n° 173), par le chanoine Veillet. Cf. Mazure (*Hist. du Béarn*, p. 433); P. de Lagarde (*Voyage au pays basque*, p. 51, 1835); H. Poydenot, de Bayonne (*Revue de numismatique et d'arch.* de 1872); François Saint-Maur (*Épigraphie des Basses-Pyrénées, Mém. du Congrès scientifique de France*, XXXIXe session tenue à Pau). M. Léon Renier a expliqué cette inscription, à la séance

» Auguste, obtint que les Neuf Peuples seraient séparés des » Gaulois. A son retour de Rome, il a élevé cet autel au Génie » du *pagus*. »

Vérus avait donc été d'abord *magister* du *pagus* dont nous ignorons le nom, mais qui devait correspondre à peu près au canton d'Hasparren, lieu où l'autel a été trouvé; puis questeur de la cité dont dépendait ce *pagus*, puis *duumvir*, enfin flamine d'Auguste, toujours dans la même cité, qui devait être celle des *Tarbelli*, chef-lieu *Aquae Tarbellicae* (Dax). Strabon nous apprend[1] qu'Auguste, dans son organisation de la Gaule, en l'an 27, ayant formé une province de tout le pays compris entre le Rhône, les Cévennes, la Loire et les Pyrénées, en réunissant deux groupes de peuples de race différente, les Ibéro-Aquitains et les Celtes, les avait soumis au même régime, aux mêmes *vectigalia*, et que ces deux nationalités si tranchées se trouvaient confondues sous le niveau de la conquête romaine. C'est contre cette confusion qu'ont protesté les Aquitains : ils ont donc délégué auprès d'Auguste un personnage appartenant à l'une des neuf cités ou à l'une des neuf peuplades de l'Aquitaine. Ce personnage, probablement citoyen romain (mais la mesure du vers ne nous a permis de connaître que son *cognomen* Vérus), et qui était dans sa cité ce qu'on appelait *omnibus honoribus functus*, obtint de l'Empereur que ces neuf

du 11 nov. 1870, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Notre savant maître l'a publiée de nouveau dans une longue note accompagnant une lettre de Borghesi à M. le Dr W. Henzen (*Œuvres compl.* de Bartol. Borghesi, t. VIII, p. 543-544). Elle est conçue en vers assez peu corrects :

FLAMEN ITEM
DVMVIR QVÆSTOR (VÆ *liés*)
PAGIQ·MAGISTER
VERVS AD AVGVS
TVM LEGATO MV (*sic*)
NERE FVNCTVS
PRO NOVEM OPTI
NVIT POPVLIS SE
IVNGERE GALLOS (*sic*)
VRBE REDVX GE
NIO PAGI HANC
DEDICAT ARAM

1. Strabon, IV, I, 1.

peuples, formant la *Novempopulana*, seraient considérés comme composant un groupe à part et surtout distinct des Gaulois; il était sans doute originaire du *pagus* d'Hasparren, et l'on comprend que, satisfait de l'heureux succès de sa mission, il ait élevé un autel au *Genius* de son canton. Quels étaient donc les Neuf Peuples qui semblent avoir composé l'Aquitaine au temps de César, et avoir représenté, au nord des Pyrénées, l'élément ibérien, persistant encore aujourd'hui dans ce pays? Voyons si, déterminer les noms et l'emplacement de ceux qu'on a dû appeler dans la langue officielle d'alors les Neuf Peuples, *Novem Populi*, ce ne serait pas limiter l'extension des Ibères au nord des Pyrénées lors de l'arrivée de César. Cette question a une importance ethnographique et historique du premier ordre.

Il est naturel de faire appel d'abord au texte de César lui-même : or, les peuples que mentionnent les *Commentaires* comme Aquitains sont les suivants : — 1° les *Tarbelli*[1], mentionnés aussi par Strabon[2], Pline[3], Ptolémée[4], et par la Notice des provinces sous le nom de *civitas Aquensium*[5], qui forma les deux diocèses d'*Aquensis* et de *Lapurdensis* (Albret, Marsan, Marennes, Chalosse, Labourd et partie de la Basse-Navarre); — 2° les *Ausci*[6], mentionnés encore par Strabon[7], Pline[8], Ptolémée[9], par la Table de Peutinger[10], et la Notice des provinces[11] (diocèse d'Auch); — 3° les *Sontiates*[12], mentionnés aussi

1. III, 27.
2. IV, II, 1. Τάρβελλοι. Selon Strabon, ils occupaient le fond du golfe Galatique (golfe de Gascogne), et leur pays abondait en mines d'or.
3. IV, XXXIII (XIX), 1. « *Tarbelli quattuorsignani* », mot qui semble indiquer qu'à une époque, sans doute voisine de la conquête, leur territoire aura été occupé par un détachement de quatre centuries. Au livre XXXI, II, 1, il est question des *Aquae Tarbellicae*.
4. II, VII (VI), 9 : Τάρβελλοι. Ils sont placés par Ptolémée « au-dessous des *Bituriges Vivisci* », et s'étendaient, selon lui, jusqu'aux Pyrénées
5. Édit. Guérard, p. 28.
6. César, *Bell. Gall.*, III, 27.
7. IV, II, 1 : Αὔσκιοι. « Bon pays », dit Strabon.
8. IV, XXXIII (XIX), 1.
9. II, VII (VI), 18.
10. Segm. I, A, 2 : Auci, Eliberre.
11. Page 30.
12. César, *Bell. Gall.*, III, 20, 21, 22.

dans Pline[1] (environs de Sos, sud-ouest de Nérac); — 4° les *Bigerriones*[2], certainement les mêmes que les *Begerri* de Pline[3] (diocèse de Tarbes, *Turba ubi castrum Bigorra*[4]); — 5° les *Tarusates*[5], cités peut-être aussi par Pline sous la forme *Toruates*[6], probablement les mêmes que les *Aturenses* de la Notice des provinces[7], et qui formèrent le diocèse d'*Atura* (Aire); — 6° les *Vocates*[8], seule mention de ce peuple, sans doute les mêmes que les *Vassei* de Pline[9], les *Vasates* (Notice des provinces[10]), et que les *Basabocates* ou, mieux, *Basaboiates*, de Pline, pour un des deux noms de ce composé[11] (Bazadais, diocèse de Bazas); — 7° les *Cocosates*[12] (vers Castets dans les Landes), mentionnés aussi dans Pline[13], petit peuple[14] dépendant probablement des *Tarbelli*; — 8° les *Sibuzates*[15], seule

1. IV, XXXIII (XIX), 1 : « *Sottiates* ».
2. César, *Bell. Gall.*, III, 27.
3. IV, XXXIII (XIX), 1 : var. *Begerbi, Bergebi.*
4. *Notit. prov.*, p. 29.
5. César, *Bell. Gall.*, III, 23.
6. IV, XXXIII (XIX), 1. Rien de plus incertain que l'orthographe de ces noms de Pline; on avait rapproché les *Latusates* de Pline des *Tarusates* de César et des *Aturenses* de la Notice; mais ce dernier nom nous paraît plutôt devoir être comparé (en supposant, bien entendu, une erreur de lecture) à celui des *Lactorates* des inscriptions de la Table de Peutinger et de la Notice des provinces. (Voy. plus bas, p. 365 et note 6.)
7. Page 29.
8. César, *Bell. Gall.*, III, 23 et 27. Les variantes ne sont pas très-favorables à la supposition qui en ferait le même peuple que les *Vasates* : les manuscrits donnent *Vocatirum, Vocatiorum, Vocontiorum, Vocantium, Vocium.*
9. IV, XXXIII (XIX), 1.
10. Page 29 : « *civitas Vasatica.* »
11. IV, XXXIII (XIX), 1. Comment ne pas reconnaître dans ce nom ceux des deux peuples *Basates* ou *Vasates*, et *Boates* ou, mieux, *Boiates*, de *Boii?*
12. César, *Bell. Gall.*, III, 27.
13. IV, XXXIII (XIX), 1 : « *Cocosates sexsignani* », sans doute parce qu'à un instant donné, il y eut six centuries envoyées en détachement dans l'Albret.
14. D'Anville (*Notice de la Gaule*, p. 220) s'exprime ainsi : « La position de *Cocosa* nous indique le canton qu'ils occupaient. » Or l'Itinéraire d'Antonin ne porte pas *Cocosa*, mais *Coequosa*, sans variantes (édit. Wesseling, p. 456) : c'est une station sur la route des *Aquae Tarbellicae* (Dax) à *Burdigala* (Bordeaux), à XVI milles (23 kil. 1/2) de Dax. C'est donc aux environs de Castets, chef-lieu de canton du département des Landes, qu'il convient de chercher cette station de *Coequosa*. La Commission de la Carte des Gaules place, sur sa carte du proconsulat de César et dans son Dictionnaire (*Ep. celtique*, I, p. 295), les *Cocosates* aux environs de Castets, entre Dax et Mimizan, près de l'étang d'Aureilhan, là où d'Anville proposait de les porter.
15. César, *Bell. Gall.*, III, 27; variantes : *Sibusates, Sibulates, Sibutzates.* Ce sont

mention : position inconnue[1]; — 9° les *Elusates*[2], cités par Pline[3] et par la Notice des provinces (*Elusa*, Eauze[4]); — 10° les *Garumni*[5], seule mention (évidemment sur les rives de la Garonne supérieure, sans qu'il soit possible de préciser davantage); — 11° les *Gates*[6], seule mention : position inconnue; — 12° les *Ptianii*[7], seule mention : position inconnue.

En retranchant les trois derniers noms comme étant des désignations vagues de pays plutôt que des noms de peuples, ou bien comme se rapportant à des peuplades très-secondaires, il reste neuf peuples cités par César en Aquitaine; mais ils le sont par circonstance : ce n'est pas une liste; il ne faudrait donc pas y voir une énumération complète. On ne doit pas y chercher davantage des peuples répondant à ce que César lui-même appelle des *civitates*, et qui ont formé un peu plus tard, pendant la période qui commence à Auguste, de véritables cités au sens romain du mot, pour se convertir ensuite en diocèses au IVe siècle. Il est donc évident que les douze noms des peuples de l'Aquitaine qui résultent du relevé que nous avons fait dans les *Commentaires* forment une liste incomplète d'une part, et surabondante de l'autre, en ce qu'elle comprend de petites peuplades qui, n'ayant pas donné naissance à des *civitates* au temps d'Auguste, n'ont pas dû figurer parmi les *Novem Populi* du monument d'Hasparren. De ce nombre sont les *Sontiates*, dont le territoire était beaucoup trop comprimé entre ceux de *Vasates* au nord, et des *Elusates* (Eauze) au sud, pour

peut-être les mêmes que les *Sybillates* de Pline (IV, XXXIII, *al.* XIX, 1), quoique d'Anville pense le contraire (*Notice de la Gaule*, p. 605).

1. Valois (*Notitia Gall.*, p. 524) estimait que ce peuple devait être cherché aux environs de Saubusse, sur l'Adour, un peu en aval de Dax.

2. César, *Bell. Gall.*, III, 27.

3. IV, XXXIII (XIX), 1.

4. C'est la « *civitas metropolis* » de la *Novempopulana*, p. 28.

5. César, *Bell. Gall.*, III, 27.

6. César, *Bell. Gall.*, III, 27; var. : *Gautes*, *Gaites*. Aucun manuscrit n'autorise la leçon *Garites;* par conséquent, l'opinion de d'Anville, qui établit la synonymie du nom de ce peuple avec le comté de Gaure, au diocèse d'Auch (*Notice de la Gaule*, p. 340), n'a aucun fondement.

7. César, *Bell. Gall.*, III, 27; var. : *Phtiani*, *Pacianii;* édit. : *Preciani*. Nous n'avons donc pas pour ce nom de leçon même probable.

avoir dû former une cité et plus tard un diocèse (comme cela est arrivé, par exemple, pour les domaines de deux autres peuples, les *Vasates* et les *Elusates*, qui ont donné naissance aux diocèses de Bazas et d'Eauze). Nous exclurons de même les *Cocosates* (dans les Landes), qui ont dû former une petite peuplade dépendante des *Tarbelli* et certainement englobée dans le territoire de leur cité au IIe siècle, comme le prouve le texte de Ptolémée[1]; enfin les *Sibuzates*, petit peuple mentionné peut-être par Pline sous la forme *Sybillates* (à Saubusse?), nous paraissent aussi devoir être retranchés. Resteraient donc, sur la liste tirée de César, six peuples pouvant être compris parmi les *Novem Populi;* ce seraient : 1° les *Tarbelli*, 2° les *Ausci*, 3° les *Bigerriones*, 4° les *Tarusates* ou *Aturenses* (?), 5° les *Elusates* et 6° les *Vocates*, en admettant, comme l'ont cru les éditeurs, que ce nom soit le même que *Vasates*.

Il s'agit donc de trouver dans les autres documents les trois peuples que César n'a pas eu l'occasion de citer. Ces trois peuples pourraient bien avoir été :

1° Les *Convenae*, qui figurent dans Strabon[2], dans Pline[3], dans Ptolémée[4] et dans la *Notitia provinciarum*[5], et qui ont formé le diocèse de Saint-Bertrand de Comingcs.

2° Les *Lactorates*, qui ont donné leur nom à une province financière, subdivision de la province politique d'Aquitaine, puisque nous avons un *procurator provinciae Lactorae*[6]. Ils ont

1. Voy. plus haut, page 362, note 4.
2. IV, II, 1 : Κωνουένοι.
3. IV, XXXIII (XIX), 1 : « mox in oppidum contributi *Convenae*. »
4. II, VII (VI), 22 : Κομουένοι.
5. Page 28 : « *civitas Convenarum.* »
6. Cette inscription est datée de l'an 105; elle a été trouvée à Pérouse et a été publiée par Marini (*Fr. Arv.*, I, p. 5; cf. Orelli, n° 3651). Il y est question d'un PROCVRAT | PROVINCIARVM · LVGDVNIENSIS (*sic*) · ET AQVITANICAE · ITEM LACTORAE | PRAEFECTO · ANNONAE · PRAEFECTO · AEGYPTI, etc. Donc ce *procurator* cumula le service des finances dans les provinces impériales de Lyonnaise, d'Aquitaine et de Lectoure; donc la province politique d'Aquitaine était, au commencement du règne de Trajan, subdivisée, au point de vue financier, en deux provinces, et c'est l'Aquitaine proprement dite qui prend le nom de province de *Lactora*. — On a même un *Praefectus lac*|*tORae, ubi census* |ACCEPIT, dans une inscription datée du règne d'Auguste; ce qui confirme celle d'Hasparren et montre la conséquence du fait énoncé dans cette dernière. (Voy. page 360, note 3, et voy. plus bas.)

formé la *civitas Lactoratium*[1], puis le diocèse de Lectoure (Armagnac). Nous croyons reconnaître les *Lactorates* dans les *Lactusates* de Pline[2].

3° Les *Beneharnenses*, dont la *civitas* figure dans la Notice des provinces), mais qui sont peut-être mentionnés déjà dans Pline sous le nom, très-probablement altéré, de *Venami* pour *Venarni*, *Benarni* (voy. plus bas). Ce nom a d'ailleurs une physionomie euskarienne, c'est-à-dire ibérienne, et il a été imposé à toute la région (*Beneharnum*, d'où l'on a fait Béarn). L'extension que devait avoir cet ancien peuple a pu donner lieu à la création de deux cités (Notice des provinces), celle des *Beneharnenses*, diocèse de *Beneharnum*, et celle des *Oloronenses*, diocèse d'Oloron. Mais, ce dernier nom devant s'écrire *Iluronenses* (d'*Iluro*), n'est pas moins ancien que le précédent, et, comme ce peuple donna également naissance à une cité, puis à un diocèse, il nous paraît plus naturel de retrancher du domaine des Neuf Peuples les *Vasates* comme trop éloignés du groupe, et de considérer les *Beneharnenses* et les *Iluronenses*, comme formant deux peuples distincts, ayant dû faire tous deux partie de la confédération des *Novem Populi*.

Nous ne parlons pas des *Boates*, qui ont formé une cité au IVe siècle, mais qui étaient probablement contigus aux *Bituriges Vivisci* et dont le nom rappelait les Gaulois *Boïi*, situés sur les bords de l'étang d'Arcachon; ils ne sauraient, à ce double titre, avoir été compris parmi les Ibères-Aquitains. Nous ne comprendrons pas non plus parmi les *Novem Populi* les *Consorani* des bords de l'Ariége, quoiqu'ils forment dans la Notice des provinces une des douze cités de la *Novempopulana* (diocèse du Conserans), parce qu'ils sont trop éloignés à l'est, étant situés au delà de la Garonne. Pline les compte à la fois parmi les peuples de la Narbonnaise[3] et parmi ceux

1. *Notitia prov.*, p. 28.
2. IV, XXXIII (XIX), 1.
3. Voy. plus haut, tome II, p. 212, et cf. Pline, III, V (IV), 1. Dans ce premier passage tous les manuscrits sont d'accord pour donner la leçon *Consuarini*, mais c'est évidemment le même peuple que Pline nomme ailleurs *Consoranni*.

de l'Aquitaine[1]. S'ils ont en effet été compris dans la Province, comme nous le croyons, il n'y a pas lieu de les faire figurer parmi les peuples de l'Aquitaine.

Nous croyons donc que la liste ethnographique des *Novem Populi* ibériens de l'Aquitaine, à l'époque de César et d'Auguste, doit être arrêtée comme suit :

1° Les *Tarbelli* (avec la petite peuplade des *Cocosates*), ayant pour chef-lieu les *Aquae Tarbellicae*, et comprenant tout le pays qui forma les diocèses *Aquensis* (de Dax) et *Lapurdensis* (de Bayonne), avec les localités de *Segosa*, de *Mosconnum*, de *Sordi* et de *Carasa*; ce qui correspond à l'Albret, au Marsan, aux Marennes, au Labourd ou Lampourdan et à une partie de la Basse-Navarre, soit toute la portion occidentale des départements des Landes et des Basses-Pyrénées.

2° Les *Tarusates* ou *Aturenses* (?), avec la villa d'*Adura* (Aire) sur l'Adour, occupant un territoire correspondant au diocèse *Aturensis*, et comprenant le Chalosse, le Gabardan occidental et quelques terres de l'Estarac (est du département des Landes et ouest de celui du Gers).

3° Les *Elusates*, ayant pour clients les *Sontiates* (?), qui formèrent avec eux la cité, puis le diocèse d'*Elusa* (Eauze); pays qui correspond au Gabardan oriental, au Condomois, à la portion septentrionale du Fesenzac et à la portion occidentale de l'Armagnac.

4° Les *Lactorates*, cité, puis diocèse de *Lactora* (Lectoure), répondant à la plus grande partie de l'Armagnac et de la Lomagne, nord-est du département du Gers et partie sud-est de celui de Tarn-et-Garonne.

5° Les *Ausci*, avec la ville ibère d'*Eliberris* (Auch) pour capitale, cité, puis diocèse d'Auch (Estarac et Magnoac), partie méridionale du département du Gers.

6° Les *Benarnenses*, *Venarni* ou *Beneharnenses*, avec *Benarnum* ou *Beneharnum* (Lescar, un peu au N. O. de Pau) pour

1. IV, XXXIII (XIX), 1 : « *Consoranni* ».

centre, et qui ont formé le diocèse de même nom, correspondant à la Soule, partie N. O. du département des Basses-Pyrénées.

7° Les *Iluronenses* ou *Oloronenses*, avec *Iluro* pour centre, correspondent à la cité de même nom, plus tard diocèse d'Oloron (*Oscidates*, *Oski-Dates* de Pline, *Datii* de Ptolémée ?).

8° Les *Bigerriones*, *Begeri*, Bigorre, cité, puis diocèse de même nom (plus tard diocèse de Tarbes), correspondant, à peu de chose près, au département des Hautes-Pyrénées, avec le chef-lieu *Bigorra*, qui serait Cieutat, d'après M. Longnon.

9° Les *Convenae* (plus tard cité, puis diocèse de même nom), qui occupaient la vallée supérieure de la Garonne, avec *Lugdunum Convenarum* pour chef-lieu, ce qui correspond au Nébouzan, au Cominges et à l'Almezan. Ils s'étendaient, au nord, jusqu'à *Calagurris* (vers Cazères), où devait commencer le territoire des *Volcae Tectosages* de la Province.

Les *Novem Populi* Ibères occupaient donc, au nord des Pyrénées, à l'époque de l'arrivée de César, un pays correspondant, avec une remarquable précision, à l'ancienne Gascogne et à la Navarre française ou Béarn. En effet, quoi qu'en disent César, Strabon, Pline et Méla[1], ils ne devaient point toucher à la Garonne, sauf dans la partie supérieure de son cours. Les fleuves — nous l'avons dit — n'ont jamais été des limites ethnographiques. Entre les derniers rameaux des monts de l'Aquitaine et la chaîne du Limousin, devaient habiter, mais sur la rive gauche surtout, les populations mixtes ibéro-galliques. Nous n'hésitons donc pas à regarder les deux provinces de Gascogne et de Béarn comme offrant l'étendue exacte, — non de la *Novempopulana* du IVe siècle, laquelle comprenait douze peuples et n'était qu'une circonscription conventionnelle et administrative, — mais de l'ancien domaine de ces *Novem Populi*, représentant les restes de la race des Ibères-Aquitains proprement dits, qui n'avaient pas voulu être assimilés aux Gaulois et qui

1. III, 2 : « A Pyrenaeo ad Garumnam Aquitani. »

avaient imploré d'Auguste, sinon leur autonomie, du moins le souvenir de leur nationalité, le droit de n'être pas confondus avec les Gaulois et de ne pas payer les *vectigalia* avec eux ni comme eux, ainsi qu'en témoignent Strabon[1], l'inscription d'Hasparren et celle de L. Voluşénus Clémens [2].

Strabon ne parle pas des *Novem Populi* de l'Aquitaine, il dit seulement qu'il y avait en ce pays « plus de vingt petits peuples

1. Strabon (IV, II, 1) dit, en parlant des ***Bituriges Vivisci***, que c'est la seule nation qui soit étrangère en Aquitaine, et il ajoute : καὶ οὐ συντελεῖ αὐτοῖς (συντελεῖν signifie « contribuer avec »).

2. Cette inscription trouvée en Ombrie, et si intéressante pour notre pays, a été lue et restituée par Borghesi et par M. Léon Renier de la manière suivante (voy. Borghesi, *Œuvres*, VI t. II, p. 543 et note) :

L · V O L V S E N O	*L. Voluseno*
L · F · C L V · C L E M E N T I (NT liés)	*L. f(il.), Clu(stumina tribu), Clementi,*
T R I B · M I L · P R A E F	*trib(uno) mil(itum), praef(ecto)*
E Q V I T · P R A E F · T I R	*equit(um), praef(ecto) tir(onum)*
G A L L · N A 1 ▮▮▮▮▮▮▮▮	*Gall(iae) Nar[bonen]-*
S I S · P 1 ▮▮▮▮▮▮▮▮	*sis, pr[aef(ecto) Lac]-*
N O 1 ▮▮▮▮▮▮▮▮	*[t]or[ae ubi census]*
A C C E P I T · M I S S V S · A	*accepit, missus a*
D I V O · A V G · H I C · C V M	*Divo Aug(usto). Hic, cum*
MITTERΈVR · A · TI · CAES · AVG	*mitteretur a Ti. Caes(are) Aug(usto)*
IN · AEGYPT · AD · IVR · DICT	*in Aegypt(um) ad jur(is) dict(ionem),*
D E C E S S I T · P R O V I N C	*decessit provinc(ia)*
A Q V I T A N I A	*Aquitania.*

Cénotaphe. « A Lucius Volusénus Clémens, fils de Lucius, inscrit dans la tribu Clustumina, tribun des soldats, préfet de cavalerie, préfet des recrues de la Gaule Narbonnaise, préfet à Lectoure, où il a reçu le cens, ayant été envoyé à cet effet par le divin Auguste. C'est en ce pays, alors même qu'il était envoyé, par Tibère César Auguste, en Égypte pour y exercer les fonctions de *juridicus*, qu'il mourut, étant encore dans la province d'Aquitaine. »

Ainsi l'inscription d'Hasparren nous a appris que Vérus, avait été envoyé par les Neuf Peuples ibéro-aquitains auprès de l'empereur Auguste pour obtenir qu'ils fissent un groupe à part, distinct des Gaulois, et que sa mission avait réussi. Strabon nous dit qu'ils « contribuaient à part », et le cénotaphe de Volusénus, doctement interprété et judicieusement rapproché par M. L. Renier de l'autel d'Hasparren, nous apprend que l'empereur Auguste avait, conformément à la demande de Vérus et à la promesse qu'il avait faite à ce délégué des *Novem Populi*, envoyé L. Volusénus Clémens (chargé précédemment de conduire les recrues faites en Narbonnaise) pour y recevoir la déclaration du cens dans la subdivision de la province d'Aquitaine appelée pays des Neuf Peuples ou de Lectoure. L'inscription de Pérouse dont il est parlé plus haut (p. 365, note 6) nous apprend à son tour que cet usage s'est conservé, et que, sous Trajan, il y avait un procurateur spécialement chargé de lever les impôts chez les Ibéro-Aquitains de la province financière de Lectoure.

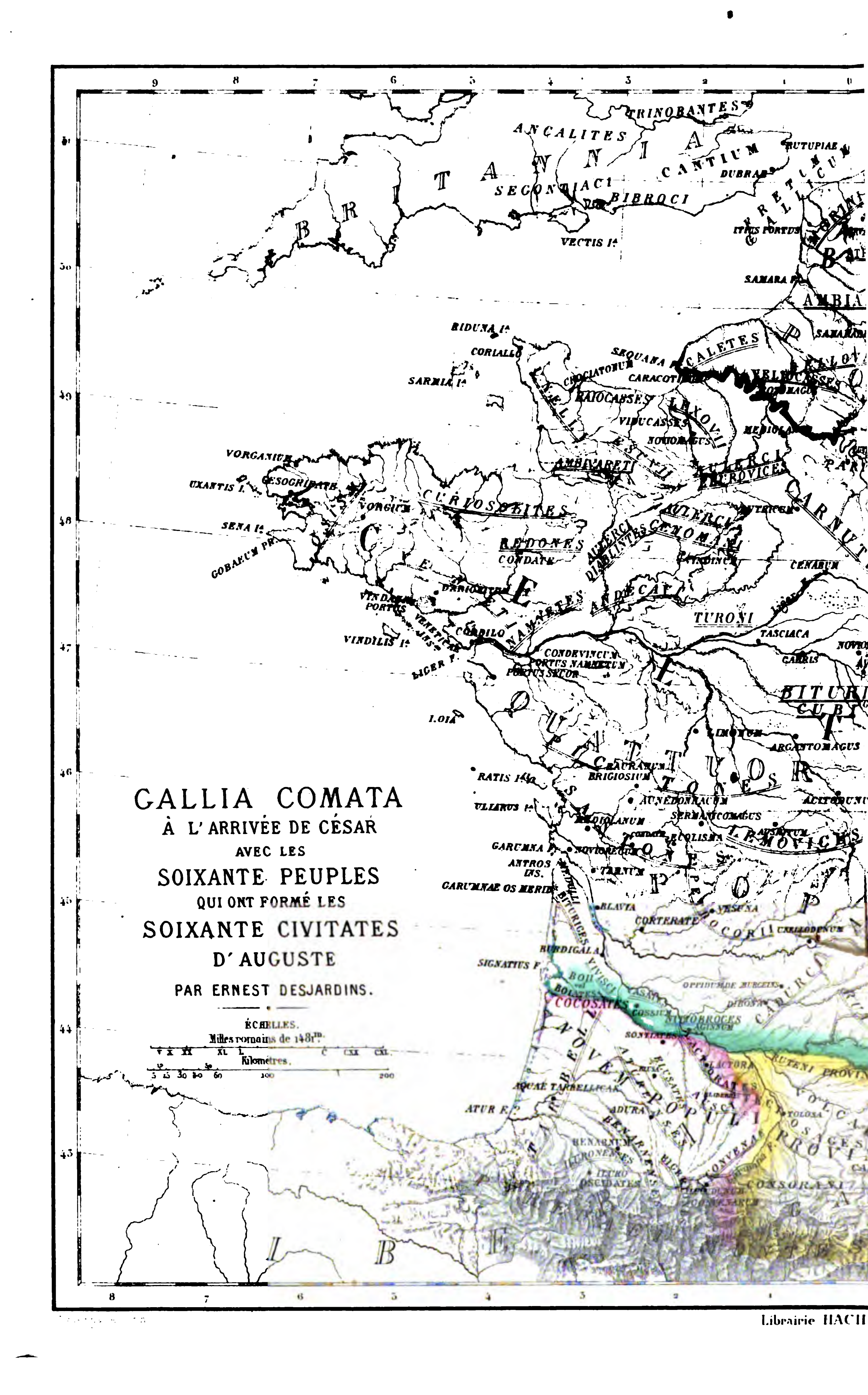
peu importants[1] ». Mais il n'en nomme que trois : les *Tarbelli*, les *Convenae* et les *Ausci*.

Méla ne parle que d'un seul, « le plus important », les *Ausci*[2].

Pline en mentionne un grand nombre[3], parmi lesquels on peut retrouver, sans difficulté, huit des *Novem Populi*. Ce sont: 1° les *Convenae*, 2° les *Begerri*, 3° les *Tarbelli*, 4° les *Ausci*, 5° les *Toruates* (pour *Tarusates* et plus tard *Aturenses*), 6° les *Latusates* (pour *Lactorates*), 7° les *Elusates*, 8° les *Venami* pour *Venarni* (*Benarni*), qui sont très-probablement les mêmes que les *Benarnenses*. Manquent donc les *Iluronenses*.

Il est cependant bien difficile d'admettre une omission de cette gravité dans une liste aussi longue et que Pline a dû copier ou faire copier sur l'*Orbis pictus* du portique de Polla et dans les Commentaires d'Agrippa. C'est en effet de beaucoup la plus importante de toutes les énumérations qui nous sont parvenues des peuples de l'Aquitaine, et il y a toute apparence qu'elle était complète; mais il est évident que celui qui en a levé la copie, probablement d'après les documents officiels, l'a fait avec une grande négligence, d'abord quant à l'orthographe des noms (car c'est au premier copiste qu'il faut imputer ces erreurs, les manuscrits étant d'accord, sauf pour sept de ces noms), ensuite quant à la confusion inintelligente qui règne entre ces peuples grands et petits. Il en est en effet qui, d'après tous les autres témoignages, avaient une certaine importance, comme les *Tarbelli* et les *Ausci*; d'autres que nous savons n'avoir été que des peuplades secondaires et qui doivent être considérés comme ayant été les clients des premiers. La liste de Pline les donne tous en bloc, sans distinction aucune. Son cadre est, il est vrai, la province politique d'Aquitaine et comprend aussi par conséquent les peuples situés entre la Garonne et la Loire; mais ces derniers sont énumérés pêle-mêle avec les Aquitains proprement dits. En tout cas, pas un des noms de sa liste n'a de rapport

1. Strabon, *ibid.* : ἔστι δὲ ἔθνη τῶν Ἀκυιτανῶν πλείω μὲν τῶν εἴκοσι, μικρὰ δὲ καὶ ἄδοξα.
2. III, 2 : « Aquitanorum clarissimi sunt *Ausci* »; et plus bas : « in *Auscis*, *Elimberrum* », pour *Eliberris*.
3. IV, XXXIII (XIX), 1.


GALLIA COMATA
À L'ARRIVÉE DE CÉSAR
AVEC LES
SOIXANTE PEUPLES
QUI ONT FORMÉ LES
SOIXANTE CIVITATES
D'AUGUSTE
PAR ERNEST DESJARDINS.
ÉCHELLES.
Milles romains de 1481m.
Kilomètres.
BRITANNIA
TRINOBANTES
ANCALITES
CANTIUM
SEGONTIACI
BIBROCI
VECTIS I.
DUBRAE
RUTUPIAE
CALETES
REDONES
CONDATE
TURONI
BITURIGES CUBI
LEMOVICES
COCOSATES
NOVEMPOPULI
CONSORANI
Librairie HACH

LÉGENDE.

Les noms des soixante peuples ayant formé les civitates sont soulignés ainsi : OSISMI.

Les villes, oppida, castella, vici. • NEMETACUM. • BRIVODURUS.

CELTIQUE ET BELGIUM.

NOVEM POPULI D'AQUITAINE.

PROVINCE ROMAINE

TTE & Cie Paris.

Paris Imp. E. Dufrenoy

avec celui des *Iluronenses*, dont nous rapprocherons toutefois, — non pas le nom, — mais l'emplacement du moins de celui que devaient occuper deux peuples nommés par Pline : les *Belendi* et les *Oscidates Montani*. Il faut remarquer en effet que toutes les pentes supérieures du versant pyrénéens septentrional sont déjà occupées par les *Convenae* (Cominges), les *Bigerriones* (Bigorre), les *Benarnenses* (vallée du gave de Pau) et les *Tarbelli* (Pyrénées occidentales), — peuples qui figurent à la fois dans Pline et sur la liste des Neuf Peuples ; — il en résulte que deux hautes vallées seulement sont disponibles, ce sont celles d'Aspe et d'Ossau, qui se réunissent pour former celle d'Oloron : C'est bien là qu'étaient les *Iluronenses ;* c'est là aussi que devaient se trouver les « *Belendi*[1], *saltus Pyrenaeus* », et les « *Oscidates Montani* » de Pline, puisque partout ailleurs la place est prise. Les *Oscidates Campestres* devaient être naturellement au-dessous[2]. Nous reviendrons plus bas sur les *Oscidates*, à propos de Ptolémée.

Dans Pline, on doit remarquer aussi deux peuplades mentionnées par César : les *Cocosates*, que nous avons considérés comme clients des *Tarbelli ;* et les *Sottiates*, dont nous avons fait les clients des *Elusates*. Cette liste n'a d'ailleurs aucun caractère ethnographique, et il semble qu'on y ait confondu avec intention les peuples de parenté celtique avec ceux dont l'origine était ibérienne. D'autre part, Pline, contrairement à son usage, ne suit ici ni l'ordre alphabétique, ni l'ordre géographique. Son énumération commence par deux noms inconnus : les *Ambilatri* et les *Anagnutes :* le premier n'est peut-être qu'un qualificatif du

1. Valois (*Notitia Gall.*, p. 524, à l'art. *Sibutzates*) croit retrouver le nom des *Belendi* dans Belin, chef-lieu de canton du département des Landes, sur le Leyre. Il n'est pas besoin d'appuyer sur le peu de valeur de ce rapprochement. D'Anville (*Notice de la Gaule*, p. 147) a retrouvé, dans des titres du moyen âge, *Belinum*, *Pons Belini ;* mais que peuvent prouver ces fausses analogies ?

2. D'Anville, qui écrit ce nom *Osquidates* (*Notice de la Gaule*, p. 510), propose la vallée d'Ossau pour emplacement des *Oscidates Montani*. On sait que c'est précisément celle qu'arrose le gave d'Oloron. Cette fois encore l'analogie probable des positions amène ce géographe à un résultat conforme à notre conjecture, bien qu'elle ait un point de départ différent.

second, et signifie que les *Anagnutes* étaient situés « des deux côtés », soit d'un fleuve, soit d'une montagne[1] : nous ne savons même pas s'ils étaient au nord ou au sud de la Garonne[2]; puis viennent les *Pictones*, les *Santoni* (pour *Santones*) *liberi*, les *Bituriges liberi* surnommés *Vivisci*. Il semble donc que, dans ce début, un certain ordre soit observé et que la liste procède, pour les peuples de la côte, du nord au sud, ce qui donnerait quelque apparence de fondement à l'hypothèse de M. de La Fontenelle de Vaudoré, qui place les *Anagnutes* au pays de Retz, voisin de la Loire[3]. On lit ensuite dans Pline : « *Aquitani unde nomen provinciae.* » Nous croyons que le premier mot est un titre qu'il faut isoler: AQUITANI, les noms qui suivent appartenant en effet à l'Aquitaine ibérique, sauf que « les *Sediboviates* », voisins des *Bituriges Vivisci* (voy. plus bas), peuvent être considérés, sinon comme des Gaulois purs, tout au moins comme une peuplade mixte, moitié gauloise, moitié ibérienne. Nous y reviendrons tout à l'heure. A partir de ce nom, il n'y a plus aucun ordre dans le texte latin; nous sommes transportés des bords de l'Océan aux sources de la Garonne : « *mox in oppidum contributi Convenae* » ; puis nous suivons la pente des Pyrénées de l'est à l'ouest: « *Begerri* (Bigorre) » ; de là nous sautons au pays de Labourd dans les Basses-Pyrénées: « *Tarbelli quattuorsignani* » ; nous remontons ensuite vers le nord: « *Cocosates sexsignani* ». A partir de ce point, il est impossible de découvrir dans la succession des noms géographiques de Pline autre chose que la plus complète confusion. Nous remarquons beaucoup plus loin les *Basaboiates*, dont il a été parlé plus haut, et

1. Nous avons de même, dans la *Table alimentaire* de Veleia, le *pagus Ambitrebius*, exprimant la position de ce canton des deux côtés de la Trébie (voy. notre *De Tab. alim.*, p. 52-57). Walckenaer, se fondant toujours sur des analogies inadmissibles, place les *Ambilatri* aux environs de Mirebeau et de Châtellerault, sous le prétexte qu'on trouve en ce pays les localités d'Amberre et de Saint-Genest d'Ambierne (*Géogr. des Gaules*, t. II, p. 244).

2. Walckenaer place les *Anagnutes* à Agnos dans les Basses-Pyrénées (*Deux Gaules*, t. II, p. 243). La Commission de la Carte des Gaules ne se prononce pas (*Dict.*, *Époque celtique*, p. 56-57).

3. Cet archéologue les établit entre l'Océan et les sources de la Sèvre Nantaise. Voy. son opinion citée par le *Dict. archéol. de la Gaule*, *Époque celtique*, t. I, p. 57.

que l'on doit rapprocher des *Sediboviates*[1]. Le second terme de ces deux noms composés est évidemment le même: *Boiates* et *Boviates* sont identiques. Ils semblent devoir se décomposer en *Sedi-Boiates; Vasate-Boiates*. D'autre part, les *Vassei*[2] de Pline représentent certainement les *Vasates*, qui correspondent à la *Civitas Vasatica* de la Notice des provinces, cité qui a formé le diocèse de Bazas, à cheval sur la Garonne; c'est même pour cette raison que nous n'avons pas rangé ce peuple — le même sans doute que les *Vocates* de César — dans l'Aquitaine ibérique, et que nous l'avons compté parmi les populations mixtes limitrophes des deux races. Si les *Basaboviates* ne peuvent être cherchés loin du diocèse de Bazas, il faut se rappeler, d'autre part, qu'un groupe de *Boii* s'était certainement localisé aux environs de l'étang d'Arcachon, au sud des *Bituriges Vivisci* (Bordelais) et des *Medulli* (Médoc), car nous retrouvons ses traces : 1° dans l'Itinéraire d'Antonin, 2° dans une lettre de saint Paulin à Ausone, 3° dans les inscriptions, 4° enfin dans la Notice des provinces, sous les formes : « [ad] *Boios*[3] », « *Boii* », localité connue pour ses bois de pins[4], « *Boias civis*[5] » ou « *Jupiter Boius*[6] »,

1. Variantes : *Sediboviades, Sedhiboviades.*
2. Variantes : *Vassaei, Vassel, Vessei.*
3. L'Itinéraire d'Antonin (édit. Wesseling, p. 456) la porte à XVI milles de Bordeaux (23 kil. et demi) et à VII milles (10 kil. et demi) d'une autre station appelée *Losa.* Il faut remarquer cependant que huit manuscrits, sur vingt-trois, portent, non « *Boios* », mais « *Bosos* », et un manuscrit « *Bolas* ».
4. Saint Paulin, *Epist.* III *ad Auson.* :

> « An tibi me, domine illustris, si scribere sit mens,
> Qua regione habites, placeat reticere nitentem
> *Burdigalam* et *piceos* malis describere *Boios.* »

5. Inscription découverte en 1832 et conservée au musée de Bordeaux (*Dict. arch. de la Gaule, Époque celtique*, t. I, p. 170) :

D M		« Aux Dieux Mânes
SATVRNI		de Saturninus Privatus,
NI PRIVATI		Julia Masma,
IVLIA MA		sa femme, a donné
SMA VXOR		un lieu de sépulture
LOCVCVM	(*sic*)	(*loculum?*).
DONAVIT		Il était de la cité
CIVES BOIAS	(pour CIVIS)	des *Boiates*,
AN XXXVII		et âgé de trente-sept ans. »

6. Voyez l'inscription récemment découverte .. Bordeaux et publiée dans le

enfin « *civitas Boatium*[1] ». Il nous paraît donc très-probable que les *Sedi-Boviates* et les *Vasate-Boviates* de Pline, qui ne seraient autres qu'une tribu des *Boii*, désignaient une peuplade mixte, dépendant d'abord sans doute des *Bituriges Vivisci* et des *Vassei* ou *Vasates* proprement dits, et occupant, au Ier siècle, un territoire compris entre Bordeaux, l'étang ou plutôt le golfe d'Arcachon, et Bazas ; que cette peuplade mixte dut former plus tard la cité des *Boiates*, avant l'époque toutefois où fut dressée la Notice des provinces, ainsi qu'en témoignent les inscriptions de Bordeaux. Mais cette cité, comme celles de *Burdigala*, des *Vasates* et des *Nitiobroges*, formant comme une sorte de marche ethnographique entre l'Aquitaine Ibérique et la Celtique, était assurément en dehors de la première et présentait beaucoup plus d'affinités avec la seconde.

Dans la liste de Pline nous rencontrons un certain nombre de petites peuplades qu'il est impossible de localiser. Les noms des unes nous sont parvenus sans doute assez exactement, si l'on fait quelque fond sur l'unanimité des manuscrits qui nous les donnent sans variantes : tels sont ceux des *Onobrisates*, — des *Monesi*, dont la position dépend de celle des *Belendi*, situés,

Dictionnaire archéologique de la Gaule, Epoque celtique, tome Ier, page 173 :

I · O · M		*J(ovi) O(ptimo) M(aximo)*
BOI · TERIVS · VN	(RTI liés)	*Boi(ati), Boi(o)* vel *Boi(orum), Tertius,*
AGI · F · EX · TEST.		*Unagi f(ilius), ex test(amento)*
PON · IVSSIT · MATV	(MA liés)	*pon(i) jussit. Matu-*
GENVS · ET MATV	(MA liés)	*genus et Matu-*
TO · F · CVRAVER		*to, f(ilii), curaver(unt).*

1. *Notit. Provinc.*, édit. Guérard, p. 28. Les variantes portent : « *Boatium*, quod est *Boius* », « *Boasium*, quod est *Boiusiu, Burdigalensi* », « *Bohatium* », « *Boasium*, quod est *Boius* in *Burdegalense* », « *Boaccensium*, id est *Boiis* », « *Boacium*, id est *Boiis* », « *Boatium*, id est *Burdegalis* », « *Boasium* ». — Scaliger (*in Auson.*, 2e édit.) et Valois avaient placé la *civitas Boiatium* à Bayonne, et dans le Lampourdan, aux environs de Bayonne (*Notit. Gall.*, p. 261-262, art. *Lapurdum*) ; on s'étonne que cette opinion, fondée seulement sur la fausse analogie de Bayonne avec le nom *Boiates*, ait été un instant adoptée par la Commission de la Carte des Gaules (*Carte itin. provisoire* en 4 feuilles). D'Anville porte, avec plus de raison, cette cité vers la Teste de Buch et aux environs de l'étang d'Arcachon (*Notice de la Gaule*, p. 168-169) ; mais la localité appelée *Boii*, dans l'*Itinéraire*, ne pouvait être aussi éloignée de Bordeaux, car la Teste de Buch est à plus de 40 kilomètres de cette ville, et nous avons vu que *Boii* n'en était qu'à 23, d'après l'*Itinéraire d'Antonin*.

nous l'avons vu plus haut, dans le *saltus Pyrenaeus ;* or ce *saltus Pyrenaeus* ici désigné ne pouvait guère s'écarter des pentes qui dominent les vallées d'Aspe et d'Ossau, tout le reste du revers septentrional de la chaîne étant occupé par les *Convenae*, les *Bigerriones*, les *Venarni* ou *Benarnenses*, et les *Tarbelli*. Les *Belendi*, étant approximativement fixés au sud du Béarn, et les *Monesi* étant situés au-dessous de ces derniers, « *infra* », ces deux peuplades devaient se trouver vers les vallées du gave d'Oloron et du gave de Pau[1]. Les noms des *Sybillates*[2] (peut-être est-ce le nom altéré des *Sibuzates* de César)[3], des *Vellates*, des *Bercorcates*[4] et des *Onobrisates* nous sont parvenus également sans variantes. Il n'en est pas de même des *Camponi*[5] que d'Anville place dans la vallée de Campan[6], des *Pinpedunni*[7], des *Lassuni*[8], des *Succases*[9] et des *Sennates*[10]. Nous reviendrons plus bas sur les *Oscidates Montani* et sur les *Oscidates Campestres ;* mais nous pouvons dès à présent, en nous renfermant dans les données fournies par le seul texte de Pline, appliquer, aux premiers surtout, les observations que nous avons faites sur les *Belendi* et les *Monesi :* c'est-à-dire qu'il convient de

1. Pour ce qui regarde les *Monesi*, d'Anville s'exprime ainsi (*Notice de la Gaule*, p. 463) : « On reconnaît leur nom dans celui de Monein, entre Pau et Navarreins ». Sans attacher une grande importance à ce rapprochement, l'emplacement que d'Anville a été amené à attribuer à ce peuple par d'autres raisons que nous est celui-là même que nous proposerions.

2. D'Anville (*Notice de la Gaule*, p. 605) découvre un rapport entre le nom de ce peuple (qu'il écrit mal *Sibyllates* au lieu de *Sybillates*) et celui de la *Vallis Subola*, qui figure au chapitre LXXVIII de Frédégaire, dans le récit de l'expédition des Francs contre les Vascons, sous Dagobert. Le nom des vicomtes de *Subola* s'était conservé, au temps de d'Anville, dans les titres de l'abbaye de Sauvelade, au diocèse de Lescar.

3. Ce n'est pas l'opinion de d'Anville (*Notice de la Gaule*, p. 605).

4. Les différentes conjectures auxquelles se sont livrés les géographes modernes à l'aide des prétendus rapports de noms modernes avec les noms anciens ont été consignées dans le *Dictionn. archéol. de la Gaule, Époque celtique* (I, p. 144) : ils ne nous paraissent avoir aucune valeur : Biscarosse, Bercouats, Barcou, etc., n'ont point d'analogie sérieuse avec *Bercorcates*.

5. Variantes : *Campoi, Camboi, Eampoi.*

6. *Notice de la Gaule*, p. 196.

7. Variantes : *Pimpedumni, Pindedunni.*

8. Variantes : *Lasumnis, Lasunnis, Lasuini, Lassunnis, Lassurinis.*

9. Variantes : *Sucasse, Sucassae, Succasse, Vocassae* (leçon qui fait penser aux *Vocates* de César).

10. Variantes : *Ciennates, Aennates.*

chercher ces trois peuplades dans la même section pyrénéenne qu'occupaient les *Iluronenses* (vallées d'Aspe, d'Ossau et d'Oloron, dans le Béarn et la Basse-Navarre).

La liste des Ibères-Aquitains de Pline peut donc être dressée et expliquée de la manière suivante:

AQUITANI [1]

I. [NOVEM POPULI] : | CLIENTS :

1. CONVENAE (Almezan, Cominges, Nebouzan).
2. BEGERRI [*Bigerriones*] (Bigorre)........................ (*Camponi?*).
3. VENAMI pour VENARNI [*Benarni*] (Soule, vallée de Pau).
4. TARBELLI (Labourd, Marennes, Marsan, etc.)............ *Cocosates*.
5. AUSCI (Armagnac, etc.).
6. TORUATES pour TARUSATES [peut-être les mêmes que les *Aturenses*] (Chalosse, Estarac, etc.).
7. LATUSATES [*Lactorates*] (Armagnac et Lomagne).
8. ELUSATES (Gabardan et Chalosse)...................... *Sotliates*.
9. *Belendi, Monesi, Oscidates* (*Osci-Dates*) *Montani* et *Campestres* [tenant peut-être la place des *Iluronenses*].

II. [PEUPLADES SECONDAIRES DONT LA POSITION EST DOUTEUSE OU INCONNUE.]

NOMS SANS VARIANTES :

Sybillates, Vellates, Bercorcates, Onobrisates.

LEÇONS DOUTEUSES :

Camponi, Pinpedunni, Lassuni, Succases, Sennates.

PEUPLES LIMITROPHES DES IBÈRES-AQUITAINS.

Bituriges Vivisci (Gaulois).
Vassei [pour *Vasates*] — (Ibéro-Celtes ?).
Sediboviates, Basaboiates, peuples mixtes, comme l'indiquent leurs noms, composés, pour ce dernier du moins, des noms *Boii* (Gaulois) et *Vasates* (Ibéro-Celtes?).
Nitiobroges (Gaulois).

Ptolémée — ainsi que Pline, Méla et Strabon lui-même — ne connaît que l'Aquitaine administrative, c'est-à-dire conventionnelle, limitée au nord par la Loire. Il suit d'abord le même ordre que Pline pour les cités ou peuples de la côte : *Pictones*,

1. Il faut remarquer que Pline commence ainsi son énumération : « *Aquitanicae* sunt », etc.; puis, plus bas : « *Aquitani*, unde nomen provinciae. » Dans le premier passage, il s'agit de la division politique d'Auguste, c'est-à-dire de l'Aquitaine, comprenant, outre les Aquitains proprement dits, les quatorze peuples situés entre la Garonne et la Loire; et dans le second passage, il semble bien désigner les Aquitains proprement dits, c'est-à-dire les Ibères cispyrénéens.

Santones, *Bituriges Vivisci*, *Tarbelli*; mais, des *Novem Populi* de l'Aquitaine ethnographique, il ne mentionne que les *Ausci*, les *Convenae* (Κομονένοι) et les *Tarbelli*[1]. Il ne faudrait pas en conclure qu'au second siècle de notre ère il n'y eût plus que trois cités dans la *Novempopulana*, lorsque nous en comptons neuf sous Auguste et douze au temps de Théodose : il est évident qu'il y a sur ce point une lacune considérable dans les tables du géographe alexandrin. Parmi les peuples limitrophes du nord de l'Aquitaine ibérique, on y retrouve les *Bituriges Vivisci*, les *Vassarii* (Οὐασσάριοι), qui sont les *Vasatae* d'Ammien Marcellin[2], les *Vasates* de la Notice et les *Vassei* de Pline[3] (Ptolémée nous a conservé le nom gaulois de leur chef-lieu, *Cossium*, Bazas); il cite encore les *Nitiobriges* ou *Nitiobroges* (Agenois). Quant aux *Datii* avec leur capitale *Tasta*, ils étaient situés évidemment non pas « au-dessous des *Gabali*[4] », c'est-à-dire du Gévau-

1. II, VII (VI).
2. XV, XI, 14.
3. M. Luchaire (*De lingua aquitan.*, p. 11) considère le nom de ce peuple comme ibéro-aquitain : 1° parce que les *Vasates* ont toujours été, dit-il, comptés comme peuple d'Aquitaine; 2° parce que dans la langue basque, *bas*, *basa* signifie un « lieu habité, un village », et qu'on rencontre fréquemment dans le pays basque les dénominations de *basa-burce*, « tête du village »; *basa-baren*, « partie élevée du village ». Mais la première raison ne repose pas sur un fondement géographique très-solide, car c'est dans l'Aquitaine politique surtout que les *Vasates* sont compris par les géographes qui les ont cités; quant à la seconde, elle s'appuie sur une rencontre probablement fortuite du mot basque *basa* avec le nom de ce peuple. Le jeune savant ne méconnaît pas d'ailleurs le rapport évident du nom *Vasates* avec la racine indo-européenne *vas*, et l'importance de ce préfixe dans le vocabulaire géographique de la Gaule : dans *Vasso-galate*, pour ne citer qu'un exemple, que nous savons avoir désigné le temple de Mercure Arverne, qui était certainement le plus célèbre de toute la Celtique. Voyez, dans Grégoire de Tours (*Hist. Francor.*, I, 30), le récit de la destruction par les Alamans, sous le règne de Valérien et de Gallien, de ce temple, « delubrum illud quod gallica lingua *Vasso Galate* vocant ». Cf. l'article de M. Robert Mowat sur ce texte (*Revue archéol.* de décembre 1875, t. XXX de la nouvelle série, p. 359-372). — Selon M. d'Arbois de Jubainville (*Rev. arch.*, de mai 1875, t. XXIX, p. 326), *vasso-s* devrait se comparer au vieux gallois *guas*, « *puer*, *servus* ». On écrit aujourd'hui *gwas*, « jeune homme, domestique ». *Vassos* semble identique au sanscrit *watsa-s*, « enfant » et « veau ». Le thème *wasso* se montre dans les composés *Dago-vassus*, *Vasso-rix*. — Dans tous les cas, nous sommes en présence d'un terme gaulois. On trouve dans le vieil irlandais la racine *vas* dans l'adverbe composé *i-fos*, « à la maison »; *fus* égale *vastu*, datif d'un thème irlandais *vastu*, identique au grec ἄστυ, avec le digamma Ϝἄστυ, « ville ». (D'Arbois de Jubainville, *Lettre inédite*, du 16 octobre 1877.)
4. II, VII (VI), 17 : καὶ ὑπὸ μὲν τοὺς Γαβάλους, Δάτιοι καὶ πόλις Τάστα.

dan, ce qui les rejetterait dans la Province [1]; non pas même sur les bords de la Garonne vers les *Nitiobroges*, au confluent du Tarn avec cette rivière, où les portent Forbiger [2] et la carte de Spruner et Menke [3], — mais bien plutôt dans l'Aquitaine proprement dite. Valois [4] a été frappé, et avec raison, quoi qu'en dise d'Anville [5], de l'analogie de ce nom de Δάτιοι avec celui des *Osci-Dates* de Pline, mot évidemment composé de deux noms géographiques, dont le premier semble pouvoir s'identifier avec celui de la vallée d'Ossau, comme nous l'avons remarqué plus haut, d'après d'Anville [6]. Il est bien difficile d'admettre que ce ne soit pas une *civitas* que Ptolémée ait désignée par le nom du peuple et de sa capitale, πόλις Τάστα. C'est la forme constante observée dans ses tables, et l'on peut se convaincre facilement que, pour le reste de la Gaule, chaque nom de peuple suivi du mot πόλις correspond à une cité romaine avec son chef-lieu. Si les *Datii* doivent être rapprochés des *Osci-Dates Montani* et des *Osci-Dates Campestres* de Pline, leur domaine aurait compris surtout les vallées d'Ossau et d'Osse, arrosées et creusées par le gave d'Ossau, et le gave d'Aspe, réunis, à Oloron, pour former le gave de même nom, qui, coulant dans une vallée plus spacieuse, aurait pu offrir un asile aux *Oscidates Campestres;* mais aucun nom, dans ce pays, ne rappelle celui de *Tasta:* le fameux pic d'Estats, le plus haut sommet des Pyrénées centrales, et le col d'Estats, qui porte sans doute un nom moderne, est en outre fort loin de là, dans le département

1. Et non pas dans le nord du Rouergue, comme le dit Walckenaer (*Deux Gaules*, II, p. 243).

2. *Handbuch der Alten Geographie*, III, p. 161.

3. *Atl. antiq.*, carte XIX.

4. *Notit. Gall.*, p. 31, col. 2, *in fine*. — Cf. Ukert, *Geogr. der Griechen und Römer*, II, 2e part., p. 258.

5. *Notice de la Gaule*, p. 510, à l'article *Osquidates* (*sic*).

6. Valois (*loc. cit.*, p. 32, col. 1) néglige cette remarquable analogie pour adopter celle de la rivière qui passe à Montesquiou du Fesenzac, la Losse, affluent de la Baïse, qu'il écrit l'Osse : il croit que c'est la Losse qui se jette dans la Garonne et reçoit la Gélise et la Baïse; enfin il découvre un rapport entre Montesquiou et *Tasta*(!), le chef-lieu que Ptolémée donne aux *Datii*. On comprendrait plutôt Tasque, sur l'Arros, qui n'est éloigné que de 25 kilomètres de Montesquiou; encore faudrait-il qu'au moins un des manuscrits de Ptolémée donnât Τάσκα, mais tous donnent Τάστα.

de l'Ariége. Quoi qu'il en soit, les *Ilurονenses*, dont le nom ibère ne se retrouve avant le IVe siècle que sur la borne milliaire du col de Somport, ILVRO, n'en sont pas moins, à nos yeux, un des *Novem Populi* du temps d'Auguste (voy. plus haut, page 366) et ont bien pu porter aussi le nom gallo-latin de *Datii, Dates* (qui entre dans la composition du nom *Osci-Dates* dont le premier mot peut être rapproché du nom ibère *Ausci* et s'écrire plus tard par corruption *Ossi*, d'où serait venu Ossau), former enfin la cité dont parle Ptolémée, avec un chef-lieu différent d'*Iluro*, chef-lieu dont le nom gaulois aurait été *Tasta*.

Ammien Marcellin est un guide précieux pour l'époque qui nous occupe, car, bien qu'il ait achevé ses histoires vers l'an 380, longtemps après la mort de l'empereur Julien, dont il avait été, comme on sait, l'aide de camp, — il a puisé les renseignements géographiques qu'il nous fournit dans son livre XV, sur la Gaule, aux écrits de Timagène, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, et Timagène, qui écrivait au Ier siècle avant notre ère, avait réuni avec le plus grand soin les traditions et les observations recueillies avant lui sur ce pays[1]. Il n'est donc pas surprenant que l'historien du IVe siècle ait tenu plus de compte que ses devanciers des divisions anciennes, c'est-à-dire de la répartition ethnographique des peuples de la Gaule. Aussi commence-t-il sa description à peu près de la même manière que César[2] : « Dans les anciens temps, dit-il, lorsque ces régions étaient peu connues et considérées comme barbares, elles étaient, à ce qu'on croit, réparties entre trois races : les Celtes, qui sont les mêmes que les Gaulois, les Aquitains et les Belges, différant toutes trois entre elles par la langue, les usages et les lois. » Il ajoute que les Aquitains sont séparés des Celtes par la Garonne[3], limite approximative et non rigoureusement exacte, ainsi que nous l'avons dit plus haut; et plus loin il mentionne

1. XV, IX, 2 : « Timagenes et diligentia Graecus et lingua, haec quae diu sunt ignorata collegit ex multiplicibus libris, cujus fidem secuti, obscuritate dimota eadem distincte docebimus et aperte. »

2. XV, XI, 1.

3. *Ibid.*, XI, 2.

d'abord « l'Aquitaine » politique d'Auguste, dans laquelle se trouvent : 1° « la première province », qu'il appelle « *provincia Aquitanica*[1] » ; 2° les « *Novem Populi* », désignation qui s'applique moins ici à une province politique qu'à l'ancienne région ethnographique des Ibères–Aquitains. Il est étrange, en effet, que la division des deux provinces d'Aquitaine comprises entre Loire et Garonne ne soit pas indiquée et que la province de *Novempopulana* le soit. La liste de Vérone porte aussi, comme l'inscription d'Hasparren, « *Novem Populi* ». Il en est de même de la Notice des dignités; mais les listes de Rufus, de Polémius Silvius et la Notice des provinces portent « *Novempopulana*[2] ». Il faut ajouter que ce dernier document donne, sous ce titre, non pas neuf, mais douze peuples ou cités qui ont formé douze diocèses[3]. Les trois cités qu'il faut retrancher de cette division administrative, pour rétablir le groupe ethnographique de l'époque de César, sont les *civitates Vasatica, Boatium* et *Consoranorum*, la première comme étant limitrophe de la Celtique proprement dite et sur la Garonne, hors du groupe ethnique ibérien; la seconde comme participant certainement de la race gauloise, ainsi qu'en témoigne leur nom même de *Boates*, anciens *Boiates* ou *Boii;* la troisième enfin comme étant enclavée dans l'ancienne Province, comme étant étrangère par conséquent à l'Aquitaine du temps de César et ne pouvant à aucun titre figurer parmi les Neuf Peuples de l'inscription d'Has-

1. Il faut remarquer ici que ce tableau des provinces, dans Ammien Marcellin, paraît emprunté à des documents beaucoup plus anciens, et antérieurs même à Dioclétien, car il ne donne qu'une seule province du nom d'*Aquitanica*, puis les *Novem Populi.* Or, dans la liste de Vérone, que M. Mommsen fait dater avec vraisemblance de l'an 297, on voit déjà apparaître le dédoublement de l'Aquitaine en *Aquitanica Prima* et *Aquitanica Secunda*, sans compter les *Novem Populi* (voy. Mommsen, *Verzeichniss der römischen Provinzen aufgesetzt um* 297, dans les *Mém. de l'Acad. de Berlin* de 1862, p. 512, et trad. fr. d'Em. Picot, dans la *Rev. archéol.* de déc. 1866, tome XIV de la 2e série, p. 390).

2. Voyez la comparaison de ces documents dans le tableau synoptique dressé par M. Mommsen (*op.* et *loc. cit.*).

3. Au concile d'Agde, en 506, « les douze cités de la Novempopulanie sont représentées par leurs évêques, à l'exception de la *civitas Boatium* ». (A. Longnon, *la Gaule au* VIe *siècle, Géographie de Grégoire de Tours*, p. 48.)

parren. Malgré le caractère purement conventionnel de la province de *Novempopulana* au IVe siècle, il faut cependant remarquer que les *Bituriges Vivisci* avec leur ville de *Burdigala*, dont l'origine gauloise était plus marquée, n'y étaient pas compris, bien que situés sur la rive gauche de la Garonne. Bien plus, *Burdigala* fut la métropole de l'*Aquitania Secunda*[1].

Les deux seules cités que mentionne Ammien Marcellin chez les *Novem Populi* sont celles d'*Ausci* et de *Vasatae*. On remarquera que, dans la seconde moitié du IVe siècle, l'usage avait prévalu de transporter, non plus seulement au territoire de la cité, mais à la ville qui en était le chef-lieu, le nom des anciens peuples : c'est de cette origine que procèdent presque tous les noms de nos villes ayant quelque importance à l'époque moderne. Dans Ammien Marcellin, tous les chefs-lieux de nos anciennes cités, encore conservés au temps de Ptolémée, — précieux et respectables débris de la vieille topographie gauloise, — ont disparu et ont fait place aux noms des peuples. On ne dit plus *Nemetum*, mais *Arverni* (Clermont-Ferrand) ; on ne dit plus *Mediolanum*, mais *Santones* (Saintes). *Pictavi* est Poitiers, et *Limonum* a disparu. *Redones* est devenu Rennes, et s'est substitué à *Condate* (qui signifiait, en gaulois, confluent, cette ville étant en effet à la rencontre de l'Ille et de la Vilaine). *Agedincum* a cessé d'être usité pour désigner la ville capitale des *Senones*, qui a pris le nom de son territoire, d'où l'appellation moderne de Sens. *Samarabriva* est oublié, et *Ambiani* devient Amiens. De même chez les *Novem Populi* d'Ammien Marcellin,— qui d'ailleurs ne cite, comme nous l'avons vu, que deux noms[2], — *Vasatae* ne s'applique plus seulement au peuple, c'est-à-dire au territoire des anciens *Vassei*, ou *Vasates*, mais ce dernier nom a pris la place de *Cossium* pour désigner Bazas ; *Ausci* a chassé l'un des deux ou trois plus anciens noms géographiques de notre pays, *Eliberris*, dont la physionomie ibérienne est si frappante, pour s'implanter à Auch déjà

1. Voy. la *Notitia Provinc.*, p. 27 de l'édition de Guérard.
2. XV, XI, 14 : « *Novem Populos Ausci* commendant, et *Vasatae*. »

appelée d'ailleurs, vers l'époque de la mort d'Auguste, *Augusta Auscorum*[1].

Lorsque les Wisigoths, expulsés de toute l'Aquitaine par Clovis, après la bataille de Vouillé, en 507, se réfugièrent en Espagne, ne conservant plus au nord des Pyrénées que la Septimanie, région occidentale de l'ancienne Narbonnaise, ils repoussèrent de la Péninsule ibérique les Vascons, qui inondèrent en 542 le pays des *Novem Populi*. Qui dit Vascons dit Basques, qui dit Basque dit fils des anciens Ibères. Les montagnes ont toujours été les asiles conservateurs des vieilles races vaincues : c'est dans la rude vie des sommets abrupts que se retrempent ceux que le sort a trahis, que se retranchent les âmes fières qui mettent leur sauvage indépendance au-dessus du bien-être et des doux loisirs ; d'ailleurs la retraite de Pélage est parfois le berceau du Cid. Les plus anciens occupants de l'Espagne aux âges historiques, les Ibères, chassés autrefois du rivage par les Phéniciens, refoulés des plaines sur les hauteurs par les Ligures et les Celtes, plus tard enfin décimés par les légions, ont vécu tant bien que mal dans les hautes terres, sur ce vaste plateau central d'où rayonnent les *sierras* et d'où s'épandent les cinq grands fleuves dont les Romains ont fini par emprisonner le cours et les sources dans leurs provinces comme ils les ont fait tenir dans un seul vers latin[2]. C'est donc dans les terres élevées et sur les deux versants des Pyrénées qu'a végété, avec une force secrète de vitalité, cette ancienne race ibérienne dont nous retrouvons, à l'époque de César, les descendants nettement caractérisés chez les historiens, sur les monuments de pierre et dans la langue euskarienne si originale et si persistante. Constater son existence tranchée et sa physionomie uni-

1. Il n'est pas permis de douter du sens que l'auteur attribue à ces anciens noms de peuples. Son texte ne laisse aucune incertitude à cet égard. Par exemple, on lit à propos d'Amiens : « *Ambiani, urbs* inter alias eminens. » (XV, XI, 14.)

2. « *Sunt Minius, Durius, Tagus, Anas, Baetis, Iberus.* »

La mesure a même respecté l'ordre géographique : Minho, Duero, Tage, Guadiana (oued el-Ana), Guadalquivir (oued el-Kebir), Èbre. Les deux plus méridionaux ont conservé, comme on voit, le souvenir de la domination arabe.

que n'était pas malaisé : il suffisait d'invoquer et de faire parler des témoignages authentiques et connus ; mais nous avons entrepris, dans la présente étude, d'en marquer les limites exactes au temps de César. Nous avons même tenté de le faire dans les pages qui précèdent, et, sans nous être préoccupé de la géographie moderne, il se trouve que l'étendue de la Gascogne, avec son enclave du Béarn, est venue confirmer les données fournies par le texte classique. Or personne n'ignore que la Gascogne a été formée, non de l'ancien domaine des *Novem Populi*, mais de celui qu'ont occupé de nouveaux venus, les Vascons, chassés d'Espagne au VI[e] siècle ; que ces derniers, établis sur les pentes pyrénéennes, vaincus et soumis par les rois francs au commencement du VII[e], ont été réunis au vaste duché d'Aquitaine, sans cesser d'occuper le groupe compacte de la Vasconie ; on sait enfin que, détachés dans la suite du grand duché, ils ont fini par donner leur nom à nos provinces françaises de Gascogne et Béarn qui embrassent et délimitent les terres de leur domination. Mais ces Vascons eux-mêmes qu'étaient-ils ? Les frères des premiers occupants, c'est-à-dire des Ibères-Aquitains. Les mœurs, la langue étaient les mêmes ; les besoins, les usages, les aptitudes, les instincts, étaient identiques. Peuples montagnards, habitués depuis de longs siècles à la vie difficile et indépendante des pentes inhospitalières des Pyrénées, ils ont laissé, comme les anciens habitants, les vallées larges et fertiles, les cours des fleuves nourriciers aux descendants des Celtes, — ces hommes des plaines. Aussi n'ont-ils jamais envahi ni même convoité les rives de la Garonne. Tel était le domaine des Ibères-Aquitains, combattus et non conquis par César, à peine soumis par Auguste ; tel fut exactement celui des envahisseurs vascons du VI[e] siècle. Aucune différence entre leurs limites géographiques à ces deux époques, séparées par un intervalle de plus de sept cents ans, et, en jetant les yeux sur la carte, on découvre sans peine la raison de l'identité de limites des *Novem Populi* des anciens temps et des Vascons du moyen âge, c'est-à-dire de la Gascogne. Ils ont gardé les affluents de gauche de la Garonne, — qui sont tous gaves

ou torrents, — et se sont arrêtés au point même où ils deviennent rivières en coulant sur un sol plus uni : les torrents supposent en effet des montagnes et ne coulent qu'à travers les escarpements en se ramifiant vers les vallées, élargies ensuite en plaines. Le fameux *éventail*, dont les cartes bien faites donnent l'exacte figure, est composé de profonds ravins et d'âpres reliefs, les premiers donnant passage à ces eaux, tour à tour filets et torrents, contenues et séparées par les seconds, c'est-à-dire par l'épanouissement des arêtes vives et symétriques des contreforts pyrénéens[1]. Aussi les Ibères-Aquitains avaient-ils laissé les Gaulois, *Bituriges* et *Boiates*, pousser une pointe dans le Médoc, dans le Bordelais, et assez avant dans les Landes, tous pays plats ; aussi avaient-ils abandonné presque partout aux avant-gardes de la race celtique : *Vasates*, *Nitiobroges*, *Volcae Tectosages*, le cours du grand fleuve. Mais, au-dessus de l'étranglement de Cazères, où la riche campagne du sud de Toulouse s'arrête, au sud de ce point même où la Garonne modère sa marche impétueuse, ils se retrouvèrent sur leur domaine, et les *Convenae*, un des Neuf Peuples, ne cessèrent de tenir, avec les sources du fleuve, toutes les pentes de son cours supérieur, à droite comme à gauche, et plus à l'est ils donnèrent la main aux habitants des rives tourmentées du Salat et de l'Ariége, aux *Consorani* de la Province, qui avaient peut-être d'ailleurs la même origine ; ils retrouvaient même plus loin encore, dans la même direction, sur les flancs des Pyrénées orientales, les descendants incontestés des vieux Ibères dans les vallées profondes de l'Aude supérieur, de l'Agly, du Tet et du Tech, où le souvenir de cette antique race est resté si longtemps empreint, comme en témoigne le nom, persistant jusqu'au IVe siècle, de cette autre *Illiberis* (Elne).

1. Tels sont, avec leurs mille sources et ruisseaux, la Bidassoa, la Nivelle, la Nive, la Joyeuse, la Bidouze, les gaves de Mauléon, d'Oloron, d'Aspe, d'Ossau, de Pau, de Cauterets ; le Luy de France, le Gabas, l'Adour, l'Estéous, l'Arros, la Gélise, l'Auzoue, les Baïse grande et petite, le Sousson, le Gers, l'Arratz, la Gimone, la Gesse, la Save et le Touch.

Tel est, dans tout son développement, le domaine des anciens Ibères au sud-ouest de notre pays : il comprenait, pour nous résumer en un mot, les Pyrénées avec leurs contreforts et leurs ondulations, et il s'arrêtait au nord et au nord-est à la ligne des basses terres. Si les antiques familles de cette race se sont avancées plus loin au nord, elles n'y ont laissé nulle part de vestiges reconnaissables, excepté dans le Languedoc, où le nom de *Beterrae* (Béziers) semble leur appartenir; mais ils s'étaient retirés depuis plusieurs siècles de ce pays-là même, lorsque César parut en Gaule[1].

Les textes classiques, l'histoire ancienne et celle du moyen âge nous ont donc permis d'éclairer la question géographique : voyons si ce résultat sera confirmé ou démenti par l'ethnographie et la linguistique.

Pour la première de ces deux sciences, on peut dire que la preuve est déjà faite. La race distincte des Ibères-Aquitains, si reconnaissable aux temps de César et de Strabon, a pu céder du terrain, refoulée par la conquête et par la civilisation du nord ; elle s'est repliée sur elle-même, acculée en quelque sorte dans cet angle montagneux du Béarn, de la Basse-Navarre, de la Soule et du Bigorre ; mais elle n'a point péri, et elle semble assez vivace encore pour être reconnue au premier coup d'œil et étudiée avec facilité, même par l'anthropologiste. Si nous ne la trouvons plus sur les limites des dernières ondulations septentrionales de la rive gauche de la Garonne, les textes classiques nous la montrent s'avançant jadis jusqu'à la vallée de ce fleuve.

Quant à la linguistique, son témoignage est plus probant encore.

Depuis que le premier paragraphe de notre second chapitre (tome II) a été achevé et même imprimé, M. Luchaire, auquel nous avons emprunté les principaux faits linguistiques consignés au début de ce livre, a publié une étude d'ensemble d'une haute valeur sur la question des idiomes de l'ancienne Aqui-

1. Voy. tome II, chap. II, page 18.

taine[1]. Dans ce travail, divisé en quatre parties, le jeune savant examine d'abord ce qui reste de l'ancienne langue des Aquitains, c'est-à-dire des Ibères, dans les noms propres : ces noms lui sont fournis par les textes classiques, la géographie et les monuments épigraphiques ; donc il compare ces noms anciens avec les formes modernes que présentent les huit dialectes de la langue basque ou euskarienne, à savoir : biscayen, guipuzcoan, haut navarrais septentrional et méridional (pour le versant espagnol) ; — souletin, labourdan, bas-navarrais oriental et occidental (pour le versant français). — Dans la seconde partie de son travail, M. Luchaire met en regard la langue basque ou plutôt le vocabulaire basque et le vocabulaire gascon ; — dans la troisième, il passe en revue les emprunts faits au latin, d'une part, et au gascon d'autre part, par le basque ; — dans la quatrième, il dresse une liste des appellations géographiques les plus usitées dans cette région pyrénéenne et il en détermine le sens. — Enfin, dans sa conclusion, l'auteur propose de considérer : 1° les mots d'origine euskarienne qui se rencontrent dans les dialectes gascons, 2° les noms géographiques basques qui désignent encore aujourd'hui tant de localités dans les montagnes de la Gascogne, 3° les passages connus des textes classiques, comme autant de preuves que la nation et la langue des Ibères s'étendaient beaucoup plus au nord que le pays basque actuel et qu'elles embrassaient, à peu de chose près, toute la région transgarumnienne. On voit, d'après cette étude méthodique et lumineuse, que, si le système de Guillaume de Humboldt ne pouvait avoir que la valeur d'une hypothèse, à une époque où la phonétique n'existait pas et où les lois et les procédés tout modernes de la linguistique n'étaient pas fixés, cette hypothèse était du moins, par le fait, le résultat d'une sérieuse intuition scientifique, et que la vérité qui n'avait été qu'entrevue ou même devinée par cet éminent esprit commence aujourd'hui à être acquise à la science, quelque effort qu'ait pu tenter pour

1. *De lingua aquitanica*. Paris, 1877, in-8°, 64 pages.

l'obscurcir l'école sceptique et l'on peut même dire « nihiliste » dont nous avons parlé au début de ce livre[1].

Dans la première partie de son travail, M. Luchaire emprunte d'abord aux inscriptions latines certains noms de divinités topiques de la région pyrénéenne qui ont indubitablement, à ses yeux, comme aux nôtres, une physionomie ibéro-euskarienne. Tels sont : *Aherbelste*, sur un monument provenant de Saint-Aventin, à 5 kilomètres de Bagnères de Luchon[2]; *Alardostus*, sur un cippe votif trouvé en 1832 au sud de Saint-Bertrand de Cominges, entre Estenos et Cierp, canton de Saint-Béat, près de la frontière d'Espagne[3], et c'est la même divinité sans doute qui se trouve mentionnée sous le nom d'*Alardossis* sur un autre cippe de marbre trouvé dans le territoire de Luchon[4]; *Baeserte*[5], qui a laissé son nom au lieu encore appelé aujourd'hui Basert, au sud-ouest d'Huos sur la Garonne, canton

1. Aux ouvrages qui appartiennent à cette école et auxquels nous avons renvoyé (t. II, p. 36-37, et notes) il faut ajouter, comme plus récent, celui de M Tubino, intitulé : *Los Aborigenes ibericos o los Bereberes en la Peninsula.*

2. Conservé au musée de Toulouse (*Catalogue*, p. 63, nº 143) :

AHERBEL
STE DEO
SENIVS·ET
HANNA
PROCV[illegible]
[illegible]

3. Conservé au musée de Toulouse (*Catalogue*, nº 128) :

ALARDOSTO DE[illegible]
TAVRVS
SOSONNIS F
V·S·L·M

« Au dieu Alardost, Taurus, fils de Sosonne, a acquitté son vœu volontiers. »

4. Conservé au musée de Toulouse (*Catalogue*, nº 161) :

ALARDOSSI	« A Alardossis,
L·IVL·EVNV[illegible]	L. Julius Eunus
V·S·L·M	a acquitté son vœu volontiers »

5. Conservé au musée de Toulouse, nº 114 (moulage au musée de Saint-Germain) :

BAESERTE	« Au dieu
DEO	Baeserte,
TARBELEX	Tarbelex,
HARSI·F	fils d'Harsus,
V·S·L·M	a accompli son vœu volontiers. »

de Saint-Bertrand de Cominges (la chapelle Notre-Dame paraît avoir remplacé le sanctuaire de ce dieu topique); *Edelas*, sur la face d'un autre, trouvé près de Saint-Bertrand de Cominges, dans un lieu appelé *ech Camp d'ech sant*, « le Champ du saint[1] »; *Ilun*, (?) sur un cippe trouvé à Saint-Béat, toujours dans la même région, et, comme les précédents, sur le territoire des anciens *Convenae*[2]. L'auteur du *De lingua aquitanica*, considère aussi[3] le dieu *Leherenn* (dont le nom nous semblait avoir plutôt une physionomie celtique) comme appartenant aux Ibères-Aquitains et comme ayant été assimilé plus tard à Mars, ce nom topique pouvant être rapproché, selon lui, du mot *leher*, qui, dans le dialecte bas-navarrais et labourdan, signifie « opprimer, terrasser ». Ce qui peut lui donner raison, c'est que les autels et les cippes consacrés à cette divinité se rencontrent exclusivement sur le territoire des *Novem Populi*: à Ardiége (au

1. Conservé au musée de Toulouse (n° 123 du *Catalogue*) :

EDELATI (TI liés)	*Edelati*
DEO	*deo*
SEX·MIN.	*Sex. Minius*
APRILIS·ET	*Aprilis et*
ALCIMS·F	*Alcimus f(ecerunt).*

2. Conservé au musée de Toulouse (n° 132 du *Catalogue*). La lecture de la première ligne portant le nom de cette divinité est douteuse : on avait même lu *Ilumber*; mais l'auteur du *Catalogue* lit *Iluni*, lecture qui a, dit-il, « l'avantage de se référer à un dieu déjà connu par d'autres monuments épigraphiques » :

ILV[illegible]I[illegible]EO	« *Ilu[n]i [D]eo,*
DOMESTI[illegible]	*Domesti[cus],*
PRIMVLLI F	*Primulli f(ilius),*
V·S·L·M	*V(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).* »

Il faut ajouter cependant que le nom d'*Ilunnus* figure sur un monument de Narbonne avec celui d'*Andose*, tous deux joints, sans doute comme qualificatifs, à celui d'Hercule. Voy. le grand autel conservé au musée de Toulouse (n° 199 du *Catalogue*) :

CN POMPEIVS
CN·L·HYLA
HERCVLI
ILVNNO ANDOSE
V·S·L·M.

Est-ce un souvenir de la langue ibérienne et des divinités de cette ancienne race entre *Beterrae* (Béziers) et *Illiberis* (Elne), ou, plus simplement, le témoignage d'une dévotion particulière à des dieux éloignés ?

3. Page 6.

moyen âge *Ardia*), canton de Saint-Bertrand de Cominges, entre cette ville et Saint-Gaudens, enfin chez les *Convenae*[1]. Le nom de

1. Plusieurs monuments sont relatifs à ce dieu; ils sont conservés au musée de Toulouse, sous les nos 90, 91, 92, 93, 94, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105 : ils sont fort intéressants, autant par leur nombre et le vocable de la divinité qu'ils rappellent que par les noms de ceux qui les ont élevés. ***Leherenn*** y apparaît tantôt accolé au dieu Mars, tantôt seul (voy. Barry, ***Monographie du dieu Leherenn d'Ardiége***, 1859).

(No 90.)

LEHERENNI	« A Leherenn Mars,
MARTI	Titullus,
TITVLLVS A	fils d'Amoenus,
MOENI FIL	a accompli son vœu volontiers. »
V·S·L·M	

(No 91.)

LEHERENNO	« Au dieu Leherenn,
DEO	Mandatus,
MANDATVS	fils de Ma(n)suetus,
MASVETI·F	a accompli son vœu volontiers. »
V·S·L·M	

(No 92.)

MARTI	« A Mars Leherenn,
LEHERENN	Ingenuu(s),
INGENVV	fils de Siricco,
SIRICCONS F	a accompli son vœu volontiers. »
V·S·L·M	

(No 93.)

[illegible]	[*Marti Lehere-*]
NNI·DANNONIA	*nni, Dannonia,*
HARSPI·FILIA	*Harspi filia,*
V·S·L·M	*v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

(No 94.)

LEHEREN	« A Leherenn Mars,
NI MARTI	Bambix,
BAMBIX	affranchi de Publius,
PVBLI LIB	a accompli son vœu volontiers. »
V·S·L·M	

(No 96.)

LEHERENN	« Au dieu Leherenn,
DEO	Maximus,
MAXIMVS	fils de Mandatus,
MANDATI F	a acquitté son vœu volontiers. »
V·S·L·M	

(No 97.)

LEHEREN	*Leherenno Mar[ti],*
NO MAR	*Serenus,*
SERENVS	*... t..i f(ilius)*
[illegible]T[illegible]I F	*[v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)].*
[illegible]	

ce dieu peut même être rapproché de celui de la déesse *Lahe* qui figure sur un cippe de Marignac-las-Peyres, canton de Cazères, à l'est de cette ville, et sur un autel de Castelnau-Picampau[1],

(N° 98.)	
LEHERENNO	*Leherenno*
DEO	*deo,*
PRIMVLV	*Primulu[s]*
‖‖‖‖‖‖‖	*[v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)].*
(N° 99.)	
LEHERENI	*Lehereni.*
VRIAXE	*Uriaxe,*
ILVNNOSI	*Ilunnosi*
FILIA	*filia.*
(N° 100.)	
LEHERENNO	*Leherenno*
DEO	*deo,*
OSSON	*Osson,*
PRIAMI F	*Priami f(ilius),*
V S L M	*v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

(N° 101.)	(N° 102.)
LEHEREN	‖‖AR‖‖‖‖
NI	LEHE‖‖‖‖
V·S·L·M	V S L‖‖‖

(N° 103.)	
LEHERENO	« Au dieu Leherenn,
DEO	Bambix, fils de Sor,
BAMBIX SORI	a accompli son vœu
F V S L M	volontiers. »
(N° 104.)	
LEHER‖‖‖‖‖	*Leher[enni]*
MART‖‖‖‖‖	*Mart[i],*
C· ST‖‖‖‖‖	*C. St[atius],*
CONST‖‖‖‖	*Const[ans]?,*
E‖‖‖E‖‖‖‖	*E... e... [fil(ius)],*
V·S·L‖‖‖‖‖	*v(otum s(olvit) l(ibens) [m(erito)].*
(N° 105.)	
‖‖‖‖‖ALIS	*.......alis*
‖‖‖‖‖RRIS	*.......rris*
‖‖‖‖‖RENN	*[Lehe]renn[io]*
‖‖‖‖‖‖‖‖	*...........*

1. Ces deux monuments sont conservés au musée de Toulouse sous les n[os] 81 et 183. Ils paraissent être d'époque assez basse :

(N° 81.)	
LAHE	« A Lahe,
PRO SALVTÆ (*sic*)	pour le salut
DOMINORVM	des Empereurs,
M IVLIVS	M. Julius Géminus
GEMINVS	a acquitté son vœu volontiers. »
V·S·L·M	

canton du Fousseret, au nord de Cazères, toujours sur la rive gauche de la Garonne. M. Luchaire cite enfin, parmi les noms des dieux topiques qu'il croit pouvoir revendiquer comme ibères, celui d'*Herauscorritseha*, qu'il écrit, peut-être à tort, en un seul mot, et qui se rencontre sur un tout autre point de la *Novempopulana*, au sommet d'une des montagnes de la Soule, dans les canton et commune de Tardets (arrondissement de Mauléon). Ce nom figure sur un petit autel votif encastré aujourd'hui dans l'un des murs d'une chapelle consacrée à sainte Madeleine, laquelle est un lieu de pèlerinage fréquenté par les populations basques des environs et a été construite à la place d'un sanctuaire païen[1]. Il faut remarquer

(N° 183.)

LAHE	« A la déesse Lahe,
DEAE	les membres
CONSA	de la congrégation. »
CRANI	

(Voyez, pour le sens du mot *Consacrani*, du Cange, *Gloss.* ad vocem *Consacraneus.*)

1. Publiée par M. François de Saint-Maur (*Congrès scient. de France*, XXXIX[e] session, Pau, p. 139-160). Un moulage de ce monument existe à la bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.

F A N O
H E R A V S
CORRITSE (IT liés)
HE SACRVM
G·VAL·VALE
R I A N V S

On est tout d'abord tenté de lire *Fano Her(ae) Auscor(um) Ritseh(a)e sacrum G.*(id est *C.*, *Caius*) *Val(erius) Valerianus:* — « C. Valérius Valérianus a consacré cet autel au temple de la Junon Auscitaine d'Eretçu ». Mais il y a plusieurs difficultés qui s'opposent à cette lecture : D'abord le nom grec de Junon, — qu'on ne pourrait s'étonner de voir figurer à Marseille ou à Agde, voire même à Narbonne, — n'a guère de raison d'être à Auch. En second lieu, d'autres monuments votifs, conservés au musée de Toulouse, nous font connaître : 1° une divinité du nom de *Boccus Harouso* ou *Harauso* (*Catal.* du musée, n[os] 180 et 181), et les deux cippes qui relatent ce nom de divinité topique proviennent du val d'Aure, arrosé par la Neste, affluent de gauche de la Garonne, et, par conséquent, sur la limite probable des *Bigerriones* (Bigorre) et des *Convenae* (Almezan et Cominges) :

BOCCO	BOCCO
HAROVSON	HARAVSO
M·VALERIVS	NI
FVSCINVS	M·VAL
V·S·L·M	FVSCVS
	V·S·L·M

2° Nous retrouvons la forme *corrits* dans la composition des noms de divinités

aussi que tout près de là se trouve la montagne appelée, en basque, *Erretçu*, avec le bois et le ruisseau de même nom; ce dernier prenant sa source dans la commune de Montory et se jetant, à Barcus, dans le Loos[1].

M. Luchaire se borne d'ailleurs à constater que ces noms ont une physionomie ibérienne, c'est-à-dire euskarienne, mais il se garde bien d'en déterminer la signification; il ne sait même si ce sont des noms de divinités, ou des noms de lieux, si ce

topiques *Bai-corixus, Buai-corrix, Bai-corrixus*, que nous révèlent trois autres cippes conservés au musée de Toulouse, et trouvés, le premier à Huos, entre Montrejeau et Saint-Gaudens, sur la Garonne, et les deux autres en haut Cominges, sans que le lieu de leur provenance puisse en être aujourd'hui plus nettement déterminé; tous trois, par conséquent, chez les *Convenae :*

(N° 112.)	(N° 144.)	(N° 145.)
BAICORI	DEO BVAI	BAICORRIXO DEO
XO DEO	CORRIX	H A N N A X V S
VERNVS	ANDOSS	A I‖‖II‖‖IONIS FIL
SERANI	PIANDOSS	V S L M
	I‖O‖ANI‖	
	V·S·L·M	

Malgré les légères différences qui se remarquent dans l'orthographe de ce nom sur les trois monuments du Cominges, il est évident que c'est le même, et qu'il s'applique à la même divinité topique : il est bien difficile de ne pas rapprocher la seconde partie de ce nom *Baicorrix* (*Bai-Corrix*) de l'un des mots qui entrent dans la composition de l'*Heraus-Corrits-eha* de l'autel de Sainte-Madeleine en Soule. Ce dernier monument aurait donc été consacré à deux divinités ou plutôt à une divinité double, *Heraus, Haraus* ou *Harous*, et *Corrits*, dont la seconde figurerait ici comme qualificatif de la première, avec la terminaison adjectivale *eha*. Il ne faut pas se méprendre, en effet, sur la forme des terminaisons, et rejeter dans le vocabulaire gaulois indistinctement tous les noms terminés en *rix;* il n'est pas plus surprenant de rencontrer dans les pays de langue ibérienne des terminaisons gauloises que des terminaisons latines à l'époque romaine. On remarquera, d'ailleurs, que dans *Baicorrix* nous avons, non une terminaison gauloise, mais l'orthographe gauloise appliquée dans le Cominges, c'est-à-dire dans le pays limitrophe des deux races, à la transcription du nom ibère *Corrits*, dont la forme s'est naturellement conservée plus pure sur le monument de Sainte-Madeleine, au cœur même du pays ibéro-aquitain. Or, si l'on voit deux noms de divinités dans le mot *Heraus-Corrits-eha*, que devient la frappante analogie de *ritse* avec le nom basque du lieu voisin *Eretçu?* Il se pourrait que *Corrits* fût à son tour composé des deux termes *Cor* et *Rits*, et que ce second terme (en ajoutant l'*e* initial obligatoire, attendu qu'aucun mot basque ne peut commencer par un *r*) fût précisément resté comme l'antique appellation du lieu que le culte de cette divinité ibérienne avait rendu célèbre, au lieu d'avoir été appliqué comme qualificatif topique à la divinité, à la manière romaine.

1. P. Raymond, *Dict. topogr. des Basses-Pyrénées*, p. 59.

sont des épithètes ou des désignations d'animaux sacrés[1]. Pour ce qui est du sens de ces mots, nous comprenons sa réserve, elle est commandée par l'état actuel d'une science qui, grâce à lui surtout, se trouve aujourd'hui en bonne voie, mais qui n'en est cependant encore qu'à ses premiers débuts; il est du moins certain que ces noms étaient bien ceux des divinités topiques du Cominges, du Bigorre et de la Soule, encore au temps de la domination romaine, puisque tous les monuments sur lesquels on les lit portent DEO ou, tout au moins, la formule V·S·L·M qui ne pouvait s'adresser qu'à un dieu ou au *genius loci* divinisé. Nous croyons même que l'épigraphie de ce curieux panthéon aquitain eût pu lui fournir d'autres noms dont l'aspect et la structure même permettent de les ajouter à sa liste, — puisqu'il ne peut s'agir, à l'heure où nous sommes, que de la physionomie, c'est-à-dire de l'apparence un peu vague qui fait songer à l'ibérien plutôt qu'à la langue gauloise; car l'alternative n'est possible qu'entre ces deux origines, ces noms ne pouvant en aucun cas être attribués au vocabulaire latin, pas plus que les dieux qu'ils désignent ne sauraient l'être au panthéon romain : s'ils y sont entrés, ce n'a certainement été que par l'adoption, qui fut faite après la conquête, de toutes les divinités topiques sous le nom universel de *Lares Augustes*.

Nous rangerons, à notre tour, au nombre de ces divinités quelques autres qui sont ibéro-aquitaniques à nos yeux, par la bonne raison qu'on ne les trouve nulle part ailleurs, et que leurs noms ont aussi une physionomie très-originale et très-frappante, nullement romaine et très-probablement, pour quelques-unes à peine, plutôt ibéro-celtique que gauloise : le dieu *Iscitt*, qui avait ses autels dans la vallée de Larboust (à l'ouest de Bagnères de Luchon, par conséquent sur les confins des *Bigerriones* et des *Convenae*), et qui avait pour dévots des personnages du nom de *Hunnu*, fils d'*Ulohox*[2]; le dieu *Xuban*, à Arbas, sur

1. *De lingua aquitan.*, p. 6.
2. Deux monuments du dieu *Iscitt* sont conservés au musée de Toulouse : ils pro-

la rivière de même nom (canton d'Aspet, Haute-Garonne), confins des *Convenae* et des *Consorani*[1]; le dieu *Ilixo* à Bagnères même[2]; le dieu *Basceiandoss*, que nous rencontrons encore près de Saint-Béat chez les *Convenae*, à Mellès, près de la frontière, village suspendu, à 2500 mètres, aux escarpements de la Tour de Crabères[3], et dont le nom composé présente un second mot

viennent de la commune de Garin, à 8 kilomètres à l'ouest de Bagnères de Luchon. Le premier est publié sous le n° 170 du *Catalogue* du musée; le second, sous le n° 171; ils étaient, l'un et l'autre, encastrés au-dessus de la porte de la chapelle, aujourd'hui ruinée, de Notre-Dame.

(N° 170.)		(N° 171.)
ISCITTO DEo	« Au dieu Iscitt	ISCITTO DE‖‖
HVNNV	Hunnu,	SABINVS
VLOHOXIS	fils d'Ulohox,	MANDATI‖‖
FIL	a acquitté son vœu volontiers. »	V · S · L·‖‖
V S L M		

1. Cippe de marbre conservé au musée de Toulouse (n° 156 du *Catalogue*) :

XVBAN
DEO
ACAM
V S L M

2. Voy. le n° 162 du *Catalogue* du musée de Toulouse, où le monument qui concerne ce dieu est conservé :

ILIXONI
DEO
SECVNDI
NVS · VE‖‖
ECVNDVS

Un autre monument, provenant des fouilles opérées à Luchon, en 1778, par M[mes] de Brionne et de Lignes, sous la direction de M. Richard, médecin consultant du Roi, et publié, entre autres, par l'abbé Greppo (*Études archéologiques sur les eaux thermales ou minér. de la Gaule à l'époque romaine*), porte :

ILIXONI
DEO
FAB·FESTA
V·S·L·M

3. Conservé au musée de Toulouse (n° 139 du *Catalogue*) :

DEO
BASCEIA
NDOSSo
ANDOX
VS
V S L M

Le nom *Bassei-Andoss* est bien celui du dieu *Andoxus*, dont le premier terme est cependant identique à celui du personnage qui a accompli son vœu.

identique au surnom de *Buaicorrix Andoss*[1], et identique aussi à celui de *Toliandoss*, — qui fut à l'époque romaine un des qualificatifs topiques d'Hercule, à Saint-Elix-Theux, au sud-est de Mirande, dans la vallée de la Baïse, chez les *Ausci* (Gers)[2]; — mot dont le second terme doit être rapproché d'*Alar-doss*[3]. Il convient, quant à présent, de s'en tenir là pour ce qui regarde l'onomastique religieuse des Ibéro-Aquitains.

Pour les noms de personnes qui se rencontrent en assez grand nombre dans les inscriptions latines de ce pays, on peut consulter la liste de M. Luchaire, fort incomplète sans doute sur ce point, et il ne peut l'ignorer. Il ne donne comme incontestablement ibères, ou du moins comme ayant un rapport facile à saisir avec le vocabulaire des différents dialectes euskariens modernes, que les suivants : *Andoss*[4] ou *Andus*[5], et leurs similaires ou leurs dérivés, qui sont nombreux : *Andossus*[6], *Andoxus*[7], *Andosten*[8],

1. Voy. plus haut, page 292, note (n° 144 du *Catalogue*).
2. Conservé au musée de Toulouse (n° 185 du *Catalogue*) :

HERCVLI	« A Hercule
TOLIANDOSSO	Toliandossus
INVICTO	invaincu,
PRIMIGENIVS	Primigénius,
SEMBI FIL	fils de Sembius,
V S L M	a acquitté son vœu volontiers. »

3. Voy. plus haut, page 387, note 4.
4. Voy. l'inscription rapportée plus haut, page 392, note (n° 144 du *Catalogue*) et page 388, note 2, où ce nom figure comme seconde épithète donnée à Hercule : HERCVLI | ILVNNO ANDOSE.
5. C'est un nom d'homme. Voyez la stèle conservée au musée de Toulouse, sous le n° 159 :

ANDVS	*Andus,*
BILAISIS	*Bilaisis*
F·H·S·E	*f(ilius), h(ic) s(itus) e(st).*

6. Voyez l'inscription relative à Hercule, HERCVLI (ci-dessus, note 2), qui y est qualifié de TOLIANDOSSO. Cf. aussi l'inscription du dieu *Buaicorrix*, page 392, note (n° 144 du *Catalogue*), où on lit ANDOSS|PIANDOSS. — Cf. l'inscription suivante trouvée à Bordeaux en 1564, aujourd'hui perdue (Gruter, p. 873, 12) :

D M
INTERCILIVS·ANDVS·CE·A
Q·EREDES P·C.

7. Voy. l'inscription au dieu *Basseiandossus Andox*, page 394, note 3.
8. Voyez l'inscription de Cier-de-Rivière, à 8 kilomètres de Saint-Bertrand de

Andossic[1], tous noms qu'il déclare tous différents des noms gaulois dont le préfixe *ande* est si répandu[2], et qu'il ramène au sens du basque *andi*, « grand », ce qui paraît s'accorder avec la signification des textes[3]. Il n'est pas moins frappé du rapport que présentent les noms féminins *Andere*[4], *Anderesene*[5] avec le guipuzcoan *andre* et le labourdan *andere*, signifiant « femme ».

Cominges, près d'Ardiége, par conséquent chez les *Convenae*; elle est conservée au musée de Toulouse sous le n° 111 :

ANDOSTEN	***Andosten,***
LICINI·F·SIBI	***Licini f(ilius), sibi***
ET·LEXEIAE·OM	***et Lexeiae Om-***
BEXONIS·F·VXORI	***bexonis f(iliae), uxori,***
Θ·IVLLAE·IVLIAE·F	***defunctae Jullae, Juliae f(iliae).***

1. Voyez l'inscription provenant de Notre-Dame de Saint-Bertrand de Cominges. Voy. le *Catalogue* du musée de Toulouse, p. 52 :

D M
ANDOSSIC
SALI||||S|||IVS
FIL·PIEN
TISSIMO

2. C'est une erreur de croire, comme le fait M. Luchaire, que les celtologues n'ont donné que des explications douteuses de ce préfixe (voy. Zeuss, *Grammat. celt.*, 2e édit., p. 867, 877, 896 et 897). — Tout le monde connaît les noms géographiques gaulois, *Andes*, *Andecavi*, *Anderitum*, *Andautonia*, etc.

3. C'est surtout dans les qualificatifs des divinités que cette signification paraît probable, et les exemples ne manquent pas.

4. Voyez le marbre conservé au musée de Toulouse, sous le n° 21, et provenant de Martres-Tolosanes, canton de Cazères, chez les *Convenae :*

ANNIVS	***Annius,***
DVNOHOXSIS·F·	***Dunohoxsis f(ilius),***
CALVA·CASILLI·F·	***Calva, Casilli f(ilia),***
VXOR·ANDERE·FILIA	***uxor; Andere, filia.***
FILI·EX·TEST	***Fili(i), ex testamento.***

5. Voyez le cippe funéraire provenant de Bagnères de Luchon, chez les *Convenae*, et conservé au musée de Toulouse sous le n° 169 :

Θ SEVERVS	Θ(άνων). *Severus,*
BERHAXSIS·F·S·VI	*Berhaxsis f(ilius). — S(ibi) vi(va)*
EXSORATA·CASTIA	*Exsorata, Castia*
F·VXOR·ET·SECVNDO·F·E	*f(ilia), uxor, et Secundo f(ratri) e(t)*
ANDERESENE·MATRI·ET	*Anderesene matri et*
SILVINO·F·ET·SILVINA	*Silvino f(ilio) et Silvina(e).*

« Fait après la mort. Severus, fils de Berhaxs. — Sa femme, Exsorata, fille de Castia(?), a élevé, de son vivant, [cette sépulture à son mari], à elle-même, et à Secundus, son frère, et à Anderesene, sa mère, et à Silvinus, son fils, et à Silvina. »

Il remarque d'ailleurs qu'ils sont accolés à des noms indiquant la filiation, et dont la physionomie n'est certainement pas celtique, comme *Dunohox*, *Berhaxs*[1]. M. Luchaire réclame en outre : *Bihoxus*, qu'il écrit ainsi à tort, car *Bihorus* est le nom qui figure sur le monument auquel il renvoie[2]; *Cison*[3]; *Gizon*[4], en basque *gizon*, *gichon*, « homme »; *Tarbelex*[5], dialecte labourdan *barri-belz*, « rocher noir »; *Harspus*[6], en basque *harizpe*, « sous le chêne »; *Harsus*[7], en basque *artz*, « ours ». Le jeune professeur reconnaît en outre une physionomie ibéro-basque à beaucoup d'autres noms d'hommes, sans entreprendre

1. *Berhaxs* peut être comparé au mot basque *beraza*, très-répandu, signifiant « village élevé » ou « point culminant d'un village. » (Luchaire, *De ling. aquitan.*, p. 7.) Voy. l'inscription de la note 4, page 396.

2. Voy. le cippe trouvé à Saint-Bertrand de Cominges, et conservé au musée de Toulouse, sous le n° 121 du *Catalogue :*

HERCVLI
INVICTO
BIHORVS EX VO
TO POSVIT

On comprend dès lors que, l'analogie avec le basque *biotz*, *bihotz*, signifiant « cœur, courage », non-seulement n'a plus la même valeur avec *Bihorus* qu'avec *Bihoxus*, mais c'est un mot tout autre.

3. Inscription provenant du Cominges et conservée au musée de Toulouse (*Catalogue*, n° 152) :

D · M · CVNDVESE	« Aux Dieux Mânes
NI FILI CISON	de son fils Cunduésen,
SENHENNIS	Cison,
FILIVS PATER	fils de Senhenn, son père. »

C'est-à-dire : « Cison, fils de Senhenn, a élevé ce monument à son fils Cunduésen. »

4. Inscription provenant du Cominges et conservée au musée de Toulouse sous le n° 150 du *Catalogue :*

VIV	*Vicus*
NARCISSVS PRI[illegible]	*Narcissus, Pri*[*m*]-
VLI·L·SIBI·ET IVLIAE	*uli l*(*ibertus*), *sibi et Juliae*,
VXORI ET POST	*uxori, et post*
Θ GISON · CONI · F	θ(άνατον) [*Narcissi*], *Gison, Coni f*(*ilius*),
H · M · L · S · AB	*h*(*oc*) *m*(*onumentum*) *l*(*ibens*) *s*(*olvit*), *ab*(*solvit*).

5. Voy. plus haut, page 387, note 5, l'inscription au dieu *Baesrte*.

6. Voy. plus haut, page 389, note 1, l'inscription n° 93 du *Catalogue* du musée de Toulouse.

7. Inscription du dieu *Baeserte :* voy. plus haut, page 387, note 5.

d'en donner la signification; tels sont : *Barhox*[1], *Bilaisis*[2]: *Erdemius* et *Erdescus*[3], tous deux réunis sur le même monument; *Hannaxus*[4], *Hunnu*[5], *Lohisus*[6], *Osson*[7], *Sosonn*[8], *Ulohox*[9], *Uriaxe* (nom de femme), *Ilunnosi filia*[10].

Une liste de noms « indigènes pyrénéens », tirée des monuments épigraphiques du musée de Toulouse, a été publiée en 1869 par M. le général Creuly[11].

1. Sur l'inscription à laquelle renvoie M. Luchaire, inscription qui provient de Saint-Béat (Cominges, *Convenae*), conservée sous le n° 130, au musée de Toulouse, on lit :

ABELLIONI
D E O
SABINVS
BARHOSIS
V · S · L · M

M. Luchaire, supposant qu'elle doit se lire : *Abelloni Deo, Sabinus, Barhosis* [*f(ilius)*], *v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*, considère que *Barhosis* est un génitif dont le nominatif aurait été *Barhox;* mais cela n'est pas certain.

2. Voy. plus haut, page 395, note 5, l'inscription d'*Andus*.

3. Cippe de marbre provenant du hameau de Ladivert, dans le Cominges, conservé au musée de Toulouse sous le n° 137 du *Catalogue :*

FAGO DEO
ERDEMIVS
ERDESCI F
V·S·L·M

Le dieu *Fagus* doit être rapproché des autres divinités champêtres de cette région, notamment du dieu *Sex Arbores*.

4. Voy. plus haut, page 392, note (n° 145 du *Catalogue*), au dieu *Baicorrixus*.

5. Voy. plus haut, page 394, note (n° 170 du *Catalogue*), au dieu *Iscitt*.

6. Inscription provenant de Valcabrère, près de Saint-Bertrand de Cominges (voy. page 52 du *Catalogue* du musée de Toulouse) :

ALFIA
LOHISI · F
BVLLVCA

7. Voy. plus haut, page 390, note, inscription au dieu Leherenn, n° 100 du *Catalogue* du musée de Toulouse.

8. Voy. plus haut, page 387, note 3, l'inscription au dieu *Alardostus*.

9. Voy. plus haut, page 394, note (n° 170 du *Catalogue*), au dieu *Iscitt*.

10. Voy. plus haut, page 390, note (inscription n° 99 du *Catalogue*, du musée de Toulouse).

11. *Revue archéol.* de février 1869, t. XIX de la 2e série, p. 99-100. C'est même à cette liste que M. Luchaire a parfois puisé; or M. le général Creuly a commis un assez grand nombre d'erreurs de transcription. Il a de plus considéré comme noms « indigènes pyrénéens » des noms romains, grecs, phéniciens et gaulois : il a eu soin, il est vrai, pour quelques-uns de ces derniers, de les désigner comme tels; mais, en ce cas, ils ne sauraient être « indigènes ». Voici d'ailleurs sa liste avec les corrections et

Par contre, le vice-président de la Commission de la carte des Gaules donne une liste des noms propres qui se lisent sur les

les observations qu'elle nous a suggérées (les numéros sont ceux du *Catalogue* du musée de Toulouse; les noms marqués d'un astérisque sont ceux qui ne nous paraissent pas ibériens) :

*ACAN, par erreur pour ACAM (n° 156); serait plutôt phénicien.

*ALDENE (n° 154). Il s'agit de la fille d'un certain *Donnus*, dont le nom est gaulois (c'est le nom du père du roi *Cottus*). Il nous semble que, dans cette inscription, trouvée d'ailleurs, non sur la rive gauche, mais sur la rive droite de la Garonne, et même dans la vallée du Salat, à Saint-Lizier, par conséquent chez les *Consorani* (*Conserans*), deux noms au moins sont incontestablement gaulois :

Θ HANARRO	Θ(άνοντι) *Hanarro*,
DANNORIGIS · F	*Dannorigis f(ilio)*,
MAG · QVATER · ET	*mag(istro pagi) quater et*
QVAESTORI	*quaestori;*
V · ALDENI · DONNI · FIL · VXORI	*v(ivae) Aldeni, Donni fil(iae), uxori.*

ANDERE (n° 21). — Voy. plus haut, page 396, note 3.

ANDERESENE (n° 169). — Voy. plus haut, page 396, note 4.

ANDOSTEN (n° 111). — Voy. plus haut, page 396, fin de la note 3 de la page 395. Il faut remarquer que le père de cet *Andosten* portait le nom romain de *Licinius*.

ANDOXVS (n° 139). — Voy. plus haut, page 394, note 3.

ANDVS (n° 159). Provenant de Gaud, rive droite de la Pique, chez les *Convenae*. — Voy. plus haut, page 395, note 5.

*AXIONN (n° 145). On ne lit pas AXIONN, mais AI‖‖II‖‖IONIS. Il n'y a pas de traces d'X, et il est certain que l'N n'est pas redoublé. Voy. cette inscription plus haut, page 392, fin de la note de la page 391. Le nom donné ici par M. Creuly, s'il était bien transcrit, serait grec.

*BAMBIX (n° 94). — Voy. plus haut, page 389, note 1. Il s'agit de l'affranchi d'un certain *Publius*. Ce nom serait plutôt gallo-grec qu'ibérien.

*BARHOSIS (n° 130). Autel trouvé à Saint-Béat, chez les *Convenae*, et élevé au dieu *Abellio*, dont la physionomie est plutôt gauloise qu'ibérienne (voy. page 398, note 1). Ce nom d'affranchi serait plutôt grec qu'ibérien.

BELLAISIS, par erreur pour BILAISIS (n° 159). — Voy. ci-dessus ANDUS, et page 395, note 5.

BERAXS (n° 169). — Voy. plus haut, page 396, note 4.

BIHOTARRIS (n° 82). L'inscription où figure ce nom a été trouvée à Bousseus, en aval de Cazères, sur la Garonne, dans le pays des *Convenae;* elle est ainsi conçue :

VIV	*Vivis :*
SILVANO · BI	*Silvano, Bi-*
HOTARRIS F	*hotarris fi(ilio);*
AMOENAE	*Amoenae,*
SEMBETENNIS F · VX	*Sembetennis f(iliae), ux(ori).*

Ce sont deux affranchis ibéro-aquitains qui ont pris les deux surnoms romains de *Silvanus* et d'*Amoena*.

BIHOTVS, par erreur pour BIHORVS (n° 121). — Voy. plus haut, page 397 note 2. M. Luchaire avait lu *Bihoxus*.

monuments épigraphiques du musée de Bordeaux, pour montrer que les noms celtiques y figurent en grande majorité, et que l'opposition entre les deux provenances confirme pleinement les données fournies par les textes classiques : à savoir, que les

BONXVS, par erreur pour BONXSVS (n° 151). Dans une inscription trouvée dans le haut Comminges et qui est ainsi conçue :

Θ PROXVMVS · DANNA	Θ(άνων) *Proxumus, Danna-*
DINNIS · F ROMAE	*dinnis f(ilius), Romae :*
BONXSVS · FRATER	*Bonxsus, frater,*
HERES · FECIT	*heres, fecit.*

Proxumus et *Bonxsus* étaient donc fils de *Dannadinn :* le premier avait pris le surnom romain de Proxumus ; il alla mourir à Rome, et son frère, resté ibéro-aquitain, fut son héritier, et lui éleva ce monument.

· CALVA (n° 21), donné comme nom celtique par M. Creuly. Pourquoi ? rien n'est plus romain que ce surnom de femme, fille d'un Romain : *Calva, Casilli filia*, qui avait épousé un certain *Annius*, romanisé, mais fils du Gaulois *Dunohoxs*. — Voy. plus haut, page 396, note 3.

· CASILLVS (n° 21). — Voy. le nom précédent.

CISON (n° 142). — Voy. page 397, note 3.

GISON (n° 150). — Voy. page 397, note 4.

CVNDVESEN (n° 152). — Voy. page 397, note 3.

DANNADINN (n° 151). — Voy. plus haut, au mot BONXUS.

· DANNONIA, nom de femme (n° 93). — Voy. page 389, note 1. Nom probablement celtique ; cf. le suivant.

· DANNORIX (n° 154), nom certainement gaulois. « *Dannus* se trouve dans les *Inscriptiones Rhenanae* de Brambach, n° 754. Son dérivé *Dannicus* nous est offert par le *Corp. inscript. lat.* (VII, n° 66) ; enfin nous avons dans l'inscription gauloise d'Alise-Sainte-Reine, le composé *Danno-talo-s*, génitif *Danno-tal-i*. L'*a* de *Danuvius* est long, ce qui permet de supposer que le nom de ce fleuve est gaulois et peut dériver de *Danno-s*, comme les noms d'hommes, *Danuvius* (*Corp. inscript. lat.*, III, n° 3581) et *Danovius* (*ibid.*, n° 4544) ; en effet, *Dano* est écrit avec une seule *n* dans l'inscription celtique de Todi, où, suivant un usage archaïque, les muettes sourdes remplacent les sonores : *Tano-talo-s, Dāno-talo-s. Danus, Dāno-s*, dans une inscription des environs de Milan (*Corp. inscr. lat.*, V, n° 5714), est gaulois, aussi bien que *Dano-tala* (Gruter, p. 746, n° 6) ; cf. encore *Danius* (*Corp. inscr. lat.*, V, n° 7850 ; et le composé ARCANTODAN des monnaies gauloises. *Dána, Dàm*, en irlandais, signifie « audacieux, brave » (D'Arbois de Jubainville, *Lettres inédites*, du 29 octobre 1877.) — Voy. plus haut, dans cette liste, au nom ALDEN.

· DONNVS (n° 154), nom certainement gaulois. « *Donno-s* est un nom gaulois : voy. les composés *Donni-laus*, nom gallo-grec (Cés., *B. civ.*, III, 4), *Donno-taurus* (Cés., *Bell. Gall.*, VII, 65), et le dérivé *Donnaucus* (*Corp. inscr. lat.*, VII, n° 433, 434, 1336). » (D'Arbois de Jubainville, *Lettre inédite* du 29 octobre 1877). — Voy. plus haut, ALDEN.

· DVNOHOXS (n° 21), nom gaulois. — Voy. CALVA, et plus haut, page 396, note 3.

· ERDEMIVS (n° 137), nom dont la physionomie est, selon nous, bien plutôt gauloise qu'ibérienne, d'autant plus qu'il est fils d'*Erdescus* (voy. plus haut, p. 398, note 3). M. d'Arbois de Jubainville considère la gallicité de ce nom comme

régions pyrénéennes, et surtout celles que nous avons renfermées dans les limites des *Novem Populi* de l'Ibéri-Aquitaine, procèdent d'une tout autre origine et appartiennent à un groupe ethnique très différent de celui qui occupait le Bordelais, où ne se trou-

douteuse : il peut être gaulois, dit-il, mais il n'en connaît pas d'exemples (*loc. cit.*).

*ERDESCVS (n° 137), nom gaulois (voy. l'article précédent). M. d'Arbois de Jubainville fait les mêmes observations pour ce nom que pour celui d'*Erdemius*.

HANARRVS (n° 154). Ce personnage était fils de *Dannorix* (voy. plus haut, dans cette liste, au nom ALDENE). « *Hanarrus* n'a pas une physionomie gauloise : l'*h* est une lettre étrangère au gaulois. » (D'Arbois de Jubainville, *Lettre inédite* du 29 octobre 1877.)

*HANNA (n° 143), nom plutôt phénicien (voy. plus haut, page 387, note 2). Il s'agit d'un hommage au dieu *Aherbelste*.

[HARBELEX, fausse orthographe de ce nom, pour TARBELEX; c'est du moins ce que nous lisons sur le moulage de ce monument au musée de Saint-Germain. Le *Catalogue* du musée de Toulouse (n° 114) porte HARBELEX.]

HARSPVS (n° 93). — Voy. plus haut, page 389, note 5. La fille de ce personnage est appelée *Dannonia*, mot qui, pour nous, serait gaulois; mais ce n'est pas une raison pour que son père n'eût pas été un Ibéro-Aquitain ayant épousé une Gauloise, auquel cas la fille aurait pris le nom de sa mère.

HARSVS (n° 114). — Voy. plus haut, page 387, note 5. Son fils s'appelait *Tarbelex*.

HVNNV (n° 170). — Voy. plus haut, page 394, fin de la note 2 de la page 393.

IANDOSSVS, par erreur pour PIANDOSS (n° 144). — Voy. plus haut, p. 392, note.

ILVNNOSVS (n° 99). — Voy. plus haut, page 390, note. Rapprochez ce nom d'homme de celui du dieu *Ilun* (n° 132). Voy. plus haut, page 388, note 2.

LEXEIA (n° 111). — Voy. plus haut, page 396, note. Le père de cette *Lexeia* s'appelait *Ombexo*.

NAHANTENN (n° 160), nom figurant sur une inscription trouvée à Burgalaïs, entre Saint-Béat et Bagnères de Luchon, dans la vallée de la Pique, chez les *Convenae*. Le monument est fruste ; on lit seulement; V PAETVS | SVRI F | NAHANTENN|||||||||E F·

OMBEXO (n° 111). — Voy. plus haut, page 396, note.

OSSON (n° 100). — Voy. plus haut, page 390, note.

PIANDOSSONIVS, par erreur pour PIANDOSS (n° 144). — Voy. plus haut, page 392, note.

SEMBEDO (?). Provenant selon M. Creuly, de Bagnères de Bigorre.

SEMBETENN (n° 82). — Voy. plus haut, sur cette même liste, le nom *Bihotarris*, et cf. (Barry, *Inscript. inédites des Pyrénées*, 1863) l'inscription, découverte en 1862, qui est ainsi conçue : Θ ANTEROS | PELOPSIS·F· | VIV·TERTIA | SEMBI·F·VXOR. Cf. enfin le nom suivant.

SEMBVS (n° 185). — Voy. plus haut, page 395, note 2. Il s'agit d'un personnage appelé *Primigenius*, qui est fils de *Sembus*, et a une dévotion à *Hercules Tolianidoss nvictus*, inscription trouvée dans la vallée de Baïse, au cœur de l'Ibéri-Aquitaine.

SENIIENN, par erreur pour SENHENN (n° 152). — Voy. plus haut, p. 397, note 3.

*SENIVS (n° 143), nom romain. — Voy. plus haut, page 387, note 2.

*SIRICCO (n° 92), nom plutôt phénicien. — Voy. plus haut, page 389, note 1 : INGENVV|||SIRICCONS *filius*.

vaient, pour ainsi dire exclusivement, que des Gaulois (*Bituriges Vivisci*, *Meduli*, *Boiates*). Cette liste a été publiée dans le même article de la *Revue archéologique* de 1869 et reproduite dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*[1]. Une autre liste, dressée dans le même but et avec les mêmes éléments, mais beaucoup plus complète, a été donnée par M. Sansas[2]. Ce n'est pas qu'on ne puisse relever dans ces deux listes bordelaises quelques noms qui font songer aussi à une origine ibérienne, comme *Betudaca*[3], *Ica*[4], *Cautosen*[5], *Ivicrax*[6], *Camuku*[7],

*SORVS (n° 103), *Sor*, nom plutôt phénicien. — Voy. plus haut, page 390, note.
SOSSIONN, par erreur pour SOSSONN (n° 128). — Voy. plus haut, page 387, note 3. Il s'agit d'un certain *Taurus*, *Sossonis f(ilius)*.
*SVRVS (n° 160). — Voy. plus haut, page 401, note, au mot NAHANTENN.
TARBELEX, que le *Catalogue* du musée de Toulouse donne par erreur HARBELEX (n° 114). — Voy. ce dernier nom, ci-dessus.
VLOHOX (n° 170). — Voy. plus haut, page 394, note.
VRIAXE, nom de femme (n° 99). — Voy. plus haut, page 390, note.

Cela fait, sur cette liste, trente noms environ qui, à la rigueur, présentent une physionomie ibéro-aquitanique, et dix-neuf qui appartiennent à des vocabulaires étrangers à cette race.

1. *Époque celtique*, t. I, p. 209.

2. Le titre de son mémoire est le suivant : *Liste alphabétique des noms révélés par les monuments funéraires datant du Ier au IVe siècle, et découverts à Bordeaux* (dans les *Mémoires* de la 4e section du *Congrès scientifique de France*, XXVIIIe session, tenue à Bordeaux en septembre 1861, IV, p. 475-516).

3. Sansas, p. 481 : D·M | IVLLA | BETVDA|CA MA|TVI FILIA | ANORVM | XXXXV (rectifiée d'après une copie de M. Robert). — Cf. Creuly, *loc. cit.*, p. 96.

4. Sansas, p. 501 : MAXSVMO ATEV|LAE·F·MAIORI MAXSVM F | ICAE CON GONNETIACI·F, etc. — M. Creuly ne fait qu'un mot de *Congonnetiaci;* mais la première syllabe paraît séparée des suivantes, et il est possible de lire *Icae*, *con(iugi)*, *Gonnetiaci f(iliae)*. Pourquoi le nom gaulois du père empêcherait-il la fille de porter un nom ibérien, si sa mère, que nous ne connaissons pas, appartenait à cette race ? Mais tout cela est bien problématique.

5. Omis par M. Creuly. Voy. Sansas (n° 129 du musée de Bordeaux), *loc. cit.*, p. 496 : [*D. M.*] | ET MEM | IVL·CAV|TOSENI | DEF·AN | XLIV·IVL | NERTA | VXSOR|P·C (rectifiée par M. L. Renier, d'après un dessin de M. Robert) : [*D(is) M(anibus)*] *et mem(oriae) Iul(iae), Cautoseni [filiae], def(uncti) an(norum) XLIV. Jul(ia) Nerta, uxsor, p(onendum) c(uravit)*. On lisait sur la copie de M. Sansas : ET MEM | IVICAE | TOSENI, etc. C'est sans doute ce nom, mal lu, d'*Ivica* que M. le général Creuly lit *Ivena*, car M. Sansas ne donne pas le nom d'*Ivena* dans sa liste, cependant fort complète. M. Creuly croit, à tort, pouvoir comparer *Ivena* à *Iventia*, *Iventilla*, *Jovina*, *Joenalis*, *Ivimarus*, *Joimarus* et *Joincata*, avec lesquels cependant ni *Ivica*, ni *Ivena* n'ont aucun rapport.

6. Omis par M. Creuly. Sansas, page 497 : IVICRAX | DF·ANN·X.

7. Omis par M. Creuly. Sansas, page 482, n° 70 du musée de Bordeaux : D·M CAMVKV|AN||||||.

Ulbitudaga[1]; mais il serait étrange qu'il en fût autrement et que, dans une ville comme *Burdigala*, confinant au pays ibéro-aquitain, sur un aussi grand nombre de noms, il ne s'en trouvât aucun appartenant à la région voisine.

Il y aurait une grande importance à pouvoir rattacher aux idiomes euskariens les noms de nos *Novem Populi* et des petites peuplades dont nous avons étudié plus haut la topographie; malheureusement on doit se borner, quant à présent, à constater le rapport phonétique du nom des *Ausci*, que les Latins eux-mêmes devaient prononcer *Ausk-i*, comme les Grecs Αὖσκ-ιοι, avec le nom que se donnent encore aujourd'hui les Basques: *Eusk-ara, Hesk-uara; Eusk-aldun* signifiant « qui habite le pays basque ou qui parle le basque ». Il est indubitable que l'Armagnac, pays des Auscitains, a été fort longtemps le centre principal des Ibéro-Aquitains, avec *Eliberris* (Iriberri), aujourd'hui Auch, pour capitale[2].

Les explications données par M. Luchaire au sujet des *Vasates* ne sont pas aussi concluantes, car le radical *vas* paraît bien gaulois[3]. Il est vrai qu'en basque *bas*, *basa*, signifie « village », lieu habité, et que nous avons en Espagne les noms *Bas-tuli*, *Bas-tetani*, *Bas-i*, *Bas-ti*, *Bas-ilippo*[4]. Mais nous avons vu plus haut que les *Vasates*, — à cause de la position qu'ils occupaient dans la plaine, position qui les éloignait du groupe des montagnards Aquitains, et à cause de leur contiguïté avec les populations celtiques, — doivent, sinon être résolûment retranchés de la région ethnographique ibérienne, du moins ne pas être comptés parmi les *Novem Populi*.

1. Omis par M. Creuly. Sansas, page 514 : VLBITA|DAGA·DE|F·AN·XX, etc.
2. Luchaire, *De lingua aquitan.*, p. 10-11.
3. *Vasio* (Vaison); *Vassogalate*, temple principal de la Gaule, à *Mercurius Arvernus Dumias*, de *Dumus*, puy de Dôme (voy. tome I, p. 106, note 1; voy. plus haut, page 377, note 3).
4. M. Luchaire reconnaît dans *Basabocates* un composé de *Vasates* et de *Vocates* (*Vocates* est le peuple cité par César); mais nous avons vu que les meilleurs manuscrits de Pline portent *Basaboiates*, et que ce nom est lui-même un composé des deux mots: *Vasates* et *Boiates;* cette hypothèse est plus probable, car *Vocates*, dans César, est, selon toute apparence, une mauvaise lecture de *Vasates*, et nous aurions deux fois le même nom dans le composé *Basabocates* (*Vasa-Vasates*), ce qui est impossible.

Il faut donc se contenter, pour les huit peuples dont les noms ne peuvent être ni expliqués, ni par conséquent identifiés avec les noms du vocabulaire euskarien, de reconnaître que les *Tarbelli*, les *Lactorates*, les *Elusates*, les *Bigerriones*, les *Benenharnenses* (*Venarni* de Pline), les *Iluronenses* surtout, ainsi que les *Oskidates* qui auraient occupé la même région au temps de Pline, ont certainement une physionomie ibéro-euskarienne qu'on ne retrouve nulle part dans la Gaule Chevelue; mais il faut s'en tenir à cette apparence. Quant aux *Convenae*, dont le pays était ibérien, on sait que leur nom date de l'époque romaine.

M. Luchaire cite, parmi les noms des peuplades inférieures, comme ayant rapport à la langue basque, les *Ptiani*, les *Pindedunni* et les *Succasses* de Pline.

Parmi les noms géographiques de villes ou de localités, *Aspaluca*[1], *Carasa*[2], *Elimberris*[3], *Losa*[4], portent en eux, selon lui, la marque de leur origine; *Belsinum*[5], *Elusa*[6], *Hungunverrum*[7], *Iluro*[8], *Mosconnum*[9], *Oscineium*[10], *Sar-*

1. *Aspaluca* (*Itinér. d'Anton.*, p. 453; variantes: *Aspalluga*, *Asparluca*), à XII milles au sud d'Oloron, dans le val d'Aspe, à Accouls; basque, *aspa*, « sous la roche »; *leku*, « lieu ».

2. *Carasa* (*Itinér. d'Antonin*, p. 455), auj. Garris, canton de Saint-Palais; en basque, *garruce*, *gar*, « élevé »; *garaira*, « en haut »; *za*, « abondance, fréquence, lieu habité ».

3. *Elimberris* (Auch); en basque, *eri* (identique à l'ancien *eli*, *ili*), et *berri*, « ville neuve ». — Voy. plus haut, tome II, p. 48 et suiv.

4. *Losa* (*Itinér. d'Antonin*, p. 456, près de l'étang de Sanguinet; basque, *loi*, *lohi*, « vase »; (*za* voy. note 2).

5 *Belsinum* (*Itinér. d'Antonin*, p. 463), entre Auch et Saint-Bertrand de Cominges; basque, *belz*, « noir ».

6. *Elusa* (*Itinér. Hiérosolymit.*, p. 550), Eauze; basque, *ilu*, *iru*, pour *ili*, *iri*, « ville, lieu habité »; *za* (voy. note 2).

7. *Hungunverro* (*Itinér. Hiérosolymit.*, p. 550; variante du manuscrit de Vérone, *Hungunerru*), entre Auch et Toulouse. Peut-être mauvaise transcription du commencement de ce mot composé. *Verru* est *berri*. M. Luchaire voudrait pouvoir lire : *Lucumberro*; mais cette leçon est trop éloignée de celles des manuscrits.

8. *Iluro* (*Itinér. d'Anton.*, p. 453). Analogues en Espagne : *Iluro*, en Bétique; *Iluro*, en Tarraconnaise, etc.; en Béarn, Oloron; en basque, soit *iri-ur*, « ville d'eaux », soit *elorri*, « pointe, épine », comme dans *Elor-z*, *Elorri-aga*, *Elhoriet*, *Elorria*, localités du pays basque répondant aux noms géographiques qu'on rencontre si fréquemment dans le nord de la France : Épinay, la Ronceraie, etc.

9. *Mosconnum* (*Itinér. d'Antonin*, p. 456), entre Dax et Bordeaux. Il faut se borner à rapprocher ce nom des noms géographiques modernes du pays basque : Muzquiz, Musquez-Iriberri, et Musculdy, qui est le nom navarrais de Mauléon.

10. *Oscineio* (dans l'*Itinér. Hiérosolymit.*, p. 550), entre Bazas et Eause. On devait

ralis[1], *Scittium*[2], la rappelleraient d'une façon moins certaine.

Il est à peine besoin de répéter ici les noms des villes : *Lactora* (*lek*, *leka*, « lieu habité », quoique Zeuss[3] l'ait revendiqué comme gaulois), *Benearnum*, *Aquae Tarbellicae*, puisque ces noms sont les mêmes que ceux des peuples ibéro-aquitains mentionnés plus haut.

Dans l'état actuel de la science, après les explications peu satisfaisantes qui ont été données des légendes monétaires par MM. Boudard (de Béziers)[4], Phillipps[5], Aloïs Heiss[6], et après les justes critiques qu'en ont faites MM. Bladé[7], Vinson[8], van Eys[9] et Luchaire[10], le mieux est de n'en pas parler et d'attendre quelques lumières certaines sur ces fameuses légendes, principalement sur celles qui sont attribuées au Languedoc.

Quant aux pays où se parlent les divers dialectes de l'euskarien, — cet unique débris de la langue des Ibères, — nous savons par la carte de M. Broca (reproduite à la page 35 de ce volume) et par les publications, malheureusement introuvables, du prince Bonaparte, quelle en est exactement l'étendue actuelle. En dehors de cette limite, on parle le gascon, qui est un dialecte de l'ancien provençal, langue latine par excellence; pas n'est

prononcer *Oski-neio* : il faut rapprocher *Oski* d'*Ausci* (*Auski*) et d'*Oscidates* (*Oski-Dates*), et comparer aux noms modernes du pays navarrais : Oscoz, Oscarez, Ozcoydi, Uzcarres.

1. *Sarralis* (Table de Peutinger, segm. I, A, 2; voy. *Gaule d'après la Tab. de Peut.*, *Introduct.*, p. LXXIV), entre *Lactora* et *Tolosa*. M. Luchaire n'admet pas l'explication que nous avions donnée de *zar*, « vieux »; *array*, « gai »; ni celle de M. d'Arbois de Jubainville, qui y voyait un mot celtique, « Sarra », analogue au nom de femme de l'inscription gauloise de Poitiers. Le jeune Basquisant rapproche ce mot des noms géographiques si répandus en Navarre : Sara-cho, Sara-gueta, Sara-sa, Sara-sate. Mais il faut prendre garde de tomber dans les noms modernes qui datent de l'arrivée des Sarrasins.

2. *Scittium*, se prononçait *Skittium* (*Itin. Hierosolymit.*, p. 550), entre *Vasates* et *Elusa*; comparez les noms modernes du pays basque : Esquidi, Esquioz, Esquit; en euskarien, *eski* signifie « aulne ».

3. *Grammatica celtica*, 1re édit., p. 742.

4. *Numismatique ibérienne*, 1859.

5. *Ueber das iberische Alphabet*. Vienne, 1870.

6. *Descript. générale des monnaies antiques de l'Espagne*, 1870.

7. *Études sur l'origine des Basques*, 2e partie.

8. *Revue de linguistique*, t. IV, juillet 1870, p. 58-61.

9. *La langue basque et la langue ibérienne*.

10. *De lingua aquitan.*, p. 17-19.

donc besoin de dire que le génie des deux langues est absolument différent. On parle gascon dans les trois départements du Gers, des Landes et des Hautes-Pyrénées en entier, et dans ceux des Basses-Pyrénées, de la Gironde, du Lot-et-Garonne, de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne et de l'Ariége pour une partie seulement. Mais le gascon comprend lui-même trois dialectes : 1° celui de l'Armagnac et des cantons riverains de la Garonne ; 2° celui des Landes, et de quelques cantons du Béarn et du Bigorre ; 3° enfin celui du Cominges et du Conserans. Mais, prise dans son ensemble, la langue gasconne, dont la grammaire est si complétement différente de la grammaire euskarienne, présente au contraire dans sa phonétique plus d'un point de contact qu'on ne rencontrerait pas, — chose singulière, dans l'espagnol, — ainsi que Diez l'a très-finement remarqué[1]. Parmi les traits communs à la phonétique des deux langues, ce savant observe : 1° le préfixe *a* avant l'*r* initiale (il n'y a, pour ainsi parler, point de mots commençant par *r* en basque et très-peu en gascon); 2° l'*y* remplaçant le *j*; 3° le *b* remplaçant toujours le *v*[2]; 4° quelquefois l'*m* remplaçant aussi le *v* (on peut même dire que notre *v* n'existe pas en basque[3]); 5° dans les deux langues *r* remplaçant le plus souvent *l* dans le milieu des mots; 6° enfin *n* disparaissant entre deux voyelles[4].

Quelque étrangères d'origine que soient les deux langues parlées chez ces deux peuples, et même chez ces deux races géographiquement limitrophes l'une de l'autre, il était impossible que leurs vocabulaires respectifs ne se fissent pas, à la suite de relations quotidiennes, de nombreux emprunts. Bien plus : Diez, Humboldt, Mahn, et, après eux, Littré, attribuent une origine basque à quelques mots, non pas gascons, mais français ; or ils n'ont guère pu nous parvenir que par l'intermédiaire du gascon[5].

1. *Grammaire des langues romanes*, trad. de Brachet et Pâris, t. I (1873), p. 85.
2. *Ibid.*, I, p. 102.
3. Luchaire, *De lingua aquitan.*, p. 25.
4. Id., *ibid.* Exemples nombreux donnés à l'appui de ces observations, p. 25-35.
5. Tels sont les mots : « anchois, baie, bizarre, gouge, gourd, guigner, malandrin, moignon, narguer, saur, virer ». (Voy. Luchaire, *op. cit.*, p. 37.)

Quelques mots latins ont pénétré directement dans les deux langues, euskarienne d'abord, puis gasconne ensuite[1]. On retrouve dans le basque des mots empruntés aux dialectes gascons, à une époque naturellement assez récente[2]. Mais ce qui se rapporte plus particulièrement à notre objet, c'est de chercher, — dans les désignations géographiques de la partie de la Gascogne et du Béarn, où l'on ne parle plus les langues euskariennes, et qu'ont occupée jadis les *Novem Populi* ibéro-aquitains, — des analogies onomastiques.

Si Fauriel a commis les plus graves méprises dans cette recherche délicate des synonymies basées sur les analogies phonétiques, il faut reconnaître que son observation demeure parfaitement vraie dans sa généralité : « Les noms géographiques du Béarn, du Bigorre et du Nébouzan appartiennent à deux langues différentes : ils sont romans dans les vallées basses, basques dans les hautes vallées[3]. » M. Luchaire ne fait aucune difficulté d'admettre cette autre observation du même historien : « Au centre même ou vers l'extrémité orientale des Pyrénées, les dénominations basques reparaissent plus nombreuses et moins altérées que sur les lisières septentrionales de la Gascogne[4]. » Ce qui n'est pas aussi bien démontré par l'étude topographique du pays, c'est qu' « à une grande distance des provinces basques, mais toujours dans l'Aquitaine de César, on trouve çà et là des localités dont les noms se reconnaissent pour des noms d'origine basque[5] ».

M. Luchaire remarque en effet que, déjà dans le pays des *Tarbelli*, le nombre des localités dont les noms, à défaut d'origine latine ou celtique, peuvent être rattachés au basque, sont fort rares[6]. Mais, dans les parties montagneuses de la Gascogne et

1. Luchaire, *op. cit.*, p. 38-43.
2. Id., *ibid.*, p. 43-49.
3. *Hist. de la Gaule mérid.*, t. II, p. 344.
4. *Ibid.*, p. 345.
5. *Ibid.*, *ibid.*
6. Dans les Landes, la terminaison *osse* a été comparée à *os* du Bigorre. Biscarosse, par exemple, située sur un monticule de sable, vers l'étang de Parentis, tire-t-il son

dans toute la chaîne des Pyrénées, on reconnaît le souvenir de l'occupation ibérienne à l'emploi extrêmement fréquent : 1° du préfixe *ar* ou *har* (*arri* dans le dialecte guipuzcoan, *harri* dans les dialectes labourdan et navarrais, signifiant rocher)[1]; 2° du terme *aran*, « vallée », employé dans la composition d'un grand nombre de noms répondant à nos termes géographiques du nord : Vaux, Vallières, la Combe[2]; 3° du terme *as* (*aitz* guipuzcoan, *ach* biscayen, *haitz* labourdan), signifiant rocher, pierre[3]; 4° de *mal*, qui, en composition, dans les noms basques, a le sens d'âpre, escarpé, en Navarre, et devient *mail* au nord des Pyrénées[4]; 5° de *mun*, *muno*, *munho*, *monho*, suivant les divers dialectes, signifiant « colline, tumulus »[5]. Il s'en trouve d'autres encore, mais ayant une moins grande extension[6]. Ces

nom de cette circonstance, *bizkar*, en basque, signifiant, en effet, « monticule en forme de dos, *tumulus* » ? M. Luchaire n'ose l'admettre (*op. cit.*, p. 51).

1. Nous avons, près de Baretous, Ar-las; dans le val d'Aspe, Ar-let; dans le val d'Ossau, Ar, Aracou; près de Campan, Arrou; dans le val d'Aure, Aret; vers Barousse, Arri; dans le canton de Lys, Arrou; dans le val d'Aran, Arcou; dans l'Ariége, Arraing : tous noms appliqués à des montagnes ou à des rochers. Ceux d'Araillé et d'Aratille, dans le Lavedan; d'Arize et d'Arros, dans l'Ariége, désignent des défilés et des ravins rocheux. Enfin, des villages entourés de montagnes ou adossés à des rochers portent les noms d'Arette, près de Baretous; d'Arros, dans l'Aspe; d'Arrous, dans l'Ossau; d'Arrens et d'Arres, près d'Azun; d'Arreau, dans l'Aure; d'Arros, dans le val d'Aran, d'Arrout et d'Arret, dans l'Ariége. (Luchaire, *De lingua aquit.*, p. 52-54.)

2. Val d'Aran; Aran, vallée voisine de celle d'Aspe; puis Aramits, vers Baretous; Aragnouet et Aranvieille, dans l'Aure, noms de villages situés dans des vallées. (Luchaire, *op. cit.*, p. 54.)

3. *Montagnes* : Aspet, Aas, dans l'Ossau; Asta-zou, à Gavarnie; Azet, dans l'Aure; As-tou, dans le Lys. — *Défilés, vallées et torrents* : le val d'Aspe et le torrent d'Aspe, près de Gavarnie (à l'entrée de ce val est Accous, l'ancienne station d'*Aspaluca*; voy. plus haut, page 404, note 1); Astu, lac du val d'Aspe; Azun, vallée; Aste, dans le Bigorre; cataracte d'Aspi; Astor, près d'Arboust. — *Villages* : Asasp, dans le val d'Aspe; Aste, dans l'Ossau; Aspin, dans l'Aure; Astos, près du Lys; Aspet (près de Saint-Gaudens); Ascou, dans l'Ariége. (Luchaire, *op. cit.*, p. 54-55.)

4. Le Mail-Blanc, Mail de la Mule, deux rochers qui se voient en Barousse; Mail-Aoueran, montagne du canton de Lys; Mail de Louzès, dans l'Ariége; Mail-Abore et Mail-Arrouy, au val d'Aspe (ce dernier avec le sens de Montrouge); on trouve aussi la forme *mal* : Malaguar, au val d'Ossau; Mal-Rouge, dans le Luz; Mal-Barrat, dans le Lys. (Luchaire, *op. cit.*, p. 55-56.)

5. On trouve les noms Munia, désignant une montagne, à Héas; et Monné, à Cauterets, à Campan, au val d'Aure, à Barousse; enfin, Montné, dans le Lys. (Luchaire, *op cit.*, p. 56.)

6. *Buru*, « tête, faîte »; ex. : Borce, village du val d'Aspe. — *Gar*, *gor*, « élevé »; ex. : Gar, rocher de Barousse; Gouron, lac du canton de Lys; Garrias, montagne de l'Ariége; Malaguar, montagne de l'Ossau. — *Larre*, « pâturage »; ex. : Laruns, village

formes, qui se rencontrent si fréquemment dans la Gascogne montagneuse, — laquelle répond fidèlement à l'ancien domaine des *Novem Populi* de l'Ibéri-Aquitaine, — prouvent jusqu'à l'évidence que l'onomastique géographique correspond exactement aux données historiques exposées plus haut.

Pour nous résumer, il demeure établi d'une manière définitive à nos yeux que les Neuf Peuples de l'inscription d'Hasparren ont formé, au temps de César, un ensemble ethnographique très-distinct; que ces peuples, attaqués dans leurs montagnes par les lieutenants de César, dans la troisième campagne, n'ont pas été complétement soumis; qu'ils n'ont participé en rien, quoi qu'on en ait dit[1], au grand mouvement national dirigé par

du val d'Ossau, et autres lieux semblables au pays basque. — *Mendi*, « montagne »; ex. : Mende, village près de Saint-Gaudens; Bendouse (pour Mendouze; le *b* permutant avec *m*), colline du val d'Aspe; Mendoza, « montagne froide » en basque. — *Muru*, « colline »; ex. : Mourrous, et Mur, collines du val d'Ossau; Murmuret, montagne du pays basque. — D'autres noms géographiques, très-fréquents dans le pays basque, mais dont le sens n'est pas bien déterminé, se rencontrent aussi en Gascogne : Izeste, Izabe, dans le val d'Ossau; Izou, Izaby, dans le Lavedan; Izas, dans le Sallent; Andorre, vallée bien connue à la source de la Garonne, et Andorre et Andurte, montagne et rocher du val d'Aspe, venant peut-être du mot basque *andi*, « grand, élevée »; Baztan, torrent de la vallée de Baréges; Bastanet, montagne du val d'Aure, venant peut-être du basque *baso*, « forêt ». Un nombre considérable de montagnes, et de vallées, dont les noms commencent par les préfixes *urd*, *ord*, *ust*, *urs*, *usq*, se rencontrent tant au pays basque que dans le reste de la Gascogne montagneuse. Enfin, dans les vallées du Lez et du Salat, comment ne pas rattacher à la langue euskarienne les noms d'Illartein, d'Irazein, de Sentein, etc ? (Luchaire, *op. cit.*, p. 56-57.)

1. C'est par suite d'une grave erreur, historique et chronologique à la fois, que nombre d'historiens et d'écrivains critiques ont compris le pays situé au nord de la Garonne dans l'Aquitaine du temps de César; c'est à la future Aquitaine conventionnelle et administrative du temps de Strabon, qui n'existait pas encore en l'an 52, et qui ne fut constituée que sous Auguste, qu'appartenaient les peuples du sud de la Loire qui vinrent se ranger sous les enseignes de Vergasillaune, devant Alise. César lui-même ne les a jamais confondus avec les Aquitains, et il n'aurait rien compris à une pareille attribution. Si l'on passe en revue cette armée nationale de la Gaule proprement dite, dont les forces sont énumérées dans le fameux chapitre LXXV du VII[e] livre, on y trouvera douze des quatorze peuples cités par Strabon comme étant entre la Loire et la Garonne, et qui ont plus tard, c'est-à-dire sous Auguste seulement, fait partie de ce qu'on put appeler la nouvelle Aquitaine (voy. plus bas, § 2, p. 411 et suiv.) : c'est celle qu'Auguste ajouta à l'ancienne, c'est-à-dire à la vraie, à la seule que César ait connue. Mais, de cette région ethnographique des Ibères de l'Aquitaine proprement dite, pas un seul peuple n'est mentionné dans les *Commentaires* comme ayant pris part à la guerre nationale gauloise, pas un seul n'est compris dans la liste du chapitre LXXV. C'est donc une grave méprise que l'on commet assez communément en désignant sous le nom d'Aquitaine, au temps de César, les peuples de la Celtique entre Loire et Garonne. Un

Vercingétorix dans la septième campagne ; qu'ils ont fait alors cause à part, et que cette grande guerre de l'an 52 est restée purement celtique ou gauloise, car aucun des Neuf Peuples, et même aucune des petites peuplades mentionnées plus tard par Pline et qu'on peut considérer comme les clients de ceux-ci, n'a figuré sous les murs d'Alise. On lit au chapitre XLVI du livre VIII des *Commentaires*, dû, comme on sait, à Hirtius : « César, voyant que tout allait bien en Gaule et qu'à la suite de ses dernières campagnes, la Gaule avait été vaincue et soumise, se rendit, avec deux légions, en Aquitaine pour y passer le reste de l'été, car il ne l'avait jamais visitée : Crassus seulement l'avait vaincue, en partie. Il acheva promptement et heureusement cette affaire, comme les autres, car toutes les cités de l'Aquitaine envoyèrent des députés à César et lui remirent des otages. » Dans l'organisation donnée par Auguste, l'an 27 avant notre ère, à la Gaule pacifiée, vingt-trois ans après la prise d'Alise, les Ibéro-Aquitains réclamèrent et obtinrent d'être comptés à part, comme un groupe ethnique dont l'origine, les coutumes et la langue devaient demeurer essentiellement distinctes de celles de la *Gallia Comata* (deux peuples au moins obtinrent la *latinitas*[1]) ; en un mot, loin d'avoir été absorbés dans la patrie gauloise qui venait de se constituer énergiquement pour la première fois à l'appel d'un grand homme, d'un « preux », comme l'appelle trop dédaigneusement Mommsen (ce sont des

des écrivains qui se sont occupés récemment de la Gaule est tombé dans cette erreur. M. Albert Réville, auteur d'un article, d'ailleurs écrit avec talent, sur *Vercingétorix* (n° du 1er septembre 1877, de la *Revue des deux mondes*, p. 44 et 45), considère les Aquitains comme ayant pris part au grand mouvement de l'an 52 : « L'Aquitaine, dit-il, n'entendait pas s'isoler. Luctère, chef des Cadurques », se chargeait de la Province : et cet écrivain nous représente comme simultanée l'opération de guerre des Carnutes et « des Aquitains ». Les *Cadurci* (Quercy, capitale Cahors), étant au nord de la Garonne, ne pouvaient être compris dans l'Aquitaine de César ; ceux qu'on appelait alors les Aquitains sont demeurés absolument étrangers et probablement indifférents à la guerre nationale entreprise pour la défense d'un pays qui n'était pas le leur.

1. Ce furent les *Ausci* et les *Convenae* (Strabon, IV, II, 2). Mais le géographe grec donne à entendre, dans ce passage, qu'ils ne furent pas les seuls, car il dit « à quelques-uns, entre autres aux *Ausci* et aux *Convenae* » : δεδώκασι δὲ Λάτιον Ῥωμαῖοι καὶ τῶν Ἀκουιτανῶν τισι, καθάπερ Αὐσκίοις καὶ Κωνουέναις.

preux qui manquent à son pays), ils ont conservé, eux aussi, même sous les lois de Rome, la nationalité de l'Ibéri-Aquitaine.

(Pour le § 1er et pour les suivants, voyez la carte de la GALLIA COMATA, *pl. VI.)*

§ 2. — LES QUATORZE PEUPLES GAULOIS DE LA CELTIQUE SITUÉE AU SUD DE LA LOIRE.

Le voyageur qui, au temps de César, descendait des collines de la Lomagne, de l'Armagnac et du Bazadais dans la large et verdoyante vallée de la Garonne, se trouvait dans un autre monde. On sortait d'Ibérie pour entrer en Celtique, et la différence était assurément beaucoup plus tranchée entre les dernières ondulations des collines de Gascogne et la plaine qui s'étendait au delà dans la direction du nord, qu'entre les deux régions physiques que sépare la grande chaîne pyrénéenne. Si les fleuves n'opposent pas d'ordinaire un obstacle assez fort pour séparer les races, ni même les tribus ou rameaux distincts d'une même famille, il faut convenir que les peuples montagnards, — guidés par leur instinct vers les établissements élevés, ou forcés par nécessité de transformer leur refuge en patrie et qui s'y sont créé des attaches d'autant plus fortes que la vie y a été plus rude, — s'étendent d'ordinaire sur les deux versants des chaînes, en occupent les contreforts et en défendent les accès. Ainsi l'ont fait les Ligures sur la double pente des Alpes, et les Ibères sur la double pente des Pyrénées. C'est seulement au second âge de la civilisation, après la lente soumission de ces tribus montagnardes, que les grandes limites orographiques ont pu devenir des limites ethnographiques. Quant aux frontières dites politiques, comme elles sont le résultat d'une convention, elles s'arrêtent aussi bien aux fleuves, plus ou moins transéables, qu'aux crêtes les plus abruptes : elles sont où l'on s'accorde à les porter. Il suffit qu'un des riverains soit malheureux un jour, parce qu'il a été dix ou vingt ans mal gouverné, pour être accusé de « troubler l'eau » et

être dévoré : la limite mobile recule alors, du fleuve à la lisière du bois, au fossé du chemin, à l'écluse du canal ; le poteau, la station douanière avertissent seuls qu'on passe d'un pays dans un autre, car la langue, les saintes traditions et la libre volonté des peuples n'ont été souvent comptées pour rien : aussi tout est-il factice dans cette frontière du troisième âge qu'un revers déplace, qu'une revanche rétablit. Les anciens géographes avaient raison de tenir peu de compte de ces lignes conventionnelles, perpétuellement soumises aux fluctuations de la politique et du destin, c'est-à-dire parfois de convoitises raisonnées et souvent du hasard; ils ont eu raison de faire état surtout des groupes ethnographiques et de nous montrer, pour la Gaule en particulier, les grandes lignes approximatives qui séparaient plutôt des races tranchées que des nations à peine formées. Nous disons que ces lignes n'étaient indiquées chez ces géographes que par approximation: ils manquaient en effet d'indications précises ; il leur eût fallu entrer dans un long détail pour marquer la lisière exacte des Ibéro-Aquitains: sauf pendant l'état de guerre entre les limitrophes, les frontières étaient assez vagues, à cette époque ; les relations pacifiques, les besoins du commerce, les unions des familles, tendaient à effacer et à mêler les confins: ce n'est qu'en pénétrant plus avant chez l'un et l'autre peuple qu'on commençait à se sentir dépaysé. Les Ibères purs commençaient à Cazères, à Auch, à Eauze et à Dax; les Celtes purs, au fleuve lui-même et, bien en deçà, c'est-à-dire bien au sud de Saintes, de Périgueux, de Cahors, de Rodez. Entre ces deux lignes, étaient les populations des confins, mixtes sur le cours de la Garonne, l'élément aquitain prédominant au sud du fleuve, l'élément celtique dominant exclusivement au nord. M. Maximin Deloche, qui a si bien étudié son pays[1], voit même la ligne véritable de la séparation primitive des races aux reliefs vulgairement nommés Plateau

1. *Divisions territoriales du Limousin*. Voy. *Mém. présentés à l'Académie des inscriptions par divers savants*, 2e série, 1re et 2e partie du tome IV (*Antiquités de la France*). — *Cartulaire de Beaulieu*, etc.

de Millevaches et collines du Limousin, et que M. Élisée Reclus appelle de son vrai nom le Plateau Central; mais, si M. Deloche a raison pour ce qui regarde les plus anciens âges historiques, il n'est plus possible, à l'époque de César, de retrouver la moindre trace de l'élément ibérien au nord de la Garonne. Les Celtes s'étendent au contraire assez loin, comme nous l'avons vu, sur la rive gauche de ce fleuve, surtout en approchant de la mer, là où la vallée devient plaine et confine aux landes de Gascogne. Nous considérons donc comme des Celtes purs les « Quatorze Peuples » compris entre Garonne et Loire, en y comprenant même ceux de la rive gauche jusqu'à la base des collines de Gascogne, peuples qu'Auguste avait ajoutés à l'Aquitaine[1] et qui ont bien pu être désignés officiellement sous le nom de *Quattuordecim Populi*, de même que les Ibères cispyrénéens l'étaient sous celui de *Novem Populi*. En effet, il est assez digne de remarque qu'après avoir fixé leur nombre à quatorze, Strabon, en les énumérant ensuite, n'en nomme que douze; et en effet il n'y avait bien entre les deux fleuves que douze peuples ayant formé des *civitates*. Il n'y en a que douze de mentionnés dans la liste de César au chapitre LXXV du VII[e] livre, où sont évalués tous les contingents imposés à la nation celtique pour être envoyés à Alise; on retrouve ces mêmes douze peuples dans Pline, sauf les *Velavii* (omis dans son énumération). Ce nombre de douze n'avait pas changé au II[e] siècle, car il résulte aussi de l'addition des *civitates*, πόλεις, de Ptolémée pour cette même région mésopotamienne de la Gaule; on peut même dire que ce nombre est demeuré immuable pendant toute la période romaine jusqu'à Dioclétien et même peut-être au delà, si l'on ne tient pas compte de certains dédoublements de cités et de la formation de certains diocèses épiscopaux au IV[e] siècle[2].

1. Strabon, IV, II, 1 : λεκτέον τῶν ΕΘΝΩΝ ΤΕΣΣΑΡΑΚΑΙΔΕΚΑ Γαλατικῶν.

2. A la fin du IV[e] siècle, en effet, dans la *Notice des provinces*, si : 1° l'on retranche la *metropolis Burdigalensium* (comme il faut, à ce qu'il semble, la retrancher de toutes les listes, puisque Strabon dit que les quatorze peuples étaient entre la Loire

Il faut donc chercher en dehors du pays compris entre Loire et Garonne les deux peuples qui manquent aux *Quattuordecim* de Strabon. Mais si l'on disait les *Quattuordecim Populi* par opposition aux *Novem Populi*, c'est que l'on désignait par ces derniers, comme nous l'avons vu plus haut, le groupe ethnique des Ibéro-Aquitains, et que, par conséquent, ce qui n'y était pas compris formait aussi un groupe ethnique gaulois; c'était donc le caractère distinct des deux races qui avait donné naissance à cette répartition des peuples ou des cités entre les deux groupes. Or nous avons vu qu'en dehors de la *Novempopulana* et sur la rive gauche de la Garonne, il y avait au moins deux peuples gaulois ou, si l'on veut, deux cités gauloises: les *Bituriges Vivisci*, capitale *Burdigala*, et probablement les *Vasates*, peuple mixte sans doute, capitale *Cossium* (Bazas)[1], ayant les *Boiates* ou *Boii* pour clients (*Basaboiates*), ceux-ci du moins incontestablement gaulois. Tout s'explique et tous les témoignages s'accordent parfaitement, si nous voulons bien ne pas prendre le texte de Strabon au pied de la lettre pour ce qui regarde la frontière garonnienne, mais entendre que la Garonne y est indiquée comme limite très-vague, faute d'une frontière physique correspondante à la limite ethnographique des deux races. Voici la phrase du géographe grec : « Il faut parler, et des Aquitains, et des PEUPLES ayant été assignés, au nombre de QUATORZE, appartenant à la race des GAULOIS, de ceux du moins qui habitent ENTRE LA GARONNE ET LA LOIRE, et dont quelques-uns s'étendent même jusqu'aux

et la Garonne, et que le territoire des *Bituriges Vivisci*, dont Bordeaux était la capitale, était tout entier sur la rive gauche de ce fleuve); si 2° l'on ne tient compte du dédoublement, certainement postérieur au second siècle de notre ère, de la cité des *Ruteni* en *civitas Rutenorum* proprement dits et en *civitas Albiensium*, correspondantes plus tard aux diocèses de Rodez et d'Albi; 3° si l'on omet aussi la création de la *civitas Ecolismensium*, formée indubitablement à une époque assez basse, aux dépens de celle des *Santones* ou de celle des *Petrocorii*, et qui devint le diocèse d'Angoulême; 4° enfin, si l'on restitue à la même région la *civitas Albiensium* (distincte de celle des *Albienses*) correspondante au territoire des anciens *Helvii*, et qui forma le diocèse de Viviers, — on retrouvera dans ce document les douze peuples de Ptolémée, de Pline, de Strabon et de César.

1. Voy. plus haut, pages 377 et 381.

rives du Rhône et jusqu'aux plaines de la province de Narbonnaise[1]. » Il est indubitable que cette division a un caractère ethnographique, que « les Aquitains » désignent ici la race ibéro-aquitanique par opposition aux « Quatorze Peuples gaulois » ; et la phrase suivante, — qui marque les dissemblances physiques et la différence des langues que présentent les deux groupes de peuples, et qui fait ressembler les Aquitains bien plutôt aux habitants de l'Espagne qu'aux Celtes, — le prouve surabondamment : « Les Aquitains diffèrent de la famille gauloise quant à la constitution physique et quant à la langue : ils ressemblent plutôt aux habitants de l'Espagne qu'à ceux du reste de la Gaule[2]. » Il est démontré pour nous que les Quatorze Peuples sont ceux qui figurent dans le tableau synoptique ci-après (voy. p. 418). Il faut remarquer toutefois que les *Bituriges Vivisci* ne sont pas mentionnés dans César, soit qu'il n'ait pas eu l'occasion d'en parler, attendu qu'il n'a dressé nulle part une liste complète des peuples de la Gaule, soit que l'émigration d'une notable partie de la nation des *Bituriges* du Berry au delà de la Garonne n'eût pas encore été accomplie de son temps. Nous sommes porté à croire, d'autre part, que les *Boïi* signalés dans le tableau des contingents du chapitre LXXV du livre VII sont ceux qui avaient été récemment établis dans le pays des Eduens[3], et non les *Boiates* transgaronniens, et il serait possible que l'émigration des *Bituriges Vivisci* des plaines du Berry vers les rives de la Garonne se fût accomplie — simultanément avec un détachement des *Boïi* établis au confluent de l'Allier et de la Loire.

Nous remarquerons que Pline comprend les *Helvii* dans la Narbonnaise; or nous avons vu plus haut qu'ils formaient, avant César, un territoire limitrophe et indécis entre la Pro-

1. IV, II, 1 : Περὶ τῶν Ἀκουιτανῶν λεκτέον καὶ τῶν προσωρισμένων αὐτοῖς Ἐθνῶν Τεσσαρακαίδεκα Γαλατικῶν τῶν μεταξὺ τοῦ Γαρούνα κατοικούντων καὶ τοῦ Λείγηρος, ὧν ἔνια ἐπιλαμβάνει καὶ τῆς τοῦ Ῥοδανοῦ ποταμίας καὶ τῶν πεδίων τῶν κατὰ τὴν Ναρβωνῖτιν.

2. *Ibid.* : οἱ Ἀκουιτανοὶ διαφέρουσι τοῦ Γαλατικοῦ φύλου κατά τε τὰς τῶν σωμάτων κατασκευὰς καὶ κατὰ τὴν γλῶτταν, ἐοίκασι δὲ μᾶλλον Ἴβηρσιν.

3. César, *Bell. Gall.*, I, 28.

vince et la Gaule Chevelue[1]; mais, — Strabon les comptant parmi les Quatorze Peuples de l'Aquitaine celtique, — nous avons dû les inscrire dans notre tableau. Les *Eluscoci* (identiques aux *Helvii*) figurent aussi, sur la liste de Ptolémée, comme étant dans la province de Narbonnaise; mais, nous reportant à l'époque de César, nous les en avons détachés pour les ajouter aux treize noms qui restent pour la province politique d'Aquitaine telle que la donne le géographe alexandrin (lorsqu'on en a retranché, bien entendu, les quatre peuples Ibéro-Aquitains de sa liste : *Tarbelli*, *Ausci*, *Convenae* et *Datii*), et nous obtenons également pour la liste ptoléméenne le même chiffre de quatorze peuples pour la région cisligérine et transgaronnienne[2].

S'il s'agissait de restituer la géographie de toute la région comprise entre Loire et Garonne (Bordelais et Bazadais compris), telle qu'on peut se la figurer à l'arrivée de César, nous n'aurions plus qu'à inscrire dans les cadres du territoire de nos Quatorze Peuples[3] les noms gaulois, assez clairsemés d'ailleurs dans les

1. Tome II, p. 223, 281, 301. Nous avons même vu que Pompée attribua aux Marseillais une portion du territoire des *Helvii* (t. II, p. 331).

2. Il est vrai que nous ne tenons aucun compte des positions respectives que Ptolémée assigne à certains de ces peuples : autrement il nous faudrait inscrire les *Datii* avec leur capitale, *Tasta*, dans la région cisligérine, ce qui porterait à quinze les peuples ajoutés par Auguste à l'Aquitaine proprement dite pour former sa province d'*Aquitania;* mais il est impossible de placer les *Datii* de Ptolémée ὑπὸ τούς Γαβάλους, car, « au-dessous », c'est-à-dire au sud du Gévaudan, nous sommes dans la Province, chez les *Volcae*. Il est bien difficile aussi de les placer dans l'Albigeois, où l'on a proposé, avec raison selon nous, d'inscrire les *Ruteni Provinciales*, dont le territoire aurait formé plus tard la *civitas Albiensium* et le diocèse d'Albi, démembrement de la cité des *Ruteni*. Nous avons vu qu'en faisant abstraction complète de la position assignée aux *Datii* par Ptolémée, il fallait rejeter ce peuple dans les Pyrénées et les rapprocher des *Oski-Dates* de Pline; force nous est d'ailleurs de n'attribuer aucune valeur aux orientations des Tables ptoléméennes pour cette région, car nous y relevons des erreurs manifestes telles que celles-ci : les *Gabali* seraient sous les *Vassarii*, c'est-à-dire que le Gévaudan (Mende) serait au sud du Bazadais (Bazas), et les *Arverni* seraient à l'est des *Ausci* : τούτων (Αὐσκίων) δ' ἀπ' ἀνατολῶν μέρος τῶν 'Αρουέρνων; l'Auvergne à l'est de l'Armagnac, et Clermont-Ferrand à l'est d'Auch! Enfin, au sud des *Ausci*, auraient été les *Velauni*, ce qui équivaut à chercher le Velay ou département de la Haute-Loire au sud du département du Gers.

3. Cadres assez fidèlement conservés d'ailleurs dans les noms et les limites des *civitates* de la *Notice des Provinces*, en tenant compte des trois dédoublements ulté-

textes d'une époque postérieure, pourvu que leur physionomie révélât cette antique origine. Il faut toutefois convenir qu'un nom, parce qu'il sera gaulois, n'accusera pas nécessairement l'existence d'une ville, ni même d'une bourgade gauloise au temps de la conquête, surtout dans la Gaule Chevelue; il se pourrait en effet qu'un simple champ, une fontaine, un ruisseau, une colline eussent donné leurs noms, dans la langue indigène, aux établissements créés postérieurement à la conquête et à l'organisation de l'an 27, sous Auguste. Cependant ce n'est là qu'une exception; en général, dès qu'une fondation de quelque importance a été faite pendant la domination romaine, elle a dû prendre un vocable romain.

Nous n'avons rien à dire des *Bituriges Vivisci*, qui n'étaient peut-être pas encore sur les bords de la Gironde au temps de César puisqu'il n'en parle pas, non plus que des *Boii* ou *Boiates*. Ces derniers devaient probablement leur origine, ainsi que nous l'avons dit plus haut, aux *Boïi* que César avait placés chez les Éduens en 58[1]. Ceux-ci, étant en effet limitrophes des *Bituriges Cubi*, ont pu prendre part à la même émigration et se transporter avec leurs voisins sur les bords de la Garonne; mais ce n'est là qu'une hypothèse[2]. En tout cas, les

rieurs indiqués au tableau, et, par suite, dans les diocèses et les pays du moyen âge et même dans les gouvernements des temps plus modernes.

1. César, *Bell. Gall.*, I, 28.

2. Notre savant confrère, M. Maximin Deloche, dans le cours de ses lectures à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur les invasions des Gaulois en Italie (séance du 10 août 1877), mémoire inédit, mais assez fidèlement analysé dans le compte rendu du *Journal officiel* (15 août 1877, p. 5827), et dans la *Revue archéologique* (septembre 1877, tome XXXIV, p. 195-200), fait une hypothèse absolument opposée à la nôtre. Le peu d'importance que nous semble avoir eu cette tribu de *Boii* de l'étang d'Arcachon nous engage à la considérer comme détachée du groupe principal situé plus à l'est, soit en Gaule, soit au delà du Rhin. M. Deloche, au contraire, se fonde : — 1° sur ce que les *Boii* qui ont envahi l'Italie venaient de Gaule, selon le témoignage de Tite-Live (V, 36 : « Poeninon deinde *Boii Lingones*que transgressi »), confirmé par Strabon (IV, IV, 1 : « J'estime que les Vénètes de Gaule sont les ancêtres de ceux qui occupent le fond du golfe Adriatique, attendu que la plupart des Gaulois qui sont en Italie sont venus de la Transalpine, comme les *Boii* et les *Senones* », καθάπερ οἱ Βόϊοι καὶ Σένονες) ; — 2° sur les textes de César (I, 5 : « [*Boii*] qui trans Rhenum incoluerant » ces *Boii* étant ceux de la Souabe, « trans Rhenum » désignerait la Gaule); — 3° sur celui de Tacite (*Germ.*, 28 : « credibile... Gallos in Germaniam transgressos... ; inter *Hercyniam silvam*, Rhenum et Moenum amnes, *Helvetii* ulteriora *Boii*, gallica

LES QUATORZE PEUPLES GAULOIS AJOUTÉS PAR AUGUSTE AUX IBÉRO-AQUITAINS

POUR FORMER LA PROVINCE D'AQUITAINE.

CÉSAR.	STRABON.	PLINE.	PTOLÉMÉE.	NOTICE DES PROVINCES.
1.	Βιτούριγες Οἴσκοι. Βουρδίγαλα. (IV, II, 2.)	*Bituriges Ubisci.* (III, XXXIII, *al.* XIX, 1.)	Βιτούριγες οἱ Οὐιβίσκοι. Νουιόμαγος, Βουρδίγαλα. (II, VII, *al.* VI, § 8.)	METROPOLIS CIVITAS BURDIGALENSIUM. (*Prov. Aquitania II*ᵃ.) Bordelais. — Bordeaux.
2. *Vocates* . . . . Pour VASATES. (III, 23, 27.) Un manuscrit porte *Vacates*.	. . . .	*Vassei.* . . . . . (Pour VASATES.) *Basaboviates,* *Sediboiates.* (*Ibid.*)	Οὐασσάριοι . . . . . . πόλις Κόσσιον. var. Οὐασάροι, Οὐασάριοι, éd. Οὐασάτιοι. (*Ibid.*, § 15.)	CIVITAS VASATICA. CIVITAS BOATIUM. (*Prov. Novempopulana.*) Bazadais. — Bazas.
3. *Nitiobroges*. . . . . . (VII, 7; 31, 46, 75.) var. et édit. *Nitiobriges*, à tort.	Νιτιόβριγες. . . . . (*Ibid.*)	*Nitiobroges*. . . . (*Ibid.*)	Νιτιόβριγες . . . . . . Ἀγιννόν πόλις. (*Ibid.*, § 14.)	CIVITAS AGENNENSIUM. (*Prov. Aquitania II*ᵃ.) Agenois. — Agen.
4. *Cadurci*. . . . . . . (VII, 4, 64, 75; VIII, 32 et 33.)	Καδοῦρκοι. . . . . (*Ibid.*)	*Cadurci* . . . . . (*Ibid.*)	Καδοῦρκοι. . . . . . . Δουήονα πόλις (*Divona*). (*Ibid.*, § 11.)	CIVITAS CADURCORUM. (*Prov. Aquitania I*ᵃ.) Quercy. — Cahors.
5. *Ruteni*. . . . . (I, 45; VII, 5, 7, 64, 75, 90.)	Ρουτηνοί. . . . . . (*Ibid.*)	*Ruteni*. . . . . . (*Ibid.*)	Ρουτανοί . . . . Ἐτόδουνον πόλις. var. Σεγόδουνον. (*Ibid.*, § 21.)	CIVITAS RUTENORUM. Rouergue. — Rodez
Ruteni Provinciales. (Albigeois ?) (VII, 7.)	. . . .	. . . .	. . . .	CIVITAS ALBIENSIUM. (*Prov. Aquitania I*ᵃ.) Albigeois. — Albi.

6. *Gabali*. . . . . (VII, 7, 64, 75.)	Γαβάλεις. . . . . . (*Ibid.*)	*Gabales*. . . . . . (*Ibid.*)	Γάβαλοι. . . . . Ἀνδεριτὸν πόλις. (*Ibid.*, § 16.)	CIVITAS GABALUM. (*Prov. Aquitania Ia.*) Gévaudan. — Javoulx.
7. *Helvii*. . . . . (VII, 7, 8, 64.)	Ἐλούοι. . . . . . (*Ibid.*)	*Helvii* . . . . . . *Alba Helviorum.* (*Prov. Narbonn.*) (III, v, *al.* IV, 6.)	Ἐλύσκωκοι . . . . . . Ἀλβαυγοῦστα πόλις. *Prov. Narbonn.* (II, x, *al.* IX, § 18.)	CIVITAS ALBENSIUM. (*Prov. Viennensis.*) Vivarais. — Aps.
8. *Vellavii* . . . . (VII, 75.)	Οὐελλαῖοι. . . . . (*Ibid.*)	*Vellates* . . . . . (IV, XXXIII, *al.* XIX, 1.)	Οὐέλαυνοι. . . . . . . Ρουέσσιον πόλις (*Revessio*). (II, VII, *al.* VI, § 20.)	CIVITAS VELLAVORUM. (*Prov. Aquitania Ia.*) Velay. — Saint-Paulien.
9. *Arverni*. . . . . . . (I, 31, 45; VII, 2 et *passim.*)	Ἀρουέρνοι. . . . . Νεμωσσός, Γεργοουία. (*Ibid.*, §§ 2 et 3.)	*Arverni* . . . . . (*Ibid.*)	Ἀρουέρνοι. . . . . . . Αὐγουστονέμετον πόλις. (*Ibid.*, § 19.)	CIVITAS ARVERNORUM. (*Prov. Aquitania Ia.*) Auvergne. — Clermont-Ferrand.
10. *Lemovices*. . . . . . (VII, 4, 75, 88; VIII, 46.)	Λεμουΐκες. . . . . (*Ibid.*, § 2.)	*Lemovices* . . . . (*Ibid.*)	Λιμουΐκοι. . . . . . . Αὐγουστόριτον πόλις. (*Ibid.*, § 10.)	CIVITAS LEMOVICUM. (*Prov. Aquitania Ia.*) Limousin. — Limoges.
11. *Petrocorii*. . . . . . (VII, 75.)	Πετροκόριοι. . . . (*Ibid.*).	*Petrocorii* . . . . (*Ibid.*)	Πετροκόριοι. . . . . . Οὐέσουνα πόλις (*Vesuna*). (*Ibid.*, § 12.)	CIVITAS PETROCORIORUM. (*Prov. Aquitania IIa.*) Périgord. — Périgueux.
12. *Santones*. . . . . . . (vel *Santoni.*) (I, 10, 11; III, 11; VII, 75.)	Σάντονες. . . . . . Μεδιολάνιον. (*Ibid.*, § 1.)	*Santones*. . . . . *Santoni.* (*Ibid.*)	Σάντονες. . . . . Μεδιολάνιον. (*Ibid.*, § 7.)	CIVITAS SANTONUM. CIVITAS ECOLISMENSIUM. (*Prov. Aquitania IIa.*) Saintonges et Angoumois. — Saintes et Angoulême.
13. *Pictones*. . . . . . . (III, 11; VII, 4, 75; VIII, 26, 27.)	Πίκτονες. . . . . . (*Ibid.*, § 2.)	*Pictones*. . . . . (*Ibid.*)	Πίκτονες . . . . Λίμονον, Ρατίατον, πόλεις. (*Ibid.*, § 6.)	CIVITAS PICTAVORUM. (*Prov. Aquitania IIa.*) Poitou. — Poitiers.
14. *Bituriges*. . . . . . . *Avaricum.* (I, 18; VII, 5 et *passim.*)	Βιτούριγες Κοῦβοι. (*Ibid.*)	*Bituriges Cubi*. . (*Ibid.*)	Βιτούριγες οἱ Κοῦβοι . . Αὐάρικον πόλις. (*Ibid.*, § 13.)	METROPOLIS CIVITAS BITURIGUM. (*Prov. Aquitania Ia.*) Berry. — Bourges.

Medulli[1] qui occupaient en partie l'île d'*Antros* (Médoc)[2] pouvaient se trouver déjà dans cette région ; ils auraient été refoulés par les immigrants vers le cap *Curianum* de Ptolémée, qui, ainsi que nous l'avons expliqué[3], s'avançait jadis beaucoup plus loin dans la mer que ne le fait la pointe de Graves. C'est dans cette portion de la côte, submergée aujourd'hui, que dut être *Noviomagus*[4] dont le nom, bien que gaulois, pourrait bien ne dater que de l'époque romaine. On n'a pas perdu de vue que la Garonne avait deux embouchures, et que la plus méridionale passait vers Soulac, où l'on pêchait jadis et où l'on engraissait les fameuses huîtres bordelaises dont parle Ausone[5] ; et comme, au XIII[e] siècle, les rois d'Angleterre s'embarquaient encore à Soulac[6], il n'y a rien d'impossible à ce que cette localité réponde à peu près à l'ancien port de *Noviomagus*. Il ne faut pas oublier que la pointe septentrionale de l'île d'*Antros* aurait été jadis, comme nous l'avons vu plus haut[7], représentée par le rocher sur lequel l'architecte Louis de Foix reconstruisit en 1584 la tour de Cordouan, dont la première origine serait beaucoup plus ancienne[8], et qui fut refaite en 1665, sous

utraque gens, tenuere »); et il suppose, sans l'affirmer d'ailleurs, que ces *Boii*, émigrés de la Gaule dans les deux directions, au delà des Alpes et au delà du Rhin, auraient eu pour point de départ les bords de l'étang d'Arcachon. Il fait, en un mot, le berceau de ce qui ne serait, à nos yeux, que la dernière étape de ce peuple.

1. Voy. plus haut, tome II, p. 98, note 5.
2. Voy. tome I, p. 261-263.
3. Voy. tome I, p. 263-265.
4. Ptolémée, II, VII (VI), § 8. *Novio-magus*, « nouveau champ ».
5. *Epist. ad Theonem*. Cf. notre tome I, p. 453, notes 2 et 3, et voy. Vinet, dans ses *Commentaires sur Ausone*, imprimés en 1575 (450 E) : « [ostrea] *Solacensia* vulgo appellantes a *Solaco*, ultimorum *Medullorum* vico ». Cf. l'abbé Beaurein (*Variétés bordeloises*, publiées en 1784, devenues introuvables et réimprimées en 1876, p. 49). — Les huitres du Médoc étaient différentes des huitres dites « de gravette », qui proviennent du pays de Buch, c'est-à-dire de l'étang d'Arcachon. C'est aux premières que fait allusion Sidoine Apollinaire dans la lettre qu'il adresse, de Bordeaux, — où il était l'hôte de Léonce, un des plus opulents personnages de l'Aquitaine, — à Trigétius, alors à Bazas (Sidoine Apoll., l. VIII, ep. XII) : « multis expectatum diebus, attrahere *Burdigalam*, non potestates, non amicitiae, non opimata in vivariis ostrea queunt? »
6. Ce fait est prouvé par des chartes royales de 1242 et 1243, datées de Soulac, lieu d'embarquement pour l'Angleterre. Elles sont mentionnées par l'abbé Beaurein (édit. déjà citée plus haut, p. 53).
7. Tome I, p. 149 et 261-264.
8. C'est le célèbre Prince Noir qui aurait fait construire cette ancienne tour, entre les

Louis XIV[1]. Un fait très-digne de remarque, en ce qu'il confirme, à l'aide de la topographie ancienne, nos observations sur l'extension de la race gauloise au sud de la basse Garonne, déjà très-probablement avant l'arrivée des *Bituriges Vivisci*, c'est qu'en suivant le rayonnement des itinéraires anciens à partir de *Burdigala*, on ne trouve que des noms gaulois dans la direction du sud, jusqu'au vingtième mille environ : *Salomaco* (évidemment pour *Salomagus*)[2], XVIII milles; *Telonum*[3], XX milles; *Boiσs*[4], XVI milles. Au delà de cette distance, sont les stations, *Coequosa* (Cocosa), *Losa*, *Segosa*, *Mosconnum*, *Aquis Tarbellicis*, *Carasa*[5], etc., qui cessent d'avoir une physionomie celtique. Dans la direction du sud-est, de l'est et du nord, nous rencontrons bien, il est vrai, des noms gaulois —, mais s'il se trouve encore aux environs de Bordeaux des vocables géographiques dont l'origine celtique ou ibérienne n'est pas bien certaine : *Serione*[6], *Vasatae*[7] *prius Cossium*[8], *Ussubium*[9], *Varatedo*[10], *Corterate*[11], *Blavia*[12], *Tamnum*[13], — pour la position

années 1362-1371, dans le lieu appelé *Notre-Dame de Cordam* (voy., dans le *Recueil* de Rymer, une charte de Henri IV, roi d'Angleterre, en date du 8 août 1409). Cf. l'abbé Expilly (*Dictionnaire géogr. de la France*, au mot BLAYE) : « Elle a été bâtie sur une isle de rochers qui, suivant la tradition, était alors contiguë à la terre ferme du bas Médoc, et il ne paraît pas douteux que cela n'ait été ainsi ». Cf. l'abbé Beaurein (*op.* et *edit. cit.*, p. 59 et suiv.), qui donne toutes les opinions ayant cours de son temps.

1. Nous avons vu, non sans quelque satisfaction, que les explications que nous avions données au sujet de l'île d'*Antros* (tome I, p. 261-263), explications qui nous avaient été suggérées par la judicieuse remarque de d'Anville, se sont trouvées conformes à celles du savant abbé Beaurein, dont l'ouvrage ne nous était pas connu alors, sa réimpréssion ne datant que de 1876.

2. *Itinér. d'Antonin*, p. 457.

3. *Ibid.* Rapprochez ce nom de ceux de *Telonum* (Toulon-sur-Arroux), station près d'Autun, et de *Telo Martius* (Toulon-sur mer).

4. *Ibid.*, p. 456.

5. *Ibid.*, p. 455-457.

6. *Ibid.*, p. 461; *Itinér. Hiérosolym.*, p. 550; *Table de Peutinger*, segm. I, A, 1.

7. *Itinér. Hiérosolym.*, p. 550.

8. Ptolémée, II, VII (VI), § 15.

9. *Itinér. d'Anton.*, p. 461.

10. *Table de Peutinger*, segm. I, A, 1.

11. *Ibid.*, loc. cit.

12. *Ibid.*, loc. cit. Cf. l'*Itinér. d'Anton.*, p. 458 : *Blautio*, rectifiée avec raison par Wesseling en *Blavio*.

13. *Itinér. d'Anton.*, p. 459, et *Table de Peut.*, segm. I, A, 1.

de *Novioregum*[1], on peut dire du moins qu'elle porte un nom gaulois.

Nous n'avons rien à ajouter à ce qui a été dit plus haut sur les *Vasates*, dont le nom nous paraît gaulois.

Chez les *Nitiobroges*, dont les géographes grecs ont altéré la véritable orthographe en *Nitiobriges*[2], nous ne rencontrons, avec les noms d'origine incertaine d'*Aginnum* (Agen)[3], leur capitale, et d'*Excisum*[4], que des vocables de l'époque romaine.

Chez les *Cadurci* (Quercy), nous sommes en plein pays celtique. *Divona* est leur capitale[5], et nous trouvons dans leur pays *Diolindum* et *Varadeto*[6]; c'est aussi chez eux qu'on a découvert les intéressants murs gaulois d'un *oppidum* innommé, à Murs-ceint (Cras, canton de Lauzès, arrondissement de Cahors[7]); c'est dans leur pays enfin que se trouvait la fameuse *Uxellodunum*[8], dont l'emplacement a été tant discuté entre les archéologues et d'autres, au point que des généraux, des maréchaux et l'empereur Napoléon III lui-même s'en sont mêlés[9].

1. *Itinér. d'Anton.*, p. 459, et *Table de Peut.*, segm. I, A, 1.

2. Les bons manuscrits de César et ceux de Pline donnent *Nitiobroges;* et, dans la *Table de Peutinger* nous lisons sur l'original (segm. I, C, 1), *Nitiobroges :* les trois dernières lettres ont été ajoutées au XVIe siècle, sans doute par Peutinger lui-même; mais le second o est de la main du moine de Colmar, et appartient par conséquent au texte original.

3. Voyez, entre autres, Ptolémée, *loc. cit.*; le tableau synoptique ci-dessus; l'*Itinér. d'Anton.*, p. 461, et la *Table de Peut.*, segm. I, A, 1-2.

4. *Itinér. d'Anton.* et *Table de Peut.*, loc. cit.

5. Ptolémée, II, VII (VI), § 11, Δηούονα; — Ausone, *Clar. urb.*, *Burdigala*, vers 32 : « *Divona*, Celtarum lingua » : en celtique, ī est équivalent de ē. Cf. les Δηούανα de Bretagne et de Germanie (Ptol., II, III, 19; XI, 29; — *Table de Peut.*, segm. I, B, 2).

6. *Table de Peut.*, loc. cit. *Varadeto*, lieu différent de *Varatedo* cité plus haut.

7. Voy. plus haut, tome II, p. 119, note 3, où le dessin en est reproduit.

8. Hirt., *Bell. Gall.*, VIII, 32, 40.

9. Le général Creuly tenait pour Luzech, chef-lieu de canton, placé dans un anneau du Lot, à l'ouest de Cahors (voy. *Rev. des soc. sav.*, 1860); mais le maréchal Canrobert, plus haut gradé que lui et enfant du pays, s'est ému et a entraîné tout le conseil général du Lot en faveur de Puy-d'Issolu (près de la Dordogne, canton de Martel, arrondissement de Gourdon); l'auteur de la *Vie de César* s'est prononcé à son tour dans le même sens (t. II, p. 290-298, et pl. XXIX et XXX). Cette lutte, fort divertissante dans ses détails, a été racontée par M. J.-B. de Cessac, qui y a pris lui-même une part active (broch. de 17 pages in-8°, Imprim. impér., 1866); d'autres ont placé *Uxellodunum* à Ussel (broch. de 22 pages, par M. A. Sarrette, Caen, 1865); d'autres enfin à Capdenac, sur le Lot, au sud de Figeac.

Chez les *Ruteni* (Rouergue), on trouve les noms de *Segodunum*[1] (Rodez), de *Carantomagus*[2] et de *Condatomagus*, « village ou champ du confluent »[3].

Les *Gabali* (Gévaudan) ne nous donnent que deux noms, gaulois tous deux : *Anderitum*[4] et *Condate*[5].

Les *Helvii*[6] (Vivarais) ont été déjà mentionnés plus haut comme limitrophes de la Province, où ils ont dû être compris avant César et après Strabon. Nous ne voyons dans leur pays aucun nom caractéristique, *Alba Helvia Augusta* étant d'origine romaine, sauf que le nom du peuple se trouve rappelé dans celui de ce chef-lieu d'un âge plus récent.

Il n'en est pas de même des *Vellavii* (Velay), dont la capitale *Revessio*[7] et la localité *Icidmagus*[8] appartiennent au vocabulaire celtique.

Quant aux *Arverni*, — dont nous avons déjà fait connaître la récente prépondérance dans la Gaule, sous Bituitus, à l'époque de la guerre allobrogique de Domitius et de Fabius Maximus[9], — ils étaient réservés, malgré le terrible échec qu'ils avaient éprouvé sur les bords de l'Isère, à de hautes destinées, qui leur permirent de ressaisir pour un an le commandement de la Gaule, de lutter pour la cause de la patrie commune, créée surtout par eux, et de succomber, non sans gloire, dans la lutte suprême de l'an 52. Dans le vaste territoire de ce peuple, — lequel ne correspondait pas à moins de deux de nos départements, sans compter, bien entendu, les clients et les alliés, qui, à d'autres époques encore, étaient venus de toute la Gaule se placer sous leur hégémonie, — nous sommes au cœur même

1. Ptolémée, 'Ετόδουνον, var. et édit. : Σεγόδουνον. — *Table de Peut.* : Segodum (segment I, B, 2).
2. *Table de Peut.*, loc. cit.
3. *Ibid.*, loc. cit.
4. Ptolémée, II, VII (VI), § 16 ; *Table de Peut.*, segm. I, B, 2.
5. *Table de Peut.*, segm. I, BC, 2.
6. Nous rappellerons ici que l'orthographe du nom gaulois *Elvii* n'avait pas d'*H*; c'est une addition romaine, comme l'a fait remarquer M. d'Arbois de Jubainville.
7. Ptolémée, II, VII (VI), § 20 ; *Table de Peut.*, segm. I, C, 2.
8. *Table de Peut.*, loc. cit.
9. Voy. plus haut, page 274.

de la Celtique, et les noms de *Gergovia*[1] (près de Romagnat, à 6 kilomètres au sud de Clermont), de *Nemetum*[2] ou *Nemossus*[3] (Clermont) et de *Neriomagus*[4] (cette dernière sur les confins des *Bituriges*), suffiraient à nous le rappeler, sans compter les noms des localités secondaires dont Grégoire de Tours, par exemple, nous a laissé la liste[5]. Quant à *Cantilia*[6] et à *Vorolium*[7], l'origine de ces noms est peut-être plus ancienne que la période gauloise.

Les *Lemovices* avaient probablement pour capitale une ville ou une bourgade dont le nom avait comme second terme *Ritu* ou *Rito*, que M. d'Arbois de Jubainville rapproche du gallois *rit*, « gué » et qui est devenue *Augusto-Ritum*[8], le « gué d'Auguste », après l'organisation de la Gaule en l'an 27. Les mots gaulois *nemetum*, *bona*, *dunum*, *magus* et *ritum* (ces deux derniers ne pouvant avoir été employés seuls) sont devenus : *Augusto-Nemetum*, « la ville sacrée d'Auguste », *Augusto-Dunum*, « le fort d'Auguste », *Augusto-Ritum*[9], « le gué d'Auguste », *Augusto-Magus*, « le champ d'Auguste », et *Augusto-Bona*, « la ville d'Auguste ». Cependant la leçon de la Table de Peutinger est *Aus-Ritum*[10]. On trouve aussi dans le périmètre de leur domaine des localités dont les noms sont purement celtiques :

1. César, *Bell. Gall.*, VII, 4, 34, 37-42, 59 (voy. la *Vie de César*, II, pl. XX). — Strabon, IV, II, 2 et 3.

2. Ptolémée, II, VII, VI, § 19; *Table de Peut.*, segm. I, B, 2. — *Nemetu*, « temple. »

3. Strabon : Νεμωσσός (IV, II, 2).

4. Inscriptions des VICANI NERIOMAGIENSES (*sic*), et *Table de Peut.*, segm. I, B, 1 : aqvis Neri.

5. *Cantobennum* (Chantoin), *Iciacus* (Yssac), *Iciodurum* (Issoire), *Lemane* (Limagne), *Ricomagus* (Riom), *Vindiacus*, etc. (voy. Longnon, *Géographie de Grégoire de Tours*).

6. *Table de Peut.*, I, B, 1 ; Anonyme de Ravenne, IV, 40.

7. *Table de Peut.*, I, C, 1-2 : Berogio.

8. *Itinér. d'Anton.*, p. 462; Ptolémée, II, VII (VI), 10.

9. *Ritum* peut être rapprochée de *Ritu-Magus*, station distincte de *Rotomagus*, sur la voie du nord de la Seine (*Itinér. d'Ant.*, p. 382, et *Table de Peut.*, segm. I, B, 1). — *Ritu-Magus* signifierait le champ du gué, car *magus* veut dire plutôt « champ » que « village », selon M. d'Arbois de Jubainville ; en irlandais, *magh* veut dire « *a plain, a field* ». *Ratu*, *Rato*, ne sont identiques ni à *Ritu* ni à *Rati*.

10. Segm. I, B, 1. Ce nom est écrit ainsi : Auſ Rito. Il faut remarquer qu'en général on trouve dans ce document des noms hybrides, romano-celtiques, dans la composition desquels entre le nom *Augusta*, et, avec les abréviations Aug Nemeto, Aug·Bona, Aug·Magus, etc. Nous ferons observer que, pour le nom Auſ Rito, la forme de l'ſ

telles que *Acitodunum*[1] *Cassinomagus*[2] et *Briva Curetia*, « pont sur la Corrèze » (Brives-la-Gaillarde)[3].

Les *Petrocorii* (Périgord) ont eu *Vesunna* (Périgueux) pour capitale[4]; ils honoraient la déesse *Tutela*[4].

Les *Santones*, dont le territoire était beaucoup plus resserré par la mer qu'il ne l'est aujourd'hui[5], s'étendaient par contre beaucoup plus à l'est que la Saintonge et l'Aunis, et comprenaient même, au temps de César, l'Angoumois, car ce n'est qu'au IVe siècle qu'apparaît la *civitas*, plus tard diocèse, d'*Ecolisma* (Angoulême), formée aux dépens du vaste et ancien territoire des *Santones*. On trouve chez les *Santones* les noms gaulois de *Mediolanum* (Saintes), leur capitale[6], de *Tamnum*[7], de *Novioregum*[8], de *Condate*[9], de *Sermanicomagus*[10], sans compter le port des *Santones* (Brouage), dont il a été parlé plus haut[11]; quant au nom de *Sarrum*[12], son origine est douteuse.

Deux peuples seulement occupaient toute la région voisine de la Loire : les *Pictones* (Poitou), avec leur capitale *Limo*, *Lemun* ou *Limonum*[13], et les localités, sans doute existantes

donne à croire que cette lettre n'est pas le résultat d'une méprise du 𝔖 avec l'𝔖. *Ausrit*, et non pas simplement *Rit*, ne serait-il pas le nom gaulois de Limoges? On comprendrait comment on eût, par la suite, évité de dire *Augusta Ausritum*, et qu'on eût supprimé le premier terme ou le préfixe de l'ancien nom gaulois.

1. *Table de Peut.*, segm. I, B, 1-2.

2. *Ibid.*, segm. I, AB, 1.

3. Voy. la *Géographie de Grégoire de Tours*, par M. Longnon.

4. Ptolémée, II, VII (VI), 12; *Table de Peut.*, segm. I, A, 1; *Itinér. d'Anton.*, p. 461-462; Inscript. Muratori, 1096, 7. — Ce nom, essentiellement gaulois, peut être rapproché de *Vesontio* et des noms modernes de Vesaignes, Vesancy, Vésonne, affluent de la Vaudre, sans parler des mots commençant par un B. — Voy. l'inscription dans laquelle on lit :... TVTELAE VESVNNAE (Ch. Robert, *Rev. archéol.* d'octobre 1877, 18e année de la nouv. série, t. XXXIV, p. 225).

5. Voy. tome I, p. 267 et pl. VII. — Des monnaies gauloises portent SANTONOS.

6. Strabon, IV, II, 1; Ptolémée, II, VII (VI), 7; *Table de Peut.*, segmt. I, A, 1; *Itinér. d'Anton.*, p. 459.

7. *Itinér. d'Anton.*, p. 458-459; *Table de Peut.*, segm. I, A, 1, 𝔏amnu (pour 𝔗amnu).

8. *Itinér. d'Anton.*, p. 458-459.

9. *Table de Peut.*, segm. I, A, 1, sur la route de Saintes à Périgueux.

10. *Table de Peut.*, segm. I, A, 1.

11. Tome I, p. 266.

12. *Table de Peut.*, segm. I, A, 1, route de Saintes à Périgueux.

13. Hirtius, *Bell. Gall.*, VIII, 26; *Table de Peut.*, segm. I, B, 1, 𝔏emuno. — Ptol. II, VII (VI), 6: Λίμονον; *Itinér. d'Ant.*, p. 459. Cf. les noms de *Lemovices*, *Lemanus* (lacus), *Lemincum*, *Limone*.

déjà, de *Ratiatum*[1], de *Rarauna* ou *Rauranum*[2], de *Brigiosum*[3], d'*Annedonnacum*[4] et de *Segora*[5].

Les *Bituriges Cubi*, auxquels César ne donne pas de surnom, — puisqu'il semble ne pas connaître les *Vivisci* des bouches de la Garonne, — avaient joui anciennement d'une très-grande puissance au temps de ce roi Ambigat, personnage quelque peu légendaire, il est vrai, sous lequel aurait eu lieu la grande émigration de Bellovèse et de Sigovèse[6]. Il n'est pas moins vrai qu'à travers la légende on doit reconnaître l'hégémonie exercée jadis dans la Gaule par la nation des *Bituriges*, encore influente, industrieuse et riche au temps de César, mais à la prépondérance de laquelle avait succédé celle des Éduens, puis celle des Arvernes. M. d'Arbois de Jubainville étend « la Gaule» d'Ambigat bien au delà des limites qui lui sont assignées

1. Ptolémée, *loc. cit.* Cf. *Ratiaria*, en Mésie, sur les bords du Danube (Arzer Palanka). *Rati-s* est un mot gaulois, « fougère » (*Marcellus Empir.*, 25). D'Arb. de Jub.

2. *Table de Peutinger*, segm. I, B, 1 : Rarauna. — *Itinér. d'Anton.*, p. 459 : *Rauranum*. Cf. *Rauraci*.

3. *Table de Peut.*, segm. I, A, 1 ; *Itinér. d'Ant.*, p. 459. Cf. un nombre considérable de noms gaulois dont le premier terme est *briga*.

4. *Itinér. d'Anton.*, p. 459; *Table de Peut.*, segm. I, A, 1. Peut-être faut-il lire *Aunedonnacum*, la position moderne correspondante étant Aulnay.

5. *Table de Peut.*, segm. I, B, 1. Sur la route de Poitiers à Nantes. Voy. ce que nous avons dit plus haut (t. II, p. 92, note 5), des noms commençant par *Seg*, *Sego*, que nous avons attribués aux Ligures. La présence d'un nom de cette famille à peu de distance de la Loire est loin toutefois de donner quelque fondement à l'hypothèse que M. d'Arbois de Jubainville a combattue et que nous avons discutée plus haut (tome II, p. 55 et notes 1 et 2).

6. Tite-Live, V, 34 : « Celtarum, quae pars Galliae tertia est penes *Bituriges* summa imperii fuit. Ii regem Celtico dabant. Ambigatus is fuit, virtute fortunaque, cum sua tum publica, praepollens, quod, in imperio ejus, Gallia adeo frugum hominumque fertilis fuit, ut abundans multitudo vix regi videretur posse, etc. » — M. d'Arbois de Jubainville (*Les premiers habitants de l'Europe*, p. 278, note 1) présente une explication tout autre de *Biturix*. Dans ce passage, « *Ambigatos Biturix* » signifierait « Ambigat le tout-puissant », ou « roi du monde » : tel est, dit-il, le sens de son surnom celtique, qu'on a pris jusqu'ici pour un terme ethnographique, parce que, trois siècles plus tard, un petit peuple de la Gaule avait pris pour nom le même composé. — Nous remarquerons toutefois que le passage de Tite-Live ne porte pas *Ambigatus Biturix;* mais que l'hégémonie de « la troisième partie de la Gaule appelée la Celtique appartenait aux *Bituriges* ». Dans la pensée de Tite-Live, il ne peut y avoir de doute : c'est bien du peuple des *Bituriges* qu'il s'agit. C'est donc l'historien qui aurait commis la méprise. Mais qui empêche M. d'Arbois de donner le même sens au nom du peuple? rien ne nous autorise même à croire que ce n'est pas ce peuple qui a été désigné dans les récits que l'historien latin a recueillis : « accepimus », dit-il.

au temps de César[1]; mais il n'a pu s'agir alors, en tout cas, que de cette hégémonie, c'est-à-dire de ces commandements essentiellement passagers et très-souvent factices, des chefs de telle ou telle peuplade prépondérante. Les noms géographiques de leur vaste territoire, tels que *Avaricum*[2] (Bourges), leur capitale, *Ernodurus*[3], *Argantomagus*[4] (Argenton), *Alerta*[5], *Mediolanum*[6] (Château-Meillan), *Neriomagus* et *Aquae Neriomagensium* (Néris)[7], *Cantilia*[8] (Chantelle), *Tincontium* ou *Tincollo*[9], *Cabris*[10], *Tasciaca* (sans doute pour *Cassiciate*)[11], sans parler des localités de *Briva* (Brives près d'Issoudun), *Tausiliacus*, *Vosagensis pagus* (Bouges), mentionnées par Grégoire de Tours, sont autant de souvenirs de la toponymie indigène.

§ 3. — LES QUINZE PEUPLES DU *BELGIUM*.

La Loire n'a jamais formé frontière. La Celtique s'étendait à peu près également sur la droite et sur la gauche du fleuve, et la plupart des peuples qu'il visitait dans son cours moyen et inférieur occupaient à la fois ses deux rives : tels étaient les *Andecavi*, les *Turoni* ou *Turones* et les *Carnutes*. Ce n'est qu'à

1. Voy. *Rev. archéol.* de juillet 1875, nouv. série, t. XXX, p. 1-18 : le savant celtologue étend la Celtique, au commencement du IVe siècle avant notre ère, de l'Océan aux Carpathes (voy. p. 17-18).

2. César, *Bell. Gall.*, VII, 13, *passim;* Ptolémée, II, VII (VI), 13; *Itinér. d'Anton.*, p. 460; *Table de Peut.*, segm. I, B, 1; Dion Cass., XL, 34; Florus, I, 43 (éd. de Jahn); Bornes mill., etc. On peut mentionner l'inscription gravée sur un vase trouvé à Sérancourt, près de Bourges, en 1848 : BVSCILLA SOSIOLE GASITIN ALIXIEMAGALV (Pictet, *Rev. archéol.*, t. XVI, p. 12-17).

3. *Itinér. d'Anton.*, p. 460.

4. *Table de Peut.*, segm. I, B, 1; *Itinér. d'Anton.*, p. 460; Monnaies mérov. : ARGENTO.

5. *Table de Peut.*, segm. I, B, 1.

6. *Table de Peut.*, segm. I, B, 1; et milliaire d'Alichamps.

7. Voy. plus haut, page 424, note 4.

8. Voy. page 424, note 6.

9. *Itinér. d'Anton.*, p. 460; *Table de Peut.*, segm. I, B, 1 : Tincollo.

10. *Table de Peut.*, segm. I, B, 1 : Gabris, évidemment pour *Cabris*, *Carobriva* (Pont-sur-Cher).

11. Tasciaca (*Table de Peut.*, segm. I, B, 1); cf. l'inscript. de Neuvy en Sullias : ... CASSICIATE...

partir de *Brivodurum* (Briare), en remontant vers sa source, que la Loire séparait les *Aedui* des *Bituriges;* encore une partie du territoire des premiers et une portion de celui des *Segusiavi* s'étendaient-elles sur la gauche de son cours supérieur. Aussi, malgré les textes des géographes qui assignent la Loire pour limite à la province administrative d'Aquitaine, telle que l'avait faite Auguste, l'an 27 avant notre ère, il est impossible de compter, parmi les « Quatorze Peuples » énumérés plus haut, la portion du territoire des *Turoni*, des *Andecavi* et des *Carnutes*, que nous voyons se prolonger au sud du fleuve. Nous savons d'ailleurs que ces trois peuples ou ces trois cités ont été plus tard attribués en entier, par les mêmes textes, à la province de Lyonnaise (sauf que Strabon ne mentionne nulle part les *Turoni*). On peut même dire que, dans aucun temps, la Loire n'a servi de limite politique sérieuse et durable entre les deux régions : pas plus sous les Romains que sous Clovis, qui l'a franchie pour aller battre Alaric II à Vouglé, que sous Charles VII, au temps où Jeanne d'Arc a sauvé Orléans, — située, comme on sait, sur la rive droite du fleuve. Mais il importe, avant tout, de définir d'abord le pays que les anciens, et en particulier César, appelaient la Belgique, à une époque où il ne pouvait s'agir des divisions administratives romaines. Car, ce pays une fois séparé du reste de la Celtique, il nous sera facile de déterminer le domaine des Celtes du nord de la Loire.

Nous nous garderons bien, dans cette distribution des peuples, de tracer les limites de chacun d'eux. La concordance supposée du domaine qu'ils occupaient avant l'arrivée de César avec les cités romaines de l'âge suivant et, par suite, avec nos diocèses du moyen âge, a séduit, mais fourvoyé d'excellents esprits. Qu'en principe l'étendue du territoire de ces peuples ait été le cadre dans lequel Auguste a inscrit « les Soixante *Civitates*[1] » des « Trois Provinces » formées après la conquête

1. C'est Strabon qui nous fait connaître le chiffre officiel auquel Auguste avait fixé les cités de la *Gallia Comata*. Ce nombre officiel est mentionné dans le passage, si

de la Gaule Chevelue[1], c'est un fait incontestable, comme on s'en convaincra bientôt. Qu'après la paix de l'Église, le périmètre de ces cités ait servi à délimiter les juridictions épiscopales et que les provinces politiques de Dioclétien[2] aient offert une division toute préparée aux provinces ecclésiastiques, en principe c'est un fait également acquis à l'histoire. Mais, dans le passage de l'état autonome de la Gaule à l'organisation romaine, s'il n'y a pas une seule exception à signaler, il faut se garder de croire, surtout en s'éloignant de la Province, que les délimitations des « Soixante cités » de l'époque romaine correspondissent exactement à celles des peuples, dont les frontières politiques étaient souvent vagues et indéterminées : des peuplades entières avaient été exterminées comme celles des Éburons et des Aduatuques; d'autres, sensiblement diminuées par la guerre, se trouvèrent fondues, sur différents points, dans les cités voisines; on en voit surgir d'autres qui proviennent d'un dédoublement opéré, sinon par Auguste, du moins par ses successeurs, afin de proportionner à peu près les territoires entre eux. C'est ainsi que le pays des Éduens et de leurs sujets, étant jugé beaucoup trop vaste pour former une seule cité, on dut en détacher celui des *Segusiavi* (Forez et Lyonnais), leurs anciens clients. C'est pour les mêmes causes sans doute que la cité des *Tricasses* (Champagne propre ou pays de Troyes) fut créée plus tard dans une portion détachée du territoire des *Senones* (pays de Sens) ou des *Remi*, selon M. d'Arbois de Jubainville (bien placé pour dire son avis sur cette question); et que celle des *Silvanectes* (Goelle ou pays de Senlis) dut l'être aux dépens des *Suessiones* (Soissonnais) ou des *Bellovaci* (Beauvaisis).

connu, de Strabon (IV, III, 2) sur l'autel de Rome et d'Auguste à Lyon, autel près duquel était la liste, et où étaient représentées les images de ces mêmes cités : Βωμὸς ἀξιόλογος ἐπιγραφὴν ἔχων τῶν ΕΘΝΩΝ ΕΞΗΚΟΝΤΑ τὸν ἀριθμὸν καὶ εἰκόνες τούτων ἑκάστου.

1. De nombreux monuments épigraphiques sont communs aux *Tres Provinciae*.

2. Elles nous sont connues par la belle découverte de la liste trouvée dans la bibliothèque capitulaire de Vérone et publiée, pour la première fois exactement, en 1863, par M. Mommsen, dans le volume des *Mém. de l'Acad. de Berlin* pour 1862.

Il serait donc téméraire de délimiter le territoire de chacun des peuples de la Gaule à l'époque de César, et chimérique de prétendre en adapter l'étendue et les limites à la carte des diocèses du IVe siècle; il faudrait pour cela imaginer des frontières qui n'existaient probablement pas — du moins avec un tel degré de précision — pour les Gaulois eux-mêmes; et, en tout cas, poursuivre une restitution géographique pour laquelle nous ne possédons que des données insuffisantes. Nous nous bornerons donc, comme nous l'avons fait pour les Aquitains et les Celtes cisligérins[1], à indiquer exactement le centre de ces peuples et, plus vaguement, la superficie qu'ils occupaient, à l'aide de nos anciennes désignations de pays, en nous gardant bien d'en tracer, même approximativement, les contours.

Pour découvrir quelle était l'extension de la Celtique transligérine, il nous faut d'abord savoir ce qu'étaient les Belges qui la bornaient vers le nord. Malgré les distinctions que César et Strabon établissent entre les Celtes proprement dits et les peuples de Belgique, il s'en faut de beaucoup que la différence fût aussi tranchée qu'entre les Ibères d'Aquitaine et les Gaulois.

César et Pline disent que la Seine et la Marne séparaient la Belgique de la Celtique[2]; mais nous devons nous garder d'attribuer à cette limite physique plus d'exactitude qu'à celle que César et Strabon donnent à l'Aquitaine. La Garonne aurait même été bien plutôt une frontière approximative entre les Ibères et les Celtes que la Seine ne l'a été entre ces derniers et les Belges. Rien de moins défini, dans la pensée de César lui-même, que la ligne qui séparait ces deux groupes ethniques. Cette incertitude a deux raisons principales: la première, c'est que la différence entre les Celtes proprement dits et les Belges — quoique César fasse de ceux-ci une race distincte des premiers[3] —

1. Les expressions transligérins, cisligérins, sont employées ici, bien entendu, dans leur sens romain, c'est-à-dire par rapport à Rome et non par rapport à Paris.

2. *Bell. Gall.*, I, 1 : « *Gallos... a Belgis Matrona* et *Sequana* dividit. » — Pline (IV, XXXI, *al.* XVII, 1) : « Gallia omnis Comata uno nomine appellata in tria populorum genera dividitur, amnibus maxime distincta a *Scaldi* ad *Sequanam* Belgica, etc. »

3. *Bell. Gall.*, I, 1 : « *Gallia* est omnis divisa in *partes tres*, quarum *unam* inco-

était bien moins sensible ; il est même évident que le génie et les instincts de ces deux nations n'étaient pas aussi opposés que ceux des Ibères, peuple montagnard, et des Gaulois, hommes des vallées et des plaines ; la seconde raison, c'est que les reliefs du sol — seule barrière efficace entre des peuples encore barbares — sont à peu près nuls dans cette région de la Gaule.

Strabon, en acceptant pour la *Gallia Comata* la répartition de César en trois groupes ethniques, Aquitains, Celtes et Belges, insiste beaucoup plus sur les rapports que sur les dissemblances qui existaient entre ces deux derniers : « Leur aspect est le même, dit-il, quoiqu'ils ne parlent pas tous la même langue ; il faut même dire que quelque-suns de leurs idiomes présentent entre eux des différences assez notables ; quant aux institutions et aux mœurs, elles sont assez semblables[1]. » Mais, dans son exposé géographique de la Gaule, — quoiqu'il annonce devoir observer ces trois divisions ethnographiques, il ne suit aucun ordre pour les Celtes transligérins et les Belges, et son énumération nous les donne pêle-mêle, sans qu'il ait paru prendre le moindre souci de nous faire connaître ces deux groupes d'une façon intelligible et distincte. Ce n'est pas ainsi, nous l'avons vu, qu'il a procédé pour les « Quatorze Peuples ». Leur caractère ethnique, beaucoup plus tranché, en fait, dans sa géographie, un groupe tout à fait à part, que nous pouvons nommer les Celtes purs. Que devient au contraire la limite (la Seine et la Marne) par lui assignée à la Belgique, lorsque nous le voyons comprendre parmi les Belges les *Veneti* (pays de Vannes, Morbihan) et les *Osismi* (département du Finistère)[2] ? Cette limite, qui devait être déjà,

lunt *Belgae, aliam Aquitani; tertiam* qui ipsorum lingua *Celtae*, nostra *Galli* appellantur ». On remarquera que César nomme les habitants et non les régions : *Galli* n'est pas la même chose que *Celtica ;* c'est donc une division purement ethnographique, et c'est ainsi que Strabon l'a compris, car c'est bien à ce passage de César qu'il fait allusion dans cette phrase (IV, I, 1) : « Il y en a qui divisent la Gaule en trois parties : Aquitains, Belges et Celtes » (οἱ μὲν δὴ τριχῇ διῄρουν· Ἀκυϊτανοὺς καὶ Βέλγας καλοῦντες καὶ Κέλτας), et ce qui suit prouve que le géographe grec n'a en vue dans ce passage que la distinction des trois races.

1. IV, I, 1.

2. IV, IV, 1 : « Après les peuples qui ont été nommés, le reste est Belge et habite près

au temps où Strabon écrivait, la séparation des provinces de Lyonnaise et de Belgique créées par Auguste, séparation qui ne tarda pas d'ailleurs à être modifiée, comme en témoignent les textes de Pline et de Ptolémée[1], — n'a donc aucune valeur au point de vue ethnographique. Mais, dans un autre passage — fort précieux selon nous — Strabon dit qu'il y avait « Quinze peuples Belges », et il s'agit ici — qu'on le remarque — d'une répartition ethnographique et nullement politique ou administrative, car il est parlé, dans le contexte, de traits caractéristiques propres à la race et qui ne sauraient s'appliquer à une division purement géographique : « On dit que de tous les peuples (que nous venons de mentionner) les Belges sont les plus braves; ils sont divisés en QUINZE PEUPLADES qui habitent entre le Rhin et la Loire vers l'Océan; seuls ils se sont opposés aux Cimbres et aux Teutons en leur barrant la route. Parmi ces Belges les Bellovaques passent pour les plus courageux de tous, et après eux, viendraient les Suessions[2] ».

Il est possible même que ce nombre « quinze » ait été une expression consacrée pour ce qui regardait la race, ou plutôt l'ancienne nation des Belges, et qu'il fût passé dans l'usage, à Rome, de dire les « Quinze Peuples » pour désigner la Belgique ethnographique, comme nous avons vu plus haut que les *Novem Populi* étaient les Ibéro-Aquitains, et que les « Quatorze

de l'Océan. Parmi ceux-ci sont les Vénètes, qui ont combattu contre César », μετὰ δὲ τά λεχθέντα ἔθνη τὰ λοιπὰ Βελγῶν ἐστιν ἔθνη τῶν παρωκεανιτῶν, ὧν Οὐένετοι μέν εἰσιν, κ. τ. λ. Plus bas sont nommés les *Osismi*.

1. Nous voyons en effet que, malgré la limite de Seine et Garonne donnée par Pline aux deux provinces, il place les *Galleti* (*Caletes*) et les *Vellocasses* (*Veliocasses*) en Celtique; or ces deux peuples, dont *Juliobona* (Lillebonne) et *Rotomagus* (Rouen) sont les chefs-lieux, s'étendaient au nord de la Seine et non au sud, surtout les premiers. Pline renferme au contraire en Belgique les *Lingones* (pays de Langres), les *Helvetii* (Suisse), les *Sequani* [Franche-Comté] et les *Raurici* (Brisgau et haute Alsace), qui sont fort en deçà de la Seine et de la Marne (IV, XXXII, *al.* XVIII, 1). Ptolémée fait de même (II, VIII (VII), §§ 5, 8, 19, 20, 21).

2. IV, IV, 3 : Τούτων δὲ τοὺς Βέλγας ἀρίστους φασίν, εἰς ΠΕΝΤΕΚΑΙΔΕΚΑ ΕΘΝΗ διῃρημένους, τὰ μεταξὺ τοῦ Ῥήνου καὶ τοῦ Λείγηρος παροικοῦντα τὸν Ὠκεανόν, ὥστε μόνους ἀντέχειν πρὸς τὴν τῶν Γερμανῶν ἔφοδον, Κίμβρων καὶ Τευτόνων. Αὐτῶν δὲ τῶν Βελγῶν Βελλοάκους ἀρίστους φασί, μετά δὲ τούτους, Σουεσσίωνας. — Cf. César, *Bell. Gall.*, II, 4 : « plurimum inter eos (Belgas), *Bellovacos*, et virtute et auctoritate et hominum numero valere. »

Peuples » étaient les Celtes purs du sud de la Loire. Mais nous savons, d'autre part, que l'organisation, en « Trois Provinces », sous Auguste, du pays conquis par César, comprit les « Soixante cités » dont les images figuraient, à Lyon, dans la ville sacerdotale (quartier des Terreaux), près de l'autel de Rome et d'Auguste[1]. Il nous faut démontrer que ces soixante cités rappelaient, avec des limites plus ou moins précises, les anciens territoires des peuples gaulois, — territoires que César nomme « *civitates* » ; — or, si nous additionnons les peuples des différents groupes d'après les données de Strabon, nous aurons :

Ibéro-Aquitains.	9
Celtes cisligérins	14
Belges	15
	38
Si l'on ôte 38 de	60
il reste.	22

Ce dernier nombre se trouve représenter exactement, comme on le verra plus bas, les peuples de la Celtique comprise entre la Loire et la Belgique. Il importe donc de retrouver d'abord les quinze peuples belges, et de montrer ensuite qu'il restait 22 peuples dans la région intermédiaire, lesquels représentaient l'élément celtique au nord de la Loire, quelque peu mélangé toutefois avec les races du Nord. S'il n'est pas aisé d'opérer le triage entre Celtes et Belges sur les bords de la Seine et de la Marne au temps de César, il ne l'est pas davantage de distinguer les Belges des Germains, malgré la prétendue séparation tracée par le Rhin entre ces deux groupes ethniques. Les analogies nombreuses constatées entre les Gaulois et les Belges ne sont pas moindres entre ces derniers et les Germains, attendu qu'ils « en étaient issus[2] ». Quoi qu'il en soit de la question d'origine

1. Voy. plus haut, page 428, note 1.

2. *Bell. Gall.*, II, 4 : « sic reperiebat [Caesar] plerosque Belgas esse ortos ab Germanis Rhenumque antiquitus traductos. » M. d'Arbois de Jubainville croit que *Ger-*

et de la fréquence des rapports des nations belges avec leurs voisins du midi et avec ceux du nord et de l'est, il est néanmoins certain que César les distinguait des uns et des autres, et que le pays belge, qu'il appelle *Belgium*[1], était distinct pour lui des autres contrées de la Gaule. Strabon savait parfaitement quels étaient les « Quinze Peuples » de cette région, qu'il n'a malheureusement pas énumérés à part des Celtes transligérins, — sa liste étant d'ailleurs fort incomplète pour les peuples des deux groupes pris ensemble. — Nous allons essayer de les distinguer.

Fort heureusement César nous en fournit une première liste aux chapitres III et IV du livre II. Il s'agit de la campagne dirigée précisément contre la Belgique. « Il avait donné commission aux *Senones* et aux peuples limitrophes des Belges de s'informer de ce qui se passait en ce pays[2]. » Les *Senones* confinant, vers le nord, au territoire des *Remi*, nous savons déjà que ces derniers étaient Belges. César le dit d'ailleurs expressément un peu plus bas : « les *Remi* qui, parmi les Belges, sont les plus près de la Gaule[3]. » On sait qu'ils furent toujours dévoués aux Romains et qu'ils en furent récompensés par le titre

mani a ici le sens de « voisins »; c'est-à-dire que le souvenir de l'époque à laquelle la plupart des Belges habitaient au delà du Rhin était encore vivant dans la mémoire populaire. Notre savant correspondant allègue que la Germanie était couverte de villes gauloises, et que c'était une Celtique étendue à tout ce que l'on appelle l'Allemagne (*Lettre inédite* du 10 novembre 1877). Mais il est évident : 1° que l'observation relative aux noms géographiques gaulois que l'on rencontre au delà de ce fleuve s'applique seulement d'une manière générale aux vallées du Danube et du Rhin, et à une ou deux peuplades du Nord mentionnées dans Tacite comme parlant le gaulois; 2° que les Germains et les Gallo-Belges pouvaient appartenir à la même race, mais ils n'en formaient pas moins, au temps de César, deux groupes très-distincts et très-tranchés : les textes classiques marquent ces différences et César lui-même les relève avec soin. Il nous est impossible de les considérer comme étant si proches alliés de nos pères, et il nous répugne de traduire *Germani* par « parents », et à plus forte raison par « frères ». Un texte de Diodore semble, dans une certaine mesure, donner raison à M. d'Arbois de Jubainville : « César, ayant jeté un pont sur le Rhin, vainquit les Gaulois situés au delà du fleuve : ἐχειρώσατο τοὺς πέραν κατοικοῦντας αὐτοῦ Γαλάτας (V, 25).

1. V, 12, 25; VIII, 46, 54.

2. *Bell. Gall.*, II, 2 : « Dat negotium *Senonibus reliquis*que Gallis, qui finitimi *Belgis* erant..... »

3. *Bell. Gall.*, II, 3 : « *Remi*, qui proximi Galliae ex *Belgis* sunt. »

de *foederati*[1]. Ils ne purent détacher de la cause nationale « les *Suessiones*, leurs frères et leurs alliés, qui suivaient les mêmes coutumes, les mêmes lois, et avaient le même gouvernement, un seul magistrat étant commun aux deux cités[2] ». Les *Suessiones* sont donc un second peuple certainement considéré comme belge par César.

Or les Rémois renseignèrent exactement le Proconsul sur « le contingent que chaque peuple dans l'assemblée générale des Belges s'était engagé à fournir pour cette guerre[3] ». Si l'énumération qui suit ne comprend pas tous les peuples de la nation belge, elle ne saurait donc en comprendre qui lui fussent étrangers. Ceux qu'elle nous fait connaître, outre :

1. Les *Remi*[4], alliés de César, ayant pour clients les *Tricasses*, sont les suivants (nous ajoutons à leurs noms le chiffre des contingents qu'ils avaient promis de fournir en 57, et ceux auxquels ils furent imposés plus tard dans la guerre nationale de Vercingétorix, en 52, d'après le chapitre LXXV du livre VII) :

2. Les *Bellovaci*, pouvant armer 100 000 hommes, en promirent 60 000 d'élite ; ils furent imposés, pour la guerre d'Alise, à 10 000, quoiqu'ils eussent pris une très-grande part à la lutte contre Labiénus pendant la même campagne, sous les murs de Paris.

3. Les *Suessiones* (Soissonnais), ayant un territoire très-étendu et très-fertile, dont le roi Galba avait la direction comme il eut celle de la guerre ; ils promirent 50 000 hommes, et furent imposés, l'an 52, à 5000.

4. Les *Nervii* (pays de Bavay, Hainaut, Brabant), les plus barbares de tous au jugement « des Belges eux-mêmes[5] », s'étendant, dit César, jusqu'à l'extrémité septentrionale de la

1. Pline, IV, XXXI (XVII), 2.
2. César, *Bell. Gall.*, II, 3 : « Ne *Suessiones* quidem, fratres consanguineosque suos qui eodem jure et iisdem legibus utantur, unum imperium, unumque magistratum cum ipsis habeant deterrere (*Remi*) potuerint, quin cum his [reliquis Belgis] consentirent. »
3. Id., *ibid.*, 4 : « ... Quantam quisque multitudinem in communi Belgarum concilio ad id bellum pollicitus sit. »
4. Leur nom figure sur les monnaies gauloises : REMOS·ATISIOS.
5. *Bell. Gall.*, II, 4 : « ... [*Nervii*] qui maxime feri inter ipsos habeantur. »

Belgique : leur origine germanique nous est signalée par Strabon[1] et se reconnaissait encore au temps de Tacite[2]. Ils promettent 50000 hommes; sont imposés à 5000 en 52; ils avaient pour clientes ou pour sujettes cinq petites peuplades[3], les *Ceutrones* ou *Centrones*[4], les *Grudi*[5], les *Levaci*[6], les *Pleumoxi*[7] et les *Gedumni*[8].

5. Les *Atrebates* (Artois) promettent 15 000 hommes ; imposés, l'an 52, à 4000.

6. Les *Ambiani* (Amiennois, Vimeux, Ponthieu, Santerre) promettent 10000 hommes; imposés, l'an 52, à 5000.

7. Les *Morini* (Boulonnais, Morinie, Artois Flamingant, Flandre occidentale), chez lesquels était le *Portus Itius* et *Gesoriacum*[9], promettent 25 000 h.; imposés, l'an 52, à 5000.

8. Les *Menapii*[10], qui, depuis Cassel, au sud de leur pays (*Castellum Menapiorum*[11]), occupaient les marais et les bois des côtes de l'Océan[12] avaient aussi une partie de leur nation des deux côtés du Rhin[13]; ce qui n'implique pas, comme l'a cru Schayes, qu'ils eussent été séparés en deux groupes[14], car M. Wauters a montré qu'on pouvait les supposer se développant suivant une ligne courbe, dans la Flandre occidentale, la

1. IV, III, 4 : Νερούιοι καὶ τοῦτο Γερμανικὸν ἔθνος.

2. *German.*, 28 : « *Nervii* circa affectionem germanicae originis ultro ambitiosi sunt. »

3. V, 39 : « qui omnes sub imperio eorum [*Nerviorum*] sunt. »

4. L'orthographe *Ceutrones*, du peuple alpin, ne prouve pas, pour ceux de Belgique, qu'il faille faire une correction aux manuscrits dans ce passage.

5. Peut-être *Gradii*. (Graux, entre Sambre et Meuse ?), selon Wauters, p. 42.

6. Vers Lèves, au sud de Namur (?). Cf. *Leve-fano* (*Table de Peut.*, I, B, 1) : déesse *Laeva* (?).

7. Variantes : *Pleumoximi, Pleumosii.* — Sur la Méhaigne, vers Moxhe (?). (Wauters, p. 41).

8. Variantes : *Geiduñi, Geidunni, Geuduñi, Gordunni.* — Vers Geidines, près Dinant (?) (id., p. 40).

9. Voy. tome I, p. 348-390.

10. Mentionnés, II, 4; III, 9, 28; IV, 4, 22, 38; VI, 2, 5, 9, 33.

11. Voy. *Table de Peutinger*, segm. I, A, 1, et cf. le milliaire de Tongres.

12. Id., *ibid.*, III, 28 : « Continentes silvas ac paludes habebant, eo se suaque omnia contulerunt [*Morini* et *Menapii*] ». Cf. IV, 38.

13. Id., *ibid.*, IV, 4 : « [*Usipetes* et *Tencteri*] ad Rhenum pervenerunt; quas regiones *Menapii* incolebant et ad utramque ripam fluminis agros, aedificia, vicosque habebant. » Cf. Strabon, IV, III, 4.

14. *Les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine*, I, p. 54-58 (1re édit.).

Zélande, les îles et sur la rive gauloise du Rhin jusqu'à un point assez élevé de son cours[1]. — Les *Menapii* promirent 7000 h. en 57 et ne figurèrent pas dans la grande guerre d'Alise.

9. Les *Caletes* (pays de Caux) promirent 10000 hommes en 57, et furent imposés à 6000 l'an 52.

10. Les *Veliocasses* [2] (Vexin, pays de Rouen) promirent 9000 hommes en 57, et furent imposés, en 52, à 3000.

11. Les *Viromandui*[3] (Vermandois) promirent 9000 hommes et ne figurèrent pas dans la guerre d'Alise.

12. Les *Eburones* étaient Germains[4], et les *Aduatuci* représentaient aussi, au cœur du *Belgium*, un élément étranger, car ils descendaient d'un détachement de la grande armée des Cimbres et des Teutons commis, en ce pays, à la garde des bagages; ils s'y étaient fixés après l'extermination de leurs compagnons à Aix et à Verceil[5]. Aussi, — malgré le contingent de 19000 h. auquel ils s'étaient engagés pour soutenir la lutte de l'indépendance, et bien que César les distingue des *Eburones* qui avaient souscrit séparément l'envoi de 40000 h. (ce qui paraît vraiment exorbitant pour une « cité faible et sans importance », comme César le dit lui-même en un autre passage[6]), — il est probable que ces deux peuples n'en formèrent qu'un

1. *Nouvelles Études sur la géographie ancienne de la Belgique* (Bruxelles, in-12, 1867), p. 11 et suiv. Voyez la place que l'auteur leur assigne sur la carte qui accompagne cet aperçu. C'est de ces Ménapiens cisrhénans qu'il est question au livre VI, chap. v, des *Commentaires*, puisque César en fait les voisins des Éburons : « erant *Menapii* propinqui *Eburonum* finibus, perpetuis paludibus silvisque muniti. » Il est dit, au chapitre IX du même livre, que César passe du pays des Ménapiens dans celui des Trévères: c'est donc bien des Ménapiens orientaux qu'il s'agit. Au chapitre XXXIII, où il est dit : « ad Oceanum versus in eas partes quas *Menapios* attingunt..... », ce sont au contraire les Ménapiens occidentaux qui sont désignés.

2. Ce nom se lit en toutes lettres, VELIOCASSIVM, sur l'inscription de Lyon (Boissieu, p. 409). Une monnaie gauloise des derniers temps de l'indépendance porte SVTICOSS VELIOCAΘI.

3. Telle est la vraie orthographe : Inscript. : L. BESSIO SVPERIORI || VIROMAND·EQ·R, etc. (Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 260); cf. *Table de. Peut.*, segm. I, B, 1; quelques monnaies mérovingiennes, etc.

4. César, *Bell. Gall.*, II, 4 : « *Condrusos, Eburones, Caerasos, Paemanos*, qui uno nomine Germani appellantur. »

5. César, *Bell. Gall.*, II, 29.

6. *Bell. Gall.*, V, 28 : « civitas ignobilis atque humilis. »

seul[1]. Comme ils ne figurent ni l'un ni l'autre dans la guerre nationale de l'an 52; comme Strabon ne nomme que les Eburons seulement, et que Pline et Ptolémée ne les connaissent plus et ne gardent leur souvenir que dans le nom des *Tungri* et la ville d'*Aduatucum*; comme, d'autre part, le silence des écrivains postérieurs à César touchant les Aduatuques, et celui des écrivains postérieurs à Strabon touchant les deux, s'expliquent par leur destruction presque totale dans les seconde et sixième campagnes surtout, nous croyons ne devoir les compter, au temps de l'organisation de la Gaule par Auguste que pour un seul peuple. Un seul étant d'ailleurs nommé dans Strabon, nous avons pensé que les restes des *Aduatuci* avaient été fondus avec les débris des *Eburones* pour former une *civitas* unique. Une seule cité a été mentionnée en effet dans tous les textes postérieurs, y compris même la Notice des provinces; il est donc certain qu'ils ne doivent compter ensemble que pour un des *Quindecim Populi* du *Belgium* de Strabon. Le territoire des anciens Eburons et Aduatuques correspondit à celui de la *civitas Tungrorum* de la Notice (pays de Namur, de Liége et de Maastricht, mais en descendant surtout la vallée de la Meuse depuis son confluent avec la Sambre).

L'énumération faite par César aux chapitres III et IV du second livre nous fait donc connaître avec une entière certitude douze de ces « Quinze Peuples belges » du géographe grec. Les trois autres, bien que n'ayant pas pris part à cette levée nationale de boucliers de l'année 57, doivent être cherchés dans la partie orientale et méridionale du *Belgium*. Nous y trouvons :

13. Les *Treveri*, mentionnés tant de fois dans César, et qui étaient d'origine germanique[2]; ils nous apparaissent, pendant la guerre des Gaules, comme entretenant des relations continuelles avec les peuples d'outre-Rhin, tantôt pour s'en plaindre[3], tantôt

1. Cependant les *Eburones* avaient payé tribut aux *Aduatuci* (Cés., *Bell. Gall.*, V, 27).
2. Tacite, *Germ.*, 28 : « *Treveri*..... circa affectionem germanicae originis ultro ambitiosi sunt. »
3. César, *Bell. Gall.*, I, 37.

pour en solliciter du secours[1] et s'allier avec eux[2]; tantôt enfin pour les combattre et les repousser[3]. Cette communauté d'origine et ces rapports continuels les rendaient presque semblables aux Germains et leur donnaient une physionomie à part parmi les nations de la Belgique[4]; mais ils n'en faisaient pas moins partie de ce pays, et, comme le caractère germanique n'empêche nullement César de comprendre dans le *Belgium* les *Nervii* et les *Eburones*, il est bien évident que les *Treveri*, — étant établis depuis longtemps dans un très-vaste pays qui s'étendait sur toute la province de Trèves sur les deux rives de la Moselle et, à l'orient, jusqu'au Rhin lui-même, que n'avaient pas encore franchi, au temps de César, ni les *Vangiones*, ni les *Nemetes*[5]; — que, d'autre part, il n'est pas possible de les considérer comme un peuple gaulois, nous n'hésitons pas à les inscrire au nombre des « Quinze Peuples » du *Belgium* de Strabon. Ils sont représentés comme ayant fait la guerre pour leur compte, se fiant en leur excellente cavalerie[6]; obéissant tantôt au célèbre Indutiomare, tantôt à Cingétorix ; ne figurant pas dans la ligue des Belges, pendant la seconde campagne, se déclarant plus tard seuls avec les Eburons contre les Romains; puis, au jour du suprême effort national, refusant de venir à la grande assemblée de *Bibracte* convoquée par Vercingétorix et n'envoyant aucun secours à Alise. Ils sont compris dans la Belgique de Pline[7] et de Ptolémée[8]. Les *Treveri* avaient pour clients les

1. *Bell. Gall.*, V, 2, 55; VI, 2, 8.
2. *Ibid.*, VI, 5.
3. *Ibid.*, VII, 63.
4. *Ibid.*, VIII, 25 : « quorum civitas, propter Germaniae vicinitatem, quotidianis exercita bellis cultu et feritate non multum a Germanis differebat. »
5. En plusieurs passages César dit expressément qu'ils s'étendaient jusqu'au Rhin. III, 11 : « *Treveri*, qui proximi flumini Rheno sunt. » — IV, 6, César nous représente leur pays comme baigné par le Rhin. — V, 3 : « haec civitas [*Treverorum*]... Rhenum, ut supra demonstravimus, tangit. » C'est donc une erreur que de faire figurer les Vangions et les Némètes comme établis, au temps de César, sur la rive gauche du Rhin, ainsi que l'a fait l'auteur de la *Vie de César*, dans son texte et sur sa carte.
6. César, *Bell. Gall.*, V, 3 : « haec civitas [*Treverorum*] longe plurimum totius Galliae equitatu valet. »
7. IV, XXXI (XVII), 2.
8. II, IX (VIII), § 12.

Condrusi[1]; ils étaient, ainsi que les *Segni*[2] et les *Caeresi*[3], d'origine germanique et habitaient entre les Trévères et les Eburons.

14. Les *Mediomatrices* (pays messin) avaient un territoire qui s'étendait aussi jusqu'au Rhin, les *Triboci* n'ayant pas encore franchi le fleuve pour s'établir en Alsace[4]. Ils prirent part au grand mouvement gaulois de l'an 52 et furent imposés à 5000 hommes pour secourir *Alesia*[5]. Ils figurent dans la Belgique de Pline et dans celle de Ptolémée[6]. Les monnaies gauloises donnent l'ethnique : MEDIOM, MEDIOMA.

15. Les *Leuci* (pays de Toul) étaient situés au delà de la Marne supérieure : ils ne sont mentionnés qu'une fois par César[7]. Ils sont nommés par Pline et Ptolémée comme étant en Belgique[8] et ils reçurent plus tard le titre de *liberi*[9].

Telle est, croyons-nous, la liste — qu'on peut dresser d'après les seuls Commentaires de César — des *Quindecim Populi* du *Belgium* de Strabon.

Nous n'avons pas dû comprendre dans la Belgique les *Lingones* (Bassigny, pays de Langres), ces amis fidèles de César, qui offrirent des vivres et un asile sûr à ses légions et ne répon-

1. César, *Bell. Gall.*, IV, 6 : « ... fines *Eburonum* et *Condrusorum*, qui sunt *Treverorum* clientes. » — Le Condroz, rive droite de la Meuse, a retenu leur nom.

2. César, *Bell. Gall.*, VI, 32 : « *Segni Condrusi*que ex gente et numero Germanorum qui sunt inter *Eburones Treveros*que. » Les *Segni* ont été placés dans l'Oesseninc, vallée de l'Ourthe supérieure (Wauters, *op. cit.*, p. 50 et suiv.).

3. César, *Bell. Gall.*, II, 4. On les a placés sur le Chiers (*Carus*); mais M. Wauters (*op. cit.*, p. 53) croit qu'ils étaient au N. E. de Trèves, dans l'Eifel, où l'on trouve le *pagus Caros*, *Carascus*, identique au *pagus Ayflensis*.

4. La preuve de ce fait résulte du texte même de César (IV, 10), qui nous représente le Rhin comme baignant le territoire des *Mediomatrices* : « Rhenus..., longo spatio per fines..... *Sequanorum*, *Mediomatricum*, *Tribocorum*, *Treverorum* citatus fertur.... » Les *Triboci*, nommés ici, ne pouvaient être en même temps que les *Mediomatrici* et les *Sequani*, sur la rive gauche du fleuve; si le Rhin baignait leur territoire, au temps de César, c'est qu'ils étaient encore sur la rive droite.

5. *Bell. Gall.*, VII, 75.

6. *Loc. cit.*

7. *Bell. Gall.*, I, 40.

8. *Loc. cit.*

9. Pline, *loc. cit.*

dirent aux appels de la nation belge, ni à ceux de la patrie gauloise[1]. Ils sont inscrits dans la Belgique de Pline et de Ptolémée; mais il s'agit, dans les tableaux que nous ont laissés ces deux écrivains, de la province administrative de Belgique, organisée par Auguste et qui n'a plus aucun caractère ethnographique, car elle fut formée, de même que la province d'Aquitaine, en empiétant considérablement sur la Celtique. La pensée de l'Empereur et du Sénat fut évidemment d'égaliser à peu près les circonscriptions provinciales de la Gaule, en ajoutant, d'une part, aux *Novem Populi* ibéro-aquitains, les « Quatorze Peuples » gaulois cisligérins, pour former la province impériale prétorienne d'*Aquitania*; et, d'autre part, aux *Quindecim Populi* du *Belgium*, les *Sequani* (Franche-Comté), les *Helvetii* (Suisse) et les *Lingones*, pour former la province impériale prétorienne de *Belgica* telle qu'elle nous apparait dans Pline, et une partie de la province impériale consulaire de *Germania superior*, créée ultérieurement et détachée de la province primitive de Belgique telle qu'elle avait été établie par Auguste l'an 27 avant notre ère. Aussi ces trois peuples, Séquanes, Helvètes et Lingons, sont-ils inscrits sur les tables ptoléméennes sous la rubrique de Γερμανία ἡ ἄνω[2]. Si le dédoublement de la Belgique d'Auguste en trois provinces : Belgique propre, Germanies supérieure et inférieure, — dédoublement qui doit dater de la mort même d'Auguste, comme nous l'établirons en son lieu, — ne figure pas dans les tableaux de Pline, cela tient, ainsi que nous l'avons expliqué ailleurs[3], à ce que les divisions géographiques de Pline ont été copiées sur les Commentaires d'Agrippa et sur l'*Orbis pictus* du portique de Polla sa sœur, et qu'Agrippa est mort l'an 12 avant notre ère, vingt-six ans avant Auguste. Pline, qui n'était pas géographe, mais naturaliste, a inséré, presque sans changements, des divisions

1. Ils sont mentionnés dans le *De bell. Gall.* : I, 26, 40; VI, 44; VII, 9, 63; VIII, 11.
2. II, IX (VIII), §§ 19, 20 et 21.
3. *Table de Peutinger*, texte in-f°, p. 68, colonnes 2 et 3, et *Gaule d'après la Table de Peut.*, Introduction, p. XXXV et suiv.

qui ne sont pas de son temps, mais qui datent de l'an 12 avant J.C. Nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur ce point. Pour en finir avec les *Lingones*, il suffit de jeter les yeux sur la carte de la Gaule pour comprendre qu'ils devaient être en dehors du *Belgium* de César et de Strabon.

D'abord, bien que la Marne (*Matrona*) prenne sa source chez eux, leur territoire s'étendait certainement plutôt en deçà qu'au delà du cours supérieur de cette rivière, *Andomatunum* (Langres) étant leur centre. De plus, un texte de César les exclut formellement de la Belgique ethnographique: « Les Rémois sont les peuples belges les plus rapprochés des Gaulois[1]. » Les Lingons, étant beaucoup plus au sud-est que les Rémois et leur territoire formant une pénétration très-accusée dans la région située au midi et à l'ouest des Vosges, se trouvaient par conséquent absolument étrangers aux Belges, pour ne s'en tenir qu'au texte de César.

D'après ce qui a été dit plus haut, on a pu convaincre de contradiction Pline, qui, après avoir donné la Seine pour limite à la Belgique[2], range dans ce dernier pays les Lingons, les Séquanes et les Helvètes[3]. Cela tient à ce qu'il se conforme, d'après César et Strabon, aux divisions ethnographiques de la Gaule au début de son chapitre, et qu'il inscrit, dans la suite, les peuples de la province politique d'Auguste situés au sud de cette limite.

Mais la Seine n'a pas plus servi de frontière, sous Auguste, aux provinces politiques de Belgique et de Lyonnaise dans la partie inférieure de son cours que dans la partie supérieure; si cette province s'est accrue d'un côté des vastes territoires des *Lingones*, des *Sequani*, des *Helvetii* et même des *Raurici* (au coude du Rhin, vers Basle), tous pays gaulois, l'ancien *Belgium* a perdu les petits territoires des *Caletes* (pays de Caux) et des *Veliocasses* (Rouennais et Vexin), qui ont figuré dans la guerre

1. II, 3. Déjà cité plus haut, page 434, note 3.
2. IV, XXXI (XVII), 1 : « ... ad Sequanam Belgica; ab ea, ad Garumnam Celtica, etc. »
3. Ces trois peuples situés tous trois en deçà et non au delà de la ligne que l'on pourrait tracer en continuation de la direction de ce fleuve.

nationale des Belges de l'année 57, et que nous voyons compris par Pline sous les noms de *Galleti* et de *Vellicasses* dans la province de Lyonnaise; si bien que, si la Belgique d'Auguste s'étendait, au sud et au sud-est, bien au delà du cours supérieur de la Marne, la Lyonnaise occupait les deux rives de la Seine, vers son embouchure.

Nous avons épuisé les noms fournis par César pour composer les « Quinze Peuples » du *Belgium* de Strabon; mais il n'y a rien à faire de la liste que nous fournit le géographe grec, puisqu'il nous donne les noms des deux régions mêlés ensemble. En disposant cette liste dans l'ordre où la présente à nous le texte original, on peut seulement opérer, d'après les données précédemment acquises, un triage sans beaucoup d'intérêt[1].

On voit que la liste de Strabon n'est pas complète et il s'en faut beaucoup, pour la Celtique-Lyonnaise, dont nous nous occuperons plus bas ; deux peuples belges de la liste de César sont omis, les *Viromandui* et les *Veliocasses :* ces deux peuples ont formé deux cités romaines. Il est donc certain que Strabon les a négligés, non comme étant de peu d'importance, mais qu'il les a omis par négligence, ou plutôt parce qu'il n'entrait pas dans le plan de son livre de donner des nomenclatures complètes, sa

1. Voici les noms des peuples qui figurent pêle-mêle dans le livre IV de Strabon :

QUINDECIM POPULI DU BELGIUM.		[CELTIQUE TRANSLIGÉRINE].	
1. *Mediomatrici*	(IV, III, § 5.)	*Namnetes* vel *Samnitae*.	(IV, II, § 1.)
2. *Leuci*	(*ibid.*)	*Segusiavi*	(IV, III. § 2.)
3. *Treveri*	(*ibid.*)	*Aedui*	(*ibid.*)
4. *Nervii*	(*ibid.*)	*Sequani*	(*ibid.*)
5. *Menapii*	(*ibid.*)	*Helvetii*	(*ibid.*, § 3.)
6. *Remi*	(*ibid.*)	*Mandubii*	(*ibid.*)
7. *Atrebates*	(*ibid.*)	*Lingones*	(*ibid.*, § 4.)
8. *Eburones*	(*ibid.*)	*Carnutes*	(*ibid.*)
9. *Morini*	(*ibid.*)	*Senones*	(*ibid.*, § 5.)
10. *Bellovaci*	(*ibid.*)	*Parisii*	(*ibid.*)
11. *Ambiani*	(*ibid.*)	*Meldi*	(*ibid.*)
12. *Suessiones*	(*ibid.*)	*Lexovii*	(*ibid.*).
13. *Caleti*	(*ibid.*)		
Veneti	(IV, IV, § 1.)		
Osismi	(*ibid.*)		

géographie étant beaucoup plutôt descriptive que didactique et administrative. En revanche, il donne comme peuples belges, les *Veneti* (Morbihan) et les *Osismi* (Finistère) de l'Armorique, bien éloignés, comme on voit, de la frontière du *Belgium* de César et plus près de la Loire que de la Seine. Sans prétendre infirmer la valeur du témoignage de Strabon quant à l'origine belge de ces deux peuples de l'Armorique et peut-être des autres habitants de cette région au temps de César, nous croyons que l'autorité du géographe grec en faveur de cette opinion peut tout au plus faire croire à une arrivée assez récente de ces peuples dans leur pays de destination, après un séjour plus ou moins long dans la Belgique; on peut les considérer même, si l'on veut, comme une tribu détachée et pénétrant en Celtique de la même manière que les *Bituriges Vivisci* et les *Boii* ont pénétré au delà de la Garonne, dans l'Ibéri-Aquitaine. Mais quant à la conséquence qu'on pourrait être tenté de tirer de ce passage de Strabon pour distinguer ethnographiquement et d'une manière tranchée les *Veneti* et les *Osismi* de leurs voisins d'Armorique, cette conséquence nous paraîtrait avoir d'autant moins de fondement, que nous montrerons bientôt, d'abord que les Belges ne formaient pas une race à part, et ensuite que ces deux peuples d'Armorique ne doivent pas compter parmi les « Quinze Peuples » du *Belgium*, d'après Strabon lui-même. En effet, si nous ajoutons au tableau ci-dessus les *Veliocasses* et les *Caletes* qui sont visiblement omis par lui, nous avons les « Quinze Peuples » que nous a fournis le dépouillement des Commentaires de César, et ces quinze peuples se groupent parfaitement au nord de la Seine et de la Marne.

Si nous prenons maintenant la liste de Pline et que nous la comparions à celles de César et de Strabon, — en ayant soin : 1° d'en détacher : les *Lingones*, les *Sequani*, les *Helvetii* et les *Raurici*, que nous avons dit avoir été ajoutés à l'ancienne Belgique ethnographique pour former la *Provincia Belgica* d'Auguste ; 2° d'y introduire les *Galleti* et les *Vellicasses*, qui en ont été distraits pour être inscrits dans la *Provincia Lugdu-*

nensis; 3° d'en séparer les peuples germains des bords du Rhin récemment introduits dans la région de la rive gauche, — nous obtenons la disposition suivante (Pline, IV, XXXI, *alias* XVII, 2) :

PLINE. — BELGICA PROVINCIA.

LES *QUINDECIM POPULI* DU *BELGIUM*.	PEUPLADES SECONDAIRES.	PEUPLES GERMAINS ARRIVÉS APRÈS CÉSAR.
1. MENAPII.		*Toxandri* (*Texuandri*), a Scaldi extera, pluribus nominibus.
2. MORINI................	*Ora Marsacis* et *pagus Gesoriacus*.	
3. AMBIANI.	*Brittanni*.	*Frisiabones*.
4. BELLOVACI............	Introrsus *Catuslugi*.	*Betasi* (*Baetasi*).
5. ATREBATES.	*Bassi?* (*Bellobassi*).	*Nemetes*.
6. NERVII (liberi).		*Triboci*.
7. VIROMANDUI...........	*Sueconi* (*Suaeuconi*).	*Vangiones*.
8. SUESSIONES (liberi).		*Ubii*, *Colonia Agrippinensis*.
9. TUNGRI.	*Ulmanectes* (liberi) (pour *Silvanectes*).	*Guberni*. *Batavi* et quos in insulis diximus
10. LEUCI (liberi).	*Sunusi*.	Rheni (voy. IV, XXIX, *al.* XV).
11. TREVERI (liberi antea). [LINGONES (foederati)]. 12. REMI (foederati). 13. MEDIOMATRICI. [SEQUANI].		Nobilissima *Batavorum* insula et *Cannenufatum* et aliae *Frisiorum*, *Chaucorum* et *Frisiabonum*, *Sturiorum* et *Marsaciorum* quae sternuntur inter Helvium et Flevum.
PEUPLES ENLEVÉS A L'ANCIENNE CELTIQUE.		
[RAURICI].		
[HELVETII : coloniae *Equestris*, *Raurica*].		

Chap. XXXII (XVIII), § 1. — LUGDUNENSIS PROVINCIA.

14. GALLETI.
15. VELLICASSES.

On sait que la plupart des peuples riverains mentionnés dans la liste de Pline comme étant en Belgique n'avaient pas encore franchi le Rhin à l'époque de César. Nous avons prouvé que les *Triboci*, les *Nemetes* et les *Vangiones* n'y étaient pas alors, puisque les territoires des *Sequani*, des *Mediomatrici* et des *Treveri* s'étendaient jusqu'à la rive gauche du fleuve. Strabon nous apprend, d'autre part, que les *Ubii* ont été introduits dans la région cisrhénane par Agrippa[1]. Nous n'avons pas à nous occuper

1. IV, III, 4.

des *Batavi*, des *Cannenufates* et des autres populations des îles du Rhin qui ne sont même pas mentionnées par César ni par Strabon. D'ailleurs, quelle qu'eût été la position des peuples riverains l'an 59 avant notre ère; qu'ils eussent été sur l'un ou sur l'autre côté du fleuve, ils doivent être considérés comme de purs Germains, et ils n'ont pu, à aucun titre, faire partie de la confédération des Quinze Peuples du *Belgium*. Est-ce à dire que ces Quinze Peuples aient possédé les traits caractéristiques et originaux qui permettent de reconnaître au premier abord une race à part, comme nous avons pu le faire pour les Ibéro-Aquitains? Nullement; et il faut bien le dire, le groupe de César et de Strabon, qui a servi de base à la division administrative ultérieure des provinces romaines de Belgique d'abord, et, plus tard, des deux Germanies, sans être absolument chimérique, a toujours été quelque peu conventionnel au point de vue ethnographique. Les événements militaires racontés par César nous montrent surtout une association politique dont la cohésion a pour prétexte, plutôt que pour lien étroit et naturel, une certaine communauté de mœurs, d'usages et de langue; mais, de quelque côté que nous considérions les habitants de l'antique *Belgium*, nous ne pouvons y découvrir autre chose qu'une population mixte, d'autant plus énergique et d'autant plus redoutable, qu'elle puise, dans des éléments étrangers les uns aux autres et combinés ensemble, une surprenante vitalité. Les ressorts secrets de la nature, en fusionnant les familles issues de berceaux divers et souvent éloignés, produisent en tous pays cette force de résistance, cette séve de renouvellement, ces dures et indomptables volontés qui marchent à l'unisson de constitutions physiques fortement organisées. Les Ambiorix, les Indutiomare et les Jacques Arteveld sont les produits de ces races mélangées. La Belgique est essentiellement mixte; elle l'était déjà au temps de César. C'est le Germain greffé sur le Gaulois, et nulle part, dans le *Belgium*, nous ne pouvons dire où commencent et où finissent l'élément celtique et l'élément tudesque. La langue qu'on y parle aujourd'hui, celle qu'on y parlait alors, sont le

produit de ce contact et de cette fusion. Le pays lui-même n'est ni un berceau, ni un but, ni même un lieu de repos : la nature, en le laissant ouvert de tous côtés et sans défense, ne l'a ni voulu ni permis ; les fleuves s'y promènent sans effort, les reliefs montagneux s'y abaissent, et les antiques forêts en sont, et surtout en étaient les seules entraves. La Belgique n'était autrefois, n'est et ne sera jamais qu'un pays de passage.

Nous n'aurions pas à nous arrêter à la Belgique de Ptolémée, qui nous offre, comme celle de Pline, les « Quinze Peuples » de Strabon, si nous n'avions à y faire les mêmes réserves : emprunter à sa Lyonnaise les *Caletes* et les *Veneliocasii* (les *Veliocasses* de César) ; en retrancher les *Longones* (*Lingones*), les *Sequani*, les *Helvetii* et les *Raurici*. Nous avons à peine besoin de signaler dans ses tables l'apparition d'une cité nouvelle, celle des *Soubanecti* (pour *Silvanecti*, pays de Senlis, Goelle), — évidemment les mêmes que les *Ulmanectes* (pour *Silvanectes* de Pline), qui s'est formée, sans aucun doute, par suite d'un dédoublement du territoire des *Bellovaci*, ou plutôt de celui des *Suessiones*, que César nous représente comme « très-vaste ». Nous n'aurions pas lieu d'en dire davantage sur la Belgique ptoléméenne, si elle ne nous donnait partout des noms gaulois, par conséquent antérieurs à César (comme onomastique du moins, sinon comme localités existantes). Ce nous est une occasion de poser très-rapidement quelques points de repère pour l'emplacement des Quinze Peuples, en nous aidant des autres textes anciens et en réservant, bien entendu, les discussions touchant les identifications. Il faut reconnaître tout d'abord que la toponymie géographique de la Belgique semble confirmer les observations précédentes relativement au caractère mixte des peuples fixés ou plutôt posés dans ce pays : il en est de même de la plupart de ceux des bords du Rhin, dans les régions occupées par les sentinelles avancées des tribus germaniques : les uns et presque tous les autres sont gaulois. L'ancienne Celtique — qui s'étendait dans toute la vallée du Danube et qui avait envoyé ses rameaux vers le nord jusque sur les rivages de la Baltique,

où nous trouvons, encore au temps de Tacite, des *Lemovii*[1], probablement proches parents de nos *Lemovices*, et des *Gothini* ou *Gothones* « qui parlaient le gaulois[2] » — semble donc dominer aussi, au premier siècle avant notre ère, des deux côtés du Rhin. Si nous descendons son cours, nous ne rencontrons, même dans les itinéraires rédigés longtemps après, que des noms gaulois, variés, de loin en loin, par ceux des fondations romaines et de quelques vocables germaniques résultant d'établissements postérieurs à César : *Tenedo*, *Vindonissa* (Windisch), *Cambes* (Kembs), *Argentovaria*, *Argentoratum* (Strasbourg), *Brocomagus* (Brumath), *Noviomagus* (Spire), *Borbitomagus* (Worms), *Bonconica* (Oppenheim), *Mogontiacum* (Mayence), *Bingium* (Bingen), *Vosolvia* (Ober-Wesel), *Baudobriga* (Boppart), *Antunnacum* (Andernach), *Ricomagus* (Remagen), *Novesium*, *Marcomagus* (Marmagen), *Bonna* (Bonn), *Asciburgium*, *Burginatio*, *Noviomagus* encore (Nimègue), *Caspingium*, *Blariacum* (Blerick)[3]. Ainsi, — sauf *Asciburgium* (château du frêne) et *Burginatio*, qui sont certainement d'origine germanique, sauf peut-être aussi *Bingium*, *Caspingium* et *Novesium*, qui sont douteux, — à ne considérer que les noms de la ligne rhénane, noms qui, pour la plupart, n'apparaissent qu'assez tard dans la période impériale, on se croirait en pleine Celtique. Cette observation s'applique, à plus forte raison, à toute l'onomastique belge au temps de la conquête. Les centres de population y étaient d'ailleurs fort rares; mais nous

1. *German*, 43 : « protinus deinde ab Oceano, *Rugii* et *Lemovii*. » Voyez, à ce sujet, les observations de M. Maximin Deloche, *Études sur la géogr. hist. de la Gaule* (*Mém. présentés par divers sav. à l'Acad. des inscript.*, 2e série, *Antiq. de la France*, t. IV, p. 299 et suiv.

2. *Ibid.* : « *Gothinos* gallica, *Osos* pannonica lingua coarguit non esse Germanos. » On remarquera que les *Osi*, qui parlaient le pannonien, étaient voisins des *Gothini*, qui parlaient le gaulois, et des *Lemovii*, qui étaient vraisemblablement Gaulois également. Les noms géographiques et les noms de personnes trouvés en Pannonie sont eux-mêmes gaulois; d'où l'on peut conclure que le pannonien était un dialecte ou tout au plus un idiome des langues celtiques, ce qui permettrait d'attribuer une commune origine aux trois peuples *Lemovii*, *Osi*, *Gothini*, placés par Tacite sur les rivages de la Baltique.

3. Tous ces noms figurent sur la *Table de Peutinger*, route de la rive gauche du Rhin (segm. I, A, B, C, 1, et II, A, B, C, 1), et la plupart d'entre eux sont aussi sur l'*Itinéraire d'Antonin* et sur le milliaire de Tongres.

connaissons, en 59, un certain nombre d'*oppida* ou refuges, qui devaient être même plus communs, dans cette région, que les villes proprement dites. Quant aux villages, ils y étaient sans doute moins clair-semés, mais ils sont demeurés pour la plupart inconnus.

Les *Nervii*, — dont le territoire s'étendait, vers le nord, jusqu'au voisinage de la Meuse, où il devait confiner à celui des *Menapii*, touchant, à l'est, à celui des *Eburones* — n'avaient pas pour seul établissement *Bagacum* (Bavay)[1], qui devint chef-lieu de leur *civitas* sous les Romains[2]. Il faut encore nommer *Turnacum* (Tournai)[3], *Camaracum*[4] (Cambrai), qui devinrent toutes deux, mais fort tard, chefs-lieux de cité, lors du démembrement de celle des *Nervii*[5]; *Vodgoriacum* (Waudrez), *Duronum* (Etrœungt) et *Hermomacum*, noms que nous donnent les Itinéraires[6] et qui avaient désigné peut-être d'anciennes localités de leur pays. On ne peut affirmer qu'il n'en soit pas de même de *Viroviacum* (Werwick)[7], sur les confins de la Nervie et du domaine des *Menapii*, domaine humide et mobile, « au milieu des marais et des bois », sur les bords de la rentrée creusée jadis par la mer du Nord dans la Flandre occidentale et la province d'Anvers. Quant à la Zélande, c'est-à-dire quant aux îles de la Meuse et de l'Escaut, nous avons vu que la déesse protectrice de ces côtes, *Nehalennia*, sans doute objet de la dévotion particulière de ces mêmes *Menapii*, en avait défendu les campagnes contre les envahissements de l'Océan[8], sur toute

1. Ptolém., II, IX (VIII), 11. — *Table de Peut.*, segm. I, B, C, 1. — *Itinér. d'Anton.*, p. 376-381.
2. Ptolém., II, IX (VIII), § 11; Inscriptions, etc.
3. *Table de Peut.*, segm. I, B, 1. — *Itinér. d'Anton.*, p. 376. — *Notice des prov.*, p. 18, — *Notice des dignités*, II, p. 81.
4. *Table de Peut.*, segm. I, B, 1. — *Itinér. d'Anton.*, p. 378. — *Notice des provinees*, p. 18.
5. *Bagacum* fut entièrement détruite vers la fin du IVe siècle ou au commencement du Ve, ainsi qu'en témoignent ses ruines et l'omission de ce nom dans les deux *Notices*. C'est vers cette époque que dut avoir lieu le dédoublement de territoire qui donna naissance aux deux cités et aux deux diocèses de Cambrai et de Tournai.
6. Voy. *Table de Peut.*, I, BC, 1. — *Itinér. d'Anton.*, p. 378, 380, 381.
7. *Table de Peut.*, I, B, 1. — *Itinér. d'Anton.*, p. 376.
8. Voy. tome I, p. 396 et suiv., notes.

cette côte[1]. Les *Menapii* s'étendaient sans doute au nord, vers les bouches de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin, et l'on devait les rencontrer aussi en remontant le cours de ce fleuve, en face de la Batavie et bien au delà, de sorte que leur pays semblait enceindre, comme un fer à cheval, les territoires nervien et éburon. Mais nous ne connaissons qu'une seule localité pour toute cette étendue de terre, encore n'est-elle nommée que sous les bas temps de la domination romaine[2].

Les *Morini*, rendus moins barbares sans doute par les relations que leur avait procurées le *Portus Itius*, prolongé vers la mer par *Gesoriacum*[3], ont dû avoir un centre, à une époque fort ancienne, à *Tarvanna* (Thérouanne), qui devint leur chef-lieu de cité sous les Romains[4].

Les *Atrebates*, 'Ατριβάτιοι ou *Atrebatenses*[5], ont eu probablement de bonne heure leur centre à *Nemetacum*[6] (Arras), dont le nom rappelle une origine religieuse; mais ce nom n'est certainement pas identique à celui d'*Origiacum*, que Ptolémée attribue à leur chef-lieu[7], ni même au *Nemetocena* d'Hirtius[8]. *Lintomagus* était en ce pays, d'après la Table de Peutinger[9].

Chez les *Ambiani*, nous trouvons la ville de *Samarabriva* (Amiens)[10], dont le nom gaulois peut se traduire « Pont sur

1. Voy. tome I, p. 390 et suiv.

2. *Castellum Menapiorum*, à Cassel. Voy. *Milliaire de Tongres* et la *Table de Peutinger.*, I, A, 1.

3. Voy. tome I, p. 372.

4. Ptolém., II, IX (VIII), § 8, Ταρουάννα. — Cf. *Itinér.*, etc.

5. Sur le milliaire de Tongres on lit : FINES ATREBATEN.

6. *Table de Peut.*, segm. I, B, 1. — *Milliaire de Tongres*, NEMETAC.

7. Ptolém., II, IX (VIII), § 7 : 'Οριγίακον, var. Πατριβάτιοι, et Ριγιακόν, Μέτακὸν, Νεμετακόν. Il serait possible que ces deux noms, *Origiacum* et *Nemetacum*, qui ont l'air d'être bien formés et ont tous deux une bonne apparence gauloise, eussent été appliqués à deux localités très-voisines, plus tard confondues, dont l'une aurait été la ville sacrée.

8. VIII, 46 et 52. Dans le premier passage il est dit que César y passa l'hiver : biber« natque *Nemetocenae* », et, immédiatement après. « ibi cognoscit Commium Atrebatem proelio cum equitatu suo contendisse ». Commius étant chef des Atrebates, il serait possible que l'endroit où César apprit qu'il tenait encore la campagne ne fût pas précisément la capitale de ces mêmes Atrebates. D'ailleurs *Nemetocena* n'est pas le même nom que *Nemetacum*, et *Nemetacum* est certainement Arras, comme le prouvent les Itinéraires et surtout le milliaire de Tongres, qui porte NEMETAC et non *Nemetoc.*

9. Segm. I, A, 1.

10. C'est la véritable orthographe. Voy. le *Milliaire de Tongres* : SAMARABRIVA.

Somme » ou « Passage sur la Somme », qui est si connue par les assemblées que César y tint[1], par les campements d'hiver de Fabius[2], et qui devint le chef-lieu de la cité romaine[3]. *Duroicoregum*[4], *Teucera*[5], tous deux au nord; *Seeviae*[6] et *Roudium*[7] (Royglise), tous deux à l'est de *Samarabriva*, sont les noms de localités mentionnées seulement dans les Itinéraires et apparaissant par conséquent à une époque assez basse.

Chez les *Bellovaci*, nous n'avons à signaler, avant César, que l'*oppidum* de *Bratuspantium*, qui devait être assez semblable à celui des Aduatuques, lieu de refuge où se fortifiaient les habitants d'un pays, avec leurs familles, leurs troupeaux et tout ce qu'ils pouvaient emporter. Ce n'est donc pas une ville ordinaire, et cet *oppidum* ne dut pas être le chef-lieu ultérieur de la cité dont *Caesaromagus* (Beauvais) fut plus tard le centre. La ville romaine qui forma Beauvais ne saurait satisfaire, en effet, à l'idée qu'on peut concevoir d'un de ces lieux de refuge décrits par César, et elle ne répond nullement, en particulier, à ce qu'il dit de *Bratuspantium*, « où s'étaient retirés les *Bellovaci* avec tout ce qu'ils possédaient[8] ». On discutera longtemps encore sur l'identification de *Bratuspantium* avec Gratepanche, Breteuil et Beauvais; mais, quant à la synonymie du nom ancien avec ces trois noms modernes, elle n'a pas plus de fondement que le prétendu manuscrit du moyen âge, d'après lequel la vallée de Breteuil se serait appelée *Bratuspante*, comme l'a cru d'Anville[9]. Le nom gaulois *Curmiliaca*, qui

1. *Be*[redacted]*all.*, V, 24, 47.
2. *I*[redacted]V, 53.
3[redacted]m., II, IX (VIII), § 8 : 'Αμβιανοί, πόλις Σαμαροβρίουα.
4[redacted]*le de Peut.*, segm. I, B, 1.
5[redacted]*d.*, segm. I, B, 1.
[redacted]'est, sans aucun doute, par suite d'une faute de copie, que la *Table de Peutinger* donne Setucis pour Seeuiis (I, B, 1), car le milliaire de Tongres porte, à la même distance de *Roudium*, SEEVIAE.
7. *Table de Peut.*, I, B, 1 : Rodium pour ROVDIVM, que porte le milliaire de Tongres.
8. *Bell. Gall.*, II, 13 : « qui [*Bellovaci*] cum se suaque omnia in oppidum *Bratuspantium* contulissent... »
9. *Notice de la Gaule*, p. 172.

se rencontre dans l'Itinéraire d'Antonin, se rapporte à Cormeilles[1].

Les *Silvanectes* (pays de Goelle ou de Senlis)[2], pour n'être pas mentionnés dans César ni dans Strabon, n'en devaient pas moins avoir une origine fort ancienne : ce sont les *Ulmanectes* (pour *Silvanectes*) de Pline. Ce petit peuple gallo-belge était sans doute client ou sujet des *Suessiones*, dont le territoire, trop vaste pour l'équilibre des cités romaines, fut démembré par Auguste ou ses successeurs; ce démembrement aura donné naissance à la *civitas Silvanectum*, qui existait déjà au Ier siècle, puisqu'il est qualifié de *liberi* par Pline, et que cette désignation ne peut s'appliquer qu'à une cité. Ptolémée mentionne à part les *Subanecti*, leur donnant pour chef-lieu *Ratomagus*, d'après les manuscrits qu'on a accusés d'erreur avec unanimité, alléguant que le chef-lieu des *Silvanecti* devait être l'*Augustomagus* (Senlis) des Itinéraires[3]. Or nous avons vu, en 1876, des ruines qui couvrent plusieurs kilomètres de la forêt de Compiègne, du côté de Champlieu, mais distinctes des débris, si connus, du théâtre et de l'hypocauste de ce nom; or ces ruines ont appartenu certainement à une ville gauloise, puis romaine[4], et cette ville, qui n'était pas Senlis, était cependant sur le territoire des Silvanectes. *Litanobriga* est un nom essentiellement celtique, appliqué, dans l'Itinéraire d'Antonin, à une station distante de quatre milles seulement d'*Augustomagus* et sur la route de Senlis à Beauvais[5].

1. Édit. Wesseling, p. 380.

2. II, IX (VIII), § 11 : ὑπὸ δὲ τούτους [id est Νερουίους], Σουβάνεκτοι, ὧν πόλις, ἀπὸ ἀνατολῶν τοῦ Σηκοάνα ποταμοῦ, Ρατόμαγος. Ainsi Ptolémée place les *Subanecti* au-dessous, c'est-à-dire au sud, des Nerviens, et *Rotomagus* à l'orient de la Seine.

3. Il n'est pas probable que les copistes aient lu Ρατόμαγος par Αὐγουστόμαγος (on comprendrait cette erreur tout au plus pour Καισαρόμαγος).

4. Un petit *sacellum* romain se voit encore près du carrefour des Tournelles. Ces ruines considérables, couvertes par une végétation dix fois séculaire, occupent un grand espace entre les deux quartiers de la forêt de Compiègne situés près de la lisière du sud-est et appelés les Grands-Monts et le bois des Grueries.

5. Page 380. — M. Am. Caix, de Saint-Aymour, dans un écrit intitulé : *La grande voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de Litanobriga* (84 pages in-8°, 1873), la place près de la forêt du Lys, vis-à-vis de Boran.

Mais les *Silvanecti* devaient dépendre, au temps de César, des *Suessiones*. qui, sous Divitiacus, avaient exercé une sorte d'hégémonie sur toute cette région de la Celtique et même sur la Bretagne[1]. Comme leur territoire était « très-vaste et très-fertile[2] », il est probable qu'il s'étendait sur les deux rives de l'Oise, et que « leurs douze places fortes[3] » doivent être cherchées aussi bien dans le Noyonnais et peut-être même dans le Telle, que dans le Laonnois, le Soissonnais, le Valois et le Goelle. Ils étaient « limitrophes des Bellovaques[4] », et cela prouve que César, qui n'avait peut-être pas eu l'occasion de nommer les Silvanectes (puisqu'il ne dresse pas, à proprement parler, une liste des peuples du *Belgium*), ne les regardait pas comme ayant eu un territoire à part. Nous pensons que le nom de *Noviodunum*, si fréquent dans la Gaule et surtout dans la Belgique, s'appliquait, d'une manière presque aussi générale, aux *oppida* de ce pays que, dans notre topographie moderne, le nom de « château neuf » — qui traduit d'ailleurs littéralement le mot composé celtique *Novio-dunum*. Que Soissons, appelée sous les Romains *Augusta Suessionum*[5], nous représente précisément le *Noviodunum* assiégé par César[6] dans sa seconde campagne, cela peut paraître douteux; mais que Soissons ait été appelée *Noviodunum*, qu'elle ait été, avec *Bibrax*[7] (qu'on a voulu voir au Vieux-Laon)[8], une des douze places fortes des *Suessiones*, et même que plusieurs de ces *oppida* aient porté aussi le nom de *Noviodunum*, rien n'est plus probable; car, sans parler de Noyon, qui est certainement le *Noviomagus* (champ neuf) de l'Itinéraire d'Antonin[9], pour ne citer qu'un second exemple,

1. César, *Bell. Gall.*, II, 4 : « apud eos fuisse regem, nostra etiam memoria, Divitiacum, totius Galliae potentissimum, qui cum magnae partis harum regionum tum etiam Britanniae imperium obtinuerit.... »
2. Id., *ibid.* : « *Suessiones*... fines latissimos feracissimosque agros possidere. »
3. Id., *ibid.* : [*Suessiones*] oppida habere numero duodecim. »
4. Id , *ibid.* : « *Suessiones* ...[*Bellovacorum*] esse finitimos. »
5. Ptolém., II, IX (VIII), § 11 : Οὐέσσονες, Αὐγούστα Οὐεσσόνων.
6. *Bell. Gall.*, II, 12.
7. *Ibid.*, II, 6.
8. L'auteur de la *Vie de César*, entre autres (tome II, p. 89 et pl. VI).
9. Route de Soissons à Amiens (Wesseling, p. 262).

nous avons visité, dans la commune de Chevincourt (canton de Ribécourt, arrondissement de Compiègne), à 6 kilomètres environ de la rive droite de l'Oise, un *oppidum* gaulois parfaitement conservé, avec son poste de vedettes de pierres brutes, avec un fossé et un *vallum*, séparant du reste du plateau le promontoire, en forme de carène, sur lequel était établie cette forteresse barbare qui ne porte aucune trace de l'occupation romaine; des pointes de silex jonchent le sol, et les gens du pays désignent ce sommet sous le nom de mont Noyon[1]. Il y a donc toute probabilité qu'il s'appelait autrefois *Noviodunum*, et que c'était un des douze *oppida* des *Suessiones*. M. Peigné-Delacourt est l'auteur de cette intéressante découverte. Mais on ne saurait voir dans le mont Noyon le *Noviodunum* assiégé par César, car il n'eût pas manqué de parler, en ce cas, du passage de l'Oise[2].

Les *Veromandui* ou, mieux, *Viromandui*[3], dont le nom est resté au pays, le Vermandois, et dont le chef-lieu, à l'époque romaine, fut *Augusta Viromanduorum*[4] (certainement Saint-Quentin), devaient avoir un territoire nécessairement très-resserré entre les *Nervii* au nord[5], les *Atrebates* au nord-ouest, les *Ambiani* et les *Bellovaci* à l'ouest, les *Suessiones* au sud, et les *Remi* à l'est. Il est probable que Vermand était un *oppidum* gaulois, ancien centre et lieu fortifié du pays. Nous ne pouvons guère étendre les *Viromandui* que du côté de l'est, encore doit-on s'interdire de dépasser, dans cette direction, *Vironum* ou *Verbinum* (Vervins)[6]; car *Ninittacum* (Nizy-le-Comte), le *pagus*

1. Ce nom ne figure pas sur la carte de l'État-major; mais il est inscrit par M. Peigné-Delacourt sur une des cartes qui accompagnent sa *Topographie archéologique des cantons de la France : Canton de Ribécourt*. Voyez, en particulier, celle des communes et des lieux-dits.

2. Voy. Peigné-Delacourt, *Recherches sur la position de Noviodunum Suessionum*, 1856, 66 pages in-8° (extrait du tome XIV des *Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie*), et supplément, 1859, 119 pages in-8° (extr. du tome XVII du même recueil).

3. C'est l'orthographe des inscriptions. Voy. Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 260 : VIROMAND...

4. Ptolém., II, IX (VIII), § 11 : Οὐερομάνδυες, Αὐγούστα Οὐερομανδύων.

5. César, *Bell. Gall.*, II, 16.

6. *Itinér. d'Anton.*, p. 381 et *Table de Peut.*, segm. I, C, 1.

Vennectis[1] et *Catusiacum*[2] (Chaource), qui rappelle peut-être les *Catuslagi* de Pline, appartenaient évidemment au pays rémois.

Le nom *Oromansaci* de Pline, chez les *Morini*, doit se lire *Ora Marsacis*, et correspondre au pays de Mark (Wauters); les *Britanni* du même étaient peut-être au village de Bretagne, à l'embouchure de la Somme (id.); les *Suaeconi* ou *Suconi* du même sont inconnus (voy. page 445).

Les *Remi* — le pays d'Iccius et d'Antébrogius, ces amis de César — tenaient le rang le plus élevé dans la Belgique[3] et le second rang dans toute la Gaule[4]; ils devaient avoir un domaine d'autant plus étendu, qu'il n'était pas des plus fertiles (Rémois, Réthelois, Argonne, Tardenois et Chalonnais). Nous savons que leur capitale, au temps de César, était *Durocortorum*, dont la vraie orthographe gauloise nous est donnée par le milliaire de Tongres, DVROCORTER. Cette ville célèbre, « très-peuplée et qui devint la résidence du *legatus pro praetore* de la Province impériale de Belgique[5] », avait été lieu de garnison romaine pendant la guerre et César y avait tenu l'assemblée des Gaulois[6]. Elle conserva même, plus tard, son rang de métropole dans l'organisation des provinces ecclésiastiques. Ce fut certainement un des principaux sanc-

1. La leçon Rinittaci (*Table de Peut.*, segm. I, C, 1) n'est pas certaine. Nizy a fourni de nombreuses antiquités, et une inscription, qui en provient, porte :

NVM · AVG · DEO APO	*Numini Augusti, Deo Apo-*
LLINI PAGO VENNECTI ·	*llini. Pago Vennecti*
PROSCAENIVM · L · MA	*proscaenium L. Ma-*
GIVS · SECVNDVS · DO	*gius Secundus do-*
NO · DE SVO · DEDIT ·	*no, de suo, dedit.*

(Ch. Loriquet, *Reims pendant la domination romaine*. Reims, 1860, p. 31 et suiv., et planche, fig. 3).

2. *Itinér. d'Anton.*, p. 381.

3. Strabon, I, III, 5 : ἀξιολογώτατον δ'ἐστὶν ἔθνος τῶν ταύτῃ Ῥῆμοι.

4. César, *Bell. Gall.*, VI, 12 : « ...longe principes haberentur Aedui ; secundum locum dignitatis *Remi* obtinerent. »

5. Strabon, *ibid.* : ἡ μετρόπολις αὐτῶν (Ῥῆμων) Δουρικορτόρα, μάλιστα συνοικεῖται καὶ δέχεται τοὺς τῶν Ῥωμαίων ἡγεμόνας. — L'orthographe de Ptolémée Δουροκόττορον (II, IX, *al.* VIII, § 12) est donc incorrecte.

6. César, *Bell. Gall.*, VI, 44 : « exercitum Caesar..... *Durocortorum Remorum* reducit, concilioque in eum locum indicto, etc. »

tuaires de la Gaule[1] : la vignette de la Table de Peutinger représente un temple auprès de Durocortoro[2]. Le nom gaulois de Châlons-sur-Marne, *Durocatalauni*, — nom qui doit passer à une cité, laquelle devint, au IVe siècle, la résidence d'un évêque, — n'apparaît qu'assez tard, et même comme simple station, dans l'Itinéraire d'Antonin[3]. Les noms de *Noviomagus* (Saint-Loup), d'*Ariola*, de *Vungovicus*, qui sont certainement antérieurs à l'occupation romaine, aussi bien que ceux de *Verbinum*, de *Catusiacum* et de *Ninittacum*, déjà nommés plus haut comme limitrophes de la cité des *Viromandui*, ne nous sont connus également que par les mêmes documents de basse époque; enfin on possède des monnaies gauloises portant ATISIOS REMOS.

Les *Eburones*, que César nous dit avoir été « cité faible et sans importance », jouèrent cependant, d'après son propre récit, un rôle du premier ordre dans l'histoire de la lutte désespérée de

1. Voyez le nom de *Camulus* associé à celui de Mars, dans le monument de Rindern, élevé par les *cives Remi*, aujourd'hui conservé au musée de Clèves (Brambach, *Inscr. Rhenan.*, n° 164). Les lettres ont été toutes retouchées par une main moderne :

MARTI · CAMVLO
SACRVM · PRO ·
SALVTE · TIBERII
CLAVDI · CAESARIS
AVG · GERMANICI · IMP
CIVES · REMI · QVI
TEMPLVM · CONSTITV
ERVNT
O · C · S

On doit rapprocher de ce monument le fameux bas-relief du Vatican, malheureusement mutilé et restauré, mais qui représentait Diane au-dessous du nom [ARDVINNE] ou [ARDOINNE]; Mars au-dessous du nom [CAMVLO]; puis Jupiter, dont le nom se lit encore IOVI; Mercure, MERCVRIO (id.); Hercule, HERCVLI. Au-dessous de ces figures, on lit l'inscription suivante, en deux lignes (voy. *Corpus inscr. lat.*, VI, 46):

M.QVARTINIVS.M.F.CIVES (*sic*) SABINVS REMVS
MILES.COH.VII.PR.ANTONINIANE.P.VIS (*sic*)

C'est donc un monument votif élevé par un soldat, Rémois d'origine, à trois divinités du Panthéon romain et à deux divinités de son pays, qu'il serait permis d'identifier, la première à Diane, la seconde à Mars, si ces deux premiers noms et les figures auxquelles elles s'appliquaient, — les unes et les autres détruites aujourd'hui, — étaient authentiques. VIS est pour V·L·S (*votum libenter solvit*).

2. Segm. I, C, 1.

3. *Itinér. d'Anton.*, p. 361.

la Belgique. Cette résistance ne s'explique que par la communauté d'action de ce peuple avec les farouches descendants des Cimbres, les *Aduatuci*, et surtout par l'appui que leur prêtèrent des *Treveri*, dont la puissance était parfaitement assise, dont la cavalerie passait pour la première de la Gaule[1], dont le territoire enfin s'étendait alors jusqu'au Rhin[2]. L'histoire des *Eburones* et d'Ambiorix forme, surtout grâce à ces puissantes alliances, un des épisodes les plus intéressants de la résistance patriotique du *Belgium*. Mais on ne comprendrait rien à la possibilité de cette lutte inégale et à sa durée, si l'on ne reconstituait par la pensée cette sombre forêt des Ardennes qui s'étendait, du Rhin et du cours inférieur de la Meuse, jusqu'au pays de Langres[3]. Les Éburons et les Aduatuques, confondus ensemble ou tout au moins se donnant la main sur le cours de la Meuse, entre Namur et Blerick, l'ancien *Blariacum* des Itinéraires; s'appuyant, à l'ouest, sur les *Nervii*, dont le pays était aussi couvert de bois; au nord, sur les *Menapii*, qui gardaient le Rhin et la mer ; au sud-ouest, sur les *Treveri*, et correspondant mystérieusement avec tous, à l'aide de chemins connus d'eux seuls dans les épais fourrés de l'Ardenne, pouvaient appeler et rassembler secrètement de redoutables auxiliaires et les faire surgir inopinément en face des légions surprises. La guerre des bois fut leur guerre : la forêt de l'*Arduenna* fut surtout, avec leur vaillance naturelle et l'amour du pays, leur puissant auxiliaire. De villes, au sens romain du mot, les *Eburones* et les *Aduatuci* n'en avaient certainement pas; mais ils possédaient des châteaux, des lieux fortifiés et surtout d'immenses refuges, notamment le fameux *oppidum* où ces derniers avaient transporté « tout ce qu'ils possédaient[4] ». César le décrit ainsi : « Des rochers escarpés, au-dessus desquels il était assis, le défendaient de tous les côtés, excepté de celui qui en formait l'accès

1. César, *Bell. Gall.*, II, 26 : « equites *Treveri* quorum inter Gallos virtutis opinio est singularis. »
2. Voy. page 439, note 5.
3. Voy. tome I, pages 101-104.
4. *Bell. Gall.*, II, 29 : « sua omnia... contulerunt. »

par une rampe douce de deux cents pieds de large, fortifiée à l'aide d'une muraille très-élevée construite d'énormes blocs de pierre et de pieux aiguisés[1]. » Malheureusement ce qui nuit souvent à la clarté du texte de César, c'est l'emploi du même terme pour désigner des villes, des refuges fortifiés et de simples bourgades. C'est ainsi que le mot *oppidum* est employé souvent dans le sens romain de ville ordinaire, fortifiée ou non; parfois dans le sens que nous appellerons gaulois, pour exprimer des refuges, comme celui de *Bratuspantium*, chez les Bellovaques, celui des Aduatuques et celui d'*Alesia;* tantôt enfin pour désigner des villages. Telle est l'acception évidente de ce mot dans le même passage, lorsque l'historien dit que les Aduatuques, ayant abandonné tous leurs *oppida* et tous leurs *castella*, se réfugièrent dans l'*oppidum egregie natura munitum*, pour s'y mieux défendre. La ville moderne de Tongres, qui est *Aduatuca*, comme le prouvent les Itinéraires [2], rappelle, non pas cet *oppidum*, mais le *castellum* d'*Aduatuca*, qui se trouvait au cœur même du pays éburon, où César déposa ses *impedimenta* et cantonna une légion[3]; c'est cet ancien *castellum*[4] qui devint le chef-lieu de la cité romaine de *Tungri*, car les *Eburones*, détruits par César, sont encore nommés dans Strabon, mais ils ne le sont plus dans Pline, où apparaît pour la première fois le nom de *Tungri*[5], qu'il conserve dans Ptolémée, avec leur chef-lieu *Aduatucum*[6]; le nom du peuple finit par prévaloir au IVe siècle, et Ammien Marcellin parle de la « ville vaste et peuplée de Tongres »[7]. Plus tard la *civitas Tungrorum*[8] devint un des diocèses les plus étendus de la Germanie inférieure, métropole Cologne. Il paraît probable que l'*oppidum* des *Aduatuci* était sur le mont Falhize,

1. César, *Bell. Gall.*. II, 29.
2. *Table de Peut.*, segm. I, C, 1; — *Itinér. d'Anton.*, p. 378.
3. César, *Bell.. Gall.*, VI, 32, 35.
4. IV, III, 5.
5. IV, XXXI (XVII), 2.
6. II, IX (VIII), § 9 : Τούγγροι, — Ἀτουάτουκον.
7. Ammien Marcellin, XVII, VIII, 9 : « *Agrippina* et *Tungris* munita, civitatibus amplis et copiosis. »
8. *Notitia prov.*, p. 28.

rive gauche de la Meuse, en face de Huy, où l'a placé récemment le général de Göler; les anciens géographes le mettaient à Namur, où l'on trouve des antiquités, lesquelles sont absentes à Falhize[1]. Au vaste territoire de ces peuples, plus anciens que César, *Eburones* et *Aduatuci* réunis, dont les restes formèrent, comme nous l'avons vu plus haut, un seul des *Quindecim Populi* de Strabon, soit qu'on l'appelle *Eburones* ou, comme Pline, *Tungri*, — on peut rattacher un grand nombre de noms gaulois fournis par les Itinéraires, bien que, selon toute probabilité, ils n'aient dû surgir, pour s'appliquer à des localités naissantes, qu'à une époque relativement beaucoup plus moderne : tels sont *Feresne*, *Catualium*, *Coriovallum*, *Blariacum*, *Mederiacum*. Quant à *Theudurum*, on y sent déjà l'influence germanique. Nous ne parlons pas des villes rhénanes de *Noviomagus* (Nimègue), *Novesium* (Neuss), et *Durnomagus* (Dormagen), qui se sont élevées sur l'ancien territoire, non des Éburons, mais des Ménapiens, soit que l'on adopte la conjecture de M. Wauters, soit qu'on préfère celle de Schayes[2]. Nous voyons aussi dominer l'onomastique germanique dans quelques uns de ces noms : *Burginatium*, *Asciburgium*, *Burungo*.

Les *Treveri*, dont nous avons fait voir plus haut l'extension jusqu'au Rhin, à l'est[3], avaient probablement un centre principal avant César, mais il n'existe aucun texte qui prouve l'existence de Trèves avant Auguste. Son nom d'*Augusta Treverorum* est à la fois une date et une présomption en faveur de son origine romaine. Dans le territoire des anciens *Treveri*, on trouve encore un *Noviomagus* (Neumagen), puis les noms gaulois de *Dumno*, *Belginum*, *Icorigium*, *Orolauno* (Arlon), *Epoissovicus*, *Ausava*, *Andethannale*. Nous avons cité plus haut les noms de la région rhénane occupée par les *Treveri* au temps de César. Ces noms, si remarquables, d'*Autunnacum*, de *Baudobriga*, de *Vosolvia*, de *Mogontiacum*, de *Bonconica*, de *Borbitomagus*

1. Voy. le *Dictionnaire archéologique de la Gaule, Époque celtique*, I, p. 10-14.
2. Voy. plus haut, pages 436 et 137, note 4.
3. Voy. page 439, note 5.

et de *Noviomagus*, bien qu'appliqués à des cités ou à des bourgades, de création sans doute assez récente, n'en marquent pas moins la longue et antique occupation de cette région par la race gauloise.

Les *Mediomatrici*, — situés immédiatement au sud des *Treveri* et dont l'ancien domaine comprenait le territoire de *Virodunum* (Verdun), plus tard *civitas*, puis diocèse relevant de la métropole provinciale de Trèves, — devaient avoir déjà pour centre, à l'époque de l'indépendance, la ville de *Divodurum* (Metz). Nous citerons encore les noms d'*Ibliodurus* et de *Caranusca* dans le territoire de ce peuple. Il s'étendait alors à l'est, comme les *Treveri*, jusqu'au Rhin : le nom *Brocomagus* révèle, dans cette région, une origine gauloise.

Les *Leuci*, au sud des précédents, ont pu avoir deux villes: *Tullum* (Toul) et *Nasium* (Naix), que Ptolémée nous indique, beaucoup plus tard, comme étant toutes les deux dans leur cité[1]. *Scarpona* (Charpagne) des Itinéraires, était au nord-ouest de Toul, sur la route de Metz, et l'on y trouve encore une *Noviomagus* (Nijon), au sud, sur celle de Langres. Nous relevons aussi, dans les mêmes documents, les noms d'*Ariola* et de *Caturices* sur les confins des *Remi*, et *Solimariaca*, que M. Longnon vient de démontrer récemment n'être pas Soulosse, malgré le nom SOLIMARIENCENSES qui se lit sur deux monuments découverts en ce lieu parmi les matériaux d'un pont[2], —

1. II, IX (VIII), § 13.

2. *Elles* ont été publiées en *fac-simile* par J.-B. P. Jollois (*Antiquités du département des Vosges*, grand in-4°, 1843), voy. pl. XVIII :

I O V I · O · M		*Jovi O(ptimo) M(aximo)*
V I C A N I · S O L I M A R I	(MA liés)	*Vicani Solimari-*
A C E N S E S · F A C I E N D M	(ND liés)	*acenses faciendum*
C V R A V E R V N T M E D D V	(ED et DV liés)	*curaverunt Meddu-*
GNATVS · ATEGNIAE · F · ET		*gnatus, Ategniae f(ilius), et*
SERENVS · SILVANI · LIB		*Serenus, Silvani lib(ertus).*

Pour la seconde, id., *ibid.*, pl. XIX :

MERCVRIO	« Consacré
ROSMERT	à Mercure,
S A C R	à Rosmerte,
VICANI · SO	les habitants du village
LIMARIAC	de *Solimariaca*. »

mais bien une localité située en face de Rebeuville, un peu au sud de Neufchâteau. Soulosse s'appelait *Solicia*[1].

Plusieurs divinités topiques gauloises ont laissé des souvenirs persistants dans toute cette région orientale de la Belgique : *Sirona*, *Rosmerte* surtout, et *Epona*, associée au *genius* des *Leuci*[2], se trouvent fréquemment unis à Mercure dont le culte, comme on sait, était universel en notre pays, au temps de l'indépendance, et ne le fut pas moins à l'époque romaine, — l'Aquitaine exceptée.

Pour compléter cette description rapide et nécessairement un peu vague des *Quindecim Populi* du *Belgium* avant César, il ne nous reste qu'à ajouter : 1° les *Caletes*, à peu près limités au pays de Caux, qui en a reçu son nom, et dans lequel nous ne trouvons que le port de *Caracotinum* (Harfleur), certainement très-ancien[3]; 2° les *Veliocasses*[4], dont le centre, à l'époque gauloise,

1. *Revue archéologique* du mois d'août 1877, 2e série, XXXIVe vol., p. 128-132.

2. Voy. Ch. Robert, *Épigraphie de la Moselle*, passim.

3. Voy. tome I, page 343-345.

4. Les manuscrits de César donnent beaucoup de variantes : *Velocasses*, *Veloccasses*, *Ucolocasses*, *Vellicasses*, *Volliocasses*, *Velliocasses*. — Les manuscrits de Pline offrent *Veliocasses*, *Vellocases*, *Villocasses* et *Velocasses ;* mais une inscription de Lyon, provenant de l'église de Vaise, nous présente la véritable orthographe de ce nom (voy. Boissieu, *Inscript. ant. de Lyon*, p. 409) :

D *M*	[*D*(*is*) *M*(*anibus*)]
ET · MEMORIAE · AETERN	*et memoriae aetern*(*ae*)
ILLIOMARI · APRI LINTIA	*Illiomari Apri*, *lintia-*
RI EX CIVITATE · VELIOCAS	*ri*(*i*), *ex civitate Veliocas-*
SIVM SVBLECTO INNVMER	*sium*, *sublecto in numer*(*o*)
COLONOR · LVG · CORPORA	*colonor*(*um*) *Lug*(*dunensium*), *corpora-*
TO · INTER · VTRICLAR · LVG	*to inter u'riclar*(*ios*), *Lug*(*duni*)
CONSISTENTIVM	*consistentium*,
QVI · VIX · ANN · LXXXV · SINE · VL	*qui vixit annos LXXXV*, *sine ul-*
IVS · ANIMI SVI LAESIONE (sic)	[*la*] *animi sui laesione*.
APRIVS · ILLIOMARVS FIL PA	*Aprius Illiomarus fil*(*ius*) *pa-*
TRI · KARISSIM · P · C · ET · SVB · A · D	*tri karissim*(*o*) *p*(*onendum*) *c*(*uravit*)
	et sub a(*scia*) *d*(*edicavit*).

« Aux Dieux Mânes et à la mémoire éternelle d'Illiomare Aper (ou Aprius), fabricant (ou marchand) de toile, originaire de la cité des Véliocasses, inscrit au nombre des colons de Lyon, incorporé dans l'association des fabricants d'outres établis à Lyon. Il a vécu quatre-vingt-cinq ans sans aucun affaiblissement de ses facultés. Aprius Illiomare, son fils, a pris soin de faire élever ce monument à son père très-chéri et l'a consacré sous l'*ascia* (c'est-à-dire, neuf, au sortir des mains de l'ouvrier). »

peut bien avoir été déjà *Rotomagus*[1] (Rouen), et une des localités, *Ritumagus* (Radepont). Des monnaies gauloises portent les légendes SVTICCOS RATVMACOS, et SVTTICOS VELIOCAΘI ; elles sont des derniers temps de l'indépendance.

§ 4. — CELTIQUE TRANSLIGÉRINE.

Les « Quinze Peuples » que Strabon attribue au *Belgium* étant bien connus et à peu près délimités, autant que le vague des données permet ce travail de restitution pour la période qui précède César, il ne nous reste plus qu'à retrouver les peuples, ayant formé des *civitates*; qui étaient compris entre le *Belgium* au nord et au nord-est, et la Celtique cisligérine au sud. Nous avons dit que les peuples de cette région médiane de la Gaule devaient être au nombre de vingt-deux, ce qui nous permet, avec les « *Novem Populi* » d'Aquitaine propre, les « Quatorze Peuples » cisligérins et les « Quinze » de la Belgique, de retrouver exactement les éléments et approximativement les circonscriptions des « Soixante Cités » ultérieurement créées par Auguste dans la *Gallia Comata*. Nous allons essayer de prouver que notre calcul est juste.

C'est encore César qui nous fournira les données les plus certaines pour arriver à ce résultat. Son texte nomme précisément vingt-deux peuples, de ceux, bien entendu, auxquels on peut déjà donner, avec lui, le nom de *civitates*. Il serait impossible d'en trouver un de plus ou un de moins pour la région de la Gaule qu'il nous reste à étudier. Ces peuples sont :

1° Les *Helvetii* (Suisse)[2], avec leurs quatre *pagi*[3] ou cantons, qui portent des noms de peuples secondaires, mais il en nomme cinq : les *Tigurini*[4], les *Tulingii* ou *Toygeni*[5], les *Latobroges*[6],

1. « *Roto-magus* paraît être une leçon des bas temps pour *Ratu-magus*. » (D'Arbois de Jubainville, *Lettre* du 22 nov. 1877.)

2. César, *Bell. Gall.*, I, passim.

3. Id., *ibid.*, 12 : « omnis *civitas Helvetia* in *quattuor pagos* divisa est. »

4. Id., *ibid.*, I, 12 : « is *pagus* appellabatur *Tigurinus*. »

5. Id., *ibid.*, 5, 25, 28, 29.

6. Id., *ibid.*, 5, 28, 29.

les *Verbigeni*[1] et les *Raurici*[2]; deux seulement sont désignés par lui comme formant *pagi* : les *Tirugini* et les *Verbigeni*; mais on sait, d'autre part, que les *Tulingii* étaient en Suisse[3]; quant aux *Latobroges*, associés par César à la triste fortune des *Helvetii*, ils pouvaient être, comme les *Boii* de la forêt Noire, de simples alliés : le choix ne peut donc porter, pour le quatrième canton de César, qu'entre les *Latobroges* et les *Raurici*[4]. On sait que le chef-lieu romain de ces derniers, ultérieurement fondé, sous le nom de *Colonia Rauricorum*, par Munatius Plancus, était bien à Augst, à l'est de Basle, sur la rive gauche du Rhin, par conséquent en Suisse; mais l'ancien domaine de ce peuple devait s'étendre aussi dans la haute Alsace et dans le Brisgau. Les quatre cantons helvétiques de César étaient donc : les *Tulingii*, les *Verbigeni*, les *Tigurini* et les *Raurici*.

M. Mommsen a cru que les *Tigurini* étaient limitrophes des Séquanes et occupaient le pays où fut plus tard construite *Aventicum*, sous Vespasien[5]; mais il s'est mépris sur le sens d'un passage de César[6] et sur l'indication géographique d'une inscription que nous avons expliquée plus haut[7]. Les noms *Eburodunum*[8] (Yverdun), *Salodurum*[9] (Soleure), *Minnodu-*

1. César, *Bell. Gall.*, 27 : « ... ejus *pagi* qui *Verbigenus* appellatur. »
2. Id., *ibid.*, 3, 29; VI, 25; VII, 75.
3. Voy. plus haut, page 240 et note 6.
4. C'est la véritable orthographe primitive de ce nom telle qu'elle figure sur l'inscription funéraire de Munatius Plancus, à Gaëte : IN·GALLIA·COLONIAS·DEDVXIT | LVGDVNVM·ET·RAVRICAM (Orelli, 590; cf. n° 432). Plus tard on trouve *Rauraci*.
5. *Inscript. confoederat. Helveticae latinae*, p. 27: « Caesar indicat *Tigorinorum pagum* in confinio Helvetiorum et Sequanorum situm esse non obscure innuit. »
6. *Bell. Gall.*, I, 12. Il n'y a rien de semblable dans le passage où il s'agit du combat livré par César aux Helvètes sur les bords de la Saône : « is *pagus* appellabatur *Tigurinus* », dit César en parlant des combattants helvètes qui furent battus et dispersés dans cette rencontre. M. Mommsen n'a pas pris garde qu'ils étaient loin de leur pays, et que *pagus*, dans le texte de César, désigne évidemment « les hommes du canton des Tigurins », et nullement l'emplacement géographique de ce *pagus* sur les bords de la Saône.
7. Voy. tome II, p. 240, note 6.
8. *Table de Peut.*, segm. II, A, 1. — Mommsen, *Inscript. Helv.*, n° 142, 143.
9. *Table de Peut.*, segm. II, B, 1. — *Itinér. d'Anton.*, p. 353. — Mommsen, *Inscript. Helv.*, n° 219.

num[1] (Moudon), sont assurément gaulois; mais nous n'avons aucune preuve que les localités auxquelles ces noms s'appliquent existassent déjà au temps de César. On sait qu'*Aventicum*[2] (Avenches), capitale des Helvètes au temps de Vitellius[3] (avec sa déesse topique *Aventia*[4], que nous connaissons par les inscriptions), n'apparaît comme ville que dans la seconde moitié du Ier siècle de notre ère[5]. Quant au *Pennolucos* de la Table de Peutinger[6] (près de Villeneuve), il nous semble bien rappeler la divinité topique *Penn* des Gaulois, dont nous avons constaté le séjour principal au sommet du Grand Saint-Bernard. Le *vicus* de *Vindonissa* (Windisch) portait un nom celtique[7]: *Lousonna* (Lausanne) est considéré comme un mot gaulois par Zeuss.

2° Les *Sequani*[8] (Franche-Comté) avaient *Vesontio* (Besançon) pour capitale. Le plateau d'Alaise, environné de *tumuli* et où l'on a cru reconnaître l'*Alesia* du VIIe livre, mais qui devait en tout cas porter aussi ce nom, était chez eux.

1 *Table de Peut.*, segm. II, AB, 1. — *Itinér. d'Anton.*, p. 352.

2. Tacite, *Hist.*, I, 68; Ptolémée, II, IX (VIII), 21; *Table de Peut.*, II, A, 1; *Itinér. d'Anton.*, p. 352; inscriptions nombreuses, Mommsen, *Inscript. Helv.*, nos 142; 149, 154, 181, 332, 335; etc.

3. Tacite, *Hist.*, I, 68. « *Aventicum gentis caput* ».

4. Mommsen, *Inscript. Helv.*, n° 154, monument trouvé à Münchweiler, près d'Avenches: DEAE·AVENT|T·TERTIVS|SEVERVS|CVR·COLON|IDEMQVE·ALL|CVI·INCOLAE|AVENTICENS, etc. Cf. n° 155, monument trouvé au même endroit : DEAE·AVENTIAE|ET·GEN·INCOLAR. etc.; et n° 156.— Le *genius d'Aventicum* est associé, comme on le voit, à la déesse *Aventia*, et la *Table de Peutinger* nous représente, pour cette localité, la petite vignette qui figure d'ordinaire un temple sur ce document (segm. II, A, 1). — *Aventicum* et *Aventia* sont considérés par Zeuss comme des noms gaulois.

5. D'après le passage de Tacite cité plus haut et qui est relatif aux événements du règne de Vitellius, on voit qu'*Aventium* était, déjà à cette époque, la capitale du pays ; cependant nous lisons dans Freculfe, compilateur de Frédégaire (II, 36, *ad annum post Chr.* 75) : « [Vespasianus Germanos rebellantes superat et *Aventicum civitatem aedificari* praecepit. A Tito, filio suo, postea expletur et nobilissima in Gallia Cisalpina efficitur ». Cf. id., *ibid.*, *ad ann.* 82 et *ad ann.* 264 ; Amm. Marcell., XV, XI, 12, etc.

6. Segm. II, B, 1. Cf. l'*Itinér. d'Anton.*, p. 351, qui donne la leçon *Pennelocos*.

7. Tacite, *Hist.*, IV, 61, 70; Eumène, *Paneg. Constantini*, 4; *Table de Peut.*, segm. II, C, 1; *Itinér. d'Anton.*, p. 238, 251 ; *Notit. prov.*, p. 22 ; *Inscript. Helv.* (Mommsen), n° 245. — « *Vindonissa* est dérivé de *vindo-s*, blanc, beau, heureux, d'où *Vindo-bona*, *Penoo-vindos*, *Vindelici*. » (D'Arbois de Jubainville, *Lettre inédite* du 29 novembre 1877.)

8. Médailles gauloises : SEQVANOROTVOS ou SEQVANOIOTVOS.

3° Les *Lingones* (pays de Langres), — utiles auxiliaires de César[1], ne prenant part à aucune ligue nationale, et devant se trouver compris plus tard dans la province de Belgique sous Auguste[2], — ne faisaient certainement pas partie du *Belgium* au temps de la guerre. Leur capitale, *Andemantunum* ou *Andomatunum* (Langres), qui figure dans Ptolémée[3], existait peut-être déjà en 59. *Admagetobriga*, le théâtre de la victoire d'Arioviste, était sur les confins des Séquanes et des Lingons.

4° Les *Aedui* ou *Edui*[4], — ces confédérés, rivaux des Arvernes et des Séquanes, ces amis du Peuple Romain dont ils se vantaient d'être les parents, que Cicéron lui-même avouait comme tels, *fratres nostri*[5], et qui ne se rallièrent à la cause nationale qu'en 53, — occupaient la plus grande partie de la Bourgogne et avaient pour clients les *Segusiavi*[6] (Forez et Lyonnais), les *Ambarri* et les *Aulerci Brannovices*[7] : — 1° les *Segusiavi*, chez lesquels s'éleva l'ancienne *Lugdunum*[8], avant la colonie romaine de Plancus, et dont le centre fut plus tard à Feurs (*Forus Segusiavorum*); 2° les *Aedui Ambarri* (Bresse)[9], et non *Ambibarii* (dont les manuscrits de César donnent à tort, selon nous, au VII[e] livre, le nom sous cette forme *Ambibarii*, pour *Ambarri*, ces prétendus *Ambibarii* n'étant autres que les *Aedui Ambarri*, clients des Éduens)[10]; 3° les *Aulerci Brannovices*, qu'on a placés

1. I, 26, 40; VI, 44; VII, 9, 63; VIII, 11.
2. Voy. Pline, IV, XXXI (XVII), 2, et Ptolémée, II, IX (VIII), § 19.
3. *Loc. cit.*
4. Monnaies gauloises : EDVIS ORGETIR.
5. Cicér., *Epist. famil.*, VII, X; *Ad Attic.*, I, XIX.
6. Il y a plusieurs années déjà que les inscriptions et les manuscrits autorisés ont permis de rectifier la vicieuse leçon des éditions classiques, *Segusiani*, en SEGVSIAVI.
7. César, *Bell. Gall.*, VII, 75 : « imperant *Aeduis* atque eorum clientibus, *Segusiavis, Ambarris* (var. *Ambibariis, Ambariis, Ambibaris*), *Aulercis Brannovicibus*... »
8. Pline, IV, XXXII (XVIII), 2 : « *Segusiavi*... in quorum agro *Lugdunum.* »
9. César, *Bell. Gall.*, I, 11 : « *Aedui Ambarri*, necessarii et consanguinei *Aeduorum*... » On voit par ce passage, où il est aussi question des « *Allobroges* qui trans Rhodanum vicos possessionesque habebant », que les *Ambarri* devaient occuper la Bresse et peut-être une partie du Bugey et du Valromey. — Cf. *ibid.*, 14, où ils sont encore nommés entre les *Aedui* et les *Allobroges*.
10. Les variantes données à ce passage du livre VII, chap. LXXV, sont *Ambluareti, Amluareti, Amibluareti, Ambruareti*. On comprend que la confusion ait pu se faire

au nord des précédents, confinant aux Séquanes. La capitale des *Aedui* était certainement la fameuse *Bibracte*[1], que nous savons n'être pas la même qu'Autun, *Augustodunum*, ville de fondation toute romaine, et avoir été sur le mont Beuvray[2], où tant d'antiquités gauloises ont été découvertes dans ces derniers temps[3], et en particulier les murs d'enceinte conformes à la description que César nous donne de ces défenses à propos du siége d'*Avaricum*[4]. C'est là que fut convoqué le fameux *concilium totius Galliae*, par Vercingétorix[5]. D'autres villes éduennes sont aussi mentionnées dans les *Commentaires* : *Noviodunum Aeduorum*[6] (sans doute Nevers), qui fut brûlée par les Gaulois eux-mêmes pendant la septième campagne[7]; *Decetia*[8] (Decize), *Matisco*[9] (Mâcon), *Cavillonum*[10] (Châlon-sur-Saône). Il

sous la plume des copistes entre ces deux noms très-différents, mais assez semblables quant à leur premier terme et à leur terminaison : *Ambibarii*, *Ambarri*, d'autant plus que, dans le même chap. LXXV du livre VII, il est parlé des *Ambivariti*, peuple de la Confédération des cités armoricaines (cf. III, 9), situés par conséquent à l'opposite, dans la Celtique occidentale, et pour lesquels les manuscrits présentent à leur tour les variantes : *Ambluareti*, *Amtuareti*, *Amibluareti*, *Ambruareti*. — Le peuple de la Bresse, client des Éduens, était certainement appelé *Ambarri*, et le peuple des cités armoricaines, occupant sans doute l'Avranchin, devait s'appeler *Ambivareti* ou *Ambivariti*. Un autre peuple enfin, du nom d'*Ambivariti*, était situé sur les confins de la Belgique et de la Germanie, au delà de la Meuse (IV, 9).

1. César, *Bell. Gall.*, I, 23 : « *Bibracte*, oppidum *Aeduorum* » (VII, 55). C'était là qu'était le siége du gouvernement de ce peuple. Voy. *ibid.* : « *Bibracte* ad magistratum deducendos, etc. » (VII, 63, 90; Hirtius, VIII, 2, 4).

2. Le mont Beuvray, qui a retenu le nom gaulois de *Bibracte*, est à 20 kilomètres à l'ouest d'Autun, dans le département de la Nièvre, canton de Moulins en Gilbert; mais beaucoup plus rapproché de Saint-Léger sous Beuvray, chef-lieu de canton du département de Saône-et-Loire.

3. Voy. les publications de M. Bulliot; cf. le *Dictionn. des antiq. de la Gaule, Époque celtique*, t. I, p. 154 et suiv.

4. *Bell. Gall.*, VII, 23; — Cf. ce que nous en avons dit, tome II, p. 119, note 3, et le dessin que nous avons donné de ceux de Mursceint, auxquels les murs de Bourges, décrits par César, et ceux de *Bibracte*, retrouvés par M. Bulliot, étaient certainement semblables.

5. César, *Bell. Gall.*, VII, 63.

6. Id., *ibid.*, VII, 55 : « *Noviodunum* erat *oppidum Aeduorum*, ad ripas Ligeris opportuno loco positum ».

7. César, *Bell. Gall.*, VII, 55.

8. Id., *ibid.*, VII, 33 : « [Caesar] in *Aeduos* proficisci... senatumque omnem... ad se *Decetiam* evocavit ».

9. Id., *ibid.*, VII, 90 : « ... *Matiscone*, in *Aeduis*... »

10. Id., *ibid.*, VII, 42 : « *Cavillonum* oppidum. » — Cf. *ibid.*, 90; — cf. Strabon, IV, III, 2 : Καβύλλινον, et Ptolém., II, VIII (VII), 17.

est difficile de dire si *Dibio* (Dijon), dont le nom figure dans une inscription assez ancienne[1], existait déjà au temps de César, et si elle dépendait des *Lingones* ou des *Aedui*. Les noms d'*Alisiia*[2] (Alise-Sainte-Reine), de *Vidubia*[3], station qui a pris celui de la rivière de Vouge[4], sont aussi anciens probablement que l'établissement de la race gauloise dans notre pays. On peut en dire autant du nom de *Borvo* ou *Bormo* donné à différentes eaux de ce pays et des régions voisines, nom qui, comme celui de *Bibracte*[5], n'est autre que le vocable de la divinité topique qui y présidait, et d'où est venu notre nom moderne de Bourbon[6]. Enfin *Tinurtium* (Tournus), *Ariolica* (Avrilly), *Te-*

1. Elle est citée dans notre tome I, p. 417, note 1 : ...FERRARI DIBIONE CON| SIS*te*NTES, etc.

2. C'est *Alisiia*, et non *Alesia*, que porte la fameuse inscription gauloise trouvée sur le plateau du mont Auxois, près d'Alise-Sainte-Reine. La voici :

MARTIALIS · DANNOTALI (OT liés)
IEVRV · VCVETE · SOSIN (IN liés)
GELICNON · ETIG
GOBEDBI · DVGIIONTIIO
VCVETIN
IN ALISIIA

Publiée dans une des planches du *Dictionn. archéol. de la Gaule, Époque celtique.* — Voy. les explications de M. Pictet, *Revue archéolog.* de mai, 1867, nouv. série, t. XV, p. 314-329. — M. de Longpérier attribue à Alise une pièce de plomb dont deux exemplaires sont connus et qui porte la légende ALISIEN (*Revue de numism.*, 1851, p. 253, et 1866, p. 1 et 19); mais la provenance n'en est pas connue. M. Ponton d'Amécourt possède deux pièces de style différent et dont la légende rappelle *Alesia.* Nous ferons remarquer que l'inscription du mont Auxois porte ALISIIA et non ALESIA, et que le troisième I, étant prolongé, ne permet guère de lire ALISIIA (*Alisea*).

3. *Table de Peutinger*, segm. I, C, 1.

4. Voy. tome I, page 162, note 8.

5. *Bibracte* est le nom d'une divinité gauloise que l'on trouve honorée par conséquent dans l'*oppidum* de ce nom, et probablement à *Bibrax*, dans le Laonnois. C'est à Autun qu'a été trouvé le disque bombé, conservé au Cabinet de France, et sur lequel on lit :

DEAE · BIBRACTI	*Deae Bibracti,*
P · CAPRIL · PACATVS	*P. Capril(ius) Pacatus,*
IIIIII VIR AVGVSTAL	*sevir Augustal(is),*
V · S · L · M	*v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

Publiée en *fac-simile* dans le *Dictionn. archéolog. de la Gaule, Époque celtique*, I, p. 156. Cette inscription n'est pas la seule qui mentionne la déesse *Bibracte* (voy. *op.* et *loc. cit.*). Cf. Bulliot (*Revue celt.*, I, p. 306-319 ; II, 21-30).

6. Des inscriptions nombreuses nous font connaître cette divinité BORVO ou BORMO associée d'ordinaire à une autre divinité appelée DAMONA. Mais les eaux thermales de la Gaule feront l'objet d'une étude spéciale dans le tome VI de cet ouvrage.

lonnum (Toulon-sur-Arroux), sont des noms également gaulois appliqués à des localités dont l'existence ne nous est révélée que par des documents très-postérieurs à César. Dire que l'*Alesia* de César est identique à l'*Alisiia* du mont Auxois, c'est dire en même temps que les *Mandubii*[1], chez lesquels les *Commentaires* placent cet *oppidum* étaient autour d'Alise-Sainte-Reine. Or, Strabon fait les *Mandubii* limitrophes des *Arverni*, ce qui est inadmissible, quelque étendue qu'on donne au territoire de ces derniers. Si *Alesia* est Alise-Sainte-Reine, — comme nous le croyons aujourd'hui, et nous en exposerons les raisons en leur lieu, — il faut considérer les *Mandubii*, à cause de leur proximité même de *Bibracte*, comme des clients des Éduens[2]. Ils n'ont pu devenir les voisins et être absorbés dans le territoire des Arvernes qu'aux époques de guerre nationale, lorsque ce peuple, sous Bituitos, par exemple, et sous Vercingétorix, obtint l'hégémonie d'une partie de la Gaule.

5° Les *Segusiavi*[3], bien que comptés, comme on vient de le voir, dans la liste de répartition des recrues, en 52, parmi les clients des Éduens[4], ne l'étaient certainement pas au même titre que les *Ambarri*, qui sont appelés ailleurs *Aedui Ambarri*[5], ni probablement que les *Aulerci Brannovices*. Il faut entendre la dépendance des *Segusiavi* à l'égard des Éduens dans le même sens que celle des *Cadurci*, des *Gabali* et des *Vellavi* à l'égard des Arvernes, « au commandement desquels ils étaient accoutumés[6] ». Il est bien évident que César considère les *Segusiavi* comme un de ces peuples qu'il désigne par le titre de « *civitas* », car il

1. César, *Bell. Gall.*, VII, 68 : « [*Alesia*], quod est *oppidum Mandubiorum* » ; — *ibid.*, 71 : « pecus, cujus magna erat copia, ab *Mandubiis* [*Alesiam*] compulsa » ; — *ibid.*, 78 : « *Mandubii*, qui eos oppido receperant cum liberis atque uxoribus ». — Cf. Strabon (IV, II, 3), qui fait aussi d'*Alesia* une ville des *Mandubii*.

2. On lit, il est vrai (VII, 90) : « his rebus confectis, *in Aeduos* proficiscitur » ; mais cela peut s'entendre du territoire immédiat des Éduens.

3. Monnaies gauloises : SEGVSIAV..ARVS.

4. César, *Bell. Gall.*, VII, 75 : « imperant *Aeduis* atque eorum *clientibus* », etc. Voy. plus haut, page 465, note 7.

5. Id., *ibid.*, I, 11. Voy. plus haut, page 465, note 9.

6. César, *Bell. Gall.*, VII, 75 : « *Arvernis* adjunctis *Cadurcis, Gabalis, Vellaviis* qui sub imperio *Arvernorum* esse consuerunt. »

nous le montre comme étant le premier que l'on trouve lorsqu'on sort de la Narbonnaise, en passant le Rhône[1]. Dans un autre passage, il est dit que « les *Aedui* et les *Segusiavi* étaient limitrophes de la Province[2] »; ce qui prouve que les *Ambarri* sont comptés comme faisant partie de la *civitas Aeduorum* et que les *Segusiavi* n'en faisaient pas partie, car les *Aedui* proprement dits n'étaient nulle part contigus à la Province.

Il est indubitable d'ailleurs que, lors de la fondation de la colonie romaine à *Lugdunum* (Fourvières et quartier de Saint-Jean) par Munatius Plancus, en 43, la *civitas Segusiavorum* ne perdit qu'une faible partie de son territoire; ils gardèrent *Rodumna*, *Mediolanum*, et leur centre fut d'abord à Saint-Symphorien sur Coise, puis transporté ensuite à Feurs[3], dans le Forez, et l'on doit placer, à l'une de ces deux localités, l'emplacement du Φόρος de Ptolémée[4]. La *civitas Segusiavorum* était certainement au nombre des « Soixante Cités » d'Auguste; les monuments épigraphiques du Ier siècle[5] le prouvent, aussi bien que le texte de Strabon[6] et celui de Pline, qui les qualifie de « *liberi*[7] ».

6° Les *Senones* de César, avec leur capitale *Agedincum*[8]

1. César, *ibid.*, I, 10 : « ab *Allobrogibus* in *Segusiavos* [Caesar] exercitum ducit. Hi sunt extra Provinciam trans Rhodanum primi. »

2. VII, 64 : « ... *Aeduis Segusiavis*que, qui sunt finitimi Provinciae... »

3. Cette opinion nouvelle paraît très-probable; elle a été présentée dans un travail fort ingénieux de M. C. Guigue (*Les voies antiques du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais, de la Bresse, de la Dombes, du Bugey et de la partie du Dauphiné, déterminées par les hôpitaux du moyen âge*, 1877, in-8° de 172 pages et 2 cartes). Cf. le dernier travail de M. le baron Ed. de Rostaing (*Voies rom. des Ségusiaves* dans la *Rev. du Lyonnais* de septembre 1877; tirage à part, de 16 pages in-8°).

4. II, VIII (VII), § 14 : 'Εγουσιανοὶ καὶ πόλεις αὐτῶν· Ροδούμνα, Φόρος 'Εγουσιανῶν. Variantes, Σεγουσιάντων.

5. Ces inscriptions mentionnent une organisation municipale complète (voy. Boissieu, *Inscript. ant. de la ville de Lyon*, p. 17, 118, 122).

6. IV, III, 2 : ἔθνος Σεγοσιανῶν.

7. IV, XXXII (XVIII), 1 : « *Segusiavi liberi* ».

8. *Agedincum* ou *Agedicum*, *Agiedicum*, telles sont les diverses leçons de ce nom, ainsi que le prouvent : 1° la médaille gauloise qui porte en caractères grecs ΑΓΗΔ; 2° la *Table de Peutinger* (segm. I, C, 1), qui porte Agetincum; 3° tous les manuscrits de Ptolémée (II, VIII, 12) : 'Αγήδικον, 'Αγήδηκον, Αγέδικον; et 4° une inscription, publiée par M. de Longpérier (*Revue de philolog.*, t. II, p. 356), qui porte AEDIL·VIKAN | AGIED. Cette inscription est probablement du IIIe siècle. « On peut soutenir que *ie* d'AGIED n'est

(Sens), étaient voisins des Belges[1], ce qui veut dire que les *Tricasses* (Champagne propre), non mentionnés dans César et qui ont formé plus tard une cité romaine[2], n'étaient alors qu'une peuplade dépendante ou cliente des *Senones*, ou plutôt des *Remi*, selon M. d'Arbois de Jubainville. Les *Senones* formaient en effet, en 59 avant notre ère, « une des *civitates* les plus solides, une de celles qui jouissaient en Gaule de la plus grande autorité[3] ». Ils confinaient, vers le nord-ouest, aux *Parisii*[4]; *Vellaunodunum* (située environ à moitié chemin de Sens à *Genabum*) était un de leurs *oppida*[5]. *Melodunum* (Melun) devait être leur dernière ville du côté des *Parisii*. C'était, dit César, « un *oppidum* des Senonais situé dans une île de la Seine, comme *Lutetia* (Paris)[6] ». Rien de plus exact, remarquons-le en passant, que cette courte indication topographique de César: il suffit, pour s'en convaincre, de voir aujourd'hui Melun, dont les anciens plans sont identiques à ceux de la Cité, à Paris: l'île a, comme notre plus vieux Paris, la forme d'un navire, dont la proue supportait, au moyen âge, le château, et la poupe l'église de Notre-Dame de Melun. C'est dans les fondations et dans les murs de défense de l'île que l'on a trouvé des autels carrés avec des bas-reliefs à quatre faces représentant des dieux[7], comme les monuments trouvés sous

qu'une altération de l'*e* long de César, de l'η de Ptolémée et des monnaies gauloises; on a dû dire *Agiedincum* pour *Agēdincum*, comme on a dit « pied » pour *pede :* c'est la doctrine de M. Gaston Pâris. » (D'Arbois de Jubainville, *Lettre inédite* du 29 novembre 1877; cf. *Rev. celt.*, I, p. 273.) Il faut donc proscrire la leçon *Agendicum*. Les manuscrits de César portent *Agedincum, Agedicum, Acedicum, Egedincum, Agedincubi, Adgedincū ;* trois seulement, et pour le même passage, portent *Agendicum*. Or ce nom est cité cinq fois dans César : VI, 44; VII, 10, 57, 59, 62.

1. César, *Bell. Gall.*, II, 2 : « [*Senones*], qui finitimi Belgis erant. »

2. Voy. Ptolémée, II, VIII (VII), § 13. Cf. l'inscription relative à un certain Tricasse, appelé *C. Catullius Deciminus*, qui avait été OMNIB | HONORIB·APUD SV | OS·FVNCT., etc. (Boissieu, *Inscript. ant. de Lyon*, p. 88-80), qualification qui ne peut se rencontrer que dans une cité.

3. César, *Bell. Gall.*, V, 54 : « *Senones*, quae est *civitas* imprimis firma et magnae inter Gallos auctoritatis. »

4. Id., *ibid.*, VI, 4 : « confines erant [*Parisii*] *Senonibus*. »

5. César, *Bell. Gall.*, VII, 11 : « *oppidum Senonum Vellaunodunum*. »

6. Id., *ibid.*, VII, 58 : « [*Melodunum*], id est *oppidum Senonum in insula Sequanae*, ut paulo ante de *Lutetia* diximus. »

7. Un de ces autels représente grossièrement sculptées quatre divinités : un Hercule, une Vénus entièrement nue, un Génie tenant une lyre, et une Déité drapée épanchant de

le maître autel de Notre-Dame de Paris au commencement du siècle dernier. Les inscriptions trouvées en ce lieu nous apprennent que c'était une des villes saintes du Mercure gaulois, romanisé et enrôlé dans le Panthéon romain à la suite des Lares Augustes[1]. On sait que Melun ne fut jamais chef-lieu de cité, et qu'elle ne forma, à l'époque romaine, qu'un *vicus* de la cité des *Senones*, au *pagus* duquel *Melodunum* donnait sans doute son nom[2]. Du côté du midi, du sud-ouest et de l'ouest, les

l'eau. L'inscription qui surmonte la niche où se trouve le *genius*, — qui n'est pas un Apollon, car il a les traits d'un enfant, — est illisible, pour nous du moins.

1. Sur une des plus intéressantes de ces inscriptions, copiées par nous en septembre 1877, à l'hôtel de ville de Melun, on lit :

MERCVRIo·ET·LARIBVS	« A Mercure et aux Dieux Lares,
*ti*B·CLAVDI·NERoNI·DRVSo (NE liés)	à Tibère Claude Néron Drusus
GERMANICo · AVGVsTO (MA liés)	Germanicus Auguste. »

On sait que les divinités topiques de la Gaule furent associées et même assimilés aux Lares Augustes, c'est-à-dire aux divinités protectrices du sol et du foyer dont Auguste et son successeur Tibère avaient relevé et réorganisé le culte en le confondant avec celui de Rome et de l'Empereur. Ce monument a été trouvé à Notre-Dame de Melun en 1864 ; il a été publié par feu M. Grésy (*Lectures faites à la Sorbonne*, 1864, et dans ses *Observations sur les monuments d'antiquités trouvés à Melun*, en février 1864, broch. in-8°, 15 pages et planche); il l'a été en second lieu par M. Gabriel Leroy, dans sa *Notice sur les antiquités gallo-romaines de la place Notre-Dame de Melun*, (broch. in-8° de 16 pages et planche, 1864). — Un cippe a été trouvé au même endroit en 1865 ; on y lit seulement :

MERCVRIO
ET LARIBVS
AVGVSTI
V ||||||||||||||||||

Nous l'avons copié, également cette année, sur le monument original (publié par M. Gabriel Leroy, *op. cit.*, p. 14). — Sur la poitrine d'une statue de Mercure, de même provenance, nous avons lu :

M|||RCVRI||||||||||

(Gabriel Leroy, *op. cit.*, p. 14).

2. Un autre monument, ou plutôt trois fragments de monument, paraissant appartenir à un même édifice et nous offrir trois parties d'une seule et même inscription, avec des lettres de 7c,5, a été trouvé, toujours au même endroit, en 1865 (publié par M. Gabriel Leroy, *op. cit.* p. 10 et pl. IV, fig. 1). Nous y lisons :

*Fan*VM DEI MERCVRI CVM S.....O SEDITI.....VIS AEDIFIC*avit*
AVSPICIS PRAEF *pagi* (?).....CVR.....

Il est indubitable qu'il s'agit ici de l'inscription monumentale gravée sur l'architrave d'un petit temple de Mercure, et que ce monument a été élevé sous les auspices du *praefectus* du *pagus* de *Melodunum*, car nous savons que les magistrats de rang inférieur, qui présidaient aux divers *pagi* ou cantons d'une cité romaine, étaient des *ma*-

Aedui, les *Bituriges Cubi* et les *Carnutes* étaient limitrophes de la *civitas Senonum*, au temps de César ; par conséquent l'Auxerrois, — qui forma aussi une cité romaine à une époque beaucoup moins ancienne que le Tricassin, puisque *Autessiodurus* ne figure pas dans Pline ni même dans Ptolémée, et qu'on la trouve mentionnée comme *civitas* seulement dans la Notice des provinces, — faisait partie du domaine immédiat des *Senones;* cependant elle était *civitas* avant la fin du IVe siècle[1]. De ce côté, ce peuple devait toucher à la Loire, où nous rencontrons, à une époque assez basse, il est vrai, les noms, tous gaulois, donnés aux localités de Mesve, qui était *Masava* avec sa divinité topique de *Clutonda*[2]; de Cosne, de Neuvy, qui ont été certainement appelées *Condate* et *Noviacum*; de Briare, qui était *Brivodurum*[3]; enfin de Brèves, sur l'Yonne, à 10 kilomètres au-dessus de Clamecy, dont le nom gaulois rappelle un pont ou un passage sur cette rivière, et doit être identifié avec le *vicus* de

gistri, des *praefecti* ou des *aediles pagi*. Ce mot PRAEF de notre inscription serait donc une preuve, à défaut des autres, que *Melodunum* n'était pas chef-lieu de cité romaine, car dans un chef-lieu de cité on eût indiqué les titres des magistrats municipaux, *duumviri*, *quattuorviri* ou *praetores; — aediles ; — quaestores.*

1. C'est avant l'époque de la *Notice des provinces* qu'Auxerre fut détachée de la *civitas Senonum* pour former une cité à part, comme en témoigne l'inscription gravée au pointillé sur le fond de deux patères d'argent conservées au musée de cette ville. On y lit au revers, en une seule ligne circulaire : DEO·APOLLINI·R·P·PAGI·II·M·AVTESSIODVRI; c'est-à-dire : *Deo Apollini r(es)p(ublica) pagi secundi m(unicipii) Autessioduri* (voy. *Catalogue du musée d'Auxerre*, n° 36, p. 29). On y voit que ces patères ont été trouvées à Auxerre même, en 1830. Le *fac-simile* en a été donné par M. A. Dey (planche accompagnant sa brochure in-8° intitulée : *Auxerre ville municipale des Gaules*, 1857).

2. Ce n'est pas seulement sur la *Table de Peutinger* que figure Massava (segm. I, B, C, 1) avec cette orthographe vicieuse; c'est le *vicus* de *Masava* que nous fait connaître aussi une inscription trouvée en 1865 et communiquée à l'Académie des inscriptions par M. Léon Renier (*Comptes rendus des séances*, 1865, p. 70 et suiv.) :

AVG SACR DEAE CLVTO*n*
DAE ET VICANIS MASAVENSIBV*s*
MEDIVS ACER MEDI ANNI *f*
MVRVM INTER ARCVS DVOS *Cum*
SVIS ORNAMENTIS D S. D *d*

C'est-à-dire : « consacré à l'Empereur, à la déesse Clutonda et [aux divinités protectrices] du *vicus* de *Masava*. Médius Acer, fils de Médius Annius, a donné, de son argent, [de quoi faire] un mur entre les deux arcades, avec sa décoration. »

3. *Table de Peut.*, segm. I, B, 1.—*Itinér. d'Anton.*, p. 367.

Briva Sugnutia qu'une découverte récente nous fait connaître[1]. On sait que les *Senones* jouèrent un rôle considérable contre César, surtout pendant la sixième campagne, et qu'ils furent imposés à 12,000 combattants dans la lutte nationale de Vercingétorix contre les Romains, en 52[2].

Les *Meldi* (pays de Meaux), nommés par Strabon après les *Parisii*[3], ne pouvaient occuper un bien grand espace; mais ils étaient destinés à former, dès le Ier siècle de notre ère, une des *civitates* de la Gaule romaine, car Pline les mentionne avec l'épithète de « *liberi* »[4], qui ne peut s'appliquer qu'à une cité. Ptolémée leur donne pour chef-lieu *Iatinum*[5]; mais les *Meldi*, étant omis par César[6], nous ne pouvons les comprendre dans la liste des soixante peuples qui ont plus tard formé les « Soixante Cités » d'Auguste.

7° Les *Parisii*, ethnique *Parisiacus*[7], dont le domaine était

1. C'est à Monceaux-le-Comte que vient d'être découverte une inscription communiquée à M. Léon Renier par M. Quantin d'Auxerre, et qui est relative à une fondation faite par le centurion M. Ulpius Avitus, au *vicus* de *Briva Sugnutia*. Monceaux-le-Comte est dans le canton de Tannay, arrond. de Clamecy, à 7 kilomètres de Brèves.

2. César, *Bell. Gall.*, VII, 75.

3. IV, III, 5 : Μέλδοι.

4. IV, XXXII (XVIII), 1.

5. II, VIII (VII), § 15. *Table de Peutinger :* Fixtinnum (segm. I, C, 1); peut-être est-ce une erreur de copiste pour Iatinnum. — « Sur la leçon *Fixtinnum*, on peut faire observer que l'*f* est une lettre très-rare en gaulois. *Iatinum*, au contraire, peut être rapproché : de *Iantinus* (*Corp. inscr. lat.*, V, 4506); *ianto*, dans *Ad-ianto* (Mommsen, *Inscr. Helv.*, 284); *Iantu-marus* (*Corp. inscr. lat.*, III, 5290, 5361, 5490, 5637); *Iantumara* (*Corp. inscr. lat.*, III, 4549, 5522, 5583); *Iantuna* (*Corp. inscr. lat.*, III, 3594); *Iantullus* (*Corp. inscr. lat.*, III, 4988, 5045, 5191); *Iantulla* (*Corp. inscr. lat.*, V, 746; III, 5143, 5274a); *Iatorix*, dans *Ad-iato-rix* (Cicéron, *Epist. famil.*, II, XII, 2); *Iatullus*, dans *Ad-iatullus* (*Corp. inscr. lat.*, III, 5380); *Ientinus* (*Corp. inscr. lat.*, II, 4589); *Ientu-marus* (*Corp. inscr. lat.*, III, 4731); *ietius*, dans *su-ietius* (Brambach, *Inscr. rhén.*, 577); *Ietuanus*, dans *Ad-ietuanus* (médailles); *Iotui-rix* (médailles); *iotuos*, dans *Sequano-iotuos* (médailles). — *Iatinum* peut n'être qu'une variante dialectale de *Iantinum*, comme *Iatullus* de *Iantullus;* comme *ietu*, de *Ietuanus*, serait une variante de *ientu* dans *Ientu-mara*, lequel ne serait à son tour qu'une variante de *Iantumarus*. » (D'Arbois de Jubainville, *Lettre inédite* du 29 novembre 1877.)

6. Il n'est pas possible, en effet, de placer en Brie, sur les bords de la Marne, les *Meldi* dont César dit (au chap. V, liv. V) qu'étant au *Portus Itius*, il apprit que « 40 navires construits chez les *Meldi*, ayant été assaillis par une tempête et n'ayant pu continuer leur route, étaient revenus à leur point de départ. » (Voy. tome I, p. 361, note 2.)

7. Voy. la fameuse inscription des NAVTAE PARISIACI (original conservé au musée de Cluny), sur laquelle nous aurons occasion de revenir.

presque aussi limité que celui des *Meldi*, puisqu'il était resserré entre ceux : 1° des *Bellovaci* et des *Suessiones* au nord, qui s'avançaient certainement, les premiers au sud de Beauvais et de Breteuil, et les seconds au sud de Soissons et de Senlis; — 2° des *Senones*, au sud-est, lesquels possédaient *Melodunum* (Melun), et qui, « à une époque dont la génération précédente pouvait encore se souvenir, n'avaient formé qu'une seule et même cité avec les *Parisii*[1] » ; — 3° des *Carnutes* au sud-ouest, qui occupaient Orléans, Chartres et Dreux ; — 4° enfin, à l'ouest, des *Veliocasses*, qui devaient s'étendre sur le Vexin normand et même sur le Vexin français. En inscrivant sur la carte une circonférence passant par les points que nous venons de tracer, on se convaincra que la *civitas Parisiorum*, qui dut fournir 8000 hommes dans la guerre d'Alise[2], était la plus petite de la Celtique. Sa capitale était *Lutetia*, située, comme Melun, dans une île de la Seine, protégée, au nord, par un marais non interrompu[3] : c'est le quartier du Marais, s'étendant alors assez loin vers l'ouest. Paris ne s'agrandit considérablement sur la gauche de la Seine qu'à l'époque de Julien. En 59, il ne comprenait guère que la Cité; cependant on lit dans Strabon : « vers le fleuve de la Seine, sont aussi les *Parisii*, ayant une île dans ce fleuve et la ville de *Lucotocia* (Λουκοτοκία[4]) ». Les manuscrits ne présentant pas de variantes, il est évident que, pour le géographe grec, il y avait : 1° l'île, qui est la Cité actuelle, et 2° « la ville de *Lucotocia* ». Cette « ville » devait donc être distincte de l'île : elle ne pouvait se trouver sur la rive droite, à cause du « marais » dont l'écoulement se faisait parallèlement à la Seine et passait — passe même encore sous les maisons — vers la rue Montmartre, coupant la rue Drouot, dont le nom de Grange-

1. César, *Bell. Gall.*, VII, 3 : « civitatemque, patrum memoria, conjunxerant. »
2. Id., *ibid.*, VII, 75.
3. Id., *ibid.*, VII, 57 : « [*Lutetia*], id est oppidum *Parisiorum* quod positum est in insula fluminis Sequanae. » — *Ibid.* : « ... perpetuam esse paludem. » — Cf. Strabon, IV, III, 5.
4. IV, III, 5 : περὶ δὲ τὸν Σηκοάναν ποταμὸν εἰσι καὶ οἱ Παρίσιοι, νῆσον ἔχοντες ἐν τῷ ποταμῷ καὶ πόλιν Λουκοτοκίαν.

Batelière, abandonné récemment, indiquait le souvenir du lieu où l'on passait ce cours d'eau au moyen âge ; gagnait l'Opéra, où l'architecte Garnier a dû compter avec lui, et se jetait dans le fleuve à Chaillot. La *Lucotocia* de Strabon, distincte de l'île de la Cité, ne pouvant avoir été sur la rive droite, se trouvait nécessairement sur la rive gauche : elle ne devait pas être contiguë à la Seine, mais s'élever sur la butte Sainte-Geneviève, et s'étendre dans les quartiers Saint-Victor et Saint-Marcel. C'est l'empereur Julien qui aurait plus tard réuni *Lucotocia* à la Cité par les constructions dont on voit les restes dans les dépendances du musée de Cluny.

Strabon compléterait ainsi le texte de César ; seulement, si *Lucotocia* existait dans le quartier actuel du Panthéon, au Ier siècle de notre ère, il est probable que c'était plutôt une bourgade qu'une ville, et que le mot πόλις s'appliquerait mieux à la Cité. Paris fut le lieu choisi pour la tenue du *concilium*[1] de l'an 53, et la Lutèce de l'île fut détruite de fond en comble par le feu que Camulogène lui-même y fit allumer[2], avant le passage de la Seine et la bataille livrée au pied de Meudon[3]. Le nom de *Lutetia* ne s'est rencontré jusqu'à présent sur aucun texte épigraphique ; mais le nom de *civitas Parisiorum*, désignant la ville de Paris, se lirait sur une borne milliaire creusée et utilisée comme sarcophage. Cette borne — qui vient d'être trouvée en 1877 dans l'ancien cimetière Saint-Marcel — est conservée au musée Carnavalet, et l'inscription en a été communiquée à l'Académie des inscriptions par M. de Longpérier, à la séance du 27 avril : malheureusement la lecture n'en est pas

1. César, *Bell. Gall.*, VI, 4 : « concilium *Lutetiam Parisiorum* [Caesar] transfert ».
2. Id., *ibid.*, VII, 58.
3. On lit au chapitre LXI du VIIe livre : « nam praesidio e regione castrorum relicto et parva manu *Melodunum* versus missa, etc. ». Quelques manuscrits portent *Metlosedum.* Si on lit *Melodunum*, il faut supposer qu'à l'instant où Camulogène va livrer bataille à Labiénus dans le faubourg Saint-Germain, dans le Champ de Mars et dans la plaine de Montrouge, il envoie un détachement « vers Melun ». D'ailleurs il s'en faut que tous les manuscrits portent *Melodunum* dans ce passage ; les variantes qu'ils présentent sont : *Metlosedum*, *Ellosedum*, *Metiosedum*, *Edosedum*, *Etiosedum*, et l'on remarquera que dans les autres passages où il est question de *Melodunum* (Melun), aucune de ces variantes ne se produit.

certaine[1]. Une inscription gauloise, trouvée à la sainte Chapelle de Paris et découverte par M. Robert Mowat au musée de Cluny, où elle était déposée depuis quelque temps sans que personne l'eût remarquée, a été communiquée par lui à la même compagnie, à la séance du 10 août 1877[2].

8° La « *civitas* » des *Carnutes*[3] occupait un pays aussi vaste que l'Orléanais, comprenant par conséquent le Thimerais, le Perche, le Gouet, la Beauce, le Dunois et le Puisaye ; laissant le Gâtinais aux Sénones et partageant, à l'ouest, le Blaisois avec les *Turoni*. Leur territoire, qui, dans l'opinion des anciens Celtes, «passait pour le centre de toute la Gaule, renfermait les lieux consacrés où s'assemblaient les druides à des époques fixes[4] ». Leur capitale, *Autricum* (Chartres), ne nous est connue que par le texte de Ptolémée[5]; mais le nom de cette ville, venant évidemment de celui de la rivière *Autura* (Eure)[6], sur laquelle elle a été construite, doit être fort ancien. Il en est de même sans doute de *Durocasses* (Dreux)[7], qui ne nous est connue que par les Itinéraires, et qui devait être, au nord, limitrophe entre

1.

IIIIIIIIIIIIIIIIII		IIIIIIIIIIII [*et D(omino)*]
N · GAL · VAL		*n(ostro) Gal(erio) Val(erio)*
MAXIMINO		*Maximino*
NOBIL · CAES		*Nobil(issimo) Caes(ari).*
A CIV · PAR	(?)	*A civ(itate) Par(isiorum)*
RO IIIIIIIIIIIII	(?)	*Rotomagum.* (?)
I		*(Milliarium) Primum.*

Ce serait le premier mille de la route de Paris à Rouen, à l'époque où Maximin Daia fut associé à la tétrarchie (305 à 307 de notre ère).

2.

BRATRONOS	*Bratronos*
NANTONICN (NT liés)	*Nantonicnos,*
EPAD ATEXTO	*epasd Atexto-*
RICI · LEVCVLLO	*rigi. Leucullo*
SVIORE BELOCI	*suiore Beloci-*
TOI	*toi.*

3. Mentionnés dans César, *Bell. Gall.*, II, 35 ; V, 25, 29, 55 ; VI, 2, 3, 4, 13, 44 ; VII, 2, 3, 11, 75 ; VIII, 4, 5, 31 38, 46.

4. César, *Bell. Gall.*, VI, 13 : « certo anni tempore in finibus *Carnutum*, quae regio totius Galliae media habetur, considunt in loco consecrato. »

5. II, VIII (VII), § 13 : Καρνοῦται. Αὔτρικον.

6. Voy. notre tome I, p. 140.

7. *Table de Peutinger*, segm. I, B, 1. — *Itin. d'Anton.*, p. 385.

les *Carnutes* et les *Aulerci Eburovices* (pays d'Évreux). On sait que *Cenabum* (Orléans)[1], *oppidum* et « marché » des Carnutes[2], puis, pendant la domination romaine, simple *vicus* de la *civitas Carnutum*, ne fut érigé en chef-lieu de cité qu'à la fin de l'Empire. Mais la difficulté est de savoir si les trois passages de César où cette ville est nommée se rapportent à la même localité. Dans le premier, relatif au massacre, par les Carnutes[3], des citoyens romains qui venaient y faire le commerce, il semble bien qu'il

1. Telle est indubitablement l'orthographe de l'ancien nom d'Orléans. La *Table de Peutinger* (segm. I, B, 1) avait déjà donné Cenabo; les variantes de l'*Itinéraire d'Antonin* (p. 367), *Cenabum*, *Conabum*, *Canabum*; Strabon (IV, II, 3), Κήναβον; les variantes d'Hirtius (sur le passage du chap. V, liv. VIII), *Cenabo*, sur un manuscrit et *Caenabo* sur quatre; enfin Ptolémée (II, VIII, *al.* VII, 13) écrit Κήναβον. Malgré cela, les éditeurs de César n'en persistaient pas moins à transcrire la fausse leçon « *Genabum* »; mais la plaque de marbre découverte en 1846, dans le faubourg Saint-Vincent, à Orléans, et recueillie en 1865 seulement par M. de Pibrac, doit dissiper tous les doutes; cette plaque porte l'inscription suivante, en beaux caractères de l'époque d'Auguste (elle a été publiée, restituée et expliquée par M. Léon Renier, aux séances des 17 et 31 mars 1865 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; voy. *Mémoires* de cette compagnie, t. XXVI, 1re partie, 1867, p. 120-133; elle est accentuée) :

*L. Corn*ELIVS MAG*nus*	« L. Cornelius Magnus,
*ate*POMÁRI *fil*	fils d'Atepomarus,
*civi*S SENONI*us*	citoyen Sénonais,
*cu*R· CÉNAB	curateur de *Cenabum*,
*vi*VOS SIBI.	[a fait élever] pour lui, de son vivant,
	[ce monument]. »

Cette restitution est certaine, et l'inscription d'Orléans nous apprend qu'un citoyen du pays Sénonais, c'est-à-dire de la *civitas Senonum*, voisine de celle des Carnutes, avait été appelé dans le *vicus Cenabensis*, c'est-à-dire à Orléans, sans doute pour y rétablir les finances — c'est ce qu'expriment les mots *curator Cenab(ensium)*, — et qu'il y mourut. « L'E de CÉNAB est accentué, donc il est long; ce qui justifie l'orthographe Κήναβον de Strabon et de Ptolémée et l'hypothèse de Glück (*Keltische Namen*, p. 59), que *Cēnabum* est dérivé de *cēna*, *cēno*, identique au vieil irlandais *cēn*, *cīan* (*remotus*), dont *Cēnamanni* et *Cēnomanni* sont dérivés, et qui a fourni aussi le premier terme de *Cēni-magni*. La vraie leçon de César devrait donc être *Caenabum*, attendu que l'*ē* long gaulois est une forme contractée pour *ai*, équivalant à l'*ae* latin. » (D'Arbois de Jubainville, *Lettre inéd.* du 29 novembre 1877.)

2. Strabon, IV, II, 3 : « La Loire passe à *Cenabum*, l'*emporium* des Carnutes, situé en quelque sorte au milieu du cours du fleuve », c'est-à-dire, à égale distance de sa source et de son embouchure, et non dans une île, comme certains l'ont traduit : ῥυεὶς παρὰ Κήναβον, τὸ τῶν Καρνούτων ἐμπόριον, κατὰ μέσον που τὸν πλοῦν συνοικούμενον. — Cf. dans César (VII, 3) le passage où nous voyons que des citoyens romains étaient établis à *Cenabum* pour y faire le commerce, en 52. Pour ce passage, tous les manuscrits portent, évidemment à tort, *Genabum*.

3. VII, 3 : « *Carnutes*... *Cenabum*... concurrunt, civesque Romanos, qui, negotiandi causa, ibi constiterant... interficiunt. »

s'agisse de l'*emporium* des Carnutes, situé sur la Loire, et dont parle Strabon[1]. Dans le troisième passage (livre rédigé par Hirtius), il est question d'un camp que César a établi, pendant le rigoureux hiver de 52 à 51, dans « la ville (*oppidum*) des Carnutes appelée *Cenabum*[2] », et, pour ce passage, nous avons cinq variantes, se rapprochant de la véritable leçon que nous avons établie plus haut; mais, dans le second passage[3], on voit César quitter *Agedincum* (Sens) pour se diriger vers le pays des *Boii*[4], établis sur les limites de la cité des Éduens depuis la fin de l'an 58[5], et postés probablement vers le bec formé par le confluent de l'Allier et de la Loire : c'est là qu'était *Gorgobina*, leur forteresse[6], que Vercingétorix se proposait d'assiéger en passant d'abord par le pays des *Bituriges* (Berry)[7], et que l'auteur de la *Vie de César* place, avec vraisemblance, à Saint-Parize le Châtel, au sud de Nevers[8]. Le lendemain de son départ de Sens, César arrive à *Vellaunodunum*, ville des Sénonais qu'il assiége et prend le troisième jour[9]. De là il marche le plus vite qu'il peut vers *Genabum* des Carnutes, où se trouvait un pont sur la Loire (ici point de variantes dans les manuscrits, tous donnent l'orthographe *Genabum* par un *G*, et César y arrive en deux jours, s'en empare le lendemain, la brûle, puis, faisant passer le fleuve à ses troupes, il entre dans le pays des Bituriges. Vercingétorix lève le siége de *Gorgobina*, va à la rencontre de César dans le temps où le proconsul se préparait à assiéger *Noviodunum* des Bituriges, qui se trouvait « sur sa route » (c'est-à-dire

1. *Loc. cit.*
2. Hirtius, VIII, 5 : « [Caesar] in oppido *Carnutum Cenabo* castra ponit ».
3. César, *Bell. Gall.*, VII, 9-12.
4. Id., *ibid.*, 10 : « duabus *Agedinci* legionibus atque impedimentis totius exercitus relictis, ad *Boios* [Caesar] proficiscitur. »
5. Id., *ibid.*, I, 28.
6. Id., *ibid.*, VII, 9. Il y a longtemps qu'on a corrigé la fausse leçon *Gergovia*.
7. Id., *ibid.* : « Vercingetorix rursus in *Bituriges* exercitum reducit atque, inde profectus, *Gorgobinam*, Boiorum oppidum, quos, ibi, Helvetico proelio victos, Caesar collocaverat Aeduisque attribuerat, oppugnare instituit. »
8. *Vie de César*, t. II : voy. la longue note de la page 215 et suiv.
9. César, *Bell. Gall.*, VII, 11 : « altero die, quum ad *oppidum Senonum Vellaunodunum* venisset..., tertio die, missis ex oppido legatis de deditione, etc. »

sur la route de Sens à *Genabum* et de *Genabum* à *Gorgobina*, au confluent de la Loire et de l'Allier)[1]. L'auteur de la *Vie de César*, après avoir institué la Commission de la Carte des Gaules, en partie pour l'assister dans ses études topographiques sur César, n'a suivi aucune des identifications proposées par elle pour les opérations militaires dont il s'agit. Sur sa belle *Carte* — déjà établie alors — *de la Gaule sous le proconsulat de César*, cette Commission place *Vellaunodunum* à Château-Landon, *Genabum* à Orléans (et elle a eu tort en ce cas de l'écrire par un *G*), *Noviodunum* à Neuvy-sur-Baranjon, et *Gorgobina* (qu'elle écrit, à tort, *Gergovia Boiorum*) à Saint-Pierre le Moutier. — L'empereur Napoléon III place *Vellaunodunum* à Triguères, *Genabum* à Gien, *Noviodunum* à Sancerre, *Gorgobina* à Saint-Parize le Châtel. — Qui a raison? Il est bien probable qu'on ne le saura jamais : ce sont de ces procès interminables dans lesquels nous ne voudrions pas nous trop engager. Peu s'en est fallu qu'il ne s'allumât, entre les habitants d'Orléans et ceux de Gien, une guerre aussi implacable que celle des Bourguignons contre les Francs-Comtois pour la possession d'*Alesia*, guerre qui d'ailleurs est loin d'être terminée, quoiqu'elle ait déjà duré trois fois autant que le siége de Troie. Ce qui fait, en général, que les querelles pour toutes les restitutions géographiques de la période antérieure à Auguste sont oiseuses, c'est que les arguments tirés des textes sont d'ordinaire vagues et peu précis; ceux que fournit l'archéologie, le plus souvent insignifiants, les constructions de terre et de bois ayant disparu sans laisser de traces; ceux enfin qu'on prétend tirer de l'onomastique comparée nous offrant, à peu près partout, des Neuvy et des Noyon, sans parler des Noyant et des Noyelles, que l'on a le droit

1. César, *Bell. Gall.*, VII, 11 : « [a *Vellaunoduno*], ut quamprimum iter faceret, *Genabum Carnutum* proficiscitur... ; hic biduo pervenit... ; quod *oppidum Genabum* pons fluminis Ligeris continebat... ; *Genabenses*... flumen transire coeperunt... ; oppidum [Caesar] diripit atque incendit ; exercitum Ligerim traducit atque in *Biturigum* fines pervenit. » — Chap. XII : « Vercingetorix, ubi de Caesaris adventu cognovit, oppugnatione [*Gorgobinae*] destitit atque obviam Caesari proficiscitur. Ille *oppidum Biturigum*, positum in via, *Noviodunum* oppugnare instituerat, etc. »

d'identifier avec les *Noviacum*, les *Noviodunum*, les *Noviomagus*, et qui, en fait, doivent certainement leur origine à ces noms gaulois; aussi bien le nombre des localités portant les mêmes vocables devait-il être fort considérable, et, pour ne citer que le périmètre restreint du pays compris entre Cosne, Vierzon et Jargeau, nous rencontrons là trois Neuvy que, — si l'on ne s'arrêtait qu'à la raison tirée de l'analogie des noms anciens et modernes, — on pourrait également bien revendiquer pour *Noviacum Biturigum* (que les copistes ont pu écrire par erreur *Noviodunum*) : Neuvy en Sullias, Neuvy-sur-Loire et Neuvy-sur-Baranjon. A ne prendre que les noms officiels des communes dans le *Dictionnaire* Joanne, il y a en France vingt communes qui s'appellent Neuvy. C'est par milliers qu'il faut compter, dans le cadastre, certains vocables dérivés des mêmes noms gaulois.

Puisque nous touchons, en passant, à ces interminables et trop souvent stériles questions d'identification, nous croyons, en ce qui regarde la querelle de Gien et d'Orléans, pour tout concilier, — ce qui d'ailleurs, nous le savons, ne satisfait jamais les parties, — qu'on pourrait voir dans les trois passages de César, deux localités distinctes : dans le premier et le troisième, il serait question de *Cenabum* (Orléans), et dans le second, d'une autre localité qui serait *Genabum* (Gien). Gien est en effet situé, beaucoup plus qu'Orléans, sur la ligne que le proconsul se proposait de tenir et par laquelle il était possible de transporter en trois jours une armée depuis Sens. Il était bien difficile au contraire de la conduire dans le même temps, de Sens à Orléans, étant données les forêts et les difficultés des chemins gaulois, qui devaient singulièrement retarder la marche des troupes. Cela dit, nous n'affirmons qu'une seule chose, c'est qu'Orléans est le *Cenabum* de l'inscription trouvée en 1865, le *Cenabum* des Itinéraires et probablement l'*emporium* carnute de Strabon et de deux des passages précités de César (VII, 3, et VIII, 5); Gien serait *Genabum* des chap. 11 et 12 du livre VII.

Nous ne quitterons pas le pays des Carnutes sans parler de

la rencontre du texte de César qui est relatif au lieu de réunion des druides, avec cette circonstance que de nombreux monuments mégalithiques se voient dans cette région. Le département d'Eure-et-Loir figure, — sur la carte que M. Alexandre Bertrand a dressée[1] de la *Distribution des dolmens* dans la Gaule, — pour le chiffre de 40, mais l'Eure n'en a que 2, le Loiret 3 et Seine-et-Oise 2. On peut voir le détail des monuments mégalithiques du pays chartrain dans la *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*, par M. de Boisvillette, qui en donne 70[2]. Cette coïncidence du texte de César concernant le caractère sacré du pays et les réunions des druides chez des Carnutes, avec les monuments dont il s'agit, ne doit, selon nous, donner lieu à aucune induction; un nombre plus ou moins grand de siècles séparant, à nos yeux, l'époque, très-récente, des druides de l'âge, très-reculé; de ces grossiers témoins d'une race inconnue. Il ne faudrait pas cependant considérer le rapport de ces deux faits comme absolument dû au hasard. Les habitudes populaires, les pratiques traditionnelles de vénération qui ont pris naissance autour d'une pierre, consacré le champ et rendu familier le sentier tracé par les ancêtres, sont plus fortes que les dogmes les plus purs et les plus élevés des religions nouvelles celles-ci ont dû composer, et le prêtre moderne a dû suivre le vieux paysan gallo-romain et planter sa croix au sommet des monts de Mercure, comme le druide avait suivi le vieux paysan celte aux dolmens de Cocherelle et au cromlech de Gellanville. Le prêtre comme le philosophe, le législateur comme le politique, sont obligés, pour faire accepter un dogme nouveau, un système sans précédent, de compter avec cette divinité, la plus ancienne du monde, si vieille même que personne ne connaît son origine, — la Routine. Peut-être fait-on des pèlerinages à Chartres parce qu'on y rendait visite à

1. Voy. sa grande carte des *Monuments de l'âge de pierre*, 1867, et cf. la petite, insérée dans la *Revue archéologique* de 1864, planche XVI.

2. Chartres, 1861, in-8°, p. 36-125. Quelques-unes de ces pierres sont perforées et d'autres sont striées par la main de l'homme.

Mercure; on y honorait Mercure parce que les druides y avaient élu domicile, et les druides eux-mêmes s'y réunissaient parce que l'allée couverte des Cuillerts exhalait un parfum de sainteté et que le dolmen des Roches y jouissait d'une antique renommée. N'est-ce pas l'histoire de Sainte-Anne d'Auray en Bretagne, et, en Italie, de la chapelle de Sainte-Anne Pétronille, construite sur l'emplacement du temple d'*Anna Perenna*, la vieille divinité des bords du Numicus? n'est-ce pas l'histoire de tous les pays où des hommes se sont réunis et ont associé leurs croyances aux lieux qui les ont vus naître?

9° Les *Turones*[1] ou mieux *Turoni*[2], (Touraine), que César compte parmi les «*civitates*[3]», prirent part à la lutte nationale de l'an 52[4], et furent imposés au contingent de 8000 hommes[5]. Il y a peu de pays mieux étudiés que la Touraine au point de vue de la topographie. M. Ponton d'Amécourt, par ses *Recherches sur les monnaies mérovingiennes* de cette cité[6], et M. Longnon surtout, par ses savantes et ingénieuses identifications topographiques des noms qui figurent dans Grégoire de Tours[7], n'ont guère laissé à faire après eux dans cet ordre d'études. La liste que l'on peut dresser avec ces deux séries de documents nous révèle la remarquable persistance en ce pays des appellations

1. César, *Bell. Gall.*, II, 35; VII, II, 75; VIII, 46.
2. Les manuscrits de César, dans deux des passages où ce peuple est nommé, — et il l'est quatre fois dans les *Commentaires*, — portent *Turoni*, *Toroni* (VII, 4, et VIII, 46). Les inscriptions nous donnent *Turoni :* voy. CIVITAS TV|RONOR LIBERA (*Revue archéol.* de janvier 1866, nouv. série, t. XIII, p. 66). C'est ce fragment que M. Robert Mowat a si doctement restitué en lui donnant une date et en prouvant qu'il se rapportait à Britannicus, fils de Claude et de Messaline. Voy. les *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions* de 1877, p. 34-45, t. V, de la 6e série, note communiquée à la séance du 2 février de la même année; voy. aussi une inscription de Lyon, portant PATERNO | VRSO | TVRONO, etc. (Boissieu, *Inscr. ant. de la ville de Lyon*, p. 267).— Les monnaies gauloises donnent TVRONOS CANTORIX, TVRONOS TRICCOS.
3. César, *Bell. Gall.*, II, 35 : « *Carnutes, Andes, Turones* quaeque *civitates*, etc. »
4. Id., *ibid.*, VII, 4.
5. Id., *ibid.*, VII, 75.
6. *Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, 1870, et tirage à part de 51 pages gr. in-8°, avec une carte.
7. *Géographie de Grégoire de Tours*, p. 242-294, carte, p. 261.

gauloises, même après la période romaine[1]. Il est indubitable que les *Turoni* s'étendaient sur les deux rives de la Loire.

10° Les *Andes*[2], *Andegavi* — ou mieux *Andicavi*[3] — (Anjou), sont un des peuples dont le territoire reçoit le nom de *civitas*

1. La première de ces listes, celle qui résulte de l'étude des monnaies, fournit, parmi les noms dont elle se compose, les suivants, qui ont conservé, encore aux VI[e], VII[e] et VIII[e] siècles, sinon leur antique physionomie gauloise, du moins l'apparence de vocables antérieurs à l'époque romaine : *Alingavia* (Langeais), *Ambacia* (Amboise), *Aniacus* (Angé), *Bacias* (Betz), *Balatedo*, *Benavia* ou *Blanavia*, *Brica* (Brèche), *Briotreis* (Bléré), *Brixis* (Reignac ?), *Cainocastrum* (Chinon), *Cisomus*, *Coccacus* (Cussa), *Curciacus* (Courçay), *Daria* (Dière), *Evira* (Esvres), *Limariacus* (Limeray), *Medeconnus* (Mougon, canton de Crouzilles, arrondissement de Chinon), *Rotomus* (Pont-du-Ruan, canton de Montbazon, arrondissement de Tours), *Sesemus*, *Sirallum* (Ciran), *Solonacum* (Sonnai, canton de Château-Regnault, arrondissement de Tours), *Valletcia* (Vallèche), *Vodnarbilis*, *Anisiacus* (Aigné, dans la Sarthe), *Balaionnum* (Ballon, *ibid.*), *Bellogaecum* (Baugé ? en Maine-et-Loire). — Dans la liste de M. Longnon, d'après Grégoire de Tours, nous trouvons les noms gaulois suivants : *Alingavia*, *Ambacia* (voy. la liste monétaire), *Balatedo* (Balesmes, canton de la Haye, identité nouvelle), *Berravus* ou *Berraus vicus* (Barrou, canton du Grand-Pressigny, arrondissement de Loches), *Bricca* (même que *Brica* de la liste monétaire ; Brèche, canton de Château-la-Vallière, arrondissement de Tours), *Briotreidis* (voy. la liste monétaire), *Caino* (*ibid.*), *Calatonnum*, *Cerate* (Céré, canton de Bléré), *Cisomagus* (Ciran-la-Latte, canton de Ligueil, arrondissement de Loches), *Condate* (Candes, arrondissement et canton de Chinon), *Evena* (sans doute la même que M. Ponton lit *Evira* et que M. Longnon place, comme lui, à Esvres, canton de Montbazon, arrondissement de Tours), *Gaudiacus* (Joué-lez-Tours), *Iciodorus* peut-être *Isidorus* (Yzeuses, canton de Preuilly, arrondissement de Loches), *Lociae* (Loches), *Malliacus* (Maillé, Luynes depuis 1619), *Mantalomaus* ou *Mantalomagus* (Manthelan, canton de Ligueil), *Marolaium* (Mareuil-sur-Cher, canton de Saint-Aignan, arrondissement de Blois), *Mediconnum* (même que *Medeconnus* de la liste monétaire), *Orbigniacus* ou *Orbaniacus* (Orbigny, canton de Montrésor, arrondissement de Loches), *Rotomagus* (même que *Rotomus* de la liste monétaire), *Senaparia* (Senevières, canton de Loches), *Solonacus* (même que *Solonacum* de la liste monétaire), *Tornomagus* (Tournon-Saint-Martin, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Le Blanc, dans l'Indre).

2. Aucune variante pour la leçon *Andes* dans les manuscrits de César, et ce nom y est mentionné quatre fois. Mais M. d'Arbois de Jubainville croit que c'est par inadvertance que César a employé cette forme *Andes*, parce qu'il avait dans l'esprit l'*Andes* des Mantouans, qui fut la patrie de Virgile. C'est là une simple hypothèse ; toujours est-il que César est le seul à écrire ainsi le nom des *Andecavi*. Les manuscrits de Pline (IV, XXXII, *al.* XVIII, 1) portent *Andigavi* et *Andicavi*. Ceux de Ptolémée (II, VIII, *al.* VII, § 8) portent : 'Ωνδικαοῦαι, 'Ανδικάνοι, 'Ονδικαιοῦαι, 'Ονδικαοῦαι, qu'il faut lire évidemment 'Ανδικαοῦαι. — Une monnaie gauloise, très-rare, citée par la Commission de la carte des Gaules à propos d'*Andes*, porte à l'avers : CIILIICORIX (*Celecorix*), et au ℟, ANDVGOVONI (*Dict. arch. de la Gaule*, I, p. 59-60) ; mais *Andugovoni* n'est pas le même mot qu'*Andecavi* : cf. plutôt les médailles portant ANDECOM, ANDO, ANDOBRV.

3. « *Andicavi* (*i* variante d'*e*) est, suivant moi, la forme la plus ancienne. *Andegavi* est du bas-latin et a servi de transition au français. » (D'Arbois de Jubainville, *Lettre inédite* du 30 novembre 1877.)

dans César[1]. On ne sait comment les traducteurs en ont fait des riverains de l'Océan[2]. S'ils ne figurent pas au chapitre 75, livre VII, dans la liste des peuples auxquels Vercingétorix imposa des recrues, ils n'en prirent pas moins part à la guerre de l'indépendance, ou du moins ils s'étaient engagés à y prendre part[3]; ils prolongèrent même la résistance après la chute d'Alise, puisque Dumnacus, leur chef, combattit, près de *Lemonum* (Poitiers), contre le lieutenant de César, C. Caninius[4]. Nous n'avons aucun nom à inscrire sur la carte dans le pays des *Andecavi*, à l'époque de l'arrivée de César; il est probable que cette *civitas* n'avait pas de centre avant la création de *Juliomagus*. Les documents ultérieurs nous font connaître les noms gaulois des localités, probablement beaucoup plus récentes, de *Combaristum*, *Robrica* et *Segora*, chez les *Pictones*. Nous avons la bonne fortune de posséder pour l'Anjou une véritable mine de renseignements consignés dans le Dictionnaire de M. Célestin Port (qui a mérité le prix Gobert en 1877).

11° Les *Namnetes* sont nommés deux fois dans César, et c'était un de ces peuples qu'il désigne d'ordinaire par le mot « *civitates* ». Ils sont cités dans le premier passage parmi ceux que les *Veneti* appelèrent à leur secours[5], et dans le second, comme faisant partie des cités armoricaines et comme ayant été imposés, dans la guerre nationale de 52, à 3000 hommes de contingent[6]. Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit de ce peuple dans notre tome I[er][7], sinon que, depuis qu'il est publié, M. René Kerviler, ayant eu l'occasion de faire des tra-

. *Bell. Gall.*, II, 35 : « ... *Andes*..., quaeque *civitates*, etc. ».

2. La phrase de César (III, 7) est la suivante : « P. Crassus adolescens, cum legione VII[a], proximus mare Oceanum in *Andibus* hiemarat », ce qui signifie, non pas « que Crassus avait pris ses quartiers d'hiver près de l'Océan », mais bien qu'en prenant ses quartiers d'hiver chez les *Andes*, il se trouvait être, de tous ceux qui commandaient des troupes romaines dans cette partie de la Gaule, le plus rapproché de l'Océan.

3. César, *Bell. Gall.*, VII, 4 : « [Vercingetorix] celeriter sibi... *Andes*... adjungit. »

4. Hirt., VIII, 26.

5. César, *Bell. Gall.*, III, 9 : « ad id bellum [*Veneti*]... *Namnetes*... arcessunt. »

6. Id., *ibid.*, VII, 75 : « tria millia universis *civitatibus*... quae... eorum consuetudine *Armoricae* appellantur, quo sunt in numero... *Namnetes*. »

7. Pages 289-29 .

vaux d'approfondissement à Saint-Nazaire, y a découvert des substructions qui avaient fait vraisemblablement partie de l'ancien port de *Corbilon*[1], vainement cherché jusqu'ici et que nous avions conjecturalement placé à Beslon, au pied de l'ancienne île Guérande et en face du Port de Bath[2].

Nous persistons à placer le *portus Brivates* de Ptolémée à l'ancienne sortie de l'étang, jadis golfe de la Grande-Brière, dans la mer, au nord de Guérande[3]. Nous croyons enfin que le *portus Namnetum* et que *Condevincum* (peut-être pour *Condate vicus*), situé au confluent de la Loire et de l'Erdre[4], ont formé la ville de Nantes par leur réunion, et que ces deux localités voisines pouvaient exister déjà au temps de César.

12° Les *Veneti*[5] et la *Venetia*[6] (département du Morbihan et arrondissement de Saint-Nazaire), que César nous représente comme une *civitas* d'une grande importance, possédant un vaste territoire maritime[7] avec de nombreux « *oppida*, des îles et des

1. *Revue archéologique* de mars 1877, nouv. série, t. XXXIII, p. 145-153, 3 pl.; avril, *ibid.*, p. 230-239; mai, *ibid.*, p. 342-353, 1 pl. Nous n'avons pas à examiner ici les observations de M. Kerviler et les conséquences qu'il en a tirées, quant à ce qui regarde la chronologie des apports réguliers de la Loire. Ces résultats nous ont paru, ainsi qu'à beaucoup d'autres, singulièrement surfaits dans une déclaration solennelle prononcée par un ministre à la séance annuelle des Sociétés savantes en 1877. Elles conservent néanmoins un intérêt scientifique assez sérieux. La plupart des observations de M. René Kerviler sur les abaissements et les élèvements de la côte ont été faites avant lui, et il aurait pu les voir consignées, d'après les travaux d'hommes spéciaux, dans notre tome Ier, publié plusieurs mois avant sa communication. Quant à l'emplacement qu'il donne au *Brivates portus* de Ptolémée qu'il veut identifier avec les substructions mises au jour à Saint-Nazaire sous le prétexte que le Brivet s'écoulait dans la Loire précisément sur ce point, cette opinion nous paraît inadmissible à cause des latitudes différentes que Ptolémée donne à l'embouchure de la Loire et au *Brivates portus;* d'ailleurs le Brivet avait un autre écoulement, non dans la Loire, mais dans la mer, aux rochers de Saint-Lyphard (voy. tome I, p. 291), et c'est là que nous persistons à le placer en proposant d'identifier *Corbilo* à Saint-Nazaire. Aussi bien cet emplacement s'accorde-t-il beaucoup mieux que celui de Beslon avec le texte de Strabon, qui porte cet ancien port sur la Loire et non sur la mer : Κορβιλὼν ὑπῆρχεν ἐπὶ τουτῷ τῷ ποταμῷ (IV, II, 1). — Cf. notre tome I, p. 288.

2. Tome I, page 288 et suiv.

3. Voy. plus haut, la note 1.

4. Tome I, pages. 289-290.

5. César, *Bell. Gall.*, II, 34; III, 7 et suiv. — Médailles gauloises : VENEXTOC (?).

6. Id., *ibid.*, III, 9 : « in *Venetiam*... »

7. Id., *ibid.*, III, 8 : « hujus est civitatis longe amplissima auctoritas omnis orae maritimae regionum earum. »

ports[1] ». Nous n'avons pas à revenir ici sur les longs développements que nous avons précédemment donnés touchant la topographie maritime, les îles, le lieu du combat naval, toutes les particularités enfin que peut fournir le texte de César sur ce peuple, dans le récit de sa troisième campagne[2], ni sur le *Vindana portus* (peut-être *Veneda*, pour *Venetus*) de Ptolémée (Lokmariaker), ni sur *Darioritum* (Vannes), qui n'existait peut-être pas encore au temps de César, mais dont le nom, ainsi que celui de *Duretiae* ou *Dureriae*, semble bien être gaulois. Il ne faut pas s'étonner que cette population maritime, d'ailleurs ruinée par César, n'ait pu prendre part à la guerre d'Alise.

13° Les *Osismi* (Finistère), dont la « *civitas maritima* » est nommée par César[3], qui avaient secouru leurs voisins les *Veneti*[4], furent imposés à 3000 hommes seulement dans la guerre de l'indépendance, comme chacune des « *civitates Armoricae*[5] ». Nous ne savons si *Gesocribate* (Brest), *Vorganium* (Coz-castell Ac'h) et *Vorgium* (Carhaix), dont il a été parlé plus haut[6], existaient au temps de César, mais ces noms ont une physionomie indubitablement celtique.

14° Les *Curiosolitae*[7] (département des Côtes-du-Nord) formaient une des *civitates maritimae*[8] et furent imposés comme les autres cités armoricaines, à 3000 hommes, pour la guerre de 52[9]. C'est près de Corseul, qui a retenu leur nom, que se créa plus tard un centre autour du *Fanum Martis*, encore debout aujourd'hui[10],

1. César, *Bell. Gall.*, III, 9 : « portus, insulas novisse... » Pour les îles, voyez Pline (IV, XXXIII, *al.* XIX, 2) : « *insulae* complures *Venetorum* quae et *Veneticae* appellantur ».
2. Voy. tome I, pages 278-301.
3. César, *Bell. Gall.*, II, 34.
4. Id., *ibid.*, III, 9.
5. Id., *ibid.*, VII, 75.
6. Voy. tome I, pages 306-320.
7. C'est la leçon donnée par les meilleurs manuscrits de César, et non *Curiosolites*: on trouve aussi *Coriosolitae*. L'orthographe des manuscrits de Pline, *Curiosvelites*, *Cariosultes*, doit être abandonnée (IV, XXXII, *al.* XVIII, 1).
8. César, II, 34. Ils sont encore mentionnés livre III, 7, 11 ; VII, 75.
9 Id., *ibid.*, VII, 75.
10. Voy. tome I, pages 322-324. Ce temple est octogonal et très-élevé. Il en subsiste plusieurs pans dont l'appareil romain saute aux yeux. Voy. la *Revue archéologique* (ancienne série), 1849, article de M. Antonin Macé. Les antiquités de Corseul ont été

d'où serait venu le nom que Ptolémée donna à la cité romaine formée de celle des *Coriosolitae*: 'Αροῦιοι[1], sans doute pour Ἄρειοι (d'Ἄρης, Mars), et qu'il ne faudrait pas transcrire en latin *Arvii*, mais traduire par *Martenses*, comme on l'a fait au IVe siècle[2].

15° Les *Redones*[3] ne sont nommés que deux fois dans César: la première comme formant une des « *civitates maritimae*[4] », la seconde, comme ayant été imposés par Vercingétorix au même contingent que les autres cités armoricaines, c'est-à-dire à 3000 hommes[5]. Si ce peuple possédait déjà un centre, il n'est guère douteux, que ce centre fût à *Condate* (Rennes), nom qui signifie « confluent » : Rennes se trouve en effet à la rencontre des deux rivières qui donnent leur nom au département. Les *Redones* touchaient certainement à la mer vers le nord, comme aujourd'hui le département d'Ille-et-Vilaine, puisque c'était une « *civitas maritima* ».

16° Les *Ambivariti*, — et non *Ambarri*[6], sont mentionnés deux fois par César, et l'on voit bien par ces deux passages qu'ils occupaient le rang de « *civitas* ». C'est un des peuples auxquels s'adressèrent les Vénètes, pour en obtenir du secours[7], et ils sont nommés, en second lieu, parmi les *civitates Armoricae* im-

étudiées et décrites dès l'année 1709. Voy. *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. I de la 1re série, p. 409. Reproduit dans l'*Introd. à l'Hist. ecclésiast. de Bretagne*, 1777, t. I, p. 34 et suiv.

1. II, VIII (VII), § 7, var. 'Αρούβιοι. Le chef-lieu était *Vagoritum*, Οὐαγόριτον.

2. *Notit. dignit.*, II, p. 107 : « praefectus militum *Martensium*, *Aleto.* » Il s'agit bien du même pays, Alet étant, comme on sait, l'ancien nom de Saint-Servan au moyen âge.

3. *Redones*, et non *Rhedones* des manuscrits de Pline (IV, XXXII, *al.* XVIII, 1), est bien la véritable orthographe (voy. Robert Mowat, *Études philologiques sur les inscriptions gallo-romaines de Rennes*, broch. de 27 pages in-8°, et 2 pl., extrait du tome VII des *Mém. de la Soc. archéol. du départ. d'Ille-et-Vilaine*). — « Dans *Redones*, l'ē long de la première syllabe a dû s'écrire *ae* : cf. *Az-raedo* (*Corp. inscr. lat.*, II, 2826), *Raedonius* (*ibid.*, V, 5058), *Raedonia* (*ibid.*, 4021). » (D'Arbois de Jubainville, *Lettre inédite* du 30 novembre 1877.)

4. César, *Bell. Gall.*, II, 34.

5. Id., *ibid.*, VII, 75.

6. Nous avons signalé plus haut, à propos des *Ambarri* de la Bresse, cette confusion des manuscrits. Ici les variantes sont, pour ce passage, *Ambibarii*, *Ambarii*, *Ambivari*. — « Les deux noms *Ambarri* et *Ambivariti*, confondus par les copistes, sont fort différents : *Ambivariti* est composé d'*Ambi*, préfixe connu et de *vareti*, le *voret* breton; *Ambivaretus* aurait donné, au IXe siècle, *Em-woret* et aujourd'hui *Emoret*. » (D'Arb. de Jub.)

7. César, *Bell. Gall.*, III, 9.

posées à 3000 hommes pour la guerre de Vercingétorix[1]. César est le seul qui nomme ce peuple. Mais, en jetant les yeux sur la liste de Pline et sur les Tables ptoléméennes, on voit qu'il devait tenir la place occupée plus tard par les *Abrincatui* (Avranchin)[2], car ces derniers manquent dans le texte de César, et, par contre, les *Ambivariti* ne figurent ni dans Pline, ni dans Ptolémée. *Ingena*, selon Ptolémée[3] (*Legedia* de la Table de Peutinger[4]), aurait été le chef-lieu des *Abrincatui*, — c'est-à-dire des [*Aulerci*] *Ambivariti* de César (voy. pages 490-491).

17° Les *Unelli* (Cotentin) formaient une des *civitates maritimae*[5] *Armoricae*[6], étroitement unis aussi avec les *Lexovii* et les *Eburovices;* ils furent imposés, comme les cités armoricaines, à 3000 hommes dans la guerre nationale[7]. Les noms de *Crociatonum* ou *Crouciaconnum* (Carentan), dont Ptolémée fait le chef-lieu de la cité romaine au IIe siècle, et de *Coriallo* (dans la corne enfermée par le Hague-dicke)[8], sont gaulois et rappellent probablement, l'un et l'autre, des établissements fort anciens.

En ajoutant à six des peuples que nous venons d'indiquer — *Namnetes*, *Osismi*, *Curiosolitae*, *Redones*, *Ambivariti* et *Unelli* — les *Caletes* (pays de Caux), — qui appartenaient à la Belgique telle que César nous la fait connaître, — nous avons la liste des sept cités armoricaines qui sont nommées dans le texte des Commentaires comme ayant pris part à la guerre nationale de 52[9], mais non pas de toutes les cités armo-

1. César, *Bell. Gall.*, VII, 75.
2. II, VIII (VII), § 10 : 'Αβριγκατοῦοι καὶ πόλις ῎Ιγγενα (sans variantes).
3. Voyez la note précédente.
4. Segm. I, A, I. Nous avons exposé les motifs de cette conjecture (*Table de Peut.*, édit. in-fol., p. 27, col. 3, n° 7, et *Gaule d'après la Table de Peut.*, p. 184-185), et nous y reviendrons dans la suite du présent ouvrage; il serait possible de ramener l'écriture Ingena à Legedia, nous n'aurions donc là qu'une faute de copiste. En tout cas, si ces deux noms désignent la même localité, la leçon de Ptolémée nous semble préférable.
5. César, *Bell. Gall.*, II, 34; VII, 75. — Simple mention, III, 11, 17.
6. Id., *ibid.*, VII, 75.
7. *Ibid.*
8. Voy. tome I, pages 333-337.
9. César, *Bell. Gall.*, VII, 75 : « *tria* millia universis *civitatibus* quae Oceanum attingunt quaeque eorum consuetudine *Armoricae* appellantur, quo sunt in numero *Curiosolitae, Redones, Ambivariti, Caletes, Osismi, Namnetes, Unelli.* »

ricaines. En effet, le passage qui les concerne est ainsi conçu : on imposa comme contingent « trois mille hommes à toutes les cités qui touchent à l'Océan et qui, dans l'usage du pays, sont appelées armoricaines, parmi lesquelles (*quo sunt in numero*) on compte les *Curiosolitae*, les *Redones*, les *Ambivariti*, les *Caletes*, les *Osismi*, les *Namnetes*, les *Unelli* ». On voit tout d'abord que les *Veneti* manquent à la liste. Peuple maritime, situé entre les *Namnetes*, les *Osismi*, les *Curiosolitae* et les *Redones*, il est impossible qu'il n'ait pas fait partie de l'union des cités armoricaines. Mais César, ne mentionnant, dans ce passage que les peuples en état de fournir des secours en troupes de terre, n'a pas dû nommer les Venètes, dont toute la force consistait dans leur marine, force qui d'ailleurs avait été anéantie à la suite de la guerre de 56. Nous remarquons en outre que, d'après la phrase rapportée plus haut, il existe entre les *Unelli* et les *Caletes* un autre vide presque aussi considérable, puisqu'il comprend toute la côte du Calvados, entre la baie de Carentan et l'embouchure de la Seine. Il est vrai que les *Lexovii* (habitants du Lieuvin et de l'Auge), qui firent cause commune avec les *Unelli*, lors de la résistance de ce pays en 56, sont mentionnés à part dans le chapitre 75 du livre VII, et comme ayant été imposés au contingent de 3000 hommes ; or, comme ce contingent est le même que celui des cités armoricaines, on ne comprendrait pas pourquoi César n'aurait pas rangé les *Lexovii* parmi ces dernières, s'ils avaient fait partie de cette union. Par là nous avons la preuve qu'ils y étaient étrangers et qu'ils ne formaient probablement pas une « *civitas maritima* » ; mais, en supposant même qu'ils occupassent les vallées de la Rille et de la Dive, jusqu'à la mer, resterait encore sans emploi toute la portion du Calvados comprise entre les bouches de la Vire et celles de la Dive. Or, un autre passage de César, celui qui mentionne les *civitates maritimae* (chap. 34 du livre II), est ainsi conçu : « Dans le même temps, César fut informé par P. Crassus, — envoyé par lui, avec une légion, vers les *Veneti*, les *Unelli*, les *Osismi*, les *Curiosolitae*, les

Esuvii, les *Aulerci*, les *Redones*, toutes *civitates maritimae* touchant à l'Océan, — que ces cités avaient été réduites et rangées sous la domination du Peuple Romain[1]. » La différence entre cette énumération de « cités maritimes » et la précédente consiste en ce que les *Caletes* de Belgique, les *Ambivariti* et les *Namnetes* des bouches de la Loire sont nommés parmi les « cités armoricaines » du VII[e] livre et ne le sont pas parmi les « cités maritimes » du II[e] livre; mais nous avons, dans cette dernière liste, les *Esuvii*, les *Aulerci* et les *Veneti* qui ne le sont pas parmi les cités armoricaines du VII[e] livre. Nous savons déjà pour quelles causes les *Veneti*, qui avaient dû faire partie de l'union en 56, n'y figurent plus en 52. Les *Aulerci* — c'est-à-dire les trois peuples désignés dans César sous ce vocable, avec les surnoms de *Cenomani* (le Maine oriental), d'*Eburovices* (pays d'Evreux) et de *Diablintes* (département de la Mayenne) — n'étant pas près de la mer, on se demande comment ils sont nommés parmi les « *civitates maritimae* ». Nous ne voyons qu'une explication possible de cette difficulté : c'est que les *Ambivariti* — que nous avons proposé d'établir dans l'Avranchin, où Pline et Ptolémée nomment les *Abrincatui*, lesquels seraient par conséquent identifiés — ont dû faire, eux aussi, partie de la grande famille des *Aulerci*, et que leur nom complet, abrégé par César dans les deux cas, aurait été *Aulerci Ambivariti*; ils sont contigus d'ailleurs aux *Aulerci Diablintes*. Cette explication paraîtra d'autant plus admissible, qu'un des membres, séparé, de cette grande famille, les *Aulerci Brannovices* qui étaient allés chercher fortune chez les Éduens, dont ils étaient devenus les clients, se trouvait voisin des *Ambarri*, peut-être Aulerques comme eux, et dont le nom est donné par plusieurs manuscrits sous la forme *Ambivariti*. Ces sortes de départs étaient dans les habitudes gauloises.

1. « Eodem tempore a P. Crasso, quem cum legione una miserat ad *Venetos, Unellos, Osismos, Curiosolitas, Esuvios, Aulercos, Redones*, quae sunt *maritimae civitates* Oceanumque attingunt, certior factus est omnes eas *civitates* in deditionem potestatemque Populi Romani esse redactas. »

Il semble qu'ils aient eu le besoin d'essaimer, et que des tribus entières, comme des rejetons indépendants, aient voulu se détacher de la souche principale pour aller former au loin des espèces de colonies régionales. Nous trouvons ainsi des tribus aulerques sur les confins de la province et du côté de l'Italie, de la même manière que nous avons vu les *Bituriges*, surnommés *Vivisci*, représenter une émigration analogue aux bouches de la Gironde. Ceux-ci étaient probablement escortés de leurs voisins des bords de la Loire, les *Boii*, que nous retrouvons en effet à côté d'eux vers l'étang d'Arcachon. De même les *Aulerci Brannovices* avaient été probablement accompagnés, en Bresse, de quelque peuple voisin des sources de la Mayenne et des bords de la Sélune, qu'on les nomme *Ambivariti* ou *Ambarri* (nom très-différent). La Bresse était d'ailleurs l'étape naturelle des *Cenomani* d'Italie.

Nous proposons donc de reconstituer ainsi la grande famille aulerque :

SOUCHE PRINCIPALE.	ESSAIMS.
1° *Aulerci Cenomani* (Maine oriental) ...	[*Aulerci*]? *Cenomani* (Milanais).
2° *Aulerci Eburovices* (pays d'Évreux) ...	
3° *Aulerci Diablintes* (Maine occidental)..	*Aulerci Brannovices* (dép. de l'Ain).
4° [*Aulerci*]? *Ambivariti* (Avranchin), plus tard *Abrincatui*..................	[*Aulerci*]? *Ambivariti* ou *Ambarri* (Bresse).

Reste donc un seul peuple de la liste des « cités maritimes » de César à pourvoir et à comprendre parmi les *civitates Armoricae*, à la condition toutefois que ce peuple ait été sur le bord de la mer : ce sont les *Esuvii*.

18° Les *Esuvii*[1], *Sesuvii* ou *Essui*[2] tiennent, dans César, le rang d'une « *civitas* » comme on vient de le voir (chap. 34 du livre II).

1. C'est la bonne orthographe. M. Ch. Robert nous communique une petite monnaie gauloise très-rare, trouvée à Jersey et portant ESVVIOS. Cf. Anat. de Barthélemy : ESVIOS (*Rev. celt.*, III, p. 249).

2. Mentionnés dans César, *Bell. Gall.*, II, 34; III, 7 ; V, 24. — Les manuscrits donnent les variantes *Sesuvii*, *Esubii*, *Esuvii*, *Estivi*, *Sesuivi*, *Esubii*, *Esubini*, *Eisubii*, *Eusubii*, *Eusebii*, *Essui*. Il est inutile de classer chronologiquement ces diverses leçons des manuscrits, puisque la médaille précitée nous autorise à préferer la leçon *Esuvii*.

Dans les deux autres passages où leur nom est cité, ils figurent comme un peuple de quelque importance, chez lequel on envoie faire les approvisionnements de blé[1] et où l'on fait hiverner une légion[2].

Dans Pline, le seul nom qu'on puisse rapprocher des *Esuvii* ou *Essui* de César, est celui des *Atesui*[3]; dans Ptolémée, il n'en est aucun, à moins que nous ne pensions à cette cité des *Viducasii* qui étaient précisément sur le bord de la mer, que ses tables nomment deux fois, car nous avons montré que c'était la même[4]. Dans le premier passage (§ 2 du chap. VIII, *al.* VII, liv. II), relatif à la description de la côte : « *Aregenua Viducasiorum*, 18°-50°,30′ »[5]; dans le second (§ 5), il cite les *Caletes*, les *Lexovii* et les *Unelli* : « après ces derniers, dit-il, sont les *Viducasii*[6]. » Nous avons montré que ces deux mentions se rapportaient à une seule et même cité, dont le chef-lieu, *Araegenuae*, l'Araegenue de la Table de Peutinger[7], était à Vieux près de Caen. Nous avons vu que les *Baiocasses*, dont le chef-lieu romain fut *Augustomagus* (Bayeux), n'apparaissent, comme cité distincte, qu'à une époque assez basse et dans un temps où les *Viducasses* cessent d'être mentionnés; ils se seraient donc substitués à ces derniers, avec un centre différent. Nous ajouterons, en conséquence, que, si les deux noms, *Viducasses* et *Bodiocasses* (pour *Baiocasses*), figurent dans Pline, cela n'implique nullement qu'il y ait eu deux *civitates* : il n'y en aurait eu qu'une seule alors, celle des *Viducasses*, qui aurait eu pour cliente la peuplade des *Bodiocasses*[8]. Il y a bien, dans les Tables ptoléméennes, au § 16 du même chapitre, un autre

1. César, *Bell. Gall.*, III, 7.
2. Id., *ibid.*, V, 24.
3. IV, XXXII (XVIII), 1.
4. Tome I, pages 337-339.
5. Ἀριγένους Βιδουκασίων (variantes : Ἀργένους, Ἀρηγενούα), — Βιδουκαισίων, Βιδουκεσίων.
6. Καλῆται, ὧν πόλις Ἰουλιόβονα, 20°-51°,10′, μεθ' οὓς οἱ Ληξούβιοι, εἶτα Οὐενελοὶ, μεθ' οὓς Βιδουκάσιοι (variantes : Οὐιδουκαίσιοι, Οὐιδουκέσιοι, Βιδουκέσιοι).
7. Segm. I, A, 1.
8. IV, XXXII (XVIII), 1.

peuple, les *Vadicasii*, avec *Noviomagus* pour chef-lieu, mais personne ne s'avisera de les placer dans la région qui nous occupe, puisqu'il est dit en ce passage : « après ceux-ci [les *Meldi* (pays de Meaux)], vers la Belgique, sont les *Vadicasii* et la ville de *Noviomagus*[1] », et que d'Anville, d'après ces indications mêmes, propose de les placer du côté du Valois[2]. Il n'y eut donc, pendant la période qui suivit la conquête, qu'une seule cité entre les *Unelli* et les *Lexovii :* celle des *Viducasses*, ayant les *Bodiocasses* ou *Baiocasses* pour clients. Or le territoire de ces *Viducasses*, qui était assez vaste sans doute pour comprendre aussi le pays de Séez (la *civitas Sagiorum* du IVe siècle, démembrement de la précédente), ne peut correspondre qu'au domaine des *Esuvii*, *Sesuvii* ou *Essui* de César. Le pays des *Esuvii* devait donc comprendre le Bessin, la vallée de l'Orne, le Bocage, le Houlme et correspondre à la partie médiane et occidentale des départements du Calvados et de l'Orne.

D'après cela, les cités armoricaines de César — en complétant l'une de ses deux énumérations par l'autre — auraient été les suivantes :

LES NEUF *CIVITATES ARMORICAE* DE CÉSAR.

1. Namnetes.
2. Veneti.
3. Osismi.
4. Curiosolitae.
5. Redones.
6. [Aulerci] Ambivariti (mêmes que les Abrincatui).
7. Unelli.
8. Esuvii (mêmes que les Viducasses avec leurs clients, les *Bodiocasses* et les *Sagii*).
9. Caletes (pays de Caux, dans la Belgique de César).

19° Les *Lexovii*[3] (Lieuvin, pays d'Auge), entraînés par les *Veneti*, comme auxiliaires, et qui se joignirent aux *Unelli* dans la troisième campagne, prirent part à la guerre nationale de 52 et

1. Μεθ' οὓς [Μέλδας], πρὸς τῇ Βελγικῇ, Οὐαδικάσιοι καὶ πόλις Νοιόμαγος.
2. *Notice sur la Gaule*, p. 666.
3. César, *Bell. Gall.*, mentions : III, 9, 11, 17, 29; VII, 75.

TABLEAU DES VINGT-DEUX PEUPLES GAULOIS

DE LA CELTIQUE COMPRISE ENTRE LE BELGIUM, LA LOIRE ET LA PROVINCE,
QUI ONT FORMÉ VINGT-DEUX CITÉS SOUS AUGUSTE.

CÉSAR.		PLINE.	PTOLEMÉE.		NOTICE DES PROVINCES.
1. *Helvetii.*	*Tigurini.*	*Helvetii.*	Ἐλουήττοι.	Αὐάντικον.	CIVITAS HELVETIORUM.
	Tulingii.			Γανόδουρον.	
	Latobroges.			Φόρος Τιβερίου.	
	Raurici.	*Rauraci.*	Ραυρικοί.	Αὔγουστα Ραυρικῶν.	CIVITAS BASILIENSIUM.
				Ἀργεντουάρια.	
2. *Sequani.*	*Vesontio.*	*Sequani.*	Σηκοανοί.	Ἐκουεστρίς.	CIVITAS EQUESTRIUM.
	Admagetobriga.			Διττάτιον.	
				Οὐισόντιον.	METROPOLIS CIVITAS VESONTIENSIUM.
3. *Lingones.*		*Lingones*, foederati.	Λόγγονες.	Ἀνδομάτουννον.	CIVITAS LINGONUM.
	Aulerci Brannovices.				
	Ambarri.				
	Bibracte.				
4. *Aedui.*	*Cabillonum.*	*Aedui*, foederati.	Αἰδούων ἔθνος.	Αὐγουστόδουνον.	CIVITAS AEDUORUM.
	Matisco.			Καβύλλινον.	
	Mandubii, Alesia.				
	Decetia.				
	Noviodunum.				
5. *Segusiavi.*		*Segusiavi*, liberi.	Ἐγουσιαυοί.	Φόρος Ἐγουσιαυῶν.	
				Ροδούμνα.	
		Lugdunum.	Λούγδουνον μητρόπολις.		METROPOLIS CIVITAS LUGDUNENSIUM.

6. *Senones*. .	*Agedincum* .... *Vellaunodunum* ..... *Melodunum*	*Senones*. . . . . . . *Trecasses*...........	Ἔνονες. . . . . Τρικάσιοι.......	Ἀγήδικον........ Αὐγουστόβονα.....	Civitas Autissiodorum Metropolis civitas Senonum. Civitas Tricassium.
7. *Parisii*..	*Lutetia*..	*Parisii* . . . . *Meldi*...............	Παρίσιοι. . . . Μέλδαι........	Λουκοτεκία. ...... Ἰάτινον..........	Civitas Parisiorum. Civitas Meldorum.
8. *Carnutes*	*Cenabum*.	*Carnuti*, foederati. . .	Καρνοῦται . . .	Αὔτρικον. .... Κήναβον.........	Civitas Carnotum. Civitas Aurelianorum.
9. *Turoni*		*Turoni*	Τουρονεῖς . . .	Καισαρόδουνον	Metropolis civitas Turonum.
10. *Andes*.		*Andecavi*	Ὠνδικαοῦαι. . .	Ἰουλιόμαγος......	Civitas Andicavorum.
11. *Namnetes*.		*Namnetes*.	Ναμνῆται (Σαμνῖται)	Κονδηουίνκον.....	Civitas Namnetum.
12. *Veneti*		*Veneti*.	Οὐενετοί	Δαριόριγον........ Οὐινδάνα λιμήν....	Civitas Venetum.
13. *Osismi*		*Osismi*	Ὀσισμίοι. . . .	Οὐοργάνιον........ Σαλιόκανος λιμήν...	Civitas Osismorum.
14. *Curiosolitae*.		*Curiosvelites*	Ἀρούιοι (Ἄρειοι).	Οὐαγόριτον.......	Civitas Coriosopitum.
15. *Ambivariti* [*Aulerci*]		*Abrincatui*	Ἀβριγκατοῦοι .	Ἴγγενα..........	Civitas Abrincatum.
16. *Unelli*		*Unelli*.	Οὐενελοί. . . .	Κροκιάτονον......	Civitas Constantia.
17. *Redones*.		*Redones*.	Ῥήδονες. . . .	Κονδάτε.........	Civitas Redonum.
18. *Esuvii* vel *Essui* vel *Sesuvi*. .		*Viducasses* . . . . . *Bodiocasses*......... *Atesui*.............	Βιδουκάσιοι . .	Ἀριγένους	Civitas Baiocassium. Civitas Sagiorum.
19. *Lexovii*.		*Lexovii*.	Ληξούβιοι. . .	Νοιόμαγος........	Civitas Lexoviorum.
20. *Aulerci Eburovices*		*Aulerci Eburovices* .	Αὐλίρκιοι οἱ Ἐβουραικοί.		Civitas Ebroicorum.
21. *Aulerci Cenomani*.		*Aulerci Cenomani*. .	Αὐλίρκιοι οἱ Κενομανοί.	Οὐίνδινον.	Civitas Cenomanorum.
22. *Diablintes* [*Aulerci*].		*Diablindi*	Αὐλίρκιοι οἱ Διαβλίται.	Νοιόδουνον.	Civitas Diablintum.

furent taxés à 3000 hommes. C'était donc un peuple ayant rang de *civitas*, et son territoire devint cité romaine, comme le prouve le texte de Ptolémée[1], qui lui donne pour chef-lieu *Noviomagus* (Lisieux)[2], laquelle devait exister déjà au temps de César, puisqu'il dit que les *Lexovii* « fermèrent leurs portes »[3]. On trouve dans leur pays le nom de *Brivodurum*.

Outre les [*Aulerci*] *Ambivariti*, nommés plus haut, la grande famille des *Aulerci* comprenait, dans cette même région :

20° Les *Aulerci Eburovices*[4] (pays d'Evreux), qui, associés, comme on vient de le voir, aux *Lexovii* et aux *Unelli* dans la troisième campagne (56 avant notre ère, 698 de Rome), furent imposés à 3000 hommes dans la guerre de l'indépendance. Le chef-lieu que leur donne Ptolémée, *Mediolanum*[5], devait être dans le fond de la vallée[6] où se trouve aujourd'hui la ville d'Évreux; mais l'ancienne capitale de ce peuple fut sans doute à Saint-Aubin du Vieil-Évreux, à 6 kilomètres au sud-

1. II, VIII (VII), §§ 2 et 5.
2. Voy. tome I, pages 342-343.
3. César, *Bell. Gall.*, III, 17 : « iis [*Unellis*], paucis diebus, *Aulerci-Eburovices*, *Lexoviique*, senatu suo interfecto, quod auctores belli esse nolebant, *portas* clauserunt seque cum Viridovice conjunxerunt. »
4. Deux mentions dans César : III, 17, et VII, 75.
5. Ptolémée, II, VIII (VII), 11 : Αὐλίρκιοι οἱ 'Εβουραϊκοί, ὧν πόλις Μεδιολάνιον.
6. C'est à Évreux, en effet, dans des fouilles faites place du Château, qu'ont été trouvés les deux fragments suivants, appartenant à la même inscription (conservée aujourd'hui au musée de cette ville, où nous l'avons vue et copiée cette année même, septembre 1877), dont nous proposons ainsi la restitution partielle :

P · SVILLIVS · P *fil*....... *fecit*	*P. Suillius, P.* [*fil(ius)*...... *fecit*]
OPVS · PISCINAE *ex permissu*	*opus piscinae* [*ex permissu*]
VIRI · CLARISSIMI..... ACA FI (?)	*viri clarissimi* [........]*aca fi* (?),
LEGATI · AVG · EX OR*dinis de*CRETO	*legati Aug(usti), ex Or*[*dinis de*] *creto*,
VSSIBVS · FVLLON*um Mediol*AN (sic)	*ussibus fullon*[*um Mediol*]*an-*
NENSIVM. D *d*	*nensium. D(ecreto)* [*d(ecurionum)*].

« P. Suillius, fils de P....., a fait le travail de la piscine, avec la permission du sénateur ...., légat de l'Empereur (c'est-à-dire gouverneur de la province de Lyonnaise), par suite d'un décret du Conseil des décurions, pour les divers usages des foulons de *Mediolannum* (sic). — Par décret des décurions ». Cette inscription est probablement du second siècle. Elle a été publiée incomplétement dans le *Catalogue* du musée de Rouen (1re édition, 1868, p. 96) et inexactement dans la 2e édition (1875, p. 134). On remarquera l'orthographe *Mediolannensium*.

est du chef-lieu actuel[1]. On trouve sur leur territoire le nom de *Condate* (Condé-sur-Iton).

21° Les *Aulerci Cenomani* ne sont mentionnés qu'une fois dans César, à propos du contingent de 5000 hommes auquel ils furent taxés en 52[2]. Leur capitale *Vindinum* ne nous est connue que par Ptolémée[3] et la Table de Peutinger[4].

22° Les *Diablintes*[5], *Diablindi*[6], auxquels Ptolémée a restitué ce qu'on peut appeler leur nom de famille, *Aulerci Diablintes*, eurent *Noviodunum* (Jublains) pour chef-lieu[7].

Tels sont les vingt-deux noms de peuples compris entre la

1. Les monuments provenant du Vieil-Évreux semblent prouver cependant que cette ville avait une très-grande importance encore à l'époque impériale. Le fameux Jupiter de bronze, conservé au musée des antiques d'Évreux, est une œuvre du premier ordre, comme art de l'époque romaine. C'est au Vieil-Évreux qu'ont été trouvées deux inscriptions, également conservées au musée de cette ville. 1° L'une, gravée sur marbre, a été découverte en 1828 (publiée par Fr. Rever, puis par Bonnin, *Antiq. gallo-rom.*, pl. XVIII); elle porte :

||||||||G · DEO GISACO
||||||||||VRIGIVSAGRI
||||||||||LA DE SVO PO
SVIT

Elle a donné à penser à feu M. Bonnin, l'auteur de la publication des *Antiquités gallo-romaines du département de l'Eure*, que le nom de la divinité exprimé dans cette inscription aurait été celui de la ville gauloise de Vieil-Évreux, GISAC; mais cette hypothèse n'a aucun fondement solide. — L'autre est gravée sur bronze; elle a été publiée, en dernier lieu, dans les planches qui accompagnent le *Dictionnaire archéologique de la Gaule, Époque celtique* :

||||||S · CRISPOSBOVI||||||||||||
||||||RAMEDON
||||||AXIA ACBITI EV·||||||||||
||||||DO CARADITONV|||||||||| (le D est barré)
||||||NIA SEIANISE BODDV·|||||||| (les deux D sont barrés)
REMI FILIA
||||||DRVTAGISACI CIVIS SV||||||

M. Pictet n'a pas osé en tenter l'explication (*Revue archéol.* de juin 1867, t. XV de la nouv. série, p. 401-402). Les deux dernières lignes, étant en latin, se lisent facilement : *Remi, filia ...Drutagisaci, civis Su*[*essionis*].

2. *Bell. Gall.*, VII, 75.

3. II, VIII (VII), § 9.

4. Segm. I, B, 1. Ce nom est altéré en Sub binnum.

5. César, *Bell. Gall.*, III, 9. Variantes : *Diablintres*, *Dialintres*, *Diablindes*.

6. Pline, IV, XXXII (XVIII), 1.

7. Ptolém., II, VIII (VII), § 7 : Αὐλίρκιοι οἱ Διαβλῖται, ὧν πόλις Νοιόδουνον.

Loire, la Province, le *Belgium* et la Germanie d'outre-Rhin, ayant eu, au temps de César, rang de *civitates* et destinés en effet à devenir les cités de l'an 27, lors de l'organisation de la Gaule par Auguste.

La liste qu'on peut tirer de Strabon, étant volontairement incomplète, et les noms dont elle se compose pour cette région étant présentés pêle-mêle avec ceux de la Belgique, il n'y a pas lieu de s'y arrêter[1].

L'énumération de Pline[2] est identique à celle de César, sauf que nous y trouvons : 1° les *Abrincatui* au lieu des *Ambivariti;* 2° les *Viducasses* (Calvados central), les *Bodiocasses* (Bessin) et les *Atesui* (peut-être pays de Séez), tous trois devant représenter le démembrement ou la répartition de l'ancien domaine des *Esuvii* ou *Sesuvii* de César ; 3° les *Helvetii*, les *Sequani* et les *Lingones*, attribués à la province de Belgique, qui avait empiété politiquement sur l'ancienne Celtique, tandis que la province d'Aquitaine l'entamait davantage encore au sud ; 4° les « *Galleti* » et les « *Vellocasses* », par contre, enlevés à la Belgique de César et attribués à la province de Lyonnaise ; 5° les *Meldi*, les *Trecasses*, les *Rauraci*, nommés, ainsi que les *Boii* (nouveaux venus, comme on sait) ; mais rien n'autorise à considérer ces peuples comme correspondant à des *civitates* même au temps de Pline : il est certain que les *Boii* n'en ont jamais formé. Nous avons donc, dans Pline, nos vingt-deux peuples de César, et en outre deux petites peuplades qui eurent, après César, et même

1. Neuf grands peuples seulement sont nommés, et deux petits. Les neuf grands sont :

Les *Namnites* ou *Samnites*...........	IV, II, 1.
Les *Segusiavi*.....................	IV, III, 2.
Les *Aedui*.........................	IV, III, 2.
Les *Sequani*.......................	IV, III, 2.
Les *Helvetii*......................	IV, III, 3.
Les *Carnutes*......................	IV, III, 4.
Les *Senones*.......................	IV, III, 5.
Les *Parisii*.......................	IV, III, 5.
Les *Lexovii*.......................	VI, III, 5.

Les deux petits sont :

Les *Meldi*.........................	IV, III, 5.
Et les *Mandubii*...................	IV, III, 3.

2. IV, XXXII (XVIII), 1.

après Auguste, le rang de *civitates*: les *Meldi* et les *Tricasses*; une autre, celle des *Rauraci*, reçut sur son territoire la colonie romaine de Munatius Plancus; mais, pas plus que *Lugdunum*, la *colonia Raurica* (plus tard *Augusta Rauricorum*) ne compte naturellement parmi les « Soixante Cités de la Gaule », puisqu'elle était, ainsi que Lyon, colonie romaine. Nous avons dit plus haut pourquoi les *Bodiocasses* (pays de Bayeux) nous semblaient n'avoir été, même après Auguste, qu'une dépendance de la cité des *Viducasses*.

Les Tables ptoléméennes[1] nous offrent les vingt-deux cités correspondantes aux vingt-deux noms de César, et, de plus, les *Meldi* et les *Tricasses*, déjà cités plus haut, enfin les *Vadicasii*, que l'on ne sait où placer. Nous empruntons, comme nous l'avons fait pour Pline, les *Helvetii*, les *Sequani* et les *Lingones* à la province de Belgique, et nous lui rendons en échange les *Caletes* et les *Veliocasses*. Les *Raurici* sont devenus cité romaine, et en possession d'un territoire qui s'étendait au nord jusqu'aux environs de Colmar, puisque Ptolémée leur donne *Argentovaria*. (Voyez, plus haut, le tableau synoptique aux pages 494-495.)

Nous sommes donc assurés — en comparant, comme nous l'avons fait, la géographie de la Gaule Chevelue, telle qu'il nous a été possible de la restituer à l'époque de l'arrivée de César, avec celle de l'époque d'Auguste — que les « Soixante Cités » représentées à Lyon, à partir du règne de cet empereur, au *concilium* et à l'autel de Rome et d'Auguste, correspondaient bien aux soixante principaux peuples que César appelle des « *civitates* ». Il nous sera facile de tirer dans notre troisième volume, les conséquences de ce fait considérable.

Pour récapituler les quatre paragraphes précédents, nous donnons, en regard les uns des autres, les Soixante Peuples de la Gaule Chevelue et les « Soixante Cités » d'Auguste qui en ont été formées :

1. II, VIII (VII).

LES SOIXANTE PEUPLES DE LA GAULE CHEVELUE QUI ONT FORMÉ LES SOIXANTE CITÉS DES TROIS PROVINCES D'AUGUSTE.

IBÉRO-AQUITAINS ou *NOVEM POPULI.*

	Peuples.	Cités.	Centres.
1.	CONVENAE	*civitas Lugdunum Convenarum*	Cominges, etc.
2.	BIGERRIONES	c. *Bigerrionensium*	Bigorre, etc.
3.	BENARNENSES	c. *Benarnensium*	Béarn, en partie.
4.	ILURONENSES	c. *Iluronensium*	*Iluro*, Oloron.
5.	TARBELLI, COCOSATES	c. *Tarbellorum*	*Aquae Tarbellicae*, Dax.
6.	ATURENSES (TARUSATES)	c. *Aturensium*	*Atura*, Aire.
7.	ELUSATES SONTIATES	c. *Elusatium*	*Elusa*, Eauze.
8.	AUSCII, ELIBERRIS	c. *Auscorum*	*Eliberris*, Auch (Armagnac).
9.	LACTORATES	c. *Lactoratensium*	*Lactorate*, Lectoure (Lomagne).

CELTIQUE PROPREMENT DITE.

I. — *QUATTUORDECIM POPULI.*

		Peuples.	Cités.	Centres.
10.	1.	BITURIGES VIVISCI.	*civitas Biturigum Viviscorum*	*Burdigala* (Bordelais).
11.	2.	VASATES	c. *Vasatica*	*Cossium*, Bazas (Bazadais).
12.	3.	NITIOBROGES	c. *Nitiobrogum*	*Aginnum*, Agen (Agenois).
13.	4.	CADURCI	c. *Cadurcorum*	*Divona*, Cahors (Quercy).
14.	5.	RUTENI	c. *Rutenorum*	*Segodunum*, Rodez (Rouergue).
15	6.	GABALI	c. *Gabalorum*	*Anderitum*, Javouls (Gévaudan).
16.	7.	HELVII	c. *Helviorum*	*Alba Helvia*, Aps. Vivarais.
17.	8.	VELLAVII	c. *Vellaviorum*	*Revessio*, Saint-Paulien (Velay).
18.	9.	ARVERNI	c. *Arvernorum*	*Nemetum*, Clermont-Ferrand.
19.	10.	LEMOVICES	c. *Lemovicum*	[*Augustoritum*], Limoges.
20.	11.	PETROCORII	c. *Petrocoriorum*	*Vesuna*, Périgueux.
21.	12.	SANTONES	c. *Santonum*	*Mediolanum*, Saintes.
22.	13.	PICTONES	c. *Pictonum*	*Limonum*, Poitiers.
23.	14.	BITURIGES CUBI	c. *Biturigum*	*Avaricum*, Bourges.

II. — VINGT-DEUX PEUPLES ENTRE LOIRE ET BELGIQUE.

		Peuples.	Cités.	Centres.
24.	1.	HELVETII	*civitas Helvetiorum*	*Aventicum*, Avenches.
25.	2.	SEQUANI	c. *Sequanorum*	*Vesontio*, Besançon.
26.	3.	LINGONES	c. *Lingonum*	*Andematunum*, Langres.
27.	4.	AEDUI	c. *Aeduorum*	*Bibracte*, mont Beuvray.
28.	5.	SEGUSIAVI	c. *Segusiavorum*	*Forus Segusiavorum*, Forez.

		Peuples.	Cités.	Centres.
29.	6.	SENONES	*civitas Senonum*	*Agedincum*, Sens.
30.	7.	PARISII	c. *Parisiorum*	*Lutetia*, Paris.
31.	8.	CARNUTES	c. *Carnutum*	*Autricum*, Chartres.
32.	9.	TURONI	c. *Turonorum*	[*Caesarodunum*], Tours.
33.	10.	ANDECAVI	c. *Andecavorum*	[*Juliomagus*], Angers.
34.	11.	NAMNETES	c. *Namnetum*	*Condevincum*, Nantes.
35.	12.	VENETI	c. *Venetorum*	*Darioritum*, Vannes.
36.	13.	OSISMI	c. *Osismorum*	*Vorganium*, Castell Ac'h.
37.	14.	CURIOSOLITAE	c. *Curiosolitarum*	*Fanum Martis*, Corseul.
38.	15.	REDONES	c. *Redonum*	*Condate*, Rennes.
39.	16.	AMBIVARITI	c. *Abrincatuorum*	*Ingena* (?), Avranches.
40.	17.	UNELLI	c. *Unellorum*	*Crociatonum*, Carentan.
41.	18.	ESUVII	c. *Viducassium*	*Araegenuae*, Vieux.
42.	19.	LEXOVII	c. *Lexoviorum*	*Noviomagus*, Lisieux.
43.	20.	AULERCI EBUROVICES	c. *Aul. Eburovicum*	*Mediolanum*, Vieil-Évreux.
44.	21.	AULERCI CENOMANI	c. *Aul. Cenomanorum*	*Vindinum*, le Mans.
45.	22.	AULERCI DIABLINTES	c. *Aul. Diablintum*	*Noviodunum*, Jublains.

BELGIUM. — QUINDECIM POPULI.

		Peuples.	Cités.	Centres.
46.	1.	CALETES	*civitas Caletum*	[*Juliobona*], Lillebonne.
47.	2.	VELIOCASSES	c. *Veliocassium*	*Rotomagus*, Rouen.
48.	3.	BELLOVACI	c. *Bellovacorum*	[*Caesaromagus*], Beauvais.
49.	4.	AMBIANI	c. *Ambianorum*	*Samarabriva*, Amiens.
50.	5.	ATREBATES	c. *Atrebatum*	*Nemetacum*, Arras.
51.	6.	MORINI	c. *Morinorum*	*Tarvanna*, Thérouanne.
52.	7.	MENAPII	c. *Menapiorum*	*Cast. Menapiorum*, Cassel.
53.	8.	NERVII	c. *Nerviorum*	*Bagacum*, Bavay.
54.	9.	VIROMANDUI	c. *Viromanduorum*	[*Augusta Viromanduorum*], Saint-Quentin.
55.	10.	SUESSIONES	c. *Suessionum*	*Noviodunum*, Soissons.
56.	11.	REMI	c. *Remorum*	*Durocorter*, Reims.
57.	12.	EBURONES	c. *Tungrorum*	*Aduatuca*, Tongres.
58.	13.	TREVERI	c. *Treverorum*	[*Aug. Treverorum*], Trèves.
59.	14.	MEDIOMATRICI	c. *Mediomatricorum*	*Divodurum*, Metz.
60.	15.	LEUCI	c. *Leucorum*	*Tullum*, Toul.

§ 5. — RÉSUMÉ ETHNOGRAPHIQUE. GAULOIS, BELGES ET GERMAINS PROPREMENT DITS. — RACE GAULOISE.

L'antique extension de la race gauloise ou celtique dans l'Europe médiane, et surtout dans le bassin du Danube, est un fait aujourd'hui incontesté.

Nous n'avons pas à rechercher ici quel a été le berceau de cette race, ni à montrer à quelle époque reculée les deux branches, encore si distinctes, et qu'on peut appeler le rameau celtique et le rameau germanique, se sont détachées de la même souche indo-européenne: ces questions d'origine sont en dehors du cadre assigné à cette étude et doivent y demeurer étrangères. Notre tâche, circonscrite dans l'époque romaine, doit se borner à saisir les caractères plus ou moins tranchés qui séparent les peuples fixés dans les limites physiques de notre pays au moment où les Romains en firent la conquête. Le travail de dépouillement et de classification auquel nous venons de nous livrer pour la Gaule Chevelue, dans les paragraphes qui précèdent, nous permet d'affirmer dès à présent que, sur les trois groupes accusés par l'unanimité des témoignages classiques, il n'y en a que deux, à proprement parler, qui nous offrent, — dans ce que les auteurs anciens nous ont transmis de leurs mœurs et de leur histoire, dans leur nomenclature géographique, dans les débris conservés de leurs langues, — ces traits caractéristiques, cette physionomie particulière qui permettent de constater des différences essentielles et de conclure à une complète diversité d'origine: c'est le groupe des Ibéro-Aquitains d'une part, — et celui qui comprend les Celtes, les Belges et les Germains, de l'autre. De ces trois derniers, les Celtes et les Belges sont assez semblables pour être réunis sous un terme ethnographique qui les embrasse et les confond. Où commencent les peuples Belges, où finissent les Gaulois proprement dits? Nous nous sommes déjà posé cette question sans pouvoir la résoudre; car nommer, d'après César, comme nous l'avons fait, les peuples qui, sous le coup d'un pressant danger, se sont rapprochés et associés, ont formé une ligue défensive et se sont improvisés nation sous le nom de peuples du *Belgium*, ce n'est assurément pas mettre en relief, par ce seul fait historique, la preuve d'une communauté d'origine, exclusive de toute parenté avec leurs voisins du nord, de l'est et du sud.

Les « Quinze Peuples que Strabon » attribue à la Belgique et

dont nous avons retrouvé les noms dans César, sont : des Celtes purs, au sud : *Caletes*, *Veliocasses*, *Bellovaci*, *Ambiani*, *Suessiones*, *Remi*, *Leuci*; — moitié Celtes et moitié Germains au centre : *Morini*, *Atrebates*, *Viromandui*; — Germains, en se rapprochant du Rhin : *Nervii*, *Eburones*, *Menapii*, *Treveri*, *Mediomatrici*; ils cessent par conséquent d'avoir une individualité tranchée, et l'on se persuade aisément qu'il n'y avait point de race Belge; bien plus, qu'il n'y avait même pas, à proprement parler, de nation belge : peut-être même, en y regardant de près, n'y en a-t-il jamais eu; car ce fut bien en ce pays-là que la vieille autonomie municipale — ce germe latent et vivace que Rome a déposé jusque dans les cités les plus éloignées de l'Empire — a produit ses fruits après les longs siècles de léthargie féodale. C'est dans les cités prospères de la Flandre que se manifesta — comme dans les villes lombardes de l'Italie — ce prodigieux épanouissement de liberté et de patriotisme local. C'est à cette grande et saine école de la cité-patrie que se sont formées les vertus des Arteveld. Mais, là encore, nous voyons que tout vint de Rome et rien de l'antique *Belgium* de César. Interrogez, à l'heure présente, les « bourgeois » de Gand, de Bruges et d'Anvers : vous les trouverez assez indifférents, en somme, à la patrie belge. Le souverain, dont la dynastie date d'hier, n'est que le lien subtil et la chaîne légère qui donne une apparente cohésion politique au royaume de Belgique; mais l'attachement au foyer, au clocher, l'orgueil légitime des grands souvenirs locaux, tous les sentiments forts et toutes les attaches étroites sont pour la cité, qui, seule, a conservé de glorieuses traditions d'indépendance. On peut même ajouter que les rivalités inévitables entre les villes, jalouses de leurs richesses et de leurs grands hommes, ne sont pas éteintes aujourd'hui. Ce qu'on voit partout, en Belgique, c'est la cité; on y aperçoit à peine la province, la Flandre, où la langue est cependant un signe de reconnaissance; — quant au royaume de Belgique, il n'est point dans les cœurs, parce qu'il n'y a jamais été, et moins assurément sous la domination étrangère de l'Autriche et de

l'Espagne, moins surtout aux âges héroïques des communes libres qu'au temps de César et d'Ambiorix.

Pour les Germains, qui avaient pénétré si avant dans le *Belgium*, comme nous l'apprennent César, Pline et Tacite, il est tout aussi difficile de découvrir et de marquer où s'arrêtaient leurs empiétements. Le sol de la Belgique était déjà — nous l'avons vu — comme imprégné de germanisme; on peut dire cependant que la vallée du Rhin, dans laquelle vont s'établir les Bataves, les Ubiens, les Vangions, les Némètes et les Triboques, était devenue leur domaine; mais, de leur individualité comme race, il ne restera bientôt que le nom de Germanie donné à deux provinces frontières de l'Empire. Ainsi, dans la Gaule Chevelue, soumise par les armées de César, puis conquise, c'est-à-dire assimilée, par les institutions romaines, toute distinction s'effacera bientôt entre les groupes que nous venons d'étudier. Il n'y aura plus, pendant quatre siècles, en deçà du grand fleuve, que des Romains. Après Théodose, toutefois, de vraies nationalités se formeront sur les ruines de l'Empire, grâce aux éléments étrangers que les nouveaux venus y auront apportés. Alors on verra ces nationalités, très-distinctes, donner naissance, dans l'est de notre pays, à un nouveau patriotisme, tout aussi respectable et non moins fort que celui des cités de la Flandre; ce patriotisme deviendra même si puissant avec le temps, que ni les bataillons heureux, ni les conventions politiques, ni les règlements militaires, qu'un ennemi vainqueur voudrait ériger en institutions, — oubliant qu'il n'y a d'institutions vraiment durables que celles qui sont consenties par des peuples libres, — ne parviendront à l'étouffer.

Au temps de César, nous persistons à ne voir dans la Gaule Chevelue, du Rhin aux Pyrénées, de la Province à l'Océan, que deux races et deux peuples : les Ibéro-Aquitains et les Gaulois; ces derniers, partagés, si l'on veut, en trois groupes, liés entre eux par la communauté d'origine, de religion, d'institutions, de mœurs et de langue, sous cette réserve toutefois que les Belges sont en partie mêlés de Germains. Quant aux Germains purs de

mélange, étant encore, à cette époque, sur la rive droite du Rhin, ils doivent nous demeurer étrangers.

Lorsque nous avons parlé plus haut de la distinction de la « race Belge » et de la « race Celtique[1] », ces expressions étaient empruntées aux classifications de l'anthropologie ; mais la science historique et ethnographique proprement dite ne doit admettre que des Ibéro-Aquitains, — et des Celtes, ces derniers comprenant : 1° des Celtes purs, — 2° des Belges, population mixte germano-celtique, — 3° des Germains, sur la lisière des Gaules.

§ 6 — RELIGION. — INSTITUTIONS. — MŒURS ET LANGUE DE LA GAULE CHEVELUE.

Religion. — Que d'écrits n'a-t-on pas composés dans ces derniers temps pour chercher à dégager les principes fondamentaux de la religion des Gaulois pendant la période où elle n'était pas encore mêlée à celle de Rome ? Malheureusement, presque tous les témoignages datent d'un âge postérieur à la conquête, et, lorsqu'on sait avec quelle habileté les vainqueurs ont travaillé à l'assimilation de la Gaule, principalement à l'aide de la fusion des cultes, on ne peut s'étonner de la difficulté d'un triage archéologique qui consisterait à isoler et à restaurer le culte et les dieux de nos premiers pères. On croit que le peltaste de Mercure recouvre le puissant *Teutates*, mais on n'en est pas sûr[2] ; on peut reconnaître, sous la peau de lion d'Hercule, l'*Ogmios* des Celtes, parce que Lucien l'y a reconnu[3] ; mais est-il bien sûr que Jupiter

1. Tôme II, page 197 et suiv.
2. Voy. d'Arbois de Jubainville, *Rev. celt.*, t. I, p. 451-455.
3. Lucien, *Herc. Gall.* Ce passage, fort long, est très-élégamment écrit par le rhéteur de Samosate, mais il paraît surtout se préoccuper de montrer qu'il était homme d'esprit, très-raffiné, très-dédaigneux comme les Grecs de la décadence : « C'est Hercule que les Gaulois, dit-il, appellent *Ogmios* ; ils le peignent sous la figure la plus étrange dont on se soit jamais avisé de représenter un dieu. Ils en font un vieillard décrépit, chauve sur le devant de la tête, blanchi sur la nuque, quand ils veulent bien lui laisser des cheveux. Sa peau est rugueuse, basanée, comme celle d'un vieux marin. On le prendrait pour Caron..... plutôt que pour Hercule ; il en a cependant les attributs : la peau de lion sur l'épaule, le carquois au dos et l'arc à la main ; enfin c'est bien Hercule. Je crus

nous cache les traits de *Taran*; Mars, ceux d'*Esus*, — ces deux divinités dont les victimes humaines ensanglantaient les autels aussi bien que ceux de *Teutates*[1]? Il est permis d'en douter.

d'abord que les Gaulois, en faisant une caricature d'Hercule, avaient eu le dessein de tourner en ridicule les dieux de la Grèce et de se venger de celui-là en particulier, parce qu'il avait jadis dévasté leur pays..... Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que ce vieil Hercule traînait après lui une foule immense de personnes enchaînées par l'oreille; ces chaînes, subtiles comme des fils, étaient d'or et d'ambre.... Bien que retenus par des liens si fragiles, tout ce monde enchaîné ne songeait pas à fuir, et il semble que cela leur eût été bien facile..... Pour comble d'absurdité, le peintre, ne sachant sans doute à quoi rattacher ces fils, — puisque les deux mains du dieu étaient occupées, la droite tenant la massue et la gauche tenant l'arc, — imagina de lui percer la langue et de les y fixer. C'est ainsi qu'Hercule menait derrière lui tout ce peuple, en tournant la tête et en le regardant d'un air enjoué. J'étais, devant ce tableau, ébahi, scandalisé, lorsque mon voisin, qui était Gaulois, homme instruit d'ailleurs dans les lettres grecques, à en juger par la manière dont il parlait notre langue, et sans doute du nombre de ces philosophes d'au delà des Alpes, me dit : « ..... Pour vous, c'est Mer- » cure qui est le dieu de l'éloquence; chez nous, c'est Hercule que nous avons choisi » parce qu'il est plus fort. Nous le représentons vieux, parce que c'est dans la vieillesse » qu'il atteint sa maturité et sa plénitude. Un de vos poëtes n'a-t-il pas dit : L'esprit de » la jeunesse est obscurci; c'est la vieillesse qui a le privilége de parler avec sagesse? » Ne faites-vous pas sortir le miel de la bouche de Nestor?.... Donc notre vieil Hercule, » qui personnifie l'éloquence, traîne tout ce peuple enchaîné par les oreilles à sa langue... » Nous pensons enfin que c'est Hercule qui a conquis le monde par la parole, c'est-à-dire » par la sagesse et la persuasion..... Ces flèches sont les mots aigus, ingénieux, rapides, » qui pénètrent dans les esprits..... Votre Homère dit bien que les mots sont *empennés*. » — Si nous donnons des extraits un peu longs de ce curieux passage, c'est pour bien montrer le peu de confiance que doivent inspirer ces témoignages des époques basses où les écrivains grecs se préoccupaient bien moins de la sévère exactitude que de paraître spirituels et doués d'imagination. On ne saurait rien tirer de ce portrait d'Ogmios pour restituer l'Hercule gaulois. Quelques traits paraissent empruntés à la figure chauve, souriante et barbue que représente une des faces de l'un des quatre monuments trouvés en 1711 à Notre-Dame de Paris (voy. au musée de Cluny). Nous les reproduirons dans notre troisième volume. Ce personnage, vu de face, a la tête ornée de petites cornes et de bois de cerf enguirlandés de deux couronnes : mais l'inscription qu'on lit au-dessus, porte CERNVNNOS; les trois autres faces du même monument représentent CASTOR, dont le nom se lit facilement, et Pollux, dont le nom est effacé; enfin un personnage nu, de profil, tourné à droite, tenant une massue de la main droite et combattant un serpent. L'inscription, très-fruste, porte SI||||VI||||R||||OS. Le rapport entre *Cernunnos* et *Ogmios*, tel que Lucien nous le présente, est purement extérieur et ne saurait porter que sur des conformités accidentelles. Lucien a pu confondre d'ailleurs deux divinités en une. — « Il n'existe en effet aucun rapport entre *Cernunnos* et *Ogmios*. Le premier, *Cernunnos*, est un dieu lunaire, comme *Io*, la Βούκτερως παρθένος d'Eschyle (*Prométhée*, vers 588); tandis qu'Héraclès est un dieu solaire. » ('DArbois de Jubainville, *Lettre inédite* du 10 décembre 1877.)

1. Lucain, *Pharsal.*, I, 444-446 :

« ... quibus immitis placatur sanguine diro
Teutates, horrensque feris altaribus *Esus*. »

Cf. Lactance, *Divin. institut.*, I, 21 :

« Galli *Esum* et *Teutatem* humano cruore placabant. »

Pour ce qui regarde *Esus*, du moins le personnage mystérieux à demi nu, armé d'une cognée, au milieu des forêts, tel enfin que nous le représente le plus grand des monuments à quatre faces trouvés sous le maître autel de Notre-Dame de Paris, en 1711, ne ressemble guère, il faut en convenir, à Arès ou à Mars : le nom d'ESUS se lit pourtant en toutes lettres au-dessus de ce bas-relief. Mais, qu'est-ce maintenant que TARVOS TRIGARANVS que nous voyons figurer sur une autre face du même monument, sous les traits d'un taureau, entouré de feuillage et portant trois grues sur la tête et sur le dos? Bien des analogies forcées ont été faites pour justifier cette absorption du panthéon gaulois par celui de la Grèce et de l'Italie. Nous voyons les Grecs agir de même, pour l'assimilation, encore moins justifiée, des dieux de l'Égypte avec leurs dieux. *Esus* ne devait pas avoir plus de rapport avec le Mars romain que le *Phtah*, l'*Hathor* et l'*Osiris* des Égyptiens avec *Hephaïstos*, *Aphrodite* et *Dionysios*. Nous ne savons pas même avec pleine certitude quels noms portaient, dans l'ancienne Gaule, les dieux auxquels César a appliqué ceux de Mars et de Jupiter, ni celui d'Apollon « qui guérissait les maladies », ni enfin celui de Minerve, « l'initiatrice des métiers et arts[1] ». En admettant que Mars correspondît à *Esus*, Jupiter à *Taran*, le dieu du tonnerre[2], exigeant, comme lui, des sacrifices humains et dont « l'autel n'était pas moins ensanglanté que celui de la Diane Scythique[3] »; en reconnaissant — et, comme nous l'avons dit, on

1 *Bell. Gall.*, VI, 17 : « [Galli colunt] Apollinem et Martem et Jovem et Minervam; de his eamdem fere, quam reliquae gentes, habent opinionem : Apollinem morbos depellere, Minervam operum atque artificiorum initia tradere, Jovem imperium coelestium tenere, Martem bella gerere. »

2. *Taran*, en cornique, signifie « tonnerre » (Zeuss, *Grammat. celtica*, p. 1073). Il en est de même en gallois (id., *ibid.*, p. 81). — « Tonnerre, en gaélique, se dit *torrun* mais il faut se défier des textes gaéliques, quand ils ne sont pas confirmés par des textes irlandais ». (D'Arbois de Jubainville, *Lettre inédite* du 10 décembre 1877.)

3. Lucain, *Pharsal.*, I, 446 :

« ... *Taranis* Scythicae non mitior ara Dianae. »

C'est aux portes de Rome même que nous trouvons établi le sombre culte de cette Diane scythique, dans les bois du lac Nemi, où l'on a retrouvé, il y a quelques années les substructions du temple de la *Diana Nemorensis*.

ne peut le faire avec plus de certitude, — *Teutates* dans Mercure, le fameux Mercure Arverne, dont le culte fut si répandu dans toute la Gaule à l'époque romaine, qu'étaient-ce que les dieux décorés par César des noms de *Dis Pater*[1] et de Minerve? *Belen* est-il bien Apollon, et quels attributs donner à ce *Belen*, dont le nom est d'ailleurs bien gaulois[2]? Nous le connaissons par les inscriptions d'Aquilée, dans lesquelles il est appelé *Belenus Apollo* ou associé au culte de l'Empereur[3], qui sont par conséquent

1. *Bell. Gall.*, VI, 17, 18. — Voy. l'ingénieux rapprochement de *Dis Pater* avec la statuette de bronze de Prémeaux (musée de Beaune), par M. Anat. de Barthélemy (*Rev. celt.*, t. I, p. 1-2).

2. « *Belenus*, *Belinus*, *Bellinus*, *Bilinus*, sont les formes diverses du même mot gaulois, dérivé de *Belo* ou *Bello*, et qui figure comme premier terme dans *Bello-vesus*, *Bello-vaci*, *Bela-tullos*, *Bela-tu-cadro*, *Bela-tu-mara*, et comme second terme dans la monnaie gauloise portant CVNOBELINVS et dans *Cyno-belinus* de Suétone (*Calig.*, 44); Voy. aussi GENIO|LOCI BELL|ANCO (Brambach., *Inscr. rhén.*, 641), les noms géographiques *Bellintum* (près d'Avignon, *Itinér. Hiérosol.*, p. 553), *Beli-andrum* (*Table de Peut.*, segm. IV, A, 1, de la nouv. édit.), *Belisama* (en Bretagne, Ptolém., III, III, 2), ce dernier nom étant aussi celui d'une divinité bien connue; enfin les noms de potiers BELINICCVS, BELINICVS (*Monum. épigr. de Bavay et de Douai*, pl. IX). Je crois que le double *l* du thème *belo* provient d'une assimilation erronée avec le latin *bellum*. » (D'Arbois de Jubainville, *Lettre inédite* du 10 décembre 1877.)

3. Voy. les monuments votifs trouvés à Aquilée et aux environs, surtout à Beligna (*Corp. inscr. lat.*, V, nos 732-754). Ces monuments sont consacrés à *Apollo Belenus*, *Belinus*, *Belen*, à *Belinus-Augustus* ou *Belenus-Augustus*. Un d'eux porte MA|||||BE-LENO (no 747); un autre BEL VOTI|SOLVERE·LIB (no 733). Mais BEL est probablement l'abréviation de *Belenus* et non de *Belus*, car il semble que ce soit une fin de vers : *Beleno voti solvere libentes.* — Belenus avait aussi un temple à la *Colonia Julium Carnicum* (Zuglio), à quelque distance au nord d'Aquilée (voy. *Corp. inscript. lat.*, V, 1829) : ...AEDEM·BELLINI|*su*A·PECVNIA·REFECERE, etc. — Un autre monument se trouve dans la *colonia Julia Concordia* (Concordia), également près d'Aquilée (*Corp. inscript. lat.*, no 1866) : ...BEL·AVGVS, etc. — Quatre encore à *Altinum* (Altino), toujours dans la même région (*Corp. inscr. lat.*, V, nos 2143-2146), à *Belenus* ou à *Belenus-Augustus*. — Un enfin aux environs de *Virunum* (non loin de Klagenfurt), dans le *Noricum* (*Corp. inscript. lat.*, III, no 4774) : BELINO|AVG·SAC, etc. — Les seuls monuments épigraphiques rappelant le culte de *Belenus* ou d'*Apollo-Belenus* ont donc été trouvés à Aquilée et dans des localités distantes de 40, 80 et 120 kilomètres de cette ville, qui a certainement été le centre de ce culte; ils ne se trouvent nulle part ailleurs, et jusqu'à ce jour pas un seul n'a été découvert en Gaule. C'est par erreur que M. Herzog, dans sa *Gallia Narbonensis* (*Append. épigr.*, nos 503, 530, 532), donne trois monuments votifs à *Belenus* comme ayant été trouvés à Vienne : ces trois monuments, comme l'a reconnu M. Allmer (*Inscript. ant. de Vienne*, t. IV, p. 488), et comme les lui a restitués le *Corpus* (V, p. 738, 740, 744), appartiennent à Aquilée. Les inscriptions relatives à *Belenus* qui existent à Venise et à Rimini (voy. Tonnini, *Rimini*, p. 231) y ont été apportées d'Aquilée. C'est à Beligna, près d'Aquilée, que devait être le temple de *Belenus*. Ce village a retenu le nom du dieu. Voy. les remarques de M. Mommsen sur la confusion faite par Ausone (*Corp. inscript. lat.*, V, pl. 84, ad inscript. no 752).

étrangères à la Gaule, et par le poëte Ausone, qui vivait, comme on sait, au IVe siècle de notre ère[1]. Nous le retrouvons aussi, dans les textes, toujours à Aquilée, en Italie[2]. Il est évident que, pour ceux qui vivaient aux IIIe et IV siècles, *Belenus Apollo*, *Belen* ou *Belis*, offrait un rapport tel avec le *Bel* ou *Baal* de l'Orient, qu'il devait se confondre avec lui. Il faut se rappeler en effet qu'à partir de Septime Sévère, les légionnaires qui avaient fait un long séjour en Asie commencèrent à rapporter de ce pays le culte des divinités syriennes, *Mithra*[3], *Baal*[4], *Ari-*

1. *De profess. burdigal.*., IV, 9-12. Il s'agit, dans cette petite pièce, d'un professeur appelé *Attius Patera* ou *Pather* (voy. notre tome I, p. 340, note 3), et le poëte semble jouer sur ce mot, parce que le prêtre de *Mithra* et de certaines autres divinités orientales s'appelait le *pater* :

« *Beleni* sacratum ducis e templo genus,
Et inde vos nomina
Tibi *Paterae* : sic ministros nuncupant
Apollinaris mystici. »

On reconnaît, au premier abord, dans ce passage les traces de l'influence asiatique sur les pratiques religieuses de la Gaule ; or cette influence ne s'est fait sentir en Occident qu'au commencement du IIIe siècle de notre ère, cent cinquante ans, par conséquent, avant l'époque où Ausone écrivait.

2. Sous l'empereur Maximin (235-238). Voy. Capitolin, *Maximini duo*, 27 : « ... nisi Menophilus... restitisset, dicens etiam *deum Belenum* per haruspices respondisse Maximinum esse vincendum. » — Cf. Hérodien, VIII, III, 19 : Βέλενον (Βέλεν, *Cod. Venet.*) δὲ καλοῦσι, σέβουσί τε ὑπερφυῶς, Ἀπόλλωνα εἶναι ἐθέλοντες. — Enfin voy. Tertullien, *Apologetic.*, 24.

3. Les monuments de *Mithra* abondent dans les provinces frontières de l'Occident où étaient surtout cantonnées les légions, et l'on trouvera, dans le tome III du *Corpus inscr. lat.*, *Index*, p. 1164, les renvois aux nombreux monuments épigraphiques, tous postérieurs aux premiers Antonins, qui lui sont consacrés sous les noms de D·I·M, *Deo invicto Mithrae*, et où il paraît associé ou confondu avec le Soleil, SOLI INVICTO.

4. Cette forme est moins répandue, mais nous en citerons du moins un exemple remarquable. C'est le monument trouvé à O'Buda (Vieux-Bude), conservé au musée national de Pest et dont l'inscription est ainsi conçue :

BALTI · DIAE	*Ba(a)lti(di), Diae*	« A Baal, à Dia divine
DIVINAE · ET	*Divinae et*	et à Dia
DIA SVRIAE ·	*Dia(e) Suriae*	de la Syrie, etc. »
TEMPLVM·FECIT·FL	*templum fecit Fl(avius)*	
[illegible]	. . . .	

(publié dans nos *Monuments épigraphiques du Musée national hongrois*, 1873, in-fol., p. 16, n° 47 et pl. VII). Il est fort intéressant pour nous de trouver associés ici *Baal* et *Dia Suria* avec la *Dia Divina*, que nous rencontrons aussi en Gaule, dans le pays des *Voconces*, où elle a laissé son nom à la ville de Die.

man[1], *Jupiter Dolichenus*[2], etc., qui vinrent rejoindre la *Mater Magna Idaea*, depuis longtemps transportée à Rome. M. Léon Renier a prouvé que le monument relatif à *Belus*, trouvé à Vaison, dans le pays des Voconces[3], avait été élevé précisément en vertu de l'accomplissement d'un oracle rendu en faveur de Septime Sévère alors qu'il était en Syrie, lequel oracle sembla se réa–

1. Voy. le monument d'O'Buda conservé au même musée et publié par nous dans le même recueil, p. 17, n° 19 et pl. VII :

DEO·ARIMA	« Au dieu Ariman,
NIO · LIBEL	Libella, *leo* (*)
LA · LEO	à ses frères, etc. »
FRATRIBVS	
VOTO · DICA	

2. Ce culte était fort répandu surtout dans la région danubienne. Voyez, entre autres, le très-curieux monument en bronze argenté, repoussé et ciselé, de forme pyramidale, trouvé à Kömöld, comitat de Tolna, en Hongrie, et conservé au musée de Pest (publié par nous en photolithographie, dans nos *Monuments épigraphiques du Musée national hongrois*, p. 10 et 11, n°s 28 *a* et 28 *b*, pl. V et VI). Il représente le Jupiter casqué, armé du marteau et de la foudre, et monté debout sur le dos d'un taureau; il est accompagné de tous ses attributs, d'un certain nombre de divinités et d'enseignes militaires.

3. L'original est aujourd'hui conservé au musée de Saint-Germain; il a la forme d'un autel à quatre faces. Sur deux se lisent les inscriptions qui ont été publiées avec autant de savoir que de pénétration, par M. Léon Renier, qui, malheureusement, pour un mot important du texte latin, avait une copie inexacte (*Mél. d'épigr.*, p. 126-146). On lit d'un côté le distique latin suivant :

BELVS	« Bélus,
FŒTVNAE RECTOR	arbitre de la Fortune et maitre
MENTSQVE MAGIS	de l'intelligence, aura pour
TER	agréable cet autel qu'il m'a
ARA GAVDEBIT	donné d'élever et qu'il a lui-
QVAM DEDIT	même prescrit. » (?)
ET VOLVIT	

Du côté opposé, on lit ce distique grec :

ΕΥΘΥΝΤΗΡΙ ΤΥΧΗΣ	« A Bélus,
ΒΗΛΩ	arbitre de la Fortune,
ΣΕΞΣΤΟΣ ΘΕΤΟ ΒΩ	Sextus a élevé cet autel,
ΜΟΝ	s'étant souvenu
ΤΩΝ ΕΝ ΑΠΑΜΕΙΑ	des oracles rendus
ΜΝΗΣΑΜΕΝΟΣ	à Apamée. »
ΛΟΓΙΩΝ	

Sévère, étant en Asie, avait interrogé l'oracle d'Apamée, qui lui avait prédit, en terme voilés, qu'il serait maître du monde. (Voy. Dion Cassius, LXXVIII, 8.)

(*) *Mot exprimant qu'on appartenait à une certaine catégorie d'initiés au culte des divinités orientales.*

liser en Gaule par l'événement qui lui procura l'Empire sans partage. C'est un de ses soldats qui dut élever le monument dont il s'agit, après la victoire de Lyon (197), sur Albinus. Il a existé cependant un dieu gaulois appelé *Belen*, dont l'origine était fort différente de celle de *Belus* ou de *Baal;* mais il est certain qu'à partir de Septime Sévère. la confusion des dieux et des cultes exportés de l'Orient avec les anciennes divinités de l'Occident a été si complète, qu'Ausone a pu doter *Belenus* des attributs de Baal, et qu'à Aquilée, par suite dans la Gaule sans doute, l'un et l'autre ont dû être identifiés avec Apollon; ce culte dut avoir les mêmes prêtres que la *Magna Mater Idaea* (Cybèle)[1], ou des *patres* comme ceux de Mithra et d'Ariman. Il faut remarquer que le poëte bordelais s'adresse à un personnage qu'il qualifie de descendant des druides : « *stirpe Druidarum satus*[2] ». C'est sans doute aux mêmes pratiques du culte gallo-syrien qu'il faut rattacher le sacerdoce du *gutuater* de Mâcon et du Puy eu Velay[3].

Pour ce qui regarde la tâche délicate des identifications des dieux gaulois avec ceux de l'Orient, de la Grèce et de Rome, il y faut apporter un peu plus de critique qu'on ne le faisait au temps de l'abbé Fontenu[4], de l'abbé Fenel[5] et même au temps où M. A. Thierry écrivait son *Histoire des Gaulois*[6]. On doit

1. M. Mommsen fait observer qu'à Aquilée, où l'on a recueilli vingt-trois monuments votifs à *Belenus*, il n'a pas été trouvé un seul *sacerdos* de ce culte; mais seulement des prêtres de Cybèle. (*Corp. inscript. lat.*, V, p. 84, col. 1, l. 2.)

2. *Prof.*, IV, vers 7.

3. Ce titre de *gutuater* est rapproché, dans l'inscription de Mâcon, découverte en 1810 dans les fouilles faites à l'ancienne cathédrale, et malheureusement disparue, de celui d'une divinité topique, et du nom de Mars (*Inscript. ant. de Châlon-sur-Saône et de Mâcon*, par M. Marcel Canat, 1856, p. 54, note 1) : ... DEI MOLTINI GVTVATR||||| MART, etc. Nous retrouvons ce titre de *gutuater* dans l'inscription du Puy en Velay (voy. notre tome I, p. 415, note 2). Or le mot *gutuater* est certainement gaulois, puisqu'il est porté par un chef carnute mentionné dans les *Commentaires* de la guerre des Gaules (Hirtius, VIII, 38), passage pour lequel les manuscrits présentent, il est vrai, d'assez nombreuses variantes : *Guttruatrû*, *Gutruatum*, *Guttruatû*, *Gutruatû*, *Maturatû*, *Gutuater*, *Cutuatos*. — Il serait possible qu'Hirtius eût pris ici le titre sacerdotal de ce personnage pour un nom propre.

4. *Acad. des inscript.*, *Mém.*, t. V : *Sur les divinités gauloises.*

5. *Ibid.*, t. XXIV : *De la religion des Gaulois.*

6. Voy. tome I, liv. IV, chap. I, p. 471 et suiv., de la 5e édit.

s'imposer pour premier soin de distinguer les époques auxquelles sont empruntés les documents que l'on consulte, et ne pas accorder la même valeur aux témoignages d'Ausone et des Apologistes chrétiens qu'à ceux de César ou de Diodore. Chez les Grecs, c'était une pure manie qui les entraînait à faire plier les religions étrangères, et en particulier celles de l'Égypte, aux vaines exigences d'une assimilation, fondée seulement d'ailleurs sur les rapports les plus superficiels, avec la religion des Hellènes, dont l'origine était relativement très-moderne. Il n'en est pas de même chez les Romains. Au temps de la conquête de la Gaule, on voit déjà se faire jour l'idée politique de l'incorporation des vaincus à la grande cité. Tout devait servir à préparer, puis à consommer cette assimilation : institutions religieuses, administratives et sociales. C'est sans doute avec intention que César lui-même ne mentionne les dieux de la Gaule que sous le voile de noms empruntés au panthéon romain. Des analogies plus ou moins lointaines entre les attributs des uns et des autres suffisaient dès lors pour étayer cette sorte d'adoption anticipée. Il faut se rappeler que le proconsul avait auprès de lui des Gaulois de la Narbonnaise, gens déjà romanisés, lettrés parfois, et ayant reçu la *civitas :* tel était son interprète, C. Valérius Procillus, fils du Celte Caburus[1], qui, sans prendre le temps de l'initier aux croyances et aux pratiques de ses anciens compatriotes, et qui, loin d'insister sur les différences essentielles qui séparaient les dieux de la Gaule de ceux de Rome, devait s'appliquer au contraire à en présenter les loin-

1. *Bell. Gall.*, I, 47 : « commodissimum visum est C. Valerium Procillum, C. Valerii Caburi filium, summa virtute et humanitate adolescentem, cujus pater a C. Valerio Flacco civitate donatus erat, et propter fidem et propter linguae Gallicae scientiam, etc. » On voit, par d'autres passages, que ce personnage « très-important » était l'intime de César, qui « lui accordait toute sa confiance pour toutes choses » (I, 19) : « principem Galliae Provinciae, familiarem suum, cui summam omnium rerum fidem habebat ». Dans un autre passage, cette affection s'exprime en termes plus chaleureux encore, à propos de la délivrance de Procillus qui fut rendu à César à la suite de sa victoire sur Arioviste (I, 55) : « quae quidem res Caesari non minorem, quam ipsa victoria, voluptatem attulit, quod hominem honestissimum Provinciae Galliae, suum familiarem et hospitem, ereptum e manibus hostium, sibi restitutum videbat. »

taines analogies. Il est probable que l'autre intime de César, le druide Divitiacus, agit de même que Procillus, mais pour d'autres motifs. Tous deux croyaient peut-être répondre en cela aux secrètes intentions du vainqueur, et, comme les côtés extérieurs de tous les cultes présentent toujours quelques points semblables, ils durent saisir ces rapports et les rendre sensibles à l'aide d'un nom, c'est-à-dire en cachant les dieux de nos ancêtres sous le masque des noms romains : c'est ainsi que, sans se préoccuper d'établir des identifications raisonnées, dont les éléments d'ailleurs faisaient défaut, au lieu de nommer *Teutates*, *Taran* et *Esus*, ils lui persuadèrent, avec d'autant moins de peine que César dut s'y prêter volontiers, que ces dieux étaient les mêmes que Mercure, Jupiter et Mars; aussi devons-nous avouer que nous ne savons rien de précis sur ce qui regarde ces divinités, leurs attributs, leur importance relative, en un mot sur tout ce qui touche au fond même des dogmes de la Gaule.

Depuis le temps où M. Amédée Thierry affirmait — quoiqu'il n'en sût absolument rien — qu'il y avait « deux religions en Gaule : l'une toute sensible, dérivant de l'adoration des phénomènes naturels; l'autre, fondée sur une sorte de panthéisme matériel », l'éclaircissement de ces hautes questions ne paraît pas avoir fait de grands progrès. Nous n'en savons pas — ou, pour mieux dire, nous ne pouvons en deviner — davantage aujourd'hui; mais nous connaissons mieux l'insuffisance de nos propres recherches, et nous avons du moins appris à ne pas prendre de vaines apparences pour des solutions. On connaît cependant un beaucoup plus grand nombre de divinités topiques, et personne ne confond plus ces sortes de *genii locorum* avec les grands dieux de l'Olympe celtique. Ces divinités locales sont d'autant plus intéressantes pour nous qu'elles appartiennent presque toutes au domaine de la géographie, et c'est, à vrai dire, à la recherche de ces précieux vestiges que nous devons borner notre tâche. L'archéologue a déjà pris soin de recueillir et de classer leurs monuments épars sur le sol de la Gaule, et nous sommes à même de faire plus ample connais-

sance avec *Nehalennia* (de Domburg, dans l'île Walcheren), qui d'ailleurs n'est pas gauloise d'origine[1], avec *Rosmerte* (de Metz et de toute la Lorraine), avec *Bormo* et *Damona* (de Bourbonne-les-Bains et de Bourbon-Lancy), enfin avec *Divona*, *Sirona*, *Aventia*, *Bibracte*, et tant d'autres divinités topiques qui ont baptisé les fleuves, les sources, les bourgades, les *oppida* de notre pays, à moins qu'elles n'aient été nommées par eux. Ces dieux ou ces génies, qui sanctifiaient et poétisaient le séjour de l'homme dans les villes comme dans les campagnes, sont-ils les expressions symboliques des forces secrètes de la nature, adorées comme causes créatrices, ou des manifestations de leur puissance dans les objets créés : les arbres, les vents, les lacs, les rivières, etc ? Nous ne saurions le dire, et quoi qu'on veuille entreprendre dans cette difficile exégèse, quelque soin qu'on se donne pour retrouver la clef de ces dogmes mystérieux des Gaulois, on en est réduit à interroger exclusivement des textes ou des monuments romains ; mais on ne tarde pas à s'apercevoir que le sens des conceptions primitives y a toujours été systématiquement négligé. C'est affaire aux mythographes ; nos recherches sont plus modestes. Comme géographe, nous devons surtout nous mettre en quête de ces mille dieux topiques qui avaient élu domicile sur notre sol ; mais, comme les monuments épigraphiques ne nous les font connaître qu'à partir de l'époque où les grands dieux de la Gaule ont reçu le droit de cité dans le panthéon romain et où les divinités topiques auront été enrôlées elles mêmes parmi les Lares Augustes, sans perdre toutefois leur caractère indigène, nous remettrons cette dernière étude à l'inventaire topographique qui formera le dernier volume de cet ouvrage.

Sacerdoce. — A l'arrivée de César, il semble bien qu'il n'y eût dans la Gaule Chevelue d'autres prêtres que les druides[2] ;

1. Elle est germanique (voy. Kern, *Revue celtique*, t. II, p. 10-18).
2. Le nom de *druide* ne dérive pas, comme les anciens l'ont cru (voy. Pline, XVI, XCV, *al.* XLV, 1), du grec δρῦς, δρυος, « chêne », ainsi qu'il était naturel, pour eux, de le sup-

mais le champ de leur domaine spirituel paraît avoir été singulièrement borné. Il est certain qu'au nord et à l'est, il ne dépassait pas le Rhin : César le dit en propres termes[1]. Nous n'avons, d'autre part, aucun témoignage qui nous autorise à croire qu'ils fussent connus des Ibéro-Aquitains du sud de la Garonne, et ils étaient certainement ignorés des peuples de même race, au delà des Pyrénées. Aucun des écrivains qui nous ont raconté la conquête de la *Gallia Bracata* ne fait allusion à leur présence dans tout le pays qui forma la province de Narbonnaise ; il semble d'ailleurs ressortir du récit même de César, que les Romains ont dû rencontrer les druides pour la première fois en sortant des limites de la Province. Il serait surprenant, à plus forte raison, que les mêmes textes classiques n'eussent pas dit un seul mot des druides, si les Gaulois cisalpins, avec lesquels les Romains n'ont cessé d'être en contact, eussent connu leur envahissante domination, confessé leurs doctrines et pratiqué leur culte. Mais, si leur empire sur les esprits a été borné dans l'espace, il ne l'a pas moins été dans le temps.

Personne, parmi les écrivains sérieusement informés de nos antiquités nationales, ne s'aviserait aujourd'hui d'appliquer, comme on le faisait jadis aux monuments mégalithiques, cromlechs, dolmens, menhirs, peulvans, la désignation surannée de pierres druidiques. La moindre réflexion suffit en effet

poser, l'association de ce sacerdoce avec les forêts de chênes étant d'ailleurs incontestable. Il ne dérive pas davantage, selon M. d'Arbois de Jubainville (*Rev. archéol.* d'octobre 1877, t. XXXIV, p. 223, note 2), du gaulois *dervo*, en irlandais *daur*, signifiant aussi « chêne » ; mais bien d'un thème *dru* qui a fourni le premier terme du composé *dru-nemetum*, nom du lieu où, en Asie Mineure, se réunissait le conseil suprême des Gaulois conquérants. C'était au *dru-nemetum* qu'étaient soumises les causes d'homicide, jugées en Gaule par les druides (Strabon, V, IV, 4; XII, V, 1). — Pour désigner les druides, Diodore, ou du moins ses manuscrits se servent du terme σαρουίδαι, σαρωνίδαι, σαρουνίδαι, qu'il traduit lui-même par φιλοσόφοι (V, 31). — Adrien de Valois remarque (*Adnot. ad Amm. Marcell.*, t. II, p. 155 de l'édit. de Leipzig, 1808) que les plus anciens manuscrits de Pline portent *drysidae;* ceux d'Ammien Marcellin, *drasidae;* ceux de Lampride (*Sever. Alex.*, 60) et de Vopiscus (*Aurelian.*, 44), *dryas*, *dryadae* (il s'agit des femmes) ; enfin, ceux d'Aurélius Victor (*De Caesarib. : Claud.*, IV, 2), *drysadae*. — Dans Origène (*Contra Cels.*, I, p. 14), on trouve δρύδα..

1. *Bell. Gall.*, VI, 21 : « Germani. ... neque *druides* habent qui rebus divinis praesint, neque sacrificiis student. »

pour démontrer que ces vestiges d'une civilisation grossière et inconnue, — mais probablement fort ancienne, et qui a précédé de longs siècles les âges historiques, — n'ont rien de commun avec le druidisme. Il est évident que les monuments mégalithiques, — plus nombreux, il est vrai, dans l'ouest de la Gaule et surtout dans la Bretagne, ainsi que dans les îles qui en dépendent, que dans les autres parties de l'ancien continent[1], — se trouvent aussi en Italie sur la cime des Alpes[2], dans la Provence, dans le bas Languedoc, en Espagne et surtout en Afrique, tous pays où jamais personne n'a signalé la présence des druides. Nous ne savons même pas s'ils étaient plus nombreux à Locmariaker et à Karnak que dans les autres régions de la Gaule Chevelue. César dit seulement que le pays des Carnutes était le centre de leurs assemblées annuelles, et de leurs congrès religieux ou judiciaires[3] ; mais nous avons eu déjà l'occasion de dire que ce pays ne renferme pas un nombre considérable de monuments mégalithiques[4], et si, au temps de Néron, nous voyons les restes du druidisme retirés dans l'île *Mona* (île de Man)[5], entre la Bretagne et l'Irlande, qui abonde, comme on sait, en monuments de ce genre, il faut penser que c'est l'époque de la décadence, que les druides avaient été proscrits de la Gaule par Tibère[6] et qu'ils avaient dû se réfugier en

1. Voyez la belle carte que M. Alex. Bertrand a consacrée à l'étude de cette question : *Carte de la Gaule, monuments de l'âge de pierre, dolmens et tumuli-dolmens* (*état actuel de nos connaissances*), 1867.

2. Cromlech du petit Saint-Bernard (voy. tome I, page 75, note 2).

3. César, *Bell. Gall.*, VI, 13.

4. Voy. plus haut, t. II, p. 481.

5. Tacite, *Ann.*, XIV, 29-30. Il s'agit de l'expédition de Suetonius Paullinus, alors *legatus Augusti pro praetore* de la province impériale consulaire de Bretagne : « *Monam* insulam, incolis validam et receptaculum perfugarum, [Suetonius Paullinus] aggredi parat.... Stabat pro littore diversa acies, densa armis virisque, intercursantibus feminis in modum Furiarum, quae, veste feriali, crinibus dejectis, faces praeferebant. *Druidae*que circum preces diras, sublatis ad coelum manibus, fundentes, novitate aspectus perculere militem, etc. » Les mots « *novitate* aspectus » prouvent que les légionnaires n'en avaient pas vu ailleurs, ni en Gaule, ni même en Bretagne, et que les druides s'étaient déjà réfugiés dans l'île de Man et probablement en Irlande.

6. Pline ne parle des druides de la Gaule que comme souvenir (voy. XXX, IV [1], 1) : « Gallias utique possedit [ars magica] et quidem ad nostram memoriam ; namque Tiberii Caesaris principatus sustulit *druidas* eorum et hoc genus vatum medicorumque. » Il

grand nombre dans ces lieux consacrés par d'antiques traditions religieuses ou autres, dont le sens était ignoré, mais dont les témoignages couvraient le sol. Il ne faut voir, dans cette circonstance de la présence des *caern*[1] sur ce sol refuge suprême du druidisme aux abois, — aussi bien à *Mona* qu'aux environs d'*Autricum* (Chartres), — que l'effet de l'éternelle routine populaire s'attachant par instinct et par habitude aux champs sacrés et aux sentiers qui y conduisent, n'eussent-ils été sanctifiés que par les pas de plusieurs générations d'ancêtres. Si le culte, la liturgie, les holocaustes mêmes des druides eussent eu pour témoins nécessaires les menhirs et les allées couvertes, les auteurs qui nous ont parlé de ces cérémonies auraient mentionné les pierres saintes de ces autels et de ces temples en plein vent. Aucun n'y fait même une lointaine allusion; mais tous parlent de ces forêts sombres, de ces chênes à l'ombre desquels ils célébraient leurs mystères, accomplissaient leurs sacrifices, tenaient leurs assises et leurs écoles; toujours l'arbre, jamais la pierre : c'est partout et toujours le chêne avec le gui sacré, « envoyé du ciel », qui sont inséparables des druides[2], non le dolmen et le cromlech. Il faut donc renoncer à associer les prêtres gaulois à ce culte incomparablement plus ancien et

ajoute que le druidisme avait passé en Bretagne : « Britannia hodieque eam [artem] celebrat, etc. »

1. *Caern*, *cairn*, *carne*, en celtique et, par suite, en gallois, « pierre, amas de pierres », d'où les noms géographiques qu'on rencontre dans le pays de Galles, *Caernarvon*, etc., et les nombreux vocables qui, dans notre pays, sont souvent associés aux lieux où se trouvent précisément des monuments mégalithiques : *Carnoët*, *Carnac*, *Carnel*, *Carné*, en Bretagne; *la Carneille*, dans l'Orne; *Carnet* et *Carneville*, dans la Manche; la forêt de *Carnelle*, près de Beaumont-sur-Oise, où se trouve la fameuse pierre Turquaise (omise sur la carte de M. Al. Bertrand).— « Les noms français commençant par *carn* sont une variante dialectale des noms commençant par *charn*. Karnak est la prononciation bretonne du mot qu'on prononce en français Charnay. » (D'Arbois de Jubainville, *Lettre inédite* du 15 décembre 1877.) Nous ne saurions admettre que *Carnelle* soit identique à Charnay et que Karnak dérive du nom d'homme *Carinus*.

2. Pline, XVI, XCV (XLV), 1 : « per se roborum eligunt lucos, nec ulla sacra sine ea ronde conficiunt. » — Lucain, *Phars.*, I, 453-454 : « ...nemora alta remotis || Incolitis lucis. » Sur le gui sacré, voy. notre tome I, p. 437-438. — Il faut ajouter cependant, à propos des écoles de druides, que Méla (III, 2) dit qu'elles se rassemblaient, « aut in specu, aut in abditis saltibus »; mais *specus* ne saurait s'appliquer aux monuments mégalithiques.

absolument inconnu, dont les champs mégalithiques sont restés les muets témoins. Tout ce que nous savons du dogme, de la « discipline », des prédications, de l'association puissante et respectée des druides porte un caractère relativement moderne. L'incontestable prestige dont ils avaient joui, surtout avant César, accuserait même leur origine étrangère, alors que son texte ne nous l'aurait pas révélée. « Leur doctrine, *disciplina*, dit-il, originaire de Bretagne (Angleterre), a été apportée dans la Gaule, et aujourd'hui ceux qui veulent la connaître à fond vont l'étudier dans cette île[1]. » C'était donc de l'autre côté de la Manche et du *Fretum Gallicum* qu'était, sinon le grand séminaire, du moins la grande école où l'on allait se retremper comme à une source pure; c'est là qu'était la racine de l'arbre de sainteté, dont la Gaule n'a connu que les rejetons. C'est en Bretagne que le druidisme était né : c'est en Bretagne et en Irlande qu'il se retira au jour de la persécution; c'est là qu'il végéta longtemps encore, comme l'a démontré tout récemment M. d'Arbois de Jubainville[2], — c'est là qu'il mourut; c'est là

1. *Bell. Gall.*, VI, 13 : « disciplina in Britannia reperta, atque inde in Galliam translata esse existimatur, et nunc qui diligentius eam rem cognoscere volunt, plerumque illo discendi causa proficiscuntur. »

2. Voyez l'intéressant et très-neuf article de ce savant, intitulé *Le druidisme irlandais* (*Rev. archéol.* d'oct. 1877, 2e série, t. XXXIV, p. 217-224). L'auteur y a prouvé que les *vates* (*bages*) qui sont associés, par les textes classiques, aux *druides* ou *druidae* pour les sacrifices, la poésie et la vaticination, se retrouvent, avec tous leurs caractères distinctifs, dans les *file* (gén. *filed*), sortes de « voyants » de l'ancienne Irlande. Comme les druides, les *file* rendaient la justice; comme eux, ils ne connaissaient que la tradition orale et n'avaient pas recours à l'écriture pour transmettre les antiques traditions. Le chef unique des *file*, *ollam* ou *ollama* (gén. *ollaman* ou *olla manas*), rappelle le chef unique des druides (César, *Bell. Gall.*, VI, 13 : « his druidibus praeest unus »). Quant aux druides proprement dits, ils semblent, en Irlande, avoir eu pour mission principale de prophétiser et d'accompagner les rois à la guerre. Finn, le père du fameux Ossian, était petit-fils d'un druide. Tandis que les *file* devinrent les auxiliaires des apôtres chrétiens, les druides de l'Irlande résistèrent. Quant au *barde* proprement dit, il jouissait, en Irlande comme en Gaule, d'une très-médiocre estime. Mais on remarquera, en résumé, que,— dans les plus anciennes chroniques de l'Irlande, rapportant des faits antérieurs même à la bataille de Cinfeabrat, laquelle remonte à l'an 186 de notre ère; — les trois ordres religieux de l'ancienne Gaule, druides, poëtes (*vates*, ou mieux *bages*, μάντεις) et bardes se retrouvent dans l'Irlande au commencement de notre ère, sous les noms de *drui* ou *druis* (gén. *druad*, *druidas*), de *file* et de *bard* (irlandais), *barth* (cornique); que les fonctions des *file* paraissent seulement avoir été plus importantes que celles des druides, contrairement à ce qui avait lieu dans l'institution

enfin qu'il faut aller aujourd'hui pour en étudier les débris[1].

Nous sommes heureux de nous rencontrer, dans l'énoncé de cette opinion nouvelle, avec ce pénétrant esprit qui, par des preuves tirées des anciennes chroniques irlandaises[2], confirme cette vérité historique que nous n'avions fait qu'entrevoir jusqu'alors, et qui résultait seulement, pour nous, de l'ensemble des textes classiques méthodiquement rapprochés.

Nous avons vu déjà que le druidisme avait été beaucoup plus limité qu'on ne le croit communément, même dans la Gaule occidentale; mais il importe d'ajouter ici que César, en lui donnant le pays chartrain pour centre, n'aurait peut-être pas commis d'erreur, s'il eût entendu désigner, non l'ombilic géographique de la Gaule, mais le centre des druides[3], car la circonférence de leur action n'a pas dû dépasser la Meuse, le Rhône, et peut-être la ligne de hauteur du plateau central : ce qui placerait hors de leur domaine, même spirituel, la Narbonnaise, l'Aquitaine, le bassin de la Garonne et celui du Rhin. Les forêts du pays chartrain étaient situées d'ailleurs à souhait pour leurs assemblées synodales : au cœur du pays où s'exerçait leur influence, à portée des inspirations de l'île de Bretagne où était leur maison mère, et avec laquelle ils pouvaient librement communiquer, — aussi bien que de la terre d'Armorique, — par les ports de *Gesocribate* (Brest), de *Vorganium* (Castell Ac'h),

telle qu'elle a été connue, dans l'ancienne Gaule, de Strabon (IV, IV, 4), de Diodore (V, 31) et de Timagène (cité par Ammien Marcellin, XV, IX, 8); car César ne mentionne pas les *vates*, parce qu'il ne les distinguait probablement pas des druides, attendu qu'ils faisaient, comme eux, des sacrifices (Strabon, IV, IV, 4). Quant à Lucain (I, 444-446), il s'imagine que les *bardes* sont les plus importants des trois ordres, lorsqu'il est démontré, sans même s'écarter des textes classiques, que c'étaient des espèces de rapsodes, de *jongleurs* faméliques, sans autorité et sans considération.

1. Les druides, ne pouvant se faire passer pour des Gaulois d'origine, avaient persuadé aux habitants de la Gaule qu'ils étaient en partie indigènes, mais en partie venus, comme eux, de pays lointains (voy. Ammien Marcellin, XV, IX, 8).

2. Voy. l'article *Druidisme irlandais* dont nous avons donné un aperçu plus haut, dans la note 2 de la page 518.

3. Il faut dire d'ailleurs que César parle, en ce passage, non de son estimation géographique à lui, mais de celle des Gaulois (VI, 13) : « hi [druides], certo anni tempore, *in finibus Carnutum, quae regio totius Galliae media habetur*, considunt in loco consecrato. »

de *Coriallo* (pointe de la Hague), de *Crociatonum* (baie de Carentan), et de *Caracotinum* (bouches de Seine et Harfleur)[1].

D'autre part, leur dogme et leur philosophie, l'étendue relative de leurs connaissances et leur forte organisation, les règles sévères de leur discipline et les liens étroits qui unissaient les membres de leur compagnie,— vaste confrérie d'initiés et d'affiliés, enfants solidaires d'une même famille[2], obéissant à un seul chef[3], élu par eux[4], — nous font connaître les druides comme des espèces d'associés prêchant, sacrifiant et enseignant. Leur qualité d'étrangers contribuait, autant que la supériorité relative de leur enseignement religieux, à rehausser leur autorité et à expliquer leur crédit. Avant de connaître les résultats importants auxquels M. d'Arbois de Jubainville a été conduit par ses recherches dans les plus anciennes chroniques de l'Irlande, nous avions été amené de notre côté par nos études et nos réflexions personnelles à les considérer plutôt comme des missionnaires répandant, depuis peu de siècles, une doctrine inconnue avant eux, que comme formant un sacerdoce séculaire sorti des entrailles du pays et qui se serait élevé sans secours étranger, par des progrès continus et de lents perfectionnements de doctrine, au degré de puissance où nous les voyons parvenus avant César. — Ainsi, l'union, la solidarité, l'obéissance au chef, l'instruction, enfin leur qualité d'étrangers, voilà le secret de leur influence.

Ils prêchaient en effet à des peuples encore barbares, —

1. Voy. ces différents noms, tome I, p. 313-337.

2. Ammien Marcellin, XV, IX, 8 : « druidae..... *sodalitiis adstricti consortiis.* »

3. César, *Bell. Gall.*, VI, 13 : « his autem druidibus praeest unus qui summam inter eos habet auctoritatem. »

4. César, *Bell. Gall.*, VI, 13 : « suffragio druidum deligitur ». Mais, s'il se trouve un druide qui l'emporte sur tous les autres, il est naturellement désigné; l'élection n'a lieu que lorsqu'il s'en trouve plusieurs égaux en dignités. Quelquefois on s'en rapporte aussi au sort des armes quand il y a plusieurs concurrents, et ceci rappelle, d'une façon frappante, les combats singuliers, les duels à mort que livrait ce *rex*, ce prêtre de *Diana Nemorensis* (sur les bords du lac Nemi, près de Rome), pour disputer, obtenir et défendre le barbare sacerdoce de ce culte auquel les poëtes attribuaient une origine scythique (Strabon, V, III, 12.— Suétone, *Calig.*, 35.— Virgile, *Aeneid*, VII, 760-764. — Ovid., *Metam.* XIV, 331; *Amor.* I, 259; *Fast.* VI, 59 et suiv. — Stace, *Silv.* I, III, 55. Etc.

qu'ils avaient d'ailleurs parfaitement persuadés et même convertis, — la croyance aux dieux[1], l'immortalité de l'âme[2], et il fallait que cette croyance en une autre vie fût bien vive, puisqu'on prêtait de l'argent payable après la mort[3] (dans un monde meilleur, pour les débiteurs apparemment, sinon pour les créanciers). Il y avait au fond de ce dogme une sorte de métempsycose[4], qui, ajoutée à l'étroite association des initiés, a fait penser quelques auteurs classiques à la doctrine pythagoricienne[5]; mais la foi en une autre vie et le tableau des joies réservées à ceux qui mouraient en combattant, étant singulièrement propres à exalter les vertus guerrières[6], ce dut être là un des secrets de la puissance des druides et de la part immense qu'ils prirent au gouvernement spirituel et temporel de la Gaule.

1. César (V, 18) dit que les druides enseignaient que tous les Gaulois étaient sortis de Pluton « *ab Dite patre* » : il faut entendre sans doute de *Teutates*, qui présidait au chaos (?). — Cf. Méla, III, 2; Diod., V, 31; Lucain, I, 452.

2. Valère Maxime, II, x : « persuasum [habebant] *animas hominum immortales esse.* » — Pomponius Méla, III, II : « unum ex his quae praecipiunt, in vulgus effluxit, videlicet..... *aeternas esse animas.* » — Ammien Marcellin, XV, IX, 8 : « pronuntiarunt *animas immortales.* » — César, *Bell. Gall.*, VI, 13 : « in primis hoc volunt persuadere non *interire animas.* » — Cf. Diodore de Sicile, V, 31; Lucain, *Phars.*, I, 455-457; Strabon, IV, IV, 4.

3. Valère Maxime, II, x : « Gallos..... pecunias mutuas, quae sibi apud inferos redderentur, dare. » — Méla, III, 2 : « negotiorum ratio etiam et exactio crediti deferebatur ad inferos..... » Etc.

4. César, *Bell. Gall.*, VI, 14 : « ab aliis post mortem transire ad alios. » — Cf. Diodore de Sicile, V, 98; Lucain, I, 454-458 :

« ...vobis auctoribus, umbrae
Non tacitas Erebi sedes, Ditisque profundi
Pallida regna petunt regit : idem spiritus artus
Orbe alio : longae, canitis si cognita, vitae
Mors media est. »

5. Valère Maxime, II, x : « dicerem stultos nisi idem Bracati (id est omnes Galli) sensissent quod palliatus Pythagoras sensit. » — Diodore de Sicile, V, 28. — Ammien Marcellin, XV, IX, 8 : « ..... ut auctoritas Pythagorae decrevit, sodalitiis adstricti, etc.»

6. Méla, III, II : « unum ex his quae praecipiunt [druidae] in vulgus effluxit, videlicet *ut forent ad bella meliores*, aeternas esse animas, vitam alteram ad Manes. » — César, *Bell. Gall.*, VI, 14 : « hoc maxime ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto. » — Lucain (I, 458-462) dit dans de beaux vers :

« ..... certe populi, quos despicit Arctos,
Felices errore suo, quos ille timorum
Maximus, haud urget lethi metus. Inde ruendi
In ferrum mens prona viris, animaeque capaces
Mortis, et ignavum rediturae parcere vitae. »

Philosophes et théologiens, ils se livraient « aux spéculations les plus élevées », pénétraient dans le monde des choses occultes et entraient en commerce avec les dieux, dont ils enseignaient l'essence supérieure, se disant en outre les interprètes agissants de leurs volontés[1]. Aussi s'étaient-ils réservé le sanglant exercice du culte et aucun sacrifice ne pouvait-il s'accomplir sans eux[2]. Les *vates*, *bages*, *euhages* ou μάντεις, — suivant les différents noms qu'on donne aux ministres religieux qui formaient la seconde catégorie de prêtres, paraissent avoir partagé avec les druides le rôle de sacrificateurs, — ou de bourreaux[3]. Les écrivains latins et grecs ne tarissent pas d'invectives contre la coutume barbare des sacrifices humains[4], oubliant peut-être qu'ils ne furent légalement abolis à Rome que l'an 97 avant notre ère[5], et que, devenue la capitale du monde civilisé, elle fit ses plus grandes réjouissances des combats de l'arène, à peine moins horribles que la flamme qui dévorait le fameux colosse d'osier rempli de victimes humaines[6]. Mais, en réprouvant ces pratiques

1. Diodore de Sicile, V, 31. — Timagène ap. Ammien Marcellin, XV, IX, 8 : « druidae ingeniis celsiores..... quaestionibus occultarum rerum altarumque erecti sunt. » — César, *Bell. Gall.*, IV, 13 : « [druides] rebus divinis intersunt...., religiones interpretantur. » — *Ibid.*, 14 : « de rerum natura, de deorum immortalium vi ac potestate disputant. » — Méla, III, 2 : « quid Di velint [druidae] scire profitentur. » — Lucain, *Phars.*, I, 452 : « solis nosse Deos et coeli numina vobis. »

2. Strabon, IV, IV, 5 : ἔθυον δὲ οὐκ ἄνευ δρυΐδων. — Cf. Diodore de Sicile, V, 31 : « aucun sacrifice n'est accompli sans la présence du *philosophe* (ἄνευ φιλοσόφου), — c'est-à-dire des druides, que Diodore appelle σαρουίδαι, σαρωνίδαι ou σαρνίδαι, après avoir expliqué que ces derniers étaient *philosophes* et *théologiens*, — car ils croient que ceux-ci, étant conscients de la nature divine et étant les interprètes des dieux, doivent leur transmettre les actions de grâces et les prières des hommes. » — César, *Bell. Gall.*, VI, 13 : « [druides] sacrificia publica ac privata procurant. » — Méla (III, 2) dit des druides, comme Diodore : « [Galli] habent... magistros... sapientiae... druidas. » — Lucain, I, 450-451 :

> « Et vos barbaricos ritus moremque sinistrum
> Sacrorum druidae, etc... »

3. Strabon, IV, IV, 4.

4. Entre autres, voy. Cicéron, *Pro Fonteio*, 11. — Méla, III, 2. — Pline, XXX, IV (1), 1 : « nec satis aestimari potest quantum Romanis debeatur qui sustulere monstra, etc. »

5. Pline, XXX, III (1) : « DCLVII° demum anno Urbis, Cn. Cornelio Lentulo, P. Licinio Crasso coss., senatusconsultum factum est ne homo immolaretur. »

6. Strabon, IV, IV, 5. — César, VI, 16.

sanguinaires, il importe cependant de distinguer le sacrifice volontaire de l'immolation imposée et contrainte. En Gaule, sauf pour ce qui regarde les criminels et les prisonniers voués d'avance à la mort[1], — comme à Rome du reste, — rien ne prouve que les fanatiques d'*Esus* ne s'offrissent pas à lui en victimes, non-seulement résignées, mais exaltées par les joies du sacrifice et l'enivrement du martyre. Dans l'histoire des superstitions humaines, il faut toujours faire une large place à la foi, quels qu'en soient le mobile et le but. Cette distinction nécessaire en amène une autre pour l'historien : celle des religions vivaces, qui tiennent au cœur des peuples, et des religions mortes, que soutiennent seulement les pratiques extérieures, les habitudes traditionnelles, mais pour lesquelles on ne sait plus ni souffrir, ni mourir. En Gaule, on ne s'offrait pas seulement en victime aux dieux, on s'immolait sur la tombe de ceux qu'on avait aimés et qui vous avaient chéris : et il ne s'agit pas, comme dans l'Inde, de la veuve se sacrifiant aux mânes du mari ; « ses proches aussi, convaincus qu'ils allaient revivre avec celui qui les avait quittés, se livraient souvent aux flammes du même bûcher et ils y joignaient les objets dont il se plaisait à s'entourer pendant sa vie[2] ». Rien de plus remarquable, en fait de victimes volontaires, que ces six cents *siloduri*, « liés par un vœu », compagnons de ce petit roi des *Sontiates*, appelé Adiatunnos, qui l'assistent sur la terre, partagent même avec lui les soins du gouvernement, sont habillés, mangent comme lui, et meurent avec lui sans que pas un seul ait jamais hésité, en présence de son bûcher, à faire le sacrifice de sa vie. Mais César[3] et Nicolas de Damas, qui rapportent ce fait[4],

1. Diodore de Sicile, V, 32 : « Ils suspendent en croix les malfaiteurs après les avoir retenus cinq ans captifs, ou ils les immolent sur de grands bûchers. Les prisonniers de guerre sont des victimes réservées aux dieux. Ils immolent ensemble des hommes et des animaux qu'ils égorgent, brûlent ou soumettent à d'autres supplices. » — Cf. Strabon, IV, IV, 5.

2. Méla, III, II : « cum mortuis cremant ac defodiunt apta viventibus.....; erantque qui se in rogos suorum velut una victuri, libenter immitterent. »

3. *Bell. Gall.*, II, 22.

4. Extrait du livre CXVI de Nicolas de Damas, par Athénée, VI, 13. C'est l'auteur

ne nous disent pas si ce sacrifice avait un caractère religieux. Il est probable, toutefois, que ces holocaustes dont parlent César et Strabon, ces victimes humaines enfermées dans les mannequins d'osier, pêle-mêle avec les animaux[1], devaient être le plus souvent des prisonniers ou des condamnés; mais il n'est pas un seul des écrivains dont le témoignage nous soit parvenu, qui dise avoir assisté à ce spectacle[2]. César en parle par ouï-dire, et l'on voit que, de son temps, c'étaient « les Gaulois — sans aucun doute ceux de la noblesse, — qui, attaqués de graves maladies, ou vivant dans les dangers et les combats, faisaient immoler des hommes ou faisaient vœu d'en immoler, estimant que les dieux ne pouvaient être apaisés que si l'on rachetait la vie d'un homme par celle d'un autre homme »; et il ajoute que « les sacrifices de ce genre étaient une institution publique[3] »; mais, quant aux hécatombes, il en parle comme d'une pratique de « quelques-uns » des peuples de la Gaule, sans les nommer et sans donner à cet égard aucun renseignement précis. C'est d'après lui sans doute que Strabon, bien moins explicite encore, en a parlé. « Les nations gauloises, dit Méla, — écri-

le plus ancien, lui-même, qui donne le sens du mot gaulois *siloduri*, qu'il traduit par εὐχωλιμαίοι.

1. César, *Bell. Gall.*, VI, 16 : « Quelques peuples [gaulois] ont de très-grands mannequins d'osier tressé dont ils remplissent les membres de créatures humaines vivantes (*immani magnitudine simulacra habent, quorum contexta viminibus vivis membra hominibus complent*); ils y mettent le feu, et ces hommes périssent enveloppés par les flammes. Ils croient que les supplices des voleurs, des brigands, des criminels en un mot, sont surtout agréables aux dieux; mais, si ces sortes de victimes ne sont pas assez nombreuses, ils y suppléent en sacrifiant des innocents. » — Id., *ibid.*, 17 : « C'est à Mars (*Esus*) qu'ils vouent la plus grande partie du butin fait à la guerre; tous les êtres animés qui survivent au combat et qui sont pris, sont immolés (*quae superaverint animalia capta immolant*). » — Strabon, IV, IV, 5 : « On parle d'autres espèces de sacrifices humains : ils perçaient de flèches ou mettaient en croix (ἀνεσταύρουν) certaines autres victimes, dans leurs cérémonies religieuses : ainsi, après avoir préparé un colosse fait de bois et de foin, ils jettent dedans des animaux domestiques ou sauvages et des hommes, et ils en font un holocauste. »

2. César dit : « *alii* » en parlant des peuples qui font des sacrifices humains, ce qui signifie que cette pratique n'était pas générale; et Strabon (IV, IV, 5) : καὶ ἄλλα δὲ ἀνθρωποθυσιῶν εἴδη λέγεται, « on dit qu'il y a aussi d'autres sacrifices humains ».

3. *Bell. Gall.*, VI, 16 : « publiceque ejusdem generis habent instituta sacrificia. » L'immolation religieuse des prisonniers paraît avoir été générale. — Cf. Sopater de Paphos, cité par Athénée, IV, 16 : « quand les Gaulois sont vainqueurs, ils sont dans l'usage d'immoler les captifs à leurs dieux. »

vant avant l'an 50 de notre ère, — sont superstitieuses (c'est un Romain et un Espagnol qui accusent nos pères de superstition[1]); ils poussent la cruauté jusqu'à immoler l'homme (un homme, *hominem*), comme la meilleure victime et la plus agréable aux dieux »; et il ajoute que cette coutume barbare était abandonnée de son temps; mais, « s'ils ne tuent plus, ils font de légères blessures pour épancher le sang[2] ». On voit qu'il ne s'agit plus ici que de l'art de ces devins, μάντεις, dont parle Diodore, qui interrogeaient, pour prédire l'avenir, les signes donnés par la victime au milieu de ses convulsions[3]; encore le côté sanglant de ces pratiques paraît-il s'être singulièrement adouci pendant les quelques années qui séparent le témoignage de Diodore de celui de Méla. Mais si l'on se reporte à l'époque antérieure à la conquête, on peut s'étonner que Posidonius, qui a voyagé en Gaule, vers la fin du second siècle avant notre ère, et qui a vu les têtes coupées conservées dans les familles nobles comme de précieux trophées de victoire[4], — qui dit même avoir pu se faire à cette vue au point de n'en être plus révolté, — n'ait point parlé des hécatombes humaines; et l'on peut bien avouer que, s'il en eût parlé, Strabon et surtout Athénée, si curieux de prendre dans les écrits du rhéteur rhodien tout ce qui leur paraissait extraordinaire, n'eussent pas manqué de nous transmettre ces intéressants détails. Il est donc certain que ces terribles exécutions commençaient à devenir fort rares lorsque César pénétra dans la Gaule Chevelue, et qu'au temps de Méla (sous Caligula) ce n'était plus depuis longtemps qu'un souvenir. A l'époque de Pline, ils étaient relégués dans l'île de Bretagne[5], et déjà, au temps

1. César, *Bell. Gall.*, VI, 16 : « natio est omnium Gallorum admodum dedita religionibus. » — Méla, III, 2 : « gentes superbae, superstitiosae. »

2. Méla, III, 2 : « manent vestigia feritatis jam abolitae, atque, ut ab ultimis caedibus temperant, ita nihilominus, ubi devotos altaribus admovere, delibant. »

3. V, 31. Voy. plus bas, page 526 et note 3. — Strabon, IV, IV, 5.

4. Voy. plus haut, page 114, note 1.

5. XXX, IV (I), 1. Il s'agit d'abord, dans ce passage, des pratiques de la magie : « Britannia hodieque eam attonite celebrat tantis caerimoniis ut dedisse Persis videri possit. » Puis il ajoute qu'il faut être redevable aux Romains d'avoir aboli ces infamies : « monstra in quibus hominem occidere religiosissimum erat, mandi vero etiam saluber-

de Néron, nous les avons vus exilés dans l'île de Man[1]. Mais, en Gaule, ce qui persista de cette sombre liturgie, ce fut surtout ce qui touchait à la magie, dont les Romains eux-mêmes étaient si curieux : magie sanglante de ce côté des Alpes, mais qui semble, au Ier siècle de notre ère, avoir seule retenu quelque chose de la barbarie des sacrifices humains. Si l'on interrogeait l'avenir dans les circonstances graves, un homme voué à la mort était étendu sur le dos, et le « devin », *μάντις*, — prêtre inférieur aux druides, appelé aussi *euhages*, *vates*, ou plutôt *bages*[2], — le frappait au thorax (ou sur le dos, selon Strabon) avec le glaive, et, d'après la manière dont il tombait, dont le sang s'épandait, d'après les convulsions de ses membres, il découvrait les choses futures[3]. Le druidisme, condamné à mort, non par la conquête, comme on le croit généralement, mais par la désaffection populaire[4], s'éteignit dans les pratiques superstitieuses de la magie ; et nous voyons qu'aux temps de Sévère Alexandre, et même

rimum ». Si le mot *mandi* n'est pas interpolé, il constitue une accusation d'anthropophagie contre les Bretons ; et cette assertion n'est pas isolée (voy. Diodore, V, 32).

1. Tacite, *Ann.*, XIV, 29-30. — Voy. plus haut, page 516, note 5,

2. Quoique ce mot οὐάτεις résulte des manuscrits de Strabon (IV, IV, 4), nous sommes tenté d'adopter la correction proposée par Valois (*Adnotat.*, t. II, p. 155, édit. de Leipzig, 1808) en οὐάγεις, d'après les manuscrits d'Ammien Marcellin (XV, IX, 8), qui portent *euhages* pour désigner la classe sacerdotale intermédiaire entre les *druidae* et les *bardi*, laquelle classe exerçait bien les mêmes fonctions religieuses et se livrait aux mêmes études de la nature et aux mêmes pratiques que les μάντεις de Diodore. Quant au mot *euhages*, donné par les manuscrits d'Ammien Marcellin, il provient sans doute d'une erreur de transcription du nom οὐάγες ou οὐάγεις que devait porter le texte de Timagène, auquel l'historien du IVe siècle a emprunté ses renseignements sur l'ancienne Gaule. Or, Timagène a dû transcrire le nom gaulois *vage-s* ou *bage-s*, la diphthongue initiale du grec ne représentant autre chose, dans ces sortes de transcriptions, que le *v* ou le *b* des langues de l'Occident, comme dans Οὐερκέλλοι de *Vercellae*, Οὐαρίος de *Varius*, etc. Quant à l'aspiration introduite dans le mot *euhages*, c'est le résultat d'une faute imputable aux copistes d'Ammien Marcellin et que cet auteur n'a pu commettre, étant d'Antioche et parlant le grec. *Vages* ou *bages* doit être rapproché du premier terme des noms géographiques gaulois : *Bagacum*, *Bagienni*, *Vagoritum*, etc. — En tout cas, il n'y a aucune raison d'appliquer à ces prêtres de second degré le nom de *vates*, au sens latin du mot ; cette désignation appartiendrait bien plutôt aux *bardi*.

3. Diod., V, 31. Les μάντεις prenaient aussi les augures, ὄρνιθες : « ils étaient très-estimés, ... le peuple entier les écoutait avec docilité..... et il se laissait aisément persuader en raison de l'antique et durable expérience que ces devins possédaient de la science augurale. »

4. Voy., plus bas, pages 530, 539 et suiv.

d'Aurélien, on consultait encore des « druidesses » magiciennes [1], tour à tour tolérées ou inquiétées, sans doute, comme les mages l'étaient à Rome, suivant que leurs prédictions alarmaient ou flattaient les manies des Empereurs [2].

C'est par leur enseignement surtout que les druides avaient acquis et conservaient une grande autorité. On le sa vus, comme prêtres, — eux qui jouissaient de toutes les immunités, de l'impôt du sang comme des autres charges [3], — arrêter les armées prêtes à combattre [4]; comme grands justiciers au civil et au criminel, apaiser les différends publics et privés, dicter des sentences capitales contre les coupables, condamner les récalcitrants à une véritable excommunication, la plus dure de toutes les peines [5]; mais, comme professeurs, leur ascendant dut être plus général et plus durable encore. Toute la jeunesse des familles nobles leur était confiée : c'est parmi ces jeunes gens d'élite qu'ils choisissaient leurs adeptes et leurs initiés. Ils les retenaient quelquefois vingt années auprès d'eux dans leurs écoles, cachées au fond des forêts [6]; ils les instruisaient par la parole, en ne faisant

1. Lampride, *Sever. Alexand.*, 60 : « mulier *dryas* eunti exclamavit gallico sermone..... » — Vopiscus, *Sev. Alex.* : « mulierem *druidam* gallico sermone vaticinatam..... » — Id., *Aurelian.*, 44 : « Aurelianum gallicanas consuluisse *dryadas*. »

2. Voy. Alfred Maury, *Histoire de la magie*.

3. César, *Bell. Gall.*, VI, 14 : « *druides* a bello abesse consuerunt, neque tributa una cum reliquis pendunt; militiae vacationem omniumque rerum habent immunitatem. »

4. Diodore de Sicile, V, 31. — Strabon, IV, IV, 4.

5. César, *Bell. Gall.*, VI, 13 : « ...fere de omnibus controversiis publicis privatisque [*druides*] constituunt, et, si quod est admissum facinus, si caedes facta, si de haereditate, si de finibus controversia est, iidem decernunt; praemia poenasque constituunt. Si qui, aut privatus aut publicus, eorum decreto non stetit, sacrificiis interdicunt. Haec poena apud eos est gravissima. Quibus ita est interdictum, ii numero impiorum ac sceleratorum habentur; iis omnes decedunt, aditum eorum sermonemque defugiunt ne quid ex contagione incommodi accipiant; neque iis petentibus jus redditur, neque honos ullus communicatur. » — Strabon, IV, IV, 4 : « ce sont surtout les procès criminels qui sont de leur compétence, etc. »

6. Méla, III, 2 : « docent multa nobilissimos gentis clam et diu, vicenis annis, aut in specu, aut in abditis saltibus. » — César, *Bell. Gall.*, VI, 13 : « ... ad hos [*druides*] magnus adolescentium numerus, disciplinae causa, concurrit. » — Id., *ibid.*, 14 : « tantis excitati praemiis (*i. e.* immunitatibus), et sua sponte in disciplinam conveniunt et a parentibus propinquisque mittuntur..... Itaque annos nonnulli vicenos in disciplina permanent. »

appel qu'à leur mémoire pour la conservation et la transmission de la doctrine et des connaissances qui faisaient l'objet de leurs leçons ; ils évitaient alors d'employer l'écriture grecque, réservée pour les affaires publiques et privées, estimant qu'elle favorisait la paresse de l'esprit et craignant que les secrets de leur enseignement supérieur, réservés à un petit nombre, ne se répandissent dans le peuple et que d'importants mystères[1] ne fussent divulgués. Ils instruisaient leurs dociles auditeurs des choses de la religion et de la philosophie ; l'ordre du monde, les lois de l'univers, l'astronomie et la médecine formaient la matière de cet enseignement[2] ; des poëmes, didactiques sans doute, étaient appris avec ferveur[3], et l'ensemble de leurs études formait ainsi une encyclopédie qui se transmettait de génération en génération dans les classes privilégiées.

Comme médecins, les druides conservèrent encore longtemps leur crédit, et peut-être, à tout prendre, les remèdes prescrits par leur pharmacie sacrée n'étaient-ils pas de beaucoup inférieurs en efficacité à ceux de Pline[4] et aux drogues miraculeuses dont n'a cessé de se repaître la crédulité populaire dans tous les

1. César, *Bell. Gall.*, IV, 14 : « neque fas esse existimant ea litteris mandare, quum in reliquis fere rebus publicis privatisque graecis utantur litteris, etc. »

2. Méla, III, 2 : « . .habent [Galli] magistros..... sapientiae *druidas*. Hi terrae mundique magnitudinem et formam, motus coeli et siderum et quid Dii velint scire profitentur. » — D'après Strabon (IV, IV, 4), les *vates* (*bages*) auraient été plus particulièrement chargés de l'enseignement des choses de la nature, tout en étant associés aux sacrifices. En cela Strabon est d'accord avec Timagène (ap. Amm. Marcell., XV, IX, 8) : les *bages* cherchaient à pénétrer les secrets de la nature ; mais ils auraient partagé, sinon l'enseignement, du moins les travaux scientifiques, avec les druides et les bardes : « hominibus paullatim excultis ingerere studia laudabilium doctrinarum, inchoata per *bardos*, *bages* et *druidas* ». — César (VI, 14), qui ne parle pas de la distinction des *druides* et des *bages*, met l'enseignement de ces hautes études au compte des premiers : « multa praeterea de sideribus atque eorum motu, de mundi ac terrarum magnitudine, de deorum immortalium vi ac potestate disputant et juventuti tradunt. » — Quant à la médecine, voy. Pline, XXIV, LXII (XI), 1. — Cicéron (*De divinat.*, I, 41, *al.* 90), nous parlant du célèbre druide Divitiacus, dit qu'il connaissait la physiologie : « naturae rationem, quam physiologiam Graeci appellant, notam esse sibi profitebatur. »

3. César, *Bell. Gall.*, VI, 14 : « magnum ibi numerum versuum ediscere dicuntur. »

4. Voy. Pline (XXIV, LXII, *al.* XI, 1), qui prend très au sérieux le remède prescrit par les druides relativement au *selago* (*Lycopodium selago* de Linné, selon M. Littré), employé pour divers accidents, et dont la fumée passait pour souveraine contre les affections des yeux. Les druides auraient aussi donné le nom de *samol* à une plante de marais.

temps, sous toutes les latitudes et dans toutes les religions. Elles devaient même le céder en absurdité aux recettes de Marcellus Empiricus, qui est cependant venu après Galien.

Les druides, saisissant ainsi la société gauloise par tous ses côtés, par toutes ses faiblesses : par la religion, qu'ils avaient faite de foi, d'épouvante et d'espérances; par l'éducation, par la santé, par l'intérêt; prenant tout l'homme enfin dans le réseau de leur action temporelle et spirituelle, commirent la faute de ne pas suivre le progrès social et politique de la nation; progrès d'abord latent, mais que les observateurs attentifs aperçoivent aisément, même dans le livre de César. On y voit que la noblesse et le sacerdoce druidique, ligués ensemble, ont méconnu le réveil de la plèbe, méprisée et tenue par eux à l'écart; on voit que leurs divisions et leurs rivalités n'ont cessé d'affaiblir, devant l'ennemi, l'union des États de la Gaule; que les chefs de cette noblesse, en haine de leurs rivaux et parfois de leurs parents, n'ont cessé de trahir, par de lâches et perpétuelles défections, la cause du pays. Ceux mêmes qui firent leur devoir et se rappelèrent les vertus militaires des ancêtres n'agirent qu'isolément, par des levées de boucliers mal concertées, refusant d'obéir à un chef unique, et différant, jusqu'au jour où il n'en sera plus temps, de se grouper en une seule nation. M. Albert Réville a très-finement saisi le vrai caractère de cette lutte suprême : Vercingétorix, cette personnification de la patrie naissante, ne représente pas seulement la Gaule unie et armée, préparant la défense du pays et soutenant héroïquement la lutte contre César : — c'est l'avénement de la classe dépossédée, c'est le peuple gaulois — nous n'osons dire comme l'éminent publiciste, « la démocratie gauloise », — qui brise ses liens d'obéissance pour marcher, émancipé, sous le chef qu'il s'est donné. Ce n'est pas précisément une révolution intérieure contre les druides et ceux que César appelle les « *equites* », — c'est-à-dire les nobles, — mais, ce qui revient au même quant au résultat, c'est un mouvement national accompli sans eux et malgré eux, par conséquent qui a ruiné

leur prestige et détruit leur autorité. La Gaule succombe, il est vrai, mais le peuple gaulois ne périt pas, et, sous ses nouveaux maîtres, il tournera bientôt ses regards vers d'autres autels, en réclamant l'assistance d'un autre sacerdoce.

Un Gaulois était auprès de César et ne le quittait pas : ce fut son plus fidèle compagnon et son plus utile confident : cet homme était un druide : c'était l'Éduen Divitiacus[1]. Ce traître ne dut pas être le seul dignitaire du sacerdoce druidique qui ne crût pas à la défense : toute sa conduite, toutes ses paroles prouvent que, pour conserver son prestige et ses priviléges, il préférait dix fois, à l'avénement de la classe populaire, la défaite et la soumission de son pays aux Romains. Ce fut cet esprit d'égoïsme aveugle et stationnaire qui, bien plus que la victoire de César, ébranla la confiance et détruisit la foi; c'est en se désintéressant de la lutte suprême que tomba dans l'abandon et le mépris cette classe sacerdotale jadis si puissante et si révérée et qui laissa si peu de regret, lorsque le peuple gaulois, désabusé, déjà dévot aux dieux romains et surtout à la divinité de « Rome et d'Auguste », les vit partir, sous Tibère, pour l'exil, — ou plutôt pour le retour à leur maison mère de Bretagne. Un mot de Cicéron sur Divitiac nous le montre bien, d'ailleurs, comme le prêtre d'une religion en décadence : il déclare, à Rome, qu'il n'est pas sûr de sa science augurale et qu'il ne se croit qu'à moitié en commerce avec les dieux[2]. Ne voyons-nous pas ce même personnage commander, pour le compte des Romains, un détachement envoyé contre les Bellovaques[3], se dépouiller ainsi volontairement de son caractère sacré, et, ce qui est plus grave, renoncer aux prérogatives des antiques immunités du sacerdoce druidique?

Tout récemment, M. Albert Réville a traité « de pure fan-

1. Cicéron, *De divinat.*, I, 41 (90) : « si quidem et in Gallia druidae sunt e quibus ipse Divitiacum, Aeduum, hospitem tuum, laudatoremque cognovi. » (Cicéron s'adresse à son frère Quintus.)

2. Cicéron, *loc cit.* : « ..... partim auguriis, partim conjectura, quae essent futura, dicebat. »

3. César, *Bell. Gall.*, II, 9 et suiv.

taisie » tout ce que le conquérant de la Gaule nous rapporte du druidisme[1]. Il croit que c'est Divitiac, ce transfuge de la cause nationale, qui a instruit l'auteur des *Commentaires* de ce qu'il nous rapporte de ces prêtres, — et en cela il a raison, — mais il le suppose mû par l'ambition d'exercer sur toute la Gaule l'autorité spirituelle, sous les lois du vainqueur qu'il aurait cherché à tromper, en exagérant l'importance du druidisme. Une des raisons qu'il nous donne de l'exagération, de la fausseté même du témoignage de César, « le grand coupable », comme il l'appelle, c'est que Vercingétorix n'eût pas manqué de s'appuyer sur le clergé dans son appel suprême au patriotisme et à la liberté, si l'action de ce clergé eût été aussi puissante que le dit l'écrivain des *Commentaires* : « il eût donné, dit-il, le premier rang à cet incomparable élément de résistance. » Mais M. Réville lui-même nous dit ailleurs que l'aristocratie et le sacerdoce étaient fort occupés de se défendre, au moment de la conquête, contre les revendications de la plèbe, travaillée alors par un esprit irrésistible « de révolution démocratique ». Ne nous montre-t-il pas Vercingétorix s'appuyant précisément sur cette force populaire, pour défendre son pays avec un enthousiasme et un élan qui ne trouvait point d'imitateurs, ni même d'échos dans les représentants des anciens partis, attachés au passé et assez disposés au fond à pactiser avec l'ennemi? C'est même le développement de cette thèse, très-juste selon nous, qui fait l'originalité et l'intérêt de son travail; mais on ne saurait comprendre alors la preuve qu'il allègue pour mettre en doute l'autorité de l'historien de la conquête : pour être conséquent avec lui-même, il faut bien que M. Réville nous accorde que Vercingétorix ne pouvait songer à mettre à profit la puissance morale du druidisme, puisqu'il savait que là était l'ennemi intérieur, car il y a toujours dans toutes les guerres nationales un ennemi intérieur qui double les forces de l'ennemi du dehors. On peut objecter en outre que, s'il eût aspiré à l'hé-

1. VERCINGÉTORIX, article de M. Albert Réville dans la *Revue des deux mondes* du 15 août 1877, 3e période, 47e année, t. XXII, p. 848.

gémonie spirituelle de la Gaule sous la tutelle de Rome, c'eût été le plus mauvais moyen d'y parvenir que d'exagérer l'importance de l'influence religieuse du druidisme. Il faut bien mal connaître l'esprit de la politique romaine pour se figurer que César eût remis lui-même bénévolement cette arme redoutable aux mains d'un étranger, quelles qu'eussent été sa confiance et son amitié pour lui : c'est bien plutôt en atténuant qu'en exagérant l'importance des druides que Divitiac eût pu réussir dans le dessein qu'on lui prête.

Nous croyons donc que le témoignage de César conserve toute son autorité, et si M. Réville eût dépouillé tous les textes classiques, il aurait vu qu'ils s'accordent sur les points essentiels avec celui de l'auteur des *Commentaires*. La seule réserve qu'il soit permis de faire, c'est que les faits rapportés par lui sur le druidisme visent un état antérieur à celui de la conquête, surtout en ce qui touche les sacrifices humains.

Nous n'avons que peu de choses à ajouter à ce qui a été dit plus haut sur le second degré du sacerdoce druidique, c'est-à-dire sur les *bages*[1], σὐάτεις, ou mieux οὐάγεις[2], μάντεις[3], « devins », — degré intermédiaire, — d'après Timagène[4], Strabon[5] et Diodore[6], — entre les druides et les bardes. Leurs fonctions paraissent avoir consisté dans l'accomplissement de certains sacrifices et de certaines cérémonies, principalement en vue de la divination ; ils étudiaient aussi les « secrets de la nature[7] », ce qui nous fait supposer qu'ils participaient, dans une certaine mesure, aux attributions des druides, puisqu'il ne s'accomplissait « aucun sacrifice sans ces derniers[8] ». Comme César ne mentionne pas les *bages*, il est probable que, de son temps, ils se

1. Voy. plus haut, pour l'orthographe présumée de ce mot, page 526, note 2.
2. Strabon, IV, IV, 4, et voy. plus haut, page 526, note 2, et page 528, note 2.
3. Diodore, V, 31, et voy. plus haut, page 526, note 2.
4. Cité par Ammien Marcellin, XV, IX, 8.
5. IV, IV, 4.
6. V, 31.
7. Timagène ap. Ammien Marcellin, *loc. cit.* — Diodore de Sicile, *loc. cit.*
8. Voy. plus haut, page 522, note 2.

confondaient avec les druides, de telle sorte qu'ils ne formaient ensemble qu'une classe dans le sacerdoce gaulois. Cicéron, nous révélant, d'autre part, que le druide Divitiac se donnait lui-même comme « voué à l'étude de la nature et initié à la science augurale[1] », nous inclinerions volontiers à croire que cette fusion des *bages* avec les *druidae* proprement dits devait marquer précisément la décadence du druidisme, décadence caractérisée par l'abaissement de la « doctrine », par l'oubli des dogmes et l'abandon des immunités : c'est l'époque où les druides commencent, pour conserver une ombre de crédit, à se livrer plus spécialement à l'art augural et à la magie (Pline les appelle *magae*[2]) ; — le merveilleux et tout ce qui touche à la connaissance de la destinée ayant toujours, dans les religions agonisantes, une action plus durable sur la foule que les dogmes les plus élevés. N'est-ce pas par les mêmes procédés que l'empereur Julien, disciple de Porphyre et de Jamblique, essaya de galvaniser le paganisme grec et romain en flattant les mêmes goûts populaires par les pratiques de la magie[3]. M. d'Arbois de Jubainville ayant retrouvé, dans les vieilles chroniques irlandaises, les vestiges des *druidae*, des *bages* et des *bardi* sous le même nom de druides pour les premiers, de *file* pour les seconds et de *bard* ou *barth* pour les derniers[4], il n'y a pas lieu de s'étonner que les *file*, qui semblent avoir eu pour fonction principale « de prophétiser », aient occupé le premier rang, avec leur chef unique, ou *ollam*, puisqu'au temps de Cicéron la science augurale était déjà l'attribution importante de l'antique sacerdoce druidique[5].

1. *De divinat.*, I, 41 (90), et voy. plus haut, page 530, note 2.

2. XVI, XCV (XLIV), 1 : « druides, ita suos appellant magas. » — « Les textes irlandais les plus anciens rendent, en latin, par le mot *magi*, le vieil irlandais *drui* (génitif *druad*). On en peut voir la preuve en comparant les Vies de saint Patrice en latin aux documents relatifs à ce même personnage, qui sont écrits en irlandais. Dans les Épîtres de saint Paul de Wurtzburg (IXe siècle, folio 30c), les *malefici* de l'Exode (c. VII et VIII) sont appelés, dans une glose, *druides da druith aegeptaedi* (voy. Zeuss, *Grammat. celt.* 2e édit., p. 259 et 1038). » (D'Arbois de Jubainville, *Lettre inéd.* du 15 décembre 1877.)

3. Voy. Alfr. Maury, *Histoire de la magie*. — Cf. Ab. Desjardins, *L'empereur Julien*.

4. Voy. plus haut, page 518, note 2.

5. Voy. plus haut, page 503, note 2.

Quant au dernier des trois degrés, sorte d'*ordre mineur* du sacerdoce gaulois, les *bardi*[1], nous n'hésitons pas, malgré le rôle élevé que leur attribue Lucain[2], à les considérer comme constituant une classe très-inférieure de rapsodes mendiants et de poëtes parasites, à peine dépendants de la grande association sacerdotale de la Gaule. Le seul lien qui paraisse l'y rattacher, c'est que, comme les druides et leurs disciples, ils s'exerçaient à apprendre un grand nombre de vers; encore, — contrairement aux pratiques de ceux-ci, qui semblent avoir réservé cette forme de langage pour leurs initiés, afin sans doute de faciliter la transmission des doctrines secrètes; — les bardes récitaient partout leurs poésies, apprises ou improvisées, étant toujours prêts à satisfaire leurs maîtres; et ces derniers, payant leurs propres louanges, n'étaient pas fâchés de faire parade de leurs poëtes : c'était un luxe dans lequel la vanité trouvait deux fois son compte.

Les auteurs classiques s'accordent généralement à représenter les bardes comme « des chanteurs d'hymnes », comme « des poëtes[3] » récitant, « en s'accompagnant de la lyre », les exploits des hommes illustres[4].

1. Strabon, IV, IV, 4. Le géographe compte trois degrés : *druides*, *vates* et *bardes*. — Diodore également (V, 31) : *philosophes* (druides), *devins*, *poëtes*. — Timagène (ap. Ammien Marcellin, XV, IX, 8) de même : *druides*, *bages* et *bardes*.

2. *Phars*, I, 447-449 :

« Vos quoque qui fortes animas belloque peremptas
Laudibus in longum vates dimittitis aevum,
Plurima securi fudistis carmina bardi. »

3. Strabon, IV, IV, 4. — Posidonius ap. Athénée, VI, 12.

4. Timagène ap. Amm. Marc. XV, IX, 8 : « bardi quidem fortia virorum illustrium facta heroïcis composita versibus, cum dulcibus lyrae modulis, cantitarunt. » — Diod. de Sic., V, 2 : ... οὗτοι δὲ μετ' ὀργάνων ταῖς λύραις ὁμοίων ᾄδοντες. — Amédée Thierry (*Hist. des Gaulois*, 5e édit, II, p. 502, note 2.) identifie avec assez de raison cet instrument des bardes à « la *chrotta* bretonne » dont parle Venantius Fortunatus (VII, *carm.* VIII) Il faut rapprocher ce terme *chrotta*, employé par le poëte du Ve siècle, du gallois *crwth*, et du cornique *crowd*. M. Am. Thierry le compare à l'espèce de vielle appelée *rotte*, dont se servaient les ménestrels du moyen âge. — « Le français *rote* ne peut venir de *crotta* : il faut admettre un intermédiaire germanique, *hrota*, qui explique la chute du *c* initial. Voy. Diez, *Wörterbuch*, 2e édit., t. II, p. 404-405; et, pour *chrotta*, voy. Zeuss, *Gramm. celt.*, 2e édit., p. 161. » (D'Arbois de Jubainville, *Lettre inéd.* du 1er janvier 1878.)

Le nom de *vates*, donné par erreur aux *bages*, a produit, chez les auteurs anciens eux-mêmes, une fâcheuse confusion[1]. Mais Diodore et les écrivains du Ier siècle n'avaient pu se rendre compte par eux-mêmes de la différence profonde qui séparait les bardes des druides et même des bages. Posidonius[2], qui avait visité la Gaule avant la conquête romaine, en pouvait mieux juger : selon ce voyageur, les chefs gaulois, allant en guerre, emmenaient avec eux des familiers (*συμβιωτες*), véritables parasites (*παράσιτοι*) qui chantaient leurs louanges en public et les débitaient à tous ceux qui voulaient bien les entendre. Il paraît qu'ils composaient aussi des satires[3] (contre les ennemis de leurs maîtres, sans doute, et certainement, en tout cas, contre ceux qui ne les nourrissaient pas), ce qui a fait songer aux *sirventes* des troubadours du XIIe siècle. Il faut se garder toutefois de comparer, à des hommes comme Bertram de Born, seigneur de Hautefort, de misérables chanteurs comme, par exemple, le « parasite » de Luernios, père de Bituitos, qui, arrivé trop tard au repas royal, chanta les louanges du roi des Arvernes, en déplorant sa propre infortune, et qui se fit si bien pardonner, que, le voyant courir derrière son char, le roi Luernios lui jeta un sac d'or, et que le barde, toujours courant et chantant, bénit les roues du char qui faisaient sortir du sol ces bienfaits monnayés[4]. Ce n'est certes pas aux troubadours, c'est tout au plus aux jongleurs qu'on doit comparer ces bardes. On peut citer encore cet autre « poëte » appartenant à la domesticité de l'envoyé de Bituitos auprès de Cn. Domitius, et qui, « dans un chant barbare », exaltait la gloire du roi, de la nation arverne et de son ambassadeur, tout en marchant derrière son char, confondu avec les gens de sa suite et « avec ses chiens[5] ». Tout cela ressemble bien

1. Voyez, par exemple, dans Pline, qui, à propos de la suppression des druides en Gaule, sous Tibère, s'exprime ainsi (XXX, IV, *al.* I, 1) : « ... sustulit druidas et hoc genus *vatum* medicorumque. »

2. Dans Athénée, VI, 12.

3. Diodore, V, 31 : οὗτοί [βάρδοι]... οὓς μὲν ὑμνοῦσιν, οὓς δὲ βλασφημοῦσι.

4. Posidonius (l. XXIII), dans Athénée, IV, 13. Voy. plus haut, tome II, page 276 et notes.

5. Appien, *De reb. Celtic.*, *Excerpta*, XII : *De legation.*

il est vrai, à des inventions grecques, mais il n'y a cependant que l'arrangement et la mise en scène qui appartiennent à Posidonius; le témoignage d'Appien est plus sérieux, et il confirme, quant au fond, celui du professeur de Rhodes. On sent bien qu'ils sont plus près de la vérité, dans les portraits qu'ils ont tracés du poëte famélique gaulois, que Lucain, nous parlant avec emphase de la noble mission des bardes :

Laudibus in longum vates demittitis aevum.

Il ne faudrait rattacher, sans de bonnes raisons, aux ordres religieux de l'ancienne Gaule, ni les étranges recluses de l'île des femmes Namnètes, — aux bouches de la Loire[1], — ces femmes animées de tels transports frénétiques, que Strabon (qui n'en parle d'ailleurs que par ouï-dire) les a comparées aux prêtresses de Dionysios; — ni les neuf prophétesses Gallicènes de l'île de Sein[2]; — ni même les sacrificateurs de cette île, située près de la Bretagne (Angleterre), dont parle Artémidore, comme pratiquant les mêmes cérémonies qui se célébraient à Samothrace, en l'honneur de Déméter et de Proserpine[3]. Il faut dire cependant que cette « île » innommée, rappelle *Mona* (île de Man), où les prêtresses et les druides, exilés de Gaule, apparurent dans un appareil si menaçant aux légionnaires de Suétonius Paullinus[4]. Quant à ces femmes toutes nues, barbouillées de noir[5], quant à ces évocations magiques, reléguées « aux limites du monde», qui « commandaient un si grand respect à la foule » et qui semblaient avoir été « empruntées par la Perse à la Bre-

1. Strab. IV, IV, 6; Denys le Périégète, *Orb. descript.*, vers 570-579; et voy. notre tome I, page 290, note 4.
2. Pomponius Méla. Voy. plus haut, tome I, p. 306.
3. Artémidore, cité par Strabon, IV, IV, 6.
4. Tacite, *Ann.*, XIV, 30, et voy. plus haut, tome II, p. 516, note 5. Pour ce qui regarde la présence des druides et d'un culte, conforme encore en bien de ses parties à celui qu'ils exerçaient jadis en Gaule, ce passage de Tacite ne donne lieu à aucune incertitude. Outre que les druides y sont nommés, on y lit aussi : « excisique luci saevis superstitionibus sacri, nam cruore captivo adolere aras et hominum fibris consulere deos fas habebant. »
5. Pline, XXII, II (I), et voy. tome I, p. 442.

tagne[1] », bien que semblant s'éloigner de l'ancien druidisme, elles peuvent être rattachées à la décadence de leur culte, surtout à celui des *bages*, prépondérants en ce pays. Sauf donc pour ce qui regarde la Bretagne, devenue le refuge des doctrines, des traditions et surtout des observances de ce sacerdoce dégénéré, il n'y a rien, dans les cultes locaux, ni dans les communautés isolées dont nous venons de parler, que l'on soit autorisé à relier à l'action centrale et à l'inspiration directe des druides de la Gaule. On ne voit pas même qu'il y ait lieu de supposer, dans les endroits que ces pratiques avaient rendus célèbres, la présence d'un dieu topique. Tous ces lieux, consacrés par la présence de divinités protectrices, — bienfaisantes, pour la plupart, surtout près des sources thermales, naturellement efficaces, — et qui devaient être l'objet de constants pèlerinages, sont très-distincts, à leur tour, de ces oracles qui attiraient la foule par leur renommée de bonne divination, comme celui des « Deux Corbeaux », décrit par Artémidore. Strabon le regarde, il est vrai, comme « quelque peu fabuleux »[2], — mais on se demande pourquoi; il en a cru et il en voyait tous les jours bien d'autres à Rome! L'étonnement que témoignent, en pareil cas, les auteurs classiques, si difficile qu'il soit pour nous de le comprendre, peut s'expliquer ainsi. Les druides, dégénérés au temps de Divitiac, et usant déjà des procédés de la science augurale et de la magie, n'ont guère laissé en Gaule, lors de leur départ sous Tibère, que les superstitions populaires aux prises avec la sorcellerie; de ces croyances et de ces pratiques, les unes ont été adoptées, les autres repoussées par les Romains : elles se valaient sans aucun doute; mais les préjugés, l'habitude et le goût que les hommes ont toujours eu de faire un choix dans l'absurde, ont fait regarder les premières comme toutes naturelles, et les autres

1. Pline, XXX, IV (I), 1 : « [ars] Oceanum quoque trangressa et ad naturae inane pervecta? Britannia hodieque eam attonite celebrat tantis caerimoniis ut dedisse Persis videri possit. »

2. Artémidore, cité par Strabon, IV, IV, 6, et voy. plus haut, tome I, p. 292.

comme monstrueuses : on en peut juger par l'exemple de Strabon et celui de Pline [1].

Gouvernement et organisation sociale. — La noblesse, — les *equites* des *Commentaires*, — formait, avec le sacerdoce, la classe des privilégiés. L'illustration de la naissance y donnait seule accès. Quant au peuple, dit César, « il était réduit à une condition voisine de l'esclavage, sans droits et sans participation aucune aux affaires. Accablé du poids des dettes et des impôts, victime des violences de l'aristocratie, il reconnaît lui-même sa servitude et subit, de la part des nobles, une autorité semblable à celle que les maîtres exercent sur leurs esclaves [2].

Les fonctions des « *equites* » étaient exclusivement politiques et militaires; ils partageaient les premières avec les druides et se réservaient les secondes, dirigeant seuls la guerre : c'était là leur premier devoir. Chacun d'eux s'entourait d'*ambacti* et de clients dont le nombre se mesurait au rang ou à la fortune du chef [3]. Il n'y avait pas de limite d'âge, surtout pour l'exercice du commandement [4]. Mais il faut dire que la situation du peuple, visée par César dans ces deux passages, paraît appartenir à

1. Ce dernier cependant (XIX, XII *al.* III, 1), qui aimait tant à raconter des merveilles, dont il ne croyait pas un mot lui-même, était doué parfois d'une singulière crédulité. Il n'ajoute pas foi, il est vrai, à tous les prodiges qui accompagnaient la manifestation de « l'œuf de serpents, formé d'une multitude d'ophidiens enlacés, collés ensemble par la bave qu'ils jettent et la sueur écumeuse de leur corps », œuf que les druides disaient être ordinairement lancé en l'air par les sifflements de ces reptiles, et qu'on devait recevoir dans une saie sans qu'il touchât la terre. La personne qui l'avait ainsi recueilli devait s'enfuir de toute la vitesse d'un cheval, attendu qu'elle était poursuivie par les autres serpents, et qu'une rivière seule pouvait les arrêter. Cet œuf miraculeux avait la propriété de flotter en sens inverse du courant des fleuves. Pline ne croit pas tout cela, mais il a vu l'œuf : « *vidi equidem id ovum;* il était gros comme une pomme; son enveloppe était cartilagineuse, et il avait des tentacules semblables à ceux des pieuvres ». Fréret croit que c'est un oursin pétrifié qu'on a fait voir à Pline (*Œuvres*, XVIII, p. 211).

2. César, *Bell. Gall.*, VI, 13 : « ... plebes poene servorum habetur loco, quae nihil habet per se, nullo adhibetur consilio. Plerique, cum, aut aere alieno, aut magnitudine tributorum, aut injuria potentiorum, premuntur, sese in servitutem dicant nobilibus. In hos eadem omnia sunt jura quae dominis in servos. »

3. Id., *ibid.*, 15.

4. Hirtius, *Bell. Gall.*, VIII, 12.

une époque plus ancienne; pendant les huit années qu'il passa dans les Gaules, il semble qu'une révolution fut, sinon accomplie, du moins en voie de s'accomplir, car cette infériorité politique du peuple s'était déjà profondément modifiée au temps de Vercingétorix, que nous voyons en effet, avec l'aide de ses clients, et malgré la noblesse arverne, malgré sa famille[1], appeler son pays aux armes. Chassé de *Gergovia*, il lève une troupe de volontaires, d'abord composée de vagabonds et de gens sans aveu; mais il entraîne bientôt la plus grande partie des habitants, il les organise et les conduit à la défense de « la liberté »[2]. A peine a-t-il rassemblé cette armée improvisée, qu'il chasse ceux-là mêmes qui l'avaient expulsé, c'est-à-dire les « *principes* », — la noblesse, — ceux qui avaient condamné et fait mourir son père Celtillos. Il est salué roi par ses partisans, et sa propagande toute populaire est spontanément accueillie dans toute la Gaule, comme un réveil national; mieux encore : comme une révolution patriotique qui ne peut plus être différée ni contenue par la présence de l'ennemi, puisqu'elle éclate à la fois « chez les Sénons, les Parisiens, les Pictons, les Cadurques, les Turons, les Aulerques, les Lémovices, les Andécaves et dans tous les pays baignés par l'Océan[3] ». Il n'est pas possible de se méprendre sur le double caractère du soulèvement qui se produisit alors, non pas seulement en faveur de la patrie, — de la patrie mal défendue jusque-là par la noblesse, — mais encore en faveur de « la liberté[4] ». Aussi n'est-on nullement surpris de voir Strabon présenter tout autrement que ne l'a fait César (dans les notes prises, il est vrai, avant l'an 52, pendant sa sixième campagne) l'état politique de la Gaule. « Le plus grand nombre des gouvernements, dit Strabon, étaient aristocratiques : on choisis-

1. César, *Bell. Gall.*, VII, 4 : « cognito ejus consilio, ad arma concurritur; prohibetur ab Gobanitione (var. *Gobannitio, Gobannitino*), patruo suo, reliquisque principibus, qui hanc tentandam fortunam non existimabant. »

2. Id., *ibid.* : « ... hortatur ut communis libertatis causa arma capiant. »

3. Id., *ibid.*

4. Ce point de vue a été parfaitement mis en lumière par M. Réville, dans son *Étude sur Vercingétorix*, déjà citée plus haut, page 531, note 1.

sait un magistrat annuel ; mais, pour la guerre, un chef militaire était désigné par la multitude[1]. » Ainsi l'antique « *concilium armatum*[2] », — dont il est parlé dans les temps qui ont précédé Vercingétorix, où « le dernier arrivé était mis à mort », et dans lesquels la seule noblesse devait alors être prépondérante, — dut être remplacé dans les derniers temps de la lutte par « ces espèces de conseils du peuple », où le droit de l'orateur était maintenu par un règlement sévère qui infligeait aux perturbateurs[3], comme premier rappel à l'ordre, une simple menace de l'appariteur, ayant une épée nue à la main, et, après deux et même trois rappels à l'ordre, comme censure disciplinaire, pour les récidivistes, l'ablation, faite avec le glaive, d'une partie essentielle de leur *sagum*[4]. Il faut d'ailleurs bien distinguer, dans César, les différentes assemblées, qui sont toutes uniformément désignées par les mots *concilium* et *conventus*. On sait que ce dernier terme, qui aurait dû être réservé pour les assises judiciaires d'une de ses trois provinces d'Illyrie, de Cisalpine et de Narbonnaise[5], est employé à propos des assemblées politiques

1. IV, IV, 3 : ἀπεδείκνυτο ὑπὸ τοῦ πλήθους.

2. César, *Bell. Gall.*, V, 56 : « *armatum concilium* [Indutiomarus] indicit (hoc, more Gallorum, est initium belli), quo lege communi omnes puberes armati convenire consuerunt qui ex iis novissimus venit, in conspectu multitudinis omnibus cruciatibus affectus necatur. »

3. Strabon, IV, 3, : « le texte porte ὑποκρούσῃ, « bruit qu'on fait en frappant du pied ».

4. Id., *ibid.* Littéralement : « l'appariteur enlève [au perturbateur] un assez grand morceau de son *sagum* pour que ce qui en demeure soit sans usage. »

5. César allait tenir tous les ans ses *conventus* assez régulièrement, pendant l'hiver, en Cisalpine, dont il avait le gouvernement avec celui de la Transalpine et de l'Illyrie; il prend soin lui-même de nous en informer (voy. *Bell. Gall.*, I, 54; V, 1; VI, 44; VII, 1, etc.). On sait que les provinces étaient partagées, même sous la République, en un certain nombre de ressorts judiciaires appelés *conventus*, où le gouverneur de la province se rendait d'ordinaire en personne, pour rendre la justice aux provinciaux, ayant à prononcer sur tous les cas qui ne ressortissaient pas directement aux instances municipales, ou qui lui étaient soumis en appel; souvent aussi il désignait, soit son questeur, soit son légat, pour présider ces *conventus*, et il en fut de même sous l'Empire. Nous connaissons, par exemple, d'après Pline, les *conventus* de l'Espagne (voy. la carte qui accompagne le tome II du *Corpus inscr. lat.*). On peut s'étonner de ne jamais voir César mentionner les *conventus* de la province de Gaule Narbonnaise ou *Provincia Gallia Ulterior*. Peut-être en confiait-il la présidence à un de ses questeurs ou à un de ses légats, se réservant les assises judiciaires de la *Provincia Citerior* comme le rapprochant davantage de Rome, dont il avait un si grand

locales qu'il présidait en Gaule[1]. Mais, d'ordinaire, *concilium* désigne : 1° L'assemblée militaire locale, *concilium armatum*, tenue par un chef au début d'une guerre et où étaient convoqués les « *principes* » avec leurs hommes, « *clientes* », en armes[2]. Ordinairement il ne comprenait que les guerriers d'une seule cité, ou tout au plus ceux des cités voisines unies par le même intérêt et agissant dans le même but immédiat et déterminé ; tous, noblesse et peuple, en état de porter les armes, y assistaient : « *omnes puberes armati* ». — 2° Le *concilium* ordinaire de chaque cité, où se discutaient les affaires politiques[3]. La noblesse et le sacerdoce seuls étaient admis à ces discussions ; mais ceux qui avaient des renseignements à fournir, des nouvelles importantes à communiquer et des révélations à faire intéressant la cité, devaient y être entendus, quelle que fût d'ailleurs leur condition. Cependant c'est aux magistrats qu'ils faisaient d'abord leurs déclarations, et ces derniers étaient juges de l'opportunité de ces communications[4]. — 3° Le *concilium* des officiers, pendant la guerre, autrement dit « le conseil de guerre » : tel fut celui que tint Vercintégorix après la prise d'*Avaricum* (Bourges) par César[5]. — 4° Le *concilium* général de toute la Gaule, ou le *concilium* d'une région entière, comme, par exemple, le *Belgium* ou la Celtique, soit que les chefs, envoyés des différentes cités du pays, se réunissent pour délibérer en secret, — ainsi qu'on le verra plus bas, — sur les intérêts communs de tous les peuples qui composaient la nationalité des

intérêt à surveiller les partis. Nous aurons occasion de revenir sur les *conventus* dans la portion de cet ouvrage qui sera relative à l'administration provinciale.

1. Voy. le conseil relatif à la conspiration de l'Éduen Dumnorix et à la dénonciation du vergobret Liscus (I, 18) : « [Caesar] *concilium* dimittit ..... ; quaerit ea quae in *conventu* [Liscus] dixerat. »

2. César, *Bell. Gall.*, V, 56. Voy. plus haut, page 540, note 2.

3. César, *Bell. Gall.*, VI, 20 : « ... de Republica nisi per *concilium* loqui non conceditur. »

4. Id., *ibid.* : « si quis quid de re publica, a finitimis rumore aut fama acceperit, uti ad magistratum deferat, neve cum quo alio communicet ..... : magistratus, quae visa sunt, occultant ; quaeque esse ex usu judicaverint, multitudini produnt. »

5. Id., *ibid.* VII, 29 : « postero die, *concilio* convocato, consolatus cohortatusque est ..... » Le chef gaulois n'avait alors près de lui que son armée.

Belges seuls[1], ou celle des Celtes, ou enfin des deux pays réunis[2]; soit que César s'arroge le droit de le convoquer et de le présider. C'est à la première de ces deux sortes de réunions, c'est-à-dire au *concilium* secret et exclusivement gaulois, que se rattachent, et cette fameuse assemblée générale tenue par les «*principes*» de toutes les cités de la Gaule, qui préluda, dans le mystère des forêts, à la grande guerre de l'an 52 (7e campagne)[3], et celle que Vercingétorix réunit à *Bibracte*[4]. C'est à ce même genre de *concilia* qu'appartient aussi l'assemblée des *principes* de toutes les cités qui se réunit en 52, pendant que le chef arverne était enfermé dans *Alesia*[5]. C'est à la seconde sorte de *concilia*, — ceux qui, dans la même forme, furent convoqués par César et devaient se composer de tous les chefs gaulois, — qu'il faut rapporter les assemblées de *Samarabriva*[6] (Amiens) et de *Lutetia*. On voit, par un passage des *Commentaires*, qu'il était dans l'usage de les réunir ainsi tous les ans, dans des vues assez semblables à celles qui portèrent Charlemagne à appeler les chefs saxons. Ceux qui manquaient à ces invitations s'avouaient rebelles par le seul fait de leur abstention : ce qui n'impliquait nullement qu'on pût se fier aux présents; mais on savait du moins avoir les absents pour ennemis déclarés[7].

Ces quatre espèces de *concilia* étant parfaitement distinctes, il faut en ajouter un cinquième, celui que nous appellerions les

1. César, *Bell. Gall.*, II, 4 : « ..... in communi *Belgarum concilio*... » Il s'agit de la réunion des délégués de treize peuples du *Belgium*, qui avisent aux moyens de la défense nationale, et promettent des contingents armés, en fixant le chiffre auquel ils devront s'élever.

2. Id., *ibid.*, I, 30 : « totius fere Galliae legati, principes civitatum... convenerunt... Petierunt uti sibi *concilium totius Galliae* in diem certam indicere... Ea re permissa, diem *concilio* constituerunt, et jurejurando, ne quis enuntiaret, nisi quibus communi consilio mandatum esset, inter se sanxerunt. »

3. Id., *ibid.*, VII, 1 : « *indictis* inter se *principibus Galliae conciliis* silvestribus ac remotis locis. »

4. Id., *ibid.*, 63 : « *totius Galliae concilium Bibracte* indicitur. »

5. VII, 75.

6. Id., *ibid.*, V, 24 : « [Caesar] *concilio Gallorum* peracto... »

7. Id., *ibid.*, VI, 3 : « *concilio Galliae*, primo vere, uti instituerat, indicto, quum reliqui, praeter Senones, Carnutes Treverosque venissent, initium belli ac defectionis hoc esse arbitratus..., *concilium Lutetiam Parisiorum* transfert. »

assemblées électorales pour la nomination des magistrats. Les renseignements nous font défaut pour déterminer la forme de ces élections dans les différentes parties de la Gaule. Nous en connaissons du moins deux : l'une, exclusivement sacerdotale, espèce de conclave pour l'élection du chef des druides par les membres de cette compagnie[1] ; et l'autre, exceptionnelle, concernant l'élection à la magistrature suprême, « *regia potestas*, *magistratus*[2], *principatus*[3] », de la cité des Éduens, « lors de la suspension des magistrats » ; l'élection se faisait ainsi par les prêtres et le résultat en était déclaré au peuple[4].

Dans aucune de ces assemblées, on ne voit le peuple expressément mentionné ; rien ne semble donc contredire le texte de César, qui déclare que la foule, « *plebes* », était privée de tout droit et réduite à une condition presque servile ; cependant les circonstances qui précèdent l'avénement de Vercingétorix au pouvoir rendent indiscutable la participation directe de cette classe au grand mouvement de l'an 52[5]. Il n'y eut pas évidemment de *concilium* régulier, mais il y eut du moins acclamation populaire, et c'est cet avénement de la « multitude » au partage des droits politiques, avénement révolutionnaire si l'on veut, que Strabon doit avoir eu dans l'esprit lorsqu'il dit que le chef militaire était « désigné par la foule[6] ». Nous voyons en outre, dès la cinquième campagne, en 54, Ambiorix, le glorieux chef des Éburons, définir lui-même son pouvoir comme émanant, en partie, de « la multitude[7] ». Il faut donc admettre que, dans certaines cités de la Gaule, — exceptionnellement,

1. César, *Bell. Gall.*, VI, 13.
2. Id., *ibid.*, VII, 32, 38 : « *potestas regia* » ne peut signifier ici « pouvoir royal ».
3. Id , *ibid.*, VII, 33 : « Convictolitanum, qui per sacerdotes, more civitatis, intermissis magistratibus, esset creatus, *potestatem* obtinere jussit. »
4. Id., *ibid.*, I, 3 ; VII, 39.
5. Id., *ibid.*, VII, 4. Voy. les expressions : « *quoscumque adit ex civitate* ad suam sententiam perducit » ; et, plus loin, à propos des autres cités de la Gaule : « *omnium consensu* ad eum defertur imperium. »
6. IV, IV, 3, et voy. plus haut, page 539.
7. César, *Bell. gall.*, V, 27 : « *non aut judicio, aut voluntate sua..., sed coactu civitatis*, suaque esse ejus modi imperia ut non minus haberet juris in se *multitudo* quam ipse in multitudinem. »

peut-être même seulement chez les nations qui cachaient et défendaient si bien leur liberté dans les épaisses profondeurs de l'Ardenne, il existait, — chez un peuple au moins, — avant la révolution politique accomplie par le héros arverne, — une constitution admettant la classe inférieure au partage de certains droits publics.

L'exemple des pouvoirs si limités d'Ambiorix, qui ne commandait légalement qu'à une partie de la petite peuplade des Éburons[1], puisqu'il est dit que Catuvolcus[2] avait le gouvernement « de l'autre moitié[3] », prouve en outre le sens très-élastique et très-variable que César attache aux mots *rex*, *regnum*, et combien ce terme est surtout loin de représenter l'idée d'un pouvoir absolu et héréditaire. Or, si Ambiorix n'est pas qualifié de *rex*, l'état auquel il présidait est appelé *regnum*[4], et son collègue Catuvolcus est appelé « roi[5] ». Il faut convenir que dans le cas où Ambiorix aurait porté le même titre, il aurait été à la tête d'une monarchie singulièrement tempérée et ne ressemblant même nullement à un pouvoir personnel.

A l'arrivée de César, on peut considérer la monarchie comme n'existant pas ou comme ayant été abolie de fait dans la plupart des États. Sur les quarante-neuf chefs qui sont nommés dans les *Commentaires*[6], neuf seulement portent le titre de roi : 1° Catuvolcus, roi d'une partie des Éburons ; 2° Tasgetius, roi des Carnutes[7]; 3° Moritasgus, roi des Sénons[8], et, après lui, 4° son frère Cavarinus[9]; 5° Vercingétorix, roi élu des Arvernes[10];

1. César, *Bell. Gall.*, V, 24 : « Eburones qui sub imperio Ambiorigis et Catuvolci sunt. »
2. Les variantes des manuscrits donnent *Catuolcus, Catuvulcus, Potuulcus, Patulcus, Catifulcus, Catovolcus*. Voy. Glück, *Kelt. Nam.*, au mot *Catuvolcus*.
3. Id., *ibid.*, 31 : « [Catuvolcus], *rex* dimidiae partis Eburonum. »
4. Id., *ibid.*, 38 : « [*Aduatuci*] qui erant ejus [Ambiorigis] *regno* finitimi. »
5. Voy. plus haut, note 3.
6. On n'a pas à s'occuper ici des chefs de l'île de Bretagne et des peuples d'outre-Rhin.
7. V, 25. Variante : *Tasgecius*. — Ce nom figure sur les monnaies gauloises : TASGET.
8. V, § 4. Sur un manuscrit l'*a* est accentué.
9. *Ibid.*
10. VII, 4.

6° Commius, roi des Atrebates[1]; 7° Galba, roi des Suessions[2]; 8° Teutomatos, roi des Nitiobroges[3], et 9° Adiantunnos[4], roi des Sontiates[5], chez les Ibéro-Aquitains; encore n'est-il ainsi qualifié que par Nicolas de Damas[6]. On peut ajouter, 10° le séquane Catamantaloedis, mais il était mort et son fils Casticus ne régna pas[7].

Si nous attachons au titre de *roi* les idées d'hérédité et d'autorité que ce mot semble éveiller, il faut retrancher de cette liste Catuvolcus et Vercingétorix, — dont la royauté a un caractère tout populaire, — et ne compter, par conséquent, que six peuples ou cités comme ayant été gouvernés par des rois (Moristagus et Cavarinus ayant successivement régné dans le même État). Six peuples, sur soixante, ont donc été soumis au pouvoir monarchique entre les années 59 et 50 avant notre ère : les Carnutes, les Sénons, les Atrébates, les Suessions, les Nitiobroges et les Sontiates. Il est important d'ajouter que, sur ces six peuples, il en est trois chez lesquels César lui-même avait jugé de l'intérêt de sa politique de faire revivre ce titre de roi et de le décerner à des personnages dont il était sûr, voulant préparer sans doute, par eux, la soumission de leurs sujets : c'étaient Tasgetius, dont les ancêtres avaient régné sur le même peuple carnute[8]; Cavarinus[9], et Commius[10]. Nous ne connaissons donc que trois États, sur soixante, dans lesquels la monarchie ait été conservée par le libre consentement des peuples.

1. IV, 21. Var. *Cominius.*

2. II, 4.

3. VII, 31. Var. *Votomatus, Votomapatus, Natomatus, Nocomapatus.*

4. Variantes des manuscrits : *Adiatonnus, Adiatuannus, Adiatamnus*, 'Αδιάτομος. La bonne leçon paraît devoir être *Adiantunnos* (voy. les observations de M. d'Arbois de Jubainville consignées dans la note 5 de la page 473). Ce nom gaulois du roi des *Sontiates* prouverait que ce pays était plutôt celtique qu'ibérien. — Glück, *Kelt. Nam.*, p. 4-7.

5. III, 22. Sur ce nom de peuple, voy. Glück, *Kelt. Nam.*, p. 154-155.

6. Nicolas de Damas (liv. CXVI), dans Athénée, VI, 13.

7. César, *Bell. Gall.*, I, 3. Sur *Catamantaloedis*, voy. Glück, *Kelt. Nam.*, p. 44-47.

8. *Bell. Gall.*, V, 25 : « *Tasgetius* summo loco natus, cujus majores in sua civitate *regnum* obtinuerant. Huic Caesar majorum locum restituerat. Tertium jam hunc annum regnantem, etc. »

9. *Ibid.*, 54 : « ... *Cavarinum*, quem Caesar apud eos [*Senones*] regem constituerat.

10. *Ibid.*, IV, 21 : « ... *Commium*, quem ipse [Caesar], *Atrebatibus* superatis, regem ibi constituerat. »

Des quarante-neuf chefs gaulois nommés par César, neuf ayant donc le titre de roi, les quarante autres sont désignés de différentes manières. C'est dans les familles princières qu'on choisit d'ordinaire les chefs, et les formules employées par César en pareil cas sont : « *imperium defertur*[1], *summa imperii traditur*[2] » ou bien « *principatum*[3], *potestatem*[4], *summam dignitatem*[5] *obtinere* ». D'autres fois le premier personnage d'un État est appelé « *magistratus*[6], *princeps civitatis*[7] » ; quelquefois même « *regia potestas* » désigne une magistrature élective et annuelle[8]. Il faut remarquer que ces dernières expressions, s'appliquant indifféremment à la même fonction exercée chez le même peuple, sont par conséquent synonymes. Chez les Éduens, où il y avait un chef annuel, lequel pouvait être élu par les prêtres[9] pendant la suspension des autres magistratures, — que ce chef fût d'ailleurs distinct ou se confondît avec le *vergobret*[10], chargé principalement de rendre la jus-

1. Voy., à la mort d'Indutiomare chez les Trévères (VI, 2) : « interfecto *Indutiomaro, ad ejus propinquos imperium* defertur. »

2. Chez les Nerviens, pour *Boduognatus* (*Bell. Gall.*, II, 23) ; — chez les Aulerques, pour *Camulogenes* (*ibid.*, VII, 57) ; — chez les Trévères (*ibid.*, VI, 8) ; — chez les Unelles (*ibid.*, III, 17).

3. Chez les Trévères (*ibid.*, V, 3 ; VI, 8) ; — chez les Éduens (*ibid.*, I, 63 ; VII, 39).

4. Chez les Éduens (*ibid.*, VII, 33).

5. Chez les Éduens (*ibid.*, VII, 39).

6. Chez les Éduens (*ibid.*, VII, 32).

7. Chez les Helviens (*ibid.*, VII, 65).

8. Chez les Éduens (*ibid.*, VII, 32).

9. *Ibid.*, VII, 33. M. D'Arbois de Jubainville nous fait remarquer que dans la phrase de César sur laquelle nous nous appuyons ici : « Convictolitavem, qui per sacerdotes, more civitatis, intermissis magistratibus, esset creatus, potestatem obtinere jussit », les mots *intermissis magistratibus* peuvent présenter deux sens absolument contraires : 1° ils peuvent signifier « les magistrats participant avec les prêtres à l'élection... », ou bien : « les prêtres faisant l'élection, les autres magistratures étant suspendues ». Il y a, dans César, des exemples de ces deux sens contradictoires. Il nous semble que c'est dans le second sens qu'il faut entendre ici le mot *intermissis*.

10. *Ibid.*, I, 16 : « summo magistratui praerat quem *vergobretum* appellant Aedui, qui creatur annuus et vitae necisque in suos habet potestatem. » D'après ce texte, il semble permis de considérer le *vergobret* comme le premier personnage de la cité ; mais il ne faut pas oublier que, tandis que Liscus, vergobret des Éduens, était auprès de César, Dumnorix, le frère de Divitiac, « *principatum in civitate obtinebat* ». (César, *ibid.*, I, 3). « Quant au mot *vergobret*, il paraît composé de deux termes. Le premier, *vergo*, serait un adjectif identique au gallois archaïque *guerg*((*efficax*), IXᵉ siècle (voy. Zeuss, *Grammat. celt.*, 2ᵉ édit., p. 1053). En gallois, *gu* initial tient lieu du *v* gaulois.

tice criminelle, — nous voyons les termes les plus variés employés par César pour désigner cette magistrature ou ces magistratures suprêmes[1]. Nous ne sommes nullement autorisé, en tout cas, à supposer dans les autres États de la Gaule l'existence d'un vergobret, cette dignité paraissant particulière aux Éduens. Nous ne savons quels étaient les magistrats dont l'autorité s'ajoutait à celle du vergobret ou de « celui qui tenait le pouvoir suprême pendant un an, et auquel il était interdit de sortir du territoire[2] », exerçant donc des fonctions différentes de celles des chefs militaires. Ceux-ci sont naturellement plus souvent cités que les autres magistrats, dans le récit des guerres de César; aussi la plupart des personnages mentionnés dans les *Commentaires* y sont-ils qualifiés de « *duces* », comme le fameux Camulogène[3], les Carnutes Conconnetodunnos[4], Corréus[5] et Cotuatus[6], l'Helvète Divicon[7], l'Angevin Dumnacus[8], le Lémovice Asédullus[9]. Ceux qui commandent la cavalerie sont désignés par le titre romain de *praefectus equitum*[10].

L'aristocratie devait former, en grande partie, ce que César appelle le Sénat des cités.

Dans la plupart des États, la monarchie était abolie à l'arrivée de César, mais depuis peu de temps. Ainsi, chez les Arvernes, il n'y avait plus de roi en 59, puisque Celtillos, le père de

Le second terme, *breto*, nous offre une forme masculine du substantif irlandais *breth*, *brĕtā*, « jugement ». Il existe, en gallois, une forme collatérale de *breth*, *bretā* : c'est la forme *brâth*, égale à *brātu*, qui se prononce *brawd*, « jugement ». En gallois, *aw* est égal à *ā*. Voy. la *Gramm. celt.*, p. 10, 11, 127, 238, 241, 857. » (D'Arbois de Jubainville, *Lettre inéd.* du 1er janvier 1878.)

1. *Vergobretus* (*Bell. Gall.*, I, 16); *regia potestas* (*ibid.*, VII, 32); *potestas* (*ibid.*); *magistratus* (*ibid.*); *principatus* (*ibid.*, I, 3; VII, 39); *qui summum magistratum obtinet* (*ibid.*, VII, 33); *summa dignitas* (*ibid.*, 39).

2. VII, 33 : « excedere ex finibus non liceret [iis] qui summum magistratum obtinerent. »

3. VII, 57.

4. VII, 3. Voy. Glück, *Keltischen Namen*, p. 63-83.

5. VIII, 6.

6. VII, 3.

7. I, 13 et 14.

8. VIII, 26 : « *dux Andium* ».

9. VII, 88. Variantes, voy. p. 550, note 3.

10. Le Rémois Vertiscus (VII, 12); l'Éduen Cotus (VII, 67).

Vercingétorix, fut condamné à mort pour avoir tenté de la rétablir[1]; mais, au temps des guerres de Fabius Allobrogicus et de Domitius, nous voyons Bituitos porter ce titre et exercer, comme son père Luernios, une puissance presque absolue[2]; chez les Carnutes, les ancêtres de Tasgetius — auquel César rendit la dignité royale — avaient porté la couronne[3]; les Séquanes venaient, depuis quelques années seulement, d'abolir la royauté, car Catamantaloedis, le père de Casticus, avait été « roi de cette nation[4] ». On comprend aisément que les héritiers de ces anciennes familles royales dépossédées, que des princes riches et ambitieux aient conçu le dessein de restaurer les monarchies détruites; on voit surtout très-nettement pourquoi la politique dissolvante de l'ennemi a dû favoriser de telles entreprises. Mais il faut distinguer dans César deux conduites différentes tendant à la même fin. Il a dû se montrer également hostile, d'une part, au mouvement « démocratique » qui avait pour but, en organisant des ligues patriotiques, de faire les peuples libres afin de les rendre unis et forts; — et, d'autre part, aux alliances de familles qui tendaient à fusionner les intérêts d'une aristocratie assez puissante encore pour ressusciter d'anciennes hégémonies: c'est pour cela que le proconsul combattit avec une égale ardeur la tentative déclarée de Vercingétorix et les sourdes conspirations de l'Éduen Dumnorix, allié du riche Helvète Orgétorix, ami des chefs séquanes, et méditant, à l'aide d'un mariage, un rapprochement avec les princes des Bituriges. Ce que César voulait, en rétablissant les vieilles tyrannies locales, c'était donc de susciter partout des obstacles à ces ligues populaires et à la fois à ces unions aristocratiques. Par ce moyen, il divisait la noblesse, détruisait les fédérations de peuples et préparait plus sûrement l'unité de la conquête sur la ruine des confédérations gauloises. Le jour où

1. *Bell. Gall.*, VII, 4.
2. *Fasti triumph.*; *Epitome* de Tite-Live, LXI; Valère Maxime, IX, 6; Orose, V, 14, etc.
3. César, *Bell. Gall.*, V, 25.
4. Id., *ibid.*, I, 3. Voy., sur *Catamantaloedis*, Glück, p. 44-47.

l'Atrébate Commius lui parut trop puissant, il devint suspect; dès qu'Indutiomare fut plus populaire que son gendre Cingétorix, il fut déclaré l'ennemi de Rome. Ce que César n'eût jamais permis, c'est qu'un roi eût pu réunir sous son commandement, comme jadis Bituitos, des peuples clients, marchant de concert à la défense des foyers communs. De combien de chefs n'a-t-il pas fait ses amis, pour neutraliser leur influence et paralyser leur action? Il suffit de jeter les yeux sur cette longue liste des défections de la noblesse gauloise pour comprendre que le salut n'était pas possible par elle et qu'il fallait le chercher ailleurs que dans ses anciens chefs : aussi voyons-nous le Carnute Tasgétius[1] et le Sénon Cavarinus[2] comblés des bienfaits de César; les Rémois mis à ses pieds par la soumission servile de Vertiscus[3], d'Andécombrogius et d'Iccius[4]; le Trévire Cingétorix soutenu contre son beau-père[5]; l'Éduen Convictolitavis[6] favorisé contre son compatriote Cotus; le vergobret Liscus admis aux conseils du général romain[7]; le druide Divitiacus honoré de sa confiante et durable intimité[8]; le Picton Duratius[9], l'Arverne Epasnactus[10] et l'Helvien Donnotaurus[11] tout dévoués à sa personne; l'Arverne Vertico devenu l'espion de Q. Cicéron[12], et Viridomare traître par ambition[13]. Il faut inscrire toutefois au livre d'or de notre plus ancienne noblesse ces champions résolus, fidèles à la sainte cause, qui n'ont connu que leur devoir : le Sénon Accon, puni du dernier supplice[14]

1. *Bell. Gall.*, V, 25. Var. *Tasgecius*.
2. V, 54.
3. VIII, 12.
4. II, 3. Var. *Andocomborius*, *Andebrogius*, *Ariodocuburius*. Voy. Glück, *Kelt. Nam.*, p. 26-31. — *Iccius*, var. *Siccius*, *Siccus*, *Ictius*, *Iocius*.
5. VI, 8.
6. VII, 33. Voy. Glück, *Kelt. Nam.*, p. 84-91.
7. I, 16-18.
8. I, 3, 16, 18, *passim;* II, 5, 9, 14; VII, 39.
9. VIII, 26, 27.
10. VIII, 44. Var. *Epanactus*, *Epasnetus*.
11. VII, 65. Var. *Donotaurus*.
12. V, 45, 49.
13. VII, 39.
14. VII, 1.

par César ; le Trévire Indutiomare[1], l'Aulerque Camulogène[2], le Lémovice Asédullus[3], l'Arverne Eporédorix[4], le Bellovaque Corréus[5], qui succombèrent tous en combattant; le Sénon Drappès, qui se laissa mourir de faim[6]; l'Angevin Dumnacus, qui, vaincu, s'exila à l'extrémité de la Gaule[7]; le Carnute Gutuater (?), qui fut supplicié[8]; le cadurque Luctérius, le défenseur d'*Uxellodunum*, qui fut livré enchaîné à César par Epasnactus[9]; — Ambiorix et Vercingétorix, enfin, ces deux héros, les plus illustres défenseurs de la patrie : l'un, toujours insaisissable, quoique toujours présent, qui alla pleurer la défaite de son petit peuple — dont il avait su faire un grand peuple — dans les profondeurs de l'Ardenne[10], — et l'autre, qui, après avoir soulevé la Gaule pour la cause du salut et de la liberté, après avoir combattu en personne le proconsul à *Avaricum*, l'avoir vaincu à *Gergovia*, fut défait lui-même, puis enfermé dans *Alesia*, où il résista en héros, et se livra au vainqueur[11], pour tomber, six ans après, l'an 46, sous la hache du bourreau, le jour même du triomphe de César[12].

Caractères physiques. — Population. — Nous avons vu plus haut combien les portraits que les écrivains classiques nous ont laissés des Gaulois, s'ils ne ressemblaient pas aux originaux, se ressemblaient entre eux[13]. En réunissant les témoignages de ces écrivains, on voit qu'ils avaient, plutôt dans l'esprit que sous les yeux, cette espèce de type uniforme d'après

1. *Bell. Gall.*, V, 3, 4, 26, 55, 56.
2. VII, 57, 59, 62.
3. *Ibid.*, 88. Var. *Sedulius, Sedilius, Astedullus, Asedulus.*
4. *Ibid.*, 38.
5. VIII, 6, 17, 18, 19. Var. *Corbeus, Corbeius.*
6. *Ibid.*, 30, 32, 34, 35, 36, 44. Var. *Draptes, Drapetes.*
7. *Ibid.*, 26, 29, 31.
8. *Ibid.*, 38. Voy. page 511, note 3, pour *Gutuater*, et cf. Glück, *Kelt. Nam.*, p. 110.
9. VII, 5, 7; VIII, 30, 32; 34, 35, 44.
10. V, 24, 26, 27, 31, 34, 36, 37, 38; VI, 2, 5, 9, 29, 30, 31, 42, 43; VIII, 24, 25.
11. VII, 4, et *passim* tout le livre VII.
12. Plutarque, *Caesar*, XXVII, 3; Dion Cassius, XL, 41 ; Suétone, *Caes.*, 37.
13. Voy. tome II, p. 199 et suiv.

lequel ces historiens et ces voyageurs ont tracé leur esquisse légère et toute conventionnelle : Polybe, Timagène et Posidonius s'accordent; mais l'un n'avait vu que les Gaulois de la Cisalpine et des Alpes, et les autres avaient connu plutôt les Ligures et les populations mixtes de la Provence que les habitants de la Gaule Chevelue. Il est à peine besoin de s'arrêter à ces peintures sans exactitude et sans variété, qui s'appliquent d'ailleurs, dans leurs écrits, d'une manière assez générale, à tous les hommes du Nord. Que les Gaulois eussent été d'une haute stature, blonds et blancs de peau, qu'ils aient eu les cheveux rouge ardent [1], l'aspect terrible, la voix effrayante [2] ; que leurs femmes eussent été grandes [3] et belles [4] : ces banalités uniformes ne nous apprennent rien touchant les types divers des habitants de la Gaule à l'arrivée des Romains, et ne nous indiquent même pas les caractères physiques généraux des principaux groupes ethnographiques, loin de nous faire connaître les nuances que devait présenter chaque tribu conquérante. Nous nous figurons au contraire que les habitants de notre pays, à cette époque, offraient une image bien autrement intéressante et variée que celle qui nous est offerte dans ces imparfaites ébauches.

Quant aux qualités morales, il faut tirer parti du témoignage des auteurs et apporter à cette étude une critique d'autant plus sévère, que ces documents sont plus incohérents et plus contradictoires; peut-être ces contradictions se dissiperont-elles, si nous voulons faire la part des époques auxquelles ces renseignements ont été pris ou rassemblés, considérer si leurs auteurs ont parlé *de visu* ou par ouï-dire, et nous demander quel degré de foi ou de défiance ils méritent.. Mais disons d'abord un mot de la statistique de la population gauloise.

Les renseignements vagues ou exagérés que nous possédons

1. Timagène ap. Ammien Marcell., XV, XII, 1.
2. Diodore de Sicile, V, 31.
3. Id., *ibid.*, 32.
4. Posidonius ap. Athénée, XIII, 8 : καλλίστας ἔχοντες γυναῖκας.

sur la population de la Gaule nous interdisent absolument de nous arrêter à un chiffre, même approximatif; nous n'avons même pas lieu de suppléer au recensement, qui nous fait défaut, par celui des forces armées énumérées dans César: ce serait le seul général qui, faisant le récit de ses exploits, n'eût pas grossi le nombre de ses ennemis. Pour n'en citer qu'une preuve, si *Alesia* est à Alise-Sainte-Reine sur le mont Auxois, — comme il est difficile d'en douter aujourd'hui, — nous mettons au défi les généraux et les intendants les plus économes de place d'installer pour deux mois, dans un espace de 973 100 mètres carrés[1], d'abord 80 000 hommes[2], puis les constructions de la ville, *urbs* (VII, 78), celles de la citadelle, *arx* (*ibid.*, 84), distinctes de l'*oppidum* et comprises dans les retranchements de ce refuge; de plus, la cavalerie (pour quelques jours seulement); enfin la population mandubienne[3], les bestiaux[4], les provisions, etc. On n'est pas moins surpris de voir ces 80000 ou 90000 hommes, dans une situation élevée et fortifiée, se laisser enfermer patiemment par les 60 000 hommes de César, procédant, sous leurs yeux et à leurs pieds, à des travaux de circonvallation conduits à ciel ouvert[5]. Le nombre des assiégés doit avoir été triplé[6]. Ainsi la statistique militaire des *Commentaires*, déjà suspecte, ne saurait nous donner la moindre idée de la population de la Gaule, si l'on pense surtout à l'ignorance où nous sommes de la proportion exacte des hommes d'armes prélevés sur cette population; si l'on fait le décompte des nations alliées des Romains, comme les Rémois, les Lingons, et de celles qui sont restées neutres, comme les Ibéro-Aquitains, etc.

1. Superficie donnée par l'auteur de la *Vie de César*, tome II, p. 258.
2. César, *Bell. Gall.*, VII, 7.
3. VII, 78 : « *Mandubii*, qui eos oppido receperant, cum liberis et conjugibus, etc. »
4. VII, 61 : « pecus, cujus magna erat copia a *Mandubiis* compulsa. »
5. En tenant compte de tout ce que devait renfermer cette place de guerre ou ce refuge, chaque homme aurait eu de 2 à 3 mètres carrés pour se mouvoir, s'exercer, se reposer, pour tout faire en un mot, et cela pendant plus d'un mois, ce qui est matériellement impossible.
6. Les manuscrits donnant des chiffres romains; il serait donc possible que l'exagération ne fût pas imputable à César : tous cependant portent LXXX. Il est possible qu'il y eût XXX ou même XX dans l'original.

Strabon assure que le recensement des hommes en état de porter les armes aurait donné 30 myriades (300 000 hommes) pour le seul *Belgium*[1], et ce nombre est très-inférieur à celui de César. Si l'on additionne en effet les contingents promis par onze de ces peuples au commencement de la seconde campagne, on trouve 305 000 hommes[2] : or il est dit que les seuls Bellovaques pouvaient fournir 100 000 combattants, mais qu'ils n'en promirent que 60 000; et l'addition des forces de la Belgique, faite d'après ce passage de César, ne comprend ni les contingents des Rémois, amis du proconsul, ni ceux des Trévères, des Médiomatrices et des Leuques, qui ne prirent point part à cette guerre.

Nous possédons du moins un texte très-précieux relativement au nombre des lieux habités et à la richesse de la Gaule, sous Auguste, par conséquent vingt ou trente ans après les pertes qu'elle avait essuyées pendant les huit campagnes si meurtrières de César, de 58 à 51 : c'est un passage de Josèphe. « Il existe, dit-il, trois cent cinq peuples en Gaule (il comprend ici la Narbonnaise avec les trois provinces formées de la Gaule Chevelue). Les habitants tiennent, pour ainsi dire, entre leurs mains les sources d'une grande prospérité intérieure, tout en répandant leurs produits sur toute la terre.... Ils sont contenus dans l'obéissance par douze cents hommes de garnison romaine seulement, c'est-à-dire par un nombre de soldats un peu moindre que celui de leurs villes[3]. » Il est à peine besoin de faire remarquer que ces trois cent cinq peuples sont les petites peuplades entre lesquelles étaient divisés les territoires des « Cités », et que, parmi ces douze cents villes, le plus grand nombre étaient des bourgades dans le nord et le centre, et des *vici* dans la Narbonnaise ; mais ce n'en était pas moins un des pays les plus peuplés,

1. IV, IV, 3.
2. *Bell. Gall.*, II, 4.
3. *Bell. Judaic.*, II, XVI, 4 : πέντε δὲ καὶ τριακοσίοις πληθύοντες ἔθνεσι, τὰς δὲ πηγὰς, ὡς ἄν τις εἴποι, τῆς εὐδαιμονίας ἐπιχωρίους ἔχοντες καὶ τοῖς ἀγαθοῖς σχεδὸν ὅλην ἐπικλύζοντες τὴν οἰκουμένην... τοιγαροῦν ὑπὸ χιλίοις καὶ διακοσίοις στρατιώταις δουλεύουσιν, ὧν ὀλίγου δεῖν πλείους ἔχουσι πόλεις.

les plus riches et les plus prospères du monde. Des comparaisons instructives à cet égard nous sont offertes par ce fort long chapitre de Josèphe. Mais ce que nous retenons surtout, pour y revenir plus tard (tome III), c'est que 1200 hommes, c'est-à-dire deux cohortes (nous dirons où elles étaient), suffisaient pour maintenir soumise cette population si nombreuse et pour garantir l'ordre public dans ce pays si fécond en ressources, — qui n'avait cependant été conquis que depuis trente ans au plus.

Aptitudes, qualités. — Lois et mœurs. — C'est aux rudes épreuves de la défaite et au contact de conquérants civilisés que le caractère d'un peuple se modifie le plus vite; que ses aptitudes se développent dans une direction nouvelle et que ses mœurs se transforment. C'est donc pour cette étude qu'il importe surtout de faire un partage de nos sources d'informations et de distinguer avec le plus grand soin celles qui sont antérieures à la conquête, celles qui lui sont contemporaines, et enfin celles qui lui sont postérieures. D'une part, Aristote, Timagène (cité par Ammien Marcellin), Polybe, Posidonius (cité par Strabon et Athénée), et les documents, évidemment fort anciens, auxquels Diodore de Sicile a emprunté sa peinture; — en second lieu, César; — en troisième lieu, Strabon, Méla, Pline, etc. Par exemple, en ce qui regarde la vaillance proverbiale des Gaulois, les traits rassemblés dans les plus anciens témoignages nous les représentent comme poussant le mépris de la mort jusqu'à une sorte d'enivrement, jusqu'à la folie ; ils s'en faisaient un jeu, au point qu'on se croirait au temps des passes d'armes et des insanités de la chevalerie errante. On nous dit qu'ils se jetaient tout nus au milieu des périls; provoquaient leurs adversaires en combat singulier, en choquant leurs armes pour l'effrayer, rappelant les exploits de leurs ancêtres, parlant avec jactance et emphase de leurs propres mérites[1]; « insup-

1. Diodore de Sicile, V, 29. Chacun de ces traits est intéressant à noter, et a donné matière à des allusions plus malveillantes que malicieuses.

portables, vainqueurs; vaincus, tombant dans l'abattement[1] ». Quant à la hâblerie de nos pères, tous les témoignages sont d'accord[2]. On nous les montre comme passionnés pour la guerre, irascibles au plus haut point, prompts à courir aux armes, incapables de prudence et de circonspection[3]; on nous représente les anciens Gaulois comme dédaignant de fuir l'écroulement d'une maison embrasée[4], bravant les tremblements de terre et la tempête[5]; courant armés au-devant des flots[6]; faisant si peu de cas de la vie enfin, qu'ils la vendaient pour quelques mesures de vin ou une faible somme d'argent[7]. Quant aux femmes, elles n'égalaient pas seulement leurs maris par la taille, mais aussi par le courage[8]. Il faut lire en entier le curieux passage d'Ammien Marcellin, écrit dans un latin détestable, mais dont les traits principaux sont visiblement empruntés à Timagène : « Les Gaulois sont en général grands et blancs de teint; ils ont la chevelure rousse, le regard terrible et menaçant. Avides de disputes, ils sont d'une excessive arrogance. Toute une troupe d'étrangers ne pourrait soutenir l'effort d'un d'entre eux, combattant avec l'aide de sa femme, plus hardie et plus blonde que lui, surtout lorsque la rage du combat gonfle ses veines, lorsqu'elle balance ses bras blancs comme la neige et aux larges contours, donnant à droite et à gauche des coups de poing accompagnés de coups de pied qui pleuvent dru comme s'ils étaient lancés par une catapulte.... Passionnés pour la guerre, vieux et jeunes apportent au service une forte poitrine, des membres endurcis par le froid et par un travail continuel, prêts à tout braver, même les plus grands dangers. Personne parmi eux ne se coupe le pouce pour échapper au service[9]. » Il serait pos-

1. Strab., IV, iv, 5.
2. Id., *ibid.*; Diod., V, 29 : τὰς ἑαυτῶν ἀρετὰς προφέρονται... παιανίζοντες καὶ ᾄδοντε ὕμνον ἐπινίκιον.
3. Timagène ap. Amm. Marcell., XV, xii, 1; Posidon. ap. Strabon, IV, iv, 2.
4. Elien, *Var. Hist.*, XII, 23.
5. Aristote, *De mor.*, III, 10.
6. Id., *Eudem.*, III, 1.
7. Posidonius ap. Athénée, IV, 13.
8. Diodore de Sicile, V, 32.
9. Amm. Marcell., XV, xii, 1-3 : « celsioris staturae et candidi paene Galli sunt

sible qu'Ammien Marcellin, accompagnant l'empereur Julien jusque sur la frontière de la Germanie, eût assisté, dans quelque campagne du nord de la Gaule, à un de ces pugilats féminins qui témoignaient si hautement en faveur de la vigueur de nos aïeules, mais ce ne pouvait être qu'un reste des anciennes mœurs, reléguées, pour ainsi dire, dans les régions du Nord : il est plus naturel de reporter cette peinture à sa véritable époque, en supposant ces détails de mœurs empruntés à Timagène.

César, mieux qu'aucun autre écrivain, nous fait comprendre combien ces prodiges de vigueur physique et de vaillance étaient déjà devenus rares et combien les mœurs militaires des Gaulois s'étaient altérées : « Il fut un temps, dit-il, où ils l'emportaient en courage sur les Germains, où ils portaient la guerre chez ces derniers, envoyant des émigrations (des colonies, *colonias*) au delà du Rhin, par suite du trop-plein des habitants et du manque de terres » ; mais aujourd'hui, ajoute-t-il, « les Gaulois n'osent plus même se comparer aux Germains[1] ».

Ces anciennes mœurs, qui formaient, pour ainsi parler, le caractère propre des Gaulois, avaient dû subir encore une dégénérescence marquée à la mort d'Auguste. Strabon, qui semble conclure, de leur impatience de combattre et de leur manque de prudence à la guerre, à leur « simplicité d'esprit et à leur bêtise[2] », — ignorant ce qui se cache de malice et de pénétration sous la bonhomie gauloise, — déclare avoir songé plutôt aux anciens temps qu'à l'époque contemporaine ; s'être inspiré surtout, dans cette sorte de restauration historique, de ce qu'on voyait chez les Germains, et cela, dit-il, en

omnes et rutili, luminumque torvitate terribiles, avidi jurgiorum et sublatius insolescentes. Nec enim eorum quemquam, adhibita uxore, rixantem, multo fortiore et glauca, peregrinorum ferre poterit globus : tum maxime cum illa inflata cervice suffrendens, ponderansque niveas ulnas et vastas, admistis calcibus, emittere coeperit pugnos, ut catapultas tortilibus nervis excussas..... Ad militandum omnis aetas aptissima : et pari pectoris robore senex ad procinctum ducitur et adultus, gelu duratis artubus et labore adsiduo, multa contempturus et formidanda : nec eorum aliquando quisquam, ut in Italia, munus Martium pertimescens, pollicem sibi praecidit. »

1. *Bell. Gall.*, VI, 24.

2. IV, IV, 2 : ... ἄλλως δὲ ἁπλοῦν καὶ οὐ κακόηθες.

raison de la similitude des institutions et de leur parenté avec les Gaulois[1]. Aussi bien est-ce à ces Gaulois des anciens temps, qu'il n'a pas vus, qu'il attribue cette espèce de stupidité[2]. Il les connaissait mal en tout cas, et l'on voit bien que c'est Posidonius, l'observateur inattentif et léger, qui en parle à sa place.

On s'accordait cependant à leur reconnaître une certaine faconde naturelle[3] ; on les regardait comme susceptibles d'éducation, comme accessibles à la persuasion et sensibles à l'éloquence[4] ; mais ils auraient ignoré, — ce qui n'a pas lieu de surprendre, — l'art de la composition oratoire. Leur conversation était brève, énigmatique, confuse, emphatique ; on les accusait d'affectionner l'hyperbole, surtout quand ils parlaient d'eux-mêmes[5]. Mais, ce qui paraît plus étrange et presque incompatible avec les qualités ou les défauts dont on les gratifie, c'est l'avarice : « ils aiment, dit Diodore, l'argent avec excès[6] ». Ce sont des Grecs encore qui leur reprochent de s'adonner au vice contre nature[7] et qui s'étonnent qu'ayant d'aussi belles femmes, ils ne s'en soient pas toujours contentés[8]. Nous doutons fort que cette accusation soit fondée : n'est-ce pas un penchant assez répandu d'exclure les étrangers des bonnes qualités que l'on possède, et de leur supposer au contraire les vices que l'on a soi-même ? Ceux qui ont vu de près les Gaulois et qui ont séjourné dans leur pays, comme César, ne parlent pas de ces vices honteux. Les voyageurs qui les leur ont reprochés n'auront sans doute connu de la Gaule que les colonies grecques ;

1. IV, IV, : ... ἀλλ' ἐκ τῶν παλαιῶν χρόνων τοῦτο λαμβάνομεν περὶ αὐτῶν, ἔκ τε τῶν μέχρι νῦν συμμενόντων παρὰ τοῖς Γερμανοῖς νομίμων· καὶ γὰρ τῇ φύσει καί τοῖς πολιτεύμασιν ἐμφερεῖς εἰσι καὶ συγγενεῖς ἀλλήλοις οὗτοι.

2. IV, IV, 5. Les expressions qu'il emploie en ce passage sont : τῷ ἁπλῷ et ἀνόητον « la simplicité » et « l'inconscience, — « le défaut d'esprit et de réflexion ».

3. Méla, III, 2 : « habent tamen et facundiam suam ».

4. Strabon, IV, IV, 2.

5. Diodore de Sicile, V, 31.

6. Id., *ibid.*, 27 : ὄντων τῶν Κελτῶν φιλαργύρων καθ' ὑπερβολήν.

7. Strabon, VI, IV, 6.

8. Diodore, V, 32. Le tableau que l'historien sicilien trace de la promiscuité et de l'absence de sens moral chez les Gaulois est, en tout cas, visiblement fort exagéré. Cf. Athénée, XIII, 8.

or on sait qu'Athénée n'épargne pas même, sur ce point, les Marseillais[1], que Cicéron et tant d'autres nous représentent comme des modèles accomplis de vertu[2]. Ce que rapporte César des mœurs conjugales des Gaulois et du respect des enfants, qui n'abordaient leurs pères en public que lorsqu'ils étaient parvenus à l'adolescence[3], de l'égalité des droits de la femme et du mari en ce qui touchait à la fortune, semble s'accorder assez mal avec les vices et l'impudicité dont parle Diodore. En lisant le curieux passage des *Commentaires* sur les conditions de l'épouse, on se croirait, non pas seulement dans un pays de droit romain, mais dans un État moderne : « L'époux, dit cet article, met dans la communauté, après estimation de ses biens, une part égale à la dot de l'épouse. Les intérêts des apports communs sont économisés, et ces apports, avec les intérêts qu'ils ont produits, ajoutés aux acquêts, appartiennent, après décès de l'un des deux conjoints, au survivant[4]. Mais les droits du père et de l'époux, à part la question des biens, étaient absolus, au point qu'ils pouvaient disposer de la vie des enfants et de la femme[5]. » Ce sont là malheureusement les deux seuls articles que César nous ait conservés de la législation civile ou de la coutume gauloise. Le peu que nous connaissons du code criminel, dont l'application regardait autrefois les druides, semble se référer en effet à une époque plus ancienne et procéder de mœurs plus barbares. Si l'on soupçonne que la mort d'un personnage a pu être le résultat d'un crime, les parents du défunt appellent ses femmes, — il faut remarquer ce pluriel, *uxores*, — les soumettent à la question à la façon des esclaves, et, si le crime est prouvé, elles sont condamnées au feu ou aux sup-

1. XII, 5. Voy. plus haut, tome II, p. 152.
2. Voy. plus haut, tome II, p. 151-152.
3. *Bell. Gall.*, VI, 18.
4. *Ibid*, 19 : « viri, quantas pecunias ab uxoribus dotis nomine acceperunt, tantas ex suis bonis, aestimatione facta, cum dotibus communicant. Hujus omnis pecuniae conjunctim ratio habetur, fructusque servantur : uter eorum vita superavit ad eum pars utriusque cum fructibus superiorum temporum pervenit. »
5. *Ibid.* : « viri in uxores sicuti in liberos, vitae necisque habent potestatem.

plices[1]. De cette jurisprudence pénale, César passe sans transition aux immolations de clients et d'esclaves sur le bûcher du mort, ce qui donne à penser que les victimes n'étaient pas volontaires et que cet usage tenait sa place dans les prescriptions légales ; mais il a soin d'ajouter qu'il n'existait déjà plus de son temps[2]; comme ceux-là seulement étaient sacrifiés sur le bûcher du mort qui avaient été les objets avérés de son affection, il est probable qu'avec l'affaiblissement de la foi antique, un dévouement aussi périlleux des serviteurs à leur maître avait subi un tel affaiblissement, qu'on avait dû abolir la coutume pour sauver quelque chose de l'antique domesticité.

Pour tout ce que l'antiquité nous a transmis sur la Gaule, aucun témoignage ne saurait entrer en balance avec celui de César, si ce n'est peut-être celui de l'empereur Julien; parce que tous deux l'ont habitée et l'ont vue de près et de haut. Mais quatre siècles les séparent, et le peu que Julien nous apprend des mœurs de nos pères n'a pu être observé que sur les confins de la Germanie, c'est-à-dire du monde barbare; il en est de même des informations de son aide de camp, Ammien Marcellin, lorsqu'il ne les puise pas à sa source habituelle, Timagène. « Le Rhin est le grand justicier des Celtes, dit Julien dans un fort beau langage: il emporte dans ses ondes les enfants bâtards et devient ainsi le vengeur de l'adultère; quant à ceux qu'il reconnaît pour légitimes, il les porte à la surface de ses eaux et les rend aux mains tremblantes des mères[3]. » Ces intéressantes épreuves de la fidélité conjugale,— dont la poésie s'est emparée[4], et qui se rattachent à la même période de développe-

1. *Bell. Gall.* : « quum pater familiae, illustriore loco natus, decessit, ejus propinqui conveniunt, et de morte si res in suspicionem venit, de uxoribus, in servilem modum, quaestionem habent, et si compertum est, igni, atque omnibus tormentis excruciatas interficiunt. »

2. *Ibid.* : « paulo supra hanc memoriam servi et clientes, quos ab iis dilectos esse constabat, justis funeribus confectis, una cremabantur. »

3. *Epist. XVI ad Maximum philos.* : Ῥῆνος... τὰ μὲν νόθα τῶν βρεφῶν ὑποβρύχια ταῖς δίναις πέμπει, καθάπερ ἀκολάστου λέχους τιμωρὸς πρέπων· ὅσα δ' ἂν ἐπιγνῷ καθαροῦ σπέρματος, ὑπεράνω τοῦ ὕδατος αἰωρεῖ, καὶ τῇ μητρὶ τρεμούσῃ πάλιν εἰς χεῖρας δίδωσιν.

4. Voy. l'*Anthologie*, I, XLIII, et les jolies traductions qu'a faites de ces passages M. Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois*, I, p. 473 (5[e] édit.).

ment moral que la pénalité préventive appliquée aux veuves gauloises et que les châtiments des femmes adultères de la Germanie[1], — ne s'accordent guère, il faut en convenir, avec les mœurs honteuses et la promiscuité sauvage dont Diodore accuse nos aïeux.

Mais un vice dont il est impossible de les disculper, c'est celui de l'ivrognerie. Nous avons vu plus haut[2] quelle importance avait prise le commerce des vins dans notre pays, et surtout à Lyon, avant que la culture de la vigne fût répandue dans la Gaule Chevelue. Ce fait démontre combien les produits en étaient recherchés des Gaulois. Nous avons dit déjà que ce goût était devenu une passion presque irrésistible chez ceux de ces peuples qui étaient voisins de l'Italie[3]. « Avides de vin, dit Ammien Marcellin, ils recherchent toutes les boissons qui y ressemblent », — c'est-à-dire celles qui produisent l'ivresse[4]; — « on voit souvent les hommes de la classe inférieure, abrutis par une ivresse continuelle, — état que Caton appelle fureur volontaire, — errer en décrivant des zigzags; ce qui fait comprendre le mot de Cicéron dans le *Pro Fonteio:* les Gaulois boiront du vin plus tempéré d'eau, parce qu'à les entendre, l'eau est un poison[5]. » Ces détails s'appliquent certainement à la Gaule Chevelue, et l'auteur qui les rapporte a été témoin de cette ivresse populaire longtemps après l'introduction des cultures de vignes dans ces régions. Tandis que les exemples d'intempérance dont parle Diodore[6] ne regardent évidemment que les peuples de la Narbonnaise et semblent concerner la classe élevée.

A l'époque de César, dans les régions supérieures à la latitude de Lyon, il est bien évident que l'usage du vin était réservé

1. Tacite, *Mores Germ.*, 19.
2. Tome I, p. 445-446.
3. Tome I, p. 443, et tome II, p. 199. Voy. Polybe, XI, III, 1; Diodore, V, 26.
4. Ces diverses boissons usitées en Gaule sont énumérées tome I, p. 443.
5. Amm. Marcell., XV, XII, 4.
6. V, 26. Il nous montre les Gaulois se livrant à de tels excès, qu'ils tombent appesantis par le sommeil ou sont emportés par une sorte de délire,

à l'aristocratie ; ce qui n'empêchait pas le peuple de s'enivrer avec la *cervisia*, le *zythus* ou le *corma*[1]. La proportion entre la consommation du vin et celle des autres boissons alcooliques devait être à peu près la même qu'aujourd'hui en Angleterre.

L'intempérance reprochée aux Gaulois par les plus anciens auteurs porte aussi sur l'excès de nourriture ; mais ce qu'ils en rapportent semble viser des cas exceptionnels, et non l'usage commun de la vie. Strabon — qui ne dit rien, non plus que César, de cette gloutonnerie — nous parle au contraire du soin que prenaient les Gaulois de ne pas devenir « ventrus » : il y avait une ceinture, sorte d'étalon public, mesurant le *maximum* de l'ampleur permise aux jeunes gens, et ceux qui dépassaient ce maximum étaient punis[2]. Le pain, le lait et la viande de porc salé et frais faisaient le fond de leur nourriture[3]. Pour la préparation de ce comestible, nous avons vu qu'ils étaient passés maîtres : l'exportation prodigieuse des jambons et autres viandes salées et le succès que cet important article de commerce obtenait à Rome et dans toute l'Italie prouvent que nos pères étaient les premiers charcutiers du monde. La grande renommée de Bologne, en Italie, doit sans doute son origine première à l'émigration gauloise. Celle d'Arles, de Lyon, de Troyes, de Bayonne et de Mayence, n'a probablement pas une moins respectable antiquité[4]. L'art de la charcuterie arrivé à ce degré de perfection suppose plutôt un palais délicat et des goûts raffinés qu'une gloutonnerie barbare. Ce que les plus riches paraissent toutefois avoir ignoré, c'est l'élégance et le confort qui faisaient le plus grand charme de la table des Romains. On nous représente les Gaulois — et il s'agit ici de l'aristocratie — assis par terre sur des peaux de loup ou de chien, servis par des jeunes gens et des jeunes filles, mangeant sans précaution et sans

1. Athénée, IV, 13. Voy. notre tome I, p. 113.
2. IV, IV, 6.
3. Id., *ibid.*, 3. Voy. notre tome I, p. 162 et suiv.
4. Id., *ibid.* — Athénée, XIV, 21. — Varron, *De re rust.*, II, 4. — Martial, XIII, LIV. — Voy. notre tome I, p. 162-163.

propreté, souillant leur barbe, ayant à leur portée le foyer devant lequel cuisaient de grosses pièces de viande, soit à la broche, soit dans la marmite[1]. Quant à ces repas de Gamache dont parlent à l'envi Phylarque et Posidonius[2], il est permis

1. Diodore, V, 28.

2. Le récit de Phylarque (liv. III) est rapporté par Athénée, dans les *Deipnosophistae* (IV, 13) : « Un très-riche personnage du nom d'Ariamnès avait promis d'offrir sa table pendant une année entière à tous les Gaulois qui voudraient en profiter. Voici comment il s'y prit pour réaliser sa promesse. Il disposa, sur les chemins de cette région, des stations ou lieux de repos; il y fit construire des abris de roseaux, soutenus par des pieux mêlés de branches de saule. Ces demeures improvisées étaient capables de contenir quatre cents personnes et même davantage, afin que la multitude des arrivants de toutes les bourgades et des villes voisines pût y être reçue commodément. Il avait fait dresser sous ces abris, par les ouvriers venus de la ville, une table toujours abondamment servie de toutes sortes de viandes. On abattait, chaque jour, un grand nombre de bœufs, de cochons, de moutons et d'autres bêtes, et l'on avait eu soin de se procurer des tonneaux remplis de vin, avec quantité de bouillie d'orge. En outre, les gens du pays n'étaient pas seuls admis à ces festins continuels; les étrangers de passage dans la région avaient également part aux libéralités d'Ariamnès. » — Athénée (contemporain de l'empereur Commode) rapporte aussi, d'après Posidonius, ces détails sur les repas des Gaulois au IIe siècle avant notre ère; cette antiquité même fait le principal intérêt de ces peintures, si connues d'ailleurs, ne fût-ce que par la traduction, plus élégante qu'exacte, que M. Amédée Thierry a faite de ce passage (*Hist. des Gaulois*, tome I, p. 468 et 469, 4e édit.). En voici le mot à mot : « Les Gaulois, dit Posidonius, sont assis sur des bottes de foin autour de tables de bois très-basses chargées de vivres. Ils mangent peu de pain et beaucoup de viandes bouillies, grillées, ou rôties à la broche et proprement servies. Ils enlèvent des membres entiers, et, les tenant à deux mains, ils les déchirent à belles dents, à la manière des lions; s'ils ont quelque peine à détacher les morceaux, ils les coupent avec le petit couteau que chacun porte dans une gaîne placée à côté du fourreau de son épée. On sert aussi, dans ces repas, des poissons d'eau douce et des poissons de mer, suivant la région qu'on habite. Ces poissons sont grillés et assaisonnés de sel, de vinaigre et de cumin, et ils y mêlent leur boisson (c'est la bouille-abaisse des Marseillais plutôt que le court-bouillon). Ils ne font point usage d'huile, d'abord parce que cette denrée est rare, et ensuite parce qu'ils n'aiment pas la cuisine à l'huile, n'y étant pas habitués. Lorsque les convives se trouvent réunis en grand nombre, ils s'assoient en cercle; au milieu, est une place à part, comme pour le coryphée dans les chœurs : elle est réservée au personnage le plus illustre par ses exploits, sa naissance ou sa fortune, et l'on place à ses côtés ceux qui se distinguent entre tous par leur rang. Derrière les convives, se tiennent ceux qui portent pour armes des boucliers; les doryphores sont assis en cercle à l'opposite; les uns et les autres prennent leurs repas en même temps que leurs maîtres. Les sommeliers portent autour des tables des aiguières semblables à des amphores; elles sont de terre ou d'argent. Les plats sur lesquels sont servis les mets sont de même matière; quelques-uns, en guise de plats, se servent de corbeilles de bois et d'osier. Les plus riches boivent du vin qu'ils font venir d'Italie ou de la région de Marseille : ils le boivent pur ou légèrement tempéré d'eau... et le prennent en petite quantité à la fois, jamais plus d'une coupe; mais les rasades sont fréquentes. L'esclave fait circuler la coupe à droite et à gauche. » — Dans le même chapitre d'Athénée, voyez le passage relatif aux festins de Luernios, père de Bituitos, roi des Arvernes (plus haut, t. II, p. 276, note 6).

d'en imputer une bonne partie à l'imagination de ces anciens auteurs; mais, en tout cas, ces somptuosités, et l'air de fête que semblaient avoir ces immenses banquets, montrent bien qu'ils étaient exceptionnels.

Nous n'avons pas à parler des habitations des Gaulois, parce que nous ne savons guère que ce qu'en rapporte Strabon : « Leurs maisons, dit-il, étaient de forme circulaire, faites de planches et d'osier; elles étaient recouvertes d'une toiture immense en forme de coupoles[1]. » Vitruve, qui écrivait à la fin du Ier siècle de notre ère, dit que ces maisons étaient construites en planches épaisses ou en paille[2]. On comprend qu'il ne soit rien resté de pareilles constructions. Leurs temples étaient simplement des lieux consacrés dans les forêts. Nous ne pouvons donc juger l'architecture gauloise que d'après les murailles de défense dont il a été parlé plus haut[3]. Quant aux sépultures, quelle que soit la nature des objets trouvés sous les allées couvertes et les monuments mégalithiques, on ne peut pas en induire que ces monuments appartinssent à l'époque celtique; tout au plus auraient-ils été utilisés au temps de la domination gauloise, — de même que les druides ont pu se réunir dans les lieux où abondent les dolmens et les menhirs. Il est à remarquer que les poteries trouvées sous les dolmens sont d'un art beaucoup plus grossier que celles des *tumuli*[4]; mais c'est le tertre artificiel, autrement dit le *tumulus*, qui a été usité pour les sépultures gauloises. César parle des *tumuli*, mais comme composés de la partie du butin pris sur l'ennemi qui n'avait pas

1. IV, IV, 3. On en a trouvé des vestiges au mont Beuvray.

2. M. Vitruvius Pollion, II, 1 : « aedificia constituuntur..... in Gallia..... scandulis robustis aut stramentis. » Il suppose qu'à l'origine de la civilisation, tous les peuples ont dû construire leurs habitations avec des poteaux verticaux reliés ensemble par des branches d'arbres ou par de la boue, et qu'elles étaient recouvertes de roseaux et de feuillages, qu'on parvint à consolider dans la suite, à l'aide de terre; et il ajoute qu'il est facile de se faire une idée de ces constructions primitives en voyant ce qui se pratiquait encore de son temps dans la Gaule, l'Espagne, l'Aquitaine et la Lusitanie.

3. Voy. tome II, p. 119, note 3 et figures.

4. Dans les planches qui accompagnent le *Dictionn. archéol. de la Gaule*, on peut noter cette différence, et comparer la céramique provenant des dolmens avec les spécimens tirés des sépultures gauloises du département de la Marne. Voy. notre pl. VII.

été employée dans les holocaustes. Il sous-entend sans doute que ces objets étaient enfouis et recouverts de terre, car il s'exprime ainsi : « On peut voir, dans un grand nombre de cités, des *tumuli* élevés, dans des lieux consacrés, avec le produit du butin[1]. » Nous savons, par les nombreux objets qu'on en a tirés, que les milliers de *tumuli* qui couvrent le sol de notre pays, et qu'on découvre tous les jours dans nos forêts, étaient aussi des tombeaux de l'âge celtique.

L'intérieur et le mobilier des maisons devaient être d'une extrême simplicité, les Gaulois couchant sur la terre[2] et prenant leurs repas sur des lits de feuilles[3] ou sur des bottes de foin[4], usage qu'ils pratiquaient aussi dans les bivouacs[5]. Les bahuts où ils devaient renfermer leurs vêtements et leurs parures, et les coffres où ils serraient leurs trophées, c'est-à-dire les têtes coupées et embaumées de leurs ennemis[6], devaient composer leur principal ameublement. La poterie gauloise, et surtout la poterie noire, a été l'objet de nombreuses notices, et nous en possédons des spécimens assez variés de formes et d'ornementation. Tout le monde aujourd'hui sait les distinguer des poteries romaines. Nous n'avons pas à nous arrêter ici aux différences qui les séparent; mais il importe de ne pas confondre les produits de la céramique gauloise avec ceux de l'âge des *dolmens*, dont la date nous est inconnue, qui accusent des procédés primitifs, des formes grossières, et sont l'œuvre, sinon d'une race antérieure, du moins d'une civilisation beaucoup plus ancienne. On se rendra compte de l'intervalle qui sépare ces deux groupes en jetant les yeux sur la planche VII[7]. On a

1. *Bell. Gall.*, VI, 17 : « multis in civitatibus harum rerum exstructos *tumulos* locis consecratis conspicari licet. » *Harum rerum* se rapporte à cette portion du butin fait sur l'ennemi : « reliquasque res in unum locum conferunt ».
2. Strabon, IV, iv, 3.
3. Id., *ibid.*
4. Posidonius, dans Athénée, IV, 13. Voy. plus haut, page 562, note 2.
5. Hirtius, *Bell. Gall.*, VIII, 15.
6. Diodore, V, 29 : ἐν λάρναξι.
7. Les figures 1 et 2 appartiennent aux âges primitifs : le n° 1 provient de Mané-Lumentur, commune de Karnak (Morbihan); le n° 2, de la pierre d'Hinkel, près de Monsheim et non loin de Worms. Le tumulus où il a été trouvé ne contenait que des armes

1

2

4

6

5

3

CÉRAMIQUE DES DOLMENS

CÉRAMIQUE GAULOISE

IMP. E. MARTINET

découvert d'anciens fours à potier dans le département de Lot-et-Garonne[1].

Mais, autant l'intérieur des Gaulois était pauvre, autant leurs habits étaient somptueux. Ce goût pour la parure était général. « On ne rencontrera jamais dans la Gaule, dit Ammien Marcellin, ni homme ni femme, quelque pauvres qu'ils soient, couverts de haillons malpropres et en lambeaux[2]. »

Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les exploitations de mines et les industries métallurgiques, puisqu'il en a été parlé avec détail dans le tome Ier[3]. Il suffira de citer les fabriques de saies des Lingons[4] et des Atrebates[5]; la confection de ces autres *saga* bariolés, aux couleurs éclatantes et rehaussés d'or, dont parle Virgile[6], et de ces *sisyres* gauloises nommées par Polyen[7]. Mais, malgré leur habileté pour ce qui regarde la métallurgie, l'orfévrerie et l'argenture, dont il a déjà été dit un mot[8], il faut

et des ustensiles de pierre sans aucun fragment de métal (publié par M. Lindenschmit, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*); les ornements ont été gravés à la pointe dans la pâte fraîche d'une argile verdâtre. Ces deux spécimens sont reproduits dans une des planches du *Dict. archéol. de la Gaule, Époque celtique.* — Les figures 3, 4, 5 et 6 appartiennent à l'époque gauloise, et sont par conséquent beaucoup plus modernes. Le n° 3 est de terre noire avec ornements en creux; il provient des fouilles de M. Le Laurain dans le cimetière gaulois des environs du camp de Châlons. Le n° 4 provient des fouilles de M. Macher dans le cimetière gaulois de Saint-Étienne au Temple (Marne) : poterie noire. Le n° 5 est un gobelet de terre noire et a la même provenance que le n° 3. Le n° 6 provient du cimetière gaulois de Lépine (Marne), fouilles de M. Le Laurain : poterie noire.

1. Voy. *Revue archéol.* de nov. 1868, nouv. série, t. XVIII, p. 297-299, et pl. XXIII.
2. Ammien Marcellin, XV, XII, 2.
3. De la page 408 à la page 433.
4. Martial, XIV, CLIX :

« Vellera *Lingonicis* accipe rasa *sagis*. »

5. Trebell. Pollio, *Gallieni duo*, 19 : « perdita Gallia, arrisisse ac dixisse perhibetur [Gallienus] non sine *Atrebaticis sagis* tuta Respublica est. »
6. *Aeneid.*, VIII, 659-660 :

« … .aurea vestis;
Virgatis lucent sagulis… »

Cf. Sil. Ital., IV, 155.

7. *Stratag.*, VIII, 16. C'était une espèce de fourrure grossière, peau revêtue de son poil, servant sans doute de couverture : [Σκιπίων προσέταξε στρατιώτας] ἱματίῳ χρῆσθαι σισύρᾳ γαλατικῇ.
8. Tome I, p. 422-424.

bien avouer que nos pères n'étaient pas artistes, et que chez eux les œuvres plastiques faisaient absolument défaut. La sculpture n'existe pas, à proprement parler, avant l'époque romaine.

L'art monétaire, lorsqu'il n'a pas été une imitation plus ou moins maladroite des statères grecs et des deniers romains, est absolument barbare : on peut en voir les grossiers spécimens sur notre planche VIII (fig. 1, 2, 3, 4)[1]. C'est à peine si la figure ou la tête humaine, et les types des animaux qui sont le plus souvent ébauchés par eux, le sanglier, le cheval, le loup, y sont reconnaissables. Comme en approchant des derniers temps de l'indépendance, nous sommes en présence de l'imitation de types étrangers, nous n'avons pas à nous en occuper dans cette étude qui se propose pour objet de dégager le caractère des productions indigènes.

Les instruments employés par les industries manuelles sont au contraire très-près d'avoir atteint la perfection chez eux, et c'est à peine si les ustensiles dont nous nous servons aujourd'hui présentent avec les leurs des différences sensibles. Les haches de bronze, dont nous possédons tant d'échantillons variés, se distinguent quelquefois, chez les Gaulois, par une certaine élégance de forme (pl. VIII, fig. 5, 6)[2]. Les fouilles du mont Beuvray ont aussi mis entre nos mains des spécimens remarquables

1. Nous prendrons pour types des monnaies indigènes qui ne semblent pas être une dégénérescence des imitations de pièces étrangères : 1° Une pièce des *Catalauni* (fig. 1), trouvée au camp de la Cheppe (Marne), représentant un *personnage* marchant à droite, *tenant un torques et une lance ;* ℞ un *ours* (?) *dévorant un reptile* (pl. du *Dict. archéol. de la Gaule, Époque celtique*). — 2° Une pièce trouvée sur le mont Beuvray, *Bibracte* (fig. 2), représentant un *animal informe*, à gauche ; ℞ un *type confus* où l'on a cru reconnaître les éléments du profil humain (?) (*ibid.*). — 3° Une pièce (fig. 3), trouvée au même endroit, nous présente, au droit, une *figure de face, accroupie*, d'un dessin informe ; ℞ un *sanglier* et d'autres signes grossièrement exécutés. — Une autre, attribuée aux *Sequani* (fig. 4), également trouvée sur le mont Beuvray, représente une *tête laurée*, au droit ; ℞ un animal qui peut être tout ce qu'on veut, mais où l'on a eu probablement l'intention de représenter un *cheval*.

2. Ces haches sont de bronze. Le n° 5 représente une hache ornée de gravures, trouvée à Mareuil-sur-Ourcq (Oise), collection Héricart de Thury (publiée dans les planches du *Dict. archéol., de la Gaule, Époque celtique*). — Le n° 6 est une hache affûtée ; elle a été trouvée dans la Seine, à Ablon (Seine-et-Oise) (publiée dans le même recueil).



Gontzwiller *del.* IMP. E. MARTINET.

ART GAULOIS

MONNAIES AUTONOMES. — HACHES. — FIBULES. — BRACELETS.

de l'art de l'émailleur[1]. Les bracelets de bronze, la truelle du maçon, et l'*ascia* du tailleur de pierre nous sont connus, ainsi que le marteau et la scie, que nous trouvons représentés sur les monuments du musée de Saint-Germain[2] et sur ceux du

1. Voy. *L'art de l'émaillerie chez les Eduens avant l'ère chrétienne*, par J. G. Bulliot et H. de Fontenay, broch. in-8° de 44 p., une carte et 8 pl. (Paris, 1875). Les conclusions des auteurs sont que « l'émaillerie était pratiquée dans la Gaule antérieurement à l'ère chrétienne, et que les Romains, lors de la conquête, trouvèrent cette industrie florissante dans le pays des Éduens » (p. 17). — Cette découverte confirme le témoignage de Philostrate (*Icon.*, I, 28) : « Les Barbares de l'Océan répandent [l'émail] sur l'airain ardent; il y adhère, se pétrifie et conserve les dessins. » C'est en 1867 que les premiers spécimens de l'émaillerie gauloise furent mis au jour sur le mont Beuvray. On y découvrit, en 1869, l'atelier d'un émailleur, avec des déchets d'une substance métallique et vitreuse, colorée en rouge, des bronzes creusés et préparés à recevoir l'émail, d'autres émaillés; un d'entre eux, noyé, en partie, dans un manchon de terre glaise calcinée, qui devait protéger les parties non destinées à recevoir l'émail, nous offre un bronze en cours d'exécution. Enfin on a trouvé, près de ces échantillons, tout l'outillage de l'émailleur. On a tiré du sol, aux environs de cet atelier, des monnaies qui sont toutes des derniers temps de l'indépendance; une d'elles donne la légende de DVMNOREX. — Sur d'autres points de la France, en Alsace, à Auvenay (Côte-d'Or), à Boviolles (Meuse), dans le Périgord, à Néris, à Clermont-Ferrand, à Colonne, près de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), on a trouvé des spécimens analogues, conservés, la plupart, au musée de Saint-Germain, et publiés planche VIII de l'ouvrage précité de MM. Bulliot et de Fontenay. L'aspect de cet émail rappelle « ce verre rouge, coloré dans la masse, *totum rubens vitrum*, et non transparent, appelé *hématin* », verre dont parle Pline (XXXVI, LXVI). La coloration rouge employée dans la matière qui servait aux émailleurs de *Bibracte* est due à une forte proportion de cuivre qui entrait dans la composition de cet émail. En voici d'ailleurs les éléments fournis par l'analyse :

Silice	42,89
Oxyde d'étain	2,25
Oxyde de plomb	28,30
Oxydule de cuivre	6,41
Alumine	2,75
Oxyde de fer	2,45
Chaux	8,28
Soude	6,67
	100,00

MM. Bulliot et Fontenay se sont rendu compte des procédés employés par les Gaulois, et ont reconnu que leur méthode consistait à verser directement l'émail fondu sur le bronze incandescent (p. 40). « Les échantillons du Beuvray sont des émaux de *niellure*, procédé dérivé de la *taille d'épargne*...; l'émail est toujours le même et monochrome » (p. 42-43). Il est impossible de dire si cet art est originaire de la Gaule; il y est surpris, en tout cas, « comme à son origine et dans son expression la plus simplifiée, tant au point de vue des procédés qu'à celui des effets et des résultats » (id., *ibid.*, p. 43). — Voyez, pour ce qui regarde l'origine de la fabrication du verre, l'ouvrage tout récent de M. Peligot, *Le verre, son histoire, sa fabrication*. Paris, 1877.

2. Voyez, entre autres, celui de *Gaiius Getuli(cus)* et celui de *Sabiniauns*, du musée

palais Saint-Pierre à Lyon[1]. On peut remarquer aussi la tenaille qui est entre les mains du Vulcain sur l'autel conservé au musée de Cluny.

Nous avons parlé plus haut[2] de l'industrie et du commerce des Gaulois à propos de l'étude des productions naturelles de leur pays; nous n'avons donc pas à y revenir ici, mais nous dirons un mot de leurs costumes.

Les témoignages des auteurs et ceux de l'archéologie prouvent le goût de nos pères pour la parure[3], et nous permettent de nous faire une idée assez exacte de la commodité et de la richesse de leurs vêtements. Les peuples du nord de la Gaule recherchaient naturellement les habits chauds. Ainsi les Belges portaient des saies (*σάγοι*, *saga*)[4] qui tenaient lieu de manteau et de tunique de dessus : c'était un vêtement « ouvert sur le devant, garni de manches et descendant jusqu'aux cuisses[5] ». La laine de ces vêtements était, chez les Belges, rude, à longs poils, et ces sortes de *saga* portaient le nom de *laenae* (*λαῖναι*) ou *linnae*[6]. Ils portaient aussi des braies (*βράκαι*, *ἀναξυρίδες*),

d'Autun; mais nous n'osons en donner les dessins, parce que ces monuments, quoique leur naïve exécution semble attester leur caractère indigène, sont de l'époque romaine.

1. Rien de plus fréquent sur nos monuments, et en particulier sur ceux de la région lyonnaise, que la représentation de l'*ascia*, qui servait aux tailleurs de pierre et accompagnait la formule SVB ASCIA DEDICAVIT.

2. Voy. tome I, p. 432-463. — Amm. Marcellin, XV, XII, 2.

3. Strabon, IV, IV, 5. — Diodore, V, 30.

4. Le mot *sagum* est d'origine gauloise. Voyez les analogies dans les congénères : « *Sâi*, en vieil irlandais; *sae*, en gaulois (Zeuss, *Gramm. celt.*, 2e édit., p. 30, 63, 120, 1039). M. Windisch (*Beiträge zur vergleichenden Sprachforschung.*, t. VIII, p. 428) conteste l'identité de *sagum* et de l'irlandais *sâi*. » (D'Arbois de Jubainville, *Lettre inéd.* du 6 janvier 1878.)

5. On pourra voir un spécimen de ce vêtement, répondant parfaitement à la description de Strabon, dans l'ajustement d'un personnage barbare de la Pannonie (bas-relief conservé au musée de Pest, monument funéraire d'Aurélius Vérus (voy. nos *Monuments épigr. du musée national hongrois*, in-f°, pl. XXXII, n° 198).

6. Strabon, IV, IV, 3; cf. Isidore de Séville, *Origin.*, XIX, 23 : « *linnae, saga* quadra et mollia, de quibus Plautus :

« *Linnae* cooperta est textrino Gallia. »

« Λαῖνα, *linna*, peut être identique à l'irlandais *lenn* et au vieux gallois *lenn* (Zeuss, *Gramm. celt.*, 2e édit., p. 1063, 1079; cf. Stokes, *Beiträge zur vergleichenden Sprachforschungen*, IV, p. 399; VIII, p. 333). » (D'Arbois de Jubainville, *Lettre inéd.* du 6 janvier 1878.)

1 3 5 12 6 13 4 2 11 8 7 10 9 12

Seliier sc Imp Bestault

ARMES GAULOISES

sorte de pantalons enveloppant les jambes[1]. D'ailleurs le *sagum* et les braies étaient en usage dans toute la Gaule. Les saies affectaient les couleurs les plus variées : il y en avait de bariolées ; d'autres étaient parsemées de fleurs, d'autres quadrillées également avec des fleurs brodées ou appliquées ; ils en avaient de chauds pour l'hiver et de légers pour les chaleurs ; ils les attachaient avec des agrafes[2]. Ces beaux habits, de couleurs éclatantes et variées, étaient évidemment réservés aux principaux des cités. Mais les Gaulois étaient surtout curieux de tout



ce qui relevait leur ajustement par l'éclat de l'or, de l'argent et du bronze argenté. D'habiles artisans savaient façonner les métaux précieux. On en peut juger par ces colliers en torsades, — distincts du fameux *torques*, cercle ouvert et uni, — par ces bracelets, ces armilles, ces anneaux de jambes, ces

1. Strabon, *loc. cit.*

2. Diodore, V, 30. Chez cet écrivain, les braies sont appelées βράκαι ; les saies rayées, ῥαβδωτοὶ σάγοι ; celles qui offraient la disposition de petits carreaux à fleurs sont désignées par les mots πλινθία πολυανθῆ. — Le *sagum quadrum* était une espèce de saie dont Isidore de Séville (*Origin.*, XIX, 24) donne ainsi la description : « *sagum* quadrum eo quod apud eos primum quadrum vel quadruplex esset. »

fibules, ces bagues, ces plaques de métal, par tous les objets enfin dont nous possédons des originaux et de nombreuses représentations figurées (voy. pl. VIII, fig. 7-11)[1]. Les femmes portaient des colliers en spirale[2]. Quant à la coiffure, elle était l'objet, pour l'un et l'autre sexe, d'un soin tout particulier. Les hommes se teignaient les cheveux en roux, les rassemblaient sur le haut de la tête et les laissaient ensuite retomber sur la nuque. Les uns se rasaient la barbe; les autres la laissaient pousser modérément. La moustache épaisse recouvrant la bouche était un des signes distinctifs de la noblesse[3].

Les musées et les collections particulières possèdent un assez grand nombre d'armes dont l'origine gauloise est aujourd'hui bien constatée; mais il s'en faut beaucoup que nous ayons des spécimens authentiques de toutes celles qui sont mentionnées dans les textes classiques. Les échantillons que l'on possède sont presque toujours des épées de bronze, dont on a de très-belles et de très-riches variétés; des épées de fer, avec leurs fourreaux de même métal, qui sont naturellement beaucoup plus rares; des poignards, des couteaux, des *pila*, qu'il est fort difficile de distinguer du *pilum* romain; enfin des *umbones* de boucliers : ce sont à peu près les seules armes que le temps ait épargnées.

Nous ne possédons pas de spécimens complets de la grande

1. Les fibules que nous reproduisons dans cette planche sous les nos 7, 8 et 9 sont de bronze; elles ont été publiées dans les planches du *Dict. archéol. de la Gaule, Époque celtique*. Le no 7 a été trouvé au Récy (Marne) par M. Le Laurain; le no 8 provient de Bucy-le-Château (Marne), et le no 9 a la même provenance que le no 7. — *Bracelets :* le no 10 est conservé au musée de Saint-Germain; le no 11 provient de la station lacustre de Cartaillod (lac de Neufchâtel, Suisse), collection Schwab. Ces cinq objets sont reproduits, sur notre planche VIII, à la grandeur de l'original, sauf le bracelet (no 11), qui l'est aux deux tiers.

2. On possède de ces colliers d'or pectoraux formés par la juxtaposition de pièces détachées et diminuant de grosseur de chaque côté. On en conserve un au musée de Pest, d'autant plus intéressant, qu'on peut le rapprocher du même ornement figuré sur le cou d'une femme dans le monument funéraire du Gaulois Vadilacus (dessin publié dans nos *Monuments du musée national hongrois*, no 212, pl. XXXIV). On peut en voir la reproduction à la page précédente.

3. Diodore, V, 28. — On obtenait la teinture rousse pour cheveux à l'aide d'une espèce de savon préparé avec du suif et de la cendre: celle du bois de hêtre était réputée la meilleure pour cet usage, et la graisse de chèvre était jugée préférable à toutes les autres. (Pline, XXVIII, LI, *al.* XII, 2.)

épée de fer à deux mains, la μάχαιρα de Strabon, la σπάθη de Diodore, que les guerriers gaulois portaient à droite, suspendue sur la cuisse, à l'aide d'une chaîne de fer ou de bronze[1], et qui devait servir surtout aux cavaliers[2]. Mais nous avons de magnifiques exemplaires d'épées de bronze, dont on a dû se servir simultanément avec les armes de fer, puisque le modèle que nous donnons (pl. IX, fig. 1) a été trouvé avec d'autres épées de ce dernier métal, et de même forme que celles de bronze, dans les fouilles d'Hallstadt, en Autriche, dirigées par M. Ramsauer. Elle est munie d'une poignée d'ivoire[3]; cette épée n'a que 90 centimètres, y compris la poignée. Une autre, conservée au Musée d'artillerie, a été trouvée avec son fourreau dans l'arrondissement d'Uzès (Gard) : la poignée est de bronze; le fourreau porte des ornements repoussés ; le pommeau est orné de rainures ayant renfermé une substance qui doit avoir été de l'émail (pl. IX, fig. 2)[4]. C'est surtout par la forme assez variée de la poignée que les épées gauloises se distinguent des épées romaines (pl. IX, fig. 3 et 4)[5]. Parmi les épées de fer des Gaulois, nous avons choisi de préférence (voy. même planche, fig. 5) une de celles qui ont été trouvées à Alise, avec son fourreau de même métal[6]. On a retrouvé aussi des couteaux

1. Strabon, IV, 3. — Diodore, V, 30.

2. Voy., sur notre planche I, dans la reproduction des bas-reliefs d'Entremont, la figure du cavalier qui occupe le registre supérieur de la face du milieu.

3. Voy. *Revue archéol.* de mars 1866, 2ᵉ série, t. XIII, p. 185, et pl. VI, fig. *k*. Il existe un moulage de cette arme au musée de Saint-Germain.

4. Le dessin est exécuté au cinquième de l'original.

5. Les deux spécimens que nous donnons ici ont des provenances très-différentes. Le nº 3 a été trouvé dans la plaine des Laumes, au-dessous d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or); la poignée est fondue avec la lame; les rivets sont fictifs, et le pommeau est formé de deux plaques de forme concave, superposées, et laissant entre elles un interstice qui devait être rempli, sans doute, par de l'émail (publié dans une des planches du *Dict. archéol. de la Gaule, Époque celtique*, et *Rev. archéol.*, mars 1866, pl. VI). — Le nº 4 appartient à une épée trouvée à Lyon et conservée au musée de Rennes (*Dict. archéol. de la Gaule*). Cette poignée, à antennes enroulées, présente les motifs les plus caractéristiques des armes gauloises : on peut les observer aussi sur l'épée provenant de Corseul, le chef-lieu des *Curiosolitae*, et conservée au même musée (publiée par la *Revue archéol.* de mars 1866, pl. VI). Les analogues sont nombreux. Nos deux dessins 3 et 4 sont exécutés au tiers de l'original.

6. Voy. la photographie publiée par M. Verchère de Reffyes (*Rev. archéol.* de no-

et des poignards de métal, affectant d'ordinaire la forme plate et large, sans *soie* et sans poignée, mais munis de rivets (voy. même planche, fig. 6, 12 et 13)[1].

Les Gaulois avaient deux sortes de lances : 1° le *lonchus*[2] ou la λόγχη[3], λαγκίη[4], qu'ils portaient, la pointe en avant ; l'arme était longue de deux coudées, dont une moitié, celle de la pointe, était de fer, l'autre, celle de la poignée, était de bois[5] ; 2° le

vembre 1864, 2e série, t. X, pl. XXII, et p. 316). « Elles rappellent, dit l'auteur de l'article, ces longs sabres à lames faussantes que les Gaulois portaient déjà au temps de Camille. On remarque, dans ces armes, que les tranchants ne sont pas du même fer que le corps de la lame. L'ouvrier, après avoir forgé cette partie (la partie principale) avec du fer très-nerveux, étiré dans le sens de sa longueur, soudait de chaque côté de petites cornières de fer doux pour former les tranchants; ce fer était ensuite écroui au marteau. Le soldat pouvait ainsi, après le combat, réparer par le martelage les brèches de sa lame. » — Nous n'ignorons pas que l'origine gauloise et romaine des armes trouvées au pied du mont Auxois a été contestée, notamment par M. Jules Quicherat (*Examen des armes trouvées à Alise-Sainte-Reine*, dans la *Revue archéol.* de février 1865, 2e série, tome XI, p. 81-99 et pl. III). Le savant professeur déclare, en parlant précisément de cette épée (page 91), que « l'attribution archéologique de ces armes est encore à faire » ; mais il ne donne pour raison de douter de leur origine gauloise que la conviction où il est qu'Alise ne saurait être l'Alaise de César. S'il en est autrement, on voit bien que ces épées, n'étant pas romaines, il y a toute probabilité qu'elles ont été portées par les soldats de Vercingétorix ou de Vergasillaunus. Leur forme allongée, l'analogie qu'elles présentent avec d'autres armes gauloises, la différence qu'elles offrent quant au travail du métal, avec les épées romaines d'une part, avec les épées mérovingiennes, de l'autre, nous confirment dans l'idée que c'est bien une épée gauloise que nous avons sous les yeux. C'est aussi l'opinion du savant directeur du musée romain-germanique de Mayence, M. Ludwig Lindenschmit (*Revue archéol.*, *ibid.*, p. 387-391).

1. Le spécimen n° 6, présenté sur cette planche, mesure 0m,25; il est de bronze et provient d'un tumulus du Finistère (publié dans la *Rev. archéol.* de mars 1866, 2e sér., t. XIII, pl. V, p. 182). Sa dimension est de 0m,28. Ce couteau nous fait penser à celui dont se servaient les Gaulois pour dépecer les viandes (voy. plus haut, p. 562, note 2). — Le poignard représenté sur la même planche (fig. 12) mesure 0m,20; il est de bronze et provient de la Gaule Cisalpine (des *Terramares* de Castel-Nuovo, aux environs de Reggio); il a été publié par la *Rev. archéol.* (*loc. cit.*. pl. VI, p. 181, *c*). — Celui de la figure 13 de la même planche mesure, avec la poignée, 0m,24 et présente une lame légèrement ornée de zigzags faits à la pointe; il paraît provenir d'Italie, et est conservé au Musée d'artillerie. Publié dans le même recueil (*loc. cit.*, pl. VI, p. 182, *g*). Nos trois dessins sont exécutés au cinquième de la grandeur des originaux.

2. Ce mot latin ne se trouve que dans Tertullien, dans le récit du supplice du Christ : il ne désigne donc pas une arme gauloise; mais nous avons transcrit, en employant ce terme, les mots grecs λαγκίη, de Diodore, et λόγχη, de Strabon, comme étant le terme latin qui s'en rapproche le plus.

3. Strabon, IV, IV, 3.

4. Diodore, V, 30.

5. Diodore, V, 30. — Parmi les nombreuses variétés de pointes trouvées à Alise, il

saunium, *σαύνιον*, armé d'un fer dépassant la longueur d'une épée et présentant une des branches de la pointe droite et l'autre recourbée, ce qui rendait cette lance très-redoutable, car elle perçait et coupait les chairs, qu'elle déchirait ensuite[1]. Parmi les armes trouvées à Alise, il en est une qui offre précisément cette particularité, mais ce fer n'atteint pas les dimensions dont parle Diodore (voy. pl. IX, fig. 9)[2]. On se servait du *saunium* lorsqu'on était monté sur des chars ou à cheval, mais, une fois à terre, on combattait avec l'épée[3].

Outre ces deux sortes de lances, ils avaient des traits ou javelots appelés *matras*, la *matara* de César[4], *madaris*, *μάδαρις* de Strabon[5], ou *materis* de Nonius Marcellus[6]. Ils différaient sans doute assez peu du *γαισον*, *γαισὸς*, *gaesum*, dont parlent un grand nombre d'écrivains[7], et dont on peut chercher à reconnaître la forme dans deux fers trouvés à Alise (pl. IX, fig. 10 et 11)[8], car ils semblent avoir un talon et présenter une arme complète. L'arc des Gaulois, *τόξον*, ne devait guère différer de celui des autres peuples, mais ils ne semblent pas, d'après les

en est qui semblent assez bien convenir à la définition de Strabon et de Diodore; mais il est fort difficile de dire si elles appartenaient à des armes gauloises ou romaines. Nous en donnons deux variétés (pl. IX, fig. 7 et 8), dont une surtout pourrait avoir été une arme gauloise (fig. 8). Elles ont de 0m,45 à 0m,60 de long. (Voy. la photographie publiée par la *Revue archéol.*, novembre 1864, t. X, pl. XXII et XXIII.)

1. Diodore, V, 30.

2. Publié en photographie par M. Verchère de Reffyes (*Revue archéol.* de nov. 1864, t. X de la nouv. série, pl. XXII).

3. Diodore, V, 29 : σαυνιάζουσι τοὺς ἐναντίους, καὶ καταβάντες εἰς τὴν ἀπὸ τοὺς ξίφους συνίστανται μάχην.

4. César, *Bell. Gall.*, I, 26.

5. Strabon, IV, IV, 3. Les manuscrits présentent les variantes μαῖρις, μῆρις, μάαρις.

6. Sisenna ap. Nonius Marcellus, XVIII, 26. « Galli *materibus*, Suevi lanceis configunt. »

7. Tite-Live (VIII, 8) distingue le *gaesum* de la *hasta* : cette arme ressemblait en effet beaucoup plus à un trait, *telum*, qu'à une lance. Festus dit que c'était un trait pesant : « *jaculum grave* ». — Voy. César, *Bell. Gall.*, III, 4 : « lapides *gaesa*que in vallum conjicere ». — Virg., *Aeneid.*, VIII, 661 : « *Alpina gaesa* ». — Tite-Live, XXVI, 6 « summum pectus *gaeso* ictum est ». Cf. Varron ap. Nonius Marcell., XVIII, 19. On écrit aussi *gesum*.

8. Verchère de Reffyes, *Revue archéol.* de novembre 1864, nouv. série, t. X, pl. XXII.

récits qui nous sont parvenus de leurs guerres, en avoir fait un grand usage, non plus que de la fronde, σφενδόνη[1].

Il ne paraît pas qu'on doive confondre le *pilum* — dont ils se servaient sans doute à l'instar des Romains, et que Strabon désigne sous le nom de γρόσφος — avec la *matara* ou avec le *gaesum*; les mêmes écrivains, en employant ces trois termes différents, semblent en effet désigner trois sortes d'armes dissemblables. Le γρόσφος était donc un *pilum* qu'on employait « sans *amentum* », c'est-à-dire sans cette courroie enroulée autour de l'arme, retenue à l'une de ses extrémités entre les doigts, et qui, lâchée à l'instant même du jet, communiquait à ce dernier plus de force en lui imprimant une direction plus rectiligne[2]. Les Gaulois employaient surtout cette espèce de *pilum* (γρόσφος) pour la chasse aux oiseaux; ce qui fait supposer une très-grande adresse chez ceux qui en faisaient usage à cette fin[3].

Si nous passons maintenant aux armes défensives, nous nous représenterons sans peine, d'après la description de Diodore, ces casques d'airain au cimier démesurément élevé, décorés de têtes d'oiseaux et de toutes sortes d'animaux, même de bêtes à cornes[4]. Nous ne pouvons regarder comme gaulois ces casques de formes très-caractérisées, mais dont on ne possède qu'un exemplaire unique, comme celui qui a été trouvé dans la Seine il y a quelques années[5], ou comme celui de Berru (Marne), une des pièces d'ailleurs les plus précieuses du musée de Saint-Germain[6].

1. Strabon leur attribue l'usage de l'arc et de la fronde (IV, IV, 3). Cf. César, *passim*.

2. La peinture d'un vase du *British Museum* nous permet de nous rendre un compte très-exact de l'*amentum* et de son usage (voy. *Rev. archeol.* de septembre 1860, nouv. série, t. II, p. 210-211, et figure; lettre de P. Mérimée).

3. Strabon, IV, IV, 3.

4. V, 30 : κράνη δὲ χαλκᾶ περιτίθενται, μεγάλας ἐξοχὰς ἐξ αὑτῶν ἔχοντα, κα παμμεγέθη φαντασίαν ἐπιφέροντα τοῖς χρωμένοις. Τοῖς μὲν γὰρ πρόσκειται συμφυῆ κέρατα, τοῖς δὲ ὀρνέων ἢ τετραπόδων ζώων ἐκτετυπωμέναι.

5. Publié dans la *Rev. archéol.* d'avril 1862, nouv. série, t. V, p. 225-227, pl. V, art. de M. E. Viollet-le-Duc.

6. Voy. la Notice de M. Alexandre Bertrand (*Revue archéol.* d'avril 1875, nouv. série, t. XXIX, p. 244-253 et pl. IX et X).

Diodore parle aussi de ces cuirasses ou « cottes de mailles et de fer[1] », de ces tuniques de guerre attachées avec des ceinturons à ornements d'or et d'argent[2]. Le fragment colossal du trophée des Alpes, conservé au musée de Saint-Germain, nous offre un exemple de ces sortes de vêtements, accompagné d'un vaste manteau : c'est la dépouille d'un chef gaulois des



Alpes au temps d'Auguste (notre dessin est exécuté au vingt-huitième de l'original). Ces χιτῶνες devaient être en effet réservées aux grands personnages. Le même écrivain nous parle aussi de boucliers longs des Gaulois, mesurant « la hauteur d'un homme[3] ». Ils ne pouvaient donc être que de bois : on en peut juger par celui du guerrier représenté dans la statue mutilée du musée Calvet, à Avignon (voy. pl. IX. fig. 12)[4]. On n'y voit, ni ces reliefs extérieurs figurant des animaux de bronze, ni ces ornements divers, signes particuliers de ceux qui les portaient[5], ornements très-artistement travaillés, que nous savons

1. V, 30 : θώρακας δ' ἔχουσιν οἱ μὲν σιδηροῦς ἁλυσιδωτους.

2. V, 30 : τινὲς δὲ τοὺς χιτῶνας ἐπιχρύσοις ἢ καταργύροις ζωστῆρσι συνέζωνται.

3. V, 30 : ὅπλοις δὲ χρῶνται θυρεοῖς μὲν ἀνδρομήκεσι.

4. Il a été trouvé en 1833, dans le Rhône, commune de Mondragon (Vaucluse). La statue, telle qu'elle est, a 1m,76. Notre dessin est exécuté au seizième de l'original. Il semble bien, d'après les striures sculptées sur ce bouclier, qu'il dût être de bois. L'*umbo* et l'attache étaient sans doute de fer ou de airain (voy. *Revue archéol.* de juillet 1867, 2e série, t. XVI, p. 70-72, pl. XIII; — *Dict. archéol. de la Gaule, Époque celtique*, planche). Les textes prouvent aussi que ces boucliers étaient de bois (*Bell. Gall.*,I, 25).

5. Nous croyons que tel est le sens du grec ἰδιοτρόπως dans la phrase de Diodore rapportée dans la note suivante. D'après cela, sur les boucliers gaulois auraient figuré des signes variés et personnels propres à faire reconnaître les personnages qui les portaient, comme l'écu des chevaliers du moyen âge.

y avoir été appliqués[1] et parmi lesquels se mêlait le corail[2]. Quelle était la forme des trompettes gauloises, *σάλπιγγαι*, qui rendaient un son rude et mâle, propre à produire la terreur guerrière? Se rapprochaient-elles de la *tuba* droite des Romains, dont le musée de Saumur possède l'exemplaire jusqu'à ce jour unique, ou de la *buccina* courbe, dont les bas-reliefs nous offrent si fréquemment l'image?

Outre les *redae* (et non *rhedae*)[3], qui servaient aux charrois ordinaires, les Gaulois en avaient d'autres[4], les *carpenta*[5], les *carri* et *esseda*[6] ou *petorita* de guerre[7], montés par un cocher et des « soldats de chars[8] ». La différence entre l'*essedum*, dont César ne parle qu'à propos des Bretons, et les *carri* ou *redae*, paraît avoir consisté en ce que le premier était le bige à deux roues et très-léger, et que les seconds devaient être à quatre roues et servir surtout pour les transports.

Langues. — Laissant de côté la langue des Ibéro-Aquitains, sur laquelle nous nous sommes suffisamment arrêté plus haut[9], nous ne pouvons clore ce long chapitre sans dire un mot de la langue parlée au temps de César dans le reste de la Gaule

1. Diodore, V, 30 : [χρῶνται θυρεοῖς] πεποικιλμένοις ἰδιοτρόπως· τινὲς δὲ καὶ ζώων χαλκῶν ἐξοχὰς ἔχουσιν, οὐ μόνον πρὸς κόσμον, ἀλλὰ καὶ πρὸς ἀσφάλειαν εὖ δεδημιουργημένας.
2. Pline, XXXII, XII (II). Cf. notre tome I, p. 181 et 453, note 1.
3. *Reda* est un mot gaulois (Quintil., *Inst. orat.*, I, 5).
4. César (*Bell. Gall.*, I, 51) dit, en parlant de l'armée d'Arioviste : « omnemque aciem suam *redis* et *carris* circumdederunt. » Nonius (VI, 17) croit que les *redae* ne désignaient pas des chars à deux roues, mais ceux à quatre roues. César, employant les deux termes dans la même phrase, donne à penser que ces deux termes ne s'appliquaient pas à une seule et même chose. Il se sert du mot *essedum* pour désigner les chars à deux roues des Bretons (IV, 24, 32, 33; V, 9, 15, 16, 19). Casivellaune seul possédait plus de quatre mille de ces chars.
5. Florus, I, 13 : « *carpenta Gallorum* ».
6. Servius *ad Georg. Virg.*, I, v. 204 : « Belgica *esseda*, gallicana vehicula. »
7. Quintilien, I, v, 57 : « plurima gallica [verba] valuerunt, ut *reda* ac *petoritum*. — Aulu-Gelle (XV, XXX) : « *petoritum*... est vox gallica, in libro Varronis XIV° *Rer. divinar.*, quum de *petorito* dixisset, esse id verbum gallicum dixit. » — Festus (édit. Müller, p. 206) : « *petoritum* et gallicum vehiculum est et nomen ejus dictum esse existimant a numero quattuor rotarum; alii osce, quod hi quoque *petora* quattuor vocent »
8. Diodore, V, 29 : « pour les voyages et pour les combats, ils se servent de biges, συνωρίσι, chaque attelage ayant son cocher et, à côté de lui, son combattant.
9. Voy. tome II, pages 30-40, et surtout pages 385-411.

Chevelue, c'est-à-dire dans la Celtique proprement dite et dans le *Belgium*.

Strabon nous donne clairement à entendre que, si la différence qui séparait le gaulois de l'ibéro-aquitain était profonde, il n'existait que des nuances, c'est-à-dire des variétés dialectales, entre le belge et le gaulois de la Celtique propre[1]. Mais un passage de César nous prouve qu'entre la langue des Germains que parlait Arioviste, et le gaulois, il y avait une dissemblance plus prononcée, puisque Valérius Procillus, le drogman du Proconsul pour la langue celtique[2], envoyé auprès du chef des Suèves, n'aurait pu se faire entendre de lui si ce dernier n'eût compris le gaulois[3]. Quant au fameux passage de Sulpice Sévère (IVe siècle de notre ère), — dont on a voulu induire qu'il existait en Gaule deux langues distinctes, le celtique et le gaulois : « *Tu vero, inquit Postumianus,... vel celtice, aut, si mavis, gallice loquere*[4] », — il doit simplement s'entendre ainsi : « Tu peux te servir (pour nous parler des prodiges de saint Martin) — de la langue celtique ou, autrement dit, gauloise » ; car aucun linguiste ne prétendra aujourd'hui qu'on parlait en Gaule deux langues, dont l'une se serait appelée le celtique et l'autre le gaulois. On peut accorder tout au plus qu'entre la langue germanique d'alors et le gaulois, il existait un dialecte procédant de l'une ou de l'autre, comme la population de la Belgique elle-même procédait des Celtes et des Germains. On peut appeler, si l'on veut, cette langue, ou plutôt cet idiome, le belge. Les différences dialectales auraient disparu après la conquête romaine et se seraient fondues dans le gaulois, encore en usage quatre siècles après César. Le gaulois demeura donc la langue populaire de notre pays, bien

1. Strabon, IV, I, 1, et II, 1.

2. *Bell. Gall.*, I, 19.

3. *Ibid.*, I, 47 : « commodissimum visum est C. Valerium Procillum..... propter linguae Gallicae scientiam, qua multa jam Ariovistus longinqua consuetudine utebatur..., ad eum mittere, etc. »

4. Le commencement de ce passage du *Dialogue* I, § 26, est ainsi conçu : « Dum cogito me hominem Gallum inter Aquitanos verba facturum, vereor ne offendat vestras nimium urbanas aures sermo rusticior... — Tu vero, etc. »

qu'aucun texte écrit ne nous en soit parvenu, mais seulement treize inscriptions, toutes de la période romaine, dont nous parlerons bientôt. Le gaulois paraît avoir persisté moins longtemps en Galatie (Asie Mineure) qu'en Occident; toutefois le passage, souvent cité, de saint Jérôme (IVe siècle) a fait penser que, si « les Galates se servaient alors de la langue grecque, commune à tout l'Orient, ces peuples avaient en outre un idiome qui leur appartenait en propre et qui était à peu près le même que celui des Trévères », et saint Jérôme nous avertit qu'il n'y a « pas lieu de s'étonner si cet idiome a subi quelques altérations[1] ». D'autre part, un passage de l'*Alexandre* ou *Pseudomantis* (§ 11) est considéré par M. Diefenbach[2] comme établissant péremptoirement que la langue celtique était encore en usage en Asie Mineure dans la seconde moitié du IIe siècle de notre ère, c'est-à-dire au temps où vivait Lucien. Le spirituel polygraphe de Samosate dit en effet, en parlant de ce faux devin, « qu'il rendait aussi des réponses, soit en syriaque, soit en celtique, aux Barbares qui l'interrogeaient par écrit sur des tablettes[3] » ; mais Lucien ajoute « qu'il s'écoulait un certain temps entre la demande et la réponse et que le devin employait cet intervalle à se faire traduire le contenu des tablettes ». M. Georges Perrot croit que le délai des réponses de l'oracle ne s'expliquerait pas si l'on eût encore parlé gaulois en Galatie; ce retard ne se comprend, selon lui, qu'en raison de l'attente où était cet Alexandre de quelque Gaulois d'Occident, par exemple d'un soldat originaire de notre pays, de passage en Paphlagonie, et allant rallier son corps sur les bords de l'Euphrate. Mais on comprendrait bien moins encore que Lucien eût mentionné les questions adressées au devin en langue gauloise, si personne n'eût

1. *Prol. comment. II in Epist. ad Galatas* : « Galatas, excepto sermone graeco, quo omnis Oriens loquitur, propriam linguam eamdem habere quam Treveros, nec referre si aliqua exinde corruperint. »

2. *Origines Europaeae, die alten Völker Europas mit ihren Sippen und Nachbarn*, 1861, p. 158.

3. εἴ τις τῇ πατρίῳ ἔροιτο φωνῇ Συριστὶ ἢ Κελτιστι.

parlé cette langue parmi ceux qui résidaient dans le pays. Quant à l'assertion de saint Jérôme, M. Perrot croit qu'elle a été tirée par lui de quelque texte plus ancien de trois ou quatre siècles, et datant d'une époque où elle pouvait être vraie[1]. C'est là une supposition purement gratuite, selon nous, d'autant plus qu'il faut se rappeler que saint Jérôme était allé à Ancyre[2]. Comment s'étonner d'ailleurs que la langue gauloise fût encore en usage au IVe siècle parmi les montagnards galates, quand nous voyons les langues celtiques durer encore de nos jours en Bretagne française, dans le pays de Galles, dans l'île de Man, en Irlande et dans la majeure partie de l'Écosse[3]. Aussi bien n'est-il pas permis, surtout aujourd'hui, — après les savants travaux de Zeuss, le fondateur de ces études, d'Ebel, de Glück, de MM. Whitley Stokes, d'Arbois de Jubainville, et Gaidoz, — de dire que la langue de nos pères est une langue morte. Elle vit encore, sinon dans ses rejetons directs, du moins dans les idiomes multiples de langues congénères. C'est surtout grâce à la linguistique qu'une méthode plus rigoureuse a été établie dans la recherche des analogies, et qu'on ne les demande plus au sanscrit, mais à ces langues celtiques modernes.

Les langues celtiques, — parlées encore aujourd'hui et permettant seules d'étudier le gaulois, — se partagent en deux branches : 1° la branche GAÉLIQUE, qui comprend trois dialectes : l'*irlandais*, l'*écossais* et le *mannois;* 2° la branche BRITANNIQUE (appelée, à tort, kymrique), qui comprend aussi trois dialectes : le *gallois*, le *cornique*, éteint depuis un siècle, mais dont on a des monuments écrits, et le *breton-armoricain*, qui

1. Voy. G. Perrot, *De la disparition de la langue gauloise en Galatie* (*Revue celtique*, tome I, p. 179-192).

2. Hieronym., *loc. cit.* : « scit mecum qui vidit *Ancyram* metropolim Galatiae civitatem, etc. »

3. On ne se fait généralement pas une juste idée de l'extension qu'a conservée la langue gaélique en Écosse. Pour le comprendre, il faut avoir sous les yeux la carte qui accompagne l'ouvrage de M. James A. H. Murray, intitulé : *The Dialect of the Southern counties of Scotland; its pronunciation, Grammar and historical Relations* (Londres, 1873). Une partie essentielle de ce travail a été reproduite, avec la carte, dans la *Revue celtique*, tome I, p. 178-187.

se partage lui-même en sous-dialectes, parmi lesquels le breton de Vannes[1] surtout forme presque une langue à part[2].

La branche britannique dans ses trois dialectes, dont deux sont encore parlés, est celle qui présente le plus de liens avec l'ancien gaulois disparu depuis plus de quinze siècles. Il est certain, en outre, que la langue de nos pères présentait certaines conformités avec le latin.

De la langue gauloise proprement dite, que reste-t-il? Une faible partie de son vocabulaire, composé surtout de noms d'hommes et de noms géographiques. C'est peu, mais ces derniers, soumis à une étude méthodique, renferment les plus précieux renseignements : d'abord parce qu'il n'existe pas, à vrai dire, de noms propres, ou du moins parce qu'on peut affirmer d'une manière générale qu'il est peu de noms propres qui ne puissent être ramenés à des substantifs communs; et ensuite parce que cette onomastique, localisée pour ainsi dire, trouve souvent son explication dans la topographie à laquelle elle s'applique. Lorsqu'on voit, par exemple, que le nom de *Condate* (Condé), si répandu dans la Gaule, caractérise exclusivement les lieux situés à la réunion de deux cours d'eau, n'est-on pas autorisé à conclure de cette circonstance générale et constante que *condate* signifie « confluent » ? Si *briva*, soit seul, soit en composition, ne se rencontre jamais qu'aux gués des rivières ou aux ponts qui en facilitaient le passage, n'est-on pas averti, par là même, du sens de ce mot gaulois? Si *dunum* (ayant produit la terminaison moderne *-dun*), employé comme suffixe ou comme second terme dans les noms composés, est réservé uniquement à désigner des lieux fortifiés, placés sur des collines ou sur des mamelons, on ne cherchera pas les *Viro-dunum*, les *Novio-dunum*, les *Vellauno-dunum*, les *Uxello-dunum* dans un pays sans défenses, dans les fonds, mais sur

1. Voy. l'*Étude phonétique sur le dialecte breton de Vannes*, par M. d'Arbois de Jubainville (*Revue celtique*, tome I, p. 85-105; 211-221).

2. Voy., pour cette classification, le feuilleton anonyme, mais rédigé par un savant, évidemment très-compétent en cette matière, intitulé *les Études celtiques*, dans le journal *la République française* du 14 février 1873.

les hauteurs ; et c'est parce qu'on les y a toujours trouvés, qu'on a été amené à en déterminer le sens. Il en sera de même pour *briga*, pour *durus* ou *durum* (lieux fortifiés), pour *magus*, etc.

A ce premier élément de repère vient s'en ajouter un autre, que le progrès de la linguistique, la découverte des lois de la phonétique et l'étude comparée des idiomes congénères rendent de jour en jour plus fécond : c'est l'analogie raisonnée établie entre les langues de même famille. Nous savons aujourd'hui que des règles constantes ont présidé à la transformation des mots à travers les âges comme à travers l'espace. Nous pouvons suivre le chemin parcouru par un mot pendant des siècles, pour parvenir, — à la suite d'altérations régulières et logiques, — au point où ses dernières transformations l'ont amené, et nous pouvons indifféremment et avec une égale certitude descendre ou remonter cette échelle dont chaque degré est solidement éprouvé par l'application des lois rigoureuses de la linguistique et des procédés infaillibles de la phonétique : or cette science date de quarante ans à peine.

C'est en 1836 seulement que Bopp, à Berlin, et Pictet, à Genève, ont découvert, sans s'être donné le mot, le lien qui soude en quelque sorte les langues celtiques à la souche indo-européenne, et que, sur cette donnée, quelques années après, le Bavarois Gaspard Zeuss créa de toutes pièces la philologie celtique par son bel ouvrage de la *Grammatica celtica*[1], dont Ebel, son principal disciple en Allemagne, donna, après la mort du maître, une seconde édition. Un autre élève de Zeuss, Christian Wilhelm Glück, qui le suivit de près dans la tombe, avait publié son travail sur l'étymologie des noms gaulois qui se rencontrent dans César[2]. La *Grammatica celtica* suscita en Irlande un savant du premier ordre, M. Whitley Stokes;

1. Un disciple de Zeuss lui a appliqué avec raison, en jouant sur le mot, le vers orphique si connu (Didot, *Fragm. philosoph. graec.*, I, p. 169) :

Ζεὺς ἀρχή, Ζεὺς μέσσα, Διὸς δ' ἐκ πάντα τέτυκται.

2. *Die bei Caius* (sic) *Julius Caesar vorkommenden keltischen Namen in ihrer echtheit Festgestellt und Erläutert*. Munich, 1857.

deux en France : M. d'Arbois de Jubainville, — dont le nom figure trop souvent au bas de ces pages pour qu'il nous soit permis de faire de lui l'éloge qu'il mérite et que chacun a fait pour nous en le lisant, — et M. Henri Gaidoz; deux en Italie : M. Nigra (le diplomate) et M. Ascoli. Il semble que le pays où ces études sont le plus étroitement liées à l'histoire de ses origines, — la France, — dût par conséquent s'y intéresser de la façon la plus sérieuse, et cependant il y a deux ans à peine qu'une chaire spéciale pour cet enseignement a été créée par M. Waddington, sur l'initiative de M. Léon Renier, à l'École des hautes études[1], pour notre jeune ami M. Gaidoz, le fondateur de la *Revue celtique*. Chacun des savants que nous venons de nommer a choisi son instrument de travail. Le regrettable Edwin Norris, mort en 1873, s'était occupé de l'ancien cornique; MM. Nigra et Whitley Stokes, plus spécialement de l'ancien irlandais; M. Ascoli, des vieux idiomes italo-celtiques; MM. d'Arbois et Gaidoz, du gallois et du breton, — sans que jamais aucun d'eux ait songé à isoler un des rameaux du grand arbre des langues celtiques, qui ne peut prospérer et fructifier que grâce à l'étude simultanée de toutes ses branches. Mais, il faut le dire, ces soins n'ont produit jusqu'à ce jour, pour la connaissance du gaulois, que d'assez minces résultats au point de vue de la restitution grammaticale et quant au sens des phrases. Nous possédons quinze textes épigraphiques dans cette langue; encore ce nombre doit-il être réduit à treize, selon M. d'Arbois de Jubainville, puisque le savant linguiste est parvenu à expliquer deux de ces textes par le latin et qu'il n'y a trouvé que des mots latins plus ou moins altérés. Jusqu'à ce jour, les essais d'interprétation de ces textes, abordés avec la plus louable résolution par le regretté Adolphe Pictet, de Genève, n'ont pas présenté, pour les plus importants du moins, de résultat satisfaisant[2]. Nous en sommes encore à distinguer le verbe et à chercher

1. Arrêté du mois d'octobre 1876.

2. Les études de M. Pictet ont porté sur quinze inscriptions gauloises, ou soi-disant telles : 1° celle d'*Alise-Sainte-Reine* (*Rev. archéol.*, XV, p. 313-329), sur laquelle

les règles de la construction grammaticale. C'est cette année seulement que l'on a établi, pour les deux mots *ievru* (*fecit*), *carnidu* (*congessit*), que le verbe n'était jamais placé au commencement de la proposition, mais qu'il l'était après le sujet et d'ordinaire avant le complément, pouvant toutefois aussi terminer la phrase[1]. C'est donc à l'étude du vocabulaire surtout que les efforts de tant d'hommes éminents ont dû se borner jusqu'à ce jour; mais, dans cet ordre d'études, les plus grands progrès ont été accomplis. En outre, on a trouvé, sinon la clef, du moins la route à suivre. On est en possession d'un classement définitif des langues et des idiomes néo-celtiques. On en a pu faire le groupement raisonné; si l'on ne s'est pas encore rendu compte de l'organisme du gaulois, de sa structure et de sa grammaire, on commence du moins à entrevoir tout cela : on sait, en tout cas, quelle place lui donner dans l'ensemble des langues indo-européennes; on ne remonte plus au berceau seulement, c'est-à-dire au sanscrit; on étudie les langues sœurs qui sont des témoins encore vivants; et, dans ces rejetons mêmes, on ne peut plus confondre la séve originale et vigoureuse avec les plantes para-

M. Maury avait donné déjà une étude dans le même recueil (tome XIV, p. 8-16): nous l'avons publiée plus haut (page 467, note 2); — 2° celle de *Vaison* (*Rev. archéol.*, XV, 385-388); — 3° celle de *Volnay* (*ibid.*, 388-390); — 4° celle d'*Autun* (*ibid.*, 390-393); — 5° celle du *menhir du Vieux-Poitiers* (*ibid.*, p. 393-397), ce qui ne veut pas dire qu'elle soit contemporaine de ce menhir; — 6° celle de *Guéret* (*ibid.*, p. 397-398), dont il avait été précédemment publié une explication (même recueil, tome XIII, p. 137); — 7° celle de *Dijon* (*ibid.*, t. XV, p. 398-399); — 8° celle de *Nevers* (*ibid.*, 399); — 9° celle du *Vieil-Évreux* (*ibid.*, 401-402), que nous avons publiée plus haut (t. II, p. 497, note 1); — 10° et 11° les deux inscriptions grecques trouvées à *Nîmes* (*ibid.*, t. XVI, p. 1-2), que M. d'Arbois de Jubainville ne reconnaît pas pour gauloises (*Rev. des Soc. sav.*, 1877), et que nous avons publiées plus haut (t. II, p. 214, note 3); — 12° celle de *Bourges* (*ibid.*, 12-13); — 13° celle de *Poitiers* (*ibid.*, 17-20), formule magique et médicale que M. d'Arbois de Jubainville a démontrée n'être pas gauloise, mais avoir été conçue en latin barbare et en grec celtisé (*Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1872, 3e série, tome I, p. 131-134); — 14° celle des *nautae parisiaci* (*Rev. archéol.*, t. XVI, p. 123), qui est en latin; — 15° la *double inscription de Todi* (*ibid.*, p. 124-128); — 16° celle de *Novare* (*ibid.*, p. 128). — Si nous retranchons les quatre inscriptions qui ne sont pas gauloises, nous aurons douze textes, certainement authentiques, auxquels on peut ajouter l'inscription de Paris, découverte par M. Robert Mowat (*Comptes rendus de l'Acad. des inscript.* du mois d'août 1877), et publiée plus haut, page 476, note 2.

1. *La place du verbe dans les langues celtiques*, article de M. d'Arbois de Jubainville, dans la *Revue celtique*, tome III, p. 248-249.

sites. Aussi bien, peu d'années se sont-elles écoulées depuis la première apparition du *Barzaz Breiz* de M. de la Villemarqué, et l'entreprise toute littéraire de ce Macpherson de la Bretagne armoricaine, — nous ne pensons pas lui faire tort par un pareil rapprochement, — ne pourrait se faire accepter aujourd'hui du public. Tous ceux qui ont étudié le breton d'après les procédés de linguistique comparée, comme a pris la peine de le faire M. d'Arbois de Jubainville, — quoiqu'il ne soit pas Breton, — reconnaîtraient tout d'abord que ces chants, datés de 580 et de 818 et, plus audacieusement encore, du temps de la conquête romaine et des druides, ont été « remaniés » ou, pour mieux dire, composés vers 1830. Le succès du livre, qui n'a pas eu moins de sept éditions, en assurant à l'auteur une véritable renommée littéraire, lui attira la juste colère des vrais bretonnants et de tous les linguistes celtologues[1]. Le mal est que les historiens et les hommes de science, — et nous parlons des plus illustres, — se sont laissés prendre au charme de cette poésie soi-disant populaire. M. Ch. de Rémusat n'a-t-il pas placé le chant de *Jeannette la Sorcière*, — maîtresse d'un clerc, devenue par conséquent, sous la plume de M. de la Villemarqué, l'Héloïse de cet Abélard bas-breton, — parmi les pièces justificatives de son *Histoire d'Abélard?* M. Augustin Thierry n'a-t-il pas puisé à cette même source du *Barzaz* trois pièces et, entre autres, le *Tribut de Nominoé*, la plus suspecte de toutes, pour les introduire dans ses *Dix ans d'études historiques?* Les progrès de la celtologie ont rendu d'aussi fâcheuses surprises absolument impossibles aujourd'hui.

Dans l'état actuel de la science, il faut donc se résigner à réunir et à comparer les éléments du vocabulaire gaulois : c'est au géographe, au numismatiste et à l'archéologue qu'il appartient de ne négliger aucune information. Le premier surtout jouit, dans ces recherches, du grand avantage de pouvoir dé-

1. Voy. surtout Luzel, *De l'authenticité des chants du Barzaz Breiz*, — et Guillaume Lejean, *La poésie populaire en Bretagne, d'après les plus récents travaux*, publication posthume, dans la *Revue celtique* de M. Gaidoz, t. II, p. 44-70.

terminer le sens des mots à l'aide de la topographie ; mais ses investigations ne doivent pas se borner à dresser une liste des noms d'après les textes classiques, — ce que nous avons fait avec l'aide de M. d'Arbois de Jubainville pour les noms de la Table de Peutinger[1] : — il lui faut puiser aussi dans les auteurs, dans les chartes du moyen âge et des temps modernes, et surtout dans cette mine, encore à peu près inexplorée, qu'on appelle les registres et les cartes du Càdastre, déposées aujourd'hui, comme on devrait le savoir, dans les mairies de toutes les communes de France ; il faut procéder à cet inventaire universel d'onomastique, à ce triage de tous les noms d'apparence celtique, sauf à l'épurer avec le temps, — et l'on aura déjà sous la main un répertoire des plus riches et des plus précieux.

Les noms des fleuves, des rivières, des moindres cours d'eau surtout, ont un intérêt du premier ordre à ce point de vue, car ces noms composent la liste géographique la plus ancienne qui existe dans les pays anciennement occupés par les Celtes. Les sociétés, avant même d'être organisées, ont en effet nommé les sources et les rivières, qui satisfaisaient aux premiers besoins de l'homme et à ses usages les plus variés ; ces antiques appellations se sont conservées : les noms *Atura* (Eure), *Isara* (Isère, Oise, Yser en Flandre, Isar en Bavière), de *Vesuna* (Vésone), de *Druentia* (Durance), sont aussi anciens assurément que l'établissement des premiers Celtes en Occident. Cette étude avait séduit M. Pictet ; mais il l'a malheureusement laissée inachevée, et les essais qui en ont été publiés nous le font vivement regretter[2]. On remarquera que les fleuves n'ont rien emprunté aux vocables des saints, dans le temps où le triomphe du christianisme, au IVe siècle, faisait subir une révolution si importante

1. Voy. notre édition in-f°, p. 72, 77, 78, 79, — ou l'édition in-8°, *Gaule d'après la Table de Peutinger, Introduction*, p. LXII-LXXXVI.

2. Voy. *La racine* DRU *dans les noms celtiques des rivières* (*Rev. celt.*, I, p. 299-305). — *De quelques noms celtiques de rivières qui se lient au culte des eaux* (*ibid.*, II, p. 1-9). — *Une énigme d'onomastique fluviale* (*ibid.*, p. 437-445).

à l'onomastique de la Gaule. Ce fait seul est une preuve de la haute antiquité des noms donnés aux eaux.

Après cette liste, viendrait la toponymie des champs, qui a été plus à l'abri de la christianisation que celle des villes et des bourgades ; or l'immense nomenclature des fonds de terre de France doit recéler les plus nombreux souvenirs de l'ancienne langue de nos aïeux. C'est un dépouillement à faire en entier. Il n'a pas même été entrepris avec ensemble, savoir et méthode.

Le champ de la numismatique est plus borné, la grande majorité des pièces gauloises étant anépigraphes. M. Anatole de Barthélemy donne une liste fort instructive des légendes gauloises, des noms géographiques, et des noms d'hommes surtout, qui figurent sur les pièces de nos collections[1].

Enfin les inscriptions de l'époque romaine, et principalement celles des marques de potiers, en y ajoutant les rares indications des textes classiques, nous ont conservé un assez grand nombre de noms d'hommes dont il importe aussi de faire le triage. Il y a peu d'années que ce dépouillement a été tenté sur plusieurs points de la France. On a dressé des listes de noms de potiers de l'époque romaine ; mais on n'a pas pris soin de marquer d'un signe particulier ceux qui présentent une physionomie gauloise[2]. M. le général Creuly a essayé de dresser une liste alphabétique

1. Une première liste a été publiée par ce savant dans la *Revue celtique*, t. I, p. 292-298. Voy. le supplément qu'il lui à déja donné (*ibid.*, t. III, p. 249).

2. M. Schuermans a, le premier, fait un essai de publication d'ensemble sur les *sigles figulins* (extr. des *Ann. de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, XXIII, troisième de la 2e série; tirage à part, 1867, 292 p. in-8°); mais le triage des noms gaulois n'y est pas fait.

Un certain nombre d'érudits ont fait un travail analogue pour des provinces séparées : M. Harold de Fontenay, *Inscriptions céramiques gallo-romaines découvertes à Autun*, 128 pages (extr. des *Mém. de la Soc. éduenne*, nouv. série, t. III et IV). — M. L. F. Bonsergent, *Sigles figulins trouvés à Poitiers* (*Archives histor. du Poitou*, I, p. 333-378). — Nous-même, pour Bavay, en ayant soin de distinguer d'un astérisque les noms qui nous paraissaient avoir une physionomie gauloise (*Notice sur les monum. épigr. de Bavai et du musée de Douai*, dans les *Mém. de la Soc. d'agric. de sc. et d'arts de Douai*, 2e série, t. XI, 1870-1872; *Marques de potiers*, p. 193-225, pl. VIII-XXIII; et tirage à part, à 80 exemplaires). — Enfin dans plusieurs catalogues de musées, on trouve des listes analogues.

générale des noms d'hommes tirés des inscriptions, qu'il publie sous le titre prudent de *Liste des noms supposés gaulois*[1].

Voilà tout ce que nous pouvons dire, quant à présent, de la langue de nos pères et des études auxquelles elle a donné lieu. C'est assurément un bien modeste début, et, quoique beaucoup de savants de grand mérite s'en soient occupés, si l'on se bornait à comprendre sous le nom de *Celtologie* ce qui regarde l'étude du gaulois seulement, on n'oserait dire que ce soit encore une science.

1. *Revue celtique*, vol. III, p. 153-167. La partie publiée de cette liste s'arrête à la fin de la lettre E.

CHAPITRE V

RÉSUMÉ GÉOGRAPHIQUE DES CAMPAGNES DE CÉSAR

Suétone, — comme la plupart des écrivains qui font entrer les faits généraux dans le cadre étroit de la biographie, qui perdent de vue la suite des événements et n'atteignent jamais du regard les vastes horizons de l'histoire, noyant leur récit dans les anecdotes et rapetissant tout, hommes et choses, — n'a rien compris au génie du vainqueur de la Gaule, ni aux raisons de haute politique qui l'ont conduit à entreprendre cette conquête. L'auteur des *Douze Césars* semble n'avoir recueilli que les échos des commérages du Forum, et il ressemble à ces soldats, dont il parle si bien[1], qui, suivant le char du triomphateur, atténuaient les joies de l'orgueil par la liberté de leurs chansons et de leurs quolibets, — vrais ou faux. Dire que le principal mobile de César a été « de piller les temples remplis de riches offrandes, de détruire les villes pour s'en faire une proie et non pour les châtier, et, par ce moyen, amasser beaucoup d'or[2] », — ce n'est pas seulement voir les grands événements par leurs petits côtés : c'est fausser l'histoire.

Dion Cassius n'est pas beaucoup plus clairvoyant lorsqu'il nous dit qu'il n'y « avait aucun symptôme de guerre dans la Gaule, que César y trouva tout parfaitement tranquille; mais

1. *Caes.*, 51.
2. *Ibid.*, 54 : « in Gallia fana templaque Deûm donis referta expilavit, urbes diruit, saepius ob praedam, quam ob delictum : unde factum ut auro abundaret. »

qu'il ne se contenta pas de ce repos, et qu'une guerre étant venue s'offrir pour ainsi dire d'elle-même, elle en produisit une autre ; si bien que le Proconsul, au comble de ses vœux, trouva sur tous les points des occasions de combattre et de triompher[1] ».

Il suffit de se rappeler les événements qui ont précédé le consulat de César, de l'an 59, et de se reporter au tableau que nous avons tracé plus haut (p. 354-355) de l'état de la Gaule au moment où la loi *Vatinia* l'investit pour cinq ans du proconsulat dans les trois provinces d'Illyricum, de Cisalpine et de Narbonnaise, pour comprendre que la situation politique de ce pays était tout autre que ne la peint Dion Cassius, et qu'au point de vue des seuls intérêts de Rome, les desseins politiques de César avaient une bien plus sérieuse portée. Quant à la guerre qu'il dirigea contre la Gaule et la Germanie, elle était d'une nécessité tellement urgente, que les hommes à courte vue seuls se sont persuadés qu'elle pouvait être évitée. César a pris soin lui-même d'en montrer l'évidence par les paroles qu'il met dans la bouche de Divitiac[2] et que nous avons déjà rapportées[3]. Les motifs de la guerre peuvent d'ailleurs se résumer en un mot : la Gaule affaiblie était déjà envahie et allait être subjuguée par les Germains ; « en peu d'années tous les Gaulois allaient être chassés de leur pays, et tous les Germains étaient sur le point de passer le Rhin[4] ». Qui ne voit la conséquence, pour Rome, d'un pareil déplacement des populations barbares ? Un écrivain moderne, le plus savant de tous ceux qui ont écrit jusqu'à ce jour sur l'Histoire romaine, a mieux jugé la politique de César que les auteurs anciens eux-mêmes : « Il était pour Rome d'un intérêt majeur de surveiller attentivement les incidents de la

1. XXXVIII, 31 : Καῖσαρ δὲ εὗρε μὲν οὐδὲν ἐν τῇ Γαλατίᾳ πολέμιον, ἀλλὰ ἀκριβῶς πάντα ἡσύχαζεν. Οὐ μέντοι καὶ ἐν εἰρήνῃ διεγένετο, ἀλλὰ καὶ αὐτομάτου τὸ πρῶτον πολέμου τινὸς αὐτῷ συμβάντος, ἕτερος συνηνέχθη· ὥστ' αὐτὸν, ὥσπερ ἐς τὰ μάλιστα ἐπεθύμει, πάντα καὶ πολεμῆσαι καὶ κατορθῶσαι.

2. *Bell. Gall.*, I, 31.

3. Voy. plus haut, pages 354, 355.

4. *Bell Gall.*, I, 31 : « futurum esse, paucis annis, uti omnes ex Galliae finibus pellerentur, atque omnes Germani Rhenum transirent. »

lutte entre les Germains et les Gaulois. » Il ne faut pas oublier que les Belges, presque tous Germains d'origine, « étaient entraînés instinctivement à se rapprocher des hommes d'outre-Rhin et à faire alliance avec eux[1] ».

Il y avait plusieurs années que les Germains avaient passé le fleuve. Arioviste était venu d'abord avec 15000; puis 120000 hommes avaient été appelés par lui; enfin 24000 Harudes s'étaient joints à eux, et, le mouvement se communiquant de proche en proche, tout le monde germanique s'était mis en branle et menaçait l'Occident. La route de l'Italie, par la province de Narbonnaise, était ouverte à ces terribles hordes du Nord, auxquelles il fallait opposer un nouveau Marius, sous peine de voir Rome elle-même en péril. La soumission entière de la Gaule était devenue nécessaire à la sécurité de Rome. Cicéron ne s'y était pas trompé : « Depuis l'origine de notre empire, dit-il, il n'est pas un homme sensé qui n'ait considéré la Gaule comme le plus grand danger de Rome[2]. » C'est en 56, avant la fin de la guerre et au cours de la troisième campagne de César, que Cicéron s'exprime ainsi, et il ajoute : « Si l'œuvre du Proconsul demeure inachevée, quelque avancée qu'elle soit, un jour ces peuples sentiront leur force et recommenceront la lutte[3]. » On n'a pas assez insisté sur le caractère et les menaces formidables de l'expédition et surtout de l'établissement en Gaule des Suèves et de leur chef Arioviste, « d'abord modeste *condottiere*, mercenaire des Séquanes », comme l'appelle M. Mommsen; puis, « prenant poste dans sa conquête », ajoute avec force et justesse le savant de Marding, et se mettant en devoir « de fonder un empire germanique au sein de la Gaule[4] ». C'est le point de vue du vrai fléau qui, écrasant déjà notre pays, devait bientôt tomber sur la Province et sur l'Italie.

1. Mommsen. *Röm. Gesch.*, l. V, VII (tome VII, p. 35 de la trad. d'Alexandre).

2. *De Prov. consul.*, 13 (32) : « nemo sapienter de republica nostra cogitavit jam inde a principio hujus imperii, quin Galliam maxima timendum hinc imperio putaret. »

3 *Ibid.*, 14 (33) : « ... tamen efferent se aliquando, et, ad renovandum bellum, revirescent. »

4. *Röm. Gesch.*, l. V, VII (tome VII, p. 38 de la trad. d'Alexandre).

On peut dire que les opérations par lesquelles César inaugura sa première campagne contre les Helvètes n'étaient pas moins inévitables que ne le furent les dernières contre Arioviste. Les Helvètes quittaient leur pays, non pas, comme le croit l'auteur de la *Vie de César*, qui prend trop au sérieux la harangue d'Orgétorix[1], parce qu'ils « se sentaient humiliés de vivre dans un pays dont la nature avait resserré les bornes[2] » ; mais, comme le dit M. Mommsen, parce que, « sous le coup d'incursions tous les jours plus envahissantes, ils étaient refoulés dans leur propre domaine par les habitants chassés des cantons du Rhin et cherchant à fuir le flot germanique, et qu'ils se sentaient en outre menacés d'un isolement complet par l'établissement d'Arioviste en Séquanie[3] ». L'émigration en masse des 368 000 Helvètes, hommes, femmes et enfants, troupeaux, provisions et meubles, — cet immense déménagement d'un peuple, — était donc commandée par la nécessité, et non moins impérieuse était celle qui devait porter César à s'opposer à leur passage, soit à travers la Province, soit au milieu des terres des Éduens, alliés et clients du Peuple Romain.

Nous n'avons pas besoin de dire que, dans ce rapide résumé des campagnes de César, nous n'avons guère d'autre guide que lui. Tout a été dit à l'éloge des *Commentaires*, depuis l'excellent jugement qu'en ont porté Cicéron[4] et le continuateur de cet

1. *Bell. Gall.*, I, 2.
2. II, p. 41.
3. *Röm. Gesch.*, l. V, VII (tome VII, p. 36 de la trad. d'Alex.). — M. Mommsen semble revenir sur ce jugement favorable à la politique de César, au livre V, XII (t. VIII, p. 270-271 de la trad.).
4. C'est Cicéron qui en a le mieux parlé, voy. le BRUTUS, 75 : « César a écrit les *Commentaires* des événements qu'il a dirigés, dit Brutus. — Oui, répondis-je, et d'excellents : ils sont simples, purs et parfaits, dépouillés de tous les ornements oratoires, comme si l'auteur en eût dédaigné la parure. En déclarant ne fournir qu'un canevas aux historiens futurs, il a fait la joie des écrivains naïfs qui seraient tentés de le charger d'ornements frivoles ; mais il a ôté aux gens sensés l'envie d'écrire après lui sur cette matière, car rien n'est plus agréable dans les ouvrages historiques qu'une concision correcte et lumineuse. » — « BR..... *Commentarios quosdam scripsit* [*Caesar*] *rerum suarum. — Valde quidem, inquam, probandos; nudi enim sunt, recti et venusti, omni ornatu orationis, tanquam veste detracto. Sed, dum voluit alios habere parata, unde sumerent, qui vellent scribere historiam, ineptis gratum fortasse fuit,*

écrit, Hirtius[1], jusqu'à ceux de Quintilien[2], de Plutarque[3] et de Suétone[4] lui-même, quoique ses méchants propos viennent toujours corrompre ses louanges. Sans accepter comme fondées les critiques d'Asinius Pollion, qu'on lira dans la note ci-dessous, nous pensons que César a toujours été exact, mais qu'il n'a pas voulu tout dire. C'est un journal de campagne, ἐφεμερίδες, comme l'appelle Plutarque, ce n'est pas un écrit politique[5] : ses opinions personnelles sur les événements de Rome, sur la politique générale et même sur ceux qui avaient motivé la guerre des Gaules, en sont intentionnellement écartées. On peut le taxer aussi d'exagération dans le nombre de ses ennemis, défaut commun d'ailleurs à tous les chefs d'armée racontant leurs propres exploits ; il faut remarquer toutefois qu'une partie de ces inexactitudes peut bien être mise sur le compte des copistes, les contingents des troupes étant, dans les manuscrits, toujours donnés en chiffres, et c'est là une source perpétuelle d'erreurs. M. Mommsen regarde les *Commentaires* comme un « mémoire apologétique », et il croit que César, prenant ses notes au fur et

qui volent illa calamistris inurere; sanos quidem homines a scribendo deterruit; nihil enim est in historia pura et illustri brevitate dulcius. »

1. Hirt., préface du liv. VIII du *De bello Gall.* : « Il est évident que les *Commentaires* dépassent en élégance tout ce que les autres ont pu faire avec effort. Ils n'ont été composés que pour transmettre des documents aux écrivains de ces grands événements, et cependant ils jouissent d'une approbation si générale, que César semble avoir enlevé plutôt que fourni à ces écrivains les moyens d'en parler après lui. Pour nous, notre admiration est plus vive que celle du public, car, s'il peut juger à quel point cette narration est correcte et bien faite, nous savons avec quelle facilité et avec quelle promptitude elle a été écrite. César écrivait non-seulement avec une aisance et une élégance merveilleuses, mais il savait exposer ses desseins avec une clarté parfaite. »

2. Quintilien a résumé son éloge en un mot qui dit tout : « eum eodem animo dixisse quo bellavit. »

3. Plutarque, *Caes.*, III, *passim.*

4. Suétone, *Caes.*, 56. Après avoir cité les passages de Cicéron et d'Hirtius que nous avons rapportés plus haut, Suétone ajoute : « Asinius Pollion prétend que les *Commentaires* ne sont pas toujours exacts et fidèles, parce que César a accueilli les rapports de ses lieutenants avec une confiance trop absolue, et que, pour les événements auxquels il a pris lui-même une part directe, il a altéré la vérité, soit sciemment, soit parce que sa mémoire l'a mal servi ; aussi Pollion disait-il que César devait les refaire ou les corriger. »

5. Il était nécessaire que les rapports de César fussent connus à Rome, et qu'avant la fin de la guerre on sût à quoi s'en tenir sur les événements de la Gaule, car il était en butte aux calomnies et aux fausses nouvelles de ses ennemis. (Voy., entre autres, la lettre de Célius à Cicéron, *Epist. fam.*, VIII, I.)

à mesure des événements, a dû les mettre au net vers la fin de ses campagnes, de 52 à 51[1], — nous croirions plutôt de 54 à 53 (voy. plus bas). — Il nous reste à suivre sur le terrain les opérations des huit campagnes de César. Nous l'accompagnerons pas à pas, c'est-à-dire en suivant l'ordre des chapitres de sa narration.

§ 1. — PREMIÈRE CAMPAGNE. — 58 AV. J. C.
CONTRE LES HELVÈTES ET LES GERMAINS D'ARIOVISTE.

Le consulat de César prit fin le 31 décembre 59.

Il entra donc légalement, le 1er janvier 58, en possession du gouvernement de ses trois provinces d'Illyrie et des Gaules Cisalpine, et Transalpine ou Narbonnaise (*Illyricum, Gallia Citerior, Gallia Ulterior*), avec ses quatre légions : les VIIe, VIIIe, IXe et la fameuse Xe légion. Il en eut bientôt trois autres, ce qui porta son effectif à sept légions, comme le marque Paul Orose[2], sans compter les cohortes auxiliaires et les ailes de cavalerie, qu'il ne se fit pas faute de lever dans ses provinces et même dans la Gaule Chevelue et sur les bords du Rhin.

Après avoir tracé à grands traits les trois divisions ethnographiques et les limites approximatives de ces trois parties de la Gaule, et après avoir caractérisé en quelques mots les peuples des bords du Rhin : — 1° les Belges, « les plus rudes et les plus courageux de tous, parce qu'ils sont les plus éloignés de la culture et de la politesse des mœurs de la Province », et que les négociants ne visitent que très-rarement leur pays, qu'ils sont enfin en guerre continuelle avec les Germains; et 2° les Hel-

1. *Röm. Gesch.*, l. V, XII (tome VIII, p. 271, note 1 de la trad. d'Alex.). Il appuie cette opinion sur diverses allusions qui se rencontrent au cours de son récit, et qui n'auraient plus eu de raison d'être si les *Commentaires* eussent été rédigés, comme le voudrait Nipperdey (*Préface* de son édit. de *César*, Leipzig, Tauchnitz), en l'an 45, après la guerre civile. Ces allusions sont surtout relatives à Pompée, qu'il avait alors intérêt à ménager et même à louer (voy. VII, 6) : « quum jam ille [Caesar] urbanas res virtute Cn. Pompeii commodiorem in statum pervenisse intelligeret, etc. » Voy. aussi les allusions aux lois d'exception adoptées par Pompée (*Bell. Gall.*, VI, 1).

2. Voy. plus haut, page 355, note.

vètes, les plus vaillants des peuples de la Celtique proprement dite, vaillance qu'il attribue à la même cause, c'est-à-dire à la lutte offensive et défensive qu'ils soutiennent perpétuellement avec les hommes d'outre-Rhin, — César entre dans le vif de son récit.

L'ambitieux *Orgetorix* ou, mieux, *Orgetirix*[1], Helvète riche, puissant et ambitieux, après s'être ligué avec l'aristocratie, avait cherché, dès l'année 61, à persuader aux habitants d'abandonner leur patrie, leur montrant qu'il leur serait facile de « s'emparer de l'empire de la Gaule ». Les Helvètes, séduits par les avantages qui leur sont promis, font leurs préparatifs de départ : bêtes de sommes, chariots (*carri*), provisions de blé, traités avec les voisins, tout fut prêt ou prévu. Trois ans devaient être employés aux apprêts de cette émigration. Orgétirix était l'âme de l'entreprise ; mais, comme il avait de secrets desseins d'ambition personnelle, il s'était assuré l'appui de *Casticus*, — fils de *Catamantaloedis*[2], dont le père avait été roi des Séquanes, et avait reçu du Sénat le titre d'ami du Peuple Romain, — et il avait cherché à lui inspirer le désir de restaurer dans son pays la monarchie à son profit. Il engageait en même temps l'Éduen *Dumnorix* ou, mieux, *Dubnorix*[3], — frère du druide *Divitiacus*, et très-populaire dans sa cité, — à faire de même, et il lui donnait sa fille en mariage. Grâce à leur appui, Orgétirix croyait faciliter son propre avénement chez les Helvètes. Après leur départ, pensait-il, et se fiant en leur mutuel concours, ils convertiront la Gaule soumise en une puissante tétrarchie.

Mais le complot fut éventé, et les Helvètes, peu favorables à cette révolution monarchique, le sommèrent de se rendre en prison pour s'y disculper : le supplice du feu l'attendait, s'il

1. Aucune monnaie n'offre *Orgetorix*, mais trois monnaies gauloises, de différentes provenances, nous donnent la leçon *Orgetirix* : ORGETIRIX ATPILI F, — ORGETIRIX EDVIS, — ORCIITIRIX COIOS.

2. Voy. Glück, *Kelt. N m.*, p. 44-47.

3. Sur les médailles éduennes (voy., en particulier, la collection Récamier, à Paris), on lit le nom DVBNOREX, sur plusieurs pièces. D'autres monnaies gauloises portent la leçon DVBNOREIX. (Saulcy, *les Campagnes de César*, p. 258.)

n'eût eu avec lui dix mille esclaves, « *familia* », ses clients et ses débiteurs (gens sur lesquels il pouvait compter, à ce qu'il semble). Cet appareil imposa aux juges. Une émeute populaire allait faire éclater la guerre civile, lorsque Orgétirix mourut ou se tua. Mais, le projet d'émigration tenant toujours, les Helvètes brûlèrent leurs douze villes, leurs quatre cents bourgades, toutes les habitations isolées et même le blé qu'ils ne purent emporter, afin de s'interdire tout espoir de retour; chacun devait prendre avec lui pour trois mois de vivres, au moins. Ils entraînent aussi les *Raurici*, les *Tulingïi*, les *Latobroges* et les *Boïi*[1] transrhénans, le même peuple qui avait été dans le *Noricum* et y avait fondé *Noreia*[2].

Deux chemins s'offraient à eux, sans compter les défilés du Jura, auxquels ils ne songèrent pas d'abord, mais qui étaient loin d'être inaccessibles, comme nous l'avons montré plus haut[3]. Ces deux chemins étaient: 1° l'un, étroit et difficile, entre le Jura et le Rhône, ce qui les mettait chez les Séquanes, comme le dit César, et après chez les Allobroges transrhodaniens, puis chez les *Ambarri*; enfin chez d'autres clients des Éduens (Bresse et département de l'Ain): les chariots pouvaient à peine y passer à la file; une montagne très-élevée le dominait et une poignée d'hommes aurait suffi à barrer la route de ce côté; — 2° la route de la Province, en traversant le Rhône, guéable sur plusieurs points, « *nonnullis locis vado transitur* », dans l'espace des XIX milles (28 kilom.) qui séparent Genève du pas de l'Écluse, si bien caractérisé par le texte de César[4]. On sait qu'au pas de l'Écluse le Rhône coule au fond d'un ravin fermé, à gauche par le contrefort des Alpes de Savoie, appelé montagne du Vuache, et à droite par le Jura. Ils résolurent de franchir le Rhône, ce qui devait les conduire sur les terres du Peuple Romain. Les Allo-

1. Voy. plus haut, tome II, p. 362-464, et plus haut encore, p. 240, note 6.
2. Voy. plus haut, tome II, p. 189.
3. Tome I, p. 100 et note 6. Tel n'est pas l'avis de M. Saulcy (*op. cit.*, p. 260).
4. I, 6 : « unum, per Sequanos angustum et difficile, inter montem Juram et flumen Rhodanum vix, qua singuli carri ducerentur; mons autem altissimus impendebat, ut facile perpauci prohibere possent. »

broges, qu'ils devaient rencontrer sur la rive gauche de ce fleuve étaient soumis et pacifiés depuis peu, « *nuper pacati erant* », — nous avons vu qu'ils ne l'étaient que depuis deux ans, la campagne d'Allobrogie et l'administration de Pomptinus en Narbonnaise ayant dû prendre fin l'an 60[1]. Leur dernière ville, — par conséquent le point le plus septentrional de la Province, — était Genève (*Genua*, dans les manuscrits de César, par erreur : c'est *Genava*, qu'il faut, d'où les noms modernes Genève et Gênes[2]). Cette ville, qui était déjà considérée comme un *vicus* romain, et qui dépendit plus tard de la cité de Vienne, était donc limitrophe des Helvètes. La communication des deux territoires était établie à l'aide d'un pont : « *ex eo oppido pons ad Helvetios pertinet* ». Ces derniers, en raison de la récente guerre soutenue par les Allobroges contre Rome, croyaient obtenir leur consentement et presque leur complicité ; en cas de résistance, ils étaient décidés à employer la force pour se frayer un passage à travers leur pays[3]. Les préparatifs terminés, rendez-vous général fut pris sur les bords du Rhône (à Genève sans doute), pour le cinquième jour avant les kalendes d'avril, qui correspond au 24 mars 58 avant J. C. (696 de la Ville), — jour de l'équinoxe. Cette date précise est celle qui marque le commencement de la guerre des Gaules.

César était à Rome. « En huit jours, il fut sur les bords du Rhône[4] », en passant les Alpes au grand Saint-Bernard[5]. Il ar-

1. Voy. plus haut, tome II, p. 350 et suiv.

2. C'est le même nom qui a dû être donné, dans l'origine, à ces deux villes; et ce nom a toujours dû s'écrire *Genava* et jamais *Genua*. Voy. l'inscript. n° 83 des *Inscr. helv.* de M. Mommsen : VIKANIS | GENAVENSIBVS..., et cf. le n° 84, où on lit : VICANIS CENAVENSIBVS. L'origine ligurienne de Genève semble ressortir de la conformité primitive du nom de cette ville et de celui de Gênes. — « Il est phonétiquement impossible que Genève vienne de *Genua*. *Genava* vient sans doute de *gen*, bouche.— Voy. Zeuss, *Gramm. celt.*, 2e édit., p. 59; cf. 17. » (D'Arbois de Jubainville, *Lettre inédite* du 16 janvier 1878.)

3. I, 6 : « Allobrogibus sese vel persuasuros, quod nondum bono animo in Populum Romanum viderentur existimabant, vel vi coacturos ut per suos fines eos ire paterentur. »

4. Cela paraît bien difficile : il est vrai qu'il voyageait seul. Plutarque (*Caes.*, XVII, 3) : τὴν πρώτην ἔξοδον ἀπὸ Ῥώμης ποιησάμενος ὀγδοαῖος ἐπὶ τὸν Ῥοδανὸν ἐλθεῖν.

5. Voy. plus haut, tome I, p. 74-75.

rive à Genève, en fait couper le pont, donne l'ordre de lever en Narbonnaise, le plus grand nombre de soldats possible, — ce qui prouve que le service des recrues de *tirones* (conscrits) y était déjà organisé, car il n'y avait qu'une seule légion dans la Province. Les Helvètes lui envoient une députation, composée des personnages les plus nobles de leur cité, conduite par *Nammeios* et *Verucloetios*[1] et chargée de lui demander le passage par la Province, s'engageant à la mettre à l'abri de tout dommage. César, se rappelant la défaite de L. Cassius Longinus, en 107[2], déclara qu'il leur ferait réponse aux prochaines ides d'avril (8 avril 58).

Sans perdre de temps, avec l'aide de la légion qu'il avait trouvée en Narbonnaise, — laquelle avait dû se transporter à Genève, — et avec les nouvelles recrues qu'il avait commandées à la hâte dans la Province, César éleva « un mur » (*murus*[3]) de dix-neuf milles (27 kilomètres), protégé par une *fossa* creusée au pied, ce qui faisait une défense de seize pieds de haut[4]. Il y a 27 kilomètres en effet de Genève au pas de l'Écluse, mais en ligne droite, et non pas en suivant les sinuosités du fleuve, comme le dit, par erreur, l'auteur de la *Vie de César*[5]. Cette opération avait pour but de rendre impossible aux Helvètes toute tentative de débarquement sur la rive gauche du Rhône, et de leur fermer, par le fait, l'accès de la Province. En effet, le Jura, tombant presque à pic sur le fleuve, au pas de l'Écluse, et ne laissant que l'espace nécessaire pour un char, de ce côté; la montagne du Vuache offrant, vis-à-vis, des escarpements inabordables, il est évident qu'en fortifiant sur la rive gauche tous les points vulnérables, depuis le lac de Genève,

1. Variantes : *Numeius* (un seul manuscrit); — *Verudoetius* (un seul manuscrit), *Verodoctius*, *Veredoctius* (anc. édition). — Voy. Glück, *Kelt. Nam.*, p. 184.

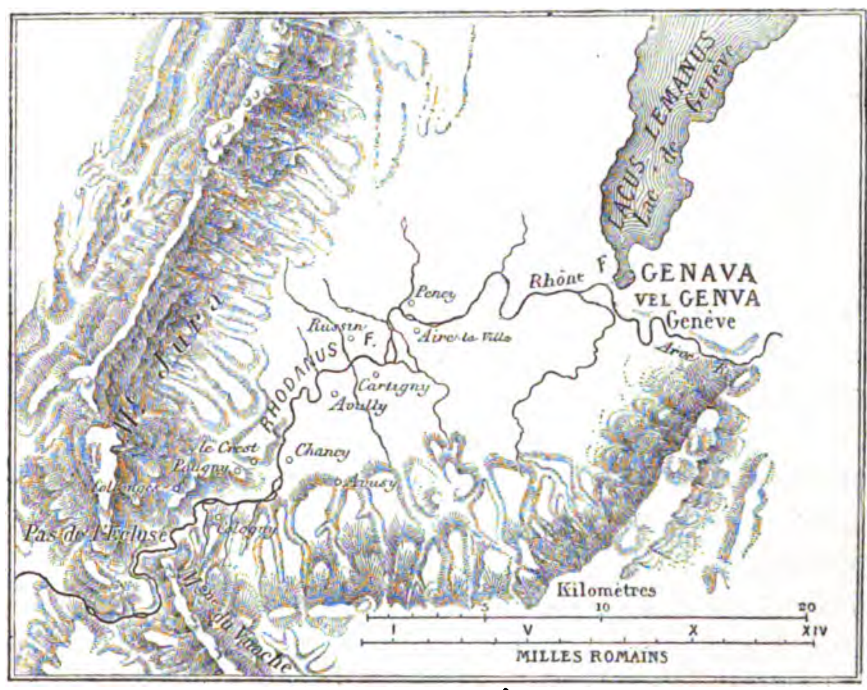
2. Voy. plus haut, tome II, p. 311 et note 4.

3. L'auteur de la *Vie de César* (t. II, p. 44, note 3) dit, avec raison, qu'il ne pouvait s'agir que d'un mur de terre, autrement dit d'un travail de terrassement.

4. Le pied romain valant $0^m,2963$, et le pas étant composé de cinq pieds, nous avons exactement, pour les dix-neuf milles, $27^k,139^m$, et pour les seize pieds, $4^m,74$.

5. Tome II, page 44. — Il faut ajouter au moins un tiers en sus des 27 kilomètres, si l'on suit le cours du fleuve.

César barrait la route aux envahisseurs. L'excellente reconnaissance topographique d'un officier supérieur d'artillerie, M. le baron Stoffel, son rapport, et la carte qui ont trouvé place dans l'ouvrage de l'empereur Napoléon III, font parfaitement comprendre le travail de César[1]. Sur trois points, à Chancy, à



COURS DU RHÔNE
ENTRE GENÈVE ET LE PAS-DE L'ÉCLUSE

Cologny et à Cartigny, on remarque « des ondulations de terrain dont la forme dénote le travail de l'homme[2] ». Nous admettons sans hésiter que le prétendu « mur » de César ne fut et ne put être que la mise en état de défense des escarpements naturels; ces travaux ne durent être évidemment entrepris que sur les points où cet escarpement était insuffisant : or ces points « sont en petit nombre et d'une étendue relativement assez restreinte; ce sont les seuls où des opérations de passage pouvaient être tentées, les seules par conséquent que César ait

1. *Vie de César*, note de la page 44 à la page 49, et pl. II, *Plan du cours du Rhône depuis Genève jusqu'au pas de l'Écluse.*

2. Id., *ibid.*, *loc. cit.*

eu besoin de fortifier sur la rive gauche[1] ». En conséquence, ces travaux, qui n'ont dû être exécutés qu'en cinq endroits de la rive gauche, n'auraient pas, ensemble, excédé 5 kilomètres, c'est-à-dire moins de la sixième partie du cours du Rhône qui est compris entre Genève et le pas de l'Écluse[2]. D'après les calculs basés sur le nombre des hommes que César pouvait employer alors et sur l'étendue des lieux à fortifier, on a estimé que deux à trois jours auront dû suffire pour l'exécution complète de ce travail[3].

Cette opération terminée, César distribua les postes, *praesidia*, et établit des *castella*[4]. M. Stoffel a supposé que ces défenses étaient établies naturellement sur les points vulnérables de la rive gauche, par conséquent de manière à commander les tranchées, et il les a inscrites sur sa carte près d'Aire-la-Ville, d'Avully, de Chancy et de Cologny : ce plan a été fait en vertu d'un raisonnement fort probable sans doute, mais il est bon de dire que c'est un plan hypothétique, car, de vestiges certains, il n'en a trouvé d'autres que des « ondulations de terrain » vers Cologny et Cartigny. Pour quiconque a visité les lieux, il est évident que la *fossa*, le *vallum* ou « *murus* » et les *castella* ne sauraient être cherchés ailleurs ; mais c'est une restitution géographique dont les éléments sont fournis par le seul raisonnement et non par les amorces ou les débris des anciens travaux. — Il importe qu'on le sache.

Quand vinrent les ides d'avril de l'an 58, le travail étant terminé, la réponse de César aux Helvètes fut négative. Ils essayèrent de forcer le passage en traversant le Rhône, les uns sur des bateaux attachés ensemble et sur un grand nombre de

1. Rapport Stoffel, *loc. cit.*, p. 44-45, note 3. Ces points sont : 1° en aval d'Aire-la-Ville (rive gauche), en face de Russin, qui est sur la rive opposée; 2° au nord de Cartigny; 3° au nord-ouest d'Avully; 4° en aval de Chancy, des deux côtés de l'embouchure de la Laire dans le Rhône; 5° entre Cologny et le pas de l'Écluse.

2. *Ibid.*, dans la suite de la note, au bas de la page 47.

3. *Ibid.*, suite de la note, au bas de la page 49.

4. Le premier terme, « *praesidia disposuit* », signifie « un détachement dans un lieu fortifié » ; — le second, « *castella munivit* », exprime la défense, le poste fortifié lui-même. Il est probable qu'ils étaient en terre.

radeaux construits à cet effet[1], les autres à gué, sur les points où le fleuve présentait le moins de profondeur, soit pendant le jour, soit, plus souvent, pendant la nuit; mais, les Romains étant parvenus à les repousser, grâce à leurs retranchements[2], au concours de leurs soldats et à la grêle de leurs traits, les émigrants abandonnèrent l'entreprise.

Une seule route restait donc aux Helvètes pour sortir de leur pays dans la direction de l'ouest; mais ils ne pouvaient s'y engager sans le consentement des Séquanes, à cause de la difficulté des passages. On a généralement compris que les Helvètes n'avaient d'autre issue de ce côté[3] — le passage du Rhône leur étant interdit entre Genève et le pas de l'Écluse — que la route étroite comprise sur ce dernier point, entre le fleuve et l'escarpement du Jura qui domine Collonges, passage dont il est parlé plus haut, et que « les chariots pouvaient franchir à grand'peine à la file et l'un après l'autre ». C'est par là que serpente aujourd'hui la route de Genève à Nantua; quant au chemin de fer, il passe sous la montagne, dans un tunnel de 400 mètres. C'est ainsi que l'a compris l'empereur Napoléon III; mais nous avons eu déjà l'occasion de montrer qu'il y avait d'autres passages naturels dans le Jura, qui devaient être plus ou moins accessibles dans l'antiquité[4], avant les travaux d'art entrepris pour l'établissement de nombreuses routes modernes, sans parler de la Trouée de Belfort et des chemins de fer pratiqués récemment entre cette ville et Porentruy, entre Pontarlier et Neufchâtel d'une part, entre Pontarlier et Lausanne de l'autre; enfin de celui qui est projeté entre Besançon et la Chaux-de-Fonds. Mais ce ne sont pas les obstacles naturels, comme semble le dire César, qui ont empêché les Helvètes de songer aux issues ouvertes qui sont au nord du Jura; c'est

1. I, 8 : « Navibus junctis ratibusque compluribus factis. » Le mot *naves*, au lieu de *lintres*, doit désigner les « navires » du lac de Genève.

2. *Ibid.* : « operis munitione ».

3. *Ibid.*, 9 : « relinquebatur una per Sequanos via, qua Sequanis invitis propter angustias ire non poterant. »

4. Voy. tome I, p. 100.

l'armée hostile d'Arioviste qui leur interdisait de tenter une émigration dans cette direction. Elle pouvait du moins s'effectuer sans trop de difficultés entre Nyon et Saint-Claude, ce qui les aurait conduits dans la plaine de Bourg et dans la Bresse. Nous croyons donc qu'une partie seulement des émigrés a dû sortir de l'Helvétie par le pas de l'Écluse, tandis que les autres ont dû se frayer une route sur d'autres points du Jura méridional. L'auteur de la *Vie de César* calcule en effet que, si les 368000 Helvètes qui composaient l'expédition des émigrants avaient tous, — avec leurs bagages et des provisions pour trois mois, — franchi le Jura au pas de l'Écluse, le nombre des chariots ne pouvait être moindre de 8500, et que le défilé des seules voitures, placées à la suite l'une de l'autre, aurait donné une longueur de 128 kilomètres[1]. On peut se faire une idée, d'après cela, du temps qu'il aurait fallu pour effectuer le passage sur ce point. Mais le texte n'exige nullement que la sortie ait été accomplie en entier par le pas de l'Écluse.

Ce qui ressort de ce même texte, c'est que, en quelque point que les Helvètes eussent franchi le Jura, ils étaient tenus de passer sur les terres des Séquanes. La Séquanie s'étendait donc alors jusqu'au Rhône. Les émigrants, jugeant en effet qu'il ne leur était pas possible d'opérer leur marche sans décider leurs voisins occidentaux à leur livrer passage et n'osant le leur demander directement, envoyèrent des députés à l'Éduen Dubnorix, qui, par ses bons offices et ses libéralités, avait acquis une grande influence dans ce pays[2], et qui était le gendre d'Orgétirix; ils réussirent, grâce à lui. Les otages ayant été échangés entre les deux peuples, les Helvètes se mirent en marche.

César savait que leur intention était de se rendre, par la Séquanie et le pays éduen, dans celui des *Santones*, sur les bords de l'Océan. Or « ce pays — est-il dit dans le texte — était voisin de la cité de *Tolosa* (Toulouse), qui fait elle-même partie

1. *Vie de César*, tome II; voy. la note 3, p. 51-52.
2. *Bell. Gall.*, I, 9 : « Dubnorix gratia et largitione apud Sequanos plurimum poterat. »

de la Province[1] », — ce qui est fort loin d'être exact[2]; mais César avait ses raisons pour faire savoir à Rome qu'il était dans le cas de légitime défense en poursuivant les Helvètes. D'ailleurs, en se dirigeant vers le pays des Santons, il était sous-entendu qu'ils pouvaient s'établir dans une des régions situées en deçà, quoique voisines de ce peuple, — comme les pays des *Petrocorii* (Périgord), des *Cadurci* (Quercy) et des *Nitiobroges* (Agénois), — et qu'ils seraient, dans ce cas, devenus limitrophes de la Province.

En apprenant la détermination des Helvètes, en quête d'un domicile, César laisse à T. Labiénus la garde des retranchements qu'il avait faits en aval de Genève, et se rend à marches forcées en Italie, où il lève deux légions; il en tire trois autres des environs d'Aquilée, où elles avaient hiverné. Il se dirige alors vers la Province Ultérieure, avec ses cinq légions, par la voie la plus directe (nous ferons remarquer que, son objectif n'étant plus Genève, la voie la plus directe était la vallée du Pô et le pas de Suse), ce qui le conduit dans le pays des *Vocontii*. Il défait les *Ceutrones*, les *Graioceli* et les *Caturiges*, qui avaient tenté de s'opposer à son passage dans cette section des Alpes, alors appelées *Alpes Graiae*, lesquelles s'étendent, au sud, jusqu'au mont Viso. En raison du passage habituel de César et de ses légions sur ce point, pendant la guerre des Gaules, elle dut recevoir à cette époque le nom de *Julia Alpis*, que lui donne Tite-Live[3]. Elle prit, à partir d'Auguste, celui d'*Alpes Cottiae*[4], de Cottius ou, mieux, Cottus, le petit roi des peuplades indépendantes des Alpes, qui traita avec cet empereur, l'an 8 avant notre ère[5]. Le Proconsul mit six jours[6] à se rendre d'*Ocelum* — dernière localité de la Province Citérieure[7], — au pays des Voconces.

1. *Bell. Gall.*, I, 10 : ... Iter [Helvetios] in Santonum fines facere, qui non longe a *Tolosatium* finibus absunt, quae civitas est in Provincia. »
2. Il y a 210 kilomètres de la pointe la plus méridionale de la Saintonge à Toulouse.
3. V, 34. — Voy. plus haut, notre tome I, p. 84-86, et tome II, p. 207.
4. Voy. tome I, p. 79-95.
5. Voy. tome I, p. 80-83 et pl. I.
6. César, *Bell. Gall.*, I, 10 : « die septimo ».
7. Id., *ibid.* — Voy. tome I, p. 84 et note 3.

De là il gagna celui des Allobroges. Nous avons vu précédemment que c'était dans la vallée de la *Duria Minor* (Dora Riparia) que César s'était engagé avec ses cinq légions; qu'*Ocelum* (Drubiaglio était en face d'Avigliana), position limitrophe des deux provinces de Gaule, Ultérieure et Citérieure; — que c'est à *Ocelum* que passa plus tard la frontière de Cottus, et que fut établie la limite de la douane dite *quadragesima Galliarum* sous l'Empire [1]; que les *Graioceli* étaient sur le versant italien des Alpes Grées, s'étendant, à l'est, jusqu'à ce même *Ocelum*, et que c'est de cette double circonstance qu'ils durent tirer le nom composé que lui donne César [2]; que les *Ceutrones* étaient dans la vallée de la Tarentaise ou de l'Isère et sur les deux versants des Alpes Grées [3]; que les *Caturiges* occupaient la vallée supérieure de la Durance, vers Chorges, au sud de Briançon [4]; que les *Vocontii* étaient dans la région comprise entre la Durance et l'Isère inférieure [5]; enfin, que César avait effectué son passage par *Segusio* (Suse), le mont Genèvre (*mons Matrona*) et *Brigantio* (Briançon).

Le Proconsul se rend ensuite, du pays des Allobroges, chez les *Segusiavi*, « le premier peuple que l'on rencontre au delà du Rhône en sortant de la Province de ce côté [6] ». L'empereur Napoléon III, qui prenait plaisir à ces calculs, a supputé le temps que César avait dû mettre à aller chercher ses légions et à les ramener sur les bords du Rhône, et il a trouvé qu'il ne lui avait pas fallu moins de deux mois entiers.

Pendant ce temps, les Helvètes étaient sortis des défilés du Jura, avaient traversé le pays des Séquanes, et étaient parvenus chez les Éduens, dont ils ravageaient les terres [7]. Inca-

1. Voy. tome I, p. 81-82 et notes.
2. Voy. tome I, p. 84-85.
3. Voy. tome I, p. 76-78 et notes; 85 et t. II, p. 235-236.
4. Voy. tome II, p. 95-96.
5. *Ibid.*, p. 228-236.
6. *Ibid.*, p. 468-469, et notes 1 et 2 de cette dernière page.
7. *Bell. Gall.*, I, 11 : « Helvetii jam, per angustias et fines Sequanorum, suas copias traduxerant et in Aeduorum fines pervenerant. »

pables de se défendre contre un si redoutable envahissement, ceux-ci implorent le secours de César, alléguant qu'ils avaient toujours été trop les amis du Peuple Romain pour qu'il lui fût possible de laisser ravager leurs champs, enlever les enfants et attaquer leurs villes presque à la vue des légions[1]. Les *Aedui Ambarri* déclarent à leur tour qu'au milieu de leurs campagnes désolées, ils peuvent difficilement défendre leurs villes. De même, les Allobroges transrhodaniens — car ce peuple possédait aussi des bourgades et des domaines sur la rive droite du fleuve[2] — avaient pris la fuite et s'étaient réfugiés auprès de César, disant qu'il ne leur restait rien que le sol de leur pays.

Il résulte de ces différents passages et de la suite du récit (chap. VI-XI) : 1° que le pays des Séquanes s'étendait sur toutes les pentes du Jura jusqu'au fleuve du Rhône, au sud, et comprenait en conséquence, de ce côté, les arrondissements de Nantua et la plus grande partie de celui de Belley ; 2° que les Allobroges transrhodaniens devaient occuper, sur la rive droite du fleuve, les cantons d'Ambérieux, de Lagnieu, de Ménémieux et de Montluel ; 3° que les *Aedui Ambarri* tenaient la Bresse et les marais de la Dombes en laissant toutefois aux *Segusiavi* la partie riveraine de la Saône (on a pensé cependant retrouver leur nom dans ceux d'Ambérieux et d'Ambronay) ; 4° que ces derniers s'étendaient sur le Forez, le Lyonnais, le Beaujolais et les deux rives de la Saône, jusqu'à la hauteur de Mâcon environ, au nord.

Les Helvètes étaient occupés à passer la Saône « sur des radeaux et des barques attachées ensemble », lorsque César fut averti « par ses éclaireurs » que les trois quarts des émigrants étaient déjà sur la rive droite de cette rivière (I, 12). Il est évident, d'après le récit des événements qui avaient précédé ce passage de la Saône par les Helvètes, que César était depuis quelque temps déjà de retour d'Italie avec ses cinq lé-

1. I, 11 : « poene in conspectu exercitus nostri. »
2. Voy. plus haut, tome II, p. 351-352.

gions, puisqu'il avait reçu dans son camp les fugitifs de la Bresse, dépouillés et chassés de leur pays au moment où les émigrants le traversaient; il est donc certain que le Proconsul n'a pas voulu les attaquer sur la rive gauche de la Saône et qu'il entrait dans son plan d'attendre que cette immense colonne fût divisée par la rivière, pensant avoir ainsi facilement raison du quart de leurs forces, formant l'arrière-garde.

Où était le camp de César, et sur quel point de la rivière le passage des Helvètes et le combat des légionnaires contre cette arrière-garde eurent-ils lieu? A la première question, on a répondu que César, pour surveiller le pays, se trouver à portée de tomber sur l'ennemi dans sa marche, de l'attaquer sur la rivière, et enfin de franchir à son choix le Rhône ou la Saône, ne pouvait être mieux qu'à Sathonay, au-dessus de Lyon, près du confluent[1]. Cette supposition est très-probable, en effet. Il n'en est pas de même de celle qui assigne l'espace compris en aval de Villefranche et en amont de Trévoux au lieu du passage de la Saône par les Helvètes[2]: 1° parce qu'il est dit dans le texte que César fut instruit par des éclaireurs, « *per exploratores* », du point où en était cette manœuvre ; et qu'il n'avait pas besoin d'éclaireurs pour être instruit de ce qui se serait passé à 13 kilomètres de son camp (telle est la distance de Sathonay à Trévoux en ligne droite) : il le voyait; 2° parce que les Helvètes n'étaient pas gens de si peu de sens que d'effectuer un passage long et difficile pour eux à une aussi faible distance de l'ennemi, et pour ainsi dire sous les yeux des six légions romaines et des corps auxiliaires cantonnés sur les hauteurs qui dominaient tout le pays : nous placerions le lieu de ce passage plus au nord, vers Mâcon. César[3], étant parti avec trois légions, à la troisième veille (à deux heures du matin), tomba sur l'arrière-garde des Helvètes, qui passait la Saône, et en tua un grand

1. *Vie de César*, tome II, p. 52.
2. *Ibid.*, p. 53.
3. Selon Plutarque, c'est Labiénus qui aurait été chargé de cette mission (*Caes.*, XVIII, 1). César lui-même devait cependant savoir s'il y était en personne.

nombre : c'étaient les hommes du *pagus Tigorinus*[1] ou mieux *Tigurinus*[2], descendants de ceux-là mêmes qui avaient mis à mort, en 107, le consul A. Cassius Longinus, avec son légat L. Pison, l'aïeul du beau-père de César, et fait passer son armée sous le joug. On a tiré des fouilles, pratiquées en 1862 entre Trévoux et Riottier, la conséquence inattendue que le combat avait eu lieu sur ce point ; mais rien n'est plus problématique[3].

Un seul jour suffit aux pontonniers romains pour établir un pont sur la Saône et au Proconsul pour y faire passer ses légions (I, 13), tandis que les Helvètes n'avaient pas employé moins de vingt jours à cette opération. L'ennemi, surpris de cette promptitude, envoie en députation à César, par un choix fort impolitique, le vieux Divicon, l'ancien chef de l'armée qui, quarante-neuf ans auparavant, avait été victorieuse de Cassius : il devait par conséquent avoir près de quatre-vingts ans. Les paroles du vieillard, d'une fierté déplacée et d'une hauteur presque insolente, eurent l'effet qu'on en pouvait attendre. Le lendemain, les Helvètes lèvent leur camp ; César les suit. Les quatre mille hommes de cavalerie qu'il avait levés dans la Province, aussi bien que chez les Éduens et chez leurs alliés, formèrent l'avant-garde des Romains et éclairèrent la route en harcelant les derniers rangs des émigrants. Mais cette cavalerie auxiliaire essuya quelques pertes dans cette poursuite, qui avait pour but d'empêcher l'ennemi de faire du butin, de ramasser les fourrages et de dévaster le pays. Elle dura quinze jours

1. Voy. plus haut, tome II, p. 240-241 et la note 6. — Plutarque appelle cette campagne « guerre contre les Helvètes et les Tigurins » (*Caes.*, XVIII, 1).

2. Malgré l'inscription au *Genius* PAGI TIGOR*inorum* (Mommsen, *Inscr. Helv.*, n. 159), la leçon *Tigurinus* paraît préférable à M. d'Arbois de Jubainville : « la confusion des lettres *o* et *u* est un signe des bas temps. La question est traitée *ex professo* par Schuchart, *Vokalismus des vulgärlat.*, II, p. 142. » (*Lettre inéd.* du 23 janv. 1878.)

3. *Vie de César*, II, p. 54 et note 1. De ce qu'on a trouvé, dans ces fouilles, des sépultures gallo-romaines et celtiques, des *tumuli* qui ont fourni des vases d'argile grossière, des fragments de silex, des ornements de bronze et des fers de flèches, cela ne prouve nullement que ces objets aient appartenu à l'armée des Helvètes ; quelques-uns d'entre eux établiraient plutôt le contraire : ainsi les peuples qui auraient combattu en ce lieu ne se servaient plus d'armes de silex. — M. de Saulcy suppose que le passage a dû s'effectuer en amont de Mâcon (*les Campagnes de Jules César*, p. 294).

environ, les deux armées se suivant à cinq ou six milles de distance (de 7 à 9 kilomètres).

Le Proconsul réclamait des Éduens le blé qu'ils s'étaient engagés à lui fournir ; or, l'année avait été mauvaise, les récoltes ne mûrissaient pas et les fourrages étaient eux-mêmes insuffisants. De son côté, il avait fait remonter la Saône à ses provisions de blé ; mais, obligé de s'écarter de cette rivière, dans la direction de l'ouest, pour suivre les Helvètes, cette ressource lui devenait inutile. Les Éduens ajournaient leur envoi en colorant ce retard d'excuses dont César refusa bientôt de se payer. C'est ici (I, 16) que se place ce *concilium* dans lequel on entendit les révélations du vergobret Liscus, dont le discours d'ailleurs est des plus instructifs — comme le sont presque toujours les discours que César met dans la bouche de ses personnages. — Liscus dénonce à César l'opposition secrète de Dubnorix[1], qui commandait une partie de sa cavalerie auxiliaire, et qui, dans des vues ambitieuses et toutes personnelles[2], trahissait à la fois les Romains et ceux des Éduens qui se montraient partisans de l'alliance romaine et la considéraient comme la seule politique qui permît de résister à l'invasion des Helvètes et aux agressions d'Arioviste. La conduite double et les agissements suspects de Dubnorix, favorables aux Helvètes, étant connus de César, il ne se laissa désarmer que par les supplications de Divitiac, le frère du coupable : Dubnorix fut soumis seulement à une surveillance sévère.

Le même jour (I, 21), César apprend par ses éclaireurs que les Helvètes sont campés au pied d'une montagne, à huit milles (11 kil. 848 mèt.) de son camp. Sachant que cette hauteur était accessible par des chemins détournés, il fait partir secrètement Labiénus, vers minuit, avec deux légions, pour occuper le

1. César (I, 18) nous apprend que la grande fortune de ce personnage, frère de Divitiac, était due en partie à ce qu'il avait racheté à bas prix les impôts de douane ou d'octroi des Éduens, ainsi que les autres revenus publics, et cela pour plusieurs années : « *portoria reliquaque omnia Aeduorum vectigalia* ». *Portorium* désigne d'ordinaire la douane ou l'octroi.

2. Voy., sur Dubnorix et sur ses alliances, plus haut, tome II, p. 595.

sommet qui domine l'ennemi; lui-même s'avance, lui faisant face, sa cavalerie à l'avant-garde, et P. Considius éclairant la marche. Au point du jour (I, 22), Labiénus occupait le sommet de la montagne et César était à quinze cents pas des Helvètes (2 kil. 222 mèt., valant exactement une lieue gauloise). Ce plan, parfaitement concerté, échoua, par suite d'une panique de Considius, qui crut voir sur les hauteurs, — effectivement occupées par Labiénus, — l'ennemi, — lequel put, à la faveur de cette méprise, s'esquiver de ce mauvais pas et continuer sa route. Le lendemain, on était à XVIII milles (26 kil. 1/2) de *Bibracte* (I, 23), l'*oppidum* des Éduens, de beaucoup le plus grand et le mieux approvisionné qui fût en leur pays[1]. La distribution des vivres aux légionnaires devant avoir lieu le jour suivant, César se détourna de la poursuite de l'ennemi et se dirigea vers cet *oppidum* des Éduens, c'est-à-dire vers le mont Beuvray[2]. Les Helvètes, — avisés de cette résolution par des déserteurs de la cavalerie auxiliaire gauloise appartenant à la décurie de L. Aemilius, — reviennent sur leurs pas, suivent à leur tour les légions et harcèlent l'arrière-garde romaine. César (I, 24) occupe les hauteurs les plus proches (du lieu où il se trouvait; or il était à 26 kilom. 1/2 de *Bibracte*); il envoie sa cavalerie au-devant de l'ennemi, et dispose sur trois lignes, à mi-côte, ses quatre légions de vétérans, plaçant sur la crête: 1° les deux autres légions, celles qu'il avait levées dans la Gaule Citérieure; 2° tous les corps

1. « ... A *Bibracte*, oppido Aeduorum longe maximo et copiosissimo. » — Cf. l. VII, 55.

2. A cette identification, que les découvertes faites par M. Bulliot ont rendue absolument certaine, on a opposé surtout le passage du Panégyrique de Constantin prononcé en 311 par Eumène, où il est dit : « *Sis licet dominus urbium, omnium nationum, nos tamen etiam nomen accepimus tuum, jam antiquum Bibracte, quod huc usque dicta est Julia, Pollia, Florentia, sed Flavia est civitas Aeduorum* »; c'est-à-dire : « Bien que tu sois le maître des villes et de toutes les nations, nous cependant nous avons reçu ton nom et non celui de l'antique *Bibracte*, qui jusqu'à présent a été dite *Julia, Pollia, Florentia;* mais *Flavia* est la cité des Eduens. » Il est évident que, dans la phrase d'Eumène, *Bibracte* désignerait la même ville qu'Autun; mais il faut croire que, l'*oppidum* du mont Beuvray ayant été détruit et la ville romaine d'*Augustodunum* ayant été fondée à Autun, seulement quelques années après, l'appellation gauloise de *Bibracte* aura été transportée et peut-être maintenue un certain temps par la population du pays au nouveau chef-lieu de la cité des Éduens. Ce ne serait pas le seul exemple de ces transports de nom de la montagne dans la plaine.

auxiliaires : — il avait donc alors toutes ses forces réunies, et la ligne du Rhône ainsi que la Narbonnaise devaient se trouver ainsi dégarnies. Les bagages furent accumulés en un seul lieu, également sur la hauteur. Les Helvètes rassemblent de même leurs chariots en un seul endroit, repoussent la cavalerie de César, grâce à leurs rangs serrés, forment la phalange, et se portent sur la première ligne des légionnaires, qui, après avoir lancé le *pilum* et rompu la phalange des ennemis, se précipitent sur eux l'épée à la main. Ceux-ci étaient si serrés, qu'on avait vu le même *pilum*, lancé par les Romains, traverser leurs boucliers, et que leurs armes défensives étant attachées ainsi les unes aux autres, ils prenaient le parti de les abandonner et de combattre à découvert. Épuisés par leurs blessures, ils se retirèrent sur une montagne qui se trouvait à un mille de là (1 kil. 481 mèt.); les légions les y poursuivaient, lorsque 15000 Boïens et Tulinges, qui formaient l'arrière-garde ennemie, les attaquèrent pendant leur marche et ne tardèrent pas à les envelopper. Les Helvètes, se sentant appuyés par cette manœuvre, descendent de leur montagne et font un retour offensif contre les Romains, qui opèrent aussitôt un changement de front pour parer aux deux attaques, opposant les deux premières lignes de leur *acies* à ceux qui avaient déjà été repoussés, et la troisième ligne aux nouveaux agresseurs[1]. On combattit depuis la septième heure (une heure de l'après-midi) jusqu'à la complète obscurité de la nuit, « *ad multam noctem* », dans la plaine, et sur la montagne, parmi les chariots. Les femmes et les enfants se défendirent jusqu'à la mort[2]. Les bagages et le camp furent pris, avec la fille et un des fils d'Orgétirix. Cent trente mille hommes seulement auraient survécu au désastre, ce qui fait sous-entendre que plus de 200000 individus[3] auraient succombé,

1. I, 25 : « Romani conversa signa bipartito intulerunt : prima et secunda acies ut victis ac summotis resisteret; tertia ut venientes sustineret. »

2. Plutarque, *Caes.*, XVIII, 2.

3. La population totale des émigrants était de 368000 têtes (I, 29). Sur ce nombre, on peut supposer que 38 000, composant l'émigration des Tigurins, auraient été tués ou dispersés au passage de la Saône. Plutarque dit que l'émigration totale des Helvètes

pendant cette demi-journée, sous l'effort des six légions de César (30 000 à 35 000 hommes); c'est assurément impossible. Il faut entendre que les trois quarts au moins en auront été dispersés et non détruits. Dion Cassius dit en effet qu'une notable partie des Helvètes survivants à cette bataille ne retourna pas dans son pays, mais que, refusant de livrer leurs armes, ils se dirigèrent vers le Rhin pour retourner à l'antique patrie de leurs aïeux[1].

Ces 130 000 Helvètes survivants marchèrent toute la nuit qui suivit la défaite; ils arrivèrent, en quatre jours, dans le pays des Lingons, par conséquent en tenant toujours la direction du nord ou du nord-est. Défense est faite à ce peuple, allié fidèle des Romains, de donner assistance aux fuyards. Après avoir pris trois jours de repos, César se mit à leur poursuite avec toutes ses forces. Comme ils manquaient de tout, les Helvètes envoyèrent des députés au Proconsul, qui, les ayant rejoints, exigea des otages, la livraison des armes et la remise des esclaves fugitifs. Pendant la nuit, les hommes du *pagus Verbigenus* quittèrent, au nombre de 6000, le camp helvète, jugeant plus prudent de se retirer sur le Rhin; mais César les fit poursuivre, ramener et les « traita en ennemis ». Tous les autres furent reçus à merci. Il ordonna aux Helvètes, aux Tulinges, aux Latobroges de rentrer dans leur pays, donnant commission aux Allobroges de la Province de leur fournir du blé; il exigea qu'eux-mêmes réédifiassent les villes et les bourgades qu'ils avaient brûlées, car il voulait empêcher les Germains de s'établir en Suisse[2]. Quant aux *Boii*, les Éduens demandèrent que ce peuple, renommé pour son grand courage, fût autorisé à s'établir sur leur territoire; ils leur donnèrent des terres et les admirent plus tard à jouir des droits dont ils

et de leurs alliés n'était que de 300 000 individus (*loc. cit.*). — Orose a des chiffres bien différents. La multitude des Helvètes et de leurs alliés ne se serait élevée, selon lui, qu'à 157 000 individus, dont 47 000 seulement auraient été tués dans les deux batailles, et le reste (soit 110 000) seraient retournés dans leur pays (VI, 7).

1. XXXVIII, 23.

2. Cf. Plutarque, *Caes.*, XVIII, 3.

jouissaient eux-mêmes. On remit à César des tablettes de cire trouvées dans le camp des Helvètes : elles portaient pour chaque peuplade l'état de l'émigration des hommes valides, c'est-à-dire en état de porter les armes. Quant aux enfants, aux vieillards et aux femmes, ils étaient comptés à part : 263 000 *Helvetii*, 36 000 *Tulingi*, 14 000 *Latobroges*, 23 000 *Raurici*, 32 000 *Boii*; soit 92 000 combattants et une population totale de 368 000 têtes[1]. — César fit recenser ceux qui rentrèrent dans leur pays, il s'en trouva 110 000.

Telles sont les circonstances relatées par César. Nous les avons reproduites avec tous les détails topographiques propres à les éclaircir, désirant qu'on se fasse une idée exacte, par cet exemple, et du peu de renseignements précis contenus dans les *Commentaires*, et de tout ce que renferment d'hypothétique les fâcheux procédés de restitution que l'on a généralement adoptés jusqu'à ce jour dans les identifications de noms anciens avec les localités modernes, et surtout dans la direction arbitraire des marches de César qu'on a pris plaisir à tracer sur les cartes.

Il est impossible de tirer des *Commentaires* d'autres données topographiques que les suivantes : Les émigrés, et les légions de César, à leur suite, ont passé la Saône en aval de Mâcon et en amont de Trévoux ; mais, dans cet espace, qui n'a pas moins de 47 kilomètres, on ne saurait préciser le lieu même où il s'est accompli. Les deux armées ont dû côtoyer fort peu de temps la Saône sur la rive droite, les Helvètes ayant pris la direction du nord-ouest. En peu de jours, — nous ne savons pas combien, — les deux armées se trouvaient à 26 kilomètres de *Bibracte*, c'est-à-dire du mont Beuvray; c'est à la distance d'une journée en deçà de ce point qu'eut lieu l'attaque manquée de César et de Labiénus, qui, « occupant une montagne », domina un instant l'ennemi ; c'est dans le rayon de 26 kilomètres environ de *Bibracte* qu'eut lieu la grande déroute des Helvètes et qu'auraient été massacrés — disons dispersés — 238 000 des leurs[2].

1. Les Tigurins sont comptés avec les Helvètes.

2. Le quart de ce chiffre serait encore énorme; car, pour que 30 000 hommes en

Il y avait en ce lieu des terrains élevés. —Voilà les seules indications qu'il soit permis de tirer du texte de César. Quant à l'archéologie, elle n'en fournit aucune, et, il faut bien le dire, les plus grandes batailles ne laissent guère d'autre souvenir que les noms des champs, et seulement aux époques où la civilisation est assez avancée pour que la propriété soit très-divisée et reçoive des noms en chacune de ses parcelles, ce que nous voyons par exemple dans le cadastre moderne du champ de bataille de Trasimène. Quant aux milliers de corps morts, ils retournent à la terre; les armes, et tout ce qui pourrait résister au temps, sont enlevées peu après l'action et utilisées. La sépulture n'est donnée que par les maîtres du champ de bataille, qui, le plus souvent, ne prennent le soin ni n'ont le temps de le faire.

Si nous interrogeons les autres historiens de la guerre des Gaules, — qui d'ailleurs n'ont fait le plus souvent que reproduire, en l'abrégeant, et quelquefois sans le bien comprendre, le document original et authentique, nous n'y trouverons rien de plus. On a peine à comprendre dès lors qu'en présence de cette pénurie d'informations topographiques, on nous fasse suivre depuis le passage de la Saône — qu'on affirme avoir eu lieu à Riottier — l'itinéraire des deux armées, par Belleville, Avenas, Cluny, Saint-Vallier, Issy-l'Évêque (et probablement Toulon-sur-Arroux, qui est entre ces deux dernières bourgades); puis, qu'on les fasse camper au pied du mont Tauffrin : ce serait là, nous dit-on, et non ailleurs, qu'aurait eu lieu la manœuvre concertée entre César et Labiénus. Le lendemain, c'est à Remilly-sur-Alève que se seraient trouvés les Helvètes, et le camp de César aurait été, paraît-il, sur la Cressonne, près de Ternaut; avant de livrer bataille, le Proconsul aurait conduit ses troupes sur la colline qui s'élève entre les villages du

exterminent 60 000 en six heures, à l'arme blanche, il faut les supposer doués d'une férocité bien expéditive; mais, pour 238 000, on n'y a pas réfléchi. Aujourd'hui, avec nos ingénieux perfectionnements d'engins destructeurs, cela se comprendrait peut-être à la rigueur; mais, pour les anciens, qui ne pouvaient tuer, en bataille rangée, qu'individuellement, c'est matériellement impossible.

Grand-Marié et du Petit-Marié. Les Helvètes, battus et terriblement réduits, en se rendant chez les Lingons, auraient passé par Moulins-Engilbert, Lormes et Avallon[1]. — Il n'est plus possible aujourd'hui de faire, dans les travaux topographiques, une aussi large part à la conjecture, et il n'est plus permis d'en laisser la moindre à l'imagination. L'exemple dont il s'agit est particulièrement propre à nous faire comprendre le grave défaut de cette absence de méthode scientifique dans l'étude de la géographie historique. Pour le cas présent, tant qu'on a placé *Bibracte* à Autun, on n'a pas manqué de découvrir d'excellentes raisons, en prenant cette ville comme centre, pour inscrire ce champ de bataille dans le rayon des 26 kilomètres voulus par le texte[2]. Dès qu'il a fallu prendre le mont Beuvray pour point central de la même circonférence, on n'a pas trouvé de moins bonnes raisons, — ou, si l'on veut, de plus mauvaises, — pour mettre d'accord l'emplacement de la bataille

1. *Vie de César*, II, p. 54-63. Nous avons choisi avec intention, pour démontrer le danger et l'inanité d'un système que nous considérons comme suranné, l'ouvrage où sont consignés, en somme, les résultats les plus sérieux d'informations prises le plus souvent sur le terrain; ouvrage que la position exceptionnelle de son auteur a fait juger d'une manière si diverse — plus sévère aujourd'hui qu'il y a huit ans — et que, pour notre part, nous n'avons cessé de considérer comme de beaucoup le meilleur livre qui ait été fait sur les campagnes de César dans la Gaule; nous ajouterons que ce livre est, beaucoup plus qu'on ne le croit, l'œuvre personnelle de l'auteur (nous parlons du tome II seulement). Nous l'avons donc choisi comme étant le meilleur, ensuite comme étant le plus récent, afin de mieux faire comprendre que la science de la géographie comparée est entrée dans des voies nouvelles, et ne saurait se satisfaire désormais à si bon compte. Si la méthode suivie dans l'ouvrage de Napoléon III (tome II) ne peut plus nous servir de guide, c'est qu'aucun de ceux qui l'ont précédé ne saurait nous être aujourd'hui d'aucune utilité au point de vue, du moins, de la restitution des marches stratégiques et des simples itinéraires de César, non plus que pour la fixation des champs de bataille et des passages de rivières. Toutes les opinions personnelles des archéologues et toutes les revendications locales des villes, des bourgades et des clochers ne doivent plus avoir, à plus forte raison, aucune valeur scientifique.

2. Voyez, par exemple, le savant président de la *Commission de la carte des Gaules*, M. de Saulcy, qui avait placé à Ivry, entre Beaune et Autun, la bataille contre les Helvètes, qui avait, en compagnie de bien d'autres, retrouvé leurs sépultures dans les tombelles d Auvenay, et le monument commémoratif de la victoire de César dans la colonne de Cussy (*Les campagnes de Jules César dans les Gaules, études d'archéologie militaire*, Paris, 1862, p. 330 et suiv. jusqu'à la fin de la *guerre des Helvètes*, p. 354). L'empereur Napoléon III et M. de Saulcy, ce sont là d'illustres exemples qui nous avertissent qu'il est grand temps de renoncer à l'ancienne méthode des restitutions topographiques par à peu près.

avec ces nouvelles données. La conclusion est facile à tirer d'une pareille façon de procéder. Il est temps aujourd'hui de renoncer aux à peu près et aux opinions personnelles : il faut s'habituer à l'idée que, dans les sciences positives, — et la géographie historique a le droit d'être considérée comme une de ces sciences, — tout problème qui ne part pas de données positives ne saurait arriver à des solutions certaines et n'est d'aucune valeur. Ce que nous pouvons dire pour la topographie de cette campagne de César, c'est qu'en se renfermant strictement dans les indications du seul texte authentique que nous possédions, il n'y a de parfaitement identifiés que les points suivants : 1° Genève, qui est *Genava;* 2° les parties de la rive gauche du Rhône, entre cette ville et le pas de l'Écluse, qui, ne présentant pas de défenses naturelles, ont certainement reçu ces défenses des travaux du Proconsul. Quant au champ de bataille des Helvètes, il est, non pas trouvé, mais à chercher, — suivant une circonférence tracée sur un rayon de 26 kilomètres, en prenant le mont Beuvray pour centre et en ayant soin de noter les cotes des hauteurs que rencontrera cette circonférence, puisqu'au moins deux positions élevées dominaient le lieu de l'action[1]. En dehors de ces trois données, tout est hypothétique, arbitraire ou faux, et par conséquent inutile ou nuisible.

La guerre des Helvètes étant heureusement terminée, César

1. Cette circonférence passe, au N. E., au N. et au N. O., par Cordesse (313 m. d'altitude), Lucenay-l'Évêque, sur le Ternin (entouré de hauteurs de 562 et de 340 m.), Chissey en Morvan, sur le Ternin, Menessaire (723 m.), Gien-sur-Cure (près duquel on a 712 m.), Planche (705 m.), Chaumard, Dun-sur-Grand-Ry; — à l'O., la circonférence passe dans les basses vallées de l'Aron et de ses affluents, comme l'Alène, à Fours; les points les plus élevés de ce côté sont, près de Moulins-Engilbert, 275 et 228 mètres; — au S. O., au S. et au S. E., la courbe passe à la Nocle, à Ternan, à Saint-Seine, à Marly-sous-Issy; un peu au S. d'Issy-l'Evêque (sur un sommet de 429 m.), à Sainte-Radegonde et à Toulon-sur-Arroux, deux positions dominées par des hauteurs de 305 et 380 mètres; — au S. E., à l'E. et au N. E., entre Uchon (intérieur à la courbe) et Moncenis (extérieur), nous trouvons un massif et des contreforts de 684 mètres; elle passe à Marmagne, sur le Mesvrin (315, et à côté 540 mètres); puis, à la montagne qui domine Autun, englobée dans la circonférence (539 m.), à Curgy (413 m.); enfin elle coupe la Drée et l'Arroux, et se ferme à Cordesse, d'où nous l'avons fait partir.

reçut les félicitations de « presque toute la Gaule[1] ». L'intérêt de sa politique lui dicte les considérations exposées dans ce chapitre. Il fallait qu'on sût, des deux côtés des Alpes, qu'il avait servi les intérêts de la Province et même ceux de la Gaule, loin d'obéir aux suggestions intéressées de son ambition personnelle. Au fond, les deux causes s'y trouvaient étroitement unies. Nous avons montré que la guerre contre les Helvètes était nécessaire : celle contre Arioviste l'était également. C'est la campagne contre la Belgique qui dut le paraître beaucoup moins. Mais il semble qu'après l'extermination ou la dispersion des Helvètes et le cantonnement forcé qui leur fut imposé dans leur propre pays, César dut avoir un moment de popularité sincère dans la Gaule. Il se peut que les Gaulois vissent en lui (l'Aquitaine et la Belgique toujours exceptées) un libérateur : on ne tarda pas à savoir à quel prix.

Tous les députés demandèrent qu'il leur fût permis de fixer un jour pour la réunion d'une assemblée nationale, *concilium totius Galliae*. Cette autorisation leur fut accordée : le conseil se réunit ; il fut secret, — hormis pour César.

La session de l'assemblée étant close (I, 31), les mêmes chefs des cités qui avaient sollicité cette faveur se firent entendre de nouveau : Divitiac prend la parole en leur nom, et César place dans sa bouche ce remarquable tableau de l'état politique du pays auquel nous avons déjà fait de larges emprunts. C'est là que se trouvent exposés, dans un langage clair et bref : l'ancienne rivalité des Arvernes et des Éduens ; l'alliance des premiers avec les Séquanes, qui eurent l'imprudence d'appeler les 15000 premiers mercenaires germains, suivis de 120000 autres ; le désastre de la cité éduenne à *Magetobriga* ou *Admagetobriga*[2] ; le triste sort des Séquanes vainqueurs, accablés et

1. I, 30 : « totius fere Galliae legati, » etc. César se vante ; il n'en reçut certainement pas de l'Aquitaine, absolument indifférente à ces événements ; ni de la Belgique, qui se déclara contre lui l'année suivante (à l'exception des Rémois, des Trévères, des Leukes et des Médiomatrices).

2. Voy., pour ce nom gaulois, Glück, *Kelt. Nam.*, p. 121-131 ; — et Zeuss, *Gramm. celt.* 2e édit., p. 865.

dévorés par leurs redoutables auxiliaires, dont le nombre croissait toujours, et qui avaient exigé, d'abord le tiers, puis, à l'arrivée de leurs amis les Harudes, les deux tiers de la Séquanie; il rappelle que « toutes les villes sont en son pouvoir » ; il montre la terrible menace du monde germanique mis en branle jusque dans les profondeurs de ses plus lointaines forêts et prêt à se ruer sur la Gaule ; il conclut enfin que César pouvait seul sauver le pays. — Les chapitres XXXII et XXXIII résument avec une grande supériorité de vues et de jugement les motifs politiques qui justifient la guerre contre Arioviste.

Nous mentionnons, en courant, l'envoi des députés romains réclamant une entrevue d'Arioviste; l'insolente réponse du Germain qui avait jadis reçu, précisément en 59, sous le consulat de César, « le titre de roi et d'ami[1] » ; la fière réplique du Proconsul et la riposte d'Arioviste, équivalant à une déclaration de guerre (I, 34-36). Ce qui en précipita les premières opérations, ce furent les plaintes des Éduens, dont les terres étaient en butte aux ravages des Harudes, malgré les otages donnés, et celles des Trévères, dont le pays était envahi par cent nouvelles tribus suèves commandées par Kasua et Cimberius (I, 37). César fait donc à la hâte ses préparatifs et « marche à grandes journées contre Arioviste[2] ».

Il est probable que c'est chez les Lingons ou sur la limite de leur pays, point où s'était arrêtée la poursuite contre les Helvètes, que s'étaient tenus le *concilium* général des Gaules et les assemblées secrètes convoquées par César, dont il est parlé précédemment, et que c'est du même lieu qu'il partit pour rejoindre Arioviste; mais nous ne pouvons rien affirmer à cet égard.

Il apprit que le chef des Suèves s'était mis en route avec toutes ses forces pour assiéger *Vesontio* (Besançon), l'*oppidum*[3] le plus important des Séquanes. Il avait mis trois jours à s'y

1. Cf. Plutarque, *Caes.*, XIX, 1, et Dion Cassius, XXXVIII, 34.
2. « Magnis itineribus ».
3. I, 38. Ici *oppidum* signifie « ville » et « forteresse », réunies.

rendre « *à suis finibus* », c'est-à-dire depuis le pays qu'il s'était attribué. Il importait, dans l'opinion de César, que cette place ne fût pas prise, « parce qu'elle renfermait toutes les choses nécessaires à la guerre : c'était une ville d'immenses ressources, fortifiée de telle sorte par la nature qu'elle offrait de grands avantages aussi pour la conduite de la guerre[1]. En effet, le Doubs (*Alduasdubis*)[2] l'enferme presque entière d'une ceinture liquide[3], et le terrain qui n'est pas entouré par ses eaux, — c'est-à-dire l'isthme, — mesurant au plus 600 pieds (174 mètres) — erreur évidente pour 1600 (valant 480 mètres, distance exacte), — est occupé par une montagne très-élevée dont la base est baignée de chaque côté par la rivière ; un mur l'entoure, en fait une citadelle et la réunit à la ville proprement dite. César y arrive par une marche forcée de jour et de nuit, l'occupe et y établit une garnison. » Pas un des mots du texte, — sauf l'erreur touchant la largeur de l'isthme, erreur imputable peut-être aux manuscrits, — qui ne soit descriptif et d'une vérité que l'on peut encore vérifier aujourd'hui.

Il s'arrête quelques jours (I, 39) pour les subsistances. Ses soldats se renseignent auprès des Gaulois et des gens de négoce qui ne manquèrent pas de les effrayer en exagérant l'aspect redoutable, le courage, l'adresse des Germains et jusqu'à leurs regards terribles. La panique des légionnaires fut au comble ; les chefs des cohortes, *tribuni*, et ceux des ailes de cavalerie, *praefecti*, furent en proie à la plus vive terreur. Tous faisaient leurs testaments, les vieux soldats, les centurions, les décurions eux-mêmes[4].

César assemble un conseil de guerre, *concilio convocato*,

1. Les mots *facultas* et *bellum* sont répétés dans le texte ; il est donc permis de les répéter en français.

2. Voy. tome I, p. 163 et notes 3, 5 et 6.

3. « ...flumen *Alduasdubis* ut circino circumductum poene totum oppidum cingit. »

4. Les *centurions* sont les officiers qui commandent les centuries, compagnies de cent hommes ; il y avait six centurions dans chaque cohorte. — « *Qui equitatui* praeerant » signifient ici les *décurions*, commandant les décuries des turmes de cavalerie, puisque César a nommé plus haut les chefs de cohortes ou *tribuni* et les *praefecti alarum*, qui sont les officiers supérieurs de l'infanterie et de la cavalerie.

auquel il fait assister tous les centurions[1], et il leur adresse une harangue propre à remonter le moral de l'armée, qui en avait grand besoin. Comme toujours, ce discours renferme des informations précieuses pour le lecteur[2]. Il nous apprend en effet que les *Sequani* (Franche-Comté), les *Leuci* (Toul et Naix) et les *Lingones* (pays de Langres) fourniront le blé, qui, à cette époque, était mûr. Si les troupes refusent de le suivre, il ira à l'ennemi avec sa X[e] légion qui sera « sa cohorte prétorienne[3] ». Ayant entraîné toute l'armée par sa persuasive éloquence, César s'enquiert auprès du druide Divitiac, — « celui de tous les Gaulois auquel il accordait le plus de confiance », — du chemin qu'il doit tenir, et il part à la quatrième veille, en faisant un long détour de L milles (74 kilomètres), afin d'éviter les bois. Après sept jours de marche, il apprit par les éclaireurs qu'il n'était qu'à XXIV milles (35 kilomètres et demi) d'Arioviste (I, 41).

L'entrevue fut sollicitée, cette fois, par le chef barbare, et elle eut lieu à cinq jours de là. Les deux chefs sont accompagnés de cavaliers; mais César n'ayant que des cavaliers gaulois, qui ne lui inspiraient point de confiance, les mit à pied et fit monter leurs chevaux, pour cette fois, par des soldats de la X[e] légion, ce qui fit dire à l'un d'entre eux : « César a fait de notre légion sa cohorte prétorienne, aujourd'hui il nous fait chevaliers[4]. » La conférence, rapportée tout au long (I, 43-46), n'aboutit point. Les paroles qui y auraient été échangées semblent avoir été écrites pour Rome, surtout le discours que César prête à Arioviste.

Deux jours après, une nouvelle entrevue ayant été demandée

1. César avait encore ses six légions (voy. I, 49); en supposant que les cadres fussent complets, comme il y avait dix cohortes dans la légion, il devait y avoir au conseil six cents centurions.

2. On ne sait où Dion Cassius a pris le long discours qu'il met dans la bouche de César et qui n'a pas moins de onze chapitres (36-47 du livre XXXVIII). C'est une pure déclamation d'école.

3. Élite de la légion qui campait devant la tente du général. Le sens du mot *cohors praetoria*, sous la République, est tel; sous l'Empire, il a, comme on sait, une tout autre acception.

4. La plaisanterie porte sur les mots « *ad equum rescribere* », une des formules consacrées pour signifier l'accès à l'ordre équestre.

par le Germain, le Proconsul se contente de lui envoyer C. Valérius Procillus[1] et Mettius. Arioviste les fait mettre aux fers (I, 47).

Le même jour il lève le camp et vient se poster au pied d'une montagne, à VI milles (8 kilom. 886 mètr.) de celui de César. Le lendemain, il fait défiler ses troupes devant les légions et va camper à II milles plus loin, de manière à couper la route aux convois de blé venant des pays séquane et éduen. D'après cette circonstance et d'après la marche de sept journées que César avait faite depuis *Vesontio*, évidemment dans la direction du nord, — en tenant compte du détour de L milles dont il a été parlé, — nous pouvons conclure que le pays où allait se livrer la grande bataille n'était plus en Séquanie, ou du moins, qu'il était tout au nord de ce pays. Mais c'est là tout ce qu'on peut tirer du texte des *Commentaires*.

Cinq jours de suite, César rangea son armée en bataille. Arioviste n'engagea que sa cavalerie, qui était solide et exercée, mêlée, en nombre égal, de piétons assez agiles pour suivre les chevaux[2]; des escarmouches eurent lieu[3], mais aucune action générale : — les matrones germaines, *matres-familias*, après avoir consulté les *sorts* et s'être livrées à la vaticination, avaient déclaré que les leurs seraient battus s'ils engageaient l'action avant la nouvelle lune.

Le lendemain (I, 51), César, laissant des forces suffisantes pour garder ses « deux camps », place en avant du plus petit toute la cavalerie auxiliaire, *alarii*, en face des Germains, et non aux ailes, afin que le front de l'*acies* eût un plus grand développement et que l'ennemi prît le change sur l'importance de l'armée romaine, en réalité très-inférieure en nombre à celle d'Arioviste. Puis il dispose ses légionnaires sur trois lignes, comme à l'ordinaire. L'armée des Germains était rangée en

1. Voy. plus haut, tome II, p. 577.

2. Cette manière de combattre des Germains est signalée aussi par Tacite (*Mor. Germ.*, 32) et par Tite-Live (XLIV, 26). — Voy. Napoléon III, t. II, p. 78, note 1.

3. Dion Cassius (XXXVIII, 48) dit que la cavalerie germaine aurait fait éprouver des pertes sérieuses aux Romains, dans ces rencontres, et que c'est grâce à ces avantages qu'Arioviste put dépasser le camp de César.

bataille par nations distinctes, placées à distance égale les unes des autres : *Harudes, Marcomanni, Triboci, Vangiones, Nemetes, Sedusii*, enfin *Suevi*[1]; il enveloppa toute cette armée par les chariots, *redis et carris*, — disposés évidemment derrière et en demi-cercle, — afin que tout espoir de fuite lui fût interdit. Sur ces chars étaient montées les femmes, qui, les yeux en pleurs et les bras étendus, suppliaient les combattants de ne pas les laisser tomber entre les mains des Romains. Chaque légion était commandée par un légat ou par le questeur[2]. Le choc fut si prompt et si terrible, qu'on n'eut pas le temps de lancer les *pila* et que les soldats des deux armées se trouvèrent d'abord pied à pied, l'épée à la main. Malgré la phalange, formée aussitôt que les Germains se virent enfoncés sur la droite[3], une habile manœuvre du jeune Crassus décida du succès[4]. L'armée d'Arioviste, mise en déroute, prit la fuite et « ne s'arrêta qu'aux bords du Rhin, à L milles du champ de bataille » (I, 53).

Cinquante milles font 74 kilomètres. C'est, avec *Vesontio*, la seule indication topographique que renferme le récit de César. Or, en prenant le Rhin en aval de Basle, et en donnant au compas l'ouverture de 74 kilomètres, dans la direction de l'ouest, nous tombons entre Belfort, Montbéliard et Lure, au milieu du triangle formé par les côtés unissant ces trois points.

1. Il est à peu près impossible de dire quelle était, à cette époque précise, la résidence ordinaire de ces différents peuples, puisque César nous les montre sans cesse en mouvement. Le travail de localisation auquel s'est livré l'auteur de la *Vie de César* (II, p. 67) ne nous paraît pas avoir de base solide.

2. I, 52 : « *Caesar singulis legionibus singulos legatos et quaestorem praefecit.* » C'est une erreur de traduire : « César plaça à la tête de chaque légion un lieutenant *et un* questeur » : *quaestorem* étant un singulier, il faut entendre que César, — ne devant avoir qu'un seul questeur, — fit commander cinq de ses six légions par cinq *légats* et la sixième par son questeur. C'est ainsi que l'a compris Napoléon III (II, p. 80).

3. I, 52 : « ...celeriter ex consuetudine, phalange facta ». Il est difficile de supposer, dit l'auteur de la *Vie de César* (II, p. 80), qu'il n'y eût qu'une seule phalange pour toute l'armée des Germains, comme l'a compris Orose (VI, 7). Le texte de César dit seulement qu'on « forme *la* phalange », c'est-à-dire « *les* phalanges ». Dion Cassius l'a compris ainsi (XXXVIII, 49).

4. Selon Appien (*De reb. Celt.*, IV, I, 3), c'est plutôt à leur excellente discipline qu'à leur impétuosité que les Romains durent la victoire.

Arioviste et une partie des siens[1] traversèrent le Rhin, dans des barques ou à la nage; les deux femmes du roi furent tuées; de leurs deux filles, l'une périt, l'autre fut prise; le drogman de César, Procillus, fut retrouvé ainsi que Mettius. Les Suèves, en marche du fond de la Germanie vers la Gaule, rebroussèrent chemin (I, 54); les Ubiens, riverains du fleuve, tombèrent sur les fuyards et en tuèrent un grand nombre. César fit hiverner ses légions en Séquanie sous le commandement de Labiénus et se rendit en Gaule Citérieure pour y tenir ses *conventus* judiciaires. Les faits énoncés dans ce dernier chapitre présentent un grand intérêt, et ils donnent à la défaite d'Arioviste une telle portée, qu'on dut regarder la Gaule, et par conséquent la Province et l'Italie, comme délivrées d'une terrible et incessante invasion de Barbares.

Quant à la marche de César, du pays des Lingons à Besançon, et de Besançon au lieu de la rencontre, quant à l'emplacement du champ de bataille et à la route suivie par les fuyards, nous sommes dans l'impossibilité absolue d'en retrouver les traces sur le terrain, et par conséquent de les inscrire sur la carte[2].

1. Selon Plutarque (*Caes.*, 21) et Appien (*Celt.*, IV, I, 3), 80 000 hommes auraient péri pendant la bataille et la déroute.

2. L'empereur Napoléon III, suivant toujours le système dont nous avons montré plus haut l'incertitude, suppose que César était vers les frontières des *Lingones*, aux environs de Tonnerre; qu'il a dû suivre la direction de la voie romaine, construite postérieurement, dont on voit encore les vestiges, et qui passait par Tanlay, Gland, Laignes, Étrochey, Dancevoir, pour conduire à Langres, s'appuyant sur ce fait que, sur la Carte de l'État-major, cette route est désignée, entre Tanlay et Gland, sous le nom de *route de César*. Il conduit ensuite César à Arc en Barrois; de là, il aurait changé de direction pour marcher sur Besançon. L'auteur suppose, avec quelque vraisemblance, que le pays découvert, moins tourmenté, mais plus long, que César dut suivre en quittant Besançon, devait être, non la vallée du Doubs, ni la région marécageuse située à l'est de cette rivière, mais celle qui est à l'ouest, et que son itinéraire dut être celui qu'indique la route actuelle, de la capitale de la Franche-Comté à Vesoul, jusqu'à Pennesières, pour suivre, à partir de ce point, la direction de Villerois-le-Bois, Villersexel et Arcey, pour reprendre, de là, la route directe de Besançon au Rhin par Belfort. Il se serait arrêté sur les bords de la Thur, près de Cernay. Arioviste aurait été campé alors aux environs de Colmar. Se rapprochant de l'armée romaine, il serait arrivé à la grande plaine qui sépara les deux armées. Cette plaine serait l'immense pays plat que traversent l'Ill et la Thur. L'entrevue aurait eu lieu sur un des tertres (*tumulus*), situés près de Feldkirch, ou entre Wittenheim et Ensisheim, dans la

§ 2. — DEUXIÈME CAMPAGNE. — 57 AV. J. C.
GUERRE DE BELGIQUE.

Les Helvètes réduits et refoulés dans leur pays, — les Germains battus et rejetés au delà du Rhin, — les Éduens, ces alliés de Rome, alors fidèles, délivrés de l'invasion, — la Gaule sauvée de deux grands dangers, — la Province rassurée, — il semblait que la tâche de César dût être terminée : elle commençait à peine. Lorsqu'on vit en effet les légions hiverner en Séquanie, soi-disant pour s'opposer à la fois à un retour offensif d'Arioviste et à quelque nouvelle tentative d'émigration des populations transjurassiques, on comprit que c'était surtout contre la Gaule qu'était dirigée cette menace armée. Les Belges du moins ne s'y trompèrent pas. Il faut se rappeler d'ailleurs que plusieurs de ces peuples, étant Germains d'origine, ne pouvaient faire cause commune avec la Celtique proprement dite ; il est probable, en outre, qu'Arioviste n'avait pas dû négliger leur alliance; son objectif en Gaule paraissant d'ailleurs être le centre et le midi de notre pays, son plan d'invasion et d'occupation semble avoir dû en effet épargner le *Belgium*. Il est dit dans César (chap. III du livre II) que « les

Haute-Alsace. Arioviste aurait transporté son camp entre Soultz et Feldkirch, non loin de la Lauch. Il opéra une manœuvre qui l'aurait conduit à Reiningen, après avoir dépassé le camp romain, coupant les communications de César avec la Séquanie et le pays éduen, mais les laissant libres du côté des Lingons et des Leukes. La bataille s'engage; l'armée romaine aurait présenté son front à l'est, les Germains étant à l'ouest. Elle aurait eu lieu dans l'espace couvert en partie aujourd'hui par la forêt de Nonnenbruch. Le général de Gœler adopte aussi cette hypothèse : il fait fuir les Germains par la vallée de l'Ill, et les conduit obliquement au Rhin, qu'ils auraient atteint à Rhinau; de cette façon, il trouve les cinquante milles du texte, mais c'est là une interprétation trop facile. Avec un pareil système, on peut mettre où l'on veut le champ de bataille (tome II, p. 69-80). Entre Cernay et le Rhin, il n'y a que 28 kilomètres, et 25 entre la forêt de Nonnenbruch et ce fleuve. On ne voit pas pourquoi l'armée en déroute, pressée de mettre un obstacle sérieux entre elle et le vainqueur, et devant tendre en toute hâte vers le grand fleuve, par la route la plus directe, aurait hésité à passer l'Ill, elle qui entreprit de franchir le Rhin à la nage. Il faut convenir que ce système de restitution d'une campagne militaire, pour séduisant qu'il soit, n'ayant pour base que des données vagues, ne repose en réalité sur aucun fondement sérieux.

Germains qui habitent en deçà du Rhin vinrent se joindre aux Belges[1] ».

Le Proconsul se trouvait en Italie, dans la province de Gaule Citérieure, où il avait tenu ses assises et passé l'hiver, lorsque les rapports et les lettres de Labiénus, qui commandait les six légions hivernées à Besançon, lui apprirent que « tous les Belges[2] » s'étaient coalisés contre le Peuple Romain, et échangeaient entre eux des otages. Cette ligue avait pour cause : 1° la crainte que César, après avoir soumis la Celtique, ne vînt les attaquer; 2° les suggestions des Gaulois du centre, divisés en deux partis : ceux qui, après s'être opposés à l'établissement des Germains dans leur pays, voyaient avec inquiétude les Romains y établir leurs quartiers d'hiver, et ceux qui, par mobilité d'esprit, voulaient changer de maîtres; 3° enfin l'ambition de certains chefs puissants, qui, assez riches pour entretenir des troupes, comptaient s'emparer de l'autorité dans leurs cités, et qui, sous la domination romaine, n'auraient pas eu les mêmes facilités.

César lève en Cisalpine deux nouvelles légions, ce qui devait porter leur nombre à huit[3] pour la guerre des Gaules. Il les envoie en Transalpine, sous la conduite de Q. Pédius[4], vers l'équinoxe du printemps[5]. On a supposé qu'elles avaient passé les Alpes par le Grand Saint-Bernard[6], mais le commencement du livre III des *Commentaires* semble contredire cette explication. Il est probable qu'elles passèrent par le col du mont Genèvre,

1. « Germanosque qui cis Rhenum incolunt, sese cum his [Belgis] conjunxisse. »

2. II, 1 : « *omnes Belgae* ». — Ils n'étaient pas tous dans la ligue, puisque ceux qui y ont pris part sont énumérés avec les contingents au chap. IV de ce livre, et qu'il manque à cette liste : 1° les Rémois, 2° les Trévires, 3° les Médiomatrices, 4° les Leukes.

3. Elles portaient les numéros compris entre I et XIV (*Vie de César*, II, p. 86). L'empereur Napoléon III a calculé qu'avec les troupes auxiliaires, l'effectif dont disposait César, au début de la seconde campagne, pouvait s'élever à 60 000 hommes (*ibid.*).

4. Q. Pédius était fils d'une sœur de César. (Suétone, *Caes.*, 83.)

5. Les mots *inita aestate* désignent les premiers jours de l'équinoxe du printemps, puisque *aestas* signifie l'intervalle de temps compris entre les deux équinoxes. (*Vie de César*, II, p. 85, note 1.)

6. *Ibid.*, II, p. 85-86.

route frayée, fréquentée depuis Hannibal, et suivie par les légions au début de la campagne précédente. Dès que les fourrages commencèrent à être abondants, le Proconsul vint lui-même rejoindre son armée, — sans doute à *Vesontio*. Les *Senones* et les autres peuples de la Celtique qui confinaient aux Belges, — c'est-à-dire sans doute les *Lingones*, et peut-être les *Carnutes* et les *Parisii*, — reçurent la mission de le tenir au courant de ce qui se passait dans le *Belgium*. Il apprit par eux que les peuples de cette région levaient des troupes et les concentraient sur un seul point. Il rassemble alors des vivres, lève son camp, marche contre eux, et en quinze jours atteint leur pays. Son objectif était le pays des *Remi*, sur les bords de la Marne, de la Vesle et de l'Aisne. Il quitta donc la Séquanie et traversa le pays des Lingons[1].

Les Rémois furent le premier peuple belge qu'il rencontra. C'était le plus près de la Celtique[2]. Ils envoyèrent en députation les personnages les plus importants de leur cité, Antécumborius ou Andécombrogius et Iccius[3], pour lui dire « qu'ils plaçaient leurs personnes et tous leurs biens sous la foi et l'autorité du Peuple Romain : ils n'ont pas pris part à la ligue, offrent des otages et s'engagent à exécuter les ordres de César; ils recevront ses troupes dans leurs *oppida*, lui fourniront du blé et obéiront à toutes ses réquisitions ». Cette soumission si complète ne satisfit pas encore leur empressement à s'humilier : ils révélèrent tout ce qu'ils savaient de la ligue. D'après César, « tous les autres Belges » auraient pris les armes; cependant ni les *Mediomatrici* (pays de Metz), ni les *Treveri* (pays de Trèves), ni les *Leuci* (pays de Toul), ne figurent au chapitre IV, où sont nommés les peuples de la ligue avec le chiffre de

1. « Le trajet le plus direct pour aller de Besançon chez les Rèmes est indiqué, encore aujourd'hui, par de nombreux vestiges de la voie romaine qui joignit plus tard *Vesontio* à *Durocortorum* (Reims) ». (*Vie de César*, t. II, p. 87, note 1.) — Mais rien ne prouve que César ait passé par les points que suivit plus tard la voie romaine.

2. Voy. plus haut, tome II, p. 434-435, et surtout p. 455-456.

3. Voy. plus haut, tome II, p. 549, note 4. — M. d'Arbois de Jubainville préfère la forme *Andécombrogius* (*Lettre inédite* du 23 janvier 1878).

leurs contingents : c'est donc cette liste seûle qui nous fait connaître d'une manière effective les cités confédérées contre les Romains pendant la seconde campagne. L'ardeur de tous ces peuples était telle, au dire des Rémois, que ceux-ci n'avaient pu détourner les *Suessiones* d'entrer dans la ligue[1]. Or les Suessions « étaient leurs frères par le sang comme par l'alliance ; ils suivaient les mêmes coutumes, les mêmes lois et obéissaient à un même chef ». Ils révélèrent encore à César (II, 4) les noms des peuples assermentés, l'importance et le chiffre des contingents de confédérés. Ce chapitre ayant fourni plus haut la matière d'un long développement (pages 434–440), nous n'y reviendrons pas ici. Les seuls peuples énumérés comme s'étant engagés à fournir des troupes à la ligue sont : 1° les *Suessiones*, — qui avaient eu un instant l'hégémonie de la Gaule du nord et de la Bretagne sous le roi Divitiacus, et dont le roi Galba eut la direction générale de l'armée confédérée ; — 2° les *Bellovaci*, qui, par leur valeur et leur nombre, étaient les premiers ; 3° les *Nervii;* 4° les *Atrebates;* 5° les *Ambiani;* 6° les *Morini;* 7° les *Menapii;* 8° les *Caletes;* 9° les *Veliocasses;* 10° les *Viromandui* et 11° les *Aduatuci;* — puis les *Eburones*, avec les petits peuples, germains comme eux, fixés en Belgique : les *Condrusi*, les *Caeraesi*, les *Paemani*. Nous avons essayé de démontrer plus haut (pages 429–448) que ces Eburons ne formèrent, au temps de Strabon, avec les débris des Aduatuques, qu'une seule cité, et que, par conséquent, les onze peuples de l'alliance belge de 57, nommés dans César, ajoutés aux *Remi*, aux *Treveri*[2], aux *Mediomatrici* et aux *Leuci* (qui ne prirent pas part à la ligue nationale), représentent bien les « Quinze Peuples » du *Belgium* de Strabon.

César ordonne au sénat, « *senatus* », des Rémois tout entier de se rendre auprès de lui, et se fait envoyer, comme otages, les enfants des principaux de la cité, *principes* (liv. II, 5).

1. Voy. plus haut, tome II, p. 435, et voy. surtout, p. 452-454.

2. La cavalerie des *Treveri* se trouva parmi les corps auxiliaires de César, à la bataille de la Sambre (II, 24).

L'ami de César, l'Éduen Divitiac, est chargé d'opérer une diversion en faisant irruption chez les Bellovaques. César, apprenant que toute l'armée des confédérés marche à sa rencontre, passe l'*Axona* (Aisne), qui coule dans la partie septentrionale du pays rémois[1], et établit son camp sur les bords de cette rivière, qui se trouva former une défense naturelle d'un des côtés de son camp. Pour maintenir ses communications avec le sud, il mit un poste, *praesidium*, à la garde du pont qui se trouvait en ce lieu, et plaça sur la rive gauche six cohortes (3000 h.) sous le commandement de Q. Titurius Sabinus. Quant à son camp, il le défendit par un *vallum* de douze pieds (3^m,555) et une *fossa* de dix-huit (5^m,532)[2]. A VIII milles du camp, était l'*oppidum* rémois de *Bibrax*. Or VIII milles valent exactement 11 kilom. 848 m. Si le camp de César était sur la rive droite de l'Aisne, entre cette rivière et le ruisseau marécageux de la Miette, à 2200 mètres au nord-est du pont de Berry-au-Bac, où l'on pense voir encore les vestiges du retranchement romain[3], *Bibrax* serait, ou à Beaurieux[4] ou au Vieux-Laon[5], emplacements assez favorables, surtout le second, et situés à la

1. C'est bien le sens du texte « in extremis Remorum finibus » (II, 5). En effet, le mot *fines* signifie, dans César, « territoire limité, périmètre », et non pas « frontières ». L'observation de l'empereur Napoléon III (tome II, p. 88, note 1) est d'autant plus juste, que *Bibrax*, forteresse rémoise, était au nord de l'Aisne.

2. Le premier chiffre exprime la hauteur du *vallum*, et le second la largeur de la *fossa*. On pourrait entendre aussi que la hauteur du *vallum*, prise de l'intérieur du camp, aurait été de douze pieds, et qu'à l'extérieur, c'est-à-dire depuis le fond de la *fossa*, elle aurait été de dix-huit pieds; mais le premier sens est plus naturel : c'est celui qui a été adopté par l'auteur de la *Vie de César*, et qui se trouverait confirmé, selon lui, par des fouilles entreprises à Mauchamp, sur la rive droite de l'Aisne, en aval de Condé-sur-Suippe et en amont de Berry-au-Bac (voy. tome II, p. 89, et les plans donnés pl. VI et VII); car il n'a pas douté que les mouvements de terrains remarqués en ce lieu ne fussent un vestige des travaux de terrassements exécutés par César en 57. Berry-au-Bac est une commune du canton de Neufchâtel, arrondissement de Laon, et à 35 kilomètres au S. E. de cette ville. Mais tout cela est encore assez douteux.

3. *Vie de César*, t. II, planches 89, et pl. VI et VII.

4. Commune du canton de Craonne, arrondissement de Laon, dont elle est distante de 25 kilomètres, et au S. E. de cette ville, à un kilomètre et demi au nord de l'Aisne; 166 mètres d'altitude.

5. On appelle ainsi le petit plateau désert, partagé entre les communes de Saint-Erme et de Saint-Thomas, à 20 kilomètres à l'est de Laon, canton de Craonne. Ce plateau, qui mesure 3 kilomètres du nord au sud, et 1800 mètres de l'est à l'oueest, a 206 mètres d'altitude.

distance voulue des vestiges, qui, d'ailleurs, sont peut-être tout autre chose que ceux du camp de César. Il faut dire toutefois qu'il n'y a pas d'impossibilité, qu'il y a même quelque vraisemblance à ce que cela soit[1], ce qui est beaucoup pour ceux qui prennent plaisir à ces restitutions conjecturales des campagnes de César[2].

L'armée des Belges, sans prendre de repos, attaqua vigoureusement l'*oppidum* de *Bibrax*, et César saisit ici l'occasion de nous renseigner sur la manière dont les Belges et les Gaulois procèdent dans les siéges[3]. La place allait céder, lorsque le Rémois Iccius, qui la commandait, fit demander des secours à César. Le Proconsul lui envoie ses Numides, ses archers crétois et ses frondeurs des Baléares. Les confédérés lèvent le siége, ravagent la Champagne, mettent le feu aux *vici* et aux habitations isolées, et se dirigent sur le camp de César, à II milles (2 kilom. 962 mètr.) duquel ils établissent le leur. La fumée et les feux que les Romains apercevaient leur révélaient que le bivouac des Belges n'aurait pas eu moins de VIII milles de développement (11 kilom. 848 m.), ce qui représente un espace égal à celui qui séparait le camp romain de *Bibrax*[4].

Des combats de cavalerie, prélude ordinaire des batailles, éprouvèrent la valeur des deux armées. « La colline sur laquelle le camp romain était établi s'élevait au-dessus de la plaine par une pente douce, et il y avait assez d'espace, sur le front, en face de l'armée ennemie, pour y développer l'*acies*;

1. L'empereur Napoléon III s'exprime ainsi (tome II, p. 89, note 1) : « ... les fouilles exécutées en 1862, en faisant découvrir les fossés du camp, ont montré qu'ils avaient dix-huit pieds de largeur sur neuf ou dix de profondeur. »

2. Il faut lire, dans l'ouvrage de M. de Saulcy, intitulé *Les campagnes de Jules César*, p. 111 et suiv., l'énoncé des opinions divergentes qui se sont produites sur la topographie de ce passage, qui est assurément un des mieux circonscrits et des plus nettement déterminés des *Commentaires*: on se fera une juste idée de ces discussions. Ce sont d'ailleurs de bons esprits qui n'ont pu s'accorder ici : d'Anville, dom Lelong, l'abbé Lebeuf, Napoléon Ier.

3. II, 6 : « Lorsque la masse des assaillants a entouré l'enceinte, ils jettent des pierres sur les murs, et quand ils ont forcé leurs défenseurs à la retraite, ils s'approchent des portes en formant la tortue et font une brèche dans la muraille. »

4. En acceptant les identifications topographiques de l'empereur Napoléon III, il faudrait étendre le campement ou le bivouac des Belges de Beaurieux à Berrieux, sur le versant sud-est des coteaux de Craonnelle, de Craonne, de Chevreux et de Corbeny.

notablement déprimée des deux côtés et beaucoup moins au centre, cette pente descendait insensiblement vers la plaine. César fit creuser un fossé de quatre cents pas (592^{m},40), coupant chacun des flancs escarpés de la colline, en prolongeant en sens contraire les deux côtés opposés du retranchement du camp[1]. Aux deux extrémités de ce fossé, il établit des *castella* où il plaça les machines. » Le but de cet ouvrage accessoire, relié aux défenses carrées du camp, était d'empêcher l'ennemi de tourner l'*acies* des Romains et de surprendre l'arrière-garde composée des deux légions récemment levées. Les six autres furent rangées en bataille sur le coteau, ayant le camp à dos. L'ennemi était en ligne, séparé des Romains par un petit marais, « *palus non magna* » : — ce seraient les bords marécageux de la Miette au-dessus de son confluent avec l'Aisne, sur la rive droite. Les cavaliers seuls en vinrent aux mains, car les deux armées craignaient également de s'engager dans le marais. Les Belges essayèrent de passer sur la rive gauche de l'Aisne, qui présente plusieurs gués en cet endroit, leur intention étant de surprendre les six cohortes que César avait placées avec Q. Titurius Sabinus au sud de cette rivière, de couper le pont : par conséquent, de fermer le retour aux légions, et de ravager les terres des Rémois, d'où César tirait ses subsistances.

Informé par Sabinus lui-même du mouvement de l'ennemi, César, pour le gagner de vitesse, traverse la rivière sur le pont avec ses Numides, ses archers et ses frondeurs, et il se porte sur la rive gauche, au-devant de l'ennemi, au moment où celui-ci passait à gué. L'action fut des plus vives. Les Belges sont surpris pendant l'opération du passage; ceux qui l'avaient déjà effectué furent assaillis et tués par la cavalerie. Le reste de leur armée, abandonnant la double entreprise du passage de la rivière et du siége de *Bibrax*, se replia, car elle commençait à manquer de vivres; les chefs tinrent un conseil de guerre, *concilium*, et l'on y décida que chaque peuple se retirerait dans son

1. Voy. le plan de la planche VI du tome II de la *Vie de César*, pour la disposition du Proconsul, qui nous paraît avoir été parfaitement comprise par l'auteur.

pays, et que tous se porteraient au secours de celui d'entre eux qui serait attaqué le premier par les Romains : il valait mieux, pensaient-ils, faire la guerre chez soi, en usant des vivres qu'on avait à sa portée. D'ailleurs la diversion que Divitiac et les Eduens faisaient du côté des Bellovaques rendait inévitable le départ de ces derniers (II, 8-10).

Les Belges sortirent donc de leurs campements à la seconde veille (neuf heures du soir), et ce départ précipité ressembla fort à une déroute. César inquiéta leur arrière-garde avec sa cavalerie, commandée par Q. Pédius et L. Arunculéius Cotta. T. Labiénus les suivait avec trois légions qui massacraient les traînards, jusqu'à ce que cette arrière-garde s'arrêtât, fît front aux Romains, tandis que les premières colonnes se débandaient dans toutes les directions, chacun ne songeant qu'à regagner son pays. Labiénus revint au camp (II, 12).

Pendant ce temps César se dirigeait vers le pays des *Suessiones*, voisins des Rémois, et, après une longue marche, *magno itinere*, arriva devant *Noviodunum*, qu'il essaya d'enlever de vive force sans perdre un seul instant. Entre Berry-au-Bac et Soissons, — où l'on s'accorde assez généralement à placer le *Noviodunum* dont il s'agit ici, — il y a 40 kilomètres en ligne droite, c'est-à-dire en suivant la vallée de l'Aisne : par conséquent, si les deux positions anciennes étaient exactement identifiées avec les deux localités modernes susdites, *magno itinere* ne pourrait s'entendre que de la longueur d'une marche accomplie en un seul jour. Si faible que fût la garnison de *Noviodunum*, César ne put forcer la place, à cause de la largeur des fossés et de la hauteur des murailles. Il retrancha son camp, et se prépara à en faire le siége, en donnant l'ordre de mettre en mouvement les *vineae*[1]. La nuit suivante, les *Suessiones* qui

1. « Les *vineae* étaient de petites baraques construites en charpentes légères et revêtues de claies ou de peaux de bêtes (Vegetius, IV, 15; voy. aussi les bas-reliefs de la colonne Trajane). Elles étaient d'ordinaire construites hors de la portée des traits; on les poussait en file les unes derrière les autres vers les murs de la place attaquée : c'est ce qu'on appelait *agere vineas*. Elles formaient aussi de longues galeries cou-

avaient échappé à la déroute de la bataille de l'*Axona* pénètrent en grand nombre dans la ville; les Romains se hâtent de pousser les *vineae*, de combler les fossés avec de la terre et de dresser les tours de bois. Les Gaulois capitulent; à la prière des Rémois, César leur accorde la vie, et se contente des otages des principaux personnages de la cité, parmi lesquels étaient les deux fils du roi Galba. S'étant fait livrer toutes les armes des Suessions, il marcha contre les Bellovaques.

Il dut donc passer l'Oise, — on ne peut dire sur quel point, — et lorsqu'il se trouva à v milles (7 kilom. 405 m.) de l'*oppidum* de *Bratuspantium*, refuge où s'étaient retirés les habitants du pays avec tous leurs biens[1], les vieillards vinrent à sa rencontre en étendant les mains, disant qu'ils s'en remettaient à sa foi et à son autorité. Lorsque le Proconsul fut au pied des murs, les enfants et les femmes, du haut des remparts, demandèrent aussi la paix en étendant vers lui les mains, suivant l'usage de ces peuples (II, 12, 13). Divitiac, qui avait congédié ses Éduens après la déroute des Belges, obtint de César qu'il se contentât de six cents otages et de la remise de toutes les armes. On marcha d'abord vers le pays des *Ambiani* (Amiénois), qui se soumirent, personnes et biens, puis vers celui des *Nervii* (Hainaut et Flandre méridionale), qui confinaient au territoire de ces derniers, vers les sources de l'Escaut. Ce peuple sauvage et belliqueux, — « que les Belges eux-mêmes considéraient comme le plus barbare d'entre eux[2] », et qui ne permettait pas aux marchands étrangers de pénétrer dans son pays, prohibait le vin et tous les objets de luxe, comme émoussant la vigueur physique et paralysant le courage militaire, — déclare ne vouloir envoyer aucune ambassade à César et n'accepter de lui aucune condition de paix (II, 14, 15).

Il y avait déjà trois jours que César était sur leur territoire,

vertes qui, placées tantôt perpendiculairement, tantôt parallèlement au mur, remplissaient le même office que les *boyaux de communication* et les *parallèles* dans les siéges modernes. » (*Hist. de César*, tome II, p. 92 et note 3.)

1. Voy. plus haut, tome II, p. 451.

2. César, II, 4. — Voy. plus haut, tome II, p. 435-436 et 449.

lorsqu'il apprit que la Sambre, *Sabis*, n'était plus qu'à 10 000 pas de son camp (14 kilom. 810 mètr.); que tous les Nerviens étaient postés derrière cette rivière, réunis aux *Atrebates* (peuple d'Artois) et aux *Viromandui* (peuple du Vermandois), tous deux leurs voisins; que les *Aduatuci* des bords de la Meuse étaient en marche pour les rejoindre; enfin que les femmes et tous ceux que leur âge rendait incapables de combattre étaient relégués au milieu des marais, dans des lieux inaccessibles à une armée (II, 16). César envoya devant ses *exploratores* et quelques centurions pour choisir l'emplacement du camp. Un assez grand nombre de Gaulois, traînés à la suite des troupes romaines, ayant observé l'ordre dans lequel s'effectuait sa marche, se rendirent, pendant la nuit, auprès des Nerviens et les informèrent qu'une longue file de bagages séparait les légions les unes des autres et qu'il serait facile d'attaquer les dernières colonnes et de couper l'armée de César. Les Nerviens, n'ayant pas de cavalerie, devaient y suppléer par des surprises et des obstacles, comme ces haies factices de branches entrelacées et de ronces, qu'ils jetaient sur les pas de l'ennemi (II, 17).

La colline sur laquelle devait être établi le camp romain descendait vers la Sambre en pente régulière depuis le sommet; vis-à-vis, de l'autre côté de la rivière, à deux cents pas environ (296 mètres), s'élevait, par une pente semblable, une autre colline, nue à la base et couronnée d'un bois épais et impénétrable au regard. L'ennemi s'y tenait caché; quelques piquets de cavalerie seulement se laissaient voir. La Sambre, sur ce point, n'avait que trois pieds de fond ($0^m,88$). L'armée romaine n'était pas encore parvenue au lieu choisi pour son campement, mais elle s'y rendait, dans un autre ordre toutefois que les transfuges gaulois ne l'avaient annoncé à l'ennemi, car César, sachant que celui-ci était proche, marchait en tête avec six légions et sans bagage entremêlé. Tous les équipages étaient à l'arrière-garde et les deux légions de recrues fermaient la marche, commises à la défense des convois. La cavalerie, les frondeurs et les archers passent la Sambre et engagent l'action avec les cavaliers

ennemis qui rentraient dans les bois, en sortaient de nouveau et tombaient sur les agresseurs comme pour les engager, par cette manœuvre, à les poursuivre jusque dans le fourré où se trouvait cachée toute l'armée nervienne avec ses alliés; mais la cavalerie et les troupes légères de César ne voulaient combattre que dans des lieux découverts. Les six premières légions à peine arrivées dans leur campement, elles se mirent en devoir de le fortifier. Le défilé des bagages commençait à arriver, lorsque les ennemis s'élancèrent tout à coup des bois, en masse compacte, sans perdre leur ordre de bataille, — absolument comme les Prussiens dans la dernière guerre; — ils eurent vite raison de la cavalerie romaine, coururent à la rivière qu'ils franchirent, et gravirent la colline au pas de course, attaquant le camp romain à l'improviste. César, — qui cette fois était mal éclairé, tandis que l'ennemi l'était si bien, — fit, dans le même temps, déployer le *vexillum*, signal de la prise d'armes [1], sonner la trompette de rappel pour les hommes occupés aux travaux du camp et pour ceux qui s'étaient dispersés afin de ramasser les plaques de gazon destinées à consolider le *vallum;* il forme les lignes, encourage le soldat et donne le mot de ralliement [2]. On n'eut pas le temps de tout faire, et l'ennemi gravissait la colline. Heureusement les légionnaires savaient si bien leur métier, qu'ils le faisaient promptement et, pour ainsi dire, d'eux-mêmes, sans attendre les ordres; les chefs de corps, d'ailleurs, étaient près de leurs hommes, et César avec sa X^e^ légion. Le signal fut donné au moment où les Nerviens n'étaient plus qu'à la distance du trait. On n'avait pas eu le temps de revêtir les insignes, de se casquer et de sortir les boucliers de leurs sacs, mais chaque légion combat isolément, car l'unité de direction était impossible. La IXe et la Xe, à l'aile gauche, culbutent les Atrébates jusqu'au

1. On sait que ce *vexillum* spécial était, pour le signal de la bataille, le manteau de pourpre déployé devant la tente du général. (Plutarque, *Fab. Maximus*, 24.)

2. « *Signum dare* », c'est quelquefois le mot d'ordre ou même le mot de passe. Le sous-officier qui portait les ordres écrits sur une *tessera* s'appelait, pour cette raison, *tesserarius*.

bas de la rampe, dans la rivière, et les suivent, l'épée aux reins, au delà de la Sambre; la VIII[e] et la XI[e] repoussent les Viromanduens au centre, et descendent de même la colline en les accablant de leurs coups : mais cette poursuite laissait le camp presque sans défense. L'effort des Nerviens, commandés par le général en chef Boduognatos, se porte avec fureur contre la VII[e] et la XII[e], qui furent tournées, et l'on vit l'ennemi un instant maître du camp. Le retour offensif de la cavalerie romaine, repoussée une première fois, dès le début de l'action, sur la rive gauche de la Sambre, n'est pas plus heureux la seconde; en face des Nerviens, elle prend la fuite; les goujats font de même. Pendant ce temps, la queue de l'armée, qui arrivait avec les bagages, voyant la déroute dans le camp romain, se disperse de tous côtés, en proie à une grande épouvante; les cavaliers trévères eux-mêmes, auxiliaires de César, qui passaient pour être si solides, crurent à un désastre et s'en allèrent tranquillement dans leur pays, annonçant partout que les Romains étaient battus. César était à l'aile droite, assistant au carnage des siens : dans la sixième cohorte de la XII[e] légion tous les centurions sont tués, le signifère de même, le *signum* enlevé; les centurions des autres cohortes, morts ou blessés; parmi eux, P. Sextius Baculus, un brave entre les plus braves, est mis hors de combat. Les hommes, épuisés, découragés, cessant de combattre, se mettent à l'abri des traits..., et le flot des ennemis montait toujours. Ils gravissaient incessamment la colline. César, voyant que la situation était des plus critiques, saisit le bouclier d'un soldat, s'avance en tête des troupes, appelle les centurions par leurs noms, harangue le soldat, fait avancer les enseignes, élargir les rangs, et finit par entraîner tout son monde au combat. Ordre fut donné aux tribuns de la VII[e] de se réunir à la XII[e], en opérant une conversion qui les mit dos à dos et leur permit de faire face à l'ennemi qui les pressait des deux côtés. Les deux légions de recrues, qui étaient en queue de toute l'armée, arrivèrent enfin au pas de course par le sommet de la colline. T. Labiénus, qui

avait, dès le début, poursuivi les Atrébates et s'était emparé du camp ennemi de l'autre côté de la Sambre, aperçoit, de ce point élevé, ce qui se passe auprès de César; il envoie la Xe légion, qui fait diligence... son arrivée produit un incomparable effet moral, elle relève le courage de tous. Les Nerviens, entourés à leur tour, font des efforts inouïs pour percer les lignes romaines; ils combattent sur des monceaux de cadavres comme sur un *tumulus*. Leur courage héroïque arrache à César, écrivant plus tard cette éloquente narration de la bataille de la Sambre, le témoignage de la plus vive admiration. Cet hommage, rendu par un tel juge à la vaillance et au patriotisme de nos ancêtres du Nord, est leur plus beau titre peut-être à l'estime de la postérité. Peu s'en fallut que « la race et le nom des Nerviens ne fussent anéantis » en cette journée. Restaient ces vieillards, ces femmes et ces enfants cachés au fond des marais. Ils envoyèrent des députés à César pour se mettre à sa discrétion.

De six cents sénateurs, il en restait trois; de soixante mille hommes en état de porter les armes, cinq cents à peine[1]. Le vainqueur leur rendit leurs villes, les rétablit dans leur pays et les protégea contre leurs voisins. Le récit de cette bataille mémorable remplit dix chapitres du IIe livre (18 à 28). Nous avons rapporté tous les incidents propres à éclairer le point où elle eut lieu. L'auteur de la *Vie de César* suppose que cette journée sanglante eut pour théâtre une localité voisine de la capitale des Nerviens, *Bagacum* (Bavay), — dont l'existence à cette époque n'est malheureusement attestée par aucun témoignage, mais dont le nom est certainement gaulois, — et plus près encore de Maubeuge, en amont de cette ville, sur un point de la Sambre appelé Hautmont, à 10 kilomètres de la frontière de France et de Belgique[2]. Cette position convient en effet assez

1. Mille, d'après l'*Epitome* de Tite-Live, CIV.
2. *Vie de César*, tome II, p. 95-101 et pl. IX. Nous ne savons pourquoi l'auteur a placé le camp nervien au sud de la Sambre, c'est-à-dire sur la rive droite, et le camp romain au nord, sur la rive gauche. C'est le contraire qui nous semble plus naturel.

bien, mais ce n'est pas la seule du cours supérieur de la Sambre qui présente les conditions exigées par le texte; nous n'avons donc pas plus de certitude à cet égard que pour le reste, le texte de César étant, comme toujours, d'une désespérante sobriété de renseignements topographiques. Il est probable que, si Bavay eût été une ville de quelque importance, César l'aurait nommée, mais ce n'est nullement certain. Il est fort douteux que les Nerviens eussent des villes, *oppida*, quoique les *Commentaires* le disent : il faut donc entendre par ce terme, soit des bourgades, soit des refuges.

On a vu que les *Aduatuci*, — ces descendants des Cimbres et des Teutons établis sur les bords de la Meuse, au cœur de la Belgique[1], — s'étaient mis en marche vers le sud-ouest, pour porter secours aux Nerviens. Ils apprirent en route la funeste issue de la bataille de la Sambre, et ils revinrent sur leurs pas. Comprenant que César n'allait pas tarder à entrer dans leur pays, ils abandonnèrent toutes leurs « bourgades », *oppida*, et tous leurs *castella*, pour se retirer, avec ce qu'ils possédaient, dans un immense *oppidum*, « refuge », que nous avons décrit plus haut[2]. Or, en se conformant à cette seule description, — César ne mentionnant pas même la distance qu'il franchit pour s'y rendre des bords de la Sambre, où avait eu lieu la bataille, — il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de retrouver son emplacement. Nous avons vu que le général de Gœler porte cet *oppidum* à Falhize et Napoléon III à Namur[3], sans se dissimuler que cette position ne répond pas complétement au texte[4]. Il est facile de prédire que la querelle entre les partisans de Namur et ceux de Falhize ne prendra jamais fin.

Le Proconsul assiége ce refuge, en fait le blocus à l'aide d'un *vallum* de circonvallation de douze pieds (3^m,55), ayant une étendue de xv milles (22 kilom. 215 m.), fortifié d'un grand

1. César, II, 29, et voy. plus haut, tome II, p. 437, 438 et p. 457-459.
2. Tome II, pages 457, 458.
3. Voy. plus haut, p. 458-459.
4. Voy. *Vie de César*, tome II, p. 101, 102, et note 1 de cette dernière page; cf. enfin la planche X.

nombre de *castella*. Dès que les *vineae* furent approchées et que le talus, *agger*, fut élevé, les Aduatuques virent les Romains édifier au loin une tour de bois; ils s'en moquèrent d'abord, mais, l'ayant vue se mettre en mouvement vers le mur, ils furent frappés d'un si grand étonnement et d'une telle frayeur, qu'ils crurent que les dieux combattaient avec Rome et qu'ils demandèrent la vie avec la liberté et le droit de conserver leurs armes. César ne put accepter cette dernière condition et consentit aux autres, s'ils se soumettaient avant que le bélier touchât leurs murs. Les assiégés jetèrent alors, du haut de leurs remparts, dans les fossés, une si grande quantité d'armes, qu'elles atteignaient presque la hauteur du mur et des remblais des Romains : ils avaient cependant caché le tiers environ de celles qu'ils possédaient. Ils ouvrent leurs portes, César entre dans l'*oppidum* avec ses légions; mais, le soir venu, il les renvoie coucher derrière leur *vallum*, craignant qu'ils ne maltraitassent les habitants. Les Aduatuques, vers deux heures du matin, s'étant munis à la hâte des armes qu'ils avaient cachées, tandis que d'autres se fabriquaient des boucliers d'écorce ou d'osier tressé et recouverts de peaux, font une sortie furieuse. Les signaux de feu appellent les postes des *castella* des Romains, et cette attaque imprévue échoue; 4000 ennemis sont tués, le reste est refoulé dans l'*oppidum*. Le lendemain, les portes sont enfoncées et l'armée fait une nouvelle entrée. Tout ce qui se trouva dans la place fut vendu à l'encan; la vente comprit 53 000 têtes. — Il paraît impossible que la citadelle de Namur ait jamais pu contenir cette foule avec les 60 000 hommes de César et tous les biens qui avaient été réunis dans cet *oppidum*.

César apprend, à la fin de sa seconde campagne, que son lieutenant, le jeune P. Crassus [1], — envoyé avec une seule légion contre les *Veneti* (Morbihan et bouches de Loire), les *Unelli* (Cotentin), les *Osismi* (Finistère), les *Curiosolitae* (Côtes-du-

1. Fils du célèbre Crassus (le riche).

Nord), les *Esuvii* (Orne et Calvados occidental), les *Aulerci* (Avranchin)[1], les *Redones* (Ille-et-Vilaine), « nations maritimes et touchant l'Océan », — avait soumis tous ces peuples à la domination romaine (II, 34)[2].

Les peuples transrhénans envoyèrent des députés à César pour offrir des otages et apporter leur soumission. Il les ajourna au commencement du printemps de l'année suivante, car il avait hâte de se rendre en Italie et en Illyricum. Il plaça ses légions en quartier d'hiver chez les *Carnutes* (pays chartrain), chez les *Andes* (Anjou) et chez les *Turoni* (Touraine), « pays peu éloignés de la Belgique[3] ». A Rome, on décréta quinze jours de *supplicatio*, ce qu'on n'avait encore fait pour personne.

En partant pour l'Italie, César envoya Servius Galba, la XII[e] légion et une partie de sa cavalerie, chez les *Nantuates*, les *Veragri* et les *Seduni*, dont nous avons étudié plus haut, en détail, la situation respective[4], et qui, — avec les *Viberi*[5] (non désignés par César), — formaient la confédération des Quatre Peuples ou Cités de la *Vallis Poenina*[6] (Valais), occupant tout le cours supérieur du Rhône avant son entrée dans le lac de Genève[7], jusqu'à la frontière des Allobroges et au *Lemanus lacus*, à l'ouest, et jusqu'à la cime des Alpes, de tous les autres côtés[8]. Ce détachement avait été envoyé là pour ouvrir ou du moins

1. Voy. plus haut, tome II, p. 490.

2. Voy. plus haut, pour tous ces peuples, tome II, p. 484-496, et pour les *Veneti*, tome I, p. 277-296.

3. On a fait remarquer que l'Anjou et la Touraine ne sont pas près de la Belgique, et qu'il fallait supposer le nom *Crassus* omis par les copistes dans le membre de phrase « *quae civitates propinquae his locis erant ubi bellum gesserat* » (*Vie de César*, tome II, p. 104, note); mais le pays des Carnutes (pays Chartrain) était limitrophe de la Belgique, puisque les *Veliocasses* (Rouennais, Vexin) étaient de la confédération belge au temps de César. D'ailleurs la Touraine et l'Anjou étaient près de la Belgique relativement à la Province et à la Cisalpine. C'est ce que César, croyons-nous, a voulu dire.

4. Tome II, p. 238-245.

5. *Trophée des Alpes*. Voy. plus haut, page 243.

6. CIVITATES IIII VALLIS | POENINAE. Voy. plus haut, page 242, note 2.

7. Voy. la carte, planche IV, dans ce volume.

8. César, *Bell. Gall.*, III, 1 : « ... qui a finibus Allobrogum et lacu Lemano et flumine Rhodano ad summas Alpes pertinent. »

pour assurer la route du Grand Saint-Bernard (*Summus Poeninus*)[1], route que le commerce ne pouvait suivre, pour passer d'Italie en Gaule, sans s'exposer aux plus grands dangers et sans payer des droits énormes[2]. Galba devait donc faire hiverner la XIIe légion en ce pays, s'il le jugeait nécessaire. On était alors en automne. Il livra d'abord quelques combats heureux et s'empara d'un certain nombre de *castella*. « On lui envoie des députés et il reçoit des otages de ces peuples. Après avoir conclu la paix avec eux, il envoie deux cohortes hiverner chez les *Nantuates*, qui étaient les plus près du lac (vers Villeneuve), et lui-même, avec les huit autres cohortes, prend ses quartiers dans un *vicus* des *Veragri* appelé *Octodurus* (Martigny), situé au fond de la vallée, formant çà et là une plaine de peu de largeur, environnée de tous côtés par de très-hautes montagnes et divisée en deux par le Rhône. Galba abandonna aux Gaulois la portion du *vicus* située sur une des rives pour y passer l'hiver, et il se réserva l'autre, dès qu'elle fut évacuée, pour y établir ses cohortes; puis il fortifia cette position par un *vallum* et une *fossa*. »

Plusieurs jours se passent. Galba s'occupait des subsistances, lorsqu'il apprit que les Gaulois avaient abandonné pendant la nuit le quartier qu'il leur avait assigné, et que les montagnes qui le dominaient étaient couvertes d'une multitude de *Veragri* et de *Seduni*, — peuple situé plus à l'est, aux environs de Sion, l'ancienne *Sedunum*. Les ouvrages de défense du camp d'hiver n'étaient pas entièrement achevés et les provisions n'étaient pas faites en quantité suffisante. Le légat réunit le conseil de guerre, et l'on y décide que l'on tentera la résistance dans le camp même, et que si le nombre des ennemis y rend la position intenable, on tentera de faire une trouée et de mettre dans

1. Voy. tome I, p. 68-71.

2. *Bell. Gall.*, III, 1 : « ... magnisque *portoriis* ». Ce n'est pas une rançon : *portorium* veut dire « droit de passage » ; *portorium publicum* signifie les droits de douane. Mais il est évident que les peuples du Valais rançonnaient par le fait les marchands qui passaient par la vallée d'Aoste et le Grand Saint-Bernard.

son seul courage l'espérance du salut. Mais, à un signal donné, l'ennemi descend des hauteurs en lançant sur les Romains des pierres et des *gaesa;* une lutte acharnée s'engage : elle dure six heures. Les retranchements du camp assiégé vont être forcés, déjà la *fossa* est comblée, lorsque le primipilaire Sextius Baculus, si gravement blessé à la bataille de la Sambre, et le tribun légionnaire C. Volusénus, conseillent à Galba de tenter une sortie, parti désespéré, qui toutefois réussit. L'ennemi, surpris par cette manœuvre, ne pouvant soutenir la vaillance personnelle des légionnaires et voyant tomber un grand nombre des siens, prend la fuite. « Ils étaient 30 000. » C'est beaucoup! Galba ne les a point comptés, et il a dû grossir singulièrement le nombre de ses ennemis dans son rapport à César. Les huit cohortes qu'il avait à *Octodurus*, sans corps auxiliaires, ne pouvaient guère dépasser 4000 hommes.

M. de Saulcy a fait dans le pays même une étude intéressante de la campagne d'automne de Galba[1]. Il arrive aux conclusions suivantes : 1° Saint-Maurice aurait été le point où Galba avait envoyé deux cohortes en détachement chez les *Nantuates*. 2° *Octodurus* s'étendait sur les deux rives de l'ancien lit de la Dranse, qui coulait alors entre Martigny-Ville et Martigny-Bourg. 3° Le hameau moderne du Vivier représente l'emplacement du camp de Galba. — Point d'objections, sinon que le légat romain, se réservant de toute nécessité la rive gauche du Rhône, d'où partait l'accès au Saint-Bernard, avait dû reléguer les *Veragri* sur la rive droite, non pas seulement de la Dranse, mais du fleuve : ce qui n'empêche pas que l'attaque générale des Barbares n'ait dû venir des hauteurs de la rive gauche.

Galba ne voulut point passer l'hiver dans cette région; il brûla *Octodurus*, traversa le pays des *Nantuates*, et vint hiverner chez les Allobroges. Cette campagne d'automne de Galba, racontée dans les six premiers chapitres du livre III des

1. *Bataille d'Octodure* (*Rev. archéol.* de juin 1861, 2e série, tome III, p. 439-457, et de juillet, tome IV, p. 1-9).

Commentaires, appartient aux opérations militaires de l'année 57. Au printemps de 56, eut lieu l'entrevue de Lucques, et, à Rome, l'*imperium* de César fut prorogé pour cinq ans.

§ 3. — TROISIÈME CAMPAGNE. — 56 AV. J. C.

GUERRES D'ARMORIQUE, DU COTENTIN, D'AQUITAINE ET DE MORINIE.

César, croyant la Gaule à peu près pacifiée, était parti pour sa province d'*Illyricum*, voulant y faire connaissance avec le pays et les habitants; mais une nouvelle guerre éclata subitement sur les bords de l'Océan. Le jeune P. Crassus qui, avec la VIIe légion, occupait chez les *Andecavi* (*Andes* dans César) l'hivernage le plus occidental, — les autres étant, comme nous l'avons vu, chez les *Turoni*, chez les *Carnutes* et chez les *Allobroges*, — avait chargé quelques *praefecti* (chefs de cavalerie) et quelques *tribuni militum* (chefs des cohortes, infanterie) d'aller en quête de blé dans les cités voisines : T. Terrasidius, chez les *Esuvii* (Orne et Calvados occidental); M. Trébius Gallus, chez les *Curiosolitae* (Côtes-du-Nord), et Q. Vélanius avec T. Silius, chez les *Veneti* (Morbihan, bouches de Loire).

Nous n'avons pas à revenir ici sur la topographie des *Veneti*, ni sur la guerre maritime qui forme le principal événement de la troisième campagne, — ces questions ayant été étudiées en détail, avec les cartes à l'appui, dans notre tome Ier (p. 277-304).

Les *Veneti* retinrent Silius et Vélanius, espérant se faire rendre leurs otages, envoyés au légat Crassus; les *Esuvii* et les *Curiosolitae* suivent cet exemple (III, 7). On voudra bien se reporter à ce qui a été dit du pays des *Veneti*, théâtre de cette guerre maritime, placé par erreur dans le golfe du Morbihan, et qu'il faut transporter au milieu des anciennes îles des bouches de la Loire, rattachées aujourd'hui au continent. Nous ne parlerons même plus de cette population de matelots en rapports continuels avec la Bretagne (Angleterre), « maîtres de ports séparés par de grands intervalles, et ayant pour tributaires la plupart de ceux qui fréquentent ces parages ». Tous

les habitants de la côte maritime étant entrés dans les mêmes vues, c'est la Confédération elle-même qui envoya auprès du légat pour traiter du renvoi réciproque des otages.

L'ordre donné par César de construire des navires dans la Loire, — sans doute dans les ports de *Corbilo* (Saint-Nazaire) et de *Condevincum* (Nantes); — l'arrivée du Proconsul; les préparatifs des Vénètes, la description de leur pays; leur confédération avec les *Osismi* (Finistère), les *Lexovii* (Lieuvin), les *Namnetes* (pays de Nantes), les *Ambivariti* (Avranchin), les *Morini* (Boulonais), les [*Aulerci*] *Diablintes* (département de la Mayenne) et les *Menapii* (Flandre maritime); l'ambassade dans l'île de Bretagne pour y demander des secours : — tous ces événements, — dont le récit fait l'objet des chapitres IX et X, — ont déjà été exposés plus haut (voy. t. I, *loc. cit.*).

César envoie chez les *Treveri* T. Labiénus et la cavalerie, — naturellement inutile dans la guerre qui allait commencer sur les bords de l'Océan, — avec mission de surveiller les *Remi*, quoique alliés, aussi bien que les autres peuples de la Belgique, et d'empêcher les Germains de franchir le Rhin.

Q. Titurius Sabinus est envoyé, avec trois légions, chez les *Unelli* (Cotentin), les *Curiosolitae* (Côtes-du-Nord) et les *Lexovii* (Auge et Lieuvin), pour contenir ces peuples.

Le jeune D. Junius Brutus, qui devait être un des meurtriers de César, a le commandement de la flotte romaine et gauloise, — car les *Pictones* (Poitou), les *Santones* (Saintonge) et les autres cités maritimes, restées fidèles, avaient été tenues de fournir des navires (III, 11).

Les chapitres suivants (12-16) sont consacrés à la description des défenses des Vénètes, à celle de leurs navires, et au récit des événements de cette guerre, d'un genre si nouveau pour les légions[1]. Après la victoire, tous les habitants, — qui avaient violé le droit des gens, — furent vendus comme esclaves et leur sénat fut massacré en entier.

1. Voy. tome I, p. 282 et suiv

Pendant ce temps, Q. Titurius Sabinus arrive avec ses trois légions chez les *Unelli*, commandés par Viridovix, qui exerçait en outre une véritable hégémonie sur les cités de l'Union, et y avait levé une armée fort nombreuse. Les *Aulerci Eburovices* (pays d'Évreux) et les *Lexovii*, dans leur ardeur belliqueuse, massacrent leurs propres sénateurs, sous le prétexte qu'ils n'étaient pas assez chauds partisans de la guerre, ferment les portes de leurs villes et se joignent à Viridovix. Des malfaiteurs et des gens sans aveu grossirent sa troupe, et il vint se camper à II milles (2 kilom. 962 m.) de Sabinus, qui se tenait renfermé dans un camp dont la situation offrait tous les avantages possibles. La trahison d'un Gaulois devenu l'espion du légat décide Viridovix à l'attaque. Le camp romain était sur une colline élevée, dont la pente douce, d'un mille environ, conduisait dans la plaine. Cette attaque des *Unelli*, prévue et pour ainsi dire commandée par Sabinus, échoua.

Avec des données aussi vagues sur le lieu des campements et de la bataille et sur le pays même où elle fut livrée, on a lieu de s'étonner qu'on ait tenté de localiser ces événements militaires[1] (III, 17-19).

Dans le même temps, P. Crassus était arrivé en Aquitaine. N'oublions pas que la région qui porte ce nom ne comprend, à cette époque, que le pays situé sur la rive gauche de la Garonne, quoique César dise qu'elle forme « environ la troisième partie de la Gaule, tant à cause du nombre des habitants que par l'étendue du pays[2] ». Cela prouve qu'alors il le connaissait mal; nous savons en effet qu'il le vit pour la première fois

1. Voy. *Vie de César*, II, p. 114 et suiv., et pl. XII. On a vu le camp de Sabinus au Petit-Celland, entre la Sée et la route de Mortain à Avranches. — Un jeune professeur de Saint-Brieuc, M. Cl. Clouet (*Excursion de Villedieu à Gavray*, Villedieu, 1874, br. de 36 p. in-8°), a découvert au Châtel-Ogi, sur la rive gauche de la Sienne, près de Gavray (chef-lieu de l'arrondissement de Coutances), un camp romain qui pourrait convenir tout aussi bien, et même mieux; mais de là, à oser affirmer que ces lieux aient été témoins de la lutte de Viridovix et de Sabinus, il y a loin.

2. III, 20 : « ...quae pars, ut ante dictum est, et regionum latitudine et multitudine hominum ex tertia parte Galliae est aestimanda. » César parle de l'Aquitaine pour la première fois au chapitre I du livre I[er]; mais dans ce passage il ne mentionne pas sa superficie.

l'an 51[1]. Le souvenir, assez récent, du désastre essuyé dans ce pays par le légat L. Valérius Præconinus et de la déroute du proconsul de Narbonnaise, L. Manlius[2], fit penser à Crassus qu'il devait agir avec promptitude. Il fait ses approvisionnements, réunit de la cavalerie, des auxiliaires, — probablement dans la Gaule centrale; fait lever, à Toulouse, à Carcassonne, à Narbonne, — cités de la Province, assez voisines, comme on sait, de l'Aquitaine, — un assez grand nombre d'hommes très-solides; puis il conduit son armée dans le pays des *Sontiates*, — que nous avons vus plus haut occuper le territoire de Sos, au nord des *Elusates* (*Elusa*, Eauze)[3]. Ceux-ci rassemblent « de grandes troupes »; la cavalerie faisait leur principale force[4]. Dans un premier engagement, nous voyons qu'elle fut cependant repoussée; les Romains, les ayant poursuivis, découvrirent tout à coup des hommes de pied cachés en embuscade dans une étroite vallée. Battus de nouveau, les Sontiates prirent la fuite; beaucoup furent tués, et Crassus assiégea leur *oppidum* (Sos), qui parut vouloir résister et obligea le légat à mettre en mouvement les *vineae* et les tours. Les Sontiates tantôt faisaient des sorties, tantôt opposaient des galeries de mines (*cuniculi*) aux approches des assiégeants, car les Aquitains excellaient dans ce genre de travail souterrain en leur qualité de mineurs, ayant dans leur pays beaucoup d'exploitations de filons métalliques de cuivre, *aerariae*, et de carrières, *secturae*[5]. Ils demandèrent à capituler, et reçurent l'ordre de livrer leurs armes, ce qu'ils firent (III, 21). C'est à ce moment que, sur un autre point de l'*oppidum*, le

1. Hirtius, VIII, 46.
2. III, 20, et voy. plus haut, tome II, p. 330.
3. Voy. plus haut, tome II, p. 362-363 et 364.
4. La position géographique des *Sontiates*, sur le penchant des collines de la Gascogne, et ayant une partie de leur territoire dans la vallée de la Garonne, explique que leur principale force ait consisté en cavalerie. Ce n'étaient pas des Ibères montagnards purs. Le nom gaulois, et non ibérien, de leur roi *Adiatunnos* ou *Adiantunnos* (voy. plus haut, tome II, p. 523, et surtout p. 545, note 4), semble autoriser la conjecture que c'était un peuple limitrophe des deux groupes ethnographiques distincts, à savoir des Ibéro-Aquitains et des Gaulois.
5. Voy. tome I, p. 410 et suiv.

chef suprême de la nation, Adiantunnos, avec ses six cents *soliduri*[1], tenta une nouvelle sortie, fut refoulé et traita aux mêmes conditions que les premiers (III, 22).

Crassus gagna ensuite le pays des *Vocates*, puis celui des *Tarusates*[2]. Mais ces « Barbares », ayant appris qu'en si peu de jours le légat de César s'était rendu maître d'une place « si bien défendue par la nature et la main de l'homme[3] », s'envoyèrent mutuellement des députés, formèrent une ligue, échangèrent les otages et mirent leurs troupes sur pied. Ils expédièrent même des ambassadeurs dans celles des cités de la province romaine d'Espagne Citérieure, qui sont limitrophes de l'Aquitaine (sans doute à *Iacca*, Jaca, — à *Pampaelo*, Pampelune, — à *Tolosa*, Puebla de Castro, — et à *Osca*, Huesca)[4], pour leur demander des secours et des chefs : les uns et les autres leur furent envoyés, et les Aquitains firent des préparatifs considérables. Ils choisirent, pour les commander, des hommes qui avaient appris le métier sous Sertorius, seize ans auparavant. Grâce à eux, ils furent initiés aux habitudes romaines dans le choix du terrain, l'art de défendre les camps et d'arrêter les convois ennemis. Crassus ne pouvait diviser sa petite armée, — l'ennemi, dont le nombre augmentait tous les jours, se répandant de tous côtés et interceptant avec facilité les communica-

1. Voy. plus haut, tome II, p. 523, 545 et note 4.

2. Voy. plus haut, tome II, p. 363. Nous avons rapproché le nom *Vocates* de celui des *Vasates*, en supposant une erreur de copiste, et des *Basabocates* de Pline, et nous les avons portés, dans le Bazadais, au nord de Sos. Nous avons rapproché de même le nom de *Tarusates* de celui des *Aturenses* (*Atura*, Aire), au sud de Sos; mais sans nous faire illusion sur ce que ces identifications avaient de peu satisfaisant au point de vue de la phonétique, dont les règles les plus élémentaires se trouveraient ainsi violées. Aussi avons-nous mis les altérations supposées sur le compte des copistes; mais, au point de vue géographique, elles ne sont pas moins défectueuses, car la phrase latine portant « Crassus in fines *Vocatium* et *Tarusatium* profectus est », semble exclure l'idée que ces deux peuples auraient été séparés l'un de l'autre par le territoire des *Sontiates*, comme il le faudrait de toute nécessité, si l'un eût été vers Bazas et l'autre vers Aire, le premier étant au nord et le second au sud de Sos. Il faut donc oser avouer que nous ne savons où étaient ces deux peuples.

3. III, 23 : « oppidum et natura loci et manu munitum. »

4. L'étroite parenté des Ibéro-Aquitains de Gaule et des Ibères d'Espagne, sur laquelle nous avons tant insisté précédemment, ressort encore de ce curieux passage.

tions : aussi, ayant rangé son *acies* sur deux lignes seulement, en plaçant les auxiliaires au centre, proposa-t-il la bataille ; mais les Ibéro-Aquitains restèrent dans leurs camps, espérant réduire l'armée de Crassus par la famine, et la tenir comme assiégée par une sorte de blocus de la région où elle se trouvait. Le jeune légat se décida donc à attaquer le camp ennemi, et, pendant que l'action s'engageait, comme il s'était aperçu que l'arrière de ce camp, vers la porte décumane, était mal défendu, il y envoie en secret, et par un long circuit, quatre cohortes et de la cavalerie, après avoir instruit de son dessein les *praefecti equitum* qui la commandaient. Pendant que le grand effort porte sur le front du camp et que les soldats ennemis sont tous occupés sur ce point, ils se voient tout à coup attaqués sur leurs derrières par le détachement qui venait de pénétrer dans le camp après avoir forcé sans peine les retranchements du côté de la porte décumane. Les cris des nouveaux arrivants animèrent d'une telle ardeur le reste de l'armée romaine, que la victoire ne fut plus douteuse : les Aquitains franchissent eux-mêmes les défenses du camp pour en sortir et fuir ; la cavalerie de Crassus les poursuit « dans une plaine très-découverte, *apertissimis campis* ». L'armée ennemie, composée d'Ibéro-Aquitains et de Cantabres espagnols, aurait compté 50 000 hommes, dont le quart seulement, 12 500 hommes, aurait échappé à la mort. Les soldats de Crassus nè rentrèrent dans leur camp qu'à la nuit close (III, 23-26). La plus grande partie de l'Aquitaine, « *maxima pars* », — mais non toute l'Aquitaine, — fit sa soumission et envoya spontanément des otages.

Nous avons vu et étudié plus haut (pages 362-381) l'énumération des peuples de ce pays qui sont mentionnés dans le chapitre 27 du livre III de César, en comparant cette liste à celles des autres textes anciens, et nous avons cherché à dresser, d'après ces documents, celle des *Novem Populi* de la Confédération des Ibéro-Aquitains, qui devait exister lors de la guerre de 56, et qui, en tout cas, était constituée sous Auguste, comme en témoigne l'inscription d'Hasparren.

Nous avons remarqué que la liste de César, — où figurent des peuples secondaires, comme les *Cocosates*, les *Sibusates*, etc., clients de ceux qui formaient les « *Novem Civitates* » de la Novempopulanie, et où quelques-uns sont désignés sans doute d'après leur position géographique, comme les *Garumni*, — n'est pas complète ; elle ne donne en effet que ceux qui firent leur soumission : « un petit nombre de *nations* plus éloignées, se fiant sur ce que la saison était déjà avancée, négligèrent de faire acte d'obéissance[1]. »

Pendant que Crassus soumettait l'Aquitaine, César, vers l'équinoxe d'automne, « *exacta jam aestas* », — voyant que les *Morini* et les *Menapii* (Boulonais, Morinie et Flandre maritime) restaient en armes et ne lui avaient pas envoyé de députation pour lui demander la paix, — conduisit son armée dans leur pays. Mais ils se défendirent par des moyens inusités dans les autres parties de la Gaule ; car ils se retirèrent avec tout ce qu'ils possédaient dans leurs bois et dans leurs marais[2]. Pendant que les légionnaires étaient dispersés pour les travaux, l'ennemi, sortant, de tous côtés et à l'improviste, des fourrés, tombait sur eux : — c'est la seconde surprise de ce genre dont les légionnaires furent victimes dans le nord de la Gaule ; — mais le soldat romain, grâce à son excellente discipline, se remettait vite, courait aux armes et parvenait à repousser l'ennemi. C'est ce qui arriva en Morinie ; seulement César perdit du monde, ayant poussé sa poursuite jusque sur le terrain où les obstacles étaient accumulés.

César imposa à ses soldats le labeur immense d'abattre les forêts pour s'épargner de nouvelles surprises. Il faisait disposer les arbres, au fur et à mesure de l'abatage, perpendiculairement au front de l'ennemi, de manière à voir clair devant lui et à se fortifier sur les flancs, par cette double palissade d'arbres entiers couchés à terre. On était ainsi parvenu jus-

1. « Paucae ultimae nationes, anni tempore confisae, quod hiems suberat, hoc facere neglexerunt. »
2. Voy. tome II, p. 436-437 et notes.

qu'aux grandes remises forestières des bestiaux, lorsque les violentes tempêtes de l'équinoxe d'automne et les pluies torrentielles obligèrent César de quitter ce pays après en avoir ravagé les campagnes, brûlé les villages et les habitations isolées. Cette armée prit ses quartiers d'hiver chez les *Lexovii* (Lieuvin) et chez les *Aulerci*. — Nous ne savons quelle partie de la vaste région occupée par les différentes peuplades aulerques, entre la Seine et l'Armorique, César a voulu désigner : lui et ses hommes seuls pouvaient le savoir; — à moins que le mot *Aulerci* employé seul ne désigne les *Ambivariti* des bords de la Sélune, comme nous avons cru le comprendre d'après un autre passage des *Commentaires*, où ce mot d'*Aulerci*, également employé seul, s'applique évidemment à une cité maritime[1].

La campagne de l'an 56 se compose donc de quatre guerres, engagées sur des points très-différents et fort éloignés les uns des autres, mais tous quatre dans la Gaule occidentale : dans la Vénétie armoricaine, avec César et Brutus; dans le Cotentin, avec Sabinus; en Aquitaine, avec P. Crassus; et en Flandre, avec César. Les événements de la campagne de 55 sont presque étrangers à la Gaule.

§ 4. — QUATRIÈME CAMPAGNE. — 55 AV. J. C.

GUERRES CONTRE LES GERMAINS TENCTÈRES ET USIPÈTES, SUR LE RHIN.
GUERRE DANS L'ILE DE BRETAGNE.
GUERRE CONTRE LES MORINS ET LES MÉNAPIENS.

Les *Usipetes* et les *Tencteri*, peuples de Germanie, dès le début de l'année 55, traversèrent en très-grand nombre le Rhin, assez près de son embouchure, parce qu'ils étaient en butte aux violentes attaques des Suèves, et qu'ils ne pouvaient cultiver leurs champs.

Tout autre était alors la vaste confédération des Suèves, pendant les deux siècles qui précèdent l'époque des Antonins,

1. *Bell. Gall.*, II, 34; et voy. plus haut, tome II, p. 490.

de ce qu'elle devint au temps de Théodose et pendant la période antérieure à la grande invasion des Barbares dans l'Empire, au commencement du v[e] siècle. La vaste extension que César donne à ce peuple[1] se retrouve à peu près la même dans Strabon, dans Tacite et dans Ptolémée[2]. César nous le représente comme « le plus puissant et le plus belliqueux de toute la Germanie ». On lui a assuré qu'il avait cent « *pagi*[3], capables de fournir chacun, tous les ans, mille combattants qui allaient guerroyer au loin ». Pendant ce temps une moitié de la population entretient l'autre, échangeant, l'année suivante, le métier d'agriculteurs, de bergers et de chasseurs pour prendre celui de soldats. Chez ces peuples, point de propriétés distinctes. Ils ne demeuraient pas en place, consommant peu de blé et beaucoup de laitage, de viandes et de venaison. L'éducation y était nulle, sauf pour ce qui regardait le développement de la force physique par les exercices du corps. Ils n'avaient pour vêtements que des peaux de bêtes et se baignaient dans les fleuves. Les marchands pénétraient dans leur pays, achetant surtout le butin qu'ils avaient fait à la guerre et leur vendant quelques denrées étrangères. Ils n'utilisaient que les chevaux indigènes, de races inférieures, mais ils en tiraient un très-bon parti, étaient excellents cavaliers, montant à poil, sautant sur leurs coursiers et en descendant pour combattre, soit à cheval, soit à pied, avec une égale facilité. L'entrée des vins était prohibée chez eux. Ils regardaient comme la plus grande gloire de se

1. *Bell. Gall.*, IV, 1-3.

2. Strabon les étend, au sud, jusqu'au Danube (IV, VI, 9); à l'est, jusqu'au pays des Gètes, et il les montre répandus des deux côtés de l'Elbe. Il fait même des Quades une nation suévique (VII, I, 3, et III, 1). — Ptolémée confirme, au II[e] siècle, la vaste extension que César et Strabon accordent à la Suévie (II, XI, *al.* X, 15, 16). — Tacite lui attribue « la plus grande partie de la Germanie », *majorem Germaniae partem obtinent*. On voit, par l'énumération des peuples qu'il inscrit sous le nom général de *Suevi*, que c'était une vaste confédération (*Mor. Germ.*, 38 et suiv.; *Hist.*, I, 2; III, 21; *Agric.*, 28). — Mais Pline est loin de leur accorder le même développement géographique, puisqu'il en fait un peuple de la race des *Hermiones*, au même titre que les *Hermunduri*, les *Chatti* et les *Cherusci* (IV, XXVIII, *al.* XIV, 2).

3. Tacite (*loc. cit.*) attribue ces « *centum pagi* » aux seuls *Semnones*, dépendants eux-mêmes de la grande nation suévique.

donner pour frontières de vastes solitudes, témoignage de l'impuissance où ont été leurs voisins de leur résister : c'est ainsi qu'ils auraient été bornés du côté de l'orient par un désert de 600 000 pas (888 kilomètres). Vers l'occident, ils avaient pour limitrophes les *Ubii*, jadis un des peuples les plus puissants et les plus prospères de la Germanie, plus civilisé que tous les autres à cause du voisinage du Rhin, qui leur amenait des marchands et leur permettait d'emprunter quelque chose aux mœurs gauloises. Les Suèves leur avaient fait une guerre incessante, sans avoir pu les anéantir; mais ils les avaient singulièrement affaiblis et en avaient fait leurs tributaires.

Tel avait été aussi le sort des *Tencteri* et des *Usipetes*. Chassés par les Suèves de leur pays, ils avaient erré trois ans à travers la Germanie, et s'étaient enfin abattus sur la rive droite du Rhin, où se trouvaient établis des *Menapii*, qui tenaient également le côté opposé, possédant des cultures, des bourgades et des habitations éparses sur les deux rives.

A l'arrivée des *Tencteri* et des *Usipetes*, les *Menapii* abandonnent leurs domaines de la rive droite, se réfugient en face, fortifient la berge et s'opposent d'abord au passage de ces nouveaux venus; mais, trompés par leur feinte retraite, ils revinrent dans leurs établissements de la rive droite, se laissèrent surprendre et furent tués par les Germains, qui, s'emparant de leurs embarcations, envahirent leur domaine de la rive gauche, en chassèrent ceux des *Menapii* qui s'y trouvaient, s'y établirent et vécurent de leurs provisions[1].

César, informé de ces mouvements de populations dans la vallée du Rhin, arrive en Gaule plus tôt que de coutume : il apprend que des députations de Gaulois avaient sollicité les Germains de quitter leur pays et qu'ils étaient déjà dans celui des Éburons, — vallée de la Meuse, — et des *Condrusi*, clients des *Treveri*. — Il assemble un conseil des principaux chefs des cités gauloises, dissimule ce qu'il sait, exige de la cavalerie et

1. Voy. plus haut, tome II, p. 436-437, ce qui regarde les deux tribus de Ménapiens, ceux des rives du Rhin étant distincts de ceux des bords de l'Océan.

se prépare à attaquer les Germains. Après avoir reçu les députés de ces derniers, il leur déclare que, tant qu'ils seront sur le sol de la Gaule, la paix est impossible, à moins qu'ils ne se contentent des terres que d'ailleurs il se faisait fort de leur faire céder par les *Ubii*, sur les bords du fleuve[1]. Cependant leurs cavaliers avaient déjà pillé les terres des *Ambivariti* situés au delà de la Meuse[2].

Tel est le résumé des neuf premiers chapitres du livre IV. Le dixième est consacré à faire connaître la topographie du cours du Rhin[3]. On y trouve mentionnés : 1° les *Lepontii*, 2° les *Nantuates*, 3° les *Helvetii*, 4° les *Sequani*, 5° les *Mediomatrici*, 6° les *Triboci*, et 7° les *Treveri*, comme ayant des territoires baignés par ce fleuve. Nous avons eu l'occasion de montrer déjà que quelques-uns de ces peuples, qui étaient alors sur les bords du Rhin, se sont déplacés peu de temps après que les *Nantuates*, nommés ici en second lieu, avaient dû se trouver dans la vallée supérieure du fleuve (canton des Grisons), où ils représentaient un reste de la petite nation qui, s'étant éloignée de cette antique résidence, était venue s'établir, longtemps avant l'arrivée de César, sur les bords du lac de Genève[4]; que la mention des *Sequani*, des *Mediomatrici* et des *Treveri* sur les bords du fleuve, en 55, implique nécessairement la résidence sur la rive droite, à cette époque, des *Triboci*, qui, peu après cette date, ont dû franchir le fleuve, refouler à l'ouest les peuples belges que nous venons de nommer et occuper l'Alsace; tandis que les *Nemetes* et les *Vangiones* s'établissaient, sans doute dans

1. Les *Ubii* ne furent établis définitivement sur la rive gauche que par Agrippa. (Strab., IV, III, 4.)

2. Il est à peine besoin de rappeler que ce peuple n'a rien de commun avec les *Ambivariti* des rives de la Sélune, sur l'Océan (voy. plus haut, tome II, p. 487 à 488 et note 6); ni avec les *Ambarri* de Bresse, dont quelques manuscrits donnent le nom sous la forme *Ambivariti* (voy. plus haut, tome II, p. 465 et note 10). Il serait possible que le nom dont il s'agit ici eût un sens purement topographique pour désigner simplement les Éburons situés « des deux côtés de la Meuse », comme *Ambitrebius* signifie le pays situé des deux côtés de la Trébie.

3. Voy. plus haut, tome I, p. 115, et tome II, p. 439 et note 5; enfin, p. 445.

4. Voy. plus haut, tome II, p. 239, 242 et notes.

le même temps, au nord de l'Alsace, aux environs de Worms et de Spire[1].

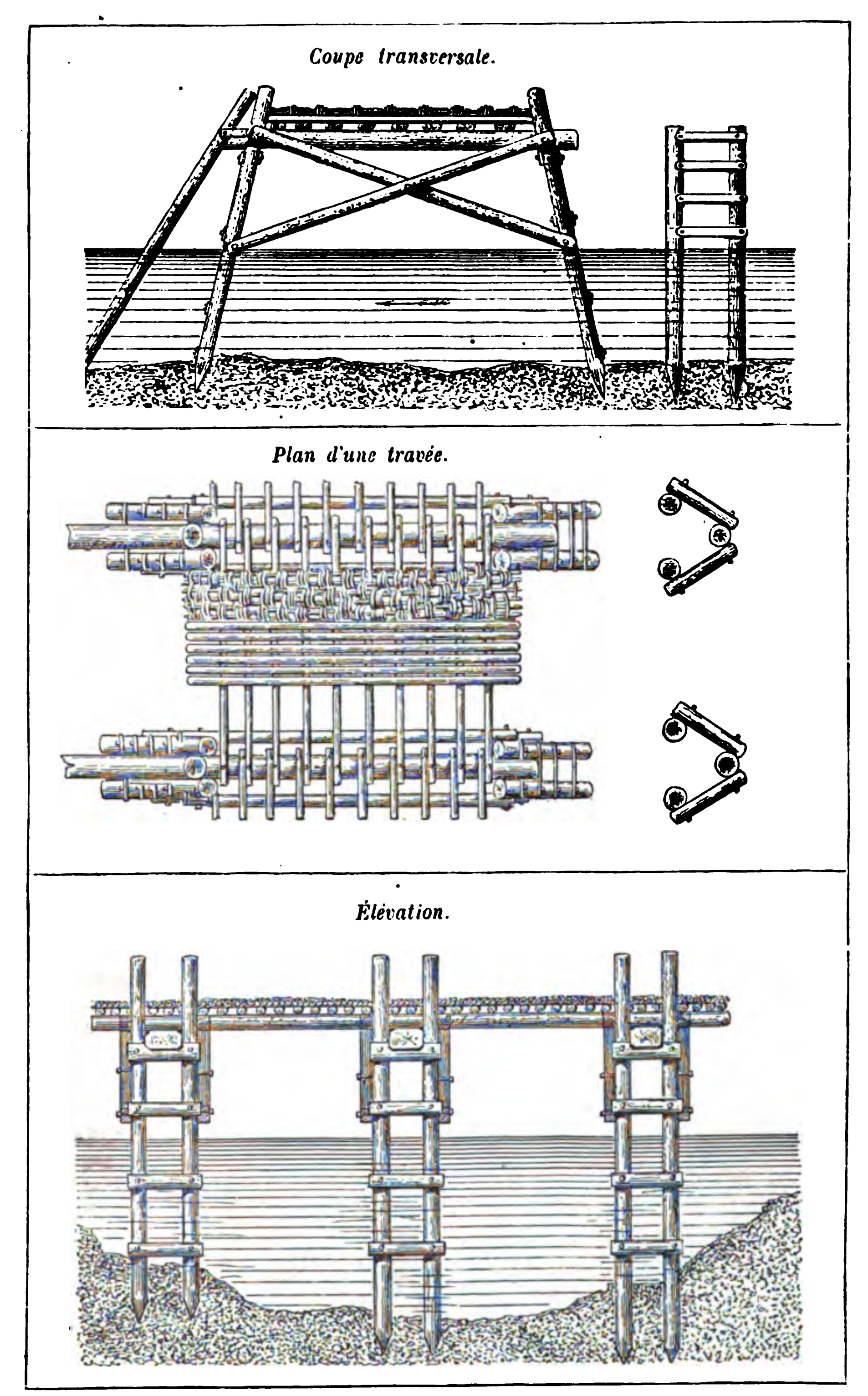
César était à XII milles (17 kil. 772 m.) des Germains Tenctères et Usipètes, lorsque leurs députés revinrent de nouveau demander un délai; mais l'action s'engagea presque aussitôt entre les cavaliers des deux armées, et l'Aquitain Pison[2] fut tué dans cette rencontre. C'était un homme d'une naissance illustre, dont le grand-père avait été roi dans son pays et qui avait reçu du Sénat le titre « d'ami ». César franchit les VIII milles (11 kil. 848 m.) qui le séparaient de l'ennemi, et, ayant rangé son *acies* sur trois lignes, il attaqua son camp. On combattit parmi les chariots et les bagages, au milieu des enfants et des femmes, et les Barbares, mis en déroute, prirent la fuite et arrivèrent au confluent de la Meuse et du Rhin[3]. Beaucoup avaient été tués pendant l'action et la poursuite; les autres se noyèrent dans le fleuve. Le nombre total des deux tribus germaniques, des *Tencteri* et des *Usipetes*, qui auraient été ainsi exterminées en masse, n'aurait pas été moindre de 430 000! — toujours la même exagération et la même invraisemblance dans les chiffres des *Commentaires* (IV, 11-15). A moins que les manuscrits, au lieu de $\overline{\text{XXXXIII}}$, ne portent, par erreur, $\overline{\text{CCCCXXX}}$.

César résolut alors de passer le Rhin. Il pensait que, si l'on voyait les enseignes romaines se promener sur les terres de la Germanie, ces peuples seraient frappés de terreur et renonce-

1. Voy. plus haut, tome II, p. 439 et 445.

2. Ce nom romain semble indiquer que lui ou ses ancêtres avaient reçu la *civitas* du fait d'un personnage de la famille *Calpurnia*. C'est très-probablement le C. Calpurnius Pison, consul en 67, et proconsul de Narbonnaise entre les années 66-64 (voy. plus haut, tome II, p. 347). En ce cas, ce serait, ou le père du personnage qui mourut dans la guerre de 55, ou ce personnage lui-même, qui aurait reçu la cité dix ans auparavant, et en aurait pris le nom de Calpurnius Piso, en ajoutant probablement à ces noms, en guise de second *cognomen* ou d'*agnomen*, le nom ibérien de son père.

3. Nous avons vu (tome I, p. 122) que ce confluent ne devait pas exister au temps de César, mais c'est au point où il est aujourd'hui avant l'île Bommel. Leurs eaux se réunissaient probablement au-dessus de cette île, sans se confondre complétement; puis elles devaient se séparer de nouveau pour couler ensuite séparément jusqu'à l'Océan, ainsi que l'a pensé Cluvier, qui avait étudié cette question avec le plus grand soin.



IMP. E. MARTINET.

PONT DE CÉSAR SUR LE RHIN

D'APRÈS L'OUVRAGE DE NAPOLÉON III.

raient à leurs perpétuelles invasions en Gaule. D'ailleurs la cavalerie des *Tencteri* et des *Usipetes*, qui avait engagé les hostilités, n'avait plus reparu pendant l'action, mais avait franchi le fleuve et s'était jointe à la nation des *Sugambri*. Enfin les *Ubii* appelaient César à leur aide et offraient une flotte nombreuse pour passer le Rhin. Les autres nations déclarèrent que « l'empire du Peuple Romain finissait au Rhin », *Populi Romani imperium Rhenum finire*. Le Proconsul n'osait se fier aux embarcations, il jugea plus sûr de construire un pont. C'est d'après la description très-claire et très-détaillée de ce travail que l'auteur de la *Vie de César* a fait exécuter les beaux dessins qu'on peut admirer à la planche 14 de son second volume[1] et dont nous donnons une esquisse réduite dans notre planche 10. En dix jours, le travail fut achevé, et l'armée romaine mit, pour la première fois, le pied sur la terre de la Germanie occidentale.

César laisse un poste très-solide aux deux têtes du pont, et s'avance vers les terres occupées par les Sicambres, qui prirent la fuite et se réfugièrent, avec tout ce qu'ils possédaient, dans le fond des forêts. Les autres « cités », c'est-à-dire les autres

1. *Bell. Gall.*, IV, 17 : « On réunissait en les maintenant, à la distance de deux pieds l'une de l'autre, deux poutres d'un pied et demi d'équarrissage (il s'agit, bien entendu, du pied romain, de 0m,2962), dont le bout était taillé en pointe, et dont la longueur était en proportion des différentes profondeurs du fleuve. On les disposait et on les fixait dans le fond du chenal, à l'aide de machines; on les y enfonçait avec le mouton, non pas verticalement, comme des pilotis, mais dans une direction oblique : celles qui étaient en amont étaient inclinées dans le sens du courant; mais vis-à-vis, en aval des premières, à la distance de quarante pieds, on en enfonçait deux autres, accouplées de la même manière, mais inclinées en sens contraire, comme pour résister à la force des eaux. Sur chacun de ces pilotis ainsi inclinés (formant avec le fond du chenal les trois côtés d'un trapèze), dans l'intervalle des quatre poutres (deux de chaque côté), c'est-à-dire des deux couples de *pilotis*, on logea de grandes poutres de deux pieds d'équarrissage. Les deux couples furent reliés entre eux de chaque côté, à partir de l'extrémité supérieure, par deux attaches ou crampons (*fibulae*), de sorte que les pilotis étaient ainsi maintenus les uns en face des autres, et présentaient un ensemble d'une si grande solidité, que la force de l'eau, loin de l'ébranler, en resserrait davantage toutes les parties. Quand on les eut établis sur toute la largeur du fleuve, on plaça des poutrelles sur les traverses, et l'on forma le plancher du pont avec des claies et des fascines. Enfin, on enfonça obliquement, en aval de l'œuvre, des pieux liés à toute la charpente, et servant à l'étayer, en résistant à la force du courant. D'autres avaient été placés en amont pour atténuer le choc des troncs d'arbres que les Barbares auraient pu s'aviser de jeter dans le fleuve pour ruiner les travaux. »

populations riveraines, envoyèrent des députés à César, qui réclama des otages. Ayant passé dix-neuf jours dans la région transrhénane, César revint en Belgique et fit couper le pont. Nous ne savons sur quel point du fleuve il avait été construit (IV, 18-19).

Ayant su que les Celtes-Bretons de la grande île envoyaient des secours aux Celtes du continent, en guerre avec lui, César, bien que l'été fût déjà fort avancé, résolut de passer dans leur pays, ne fût-ce que pour reconnaître les habitants, le sol et les accès, si le temps lui manquait pour y commencer la guerre. Sauf les gens de négoce, personne, même parmi les Gaulois, ne visitait, et par conséquent ne connaissait exactement ce pays. C. Volusénus fut d'abord envoyé en reconnaissance, pendant que le Proconsul s'établissait avec toutes ses forces chez les *Morini*. Rendez-vous y fut donné aux navires qui se trouvaient dans ces parages et à la flotte qui avait été construite dans la Loire, l'année précédente, pour faire la guerre aux Vénètes. Les marchands ayant appris aux Bretons les intentions de César, ceux-ci lui envoyèrent des députés de la part d'un grand nombre de « cités », pour lui promettre des otages et l'assurer de leur soumission. Le Proconsul les renvoya chez eux en les faisant accompagner par *Commius*, — qu'il avait donné pour roi aux *Atrebates* après les avoir vaincus (dans la campagne de 57), le jugeant propre à décider ces nations bretonnes à se soumettre au Peuple Romain. Volusénus revint après cinq jours sans avoir osé débarquer. Les *Morini*, qui n'avaient pas été complétement soumis l'année précédente, assurèrent César de leurs bonnes dispositions et donnèrent un grand nombre d'otages. Q. Titurius Sabinus et L. Arunculéius Cotta occupèrent les *pagi* des Morins et des Ménapiens qui n'avaient pas envoyé de députés; puis le Proconsul s'occupa de son passage dans l'île de Bretagne.

Toutes les circonstances relatives à l'embarquement de César au *Portus Itius*, — que nous avons placé, d'accord avec Mariette-bey, dans l'intérieur de la Liane, au-dessus de *Gesoriacum*,

et par conséquent de la ville moderne de Boulogne-sur-mer, ayant été exposées précédemment en grand détail (t. I, p. 348-387 et notes), nous n'y reviendrons pas ici. Nous n'avons pas à nous occuper davantage des événements de la Bretagne, qui sont étrangers à notre sujet. Les avis sont très-partagés aussi sur les lieux de débarquement dans l'île; mais, si nous acceptons Boulogne comme point de départ de la flotte romaine, il est assez naturel de placer à Douvres le lieu d'arrivée; encore cette identification n'est-elle pas certaine.

A son retour, César envoya, contre les Morins révoltés, T. Labiénus, avec les légions qui arrivaient de Bretagne. Les marais étant à sec, ces peuples n'avaient plus de refuges, et ils tombèrent au pouvoir du légat; pendant ce temps, Sabinus et Cotta avaient ravagé les campagnes ménapiennes, coupé les récoltes, brûlé les maisons isolées, parce que les habitants étaient cachés dans d'épaisses forêts; après quoi, les légions prirent leurs quartiers d'hiver en Belgique. A Rome, le Sénat décréta une *supplicatio* de vingt jours.

§ 5. — CINQUIÈME CAMPAGNE. — 54 AV. J. C.
SECONDE GUERRE DE BELGIQUE.

César, — en partant pour la Province Citérieure, où il devait tenir ses *conventus*, et pour l'*Illyricum*, où il avait à réprimer le brigandage des *Pirustae*, — avait donné l'ordre à ses légats de poursuivre avec activité les armements maritimes pour une nouvelle expédition dans l'île de Bretagne et de faire construire notamment un grand nombre de vaisseaux, bons marcheurs, moins hauts de bord et plus larges que les anciens. Il fit aussi envoyer d'Espagne tout ce qui était nécessaire à ces armements, qui furent immenses, puisqu'à son retour, le Proconsul ne trouva pas moins de six cents navires sortant des chantiers. Pendant que tous ces navires se concentraient dans le *Portus Itius*[1], il se rendit, sans bagages, avec quatre légions et huit

1. Voy. tome I, p. 348-387.

cents cavaliers, chez les *Treveri*, qui n'envoyaient pas de députés aux *concilia* convoqués par lui chaque année, et qui étaient accusés d'appeler les Germains en Gaule. On se rappelle que leur cavalerie figurait, trois ans auparavant, dans l'armée de César avant la bataille de la Sambre; qu'ils avaient quitté le théâtre de l'action, et que, sans attendre l'issue de la journée, ils s'étaient retirés, publiant partout la nouvelle prématurée du désastre des Romains. Leur cavalerie était en effet réputée la plus forte de toute la Gaule; ils avaient en outre de nombreuses troupes de fantassins, et leur territoire, — qui fut réduit plus tard par l'établissement des Némètes et des Vangions sur la rive gauche du Rhin, — s'étendait alors jusqu'au fleuve, à l'est. Chez eux, Indutiomare et Cingétorix se disputaient « le principat ». Tandis que le second s'humilie devant César, l'autre lève des hommes de cheval et de pied, cache dans les profondeurs de l'Ardenne, — qui s'étendait alors du Rhin jusqu'au pays rémois, — la population hors d'état de porter les armes, et se prépare à la résistance; mais son patriotisme manqua de décision, car, voyant que la noblesse, en grande majorité, suivait l'exemple de Cingétorix et préférait une soumission servile à la défense du pays, il envoya lui-même une ambassade au Proconsul, alléguant que, s'il ne s'était pas rendu auprès de lui, « c'est qu'il voulait maintenir l'ordre dans la cité, attendu que le peuple, en l'absence de la noblesse, pouvait commettre quelque acte irréfléchi[1] ». Combien Vercingétorix, trois ans après, ne fut-il pas animé d'une foi plus vive et mû par un dévouement plus désintéressé !

César, ayant hâte d'en finir avec les Trévères, pour passer en Bretagne, donna ordre à Indutiomare de se rendre près de lui avec deux cents otages, parmi lesquels étaient son fils et tous ses parents. Le Proconsul assembla le conseil des principaux personnages de la cité et les lia à Cingétorix : c'est le succès de son rival, bien plutôt que le patriotisme, qui inspira

1. V, 3 : «...ad eum venire noluisse, quo facilius civitatem in officio contineret ne, *omnis nobilitatis discessu, plebs* propter imprudentiam laberetur. »

à Indutiomare des projets de vengeance auxquels il ne tarda pas à donner un libre cours. César se rendit ensuite au *Portus Itius*, pour passer, de là, en Bretagne. Il avait assigné comme rendez-vous ce port d'embarquement aux principaux chefs de toutes les cités de la Gaule, et à la cavalerie de ces États, qui s'y rendit au nombre de 4000 hommes. Il ne laissa sur le continent que ceux sur lesquels il croyait pouvoir compter et emmena le reste dans l'île. L'Éduen Dubnorix, dont il avait tout lieu de se défier, devait donc l'accompagner : celui-ci s'en défendit, alléguant divers prétextes; il engagea les autres chefs à se soustraire aux ordres du Proconsul, leur persuada que leur mort était résolue après le débarquement, et, au moment du départ, il retourna dans son pays avec la cavalerie éduenne. César envoya les escadrons dont il disposait à sa poursuite; on le rejoignit : il résista et fut tué. Les cavaliers revinrent au camp du *Portus Itius*. Labiénus resta sur le continent avec trois légions et 2000 chevaux, et la flotte romaine fit voile vers la Bretagne[1].

Tel est le résumé des sept premiers chapitres. Les suivants (8–23) sont consacrés au récit de la guerre de Bretagne et sont étrangers à notre sujet.

A son retour sur le continent, César fit mettre ses navires à sec sur la plage et convoqua le *concilium* des Gaules à *Samarabriva* (Amiens). Il répartit ses quartiers d'hiver autrement qu'il ne l'avait fait les années précédentes, et les distribua dans un plus grand nombre de cités parce que la sécheresse avait rendu les récoltes moins abondantes. Il en envoya une dans la Morinie, avec C. Fabius; une en Nervie, avec Q. Cicéron, le frère de l'orateur; une chez les *Esuvii* (Calvados et Orne), avec L. Roscius. T. Labiénus, avec une quatrième, fut placé chez les Rémois, sur les frontières des Trévères. Les trois autres furent cantonnées en Belgique, avec le questeur M. Crassus et les légats L. Munatius Plancus (le futur fondateur de la colonie de Lyon, l'ami et le voisin de campagne d'Horace) et C. Trébonius.

1. Voy. tome I, p. 348 et suiv.

Enfin, sous le commandement de Q. Titurius Sabinus et de L. Arunculéius Cotta, une légion de *tirones*, ou de recrues nouvellement levées dans la Province Citérieure, fut envoyée, avec cinq cohortes, chez les Éburons, entre le Rhin et la Meuse, peuple qui obéissait alors à Ambiorix et à Cativolcus. On sait, par un passage des *Commentaires* au livre suivant, que le corps de Sabinus, réservé à un sort si tragique, était campé à *Aduatuca* (la moderne Tongres). Cet éparpillement des forces sur cinq points différents, — mesure imprudente, mais commandée par la rareté des subsistances, — devait avoir les plus graves conséquences. Cependant, sauf le corps de Roscius qui était chez les *Esuvii*, elles étaient concentrées sur une étendue de pays qui n'excédait pas 100 000 pas (148 kilomètres)[1]. César était encore en Gaule lorsque Tasgétius, le roi qu'il avait lui-même donné, trois ans auparavant, aux Carnutes (pays Chartrain, Perche et Beauce), fut tué par les chefs d'un parti, — que les *Commentaires* ne qualifient pas, mais qui était évidemment dévoué à la cause de l'indépendance nationale. — César, inquiet de ces symptômes d'insurrections, fit venir dans le pays carnute la légion de Plancus.

Quinze jours plus tard, éclata chez les Éburons la révolte d'Ambiorix et de Cativolcus, qui, après avoir bien accueilli Sabinus et Cotta et leur avoir même amené des vivres dans leurs quartiers, excités sous main par le Trévère Indutiomare, vinrent tout à coup assiéger leur camp avec des forces considérables. La cavalerie espagnole, que les légats de César avaient dans leurs ailes auxiliaires, battit l'ennemi, qui demanda des parlementaires. On leur envoya le chevalier romain C. Arpinéius et l'Espagnol Q. Junius. Ambiorix, par un discours d'une grande habileté, propre à jeter l'épouvante dans l'esprit des Romains, feignait d'excuser son agression, alléguant « que tous les autres campements des légions avaient dû être attaqués le même jour, en

1. On doit entendre les mots « *harum tamen omnium legionum hiberna millibus passuum centum continebantur* » dans le sens du diamètre et non du rayon, comme l'a fait l'auteur de la *Vie de César* (tome II, pl. 13); par le fait, elles étaient plus éloignées.

vertu d'un accord général des peuples de la Gaule, et qu'il n'avait pu se soustraire à une pareille consigne, quelle que fût l'insuffisance de ses ressources ; le peu d'importance de ses forces prouvait d'ailleurs, disait-il, qu'il n'aurait osé tenter cette attaque qu'en raison de l'universalité du complot formé contre Rome ; il rappela les services que César lui avait rendus en l'affranchissant d'un tribut qu'il payait aux Aduatuques et en lui faisant rendre les otages détenus par ces derniers. Une nombreuse troupe de Germains, continuait-il, venait de passer le Rhin ; il offrait enfin de laisser traverser son territoire par l'armée enfermée dans le camp, si son chef estimait qu'il était plus prudent d'opérer sa jonction avec Q. Cicéron ou avec Labiénus.» Le but évident d'Ambiorix était de démoraliser l'armée de Sabinus et de Cotta, et de décider les chefs à la faire sortir de ses retranchements, afin qu'il pût l'accabler plus sûrement dans sa route. Les avis furent partagés. Cotta, les tribuns des cohortes et les plus anciens centurions, opinèrent pour la défiance et pour la résistance dans le camp. Sabinus, au contraire, inclinait pour la confiance dans les paroles de l'ennemi et pour le départ des troupes. Cet avis prévalut : le camp fut abandonné et le défilé s'effectua ; mais l'armée tomba dans l'embuscade préparée par Ambiorix, aux deux extrémités d'une vallée profonde, au milieu des bois[1]. Ce fut un massacre effroyable, sans pitié, sans merci. Sabinus et Cotta furent tués ; le petit nombre des soldats qui purent regagner le camp, si imprudemment abandonné, s'entretuèrent tous pour ne pas tomber aux mains d'Ambiorix, qui n'avait reculé ni devant la ruse, ni devant la perfidie, pour délivrer son pays, mais dont l'habileté et la vaillance, il faut le dire, furent à la hauteur de son patriotisme. Quelques hommes échappés au massacre allèrent en porter la nouvelle à T. Labiénus chez les Rémois. Ambiorix, sans perdre

1. L'empereur Napoléon III a placé en amont de Tongres, c'est-à-dire en remontant le cours du Geer, vers Koninxheim ou Otranges, le lieu de l'attaque d'Ambiorix et du désastre de Sabinus (voy. *Vie de César*, t. II, p. 179, et suiv., et pl. 16 *bis*). Cet emplacement est assez probable, sans être certain.

un instant, entraîne les Aduatuques, et bientôt après les Nerviens, dans ce mouvement insurrectionnel. Il s'agit de faire subir à Q. Cicéron et à sa légion le même sort qu'à l'armée de Cotta et de Sabinus. Tous les petits peuples de la clientèle nervienne[1] sont facilement gagnés. Cicéron est assiégé à l'improviste, ignorant la mort des deux légats et le désastre de leur armée. Les courriers qu'il envoie à César sont interceptés, Ambiorix ayant eu soin de couper toutes les communications. Q. Cicéron déploie une grande activité; cent vingt tours de défense sont construites pendant la nuit dans l'intérieur du camp. L'ennemi, plus nombreux encore le lendemain, comble le fossé. Quatre jours se passent à repousser les assiégés et quatre nuits à se fortifier plus solidement contre ses attaques. Les chefs des Nerviens demandent une entrevue au légat et usent du même stratagème qui avait si bien réussi à Ambiorix et dont il leur avait confié le secret; mais Cicéron ne donne point dans le piége et les renvoie à César. Trompés dans leur attente, les Nerviens entourent le camp romain d'une circonvallation formée d'un *vallum* de onze pieds de haut et d'une *fossa* large de quinze. Comme ils n'avaient aucun des instruments propres à ces travaux de terrassements, ils y employaient leurs épées, et l'on transporta la terre à la main et dans des saies; leur nombre aurait été si grand cependant, que, malgré l'imperfection de cet outillage, ils achevèrent l'ouvrage sur une étendue de XV milles (22 kil. 225 m.). Ils firent, les jours suivants, des tours d'approche de la hauteur du *vallum* romain, fabriquèrent des faulx et préparèrent des tortues, d'après les procédés romains que leur avaient révélés les prisonniers. Ils lancèrent avec la fronde des balles d'argile rougies au feu et des javelines enflammées qui, à la faveur du grand vent qui soufflait ce jour-là, incendièrent les toitures des baraques que les légionnaires avaient recouvertes de paille, à l'imitation des gens du pays, pour se protéger contre le froid.

1. *Centrones, Grudi, Levaci, Pleumoxi, Gedumni* (voy. plus haut, tome II, p. 436).

Verticon, un Nervien, espion de Cicéron, trouve enfin le moyen de faire parvenir un courrier à César, qui, ayant reçu la lettre vers la onzième heure, donne l'ordre à son questeur, M. Crassus, dont les quartiers d'hiver étaient à xxv milles de là (37 kilomètres), de venir le rejoindre en toute hâte; et au légat C. Fabius, qui était en Morinie, de conduire sa légion dans le pays des *Atrebates*, où il devait lui-même la prendre en passant; enfin il donne rendez-vous à Labiénus en Nervie.

César place Crassus à *Samarabriva* avec une légion, tous les bagages de l'armée, les provisions et les otages gaulois; puis il rejoint Fabius, et, ayant appris que Labiénus était tenu en respect dans son camp par toutes les forces des Trévères, il se dispose à agir avec les deux seules légions qu'il eût sous la main. Il gagne à marches forcées le pays des Nerviens. Une de ses dépêches à Cicéron, lancée au bout d'un javelot par-dessus les retranchements ennemis, fichée dans une tour, aperçue par un soldat deux jours après, ranima la confiance des assiégés. Les Nerviens, apprenant l'arrivée de César, vont à sa rencontre au nombre de 60 000 hommes. Cicéron fit avertir par Verticon le Proconsul, qui le lendemain lève son camp, essaye de temporiser pour donner le temps d'arriver au légat délivré; aussi n'avance-t-il que de IV milles (5 kil. 924 m.) : il campe près d'un ruisseau et d'une large vallée au delà de laquelle il voit apparaître les masses ennemies. Il fait ce camp aussi petit que possible, afin de faire croire aux Nerviens qu'il n'a que très-peu de monde. La cavalerie romaine simule une retraite; les remparts du camp désertés, les portes fermées, achèvent d'inspirer à l'ennemi une confiance aveugle en lui-même et un profond dédain pour les Romains. Il commence à combler le fossé et à s'attaquer aux retranchements, mais une sortie subite des deux légions, par toutes les portes à la fois, jette les Nerviens dans un tel désordre, que leur déroute fut complète. César ne les poursuivit pas, mais rejoignit Cicéron le jour même. Labiénus était à LX milles de là (88 kil. 860 m.), et fut

instruit de la victoire sur les Nerviens en trois heures[1]. Indutiomare et ses Trévères opèrent leur retraite pendant la nuit. Fabius fut renvoyé avec sa légion dans son camp d'hiver chez les Morins, et César résolut d'hiverner en Gaule, ayant distribué ses trois légions chez les *Ambiani*, aux environs de *Samarabriva*. Le désastre de Sabinus avait décidé la plupart des cités à se préparer à la guerre : on s'envoyait des députés ; on tenait, la nuit et dans des lieux déserts, des *concilia* secrets. Roscius informe César des armements considérables qui se préparaient dans les *civitates armoricae;* il lui apprend que lui-même avait été menacé d'être assiégé dans son camp, l'ennemi s'en étant approché jusqu'à VIII milles (11 kil. 848 m.) et n'ayant opéré sa retraite qu'à la nouvelle de la victoire de César sur les Nerviens.

Le Proconsul fait venir près de lui les *principes* de chaque cité. Par avis et menaces, il contint la Gaule dans un calme apparent; mais, chez les Sénons, — peuple d'une grande importance et jouissant d'une grande autorité, — comme chez les Carnutes, comme dans toute la Belgique, le parti de la résistance commençait à l'emporter. Les Sénons osèrent condamner à mort, dans un *concilium* public, Cavarinus, que le Proconsul leur avait imposé pour roi, qui était d'une très-illustre famille de leur pays, qui y avait régné, et dont le frère, Moritasgus, était roi au moment de l'arrivée de César. Cavarinus avait pris la fuite; on le poursuivit jusqu'aux limites du territoire sénon; l'ayant donc chassé du trône et exilé, ils envoyèrent des députés à César pour expliquer leur conduite. César donne ordre à leur sénat de se rendre en masse auprès de lui; il refuse d'obéir. On comprit alors qu'il ne fallait plus se fier à aucune des cités de la Gaule, — les Rémois et les Éduens exceptés. Les Trévères ne cessaient de solliciter les Germains de passer le Rhin, sans

1. Pour qu'une nouvelle fût transmise en si peu de temps à une pareille distance, il fallait que les Romains eussent des relais de courriers à cheval, car il ne leur eût pas été possible d'établir un service de signaux en pays ennemi; mais un cheval peut faire sept lieues en une heure. Nous savons, par un passage des *Commentaires*, que les Gaulois transmettaient les télégrammes par la voix humaine.

pouvoir rien obtenir de ce côté. Indutiomare appelle tous les hommes de bonne volonté, se procure des chevaux, et organise la défense, comptant sur l'action simultanée des Carnutes et des Sénons, compromis pour s'être délivrés d'une monarchie imposée par l'étranger; on savait, en outre, que les Nerviens et les Aduatuques étaient prêts à recommencer la guerre. Il convoque le *concilium armatum;* déclare son gendre, Cingétorix, ennemi public, met ses biens à l'encan, et annonce son départ pour le pays des Sénons et des Carnutes; il passera par celui des Rémois, se proposant d'attaquer le camp de Labiénus. Celui-ci, instruit de ces dispositions et ne craignant aucune attaque, tant son camp était bien fortifié par la nature et par la main de l'homme, se contente de faire un appel de cavalerie auxiliaire dans les cités voisines[1] et parvient à l'introduire dans son camp, la nuit, à l'insu d'Indutiomare, qui fut attaqué à l'improviste dans une sortie de ces cavaliers, appuyés par les cohortes. Il est poursuivi, surpris et tué au moment où il passait une rivière à gué. A la nouvelle de sa mort, les Éburons et les Nerviens, qui s'étaient réunis en armes, se dispersent, et les Trévères, en déroute, regagnent leur pays.

Dans le résumé qui précède, nous avons relevé avec soin toutes les circonstances, toutes les expressions mêmes, propres à jeter quelque jour sur la topographie des opérations de César et des Gaulois, et nous n'avons trouvé véritablement que trois positions qui fussent assurées: *Samarabriva* à Amiens, le *Portus Itius* au-dessus de Boulogne, dans la Liane, et le camp de Sabinus et de Cotta, à *Aduatuca* (Tongres)[2]. Il est loisible de placer les hivernages de Fabius à Saint-Pol; le camp de César à Montdidier, celui de Plancus à Champlieu, celui de Cicéron à Charleroi; enfin celui de Labiénus à Lavacherie, près de l'Ourthe, qui nous offre, à une distance convenable de ce camp,

1. Quelques-unes des cités voisines étaient en effet alliées des Romains, encore à ce moment : Éduens, Rémois, Lingons; car à l'ouest étaient les Carnutes, et au sud les Sénons, qui étaient hostiles à César.

2. Voy. *Bell. Gall.*, VI, 32.

le cours d'eau où Indutiomare aurait été pris; — on est libre aussi d'inviter César à passer le Rhin à Bonn[1]. Mais ce sont là des opinions, des préférences parfois, — il faut le reconnaître, — des raisonnements fort ingénieux; quant aux vestiges authentiques, ils font entièrement défaut, et quant aux solutions certaines sur tous ces points, on ne saurait y prétendre.

§ 6. — SIXIÈME CAMPAGNE. — 53 av. J. C.

TROISIÈME GUERRE DE BELGIQUE ET GUERRE CONTRE LES SÉNONS ET LES CARNUTES.

Comme César s'attendait à des troubles assez graves, il passa l'hiver de 54 à 53 dans la Gaule : c'est pendant cet hiver qu'il dut mettre en ordre ses notes et écrire la première partie de ses *Commentaires*. Il fit faire de nouvelles levées par les légats M. Silanus, C. Antistius Réginus et T. Sextius, et il pria Cn. Pompée, qui était « dans la campagne de Rome avec l'*imperium*, pour veiller sur la République », de rappeler sous les enseignes ceux qui avaient été enrôlés en Gaule Cisalpine sous son consulat, et de les lui envoyer. Trois légions partirent en effet pour la Gaule. Le danger était toujours du côté de l'Ardenne. Les parents d'Indutiomare avaient le pouvoir et s'étaient alliés à Ambiorix. Les Nerviens, les Aduatuques, les Ménapiens et toutes les tribus germaniques cisrhénanes étaient sous les armes; les Sénons et les Carnutes étaient bien près de suivre cet exemple; enfin les Trévères ne cessaient de solliciter les Germains transrhénans de passer le fleuve. Aussi, sans attendre la fin de l'hiver, avec les quatre légions qui étaient le plus près de lui, César tombe sur la Nervie, fait des prisonniers, capture des bestiaux, ravage les campagnes, reçoit la soumission et les otages de l'ennemi, et ramène ses légions dans leurs camps d'hiver.

Aux premiers jours du printemps, il convoque, selon sa coutume, le *concilium* de la Gaule. Les Sénons, les Carnutes et les

1. *Vie de César*, tome II, pl. 13, p. 123, *passim*.

Trévères seuls, n'y envoyant pas de députés, se déclarèrent ouvertement ennemis par ce fait même. Le *concilium* fut transféré à *Lutetia*, ville des *Parisii* (nous ne savons où il avait été convoqué d'abord). Cette ville était située précisément entre les Carnutes et les Sénons, auxquels les *Parisii* avaient jadis été unis au point de former avec eux une seule cité. Le jour même où César annonça cette translation, il partit à marches forcées pour le pays sénon, avec ses légions. Accon, le principal auteur du soulèvement de ce peuple, et qui devait par conséquent être le chef du parti populaire favorable à la résistance, donna l'ordre aux siens de se retirer dans les *oppida* (il faut entendre ici ce terme vague dans le sens de « refuges, ou tout au moins «de lieux fortifiés »). L'arrivée du Proconsul fait échouer toute tentative de résistance : les Sénons envoient des députés à César, supplient les Éduens d'intercéder pour eux, et cent otages laissés entre les mains de ces alliés de Rome répondirent de leur soumission. Les Carnutes agirent de même, en prenant pour intermédiaires les Rémois, et César les tint quittes aux mêmes conditions. Ayant ordonné aux cités de lui envoyer de la cavalerie, il leva le *concilium* de Paris. Cette partie de la Gaule étant regardée comme pacifiée, il emmena avec lui Cavarinus, qui commandait la cavalerie sénone, et tourna tous ses efforts vers Ambiorix, alors retiré chez les Ménapiens du Rhin, et cherchant sans doute à se rapprocher des Germains, avec lesquels il venait de s'allier par l'entremise des Trévères. César envoie à Labiénus, alors sur le territoire de ces derniers, tous les bagages de l'armée, avec deux légions, et lui-même en conduit cinq contre les Ménapiens, qui se réfugient dans leurs marais. Mais, ayant fait trois parts de son armée, le Proconsul envahit leur pays sur trois points à la fois, brûle les villages et les maisons isolées, et s'empare d'un grand nombre d'hommes et de bestiaux[1]. Ils se soumettent, envoient des otages, et l'Atré-

1. C'est surtout d'après le récit des événements de cette campagne qu'on voit le territoire des Ménapiens s'étendre en demi-cercle dans tout le nord de la Belgique, comme l'a proposé M. Wauters (voy. plus haut, tome II, p. 436-437). Tantôt, en effet, les

bate Commius est chargé de garder leur pays avec un détachement de cavalerie. De son côté, César marche contre les Trévères au moment où ils se préparaient à attaquer Labiénus, qui avait hiverné chez eux avec une seule légion ; mais les deux autres, qui lui avaient été envoyées, venaient d'arriver. Cette nouvelle arrêta l'armée trévère, qui prit position à xv milles de là (22 kil. 215 m.), attendant les secours d'outre-Rhin. Labiénus laisse cinq cohortes à la garde des bagages; avec les vingt-cinq autres[1] et une nombreuse cavalerie, il va établir son camp à un mille seulement de l'ennemi; entre les deux armées, coulait une rivière difficile à passer, — et plus difficile à nommer. Labiénus lève son camp précipitamment, simulant une retraite pour entraîner les Trévères à franchir la rivière et à combattre dans une situation désavantageuse : ce qui eut lieu. Les légions, faisant volte-face, eurent vite raison de l'ennemi, qui fut mis en déroute et que la cavalerie poursuivit dans les bois; les auxiliaires germains, en marche pour les secourir, reprirent la route du Rhin, et Cingétorix fut investi du commandement et du pouvoir suprême dans la cité des Trévères, soumise aux volontés du vainqueur. Lorsque César, qui était en marche pour rejoindre Labiénus, apprit son succès, il résolut de passer une seconde fois en Germanie.

Un nouveau pont fut jeté sur le fleuve un peu au-dessus du point où le premier avait été construit[2]. Les Ubiens, favorables aux Romains, étaient prêts à faciliter le plan de campagne contre les Suèves; mais ceux-ci, s'étant retirés à l'extrémité de leur territoire, sur la lisière de la forêt *Bacenis*, obstacle naturel qui protégeait deux peuples puissants l'un contre l'autre, les Suèves et les Chérusques, — César renonça à s'engager dans cette aventure.

opérations de guerre contre ce peuple sont évidemment engagées dans la direction du Rhin, tantôt dans la direction de la Flandre maritime et de la Zélande.

1. Il en avait trente en tout, puisqu'il commandait alors trois légions.

2. Ce sont toujours les mêmes indications insignifiantes dans César. Il n'a ni nommé ni précisé le point où le premier pont avait été construit, et il dit ici que le second était un peu au-dessus du premier. — Cherchez.

Tel est le résumé des événements militaires qui marquent le début de la sixième campagne et qui sont exposés dans les dix premiers chapitres du livre VI. Il ne tient pas à nous de les éclairer davantage par la géographie, car le manque absolu d'indications précises et l'absence de noms propres dans les *Commentaires* nous interdisent absolument la moindre localisation, — le but de ce travail n'étant pas de grossir la liste des dissertations, parfois ingénieuses, souvent vraisemblables, mais rarement concordantes et jamais satisfaisantes, qui ont occupé jusqu'à ce jour les loisirs de tant d'érudits.

Les chapitres 11–20 forment un temps d'arrêt et une coupure dans la narration de César. Ils sont consacrés à l'étude des mœurs, de la politique et de la religion des Gaulois. Nous y avons fait plus haut les plus larges emprunts (voy. pages 505-587). Les chapitres 21-28 traitent des Germains d'outre-Rhin et marquent les différences qui les séparent des habitants de la Gaule. Le récit de la campagne reprend son cours au chapitre 29.

En apprenant la retraite des Suèves, César, ayant renoncé à les poursuivre, repassa le fleuve, fit couper 200 pieds du pont, plaça vers la culée de la rive gauche une tour à quatre étages, « *turris tabulatorum quattuor* », et douze cohortes, c'est-à-dire plus d'une légion, dans un lieu solidement fortifié, et ce *praesidium* fut confié au jeune C. Volcatius Tullus, « *adolescens* ». Au moment où les moissons commençaient à mûrir, le Proconsul marcha lui-même contre Ambiorix et s'engagea bravement dans les fourrés de la forêt d'Ardenne. L. Minucius Basilus éclairait sa marche avec toute la cavalerie : défense était faite d'allumer des feux. Le hasard fit qu'il surprit Ambiorix dans sa maison, mais il ne le tint pas ; le subtil Éburon parvint à s'échapper dans les bois, et l'on perdit sa piste. Les siens se retirèrent dans les profondeurs de la forêt, dans les marais, et jusque dans les îles de l'Océan (c'est-à-dire de la mer du Nord) ; beaucoup abandonnèrent leur pays pour des contrées fort éloignées, et Cativolcus, collègue d'Ambiorix, s'empoisonna de désespoir. Les peuplades germaines, les *Segni*

et les *Condrusi*, habitants des clairières de l'Ardenne, entre le territoire des Éburons et celui des Trévères, firent leur soumission. « César partage alors son armée en trois corps et rassemble les bagages de toutes ses légions à *Aduatuca*, forteresse (*castellum*) située presque au centre du pays des Éburons où avait été le camp de Sabinus et de Cotta » (VI, 32), de funeste mémoire. La XIVe légion, une des trois qui avaient été récemment levées en Italie, y fut laissée.

Des trois corps de l'armée de César, T. Labiénus en commande un, composé de trois légions, et se dirige vers le pays des Ménapiens, près de l'Océan; C. Trébonius, un autre, composé d'un même nombre de soldats, avec mission de ravager le pays confinant au territoire des Aduatuques. Avec les trois autres légions (il en avait donc dix en tout en Belgique, soit de 50 à 60 000 hommes, sans compter la cavalerie et les corps auxiliaires), César se dirige vers le *Scaldis* (Escaut), à l'extrémité occidentale de l'Ardenne, où l'on disait qu'Ambiorix était caché : — si on le disait, c'est que probablement il était ailleurs. — Les trois corps devant être de retour sept jours après pour la distribution du blé, à *Aduatuca*, c'était donc une simple reconnaissance qu'il s'agissait de faire dans les trois directions, comme le conseillait la prudence dans une guerre de partisans; car c'était bien une guerre de cette nature qu'on avait à soutenir en Belgique : la lecture du chapitre 34 ne laisse aucune incertitude à cet égard. César convia même au pillage du pays éburon tous les peuples voisins, qui répondirent aussitôt à son appel. Son dessein n'était autre que d'anéantir la cité d'Ambiorix, le plus terrible ennemi qu'il eût eu jusqu'alors en Gaule. Mais, attirés par l'appel imprudent du Proconsul, les *Sugambri* (nous les appelons vulgairement Sicambres), peuple du Rhin, — qui avaient recueilli les *Tencteri* et les *Usipetes* dans la quatrième campagne,— passent le fleuve, avec 2000 chevaux, sur des radeaux et des embarcations, à XXX milles au-dessous du pont et du *praesidium* de Volcatius (nous avons vu que ce *praesidium* était un peu au-dessus du premier pont de César,

lequel était sur un point inconnu). Les Sicambres entrent dans le pays éburon, font un grand nombre de prisonniers, capturent beaucoup de bétail, et marchent sur *Aduatuca*, avant l'expiration des sept jours fixés par le Proconsul pour le rendez-vous des neuf légions en ce lieu. Q. Cicéron, qui commandait le dépôt, avait envoyé cinq cohortes moissonner une plaine voisine, séparée du camp par une colline. Trois cents soldats convalescents de leurs blessures, qu'on laissait d'ordinaire à la garde du camp, étaient également sortis avec un grand nombre de goujats, pour se promener. Les *Sugambri* arrivèrent en ce moment vers la porte décumane, sans avoir été vus, couverts qu'ils étaient par les bois. Les marchands, qui avaient établi leurs tentes sous le *vallum*, n'eurent pas même le temps de se retirer, et la cohorte de garde soutint à grand'peine le premier choc de l'ennemi. Cependant les cohortes envoyées à la moisson reviennent, se massent sur la colline ; mais le peu de fermeté de ces nouvelles recrues cause leur perte : un petit nombre peut se frayer un passage jusqu'aux retranchements. Le corps des convalescents qui était à la promenade, composé de vieux soldats pleins de bravoure, réussit à regagner le camp ; la défense s'organise, et les Germains, désespérant de le forcer, opèrent leur retraite vers le Rhin après avoir rendu le plus grand service à Ambiorix, quoiqu'ils fussent venus pour ravager son pays. César, de retour au jour marqué, s'arrête à peine. Les Belges venus des territoires voisins à l'appel du Proconsul, envoyés de tous côtés par lui, brûlent et pillent tout, et ce qui ne peut être enlevé pour la consommation, est détruit par le mauvais temps ; ceux des habitants qui avaient été épargnés par la guerre se trouvèrent condamnés à mourir de faim. Cependant les battues, faites en tous sens par la cavalerie, ne purent surprendre Ambiorix fugitif avec ses quatre fidèles cavaliers. On voit, par le récit des *Commentaires*, combien la fuite de cet invisible et insaisissable ennemi alarmait César. Il fallut bien se résoudre à le laisser vivant, et le Proconsul ramena l'armée, diminuée de deux cohortes, à *Durocorter* (Reims), capitale des

Rémois. C'est là qu'il convoque le *concilium* de la Gaule. Une enquête y est faite sur la conspiration des Sénons et des Carnutes. Accon y est mis à mort; les autres principaux inculpés ayant pris la fuite, César leur interdit le feu et l'eau. Deux légions sont envoyées en hivernage chez les Trévères, deux chez les Lingons; les six autres à *Agedincum* (Sens) chez les Sénons. Dès qu'il eut pourvu aux approvisionnements, César partit pour l'Italie, où il devait présider les *conventus* judiciaires dans sa province.

§ 7. — SEPTIÈME CAMPAGNE. — 52 av. J. C.

RÉVOLTE GÉNÉRALE DES GAULES. — GUERRE D'ALISE.

Les événements de cette septième campagne, qui devait décider du sort de la Gaule, sont si connus, qu'il peut paraître superflu de les raconter, même sommairement; nous nous bornerons donc à relever les seules indications topographiques répandues dans le VII[e] livre, en les reliant toutefois entre elles par le résumé des marches de César, de ses lieutenants et des chefs gaulois, ce résumé étant indispensable à la clarté de tout exposé géographique.

Les événements de Rome, le meurtre de Clodius entre autres, furent connus en Gaule pendant l'hiver de 53 à 52. La plupart des peuples, soumis en apparence, se proposèrent d'en profiter, et les *principes* des cités échangèrent de mutuels engagements dans les *concilia* secrets tenus au fond des forêts. C'est d'un armement général et d'un concert unanime qu'il s'agit cette fois. — La première opération aura pour but de séparer César de ses légions. Les Carnutes eurent une grande part d'initiative dans ces assises nationales. On n'avait pas le temps d'échanger les otages, mais on se liait par de mutuels serments; — toutes les enseignes militaires seront réunies, signe de la plus étroite solidarité et du plus solennel engagement.

Les Carnutes, commandés par Cotuatus et Conconneto-

dunnos, hommes décidés à tout[1], donnèrent le signal de l'insurrection en se jetant sur *Cenabum* (Orléans)[2], sur la Loire, et en massacrant les marchands romains établis dans cet *emporium* de leur territoire. La télégraphie de la voix humaine, téléphone primitif, en porte, le même jour, la nouvelle chez les Arvernes, à CLX milles de là (236 kilomètres).

Vercingétorix, fils de Celtillos, en révolte contre l'aristocratie de l'Auvergne, s'improvise chef et est salué roi par le peuple[3]; il groupe autour de lui les nombreux défenseurs de la patrie, partisans de la guerre à outrance, Sénons, Parisiens, Poitevins, hommes du Quercy, de la Touraine, de la Confédération des Aulerques (Eure, Eure-et-Loir, Sarthe, Mayenne), du Limousin, de l'Anjou et de tous les pays voisins de l'Océan[4]. Il faut croire que le parti populaire était partout en éveil; car, dans ce premier moment de généreuse effervescence, il ne fut tenu aucun compte des *principes*, c'est-à-dire de la noblesse de ces différentes cités, puisque toutes déférèrent le commandement en chef au roi élu des Arvernes, inconnu jusque-là, mais attendu et acclamé partout, — depuis les Cévennes jusqu'aux plus lointains rivages de l'Armorique, — comme un sauveur providentiel, par le grand peuple gaulois. Toutes ces cités n'avaient été réunies, dans le passé, que sous la main de rois héréditaires sortis de cette même antique Arvernie; elles marchent aujourd'hui à la voix d'un chef issu d'une révolution spontanée. C'est la patrie qui naît, — trop tard, hélas! — non pour la défense suprême, pour l'honneur et pour le martyre, — mais pour le salut, ainsi que nous l'avons montré dans le premier chapitre de ce volume.

Une fois revêtu de cette immense autorité[5], Vercingétorix fixe lui-même le contingent à fournir par chaque cité, — ce qui ne se faisait d'ordinaire qu'à la suite d'une délibération du

1. VII, 3 : « desperati homines ».
2. Voy. plus haut, tome II, p. 477-480.
3. Voy. plus haut, tome II, p. 539.
4. Voy. plus haut, tome II, *ibid.*
5. *Bell. Gall.*, VII, 4 : « omnium consensu, imperium..., potestas oblata, etc. »

concilium général, — le nombre d'armes à fabriquer, le jour de la livraison et l'armement de la cavalerie, qu'il jugea surtout être d'une grande importance. Comment expliquer le respect et l'obéissance qui l'entourent, sans la foi vive que ces peuples avaient en lui, et cela parce qu'il personnifiait à la fois la liberté intérieure conquise sur les classes privilégiées et l'indépendance nationale à conquérir sur les Romains? L'autorité de Vercingétorix fut si absolue, qu'il put fortifier la discipline et donner de la résolution aux esprits hésitants par l'extrême sévérité des châtiments[1]. Il envoie le Cadurque Luctérius chez les *Rutènes* (Rouergue), et va lui-même chez les *Bituriges* (Berry), qui ne s'étaient pas encore déclarés et demandèrent secours aux Éduens; mais les cavaliers et les fantassins, assez mollement expédiés par ces derniers à leurs voisins, revinrent sur leurs pas. La cause de la liberté gagnait déjà ces anciens alliés de Rome; quant aux *Bituriges*, ils n'hésitèrent plus et se joignirent aux Arvernes.

Luctérius, après avoir obtenu l'adhésion des *Ruteni*, des *Nitiobroges* (Agénois) et des *Gabali* (Gévaudan), menace Narbonne même, où César vient d'arriver à temps pour protéger la Province en établissant des *praesidia* chez les *Ruteni Provinciales* (Albigeois), chez les *Volcae Arecomici* (bas Languedoc), enfin aux abords de Toulouse et de Narbonne. Il donne ensuite rendez-vous chez les *Helvii* (Vivarais) à une partie des troupes de la Province et à la réserve, « *supplementum* », qu'il a amenée d'Italie. Il s'y rend lui-même dès que Luctérius, découragé par ces mesures de défense, s'est éloigné. Des neiges de six pieds de haut, qui couvraient encore les Cévennes, ne l'empêchent pas de passer du Vivarais dans l'Auvergne, et de répandre sa cavalerie dans les vallées de l'Allier. Vercingétorix en est aussitôt informé, et d'*Avaricum* il se rend dans son pays;

1. *Bell. Gall.*, VII, 4 : « Il faisait périr par le supplice du feu et dans les tortures ceux qui s'étaient rendus coupables de fautes graves, et renvoyait dans leurs foyers, après leur avoir fait couper les oreilles et crever les yeux, ceux qui avaient commis quelques légers manquements. »

mais il n'y trouve plus le Proconsul : Brutus, avec un détachement et des chevaux, y avait été laissé par César, qui s'était rendu à Vienne pour y ramasser de nouvelles levées de cavalerie. De là, marchant jour et nuit, il traverse à la course le pays éduen, dont il commençait à se défier, gagne celui des Lingons, y prend ses deux légions, en fait venir deux autres de leurs quartiers du pays trévère, et groupe toutes ses forces à *Agedincum*, où étaient les six autres. Vercingétorix était retourné chez les Bituriges, à *Avaricum*, d'où il venait de partir pour assiéger *Gorgobina* des *Boii*, sujets des Éduens (vers le confluent de l'Allier et de la Loire)[1]. *Gorgobina* tenait pour les Romains. César demande des vivres aux Éduens, avertit les Boïens de son arrivée, et se dirige vers leur territoire avec huit légions, n'en laissant à Sens que deux et les bagages. Parti de cette ville, il arrive le lendemain à *Vellaunodunum*, ville des Sénons[2], la prend le troisième jour, y laisse C. Trébonius, son légat ; se rend à *Genabum* des Carnutes, — que nous persistons à ne pas confondre avec *Cenabum* (Orléans)[3], — où il arrive le second jour, et où se trouvait un pont sur la Loire. Il s'empare, le lendemain, de la place, la pille, la brûle, abandonne le butin à ses soldats, — passe la Loire avec son armée, et arrive dans la cité des *Bituriges*. Vercingétorix lève le siége de *Gorgobina* des Boïens, et marche à la rencontre du Proconsul au moment où il se disposait à assiéger *Noviodunum*[4] des Bituriges, — qu'il ne faut chercher, en conséquence, que dans le pays situé sur la rive gauche du fleuve, et « sur sa route », *positum in via*, c'est-à-dire entre *Genabum* et le confluent de l'Allier avec la

1. Voy. plus haut, tome II, p. 479.
2. Voy. plus haut, tome II, p. 470 et 479.
3. Voy. plus haut, tome II, p. 477. — Nous l'avons placée conjecturalement à Gien, à cause du délai et de la direction marqués dans César, et non à cause de la prétendue conformité du nom moderne avec le nom ancien : *Genabum* ne peut produire Gien. D'ailleurs le nom de Gien est connu par les actes du moyen âge, et c'est *Giemacum*.
4. *Noviodunum* peut produire Noyon ; mais Neuvy doit venir de *Noviacum*. Il est possible de supposer une erreur des copistes, qui auraient transcrit *Noviodunum*, nom qui leur était familier et qu'ils avaient déjà rencontré dans César, au lieu de *Noviacum*. Ces méprises sont extrêmement fréquentes.

Loire. Mais on ne sait où placer cette ville de *Noviodunum*, car les noms modernes de Neuvy en Sullias et de Neuvy-sur-Baranjon ne peuvent satisfaire aux lois de la transcription phonétique du nom ancien; peut-être faut-il la mettre à Sancerre. A l'instant où les habitants traitaient de la capitulation, on voit arriver de loin la cavalerie de Vercingétorix; on ferme les portes et l'on court aux remparts. Les centurions romains, qui étaient déjà dans la ville, s'ouvrent un chemin l'épée à la main, regagnent la porte, et peuvent se retirer sains et saufs.

Un combat de cavalerie s'engage entre les deux armées. Six cents cavaliers germains, que César tenait en réserve depuis le commencement de la guerre, décident de l'avantage. Les Gaulois sont culbutés et se retirent vers le gros de l'armée. Les habitants de *Noviodunum* font leur soumission au Proconsul, qui se rend aussitôt à *Avaricum* (Bourges), la plus importante place et la mieux défendue du pays, située dans la partie la plus fertile du territoire biturige, — ce qui a lieu de surprendre, car le sol de la Sologne n'a guère dû changer avant les récents travaux d'assainissement. Vercingétorix, qui était resté en dehors de la place, assemble son conseil de guerre, « *suos ad concilium convocat* », et y annonce la nouvelle tactique qu'il compte mettre en usage : « Il faut affamer l'ennemi, faire le désert autour de lui; la cavalerie gauloise est nombreuse, et les détachements romains envoyés au loin pour les subsistances peuvent être détruits en détail; les approvisionnements ne devant pas faire défaut aux Gaulois, il leur faut brûler maisons isolées, moissons, fourrages, bourgades, villes mêmes, et n'épargner que celles qui peuvent offrir un refuge aux défenseurs du pays et à ceux-là seuls, car tout Gaulois qui n'est pas sous les armes est un traître ». En un seul jour, plus de vingt villes sont détruites par les flammes dans la cité des Bituriges. Cet exemple est suivi dans toute cette région, et le pays se couvre d'incendies. Dans *Avaricum*, on délibère sur la destruction ou la défense de cette ville, considérée presque comme la plus belle de toute la Gaule, ville qui est à la fois la défense et la gloire du pays; mais, comme elle

peut résister facilement, n'ayant d'accès que d'un côté, car, de tous les autres, elle est protégée par un marais et une rivière, — il y en a même deux, l'Auron et l'Yèvre, — malgré l'avis de Vercingétorix, on se prépare à soutenir un siége. Le chef gaulois suit l'ennemi à petites journées et adosse son camp à des marais et à des bois, à XVI milles de la capitale des Bituriges (23 kil. 696 m.). César place le sien en face de l'*aditus* d'*Avaricum*[1]; mais les Éduens n'envoient plus de vivres, et le pays des Boïens commence à s'épuiser : la détresse dans le camp romain est extrême... Cependant la cavalerie de Vercingétorix souffrant aussi du manque de fourrages, il sort du camp et se rapproche de la ville. César en profite pour attaquer cette armée sans chef et retirée sur une colline au pied de laquelle se trouvait aussi un marais. Les défenseurs de la Gaule étaient rangés par familles et par cités ; ils avaient coupé les ponts, et les seuls endroits accessibles étaient bien gardés. Le Proconsul n'osa les attaquer, ramena l'armée dans son camp, et poursuivit les travaux du siége, tandis que le général gaulois retournait près des siens, qui commençaient à trouver son absence étrange et l'accusaient même de trahison. Les assiégeants étaient sans cesse harcelés par les défenseurs de la place, habiles surtout à faire des galeries de mines[2]. Le chapitre 23 est consacré à la description des murs d'*Avaricum*, dont nous avons expliqué plus haut le système de construction et présenté le dessin[3]. La terrasse de César, au bout de vingt-cinq jours, était déjà large de trois cents pieds et haute de quatre-vingts, — c'était presque le niveau du faîte des murs, — lorsque les engins enflammés des Gaulois y mirent le feu (cette terrasse était donc de bois); les Bituriges tentèrent en même temps une sortie, et l'on combattit au pied des murs. César lui-même, frappé du courage et

1. Le camp romain devait être au sud-est, car les marais formés vers le confluent de l'Yèvre et de l'Auron enveloppaient la ville au nord, au nord-ouest et à l'ouest. La restitution de l'ancienne topographie d'*Avaricum* au temps de César est faite avec une remarquable clarté dans la planche 18 du tome II de la *Vie de César*.

2. Voy. tome I, p. 410 et suiv.

3. Voy. tome II, p. 119, note 3.

de la ténacité des défenseurs, en rapporte divers épisodes « dignes de mémoire[1] ». Voyant avancer les travaux des Romains, Vercingétorix leur transmet l'ordre d'abandonner la ville; mais les femmes, par leurs lamentations, s'opposent à son exécution. Enfin la place fut prise d'assaut, et tous, soldats, femmes, vieillards, habitants, furent massacrés. De 40000 habitants, 800 purent s'échapper vers le camp gaulois. Il est probable que, si les ordres du chef gaulois eussent été obéis et qu'*Avaricum* eût été brûlée, comme il le voulait, César et son armée eussent eu le sort de Napoléon après l'incendie de Moscou. Dans le *concilium* qu'il tint le lendemain, Vercingétorix raffermit les courages et la confiance; il eut soin de rappeler qu'il avait vu juste, et que c'était malgré lui qu'on avait tenté la défense de Bourges. Il s'occupe alors, sans retard, de recueillir de nouvelles adhésions et de provoquer de nouvelles recrues, en réclamant surtout des archers. Le moral de ses soldats fut tout à fait remonté lorsqu'on vit Teutomatus, fils d'Ollovicon, roi des *Nitiobroges*, — dont le père avait cependant reçu du Sénat le titre d'ami, — se joindre à l'armée de la défense nationale, avec un grand nombre de cavaliers, dont une partie avait été levée dans son pays et l'autre en Aquitaine. — C'est la seule allusion qui soit faite aux Aquitains dans tout le récit de la septième campagne. Ce contingent n'a, comme on voit, qu'une bien faible importance, et ne peut, à aucun titre, être considéré comme impliquant une participation sérieuse de ces peuples à la grande guerre de l'an 52[2].

La prise d'*Avaricum* eut lieu à la fin de l'hiver (la septième campagne avait dû commencer vers les premiers jours de février). L'armée de César trouva dans cette place du blé, des vivres, et y prit quelques jours de repos. Le Proconsul se disposait à attaquer Vercingétorix, lorsque les Éduens le supplièrent de trancher par son arbitrage le différend survenu

1. VII, 25.
2. Voy. plus haut, sur la différence de la nationalité gauloise et des Ibéro-Aquitains, tome II, p. 31 et suiv., et 359, *passim*.

entre deux chefs qui se disputaient le pouvoir suprême, Convictolitavis et Cotus. Il en a été parlé plus haut[1]. Il se rendit à *Decetia* (Decize), sur le territoire éduen, et, ayant cité à comparaître devant lui le sénat entier et les parties intéressées, il prononça en faveur de Convictolitavis; puis il réclama des Éduens 10 000 hommes de cavalerie. Il divise alors son armée en deux corps, confie quatre légions et une partie de la cavalerie à T. Labiénus, pour la guerre contre les *Senones* et les *Parisii*; lui-même, avec six autres et le reste de la cavalerie, remonte la rive droite de l'Allier, — puisqu'il venait de *Decetia*, et certainement aussi de *Noviodunum* (Nevers), où était son entrepôt militaire[2], — et se dirige vers *Gergovia* des Arvernes. Vercingétorix coupe les ponts de cette rivière et remonte la rive gauche. L'Allier n'est guéable qu'à l'automne. Les deux armées marchant parallèlement et s'observant de près, les Gaulois empêchent les légions d'établir des ponts. César imagine alors de camper dans un lieu couvert de bois, près d'un des ponts que Vercingétorix avait fait détruire; il s'y tint caché avec deux légions le jour même de son arrivée en ce lieu et le lendemain, et fit poursuivre leur route au reste de l'armée et aux bagages. Afin de donner le change à l'ennemi, il avait prélevé sur les six légions les cohortes qu'il avait retenues auprès de lui, de sorte qu'on voyait défiler les six corps légionnaires, chacun insensiblement diminué[3]. Dès que César estima que la longue étape commandée au gros de son armée était accomplie, il rétablit le pont sur ses anciens pilotis et y fit passer d'abord ses cohortes, puis le gros de l'armée, qu'il avait rappelé par une marche rétrograde et sans doute de nuit[4]. Les deux corps passèrent donc l'Allier sur le même point[5]. Vercingétorix gagna l'Auvergne à marches

1. Tome II, p. 549.
2. Voy. plus bas, page 685.
3. VII, 35. Le texte est obscur par suite de sa trop grande concision : « captis quibusdam cohortibus, uti numerus legionum constare videretur. »
4. C'est ainsi que l'a compris Dion Cassius (XL, 35) : νυκτός. César ne le dit pas.
5. L'auteur de la *Vie de César* suppose que c'est à Varennes que l'armée romaine a dû passer l'eau (II, p. 231, note 2); mais le calcul des cinq étapes de marche que César

forcées, pour avoir le temps d'y préparer la résistance, puis parvint à *Gergovia* en cinq étapes, « *quintis castris* ».

Il n'y a plus de doute possible sur la position de cet *oppidum*, situé « sur une montagne très-élevée », *altissimo monte*, et « d'un accès difficile de tous côtés », *omnes aditus difficiles*. Vercingétorix avait établi son camp sur un sommet voisin de l'*oppidum*; son armée, occupant toutes les hauteurs de ce côté du massif, présentait aux Romains un aspect effrayant. Les circonstances que nous venons de rapporter et toutes celles qu'on peut relever dans la suite du récit s'adaptent parfaitement à la montagne, qui d'ailleurs a gardé le nom de *Gergovia*, et qui est située à 6 kilomètres au sud de Clermont, entre Romagnat, Chanonat et Orcet. Ce sommet présente un plateau à peu près uni[1] dont la forme est celle d'un parallélogramme allongé mesurant 1400 mètres dans un sens et 520 mètres seulement dans l'autre. Les deux versants du nord et de l'est offrent des pentes inaccessibles; le versant du sud peut se comparer, dit l'auteur de la *Vie de César*, à un vaste escalier dont les gradins seraient formés de terrasses peu inclinées et d'une largeur de 150 mètres[2]. Le petit plateau sur lequel s'élevait l'*oppidum*, et dont l'altitude moyenne est de 720 mètres, se rattache, par le col des Goules, vers le sud-ouest, au massif accidenté de Risolles, qui lui est quelque peu inférieur et dont les cotes varient de 608 à 723 mètres. Le point culminant de *Gergovia* est à 744 mètres. En face du versant méridional, est une colline assez escarpée d'un côté, en pente douce de l'autre, appelée la Roche-Blanche et dont le point le plus élevé n'est que de 561 mètres, par con-

indique comme ayant été fournies depuis ce passage jusqu'à *Gergovia*, située à 77 kilom. de Varennes, est une donnée très-vague, et celle qui est tirée de l'établissement ultérieur de la voie romaine sur l'ancien tracé d'un prétendu chemin gaulois a moins de valeur encore. Napoléon III (*ibid.*, p. 230) suppose que César, partant de Decize, aurait gagné l'Allier à Moulins, et qu'il en aurait « descendu (*sic*) le cours par la rive droite ». Rien ne prouve que ce soit à Moulins, et c'est évidemment « remonté », et non « descendu le cours », que l'auteur devait dire.

1. Les cotes d'altitude sur l'emplacement même de l'*oppidum* ne varient que de 703 à 744 mètres au-dessus du niveau de la mer.— Le point culminant est à 380 mètres au-dessus de la plaine.

2. Tome II, p. 232. Voy. les planches 19 et 20.

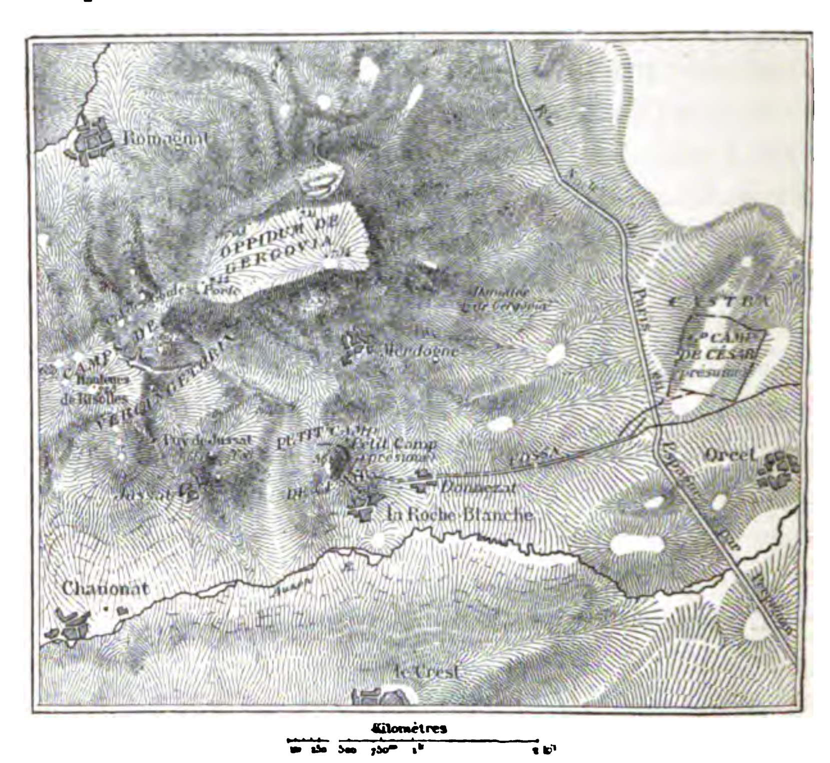
séquent inférieur de 183 mètres à l'*oppidum*. Est-ce de cette colline que César parle en ces termes : « en face de l'*oppidum*, s'élève une colline au-dessous de la base même de la montagne, *sub ipsis radicibus montis*, et comme taillée de tous côtés, *ex omni parte circumcisus*[1] » ? Il n'est guère permis d'en douter. Quant au camp de Vercingétorix, il paraît bien avoir été placé sur les hauteurs de Risolles, laissant en dehors le puy de Jussat. Ce serait donc de la colline de la Roche-Blanche que César se serait emparé, pendant la nuit, en chassant la faible garnison gauloise qui s'y trouvait; c'est là qu'il aurait établi deux légions dans un petit camp mis en communication avec le grand, — situé dans la plaine, à 200 mètres plus bas, sans doute vers Orcet, — à l'aide d'un double fossé de douze pieds[2]. Le texte nous fournit d'ailleurs l'indication suivante : « On pensait que, si les nôtres, dit César, parvenaient à occuper cette colline, l'ennemi serait privé d'une grande partie de l'eau qui lui était nécessaire et qu'il ne pourrait se pourvoir librement de fourrages. » La colline de la Roche-Blanche est en face de l'accès de la seule pente douce de la montagne, et commande en effet l'Auzon, l'unique cours d'eau qu'on trouve aux abords de *Gergovia*. Des escarmouches de cavalerie ayant eu lieu dès l'arrivée de César (VII, 36), il est évident que le camp principal des Romains devait être vers Orcet, au sud-est du plateau, en face de l'armée de Vercingétorix, placée elle-même en amphithéâtre depuis les hauteurs de Risolles jusqu'à la Roche-Blanche. C'est d'Orcet qu'on devait voir ce terrible camp gaulois dans tout son développement, et qu'on pouvait même distinguer, chaque matin, le héros arverne réunissant auprès de lui son état-major composé de tous les chefs de cité. Des fouilles entreprises sur ce point, en 1862, ont fait retrouver l'emplacement des deux camps[3].

1. *Circumcisus* ne doit pas se traduire par « taillé à pic » ; car, si cette colline eût été à pic de tous côtés, les légionnaires de César n'eussent pu la gravir et la prendre.

2. La seule difficulté, c'est l'espace. Il ne paraît pas possible de trouver plus de 300 mètres d'ouverture à ce camp, qui n'aurait pu avoir la forme carrée dans un pareil endroit; la surface ne serait d'environ que de 30000 mètres carrés. Pour un camp de 12000 hommes, c'est bien peu; mais il n'y avait ni bagages ni machines.

3. *Vie de César*, t. II, p. 234 (fin de la note 3 de la page 233).

Cependant l'Éduen Convictolitavis, « gagné à prixd'argent » par le parti national, entraîne Litavicus et ses frères. Ce Lita-



vicus fut chargé de commander les 10 000 cavaliers que la cité éduenne devait fournir à César. Il envoie ses frères au camp romain, et, engage ses hommes à se rallier à la cause nationale, les abusant par la fausse nouvelle d'un massacre, qui aurait été ordonné par César, de la noblesse éduenne, notamment de ses frères, d'Éporédorix et de Viridomare. Il produit des témoins soi-disant échappés à ce massacre, et persuade à ses soldats d'aller à *Gergovia* pour se joindre aux Arvernes ; il met à mort les citoyens romains qui se trouvaient parmi eux et s'empare des blés et des vivres qu'ils amenaient au camp légionnaire. On n'était plus qu'à xxx milles au nord des deux armées (44 kil. et demi). Des messagers sont envoyés par Litavicus dans tout le pays éduen pour propager la fausse nouvelle (VII, 36-39).

César, instruit par Viridomare et Éporédorix, qui étaient auprès de lui et dont on annonçait partout la mort, laisse le

légat C. Fabius à la garde du camp avec deux légions, et part avec les quatre autres, sans bagages, à la rencontre de la cavalerie éduenne. Les frères de Litavicus venaient de s'enfuir et de passer à l'ennemi.

Il rencontre les Éduens à xxv milles du camp (37 kil. 250 m.). La cavalerie romaine leur barre la route. Viridomare et Éporédorix se montrent à leurs concitoyens, qui implorent leur pardon de César, tandis que Litavicus et ses clients se réfugient à *Gergovia* (VII, 40). Le Proconsul envoie des courriers dans le pays éduen pour démentir la nouvelle répandue par les messagers de Litavicus et retourne en toute hâte vers l'*oppidum* des Arvernes; mais il apprend en route que Fabius a été attaqué dans son camp par des forces considérables et qu'il ne peut tenir longtemps contre les efforts de Vercingétorix. César était de retour le lendemain, avant le lever du soleil (VII, 41); sa présence et celle de ses quatre légions firent cesser l'attaque[1].

Malheureusement les Éduens avaient cru sur parole les envoyés de Litavicus; le pays était en complète insurrection, et, lorsque ceux du Proconsul se présentèrent, déjà tous les citoyens romains qui se trouvaient dans leur cité avaient été massacrés ou réduits en esclavage. Convictolitavis lui-même poussa le peuple aux dernières fureurs. Le tribun militaire M. Aristius, qui se rendait auprès de sa légion, et les marchands établis dans la ville de *Cabillonum* (Châlon-sur-Saône), en sont tirés sous la foi du serment, sont dépouillés de leurs biens et soumis aux plus mauvais traitements. Cependant les Éduens apprennent que leur cavalerie est auprès de César, que la trahison de Litavicus est découverte; ils envoient alors une députation au Proconsul pour s'excuser et rejeter la faute sur quelques-uns; ils annoncent même que les coupables seront punis. Mais la défection était trop avancée et la nation entière trop compromise pour pouvoir reculer. Cette ambassade n'était donc qu'un expédient pour gagner du temps et

1. Ceci n'est pas dit, mais est évidemment sous-entendu dans le texte.

dégager la cavalerie; car, dans le même temps, ils tenaient des conseils secrets et envoyaient des émissaires dans toute la Gaule pour annoncer qu'ils se ralliaient à la cause nationale. César, instruit de ces agissements, prévoyant un soulèvement général, qui n'avait été contenu jusqu'alors que par l'indécision apparente de ceux qui passaient pour ses plus fidèles alliés, songe aux moyens de lever le siége de *Gergovia* et de concentrer toutes ses forces sur un même point.

S'étant rendu au petit camp, il s'aperçut qu'une des hauteurs — sans doute le puy de Jussat, qui est coté 608 et 641 mètres, entre Risolles et la Roche-Blanche[1] — était dégarnie de troupes gauloises; il comprit, d'après les rapports de ses espions, que Vercingétorix avait dû masser ses forces du côté de Risolles et du col des Goules[2]. César envoie donc, dans la direction du puy de Jussat, pendant la nuit, des détachements de cavalerie avec ordre de battre le pays en faisant grand bruit. Il fait sortir du camp, au point du jour, des chevaux et des mulets montés par leurs muletiers, casqués comme des soldats, et donne l'ordre à ces derniers de contourner le massif, — tandis que quelques cavaliers voltigeront sur leurs flancs, — et de se rendre au lieu indiqué, par un long détour. On devait voir les mouvements de l'*oppidum*, mais on ne pouvait distinguer nettement les objets. La manœuvre était calculée en raison de cet éloignement. César dirige vers le massif une légion qui s'arrête au pied et feint de se cacher dans les bois qui se trouvaient de ce côté. Il s'agissait de simuler une surprise. L'ennemi porte donc toutes ses forces

1. L'auteur de la *Vie de César* (t. II, p. 237, et pl. 19) croit que c'est la colline qui est rattachée à Risolles et est cotée 692 mètres; mais elle nous semble trop haute, trop près de l'accès du plateau, c'est-à-dire du col des Goules, pour avoir été dégarnie de troupes, puisque le système du général gaulois aurait été au contraire de mieux défendre cet accès. Il faut donc chercher une colline plus rapprochée du petit camp, c'est-à-dire de la Roche-Blanche, et plus éloignée au contraire de l'*oppidum*.

2. On lit dans la *Vie de César* (tome II, p. 237, note 1) : « César apprit que le dos des hauteurs de Risolles (*dorsum ejus jugi*) était peu accidenté et donnait accès à la partie occidentale de la ville » — ou mieux de l'*oppidum* (*ad alteram partem oppidi*) par un passage étroit et boisé qui relie Risolles à *Gergovia*. Ce col conduisait à la porte [occidentale] de l'*oppidum*. Les fondations en maçonnerie et les abords de cette porte ont été mis à découvert au mois de juillet 1861.

sur le point qui paraissait menacé (le puy de Jussat). La masse des Gaulois, naguère groupée vers Risolles et les Goules à l'ouest de l'*oppidum*, ayant abandonné cette position, essentielle pour la défense de la place, César fait cacher les enseignes et tous les signes trop apparents et fait passer ses troupes, par petits détachements, du grand au petit camp, derrière l'épaulement du double fossé; puis il fait gravir les pentes du sud par la cavalerie éduenne, pour faire diversion à droite, comme la fausse menace faisait diversion à gauche. Du pied de la colline, où était le petit camp romain, jusqu'aux murs de l'*oppidum*, il y avait douze cents pas (1 kil. 777 m.)[1], sans tenir compte des sinuosités du terrain. A mi-côte, les Gaulois avaient élevé un mur de six pieds de haut pour barrer la route de ce côté. Leurs camps garnissaient les étages supérieurs de l'amphithéâtre naturel ouvert au sud-est. Les légionnaires massés dans le petit camp partent au signal donné, gravissent la pente en un clin d'œil, escaladent les retranchements et, s'emparent des trois camps. A ce moment, les trompettes sonnent la retraite; la X[e] légion s'arrête, mais les autres n'entendent pas le signal et se laissent emporter jusqu'aux murs et jusqu'à l'entrée de l'*oppidum*. Il y eut panique dans la ville : les femmes jettent des étoffes et de l'argent du haut des remparts et étendent leurs bras suppliants aux Romains, quelques-uns même se laissent glisser du haut des murs et se livrent aux soldats « *sese militibus tradebant* » ; un centurion, L. Fabius, monte avec trois de ses soldats sur le rempart. Mais les Gaulois, accourus de l'autre extrémité de l'*oppidum*, — et il faut entendre ici ce terme non comme désignant la place, mais « le refuge », c'est-à-dire l'ensemble des défenses, — se jettent en nombre sur les assaillants et y mettent un tel désordre que César tremble pour son armée. Prévoyant la déroute des siens, il fait sortir son légat T. Sextius du petit camp, avec les cohortes qui le gardaient, afin d'entraver au moins la poursuite de l'ennemi, et il attend

1. Cette distance est reconnue exacte par Napoléon III, entre le pied de la Roche-Blanche et les murs de *Gergovia*. (*Vie de César*, tome II, p. 239, note 2.)

lui-même, avec sa X[e] légion, l'issue de l'affaire[1]. Les Éduens apparurent tout à coup aux assaillants, dont le flanc droit était découvert, et leur causèrent un grand effroi parce que leur équipement était le même que celui des Gaulois. L. Fabius est précipité du haut des remparts, les Romains sont mis en déroute, quarante-six centurions sont tués. La X[e] légion, soutenue par les cohortes de T. Sextius, arrête la poursuite des Gaulois : les légionnaires se reforment au pied de la colline et attendent l'ennemi ; mais Vercingétorix, satisfait de cet avantage, ramène les siens dans les camps. Les *Commentaires* n'accusent que 700 hommes de perte dans cette bataille (VII, 43-51). Deux jours après, le Proconsul levait le camp pour se rendre chez les Éduens.

Le plus grand admirateur de César reconnaît que, dans son récit, il a « déguisé son échec avec habileté. Évidemment, poursuit-il, il se flattait de prendre d'assaut *Gergovia* par un coup de main, avant que les Gaulois, attirés par une fausse attaque à l'ouest de la ville (ou plutôt au sud de l'*oppidum*, refuge), eussent eu le temps de revenir la défendre. Trompé dans son espoir, il fit sonner la retraite, mais trop tard, pour qu'elle pût s'exécuter en bon ordre. César ne paraît pas sincère lorsqu'il déclare avoir atteint son but au moment de l'arrivée de ses soldats au pied de la muraille. Il n'a pas dû en être ainsi, car à quoi pouvait lui servir la prise des camps presque vides de troupes, si elle ne devait avoir pour conséquence la reddition de la ville elle-même? La déroute, à ce qu'il paraît, fut complète[2]. » — Dion Cassius n'en dit guère plus à ce sujet que César lui-même[3]. Orose parle d'une grande défaite des Romains ; seulement il nomme, par erreur, *Alesia* au lieu de *Gergovia*[4]. Plutarque dit que César a essuyé des échecs dans

1. D'après l'auteur de la *Vie de César*, l'endroit où se trouvait le Proconsul devait être le mamelon situé à l'ouest du village de Merdogne (tome II, p. 240). La seconde position de César aurait été à l'est du même village.

2. *Vie de César*, t. II, p. 242, 243.

3. XL, 36.

4. VI, 11 : « ...ibi Caesar, erumpentibus desuper hostibus pressus, *multa exercitus sui parte perdita, victus aufugit.* »

cette campagne, et que les Arvernes montraient encore, de son temps, l'épée qui lui avait été enlevée, suspendue dans un de leur temple; qu'il l'y vit lui-même plus tard, ne fit qu'en rire et refusa de la reprendre, disant que « c'était chose sacrée[1] ». Selon Servius, enfin, César lui-même aurait été pris par un Gaulois qui l'aurait emporté sur son cheval, et l'aurait lâché lorsqu'un de ses compagnons lui aurait crié : *Caecos Caesar!* ce qui, en gaulois, signifie : « Laisse-le[2] ». Et Servius ajoute que César aurait raconté ce fait dans ses *Éphémérides*[3].

Le troisième jour après son départ, César passa l'Allier après avoir rétabli un des ponts que Vercingétorix avait coupés. Il apprit là, de Viridomare et d'Éporédorix, que Litavicus était parti avec sa cavalerie pour hâter la défection des Éduens. Il n'osa retenir ces deux chefs dont la conduite ne lui donnait pas lieu de suspecter la fidélité. Ils arrivèrent donc longtemps avant l'armée romaine à *Noviodunum*, ville du pays éduen, sur la Loire, dans une forte position, — et que l'on a identifiée avec *Nevirnum* (Nevers), dont le nom est d'ailleurs tout autre[4]. — C'est là que César avait rassemblé tous les otages de la Gaule, ses provisions de blé, le trésor public pour Rome, une grande partie de ses bagages et de ceux de l'armée, enfin le dépôt des chevaux qu'il avait achetés en Espagne et en Italie. Éporédorix et Viridomare apprirent, en arrivant dans cette ville, que Litavicus avait été reçu à *Bibracte* (mont Beuvray), où le premier magistrat de la cité, Convictolitavis, et une partie du Sénat, étaient venus le trouver[5]; qu'on avait envoyé, au nom

1. Plutarque, *Caes.*, XXVI, 3.

2. Les variantes de ce passage sont : *Cecos Caesar*, — *Caecos ac Caesar*.

3. *Ad. Aeneid.*, IX, 743.

4. Dans Dion Cassius (XL, 38) : Νοουϊοδουνόν... Αἰδούων. Les autres textes portent *Nevirnum*. Mais d'anciennes notices du moyen âge, citées par Valois (*Notit. Gall.*, p. 384), portent : « *Noviodunum Nivernensium* ».

5. Deux membres de phrases, dans ce passage, semblent donner à penser que, si *Bibracte* était un *oppidum maximae auctoritatis*, ce n'était pas, pour cela, la capitale des Éduens, car César l'aurait dit, au lieu d'employer les expressions qu'on vient de lire; et, en second lieu, les mots « *ad eum convenisse* », en parlant du premier magistrat

de la cité, des députés à Vercingétorix pour faire alliance avec lui. Ils se décidèrent alors à tuer la garnison romaine de *Noviodunum* et les commerçants qui y étaient établis; ils se partagèrent l'argent et les chevaux, envoyèrent les otages à *Bibracte*, au chef de l'État, firent charger sur des bateaux tout le blé qu'ils purent, jetèrent le reste à la Loire ou y mirent le feu, et brûlèrent la ville. Des troupes furent levées dans les pays voisins; des postes (*praesidia*) et des vedettes (*custodiae*) furent placés sur le fleuve; la cavalerie se montra partout pour inquiéter les hommes et couper les vivres, réduire les Romains à la disette et les chasser même de la Province, « *ex Provincia expellere* ». La Loire, grossie par la fonte des neiges, ne paraissait pouvoir être nulle part passée à gué.

La situation était des plus critiques pour les Romains; mais César, — profondément affligé de la défection des Éduens, événement dont l'effet moral était bien autrement grave encore que la privation de leur aide matérielle, — dit n'avoir pas songé un instant à fuir vers la Province, et l'on peut le croire, d'autant mieux que Labiénus était au nord de la Loire avec ses quatre légions. Par des marches forcées, César atteint ce fleuve, trouve un gué, difficile sans doute, mais dont l'armée se tira cependant sans perdre un cheval ni un homme. Il est impossible de dire où ce passage s'est effectué[1]. On put se munir de blé et de bétail, qui étaient en abondance sur la rive droite; puis nous ne retrouvons César que chez les Sénons. Qu'avait fait, pendant tout ce temps, Labiénus?

Il avait laissé à *Agedincum* (Sens), pour garder les bagages, la réserve, «*supplementum*», que César avait amenée d'Italie au début de la campagne, et il était parti, avec les quatre

et des sénateurs, impliquent que *Bibracte* n'était pas la résidence ordinaire des pouvoirs de l'État, mais qu'ils s'y étaient transportés pour y accueillir Litavicus. Il faut dire, par contre, que plus bas on lit, à propos des otages retenus à *Noviodunum* pour le compte de César, qu'on les envoya « à *Bibracte*, auprès du magistrat » : « *obsides civitatum Bibracte ad magistratum deducendos curaverunt* ».

1. Napoléon III (*Vie de César*, tome II, p. 245) le place à Bourbon-Lancy, parce que, « de tout temps, dit-il, il a existé un gué » à cet endroit. — Mais les gués se déplacent.

légions que le Proconsul lui avait confiées, pour *Lutetia*, ville des *Parisii*, située dans une île de la Seine, comme nous l'avons vu plus haut[1]. En apprenant son arrivée, les cités voisines — c'est-à-dire les Carnutes, les Véliocasses et les Suessions (les Bellovaques ne devant se déclarer qu'un peu plus tard) — mirent sur pied des forces considérables, et en confièrent le commandement à l'Aulerque Camulogène, vieillard dont la science militaire était très-réputée. Il vint s'établir dans un marais d'un seul tenant, « *perpetua palus* », dont l'écoulement avait lieu dans la Seine et rendait cette partie du pays presque impraticable[2]. Il se proposait de barrer le chemin à Labiénus. Le légat poussa en vain ses *vineae*, en comblant un des points du marais et en établissant un chemin à l'aide de terrassements et de fascines. Convaincu des difficultés d'une pareille entreprise, il partit secrètement à deux heures du matin, pour se rendre à *Melodunum* (Melun), ville des Sénons, par le chemin qu'il avait suivi en venant d'*Agedincum* pour se rendre à la région marécageuse. Nous avons vu déjà que *Melodunum* était dans une situation absolument identique à celle de Paris[3]. Labiénus, ayant pris là environ cinquante *naves* et les ayant attachés à la hâte, s'empara sans difficulté de la ville; il rétablit le pont que l'ennemi avait coupé quelques jours auparavant, y fit passer ses légions, et marcha sur *Lutetia* en suivant la rive droite de la Seine. A cette nouvelle, Camulogène quitte son marais, donne l'ordre de brûler Paris et en fait couper les ponts, établit son camp sur les bords du fleuve, vis-à-vis de *Lutetia* et en face de Labiénus, par conséquent sur la rive gauche (faubourg Saint-Jacques et boulevard Saint-Michel). En apprenant les armements des Bellovaques, le légat craignit d'être pris entre cet ennemi qui devait le saisir au nord, tandis que Camulogène lui

1. Tome II, p. 473-476.
2. L'empereur Napoléon III suppose que ce marais était formé par le cours inférieur de l'Essonne, en face de Corbeil (voy. *Vie de César*, t. II, p. 247, pl. 21). A cela il n'y a pas d'impossibilité, mais il n'y a pas non plus d'évidence.
3. *Ibid.*, p. 469-471.

fermait la route au sud, et il ne songea plus qu'à rejoindre le quartier général d'*Agedincum*, où il devait se réunir à César. La défection des Éduens et l'échec de *Gergovia* lui étaient connus : c'est ce qui explique qu'au premier mouvement, qui était offensif, dut succéder un mouvement de retraite, et qu'après avoir usé de stratagème pour passer sur la rive droite de la Seine il dut se préoccuper uniquement des moyens de repasser sur la rive gauche. Il assemble son conseil de guerre, et donne ses ordres; il confie à des chevaliers romains les bateaux qu'il avait amenés de Melun, avec commandement de leur faire descendre le fleuve ainsi qu'aux hommes qui les montaient, vers neuf heures du soir, jusqu'à une distance de 4000 pas (5 kil. 924 m.), et de l'attendre là. Labiénus étant sur la rive droite, en face de Camulogène, et l'île de la *Cité* se trouvant entre ces deux armées, c'est entre le pont de Grenelle et le Point-du-Jour que devaient s'arrêter les *naves*. Le camp de Labiénus devait donc être vers la place du Châtelet et le boulevard de Sébastopol. — Cinq cohortes sont commises à la garde du camp romain. Les cinq autres cohortes de la même légion reçoivent l'ordre de partir à minuit pour remonter la rive droite de la Seine en faisant grand bruit. — Elles devaient donc marcher vers Charenton. — S'étant pourvu de longues barques, *lintres*, il leur fait suivre la même direction, en prescrivant à ceux qui les conduisaient de faire un grand bruit de rames. Il part lui-même, silencieusement, avec les trois autres légions dans le sens du courant, c'est-à-dire vers Passy et Auteuil : — fracas en amont de Paris, calme et mystère en aval. A la faveur d'un violent orage qui éclate tout à coup, les éclaireurs placés sur la rive gauche sont surpris et accablés, et les trois légions de Labiénus passent le fleuve avec la cavalerie sous la direction des chevaliers romains qui l'avaient descendu dans les *naves*. — Ce passage dut avoir lieu vers Grenelle. Les Gaulois, trompés par la double manœuvre des Romains, se partagèrent en trois corps : une réserve laissée à la garde du camp (boulevard Saint-Michel), avec ordre de s'avancer aussi loin que les *naves*

en aval le second corps était dirigé vers *Metlosedum* ou *Metiosedum*, et le troisième corps, commandé par Camulogène, devait poursuivre Labiénus. Deux observations essentielles : 1° le mot *naves* caractérise les embarcations qui descendent vers Auteuil et Meudon ; 2° dans les manuscrits de César, la leçon *Melodunum* est la seule qui se présente dans les deux passages où il est incontestablement parlé de Melun. Ici, au contraire, nous avons des leçons très-variées[1] ; mais la direction des *naves* est en aval de Paris et celle des *lintres* en amont ; le mot *naves* est employé dans la phrase où figure le nom de *Metiosedum* ; d'autre part, *Melodunum* (Melun) semble bien trop éloigné pour que Labiénus, dans son rapport à César, ait pu mentionner cette direction à propos des opérations engagées à *Lutetia* ; cette circonstance enfin que, dans la pensée du chef gaulois, l'armée romaine avait dû passer sur trois points, — puisqu'il croyait que le gros de cette armée avait traversé la Seine en amont de Paris, trompé qu'il avait été par le fracas des rames des *lintres* et le bruit des cinq cohortes en marche vers Charenton, — explique qu'il ait dû se porter en personne dans la direction de Bercy : il nous paraît, en conséquence, qu'il faut lire, non « vers Melun », mais « vers Meudon », et admettre que le second corps de Camulogène avait été envoyé dans cette direction. Il arriva donc que l'armée de Labiénus était groupée au pied de Meudon et d'Issy, tandis que le chef aulerque l'attendait vers Bercy ; mais peu lui importait d'ailleurs, pourvu qu'elle ne lui eût pas échappé en amont de Paris : son but étant de lui barrer la route de Sens[2]. C'est précisément pour cela qu'il avait dû se porter le plus près possible du confluent de la Seine et de la Marne[3] ; il croyait donc

1. Voy. plus haut, tome II, p. 475, note 3.

2. Il nous paraît bien difficile de se rendre compte des manœuvres des deux chefs, si l'on veut lire « *Melodunum* » (Melun) dans ce passage. Cependant ce système a été adopté par Napoléon III (tome II, p. 249). — La bataille de Paris a donné lieu à de nombreux travaux : de MM. Quicherat (*Rev. archéol.* anc., 1re série, 15 mai 1858) ; Ch. Lenormant (*Rev. archéol.*, nouv. série, tome IV, p. 266-290) ; de Saulcy (*Campagnes de Jules César*, p. 1-61) ; etc.

3. VII, 61. Le texte porte que le chef gaulois connaissait le désarroi des Romains : « ... perturbatos defectione Aeduorum, fugam parare. » Nous ne voyons pas la dif-

le rencontrer vers le quartier du Jardin des Plantes. Le stratagème de Labiénus ayant réussi, Camulogène s'aperçut que les Romains, qu'il craignait de trouver en amont de la *Cité*, étaient en aval. N'ayant pu s'opposer à leur passage, cette situation dut lui paraître tout aussi favorable. Les deux armées durent donc se trouver en présence, entre la butte Sainte-Geneviève, Montrouge et Grenelle, c'est-à-dire dans le faubourg Saint-Germain. C'est là que la bataille de Paris eut lieu. A l'aile droite des Romains, la VII[e] légion culbute les Gaulois et les poursuit; à l'aile gauche, — celle qui était appuyée sur la Seine, puisque les Romains avaient Meudon à dos, — la XII[e] légion se heurta à la plus vive résistance : Camulogène était présent. Mais la VII[e] paraît sur ses derrières, sa conversion par le flanc droit s'expliquant par le peu de solidité des troupes ennemies qui lui avaient été opposées. Cependant le corps laissé à la garde du camp gaulois (au bas du boulevard Saint-Michel), en apprenant que la bataille était engagée, se porte au secours des siens, et « occupe une colline » (peut-être celle de Vaugirard), *collemque ceperunt*. Mais la déroute des Gaulois était commencée, elle fut complète : Camulogène fut tué, et ceux que les bois et les hauteurs (d'Issy, de Châtillon, etc.) ne purent sauver, furent atteints et tués par la cavalerie. Le prix de cette victoire fut, pour Labiénus, la conquête d'une route de retraite vers *Agedincum*. Comme il n'y trouva pas le Proconsul, il ramassa toutes ses forces et alla le rejoindre. — Où? Le texte ne le dit pas.

L'adhésion des Éduens à la ligue nationale avait produit une très-grande impression dans la Gaule; comme ils étaient maîtres des otages que les différents peuples avaient envoyés à César,

ficulté qui arrête l'auteur de la *Vie de César* (tome II, page 249, note 1) : « Nous n'avons pas reproduit, dit-il, ces mots. *fugam parare*, parce que ce passage nous a toujours paru inintelligible. Comment, en effet, les Gaulois, en voyant les Romains prêts à passer la Seine de vive force, pouvaient-ils croire à une fuite de leur part? » — *Fuga*, c'est la retraite. Labiénus ne cherchait pas le combat; il donne même à entendre qu'il eût bien voulu l'éviter. Il s'agissait, pour lui, de gagner *Agedincum* à tout prix, et la victoire de Paris n'eut pour lui d'autre résultat que de lui avoir ouvert la route pour s'y rendre.

otages qu'ils avaient trouvés dans leur *Noviodunum*, ils se montrèrent exigeants et prétendirent à l'hégémonie. Pour régler cette grosse affaire, on assembla un *concilium* général de la Gaule à *Bibracte*. Chefs et soldats s'y rendent en foule, et, par un vote populaire, — on pourrait même dire par le suffrage universel, *multitudinis suffragiis*, — le commandement, *imperium*, fut confirmé à Vercingétorix. N'y figurèrent pas : 1° les Rémois; 2° les Lingons, comme amis du Peuple Romain (les légions se trouvant d'ailleurs vers le pays de ces derniers); et 3° les Trévères, comme étant trop loin et en butte aux invasions des Germains. Les Éduens, froissés, se prirent à regretter leur défection. Quand Vercingétorix vit son autorité confirmée par l'assemblée générale de la Gaule, il exigea des otages, — sans doute des nations seulement qui lui étaient suspectes, — fixa le jour où ils devraient être livrés, ordonna la réunion de 15 000 hommes de cavalerie, sans faire appel à de nouvelles recrues de fantassins, sauf pour les Éduens et les *Segusiavi*, peuple voisin de la Province, qui furent imposés ensemble à 10 000 h. de pied et à 800 de cheval. Le frère d'Éporédorix est mis à leur tête avec ordre d'entrer en Allobrogie, par conséquent sur les terres du Peuple Romain, tandis que les *Gabali* (Gévaudan) et les Arvernes ont mission de ravager le pays des *Helvii* (Vivarais), et que les *Ruteni* (Rouergue) et les *Cadurci* (Quercy) doivent agir de même chez les Volkes Arécomiques (bas Languedoc) : la Province était donc cernée et attaquée au nord et à l'ouest. Espérant que les Allobroges n'étaient pas encore soumis, ou que du moins ils ne pouvaient être déjà romanisés, Vercingétorix promit de l'argent à tous leurs chefs, et à leur cité l'hégémonie, lorsque les Romains seraient chassés de la Province.

Pour faire face à toutes les menaces dirigées contre la Narbonnaise, le *legatus*, L. César[1], avec vingt-deux cohortes

1. Ce L. César était fils de L. Julius César, le consul de l'an 90, et avait été lui-même consul en l'an 64, cinq ans avant César. Cousin du Proconsul, il était plus âgé que lui. Il était frère de Julie, mère du triumvir Marc-Antoine.

qui y avaient été levées, dut veiller aux frontières de cette Province. Les *Helvii* sont refoulés par les Gaulois; le *princeps* de leur cité, C. Valérius Donotaurus, fils de Caburus. est tué. Mais les Allobroges résistent et gardent le Rhône. César, dans cette occurrence, ne pouvant songer à rien tirer de l'Italie et de la Province, obtient des Germains un renfort de cavalerie et de cette espèce d'infanterie légère habituée à combattre parmi les chevaux. Comme les cavaliers étaient mal montés, il leur donna ceux de ses officiers et des membres de l'ordre équestre qui se trouvaient dans son armée.

Dès que Vercingétorix eut reçu la cavalerie qu'il avait fait lever dans les différentes cités de la Gaule, il vint, avec toutes ses forces, camper à x milles de César. Il eût été très-intéressant d'avoir l'indication du lieu où se rencontrèrent les deux armées, car c'est le point de départ de la guerre d'*Alesia*, et cette indication n'eût pas permis d'élever la moindre contestation sur l'emplacement de cet *oppidum*. C'est malheureusement ce renseignement précis qui nous fait défaut. Nous avons vu plus haut que les *Commentaires* ne nous disent pas dans quel pays se trouvait César, lorsque Labiénus, après la bataille de Paris et son retour à *Agedincum*, alla le rejoindre avec toutes ses forces[1]. Au chapitre 66, nous voyons qu'au moment où Vercingétorix vint camper à x milles (14 kilom. 810 m.) de l'armée romaine, le Proconsul « était en marche vers la Séquanie en traversant l'extrémité méridionale du pays des Lingons pour porter plus facilement secours à la Province[2] ». Or, comme il est dit plus bas (chap. 78) que, le lendemain de la

1. L'armée de César devait comprendre alors onze légions : les dix qu'il avait à la fin de la dernière campagne, et la Ire légion, que Pompée lui avait procurée (Hirt., VIII, 54, et Lucain, *Phars.*, VII, vers 218). Voy. *Vie de César*, t. II, p. 251, note 2. — Il ne faut compter que 4000 hommes environ par légion (Sext. Rufus, *Breviar.*, 6 : « C. Caesar cum decem legionibus quae quaterna millia militum habuerunt »), ce qui fait 48 100 hommes. Il pouvait avoir en tout 75 000 hommes, d'après le calcul de Napoléon III (*ibid.*, p. 252).

2. VII, 66 : « quum Caesar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret, quo facilius subsidium Provinciae ferri posset... ». Le mot *fines*, dans César, signifiant toujours le périmètre d'un territoire et jamais « les limites » de ce même territoire, il n'y a pas de doute sur le sens de « *per extremos Lingonum fines* ».

bataille, « *alterò die*[1] », César vint camper sous les murs d'*Alesia*, il faut que le champ de l'action n'ait pas été à plus d'une étape et demie de cet *oppidum* (soit huit lieues ou 32 kilomètres). Il est vrai que Dion Cassius ne dit pas que César marchait « vers le pays des Séquanes », mais qu'il était déjà en Séquanie lorsque la rencontre eut lieu[2]. Or, comme nous savons, d'autre part, que la Saône formait la limite entre les Éduens et les Séquanes, il ne serait pas possible qu'*Alesia* fût à Alise-Sainte-Reine. Mais le texte de César doit être incontestablement préféré à celui de Dion Cassius, qui écrivait au IIIe siècle de notre ère. — Resterait à déterminer les limites des Lingons, des Séquanes et des Éduens, et, malgré les efforts qu'on a faits pour enfermer ces peuples, l'an 52 avant notre ère, dans les mêmes bornes que les diocèses créés plusieurs siècles après, il nous est impossible de nous fier à l'étendue de ces diocèses pour déterminer celle des cités gauloises[3], la coïncidence étant déjà fort problématique entre les bornes des diocèses et celles de certaines cités romaines de la Gaule au Ier siècle. Il faut donc laisser dans le vague la question de l'emplacement de la bataille engagée entre Vercingétorix et César la veille de l'investissement d'*Alesia*.

Après avoir harangué sa cavalerie, qui s'engage par serment à traverser deux fois les rangs ennemis, le général gaulois barre la route aux légions et l'action commence. Nous relèverons les circonstances suivantes comme pouvant éclairer la topographie de la bataille. Les Germains, placés à l'aile droite des Romains, s'emparent d'une hauteur, en chassent l'ennemi qu'ils poursuivent jusqu'à la rivière, « *usque ad flumen* », près de laquelle Vercingétorix s'était posté avec l'infanterie. Cette manœuvre décida de la journée; en effet, cette infanterie prit la fuite et la déroute commença. Trois chefs

1. L'expression « *altero die* » paraît à l'auteur de la *Vie de César* (II, p. 244, note 1) pouvoir se traduire par « le surlendemain »; les raisons qu'il en donne ne nous paraissent pas concluantes.

2. XL, 39 : Οὐερκιγγετόριξ... [τὸν Καίσαρα] ἀπέλαβεν ἐν Σηκουανοῖς...

3. Voyez, entre autres, la dissertation de M. Pistollet, de Saint-Ferjeux, intitulée : *Limites de la Province Lingonnaise*, gr. in-4° de 10 p., et une grande carte, 1784.

éduens sont faits prisonniers : Cotus, *praefectus equitum* de la cavalerie ; Cavarillos, chef de toute la cavalerie éduenne depuis la défection de Litavicus ; et Éporédorix, qui avait jadis commandé l'armée éduenne dans la guerre que son pays avait soutenue contre les Séquanes. Vercingétorix donne le signal de la retraite et prend la route d'*Alesia*, ville des *Mandubii*, tandis que César conduit ses équipages sur une hauteur voisine, sous la garde de deux de ses légions. Il poursuit les Gaulois jusqu'à la nuit, tue 3000 hommes à leur arrière-garde, arrive le lendemain devant *Alesia*, reconnaît la situation de cette place, et commence le travail de circonvallation.

L'auteur de la *Vie de César*, qui traduit les mots « *altero die* » par « le surlendemain », a besoin, en effet, de 65 kilomètres de distance, — ce qui ferait deux très-fortes étapes, — pour gagner Alise-Sainte-Reine, en partant des bords de la Vingeanne, où il croit avoir de très-bonnes raisons pour placer le champ de bataille[1]. Mais les autres écrivains qui ont traité ce sujet en ont eu de non moins bonnes pour le placer ailleurs : d'Anville le voit sur les bords de l'Armançon, entre Tonnerre et Ravières[2] ; l'auteur d'un travail inséré dans les *Mémoires des savants étrangers*, de la collection de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le porte à Dijon[3] ; le duc d'Aumale, près de l'Aube, au nord de Châtillon[4] ; d'autres encore dans bien d'autres lieux. Par conséquent nous sommes, une fois encore,

1. Tome II, p. 254, note 1. Ces raisons sont tirées surtout de la présence de *tumuli* à Prauthoy, à Dardenay, à Cusey, à Pressaut, à Rivières-les-Fosses, à Chamberceau et à Vesvres, sépultures qui jalonnent, dit-il, la ligne de retraite de l'armée gauloise sur une longueur de 12 kilomètres. Les squelettes, les ossements calcinés, les bracelets de bronze et de fer, les fibules, les poteries gauloises, sont, à ses yeux, une preuve que ces *tumuli* représentent les sépultures des soldats de Vercingétorix ; mais on trouve ces objets partout, et la présence de la poterie gauloise dans les tombeaux est loin d'être la confirmation de l'hypothèse que des funérailles nécessairement précipitées auraient été faites en ce lieu.

2. *Éclaircissements géogr. sur l'anc. Gaule*, in-12. Paris, 1741, p. 152.

3. L'auteur est M. Gustave Goujet (*Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, 1re série, 1864, tome VI, 2e partie, p. 203-261, et 2 pl.).

4. *Étude sur la septième campagne de César en Gaule*, publiée d'abord dans la *Revue des deux mondes* du 1er mai 1858 ; et réimprimée en volume in-8°, 1859, p. 96 et suiv.

en présence d'un de ces problèmes insolubles qui n'appartiennent pas au domaine de la géographie positive.

Sans entreprendre de donner une faible idée des discussions auxquelles a fourni matière l'emplacement d'*Alesia*, — surtout depuis que le mémoire de M. A. Delacroix a revendiqué pour la Franche-Comté la possession de cet *oppidum*[1] dont la chute fut le signal de la défaite définitive de la Gaule, — nous relèverons, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, tous les indices topographiques fournis par le texte des *Commentaires*, et nous proposerons ensuite la solution — non douteuse aujourd'hui — qui nous paraît la plus conforme aux indications de César. Mais nous consignerons, en notes, au fur et à mesure, les difficultés résultant des identifications proposées : 1° à Alise-Sainte-Reine, 2° à Alaise-lez-Salins. Nous n'éprouvons aucun embarras à avouer qu'au début de cette lutte archéologique, nous nous étions — comme M. Jules Quicherat[2] — déclaré en faveur d'Alaise[3]. Dans ce temps-là, aucune recherche n'avait encore été tentée sur l'un ni sur l'autre point. Depuis lors les découvertes faites autour du mont Auxois en Bourgogne, et une étude plus attentive de la question, nous ont ramené à l'an-

1. *Alesia*, Mémoire lu à la Société d'émulation du Doubs, séance du 10 nov. 1855, et publié dans les *Mémoires* de cette Société, 2e série, 1855, tome VII, avec cartes (Besançon, 1856), et tirage à part.

2. Article sur un mémoire de M. Aug. Castan, dans l'*Athenæum français* du 10 mars 1856, reproduit dans le *Journal général de l'instruction publique* du 21 mai 1856. — *L'Alesia de César rendue à la Franche-Comté*, br. in-8°, 1857. — *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia*, br. in-8°, 1858. — *La question d'Alesia dans la Revue des deux mondes* (réponse au duc d'Aumale) (*Revue archéol.* du 15 juin 1858).

3. Article sur *Alesia* (*Revue de l'instruction publique*, 12 juin 1856) — article sur *Alesia* (*Journal de Saône-et-Loire*, Mâcon, 28 juin 1856). — *Mémoire relatif au travail lu à la Société d'émulation du Doubs*, par M. A. Delacroix, intitulé : *Découverte d'Alesia* (*Bull. de la Soc. de géogr.*, août et septembre 1856), avec deux cartes. — Nouvelle communication à la Société de géographie (*Bulletin* de mars 1857) ; — *Lettre à M. E. Renan sur l'Alesia de César* (*Revue de l'instruction publique* du 1er et 3 septembre 1857), et tirage à part. — *Alesia : Historique de la question, principales publications, résumé du débat* (*Monit. univ.* des 12 et 19 octobre 1858). — *Alesia* (réimpression des articles du *Monit. univ.*, avec additions et corrections), suivi d'un Appendice renfermant des *Notes inédites de la main de Napoléon Ier sur les Commentaires de César* (Didier et Ce, 1859). Cette réimpression renferme la bibliographie très-complète de la question d'*Alesia* jusqu'à cette date de 1859.

cienne opinion, qui, bien qu'étayée par des arguments fort sérieux, ne répond pas encore parfaitement à toutes les conditions exigées par le texte des *Commentaires*.

Alesia était un *oppidum* situé sur une colline élevée, dans un lieu tellement escarpé, qu'il ne paraissait pas qu'on pût en venir à bout autrement que par un siége en règle[1]. Deux rivières coulaient de deux côtés au pied de cette colline[2]. Devant cet *oppidum* s'étendait une plaine d'environ 3000 pas en longueur (4 kil. 443 m.)[3]. Sur tous les autres côtés, des collines, peu distantes les unes des autres, et dont le faîte était d'une

1. VII, 69 : « ipsum erat *oppidum Alesia* in colle summo, admodum edito loco, ut nisi obsidione expugnari non posse videretur. » *Oppidum*, dans César, signifie à la fois un refuge, une ville, une place forte et une bourgade. La suite du récit prouve qu'ici il désigne « un refuge », avec sa forteresse (*arx*) et sa ville (*urbs*), l'une et l'autre contenues dans les défenses du refuge. — Le mont Auxois, situé en Bourgogne, entre Bussy et Flavigny, et sur le versant occidental duquel est le petit village d'Alise-Sainte-Reine (commune de 734 habit., du canton de Flavigny, arrondissement de Semur), est en effet une colline dont le plateau a 2 kilomètres de long de l'ouest à l'est, sur 700 mètres de large, du nord au sud. « *Admodum edito* » est évidemment exagéré; la cote la plus élevée donne 418 mètres au-dessus du niveau de la mer; mais les vallées qui l'entourent et la plaine qui les prolonge à l'occident, ayant la cote 240, l'élévation de la colline n'est, en réalité, que de 188 mètres, ce qui est très-peu. Avec les retranchements artificiels que cet *oppidum* avait pu recevoir antérieurement à l'arrivée de Vercingétorix, il est possible qu'en effet César ait pu considérer qu'il était impossible de s'en emparer par un coup de main. Il faut bien remarquer que le général gaulois n'avait pas encore eu le temps de rien ajouter à ces défenses antérieures, puisqu'il n'avait précédé César que de quelques heures dans ce refuge. — A Alaise, le *collis summus* ne serait que trop justifié, ainsi que les expressions *admodum editus locus ;* le massif, — car c'est plutôt un massif qu'une colline, — porte les cotes 460, 470, 493 et 600. Il mesure 5 kilomètres et demi du nord au sud, et autant de l'est à l'ouest. Il est entouré, surtout à l'est, par de véritables précipices.

2. *Ibid. :* « cujus collis radices duo duabus ex partibus flumina subluebant. » — Ces deux rivières existent en effet au nord et au sud du mont Auxois, et se jettent toutes deux dans une plus grande, à l'ouest, au pied d'Alise-Sainte-Reine. Ces deux rivières sont l'Ose au nord, et l'Oserain au sud, qui se jettent dans la Brenne. A Alaise, il y a deux rivières ou plutôt deux torrents qui se jettent dans la Loue : la Todeure et le Lison.

3. *Ibid. :* « ante id *oppidum* planities circiter M. P. III in longitudinem patebat. » — Cette plaine existe au pied du mont Auxois : c'est celle des Laumes. On a dit qu'elle avait beaucoup plus de 3000 pas; mais il n'est pas juste de confondre la plaine formée par l'élargissement des trois vallées, où coulaient les trois rivières précitées, avec ces vallées elles-mêmes. — A Alaise, il n'y a point de vallée, ni, à plus forte raison, de plaine de 3000 pas. Du côté où l'on a cherché des dépressions du sol, on trouve des cotes de plus de 460 mètres d'altitude, et il faut convenir qu'il est bien difficile de faire manœuvrer de la cavalerie sur les coteaux de Charfoinges, qui se trouvent d'ailleurs compris dans le massif embrassé par les deux torrents.

hauteur égale, entouraient l'*oppidum*[1]. Au-dessous du mur, la partie de la colline qui regarde le soleil levant fut occupée par les troupes gauloises, qui s'y fortifièrent par une *fossa* et un mur de pierres sèches de six pieds de haut[2]. Le circuit de la défense que les Romains avaient entreprise était de 11 000 pas (16 kil. 291 m.)[3]. Ceci doit s'entendre évidemment de la ligne ou de la *fossa* intérieure des travaux de circonvallation. Il n'est pas encore question des défenses que fit César pour se protéger par une contrevallation contre les assaillants du dehors. Le camp, ou les camps, *castra*, étaient dans des lieux favorables et défendus par vingt-trois *castella*[4], dans lesquels on plaçait, pen-

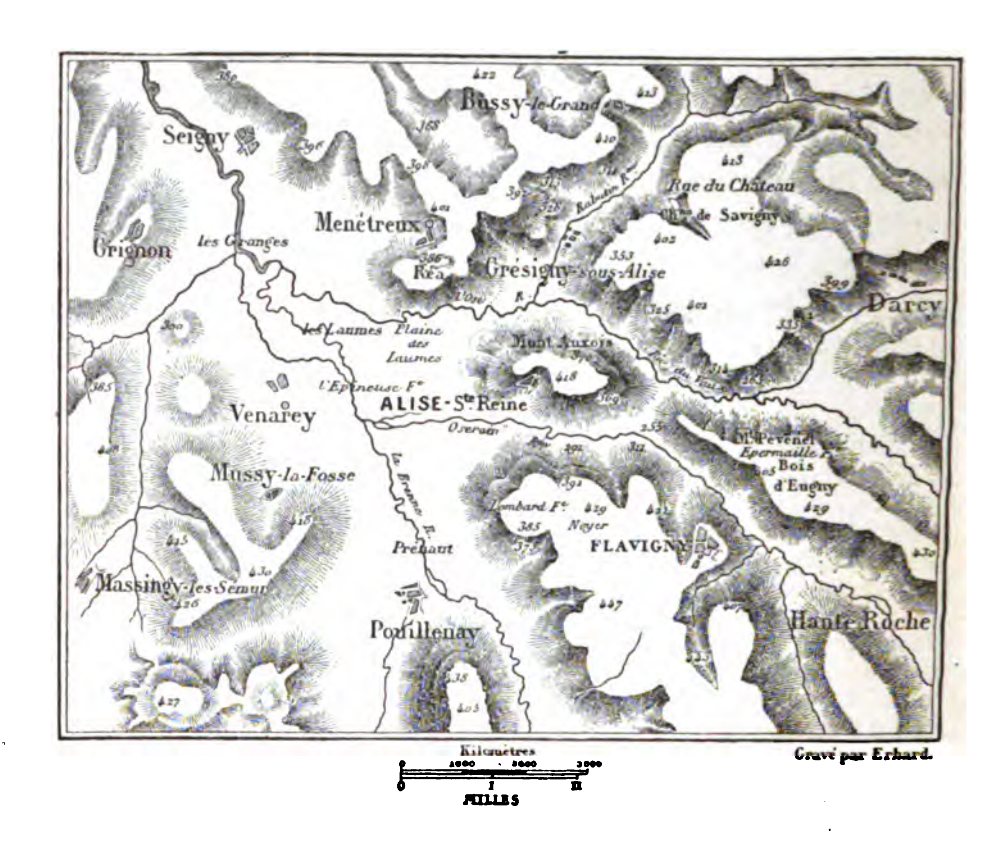
1. VII, 69 : « reliquis ex omnibus partibus, colles, mediocri interjecto spatio, pari altitudinis fastigio, oppidum cingebant. » — Le mont Auxois, qui a 418 mètres, est entouré par le mont Réa (386 m.), les montagnes de Grésigny (328 m.), de Bussy (426 m.), le mont Pérenel (405 m.), la montagne de Flavigny (421 m.) et celle de Mussy (423 m.). Les intervalles qui les séparent sont à peu près égaux. Excepté du côté du nord-ouest, où se trouve la plaine des Laumes, elles forment au mont Auxois comme une ceinture de collines. — A Alaise, ce ne sont pas des collines, mais des montagnes, au nord, à l'ouest et au sud : Doulaize (460 m.), Ronchaux (567 m.) et Géraise (687 m.). Quant au côté oriental, on y trouve l'immense plateau d'Amancey, qui a 20 kilomètres de l'ouest à l'est, 13 kilomètres du nord au sud, et dont la cote la plus élevée atteint 707 mètres. Il faut reconnaître que cette disposition ne concorde guère avec le texte de César.

2. *Ibid.* : « sub muro, quae pars collis ad orientem solem spectabat, hunc omnem locum copiae Gallorum compleverant, fossamque et maceriam, sex in altitudinem pedum, praeduxerant. » — Au mont Auxois, cette disposition s'explique parfaitement. Le mur étant à l'E. de celui de la citadelle (*arx*) et de la ville (*urbs*), qui devaient se trouver à l'occident du plateau, la dépression ou la pente de ce plateau se produit insensiblement dans le sens de l'ouest à l'est entre les cotes 400 et 360 mètres. — A Alaise, cette disposition de l'armée gauloise, et surtout la *fossa* et la *maceria*, ne se comprendraient pas, car c'est précisément du côté de l'orient que ces défenses auraient été superflues, attendu que l'escarpement du plateau au-dessus du Lison, qui borde tout le côté oriental, est formidable.

3. *Ibid.* : « ejus munitionis quae ab Romanis instituebatur, circuitus XI M. P. tenebat. » — Rien de plus difficile que de comprendre ce *circuitus* de 16 kilom. 291 m. donné à la circonvallation non interrompue autour du mont Auxois. On ne peut justifier cette étendue qu'à la condition d'y comprendre les pentes et les promontoires de toutes les collines voisines, c'est-à-dire d'appliquer cette mesure à l'extérieur de tous les travaux de César considérés dans leur ensemble ; car, en suivant le fond des vallées, on ne trouve que 11 kilomètres. — Il est fort difficile de se figurer cette même circonvallation dans les précipices qui entourent le plateau d'Alaise, qui d'ailleurs a plus de 16 kilomètres de tour à sa base.

4. « Nous croyons, dit Napoléon III, que ces *castella* étaient des redoutes palissadées ayant un *reduit* semblable aux blockhaus de bois représentés sur la colonne Trajane ; souvent même ces réduits composaient à eux seuls le *castellum*. » (Tome II, p. 259, note 1.)

dant le jour, des postes pour empêcher les surprises; et, la nuit, des corps de garde et de forts détachements[1].



Pendant qu'on travaillait à ces ouvrages (que les assiégés auraient pu facilement empêcher, à ce qu'il semble, s'ils avaient été aussi nombreux que le rapporte César), un combat de cavalerie s'engagea dans la plaine de trois milles qui s'étend au milieu des collines. César fit soutenir ses cavaliers par les Germains et rangea ses légions en avant des camps. Les Gaulois, battus et mis en fuite, s'embarrassèrent par leur nombre et se pressèrent aux portes qui avaient été ménagées (dans les retranchements sans doute); les Germains les poursuivirent jusqu'aux défenses de l'*oppidum* : le carnage fut grand. Quelques-uns

1. On ne voit ni où, ni comment, ni pourquoi ces *castella* auraient été élevés autour du plateau d'Alaise.

des fuyards mirent pied à terre et essayèrent d'escalader le mur de pierres sèches. César alors fit avancer doucement les légions qu'il avait rangées en avant du *vallum*. Les Gaulois du camp retranché situé dans la partie orientale du plateau crient aux armes, et quelques-uns même se jettent dans l'*oppidum* (sans doute dans la partie du refuge qui était fortifiée d'une manière permanente et qui renfermait l'*urbs* et l'*arx*). Vercingétorix en fait fermer les portes dans la crainte que le camp du *submoenium* ne soit abandonné[1]. Les Germains se retirent après avoir tué beaucoup d'ennemis et pris un certain nombre de chevaux. Vercingétorix renvoie, vers neuf heures, par l'issue que présentaient les lignes inachevées du blocus, ses corps de cavalerie, dans leurs cités respectives en leur recommandant d'activer les secours, sans lesquels 80 000 hommes d'élite bloqués dans *Alesia* périront avec lui[2]. Il rationne les vivres, retient le blé, distribue les bestiaux que les *Mandubii*[3] avaient réunis en grande quantité. Il fait ensuite rentrer dans l'*oppidum* toutes les troupes qu'il avait placées en dehors de l'enceinte[4].

César, pour la circonvallation, avait fait creuser une *fossa* de vingt pieds, à parois verticales, — c'est-à-dire ayant, au fond de la cuve, la même largeur qu'à la surface du sol. A 400 pas (592 mètres) en retraite de ce fossé, il établit d'autres défenses, car il était impossible de garnir d'un cercle de défenseurs, « *corona* », une ligne d'investissement longue de plus de 15 kilo

1. Tous ces incidents s'expliquent assez bien à Alise-Sainte-Reine. Quant au combat de cavalerie, il est tout à fait impossible aux abords du plateau d'Alaise. On voit qu'au mont Auxois, le camp fortifié étant à l'est, l'*oppidum* proprement dit devait occuper, à l'ouest, la moitié environ du plateau et des pentes. La cavalerie avait dû sortir du camp par l'orient, et contourner à demi la colline pour se trouver dans la plaine des Laumes.

2. Nous avons déjà fait remarquer plus haut l'impossibilité de faire séjourner une pareille armée, avec tout le reste : la ville, les bestiaux, les Mandubiens réfugiés, les 10 000 cavaliers qui sont congédiés, les bestiaux et les provisions, sur le mont Auxois. Il faut donc que ces chiffres aient été singulièrement exagérés, — ou qu'*Alesia* ne soit pas à Alise-Sainte-Reine.

3. Sur le petit peuple des *Mandubii*, voy. plus haut, tome II, p. 468.

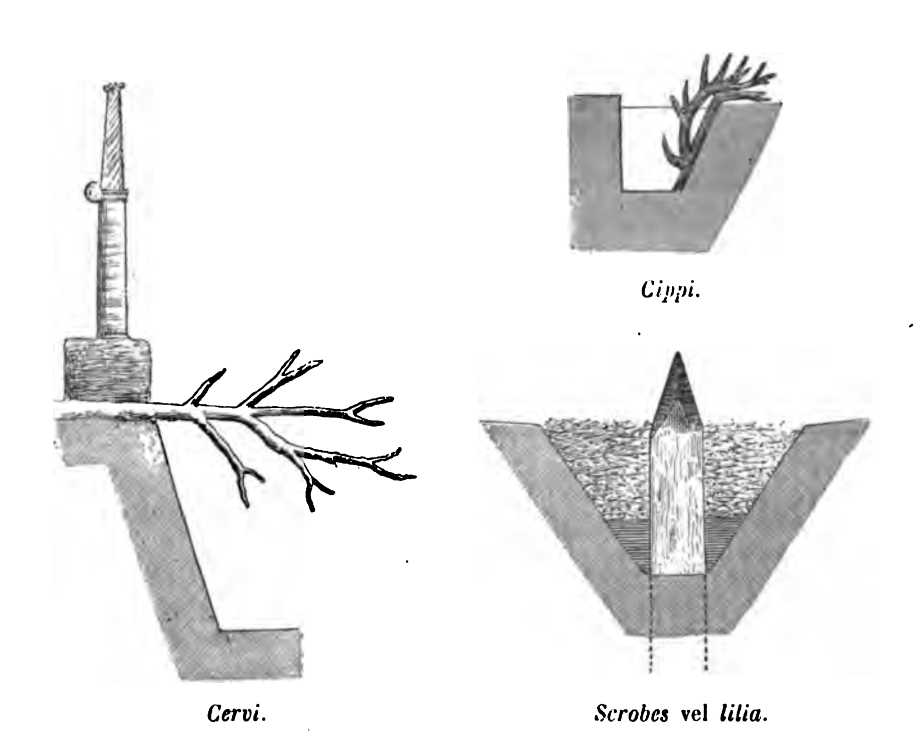
4. Cette phrase prouve que l'*oppidum* proprement dit n'occupait qu'une partie du plateau, la moitié ou les deux tiers; car il paraît bien difficile qu'on ait établi un campement sur les pentes de la colline.

mètres. A l'aide de cette *fossa* de vingt pieds, on arrêtait les attaques nocturnes des assiégés, et par cette distance on mettait pendant le jour les travailleurs à l'abri des traits ennemis. Dans l'espace qui séparait ce premier fossé des défenses plus éloignées, il dirigea deux autres *fossae* de quinze pieds de large et d'autant de profondeur, formant naturellement une circonférence plus grande. Comme celui des fossés qui était intérieur par rapport aux deux autres se trouvait dans un terrain bas et marécageux, il y fit entrer l'eau de la rivière[1]. En retraite de ces trois tranchées, c'est-à-dire du côté extérieur, il éleva un talus, rempart de terre, « *agger* », avec un *vallum* de douze pieds de haut, garni d'une cuirasse, « *lorica* », et de créneaux, « *pinnae* » ; de grandes branches émondées, présentant l'aspect de bois de cerf, « *cervi grandes* », étaient fichées horizontalement entre l'*agger* et les créneaux : cette défense était destinée à arrêter l'effort des assaillants. Des tours, — sans doute en bois et en terre, comme le reste, — furent élevées dans tout le

1. Probablement même des deux rivières : l'Ose au nord, l'Oserain au sud. — Il faut avouer qu'il est à peu près impossible de se rendre compte d'un pareil travail autour du plateau d'Alaise. Il y eût été, en outre, inutile; comment s'y figurer surtout un espace de quatre cents pas entre les *fossae*? — Au mont Auxois, « le fossé de vingt pieds a été retrouvé dans toute son étendue » (*Vie de César*, t. II, p. 274). L'auteur veut dire par là que ce qu'on a retrouvé est tout ce qui avait été fait, attendu que ce travail n'aurait été accompli que sur les points où il avait été nécessaire. « Vercingétorix, dit Napoléon III, n'aurait pu s'échapper que par la plaine des Laumes, et, à la rigueur, par la vallée du Rabutin; car les collines situées au sud, à l'est et au nord du mont Auxois, sont surmontées d'une ceinture de rochers à pic qui forment des barrières infranchissables, et les vallées de l'Ose et de l'Oserain, qui les séparent, constituent de véritables défilés. Il importait donc de barrer la plaine des Laumes par des ouvrages inexpugnables: aussi César y accumula-t-il des moyens de défense; mais il les simplifia partout ailleurs, comme les fouilles l'ont démontré. » — Quant aux deux *fossae* de quinze pieds, « leurs traces existent dans toute l'étendue de la plaine, d'une rivière à l'autre; elles n'avaient pas la même forme : la plus rapprochée du mont Auxois est à fond de cuve, l'autre est en cul-de-lampe... Les deux fossés ont la même profondeur, mais elle n'atteint pas quinze pieds, comme les traducteurs l'ont compris à tort... Ils n'ont l'un et l'autre que huit à neuf pieds de profondeur. » Les traducteurs n'ont cependant pas dû comprendre autrement qu'ils ne l'ont fait ces mots *duas fossas XV pedes latas, eadem altitudine, perduxit*. C'est le texte qui manquerait d'exactitude, non les traductions qu'on en a faites : il faudrait *pari altitudine* et non *eadem*, pour qu'il fût permis de l'entendre au sens que donne à ces mots l'empereur Napoléon III. Il faut voir les profils des fossés retrouvés dans les tranchées exécutées par ses ordres à travers la plaine des Laumes (pl. 25 et 26 du tome II).

pourtour de la circonvallation ; elles étaient distantes entre elles de quatre-vingts pieds[1].

Souvent les Gaulois attaquaient les ouvrages en faisant, par plusieurs portes, *pluribus portis*[2], des sorties impétueuses. Il fallut imaginer, en conséquence, de nouvelles défenses. César fit couper des troncs d'arbres ou de grosses branches dont les



Cippi.

Cervi.

Scrobes vel *lilia.*

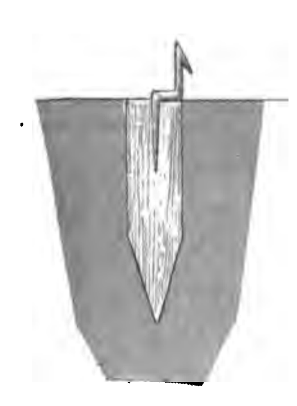
bouts furent dépouillés[3] et taillés en pointes aiguës. On creusa encore un fossé continu, « *fossa perpetua* », profond de cinq pieds ; on y enfonça ces ramures en les attachant solidement ensemble par leur base, de telle sorte qu'il fût impossible de les

1. Voy., pour l'explication de ces défenses, la planche 25 du tome II de la *Vie de César*.

2. Il y avait donc plus de deux portes à l'*oppidum*. Il n'est pas facile de dire où étaient les autres.

3. Napoléon III (tome II, p. 261, note 1) lit *dolabratis* et non *delibratis;* mais, outre que les manuscrits n'autorisent pas cette leçon, *dolabratus*, qui signifie « aminci », a l'inconvénient de faire dire au texte deux fois la même chose, puisqu'on lit, après ce mot : « *praeacutis cacuminibus* ».

arracher. Les extrémités supérieures présentaient leurs aspérités au-dessus du plan général du sol. Ces fossés ainsi garnis formaient cinq rangées reliées entre elles et entrelacées, « *quini ordines, conjuncti inter se atque implicati* ». Nous croyons que cela signifie qu'ils figuraient cinq rangs de zigzags joints entre eux par les angles, ce qui devait représenter des losanges. Ceux qui tentaient de franchir cet obstacle s'enfourchaient dans ces pointes acérées. Les soldats avaient appelé ces défenses, des *cippi*. En avant de ces cinq rangées de cippes, on avait creusé des trous, *scrobes*, disposés en quinconces, profonds de trois pieds et offrant la forme d'un cône renversé, « *paullatim angustiore ad infimum fastigio* »; on y planta verticalement des pieux ronds, de la grosseur de la cuisse, aiguisés et durcis au feu, dont le faîte dépassait de quatre doigts seulement le plan du sol : ils étaient assujettis à l'aide d'un pied de terre rejetée au fond des trous et fortement foulée; le reste était dissimulé par des ronces et des broussailles qui cachaient le piége. Il y en avait huit rangées, les quinconces étant formés sur trois pieds d'écartement. On appelait ces *scrobes*, des « lis », parce que le trou figurait le pétale, et les *trabes*, le pistil de cette fleur.



Taleae et stimuli.

Enfin, au devant de ces huit rangées de *scrobes*, étaient des piquets de bois, « *taleae* », d'un pied de long, dans lesquels étaient fichées des espèces d'hameçons de fer, « *ferreis hamis infixae* ». Ces piquets ainsi garnis étaient plantés à des distances très-rapprochées : on les appelait des *stimuli*[1]. Ainsi, pour récapituler les défenses de César du côté d'*Alesia*, il y avait trois fossés, plusieurs rangées de *stimuli*, de *scrobes*, de *cippi*, la *fossa*, le *vallum* et les *castella*.

1. On a retrouvé, dans les fouilles, cinq de ces *stimuli*. Voy. le dessin (fig. 7 de la planche 25 du tome II de la *Vie de César*). Ils sont conservés au musée de Saint-Germain.

Ce premier travail terminé, César, s'attendant bien à être assailli, avant la réduction d'*Alesia*, par la formidable armée que la Gaule ne pouvait manquer d'envoyer au secours des assiégés, s'occupa de faire une contrevallation, c'est-à-dire de s'enfermer lui-même à l'aide d'une défense dont le circuit n'embrassait pas moins de XIV milles (20 kil. 734 m.), et qui fut entreprise, bien entendu, sur les seuls points où l'exigeait ce terrain, autrement dit, partout où le pays n'offrait pas aux Romains de protections naturelles[1]. Chaque homme devait être pourvu de vivres et de fourrages pour trente jours.

Pendant ce temps, dans un *concilium* formé des *principes* des cités, il fut décidé, non pas qu'on ferait une levée en masse de tous les hommes en état de porter les armes, comme le voulait Vercingétorix, et c'était là peut-être qu'était le salut; mais les *principes* — c'est-à-dire la noblesse, l'ancien parti — décidèrent que chaque peuple donnerait un contingent dont on fixa l'effectif. Ces chefs, redevenus maîtres de la situation par le blocus d'*Alesia*, craignaient, en présence d'une multitude confuse, de ne pouvoir la contenir, de ne pas reconnaître les leurs, ni d'être en mesure de pourvoir aux vivres : — mauvaises excuses, mesquins faux-fuyants, vains prétextes, les mêmes dans tous les temps et colorant la défection. La capitulation plutôt que « le désordre »... Or, il s'agissait de savoir si la Gaule vivrait ou si elle cesserait d'être : seul des chefs, Vercingétorix semble l'avoir compris. Les contingents à fournir furent ainsi fixés :

Les ***Aedui*** (Bourgogne centrale et Nivernais), avec leurs clients : les ***Ambarri*** (Bresse) et les ***Aulerci Brannovices*** (nord du département de l'Ain : ensemble....................................	35 000
Les ***Arverni*** (Auvergne), avec leurs clients : les ***Cadurci*** (Quercy), les ***Gabali*** (Gévaudan) et les ***Vellavii*** (Velay) : ensemble............	35 000
Les ***Sequani*** (Franche-Comté), les ***Senones*** (Champagne méridionale, Gâtinais et Puisaye), les ***Bituriges*** (Berry), les ***Santones*** (Saintonge et Angoumois), les ***Ruteni*** (Rouergue) et les ***Carnutes*** (Perche et Orléanais occidental), chacun 12 000 : ensemble......	72 000

1. VII, 74 : « regiones secutus quam potuit aequissimas pro loci natura, XIV millia passuum complexus. »

Les *Bellovaci* (Beauvaisis et Telle), imposés à 10 000, n'en envoyèrent que	2 000
Les *Lemovices* (Limousin)	10 000
Les *Pictones* (Poitou), les *Turoni* (Touraine), les *Parisii* (Parisis), les *Helvii* (Vivarais), chacun 8000 : ensemble	32 000
Les *Suessiones* (Soissonnais, Laonnais, Valois, Goëlle, Noyonnais), ou, selon d'autres manuscrits, les *Eburones* (bords de la Meuse), les *Ambiani* (Amiénois, Santerre, Ponthieu, Vimeux), les *Mediomatrici* (Messin), les *Petrocorii* (Périgord), les *Nervii* (Hainaut, Brabant), les *Morini* (Morinie, Calaisis, Boulonnais et Flandre maritime) et les *Nitiobroges* (Agénois), chacun 5000 : ensemble	35 000
Les *Aulerci Cenomani* (Maine)	5 000
Les *Atrebates* (Artois)	4 000
Les *Veliocasses* (Vexin, Rouennais), les *Lexovii* (Lieuvin, Auge) et les *Aulerci Eburovices* (pays d'Évreux et Ouche), chacun 3000 : ensemble	9 000
Les *Raurici* (Sundgau et canton de Basle) et les *Boii* (Nivernais méridional), — petits peuples ne formant pas *civitates*, — chacun 3000 : ensemble	6 000
Les peuples qui habitent les côtes de l'Océan et que les Gaulois appelaient *Armoricae civitates*, parmi lesquels sont : les *Curiosolitae* (duché de Penthièvre, département des Côtes-du-Nord), les *Redones* (pays de Rennes, département de l'Ille-et-Vilaine), les *Ambivariti* (Avranchin), les *Caletes* (Caux et Bray), les *Osismi* (Léonnais et Cornouailles, département du Finistère), les *Lemovices*, ceux que l'on a appelés *Lemovices* d'Armorique (Vendée, Bocage, Gâtine?); selon d'autres manuscrits, il faudrait ajouter les *Veneti* (Morbihan). Quelques éditeurs ont supposé, au lieu de *Lemovices*, le nom des *Namnetes* (pays de Nantes et Retz, — département de la Loire-Inférieure); mais, de ces deux peuples, l'un, les *Namnetes*, ne figure pas dans les manuscrits, et l'autre ne se rencontre que dans les manuscrits de la seconde classe : ceux de la première classe portent *Osismi, Lemovices, Unelli;* — enfin, les *Unelli* (Cotentin, la Hague), chacun 3000 : ensemble	[30 000]
	275 000

Cette énumération figure au chapitre 75 du livre VII.

Nous avons plusieurs observations à faire sur cette liste. D'abord, les nombres des contingents étant, le plus souvent, exprimés en chiffres romains dans les manuscrits, il est impossible de garantir l'exactitude de ceux qui ont été adoptés, même dans les meilleures éditions. Il faut remarquer ensuite que ces nombres sont ceux des contingents ordonnés; mais, comme ils l'ont été par la réunion des *principes*, c'est-à-dire par le parti de la noblesse, et non par le chef populaire, — enfermé dans *Alesia*, lequel avait exprimé précisément le vœu que l'armement

national se fît en masse ; — nous ne sommes nullement certain que les ordres du *concilium* aient été ponctuellement obéis, et nous ne savons dans quelle mesure ils l'ont été pour chaque État en particulier. L'exemple des Bellovaques, imposés à 10 000 hommes et qui n'en fournirent que 2000[1], nous donne à penser que certains peuples auraient bien pu les imiter, tandis que d'autres, instruits peut-être des volontés de Vercingétorix, — volontés méconnues par les *principes*, — auront dû s'y conformer. En tout cas, si l'addition des forces de l'armée de secours donne le total de 275 000 hommes, il est prouvé que ce nombre n'exprime nullement l'effectif réel de la dernière grande armée gauloise, puisqu'il est dit, au chapitre suivant, que les forces composant cette armée de secours s'élevèrent à 240 000 hommes de pied[2], et à 8000 de cheval : soit 248 000 combattants en tout; ce qui fait un écart de 27 000 hommes en moins pour le nombre porté sur la liste du *concilium* des *principes*. Nous devons remarquer enfin que le désaccord des manuscrits porte aussi sur les noms des peuples qui ont participé au mouvement national. Nous avons dû préférer la leçon qui mentionne les *Suessiones* à celle qui leur substituerait les *Eburones*, parce que les Suessions, s'étant déclarés contre les Romains dès la seconde campagne de l'an 57, avaient beaucoup moins souffert que les Éburons, dont la nation avait été, pour ainsi dire, détruite dans la cinquième et dans la sixième guerre, en 54 et en 53. Nous osons à peine avouer que, malgré l'accord des meilleurs manuscrits, nous sommes tentés de préférer le nom des *Namnetes*, comme cité armoricaine, aux deux noms des *Lemovices* et des *Veneti;* parce que les *Lemovices*, connus de tous, sont déjà mentionnés une fois sur la liste, et qu'en admettant, avec notre confrère M. Maximin Deloche, qu'il eût existé un autre peuple de même nom qu'on s'est accordé à appeler les *Lemovices*[3] d'Armorique ; quand bien même on pourrait assigner

1. VII, 75.
2. Les manuscrits ne concordent pas tous pour ce chiffre : celui de Paris donne CXXXX ; deux autres, CCL.
3. *Les* LEMOVICES *de l'Armorique, mentionnés par César*, avec une carte (extr. du

une situation géographique qui permît de les considérer comme un peuple « des bords de l'Océan », c'est-à-dire comme une des « *civitates quae Oceanum attingunt* », il nous paraît bien difficile, ainsi qu'à M. Frigell, le soigneux éditeur d'Upsal (1861), de substituer ce nom à celui des *Namnetes*. Cette mention des *Lemovices* d'Armorique est la seule qui ait jamais été faite de ce peuple; or, en adoptant la conjecture sur laquelle est basé le travail de notre savant ami, les *Namnetes* se trouveraient omis dans la liste des contingents, sans qu'on pût alléguer en faveur de cette omission d'aussi bonnes raisons que pour les *Veneti*, par exemple, qui avaient été anéantis comme peuple dans la troisième campagne, et dont l'unique force avait toujours consisté d'ailleurs dans leur marine. Or, si nous n'admettons pas les *Veneti* sur la liste de l'an 52, il faudrait aussi, malgré la teneur même des manuscrits, supprimer les *Lemovices*, et remplacer ces deux noms par un seul, celui des *Namnetes*[1]. Une dernière observation porte sur l'omission des *Esuvii*, qui ne s'explique guère.

C'était à la sollicitation de Commius, roi des Atrébates — auquel César avait donné la souveraineté des *Morini*, — que les Bellovaques, chez lesquels il se trouvait alors, consentirent à fournir 2000 combattants.

L'armée de secours, qui aurait été composée, d'après la majeure partie des manuscrits, de 248 000 hommes, fut passée en revue sur le territoire des Éduens; c'est là qu'on en fit le

tome XXIII des *Mém. de la Soc. des antiq.*). Ce travail, fait d'ailleurs avec grand soin, renferme les plus précieux renseignements sur les pays de Retz, d'Herbauge, d'Aizenay, que l'auteur attribue à ce peuple.

1. Disons toutefois que les manuscrits sont favorables à l'hypothèse de l'existence d'un peuple distinct des *Lemovices* du Limousin, appelé du même nom et mentionné parmi les cités maritimes armoricaines. Le manuscrit de Paris, n° 5763, qui est cité comme le premier du 1[er] ordre et de la 1[re] classe (x[e] siècle), porte *ossis mile movices;* — celui de Rome, à la Vaticane, n° 3864, qui est cité le second du 1[er] ordre et de la 1[re] classe (XI[e] siècle), porte : *ossis milae movices;* — ceux d'Amsterdam (premier du 2[e] ordre de la 1[re] classe, x[e] siècle), de Moissac (deuxième du 2[e] ordre de la 1[re] classe, XII[e] siècle), et le *Codex Voesianus primus* (Leyde, n° 53, 1[re] classe), portent *osismi lemovices.* — Le manuscrit de Thou (Paris, Biblioth. nat.., n° 5764, XII[e] siècle) porte *ossissimi lemonices;* — celui de Leyde (1[er], n° 38) : *ossissimi venedi lemovices;* enfin le manuscrit Orsini (à la Vaticane, n° 3324, XII[e] siècle) : *osismi veneti lemovices.* Mais ces trois manuscrits appartiennent à la seconde classe.

dénombrement. Le commandement en fut donné à quatre chefs : à l'Atrébate Commius ; aux Éduens Viridomare et Éporédorix ; enfin à l'Arverne Vercasillaunos, cousin de Vercingétorix. Un conseil de guerre fut composé d'avance de délégués pris dans chaque cité, et cette armée partit, pleine de confiance, pour *Alesia*. Mais tout cela avait exigé beaucoup de temps, et Vercingétorix ne savait ce qu'il devait espérer du dehors ; la disette commençait à se faire sentir dans l'*oppidum*. Il assemble ce fameux conseil de guerre dans lequel l'Arverne Critognatos aurait proposé de prolonger la résistance en dévorant son semblable et en apaisant la faim par la chair de ceux qui seraient jugés inutiles à la défense. Trois partis étaient proposés : la capitulation, qui fut écartée d'abord ; la sortie vigoureusement tentée ; la résistance, malgré la famine. Ce fut ce dernier avis qui l'emporta. Avant de mettre en pratique la proposition de Critognatos, on songea donc à se débarrasser des bouches inutiles, et la population mandubienne, avec les femmes et les enfants, renvoyée, reçut la mort ou périt par la faim entre les murs de l'*oppidum* et les lignes de César qui leur restèrent fermées (VII, 77-78). Enfin l'armée de secours arriva et occupa une des collines extérieures, à un mille environ de la contrevallation romaine. — D'après cette indication, on l'a placée, avec vraisemblance, sur les hauteurs situées au sud-ouest d'Alise-Sainte-Reine, entre Mussy-la-Fosse et Massigny-lez-Semur (408 à 430 mètres d'altitude), dont le plateau a 3 kilomètres d'étendue du nord au sud et 2 kilomètres de l'ouest à l'est. Le lendemain, la cavalerie se développe dans la plaine de trois milles qui s'étend au pied de la colline, et l'infanterie se cache dans les rentrées du terrain sur un sol plus élevé. Du haut des remparts, les assiégés ont vu leurs compatriotes : l'espérance et la joie les raniment soudain ; leurs troupes sortent, se rangent en avant de l'*oppidum*. Pendant ce temps, les soldats de l'armée de secours comblent la première *fossa* de la contrevallation extérieure avec de la terre et des claies. César déploie son armée en deux corps, le long de ses deux lignes de retranchements,

pensant être attaqué à la fois par les assiégés et par l'armée gauloise extérieure. Il fait avancer sa cavalerie contre ces derniers. — Il est donc impossible que les défenses décrites plus haut fussent continues, car ce mouvement n'eût pas été possible, et les Romains, en bloquant la place d'une part, et en se protégeant de l'autre contre les Gaulois du dehors, se seraient enfermés eux-mêmes et se seraient privés de toute action offensive. De tous les points des camps romains qui occupaient les sommets environnants, on avait les yeux attachés sur la plaine où la cavalerie allait engager le combat[1]. Les Gaulois avaient entremêlé à la leur des archers et de l'infanterie légère. On combattit sans résultat depuis midi jusqu'au coucher du soleil; mais alors les cavaliers germains, auxiliaires du Proconsul, culbutèrent l'ennemi, le pourchassèrent jusqu'à son camp, et les troupes de Vercingétorix, qui étaient sorties d'*Alesia*, y rentrèrent en proie à un grand abattement. La nuit, nouvelle attaque de l'armée de secours, munie de claies, d'échelles et de harpons, contre les retranchements romains de la plaine. Ils poussent de grands cris pour être entendus des assiégés, posent leurs claies, chassent les légionnaires de leurs retranchements à coups de balles de fronde, de flèches et de pierres. Vercingétorix fait sonner la trompette et sort de la place. Les Romains se défendent avec acharnement contre ce double assaut. Les Gaulois du dehors ont l'avantage de loin avec leurs armes de trait; mais ils vinrent se perdre sur les *stimuli* et dans les *scrobes*, — qu'ils n'avaient pas vu préparer et dont ils ne se méfiaient pas; — ils eurent aussi à souffrir des *pila* lancés du haut du *vallum* par les légionnaires. Les pertes des Romains furent grandes sans doute, mais les lignes de la contrevallation

1. VII. 80. « erat, ex omnibus castris, quae summum undique jugum tenebant, despectus. » On a pensé, d'après cela, que des détachements romains étaient sur la plupart des collines qui entouraient les vallées et la plaine d'*Alesia;* que ces camps étaient protégés par la contrevallation qui en gravissait les pentes et en reliait les défenses supérieures à la plaine; enfin, que le camp principal des Romains devait être, non sur les hauteurs de Réa (nous verrons bientôt pourquoi), mais sur celles de Bussy, au nord, et de Flavigny, au sud.

de César demeurèrent intactes. Les assiégés, munis de tout ce que Vercingétorix avait fait préparer pour triompher des mêmes obstacles, placés au-devant de la circonvallation, avaient déjà comblé les *fossae* et approchaient des derniers retranchements, lorsqu'ils apprirent la retraite de leurs compatriotes du dehors : ils rentrèrent donc dans l'*oppidum*.

Au nord s'élevait une colline que les Romains n'avaient pu comprendre dans leurs lignes à cause de son grand développement. On avait été obligé, en conséquence, d'établir celui des camps qui se trouvait de ce côté sur la pente et dans une situation peu favorable. Deux légions le gardaient, sous le commandement des légats C. Antistius Réginus et C. Caninius Rébilus[1]. — Instruite par ses éclaireurs, l'armée de secours envoie 60 000 hommes composés de l'élite de ses troupes, et projette secrètement une attaque de ce côté, pour l'heure de midi. Vercasillaunos doit la commander. D'après Polyen[2], César aurait détaché pendant la nuit 3000 légionnaires et toute la cavalerie, pour surprendre l'ennemi à revers. Parti vers neuf heures du soir du camp de Mussy-la-Fosse, le chef arverne arrive un peu avant le lever du soleil derrière la montagne, où il se tient caché et fait reposer ses hommes. Il gravit ensuite le plateau et vient attaquer par la hauteur le camp situé sur la déclivité méridionale de Réa. A ce moment-là même, la cavalerie gauloise s'avance vers les retranchements romains de la plaine, et le reste de l'armée de secours commence à se montrer au-devant de son camp. Ce que voyant du haut de la citadelle, « *ex arce Alesiae* », Vercingétorix sort de l'*oppidum*, en donnant l'ordre d'emporter hors du camp du mont Auxois, *a castris*, — converti sans aucun doute en parc pour les machines de guerre, — les longues perches, les fascines, les faux

1. Cette colline ne saurait être que le mont Réa, au nord d'Alise-Sainte-Reine, dont l'étendue est de 5 kilomètres, entre Bussy-le-Grand, à l'est, et Seigny, à l'ouest. Elle domine Ménétreux-le-Pitois, au sud. C'est un plateau indéfini dans la direction du nord. Les cotes les plus élevées donnent 401 et 410. La partie méridionale de ce sommet est à 2 kilomètres du mont Auxois.

2. VIII, XXIII, 11.

et tous les engins préparés pour l'attaque. On combat à la fois sur tous les points, — c'est-à-dire sur trois points au moins : à Réa, vers les Laumes et au pied d'Alise-Sainte-Reine ; mais plus particulièrement sur les points jugés les plus faibles par les agresseurs. César était placé en un lieu d'où il pouvait voir ces actions multiples[1]. Mais le principal effort dut être dirigé vers le mont Réa. Les Romains plient sur ce point ; Labiénus, avec six cohortes, y est envoyé pour les secourir. Les hommes de Vercingétorix, voyant qu'ils ne peuvent réussir à franchir les défenses des Romains du côté de la plaine des Laumes, tentent d'escalader les points escarpés, « *loca praerupta* » : ils parviennent jusqu'aux retranchements, et avec leurs faux ils pratiquent une brèche dans le *vallum* et dans la palissade, « *lorica* ». Le Proconsul envoie sur ce point Brutus, avec six cohortes, et le légat Fabius, avec sept. L'action devenant plus vive, il s'y porte en personne, rétablit le combat et repousse l'ennemi ; puis il court à Labiénus, avec quatre cohortes tirées du *castellum* le plus proche[2]. Son *paludamentum* de pourpre le faisait reconnaître de loin et ranimait le courage. Il fait donner une partie de la cavalerie dans cette direction, tandis que l'autre partie fait le tour des retranchements pour attaquer l'ennemi du dehors, à dos. Mais les fossés sont comblés, les remparts vont céder. Labiénus tire alors quarante et une cohortes des postes voisins, « *praesidia* », et César, accouru sur ce point, assiste à l'action de plus en plus vive : on combattait à l'épée. La cavalerie se montre tout à coup sur les derrières de l'ennemi, et ferme la route aux fuyards. Le carnage est immense : Asedullus, chef et prince des Lémovices, est tué ; Vercasillaunos est pris ; 74 drapeaux, « *signa militaria* », sont apportés au Proconsul ; et de cette multitude (des 60 000 hommes du détachement envoyé sur le mont Réa comme corps d'attaque), quelques combattants seulement regagnent sains et

1. Napoléon III suppose qu'il était sur les hauteurs de Flavigny (tome II, p. 267).
2. Ces *castella* devaient donc être défendus par de véritables redoutes pouvant contenir jusqu'à 2000 hommes au moins.

saufs leur camp. Vercingétorix, ayant vu ce qui s'était passé sur les pentes du mont Réa[1], fait sonner la retraite, et l'armée de secours abandonne ses campements; la cavalerie romaine les poursuit pendant la nuit : beaucoup sont tués, et les débris de cette grande armée regagnent les cités de la Gaule.

Vercingétorix assemble son conseil et s'offre pour être mis à mort ou livré vivant. Des députés sont envoyés à César, qui ordonne d'apporter les armes et d'amener tous les *principes*. Devant le camp, sur le retranchement même, le Proconsul reçoit Vercingétorix et tous les chefs, « *duces* » ; les armes sont jetées en monceaux devant le vainqueur[2]. Les Éduens et les Arvernes seuls sont épargnés; les autres prisonniers sont distribués par tête, comme butin, à tous les soldats de l'armée romaine (VII, 79-89)[3].

Quand tout fut terminé, César se rendit chez les Éduens[4]. Les

1. Ce qui aurait achevé de décourager les assiégés, selon Plutarque (*Caes.*, XXX), ç'aurait été la vue des soldats romains rapportant de tous côtés dans leurs camps une immense quantité de boucliers garnis d'or et d'argent, des cuirasses sanglantes, de la vaisselle et des tentes gauloises.

2. La scène est diversement racontée par Florus, qui prête à Vercingétorix des mots sans doute composés par lui (III, x, 26); par Plutarque (*Caes.*, XXVII, 3), qui dramatise son silence; enfin, par Dion Cassius (XL, 41), qui nous fait assister à un effet théâtral sans vraisemblance. Il est sage de s'en tenir au récit des *Commentaires*.

3. Sauf la question du nombre des défenseurs d'*Alesia*, qui n'ont pu tenir sur le mont Auxois avec tous ceux qui s'y trouvaient, et sauf l'étendue de 16 kilom. donnée à la circonvallation, lorsque les vallées qui entourent cette colline ne peuvent satisfaire à cette mesure, — il faut convenir que, pour le reste, Alise-Sainte-Reine remplit les conditions exigées par le texte. L'empereur Napoléon III a répondu à l'objection soulevée à propos de la question des eaux, qui se trouvaient en quantité suffisante sur les pentes du plateau. On a reconnu les tranchées, les *scrobes*, dont quelques-uns, creusés dans des endroits rocheux, étaient parfaitement conservés. Des armes, des médailles en grand nombre, et celles, entre autres, de la plupart des peuples gaulois, ont été découvertes dans la plaine. On en a publié la liste (à la fin du tome II de l'*Hist. de César*, en appendice). Ce qui fait défaut, ce sont les sépultures, si nombreuses aux abords du plateau d'Alaise; mais cette absence de sépulture n'est pas un obstacle, et cette circonstance aurait dû avertir que, si elles abondent sur d'autres points de la Gaule où l'on a voulu placer les rencontres meurtrières de la guerre de 58 51, on n'aurait pas dû se faire un argument décisif de leur présence. Les champs de bataille n'ont pas toujours leurs cimetières ostensibles et durables; l'usage des cénotaphes était sans doute très-répandu chez les Gaulois comme chez les Romains.

4. On a cru pouvoir tirer de ce passage la conséquence qu'*Alesia* n'était pas dans le pays éduen. Tout au plus pourrait-on en induire que les *Mandubii*, chez lesquels était cet *oppidum*, ne faisaient pas partie intégrante du territoire éduen, soit que l'on con-

Arvernes, les premiers, lui envoient des députés et se déclarent prêts à lui obéir : il leur est enjoint de livrer un grand nombre d'otages. Vingt mille prisonniers sont rendus aux Éduens et aux Arvernes, et César s'occupe ensuite de la distribution des légions dans les différentes régions de la Gaule pour les hivernages. T. Labiénus et M. Sempronius Rutilus sont envoyés, avec deux légions (VIIe et XVe)[1] et la cavalerie, chez les Séquanes; deux autres (VIIIe et IXe) sont confiées au légat C. Fabius et à L. Minucius Basilus, et sont dirigées vers le pays des Rémois pour les protéger contre les attaques des Bellovaques. C. Antistius Réginus conduit une légion chez les Ambivarites (XIe)[2]; T. Sextius, une autre (XIIIe) chez les Bituriges; C. Caninius Rébilus, une autre encore chez les Rutènes (Ire). A Q. Tullius Cicéron (avec la VIe) il assigne *Matisco* (Mâcon), et à P. Sulpicius (avec la XIVe) *Cabillonum* (Chalon-sur-Saône), pour s'occuper de la question des vivres; lui-même est résolu à passer l'hiver à *Bibracte*. Il avait auprès de lui son légat, M. Antoine, le futur triumvir, avec les Xe et XIIe légions. Lorsqu'à Rome on eut reçu les lettres qui annonçaient sa victoire, on décréta une *supplicatio* de vingt jours.

§ 8. — HUITIÈME CAMPAGNE. — 51 AV. J. C.

GUERRES CONTRE LES BELLOVAQUES ET CONTRE LES CADURCI.

C'est à Hirtius, comme on sait, que nous devons la suite des *Commentaires*, comprenant le récit de la huitième et dernière campagne.

sidère ce petit peuple comme des clients dont le territoire était distinct du leur, soit qu'on le considère comme étranger à leur cité, et indépendants, ce que ne contredirait d'ailleurs aucun texte.

1. Nous connaissons, par le livre VIII, les numéros des légions ainsi réparties.

2. Ce nom *Ambivariti*, que donnent tous les manuscrits, n'est peut-être pas une bonne leçon. Nous savons que la XIe légion était très-voisine des *Bituriges* (voy. VII, 2), et les deux peuples *Ambivariti* que nous connaissons étaient fort loin de là : sur la Meuse et dans l'Avranchin. A moins que ce ne soit, comme nous l'avons proposé pour le premier de ces peuples, une appellation topographique désignant un peuple quelconque situé sur les deux rives d'un fleuve ou d'une rivière, comme la Loire et l'Allier : il faudrait peut-être lire, en ce cas, [*Boii Ambivariti*].

Les Gaulois abandonnèrent le système de défense qui consistait à grouper leurs forces sur un seul point; et ils jugèrent que la résistance serait plus efficace si les cités se soulevaient toutes à la fois. Les Bituriges, « qui possédaient un territoire fort étendu et des villes nombreuses », faisaient avec facilité leurs préparatifs de guerre, n'ayant, pour les surveiller, qu'une seule légion, la XIIIe, commandée par T. Sextius et cantonnée chez ce peuple, près de la frontière éduenne, par conséquent à peu de distance de la Loire. César fait donc hiverner les Xe et XIIIe à *Bibracte*, avec son questeur Marc-Antoine, et part avec la cavalerie, la veille des kalendes de janvier (31 décembre 52); il réunit la XIIIe à la XIe, dont le campement en était peu éloigné, et parcourt tout le Berry, faisant plusieurs milliers de prisonniers. Les Bituriges, en donnant des otages, obtinrent de rentrer dans l'alliance romaine, comme leurs voisins de l'est et du sud. César, pour récompenser ses soldats de leurs services, promet 200 sesterces à chaque homme et 2000 aux centurions[1]. C'est déjà l'empire qui s'annonce. Après cette course d'hiver, César renvoie les deux légions XIe et XIIe dans leurs quartiers, et revient à *Bibracte* trente jours après l'avoir quitté, par conséquent le 29 janvier 51.

Pendant qu'il y rendait la justice, « *quum jus diceret* », — absolument comme si le pays eût été déjà converti en province romaine, — les Bituriges lui envoyèrent des députés pour se plaindre des attaques des Carnutes et lui demander secours. Le Proconsul appelle aussitôt les VIe et XIe légions de Mâcon et de Chalon, et dix-huit jours après son retour, il repart de nouveau pour le pays carnute; mais il n'y trouva point de résistance ostensible. Il établit, sous le commandement de C. Trébonius, les deux légions, chez eux, en hivernage à *Cenabum* (Orléans), fait poursuivre partout les rebelles et les réduit. Les Rémois avisèrent César, à quelque temps de là, des armements des Bellovaques contre les Suessions. Les chefs étaient Corréus,

1. Le sesterce vaut 20 centimes du poids de notre monnaie d'argent.

un des leurs, et l'Atrébate Commius. Les Suessions avaient été, comme on l'a vu, alliés et parents des Rémois. César appelle encore sa XI[e] légion de ses quartiers des bords de l'Allier, et écrit à C. Fabius, qui commandait les VIII[e] et IX[e], hivernées chez les Rémois eux-mêmes, qui, par conséquent, se trouvaient toutes portées. A ces trois légions il ajoute une de celles que T. Labiénus tenait en Séquanie (c'était la VII[e])[1], ce qui lui en fit quatre en tout pour cette opération d'hiver dont il prit lui-même la direction. Il va donc camper sur la frontière des Bellovaques[2], et fait courir la campagne par la cavalerie envoyée en reconnaissance. Ces détachements l'instruisirent de l'état du pays : on n'y trouve pas d'habitants, tous ont émigré ; on ne s'occupe pas des travaux de labour, mais on fait le guet, et tous les Bellovaques en état de porter les armes sont réunis dans un seul et même endroit, avec les Amiénois, les Aulerques (nous ne savons lesquels, mais ce sont probablement les Éburovices, comme étant plus voisins), les Calètes, les Véliocasses et les Atrébates; ils ont placé leur camp dans un lieu élevé, « *locum castris excelsum... delegisse* », dans un bois entouré d'un marais. Tous leurs bagages étaient assemblés dans des forêts situées plus loin (par rapport aux frontières méridionales et orientales, « *in ulteriores silvas* »); plusieurs chefs les avaient entraînés à cette prise d'armes, mais la haine de Corréus contre les Romains lui donnait surtout autorité dans le pays. Quant à Commius, il était allé chercher des auxiliaires dans la portion de la Germanie la moins éloignée, et l'on avait tout lieu de croire que les renforts qu'il devait amener de la région rhénane seraient considérables. Les confédérés étaient décidés à n'engager d'action sérieuse que dans le cas où César aurait une faible armée ; autrement on devait attendre et faire la guerre de partisans. César dut donc s'efforcer de leur persuader qu'il n'avait que peu de monde avec lui : trois de ses quatre légions étaient d'ailleurs

1. Voy. plus bas, VIII, 8.
2. VIII, 7 : « *in eorum finibus* », n'est pas « *intra eorum fines* ». Cependant *fines*, dans Hirtius comme dans César, signifie « territoire », et non « frontières ».

composées de vétérans d'élite; la XI[e] seule était formée de jeunes gens qui n'avaient que huit ans de service, « *octavo jam stipendio* » : c'est cette légion qu'il dissimula, n'en montrant que trois à l'ennemi, et marchant en colonnes carrées, « *quadrato agmine* ». Cependant les Gaulois se contentent de ranger leurs troupes devant leur camp et attendent. César campe en face et se fortifie par un *vallum* de douze pieds, avec un petit parapet, « *loricula* », proportionné, et deux *fossae* larges de quinze, taillées à pic. Il fait ajouter à cela de nombreuses tours à trois étages, reliées entre elles par des galeries comme par autant de ponts, garnies elles-mêmes de cuirasses d'osier. De sorte que le camp, défendu par deux *fossae*, pouvait l'être instantanément par un double étage de combattants, les uns sur le rempart, les autres sur les galeries. L'accès du camp et les tours qui le protégeaient étaient plus élevés. César voulait, par l'excès de ces travaux de défense, persuader à l'ennemi que son armée était peu nombreuse, puisqu'elle exigeait tant de protections. Le marais et une vallée plus profonde que large, « *magis in altitudinem depressa quam late patens* », séparaient les deux camps (VIII, 8-10).

Commius n'avait ramené que 500 cavaliers germains; mais César n'osait attaquer le camp gaulois, qui paraissait parfaitement défendu par sa position même, et il avait trop peu de troupes pour l'investir. Il écrit à Trébonius de venir en toute hâte avec trois légions et d'amener aussi celle de T. Sextius, la XIII[e], qui était chez les Bituriges. Il faisait courir la campagne par les cavaliers qu'il avait levés en assez grand nombre chez les Rémois et les Lingons et dans d'autres cités encore. Les Bellovaques cachèrent dans le bois un corps d'infanterie d'élite, sur le passage de ces détachements, et tachèrent de les attirer par des escarmouches insignifiantes et des fuites simulées. Les Rémois et le vieux Vertiscus[1], qui les commandait et qui fut

1. VIII, 12 : il était *princeps civitatis*, et Hirtius le qualifie de *praefectus equitum*. Il était si vieux, qu'il pouvait à peine se tenir à cheval. Le texte ajoute : « consuetudine Gallorum neque aetatis excusatione in suscipienda praefectura usus erat. »

tué, tombèrent dans le piége, furent entourés; mais la plupart échappèrent, grâce à la vitesse de leurs chevaux. Ces engagements avaient lieu tous les jours en vue des deux camps, vers un endroit où l'on pouvait traverser le marais, ce que fit la cavalerie germaine à la solde de César, et ce coup de main hardi, ayant réussi, jeta l'épouvante chez les Gaulois qui s'étaient risqués à sortir en assez grand nombre de leur camp (VIII, 13). Les chefs bellovaques apprirent que C. Trébonius approchait avec trois nouvelles légions. Craignant un nouveau siége d'*Alesia*, ils firent partir, la nuit, les vieillards et tous ceux qui n'avaient point d'armes avec une longue file de bagages. Ce défilé n'était pas encore achevé lorsque vint la nuit : pour protéger le départ de tout ce monde, ils sortirent de leur camp. César était tenté de profiter de la confusion que ce mouvement devait jeter chez les Gaulois pour risquer une attaque; mais, pour y réussir, il lui eût fallu gravir une colline élevée, touchant presque au camp ennemi et qui n'en n'était séparée que par un étroit vallon. Il fit cependant sortir ses légions, et, bien que le marais qui séparait les deux armées fût très-difficile à franchir, il jeta sur les bas-fonds des ponts qui lui permirent de faire passer ses hommes. Ils gravirent au pas de course la colline dont les deux flancs étaient protégés par l'escarpement même de leur pente. Le Proconsul les range en bataille et occupe le point le plus élevé avec ses machines, afin de pouvoir lancer des traits de fort calibre sur les masses ennemies. Celles-ci ne bougent; César range vingt cohortes (10 000 hommes environ) en ordre de bataille, fait tracer et fortifier le camp, développe ses légions en avant du *vallum*, met sa cavalerie, chevaux bridés, à son poste. Ce que voyant, l'ennemi dispose sur une seule rangée au devant de ses lignes toutes les bottes de paille et de branchages que les hommes portent avec eux pour s'asseoir au bivouac, et y met le feu. A la faveur de ce rideau de flammes et de fumée, les Gaulois dérobent leur armée aux regards des Romains et s'esquivent au plus vite. César comprit le but du stratagème et envoya sa cavalerie à leur poursuite.

Les Gaulois s'arrêtèrent à x milles de là (14 kil. 810 m.) et y établirent leur camp dans une position très-forte. Le Proconsul apprit que Corréus, avec 6000 fantassins et 1000 cavaliers, s'était posté en embuscade dans un lieu où il présumait que devaient passer les détachements envoyés aux fourrages et aux vivres, — le pays qui est au delà étant bien approvisionné ; alors César fit avancer une partie de ses légions vers ce lieu, envoyant sa cavalerie, mêlée d'infanterie légère, en avant, pour escorter les fourrageurs. Les Gaulois avaient choisi, pour livrer bataille, une plaine d'un mille en tous sens (1 kil. 481 m. carrés), entourée par des forêts épaisses et une rivière « très-profonde », ou, suivant une autre leçon, une rivière « présentant de grands obstacles[1] » ; ils en avaient garni les abords d'un réseau d'embûches[2]. La cavalerie romaine se range en turmes séparées, « *turmatim* », dans cette petite plaine. Corréus engage l'action contre eux : l'infanterie gauloise sort tout à coup des fourrés et force les cavaliers à la retraite ; mais César était là avec ses légions. La déroute des Gaulois fut complète et leur chef fut tué. Leur camp était à VIII milles de là (11 kil. 848 m.). César fit franchir à son armée la rivière qui séparait ce camp du théâtre du dernier combat. Les Bellovaques, — ayant perdu leur chef, promoteur de la guerre, l'homme qui avait soulevé la multitude, celui dont Hirtius a dit que « tant qu'il vécut, le sénat de leur cité — c'est-à-dire la noblesse — n'avait jamais eu autant de crédit que la populace ignorante », — firent leur soumission. Commius s'était enfui en Germanie. Le Proconsul se contenta des otages.

Nous avons rapporté tous les incidents de cette guerre en insistant sur les indications topographiques ; mais, malheureusement, Hirtius n'est pas plus explicite que César. Il est impossible, — avec des données aussi vagues, qui se bornent même à des

1. Dans la plupart des éditions, on lit : « *silvis undique impeditissimis aut altissimo flumine* » ; mais des manuscrits autorisés portent « *impeditissimo flumine* ». Voy. l'édit. du docteur André Frigell (Upsal, 1861, p. 155).

2. « Velut indagine hunc insidiis circumdederunt. »

descriptions physiques convenant également à beaucoup de lieux situés dans la même région, sans que jamais un seul nom géographique les accompagne, — de déterminer exactement le théâtre des opérations militaires; une rivière, des marais, des collines et des bois, tels sont les éléments de recherches et de localisation qui nous sont offerts; aussi les discussions et les prétentions locales se sont-elles donné carrière. Il n'y a, selon nous, rien de satisfaisant à en tirer, et l'incertitude règne encore d'une manière absolue sur toutes les identifications proposées[1]. Le récit de guerre des Bellovaques remplit les chapitres 7-23 du livre VIII.

1. L'auteur de la *Vie de César* (II, p. 282 et suiv.) place le premier campement de César, avec ses quatre légions, sur le petit plateau de Saint-Pierre en Châtres (*in castris*, dit-il), dans la forêt de Compiègne, à 3 kilomètres au N. O. de Pierrefonds. La cote de ce sommet est 137 mètres: mais il ne mesure que 800 mètres sur 300 de surface, ce qui semble bien peu. Des mouvements de terrain ont été reconnus, en effet, sur la lisière du plateau et sur les pentes; l'empereur Napoléon III a cru pouvoir y adapter la description de César; mais les coupes portées sur sa planche 28 sont loin de correspondre avec cette description, et l'auteur reconnaît lui-même que ces profils « ne pouvaient pas être à parois verticales » ; il en conclut que les mots « *lateribus directis* » devaient signifier « à fond de cuve », ce qui nous paraît inadmissible. Le marais serait le ru de Berne, l'écoulement de l'étang de la Rouillie, qui va se jeter dans l'Aisne, en aval de Rethondes, à la Motte-Blain; or le ru de Berne n'est pas un marais, mais un cours d'eau coulant au pied de Saint-Pierre en Châtres, à 600 mètres du petit plateau (voy. *Vie de César*, t. II, pl. 27). Le camp des Bellovaques aurait occupé le mont Saint-Marc, situé vis-à-vis de Saint-Pierre, au nord, de l'autre côté du vallon et du ru de Berne, et dont le plateau mesure 3 kilomètres de l'est à l'ouest et 850 mètres du nord au sud, dont l'altitude moyenne enfin est de 131 mètres. A côté ou plutôt sur le prolongement oriental de ce plateau, dans la direction du bois de Cuise, est une colline appelée le mont Collet, dont la largeur varie de 160 à 400 mètres, dont la longueur mesure un kilomètre et demi et dont l'altitude atteint 120 mètres. C'est là que l'on établit le second camp de César et qu'on place le développement des légions. La petite plaine où la bataille s'est engagée entre la cavalerie et l'embuscade de Corréus, et où fut tué le chef des Bellovaques, serait celle de Choisy-au-Bac, situé sur l'Aisne, près du confluent de cette rivière avec l'Oise. La rivière, « d'un passage difficile », serait naturellement l'Aisne (*Vie de César*, tome II, p. 286). Aucun plan d'ensemble pour la campagne n'est joint aux deux planches dressées pour l'intelligence des premières opérations. — Il s'en faut que les autres écrivains archéologues se soient montrés aussi discrets. M. de Saulcy, dans son *Étude sur la campagne contre les Bellovaques* (*les Campagnes de Jules César dans les Gaules*, in-8°, 1862, p. 375-422 et une carte), place à Champlieu un premier camp de César, sur la frontière des Bellovaques (qu'on a peine à étendre ainsi sur la rive gauche de l'Oise); il met à Saint-Pierre en Châtres le second campement des Romains, et au mont Saint-Marc naturellement le camp des Gaulois; le mont Collet est celui qu'occupe César dans son second mouvement; la vallée du ru de Berne figure le *palus;* c'est dans la forêt de Laigue qu'il place le reste des *impedimenta* des Bellovaques. Le lieu de la bataille de Corréus aurait été

César pouvait croire la Gaule vaincue : elle n'était pas encore pacifiée. Il appelle la XI[e] légion et garde près de lui son questeur Marc-Antoine et T. Labiénus, son principal lieutenant. Il envoie C. Fabius avec vingt-cinq cohortes à l'extrémité méridionale du pays, pensant que C. Caninius Rébilus, avec ses deux légions cantonnées chez les Rutènes, où nous l'avons laissé, n'avait pas des forces suffisantes. Il renvoie la XII[e] en Italie, dans sa province citérieure. Désespérant de soumettre Ambiorix, il ravage encore tout le pays des Éburons, n'épargnant ni maisons, ni habitants, ni troupeaux, voulant lui rendre tout retour impossible dans un pays sur lequel sa ténacité avait attiré de pareils désastres. Il maintient en respect le pays des Trévères, en y envoyant Labiénus avec deux légions. C. Caninius Rébilus fut averti par le Gaulois Duratius, bloqué dans *Lemonum* (Poitiers), qu'une grande masse d'hommes armés s'était assemblée

la petite plaine de Choisy-au-Bac ; le second campement des Gaulois pendant cette bataille, sur le mont Gannelon, au delà de l'Aisne et de l'Oise (quoiqu'il n'y ait qu'une rivière de mentionnée dans le texte). — M. de Bailliencourt (extr. du procès-verbal de la séance du *Comité archéol. de Noyon* du 6 décembre 1859) place le premier campement romain à Martimont, à l'est de la forêt de Compiègne ; le vallon marécageux du Vandy (se jetant dans l'Aisne, entre Attichy et Rethondes) serait, selon lui, le *palus* d'Hirtius ; le second camp de César serait au mont Berny, à l'ouest de Saint-Pierre en Châtres et au nord-est de Pierrefonds, etc. — La découverte, faite par M. Peigné Delacourt, d'un pont de bois qui semble de construction fort ancienne (voy. pl. I et II de son ouvrage intitulé : *Étude nouvelle sur la campagne de Jules César contre les Bellovaques*, Senlis, 1869), dans le marais formé par la Brèche, affluent de droite de l'Oise, et appelé marais de Breuil-le-Sec, sous Clermont (Oise), en 1869, l'engagea à voir, dans la colline qui domine cette dernière ville, le *locus excelsus* du camp bellovaque. Malheureusement les lieux environnants ne s'accordent que d'une façon très-imparfaite avec la description des *Commentaires*. La montagne qui domine Bailleval, au nord de Liancourt (158 mètres d'altitude), pourrait convenir au premier camp de César ; mais la hauteur qui domine Clermont n'est point une colline, c'est la pente d'un grand plateau dont la partie septentrionale est couverte par la forêt de Hez : on ne voit pas où serait le mamelon isolé occupé par les Romains dans leur seconde position ; le Thérain devient, dans cette hypothèse, le *flumen impeditissimum* de l'édition Frigell. Ce système a contre lui des objections très-graves ; mais l'auteur a le mérite d'avoir découvert un pont de bois, très-probablement ouvrage des Romains. Pourquoi ce pont serait-il précisément celui de César dans la huitième campagne, et non celui de la seconde. Les débris retrouvés à Breuil supposent un travail assez long, fait à loisir, et, en lisant le texte, on voit au contraire qu'il dut être improvisé en une matinée, et exécuté sans doute à l'aide de fascines et de planches jetées à la hâte dans le marais. De même ne doit-on pas nier qu'il y ait eu un camp romain à Saint-Pierre en Châtres ; mais il faut prouver que c'est celui de César en 51, ce qu'on n'a pas fait.

dans le pays des *Pictones* (Poitou). C'était surtout Dumnacus, chef des *Andecavi*, qui était à la tête de ce mouvement. Rébilus, arrivant sur ces entrefaites, n'osa pas attaquer l'ennemi avec ses faibles ressources et campa dans une forte position. Dumnacus l'attaque vainement et retourne au blocus de Poitiers.

Pendant ce temps, C. Fabius reçoit la soumission et les otages de plusieurs cités (de l'ouest et du midi sans doute), et se rend dans le Poitou, sur l'avis de Rébilus. Dumnacus, effrayé, songe à gagner la Loire, très-large en ce pays et qu'on ne pouvait franchir que sur un pont. Fabius, instruit de ce mouvement, marche vers ce pont (nous ne savons où il était). Les cavaliers romains, envoyés en éclaireurs, tombent sur les bagages, mettent en fuite une partie de l'armée et font un butin considérable. Le lendemain, le *praefectus equitum*, Q. Titurius Varus, presse l'ennemi, et le combat de cavalerie recommence, bientôt suivi d'un engagement général entre l'infanterie des deux armées. Le désordre des Gaulois fut suivi de leur déroute : ils perdirent 12 000 hommes et tous leurs bagages.

Le Sénon Drappès,— qui depuis le commencement de la guerre des Gaules s'était fait une armée de partisans de 5000 hommes environ, voleurs, esclaves et proscrits de toutes les cités, vivant de brigandage, — dirigeait vers la Province une opération concertée avec le Cadurque Luctérius. Caninius Rébilus se lança à leur poursuite avec deux légions, pendant que C. Fabius, avec le reste de l'armée de l'ouest, allait châtier les Carnutes et les autres peuples voisins pour avoir envoyé des troupes à Dumnacus; il obtint leur soumission et des otages. Cet exemple fut suivi par les cités armoricaines. Quant au chef angevin, il se réfugia presque seul à l'extrémité de la Gaule.

Pendant ce temps, Drappès et Luctérius, dont le dessein fut déjoué par Caninius Rébilus, s'arrêtaient chez les Cadurques (Quercy), et se jetaient dans l'*oppidum* d'*Uxellodunum*, où arriva presque aussitôt le légat romain. Cet *oppidum*, sur la position duquel on a tant disserté[1], était protégé de tous côtés

1. Voy. plus haut, tome II, p. 422 et note 9.

par des rochers très-escarpés, qui semblaient inaccessibles à un assaut. Il partagea sa petite armée en trois corps qu'il distribua dans les trois camps qu'il établit sur les hauteurs voisines, et commença à tracer une ligne d'investissement autant que le lui permettait le nombre de ses troupes. Drappès et Luctérius décidèrent que 2000 hommes seulement garderaient la place, tandis qu'ils iraient, avec le reste de leur monde, chercher des vivres. Ils pensaient réussir à souhait dans cette tentative, car les Romains avaient dû renoncer au blocus. Les deux chefs, pour opérer l'entrée des vivres, vinrent camper à x milles de l'*oppidum* (14 kil. 810 m.). Drappès garda le camp et Luctérius se chargea d'introduire dans la place les bêtes de somme et les convois de blé. C'est la nuit que devait s'accomplir cette manœuvre. Mais Luctérius fut surpris par les Romains, mis en déroute, et pas un de ceux qui composaient l'escorte ne put regagner son camp. C'est ce qui décida Caninius à aller l'attaquer avec une de ses légions, après avoir distribué l'autre dans ses trois campements. Drappès avait transporté le premier établissement sur les bords de la rivière, et les Germains, avec la cavalerie romaine, avaient déjà engagé l'action. La victoire ne fut pas douteuse; tous les Gaulois furent tués ou pris, Drappès tomba entre les mains des légionnaires, et Caninius revint à *Uxellodunum*, où C. Fabius alla le rejoindre avec ses cohortes.

César, ayant laissé son questeur, M. Antoine, chez les Bellovaques, avec quinze cohortes, visita plusieurs cités, les rassura, et en particulier celle des Carnutes, satisfait de punir Gutuater, ou mieux le Gutuatros[1], le principal instigateur de la dernière

1. Voy. plus haut, pour ce nom, tome II, p. 511, note 3. — « Je ne trouve à *Gutuatros* qu'une étymologie : *guth*, « voix », en irlandais, est un thème en *u* (Zeuss, *Gramm. celt.*, 2e édit., p. 238). Windisch, dans Curtius (*Grund. der griechisch. Etymol.*, 4e édit., p. 470), le considère comme dérivé d'une racine *gu*, « crier », qui se retrouve en sanscrit et d'où viendrait le grec γόος, qui est égal à γόϝος, « plainte ». Du terme *gutu* on aurait fait un verbe dénominatif, et, de ce verbe serait venu *gutu-a-tros*, dont le suffixe *tro-s* se retrouve dans le substantif masculin irlandais *inriathor*, *torrens* (Zeuss, *Gramm. celt.*, 2e édit., p. 782). Dans *inriathor*, *in* est l'article au nominatif singulier masculin, et *riathor* est égal à *rê-tro-s;* dans ce mot, la syllabe *ria* est égale

révolte, qu'il fit mourir sous les verges. Instruit par Caninius du sort des deux chefs Luctérius et Drappès, il se dirigea vers *Uxellodunum*, avec toute sa cavalerie, donnant ordre au légat Q. Calénus de le rejoindre à pleines étapes, « *justis itineribus* », avec deux légions. Quand il arriva vers l'*oppidum*, l'investissement était achevé. Sachant que le blé ne faisait pas défaut aux assiégés, il résolut de les priver d'eau. Une rivière traversait la vallée, laquelle entourait presque complétement la place. On ne pouvait la détourner, car elle coulait au pied même de la montagne, et il n'était pas loisible de la mettre à sec par des fossés d'épuisement placés en contre-bas; mais les assiégés n'y pouvaient descendre que très-difficilement à cause de la déclivité trop grande des pentes, car ils s'exposaient, en le faisant, à être tués ou blessés. Le Proconsul plaça en conséquence des archers et des frondeurs en face des pentes les moins roides, et garda celle qui descendait à la rivière; alors la seule ressource qui restât aux assiégés, pour se procurer de l'eau, fut d'aller puiser à la source abondante, mais unique, placée au pied des murs. Le ruisseau qui en sortait coulait sur une longueur de trois cents pieds (l'auteur de la *Vie de César* propose de lire $\overline{ccc}$ *passuum*, pour accommoder le texte au mamelon de puy d'Issolu [1]).

Pour ôter aux Gaulois l'usage de cette source et les réduire par la soif, il fit commencer une terrasse, « *agger* », et pousser les *vineae* en face, du côté de la montagne où était la source; travail difficile et périlleux, car les assiégés, ayant le bénéfice de la position élevée, inquiétaient et tuaient les travailleurs; cependant les *vineae* approchaient toujours. Des galeries souterraines, « *cuniculi* », partant des *vineae*, furent creusées jus-

à *rê* et a la même valeur que la syllabe *rī* du latin *rivus* : elle signifie « couler ». *Riathor*, égalant *rêtro-s*, veut dire « celui qui coule ». Dans *gutuatros*, *gutu-s* veut dire « voix »; le verbe dénominatif, dont le thème serait *gutua*, signifierait « parler », et *gutu-a-tro-s*, celui qui parle, « orateur ». Le grec nous offre d'ailleurs deux exemples du suffixe *tros* employé pour former des noms d'agents : ἰα-τρός médecin, et δαι-τρός, celui qui partage. » (D'Arbois de Jubainville, *Lettre inédite* du 6 février 1878.)

1. Tome II, p. 296, et pl. 29 et 30.

qu'à la source, ce qui permit de continuer l'opération à l'abri et même à l'insu de l'ennemi. On donna neuf pieds d'élévation à l'*agger*, et l'on y plaça une tour à dix étages, non pour égaler la hauteur des murs, — c'était impossible, — mais pour dominer la source, dont l'abord commença à être à peu près impossible aux assiégés : aussi les bestiaux, les chevaux et les hommes mêmes mouraient-ils de soif. Ils faisaient rouler des tonneaux remplis de suif, de poix et de fagots enflammés contre les ouvrages des Romains, et y mettaient le feu. Le signal d'un assaut simulé fut donné par César sur les autres points de la montagne; ceux qui inquiétaient les travailleurs furent aussitôt rappelés sur les remparts qu'on croyait menacés. Cette manœuvre permit aux Romains d'achever leur opération. On atteignit enfin la source, qui fut détournée et tarie, et *Uxellodunum* se rendit. Le Proconsul fit couper les mains à tous ceux des assiégés qui avaient porté les armes ; Drappès se laissa mourir de faim. Luctérius tomba au pouvoir de l'Arverne Epasnactos, qui l'amena enchaîné à César. Ces événements de la guerre chez les Cadurques sont racontés par Hirtius, aux chapitres 32-44 du livre VIII.

Malgré les probabilités habilement groupées par l'auteur de la *Vie de César* en faveur du puy d'Issolu, malgré la reconnaissance faite par M. de Cessac de galeries souterraines, qui ont naturellement permis de penser aux *cuniculi* des *Commentaires;* enfin, malgré les trois sommets sur lesquels on a voulu établir les trois camps de Caninius[1], la conviction n'est pas faite dans notre esprit. Une condition semble faire défaut à la démonstration : c'est cette rivière divisant une vallée basse, qui entourait presque entièrement la montagne sur laquelle était assis l'*oppidum* d'*Uxellodunum* : « *flumen infimam vallem dividebat, quae totum poene montem cingebat* ». A puy d'Issolu, cette vallée n'existe que d'un côté, et le *flumen* ne saurait être la Dordogne, qui est distante d'un kilomètre et demi de l'*oppidum*. Il est vrai

1. Napoléon III, *Vie de César*, t. II, p. 297 et suiv., et pl. 29 et 30.

que la Tourmente passe au pied même de puy d'Issolu : bien que ce soit un ruisseau insignifiant, comme la Sourdoire, qui coule de l'autre côté, le mot *flumen* étant employé aussi pour désigner, au pied d'Alise, l'Ose et l'Oserain, ce ne serait pas là un empêchement à l'identification proposée. En somme, il est probable qu'*Uxellodunum* était à puy d'Issolu ; mais il n'est pas certain que cela soit[1].

Labiénus remportait, de son côté, des avantages importants dans des combats de cavalerie engagés contre les Trévères et les Germains, et il prit vivant l'Éduen Surus, le seul de sa nation qui n'eût pas encore mis bas les armes.

César, se trouvant près de l'Aquitaine, qu'il n'avait jamais visitée, se rendit dans le pays avec deux légions pour y passer l'été ; il y reçut des députés et des otages de toutes les cités de ce peuple. Il partit ensuite pour Narbonne avec une escorte de cavalerie, et chargea ses légats de conduire l'armée dans ses quartiers d'hiver : quatre légions en Belgique, avec M. Antoine, C. Trébonius, P. Vatinius et Q. Tullius Cicéron ; deux chez les Éduens, deux chez les Turons, près des Carnutes, pour contenir toute la contrée occidentale jusqu'à l'Océan ; deux enfin chez les Lémovices, à portée de l'Arvernie : dix en tout. Pendant le peu de jours qu'il passa dans la Province, César parcourut les *conventus* ou assemblées judiciaires annuelles, tenues régulièrement, sans doute par son légat, L. César, remplissant toutes les fonctions proconsulaires sous ses ordres, comme s'il eût été gouverneur. Il paraît que César prit connaissance lui-même des procès qui concernaient les grandes affaires publiques, «*publicas controversias cognovit*». Il récompensa ceux des provinciaux qui l'avaient bien servi pendant les huit années qu'avait duré la guerre, et rejoignit ses légions en Belgique, se proposant de passer l'hiver de 51 à 50 à *Nemetocena*, qu'on a confondue, à tort, avec *Nemetacum* (nom très-différent du premier), qui est Arras, et probablement distincte elle-même du chef-lieu que

1. Voy. plus haut les opinions diverses qui ont été soutenues au sujet de cet emplacement, (tome II, p. 422, note 9).

Ptolémée donne aux Atrébates, et qu'il appelle *Origiacum* ou *Orgiacum*. Nous ne savons où était *Nemetocena*.

L'Atrébate Commius avait engagé sa cavalerie contre les légions. Le *praefectus equitum* C. Volusénus Quadratus, qui était auprès du questeur Marc Antoine, fut chargé de lui donner la chasse; mais il fut blessé, et Commius s'échappa, pour faire bientôt sa soumission.

César ne perdit pas son hiver : il visita officiellement les cités et combla de bienfaits les *principes*; il n'établit aucune charge nouvelle, et s'appliqua, par la douceur de son gouvernement, à faire oublier la guerre et pardonner la victoire. Avant la fin de l'hiver de l'an 51-50, il se rendit en Cisalpine, qu'Hirtius appelle avec intention *Gallia Togata*, en parcourut toutes les parties, et revint encore à *Nemetocena;* puis il alla passer une grande revue de ses légions chez les Trévères, donna le commandement de la *Gallia Togata* à Labiénus, et promena ses soldats dans leur conquête.

CONCLUSION

La Gaule était définitivement soumise et même pacifiée l'an 50; mais — comme nous l'avons dit au début de ce livre — la conquête d'un pays n'est achevée que le jour où le consentement volontaire des peuples reconnaît la loi du vainqueur et s'identifie en quelque sorte avec lui : c'est l'assimilation à la nation conquérante qui seule assure la perpétuité de la soumission et consomme l'œuvre commencée par les armes.

Nous avons étudié, dans ce volume, la Gaule libre, puis la Gaule matériellement conquise par les légions et par le génie de leur chef. — Nous verrons, dans le volume suivant, consacré à la géographie politique, c'est-à-dire à l'organisation des provinces et des cités, la Gaule moralement conquise par l'institution romaine.

TABLE ANALYTIQUE

DE LA SECONDE PARTIE. — GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

TOME DEUXIÈME

CHAPITRE PREMIER

(SERVANT D'INTRODUCTION A LA GÉOGRAPHIE HISTORIQUE, TOMES II, III ET IV).

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE

PARIS. — IMPRIMERIE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

CLASSEMENT DES PLANCHES

DU TOME DEUXIÈME

ERRATA

P. 34, lisez « *Guillaume* de Humboldt » et non « *Alexandre* de Humboldt ».

P. 58, lisez « le poëte Eschyle contemporain, comme l'*auteur auquel Scylax a emprunté une partie des faits géographiques concernant l'Occident*, des guerres médiques » et non « contemporain, *comme Scylax*, des guerres médiques »

P. 106, lisez « le défaut d'exactitude et de critique du poëte géographe n'est pas *moins* sensible en histoire qu'en géographie » et non « n'est pas *aussi* »

P. 184, lisez « *Olivula* » et non « *Olioula* »

P. 273, lisez « φρουρά » et non « φρουρὰ »

P. 413, lisez « *Vellavii* » et non « *Velavii* »

P. 460, lisez « SOLIMARIACENSES » et non « SOLIMARIENCENSES »

P. 463, lisez « *Tigurini* » et non « *Tirugini* »